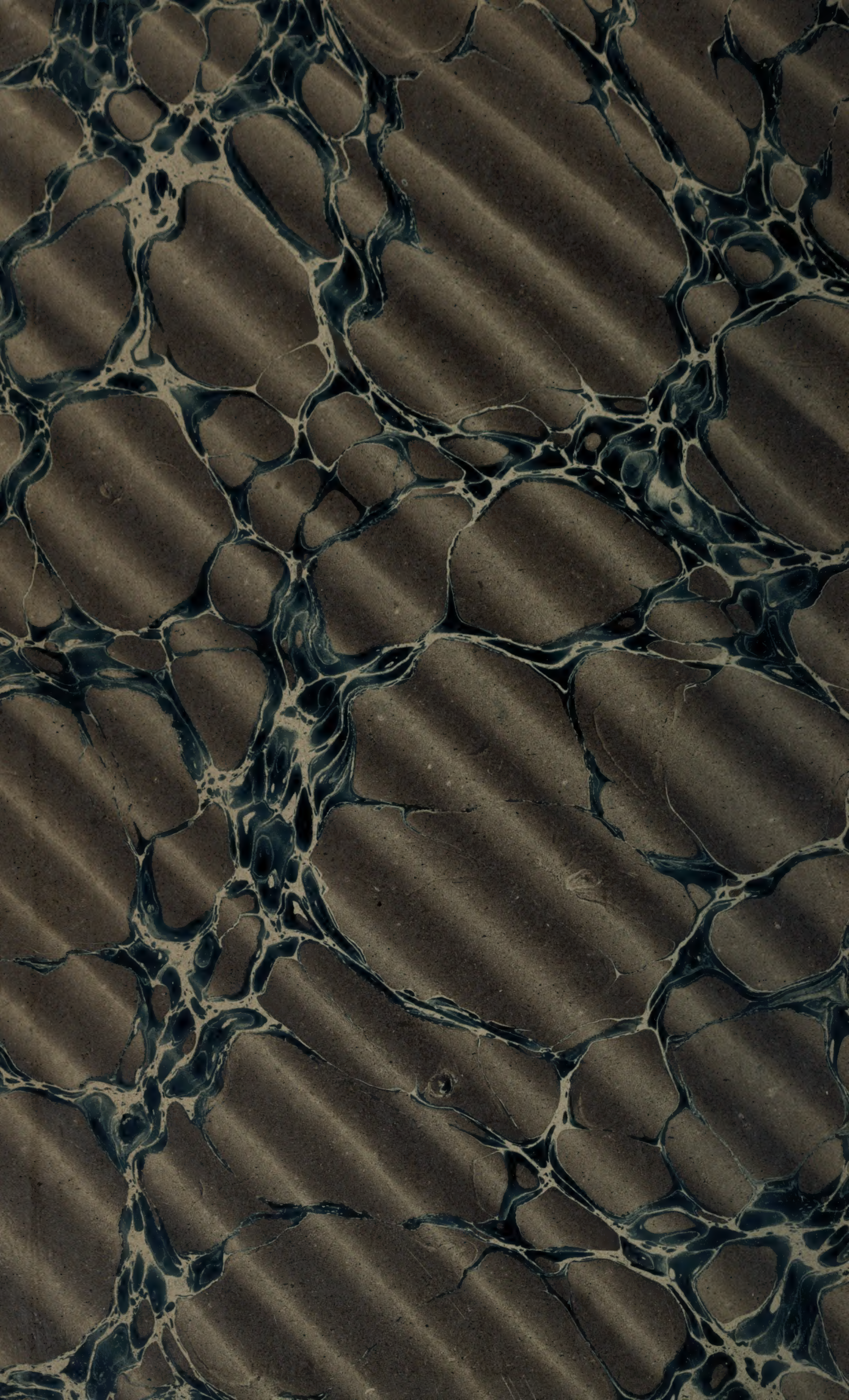
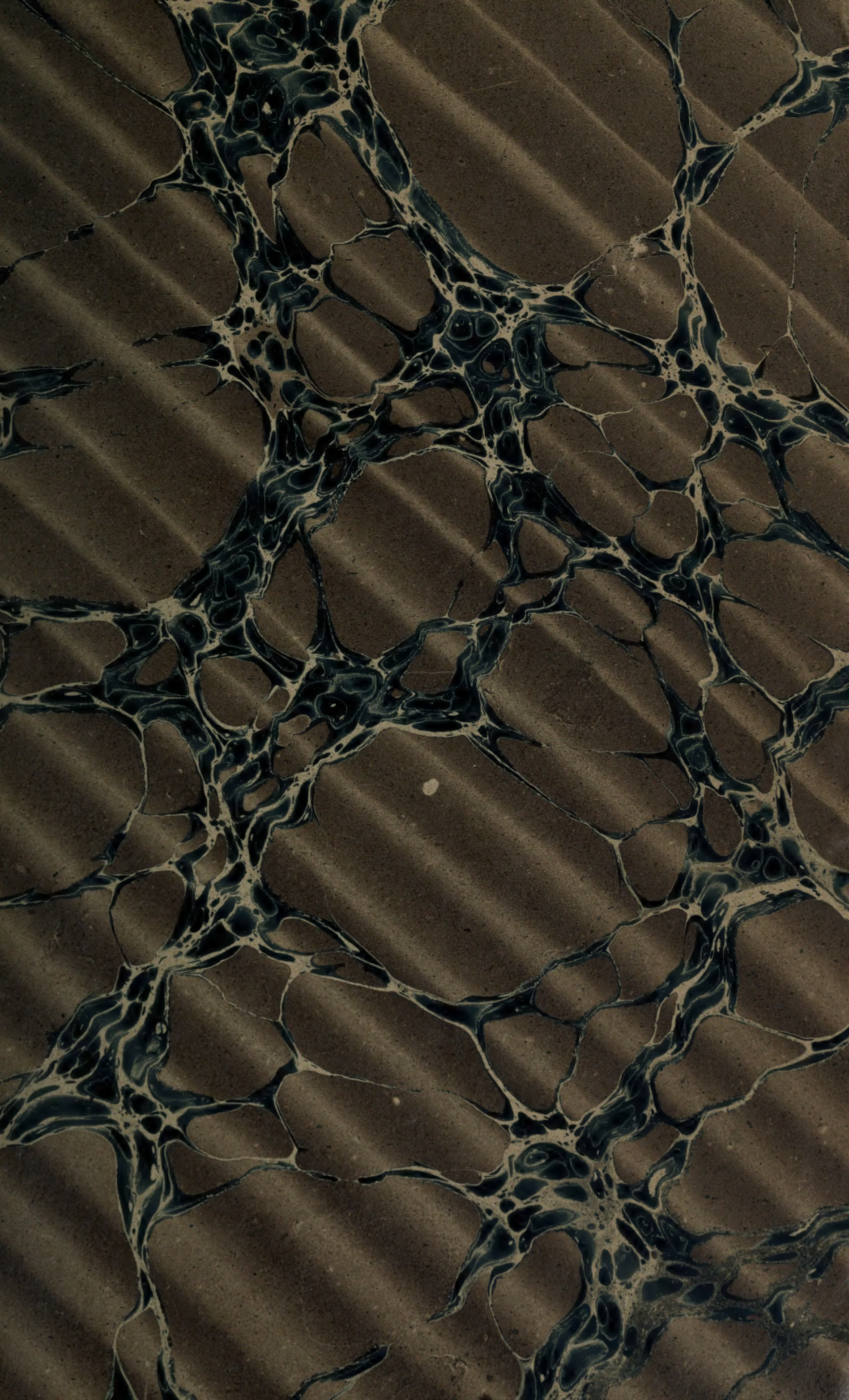
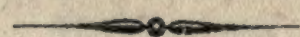




JOURNAL ASIATIQUE



CINQUIÈME SÉRIE

TOME I

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BAZIN, BIANCHI, BOTTA, CAUSSIN DE PERCEVAL, CHERBONNEAU, D'ECKSTEIN
C. DEFRÉMERY, L. DUBEUX, DULAURIER, FRESNEL
GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER-PURGSTALL
STAN. JULIEN, MIRZA A. KASEM-BEG, J. MOHL, S. MUNK
REINAUD, L. AM. SÉDILLOT, DE SLANE, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME I



PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LIII

JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER 1853.

LE ROI NOMÂN,

SES JOURS DE BIEN ET SES JOURS DE MAL.

EXTRAIT DU ROMAN D'ANTAR [1],

TRADUIT DE L'ARABE ET ACCOMPAGNÉ DE NOTES,

PAR M. GUSTAVE DUGAT.

AVERTISSEMENT.

La plupart des traditions historiques des Arabes avant Mahomet se retrouvent dans le roman d'Antar. L'auteur de ce poëme a groupé presque tous les personnages célèbres de ce temps autour de son héros, dont la vie se déroule au désert au milieu des faits les plus saillants de l'histoire. L'époque anté-islamique nous est aujourd'hui connue par le magnifique *Essai sur l'histoire des Arabes* de M. Caussin de Perceval. En réunissant les fragments épars des poésies historiques, en recueillant les traditions les plus dignes de foi, en classant et mettant en œuvre, dans un ordre et avec un talent admirables les matériaux précieux qu'il avait acquis par quinze années de recherches, M. Caussin de Perceval a créé le véritable musée historique des Arabes avant l'islamisme; et c'est là qu'il faut aller désormais s'instruire de la véritable vie des Arabes du paganisme.

A présent que l'histoire des temps anté-islamiques est constituée, le roman d'Antar, outre son intérêt littéraire et les précieux détails qu'il renferme sur les mœurs des Arabes

[1] Manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 1683, suppl. arab. v. 2, fol. 323 v.

païens, offre un intérêt de plus, celui de la comparaison qu'il sera permis de faire, entre son histoire pour ainsi dire légendaire et l'histoire réelle, positive, authentique que nous a révélée le savant professeur. Aussi me suis-je proposé, dans la traduction que j'ai entreprise de ce grand poëme, d'en mettre à part les extraits susceptibles de ce parallèle, c'est-à-dire ayant un fonds historique, et d'en faire l'objet d'une étude spéciale; c'est ce que j'ai commencé de faire par l'épisode d'*Antar en Perse,* inséré dans le Journal asiatique (4[e] série, t. XII, XIII, XIV), et que je continue aujourd'hui par *Les jours de bien et les jours de mal du roi Nòmân.* Le fait historique qui est le sujet de ce nouvel extrait est raconté par M. Caussin de Perceval dans toute sa pureté. Je voudrais pouvoir en transcrire ici le récit complet; mais les bornes de cet article ne me permettent d'en donner qu'une simple analyse. La voici :

« Moundhir, fils de Mâ-essémâ, avait deux amis, ses convives habituels, Khâlid, fils de Moudhallil, et Amr, fils de Maçoud, fils de Calada. Ces deux hommes l'ayant un jour irrité, Moundhir, échauffé par le vin, les fit enterrer vivants. Revenu de son ivresse, il demanda à les voir le lendemain. On lui apprit leur sort. Plein de regrets, il fit construire sur leurs tombes deux mausolées, près desquels il s'imposa la loi de venir chaque année passer deux jours, qu'il nomma, l'un, jour de bien, l'autre, jour de mal. Le jour de bien, il traitait avec honneur le premier individu qui se présentait, et lui donnait cent chameaux noirs. Le jour de mal, tout homme qui s'offraît à sa vue était immolé sur les deux mausolées.

« Dans un de ses mauvais jours, le poëte Obayd, fils d'Abras, parut devant lui. Moundhir ordonna de le mettre à mort; on lui ouvrit une artère, et l'on arrosa de son sang les deux tombeaux. Un an après, un Arabe, nommé Hanzhala, ayant passé devant Moundhir dans un de ses mauvais jours, les gardes le saisirent pour le tuer. Hanzhala implora la pitié du roi, et obtint un sursis d'un an, sous la condition de trouver un répondant. Charik, fils d'Amr, jeune chef des

Beni Chaïban, consentit à l'être. L'année écoulée, Hanzhala ne paraissant pas, Moundhir ordonna d'amener Charik et de lui trancher la tête. Déjà une pleureuse commençait le chant funèbre, lorsque l'on aperçut de loin un voyageur, monté sur un chameau. On l'examine : c'est Hanzhala. Le roi fut surpris de son retour, et admirant sa fidélité à tenir sa promesse, et la généreuse confiance de Charik, les renvoya comblés de présents, et déclara qu'il abolissait la coutume qu'il s'était imposée. »

Ce fait historique est entièrement respecté dans le roman d'Antar; le fond en est absolument le même; les détails sont conservés en grande partie. Seulement l'auteur raconte l'histoire à sa manière; il fait du roman historique.

Quelle est la date de ce fait? A quel roi y a-t-il lieu d'attribuer l'usage des sacrifices humains sur les deux mausolées? Quelle est l'époque de la mort du poëte Obayd, fils d'Abras? C'est ce qui n'a pas encore été complétement éclairci.

Les divers écrivains qui ont parlé de cette coutume l'attribuent, soit à Nòmân Ier El-Akbar[1]; soit à Moundhir III, fils de Mâ-essémâ[2]: soit enfin à Nòmân Abou-Cabous, petit-fils de Moundhir III[3]. Cazwini et l'auteur du *Kitâb el-Aghâni* disent que Moundhir III était contemporain du poëte Obayd, et que par conséquent c'est à lui qu'il faut attribuer cet usage. Cette opinion a paru à M. Caussin de Perceval mériter la préférence.

[1] Charichi, Commentaire sur la XIIIe maqâma de Hariri.

[2] Aghâni, IV, 260 v. et Cazwini, IVe climat, art. *Gharyani.*

[3] Maydâni, au proverbe *Atetka bihâïnin ridjlâhou.* Hamza *ap.* Rasmussen, p. 15, 38. Ces auteurs ont été cités par M. Caussin de Perceval. (Voyez son ouvrage, t. II, p. 104 et suiv. 144.) L'auteur du roman d'Antar a étendu le récit de Maydâni. (Voyez l'explication du proverbe : إِنَّ غَدًا لِنَاظِرِهِ قَرِيبٌ « Le jour de demain est proche pour qui l'attend ».) M. P. A Kunkel, dans sa Notice sur la collection des proverbes arabes de Maydâni, a donné la traduction de ce proverbe et du commentaire. (Voyez *Journal asiatique,* octobre 1826, p. 231.)

Mais à ces trois noms ne pourrait-on pas ajouter celui de Nòmân IV, fils de Moundhir III, et qui, après la mort de son frère Amr III, monta sur le trône de Hira, en 574, c'est-à-dire douze ans environ après la mort de Moundhir III, survenue en 562? car si un intervalle de douze ans seulement sépare le règne de Moundhir III de celui de son fils Nòmân IV, il ne serait pas invraisemblable que le poëte Obayd, contemporain de Moundhir III, l'eût été aussi de son fils Nòmân IV, à qui, d'ailleurs, d'après le roman d'Antar et le commentateur de la treizième séance de Hariri[1], est attribué le fait historique en question. On le voit par ce seul point, le roman d'Antar pourrait aider à l'éclaircissement de l'histoire.

Cet extrait est complétement inédit. On ne le trouve pas dans la traduction anglaise que M. Terrick Hamilton a faite du tiers de ce roman; ce qui s'explique par les différences plus ou moins notables qui existent entre les divers manuscrits du poëme. J'ai cherché vainement cet épisode dans le manuscrit incomplet de la Bibliothèque impériale, n° 1511 (ancien fonds); il n'est pas non plus dans celui que possède M. Caussin de Perceval, qui a bien voulu y faire pour moi quelques recherches. Je n'ai donc eu à ma disposition que le manuscrit n° 1683. On sait toutes les difficultés qui attendent l'éditeur d'un texte arabe, lorsqu'il n'a qu'un seul manuscrit.

Ce qui m'a donné le plus de peine à corriger dans le texte de cet extrait, ce sont les vers, trop souvent défigurés par les copistes. On a regardé les vers du roman d'Antar comme inférieurs à la prose. Cela est vrai, si l'on établit ce jugement d'après quelques manuscrits altérés par les copistes; mais on devra suspendre cette opinion jusqu'au moment où il sera permis de faire disparaître les mutilations, en rétablissant le plus intégralement possible le texte primitif par les collations de plusieurs manuscrits de différentes familles.

[1] Voyez la nouvelle édition des Séances de Hariri, par MM. Reinaud et Derenbourg, p. 150.

Les *Mille et une Nuits* renferment un grand nombre de vers plus ou moins réguliers, comme ceux du roman d'Antar, et l'on pourrait dire que les vers de ces deux ouvrages ont une certaine parenté de facture. On trouvera aussi dans l'extrait suivant quelques détails que l'on attribuerait volontiers à l'auteur des *Mille et une Nuits*. Mon intention n'est pas de faire ici la comparaison de deux ouvrages si différents par le fond; l'un, produit de l'imagination pure, l'autre fondé sur des faits historiques, et dont le plan d'ensemble, tracé avec un art admirable, se maintient toujours malgré la longueur du récit.

Maintenant que j'ai terminé la lecture si attrayante de cet ouvrage dans le manuscrit en dix volumes in-fol. de la Bibliothèque impériale, je puis payer mon tribut d'admiration à cette œuvre grandiose, qui n'a pu être conçue et exécutée que par un puissant artiste, un écrivain de génie. J'ose espérer que le Gouvernement me viendra en aide dans la publication de la traduction complète que je prépare; j'aurai alors l'occasion de faire connaître le résultat de mes études sur ce poëme, qui mérite à tant de titres d'être placé au rang des principales productions de l'esprit humain. Si les Grecs ont l'*Iliade* et l'*Odyssée*, les Latins l'*Énéide*, les Italiens la *Divine comédie*, le *Roland furieux* et la *Jérusalem délivrée*, l'Angleterre le *Paradis perdu*, l'Allemagne les *Niebelungen* et la *Messiade*, le Portugal la *Lusiade*, l'Espagne l'*Araucana*, la Chine le *San-koue-tchi*, l'Inde le *Mahabharata*, la Perse le *Chah-nameh*, l'Arabie a son *Antar*.

TRADUCTION.

Le roi Nòmân, fils de Moundhir, avait établi dans son royaume une coutume que ne suivit aucun Arabe de ce temps. Il avait consacré deux jours de chaque année : l'un, qu'il appelait jour de mal, et l'autre, jour de bien. Le bruit s'en était répandu par tous les pays. On le voyait, les jours de mal, monté sur un cheval rouge, lui-même tout habillé de rouge, un sabre nu à la main. Mille hommes l'escortaient : c'étaient des guerriers redoutables, des cavaliers arabes; une troupe d'esclaves et de nègres le précédaient, tous armés de sabres tranchants et de javelots mortels. Le premier individu qu'ils rencontraient, voisin ou étranger, noble ou esclave, ils lui arrachaient la vie. Nòmân sortait de grand matin, et ne rentrait que le soir dans sa demeure, teint de sang. Les marchés étaient déserts, le pays bouleversé[1], les transactions arrêtées. Nul ne sortait de sa maison, qu'il ne fût couvert de noirs vêtements de deuil; quel que fût celui qui s'offrait aux regards du roi sous un autre habillement, il était mis à mort par les cavaliers ou les esclaves. Il n'échappait que celui dont Dieu avait prolongé la vie, ajourné le trépas.

Voilà, dit Asmàyy, ce que Nòmân faisait les jours de mal.

[1] Il y a dans le manuscrit : تتخنط الآفاق, je pense qu'il faut lire : تتخبّط.

Les jours de bien, il apparaissait avec des vêtements verts et la tête ornée d'une couronne d'or rouge; un groupe de jeunes cavaliers le précédaient, semblables à des houris du paradis, chargés d'objets précieux, or, argent, habits de soie, qu'ils jetaient aux premiers passants. Nòmân, au milieu de la journée, rentrait à son *médjless*, et faisait apporter devant lui des tables royales chargées des mets les plus exquis, servis sur des plats d'argent, d'or, de cornaline et de topaze. A la fin du repas, les échansons circulaient autour des convives avec des coupes de vin et leur versaient à boire. Le roi Nòmân passait ainsi son temps dans la joie et le plaisir.

Asmàyy dit : Je m'informai auprès d'un des grands, de ses commensaux et des plus illustres de ses amis, du motif qui avait déterminé le roi à pratiquer cette coutume. « Asmàyy, me dit-il, l'origine de cette affaire remonte à une époque déjà ancienne. Nòmân avait deux familiers d'un caractère aimable, connaissant les usages de la bonne compagnie, éloquents et d'une instruction complète; ils étaient versés dans les lettres et les sciences, savaient des anecdotes, des contes et de très-beaux vers, enfin de toute chose ils possédaient ce qu'il y a de mieux. Nòmân, pour les éprouver, leur avait confié la garde de ses trésors, et les avait trouvés d'une fidélité et d'une vigilance parfaites[1]. Il les avait attachés à sa per-

[1] فوجدهم من الامانة والصيانة على جانب عظيم. Litt. : Il les trouva, en fait de fidélité et de vigilance, d'un côté magnifique. Cette expression tient ici la place du superlatif. Pour rendre cette

sonne de préférence aux enfants de sa race, et leur avait découvert tous ses secrets, à l'exclusion même de sa famille, de ses proches et de ses alliés. Il avait pour eux la plus tendre amitié, et ne pouvait s'en séparer un seul instant. Il les trouvait toujours prêts à le servir dans les moments et les conjonctures les plus critiques.

« Il se présenta une circonstance extraordinaire que le Dieu puissant et savant avait prévue. Le roi Nòmân était assis dans la salle où il buvait ordinairement; ses amis et les grands de la nation s'y trouvaient. Il but et se plongea dans l'ivresse; les chefs et les notables continuèrent à boire jusqu'au soir et se retirèrent. Il ne resta avec lui que les deux familiers.

« Nòmân avait une favorite d'une beauté incomparable; ses formes étaient pleines de grâce; elle ressemblait à une branche d'ivoire : c'était une joueuse de luth [1], une chanteuse à la voix douce et languissante. Son acheteur l'avait payée trois mille dinars. Un marchand l'avait présentée au roi Nòmân, à qui il avait inspiré le vif désir de l'acheter et l'avait vendue. Devenu son possesseur, le roi s'en éprit à cause de la beauté de son chant, de la grâce et de la douceur de sa voix, de l'agrément de sa récitation, de son dévouement et de son amour.

phrase : « elle est très-belle », on pourra dire : هى على جانب عظيم من الحسن.

[1] On trouve dans le manuscrit : عوية, il me paraît préférable de lire : عودية.

« Cette nuit-là, lorsque ses intimes, les grands et les gens de sa cour se furent retirés, Nòmân, resté seul avec ses deux familiers et voulant profiter de la faveur de la nuit pour mettre le comble à ses plaisirs, fit amener son esclave en sa présence. Dès qu'elle fut venue et qu'elle se fut assise, Nòmân ordonna de renouveler le festin. On plaça devant lui la table[1] du vin, sur laquelle on posa des vases[2] de diverses dimensions en argent, or et cristal, et l'on rangea les fleurs et les parfums ; les pages circulèrent avec des coupes. Nòmân but avec ses deux familiers, et invita la favorite à chanter. Elle prit alors un luth, poli, sans ornements ; l'ouvrier, en le faisant, était attristé de l'oubli de sa maîtresse[3]. Elle en tourna les clefs, ac-

[1] Dans le manuscrit : صفرة, lisez : سفرة. Au contraire du ص, qui perd de son emphase dans la conversation, il arrive que le س se prononce un peu emphatiquement devant certaines lettres, devant le ف, par exemple. De là l'erreur du copiste en écrivant le mot سفرة.

[2] Il y a dans le texte, des longs, des courts, en argent, or et cristal ; puis vient le mot سلاحيات, qui, avec un س, ne me paraît pas avoir de sens. Avec un ص, ce mot est usité en Syrie dans le sens de vase, plat, ce qui sert à contenir des choses *bonnes* à manger. Ajouter ce mot au Dictionnaire de M. Freytag. Le س se confond avec le ص assez généralement, soit dans l'écriture, soit dans la prononciation. L'accentuation emphatique du ص perd de sa force dans la conversation. On peut trouver dans la prononciation presque semblable de différentes lettres la raison de leur confusion dans l'écriture. Ainsi, le ذ est confondu avec le د, le ذ avec le ز, le ض avec le ظ ; le ث avec le ت. Le copiste est entraîné à écrire comme il a l'habitude de prononcer.

[3] Le luth était ainsi propre à rendre les plaintes, les soupirs des amants.

corda les dissonances[1], serra les cordes et fixa le ton. Puis, en s'accompagnant, elle fit entendre de sa voix langoureuse tant et de si douces modulations, que tous les esprits furent ravis de la beauté et de l'harmonie[2] de son chant, et que les auditeurs croyaient voir le palais lui-même danser de plaisir. La chanteuse s'adressant ensuite à Nòmân, récita ces vers[3]:

Ô toi qui, de ton plein gré, attentes à mes jours par tes artifices, à toi, quand je ne serai plus, la vie et l'éternité!

Tu as tué mon corps, ô toi qui l'habites; sois miséricordieux pour un amant triste et tourmenté.

Celui qui, comme moi, a fait des vœux pour l'éternité de ta vie, a vécu; celui qui aime peut-il vivre longtemps?

Plût à Dieu que la tombe me fut voisine! plût à Dieu que je n'eusse jamais vu le jour!

«A ces paroles, Nòmân tressaillit, et lui dit de chanter une seconde fois.

«Elle récita ces vers[4] :

Aie pitié de mon cœur! il est triste; vois-tu les pleurs qui inondent mes joues?

Cette lune que je possède dans vos tentes, je la place sous la protection de Dieu. Tout ce que fera ma bien-aimée sera aimé.

[1] «فجسّت ملاويه، وافقدت مساويه» — مساوى, pluriel de مساءة, de ساء «être mauvais», signifie «faux accords». Ajouter ce sens spécial au Dictionnaire (voy. ms. fol. 326 r°).

[2] «حتى انها ادهشت العقول، بحسن الغنا والدخول» — دخول «entrée», est ici employé dans le sens de «mesure, règle, harmonie,» de même qu'on appelle خروج «sortie», le faux accord.» Ajouter ces deux sens au Dictionnaire (voy. ms. *ibid.*).

[3] Sur le mètre *ramal*.

[4] Sur le mètre *basith*.

Elle se plaît à me soumettre à ses caprices. Qu'elle est douce sa coquetterie! Mon cœur l'adore et elle se cache à mes yeux.

Elle ressemble à Joseph par la beauté de son visage. Grâce pour un amant qui ressemble à Jacob par sa tristesse.

Le mal s'est emparé de moi par suite de sa longue absence, comme il s'empara de Job, le prophète de Dieu.

Louange éternelle à mon seigneur Dieu; notre séparation était écrite!

« Elle avait à peine terminé ces vers, que Nòmân, transporté, perdit la tête[1]. Revenu à lui un moment après, il changea ses vêtements et ordonna de faire circuler les coupes. Ils continuèrent à boire. Puis le sommeil ayant vaincu Nòmân, il s'endormit. Pendant son sommeil, et au travers de ses doux rêves, il lui sembla voir l'un de ses deux familiers s'approcher de la courtisane, la baiser aux joues et aux seins, la renverser et accomplir ses désirs; qu'après le premier, le second s'était levé et en avait fait autant, et que la courtisane leur disait : « vous êtes de « beaux jeunes gens; le roi Nòmân ne m'apprécie pas; « il faut que je complote sa mort et que je l'égorge « comme un mouton. Je vous livrerai les beaux joyaux « de ses trésors, je vous ferai rois des Arabes, et « vous seconderai tous les deux; car vous êtes jeunes, « plus agréables que Nòmân et plus experts que lui « en amour. Douce a été pour moi votre caresse, et

[1] Les rimes du roman d'Antar sont, en général, correctes; mais on en rencontre quelques-unes qui, quoique suffisantes pour l'oreille dans la récitation, sont incomplètes dans l'écriture. Dans cette phrase, إنشاد rime avec صواب.

« je ne veux d'autres amoureux que vous. — Fais à « ton gré, lui répondaient-ils, nous n'y mettrons au- « cun obstacle. » Alors la courtisane avait pris un couteau et s'apprêtait à égorger Nòmân, qui, dans le même moment se réveilla plein d'inquiétude, et vit la courtisane tenant à la main un couteau dont elle allait se servir pour couper un fruit. Nòmân crut que son rêve l'avait réveillé, et resta persuadé que dans cet instant même sa favorite allait l'égorger, que ses deux familiers s'étaient succédé auprès de son esclave, à la taille onduleuse, et qu'ils avaient fait avec elle cette coupable action. Il devint furieux. « Quoi! dit-il en lui-même, non contents de « ce qu'ils ont fait avec mon esclave, ils cherchent « encore à me tuer! »

Le narrateur dit :

« Nòmân, sorti de son sommeil, tira son sabre avec violence et coupa le cou des deux convives, puis se dirigeant vers la favorite, il lui fit boire la coupe de la mort. A ce spectacle, les esclaves, craignant pour leur vie, s'enfuirent de tous côtés. Nòmân essaya de se tenir debout, mais il ne put pas; il se coucha à sa place, et dormit jusqu'à ce que le matin apparût avec son sourire. A son réveil, les fumées du vin s'étant dissipées, il vit la terre teinte de sang, les deux convives et la courtisane étendus morts; il frémit de colère[1], et dit aux serviteurs qui étaient restés : « Quel est l'auteur de cette action? Quel est le meur- « trier? — C'est vous, lui répondirent les esclaves, »

[1] Dans le manuscrit : فانزع من الغيض, lisez : الغيظ.

et ils lui racontèrent ce qu'il avait fait dans son ivresse. Il ordonna de les enterrer. Profondément affecté et repentant de ce malheur, il regarda ce jour comme un jour de tristesse, et le nomma *jour de mal.* Chaque année, quand ce jour revenait, il était triste, se revêtait d'habillements rouges et faisait boire la coupe de la mort à tous ceux qui se trouvaient sur son passage. Ses esclaves, à cheval devant lui, armés de traits et de javelots, faisaient périr tous ceux qu'ils rencontraient.

« Voilà quelle fut la cause des jours de mal.

« Quant à celle des jours de bien, ô Asmàyy, elle vient de l'aventure suivante :

« Un jour le roi Nòmân monta à cheval, prit le large dans la plaine, et chassa le gibier pour se divertir. Jusqu'à la moitié du jour, il ne cessa de s'enfoncer dans les déserts. Tout à coup une gazelle s'étant levée devant lui, il la poursuivit avec son cheval, coursier rapide, et s'obstina à courir après elle jusqu'à ce qu'il la perdît de vue au fond d'une vallée. Le roi Nòmân s'arrêta déconcerté, ne sachant quelle direction prendre; il poussa son cheval dans les lieux déserts et disparut aux yeux de sa troupe; il n'avait plus derrière lui aucun de ses cavaliers. La gazelle s'était enfuie. Il grimpa, pour s'orienter, sur la cime d'une montagne, regardant à droite et à gauche. Il vit une vallée où se trouvaient quelques tentes de Bédouins; il y poussa son cheval, et apercevant une tente de poils, fixée en terre, il se jeta devant la porte. Le maître de la tente sortit, et voyant ses vêtements

dorés, son cheval avec une selle en or, incrustée de perles et de pierreries, il comprit que ce cavalier était d'un rang élevé, un grand roi. Il lui apporta de l'eau et lui en arrosa le visage. Nòmân s'assit et recouvra ses sens. Le Bédouin se munit d'un grand vase, et se dirigea vers une chamelle laitière, tira de son lait, le porta au roi et le lui donna à boire. Il prit ensuite du lait à une autre chamelle et en abreuva le cheval, qu'il fit entrer dans sa tente. Puis, saisissant la tête d'un mouton, il l'égorgea, le dépouilla de sa peau et le coupa en morceaux; il en prépara un plat, qu'il plaça devant le roi Nòmân, et s'assit pour lui tenir compagnie. Le roi lui raconta tout ce qu'il avait souffert de soif, de chaleur et d'anxiété. Il passa cette nuit chez le cheïkh bédouin, jusqu'au matin. Montant alors à cheval, il se dirigea vers Hira. Le cheïkh marcha devant lui jusqu'à ce qu'il lui eût montré le chemin, et lui ayant fait ses adieux, revint vers sa tente. Le roi Nòmân lui avait dit : « Cheïkh des Arabes, si le destin te visite, viens à « Hira et demande le roi Nòmân. — J'ai entendu « et j'obéirai, avait répondu le Bédouin. » Nòmân partit dans la direction de Hira.

Le narrateur dit : « Pendant sa marche, Nòmân aperçut une lumière dans le lointain, il la suivit et arriva auprès d'elle. C'était une lampe suspendue à la porte d'une caverne. Le roi, ayant mis pied à terre, y entra. Parvenu au fond d'un long vestibule, il vit une grande porte, plaquée de fer, recouverte d'or rouge, et dont la serrure avait la di-

mension d'une jambe de chameau. Sur cette porte étaient écrits ces mots :

« Ô toi qui viens dans ce lieu, si tu es Nòmân, fils de Moundhir, fils de Mâ-essémâ, frappe à la porte trois coups, décline ton rang et ta généalogie; si la porte s'ouvre, tu entreras dans l'intérieur; tu trouveras un appartement magnifique, ayant quatre angles et quatre *iwans*. Entre dans l'iwan de face; tu y trouveras une planche et une chaîne d'or; agite-la trois fois. Trois jeunes gens, rois des génies, se présenteront à toi : Salkab, Malhab et le roi Madhab, le plus puissant des trois. Ils te diront : « Que veux-« tu? Ces richesses sont les tiennes et ce trésor est « à toi. Tout ce qu'il y a ici de biens précieux et « d'armes est à ta disposition. Le magicien Kahlân, « fils de Chaïban le lakhemite y veille en ton nom. » Tu leur répondras : « Je veux que vous transportiez « ces richesses à tel endroit »; ils exécuteront ton ordre. Salut.

« Le roi Nòmân ayant lu ces lignes et en ayant compris le sens, devint joyeux et sourit. Arrivé à la porte, il frappa et fit connaître son rang et sa noblesse. La grande porte s'ouvrit, et il entra dans le vestibule et les souterrains[1]. Après une heure de marche, il atteignit la porte de l'appartement. Là il examina avec curiosité la beauté de sa construction, l'élévation de ses murs, sa blancheur et ses or-

[1] دركات. Le mot دَرَكة désigne un escalier vu d'en haut. L'escalier vu d'en bas s'appelle دَرَجة.

nements. Cet aspect l'éblouit. En circulant dans l'appartement, il trouva douze cabinets. Le premier qu'il ouvrit contenait de l'argent, le second de l'or, le troisième des perles, le quatrième des vêtements et des cuirasses, le cinquième des sabres et des lances, le sixième des vêtements brochés en or et des couronnes incrustées de pierreries, le septième des coffrets et des armes, le huitième des trésors royaux, le neuvième des topazes, le dixième des rubis, le onzième des émeraudes, enfin le douzième des escarboucles.

« Nòmân vit dans l'iwan de face un trône fait de bois de genévrier, plaqué d'or rouge, surmonté d'un dais en soie, au-dessus duquel était suspendue, par une chaîne d'or, une planche d'acier. La planche descendit; il l'agita. Tout à coup [1] trois génies se présentèrent à lui : leurs vêtements étaient dorés, leur

[1] فلم يشعر إلّا و.... Littér. « Il avait à peine pensé, que,..... » pour dire : « tout à coup. » C'est là une expression élégante en arabe; mais on rencontre plus souvent dans cet ouvrage, pour exprimer le même sens, l'expression وإلّا, qui est tout à fait vulgaire. Le style du roman d'Antar offre un mélange d'expressions choisies et usuelles. Destiné à être récité devant le peuple, cet ouvrage a été rédigé de manière à être compris de tout le monde. On peut appliquer au roman d'Antar ce que M. Bazin dit au sujet du *San-koue-tchi*, dans un de ses remarquables articles sur la littérature chinoise : « Dans un ouvrage comme le *San-koue-tchi*, dont le sujet est l'histoire d'une grande guerre, où les batailles tiennent naturellement beaucoup de place, le style moderne ne répond pas aussi bien que le style intermédiaire aux mouvements brusques et rapides que demande le récit des combats. » (Voyez *Le Siècle des Youên*, ou tableau historique de la littérature chinoise, depuis l'avénement des empereurs mongols jusqu'à la restauration des Ming. *Journal asiatique*, décembre 1850, p. 431.)

aspect imposant. Nòmân s'avança vers eux, et leur dit de lui apporter les richesses renfermées dans le trésor. Interrogé sur son nom, il répondit qu'il était Nòmân, fils de Moundhir, fils de Mâ-essémâ le lakhemite. « Cela se vérifiera bientôt, lui dirent-ils; « nous sommes préposés à la garde du trésor, et si « tu es Nòmân, fils du roi Moundhir, maître du pou- « voir et du commandement, cela se verra. » Un de ces rois sortit alors et lui apporta une arbalète et trois balles; ils lui montrèrent une colonne, sur le sommet de laquelle était un croissant d'or rouge; un oiseau vert, au bec rouge, dormait sur ce croissant, la tête entre ses ailes.

« Nòmân, lui dit le génie, lance[1] une de ces trois « balles contre cet oiseau; si tu le touches, tu es Nò- « mân; si tu le manques, des serpents, des scorpions « et des oiseaux, avec leur bec d'acier, sortiront contre « toi; les rois des génies viendront et te couperont en « morceaux. Si tu es Nòmân, tu atteindras l'oiseau, « qui fera trois tours et jettera de son bec un papier « roulé, dans lequel sont renfermés notre délivrance « de la garde de ce trésor et notre retour dans le pays. » Nòmân, ayant entendu ces paroles, raffermit son courage, prit l'arbalète et les balles dans sa main, et regarda l'oiseau; il le vit perché dans les hauteurs de l'air, sur un croissant d'or. « Je ne pense pas, dit-il en lui- « même, que ces balles puissent arriver jusqu'à lui.

[1] ارمى est pour ارم. Je ne me suis pas permis de corriger les irrégularités consacrées dans l'arabe usuel; elles sont un des cachets du style du roman d'Antar.

« — Ne te préoccupe pas de cette pensée, lui dit un « des trois serviteurs; sache que si tu es Nòmân, fils « de Moundhir, fils de Mâ-essémâ le Jakhemite, l'air « portera les balles jusqu'au cou de l'oiseau, qui sera « atteint et abattu. »

« Nòmân ayant entendu ces paroles, « Voyons, « dit-il, que je tire; si je l'atteins, mes désirs sont « accomplis; je deviens possesseur des richesses d'un « trésor telles que ne peut en avoir aucun roi de la « terre et de l'époque, ni même Kesra Anouchirwan. « Si je n'en deviens pas possesseur, que je meure. Si « ma vie doit être longue, les tranchants de fer ne « couperont pas ma peau; si elle est proche de son « terme, je goûterai la coupe de la mort »; et ranimant son courage, il lança la première balle, qui passa sous l'aile droite de l'oiseau. Des cris alors se firent entendre, et une voix disait : « Tu ne possèdes « pas les signes de la puissance; le tiers de ta vie s'est « écoulé. » Nòmân, attristé par ses paroles, se repentit de ce qu'il avait fait, et voulut s'en retourner; mais il vit que ses pieds étaient cloués à terre.

« Que cet incident et ces clameurs méprisables ne « t'épouvantent pas, lui dirent les serviteurs, lance « la seconde balle. » Mais l'ayant lancée[1], elle passa sous l'aile gauche de l'oiseau. Les cris redoublèrent, et, parmi les diverses voix qui se faisaient entendre, l'une d'elles disait : « Le second tiers de ta vie a passé; « ton honneur et ta gloire ont disparu. » Nòmân, fu-

[1] قام وضربها. Le verbe قام « il se leva », s'emploie en arabe vulgaire, en Syrie et en Égypte, dans le sens de جعل.

rieux, s'écria : « Que je lance la troisième balle, afin « que je meure et que je sois débarrassé de ce monde, « où toute chose doit bientôt périr. » Et, raffermissant son courage, il lança la troisième balle, le cœur agité d'une émotion poignante; elle partit de sa main sans qu'il eût visé; et, avant d'avoir lâché la corde de l'arc, il était certain de sa mort. Mais la balle, portée sur les airs, frappa le cou de l'oiseau, qui, tournant trois fois sur lui-même, jeta de sa bouche les feuilles de papier dont il a été parlé. On entendit alors, mêlé de chants, le son des tambours, des trompettes royales. Les esclaves baisèrent la terre devant lui, et lui dirent : « Prescris-nous ce que tu désires, il« lustre seigneur. — Je veux, leur répondit-il, que « vous transportiez toutes ces richesses dans mes tré« sors et dans mes arsenaux, et que vous ne laissiez « rien ici, pas même la valeur d'un dinar. — Audi« tion et obéissance, dirent-ils, et ils ajoutèrent : « Prends ces papiers que l'oiseau a jetés, et sur les« quels sont écrites les quantités d'or, de pierreries « et de joyaux, des vêtements et des cuirasses incrus« tées. » Nòmân prit les feuillets, et y trouva inscrits les quantités d'or et d'argent, le poids des pierres précieuses, le nombre des bijoux, vêtements, casques, cuirasses et cottes de maille.

« Les serviteurs donnèrent ensuite l'hospitalité au roi Nòmân, qui sortit de l'appartement réservé au trésor, emportant tout ce dont il put se charger. Puis, montant à cheval, il se dirigea vers la terre de Hira. « La parole des génies, disait-il, s'est réalisée. Ils ont

« mis le comble à mes désirs, et j'ai sur moi, en « pierres précieuses et joyaux, une valeur de cent « *karras* [1]. »

Le narrateur dit :

« Nòmân partit pour Hira. Il rencontra ses cavaliers courant çà et là, pleins d'inquiétude de sa disparition. Ils avaient activement parcouru tous les déserts, espérant obtenir des nouvelles du roi. Quand ils l'aperçurent, ils poussèrent de grands cris de joie, et une partie se dirigea vers la ville pour annoncer son arrivée. Les grands et le peuple sortirent au-devant de lui : ce fut pour Nòmân un jour qui compta dans sa vie. Il tint secrets les événements qui lui étaient arrivés, et entra dans son palais, le lieu de sa gloire et de sa puissance; puis, se promenant tout autour, il examina ses richesses et son arsenal; tout ce qui faisait partie du trésor avait été transporté chez lui. Il sortit et vint s'asseoir sur son trône. Un chambellan s'avança aussitôt vers lui, baisa la terre, et lui dit :

« Ô maître, un marchand parmi les infidèles est « arrivé, amenant avec lui une esclave qu'il a achetée, « dit-il, deux mille dinars ; il veut vous en faire pré- « sent. Seulement, en échange, il vous demande un « ordre qui enjoigne à tous les habitants des sources « de ne prélever sur lui aucune contribution. — « Chambellan, répondit le roi, fais-le venir et qu'il

[1] كَرَّة. Le karra est vulgairement usité en Syrie pour désigner le nombre 10,000, d'une manière vague, sans énoncer de valeur réelle.

« amène l'esclave. — J'entends et j'obéis, dit le cham-
« bellan. » Le marchand entra et lui présenta l'esclave. Elle surpassait la pleine lune en beauté, en perfection, en éclat et en justesse de proportions; elle était telle que l'a décrite le poëte lorsqu'il dit[1] :

Si elle s'offrait aux yeux des idolâtres, ils la choisiraient pour déesse, à l'exclusion de leurs divinités.

Si dans l'Occident elle apparaissait aux yeux d'un moine, il laisserait la prière de l'Orient, et se tournerait vers l'Occident[2].

[1] Sur le mètre *thawil.*

[2] L'orientation vers le temple de la Mekke est une des quatre conditions requises pour la validité de la prière dominicale. Mahomet prescrivit d'abord aux siens de se tourner, en priant, vers le temple de Jérusalem, qui était la *Qibla* des juifs et des chrétiens. Plus tard, il ordonna aux musulmans d'adresser leurs prières vers la Câba, par ce verset du Corân :

قَدْ نَرَى تَقَلُّبَ وَجْهِكَ فِى السَّمَآءِ فَلَنُوَلِّيَنَّكَ قِبْلَةً تَرْضَاهَا فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ وَحَيْثُ مَا كُنْتُمْ فَوَلُّوا وجوهكم شَطْرَهُ

Nous t'avons vu tourner ton visage de tous les côtés du ciel; maintenant nous te fixons une *Qibla* qui te plaira; tourne ton visage vers le côté de l'oratoire sacré, dans quelque lieu que tu sois. (Sourate II, vers. 139.) Cf. d'Herbelot au mot *Keblah.*

Il était difficile, pour tous les croyants, de faire converger leurs prières, d'une manière sûre, vers la Câba. Aussi les jurisconsultes, les imams, ont dit que les habitants de la Mekke étaient obligés de faire la prière, les yeux fixés vers ce sanctuaire; mais que pour les étrangers, il leur suffisait de diriger, pendant la prière, leurs regards vers ce lieu saint. Celui qui ignorerait la position de la Câba, doit faire tous ses efforts pour parvenir à la connaître; et après cette sollicitude, quel qu'en soit le succès, la prière est toujours valide, quand même il découvrirait son erreur à la suite de son

Si elle crachait dans la mer, et elle est salée la mer, sa salive la rendrait douce.

namaz. (Cf. d'Ohsson, *Tableau de l'empire ottoman*, t. II, p. 73, 74, et le *Précis de jurisprudence musulmane*, de Khalil ibn Ishaq, traduction de M. Perron, t. I, p. 115.)

La direction du côté de l'est, que l'on donnait à la nef et à l'abside de nos anciennes églises, offre quelque chose d'analogue avec la coutume des musulmans. De nos jours, on bâtit les églises sans faire une grande attention à la direction; mais, en Orient, les chrétiens, dans la construction de leurs églises, se conforment toujours à l'antique usage; dans leur maison, ils peuvent faire leurs prières dans quelque direction que ce soit. Il n'en est pas de même des Grecs orthodoxes, qui, soit dans l'église, soit en leur particulier, prient en se tournant vers l'Orient. Un des motifs qui fit établir cet usage, fut de perpétuer le souvenir de la mort sublime du Christ, qui expira la face tournée vers l'Occident. On le voit, la religion musulmane prescrit à ses adeptes de diriger leurs prières vers un point matériel, la Câba, tandis que le christianisme indique une idée comme point de ralliement des prières.

On trouve dans la traduction de M. Perron du *Précis de jurisprudence musulmane*, la note suivante (t. I, p. 529):

« La Kâba est, selon les musulmans, le point unique de direction sur lequel doivent s'orienter les prières de tous les hommes. La chose est facile, si l'on admet, avec les musulmans, que la terre habitée est une surface plane. »

Cette croyance que la terre est plane est-elle admise par les musulmans? Il faut distinguer l'opinion des géographes arabes de la croyance dont le Coran a pu être le fondement. (Voyez sourate II, vers. 20; sour. XII, vers. 3; sour. XVIII, vers. 45; sour. XL, vers. 66; sour. XLIII, vers. 9; sour. LXVII, vers. 15; sour. LXXI, vers. 18; sour. LXXVIII, vers. 6.)

Dans l'introduction générale à la Géographie des peuples orientaux, placée en tête de sa traduction de la *Géographie d'Aboulféda* (t. I, p. 180, 181, 182), M. Reinaud, mon savant professeur, a traité cette question avec cette clarté et cette érudition large et solide qui distinguent tous ses ouvrages. Je citerai les passages suivants:

« En général, les géographes arabes se représentent la terre comme ronde. Ils lui donnent le nom de boule, et Aboulféda, pour

Si de ses pieds elle foulait de durs rochers, ils se couvriraient de gazon,

prouver sa sphéricité, se sert des mêmes arguments que nous. Les écrivains qui, sous le khalifat d'Almamoun, furent chargés d'initier les Arabes aux sciences positives, adoptèrent la plupart le système de Ptolémée..... Pour Mahomet, il paraît avoir cru, conformément à l'opinion de la plupart des peuples de l'antiquité, que la terre offrait la forme d'un disque et n'avait rien de sphérique.»

Si la multitude ignorante des musulmans a cru que la terre était plane, c'est par une fausse interprétation des paroles de Mahomet; car les hommes instruits, les commentateurs sérieux la repoussent. Ainsi Beïdhâoui, expliquant le verset 20 de la deuxième sourate: الذى جَعَلَ لَكُمُ الْأَرْضَ فِرَاشًا «C'est lui qui vous a donné la terre pour lit (tapis)», s'exprime en ces termes:

وذلك لا يستدعى كونها مسطّحة لانّ كُريّة شكلها مع عظم حجمها
واتّساع جِرْمِها لا تأبى الافتراش عليها

Cela n'est pas une preuve que la terre soit plane; car sa forme sphérique, malgré la grandeur de son extension et l'expansion de son volume, ne repousse pas l'aplanissement.

Abou'l-Baqâ, écrivain du XVIe siècle (?), dans son *Koullyyat* (p. 29, 30), commente à son tour ce verset du Coran:

لا دليل فى قوله تعالى وجعل الارض فراشا على عدم كرية
الارض لان الكرة اذا عظمت كانت القطعة منها كالسطح

L'expression du Coran: «il a fait de la terre un tapis», n'est pas une preuve contre la rotondité de la terre, parce que le globe, lorsqu'il est grand, présente l'aspect d'un plancher dans chacune de ses parties.

On voit, par ce qui précède, que l'opinion de la sphéricité de la terre était, non-seulement celle des géographes arabes, mais, en général, celle des musulmans instruits. Tous les mahométans n'admettaient donc pas que la terre était plane, et l'observation de M. Perron à cet égard serait trop générale et devrait être restreinte à la masse igorante. Nos paysans d'Europe ne sont pas plus éclairés sur ce point: ils croient que la terre est plane et que le soleil tourne.

Et son approche rajeunirait le vieillard qui se traîne sur un bâton.

Sous la brise du matin, elle ondule, balance; elle fait fondre à la fois le corps, le cœur et l'âme[1].

« A sa vue, le roi Nòmân en devint amoureux, et en demanda le prix au marchand. « C'est un présent « que je vous fais, lui dit celui-ci; je désire seule- « ment que vous me donniez un ordre qui prescrive « à tous les rois des Arabes de n'exiger de moi ni « profit, ni tribut. » Nòmân écrivit de sa main l'édit demandé et le signa. Il donna au marchand l'hospitalité, le traita avec honneur et le renvoya content; mais voici qu'un jeune homme, nommé Zayd,

[1] فَلَوْ اَنَّها لِلْمُشْرِكِينَ تَعَرَّضَتْ
لَاتَّخَذُوها دُونَ اَصْنامِها رَبَّا
وَلَوْ انَّها فى ٱلْغَرْبِ تَبْدو لِراهِبٍ
لَخَلَّى صَلاةَ ٱلشَّرْقِ وَاتْبَعَ ٱلْغَرْبَا
وَلَوْ تَفَلَتْ فى ٱلْبَحْرِ وَٱلْبَحْرُ مالِحٌ
لَأَصْبَحَ ماءُ ٱلْبَحْرِ مِنْ ريقِها عَذْبَا
وَلَوْ وَطِئَتْ أَقْدامُها صُمَّ صَخْرةٍ
لَأَنْبَتَتِ ٱلصَّمّاءُ مِنْ وَطْئِها عُشْبَا
وَلَوْ وَاصَلَتْ شَيْخًا يَدِبُّ عَلَى ٱلْعَصا
لَأَصْبَحَ ذاكَ ٱلشَّيْخُ مِنْ وَصْلِها شَبَّا
تُرَنِّحُها رِيحُ ٱلصَّبا فَتَهُزُّها
تَكادُ تُذِيبُ ٱلْجِسْمَ وَٱلرُّوحَ وَٱلْقَلْبَا

fils d'Adi[1], et un autre, Thabit, fils de Hammam, se présentèrent à lui. Nòmân les fit approcher et les choisit pour ses familiers. « C'est un jour, dit-il en « lui-même, de joie, de bonheur et de fête. Dieu m'a « rendu la favorite que j'ai tuée et mes deux fami- « liers, et, de plus, le Très-Haut m'a gratifié de ri- « chesses qu'aucun homme ne pourrait avoir. » L'esclave jouait de tous les instruments, comprenait toutes les langues et en parlait sept; elle lisait les livres de science, les anecdotes rares, les historiettes. Nòmân, après l'avoir éprouvée, la trouva parfaite dans toutes les connaissances. Elle devint familière à son cœur; elle fut sa joie, son amusement, sa félicité. Il ordonna qu'on pavoisât la ville, qu'on décorât son palais de toutes sortes d'armes, et, faisant aligner à droite et à gauche sa cavalerie, il distribua des présents à tous ses soldats. Il se montra bienfaisant envers les veuves et les orphelins, mit en liberté les prisonniers et supprima les taxes. « En vé- « rité, dit-il, voilà des jours de bien et des moments « de bonheur universel. » Le jour, il se promenait dans les jardins; la nuit, il la passait dans des lieux soli-

[1] L'auteur du roman d'Antar mêle à son récit le nom de Zayd, fils d'Adi, sans rien préciser sur ce personnage historique. On sait qu'Adi, chargé de l'éducation de Nòmân, fut la cause de son élévation au trône de Hira. Plus tard, trompé sur le compte de son bienfaiteur, il le fit périr (589 de J.C.). Dans la suite, Nòmân se repentit de sa cruauté : ayant rencontré le fils d'Adi, Zayd, il le combla de présents et lui procura une position en Perse. (Cf. *Essai sur l'histoire des Arabes* de M. Caussin de Perceval, vol. II, p. 139, 144 149.)

taires, auprès de son esclave, appelée *Bahdjat el-Oudjoud.* Cet état de choses dura trois jours, qu'il appela jours de joie, de bonheur et de plaisir.

« Telle fut, dit le narrateur, la cause des jours de bien et des jours de mal du roi Nòmân.

« Durant un certain temps le roi suivit cette coutume. Quand les jours de bien arrivaient, son cœur s'abandonnáit à la joie; il se revêtait de beaux habillements et buvait du vin. Les jours de mal, il s'habillait de noir, monté sur un cheval nu, précédé d'une troupe de nègres. Celui qui se présentait à lui, étranger ou parent, recevait la mort.

« Voilà, dit le narrateur, ce qui se passait les jours de bien et les jours de mal. »

« Maintenant revenons au Bédouin qui avait rencontré Nòmân dans le désert, l'avait recueilli dans sa tente, lui avait donné l'hospitalité, en lui faisant boire du lait et en égorgeant pour lui un de ses moutons. Cela s'était passé dans le désert. Le Bédouin avait rappelé à la vie le roi, près de mourir. Il était ensuite monté à cheval avec lui, et s'était fait son serviteur jusqu'au moment où il lui eut indiqué son chemin. Nòmân, lui faisant ses adieux, lui avait dit: « Cheïkh des Arabes, si le temps s'appesantit sur toi « et te frappe d'humiliation et de malheur, viens dans « mon pays, à la terre de Hira, et, à ton arrivée, de-« mande qu'on t'indique le roi Nòmân; je te donne-« rai tout ce qui te plaira et je t'octroierai le pouvoir « sur des rois arabes. » Le cheïkh lui avait répondu: « amitié, respect, audition et obéissance. »

« Lorsque Nòmân eut disparu dans les vallées, le cheïkh revint auprès de sa femme et lui apprit ce que le roi lui avait dit; cette nouvelle la tranquillisa. Le cheïkh et sa femme avaient vu s'écouler trois années, depuis le départ de Nòmân, lorsque des Arabes, ayant fait sur eux une rhazia, leur enlevèrent tous leurs biens, leurs chamelles et leurs chameaux. N'ayant pu sauver leurs troupeaux des mains des ravisseurs, ils les suivirent; mais ils ignoraient quelle direction ils avaient prise et à quelle tribu arabe ils appartenaient.

Le cheïkh, découragé, revint vers sa femme : « Fille de mon oncle, lui dit-il, le destin est tombé « sur nous; tous nos biens ont disparu, nous ne pos-« sédons plus [1] ni chamelle, ni chameau; indique-« moi ce qu'il faut faire. » En entendant ces paroles, sa femme s'apitoya sur son sort. « Ne m'as-tu pas dit, « lui répondit-elle, que cet homme d'un rang illustre, « qui descendit dans ta tente, que tu fis revenir à la « vie, que tu traitas avec honneur et en la compa-« gnie de qui tu partis, t'adressa ces paroles : Cheïkh, « lorsque le destin t'opprimera et que les vicissitudes

[1] ولا بقينا نملك لا ناقة. Le verbe بقى, qui signifie ordinairement « rester », donne à la négation plus de force et se traduit exactement par « plus » négatif. Mais l'emploi du verbe عاد, dans ce sens, est plus élégant : « Il ne me reconnaît plus, ما عاد يعرفنى. » Ce verbe offre encore une particularité : il est souvent usité dans la conversation en Égypte et en Syrie dans le sens de *donc*, *alors*, et correspond à إِذًا ou â حينئذٍ. On l'emploie au commencement ou àla fin de la phrase : بقى ايش تريد « Que voulez-vous donc ? » Ce détail manque dans les grammaires qui traitent de l'arabe vulgaire.

« des événements tomberont sur toi, viens dans mon « pays, à la terre de Hira, et, à ton arrivée, demande « le roi Nòmân. — Oui, lui répondit le vieillard, c'est « ainsi qu'il me parla; il me fit promettre d'aller le « voir. »

« Le cheïkh bédouin monta sa chamelle et partit pour Hira. Près d'y arriver, il rencontra Nòmân dans un de ses jours de mal. En l'apercevant, le roi le reconnut, et s'écria : « Ô Arabes, qui amène cet « homme dans ce jour fatal. » Puis il détourna la tête de son cheval et fit semblant de ne pas le voir. « Arabes, s'écria le Bédouin, est-ce que le roi Nò« mân ne me reconnaît pas? » Puis, tournant la tête de sa chamelle, il se plaça devant lui : « Ô roi de « l'époque, lui dit-il, je suis Chabib, celui qui vous « donna l'hospitalité le jour de la détresse, et vous « me dites : Viens me voir dans le lieu de ma gloire. » Puis il lui récita ces vers[1] :

Je vois Nòmân oublier un bienfait et détourner sa tête d'un étranger qui se montra généreux envers lui.

Dans l'attente du bonheur, je suis accouru vers lui; mais la mauvaise fortune est mon lot dans ce monde.

Je le vois, le destin méconnaît l'homme honnête; il trahit le héros et l'homme intelligent.

Mais peut-être, après l'avoir oublié, Nòmân se rappellera le bienfait, il se souviendra de la promesse qu'il fit au triste Chabib.

« En entendant ces paroles, Nòmân se détourna du Bédouin, et, pour l'éviter, se dirigea d'un autre

[1] Sur le mètre *thawil.*

côté. Chabib, voyant ce mouvement du roi, fit tourner la tête de sa chamelle, et se plaçant en face de Nòmân, lui adressa ces vers[1] :

Le temps et ses vicissitudes passent sur les hommes, laissant sur eux leurs empreintes de misère et de bonheur.

Il en est ainsi de Nòmân, il m'a gratifié d'une promesse, il ne lui convient pas de la violer.

L'aspect riant de son visage donne le contentement et la richesse, il apaise la soif de celui qui est épuisé.

Ô Seigneur, prodigue-lui d'abondantes faveurs, comble-le de tels biens, que rien ne puisse ajouter à son bonheur.

Si je réussis auprès de lui, je rendrai grâce à mon Dieu, et je serai vengé du rebelle destin.

De pauvre, devenu riche, je serai l'asile des hôtes et des voyageurs.

« Nòmân fut fort embarrassé; son âme était oppressée, il mordait sa poitrine. Mais ne voulant ni abolir sa coutume, ni faire du mal à ce vieillard qui l'avait rendu à la vie, il fit tourner la tête de son cheval et partit sans regarder le Bédouin, ni lui parler. Alors Chabib, poussant sa chamelle, s'avança vers lui et lui dit ces vers[2] :

M'as-tu oublié, ô mon maître; cependant l'homme honnête se souvient. Si tu n'existais pas, je nierais la générosité.

Un homme comme Nòmân n'est point parjure à sa promesse. Je l'ai racheté, et mon âme est dans l'angoisse.

J'ai supporté longtemps avec patience le malheur que le destin m'envoyait; mais je ne puis continuer à souffrir.

Si ma louange est défectueuse, toi aussi n'as-tu pas fait défaut à ta promesse?

[1] Sur le mètre *wafir*.
[2] Sur le mètre *wafir*.

« A ces paroles, le roi Nòmân s'écria : « Arabes, « qui a amené cet homme en ce jour de mal et de « colère? » Et il détourna la tête de son cheval. Le Bédouin dit en lui-même : « Il paraît que cet émir ne « me reconnaît plus. Je vais encore une fois m'ap- « procher de lui; s'il me reconnaît, je serai heureux, « sinon, je retournerai vers ma famille sans trouble « et renoncerai à toute insistance; je ne puis faire « davantage. » Il frappa la tête de sa chamelle, et, s'avançant en face du roi Nòmân : « Ô mon maître, « dit-il, c'est moi qui suis votre esclave, ce Bédouin « auquel vous avez promis des richesses et des faveurs, « en récompense du service qu'il vous a rendu, et je « vous vois aujourd'hui détournant la tête de moi, « comme si vous ne me reconnaissiez plus. » Nòmân s'arrêta, gonflé de colère. « Chef des Arabes, lui dit-il, « ce n'est pas par avarice que j'ai détourné ma figure, « mais pour ne pas te tuer, après le service que j'ai « reçu de toi; car je ne changerai pas ma coutume. « Chaque année, j'ai trois jours de bien, pendant les- « quels je comble de dons, de richesses, de faveurs, « celui qui se présente à moi, étranger ou parent; j'ai « trois jours de mal, de tristesse et de chagrin, pen- « dant lesquels je suis dans l'état où tu me vois. Si mon « frère ou mon enfant tombait alors sous ma main, « je le tuerais. Je t'ai rencontré un jour de mal, je « t'ai évité, j'ai détourné mes yeux de toi, pour, « comme je te l'ai dit, ne pas te conduire à l'abreu- « voir de la mort. J'ai repoussé loin de toi la tête de « mon cheval, et je t'ai laissé me suivre, me parler,

« t'attacher à moi; mais, maintenant, il faut absolu« ment que je te tue, et que tu boives la coupe de « la mort; car, je te le répète, si dans ce moment « mon frère ou mon enfant se présentait devant « moi, je le tuerais. Choisis ton genre de mort; » et Nòmân cria à ses esclaves, qui saisirent le Bédouin, lui lièrent les mains derrière le dos, et l'emmenèrent pour lui trancher le cou.

« En voyant cela, le Bédouin se crut certain de la mort. « Ô mon maître, dit-il au roi en pleurant, « ayez pitié de moi, je ne demande plus rien, ni ri« chesses, ni chamelles, ni chameaux, ni dons, ni « faveurs, et il lui récita ces vers[1]:

Plût à Dieu que ma mère ne m'eût ni porté, ni enfanté, et que je n'eusse étendu vers personne la main de la générosité!

Sans mon bienfait et la promesse du roi Nòmân, je ne serais pas venu de ma tente lointaine vers son pays.

J'arrive, accourant sur une robuste chamelle, n'ayant pour compagnes que l'espérance et la louange, mes seules armes.

Je m'avance vers toi, je te demande de tenir la promesse dont tu m'as gratifié, le jour de la chasse dans la solitude du désert;

Je vois que tu y manques; que direz-vous à ma famille, ô mes mains vides.

Si je dis : il a été généreux, mon malheureux état me démentira; si je dis : il ne l'a pas été, mon foie sera brûlé de douleur.

« Malheur à toi, lui dit Nòmân, n'en dis pas da« vantage, il faut que tu périsses. — Ayez pitié de « moi, mon maître, lui dit le vieillard, j'ai des filles

[1] Sur le mètre *thawil.*

« vierges qui sont dans le dénûment et la détresse.
« — Il me faut ta mort, lui répondit Nòmân, adieu.
« — Ne faites pas cela, lui dit le cheïkh, pitié pour
« ma vieillesse et l'abondance de mes larmes. » Puis
il ajouta : « Laissez-moi retourner pour dire adieu à
« mes filles, je reviendrai ensuite vers vous, et vous
« ferez alors de moi ce que vous voudrez. — Vois
« qui te servira de caution? » lui dit Nòmân.

« Le Bédouin jeta les yeux sur les assistants et les arrêta sur un des émirs du roi qui s'appelait Charik, fils de Hassan. Son visage brillait comme la graine de grenade; il se tenait auprès du roi. Le cheïkh se dirigea vers lui, baisa sa main et lui dit : « Ô mon
« maître, je n'ai pas de refuge contre la mort, ni
« rien qui puisse me sauver contre le destin, ô frère
« de tout infortuné, espoir de celui dont toutes les
« espérances sont brisées, voulez-vous être mon ga-
« rant par honneur pour celui qui a élevé le ciel et
« éclairé les ténèbres? » Puis il pleura, se lamenta et poussa des cris déchirants. « Ô mon maître, ajouta-
« t-il, je suis venu comptant sur la promesse du roi,
« et je suis tombé dans l'abîme du malheur. »

« L'émir l'ayant entendu, le plaignit; son cœur s'attendrit à son infortune, et il dit à Nòmân : « Roi
« de l'époque, je serai son garant. — Prenez des té-
« moins de votre engagement, répondit le roi. » Son intention, dans cette circonstance, était de faire éloigner de lui le cheïkh. Le Bédouin partit pour se rendre dans sa famille, et il récitait ces vers[1] :

[1] Sur le mètre *basith*.

Mes filles sont dénuées d'appui; elles auraient voulu que je vécusse longtemps,

Dans la crainte de goûter après moi l'humiliation et de boire une eau troublée.

Le narrateur dit : « Le cheïkh, chemin faisant, pensa à ce qui lui était arrivé jusqu'à ce qu'il fût rendu au milieu de sa famille. Sa femme et ses filles allaient chaque jour dans le désert, et restaient jusqu'au soir sur le chemin en l'attendant, puis elles rentraient dans leur tente. Ce jour-là, le cheïkh ayant apparu, elles s'élancèrent à sa rencontre et cherchèrent des yeux les richesses qu'il apportait; elles ne virent avec lui que sa chamelle et la tristesse qui était peinte sur sa figure. Elles s'informèrent de sa santé et de sa visite à Nòmân. Alors le cheïkh, versant des larmes, leur adressa ces vers[1]:

J'ai demandé un bienfait à un roi puissant, il m'a présenté une prompte mort.

Charik, fils de Hassan, fils de Bedr, illustre par ses ancêtres et d'une tribu de nobles,

A répondu de mon prochain retour auprès de Nòmân, et que je reviendrais pour périr sous le tranchant du glaive.

Je dis adieu à ma femme, je retourne vers le roi pour qu'il me fasse boire les coupes de la mort.

Je suis venu vers mes filles. Mes larmes coulent et les flammes dévorent mon cœur.

Ma femme a étendu vers moi ses regards, et a dit à ses filles qui dormaient encore :

Hâtez-vous, mes filles, votre père est arrivé avec des richesses innombrables, inespérées.

[1] Sur le mètre *wafir*.

Ma femme arriva vers moi la première; mais elle ne vit que mes mains qui cachaient ma figure.

« Il leur raconta alors ce qui s'était passé entre lui et Nòmân, et comment il avait échappé à la mort par la caution d'un des chambellans du roi, qui avait répondu de son retour. « Je ne suis venu vers vous, « ajouta-t-il, que pour vous faire mes adieux, et je « repars. — Éloignons-nous de cette terre, lui dit sa « femme, et fuyons dans les plaines et les déserts. « — Je ne puis faire cela, répondit le Bédouin : non, « par la vérité de celui qui connaît les choses visi- « bles et invisibles; car cet homme s'est rendu mon « garant, et il m'est impossible de le tromper et « d'être la cause que les bienfaits disparaissent d'au « milieu des hommes. » Il fit alors un dernier adieu à sa famille et partit pour la terre de Hira. Il se présenta au roi Nòmân, et le trouva dans un jour de bien et de joie. Le roi lui fit des présents, le combla d'honneur. « Tu es donc venu chercher la mort, lui « dit-il. — Oui, mon maître, je suis venu accomplir « ma promesse et faire cesser les appréhensions de « celui qui s'est porté ma caution, afin que les actions « généreuses ne périssent pas parmi les hommes. » Le roi Nòmân admira sa loyauté, le traita avec distinction, lui fit des présents et le rendit parfaitement heureux. Il lui raconta l'origine des jours de bien et des jours de mal.

« Asmàyy dit : « Le cheïkh fut au comble de l'é- « tonnement et tressaillit de l'excès de sa joie. Il

« prit les présents et les richesses, et il revint dans « sa famille élevé au rang des rois.

« Certes, lui répétait Nòmân, je m'étonne que tu sois venu, alors que je t'avais promis la mort; et le Bédouin lui redisait : « Je ne suis venu que pour « celui qui, sans me connaître, avait répondu de moi, « et afin que la générosité ne se perdît pas sur la « terre. »

« Voilà quelle fut la cause des jours de bien et des jours de mal du roi Nòmân. L'origine de cette histoire vous est maintenant connue. En Dieu seul est le secours. »

LÉGISLATION MUSULMANE SUNNITE,

RITE HANÈFI.

CODE CIVIL (SUITE).

CHAPITRE II.

DE L'*AMAN* ACCORDÉ PARTICULIÈREMENT PAR LES *Q'AWARIDJ* OU *BOUG'ÂT*.

Définitions et classements.

1° Définitions.

Q'awaridj est le pluriel de *q'aridj*, « sortant. »

Boug'ât est de même le pluriel de *bâg'ï*, « qui transgresse, sort du droit chemin, se révolte. »

Le mot *èhl* mis avant un nom, par exemple avant *q'ouroudj* « l'action de sortir, » et *bag'ï*, « l'action de transgresser, » en fait des adjectifs employés indifféremment, tant pour le

singulier que pour le pluriel ; ainsi *èhli-q'ouroudj* et *èhli-bag'ï* sont des synonymes, le premier de *q'awaridj,* et le second de *boug'ât*, comme *èhli-harb*, synonyme de *harbi,* et *èhli-zimmèt,* synonyme de *zimmi*, représentent, l'un et l'autre, l'infidèle ou les infidèles : *èhli-zimmèt,* les infidèles tributaires et, le plus souvent, sujets de la puissance musulmane, appelés communément *raïa ;* et *èhli-harb*, les infidèles avec qui les musulmans doivent, en principe, être en état permanent de guerre. On en doit conclure que ni la qualité de *èhli-harb* ou *harbi* ne peut s'appliquer aux *raïa* ou *zimmi* des musulmans, ni celle de *raïa* ou *zimmi* aux *èhli-harb.* (Voir note 6, page 13.)

Q'awaridj a, dès l'origine, été le nom spécial donné à des musulmans sortis, par suite de questions religieuses, de l'obéissance due au kalife légitime. — Ce schisme remonte au kalifat de Ali, gendre du Prophète ; et l'on trouve cités, dans le dictionnaire dit *Kamous,* six autres espèces de schismes. Le premier a été connu sous les noms de *muhaqqimè* ou *harourié,* et les six autres portent les noms de leurs auteurs. On en trouve la nomenclature dans le dictionnaire précité, au mot *q'ouroudj,* et mieux encore dans le *Milèl-u-nihal.*

Nous devons croire que, depuis la publication de ces deux ouvrages, d'autres schismes ont encore dû naître, puisque, même de nos jours, nous avons été témoins de l'apparition du schisme des *wehhabites,* du nom de leur auteur *'Abdu-l-wèhhab.*

Aux *q'awaridj, boug'ât, èhli-q'ouroudj, èhli-bag'ï* sont opposés les *'adli* ou *èhli-'adl,* musulmans restés soumis et fidèles à l'autorité légitime.

'Adl signifie justice, équité. — Voir pages 140 et 141, articles 237 et 238.

2° Classements.

Trois classes de musulmans sont comprises, le plus souvent, sous les deux seules dénominations de *q'awaridj* et de *boug'ât,* et, par conséquent, de leurs synonymes *èhli-q'ouroudj* et *èhli bag'ï.*

De ces trois classes, l'une comprend les divers schismes, l'autre, les scissions politiques; et parmi celles-ci ont été distinguées, pour former une troisième classe, les scissions politiques anti-sociales composées de bandes de brigands et malfaiteurs, à qui, pour ne pas les confondre, quand il en a été besoin, avec les scissions purement politiques que le mécontentement, les distances et localités, la tyrannie et tant d'autres circonstances, ont portées à la révolte, a été donné le nom de *kutta'u-t-tarik,* dont la traduction littérale serait *coupeurs de chemin.*

Quelque tranchée que soit la différence entre ces trois classes, et surtout entre les deux premières et les *kutta'u-t-tarik,* l'usage a prévalu que toutes trois indistinctement soient généralement appelées *boug'ât* ou *èhli-bag'ï,* et surtout *q'awaridj.*

Quand il est nécessaire d'indiquer qu'il n'y a qu'un *seul* schismatique, au lieu du pluriel *q'awaridj,* on se sert de *q'aridj,* participe singulier de *q'ouroudj,* auquel on ajoute la finale *i,* marque de l'unité, et l'on a *q'aridji.*

De ces diverses scissions, tant religieuses que politiques, y compris les *kutta'u-t-tarik,* ont résulté avec le temps des États plus ou moins séparés et indépendants, et des organisations gouvernementales plus ou moins perfectionnées; et quand l'expérience a prouvé que l'on devait renoncer à les soumettre, tels, par exemple, que les *Kaba'il* ou plutôt les *Berbères* de l'Algérie ou du Maroc, ou même les *kutta'u-t-tarik* du Curdistan, des traités avec les *èhli'-adl* ont mis fin aux hostilités.

SOMMAIRE.

§ 1. De la validité de l'*aman* accordé par les *q'awaridj*.
§ 2. De la solidarité de l'*aman* obtenu et de ses conséquences.
§ 3. Appendice général à la subdivision de la paix et de l'*aman*. = Questions diverses.

§ 1. *De la validité de l'*aman *accordé par les* q'awaridj.

391. L'*aman* peut-être le résultat de la concession d'un ou de plusieurs musulmans. = Ou celui des circonstances seules, sans concession. = Il peut être maintenu ou annulé suivant les circonstances. = Il peut enfin y avoir, dès le principe, nullité d'*aman*.

1° Aman *obtenu par concession.*

392. Quoique révoltés ou même schismatiques, les *q'awaridj* ou *boug'ât* n'ont pas plus cessé d'être musulmans, que les Grecs ou autres schismatiques n'ont cessé d'être chrétiens.

L'*aman* accordé par les musulmans ou par un seul d'entre eux, fût-il *kati'u-t-tarik*, est donc aussi valide dans tous ses effets, que le serait l'*aman* accordé par un *èhli-'adl*. = T. *fa*.

T. *fa*. « L'*aman* accordé par les *q'awaridj* est permis et « doit avoir son cours, comme il devrait l'avoir, accordé « par les *èhli-'adl*, parce qu'ils sont des musulmans formant « une troupe *èhli-mènè'a* [50], ainsi que le prouve clairement

[50] Les mots que nous traduisons ici par troupe *èhli-mènè'a* sont, dans le *Sièri qèbir* : *fi'ètun mumtèni'a, troupe ayant par elle-même les moyens d'arriver au but qu'elle se propose*, soit par la résistance ; soit même par la fuite, si elle peut, par ce moyen, trouver un refuge ; soit

« le chapitre XLIX, verset 9 du Cour'an : *Ils forment deux* « *partis de vrais croyants, qui se battent l'un contre l'autre.*

« Ali, gendre du Prophète, en disant : *Ce sont nos frères* « (en religion) *qui sont révoltés contre nous,* reconnaissait « dans les *q'awaridj* la qualité de musulman. = Cette qua- « lité étant constatée en eux, l'*aman* d'un seul équivaut « nécessairement (art. 381 et 302) à l'*aman* de la com- « munauté musulmane entière. (Voir art. 307 et 308.)

« D'ailleurs, les *harbi* ne peuvent se rendre compte des « motifs qui portent les musulmans à des guerres les uns « contre les autres, de manière à distinguer auquel des « deux partis ils doivent recourir pour en obtenir l'*aman.* « = *Sièri qèbir,* p. 245.

2° Aman *résultant des circonstances seules et sans concession.*

393. Quand dans le *daru-l-islam*, ou dans le *daru-l-harb*, mais dans le camp musulman, qui par fiction légale est assimilé au *daru-l-islam*, les *harbi* sont réunis, sans aucun *mènè'a* qui leur soit propre, à un parti musulman contre d'autres musulmans qu'ils combattent dans les *mènè'a* et sous le drapeau de ce parti, ils sont, par ce seul fait, sous l'*aman* de ceux auxquels ils sont réunis.

A plus forte raison, les *harbi*, réunis dans les mêmes conditions aux musulmans, sont-ils leurs *musté'mèn*,

aussi par l'attaque. = *Mumtèni'* vient, comme *mènè'a,* de *mèn'* « empêcher. » Nous avons déjà vu (livre IIIe, *De la chasse,* art. 114) ce même mot employé dans le même sens, et il peut servir utilement à l'intelligence de *mènè'a,* mot qu'il est si difficile de définir à raison de la variété de cas où l'on peut l'appliquer. = *Imtina',* infinitif dont *mumténi'* est le participe, signifiera donc : *avoir par soi-même les moyens d'arriver au but proposé, moyens plus ou moins puissants, suivant les difficultés qu'oppose le but.* C'est ce qu'expriment exactement les mots *èhli-mènè'a.*

quand ils s'y trouvent en qualité d'auxiliaires. = T. *fb*, 3°. = Voir 404.

3° Aman *maintenu ou annulé suivant les circonstances.*

Maintien. 394. L'*aman* accordé à des *harbi* par des musulmans n'est pas annulé par le combat auquel ils ont pris part contre d'autres musulmans, dans les *mènè'a* de ceux dont ils sont les *mustè'mèn.* = T. *fb*, 1°.

395. Ce principe comprend les combats livrés dans le *daru-l-harb* comme dans le *daru-l-islam.* = *Ibidem*, 3° et 4°.

396. Cet *aman* serait maintenu dans les mêmes circonstances de *mènè'a*, quand même les *harbi* auraient eu un chef de leur nation. = *Ibidem*, 5° et 6°.

397. Cet *aman* serait enfin encore maintenu, s'ils avaient combattu les musulmans sans avoir de *mènè'a;* mais ils seraient traités comme le seraient les *raïa* dans la même position. = *Ibidem*, 7°.

Annulation. 398. L'*aman* accordé aux *harbi* serait annulé :

1° Si, étant entrés dans le *daru-l-islam* pour combattre les musulmans ennemis de leurs alliés, ils les ont combattus séparément de ces alliés, sous leurs propres chefs, lois et *mènè'a.* = *Ibidem*, 4°;

399. 2° Si même, dans le *daru-l-islam*, ils ont combattu les ennemis sous le seul *mènè'a* du chef qu'ils se seront donné ou choisi dans leur propre nation. = *Ibidem*, 6°;

400. 3° Si, ces *harbi* et musulmans leurs alliés

s'étant accordé mutuellement l'*aman* dans le *daru-l-harb*, le combat a eu lieu avec les *harbi* et les musulmans leurs alliés réunis contre leurs ennemis, sous le *mènè'a* et dans le propre pays de ces *harbi.* = T. *fb*, 2°.

T. *fb.* 1° « Si les *q'awaridj* ont accordé l'*aman* à des « *harbi*, à la condition qu'ils se réuniront à eux pour com- « battre les *èhli-'adl;* si, en outre, les *harbi*, qu'ils aient « ou non combattu, se sont joints aux *q'awaridj*, et que « les *èhli-'adl* aient été vainqueurs, il leur est défendu de « réduire ces *harbi* en esclavage et de s'emparer de leurs « biens, parce que l'*aman* accordé par les *èhli-bagî* les « sauvegarde.

« Combattre (une partie d'un peuple) n'annule pas l'*aman* « (accordé par une autre partie de ce même peuple) : le « combat, ayant eu lieu dans les *mènè'a* des *q'awaridj* et « avec eux, ne peut pas plus rendre nul l'*aman* (*accordé*) « aux *harbi*, que l'*aman* (*dû*, voir art. 340) aux *q'awaridj;* « quand surtout ces *harbi*, leurs *mustè'mèn*, ont combattu « pour eux et avec eux. = Une même loi régit, dans ce « cas, les *harbi* et les *q'awaridj;* et il en est de même dans « les diverses questions, telles que celle de l'attribution « des dépouilles, *tènfil* et autres, que la solution en soit « favorable ou non pour eux.

2° « Si ce ne sont pas les *harbi* qui sortent du *daru-l-* « *harb;* que ce soient les *èhli-bag'ï* qui entrent dans le pays « *harbi*, et viennent se réunir aux *èhli-harb*, que les *èhli-* « *bag'ï* et les *èhli-harb* s'accordent mutuellement l'*aman*, « et qu'ensuite les *èhli-'adl* soient encore victorieux, ici se « présentent deux questions :

« *1re Question.* Si les *èhli-harb* sont restés dans leurs « *mènè'a*, ils sont *fè'ï*, butin des *èhli-'adl;* et si le *tènfil* a « lieu, la dépouille du *harbi* tué appartient à celui qui l'a « tué, parce que, dans ce cas, ce ne sont pas les *harbi* qui

« sont les *mustè'mèn* des *èhli-bag'ï*, ce sont les *èhli-bag'ï* qui « sont les *mustè'mèn* des *èhli-harb*. Le combat que ceux-ci « nous ont livré (à nous *èhli-'adl*), ayant eu lieu dans leurs « propres *mènè'a* et pays, l'*aman* dont nous étions solidaires « se trouve rompu, et c'est sur les *harbi*, non *mustè'mèn*, « que nous avons remporté la victoire. » = *Sièri qèbir*, pag. 247.

2e *Question*. 3° « Mais si ce sont les *èhli-harb* qui se sont « portés (de leur propre pays) vers les *èhli-bag'ï* entrés « dans (une autre partie du) *daru-l-harb*, et s'ils n'ont pas « eu d'autres *mènè'a* que ceux des *q'awaridj*, pas un seul « d'entre les *harbi* ne doit être fait esclave, parce que, « dans les *mènè'a* des *q'awaridj*, ils sont *mustè'mèn*. Or les « (*harbi*) *mustè'mèn* de l'armée musulmane dans le *daru-l-* « *harb*, ont droit au même respect que les *mustè'mèn* dans « le *daru-l-islam* (voir la note 44); et tant que les *harbi* ne « se trouvent pas dans leurs propres *mènè'a*, le combat « qu'ils livrent n'annule pas leur *aman*. = *Ibidem*, p. 248.

4° « Au contraire, si les *èhli-harb*, étant entrés dans le « *daru-l-islam* pour secourir les *q'awaridj* (contre les *èhli-* « *'adl*), les *èhli-harb* et les *èhli-bag'ï* les ont combattus sé- « parément et chacun de son côté; que le chef des *èhli-* « *harb* ait été de leur nation, et qu'ils aient trouvé tous « leurs *mènè'a* en eux-mêmes de manière à se suffire, ils « sont notre butin si nous sommes les vainqueurs, parce « que, à raison même de ces *mènè'a*, leur *aman* est annulé.

5° « Mais si leurs *mènè'a* ne proviennent que des *q'awa-* « *ridj*, ils sont compris dans les lois qui régissent (à cet « égard) ces musulmans, quand même le chef des *harbi* « serait de leur nation; car ce n'est pas du chef (seul), « c'est (surtout) des *mènè'a* que vient la possibilité de « combattre.

6° « Si des *harbi mustè'mèn*, s'étant rassemblés dans le « *daru-l-islam*, se donnent un *mènè'a* en se donnant un « chef, et combattent des musulmans, ils annulent par là « leur *aman*.

7° « Si enfin ils n'avaient pas de *mènè'a*, leur *aman* ne « serait pas annulé : ils seraient traités comme le seraient, « par les lois musulmanes, les *raïa* qui (sans *mènè'a*) com- « battraient ainsi les musulmans. » = *Sièri qèbir*, p. 247 [51].

401. L'*aman* accordé à des *harbi* par des musulmans *luçouç*, brigands et gens sans aveu ni *mènè'a*, à la condition qu'ils les aideraient dans leurs méfaits, serait valide, et conserverait sa valeur, lors même que cette bande aurait combattu les *èhli-'adl*. = 1°.

402. Cependant ils seraient passibles des peines fixées par les lois musulmanes, pour les attentats qu'ils auraient commis, soit contre les biens, soit contre les personnes; mais ils ne pourraient être réduits en esclavage, condition imposée aux seuls *harbi mubah*. = 2°.

403. Ils ne seraient ni responsables des biens qu'ils auraient pris aux *èhli-'adl*, ni même passibles, par suite de la mort donnée par eux dans le combat à leurs adversaires, des peines prononcées par la

[51] Quoique les deux textes 4° et 6° cités ici offrent une contradiction apparente, en ce que, dans le 4°, l'existence d'un chef des *harbi* n'est pas comptée comme *mènè'a*, et qu'elle l'est dans le 6°, nous croyons qu'il est facile de lever cette difficulté : dans le 4°, le *mènè'a* qui devrait résulter de ce chef serait effacé par l'ensemble des *mènè'a* qui sauvegardent les *harbi*, avec d'autant plus de raison que ce ne serait certainement pas lui qui commanderait en chef les deux armées, et que ce ne seraient certainement pas les lois des *harbi*, mais bien celles des musulmans qui prédomineraient. = Dans le 6°, au contraire, ce chef suffit pour rendre nul, aux yeux des *èhli-'adl*, cet *aman*, qui ne serait pas annulé si les *harbi* n'avaient pas eu de chef, ainsi que le prouve le 7°, parce qu'ils n'auraient pas eu de *mènè'a*.

loi contre les meurtriers. Ils seraient assimilés, en tout, aux musulmans complices de leurs crimes.

404. Comme, d'une part, ils étaient sauvegardés par un *aman*, et que, de l'autre, ils n'avaient pas de *mènè'a*, ce qui serait pris sur eux par les *ehli-'adl* dans le combat, serait butin, mais ne serait pas *G'ANIMÈT*, en sorte qu'un cinquième dût en être prélevé pour la part de Dieu. = T. *fc.*

T. *fc.* 1° « Si dix *q'awaridj* sans *mènè'a* accordent l'*aman* « à autant de *harbi* entrés dans le *daru-l-islam*, à condition « qu'ils se joindront à eux pour les aider dans leurs bri- « gandages, et qu'ils soient ensuite vaincus par les musul- « mans, ces *harbi* ne seront pas réduits en esclavage; ce « qui leur appartient ne devient pas *g'animèt*, parce qu'ils « sont protégés par l'*aman* des musulmans; n'ayant pas de « *mènè'a*, ni leur pillage, ni le combat qu'ils ont soutenu, « n'ont annulé l'*aman*.

2° « Mais ils sont punis pour les objets qu'ils ont volés « et qui ne sont plus en leur possession; et ils sont mis à « mort pour les personnes qu'ils ont tuées (hors du com- « bat) de dessein prémédité. La circonstance qu'ils n'ont « pas de *mènè'a* les fait classer parmi les *luçouç*. C'est, en « effet, ainsi que sont traités par la loi, dans pareille po- « sition, les *q'awaridj* (et autres musulmans) qui se se- « raient livrés an brigandage, ainsi que les *harbi*, quoique « *mustè'mèn*, qui se trouveraient avec eux.

3° « Si, dans cette question, on suppose que l'*aman* « n'ait pas été accordé aux *harbi*, et que seulement ils « aient été invités à se joindre aux *q'awarîdj* dans les mêmes « vues de brigandage, la solution est la même que ci-des- « sus en ce qui regarde les *q'awaridj*.

« Quant aux *harbi*, quoique leurs personnes et leurs « biens soient le *fèï'*, butin des musulmans, ils ne sont

« ni responsables des biens qu'ils n'auront plus en leur « possession, ni mis à mort pour les personnes qu'ils au- « raient tuées (dans le combat), parce que, ne se trouvant « sauvegardés par l'*aman* d'aucun musulman, ils ne sont « que des *harbi luçouç*, et la loi ne reconnaît aucune diffé- « rence dans les peines infligées aux infidèles *luçouç*, que « les musulmans les aient vaincus dans le *daru-l-islam* ou « dans le *daru-l-harb*.

« Quant à la dépouille du *harbi luçouç*, attribuée par « *Tenfil* au musulman qui l'aura tué, elle lui appartient, « ainsi que nous l'avons dit, puisque tout ce qui appar- « tient à ce *harbi* est butin, *fèï*.

4° « En un mot, la loi qui régit les *harbi* admis à l'*aman* « par les *q'awaridj*, est la même, soit qu'ils aient volé et « arrêté les voyageurs sur les chemins, soit qu'ayant des « *mènè'a*, ils aient combattu (les musulmans); = Dans « tous ces cas, l'*aman* est annulé, comme il le serait s'il « leur avait été accordé par les *èhli-'adl.* » = *Sièri qèbir*, p. 269.

4° Nullité de concession expresse.

405. La demande de secours faite aux *harbi* par les *q'awaridj* contre les *èhli-'adl*, et les secours consentis et même accordés de fait par les *harbi*, à leur propre préjudice, tel que celui d'une défaite, ne peuvent leur constituer un *aman*, s'il n'en a été fait aucune mention, et que ces *harbi* aient combattu les *èhli-'adl* sans la participation et sans les *mènè'a* des *q'awaridj*. (Voir 393.)

406. Ils continuent d'être *mubah* pour les *èhli-'adl*, et l'invasion du *daru-l-islam* par ces infidèles les rend également *mubah*, même pour les *èhli-bag'ï*, quoique les *harbi* se soient battus pour eux. = T. *fi*, 1°.

407. Les *q'awaridj* pourraient, aux termes de la loi, user de violence contre eux, mais ne le devraient pas, parce que, d'une part, la loi ne les y oblige pas, et que, d'autre part, les services rendus ne le leur permettent moralement pas. = T. *fi*, 2°.

T. *fi*. 1° « Si des *q'awaridj*, sans faire aucune mention « d'*aman*, demandent à des *harbi* d'être leurs auxiliaires « contre les *èhli-'adl*, que ces infidèles (acquiesçant à leur « demande) soient entrés dans le *daru-l-islam*, et que (sans « réunion aux *q'awaridj*) ils aient été battus par les *èhli-* « *'adl*, ils peuvent être réduits en esclavage, parce que la « demande de secours ne peut être réputée concession « d'*aman*. Des juristes ont, il est vrai, prétendu qu'elle « emporte avec elle l'*aman*, mais qu'ensuite la réunion des « *harbi* aux *èhli-bag'ï*, pour combattre les *èhli-'adl*, l'annule. « C'est une erreur : si, en effet, les secours demandés (et « même accordés) doivent constituer un *aman*, et que, « dans le combat qui aurait lieu ensuite contre les *èhli-'adl*, « les *harbi* combattissent sous le drapeau des *q'awaridj*, « cette circonstance leur assurerait l'*aman*, loin de l'an- « nuler, ainsi que nous le dirons par la suite. = Mais la « conclusion à tirer de la présente question est que les « *èhli-harb*, au lieu de se trouver, par leur invasion (dans « le *daru-l-islam*), en paix avec une partie des musulmans, « se sont mis en état de guerre contre tous. Nul doute, à « ce sujet, en ce qui concerne les *èhli-'adl*; quant aux *èhli-* « *bag'ï*, si les *èhli-harb* se sont joints à eux, c'était à des « auxiliaires, et non à des *mustè'mèn* (or s'ils ne sont *mus-* « *tè'mèn* d'aucun musulman, ils sont nécessairement *mubaḥ* « pour tous, tant *èhli-bag'ï* que *èhli-'adl*).

« Le *daru-l-harb*, le pays de guerre, n'est pas pays d'*aman*; « il est le pays d'asservissement; et des armées qui s'y ren- « contreraient, quand même elles y seraient auxiliaires les « unes des autres, ne seraient pas *mustè'mèn* les unes des

« autres. Quand donc nous (*èhli-'adl*) avons, dans ce pays, « vaincu les *harbi*, ils sont notre *fè'ï*, qu'ils aient ou non « combattu ensemble avec les *q'awaridj* (contre nous, et « sous leur propre drapeau); mais il n'est nullement per- « mis aux *q'awaridj*, ni de mettre à mort les *harbi*, ni de « prendre leurs biens. En les invitant à combattre les *èhli-* « *'adl*, les *q'awaridj* ont pris l'engagement (tacite) de renon- « cer à toute violence contre eux; car, s'il avait dû en être « autrement, les *harbi* n'auraient (sûrement) pas accepté « leur proposition. Or la personne qui prend un engage- « ment prend à la fois l'obligation d'y satisfaire.

2° « Quoi qu'il en soit, si des *q'awaridj* s'emparaient de « leurs biens et faisaient de leurs personnes des esclaves, « l'acquisition qu'ils en auraient faite étant contraire à la « loi, il ne nous serait pas permis de les acheter; mais si « on les achetait, l'achat en serait valide, parce que, s'il y « a défense de le faire, ce n'est point par respect dû aux « personnes ni aux choses, c'est pour éviter tout soupçon « de perfidie; et ce motif ne peut être un obstacle à la va- « lidité, ni de la propriété, ni de l'achat qui en serait fait.

« Ici les *q'awaridj* sont dans la même position que le « musulman qui, sous la garantie de l'*aman*, serait venu « dans le *daru-l-harb* sans qu'il y eût eu de sa part réci- « procité (expresse) d'*aman* accordé aux *harbi*. Si ensuite « ce musulman emmenait de ce pays, en esclavage, des « *harbi* avec les biens qu'il leur aurait pris, il y aurait, « dans un tel acte, une perfidie qui ne pourrait être vue « qu'avec réprobation.

« Et cependant, s'il le faisait, on pourrait lui comman- « der de rendre les personnes à la liberté et les biens à « leurs maîtres; mais on ne pourrait (légalement) l'y con- « traindre. = Et la personne qui les aurait achetés de lui « aurait fait un achat valide, mais blâmable. » (Voir l'avant-propos du livre IV, fin de l'alinéa, p. 133.) = *Sièri qèbir*, p. 246.

408. On ne peut user de violence contre les *harbi mustè'mèn* qui ont seulement promis de combattre avec des musulmans dont il sont les *mustè'mèn* contre d'autres musulmans, pourvu qu'ils n'aient pas été les provocateurs du combat. = T. *fe.*

T. *fe.* « Si les *q'awaridj* demandent à des *harbi tudjdjar* [52], « marchands, leurs *mustè'mèn,* de leur prêter secours pour « combattre les *èhli-'adl,* et que la réponse de ces *tudjdjar* « ait été affirmative, nous ne pouvons ni les tuer, ni nous « emparer de ce qui leur appartient, tant que, de fait, ils « n'auront pas provoqué les hostilités. — La position des « *mustè'mèn* est ici assimilée à celle des *èhli-zimmèt :* il n'est « pas permis de sévir contre eux, parce qu'ils auraient ma- « nifesté l'intention de nous combattre; il faut qu'ils nous « aient réellement combattus. D'ailleurs, en répondant *oui* « aux *q'awaridj,* ils partagent leur bon ou mauvais sort; et « comme on ne peut attenter ni à la personne, ni aux biens « des *q'awaridj,* de même, tant que les *harbi* n'auront pas « été les provocateurs des hostilités, ils ne peuvent avoir « cessé d'être leurs *mustè'mèn,* s'ils ont combattu sous les « drapeaux des *èhli-bag'ï.* » = *Sièri qèbir,* p. 248.

[52] Le mot *tudjdjar,* qui littéralement signifie *marchands,* reçoit ici une signification tout à fait spéciale : il se dit des personnes qui, attirées dans le camp musulman par des vues de commerce et autres, et n'appartenant pas à l'armée, dont ils ne sont que les *mustè'mèn,* y sont venus sans aucune intention de combattre. = L'armée qu'aurait envoyée le prince musulman dans un autre pays du *daru-l-harb* pour en combattre la population, serait elle-même rangée dans la catégorie des *tudjdjar,* par rapport à une autre armée avec qui elle se serait rencontrée, et qui aurait une autre destination, parce qu'ayant une mission différente et expresse, elle ne pourrait même pas avoir eu l'intention de combattre d'autres *harbi* que ceux contre qui elle aurait reçu l'ordre de marcher. Ces deux armées ne seraient, en un mot, respectivement l'une pour l'autre que des *tudjdjar.* (Voir 3ᵉ catégorie, art. 5o3.)

§ 2. *De la solidarité de l'*aman *accordé et de ses conséquences.*

409. Puisque l'*aman* accordé par un seul *q'aridji* (voir *avant-propos* du présent chapitre IIe. — *Classements*, 4e alinéa) a les mêmes effets que l'*aman* accordé par la communauté musulmane entière, on doit en conclure, d'après le principe établi, article 307, que les marchands *harbi* peuvent venir chez les *èhli-'adl* y faire en sûreté leur commerce; et que, en général, ils ont droit à jouir, chez ces musulmans *èhli-'adl*, de tous les priviléges dont ils jouiraient chez les *q'awaridj*, en qualité de *mustè'mèn;*

410. Mais qu'en même temps l'*imam ul-'adl*, chargé de veiller aux intérêts de la communauté, peut, de son côté, et doit même, s'il voit ses intérêts compromis par la présence de ces *harbi* dans ses États, les renvoyer dans leurs *mènè'a*, s'ils en ont, sans que l'*aman* soit pour cela rompu, tant qu'il n'en aurait pas dénoncé la fin. = T. *ff.*

T. *ff.* « Quand les *harbi* ont obtenu l'*aman* de la part « des *èhli-bag'ï*, ils sont en sûreté au milieu de nous (*èhli-* « *'adl*), et peuvent y faire leur commerce; mais s'ils ont « des *mènè'a*, on peut les y (renvoyer ou) faire parvenir, « même sans aucune dénonciation préalable d'*aman.* » = *Sièri qèbir*, p. 245.

411. Comme cette mesure prise par l'*imam ul-'adl* n'entraînerait pas, ainsi que nous venons de le dire, rupture de l'*aman*, il ne pourrait, avant d'en avoir

fait la dénonciation, et avoir laissé un délai suffisant pour que les marchands et autres *harbi mustè'mèn* soient à l'abri de toute violence et aient trouvé un asile, commencer les hostilités contre le peuple *harbi* que sauvegarderait l'*aman* des *q'awaridj*, sans rester responsable de toutes les conséquences qui en résulteraient. = T. *fg*.

T. *fg*. « Dans ce cas (c'est-à-dire lorsque les *harbi* sont « sauvegardés par l'*aman* des *èhli-bag'ï*), l'*imamu-l-'adl* ne « peut, avant d'avoir dénoncé l'*aman*, attenter aux biens « et aux personnes de ces *harbi;* et s'il le fait, il prend sur « lui la responsabilité de tout ce qui est perdu. » = *Sièri qèbir*, p. 248.

412. Nous venons de parler d'un délai à accorder aux *mustè'mèn*, délai devant suffire pour qu'ils puissent rentrer dans leurs *mènè'a*, ce qui suppose que l'effet de l'*aman* a été de les déterminer à s'éloigner du lieu de sûreté où ils se trouvaient à l'instant de la concession; mais s'ils n'en sont pas sortis, le délai devenant inutile, ces *harbi* pourraient être attaqués immédiatement après la dénonciation : ce qui est exigé, c'est que le *mustè'mèn* se retrouve dans l'état où il était antérieurement à l'*aman*. = T. *fh*.

T. *fh*. « La rupture de l'*aman* se compose de deux par- « ties : faire connaître aux infidèles qu'il n'existe plus, et « les rétablir dans la position première où ils se trouvaient « avant l'*aman;* en sorte que, s'ils n'étaient pas sortis de « la place forte où ils étaient auparavant, il serait permis « de les combattre immédiatement après la dénonciation, « puisqu'ils s'y trouveraient établis comme antérieurement.

« Mais s'ils en sont sortis, et sont entrés (par exemple) « dans le camp musulman, on doit leur continuer l'*aman* « jusqu'à ce qu'ils y soient rentrés; car c'est l'*aman* qui les « en a fait sortir; et si l'effet de la rupture les prive de la « sûreté avant leur rentrée, il y aurait, de la part des mu- « sulmans, perfidie évidente. » = *Sièri qèbir*, p. 108.

APPENDICE GÉNÉRAL À LA SUBDIVISION DE LA *PAIX* ET DE L'*AMAN*.

Questions diverses.

413. Les *èhli-'adl* reconnaissent aux *q'awaridj* le droit de faire la paix avec les *harbi*, comme ils leur reconnaissent le droit d'accorder l'*aman*.

Ils reconnaissent donc également la solidarité que cette paix leur impose.

414. Le *harbi* appartenant à une nation *en paix* avec les *q'awaridj* peut, comme dans l'*aman*, entrer en toute sûreté chez les *èhli-'adl*, sans autre titre que celui de sujet d'un pays *en paix* avec les *q'awaridj*.

415. Si l'*imamu-l-'adl* avait, comme il l'a fait pour le *harbi* entré dans son état en vertu de l'*aman*, jugé à propos, dans l'intérêt de la communauté musulmane, de faire reconduire à ses *mènè'a*, mais sans dénonciation de la paix, les *harbi* qui seraient entrés chez les *ehli-'adl* sous la sauvegarde de la paix accordée par les *q'awaridj*, il ne s'ensuivrait pas que la paix fût rompue entre l'*imamu-l-'adl* et ces *harbi*, et il ne pourrait leur faire la guerre qu'à la suite d'une dénonciation formelle. (Voir art. 411 et T. *fh.*) = T. *fi.*

416. En devenant *raïa* des *q'awaridj*, le *harbi* le devient des *èhli-'adl*.

T. *fi.* « Si, les *q'awaridj* ayant fait la paix avec les *harbi*, « un de ces derniers entre chez les *èhli-'adl*, il est sauve- « gardé par cette paix, parce que les *q'awaridj* ont le même « droit que les *èhli-'adl* à faire la paix (avec les *èhli-harb*).

« Ils ont ce droit, comme ils ont les droits de les admettre « à être *raïa* et à leur accorder l'*aman*.

« Il s'ensuit que les *èhli-'adl* ne pourraient pas plus faire « la guerre aux *harbi* en paix avec les *q'awaridj*, sans leur « en avoir déclaré la fin, qu'ils ne le pourraient si c'étaient « eux-mêmes qui la leur eussent accordée. » = *Sièri qèbir*, p. 249.

417. Si, comme dans l'article 404, nous supposons que les *q'awaridj* avaient demandé le secours des *èhli-harb* sans leur avoir accordé l'*aman*, et que le commandant des *èhli-'adl* avait attribué à chacun de ses soldats en général la dépouille de tout ennemi qu'il aurait tué,

La dépouille du *q'aridji* ne pourrait être acquise au vainqueur;

Celle du *harbi*, au contraire, lui appartiendrait.

418. Le principe sur lequel repose cette différence entre les *q'awaridj* et les *harbi* est que, quoique les uns et les autres se trouvent ici les ennemis des *èhli-'adl*, d'une part le *q'aridji* étant musulman, aucun de ses coreligionnaires ne peut s'emparer de ce dont il a la propriété, ou même la simple possession; mais que, de l'autre part, le *harbi* n'étant, dans la présente question, le *mustè'mèn* ni de l'*èhli-bag'ï*, ni de l'*èhli-'adl*, son bien est *mubah* pour les uns et pour les autres. = T. *fj*, 1°.

419. L'une des conséquences du principe posé

dans l'article précédent est aussi que, s'il y avait eu échange d'armes et autres objets faisant partie de la dépouille entre les *q'awaridj* et les *harbi*, aucun *èhli-'adl* n'aurait droit à la dépouille ni du *q'aridji*, ni même du *harbi* qu'il aurait tué, puisque, dans la dépouille du *harbi*, ces armes et autres objets échangés seraient la propriété de *q'awaridj*, et que, dans la dépouille du *q'aridji*, ces armes et autres objets, propriété des *harbi*, seraient en la possession du *q'aridji*. = T. *fj*, 2°.

T. *fj*, 1° « Dans un combat où les *q'awaridj* et les *harbi* « seraient réunis contre les *èhli-'adl*, si le chef des *èhli-'adl*, « pour exciter le courage de ses soldats, avait fait publier « que chacun de ceux qui auraient tué un ou plusieurs « ennemis, aurait leurs dépouilles, celui qui aurait tué un « *q'aridji* n'aurait cependant aucun droit à ses dépouilles, « parce que les *q'awaridj* étant musulmans, et leurs pro« priétés étant réunies et faites *ihraz* dans le *daru-l-islam*, « ni leurs personnes ni leurs biens ne peuvent être comptés « dans le butin fait par des *èhli-'adl*.

« Mais ceux qui auraient tué des *harbi* auraient chacun « les dépouilles de ceux qu'ils auraient tués; ces *harbi* n'é« tant *mustè'mèn* d'aucun parti musulman, leurs personnes « et leurs biens sont *mubah*, et doivent, par conséquent, « faire partie du *g'animèt*.

2° « Si les *q'awaridj* et les *harbi* s'étant empruté mu« tuellement leurs armes, les chefs des *èhli-'adl* avaient fait « publier qu'ils attribuent (*tènfil*) exclusivement à chacun « de leurs guerriers les dépouilles de chacun des ennemis « qu'ils auront tués, les armes, etc. empruntées et comprises « dans la dépouille, ne pourraient, dans aucun cas, devenir « la propriété de ceux à qui ces dépouilles étaient attri« buées, parce que les armes des *q'awaridj*, entre les mains

« des *harbi*, ne peuvent être le butin des musulmans, puis-
« qu'elles sont propriété de musulmans, et que les armes
« des *harbi* empruntées par des musulmans (*q'awaridj*)
« doivent également être sauvegardées, comme le seraient
« toutes les armes, montures, etc. que les musulmans *èhli-*
« *bag'ī* auraient empruntées et fait venir du *daru-l-harb*,
« parce que les unes et les autres seraient en leur pos-
« session.

« Toutefois, les *èhli-'adl* qui s'en seraient emparés ne les
« rendraient pas aux *harbi* (propriétaires); — ils les ven-
« draient, et en retiendraient le prix, pour le leur remettre
« lorsqu'ils se présenteraient.

420. « Si, à la suite de la défaite et dispersion des *q'awaridj*
« et avant que les *èhli-'adl* eussent vendu les armes et mon-
« tures des *harbi* (prises sur les *èhli-bag'ī*), les propriétaires
« venaient les réclamer, la règle serait de ne pas les retenir,
« de les leur remettre pour les emporter dans leur pays,
« parce qu'elles sont sauvegardées par l'*aman* de musul-
« mans, et qu'elles sont assimilées aux biens propriété des
« *q'awaridj*. Or ceux-ci étant dispersés de manière à ce qu'il
« ne reste plus de traces de leur *mènè'a*, on devrait les leur
« rendre, s'ils en étaient les propriétaires (on devrait donc
« les rendre également aux *harbi*).

« Mais prenant en considération ce qui est le mieux,
« on doit obliger ces *harbi* à les vendre et à en recevoir le
« prix; car, puisque ces armes et montures se trouvent
« entre les mains des *èhli-'adl* et dans le *daru-l-islàm*, on ne
« peut pas, en leur permettant de les remporter dans le
« *daru-l-harb*, leur donner des forces contre les musul-
« mans. »

421. 4° « Cette question est la même que celle d'esclaves
« propriété de *harbi*, qui se seraient convertis à l'islamisme :
« on ne leur permet pas de retourner dans le *daru-l-harb*. »

422. 5° « Si, pour attirer des marchands *èhli-harb*, les *q'a-*
« *waridj* leur accordent l'*aman*, et qu'ensuite ils leur em-
« pruntent leurs armes ou qu'ils s'en emparent (*g'asb*) sans

« aucun droit et contre leur volonté; qu'un *q'aridji*, por-
« teur d'une de ces armes, soit tué par un *èhli-'adl* à qui son
« chef les aurait fait *tènfil* (les aurait attribuées, ainsi que
« le reste de la dépouille du *q'aridji* qu'il aurait tué), cet
« *èhli-'adl* ne pourrait cependant en devenir le propriétaire,
« parce que l'*aman* d'un *èhli-bag'ī* équivalant à l'*aman* d'un
« *èhli-'adl*, l'*aman* accordé au *harbi* par le *èhli-bag'ī* sauve-
« garde les droits du *harbi* sur sa propriété. Seulement les
« musulmans (*èhli-'adl*) vendent cette dépouille et en gardent
« (en dépôt) le prix, pour le remettre au *harbi* (nouveau
« propriétaire) qui viendrait le réclamer. »

423. 6° « L'explication (de ces retenues et ventes d'armes
« et de chevaux) est que, si les *q'awaridj* étaient proprié-
« taires (ou en possession) de ces choses, comme ils nour-
« riraient, tant qu'ils auraient des *mènè'a*, la pensée de s'en
« servir pour combattre les *èhli-'adl*, il ne serait pas permis
« de les leur rendre; de même il est évident qu'il ne peut
« être permis de rendre (jamais) aux *harbi* les armes et
« chevaux (dont ils seraient les propriétaires), parce que,
« leur *mènè'a* subsistant toujours, ils seraient (comme les
« *q'awaridj*) constamment tentés de s'en servir également
« contre les musulmans. »

424. 7° « Si les *èhli-'adl* ont besoin d'un de ces objets, il est
« permis à l'*imam* des *èhli-'adl* d'en disposer pour s'en ser-
« vir dans le combat, parce que, si ces armes et chevaux
« appartenaient à des musulmans, l'*imam* pourrait, au be-
« soin, en disposer pour le même emploi; il le peut à plus
« forte raison envers des *mustè'mèn.* »

425. 8° « Enfin les *mustè'mèn*, ayant prêté (aux *q'awaridj*)
« ces armes pour combattre les *èhli-'adl*, ont consenti, selon
« nous, à ce qu'elles fussent regardées comme propriété
« des *èhli-bag'ī*; et nous *èhlii-'adl*, nous en étant emparés,
« nous pouvons aussi en disposer, au besoin, pour com-
« battre (nos ennemis); faculté que nous avons aussi sur
« celles des *mustè'mèn* qui les leur ont prêtées. »

426. 9° « Mais, dans le cas où les *q'awaridj* les auraient

« prises aux *harbi* sans aucun droit ni consentement de leur « part (*g'asb*), l'*imam* des *èhli-'adl* ne pourrait, sans besoin, « lorsque ses sujets s'en seraient emparés, en disposer pour « personne, parce que, d'une part, leurs biens sont sauve- « gardés par un *aman*, et que, de l'autre, ils n'ont pas « consenti à ce que personne s'en servît pour combattre « (les *èhli-'adl*). »

427. 10° « L'une des conséquences de ces développements « est que, si des *èhli-'adl* perdaient ces armes faites *g'asb*, « ils en seraient responsables envers les *harbi mustè'mèn* « (qui en sont toujours propriétaires).

« Dans le cas de prêt de la part des *harbi* aux *q'awaridj*, « au contraire, les *èhli-'adl* n'en seraient pas plus respon- « sables que ne le seraient les *èhli-bag'ï* (parce qu'*en les* « *prêtant, ils ont consenti à ce qu'elles fussent regardées comme* « *propriété des* èhli-bag'ï. — Voir art. 424 ci-dessus). »

428. 11° Dans la même supposition de *g'asb* de la part des « *q'awaridj*, il ne conviendrait pas non plus que l'*émir* des « *èhli-'adl* les vendît, à moins qu'il ne craignît qu'elles ne « se perdissent; il doit alors les vendre; sinon, il doit gar- « der, pour les *harbi*, leurs biens en nature, comme il doit « le faire pour les musulmans.

« Il en doit être de ces biens comme des biens des « *èhli-'adl* absents : on doit les garder en nature et sans les « vendre, tant qu'il est possible. Ce n'est qu'en cas d'im- « possibilité de le faire, qu'il est permis de les vendre, « pour en tenir le prix (en dépôt). »

429. « Si, avant que ces armes n'aient été vendues, les « *q'awaridj* ont été dispersés (voir 3°), elles sont rendues, « qu'elles aient été prêtées ou faites *g'asb*, aux *harbi* pro- « priétaires, dont on facilite le retour dans leur pays; « comme, dans ce cas, on rend les armes et les montures « des *q'awaridj*, à qui, sous ce rapport, les *harbi* sont assi- « milés. »

430. 12° « Si (dans la même supposition d'emprunt mu- « tuel) un *èhli-'adl* avait perdu une partie du butin qu'il

« aurait fait sur les *q'awaridj*, il en serait de ces biens « (propriété des *harbi*), comme de ceux qui, propriété des « *q'awaridj*, (seraient également tombés entre les mains des « *èhli-'adl*) : il n'y aurait lieu à aucune responsabilité. Or, « dans la question présente, la sûreté garantie à ces biens « ne porte que sur des biens possession des *èhli-bag'ï.* »

431. « Si nous supposions que les *harbi*, au lieu de les avoir « prêtés aux *q'awaridj*, les leur auraient donnés en toute « propriété, comme il n'y aurait pas lieu à ce que le *'adli* « (qui les aurait perdus) en fût responsable dans le cas de « propriété (ainsi que nous venons de le dire), à plus forte « raison doit-il en être de même quand il n'y a que pos- « session, et non propriété. »

432. 13° « Si, après avoir pris et ensuite perdu la posses- « sion des biens pris aux *èhli-'adl*, les *harbi* se font musul- « mans, ils ne sont responsables de rien, parce que, ces « biens, ils les ont pris et perdus dans le cours des hosti- « lités. = S'étant d'ailleurs joints aux *èhli-bag'ï* (c'est-à-dire « ayant combattu avec eux et sous leur drapeau), ils sont « régis par les mêmes lois que les *q'awaridj*. Or ceux de ces « derniers qui perdraient les biens qu'ils auraient pris aux « *èhli-'adl*, et qui ensuite rentreraient dans la bonne voie « (en se soumettant de nouveau au kalife légitime), ne se- « raient responsables de rien. — Il en est de même des « *harbi* (convertis à l'islamisme). »

433. 14° « Si les musulmans dont les *harbi* ont été les auxi- « liaires n'étaient, quoique compris parmi les *q'awaridj*, « que (des *kutta'u-t-tarik*) des *luçouç*, gens sans aveu et sans « *mènè'a*, étrangers à toute question d'interprétation du « *Cour'an* (formant schisme), la réponse serait la même « que dans la question précédente : les *harbi* ne seraient « pas responsables du butin qu'ils auraint pris aux *èhli-'adl* « (et dont ils auraient perdu la possession), parce que « l'interprétation ou non interprétation (de tel passage du « *Cour'an*, de telle ou telle manière) déterminant entre « les musulmans l'irresponsabilité, n'établit de différence

« qu'entre les musulmans, et les *harbi* en sont tout à fait
« en dehors. Dans les deux cas, c'est dans le cours des
« hostilités que les *harbi* ont pris et perdu le butin qu'ils
« ont fait. » = *Sièri qèbir*, p. 246 et 247.

434. Si, pour faire *ihraz* le butin qu'ils auraient pris sur les *èhli-'adl*, les *èhli-harb* le déposaient dans les *mènè'a* qu'ils auraient dans le *daru-l-islam*, l'*ihraz* serait sans effet; ils n'en auraient point par là acquis la propriété. = T. *fk*, 2°.

435. A plus forte raison ne l'auraient-ils pas acquise en le transportant chez les *q'awaridj*, puisqu'il ne peut devenir leur propriété qu'en le mettant en sûreté dans la partie du *daru-l-harb* qui est leur propre pays; il ne suffirait donc pas qu'il fût fait *ihraz*, même dans le *daru-l-harb* en général. = *Ibidem*, 1°.

436. Dans le cas où il aurait été porté chez les *èhli-bag'ī*, il serait du devoir de ces derniers, quand même ils seraient les alliés des *harbi*, de le leur prendre des mains, parce qu'il n'a pu encore être devenu leur bien propre; et ils devraient le rendre à ceux des *èhli-'adl* à qui ils appartenaient. = *Ib*. 6°.

437. Si, sans être encore propriétaires du butin, ces *harbi* se font musulmans, ils sont obligés à le rendre à leurs maîtres.

438. Mais si, l'ayant fait *ihraz* dans leur pays, ils en ont, par ce fait, acquis la propriété, et qu'ensuite ils se fassent musulmans, il ne peut leur être enlevé, même dans le *daru-l-islam*. = *Ibidem*, 3°.

439. Si, dans le butin que les *harbi* auraient fait sur les *èhli-'adl*, il se trouvait des prisonniers, non

pas esclaves *kinn* musulmans, c'est-à-dire esclaves qui, n'étant ni *muq'atèb*, ni *mudèbbèr*, ni *oammou-l-wèlèd* (voir note 17, p. 32), sont, sous le rapport de propriété, considérés comme *choses*, mais hommes, femmes ou enfants libres, ou même simplement *statu liberi*, musulmans ou *raïa*, — prisonniers que les *harbi* auraient faits *ihraz* chez les *q'awaridj*, ces derniers devraient, dussent-ils même employer la force, exiger qu'ils fussent remis en liberté. = T. *f k*, 4°.

440. La loi impose aux musulmans *mustè'mèn* des *harbi* la même obligation pour la délivrance des personnes, parce qu'elles ne peuvent devenir la propriété des *harbi*. = *Ibidem*, 5°.

Mais elle ne l'impose pas pour la délivrance des biens, parce que, dans cette question, les *harbi* en ont acquis la propriété en les faisant *ihraz* dans leur propre pays, où se trouvent à la fois les musulmans *mustè'mèn* des *harbi*. = *Ibidem*, 7°.

T *fk*. 1° « Si les *harbi* s'emparent de biens et d'esclaves « *kinn* appartenant aux *èhli-'adl* (voir art. 26 et note 16), et « les font *ihraz* dans les *mènè'a* des *q'awaridj*, et qu'ensuite « ils se fassent musulmans, ils sont tenus de restituer tout « ce qu'ils ont pris, parce qu'ils ne peuvent devenir les « maîtres de nos biens qu'en les faisant *ihraz* dans leur « propre pays (et non dans le pays d'autres *harbi*), condi- « tion qui n'a pas été remplie par eux.

2° « Ils ne peuvent même acquérir la propriété de ceux « de nos biens qu'ils auraient faits *ihraz* dans les *mènè'a* « qu'ils auraient dans le *daru-l-islam*.

3° « Mais si d'abord ils les ont faits *ihraz* dans leur

« pays, et qu'ils se soient ensuite faits musulmans ou *raïa*, « ces biens leur appartiennent et ne peuvent leur être en- « levés, conformément à cette décision du Prophète : *Celui « qui s'est fait musulman conserve les biens dont il a la pro- « priété.*

4° « Les *q'awaridj* ne doivent pas permettre aux *èhli- « harb* d'introduire, dans la partie du *daru-l-islam* qu'ils « habitent, les femmes et les enfants qu'ils ont pris sur « les *èhli-'adl,* parce que c'est attenter à la liberté des mu- « sulmans, art. 31 (et même à celle des *raïa,* ce qui est « également un attentat). Or rien ne fait une obligation « aux *q'awaridj* de favoriser les *harbi* dans ces excès; ils « doivent, au contraire, leur ordonner de rendre ces mu- « sulmans (et autres) à la liberté; et si les *harbi* s'y refusent, « ils doivent les combattre pour délivrer sans retard ces « femmes et enfants.

5° « Ce devoir est le même pour le musulman *mustè'- « mèn* des *harbi,* quand il trouve chez ses hôtes des musul- « mans (ou *raïa*) qu'ils puissent délivrer de l'esclavage.

6° « C'est également un devoir pour les *q'awaridj* d'en- « lever des mains des *harbi,* pour les rendre à leurs maîtres, « les biens des musulmans (et des *raïa*) qu'ils voudraient « introduire chez eux, parce que c'est de la part des infi- « dèles un acte de violence, puisqu'ils n'en ont pas la pro- « priété avant de les avoir faits *ihraz* dans leur propre « pays.

7° « Le musulman *mustè'mèn* des *èhli-harb* serait (par « rapport à ces biens) dans une autre position que le mu- « sulman précité (ne l'est par rapport aux personnes); car « ici les *harbi* ayant fait *ihraz* leur butin (dans lequel sont « compris les esclaves *kinn*), en sont devenus les maîtres; et « comme le musulman *mustè'mèn* s'engage (tacitement) à « ne porter aucune atteinte à la propriété de ses hôtes, il « ne peut leur enlever les biens dont les musulmans étaient « les maîtres, et qui aujourd'hui appartiennent aux *harbi.* » — *Sièri qèbir,* p. 246 et 247.

441. Comme, en principe, il est permis à celui qui donne l'*aman*, d'attacher un prix à la concession, si un détachement, *surïè*, assiégeant une ville du *daru-l-harb*, offre aux habitants, ou que les habitants eux-mêmes lui demandent de leur accorder l'*aman*, à la condition de lui livrer telle somme, le détachement peut le faire et en régler avec eux les diverses conditions. = T. *fl.*

T. *fl.* 1° « Lorsqu'un détachement de troupes musul- « manes est convenu, avec les habitants d'un fort *harbi*, « de leur accorder, moyennant la rétribution d'une somme « de cent *dinar*, un *aman* devant durer jusqu'à ce qu'il « rentre dans le *daru-l-islam*, cette convention est permise; « car, si elle est incontestablement permise sans rétribution, « il est évident qu'elle l'est encore plus avec rétribution.

442. 2° « Cette rétribution ne fait pas, en effet, partie in- « tégrante de l'*aman*; elle peut être ou n'être pas exigée, « comme la conciliation, à la suite d'un crime sujet à la « peine du talion, peut avoir lieu avec ou sans exigence « d'une compensation.

443. 3° « Et comme cet *aman* est exclusivement accordé « aux habitants de ce fort, il n'y a nul mal à ce que ce « même détachement se porte contre d'autres *harbi*.

444. 4° L'*aman* accordé aux habitants du fort comprend les « marchandises et bestiaux qui s'y trouvent, parce que « l'effet de l'*aman* étant que les habitants continuent d'y « demeurer, il ne peut être porté atteinte aux choses que « ce but rend indispensables;

445. 5° « Mais les assiégeants, de leur côté, ne sont pas « tenus de leur rendre le butin qu'ils ont fait antérieure- « ment sur eux, parce que les conditions de l'*aman* n'étaient « pas telles; elles se bornaient à leurs biens actuels. Quant « au butin fait sur eux avant l'*aman*, il a cessé de leur ap-

« partenir (parce que, sans être encore la propriété des « assiégeants qui ne l'ont pas fait *ihraz*, il n'est plus la « propriété des assiégés).

446. 6° « Si, à la suite de la convention, ce détachement, « se portant sur un autre point du *daru-l-harb* (voir art. ci-« dessus 242), un autre survient et le remplace; que les « habitants du fort leur fassent part de l'*aman* qu'ils ont « obtenu, et que deux témoins musulmans véridiques con-« firment cette déclaration, le nouveau détachement ne « peut se livrer à aucune violence contre ces assiégés, parce « que cet *aman* lie tous les musulmans.

7° « *Les musulmans*, a dit le Prophète, *ne forment qu'une « main contre tous ceux qui sont autres qu'eux* (qui ne sont « pas musulmans); ils se prêtent un secours mutuel; *le « moindre d'entre eux travaille* (peut travailler) *à soumettre « les infidèles au* djizïè (*q'aradj*), *et peut prendre avec eux « des engagements que ne peuvent rompre ceux qui sont plus « élevés qu'eux.* (Voir *Sièri qèbir,* p. 104 et 168.)

« Ces paroles du Prophète s'appliquent (ici) à l'*aman* « qu'auraient accordé des détachements, dont tous les mu-« sulmans sont, en principe, solidaires. = Comme les « mêmes lois régissent ces deux détachements, et que, si « le premier (qui a renoncé à l'attaque du fort pour se « porter sur d'autres points du même pays) y revenait, il « ne pourrait la renouveler contre ce même fort, sans mettre « fin à l'engagement pris avec les habitants, et leur resti-« tuer la somme qu'il en a reçue; le deuxième détache-« ment, pour pouvoir les combattre, est soumis à la même « règle : le premier détachement, n'étant pas en effet sorti « du *daru-l-harb,* l'*aman* accordé par lui subsiste encore, « et il y aurait perfidie à les attaquer avant de leur avoir « restitué le prix auquel ils ont acheté leur sûreté. » = *Sièri qèbir,* p. 168.

Nota. Nous terminerons ici le titre deuxième de cette sous-division. = Nous sommes loin, il est vrai, d'avoir épuisé toutes les

questions que présente l'*aman* dans le *Sièri q'èbir*, dont les cent pages sur cette matière équivaudraient chez nous, autant que nous pouvons l'apprécier, à un fort volume in-8°, justification ordinaire. = Nous prions le lecteur de se rappeler que nos prétentions ne s'étendent pas au delà d'un essai, et nous craignons qu'on ne nous reproche d'en avoir déjà dépassé les bornes.

TROISIÈME DIVISION.

SUITE DU *DJIHAD*. — HOSTILITÉS.

PREMIÈRE SUBDIVISION.

PRISE DU *G'ANIMÈT*.

Définitions.

Quatre sortes de butins sont reconnus par la loi musulmane, à chacune desquelles elle a affecté un nom spécial comme terme de jurisprudence. (Voir 3e subdivision, avant-propos, 5°.)

Ces butins sont le *g'animèt*, le *nèfl*, le *fèï* et le *lucouciėt*.

447. 1° « Le *G'ANIMÈT est le bien pris aux infidèles* « *par la force* et *pendant la guerre*.

« La loi qui le régit est que :

« Le cinquième en soit prélevé (pour la part de « Dieu) : = chap. VIII, verset 42, Cour'an. » (Cette loi, émanée de Dieu, suppose que le butin a été fait dans l'intention de la propagation de l'*islam*.)

« Et qu'ensuite le reste soit partagé entre les *g'a-* « *nimin* (décision du Prophète). »

Nous croyons devoir ajouter qu'il est une deuxième loi; loi *sunnite*, savoir : que la part des cavaliers, dans le *g'animèt*, soit, suivant les diverses doctrines, ou double ou triple de celle des fantassins (une part pour le *mudjahid* et une ou deux parts pour le cheval). = Cette deuxième loi ne doit être appliquée qu'au *g'animèt* soumis au prélèvement du cinquième.

448. 2° « Le NÈFL *est le bien attribué*, en principe, « *sans prélèvement du cinquième, à des combattants, par* « *surcroît à leur part du* G'ANIMÈT. »

Tenfil est *attribuer* ce bien ou *attribution* de ce bien.

Conformément à la remarque ci-dessus, dans le *nèfl*, qui n'a pas de prélèvement, *il y a égalité de parts entre les cavaliers et les fantassins.*

449. 3° « Le FÈÏ' *est le bien reçu des infidèles après* « *la guerre.* »

« Il appartient, sans prélèvement de cinquième, « à la communauté musulmane. » (Voir, note 33, *bèïtu-l-mal*, caisse du *fèï'* ou *q'aradj*[53].)

[53] Ces trois définitions sont extraites du *Kamous*, qui lui-même les a empruntées à Mutarrizi; et le traducteur en turc du *Kamous* dit que Mutarrizi les a données, dans son *Magrib*, pour établir, sur l'autorité de Èbou'-Obèidi, la différence qui existe entre *g'animèt*, *nèfl* et *fèï'*.

Nous devrons entrer dans plus de détails, dans la subdivision du *nèfl*, sur la différence qu'il y a entre *g'animèt* et *nèfl*, voir 3e subdivision, avant-propos et articles subséquents.

Enfin, on verra dans le cours de cet essai, que, dans la définition du *fèï'*, au lieu de *bien reçu des infidèles* APRÈS *la guerre*, il eût été plus exact de dire : *bien reçu* SANS COMBATS. Dans le *fèï'*, en

450. 4° Quant au *luçouciète*, dont la racine est *lass* « agir en secret, voler, » opposé aux trois butins précédents, dont les deux premiers sont acquis par les combats et le troisième obtenu sans combat, mais du consentement des infidèles, le *luçouciète*, disons-nous, est spécialement employé par les jurisconsultes pour un butin légalement acquis, il est vrai, mais pris à la dérobée et par ruse sur les biens et même sur les personnes des *harbi* sans traité avec les musulmans, et par conséquent sur des choses et des personnes *mubah;* en un mot, acquis par un larcin légal, quoique réprouvé. — Ce serait un vol véritable et puni, s'il avait lieu sur les biens ou les personnes de *harbi* en paix avec les musulmans.

451. *Définition* du mot *g'animin*, que nous avons employé plus haut, art. 447. — *Ganèm*, racine de *g'animèt*, est verbe, ayant pour participe actif *g'anim*, qui devrait régulièrement signifier *celui qui fait le butin* — pluriel *g'animin.*

effet, le bien est reçu des infidèles, *avant*, *pendant* et *après* la guerre, mais *point* par la guerre et les combats.

Le butin est regardé comme *fèï*, tant que, pour l'obtenir, les troupes musulmanes ne seront pas entrées sur le *daru-l-harb* ou même sur le territoire d'une place qu'elles se proposent d'assiéger;

Le tribut annuel que payent les *raïa*, tant pour leurs personnes que pour leurs terres, sous le nom de *q'aradj*, se verse dans la caisse du *fèï*, voir note 33.

Enfin, le *harbi-mubah* qui se présenterait dans le *daru-l-islam* sans être *mustè'mèn*, serait le *fèï* de la communauté musulmane, dans la doctrine d'Èbou-Hanifè; et suivant les trois *imam*, il serait le *fèï* du musulman qui en serait le premier occupant, et par conséquent, il n'appartiendrait pas à la communauté musulmane, ce qui est contraire à la définition du *fèï* précitée, art. 449.

Mais, ici, *g'anim* est pris dans un sens plus étendu. Il embrasse à la fois :

1° Celui qui a réellement fait le butin, *mudjahid;*

2° Celui qui n'a coopéré que moralement à la prise, sans avoir, de fait, combattu;

3° Dans la doctrine d'Èbou-Hanifè, celui qui, sans avoir contribué en rien à la prise, a contribué physiquement ou moralement à l'*ihraz bi-d-dar* (dans son propre pays), que le *g'anim* soit un musulman ou un *harbi.*

Application de la définition du *g'animèt.*

452. Nous avons dit que le *g'animèt* comprend, en général, l'occupation tant des biens meubles que des biens immeubles, soit urbains, soit ruraux quelconques, utilisables ou non; celle des trésors et des mines, occupation pouvant, par conséquent, être éventuelle.

Mais en prenant pour titre de cette subdivision le mot *prise* du *g'animèt,* nous avons entendu ne nous occuper ici que du *butin meuble,* le seul que l'on puisse physiquement *prendre* et différent des trésors et mines qui peuvent ne pas même être connus.

SOMMAIRE.

§ 1. *Choses ne faisant point ou faisant partie du* G'ANIMÈT *soumis au prélèvement.*

1° Ne pouvant faire partie du *g'animèt.*

453. L'eau et l'herbe (*hachich*, voir *Te*, p. 19), à la communauté desquelles tous les hommes ont droit partout où ils les trouvent, même sur le terrain d'autrui, soit dans le *daru-l-islam*, soit dans le *daru-l-harb*, voir art. 14 et 16, ne peuvent être *g'animèt* si, lorsqu'elles ont été prises, elles n'étaient encore la propriété de personne. = T. *f m.*

T. *f m.* « 1° Si un soldat ayant, le premier, amassé du « *hachich* ou puisé de l'eau, l'envoie à un *marchand* « (art. 503), il est permis à ce dernier de les employer à « son profit, parce que ces choses ne sont pas *g'animèt;* « elles sont la propriété de celui qui (le premier) les a re- « cueillies; à lui seul appartient de les donner à qui il « veut. = *Sièri qèbir,* p. 8, 2ᵉ partie.

« Si une personne fait, dans le *daru-l-harb*, un amas « de fourrage et qu'elle le vende, elle en a le droit, et le « prix qu'elle en obtient lui appartient légitimement. Il en

« est de même de l'eau qu'elle apporte elle-même, ou qu'elle « charge sur une bête de somme qui lui soit propre, parce « que ce fourrage et cette eau étant *mubah* pour tous les « hommes, ne peuvent devenir *g'animèt* (tant que, par l'oc- « cupation, ils ne sont encore la propriété de personne). « Le Prophète a dit : *Tous les hommes ont la communauté de « trois choses, l'eau, le fourrage* (herbe parvenue à l'état de « fourrage, *qèla* ou *hachich*) *et le feu.* Et puisqu'il ne suffit « pas qu'un musulman se soit emparé de ces choses pour « qu'elles deviennent *g'animèt,* et qu'en outre il a été seul « pour les recueillir, les faire *ihraz,* elles sont sa pro- « priété ; et le prix de la vente qu'il en a fait lui appartient « bien [54]. »

« La règle serait la même dans le *daru-l-islam* pour le

[54] Le *ihraz* que nous trouvons dans ce texte n'a pas la significa- tion dans laquelle nous l'avons déjà employé et l'emploierons pour le *g'animèt.* Ici nous le traduisons par « recueillir », parce que nous croyons que c'est le seul sens qu'on puisse lui donner dans tout cet article; ce sens, du reste, se rapporte parfaitement à la significa- tion première de *ihraz,* qui est, en général, s'assurer les moyens de conservation d'une chose (*bir nèsnèïi védjhi mètanèt uzrè hifzu vèkaïè eïlèmèq.* = *Kamous* traduit en turc).

Nous verrons, par suite, qu'il y a trois espèces de *ihraz:* le *ihraz* BI-L-ÏÈD, le moyen de *conserver* la chose occupée, *par la main;* c'est l'*ihraz* actuel, que l'on pourrait également appeler *ihraz* BI-L-MÈQ'AN, l'*ihraz par le lieu,* quand on transporte *la chose dans un lieu* où elle soit en sûreté. On ne pourrait ici l'appeler *ihraz* BI-D-DAR, *ihraz* par le *transport dans le* PAYS de la personne qui s'est emparé de la chose *mubah.*

Si l'on s'arrête, en effet, à l'*ihraz* du texte *fm* ci-dessus, n° 1er, avoir amassé le *hachich* suffit pour que le soldat en ait acquis la propriété, et puisse le donner à qui lui plaît; n° 2, pour qu'il puisse le vendre; dans le n° 3, les infidèles en ont acquis la propriété également pour avoir recueilli l'eau et amassé le fourrage.

Le mot *ihraz,* employé dans cette partie du texte, ne peut donc se traduire, comme dans le *g'animèt,* par *mise en sûreté dans le pays de ceux qui en ont fait la prise,* ni par conséquent par *mise en sûreté dans le* DARU-L-ISLAM, quand ce sont les musulmans.

« fourrage pris dans le terrain et pour l'eau puisée dans le « puits d'autrui. A plus forte raison doit-il en être de même « dans le *daru-l-harb.* = *Sièri qèbir,* p. 6 et 7.

2° Faisant partie du *g'animèt.*

« Si des troupes avaient pris le fourrage que des infi- « dèles auraient amassé, ou les vases qu'ils auraient rem- « plis d'eau et fait *ihraz,* qu'un soldat s'en fût emparé et « les eût vendus, qu'enfin l'acheteur les eût consommés, « l'acheteur, s'il est *marchand,* c'est-à-dire étranger à l'armée « (voir note 22 et 3e catégorie, art. 502), doit en verser le « prix à la masse du *g'animèt;* et s'il est soldat, ce prix doit « être rendu (à ce soldat acheteur), parce que, comme les « infidèles, en recueillant cette eau et ce fourrage, en « avaient acquis la propriété, ces choses prises par l'armée « sont devenues *g'animèt;* l'acheteur et le vendeur (tous

Zèïlè'i dit que l'*istila',* l'action de s'emparer d'une chose, suppose deux actes :

1° La *manucapion,* s'il nous est permis d'employer ce terme pour représenter l'*isbatu-bil-ïèd,* la *constatation* (de la prise de la chose) *par la main,* par la possession ;

2° Le *nakl,* transport de la chose objet de l'*isbatu-bil-ïèd.*

Dans la question présente, le *hachich* était encore *mubah,* personne ne s'en était emparé; le soldat et les *harbi* en ont été les premiers occupants, en le coupant et l'amassant; mais pour s'en assurer au moins la possession, ils ont dû ne pas laisser le fourrage à la discrétion du premier venu, sur la terre où ils l'ont amassé; car la possession n'a de durée que celle de la *manucapion.* Aussi, dans les citations précédentes, le *transport* ajouté à la *prise,* dont l'ensemble complète l'*istila',* quoique non exprimé, est-il supposé; et comme *ihraz* est le mot employé à cet effet dans le texte, nous avons cru devoir le traduire par *recueillir;* quoique l'auteur qui, pour l'*istila',* exige à la fois l'*isbatu-bil-ïèd* et le *nakl,* en fasse l'application particulière au transport du butin, dans le *daru-l-islam,* le principe n'en est pas moins général et doit s'appliquer à tout objet que l'on fait *istila'.*

« deux soldats) y ont des droits égaux; et la vente étant par « conséquent nulle, le prix doit en être rendu à l'acheteur.

« La question précédente, n°s 1 et 2, était tout autre. « Personne n'avait encore été le premier occupant de ce « fourrage ou de cette eau; personne n'en avait acquis la « propriété par le transport, *ihraz*. Le soldat en avait été « le premier occupant et les avait transportés, *ihraz*, dans « le camp musulman.« = *Sièri qèbir*, p. 7.

454. On peut, par induction, conclure de l'article 453 que tout autre bien propriété d'un *harbi* serait de même *g'animèt*. = T. *f n.* 1° § 2; 2° § 1; et 3° § 1.

3° Pouvant n'être pas *g'animèt.*

T. *f. n.* 1° « Si la saponaire pousse naturellement et est « sans aucune valeur dans le pays où elle aura été prise, « celui qui en est le premier occupant peut, sans incon- « vénient, en faire usage. »

4° Devant être *g'animèt.*

« Mais si, dans ce pays, elle a une valeur, elle fait, comme « le savon, partie du *g'animèt* à l'instant même où l'occu- « pation en a eu lieu; elle est, à cet égard, assimilée aux « biens dont toute autre personne se serait emparée et « qu'elle aurait trouvés renfermés dans les maisons des « ennemis. » = *Sièri qèbir*, p. 11.

2° « Si l'armée s'est emparée d'une certaine quantité de « terres employées, soit dans la médecine, soit à divers « autres usages, et que les *harbi* auraient faites *ihraz* dans « leurs maisons, il ne convient pas que l'on en use *sans* « *besoin* (voir 4ᵉ division, 2ᵉ subdivision), parce que l'*ihraz* « en avait donné la propriété à un *harbi*, circonstance qui « les fait ranger nécessairement dans le *g'animèt*, *d'autant* « *mieux qu'elles ne sont pas d'une nature à être d'un besoin* « *premier*.

« Si cette terre n'avait pas été faite *ihraz* par l'ennemi, « mais que, dans le pays, elle eût une valeur vénale, elle « serait également *g'animèt.* »

455. Tout bien (*mutèkavvim*) ayant une valeur vénale, tel que le bois, le sel, etc. est *g'animèt*, quand même il aurait été pris dans les lieux *mubah* du *daru-l-harb* où le bois pousserait, où le sel se déposerait naturellement, parce que, sans être la propriété exclusive d'un particulier, ils sont la propriété commune de la nation propriétaire du territoire. = T. *f o* et T. *f n* précédent.

T. *f o.* « Les endroits boisés et où les musulmans ne « peuvent trouver sûreté, étant reconnus pour faire partie « du *daru-l-harb*, voir T. *e c*, le bien qui s'y trouve est au « pouvoir des *harbi;* il est donc, quand les musulmans « l'abattent et l'emportent, un bien pris aux infidèles par « la force; et il doit être ajouté au *g'animèt*, tel qu'il a été « coupé. » = *Sièri qèbir*, p. 36, 2[e] partie.

456. Nous croyons pouvoir ajouter que, pour devenir *g'animèt*, il ne suffit pas qu'un bien soit *mutèkavvim* pour les infidèles, ou qu'il soit leur propriété; il faut qu'il soit aussi *mutèkavvim* pour les musulmans. (Voir art. 36, 37 et 38, p. 35.)

457. Enfin aucun bien ayant ou n'ayant pas une valeur ne peut être *g'animèt*, s'il a été enlevé à un infidèle qui, appartenant à une nation en paix avec la puissance musulmane, en serait le propriétaire.

Nota. On trouvera le complément des principes énoncés ici dans le chapitre II de l'*aman* accordé particulièrement aux *harbi*

par les *q'awaridj* ou *boug'at,* chapitre consacré plus spécialement aux relations de paix des infidèles avec les *q'awaridj* en guerre avec les *èhli'-adl.*

§ 2. *De la force dont la définition du* G'ANIMÈT *fait une condition.*

458. La force dont la définition du *g'animèt* fait une condition n'est pas uniquement la force physique; il suffit, dans des cas donnés, qu'elle soit morale. = T. *fp.*

T. *fp.* 1° « L'*imam* a envoyé du *daru-l-islam* un ou deux « hommes pour y combattre les *harbi;* ces hommes ont fait « quelque butin; il doit être soumis au prélèvement du « cinquième, parce que (on suppose qu'en entrant dans le « pays infidèle), leur intention ayant été de combattre pour « la propagation de la religion, ils ont eu l'appui de la « force (morale) du prince, dont le devoir eût été de leur « envoyer, au besoin, du secours. L'obligation du prélè- « vement du cinquième sur le butin fait par ceux qui n'ont « point pour eux-mêmes de *mènè'a,* repose uniquement sur « la considération du consentement donné par l'*imam,* qui « les rend *èhli-mènè'a.* » = *Sièri qèbir,* p. 215.

2° « Si des hommes en petit nombre, par exemple, un, « deux ou trois, ont été autorisés par le prince à entrer « dans le *daru-l-harb,* ils tirent de cette autorisation une « force (morale) capable d'imposer à l'ennemi, et alors, « ce qu'ils ont pris aux *harbi,* est sujet au prélèvement du « cinquième, parce que leur butin rentre dans la catégorie « du butin pris par la force; l'autorisation du prince est « en quelque sorte une force. = *Mevkoufati,* partage du « *g'animèt.*

3° « Si ces hommes entrent avec l'autorisation du prince, « ou qu'ils soient assez nombreux pour trouver en eux- « mêmes un *mènè'a,* le prélèvement du cinquième a lieu, « parce que, de cette autorisation donnée aux premiers,

« naît, pour le prince, l'obligation de leur porter secours;
« ils y trouvent une sorte de *mènè'a*.

« Quant à ceux qui, en entrant (chez l'ennemi) étaient « *èhli-mènè'a*, il leur doit les mêmes secours, de crainte « qu'en leur refusant son appui, on n'y voie impuissance « de la part des musulmans = *Sunbuli-zadè*, partage du « *g'animèt*.

4° « Si ces mêmes hommes étaient entrés, les uns sans « *mènè'a*, mais avec autorisation de l'*imam*, et les autres, « avec *mènè'a*, mais sans autorisation, le butin qu'ils feraient « serait soumis au prélèvement, pour les derniers, parce « qu'il aurait été acquis par la force et la supériorité; et « non par surprise et larcin; pour les premiers, il est admis « généralement qu'il en doit être de même, parce que l'au- « torisation de l'*imam* équivaut, de sa part, à l'engagement « de leur envoyer, au besoin, une troupe auxiliaire; c'est « une sorte de *mènè'a*.

« Telle est la doctrine des jurisconsultes les plus célèbres; « cependant on trouve, dans le *Muzmèrat*, que le prélève- « ment ne devrait pas avoir lieu sur le butin qui n'aurait « pas été fait par plus de trois hommes. » = *Medjmæ'*, p. 213. (Voir en outre le *Sièri qèbir*, p. 215.)

459. Celui qui trouve dans une de ces forces un moyen de résistance, est *èhli-mènè'a*, voir note 43. = Et le butin que fait tout *èhli-mènè'a* est *g'animèt*, quand toutefois il est de nature à être *g'animèt*. = T. *fq*.

T. *fq*. 1° « Toute réunion d'hommes qui n'a pas de « *mènè'a*, est assimilée à un seul homme.

2° Le butin de ceux qui ont un *mènè'a*, est au contraire « soumis au prélèvement du cinquième. Il est, par consé- « quent, *g'animèt*, puisque le *g'animèt* est le seul butin sur « quoi le cinquième soit prélevé. = *Sièri qèbir*, p. 251.

3° Si l'*imam* a défendu que personne n'entrât dans le « *daru-l-harb* après l'armée, on doit vérifier si celui qui se- « rait entré a enfreint la défense; car, s'il est entré sans « autorisation du prince, il n'est qu'un maraudeur, et non « un défenseur de la foi.

« Aussi le butin que fait seul un homme entré sans au- « torisation, n'est-il pas sujet au prélèvement du cinquième. « = Celui que ferait, au contraire, un seul homme entré « avec autorisation, y serait soumis.

4° « Non autorisé, il n'a aucun droit à la communauté « du *g'animèt* fait avant sa réunion à l'armée. = Autorisé, « il y a droit.

« Non autorisé, il est dans la catégorie des prisonniers « échappés à la captivité, ou des nouveaux convertis à l'is- « lamisme, qui ne sont comptés parmi les *mudjahid*, que « de l'instant où ils se sont réunis à l'armée. » = *Sièri qèbir*, p. 285.

460. Ainsi est *g'animèt* le butin fait par un ou par plusieurs soldats que l'*imam* aurait autorisés à entrer dans le *daru-l-harb*, parce que, s'ils n'ont pas pour eux la force physique d'une armée, ils ont la force morale que le nom du prince donne à leur agression, et qui leur tient lieu de *mènè'a*. = T. *fp* et T. *fq*.

461. Est également *g'animèt* le bien pris aux infidèles par un des membres de l'armée, parce qu'il trouve en elle son *mènè'a*. = T. *fr*.

T. *fr*. « Si un homme, faisant partie de l'armée dans le « *daru-l-harb*, est parvenu à s'emparer de perles, de pierres « précieuses, de métaux, d'or et d'argent, etc. tous ces « objets doivent faire partie du *g'animèt* général, parce que « chacun d'eux est un bien qu'il n'a pu prendre que par

« la force (morale) de l'armée; et le but de l'entrée des « musulmans dans le pays *harbi* étant l'exaltation de la « parole de Dieu et la propagation de sa religion, tout ce « qui, dans ce pays, arrive en la possession d'un membre « de l'armée, revêt incontestablement, par la force qu'il « en emprunte, le caractère de *g'animèt.*

« Ce qui confirme cette doctrine, c'est la considération « que, si cet homme n'avait pas pu parvenir jusqu'à l'en- « droit où étaient ces objets précieux, il n'aurait évidem- « ment pas pu s'en assurer la possession. L'armée a donc « été pour lui, lorsqu'il s'en emparait, en quelque sorte « l'arrière-garde ou corps de réserve qui lui servait d'appui « et de refuge. »

462. Est dans le même cas le bien que l'homme étranger à l'armée aurait pris aux *harbi* et fait *ihraz* dans le camp. = T. *f s.*

T. *f s.* 1° « Si un *marchand,* voir art. 503 et note 52, se « trouvant dans l'armée et n'ayant jusque-là pris part à « aucun combat, fait un butin et l'apporte à l'armée, il « est mis au rang des *mudjahid.* = *Sièri qèbir,* p. 266.

2° « L'*imam* a envoyé dans le *daru-l-harb* un corps de « troupes qui a fait du butin. — D'autre part, un homme « converti à l'islamisme, après avoir tué quelques infidèles, « et pris ce qui leur appartenait, est ensuite venu joindre « ce corps, et tous sont rentrés dans le *daru-l-islam* sans « que, depuis la jonction de ce nouveau converti, il y ait « eu aucune action.

« L'armée et cet homme ont un droit de communauté « au *g'animèt* qu'il a apporté, parce qu'il l'a fait *ihraz* au « camp, sont du *mènè'a* de l'armée; et qu'ensuite l'armée « a coopéré à l'*ihraz* de ce butin dans le *daru-l-islam.*

« Mais comme cet homme ne s'est réuni au corps de « troupes que pour se soustraire aux *harbi,* sa position est

« celle de tout *marchand* qui se joindrait à l'armée avec du « butin; il n'aurait aucun droit de communauté au *g'ani-* « *mèt* fait par l'armée.

« Si, au contraire, après sa jonction avec les musul- « mans, il y avait eu un combat auquel il aurait pris part « pour défendre contre l'ennemi la totalité du *g'animèt* de « l'armée, il y aurait acquis un droit de communauté, comme « l'acquerrait, dans ce cas, tout étranger à l'armée (tout « *marchand*).

3° « Si un autre musulman fait prisonnier des infidèles « avant l'entrée de l'armée dans le *daru-l-harb,* se joint à « elle, la solution de cette nouvelle question est la même: « (Étranger à l'armée) comme le *harbi* converti à l'isla- « misme, sa réunion à l'armée, due à la crainte des *harbi,* « ne pourrait motiver ses droits à la communauté du « butin.

463. 4° « Mais si ce musulman faisait partie de l'armée « quand il a été fait prisonnier, quoique, depuis sa jonc- « tion, il n'y eût pas eu de combat, il aurait un droit de « communauté au *g'animèt* de l'armée, parce que l'événe- « ment de sa captivité, postérieur aux rapports qui exis- « taient jusque-là entre l'armée et lui, ne peut les avoir « détruits; il est comme non-avenu. (Il avait droit aupara- « vant à la communauté de tout le butin, il ne peut l'avoir « perdu.)

464. 5° « Si, avant que ce prisonnier ne pût se réunir à « l'armée dont il faisait partie antérieurement à sa capti- « vité, cette armée était rentrée dans le *daru-l-islam,* elle « ne peut avoir avec lui aucun droit de communauté au « *g'animèt* qu'il aurait fait, parce qu'elle n'a coopéré ni à « sa prise, ni à son *ihraz;* mais sa coopération à la prise « du butin fait par l'armée avant sa captivité, lui donne au « partage de ce *g'animèt* un droit que sa condition de pri- « sonnier n'a pu détruire. Sa position envers l'armée est « celle d'un soldat qui, après la prise du butin, se serait

« séparé d'elle pour s'enfoncer dans le *daru-l-harb*. » = *Sièri qèbir*, p. 3 et 4, 2ᵉ partie.

465. Serait en un mot *g'animèt* le butin que feraient, même sans l'assentiment de l'*imam*, sur les *harbi*, des hommes entrés ouvertement dans le *daru-l-harb*, commandés par un chef qu'ils se seraient donnés, et assez forts de leur nombre pour se protéger eux-mêmes, parce que ces diverses circonstances les constituent *èhli-mènè'a* : *Est* ÈHLI-MÈNÈ'A *la réunion d'hommes assez forte pour accomplir ce qu'elle entreprend.*

466. Quoique l'invasion du territoire *harbi* par cette troupe ne fût pas de nature à ce qu'on dût en faire une cause de guerre internationale, elle les mettrait du moins personnellement en guerre avec la nation qu'ils auraient attaquée, sans qu'ils pussent réclamer le bénéfice des traités que, les premiers, ils auraient rompus. = T. *f t.*

T. *f t.* 1° « Si des musulmans, formant une troupe *èhli-* « *mènè'a*, se choisissent parmi eux un chef sans la per- « mission de l'*imam*, qu'ils fassent une irruption dans le « *daru-l-harb* pour le piller, et prennent en effet du butin, « le cinquième en est prélevé, et le reste est partagé entre « eux, suivant les lois du *g'animèt*, parce que l'effet de leur « *mènè'a* est de donner à leur butin la qualité de butin pris « pour la propagation de la religion (musulmane) ; et cette « considération le fait regarder comme *g'animèt*. »

466 *bis*. 2° « Le *tènfil* que ferait leur chef est aussi valide que « celui que ferait le chef d'un corps de troupes nommé « par l'*imam* et envoyé par lui dans le *daru-l-harb* ; car ce « chef ne l'est que parce qu'ils l'ont choisi spontanément,

« et cette spontanéité de leur part est admise pour les choses « qui les regardent; c'est elle qui l'a fait ce qu'il est.

« Considérez que si la souveraineté est acquise en vertu « de la convention qui la fait passer, par droit de succes- « sion, du souverain précédent à celui qui doit le rempla- « cer, la réunion du choix des musulmans sur une seule « personne la lui confère aussi. La base fondamentale, à « cet égard, repose sur l'*imamat* d'*Èbou-Bèqr* (que l'armée « musulmane, c'est-à-dire, à cette époque, l'universalité « de la nation musulmane, s'était donné pour khalife). »

467. « Il en est de même du choix de l'*èmir* d'un corps de « troupes; si le commandement en est conféré par le choix « du prince, il peut l'être aussi par le choix unanime du « corps. »

468. « Enfin, ne sait-on pas que si des musulmans *èhli-* « *bag'ï* se sont choisi un chef et sont entrés dans le *daru-* « *l-harb*, le *tènfil* qu'aurait accordé ce chef, en vertu du « choix qu'ils auraient fait de lui, *devrait être confirmé par* « *le prince*, si le repentir de leur faute les ramenait sous « son autorité. » (Voir, pour cette restriction, la fin de l'article suivant.)

469. « Si le khalife, en combattant les infidèles à la tête « de son armée, venait à mourir ou était martyr de la foi, « qu'une partie de l'armée se fût donné *tel* pour chef et « que l'autre partie se fût donné *tel* autre; que, s'étant sé- « parés pour se porter, chacun de leur côté, sur d'autres « points du territoire ennemi, ils eussent fait du butin; « que chaque *èmir* eût fait un *tènfil* en faveur de sa troupe; « qu'enfin les deux corps, s'étant réunis, se fussent accor- « dés sur le choix d'un seul khalife, ce nouveau khalife, « successeur du précédent, serait obligé de reconnaître les « chefs que s'étaient donnés ces troupes, de confirmer les « *tènfil* qu'ils auraient faits et de les faire exécuter. »

470. « Il est, du reste, indifférent que les deux corps de « troupes se soient réunis avant ou après leur retour dans « le *daru-l-islam;* seulement, si leur réunion a eu lieu dans

« le *daru-l-harb*, comme l'*ihraz* se sera fait en commun, « le *nèfl* (respectif de chaque corps) aura dû être (avant « tout) séparé pour les attributaires (*munèffèlun lèhoum*), « et le reste partagé entre les deux corps, d'après les lois « du *g'animèt.* »

471. « Si leur réunion a eu lieu après le retour dans le « *daru-l-islam*, chaque corps aura droit exclusivement à son « *nèfl* et à son *g'animèt*, parce que chaque corps en aura fait « exclusivement la prise et l'*ihraz.* » = *Sièri qèbir*, p. 262.

(*Nota.* On devra se reporter à la subdivision du *nèfl* pour les lois qui, dans ces articles, se rapportent au *nèfl.*)

472. Si, au contraire, un ou deux hommes, ou même un plus grand nombre, étaient entrés dans le *daru-l-harb* sans ordre ni permission de l'*imam*, furtivement, épars et sans chefs, la loi ne les regarderait que comme un seul homme; ils ne seraient pas *èhli-mènè'a;* le bien qu'ils prendraient aux infidèles, quoique légitimement acquis, puisque les personnes et les choses prises par eux étaient *mubah*, art. 24, 25, 29 et 30, ne serait qu'un bien dérobé, sans être jamais *g'animèt*, parce qu'on ne pourrait y reconnaître le caractère religieux de sa consécration à Dieu. = T. *f u.*

T. *f u.* « Si des individus, en petit nombre, par exemple « un, deux ou trois, entrent dans le *daru-l-harb* sans l'autorisation du prince, ce qu'ils y prennent n'est pas soumis au prélèvement du cinquième, parce que le *g'animèt* « est le butin obtenu par la force et la supériorité, et non « par la surprise. = *Mèvkoufati*, *partage du butin.*

« Si ces hommes entrent sans *mènè'a* et sans autorisation, le butin qu'ils font n'est pas sujet au prélèvement,

6.

« parce que le cinquième est le subside levé sur le *g'animèt* « (en faveur des pauvres uniquement); or le *g'animèt* est « le bien pris par la force et la victoire, résultat du *mènè'a*, « sans lequel il n'y a que vol et rapine. » = SUNBULI-ZADÈ, *partage du butin.*

§ 3. *Droits acquis, soit par la prise, soit par la coopération à la prise du* G'ANIMÈT.

Nota. Le *daru-l-islam* doit ici être distingué du *daru-l-harb.*

1° Prise du butin dans le *daru-l-islam.*

473. Puisque, pour assurer aux *g'animin* la propriété du *g'animèt*, dont ils n'ont, dans la doctrine d'*Èbou-Hanifè*, que la possession, on a jugé que le *daru-l-islam* seul pouvait leur offrir, par l'*ihraz*, cette sûreté, il s'ensuit qu'il ne doit pas y avoir lieu à *ihraz* du *g'animèt* fait sur les *harbi* dans le *daru-l-islam*, voyez T. *f w*.

474. Le butin devient immédiatement la propriété du vainqueur, art. 54, par le seul fait de la prise. (Voir : *Subdivision de l'ihraz*, 497, texte correspondant, et le texte *f w*.)

475. Ainsi, n'ayant ici à nous occuper que de la prise elle-même et de la coopération à la prise sans *ihraz* aucun,

Nous établirons en principe que, dans le *daru-l-islam :*

1° A seul un droit individuel et immédiat à la propriété du butin le musulman qui, seul et sans aucune coopération, l'a pris aux *harbi*, article 40. (Voir T. *f s*, 5°; voir en outre T. *f p*, 1° et 2°.)

476. 2° Ont également, seuls, un droit commun au *g'animèt* les musulmans qui, soit comme armée ou corps d'armée, soit comme simple association d'individus *èhli-mènè'a*, ont, seuls aussi, et sans aucune coopération de forces quelconques étrangères aux premiers occupants, fait sur les *harbi* le *g'animèt*, fruit du combat auquel tous auront pris une part active. (Voir l'article 41.)

477. A cette règle générale, nous devons ajouter les modifications que commandent les lois d'association et les nécessités de la guerre, modifications dont nous avons fait mention dans la note qui suit l'article 41 et le texte correspondant :

Sera regardé comme coopérant, et aura, à ce titre, un droit commun au *g'animèt*, quoique étranger au corps qui aura combattu les *harbi*, tout musulman qui, armé, présent au combat et prêt à y prendre une part active, n'aura cependant pas pu ou dû réaliser l'intention qu'il en avait manifestée. = T. *f v.*

T. *f v.* 1°. « Quand les *harbi*, étant entrés dans le *daru-« l-islam*, auront été combattus et défaits par les musul-« mans, le butin fait par ces derniers appartient exclusi-« vement à ceux qui étaient présents au combat. Nous avons, « à ce sujet, la réponse faite par le khalife *Omar* : « *Le g'a-« nimèt appartient à ceux qui étaient témoins du combat.* » Ce « droit au *g'animèt* ne s'obtient que par la participation au « *djihad;* et, dans le *daru-l-islam*, être présent au combat « est participer au *djihad.* » = *Sièri qèbir*, p. 289.

478. « Si une armée *harbi*, étant entrée dans le *daru-l-is-« lam*, s'était présentée devant une ville, et qu'une partie « des habitants eussent fait une sortie et défait l'ennemi,

« à eux seuls appartiendrait le *g'animèt;* les autres habi-
« tants n'y participeraient pas.

« En vain prétendraient-ils qu'ils servaient de corps de « réserve ou d'arrière-garde, pour offrir, au besoin, un « appui ou un refuge aux combattants, on n'y aurait aucun « égard, parce que la participation au butin est le droit « exclusif des *mudjahid;* or, ne sont pas *mudjahid* ceux qui « se sont renfermés dans leurs maisons. Comme ils n'ont « pas coopéré à la prise, et qu'il ne peut y avoir d'*ihraz* « effectif dans le *daru-l-islam,* ils ne peuvent avoir aucun « droit au *g'animèt.* »

479. « Mais si tous les habitants, en armes et à cheval, « s'étaient empressés de se rendre aux portes de la ville; « que, vu la foule, une partie d'entre eux eût pu seule « sortir; et que l'ennemi eût été défait, quand les autres « étaient encore dans la villé, mais prêts à combattre, tous « auraient part au butin, parce que tous auraient été *pré-* « *sents* au combat.

« N'est-il pas évident que, si les musulmans, se trouvant « tous en face de l'ennemi sur le champ de bataille, il n'y « en avait qu'un petit nombre qui, de fait, eût combattu, « tous, ayant assisté au combat, auraient droit au butin? « C'est ce qui a lieu ici. »

480. « Aurait le même droit le musulman qui, sorti de sa « maison, tout armé, aurait trouvé devant lui une foule « telle qu'il lui eût été impossible d'arriver jusqu'à la porte « de la ville; il aura droit au *g'animèt,* parce que, en pa- « reilles circonstances, il serait censé avoir été présent au « combat et avoir fait partie des *mudjahid,* lors même qu'il « serait resté à pied ou à cheval, ou qu'il se serait tenu « devant sa maison;

« Mais, s'il y était resté renfermé comme dans une place « forte, il serait exclu de tout droit, parce que personne « ne l'aurait vu sortir pour se diriger vers le théâtre du « combat, dans l'intention d'aller combattre l'ennemi. » = *Sièri qèbir,* p. 289.

481. 2° « Puisque, dans le *daru-l-islam*, pour avoir droit « au *g'animèt*, la présence sur le champ de bataille est exi- « gée, il faut que la personne et l'instrument du combat, « c'est-à-dire son cheval, se trouvent présents en réalité : « le premier, pour gagner sa part du butin, et le second, « pour déterminer l'étendue du droit du combattant;

« Ou que l'un et l'autre soient assez rapprochés, pour « que le cavalier puisse, au besoin, venir au secours des « combattants, à titre de corps de réserve et d'arrière- « garde, ce qui équivaudrait à une présence rélle.

« Sinon, ni l'homme ni le cheval n'ont assisté au com- « bat. » = *Sièri qèbir*, page 290.

482. Ces principes s'appliquent à tout *g'animèt* fait dans le *daru-l-islam*.

Ils s'appliquent, par conséquent, à tout *g'animèt* fait sur le territoire d'une ville dont les musulmans se seraient emparés dans le *daru-l-harb* et qu'ils auraient rendue *daru-l-islam*.

483. Comme ce butin devient immédiatement et sans *ihraz* la propriété du vainqueur, nul corps étranger à l'armée victorieuse, fût-il même *corps auxiliaire*, qui, dans le *daru-l-harb*, aurait droit de communauté, ne pourrait être admis à la moindre participation. = T. *f w*.

T. *f w*. « Lorsque les musulmans, s'étant emparés d'une « ville du *daru-l-harb*, en ont rendu le territoire *daru-l-is-* « *lam*, les *auxiliaires*, voir 493, qui ensuite opéreraient « leur jonction avec l'armée victorieuse, n'auraient aucun « droit au butin, parce que cette ville, étant devenue *daru-* « *l-islam*, le butin est fait IHRAZ, *sur le lieu même* (*ihrazun* « *bil mèq'an*), par le seul fait de la prise, qui en donne « *immédiatement la propriété* au vainqueur.

« Et, dans ce cas, la jonction des auxiliaires équivaut à « celle qui n'aurait lieu qu'après la rentrée de l'armée dans « le *daru-l-islam*, à la suite de l'*ihraz*. — Les auxiliaires (qui « ont été étrangers à la prise) n'ont en effet de droit au « butin (déjà fait) que par leur participation à l'*ihraz*, par- « ticipation qui n'a pu avoir lieu ici. » = *Sièri qèbir*, p. 289.

484. Dans le *daru-l-islam*, aussi bien que dans le *daru-l-harb*, le droit que les corps de réserve et les arrière-gardes ont à la communauté du *g'animèt* est une conséquence des principes exposés ci-dessus.

Quoique les circonstances puissent ne pas rendre nécessaire leur coopération physique, les effets de leur présence n'en sont pas moins réels, soit parce que la partie militante de l'armée se trouve rassurée contre toute surprise, soit parce qu'elle sait qu'elle trouvera en eux, au besoin, un soutien et un refuge. = T. *f x*.

T. *f x*. « La partie de l'armée qui combat et les corps « de réserve et d'arrière-garde ont le même droit au *g'ani-* « *mèt*, parce qu'ils y ont tous, au même titre, celui de té- « moins du combat, soit dans le *daru-l-harb*, soit dans le « *daru-l-islam;* et qu'en outre, les corps de réserve, d'ar- « rière-garde et autres, contribuent, au moins autant que « les combattants, à intimider l'ennemi. » = *Sunbuli-zadè*.

« Leur place derrière les combattants sert d'appui à ces « derniers et les protége contre toute surprise. » = *Sièri qèbir*.

485. Dans l'application de la décision du khalife *Omar*, qui n'exige que *la présence au combat*, texte *f v*, 1°, on a dû consulter l'esprit plus que la lettre; et

c'est cette interprétation qui, au lieu de la présence matérielle et inerte, a exigé, dans le *daru-l-islam*, aussi bien que dans le *daru-l-harb*, une *présence*, sinon active, du moins *prête à agir*, pour avoir droit de coopération à la prise du *g'animèt* et, par conséquent, à la communauté.

Résumé des principes:

Voir texte *fv*, 1° « Être *présent au combat c'est participer « au djihad.* »

Même texte, art. 478 : « La participation au butin est *le « droit exclusif* des *mudjahid.* »

Ibid. 479. « Or, ne sont pas *mudjahid* ceux qui se sont « renfermés dans leurs maisons.

« Comme ces derniers *n'ont coopéré ni à la prise, ni à « l'*IHRAZ, puisque, dans le *daru-l-islam, il n'y a pas d'ihraz* « effectif, ils ne peuvent avoir aucun droit au *g'animèt*.

« Si tous les habitants étaient *encore dans la ville*, mais « *prêts à combattre*, tous auraient été *présents au combat.* »

Ibid. 480. « Serait *censé avoir été présent* au combat et « avoir fait *partie des mudjahid* celui qui, *sans être sorti de la « ville*, parce qu'il ne l'aurait pu, serait *sorti de sa maison* « ou même y serait resté, mais la porte ouverte. »

Ibid. 481. « *Être assez rapproché* pour *pouvoir venir au « secours des combattants équivaudrait à une présence réelle.* »

2° Prise du butin dans le *daru-l-harb*.

Quoique la chose *mubah* doive être généralement la propriété exclusive et perpétuelle de tout premier occupant (voir p. 33, chap. II, *Des conditions de l'occupation*), cette règle ne peut être rigoureusement suivie dans les armées (voir p. 37, *nota*).

En effet, d'une part, il serait le plus souvent impossible de vérifier qui a été le premier occupant,

Et, de l'autre, il arrive fréquemment que le concours, même indirect, de la totalité des corps dont est formée l'armée aura pu seul assurer le succès.

On doit donc :

Pour la totalité de l'armée ayant pris une part active au combat, se conformer au principe qui (p. 37, art. 41) accorde un droit commun à ceux dont l'action réunie aura réellement et de fait assuré la prise ou même simplement coopéré à l'*ihraz* (la mise en sûreté) de la chose occupée;

On le doit également à la partie de l'armée qui, présente et sous les armes, n'attendait que le signal pour y concourir activement.

Enfin, les exigences de la guerre ne permettent pas que l'on exclue rigoureusement, et sans une sage et équitable appréciation des positions et missions respectives des divers corps d'armée, voir article 504, ceux dont les opérations ou même la seule arrivée, dans le même pays contre les mêmes ennemis, ont dû affaiblir les forces des *harbi* en les obligeant à les diviser.

C'est sur ces bases que reposent une partie des règles précédentes, art. 485, et surtout celles qui vont suivre, tant pour la coopération à la prise que pour la coopération à l'*ihraz* du *g'animèt*, jusqu'à la rentrée dans le *daru-l-islam*.

486. Les droits à la communauté du *g'animèt* fait sur les *harbi* par les musulmans dans le *daru-l-*

islam, droits accordés à la simple présence à titre de coopération intentionnelle, par les articles et textes précédents, le sont aux mêmes conditions dans le *daru-l-harb*.

487. Mais la différence de position des musulmans, dans le pays ennemi, et surtout dans la doctrine d'Èbou-Hanifè, la nécessité de l'*ihraz* qui n'existe pas dans le *daru-l-islam*, ont obligé à donner à ces conditions encore plus de latitude. En effet :

488. Indépendamment des *mudjahid* reconnus comme tels par la loi, soit qu'ils aient effectivement combattu, soit que, présents au combat, ils aient seulement été prêts à combattre, *mudjahid* auxquels, à ces titres, elle accorde, tant dans le *daru-l-harb* que dans le *daru-l-islam*, droit à la communauté du *g'animèt*,

Il existe, pour le *daru-l-harb* exclusivement, plusieurs catégories de *mudjahid*, dont les droits au *g'animèt* diffèrent suivant les différentes catégories.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1852.

On lit le procès-verbal de la séance précédente, dont la rédaction est adoptée.

Lecture d'une lettre de M. le général E. Daumas, conseiller d'État, directeur des affaires de l'Algérie, qui accuse ré-

ception des numéros du Journal asiatique destinés à M. le capitaine Seroka, chef du bureau arabe de Biscara.

Lecture d'une lettre de M. Kaerle, datée de Vienne, le 4 novembre 1852. L'auteur adresse à la Société un exemplare de son ouvrage intitulé *Chrestomathia Targumico-chaldaïca*.

Lecture d'une lettre de M. Fleischer, datée de Leipsick, le 17 octobre 1852. L'auteur adresse à la Société asiatique de Paris les cahiers 3 et 4 du vol. VI du Journal de la Société orientale allemande.

M. Henri de Beaufort, demeurant à Lyon, présenté par MM. Dugat et Mohl; M. Denjoy, conseiller d'État, présenté par MM. Reinaud et Mohl; M. Arthur de Gobineau, premier secrétaire d'ambassade à Berne, présenté par MM. Garcin de Tassy et Mohl; M. Marre, inspecteur primaire à Saint-Brieuc, présenté par MM. Dulaurier et Reinaud, sont successivement admis comme membres de la Société.

M. l'abbé Bargès annonce au conseil la découverte faite récemment, dans les environs de Sfax (régence de Tunis), de deux inscriptions appartenant à un alphabet jusqu'ici inconnu. Il propose de les publier dans le Journal asiatique. Le conseil décide que M. l'abbé Bargès s'entendra à ce sujet avec la rédaction du Journal.

Le même membre informe le conseil qu'il a en sa possession un manuscrit contenant des renseignements sur le Sahara et le Soudan, et un nouvel alphabet tifnag, différent de ceux qui ont été déjà publiés dans le Journal de la Société. Le conseil décide que la traduction du manuscrit et l'alphabet, dont il vient d'être parlé, seront envoyés à la commission du Journal.

M. Defrémery lit un fragment de ses Recherches sur le règne du sultan seldjoukide Barkiaroc, depuis l'an 485 jusqu'à l'an 496 de l'hégire (1092-1104 après J. C.).

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen*,

par l'imam Cidi Abou Abd'allah Mohammed ibn Abd'el Djelyl et-Tenessy, ouvrage traduit de l'arabe, par l'abbé J. J. L. Bargès. Paris, Benjamin Duprat, 1852.

Par l'auteur. Lassen. *Indische alterthumskunde* (Antiquités de l'Inde. Seconde livraison du deuxième volume). Bonn, 1842.

Par l'auteur. Bopp. Sixième partie de sa Grammaire comparée. Berlin, 1852.

Par l'auteur. *Det norske sprogs væsentligste ordforraad......* (Dictionnaire de la langue norvégienne, comparée avec le sanscrit et les idiomes de la même souche). Vienne, 1852.

Par l'auteur. *An analytical digest of all the reported cases decided in the supreme courts of judicature in India*, by William H. Morley. Vol. II. London, 1852.

Par le même. *A letter to the secretary of the royal asiatic Society on the subject of a turkish tombstone found in a garden adjoining the Middle Temple.* London, 1852.

Morse's patent. *Full exposure of Dr Jackson's pretensions to the inventions of the american electro-magnetic telegraph*, by Amos Kendall. Washington, 1852.

Programme des prix proposés pour 1853, 1854 et 1855 par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Bulletin de la Société de géographie, 4e série, t. IV. Octobre 1852.

Article de M. Louis Delatre sur les verbes irréguliers de la langue persane. Extrait de la Revue orientale.

Articles de M. Barthelémy Saint-Hilaire sur les travaux de M. Eugène Burnouf, extraits du Journal des Savants (cahiers d'août et de septembre 1852).

Journal des Savants, cahier de novembre 1852.

LETTRE A M. DEFRÉMERY

SUR AHMED BABA LE TOMBOUCTIEN, AUTEUR DU *TEKMILET ED-DIBADJ*.

Permettez que je vous parle encore de l'Occident. Nous

quitterons un instant Constantine, l'objet favori de mes études, pour aller au delà du désert chercher les preuves d'une civilisation qu'on est loin de soupçonner. Je veux vous esquisser la biographie d'un personnage dont le nom se montra pour la première fois dans un de mes extraits de la *Farésiade* ou *Histoire des Beni-Hafss.*

Au xe siècle de l'hégire florissait à Tombouctou un savant nommé Ahmed Baba, qui ne doit pas moins sa célébrité à ses œuvres qu'à ses malheurs. Nous avons plusieurs biographies de lui; les plus connues sont celle que nous a transmise son élève et son ami Abou abd Allah ben Yaqoub el-Merrâkechi et la notice qu'il a écrite sur lui-même à la fin de son *Tekmilet ed-dibadj.* L'importance reconnue de cet ouvrage, les documents précieux qu'il renferme sur les dynasties africaines, la lumière, pour ainsi dire inattendue, qu'il jette sur l'état de la littérature dans le Mogreb et en Espagne me font un devoir d'en signaler l'auteur, et de mettre en relief un des hommes qui ont le plus contribué à la propagation des sciences musulmanes dans le Soudan.

Ahmed Baba descendait d'une famille de savants : son père, son oncle, son grand-père, ainsi que plusieurs de ses ancêtres, avaient rempli les fonctions d'imam, de cadi, de muphti et de professeur dans la capitale du pays des nègres. Aussi, est-ce avec un certain soin, peut-être même avec ce sentiment de fierté si commun chez les écrivains berbères, parmi lesquels nous le rangeons, qu'il transcrit sa longue généalogie. « L'auteur de cette *Collection biographique,* dit-il à la page 229 du tome II du *Tekmilet ed-dibadj,* est Ahmed ben Ahmed ben Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqit ben Omar ben Ali ben Yahia ben Koulada ben Bekr ben Niq ben Loq ben Yahia ben Tachta ben Tabqar ben Hirâni ben Akendjer (ou *Bedjerd,* suivant une des copies) ben Onçor ben Abou Bekr es-Sanhadji el-Larneci. Berbère d'origine, puisqu'il appartenait à la tribu des Sanhadja, qu'Ibn Khaldoun désigne comme une des sept branches de la grande famille des Béranis, il naquit dans le village d'Arawan, au

N. O. de Tombouctou, le 21 du mois de dhoul-hidja, à la fin de l'année 963 (hégire); » c'est du moins ce qu'il affirme, contrairement à l'usage de ses coréligionnaires, en disant qu'il a vu la date de sa naissance écrite sur un papier par son père.

En l'an 1002, Ahmed, sultan du Maroc, ayant envoyé son général Mahmoud Zergoun, زرقون, à la tête d'une armée, dans le Soudan, pour soumettre ce pays, celui-ci prit Tombouctou et fit reconnaître la souveraineté de son maître. Le cheikh Ahmed Baba, alors âgé de trente-neuf ans, était l'homme le plus instruit de la contrée. Il demanda à ses concitoyens quel était ce prince auquel ils venaient de jurer soumission. — « C'est, lui répondirent-ils, le sultan du Maroc. » — « Je ne connais point d'autre souverain en Occident, leur répliqua-t-il, que celui de Tunis. » On voit, remarque à ce sujet Ben abi Dinar, que ce savant avait des notions exactes sur Tunis et son histoire, quoiqu'il fût plus de Maroc que de Tunis, Tunis, dont cette simple phrase fait l'éloge. (Conf. *El-Mouness fi Akhbar Ifrikia ou Tounes*, p. 12.)

Quoi qu'il en soit, Ahmed Baba fut cruellement éprouvé par Dieu dans cette circonstance, امتحن; car il eut la douleur de se voir transporter, les fers aux pieds, avec une partie de sa famille, dans la ville de Merrâkech, le premier jour de ramadhan. Ce ne fut que quatre ans plus tard, un dimanche, vingt-sixième jour du mois de ramadhan, qu'il lui fut permis de voir tomber ses chaînes. Au rapport de Ben Yaqoub el-Merrâkechi, la joie que fit éclater sa délivrance dans le cœur des vrais croyants fut unanime. En effet, à peine arraché à une obscure captivité, cet étranger, en qui ses gardiens mêmes avaient découvert un réservoir d'érudition, وكان من اوعية العلم, est entouré des hommes instruits de la ville; on le prie, on le supplie de révéler ses précieuses connaissances. O prestige de la science! De la prison il est conduit comme en triomphe à *Djâma ech-chorfa,* la plus belle mosquée de Merrâkech. Une affluence extraordinaire

de talebs émérites se presse à ses leçons. Ici je reprends le fil de son récit. « Lorsque nous fûmes soulagés, ma famille et moi, du poids de l'affliction, ajoute-t-il avec résignation dans son auto-biographie, un grand nombre de personnes lettrées s'approchèrent de moi et m'invitèrent à ouvrir des cours publics d'enseignement. Ma première pensée était de refuser; mais, vaincu à la fin par l'insistance de leurs sollicitations, je m'assis, جلست, dans la mosquée des Chérifs, et j'inaugurai mon enseignement par la lecture du *Mokhtaçar* de Khelil, dont j'expliquais le texte par des scolies, des citations et des exemples tirés des meilleurs jurisconsultes. J'ai célébré, en tout, une dizaine de *khitma,* ختمة, en compagnie de mes auditeurs; qu'il me soit donc permis de citer les principaux ouvrages compris dans cette période de mes conférences publiques, tels que le *Teshil* d'Ibn Malek, l'*Alfiia* d'El-Irâqi, le *Teuhfet el-Heukkâm* ou Cadeau des magistrats, d'Ibn el-Aacem; le *Djâmè el-Djouâmè* ou Recueil universel, d'Es-Sebki; le *Heukm* ou Manuel du juge, par Ibn Aatha Allah; le Petit recueil ou *El-Djâmè es-Srir,* par Es-Soyouthi; les deux *Sahihs,* qui contiennent les traditions véridiques, l'Abrégé des deux *Sahihs,* le *Chefa,* le *Mouwatta;* les Difficultés essentielles ou *El-Mouadjizat el-Koubra,* par Es-Soyouthi; le *Chemaïl* d'El-Termédi, et l'*Iktifa* d'Abou'r-Rebie el-Kila'ï. »

Une nouvelle compensation paraît réservée à Ahmed Baba. Tandis que sa voix éloquente s'exerce à communiquer aux intelligences qui l'entourent la connaissance de la grammaire, du droit et de la théologie, mais surtout du droit, sa sagesse est comme mise à l'épreuve; des questions de la plus haute gravité lui sont soumises par les représentants de la magistrature, et ses réponses deviennent des arrêts sans appel. C'est lui-même qui nous en fait sincèrement la confidence dans le passage où il dit : « Maintes fois j'eus l'occasion de donner des décisions, soit par écrit, soit de vive voix, sur les points de droit qui avaient embarrassé les hommes de loi les plus expérimentés, en sorte que la réputation de mon

nom s'étendit depuis Sous el-Aqsa jusqu'à Alger, jusqu'à Bougie, et sans doute au delà. » Mais, comme s'il ressentait, dans le fond de sa conscience, un secret repentir de l'aveu qui concerne son mérite, il se hâte d'ajouter : « Peu confiant dans ma sagacité, et convaincu d'ailleurs de l'insuffisance de mon instruction, j'examinais la difficulté à plusieurs reprises, puis j'invoquais l'assistance de Dieu, et Dieu me faisait toujours la grâce de m'éclairer. »

Ahmed Baba atteignait sa cinquantième année, lorsqu'il mit la dernière main au *Tekmilet ed-Dibadj*, وقد ناهزت الآن خمسين سنة ; et nous apprenons par lui qu'il avait rédigé une partie de ses leçons, que ces doctes essais étaient destinés plus tard à former des ouvrages de fond, et même qu'il venait de commencer un Commentaire sur le *Mokhtaçar*, يسّر الله اكمالها ; mais, à partir de cette époque, c'est à peine si l'on rencontre, çà et là, dans les auteurs mogrébins, quelques mots sur lui ou sur ses livres. Bornons-nous ici à dresser la liste des livres et des opuscules qu'il avait achevés.

1° Études sur le *Mokhtaçar* de Khelil, depuis le chapitre du *Zekat*, jusqu'à celui du mariage, نكاح, en deux volumes. — 2° Scolies sur le commencement de l'*Alfiia* d'Ibn-Malek, avec le titre de *En-Nokt el-Oufiia bi Cherah el-Alfiia*. — 3° Observations sur quelques passages de l'Alfiia, intitulées *En-Nokt ez-Zakia :* cet ouvrage, ainsi que le précédent, n'était pas terminé en 1013. — 4° Commentaire du *Sogra*, الصغرى, d'Es-Senouci, en quatre cahiers. — 5° Notice abrégée sur Es-Senouci, en trois cahiers. — 6° Le désir et le but du vrai croyant ou Démonstration du plus grand des attributs de Dieu, en un seul cahier. — 7° Le Classement du *Djâma' el-Ma'aiar* d'El-Ouncherici, formant un petit nombre de cahiers (jurisprudence). — 8° Le *R'aïet el-Idjâda*, غاية الاجادة, qui traite de l'équivalence de l'agent et de l'inchoatif pour le sens de la proposition, deux cahiers seulement. — 9° Le *Neil el-Amel*, نيل الامل, thèse où il prouve que l'intention est préférable à l'action. — 10° Un mot sur

l'*Ihtidjadj*, الاحتجاج (les Preuves mises au grand jour), d'Ibn Edris : ce travail, circonscrit en quelques pages, sert à expliquer des termes employés par cet auteur. — 11° Préceptes de morale tendant à démontrer qu'il faut étouffer son ressentiment, pour éviter d'être injuste : plusieurs cahiers. — 12° Éclaircissement sur un passage de Sidi Khelil conçu en ces termes : وخصّصت نية الحالف, un cahier. — 13° Le *Mounoun er-Rabb el-Djelil* ou Inspirations de Dieu pour l'intelligence des pensées de Khelil, ouvrage en deux volumes. — 14° Le *Dourour el-Ouichah* ou Perles du baudrier, qui est un abrégé du livre de Soyouthi intitulé : *El-Ouichah fi Fouaïd el-Nikah*, et qui traite des avantages du mariage. — 15° Le *Tekmilet ed-Dibadj* ou Complément du livre de Borhan eddin ben Ferhoun el-I'amri, intitulé : *Nîl el-Ibtihadj bi Tethriz ed-Dibadj*. Voici en quels termes s'exprime Ahmed Baba au sujet de son œuvre : « Le présent livre n'est qu'un abrégé d'un travail assez étendu, puisqu'il ne formait pas moins de dix-huit cahiers in-folio, et destiné à faire suite au *Dibadj* ou *Biographie des plus célèbres docteurs de la secte Malékite*. Dans le principe, j'avais eu l'idée de préparer des additions au répertoire de Borhan ed-din, où figurent six cent trente personnages, de mentionner ceux dont il avait négligé de parler ou qui avaient échappé à sa connaissance ; mais, peu à peu mes notes ayant pris du developpement, je cédai au désir d'agrandir mon plan, et je groupai, dans un recueil considérable, tous les hommes de la même secte recommandables par leurs talents, par leur science ou par la sainteté de leurs actes. C'est ainsi que mes notes et mon recueil finirent par se fondre ensemble, à l'aide d'un nouveau remaniement, et je publiai la première édition de la *Suite du Dibadj*, en l'année 1005. Elle ne laissa pas d'avoir quelque succès, car on en multiplia les copies. Depuis, revenant sur mon idée, j'ai pensé qu'il valait mieux me borner à dresser la nomenclature des imams et des auteurs illustres, على مشاهير الايمة واولى التصانيف دون غيرهم, sous le titre de : *Kifaïet el-Mou'htadj li-Ma'arifet men Leiça fi'l-Dibadj* كفاية المحتاج لمعرفة

من ليس في الديباج « Documents suffisants pour connaître les docteurs qui ne sont point mentionnés dans le Dibadj. »

De toutes les productions du docteur tombouctien, le *Tekmilet ed-Dibadj* est la seule que j'aie pu me procurer durant mon séjour en Afrique[1]; on m'en a prêté trois exemplaires assez corrects. La bibliothèque d'Alger en possède une copie.

Ce Dictionnaire biographique, vaste et curieuse compilation, n'acquiert pas moins de valeur aux yeux des orientalistes par la nouveauté du sujet, qui est à la fois arabe, espagnol et berbère, que par les lectures originales dont il est, en quelque sorte, la quintessence. Il a été établi, en grande partie, sur les *Rihla,* رحلة d'El-Abdéri, d'Abou'l-Kacem et-Todjibi, de Khaled el-Fetouri, de Qalaçâdi, d'Ibn el-Konfoud le Constantinois, qui est l'auteur de la *Farésiade,* et sur les Listes فهرست d'Ibn-R'azi, d'El-Mendjour, d'Abd-el-Ouâhed ech-Cherif, d'Abou Zakaria es-Serradj, d'Ibn el-Ahmar, d'El-Mentouri et d'Abou Abd Allah el-Hadrâmi, livres presque introuvables aujourd'hui. Ahmed Baba, s'étant perfectionné de bonne heure dans la langue arabe par la lecture attentive des *Mekamat* de Hariri, étudia avec succès l'histoire universelle d'Ibn Khaldoun, lequel est, sans contredit, l'historien le plus difficile à comprendre, sous le rapport du style; il consulta aussi, la plume à la main, l'Abrégé du grand ouvrage de Liçan eddin ibn el-Khatib le Tlemcénien, qui a pour titre: *El-Ihâtha fi tarikh R'arnâtha,* ou « Annales complètes de Grenade », et fit de nombreux emprunts, tant au Précis historique de Médine, par Ibn Ferhoun, qu'aux Considérations du cheikh Et-Tâdeli sur les Soufis, رجال التصوّف. J'ai encore remarqué, parmi les livres dont il cite différents passages, les *Woufaiat* وفايات d'Ibn el-Konfoud le Constan-

[1] Une communication du cheïkh Embarek, le musulman le plus versé dans les sciences historiques, m'apprend que le cheïkh de Tombouctou composa, dans les dernières années de sa vie, un traité en vers sur l'astronomie, qui est très-estimé, et un livre sur les différentes castes de nègres, païennes ou musulmanes.

tinois, celles d'El-Ouancherici, le *Kaukeb el-Ouiqâd fi men doufina bi Sebta* (Ceuta) *min el-eulema ou'z-Zohad,* sans nom d'auteur, la Galerie des grammairiens du premier et du second ordre, par Es-Soyouti, le *Eunouân ed-Diraia* d'El-R'abrini ou Notices sur les savants de Bougie, et surtout l'Appendice du *Dibadj* par le cadi Bedr eddin el-Qirâfi, ouvrage dans lequel il a puisé, j'oserais l'affirmer, l'idée de rédiger son *Tekmila.* Le Tekmilet ed-Dibadj contient *six cent soixante et dix* biographies, en comptant celle de l'auteur. On y remarque, ce qui n'existe dans aucun autre recueil de ce genre, la mention détaillée de treize savants du Soudan proprement dit. Les marabouts, les médecins, les poëtes, les théologiens, les légistes, les historiens de l'Espagne et du Mogreb y occupent une place considérable. J'en ai extrait plusieurs notes sur des célébrités de Constantine, entre autres une biographie assez courte de Ben-Konfoud, auteur de la Farésiade.

En résumé, Ahmed Baba, l'élève le plus instruit des docteurs de Tombouctou, le penseur le plus subtil du Soudan, le professeur admiré dans la capitale du Maroc, rentre dans la catégorie des auteurs musulmans qui ont beaucoup lu et beaucoup écrit. Quoique correct, il manque d'originalité dans la diction; la sécheresse perce à travers l'abondance des matériaux, parce qu'ils sont loin d'être toujours classés avec méthode. On prétend qu'il a composé une histoire de son pays, dans les dernières années de sa vie.

Agréez, etc.

A. Cherbonneau.

JOURNAL ASIATIQUE.

FÉVRIER-MARS.

VOYAGE
DU SCHEIKH ET-TIDJANI
DANS LA RÉGENCE DE TUNIS,

PENDANT LES ANNÉES 706, 707 ET 708 DE L'HÉGIRE (1306-1309);

TRADUIT DE L'ARABE

PAR M. ALPHONSE ROUSSEAU.

DEUXIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

L'écrivain distingué Abou Zakaria ben Ya'k'oub fut désigné pour prendre le commandement des troupes qui allaient rentrer à Tunis. Cette colonne se mit en marche dans la matinée du 27 schoual. Quant à nous, après avoir passé la journée du lundi et celle du mardi à Gabès, nous nous remîmes en route.

La peste qui venait d'éclater à Gabès nous détermina à en partir précipitamment, et nous obéîmes à cette prescription du Prophète qui veut que l'on évite de s'approcher d'un lieu où sévit cette épidémie. Cette maladie dépassa cette fois les limites de ses ravages habituels et vint frapper de préférence les individus étrangers à la localité de Gabès.

Nous eûmes à désigner le lieu où nous devions

nous diriger pour y attendre le retour de Tunis d'Abou Zakaria, afin de nous rendre ensuite à Tripoli, où notre intention était de séjourner, jusqu'à l'arrivée de la caravane avec laquelle notre maître avait projeté de se rendre en Orient. Notre choix fut fixé, non cependant sans avoir donné lieu à de vives contestations entre Ya'k'oub ben 'Athia, émir de la tribu des Meh'amid محاميد, et Salem ben Merr'em, émir de la tribu des Djouari جواري, qui tous deux voulaient avoir notre maître pour hôte; il fut décidé enfin que nous irions nous établir au menzel de R'emerassen منزل غمراسن avec le premier de ces émirs. Cette détermination fut prise, tant à cause des nombreuses alliances que l'émir avait avec les principaux notables de la tribu, que de la grande sécurité qui résultait de cette circonstance.

Nous étant mis en marche de Gabès le mercredi, nous nous arrêtâmes à deux milles environ de là, à Menzel Tabelbou منزل تَبَلْبُوا, petit village entouré d'un vaste bois d'oliviers. On y voyait autrefois une forêt de dattiers qui fut détruite presque en entier à l'époque où, ainsi que nous l'avons déjà dit, notre maître assiégea la ville de Gabès. — Nous séjournâmes à Menzel Tabelbou le mercredi et le jeudi; ce jour-là, nous aperçûmes la lune du mois de zilk'a'da.

Le vendredi 2 de ce mois, nous reprîmes notre marche. Nous passâmes par Zerik' زريق [1], lieu où

[1] Voir le Voyage d'El-'Aïachi, t. IX de l'ouvrage de la Commis-

El-Mayork'i s'arrêta autrefois et attendit la réponse des gens de Gabès à la lettre qu'il leur avait adressée pour les sommer de se rendre. Nous avons parlé de cette circonstance à l'article de Gabès [1]. — On voit non loin de Zerik' quelques dattiers auprès d'une source d'eau douce et d'une zaouïa زاوية (monastère) occupée par un Berbère 'oussedji رجل من البربر عوسجي, appelé *Sellam*, et plus connu sous le nom d'*Abou R'erara* ابو غرارة.

Cet homme, voué à la vie ascétique, était parvenu, grâces à des tours variés de prestidigitation, à exercer une grande influence sur l'esprit des Arabes de la localité, et aucun d'eux n'osait se mettre en état d'opposition avec lui. Son influence s'étendait jusque sur la tribu des Debab, dont il retirait de très-grands profits. Si l'un d'eux tentait de se soustraire à son autorité (morale), il le menaçait aussitôt, l'effrayait par l'annonce de terribles calamités, et la crainte finissait toujours par s'emparer de l'incrédule et le forçait à l'obéissance.

Cet Abou R'erara eut un grand nombre d'aventures de cette nature qui méritent d'être rapportées. — Voici ce que me racontait, à ce sujet, le scheikh Abou Djebara 'Abd es-Sellam ben Moussa : « Les Meh'amid, ayant un jour attaqué une caravane, s'emparèrent d'un grand nombre de bêtes de somme qui en faisaient partie; les gens de la caravane re-

sion scientifique de l'Algérie, page 77, ainsi que le Voyage de Moula Ah'med, p. 267.

[1] Voir page 155 du cahier d'août-septembre 1852.

coururent à l'intervention d'Abou R'erara pour ravoir leur propriété; celui-ci me fit appeller et me dit de l'accompagner chez les Meh'amid, où nous nous rendîmes, et nous ne tardâmes pas à recevoir de leurs mains mêmes tout ce dont ils s'étaient emparés. Un d'entre eux, ayant refusé de restituer la prise qu'il avait faite, se vit ainsi menacé par Abou R'erara : « J'en jure par Dieu, tu périras ! » Le Meh'amid, saisi de frayeur, restitua aussitôt son butin, et, s'adressant à Abou R'erara, il s'écria : « Seigneur, « puisse cette mort dont vous me menacez ne point « me frapper, et, à ma place, atteindre mon cheval, « qui m'est pourtant si précieux. — Qu'il soit fait « ainsi que tu le demandes, répondit Abou R'erara; « tu vivras, mais ton coursier périra. » Abou Djebara ajoutait que, trois jours après, le cheval de cet Arabe disparut à jamais. » — Le récit d'une pareille histoire ne pénétra pas de peu de crainte le cœur des Arabes.

Ce jour-là, nous fîmes halte à Marite مَارِتْ, misérable bourgade autour de laquelle se voient quelques rares dattiers [1].

Le samedi, nous nous arrêtions à Adjass اجّاس, gros bourg renfermant de nombreuses constructions et possédant une forêt assez considérable. On y voit une source d'eau douce, mais qui est cependant insalubre. Les habitants m'ont dit avoir creusé dernièrement un puits dont l'eau est douce et parfai-

[1] Moula Ah'med en parle dans son voyage, pages 253-267 du tome IX de l'ouvrage déjà mentionné.

tement saine; ils en boivent aujourd'hui et se servent des eaux de la source pour abreuver leurs bestiaux et arroser leurs cultures.

Je visitai à Adjass une chapelle, *messedjed*, bénie de Dieu, disent les habitants. Celui qui y forme un vœu le voit bientôt exaucé. Un d'entre ces habitants, voué au culte de Dieu, s'y est retiré pour y mener la vie de marabout, quoique d'ailleurs cet individu et les habitants de ce pays appartiennent à une secte hétérodoxe se rapprochant de celle des Kharedjites. Cette secte est la plus répandue dans la contrée qui sépare Gabès de Tripoli.

C'est dans ce bourg qu'en l'année 390 s'arrêta Dja'fer ben H'abib, lorsqu'il fut envoyé d'Elmahdia par le prince Badis ben el-Mançour contre Yaness es-Sek'li, venu d'Égypte à Tripoli pour en prendre le commandement[1]. — Dja'fer attendit l'ennemi près de trois mois dans les environs d'Adjass. Enfin, la rencontre des deux corps d'armée eut lieu en dehors de Zanzour زنزور, petit bourg de la contrée de Tripoli dont il sera parlé plus loin[2]. Voici les causes qui motivèrent cette guerre :

Badis el-Mançour était ouali de l'Ifrik'ia, et Tripoli, qui était en dehors de son commandement, obéissait à des gouverneurs nommés directement par le khalife fathimite. — Vers cette époque, le ouali

[1] Troisième prince de la dynastie sanhadjite ou zirite, et qui régna de 386 à 406.

[2] El-'Aïachi et Moula Ah'med parlent du bourg de Zanzour dans leurs voyages, pages 89 et 256 du tome IX de l'ouvrage déjà indiqué.

de Tripoli, ayant eu le désir de faire un voyage en Égypte, en sollicita la permission du khalife El-H'akem et le pria, dans le cas où il adhérerait à sa demande, de lui envoyer une personne de confiance à laquelle il pût remettre le gouvernement de la province. Le khalife, accédant à ses désirs, lui expédia ce Yaness es-Sek'li, qui était ouali de Barka. Dès son arrivée à Tripoli, celui-ci reçut le commandement supérieur de la province des mains du gouverneur, qui partit aussitôt pour l'Égypte. A la nouvelle de l'arrivée de Yaness à Tripoli, Badis envoya un de ses officiers chargé de s'informer auprès de lui des motifs de ce changement et de lui demander communication du brevet qui le nommait à cette haute charge. — Outré de cette démarche, Yaness lui répondit : « Je suis envoyé ici par le commandeur des croyants امير المومنين, et un homme tel que moi est au-dessus de la nécessité d'être nanti du brevet qui le nomme. » — Cette réponse motiva aussitôt, de la part de Badis, l'envoi d'une force armée contre Yaness es-Sek'li. Dja'fer ben H'abib, qui en reçut le commandement, séjourna à Adjass le temps que nous avons mentionné plus haut. C'est de là qu'il envoya un message à Yaness pour lui laisser le choix de l'une des trois propositions suivantes : Communiquer le brevet en question, s'il en était le porteur, se rendre de sa personne auprès du prince Badis, pour lui fournir des explications sur les faits parvenus à sa connaissance, ou bien accepter la guerre. — Yaness répondit ainsi à cette sommation : « Je suis

au-dessus de l'obligation d'avoir un brevet, car j'ai été khalife du prince des croyants dans un commandement plus important que celui de Tripoli; il ne m'est pas possible de me rendre auprès de Badis, et quant à la troisième proposition, pour t'éviter de venir jusqu'à moi, je vais me porter moi-même à ta rencontre pour te livrer bataille. » — Dja'fer n'attendit pas son ennemi, se porta en avant et s'arrêta à Zanzour, où Yaness venait lui-même de camper. Un bois d'oliviers séparait les deux camps ennemis. La bataille s'engagea bientôt, et Yaness, après avoir perdu un grand nombre des siens, fut mis en fuite et poursuivi avec acharnement par les troupes de Dja'fer; tombé enfin prisonnier entre leurs mains, il demanda vainement à être conduit devant son heureux vainqueur; sa prière fut rejetée et sa tête fut seule portée au général de Badis.—Un certain nombre de fuyards purent sauver leur vie et se réfugier dans Tripoli, dont les habitants se refusèrent à céder aux injonctions de Dja'fer, qui exigeait et la livraison des fugitifs, et la remise de la place. Les Tripolitains résistèrent jusqu'au moment où Felfel ebn sa'id ez-Zenati accourut à leur secours et prit possession de la ville. Ce fut là l'origine de la domination des Zenatas à Tripoli.

En arrivant à Adjass, l'émir Salem ben Merr'em nous quitta pour retourner sur ses terres et prit, à cet effet, la route du Sah'el.

Nous nous mîmes en route nous-mêmes le dimanche dans la nuit, prenant à droite, dans la di-

rection du Sah'ara, et nous fîmes halte à un endroit appelé *El-'Ak'ela* العقلة, large torrent que les pluies remplissent d'eau et qui, en d'autres moments, est complétement sec. Nous trouvâmes, à cette époque, ce torrent entièrement dépourvu d'eau, si ce n'est cependant dans quelques h'assa حسى ou cavités du sol. Ce sont ces h'assa qui sont appelées *El-'Ak'ela.* Chez les Arabes, le mot *'ak'ela* signifie : « ce qui contient l'eau et l'empêche de s'écouler. »

Nous passâmes cette nuit-là auprès d'une source où nous dûmes endurer toutes sortes de désagréments, à cause de la plante appelée *Behema* بهمى, qui s'y trouve en grande quantité; c'est au point que nous ne pûmes pas dormir. En se desséchant, cette plante laisse à nu une épine tellement forte et aiguë, qu'après avoir traversé les vêtements et les fourrures qui enveloppent le corps, elle fait encore une piqûre assez vive. Tout repos devient impossible; elle tue souvent les bestiaux qui passent la nuit dans les champs où elle croît; elle s'enchevêtre alors dans leurs toisons et les pique mortellement. Lorsque cette plante est desséchée, elle est nommée *safar* صفار par les Arabes. Son épine s'appelle *safa* سفا [1].

Le mardi au matin nous nous remîmes en route, marchant sans cesse dans des chemins difficiles et montagneux, jusqu'au moment où nous arrivâmes au menzel R'emerassen منزل غمراسن, où nous étions décidés à nous fixer.

[1] Suppression de quatorze lignes du manuscrit A. Sujet de nul intérêt relatif aux piqûres de cette plante.

Dieu semble avoir lancé son anathème et son courroux sur ce menzel, tant son séjour est pénible à ses malheureux habitants. Les populations vinrent toutes au-devant de nous à une grande distance. Dès notre arrivée, nous nous occupâmes de chercher un lieu convenable pour y dresser nos tentes, et ce ne fut pas sans de grandes peines que nous trouvâmes enfin un endroit favorable; car presque partout le sol y est d'une dureté telle, qu'il est en quelque sorte impossible d'y fixer les pieux des tentes.

R'emerassen est le nom qui est donné à une partie de la grande chaîne montagneuse qui commence au mont Daran دَرَن, dans le Mar'reb, l'une des montagnes les plus élevées, les plus longues et les plus peuplées. Elle commence à l'océan Atlantique, dans le Sous el-Ak'sa سوس الاقصا, et s'étend en ligne droite vers l'orient jusqu'au mont Damar دَمَّر; puis elle se prolonge de nouveau et prend alors le nom de *Nefoussa* نفوسة. En approchant de Tripoli, cette chaîne se rétrécit et s'étend ainsi jusqu'au point nommé *Aoutan* اوثان, dans le pays de Bark'a, où elle cesse complétement. Toute cette longue chaîne de montagnes est spécialement peuplée de Berbères. Les arbres fruitiers et les eaux courantes y sont en abondance. La région qui porte le nom particulier de R'emerassen touche et fait suite à celle appelée *Damar,* dans la direction est; quelques personnes disent même que R'emerassen fait partie de Damar.

On voit un assez grand nombre de châteaux dans la région montagneuse de R'emerassen; les plus im-

portants sont ceux appelés *K'ale'at nifik'* قلعة نِفِيّق et *K'ale'at h'amdoun* قلعة حمدون. Notre menzel était situé entre ces deux points.

La K'ale'at de Nifik' est la mieux fortifiée; c'est derrière ses murs que les habitants du pays vont chercher un refuge lorsqu'ils sont menacés par un ennemi, et qu'une armée pénètre dans la contrée.

La montagne de R'emerassen est extrêmement élevée. De petits sentiers y sont seuls tracés et ils sont même pour les habitants d'un difficile accès; souvent ceux-ci sont obligés de sauter d'un rocher à un autre et leurs bestiaux sont forcés d'en faire autant; les chameaux passent par des chemins qu'un homme ne peut suivre qu'avec beaucoup de précaution et à l'aide d'une grande habitude. — Ces divers sentiers conduisent à des chambres appelées *El-R'iran* الغيران «les cavernes», creusées dans le roc, par étages superposés, depuis le milieu de la montagne jusqu'à la cime.

La partie est de cette montagne est la plus peuplée; celle du sud l'est un peu moins, et l'on ne voit dans la région ouest que quelques habitations, aujourd'hui entièrement abandonnées. Les aigles y sont en très-grand nombre. Autour de la montagne, dans la partie basse, se voient des champs ensemencés. On y trouve des dattiers en abondance, et leurs fruits sont d'une qualité excellente. Les puits y sont en petite quantité, et les Arabes arrosent au moyen de r'arar'ir غراغير[1]. Leur principale culture est le

[1] J'ignore quel peut être ce moyen hydraulique. Cette signification manque dans nos lexiques arabes.

dora الذُرَة, espèce de millet qu'ils nomment *el-k'assab* القصب. La dureté du sol et les peines considérables du forage sont cause du petit nombre de puits que possèdent les habitants; pour forer un puits, il faut une année ou deux de travail, en raison de sa grandeur. — Pour voir leurs semences pousser de terre, ils comptent sur le secours bienfaisant des eaux qui s'écoulent des montagnes dans la saison des pluies; ces eaux viennent alors se jeter dans de larges lits de torrents dont le fond est semé de petits cailloux d'une égale grosseur et dont la terre est blanchâtre comme le camphre; ces lits de torrents entourent les champs cultivés, et, lorsqu'ils sont pleins d'eau, de petits ruisseaux s'en écoulent vers les terres ensemencées. — C'est là, à vrai dire, le seul endroit du pays qui soit agréable à voir. — On trouve parfois aussi des h'assa حسى ou grandes cavités du sol contenant de l'eau, et où les bestiaux vont s'abreuver; autour de ces h'assa sont plantés de nombreux dattiers dont les prix de vente sont extrêmement élevés.

Les populations de R'emerassen sont berbères ouarr'emi من البربر ورغميون, et il règne entre elles et les Meh'amid محاميد une profonde inimitié; il en est de même avec les habitants d'un petit bourg voisin appelé *El-Mok'ademin* يعرفون بالمقدمين. — Ces populations vivent dans un état constant d'hostilité entre elles.

Parmi les coutumes particulières aux Mok'ademin, on remarque celle qu'ils observent d'enterrer leurs morts dans de vastes cavernes qu'ils creusent dans

le roc. Ils donnent à leurs morts la position assise, et disent, lorsqu'un des leurs meurt et laisse un fils, que ce dernier ne cessera point d'être puissant et considéré, tant que le cadavre de son père ne sera point tombé à terre. Ce mode d'inhumation est généralement observé par eux.

Les populations de R'emerassen et du plus grand nombre de ses divers centres d'habitations n'ont de musulman que le nom seulement. On n'y voit personne qui sache ce que signifie le mot *prier*, et, à plus forte raison, qui sache s'acquitter de ce devoir religieux. Ils ignorent entièrement ce que c'est que les lois (شرايع). — Pendant tout le temps que nous passâmes au milieu d'eux, je n'ai pas entendu une seule fois l'appel à la prière du mueddin, bien que j'aie vue, au haut de leur k'ale'at, un lieu qu'ils appellent *messedjed* (chapelle, oratoire), où un étranger, originaire de Zouara زوارة, venait seul prier. — Ces gens-là sont de la secte des Nekara berbères مذهب النكارة من البربر. Ils ne lavent point leurs morts et ne récitent point sur eux des prières. — Chez eux, une fille n'hérite pas de son père. — Vivant tous de brigandage et de rapine, ils se tiennent en embuscade sur les routes suivies par les Arabes, et dès que les voyageurs sont à la portée de leurs coups, ils fondent sur eux. Leurs r'azias sont plus particulièrement dirigées contre les Djouari الجواري, alliés de leurs ennemis les Meh'amid المحاميد; mais rarement leurs entreprises sont couronnées de succès, à cause de l'appui que les Meh'amid accordent aux Djouari.

Des sentiments de mésintelligence et de haine même existent entre ces populations de R'emerassen et les Nefatin النفاتين; souvent des rixes sanglantes ont lieu entre eux.

Les gens de R'emerassen sont les hommes les plus jaloux du respect de l'hospitalité. Si un étranger vient chez eux et réclame leur protection, elle lui est aussitôt accordée, et dès lors ils le considèrent comme un de leurs plus notables et se mettent entièrement à sa disposition. Nulle part l'esprit de l'aman n'existe plus fort que chez eux. — Qu'il suffise de dire que, pendant tout le temps de notre séjour au milieu d'eux, aucun de nous ne perdit un objet quelconque, quoique cependant j'aie remarqué souvent que des vêtements, des effets, des ustensiles et objets de voyage fussent dispersés çà et là entre les tentes du camp. — Si un des leurs est convaincu de vol, ils cessent aussitôt tout commerce avec lui, ne lui parlent plus que dans les cas d'absolue nécessité et ne s'asseyent plus près de lui; pourtant, ils ne l'expulsent point de leur pays; si le coupable leur est étranger, il est immédiatement mis à mort. — On me raconta (entre autres preuves de probité) qu'un individu, ayant trouvé un jour à terre quelques dinars (pièces d'or) qu'une autre personne de la tribu avait perdus, les ramassa et alla aussitôt les déposer dans le messedjed (chapelle), et que ce ne fut que bien longtemps après que le propriétaire de ces dinars, étant entré dans ce lieu, les reconnut pour être siens et les reprit.

Nous passâmes un mois sous les tentes, et ce n'est qu'au bout de ce temps que nous construisîmes une vaste habitation sur le terrain d'un de nos hôtes connu sous l'appellation de *Methemeran*, et qui était feridh فريض des Arabes Meh'amid. — Chez eux, le feridh représente le muphti, auquel ils soumettent le jugement de leurs causes, et qui, dans les sentences qu'il rend, ne s'appuie sur aucun texte de lois.

Le nom de *Methemeran*, que porte cet individu, lui a été donné à cause de sa profonde sagacité, de son jugement sain, de sa grande prudence et du soin qu'il prend de bien diriger les Meh'amid. C'est un homme très-éloquent, versé dans la science des proverbes et de la khoteba, suivant les principes de leur rite. — Cette habitation que nous construisîmes conserva depuis, parmi eux, le nom de *Beït es-sultan* (maison du sultan). Nous nous y installâmes aussitôt qu'elle fut terminée; et, à peine y étions-nous établis, qu'un vent brûlant s'éleva, venant du Sah'ara, et souffla longtemps avec une extrême violence. Nous pûmes reconnaître alors combien nous avions bien fait de faire élever cette habitation; car certes il nous aurait été impossible de rester sous nos tentes avec un vent d'une telle impétuosité [1].

Dans les derniers jours du mois de zil-k'a'da, notre maître tomba dangereusement malade. — A cette même époque, nous apprîmes que le pays de

[1] Suppression d'une page et de treize lignes du manuscrit A. Sujet de nul intérêt.

Bark'a se trouvait frappé d'une affreuse disette, et qu'elle y avait fait soulever les populations. Nous fûmes informés qu'une caravane de neuf cents individus était partie de Bark'a pour Tripoli, et que c'est à peine si une centaine d'entre eux avaient pu y arriver; tous les autres avaient péri empoisonnés pour avoir mangé, à défaut d'aliments, de la chair de serpents qu'ils avaient tués en route. Ce fait nous fut confirmé par ceux d'entre les gens de la caravane qui purent sauver leur vie; ils nous disaient que, dans chaque tente d'Arabes où ils entraient, ils voyaient couchés à terre et mourants hommes, femmes et enfants; ils ajoutaient que la disette était si affreuse que l'on vendait le corps des malheureux qui expiraient, et que les affamés les dévoraient avec une avidité effroyable.

Ces terribles nouvelles, jointes à l'état de souffrance de notre maître, nous engagèrent à lui conseiller de retourner à Tunis pour s'y soigner, y attendre sa guérison et partir ensuite pour la Mecque avec la caravane des envoyés d'Orient, qui devaient passer par la capitale[1]. Mais notre maître se refusa d'accéder à nos prières et déclara ne vouloir rentrer dans Tunis qu'après avoir accompli son pèlerinage de la Mecque[2].

Dans les premiers jours de zil-h'adja, nous vîmes

[1] Suppression d'une page et de quinze lignes du manuscrit A. K'assida composée à ce sujet par Abou Ibrahim ben H'essina.

[2] Suppression de deux pages et de quatre lignes du manuscrit A. Sujet de nul intérêt.

arriver de nombreuses députations d'Arabes Meh'amid qui venaient saluer notre maître[1].

Nous célébrâmes en cet endroit les fêtes du doh'a[2]; mais hélas! la gaieté était bien loin de nos cœurs, et nous ne nous réjouîmes pas plus que ne le faisait autrefois l'infortuné Ebn 'Abad ابن عباد[3], lorsque, en pareille circonstance, il était détenu en prison. — Peu de jours après, nous aperçûmes la lune du mois de moh'arem de la nouvelle année 707.

Dans les premiers jours de ce mois, nous reçûmes la nouvelle de la mort du souverain du Mor'reb, Abou Ya'k'oub el-Merini, assassiné par un de ses serviteurs. Nous apprîmes en même temps l'assassinat de son fils Abou Salem, celui de son frère Abou Yeh'ia, et, enfin, l'élévation au trône de son petit-fils Abou Tabet 'Amer ben 'Abdallah. La mort d'Abou Ya'k'oub el-Merini doit être fixée, d'après la lettre que nous reçûmes, au 9 zil-k'a'da 706. Son fils et son frère furent assassinés quelques jours après lui. — Quant à Abou Tabet, il s'était transporté, d'après la même lettre, dans le ville de Fas, après avoir abandonné Tlemsan la Neuve à Abou Zian Moh'amed ben 'Othman ben Yer'merassen ben Zian[4], qui était resté renfermé et assiégé dans Tlem-

[1] Suppression de dix lignes du manuscrit A. Sujet de nul intérêt.

[2] La fête dite *'Aïd ed-Doh'a*, ou *'Aïd el-Kebir*, appelée aussi quelquefois *'Aïd el-K'arbou*, est la fête solennelle qui tombe le 10 du mois de zil-h'adja de chaque année. Ce jour-là, tous les musulmans sacrifient à Dieu des moutons.

[3] Prince de Séville, dépouillé par les Almoravides.

[4] K'artas nous apprend qu'Abou Ya'k'oub fut assassiné par un de

san la Vieille pendant presque tout le temps du règne d'Abou Ya'koub [1].

Quelques jours après, nous aperçûmes la lune du mois de safar.

Le jeudi 18 du mois, nous vîmes revenir auprès de nous le vertueux et distingué Abou Zakaria ebn Ya'k'oub, arrivant de Tunis. — Il en était parti le 5 du mois.

Dès ce moment, nous nous apprêtâmes à partir pour Tripoli, où nous devions attendre, ainsi que cela avait été déjà arrêté, la caravane avec laquelle notre maître devait se rendre en Orient. — Pourtant, nous restâmes encore un mois à R'emerassen après le retour auprès de nous d'Abou Zakaria.

Après un séjour de quatre mois et treize jours

ses serviteurs nommé *Lasse'ada*, le 7 zil k'a'da 706, dans son palais de Tlemsan la Neuve, où il se trouvait, et d'où il dirigeait le siége de Tlemsan la Vieille, dans laquelle se tenaient renfermés les princes des Beni Zian. — 'Otman ben Yer'merassen, deuxième prince de la dynastie, mourut vers la fin de ce long siége, et son fils Moh'amed, surnommé Abou Zian, lui succéda. — Le successeur d'Abou Ya'k'oub fut son petit-fils Abou Tabet 'Amer, alors âgé de vingt-quatre ans, et qui fut proclamé à Tlemsan la Neuve, le lendemain de la mort de son aïeul. — La paix fut conclue entre lui et le prince zianite, et il fut convenu qu'il abandonnerait toutes les conquêtes faites par son aïeul sur les états des Beni Zian, à la seule condition que la nouvelle ville de Tlemsan relèverait exclusivement des sultans mérinites. — La mort d'Abou Yeh'ia et d'Abou Salem, frère et fils d'Abou Ya'k'oub, ne fut ordonnée par Abou Tabet que quelques mois après son élévation au pouvoir.

[1] Suppression de quatre pages et de huit lignes du manuscrit A. Sujet de nul intérêt.

dans le pays, nous en partîmes enfin le dimanche 18 rebi' el-aoual, à midi[1].

Nous passâmes cette première nuit auprès d'une source. — Le lundi, nous nous sommes arrêtés au puits appelé *Bir el-K'ale'at* بير القلعة, dont les eaux sont amères. Le pays environnant est complétement désert. — Une troupe de Meh'amid avec de nombreux chameaux nous avaient précédés à cette étape, et leurs bêtes de somme étaient venues ajouter encore à l'amertume des eaux du puits en s'y abreuvant et en les troublant tout à fait. — Ces gens-là m'apprirent que ce puits avait été tout récemment creusé et que les eaux de l'ancien puits, peu distant de là, étaient moins bonnes encore. Ce territoire est appelé par eux du nom de *Fissi* فسي.

Le mardi, après nous être mis en marche, nous fîmes halte dans un endroit appelé *El-K'ouçar* القصار. Nous trouvâmes là de nombreux h'assa ou cavités du terrain contenant de l'eau; mais elle était si mauvaise que nous ne pûmes pas en boire.

Le mercredi, nous arrivâmes dans un lieu appelé *Abou el-Khoubour* ابو الخُبر. La mauvaise qualité des eaux qu'on y trouve ne les fait prendre que contraint et forcé. C'est là que nous nous séparâmes de l'émir Ya'k'oub ben 'Athia, qui, avec tous ses Meh'amid, prit congé de nous et rentra sur ses terres. Quant à nous, nous passâmes la nuit dans ce lieu.

[1] Suppression de douze lignes du manuscrit A. Vers de nul intérêt.

Le lendemain, nous étant remis en route, nous nous arrêtâmes à Tadzir تاذِرْ, où nous trouvâmes de l'eau passablement bonne.

Ici commencent les terres des Djouari جواري, les descendants de Djaria ben Ouschah' ben 'Amer بنوا جارية بن وشاح بن عامر. Nous avons déjà donné la généalogie de Ouschah', descendant de Sélim, lorsque nous avons eu occasion de parler des Meh'amid[1]. — La force et l'autorité des Djouari sont aujourd'hui le partage des Merar'ema مراغمة, qui en sont une fraction. Leur émir se nomme Salem ben Merr'em ben Çaber ben 'Assker ben H'amid ben Djaria. Dès notre arrivée, cet émir, qui, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, nous avait quittés à la station de Adjass, avant notre arrivée à R'emerassen, s'empressa de venir au-devant de nous. Il se joignit à notre colonne et fut notre compagnon de route dans nos autres étapes. — L'émir Salem supplia notre maître de séjourner dans son menzel de Zanzour زنزور pour y attendre la caravane dont il a été parlé, au lieu de pousser jusqu'à Tripoli, sollicitant ainsi une grâce semblable à celle qui avait été accordée peu auparavant à son cousin Ya'k'oub ben 'Athia, lorsque notre maître s'arrêta dans son menzel de R'emerassen. Il ne fut pas possible de lui refuser cette faveur, et nous nous remîmes donc en route dans l'intention de nous fixer à Zanzour.

En partant de Tadzir le jeudi, nous changeâmes

[1] Voir la page 165 du cahier d'août-septembre.

de route et nous prîmes à gauche vers le Sah'el. Nous aperçûmes peu à près devant nous une langue de terre s'avançant dans la mer de l'est à l'ouest, d'une étendue d'environ cinq milles. C'est là un mouillage réputé excellent par les marins[1]. Ce lieu était autrefois connu sous le nom de *K'acer Saleh'* قصرصالح. Il en sera parlé un peu plus loin. On y voit une petite sebekha dont le sel est supérieur aux autres salines, et où les chrétiens viennent en faire de nombreux chargements pour leur pays. A notre arrivée, il ne s'y trouvait qu'une très-faible quantité d'eau, et cette sebekha nous rappela celle de Takemert de Touzer, au point que nous crûmes la voir de nouveau devant nous. — Les populations de ce lieu affirment que, après avoir enlevé la première couche de sel, elles creusent le terrain à une petite profondeur, et qu'elles y en rencontrent une deuxième, et ainsi de suite jusqu'à la septième; le soin et l'ardeur qu'elles mettent à ce travail sont motivés par les grands profits qu'elles en retirent en les vendant aux chrétiens, qui eux-mêmes, en portant ce sel dans leurs pays, en obtiennent de très-grands bénéfices.

[1] Le texte de deux des manuscrits que j'ai eus à ma disposition n'offre pas un sens complet. Quant au troisième manuscrit, il présente ici une lacune. Je lis : وسامتنا طرف من الارض يدخل في البحر. L'on voit, en effet, en un lieu appelé aujourd'hui *Marset Bourke'a*, dans la régence de Tripoli, une langue de terre s'avançant dans la mer, et parallèlement à la côte, du S. E. au N. O. — Plus loin, en parlant de cet endroit, Et-Tidjani le nomme *Ras el-Mokhbez* راس المخبز.

Continuant notre route, nous passâmes ensuite par de nombreuses flaques d'eau appelées *tafedhelat* تافضلات, qui sont situées entre deux collines de sable. Ce jour-là, les Arabes s'y trouvaient réunis en si grand nombre avec leurs troupeaux, qu'il y avait trop d'encombrement pour pouvoir s'y arrêter.

Nous poursuivîmes notre étape jusqu'en vue de Zouara es-Sor'era زوارة الصغرا (la petite Zouara), également connu sous le nom de *Outhen beled el-Morabethin* وطن بلد المرابطين. — C'est un petit bourg qui possède de nombreux dattiers et dont les eaux sont excellentes à boire; aujourd'hui, c'est un amas de ruines où très-peu de constructions sont encore debout. — Ses habitants sont une peuplade de Kharedjites, hérétiques très-fanatiques dans leurs croyances religieuses et profondément attachés à leurs doctrines. — On peut leur confier, sans aucune crainte, n'importe quel dépôt. — Chez eux, celui qui tombe dans le péché est réputé infidèle. J'ai vu bon nombre d'entre eux dont les mortifications et les rigueurs de l'ascétisme avaient effroyablement amaigri le corps et jauni le teint. — Ils m'ont rappelé leurs frères de Gerba, dont j'ai déjà parlé. — La population de Outhen beled el-Morabethin s'était donné pour scheikh un nommé 'Abd er-Rah'man ez-Zouari, que tout le monde vénérait, et qui n'avait dû son élévation qu'à son grand âge et à ses vertus[1].

En face, et non loin de ce village, se trouve un

[1] Suppression d'une page et de douze lignes du manuscrit A. Sujet de nul intérêt.

château appelé *K'acer Ouizdir* قصر وِزْدِر, aujourd'hui entièrement ruiné et dont le nom seul a survécu. Toutes les bâtisses qui l'entouraient se sont écroulées, et il n'y reste, de toute sa population, que quelques individus qui, par amour du sol, ont continué à y demeurer. — Autrefois, ce lieu était connu pour la vente que les populations y faisaient aux chrétiens des pèlerins ou voyageurs arabes qui y passaient et dont ils parvenaient à s'emparer. Aussi, en prenant cette route, les caravanes usaient-elles de toutes sortes de précautions pour éviter de tomber aux mains de cette perfide population; et, si elles parvenaient à échapper à ce danger, elles s'en réjouissaient comme d'un bonheur extrême. Aujourd'hui, ces brigandages sont moins fréquents qu'autrefois, à cause du trop petit nombre d'habitants restés dans ce lieu. — Les personnes de la localité auprès desquelles je pris des renseignements à ce sujet m'avouèrent la vérité de ces faits; mais elles ajoutèrent : « Ces crimes ont complétement cessé, et les ruines qui nous entourent sont tout ce qui subsiste de cette population maudite. Puisse Dieu l'anéantir à jamais ! »

Nous campâmes cette nuit-là en dehors de Outhen; et, nous étant remis en route le lendemain matin, nous passâmes, dès le commencement de notre étape, par Zouara el-Kobera زوارة الكبرى, appelé *Koutin* كوتين. C'est un bourg un peu plus grand que le premier et dont le bois est plus considérable. Ses habitants jouissent de la réputation d'un courage remarquable; ils ont le sentiment de l'amour-

propre poussé à l'excès, et leur soumission aux Arabes est fort douteuse, si même elle n'est pas nulle.

A l'heure de midi, nous fîmes halte à Oualoul وَلْوُل, distant de vingt milles de Outhen, avec lequel ce lieu a de l'analogie, soit pour la bonté de ses eaux, soit pour le nombre de ses ruines. — Oualoul forme la limite extrême des terres de Zouara, et tire son nom de celui d'une peuplade berbère qui s'y était fixée autrefois, les Beni Oualoul بني وَلْوُل, et qui portait également le nom de *Territoire des Beni Oualoul.* Les gazelles abondent dans la plus grande partie de ce pays et les habitants les chassent au moyen de filets qu'ils leur tendent.

Partis de Oualoul le dimanche, nous allâmes nous arrêter à Talil تَليل, château bâti à l'extrémité d'un cap qui s'élève au-dessus de la mer. Autour du château et adossées à la colline se voient de nombreuses habitations. Aucun arbre n'ombrage la plaine, qui n'est couverte que de jardins et de champs ensemencés. Les grands bénéfices que retirent les habitants de ces travaux agricoles, les déterminent seuls à se fixer dans ce lieu. — Les eaux des puits nombreux que l'on rencontre sont saumâtres, à l'exception de celles des puits qui se trouvent entre la colline et la mer. Les populations sont Nekaras Berbères et ont une réputation de méchanceté et de perfidie.

Le lundi, nous levâmes le camp et nous passâmes, dès le début de notre marche, par Zouar'a زواغة, éloigné de six milles de Talil.

Zouar'a est le village le plus considérable de la contrée. On y voit un grand nombre de dattiers, et, de là, un œil bien exercé peut distinguer quelques édifices de Tripoli, ville qui en est éloignée de cinquante milles environ.

A l'opposé des populations de Zouar'a, les habitants de ce village-ci avaient été longtemps réputés pour la bienveillante hospitalité avec laquelle ils accueillaient les voyageurs et les pèlerins; mais, depuis quelque temps, ces sentiments ont disparu de leurs cœurs; ils se livrent sans cesse aux rapines et aux brigandages, attaquent avec violence les voyageurs sur terre et sur mer et semblent jaloux de la triste renommée de leurs voisins de Zouar'a.

On voit à Zouar'a de nombreuses ruines anciennes et, entre autres, beaucoup de colonnes de marbre encore debout. Je remarquai surtout deux de ces colonnes, assez rapprochées l'une de l'autre, formées de quatre morceaux, et d'un diamètre, d'une élévation et d'une perfection de travail prodigieux. Je demandai aux habitants pourquoi l'une d'elles était tronquée à sa partie supérieure et ils me répondirent qu'un chef arabe, croyant y trouver un trésor caché, avait ordonné cette mutilation, et que, après avoir abattu cette partie de la colonne, les morceaux en avaient été brisés et qu'on n'y trouva absolument rien de caché.

Non loin de Zouar'a, du côté de la mer, se voient les ruines de l'ancienne ville appelée *Çabra* صبرة [1].

[1] L'ancienne *Sabratha*, *Sabathra* ou *Sobaratha* de Ptolémée et de

Souvent ce nom est écrit avec un س affecté d'un *kassera* (سبرة Cibra).

Ce fut 'Amer ben el-'Assi[1] qui fit la conquête de Zouar'a, dès son entrée dans la province d'Ifrik'ia. Aussitôt que la ville de Tripoli tomba en son pouvoir, 'Amer, profitant de ce que la nouvelle de cette reddition n'était point encore parvenue aux habitants de Zouar'a, envoya contre cette ville un corps de cavalerie sous le commandement de 'Abdallah ben ez-Zobeïr avec mission de la soumettre à ses armes. — Dès le point du jour, cette petite colonne se trouvait devant les portes de Zouar'a, et, aussitôt qu'elles furent ouvertes par les habitants, qui allaient

Procope. *Zouar'a* et *Çabra* ne seraient-ils pas le nom d'un même lieu? El-Bekri (t. XII des Notices, page 461) dit : « De Tarabolos, on se rend à Sabrah, ville bien peuplée habitée par les Zowagah زواغة ». Ne serait-ce pas que les Zouar'a de Çabra lui auraient imposé leur nom, et que, depuis, cette localité n'a plus été connue que sous cette appellation? El-Bekri ne parle pas d'une localité près de Tripoli du nom spécial de Zouar'a. — Ibn H'auk'al (*Journal asiatique* de février 1842, p. 166) cite la ville de Sabra et ajoute que, à l'époque où Tripoli était annexée à l'émirat de l'Afrique, le siége du gouvernement de cette partie de la province était fixé à Sabra, ville située à une journée de Tripoli. C'est à Çabra que le patrice Nicéphore, envoyé par l'empereur Constant II, débarqua avec ses troupes, en apprenant l'entrée en Ifrik'ia de Mo'aouïa ben Khodeidj.

[1] Vers la fin de l'année 21, 'Amer ben el-'Assi, un des généraux du khalife 'Omar, qui avait soumis l'Égypte aux armes musulmanes, passa dans la Cyrénaïque et s'empara de Barka. En l'année 22 ou 23 de l'hégire, il prend Tripoli et ne pousse pas plus loin ses conquêtes, par suite de la défense que lui en fait le khalife. Ce général fut remplacé dans son commandement en l'année 45 par le khalife 'Otman, qui lui donna pour successeur 'Abdallah ben Sa'd ebn Abi Serh'. (Voir *Journal asiatique* du mois de novembre 1844, p. 335.)

avec confiance faire paître leurs troupeaux, les cavaliers de 'Amer se précipitèrent dans la ville et s'en rendirent maîtres sans coup férir. Il n'y eut qu'un très-petit nombre d'habitants qui purent atteindre en toute hâte leurs vaisseaux ancrés dans le port et avec lesquels ils se sauvèrent en Sicile. La colonne de 'Abdallah, après avoir enlevé tout ce que la ville renfermait de précieux, retourna auprès de 'Amer ben el-'Assi, qui ordonna la destruction et l'incendie de Zouar'a.

Après avoir quitté ce village, nous passâmes par un autre bourg appelé *Cerman* صرمان, et dont il sera parlé plus loin.

De Cerman, nous allâmes faire halte à la zaouïa appelée *Zaouïat aoulad Seheil* زاوية اولاد سهيل. C'est un ribath fortifié autour duquel se voient bon nombre d'arbres fruitiers, figuiers, grenadiers, pêchers et autres, et dont les terres qui en dépendent sont appelées du nom de Es-Sabria السابرية.

Les Aoulad Sehil اولاد سهيل sont une fraction des 'Amour عمور, et ceux-ci sont une branche des Ouschah'iin وشاحيين, descendants de 'Amour ben Ouschah'. Cet 'Amour était frère de Djaria ben Ouschah' جارية بن وشاح, du chef des Meh'amid المحاميد, et enfin de Djouab جواب, qui fut le chef des Djouaouba الجواوبة. Les 'Amour et les Djouaouba sont si affaiblis aujourd'hui, qu'ils sont forcés de se réunir à leurs cousins les Djouaris et les Meh'amid, bien qu'ils aient joui autrefois dans la contrée d'une prépondérance et d'une puissance marquées.

Le seheili, fondateur de cette zaouïa, qui se nommait Abou 'Issa, homme estimé, aux sentiments vertueux et bienveillants, n'avait jamais cessé d'offrir, dans son monastère, un accueil favorable aux voyageurs. Il mourut en l'année 673 et laissa à ses fils le soin de continuer son œuvre. Ceux-ci vinrent se fixer dans la zaouïa, et, à l'exemple de leur père, ils donnent l'hospitalité aux voyageurs et les aident, au besoin, de leur autorité et de leur intervention pour leur faire restituer par les Arabes voleurs les objets que ceux-ci pourraient leur enlever. Le caractère de marabout des Oulad Seheil et le degré de parenté qui les lie aux Beni Debab les font respecter par ces derniers.

A notre approche de la zaouïa, les habitants viennent au-devant de nous et nous supplient d'accepter leur hospitalité, que notre maître n'ose point refuser. Nous remarquons dans l'intérieur de la zaouïa une grande quantité d'armes précieuses qui avaient été constituées en dons à cet établissement, ainsi qu'un nombre considérable d'ouvrages traitant de matières diverses. Nous y visitons la tombe du scheikh Abou 'Issa; et, après avoir pris part à un splendide repas qui nous est offert, nous nous remettons en route pour aller nous arrêter à quelque distance de là et y passer la nuit.

Le lendemain, nous passions par une deuxième zaouïa plus grande que la précédente, et dont la population était plus considérable. Cette zaouïa, qui possède un territoire fort étendu, est connue sous le

nom de *Zaouïat Aoulad Senan* زاوية اولاد سنان. — Les Aoulad Senan sont frères des Ouschah'iin et des Nouayels et descendent de Senan ebn 'Amer ben Djaber سنان ابن عامر بن جابر; or, ce 'Amer est l'ancêtre des Ouschah'; et, quant à Nayel, nous avons eu déjà occasion d'en faire mention en parlant des Nouayels. — Les Beni Senan disent, avec les Ouschah'iins, qu'ils descendent d'un même père, 'Amer.

Cette zaouïa est sous l'autorité d'un certain 'Abdallah ben Debab ben Abi el-'Euz ben Çaber ben 'Asker ben H'amid ben Djaria. Lui et ses fils sont réputés pour la cruauté de leurs traitements à l'égard des Berbères. Ils les font mourir dans les tourments du feu et leur font souffrir d'autres tortures pour les forcer à leur livrer leurs biens cachés. — Les Arabes tiennent dans cette zaouïa une foire considérable où ils viennent vendre et acheter leurs diverses marchandises.

Nous fîmes halte ce jour-là à Lamaya لماية, petite bourgade où l'on ne trouve que très-peu de dattiers. On aperçoit disséminés çà et là quelques châteaux قصور très-élevés. — A quelque distance se trouve un village appelé *K'ark'ouza* قرقوزة, où l'on remarque de nombreuses ruines anciennes, et qui possédait autrefois un bois considérable de dattiers, que le défaut d'entretien et l'abandon dans lequel l'ont laissé les habitants ont rendu improductif.

Après avoir passé la nuit à Lamaya, nous nous remîmes en marche le lendemain mercredi, 28 du

mois de rebi' el-aouel, et nous allâmes nous reposer à la station de Zanzour زانزور.

Zanzour possède de l'eau douce en abondance et sa forêt d'arbres fruitiers, entre autres l'olivier, est très-considérable. Cette plantation paraît être déjà ancienne, comme toutes celles que l'on voit au Sah'el ساحل. Nulle autre part les arbres ne sont aussi beaux qu'en ce lieu. Ses nombreux dattiers produisent d'excellents fruits; les pommiers, les grenadiers, les figuiers et les vignes y abondent, et l'on y remarque de nombreux châteaux disséminés. — Les sables qui ont déjà gagné ce bois font craindre aux habitants qu'un jour ils ne l'envahissent complétement. On dit que ce bois a cinq milles de long sur deux et demi de large. — Plus qu'aucune autre terre, ce pays, par la nature de ses plantations et le nombre de ses habitants, ressemble à l'île de Gerba; la seule différence qu'on y observe, c'est que là les habitations sont des huttes formées avec des branches de dattiers, et qu'ici ce sont des maisons bâties.

Zanzour appartenait autrefois aux gens de Tripoli; mais, lorsqu'ils eurent à soutenir la longue guerre que leur fit El-Mayorki, il leur devint impossible de conserver leurs propriétés de Zanzour et ils durent les céder à quelques Berbères. De là l'origine de l'établissement des Beni Medjeris dans le pays.

Il existe à Zanzour une grande mosquée, djamé, où se dit la prière solennelle de la khoteba et dont les fondations ont été jetées autrefois, dit-on, par 'Amer ben el-'Assi. — Un enclos, attenant à la mos-

quée, renferme la tombe de la mère de Salem ben Morr'em[1] et de plusieurs de ses descendants. On voit tout à côté les ruines d'un vaste château قصر appelé *K'acer el-K'edim* (le vieux château), et que l'on dit être la première fortification construite à Zanzour. Il n'en subsiste plus aujourd'hui que le rempart qui l'entourait autrefois. Les habitants de Zanzour tirent vanité de son ancienne importance et disent que ses ruines donnent la mesure de sa grandeur passée. C'est auprès de ce rempart que se tient tous les vendredis le marché où les populations berbères des contrées les plus éloignées viennent échanger leurs productions.

La population de Zanzour est formée d'un mélange de Berbères Houaras et de Berbères Medjeris من البربر هواريون و مجيسيون. — Les Houaras هوارة sont d'origine berbère. Ils descendent de Houar ebn el-Meteni, ben el-Massour, ben Yekh'eçob هوار ابن المثني بن المسور بن يخصب, plus connu sous le nom d'*Ebn Abi el-Meteni* ابن ابي المثني. J'ai vu cette généalogie, ainsi établie, écrite de la main même du savant jurisconsulte Abou Ish'ak' el-Adjedabi[2]. — Quant aux Beni Medjeris, ils forment une branche des Houaras et tirent leur nom de celui de leur aïeule. Leur ancêtre Oukhi'an وخيعن avait une autre femme appelée Tassa تاسا. C'est d'elle que les Beni Tassa التاساويين tirent leur origine. Les Beni Medjeris et les Beni

[1] C'est sans doute l'ancêtre de la tribu des Beni Merr'em.

[2] Suppression de neuf lignes du manuscrit A. Sujet d'un intérêt secondaire.

Tassa descendent donc d'un même père, mais de mères différentes.

Autrefois, la puissance des Beni Medjeris était forte et redoutée de tous; car ils pouvaient compter sur leurs nombreuses alliances. Ils résistèrent si bien aux Arabes que ceux-ci n'osaient même pas pénétrer sur leurs terres ou entrer dans leurs bois sans leur permission. Un certain nombre d'entre eux étaient incorporés dans les troupes du gouverneur de Tripoli, inscrits sur les registres matricules du Divan et touchaient à ce titre une solde élevée, qui était prélevée sur le droit de kharadj de Tripoli. — Les mauvais traitements auxquels ils soumettaient les Arabes avaient fini par faire naître dans le cœur de ceux-ci une haine profonde qui ne s'éteignit qu'à la chute de leur puissance et lorsque Morr'em ben Çaber, qui était parvenu à une haute charge dans le gouvernement de Tripoli, sollicita et obtint du souverain un édit qui lui conférait l'administration exclusive du bourg de Zanzour. Cette investiture eut lieu en l'année 676[1].

L'ancienne population de cette contrée est aujourd'hui divisée en un assez grand nombre de fractions. Les plus importantes sont celles de K'iad القياض, qui obéit à Djaber ben Malek, et les Beni Sellam بني سلام. Ces deux fractions, qui, réunies, prennent le nom de *Beni H'ossein* بني حسين, sont sans cesse en guerre entre elles. — Les autres fractions qui, comme la précédente, ont la même ori-

[1] Suppression de six lignes du manuscrit A. Sujet de nul intérêt.

gine, sont les Beni Khathabin بني خطابين, les Beni Mezebela بني مزبلة, les Beni Ibrahim بني ابراهيم, les Beni Rezk' بني رزق, les Beni Modenin بني مدنين et autres. Une alliance défensive et offensive existe entre ces diverses fractions. — Toutes ces branches de tribu sont sous l'autorité et l'influence des Beni Morr'em, de telle sorte que chaque fraction de ceux-ci a sous sa dépendance, et eu égard à la situation de son territoire, telle ou telle autre de ces branches susindiquées. Les Beni Morr'em prélèvent sur elles les impôts الجباية en échange de la protection qu'ils leur accordent. — Il arrive parfois que cette espèce de suzeraineté devient de leur part l'objet d'une vente ordinaire, comme s'il s'agissait d'une propriété quelconque. — Les impôts dont ils les frappent sont en raison du nombre d'arbres qu'elles possèdent et de l'étendue du territoire qu'elles occupent. — A bien dire, ces diverses fractions de tribus ne peuvent pas se dire propriétaires de leurs bois; c'est tout au plus si elles peuvent être considérées comme en prenant soin et cultivant les terres environnantes pour le compte des Arabes; chez eux, la propriété ne consiste que dans la faculté du travail.

C'est en dehors de Zanzour, ainsi que nous l'avons déjà dit, que Dja'fer ben H'abib, général de Badis ben el-Mançour, livra bataille à Yaness es-Sek'li, qui venait d'arriver d'Égypte. Dja'fer avait établi son camp à l'ouest de Zanzour, et celui de Yaness était à l'est. — Yaness, défait, perdit la vie dans un dernier engagement avec un grand nombre des siens,

et leurs têtes furent portées au général de Mançour. Ces événements se passèrent en l'année 389[1].

J'allai visiter, en dehors de Zanzour, et près de la mer, le tombeau du scheikh Abou Moh'amed 'Abd ed-Djelil el-H'akimi, attenant à un petit oratoire, messedjed[2].

Non loin de là, à l'ouest, et également au bord de la mer, se trouve un autre messedjed appelé *Sik'atha* سقاطة, du nom d'un saint personnage qui y est enterré, nommé Aboul-H'assan es-Sik'athi[3].

On voit tout le long de ce littoral de nombreux messedjed qui, de tout temps, ont été le but de saints pèlerinages et n'ont jamais cessé d'être habités par des gens vertueux et pieux. Pour quiconque veut vivre isolément et se livrer exclusivement à l'adoration de son Créateur, ce sont là de merveilleuses retraites qui à tous leurs autres avantages joignent celui d'offrir une parfaite sécurité. La construction du plus grand nombre de ces oratoires est due à Ibrahim ben el-Ar'leb, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit[4], fit élever, depuis Alexandrie jusqu'au détroit de Ceuta, de nombreux *meh'ares* محارس (enclos religieux et militaires).

[1] Suppression de quatorze lignes du manuscrit A. Détails biographiques sur le jurisconsulte Abou Yah'ia el-Medjerissi, originaire de ce lieu.

[2] Suppression de sept lignes du manuscrit A. Détails de nul intérêt sur cet individu, mort en 685.

[3] Suppression de cinq lignes du manuscrit A. Détails de nul intérêt sur cet individu, mort en 420.

[4] Voir page 99 du cahier d'août-septembre 1852.

Dans les premiers jours du mois de djoumadi second, nous vîmes arriver à Zanzour R'alboun ben Marzouk es-Salmi, émir des Beni Salem, qui venait saluer notre maître. Les Beni Salem descendent de Salem ben Rafe' ben Debab سالم بن رافع بن دباب. Ils forment une peuplade considérable établie dans toute la contrée qui s'étend de Tripoli à Barka. — Notre maître s'entretint avec l'émir R'alboun des moyens d'assurer son voyage avec lui; mais ce projet ne put avoir de suite, attendu l'état de révolte dans lequel se trouvaient en ce moment les tribus auxquelles commandait l'émir; ce dernier, en déclarant à notre maître qu'il lui était impossible, pour cette année, de faciliter ce voyage vers l'Orient, ajouta qu'il pensait que, non-seulement cette entreprise, dans les circonstances actuelles, présentait de sérieuses difficultés, mais même qu'il croyait son exécution impossible.

Nous avions conservé jusqu'à ce moment l'espoir d'accomplir cette année notre pèlerinage de la Mecque; rien, jusqu'alors, n'était venu modifier ce projet, et nous n'attendions plus, pour le mettre à exécution, que l'arrivée de la caravane dont il a été parlé. Mais, en présence des informations données par l'émir R'alboun, et prenant en considération le retard apporté à l'arrivée de la caravane du Mor'reb, si impatiemment attendue, retard que nous attribuâmes à la mort du sultan Abou Ya'k'oub el-Merini, auprès duquel les ambassadeurs d'Orient avaient été envoyés, nous résolûmes de nous rendre à Tri-

poli et de nous y fixer jusqu'à l'époque du pèlerinage de l'année 708.

Par suite de cette résolution, nous fîmes notre entrée dans Tripoli le samedi 19 djoumadi el-akhera; notre séjour à Zanzour avait duré deux mois et vingt jours[1].

A notre approche, nous eûmes les yeux éblouis par la blancheur éclatante de la ville, sur laquelle venaient darder les rayons brûlants du soleil. Je reconnus alors que ce n'est pas sans vérité que Tripoli est appelé *la blanche ville.* — Toute la population accourut au-devant de nous pour nous féliciter, en poussant des cris de joie et adressant des vœux au ciel.

Le gouverneur quitta, à notre intention, sa demeure de la k'asba (citadelle), et, sur ses instantes prières, nous nous y installâmes. — Les ruines considérables de cette citadelle attestent sa grandeur passée; les maisons particulières qui l'entourent aujourd'hui ont été élevées par des habitants de Tripoli, auxquels les gouverneurs avaient vendu le terrain. Deux grandes places رحبة se trouvent dans l'intérieur de la k'asba.

En dehors de cette forteresse, on voit une chapelle, connue autrefois sous le nom de *Messedjed el-'Aschera* et désignée aujourd'hui sous celui de *Messedjed el-Mouah'edin.* La première de ces deux ap-

[1] Suppression de douze pages et de trois lignes du manuscrit A. Extraits de diverses lettres et pièces de vers échangées entre l'auteur et différentes personnes pendant son séjour à Zanzour.

pellations fut donnée à cet établissement religieux, parce que dix (*aschera*)[1] des plus notables de la ville s'y réunissaient autrefois pour y discuter et prendre des mesures d'utilité publique. A la prise de Tripoli par les Almohades, cette organisation administrative cessa et, avec elle, la dénomination qui avait été donnée à la chapelle,

Un lieu appelé *Er-riadh* (les jardins) se trouve situé précisément en face de la k'asba, et le gouverneur de la ville en avait la jouissance exclusive. Les constructions qui s'y élevaient étaient dues aux Beni Metherouh' بني مطروح, les anciens maîtres de Tripoli, et leur belle architecture, ainsi que la beauté du site et l'excellente qualité des fruits qu'on y mangeait, était digne de leur renommée. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un amas de ruines, au milieu desquelles un Arabe, qui en est devenu propriétaire, a fait construire une vaste habitation particulière.

En entrant dans le principal bain de la ville, qui est situé auprès de la k'asba, je ne manquai pas de remarquer les proportions gracieuses et le goût parfait de ses dispositions intérieures. Ce bain faisait autrefois partie des dépendances de la k'asba et fut vendu avec les autres parties de la citadelle qui ont été aliénées. Il est aujourd'hui h'ebes حبس[1] en fa-

[1] Sorte de biens mainmortables. — *H'ebes* veut dire *emprisonné, retenu, engagé*. C'est ainsi que sont désignées un grand nombre de propriétés dans les pays musulmans. Le propriétaire primitif, qui constitue un immeuble *h'ebes*, aliène pour lui et les appelés à sa succession le droit de vendre cette propriété, qui, à l'extinction des héritiers, doit faire retour à un établissement religieux ou autre

veur d'une des mosquées de Tripoli. — La ville possède en outre deux autres bains, mais qui sont moins beaux et moins élégants que celui-ci.

Nulle part, je n'ai vu de rues plus propres, plus larges et mieux alignées qu'à Tripoli. Le plus grand nombre d'entre elles traversent la ville en long ou en large et lui donnent l'apparence d'un échiquier.

Je remarquai la parfaite construction et le bon état d'entretien dans lequel sont les remparts de Tripoli. Les habitants en ont un soin tout particulier et dépensent de fortes sommes pour en réparer les dégâts et les détériorations.

Les Tripolitains ont entrepris depuis quelque temps un pénible travail. Ils ont commencé à creuser un large fossé qui doit entourer la ville en aboutissant à la mer des deux côtés. Les premiers travaux ont été commencés à l'angle S. E. de la ville; mais là des terrains sablonneux et élevés, appelés *er-remela* الرملة, sortes de dunes attenantes au rempart, opposèrent aux ouvriers de si grands obstacles, que tous leurs efforts n'ont pu les surmonter jusqu'à ce jour; car, à mesure qu'ils vont jeter au loin les sables

qu'aura désigné à l'avance le constituteur du *h'ebes*. Aussi bien que ses héritiers, il ne peut jouir, dès lors, que de l'usufruit de la propriété, sans jamais pouvoir la vendre. — Dans un immeuble *h'ebès*, le fonds et l'usufruit appartiennent à deux individus différents. Le domaine direct appartient à l'établissement religieux ou autre désigné par le constituteur; mais il est mainmortable. Le domaine utile appartient aux descendants du constituteur ou de ceux qu'il a appelés à jouir de ce bénéfice. A leur mort, leurs droits sont transmis à l'établissement dernier légataire.

qu'ils enlèvent, le vent les y rapporte et les y amoncelle encore. C'est là une singulière particularité. — J'ai vu à Touzer un effet tout opposé; il y a là un endroit entièrement dépourvu de sable, bien qu'entouré de collines sablonneuses, et quoique le vent souffle fréquemment, jamais le sable des collines n'est chassé vers le centre. — Aboul-'Abbas Ahmed ben Moh'amed ben Yemeloul, en me racontant cette merveille de la contrée, ajouta que, si parfois le vent soulevait et emportait avec lui les sables, ils tombaient à droite et à gauche de cet endroit, sans jamais se répandre au milieu.

La première conquête de Tripoli est due à 'Amer ben el-'Assi qui, après avoir soumis l'Égypte, s'en rendit maître en l'année 22 de l'hégire. — S'étant porté sur Tripoli à la tête de ses troupes, 'Amer établit son camp sur un monticule à l'est de la ville; un mois s'était déjà écoulé, et il n'avait pas encore réduit la place, qui résistait vigoureusement, grâce au courage de ses habitants et au secours des Berbères Nefoussas نفوسة, qu'ils avaient appelés à leur aide, et qui avaient embrassé la religion chrétienne, qu'ils professaient دخلوا معهم في دين النصرانية. Un soldat des troupes de 'Amer, de la tribu des Beni Modeledj, sortit un jour du camp pour aller, avec quelques-uns de ses camarades, chasser dans la partie ouest de la ville assiégée. Tout en chassant, il se rapprocha du côté de la plage et il remarqua que la mer arrivait jusqu'à la ville qui, n'ayant point de rempart dans cette partie, permettait, en quelque

sorte, aux navires mouillés dans le port de toucher presque aux maisons. — S'apercevant alors que la mer, en se retirant un peu, avait laissé un passage suffisamment praticable pour donner accès dans la ville, le Modeledji et ses camarades se réunirent à quelques autres des leurs et furent assez heureux pour pénéter, par ce passage, au cœur de la place. L'effroi s'empara aussitôt des Grecs, qui crurent tout perdu et s'enfuirent à bord de leurs navires mouillés dans le port. Dans le même moment, 'Amer, qui, du point où il était établi, pouvait voir ce qui se passait au sein de la ville, vint l'attaquer vigoureusement à la tête de toutes ses troupes réunies et sut si bien diriger le mouvement, qu'il entra bientôt en maître dans la place. Les seuls Grecs qui échappèrent au massacre furent ceux qui eurent assez de bonheur pour se sauver à bord de leurs bâtiments[1].

'Amer, après avoir pris possession de la ville et en avoir fait abattre les remparts, se retira pour aller porter ses armes ailleurs.

Les remparts de Tripoli furent relevés plus tard, du côté de la terre, en l'année 132 de l'hégire, par Abd-er-Rah'man ben H'abib, gouverneur de la province d'Ifrik'ia, et, du côté de la mer, en 180 de l'hégire, sous le gouvernement de Horthema ben

[1] El-Bekri rapporte, à peu près dans les mêmes termes, la prise de Tripoli par 'Amer ben el-'Assi. — J'ai remarqué cette partie du texte d'El-Bekri, que j'ai trouvée dans l'ouvrage de Ben es-Schebath, dont j'ai déjà parlé, et elle est parfaitement conforme à la traduction de M. Quatremère, insérée dans le t. XII des Notices, p. 452 et 453.

A'ian, qui avait été élevé au commandement de cette même province par le khalife Er-Raschid [1]. Ces derniers travaux ont été faits sous la direction de Zakaria ben K'adem, qui jouissait de toute la confiance de Horthema. — Ces remparts furent, plus tard, fortifiés et élevés davantage du côté de la terre et de la mer par ordre d'Aboul-Feteh' Rian es-Sek'elbi ابو الفتح ريان الصقلبي, qui fut nommé gouverneur de Tripoli en l'année 345.

L'on voit aujourd'hui autour de ces remparts un mur, autre ouvrage de défense, appelé *Es-Setara* الستارة, qui n'existait point autrefois. Cette construction fut ordonnée par le scheikh Abou Moh'amed 'Abd el-Ouah'ed ben Abi H'afs, à l'époque où il arriva à Tripoli, au mois de cha'ban 614. Je vis cette date gravée au-dessus de la porte appelée *Bab Setara*, et qui fait partie de cet ouvrage de défense. — Cette muraille n'avait point été continuée jusqu'à la mer; elle s'arrêtait un peu avant la porte dite *Bab el-Akheder;* et ces travaux furent achevés pendant notre séjour à Tripoli.

A la nouvelle de l'approche du schi'i الشيعي [2], qui

[1] Hortema ben A'ian fut nommé au gouvernement de la province d'Ifrik'ia par le khalife Haroun er-Raschid en l'année 179 de l'hégire. Sur sa demande, le khalife l'autorisa à retourner en Orient, au mois de ramadan 181.

[2] Ce fut sous le règne d'Ibrahim ben Ah'med, neuvième prince ar'labite, que prit naissance, en Ifrik'ia, au sein de la tribu berbère des Ketamas, la célèbre faction du schi'i (hérétique) Abou 'Abdallah, qui, servant les intérêts de 'Obéidallah el-Mehdi, préparait de longue main la chute des Ar'labites, auxquels succéda, en 296, la dynastie des 'Obeïdites ou Fatimites.

déjà s'était rendu maître de la plus grande partie de l'Ifrik'ia, Ziadet Allah ben el-Ar'leb[1] s'enfuit de Rek'ada رقادة[2], où il avait établi sa résidence, et vint se réfugier à Tripoli, où il séjourna quelque temps, et d'où il se dirigea vers l'Orient. — La ville de Rek'ada, abandonnée par Ziadet Allah, ne tarda pas à tomber au pouvoir du schi'i, qui, après en avoir confié la défense à son frère Aboul-'Abbas et à Temim ben el-Mobarek, son lieutenant, se porta en toute hâte vers Ségelmassa, en fit le siége, s'en empara et y libéra de la prison où il était détenu 'Obeïd Allah el-Mehdi, auquel il céda le commandement supérieur de ses forces. Ces événements se passèrent en l'année 297.

Lorsque, après la mort d'Abou 'Abdallah es-schi'i et de son frère Aboul-'Abbas, El-Mehdi eut assuré le pouvoir entre ses mains, il envoya contre la ville de Tripoli un corps d'armée dont il confia le commandement à un de ses meilleurs généraux; mais ces troupes durent se retirer quelque temps après avec des pertes considérables, sans avoir pu s'emparer de la place. Cet échec, loin de faire renoncer El-Mehdi à son projet, ne fit que l'y encourager

[1] Onzième et dernier prince ar'labite.

[2] Ville bâtie par Ibrahim ben Ah'med, neuvième prince ar'labite, en l'année 263. — Ibrahim en fit la capitale de son gouvernement, et ses deux derniers successeurs ne changèrent point cette mesure. — Rek'ada était située à quatre milles arabes de K'aïrouan. Il n'en reste aucune trace de nos jours, et c'est à peine si son nom est connu à K'aïrouan même. (Voir, sur l'origine de la fondation de cette ville, El-Bekri, t. XII des Notices, p. 476 et 477.)

davantage, et il envoya contre Tripoli de nouvelles troupes, sous le commandement de son fils Aboul-K'assem, qui fut surnommé plus tard El-K'aïem. Cette expédition, qui eut lieu au mois de djoumadi el-aoula 303, fut plus heureuse que la première; après un long et vigoureux siége, les habitants, manquant complétement de vivres, durent ouvrir les portes de la ville aux assiégeants. Une grande partie de la population fut passée au fil de l'épée et la ville frappée par Aboul-K'assem d'une imposition de quatre cent mille dinars, qui furent distribués aux troupes, à titre de gratification. Après avoir laissé aux habitants de Tripoli un gouverneur de son choix, Aboul-K'assem se retira avec son armée.

Plus tard, lorsque les princes 'Obeïdites transportèrent leur gouvernement en Égypte et qu'ils laissèrent l'Ifrik'ia aux mains des Sanhadjas[1], Tripoli tomba au pouvoir des Beni Khazeroun بني خزرون, de la tribu des Zenatas. Les nombreuses guerres qui éclatèrent entre eux et les princes Sanhadjas ont été rapportées, en partie, par l'historien Er-Rak'ik'.

Tripoli demeura aux mains des Zenatas jusqu'en 540. — Dans le cours de cette année, les habitants de cette ville eurent non-seulement à souffrir d'une

[1] Ce fut le prince El-Mo'ez lidin Allah Abou Temim Ma'ad, cinquième prince 'obeïdite, qui, en l'année 361 de l'hégire, transféra le siége du gouvernement de cette dynastie de l'Afrique en Égypte. C'est de lui que date le khalifat fathimite d'Égypte. En quittant l'Afrique, il en confia le gouvernement à Balkin Youssef ben Ziri ben Menad es-Senhadji, qui déjà était prince, en quelque sorte indépendant d'Aschir (dans la province actuelle d'Alger).

affreuse famine, mais encore des entreprises dirigées contre eux par Roger, roi de Sicile, qui, déjà maître de Mahdia et de Sfak's, où commandaient en son nom ses gouverneurs, envoya pour bloquer Tripoli une flotte imposante. Malheureusement, une mésintelligence, qui éclata au sein même des habitants, favorisa l'entreprise des chrétiens, dont les vaisseaux ne tardèrent pas à forcer la ville de se rendre. — Le général du roi Roger, Georges, fils de Michel جرجيس بن مخايل, usa de clémence envers les habitants qui lui jurèrent obéissance et lui promirent même de l'aider à se rendre maître des autres villes de la côte. — Ce général se retira peu après, en laissant dans Tripoli une garnison composée de troupes musulmanes, siciliennes et autres, et, pour gouverneur arabe de la ville, le scheikh Abou Yeh'ia ebn Mathrouh' et-Temimi, et, pour k'adhi, Aboul-H'adj Youssef ben Ziri. — Ce dernier, qui est auteur d'un livre de jurisprudence désigné sous le titre de *El-K'afi*, partageait avec le scheikh Abou Yeh'ia la haute administration des musulmans, et il avait été arrêté que les chrétiens ne pourraient point s'opposer aux mesures qu'ils prescriraient à l'égard de leurs coreligionnaires.

Tripoli demeura ainsi douze années environ sous la domination des chrétiens, jusqu'à l'époque où les Mouah'edin (Almohades) se rendirent maîtres de presque toutes les contrées de l'Ifrik'ia. — Les conquêtes successives et rapides de ceux-ci jetèrent bientôt l'alarme au sein des chrétiens de Tripoli, qui,

craignant que les habitants musulmans ne se missent en rapport avec les Mouah'edin et ne tentassent de se soulever, cherchèrent à faire naître des sentiments et des causes d'inimitié et de vengeance entre eux. Entre autres mesures qu'ils voulurent prescrire dans ce but, ils ordonnèrent à la population musulmane, en conséquence de l'obéissance qu'elle leur avait jurée, de lancer, du haut des chaires des mosquées, l'injure et l'anathème sur le parti Almohade; mais l'exécution de cet ordre rencontra une vive résistance de la part des musulmans, qui, ne pouvant se résoudre à cette rigoureuse mesure envers leurs coreligionnaires, s'adressèrent à leur cadi Aboul-H'adj, pour recevoir de lui la confirmation de cet ordre, s'il y avait lieu. Celui-ci, s'étant chargé d'aplanir la difficulté, fit savoir au chef chrétien de Tripoli qu'il n'avait pas le droit d'imposer cette obligation aux musulmans de la ville, attendu qu'elle était contraire à l'esprit du traité précédemment conclu, traité qui renfermait cette condition, que les musulmans ne pourraient être forcés d'agir contrairement aux principes de leur religion, et qu'injurier des coreligionnaires, c'était se rendre coupable d'un crime de lèse-religion. Il ajouta que, si ces observations qu'il lui soumettait ne parvenaient point à lui faire changer de résolution, tous les musulmans de la ville quitteraient et abandonneraient Tripoli. — Cette ferme déclaration fit une telle impression sur le chef chrétien, qu'il se hâta de révoquer l'ordre qu'il avait donné.

Mais, dès ce moment, Dieu suscita dans le cœur des musulmans de Tripoli le projet bien arrêté de se révolter contre les chrétiens et de s'affranchir de leur domination. Après avoir tenu leur projet secret pendant quelque temps, ils se décidèrent enfin à exécuter, dans le cours d'une nuit qui fut désignée, leur plan de révolte. — Cette nuit-là, ils placèrent de grandes pièces de bois en travers des rues de la ville, de manière à empêcher les charges de cavalerie, et, ces apprêts terminés, la révolte éclata. — Les chrétiens montèrent aussiôt à cheval et voulurent, en chargeant les insurgés, tâcher d'étouffer l'insurrection; mais ils ne purent faire aucun mouvement, par suite des obstacles dont nous avons parlé et qui obstruaient les rues. — Toute la population chrétienne ayant été arrêtée, la ville retomba dès lors aux mains des musulmans. Cet événement eut lieu en l'année 553.

A la suite de cette révolution, Abou Yeh'ia ben Matherouh', homme d'intelligence, d'énergie et de prudence, allié aux peuplades arabes environnantes, et dont l'autorité emprunta plus de force encore de la gravité de ces événements, continua de gouverner Tripoli jusqu'au moment où le khalife 'Abd el-Moumen[1] pénétra en Ifrik'ia, en 555, et où, à l'exemple des autres contrées, cette même province de Tripoli dut faire sa soumission à ce nouveau chef suprême. Le scheikh Abou Yeh'ia ben Matherouh' se rendit, de sa personne, auprès d'Abd el-Moumen,

[1] Ben 'Ali el-Koumi, fondateur de la dynastie des Almohades.

qui l'investit régulièrement du gouvernement de la contrée. — L'administration de ce scheikh ne cessa qu'à l'époque où, devenu trop âgé, il sollicita, sous le règne d'Abou Ya'k'oub, fils d'Abd el-Moumen, la permission de se démettre de son autorité et d'aller en Orient faire le saint pèlerinage de la Mecque. Cette permission lui ayant été accordée par Es-Sid Abou Zeïd ben Es-Sid Abou H'afs, qui commandait alors à Tunis, le scheikh Ebn el-Matherouh' se rendit par mer à Alexandrie, où il se fixa et où il mourut. Il existe encore, de nos jours, dans cette dernière ville, quelques-uns de ses descendants, qui tous occupent des places éminentes dans les hautes fonctions administratives. — El-Fadhel el-Bissani الفاضل البيساني rapporte, dans un chapitre de ses Annales, que : « Au mois de redjeb 586, Adou Yeh'ia ben Matherouh', scheikh de Tripoli, homme d'une importance considérable, et que les infirmités de l'âge obligeaient à quitter le service actif, arriva à Alexandrie par voie de mer. » El-Fadhel raconte, à la suite de cette mention, toute l'histoire d'Ebn Matherouh'.

Les gens de Tripoli assurent que les chrétiens s'emparèrent une deuxième fois de la ville; mais c'est là un fait inexact; car il est certain que, depuis la première conquête de Tripoli, faite par les Arabes, les chrétiens ne s'en sont rendus maîtres qu'une seule fois, et c'est celle dont nous venons de rapporter les détails.

Nous avons déjà raconté, dans la partie précé-

dente de cette relation, l'arrivée de K'arak'esch, en 586, venant de l'Orient; nous avons dit qu'aidé des Arabes qui avaient embrassé son parti, il était venu mettre le siége devant Tripoli, qui se soumit à ses armes. K'arak'esch n'eut pas beaucoup de peine à se rendre maître de Tripoli; car, à cette époque, la ville était dépourvue de troupes et de munitions, par la raison que, après avoir fait sa soumission à Abd el-Moumen, la population, confiante dans la puissante autorité des Almohades, croyait n'avoir à redouter les attaques d'aucun ennemi. — Après avoir conservé pendant quelque temps cette place sous sa dépendance, K'arak'esch la perdit ainsi que ses autres possessions, et ce fut alors qu'il feignit de se soumettre aux Mouah'edin et qu'il alla même se fixer au milieu de ses ennemis; mais bientôt il s'enfuit, alla mettre le siége devant Gabès, qui ne tarda pas à lui ouvrir ses portes, et revint attaquer Tripoli, qui tomba pour la deuxième fois en son pouvoir. Il y resta jusqu'à l'époque où Yeh'ia el-Mayork'i, qui était dans le Djerid, en accourut dans l'intention de l'y assiéger. A l'approche de son ennemi, K'arak'esch quitta la ville de Tripoli, dont il confia la défense à un de ses lieutenants qui jouissait d'une grande réputation de valeur, le courageux Yak'out, et se porta au-devant d'El-Mayork'i. Les deux corps d'armée se rencontrèrent au lieu dit *El-Mah'ssen* المحسن, non loin de Tripoli[1]. Le sort des armes ne

[1] Suppression de trois lignes du manuscrit A. Vers insignifiants sur cette localité.

fut point favorable à K'arak'esch; car, défait par El-Mayork'i, il dut fuir et aller chercher un refuge dans les montagnes de Tripoli, où il parvint à se dérober à la poursuite acharnée des troupes ennemies. Reconnaissant l'impossibilité de l'atteindre, El-Mayork'i revint sur ses pas et commença le siége de la ville dans laquelle se défendait Yak'out avec le courage du désespoir. Ne parvenant point à se rendre maître de la place avec les seules forces dont il disposait, El-Mayork'i demanda à son frère 'Abdallah, prince de Mayorque, l'envoi de nouvelles troupes et le secours de quelques bâtiments pour obtenir la reddition de la ville. Ces renforts étant arrivés, le siége par terre fut repris avec plus de vigueur, en même temps que deux navires envoyés par'Abdallah bloquaient la ville si étroitement qu'elle dut enfin se soumettre et ouvrir ses portes à El-Mayork'i. — Celui-ci fut assez généreux pour accorder l'aman (le pardon, la paix) aux habitants, et se contenta d'envoyer à Mayorque, par ses deux bâtiments, le courageux Yak'out, qui, à son arrivée, fut, par ordre d'Abdallah, chargé de chaînes, et qui resta détenu dans un cachot jusqu'à l'époque où les Mouah'edin, vainqueurs, s'emparèrent de Mayorque et ôtèrent la vie au cruel 'Abdallah. Ces derniers événements se passèrent en l'année 599. Yak'out, délivré des fers, se retira dans la ville de Maroc, où il finit ses jours.

El-Mayork'i ne resta pas longtemps à Tripoli, qu'il confia, en partant, à son neveu Taschefin ben

R'azi, qui devait y gouverner pour lui. — Mais, peu de temps après, les habitants se révoltèrent contre Taschefin, le chassèrent de la ville et se déclarèrent vassaux des Mouah'edin, sous la haute administration desquels le pays est resté jusqu'à nos jours.

Revenant à la description de la ville de Tripoli, nous dirons qu'en face de la porte de la Setara, dont il a été parlé, porte appelée *Bab 'Abdallah* باب عبد الله, faisant partie du rempart, se trouve une deuxième porte nommée *Bab Houara* باب هوارة, du nom des Houaras, qui se fixèrent à Tripoli dans les premiers temps[1]. Devant cette porte, et à l'intérieur, se trouve une vaste place appelée *Mouk'of el-R'enem* موقف الغنم; c'est là que se tient le marché des moutons et autres bestiaux. Une chapelle (messedjed), dont la construction est due à 'Amer ben el-'Assi, s'élève non loin de là[2].

Entre la porte dite *Bab el-Bah'r* باب البحر, et celle dite *Bab el-Akhedher* باب الاخضر, se voit, derrière le rempart, une autre chapelle (messedjed), qui jouit d'une grande réputation de sainteté, ayant été visitée par l'imam El-Mohdi à l'époque où il passa par Tripoli. A côté de ce messedjed se trouvent les lieux d'ablution (*miadhat* ميضأة).

Les parties en ruines et abandonnées de la ville

[1] Ebn Khaldoun, dans son chapitre du règne du premier prince ar'labite, Ibrahim ben el-Ar'leb, qui mourut en l'année 196, cite, en parlant de Tripoli, une porte de la ville appelée *Bab Houara*.

[2] Suppression de quatre lignes du manuscrit A. Éloge fait de ces deux portes, comparées dans un distique à divers édifices de l'Égypte.

sont celles qui se trouvent du côté de la porte nommée *Bab el-Akhedher* dont nous venons de parler.

De la porte dite *Bab el-Bah'er*, on a un point de vue des plus remarquables, et l'œil embrasse tout le tableau qui se déroule depuis le port jusqu'au Sah'el.

Le port de Tripoli est vaste et très-sûr. Les navires mouillent très-près de terre, et ressemblent, ancrés à côté les uns des autres, à des chevaux alignés dans une écurie.

La moçala مصلى de la ville, de récente construction, est située à l'extérieur, dans la partie du sud-est. La vieille moçala, qui se trouve à l'ouest, avait été bâtie, en l'année 300, par 'Abdallah ben Abou Mosselem el-Khelil ben Ish'ak'; elle est connue aujourd'hui sous la désignation de *El-'Oïoun* العيون, à cause des sources douces qui se trouvent au bord de la mer et dont les eaux arrivaient à la moçala.

On voit, auprès d'un puits situé non loin de la Moçala actuelle, un sycomore جميز, sorte d'arbre qui ne croît qu'en Orient, qui atteint une hauteur assez élevée, ressemblant un peu au figuier, mais dont les feuilles sont plus petites. Son fruit est pareil à la figue, avec cette différence qu'il n'a pas de pétiole et qu'il pousse adhérent au bois même des branches. Il est extrêmement doux, mais un peu grumeleux. Les gens de Tripoli disent que leur pays est dans la dépendance de l'Orient, à cause de cet arbre, qui est particulier au Levant. De nos jours, ce sycomore, et quelques dattiers qui sont à l'ouest

de la ville, sont les seuls arbres que l'on voie aux environs de Tripoli.

Il n'y a pas de maison, dans l'intérieur de la ville, qui n'ait un dattier ou un figuier, كرمة. Les Tripolitains appellent le figuier *karma*. C'est une faute du langage, car ce nom ne désigne régulièrement, en arabe, que la vigne. Il est dit, d'ailleurs, dans le livre des traditions légales du prophète, الصحيح البخاري, que ce nom ne peut être donné au figuier.

Une espèce de narcisse, نرجس, fleurit dans les environs de Tripoli; les feuilles en sont très-délicates et la fleur exhale au loin un parfum délicieux.

L'histoire fait connaître qu'autrefois Tripoli possédait une forêt considérable qui s'étendait jusqu'à la montagne; des arbres fruitiers de toute espèce s'y trouvaient en grand nombre. —Lors de la conquête qu'ils firent de la contrée, les Arabes détruisirent cette forêt et en chassèrent les populations qui s'y étaient fixées.

On voit, en dehors de la ville, d'anciens meh'aress et de nombreux messedjed qui, tous, jouissent d'une renommée de sainteté justement méritée.— El-Bekri[1] cite le messedjed connu sous le nom de *scho'ab* شعاب ; il ajoute qu'il est le but de nombreux et pieux pèlerinages. Aujourd'hui, ce bâtiment religieux est tombé en vétusté et est abandonné[2].

[1] Tome XII des Notices, p. 452.

[2] Suppression d'une page du manuscrit A. Détails historiques de peu d'intérêt sur cet établissement religieux, qui a été ainsi appelé du nom d'un saint personnage de Tripoli, Abou Moh'amed 'Abdallah

11.

Le messedjed Khathab مسجد خطاب est situé hors de la ville, à l'est et au bord de la mer. Il tire son nom du scheikh el-Khathab el-Berk'i, homme de sainte réputation, surnommé *Nezar* نزار [1].

En dehors de Tripoli, dans la partie du nord et au-dessus du cimetière, مشرف على المقابر, se trouve un autre messedjed nommé *messedjed ed-Djedoud* مسجد الجدود, également connu sous l'appellation de *messedjed ed-Djeda* مسجد الجدة (chapelle de l'aïeule), parce que ce temple fût bâti par l'aïeule des Beni Ar'leb. — Aujourd'hui il est appelé du nom de *messedjed el-Barzi* مسجد البارزي, à cause d'Aboul-H'assan el-Barzi ابو الحسن البارزي qui y avait demeuré autrefois [2].

Tripoli possède un autre établissement de cette nature connu sous le nom de *messedjed el-Medjaz* مسجد المجاز, qui a été fondé et bâti par un Tripolitain, Aboul-H'assan 'Ali ben el-Khoceïb, homme de bien, vertueux, plein de science et de piété, qui y séjourna lui-même, dit-on, pendant près de quarante ans. Il est auteur de nombreux et utiles ouvrages de jurisprudence [3].

Un grand nombre d'écoles, medressés مدارس, se trouvent dans l'intérieur de la ville. La plus impor-

es-Scho'ab, mort en l'année 243. — L'auteur fait mention ici de quelques miracles dus à ce saint marabout.

[1] Suppression de seize lignes du manuscrit A. Détails sur l'histoire de ce personnage et les actions miraculeuses de sa vie.

[2] Suppression d'une page et de dix lignes du manuscrit A. Mêmes motifs.

[3] Suppression de cinq lignes du manuscrit A. Sujet de nul intérêt.

tante est celle appelée *El-Mostanceria*[1], qui fut construite de 655 à 658 sous la direction d'Abou Moh'amed 'Abd el-H'amid ben Abi el-Berkat ben Abi ed-Denia. Cet établissement est vraiment remarquable, tant au point de vue de ses vastes proportions et de son emplacement, que par rapport à l'élégance de sa construction[2].

Entre cette école et la porte dite *Bab el-Bah'er*, s'élève un monument imposant des temps anciens. Il a la forme d'un dôme et est bâti avec des blocs de marbre taillé. Ses proportions sont égales à sa base et à son faîte. Cent personnes ne pourraient certainement pas transporter une seule de ses pierres immenses. La forme de ce monument est carrée à la base et octogone à partir d'une certaine hauteur; la disposition en est ingénieuse et la solidité de la bâtisse est surprenante. On voit sur les murailles de cet édifice, et gravées dans la pierre, des figures et des représentations merveilleuses de sujets divers. — Une chapelle (messedjed) est construite aujourd'hui sur ce monument même, et j'ai su que cette construction postérieure y a été élevée dans le seul but de conserver le vieil édifice. Certain grand personnage avait voulu le démolir pour utiliser ailleurs les marbres qui le composent; mais il dut renoncer à son projet du moment que le monument en ques-

[1] Le manuscrit C porte المنتصرية.

[2] Suppression de onze lignes du manuscrit A. Citation et vers d'un nommé *Aboul-H'assan 'Ali ben Moussa ben Sa'id* relatifs à cette medressé.

tion se trouva placé sous la protection d'un établissement religieux. — Sur une pierre scellée au nord du monument on voit plusieurs lignes gravées en caractères romains, خط الرومية. Aboul-Barkat, fils d'Abou Moh'amed ben Aboul-Denia, m'apprit qu'il tenait de son père que celui-ci, après de longues recherches, trouva enfin un chrétien ayant la connaissance de cette langue, et qui lui donna de cette inscription romaine la traduction suivante : «Tel, fils de tel, a ordonné la construction de ce temple, الكنيسة. Cet édifice a été élevé à ses frais et de ses propres deniers, provenant des revenus de ses vastes plantations d'oliviers. Vers la fin de cette construction ou vers le commencement, on reçut de la Syrie la nouvelle qu'un prophète des Arabes venait d'y paraître dans le H'edjaz, et qu'il était appelé du nom de Moh'amed ben 'Abdallah[1]. »

Entre la k'asba et l'école dont nous venons de parler, se trouve la grande mosquée de Tripoli, bâtie par les Obeïdites, بنو عبيد.

Cette vaste mosquée, ornée de nombreuses et hautes colonnes, et dont la toiture vient d'être récemment renouvelée, possède un large minaret

[1] C'est aujourd'hui la porte de la marine. C'est un superbe arc de triomphe construit en très-beau marbre et orné de bas-reliefs. Il est en grande partie enfoui sous terre. Il fut érigé sous le règne d'Antonin le Pieux par le consul Scipion Æfritius. (Mac Carthy.) Il est fait mention de cet arc de triomphe, et de l'inscription dont parle notre auteur, dans le tome XXVIII de l'Histoire universelle, composée en anglais par une société de gens de lettres et traduite en français. — Paris, 1784.

très-élevé, dont la partie inférieure est de forme arrondie, et qui, à partir de la moitié de sa hauteur, est hexagone. Il a été bâti, en l'année 300, sous la direction de Khelil ben Ish'ak', le même que fit périr Abou Yezid Mokheled ben K'idad, à l'époque où il se rendit maître de K'aïrouan, en l'année 332. Khelil fut mis en croix par ordre d'Abou Yezid [1]. Aboul-'Abbas ben 'Abd es-Selam el-Amaoui m'a dit avoir copié, sur un texte écrit de la main même du k'adhi Abou Moussa ben Mo'meran Schekeran, plus connu sous le nom d'Eṣ-Sek'li, que la citerne qui se trouve dans la grande mosquée de Tripoli, dans la partie nord, ainsi que la grande coupole qui s'élève au-dessus, ont été construites en l'année 269, et que ce fut Khelil ben Ish'ak' qui fit construire le minaret de cette même mosquée.

La ville de Tripoli possède, en outre, un grand nombre de chapelles (messedjeds); il y en a presque autant que de maisons particulières [2].

Les habitants de Tripoli ne peuvent compter pour leurs provisions et leur nourriture que sur ce que l'on y fait venir par voie de mer.—Des peines sévères punissent ceux qui en exportent des productions alimentaires. — Ce n'est point là une contrée produisant des céréales; c'est, en quelque sorte, un pays plutôt maritime que continental. Pourtant, lorsqu'une bonne année de récolte se présente, celle-ci

[1] Suppression de six lignes du manuscrit A. Sujet de nul intérêt.

[2] Suppression de trois pages et de treize lignes du manuscrit A. Sujet de nul intérêt.

y est magnifique et plus riche que partout ailleurs. La partie la plus fertile de la contrée est la plaine, fah's, appelée *soufadjin* سُوفَجِّين. El-Bekri dit que, parfois, le grain y rend cent pour un; il ajoute que les gens de Tripoli affirment que, à des intervalles de peu d'années, la plaine de Soufadjin produit une belle récolte, وهم يقولون فحص سوفجين يصيب سنة بعد سنين[1].

El-Bekri ajoute encore : « On voit dans la ville de Tripoli un puits appelé *Bir Aboul-Kenoud* ابو الكنود[2]. Celui qui boit de ses eaux perd la raison, et les habitants de la ville font honte à ceux qui en boivent. Ils disent à celui d'entre eux qui a commis une action répréhensible : « On ne saurait t'adresser « de reproches; car tu as dû boire de l'eau du puits « d'Aboul-Kenoud. » Ici s'arrête la citation d'El-Bekri. — J'ai vu ce puits; les habitants y font abreuver leurs animaux, et un grand nombre d'entre eux boivent eux-mêmes de ces eaux, bien qu'ils n'igno-

[1] Voir El-Bekri, tome XII des Notices, p. 453. M. Quatremère a lu, dans le manuscrit qu'il a eu à sa disposition, فحص سوفجين au lieu de فحص سوفجين, que je trouve dans les trois textes que j'ai sous les yeux.

[2] Voir El-Bekri, tome XII des Notices, page 452. M. Quatremère a lu Abou Keboud là où je vois écrit dans mes trois textes Abou Kenoud. La suite de cette citation d'El-Bekri ne se trouve pas dans la traduction de M. Quatremère. En voici le texte : قال البكري ان بمدينة طرابلس بير تعرف ببير ابي الكنود من شرب منها فقد عقله وانهم يعيرون الشارب ومن اتى منهم بما يلام عليه قيل له لا عتب عليك فقد شربت من بير ابي الكنود وانتهى كلام البكري ۞

rent point cette légende; il ne leur en arrive pourtant aucun mal.

J'ai visité en dehors de la ville, au nord-est, le tombeau du scheikh Abou Moh'amed 'Abd el-Ouahab el-K'aïssi ابو محمد عبد الوهاب القيسي, que les gens de Tripoli ont en très-grande vénération[1].

J'ai également visité le tombeau de l'imam Abou Ish'ak' Ibrahim ben Isma'il ben Ah'med ben 'Abdallah el-Adjedabi el-Louati et-Trabelsi. C'est une tombe très-vénérée et où affluent un grand nombre d'individus qui viennent y invoquer, auprès de Dieu, l'intercession de ce saint personnage[2].

Près de la chapelle appelée *messedjed Ebn Moferedj* مسجد ابن مفرج, du nom du vertueux Abou Mosselem Moumen ben Moferedj el-Houari et-Trabelsi, qui y fit ses études et qui mourut en l'année 442, se trouve la maison qu'habitait autrefois le scheikh Aboul-H'assan 'Ali ben Moh'amed ben el-Manemer et-Trabelsi ef-Ferdhi, renommé autant par ses vastes connaissances que par ses vertueuses qualités. Aboul-H'assan naquit à Tripoli en l'année 348. Il est auteur de plusieurs traités sur l'arithmétique, la division des temps et autres. Le plus renommé de ses ouvrages est celui qui a pour titre le *Kafi*, sur la jurisprudence en matière de successions. Il mourut à R'anima غانيمة, l'un des bourgs du pays de Messe-

[1] Suppression de deux pages et de dix lignes du texte du manuscrit A. Éloge et biographie de ce personnage.

[2] Suppression de deux pages et de deux lignes du même texte. Éloge et biographie de cet imam.

lata مسلاتة, en l'année 432, et l'on y voit aujourd'hui son tombeau. J'en parlerai plus loin[1].

J'ai visité les cimetières de Tripoli qui m'ont paru regorger de morts. Les ossements, dans la partie nord, couvrent la surface du sol, et la main ne saurait prendre une poignée de terre sans ramasser en même temps un crâne ou tout autre ossement humain. C'est dans ce cimetière que se trouve enterré le corps d'Abou 'Abd er-Rah'man Ya'k'oub ben Abi Ya'k'oub Youssef ben Moh'amed el-Herr'i الهرغي, qui s'était révolté autrefois dans Tripoli[2]. Voici les détails de cette rébellion : Abou 'Abd er-Rah'man, dont la réputation de courage et de valeur était considérable vers le commencement du règne de l'émir Abou Zakaria[3], était extrêmement lié avec El-Djouaheri[4], et lorsque, en l'année 639, il apprit la nouvelle de la mise à mort, à Tunis, de ce dernier, avec lequel il entretenait une amitié intime, il en ressentit un profond chagrin, que le prince Abou Zakaria tâcha de calmer et de consoler en envoyant auprès de lui son propre frère, Abou 'Abdallah ebn Abi Ya'k'oub. Loin d'atténuer les effets de sa vive affliction, l'arrivée de son frère ne fit qu'aug-

[1] Suppression d'une page et de onze lignes du même texte. Faits particuliers à cet Aboul-H'assan.

[2] Il était, selon Ibn Khaldoun, scheikh des Mouah'edin à Tripoli et gouvernait la province au nom de l'émir Abou Zakaria.

[3] Prince H'afsite, proclamé, selon l'historien tunisien Ez-Zarkeschi, en l'année 627.

[4] Il était premier ministre d'Abou Zakaria à Tunis, صاحب الاشغال.

menter, dans le cœur d'Abou 'Abd er-Rah'man, le désir de rompre toutes relations avec l'émir. Dès ce moment, comptant sur les grandes richesses qu'il était parvenu à amasser, Abou 'Abd er-Rah'man se détermina à la révolte et conçut le projet de se rendre maître indépendant dans le commandement qu'il exerçait. Il fit, en conséquence, tous les préparatifs que comportait une semblable résolution, non cependant avec assez de secret et de discrétion pour que la population de Tripoli ne pénétrât point ses projets de révolte. Quelques-uns des habitants de la ville, redoutant pour eux et pour les leurs les conséquences des événements qui se préparaient, résolurent en secret de les prévenir, et, n'attendant point que les faits fussent accomplis, de se saisir de la personne d'Abou Abder-Rah'man. Celui-ci, ainsi que son frère et les principaux conjurés, furent arrêtés la nuit même où la révolte devait éclater; détenus dans les prisons de la ville, ils y restèrent jusqu'à ce que l'ordre de les mettre à mort fût arrivé. Ils furent massacrés, leurs corps exposés à la porte dite *Bab Houara*, l'une des portes de Tripoli, et leurs têtes envoyées à Tunis, où elles furent placées au haut des remparts de la k'asba. Ces événements eurent lieu dans le courant du mois de schaoual, 639. — Après avoir été exposé publiquement à la porte de Houara, le corps d'Abou Abd er-Rah'man fut enseveli, ainsi que je l'ai déjà dit, dans ce cimetière de la ville. Au nombre des personnes qui perdirent la vie dans cette sanglante exécution, on cite le

nom d'Abou 'Abdallah Moh'amed, fils du k'adhi 'Ameran ben 'Ameran; il était chef des k'adhi à Maroc[1].

Le nom de cette ville (Tripoli) se prononce généralement *Tharaboulous* طَرابُلس. El-Bekri, dans son livre des Massalek, dit que ce nom signifie *trois villes* en langue grecque[2].

Après un séjour de plus de dix-huit mois à Tripoli, ayant eu constamment pour demeure la k'asba de la ville, le moment de partir arriva enfin, et notre maître put espérer un prochain accomplissement de ses désirs[3].

Dans le courant du mois de zil k''ada, nous apprîmes que les envoyés d'Orient, que nous attendions depuis si longtemps, étaient arrivés à Tunis, et que, après s'y être reposés quelque peu, ils en étaient repartis, accompagnés de quelques personnes chargées de les escorter jusqu'à Tripoli. Dès lors, notre maître hâta ses préparatifs, de manière à pouvoir se mettre aussitôt en route avec les voyageurs attendus. Ces envoyés arrivèrent enfin à Tripoli dans les

[1] Suppression d'une page et de seize lignes du manuscrit A. Vers et détails biographiques et insignifiants sur ces deux personnages.

[2] Tome XII des Notices, page 451. Suppression d'une page et de trois lignes du manuscrit A. Opinion de divers auteurs sur la manière dont doit être écrit et prononcé le nom de Tripoli. — Renseignements biographiques sur les auteurs cités. — J'ai supprimé également six pages et douze lignes du même texte. Biographie de quelques savants de Tripoli.

[3] Suppression de vingt pages du manuscrit A. Lettres et vers échangés entre l'auteur et diverses personnes pendant le séjour qu'il fit à Tripoli.

premiers jours du mois de z'il-h'adja, et le vendredi, 26 du même mois, nous nous mîmes en voyage[1].

Ce jour-là nous nous arrêtâmes à Tadjoura تاجورة, grosse bourgade très-peuplée, où l'on voit un vaste château renfermant un grand nombre de maisons, et du milieu duquel s'élève un fort dont la construction remonte à une époque plus ancienne. On dit que ce fut H'amid ben Djaria, le père des Djaouari, qui le fit construire, et que, pour stimuler les ouvriers à achever leurs travaux, il y avait mis lui-même la main. — Ce fut également lui qui peupla cette bourgade en y transportant, en l'année 550, une population qu'il prit sur un territoire voisin appelé *Ardh 'Abd Reb.*

Cette population, qui s'attribue une origine arabe, prétend descendre de Temim وينسبون الى تميم, et s'être établie sur ce territoire de 'Abd Reb dès les premières années de la conquête d'Afrique par les Arabes, et y avoir été fixée jusqu'à l'époque ou H'amid la déplaça pour la transporter sur le pays de Tadjoura.

On voit, dans les environs de cette bourgade, des cognassiers superbes, d'une qualité unique, et que l'on ne retrouve nulle autre part. Il n'y a que ceux du pays de Nafzaoua, ainsi que nous l'avons déjà dit, qui puissent leur être comparés[2].

[1] Suppression de quinze lignes du même texte. Vers d'adieu adressés par l'auteur, à son départ de Tripoli, à un certain scheikh Abou Fares ben 'Obeïda.

[2] Suppression d'une page et de onze lignes du manuscrit A. Biographie de deux personnages originaires de Tadjoura.

Nous quittâmes Tadjoura le dimanche, et nous allâmes nous arrêter auprès d'un château inhabité et tombé en ruines, connu sous le nom de *R'afek'* غافق.

Le lundi, nous arrivâmes sur les bords de la rivière appelée *Ouadi er-Remel* وادي الرمل, large rivière dont les eaux, qui sont douces, ne tarissent ni en hiver ni en été, et qui prend sa source dans la montagne pour aller se jeter à la mer. Tout voyageur qui se dirige vers l'orient, laisse forcément cette montagne à sa droite en passant cette rivière, et *vice versa* s'il se dirige de l'orient à l'occident. Cette rivière est, en outre, alimentée par des sources qui surgissent dans son parcours, et les eaux s'écoulent ainsi jusqu'à une certaine distance de la montagne; là elle cesse de couler pour reparaître un peu plus loin, alimentée par de nouvelles sources dont les eaux, cette fois, vont jusqu'à la mer. Ce n'est qu'à l'époque des pluies, et lorsque des torrents descendent de la montagne, que cette rivière coule tout le long de son parcours.—On voit à la naissance de ce gros cours d'eau, et adossé à la montagne, un château appelé *K'acer Gibar* قصر جيبار qui est habité.—Ce fut sur les bords de la partie inférieure du Ouadi er-Remel, et près de la mer, que nous fîmes halte. Les terres qui s'étendent entre ce point et le puits appelé *Bir Touschana* بير طوشّانة prennent le nom d'*El-K'obr* القبر, à cause du tombeau qui s'y trouve d'un certain Schehaouan ben 'Issa ben 'Amer ben Djaber ben Fayed ben Rafe' ben Debab,

d'origine arabe et appartenant aux Beni 'Issa بني عيسى, fraction des Beni Debab بني دباب. De son vivant, cet individu exerçait le commandement supérieur sur sa peuplade, sa renommée était grande et il était surtout connu pour sa générosité, que, de son temps, personne n'avait pu égaler. Aujourd'hui encore, lorsque les Arabes viennent stationner en ce lieu et qu'ils n'ont rien à manger, ils vont à ce tombeau faire un pieux pèlerinage et invoquer l'assistance de ce personnage par ces mots : « Ô Schehaouan ben 'Issa, nous voici, fête tes hôtes ! » et ils affirment que jamais ils n'y ont passé la nuit, dans ces circonstances, sans s'être procuré une abondante nourriture, soit qu'ils aient tué à la chasse une grande quantité de gibier, qu'ils aient trouvé une bête égarée d'un troupeau, soit enfin de toute autre manière. — Un grand nombre d'habitants de cette contrée m'ont assuré ces faits. — Ils rappellent ceux que rapportent les historiens et qui sont relatifs à H'atem et-Thay حاتم الطائي [1].

Le mardi, nous quittâmes les bords du Ouadi er-Remel pour aller nous arrêter près de la source appelée *'Aïn Tamidinte* عين تاميدنت, source considérable, dont les eaux douces se répandent dans une large vallée et y fécondent de belles prairies, ainsi qu'une grande quantité de roseaux. Tout auprès se

[1] Abou 'Adi H'atem ben 'Abdallah ben Sa'd et-Thay, célèbre par ses prodigalités. Son nom est passé en proverbe pour exprimer la générosité. (Voir D'Herbelot, page 438.) — Suppression d'une page du manuscrit A. Détails biographiques.

trouvent des h'assa contenant de l'eau aussi douce que celle de la source. Nous y passâmes la journée et nous y commençâmes ainsi le mois de moh'arem, premier mois de l'année 709.

Le jeudi, 2 moh'arem, au matin, nous nous remîmes en marche, traversant plusieurs lits de torrents et parcourant des vallées où croît en abondance le 'aschar العشار [1], espèce d'arbre dont les feuilles, d'un vert très-foncé, sont très-larges, et dont la fleur ressemble à celle du laurier-rose, الدفلي; son fruit, qui est vert comme le citron, est assez gros pour être avec peine contenu dans une seule main; l'intérieur, qui est cotonneux, est appelé *khorfo'* خُرْفُع par les Arabes, qui s'en servent pour en emplir des matelas et des coussins. Quelques personnes, dignes de confiance, m'ont assuré avoir vu des vêtements faits avec cette espèce de coton [2]. Le bois du 'aschar est très-tendre, creux et uni; c'est pour cette raison que les Arabes lui comparent les jambes et les bras des femmes [3]. — Les animaux ne se nourrissent pas des feuilles du 'aschar [4]. On extrait en outre de cet arbre une gomme très-douce, mais d'une odeur désagréable appelée *sucre du 'aschar* سكر العشار et *mar'four* مغفور, dont le pluriel est *mar'afir* مغافير. On ne le retire que de

[1] *Asclepias gigantea.* (Dictionnaire de Kazimirski.)

[2] Suppression de quatre lignes du manuscrit A. Vers insignifiants.

[3] Suppression de trois lignes du même manuscrit.

[4] Suppression de quatre lignes du même manuscrit.

cet arbre, de celui appelé *el-'orfeth* العرفط[1], du *remet* الرمث et du *tamam* الثمام. Ce dernier en contient en plus grande abondance[2]. — Le 'aschar croît sur les bords des torrents, dans les vallées et, bien rarement, dans les sables. Ebn el-Bithar[3] dit, dans ses ouvrages de médecine : « Je n'ai point vu cet arbre en Andalousie; ce fut aux environs de Tripoli d'Occident et à l'est de cette ville que je l'aperçus pour la première fois. » Ebn el-Bithar veut, sans nul doute, parler de cet endroit-ci. — Plus loin, il ajoute qu'il en a vu dans les environs du Caire. — Autrefois les Arabes, employant des formules magiques, obtenaient, au moyen de cet arbre et de celui appelé *sala'* السَّلَع, que la pluie tombât pour féconder leurs champs. Voici comment ils procédaient pour cela : ils prenaient des branches de ces arbres, les attachaient aux queues des vaches, et, après y avoir mis le feu, poussaient ces bestiaux vers le haut de la montagne; ils assurent que jamais la pluie ne manquait de tomber aussitôt[4].

Ce jour-là, après nous être remis en marche, nous nous arrêtâmes à la source appelée *'Aïn Fara*

[1] Sorte d'arbrisseau : *mimosa orfata.*

[2] Suppression de deux lignes du manuscrit A. Dissertation grammaticale sur ce mot.

[3] Dia eddin 'Abdallah ben Ah'med el-Mor'rebi el-Moleki. — Africain de nation, mort en 646. — Il a laissé plusieurs ouvrages sur les plantes et les simples et sur leur usage pour la guérison de diverses maladies. (Voir d'Herbelot, p. 199.)

[4] Suppression de onze lignes du manuscrit A. Citations diverses relatives à cette coutume.

عين فارة. Elle est située dans une vallée pittoresque, d'un aspect charmant, et ses eaux sont plus douces que celles de la première source. On en trouve une autre, un peu avant, dont les eaux, moins abondantes, vont se joindre à celles de 'Aïn Fara, et coulent dès lors ensemble dans le même lit. Ces eaux réunies forment un étang assez grand, ombragé d'un bois épais où se trouvent l'arbre appelé *'ar'ar* عرعر, le *dherou* (lentisque) الضرو, le *khoro'* (ricin) الخروع et autres. Les eaux coulent de cet étang vers la mer avec un courant assez rapide. Dans la partie supérieure de la vallée on ne trouve de l'eau que dans la saison des pluies. — Là se voit le château appelé *K'acer Fara* قصر فارة, du nom d'une peuplade berbère qui s'y était fixée, les Beni Fara بني فارة, et qui donna aussi son nom à la source dont nous venons de parler. Ce château, aujourd'hui presque en ruines, est inhabité.

Devant ce K'acer, et dans la partie supérieure de la vallée, se trouvent les châteaux appelés *Kossour el-Ouaraniz* قصور الوارانيز. Ces Ouaraniz sont une peuplade de Herar'a هراغة qui s'étaient établis anciennement dans ces lieux, et qui en furent chassés plus tard par les Arabes. Ils allèrent s'établir alors dans la contrée appelée aujourd'hui de leur nom, entre Tadjoura et Tripoli.

Là aussi se voit le château des Beni Khiar قصر بني خيار, également abandonné et tombant en ruines. Les Arabes en ayant autrefois chassé la population, celle-ci alla s'établir au Mah'eres qui se trouve entre

Gabès et Sfak's. Nous en avons déjà parlé à l'article même de Mah'eres.

Ce fut là que je ressentis les premières atteintes d'une maladie que je ne considérais d'abord que comme une légère indisposition, mais qui prit peu après un caractère très-sérieux. Loin de disparaître, ainsi que je l'espérais, mon malaise se prolongea et s'accrut si rapidement pendant le peu de temps que nous venions de passer dans cette station, que notre maître, les envoyés d'Orient et tout le reste de la caravane s'arrêtèrent, à cause de moi, cinq jours dans cet endroit, espérant que je retrouverais mes forces et que je pourrais continuer le voyage avec eux. Au bout de ce temps, mon mal ne diminuant point, notre maître me conseilla de retourner sur mes pas et de renoncer à l'accompagner plus loin. Cette détermination m'était trop pénible à prendre; elle coûtait trop à mon cœur. Je refusai, et, faisant croire à un retour de mes forces, je me remis en marche avec toute la caravane.

Nous fîmes halte à la source appelée *'Aïn Ouidris* عين وِيْدِرِس par les Arabes, mot que les Berbères, selon la coutume de leur langage, prononcent Taouidris, en ajoutant un *t* au nom. — Devant cette source, et à quelques milles de distance, se trouve la bourgade connue sous le nom de *R'anima* غانيمة, aujourd'hui abandonnée et inhabitée. J'y vis de loin le tombeau du scheikh Aboul-Hassan ben el-Manemar. J'en ai parlé plus haut, en donnant quelques détails biographiques sur ce personnage. Les habi-

tants de cette contrée disent que les voyageurs ne manquent pas, en passant par là, d'emporter avec eux un peu de terre de cette tombe pour se préserver de tout malheur en route, et que d'autres, pour acquérir des mérites au ciel, ne cessent, au contraire, d'y remettre de la nouvelle terre à mesure qu'on en enlève.

Nous nous arrêtâmes deux jours à 'Aïn Ouidris, le mardi et le mercredi. Là, ma maladie augmenta et trahit mes forces. Je ne pus plus me tenir à cheval, et je dus forcément me résoudre à abandonner la caravane et à retourner sur mes pas. Notre maître m'en témoigna tout son chagrin et eut la bonté de m'assurer que, s'il lui avait été possible de s'arrêter davantage dans ce lieu, il l'eût certainement fait pour y attendre ma guérison. — Je lui fis donc mes adieux; ce jour-là c'était le jour de la fête de Aschoura (qui tombe le 10 du mois de moh'arem). Je rebroussai chemin avec l'escorte qui accompagnait les envoyés d'Orient depuis Tunis, et qui, à cause de moi, renonça à pousser jusqu'à Messerata مسراتة, ainsi qu'elle en avait le projet.

(La suite à un prochain numéro.)

TABLEAU LITTÉRAIRE
DU
KHORASSAN ET DE LA TRANSOXIANE
AU IVe SIÈCLE DE L'HÉGIRE,
PAR M. C. BARBIER DE MEYNARD.

AVANT-PROPOS.

De tous les monuments de la littérature arabe de la fin du IVe siècle de l'hégire, un des plus précieux par les renseignements et les extraits étendus qu'il renferme est, sans contredit, le *Yétimet ed-Dehr* du scheïkh Abou Mansour Abd el-Melik et-Thâlebi. Différentes publications ont déjà fait connaître au monde savant le plan et le mérite de cet ouvrage, et M. Dietérici notamment, en publiant un long fragment de la première partie (*Mutannabi und Seifuddaula aus der Edelperle des Tsaalibi*, Leipzig, 1847), a consacré à notre auteur, et à l'analyse de son précieux recueil, une intéressante et fidèle notice. (Voir p. 14 et suiv.) Nous nous bornerons donc à exposer, en quelques lignes, le but que nous nous sommes proposé et le plan que nous avons suivi dans la traduction de cette quatrième partie du *Yétimet*. Grammairien, poëte lui-même (1), Thâlebi est, avant tout, un compilateur infatigable, un littérateur plus enthousiaste que sévère. Ses voyages, en le mettant en relation avec les poëtes les plus estimés de la Péninsule arabique, de l'Iraq Adjemi et du Khorassan, lui ont facilité les moyens de se procurer des échantillons de leurs œuvres. Il a réuni dans de nombreux cahiers tous ces trésors dispersés, et, au besoin, son heureuse mémoire est toujours prête à combler une lacune ; mais, comme

presque tous les Orientaux, il manque de ces précieuses habitudes de critique, si nécessaires surtout dans un ouvrage de ce genre. Son zèle l'aveugle sur les défauts de ses poëtes; il ne distingue pas le fort et le faible de chacun d'eux, et ne se fait aucun scrupule d'entasser, à côté de vers charmants, bon nombre de plates et insipides tirades, qui ne rachètent même pas, par le mérite de la forme, la pauvreté du fond.

Ce défaut est surtout sensible dans la quatrième partie du *Yétimet*, consacrée aux écrivains de la Transoxiane, du Khorassan et, en particulier, de Nissapour, sous la dynastie des Samanides, des Bouïdes, et sous les premiers sultans de Gaznah. La plupart des extraits qui y sont donnés sont aussi peu remarquables par l'invention poétique que par le style; le temps a bientôt fait justice de leurs auteurs, et l'on peut appliquer à toutes ces illustrations éphémères ce vers de Sâdi :

چنان خرمن نام شان شد بباد
که هرکز کسی را نشانی نداد

Le vent a tellement balayé la récolte de leur gloire, qu'il ne reste plus la moindre trace d'un seul d'entre eux. (*Pend-nâmeh*, édit. de Calcutta, p. 214.)

Mais, tout froids et prosaïques que sont ces vers, ils ont le mérite de mettre en scène plusieurs personnages peu connus, et de nous les montrer dans leur vie privée et sous une physionomie individuelle que l'histoire ne leur a pas conservée.

Sous ce rapport, et considéré comme historien littéraire, Thâlebi mérite une entière confiance, puisqu'il ne mentionne que des faits dont il a été témoin ou qu'il tient de source certaine. Malheureusement, il parle à des contemporains; il ne fait que glisser sur des événements importants et parfaitement connus à cette époque. Il a, à l'égard des dates, une nonchalance tout orientale, et s'il prend la peine parfois de fixer l'époque d'une naissance ou d'une mort, il ne le fait que pour des hommes tels que Kharezmi, Hamadani et un

petit nombre de poëtes, dont la gloire s'est répandue dans tout l'Orient.

Il n'y a donc, pour quiconque entreprend une traduction de cet ouvrage, qu'un seul moyen d'en rendre la lecture intéressante et souvent même intelligible, c'est de suivre pas à pas dans les chroniques orientales la trace des événements qui ont donné naissance à ces milliers de panégyriques, de satires et d'élégies, dont Thâlebi nous a conservé des fragments. Le *Kiamil et-Tevarikh* d'Ibn el-Athîr (2), par l'abondance des détails et l'ordre méthodique avec lequel ils sont classés, est, sous ce rapport, le guide le plus exact et le plus sûr. C'est dans cet historien, et surtout dans son appendice aux événements de chaque année ou *faits divers* عدّة حوادث, que je me suis efforcé de retrouver le sens d'une foule d'allusions cachées et de vers en apparence énigmatiques. Quelques-uns de mes poëtes, d'ailleurs si médiocres, ont été ministres, généraux, gouverneurs de provinces, et leurs vers n'ont été composés que sous l'impression des événements où ils ont joué un rôle souvent important.

C'est autant pour rester fidèle au but historique que je me suis proposé, que pour ne pas allonger inutilement mon travail, que j'ai cru pouvoir omettre plusieurs vers insignifiants pour l'époque, ou le personnage en scène, ou choquants par leur grossièreté. Outre ces lacunes volontaires, j'ai rencontré plus d'un passage dont le sens précis a échappé à toutes mes recherches. Personne n'ignore combien il est difficile, en l'absence de tout commentaire, de déterminer le signification d'un vers arabe cité isolément et souvent d'une façon incorrecte. J'ose donc espérer que je ne serai pas traité avec trop de sévérité à cet égard.

J'aurais désiré donner en entier le texte de Thâlebi, toujours élégant et souvent même recherché; mais les limites du Journal asiatique, auquel mon travail est destiné, ne m'ont pas permis de lui donner plus d'étendue, et j'ai dû me borner à reproduire seulement le texte des vers.

J'ai eu à ma disposition trois manuscrits du *Yétimet*, ap-

partenant à la Bibliothèque impériale. L'un, n° 1406 (supplément arabe, rédigé par M. Reinaud), provient de l'ancienne abbaye Saint-Germain-des-Prés; aussi remarquable par sa correction que par la richesse de son exécution, il a été la base de mon travail. Le second (n° 1370 de l'ancien fonds de la Bibliothèque impériale), copié l'an 1047 de l'hégire, est d'une belle écriture, mais dénué presque toujours de points diacritiques; il ne m'a pas été par cela même d'un grand secours. Enfin, le n° 1408 (suppl. arabe), exemplaire incomplet, mais renfermant la quatrième partie, m'a fourni plus d'une variante utile.

Je m'empresse de m'acquitter ici d'une dette que j'ai contractée envers mon excellent maître M. Reinaud. Ce savant professeur, à l'enseignement duquel j'ai déjà tant d'obligations, a bien voulu, avec son obligeance ordinaire, faciliter ma tâche en m'aidant de ses conseils éclairés, et en mettant à ma disposition les ouvrages qui m'étaient nécessaires. Je saisis avec bonheur cette occasion de lui en témoigner ma vive et bien sincère reconnaissance.

Paris, août 1852.

QUATRIÈME PARTIE DU *YÉTIMET*.

CHAPITRE PREMIER.

DES POËTES QUI ONT VÉCU À BOUKHARA OU DANS LE KHORASSAN SOUS LES PREMIERS PRINCES SAMANIDES, ET QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME CONTEMPORAINS.

(الّذين هم مع قرب العهد فى حكم اهل العصر)

ABOU AHMED BEN ABOU BEKR EL-KIATIB ابو احمد بن ابى بكر الكاتب

Son père, Abou Bekr ben Hamid, était secrétaire

de l'émir Ismaïl ben Ahmed, et devint ensuite vézir de l'émir Ahmed ben Ismaïl avant Abou Abdallah el-Djeïhani (3). Élevé à la cour et sous les yeux du prince, qui le comblait de faveurs, Abou Ahmed devint un des hommes les plus distingués du *Mawer an-nahr*, autant par sa fortune que par son mérite. Ne trouvant dans son propre pays aucun écrivain de quelque valeur, ce fut ceux de l'Iraq qu'il s'efforça d'imiter, et c'est à ce propos qu'il disait :

لا تَعْجَبَنْ من عراقيٍّ رأيتَ له
بحرًا من العلم اوكنزًا من الادب
وٱعْجَبْ لمن ببلاد الجهل منشاؤه
إن كان يفرق بين الرأس والذنب

Ne t'étonne pas de voir un habitant de l'Iraq posséder un océan de science et des trésors d'instruction; ce qui doit t'étonner, c'est qu'un homme né dans ces contrées d'ignorance puisse distinguer la tête de la queue.

Ce fut surtout Ibn Bessam (4) qu'il se proposa pour modèle : comme lui, il se plaignit de la fortune dans ses vers, sollicita la faveur des grands, et critiqua ses ennemis et ses rivaux; on peut dire même qu'il l'imita d'une manière servile; car, Ibn Bessam ayant dirigé des vers contre son père et son frère, Abou Ahmed en composa, à son tour, contre les siens. Voici un de ceux qu'il fit contre son père :

لى والدٌ متحامل   من غير ما جُرمٍ علمتُهْ

ان لم يكن اشنىٔ الىّ من المنون فلا عدمتهٔ

J'ai un père bien partial, je le sais, sans avoir aucune faute à me reprocher. S'il ne m'était pas plus odieux que la mort même!.......... Mais je ne l'ai pas encore perdu!

Et contre son frère Abou Mansour :

أبوك أبى وانتَ اخ ولكن أبى قد كان يبذر فى السِبَاخِ
تحاربنى فلا تجرى بجرى وهل تجرى البيادق كالرِّخَاخِ

Ton père est le mien, et tu es mon frère; mais mon père semait souvent sur une terre aride; tu me fais la guerre, mais tu ne saurais m'atteindre. Est-ce que les *pions* (5) marchent comme les *tours?*

Sentant que son mérite le rendait supérieur à Belâmi (6) et lui donnait le droit de lui disputer, ainsi qu'à Djeïhani, le poste de vézir, il ne craignit pas de manifester hautement son mécontentement, et ne les menagea ni l'un ni l'autre dans ses vers. Il alla si loin, que sa vie fut menacée. Il s'éloigna donc plein de dépit, et fit le pèlerinage de la Mecque. A son retour, il résida pendant quelque temps à Bagdad; mais l'amour de son pays natal le décida à revenir à Boukhara. Voyant que son absence n'avait nullement affaibli les dispositions hostiles de l'émir et de ses ministres à son égard, il se renferma chez lui, et, entouré d'un petit nombre d'amis intimes et de compagnons de plaisir, il consacra tout son temps à la poésie et à la bonne chère; il dépensa sa for-

tune avec tant de prodigalité, que ses ennemis même ne pouvaient s'empêcher de s'apitoyer sur son sort. Un de ses poëtes favoris était Athawi (7); il savait son divan par cœur, le citait souvent dans sa conversation ou dans ses lettres, et le plaçait au-dessus de tous ses contemporains. Cette prédilection pour ce poëte lui fit donner le surnom d'*Athawani*, et c'est à quoi Abdouni, qui vivait dans sa familiarité, fait allusion dans les vers suivants :

ابا احمد ضيّعتَ بالخرق نعمةً
افادكها السلطان والايوانُ
فقد صِرتَ مهتوكَ الجوانب كلّها
ولُقِّبتَ بالادبار بالعطوانى

Abou Ahmed, ta prodigalité a dispersé les biens que le sultan et la cour avaient répandus sur toi; te voilà déchiré de tous côtés, et il ne te reste plus dans ton infortune que le sobriquet d'*Athawani!*

Un retour de faveur lui fit obtenir le poste de gouverneur de Hérat, de Bossandj et de Badghich (8), et, en se rendant dans cette province, il prit sous ses ordres Ibn Mohammed Qaswara, dit *Abou Thalha,* qui devint par la suite un des principaux gouverneurs du Khorassan. Ce dernier avait beaucoup de goût pour le genre d'énigmes nommé *tashif* تصحيف (9), et se vantait de deviner les plus compliquées. Abou Ahmed lui dit un jour : « J'ai un *tashif* à te proposer; si tu le devines, il y a cent dinars pour toi. » Le

jeune homme ayant répondu avec confiance qu'il s'en tirerait sans peine, Abou Ahmed lui proposa ces mots : فى تنوّر هيثم جهد . Qaswara resta fort embarrassé (10), et, après des efforts infructueux, il demanda quelques jours pour y réfléchir. « Je t'accorde un an, si tu veux, lui dit Abou Ahmed. » Au bout de ce délai, le jeune homme, n'étant pas plus avancé, fut obligé d'avouer son embarras. « Eh quoi ! lui dit en riant Abou Ahmed, ne vois-tu pas que c'est tout simplement ton nom, *Qaswara ben Mohammed?* » Cette réponse le rendit tout confus. Le même Qaswara avait été surnommé *Abou Thalha*, parce qu'il était imberbe, et c'est ce qui a fait dire de lui au poëte Ladjam (11) :

وَيْكَ ابا طلحةَ ما تستحى   بلغتَ سبْعِينَ ولم تلتحى

Eh quoi ! Abou Thalha, n'as-tu pas de honte? Te voilà septuagénaire, et tu n'as pas encore de barbe !

Abou Ahmed ne garda pas longtemps ses fonctions de gouverneur, et demanda l'autorisation de se rendre à Nissapour. Ce fut dans cette ville qu'il composa ces deux vers contre les receveurs des revenus publics (عمّال), qui faisaient rentrer alors l'excédant du *kharadj* :

سلام الله منّى كل يومٍ   على كُتّاب ديوان الخراج
يرومون البقايا فى زمان   عجزنا فيه من مال الرواج

Que Dieu bénisse chaque jour les écrivains du bureau du

kharadj! Ils nous demandent l'excédant dans un moment où nous n'avons pas même d'argent comptant pour le droit ordinaire (12).

Apprenant que Sakhi l'avait critiqué à la cour, il répondit :

انّا أناس اذا أفعالنا مُدِحَت
نِسيانُها فهجينا لم نخَفْ عارًا
وان هُجُونا بسوء الفِعل انفسُنا
فليسَ يرفعُنا مدحٌ وإن سارًا

Les hommes tels que nous oublient les éloges qu'on leur donne, et, s'ils sont critiqués, ils ne craignent pas la honte; mais, si notre conscience nous reproche une mauvaise action, les éloges les plus pompeux ne nous relèvent pas à nos yeux.

Il adressa à Djeïhani une pièce de vers, où il disait, entre autres choses :

أيُّها السيّدُ الرئيسُ ومَن
ليس عليه فضلًا ونُبلًا قياسُ
انت سهلُ الطّباع حُرٌّ كما
سرّ ولكنْ منادموك خِساسُ

Maître illustre, toi qui n'as pas d'égal en générosité et en bienfaisance, tu es un homme d'un caractère facile, généreux, aimable; mais tes compagnons sont bien méprisables.

Plus tard, il le critiqua en ces termes :

يا ابن جيهان لا وحقك لا تصلح فاغضب او فارضين لحراسة
عجبا للجميع اذ نصبوا مثلك فى صدر ملكهم للرياسة
ولو انّ التدبير والحكم فى الخلق على العدل ما وليت كناسة

Fils de Djeïhan, tu n'es pas l'homme qu'il fallait; quant à moi, je suis à l'abri et de ta colère et de ta faveur; mais c'est un sujet d'étonnement pour tout le monde qu'un homme tel que toi ait été mis à la tête du gouvernement. Ah! si parmi les hommes l'administration des affaires était la récompense de la loyauté, tu ne posséderais pas un atome de pouvoir.

Voici encore quelques-uns de ses vers les plus estimés :

اذا لم يكن للمرء فى دولة آمرء
نصيب ولا حظّ تمنّى زوالها
وما ذاك من بغض لها غير انّه
يرجّ سواها فهو يهوى انتقالها

Quand un homme de mérite n'a aucune part à la faveur d'un gouvernement, il en souhaite la chute, non par un sentiment de haîne, mais seulement parce qu'il désire voir la puissance passer en d'autres mains.

أحسن اذا احسن الزمان   وصحّ منه لك الضمان
بادر باحسانك الليالى   فليس من غدرها امان

Sois généreux, si la fortune l'a été envers toi et si tu as reçu des gages certains de sa faveur. Devance les nuits par

tes bienfaits; car elles sont pleines de piéges, et personne n'en est à l'abri (13).

Abou Ahmed voulant un jour rendre visite à Abou Nasr ibn Abi Haïah (14), ce dernier, qui ne l'aimait pas, lui fit dire qu'il était malade, afin de se dispenser de le recevoir. Notre poëte lui écrivit :

تعاللتَ حين اتاك الرسولُ   وليس يكون كذاك الوصولُ
واُقسم ما بك من عِلّةٍ   ولكنّ رأيك فينا عليلُ

Vous avez cherché une vaine excuse quand vous avez reçu mon message; vous n'auriez pas été reçu chez moi de la sorte; je l'affirme, vous n'êtes atteint d'aucune indisposition; votre esprit seul est indisposé contre moi.

On cite encore de lui ces deux vers :

وخير عمر الفَتَى عمر يعيش به
مُقسَّم الحال بين الجدّ واللعَبِ
فحظّ ذلك من علم ومن أَدَب
وحظّ هذا من اللذّات والطَرَبِ

La vie qui rend l'homme le plus heureux est celle qui est partagée entre l'étude et le plaisir, et dont une partie appartient aux sciences et aux lettres, et l'autre aux jeux et à la gaieté.

On raconte qu'Abou Hafs, le jurisconsulte (15), (الفقيه), reprochant un jour à Abou Ahmed de porter son anneau à la main droite, celui-ci répondit: « Quatre motifs m'autorisent à le faire. En premier

lieu, les traditions les plus authentiques nous apprennent que notre saint prophète (que la bénédiction de Dieu soit sur lui!) agissait ainsi, et qu'il fut imité en cela par tous les khalifes orthodoxes jusqu'au combat de Saffin et au jour des deux arbitres. Ce fut alors que Amrou ben el-Ass prononça ces paroles : « J'enlève le khalifat à Ali, comme j'enlève cet anneau de ma main droite, et je le donne à Moawia, comme je mets cet anneau à ma main gauche. »

Secondement, le Qoran dit (16) :

لا يكلف الله نفسا الّا وُسعها..... etc

Dieu n'impose à aucune âme un fardeau au-dessus de ses forces, etc......

Or, la main droite étant plus forte que la gauche, il est convenable de charger le plus fort de préférence au plus faible. Troisièmement, la main gauche étant chargée de certains soins de propreté interdits à la main droite, il faut éviter de placer un anneau où se trouve gravé le saint nom de Dieu, sur un endroit exposé à toutes sortes de souillures. Quatrièmement, enfin, l'anneau est à peu près le seul ornement dont se parent les hommes, et c'est pour cela que les Persans le nomment انگشت آرای « l'ornement du doigt ». Or, la main droite est plus digne, sous tous les rapports, que la main gauche de cette parure. »

Revenu de Nissapour à Boukhara, Abou Ahmed

trouva ses affaires dans une triste situation; sa fortune, épuisée par ses prodigalités, était presque entièrement dissipée. Le chagrin qu'il en éprouva, la douleur qu'il ressentit de se voir éloigné des affaires, tout lui rendit la vie odieuse. Dans cette situation d'esprit, il répétait nuit et jour ces vers de Mansour el-Faqih :

قد قلتُ اذ مدحوا الحياة فاسرفوا
فى الموت الف فضيلة لا تُعرفُ
منها أمانُ لقايه بلقايه
وفراق كلّ مَعاشر لا يُنصفُ

J'ai dit à ceux qui vantaient l'existence avec exagération : la mort renferme mille avantages qu'on méconnaît; et, parmi eux, la certitude de ne plus la rencontrer de nouveau, et le bonheur de quitter tant d'hommes injustes.

Il imita lui-même ces vers :

من كان يرجُوَ ان يعيش فانّنى
اصبحتُ ارجو ان اموت فأعتقا
فى الموت الف فضيلة لو انّها
عُرِفت لكان سبيله أن يُعشَقا

Qui peut désirer de vivre? Moi, c'est la mort que j'implore et elle arrive. Si l'on connaissait tous les biens qu'elle renferme, on la souhaiterait avec amour.

On lui entendait aussi murmurer à chaque instant ce verset du Qoran : « Moïse dit à son peuple : Vous

avez agi iniquement envers vous-mêmes en adorant le veau. Revenez à votre Créateur, ou bien donnez-vous la mort. Ceci vous servira mieux auprès de lui, etc......... (17) ». Ce n'était pas sans intention qu'il répétait si souvent ce passage. En effet, le chagrin violent auquel il était en proie finit par égarer sa tête, et, d'après le témoignage de plusieurs de ses amis, il mit fin à ses jours en avalant du poison. Que Dieu ait pitié de lui (18)!

ABOU'T-THAÏEB ET-THAHERI ابو الطيب الطاهرى.

Thaher ben Mohammed ben Abdallah ben Thaher fut un des meilleurs poëtes du Khorassan et un des hommes les plus distingués par leur naissance comme par leur mérite. Par suite d'un vice de conformation de la langue, il ne pouvait, étant enfant, prononcer un mot sans que le sang coulât de sa bouche; mais plus tard on parvint à le guérir de cette infirmité. Il était encore dans l'adolescence quand il se rendit à Boukhara avec quelques membres de sa famille pour s'y fixer, et il y obtint la restitution de plusieurs propriétés d'un revenu considérable qui avaient appartenu à ses ancêtres (19). Cependant, malgré cette marque de faveur, et bien qu'il ne se départît jamais ostensiblement du respect qu'il devait aux princes de la maison de Saman, il ne pouvait s'empêcher de les haïr secrètement, de faire contre eux des satires, et de souhaiter ardemment la chute de cette dynastie, qu'il considérait

comme usurpatrice des provinces où avait régné autrefois sa famille.

Il finit par ne garder aucune mesure dans ses attaques contre l'émir, contre ses ministres et Boukhara, lieu de sa résidence et centre de son autorité. Abou Zakaria Iahïa ben Ismaïl el-Harbi m'a raconté, sur l'autorité d'Abou Abdallah el-Farsy, que, peu de temps après l'arrivée de ce dernier à Nissapour, on lui apprit, dans les bureaux de la chancellerie, qu'Abou't-Thaïeb avait été à plusieurs reprises dénoncé à cause de la violence de ses satires à l'émir Schahid et à son successeur l'émir Saïd; que ces princes en avaient conçu un vif ressentiment, mais qu'ils n'osèrent jamais le poursuivre, à cause de sa grande naissance et de sa réputation littéraire. Cependant, ajoutait Abou Abdallah el-Farsy, Abou't-Thaïeb s'étant présenté un jour chez l'émir Saïd, le prince le reçut avec cordialité, l'entretint longuement, puis lui demanda brusquement : « Jusques à quand, Abou't-Thaïeb, voulez-vous vous repaître de chair humaine (20)? » Le poëte se leva, étourdi de cette vive apostrophe, se retira sans répondre, et cessa dès lors toute relation avec la cour. On ne peut disconvenir cependant que l'émir Saïd ne fût un prince éclairé et intègre. Abou Zakaria me racontait, à ce propos, qu'Abou Gassan et-Temimi, présentant un livre de sa composition à ce prince le jour de la fête de *mihrdjan*. « Qu'est-ce que cela, Abou Gassan? » lui demanda l'émir. — « Sire, c'est un livre de morale que je viens de composer. — Eh! que ne com-

mencez-vous par le lire vous-même? » s'écria l'émir. Abou Gassan était, en effet, un de ces hommes dont la conduite déshonore le talent (21).

Abou't-Thaïeb et-Thaheri est le premier qui ait critiqué dans ses satires la ville de Boukhara, ses rues étroites et sa puanteur. Beaucoup de poëtes l'ont imité. Voici quelques-uns de leurs vers.

D'Abou Ahmed el-Kiatib :

لو الفرس العتيق اتى بخارا لصار بطبعه فيها حمارا
فلم تَرمثلها عينى كنيفا تبوّأه امير الشرق دارا

Le plus noble cheval, en arrivant à Boukhara, y deviendrait bientôt un âne. Mes yeux n'ont jamais vu un cloaque plus infect que cette ville, dont l'émir de l'Orient a fait sa capitale.

D'Abou Mansour el-Abdouni :

اذا ما بلادُ الله طاب نسيمُها
وفاحتْ لدى الاسحار ريح البنفسج
رأيتُ بخارا جيفة الارض كلّها
كانّك منها قاعد وَسْطَ مَخْرج
فَيا ربّ اصْلِح اهلها وانفِ نَتْنَها
والاّ فعنها ربّ حَوّل وفَرّج

Tandis qu'ailleurs la tiède haleine des vents répand chaque matin le doux parfum des violettes, Boukhara est comme le cadavre du monde; quand on est dans cette ville, on se croit au fond d'une fosse infecte. Seigneur, rendez ses habitants

plus vertueux et son air plus pur, ou transportez-nous loin d'elle!

D'Abou Ali Assadji :

بآء بخارا فاعلمن زايدة   والالف الاولى بلا فائدة
فهى خرا محض وسكانها   كالطير فى اقفاصها آبدة

Sachez que le *B* dans Boukhara est de trop, et que le premier *élif* est sans emploi. Son vrai nom est خرا « stercus », et ses habitants sont comme des oiseaux de proie dans une cage.

De Husseïn ben Ali el-Merwarouzi :

اقمنا فى بخارا كارهينا   ونخرج ان خرجنا طايعينا
فأخرجنا اله الناس منها   فان عدنا فانا ظالمونا

C'est à contre-cœur que nous habitons Boukhara; et si jamais nous en sortons, que nous serons heureux de la quitter! Maître des hommes, faites-nous sortir de cette ville, et si nous y rentrons, que nous soyons traités en impies[1] (22).

On cite, parmi les poésies d'Abou't-Thaïeb, ces vers :

قديما جرت للناس فى الكتب عادة
اذا كتبوها ان يعادلها الصدر
واول هذا الامر كان افتتاحه
بنصر واذ ولى فآخره نصر

C'était autrefois la coutume que les auteurs d'un livre

[1] Ce dernier hémistiche est une allusion au chapitre XXIII du Qoran, vers 109.

fussent récompensés par les grands. Le premier exemple en a été donné par un *Nasr*, et c'est un *Nasr* qui l'a aboli (23).

Fragment d'une *qassideh* :

أودَى ملوك بنى ساسان فانقرضوا

وأصبح المُلك ما ينفكّ ينتقِض

مَن لانَ مَرقدُه فالدهر مُبدِلُه

عنه فراشا له من تحته قِضَض

فَلْيبكِ من كان منهم باكيا أبدًا

فما لِما فاتهم من ملكهم عِوَض

هاتيكَ عادتُه فى من تقدّمهم

وكلّ مُرتفعٍ يوما سينخفض

دَعْهم الى سَقَرٍ واشرَبْ على طَرَب

والفجرُ فى الافق الغربىّ مُعترِض

غدا الربيعُ علينا والنّهارُ به

يمتدُّ مُنبسِطا والليلُ مُنقبِض

والنّور يضحك فى خضْر الثياب ضُحَى

والبرقُ مُبتسِمٌ والرعدُ مُرتمِض

وقُوّضت دولةٌ قد كنتُ أكرهُها

وزال ما كان منه الهمّ والمَرَض

ان انت لم تصطبِحْ او تَغْتبقْ فتى

الآن بادِرْ فانّ اللّهوَ مُعترِض

Les princes de la famille de Saman ont apparu un moment, et ils tombent; chaque jour leur trône se mine davantage. Ils étaient étendus sur une couche moelleuse; mais la fortune la remplace par le lit rocailleux de la terre. Ils pleureront, et leurs larmes ne tariront jamais. Le pouvoir qu'ils ont perdu, ils ne le retrouveront plus. Le destin avait agi de la sorte envers ceux qui les ont précédés; tout ce qui est élevé doit être abaissé un jour. Laisse-les donc à l'enfer, et bois avec gaieté; déjà l'aurore se lève à l'occident. Le printemps nous est revenu, et le jour, en forçant la nuit à se replier, se déroule à l'horizon; sa douce lumière sourit, enveloppée encore des voiles légers du crépuscule. L'éclair a brillé, la foudre est tombée, et cette dynastie que je hais a disparu; ceux qui ont causé tant de maux ont cessé d'exister. Prends la coupe du matin, et hâte-toi de boire; car le plaisir n'est qu'un bien d'emprunt (24).

Vers à un jeune esclave qui lui présentait un bouquet de narcisse :

لمّا اطلنا عنه تغميضا ناولنا النّرجسَ تعريضا
فدلّنا ذاك على انّه قد اقتضينا الصُّفرَ والبيضا

Après que nous lui avons lancé maintes œillades furtives, il s'est approché, et nous a offert des narcisses. Le but de cette faveur est de nous faire entendre que ce qu'il attend de nous, c'est le jaune et le blanc (c'est-à-dire de l'or et de l'argent).

On raconte qu'il écrivit les deux vers suivants à son frère Abou Thaher et-Thaïeb, le jour de la fête de *ram* :

وانّى والمؤذِن يومَ رامٍ لمختلفان فى هذى الغداة
اُنادى بالصبوح له كيادا اذا نادَى بحىَّ على الصّلاة

Ce matin, jour de la fête de *ram*, le muezzin et moi nous ne sommes pas d'accord; je crie: Mensonges! perfidies! tandis qu'il crie : Venez à la prière (25).

Ce qu'il y a de singulier, c'est que son frère composa, de son côté, sur le même sujet, et sans être averti, un distique presque pareil :

وانّى والمؤذن يوم رامٍ لمختلفان فى هذا الصباحِ
أُنادى بالصّباح له كيادا اذا نادَى بحىَّ على الفلاحِ

en sorte que les deux exprès, chargés de part et d'autre de ces vers, se croisèrent à moitié chemin. Jamais deux beaux esprits se sont-ils rencontrés d'une façon aussi merveilleuse?

Voici quelques vers d'Abou Mançour et-Thaheri, qui était de la même famille que le précédent :

بُلِيتُ بفقد الوالدَيْن ومَن يعِشْ
لفقدهما تصغُر لدَيه المصايبُ
فعزّيتُ نفسى موقنا بذهابها
وكيف بقاء الفرع والاصلُ ذاهِبُ

J'ai perdu ceux à qui je devais la vie; après un coup aussi cruel, les autres maux ne sont rien. Mon âme s'est enfuie en apprenant cette perte fatale. Hélas! quand le tronc est détruit, les branches peuvent-elles vivre?

شيئان لو انّ ليثًا يُبتلَى بهما
فى غيله مات من هَمٍّ ومن كَمَدِ

فقدُ الشّباب الذى ما إن له عِــوَض
والبُعد بالرّغم عن اهلٍ وعــن وَلَدِ

Deux choses, si elles frappent à l'improviste l'homme le plus brave, peuvent le faire mourir de douleur : la perte de la jeunesse, que rien ne peut compenser, ou une séparation forcée d'avec ses enfants et sa famille (26).

ABOU'L-HUSSEÏN EL-MURADI (27) ابو الحسين المُرادىّ.

Ce fut un des poëtes distingués de Boukhara, et ses poésies, qui sont nombreuses, ont été réunies en divan. On raconte que l'émir Nasr ben Ahmed, surnommé *Saïd*, étant monté un jour à cheval pour aller au jeu de paume (28), la pluie survint et détrempa le sol. Le jeu terminé, le prince retournait chez lui, quand Muradi vint à sa rencontre, et improvisa les vers suivants :

اشهد انّ الامـيـر نـصـرًا   يخدمه الغيث والسّحابُ
رشّ ترابَ الطّريق كيلا   يؤذيه فى المركب التّرابُ
لا زال يَبقَى له ثــلاث   العزّ والمُلك والشّبـابُ

L'émir Nasr, je le jure, a la pluie et les nuages à son service ; la terre s'est amollie sur son passage, afin de ne pas blesser les pieds de son cheval. Puisse le prince conserver longtemps la gloire, le trône et la jeunesse !

L'émir, tout enchanté de cette improvisation, lui fit donner trois mille dirhems, en lui disant : « Si tu avais continué, je t'en aurais donné davantage (لو زدتَّ لَزِدْناك). »

Ce poëte avait des goûts simples et se contentait de peu; on connaît ces vers de lui :

انّما هَمّى كُسَيْرَهْ فشَفَتْ ماء قُدَيْرَهْ
وحُمَيْرَهْ فى زُكَيْرَهْ قد كفى جَلْدَ عُمَيْرَهْ
من رأى عيشىَ هذا عاش لا يطلب غيرَهْ

Que mes désirs sont restreints à peu de choses! de l'eau dans une petite cruche pour me désaltérer, un peu de vin dans une petite bouteille, et ma main pour suffire à mes plaisirs. Quand on connaît les douceurs d'une telle vie, peut-on en souhaiter une autre (29)?

Et il répétait souvent ce verset du Qoran :

تلك الدار الاخرة نجعلها للّذين لا يُريدون علوًّا فى الارض ولا فسادًا والعقبة للمتّقين

Cette demeure de l'autre vie, nous la donnerons à ceux qui ne cherchent pas à s'élever au-dessus des autres ou à faire le mal. Une heureuse fin attend les hommes pieux. (Sur. XXVIII, v. 83.)

Une affaire l'ayant appelé à Nissapour, il paraît qu'il n'eut pas à se louer de l'accueil qu'il y reçut; car il composa contre cette ville plusieurs satires, dont quelques passages sont restés, et entre autres :

لا تنْزِلَنّ بنيسابورَ مُغتَرِبًا
الّا وحبلُك موصول بسلطانِ
اوْلا فلا أدبٌ يُغنى ولا حَسَبٌ
يُجدى ولا حُرمة تُرعَى لإنسانِ

Étranger, n'allez pas à Nissapour, si vous ne tenez de très-près au sultan (30); car dans cette ville ni le mérite, ni la naissance, ne sont une sauvegarde, et les égards dus à l'homme y sont toujours méconnus.

قال المُرادىُّ قولاً غير مُتّهم
والنُصح ما كان من ذى اللُبّ مقبولُ
لا تنزلنَّ بنيسابورَ مغتربًا
انَّ الغريبَ بنيسابورَ مخذولُ

Muradi vous a dit une chose qui ne peut être suspecte, et un conseil doit toujours être accepté par les hommes d'esprit : étranger, n'allez pas à Nissapour; car tout étranger n'y reçoit que des affronts.

Contre Mossâbi :

أَرَى صحبة الاشراف صَعْبا مرامُها
وعشرة هذا المُصعبىّ فأَصعَبُ
يُذلّلنى فما ارومُ اكتسابَه
ففى است امّر عزّ بالمذلّة يُكسَبُ

Je sais qu'il est difficile d'aspirer au commerce des grands; mais la faveur de Mossâbi est chose encore plus difficile. Il me traiterait avec dédain; je ne la rechercherai pas. Fi ! des honneurs qui s'achètent au prix de la honte!

Sur la mort d'Abou Djafar Sâlouk :

لم القَ غيرَك الاّ آزددتُ معرفةً
بانَّ مثلك فى آلافاق معدومُ

أَرَى سيوفَك في الاعداء ماضيةً
رُكن الضّلال بها ما عِشتَ مهدومُ
يهمي النّدا والرّدَى من عارضيك فلا
عاصيك ناجٍ ولا راجيك محرومُ

Plus je vois les autres hommes, et plus je reste convaincu que tu n'avais pas d'égal dans ce monde. Ton épée, si terrible pour tes ennemis, pendant toute ta vie, a renversé les colonnes de l'erreur. La douceur ou la menace paraissaient tour à tour sur ton visage. Jamais ton ennemi n'a échappé à la mort, jamais un suppliant n'a été repoussé par toi (31).

Sur Bekr ben Malek :

قُلِّدَ الجيشَ سيّدٌ هوَ جيشٌ على حِدَةْ
يدُ بكرٍ وسيفُه بيَدِ الله واحِدَةْ

Ce général, investi du commandement de l'armée, est à lui seul une armée entière. La main de Bekr et son épée sont guidées par la main de Dieu seul (32).

On raconte que, lorsque Muradi touchait à son heure dernière, le vézir Djeïhani lui envoya des vêtements qui devaient servir à l'ensevelir; il sortit de son assoupissement, et dit :

كساني بنو جيهان حيّا وميّتا
وأُحْيِيتُ آثارًا لهُم آخِرِ الزّمَنْ
فاوّل برّ منهُمُ كان خِلعةً
وآخر بُرٍّ منهُمُ صار لي كَفَنْ

Les Benou Djeïhan ont pris soin de me vêtir, vivant ou mort. Je ressusciterai pour leur en rendre témoignage à la fin des temps. Le premier don que j'ai reçu d'eux fut une robe d'honneur, et le dernier un linceul (33).

Puis il tomba de nouveau en faiblesse; quelque temps après il rouvrit les yeux, et ajouta :

عَاشَ المُرادىُّ لاضيافِهِ   فصارَ ضيفًا لإلهِ السَّمَا
واللهُ أَوْلَى بقِرَى ضيفِهِ   فلْيَدَع الباكى عليه البُكَا

Muradi a consacré sa vie à ses hôtes; il est maintenant l'hôte du maître des cieux. Qui exerce mieux que Dieu l'hospitalité? Cessez donc de répandre des larmes sur lui.

Après avoir prononcé ces mots, il s'éteignit comme une lampe (ثمّ كان كانّه سِراج انطفى).

ABOU MANSOUR EL-ABDOUNI ابو منصور العَبدُونىّ.

Ahmed, fils d'Abdoun, fut un des meilleurs écrivains et des hommes les plus spirituels de Boukhara, où il était recherché par les hommes les plus riches et les plus distingués. Ses vers se font remarquer par leur douceur et par leur facilité.

Un de ses amis, voulant lui emprunter un jour un cheval, lui écrivit le vers suivant :

أَردتّ الركوبَ الى حاجةٍ   فمُرْ لى بفاعِلة من دبيتُ

Je désire monter à cheval pour m'acquitter d'une affaire; ordonne qu'on m'apprête *l'agent féminin du verbe dabaïtou* (c'est-à-dire دابّة « un cheval »).

Il lui répondit sur-le-champ :

بريد يأتينا يا أخى غامز   فكن بأبى فاعلا من غدوت

Ton message nous arrive, ô mon frère! Toi qui parles par énigmes, je t'en conjure, sois l'agent masculin de *gadawtou* (c'est-à-dire, sois matinal).

Abdouni était élève d'Abou Nasr ben Abou Hayah, et il donna à son tour des leçons à Abou Bekr ed-Dakkak, docteur et soufi célèbre.

Voici quelques-uns de ses vers les plus répandus. Contre un membre de la chancellerie, qui lui faisait de trop longues visites :

اشهد بالله وآياته
انك فى الثقل رحى بزر
وذا كما قلت والا فلم
تقعد فى الدار الى العصر
والناس قد اخلوا دواوينهم
وانصرف الطير الى الوكر

J'en atteste Dieu et ses saints versets, tu es aussi pesant à remuer qu'une meule. Ce que je dis est vrai. Autrement, est-ce que tu resterais à la maison jusqu'à l'asr? Ne vois-tu pas que tous les divans sont déserts, et que l'oiseau est retourné dans son nid?

Sur son maître Nasr ben Abou Hayah :

يا قوم انّ ابن أبى حيّة   قد سبق الكتّاب فى الحلبة

فأدخل الكتاب من حذقه   في الكرز والجرة والدبة

`Sachez que le fils d'Abou Hayah a dépassé tous les écrivains dans l'arêne de l'éloquence, et qu'il a su faire entrer la science des livres dans une bouteille, une jarre et une cruche.

C'est à lui-même qu'il faisait allusion dans ce dernier hémistiche, et à sa malheureuse passion pour le vin. Cette fatale habitude lui attira même bien des reproches, et il s'efforça souvent de s'excuser; c'est en ce sens qu'il a dit :

عنقي يا قوم كانت   عند شرب الراح عبله
فتركت الشرب أيا   ما على عمد لعله
فانحنى الظهر وذاب الـ   ـجسم في أيسر مهله

La passion du vin, ô hommes! est un joug qui pèse sur mon cou. Pendant quelques jours je me suis efforcé d'y renoncer, sous différents prétextes, et aussitôt mon dos s'est voûté, et mon corps s'est amaigri en un instant.

Abou Saadan Bekr m'a raconté l'anecdote suivante qu'il tenait d'un scheïkh de Boukhara, dont j'ai oublié le nom. Plusieurs personnages distingués de cette ville, tels que Thaheri, Mossâbi, Khazerdji, étaient réunis dans une assemblée avec Abdouni. Parmi eux se trouvait un jeune homme, originaire d'Asrousneh, aussi remarquable par sa beauté que par les qualités de son esprit, et dont le nom était *Ischkor* يشكر. La conversation roulait sur la poésie satirique, et chacun s'empressait de réciter ce qu'il

avait composé de mieux en ce genre, quand l'un des assistants s'écria : « Ce qui donne du sel à toutes ces satires, c'est qu'elles sont dirigées contre des personnages qui tous prêtent au ridicule; mais lequel d'entre vous serait capable de critiquer ce jeune homme? » et il désignait Ischkor. Chacun de s'écrier que c'était chose impossible, et que rien dans son caractère, sa personne ou son nom, ne prêtait à la satire. Abdouni, qui était présent, récita aussitôt ce vers :

ويشكرُ يشكرُ مَن نالَه ويشكرُ للهِ لا يشكرُ

Ischkor remercie celui qui obtient ses faveurs; mais Ischkor ne remercie jamais Dieu.

Le trait était mordant, et chacun s'empressa de féliciter le poëte de la merveilleuse facilité avec laquelle il improvisait; mais celui-ci, voyant que le pauvre jeune homme était couvert de confusion, tira aussitôt de son doigt une bague, ornée d'un rubis et d'une turquoise, et la lui offrit en lui disant : « Ajoute ceci à l'épigramme (34) هذا بذاك ».

ABOU'T-THAÏEB MOHAMMED BEN HATEM EL-MOSSÂBI أبو الطّيب محمّد بن حاتم المُصعبىّ.

Il était connu comme un convive aimable et spirituel, et il donna des preuves de talent quand il fut appelé aux affaires. Il écrivait avec la rapidité de l'éclair, sans que son écriture perdît rien de sa net-

teté et de son élégance; il parlait avec beaucoup de facilité, et faisait des vers agréables dans les deux langues (l'arabe et le persan). L'émir Saïd, captivé par le charme de son esprit et par sa gaieté dans les festins, en fit un de ses familiers, et le combla de faveurs. Mossâbi parvint successivement jusqu'au rang de vézir; mais il paya bientôt de son sang cet honneur éphémère.

Voici quelques-uns de ses vers :

اختلس حظّك فى دنياك من ايدى الدهور
واغتنم يوما ترجّيه بلهو وسرور
واصنع العرف الى كلّ كفور وشكور
لك ما تصنع والكفران يزرى بالكفور

Prends avec empressement des mains de la fortune ta part de bonheur en ce monde, et jouis un jour à ton gré des plaisirs d'ici-bas. Répands tes bienfaits sur l'ingrat comme sur l'homme reconnaissant. Le mérite de ta bonne action te restera, et l'ingrat sera puni par son ingratitude même.

Il écrivit à un de ses amis :

غبت فلم ياتنى رسول ولم يقل علّة عليل
هيهات لو كنت لى خليلا فعلت ما يفعل الخليل

Tu es absent, et je n'ai point reçu de messager de ta part, et tu ne prétextes même pas une maladie. Ah! si tu étais pour moi un ami, tu ferais ce que doit faire un ami.

اليوم يوم بكور على نظام السّرور

ويوم عَرف قيـــان مثـل التمـاثيل حُورِ
ولا تكادُ جـيـــاد تروَى بغير صفيـــرِ

Ce jour s'est levé peur éclairer des fêtes joyeuses; c'est un jour de libéralités et de chants amoureux; qu'il est vrai ce proverbe : Les chevaux ne peuvent boire sans être excités par un sifflement.

ABOU ALI ES-SADJI ابـو على السّاجّ.

Ce poëte habitait Boukhara, et se fit connaître par quelques vers agréables :

بلدٌ طيّبٌ وماء مَعـيـنٌ و ترَى طيبهُ يفوق العبيرا
واذا المرء قدّر السّيرَ عنه فهو ينهاه باسمه أن يسيرا

Il y a une ville charmante dont l'eau est abondante et pure, et dont la fertilité dépasse toute expression; et quand quelqu'un veut la quitter, par son nom même elle l'empêche de partir (34).

لا تأسَ من دنيا على فايتٍ وعندك الاسلام والعافيَهْ
إن فاتَ شئٌ كنتَ تسعَى به ففيهما من فايتٍ كافيَـــهْ

Ne pleure pas sur les biens passagers de ce monde, tant que tu possèdes la foi et la santé; et si tu vois s'évanouir ce que tu poursuivais, ces deux biens te dédommageront de tout le reste.

لستُ ادرى ماذا اقولُ ولـكـــن
ابتغى من عريض جاهك نفعـــا

والفتى إن اراد نفع اخيه

فهْو يدرى فى امره كيف يسعى

Je ne sais ce que je dois te dire; mais ce que je désire, c'est de profiter de ton rang élevé. Quand l'homme veut rendre service à son semblable, il sait toujours ce qu'il doit faire pour y parvenir.

ABOU MANSOUR EL-KHAZERDJI ابو منصور الخزرجى.

Poëte instruit qui vivait à Boukhara dans la société d'Abou Gassan et-Temimi, de Rasikhi, de Kosrewi, etc. On connaît de lui une *qassideh* qu'il écrivit à Abou Ahmed ben Abou Bekr au commencement du mois de ramadhan, et où l'on remarque ce passage :

الصّوم ضيفٌ ثَوَى فدارِهْ   قد يُوجَر العبدُ وهْوَ كارِهْ

فانّ حقّا على كريم   برّ حريص على مَزارِهْ

والضيف ماضٍ غدًا ومتى   عليك أن حطتّ من ذِمارِهْ

Le jeûne est comme un hôte qui se présente et qu'on doit bien recevoir. L'homme n'est qu'un esclave qu'il prend à son service. Honneur donc à l'homme généreux et pieux qui souhaite sa venue! Comme un hôte, il partira le lendemain; c'est donc un devoir pour toi de t'acquitter des obligations que sa présence t'impose.

Contre Mossâbi :

يا من تخلّق حتّى صارَ مرتفعًا

من السّماء الى اعلى مَراقيها

لا تأمنَنْ انحطاطا وٱرعَ حُرمتنا
وٱنظُرْ الى الارض وٱذكُرْ كوننا فيها

Ô toi! qui, à force d'astuce, t'es élevé jusqu'au sommet des cieux, prends garde d'en descendre, et respecte nos droits! Regarde vers la terre, et rappelle-toi que nous y sommes.

ABOU AHMED MOHAMMED EN-NASFI ابو احمد محمّد النّسفيّ.

On cite de lui ces vers à un reïs qui dormait le jour et veillait la nuit :

ينامُ اذاما ٱستيقظ الناسُ للعُلى
فإن جنّ ليلٌ فَهْوَ يقظان حارِسُ
وذاك كمثل الكلب يسهر ليلَهُ
فإن لاح صُبح فَهْوَ وسْنان ناعِسُ

Il s'endort quand les hommes se réveillent pour travailler à leur gloire, et, au retour des ténèbres, il s'éveille et fait bonne garde. Tel est le chien qui reste éveillé toute la nuit, et qui, dès que l'aurore paraît, s'assoupit et s'endort.

On cite encore une *qassideh* à Abou Ali es-Saghani :

الدار دارانِ للباقى وللفانى   والخلق كلّهمُ يكفيهم اثنانِ
فأحمدُ لمعاش النّاس قاطبةً   وأحمد لمعاد النّاس سيّانِ

Il y a deux mondes : l'un pour ce qui est éternel, et l'autre pour ce qui est périssable; l'un et l'autre sont faits pour tous

les hommes. Je loue cette terre où vit le genre humain, et je loue encore plus ce monde où nous serons tous réunis.

ABOU'L-QASSEM EL-KOSREWI ابو القاسم الكسروى.

Originaire d'Ardistan (35), il vint s'établir à Boukhara, et s'y fit une réputation de poëte et d'homme d'esprit. Il avait pris en horreur le jeu d'échecs, et il composa contre ce jeu une *rissaleh*, où il disait entre autres choses : « Tout amateur d'échecs est avare s'il est riche, et parasite s'il est pauvre. On a emprunté à ce jeu plusieurs locutions qui toutes s'emploient en signe de mépris. C'est ainsi qu'on se sert du verbe فرزن pour désigner la marche chancelante d'un ivrogne. Quand un jeune et bel enfant a auprès de lui un surveillant sévère, on dit : معه فرزان. On donne, en se moquant, le nom de بيدق « pion » à un homme, surtout s'il est de petite taille, comme a dit le poëte Nadjim :

الا يا بيدق الشطرنج في القيامة و القيمة

Ô toi qui ressembles au pion des échecs pour la taille et le mérite (36).

En parlant d'un homme qui est tombé dans le malheur, ou qui a péri de la main d'un ennemi, on dit avec le poëte Abdallah ben el-Moutaz :

قل للشقي وقعت في الفخ
اودت بشاهك ضربة الرخ

Dis au malheureux : Tu es tombé dans le filet, et un coup de la tour a emporté ton roi (37).

On dit d'un parasite qui se comporte à table avec effronterie : « Voyez la main de ce malotru, ne dirait-on pas la tour sur l'échiquier? انظروا الى يد الكشخان كانّها الرّخ فى الرقعة » Si l'on veut désigner une chose superflue et dont on n'a pas besoin, on dit : « Une mule est de trop dans l'échiquier, زاد فى الشطرنج بغلة », et quand on veut se moquer d'un homme qui fait une chute, on lui dit : « Quelle est ta place aux échecs? فاين انتَ فى الرقعة »

Kosrewi s'étant présenté chez Abdallah Mohammed ben Iacoub el-Faresi, au moment où celui-ci venait d'être père, il improvisa ces vers :

هُنِّيْتَ نجم سعادة قد حلّ اوّل امس رِحْلَكْ
فاحلّه المولى من الاداب والعُليا محلَّكْ
واطالَ عِزَّكما وعُمْرَكما واكثرَ منك مِثْلَكْ

Que ton étoile est heureuse! te voilà enfin arrivé au terme de ton voyage. Que le seigneur rende cet enfant digne de succéder à ton rang et à tes vertus! Qu'il fasse durer à l'un et à l'autre votre gloire, ainsi que votre vie, et qu'il t'accorde une nombreuse postérité qui te ressemble!

Ces vers lui valurent trois cents dinars.

On m'a souvent cité les suivants du même poëte :

كسبتُ ما شئتُ من مالٍ فاتلفه
كفٌّ كسوبٌ بعون الله مِتْلافُ

لم يلبث المال عندى او نفرّقه
طبع امرءٍ همّة بذل واسراف
عادانى الجود فيما تحتويه يدى
وعادة الله جلّ الله اخلاف
انّ الحقوق ليغنى المال واجبها
وفى وفاء حقوق النّاس انصاف

J'ai acquis tous les biens que j'ai voulu avoir, et la même main qui, avec l'aide de Dieu, les avait gagnés, les a répandus avec prodigalité. La richesse ne demeure pas longtemps chez moi sans que je la dépense. La munificence et la prodigalité ne sont-elles pas l'apanage de l'homme? Comme je suis habitué à répandre ce que renferme ma main, de même Dieu est habitué à me le rendre. L'homme contracte des obligations qui font vite disparaître l'argent, et il y va de son honneur de les remplir.

ABOU BEKR MOHAMMED BEN OTHMAN EL-KHAZEN بو بكر محمد بن عثمان الخازن.

Ce poëte, originaire de Nissapour, vint s'établir à Boukhara, s'y distingua par son mérite littéraire, et après avoir été employé à la chancellerie d'État, il fut investi des fonctions de trésorier. J'ai eu entre les mains un recueil renfermant plusieurs poésies et bons mots de ce personnage, et de quelques-uns de ses contemporains, et dont j'ai fait quelques extraits (38).

EL-HUSSEÏN BEN ALI EL-MERWAROUDI (39) الحسين بن على المروَرودىّ.

Il se distingua par sa générosité autant que par son goût pour la poésie parmi les généraux qui gouvernèrent le Khorassan. Lorsqu'il fut chassé de Merw par Ahmed ben Sehl, on fit ces deux vers :

اقامَ بعحننا لومُ بن سَهْلٍ وفارقَ ربعَها كرمُ الحُسين
وكانت جنّةً فغدت جحيما فيا بُعدَ اختلاف الحالتين

Le funeste Ben Sehl occupe cette contrée, et elle a perdu le généreux Husseïn. C'était un paradis; c'est maintenant un enfer. Hélas! quel triste contraste!

Lorsque Abou'l Fadhl el-Belâmi le fit sortir de la prison d'État (قُهندز) de Boukhara, il lui adressa une pièce de vers, où l'on remarque ceux-ci :

الا آسقِنى من زبيب شمس عدوِّ همّى حبيبِ نفسى
أرقّ من دِين آل تميم ومن عدىّ وعبدِ شمسِ
اشرَبْ بتذكار مَنْ تولّى بناءَ مجدى بهدم حبسى

Verse-moi de ce vin brillant comme le soleil, ennemi de mes soucis, bienfaiteur de mon âme, de ce vin plus pur que le culte des Beni Temim, des Beni Ad et des adorateurs du soleil. Buvons à la mémoire de celui qui a élevé l'édifice de ma gloire en renversant la prison où j'étais renfermé.

On cite encore de lui :

شيئان يعجز ذو الرياضة عنهما

رأى النّساء وإمرةَ الصّبيان
امّا النّساءُ فيلهنّ الى الهوى
واخو الصِّبا يجرى بغير عِنان

Il y a deux choses auxquelles l'homme le plus austère ne peut remédier : le jugement des femmes, le gouvernement des enfants. Les femmes ne penchent qu'au gré de leurs passions, et les enfants s'affranchissent toujours de leurs freins (40).

MOHAMMED BEN MOUÇA EL-HADDADI, DE BALKH محمّد بن موسى الحدّادى البلخى.

On reconnaît généralement que Balkh a produit quatre hommes éminents : Abou'l-Qassem el-Kâbi (41), qui s'est distingué dans la théologie; Abou Zeïd, dans l'éloquence et l'érudition; Soheïl ben el-Hassan, dans la poésie persane; et Mohammed ben Mouça, dans la poésie arabe. Ce dernier fut longtemps secrétaire d'Husseïn el-Merwaroudi, dont il vient d'être question. Ses vers, remplis d'expressions brillantes, de métaphores et de proverbes, ont été réunis en divan.

ABOU'L-FADHL ES-SUKKARI EL-MERWAZI ابو الفضل السّكّرى المروذى.

Ahmed ben Mohammed ben Iezid, poëte de Merw, auteur de plusieurs poésies remarquables par leur élégance et les nombreux proverbes qu'elles renferment. Extraits :

لا تعتبنّ على الزمان وصرفه
مادام يقنع منك بالإطراف
وإذا سلمت فلا يكن لك همّة
الاّ دوام سلامة الأُلاّف

Ne fais pas de reproches à la fortune, ne te plains pas de ses vicissitudes, tant qu'elle se contentera de passer à côté de toi; et si tu es heureux, mets tous tes soins à assurer le bonheur de tes amis.

ما أعجبَ الرزق واسبابَهُ   كلٌّ له فى رزقه بابَةْ
مقدوره من بابه واصلٌ   والمرْءُ لا يعرف اسبابَهْ

Chose étrange que les biens de ce monde et les causes qui les amènent! Chaque homme a part à ces biens, et cette part que le sort lui assigne lui arrive sans qu'il en connaisse les causes.

اشرفُ القصد فى المطا   لب للنّاس اربعَةْ
كثرة المال والولا   ية والعزّ والدّعةْ
فأرضَ منها بواحدٍ   تُلْفِ ما دونَه معَهْ
دعة النّفس بالكفا   ف وإن لم تكن سَعَةْ
كلّما أتعبَ النفو   س فما فيه منفعَةْ

Les quatre choses les plus dignes des efforts de l'homme sont la fortune, le pouvoir, la gloire et le repos. Contente-toi d'un seul de ces biens, qui renferme en lui tous les autres : la paix de l'âme suffit quand même elle n'est pas accompagnée de la richesse. Tout ce qui s'achète au prix des fatigues et des soucis n'a pas de valeur (42).

Ce poëte aimait surtout à traduire les proverbes de la langue persane en arabe; il a composé en ce genre un livre de mélanges مزدوجة qui commence ainsi : . . . .

من رامَ طمْسَ الشمس جهلاً اخطاء
الشمس بالتطيين لا تُغطَى
احسن ما فى صفة الليل وُجِدْ
الليل حُبلَى ليسَ يُدرى ما تلِدْ (الخ)

Insensé celui qui chercherait à ternir l'éclat du soleil ; cet astre n'est pas obscurci si on lui jette de la boue. Y a-t-il rien de plus beau que ce que l'on a dit de la nuit? elle est grosse (d'événements) et on ignore ce qu'elle doit enfanter, etc. . . . .

ABOU MOHAMMED ES-SULAMI ابو محمّد السُّلمىّ.

Cet écrivain fut chargé de divers emplois dans les provinces. Ses vers sont mordants et spirituels. Il en fit beaucoup contre le premier ministre الحاكم الجليل de l'émir Nouh, et entre autres :

لا رُواء لا بهاء لا بيان لا عبارهْ
لا ترى ردّ السلام الناس الّا بالاشارهْ
انا اهواك ولكن اين آلات الوزارهْ

Dépourvu de beauté et de mérite, sans éloquence et presque muet, tu ne daignes pas même répondre à un salut si ce n'est par un signe de tête! Je t'aime encore; mais en vérité, où sont chez toi les insignes du commandement?

أُكُلّ من كانت له نعمةٌ أوسعُ من نعمة أُخوانه
أَكُلّ من كان له جَوْسَقٌ مشيّد سدّ باركانه
أَكُلّ من كان له كِسْرةٌ يبذلها فى بعض احيانه
يُرَى بها مُستكبِرا تايهًا على أُدانيه وخِلانه

Eh quoi! quiconque possède un peu plus de bien que ses frères, quiconque a un palais fortifié et défendu par ses courtisans, quiconque a un peu de pain dont il accorde quelquefois des miettes, aura donc le droit de se montrer fier et arrogant envers ses proches et ses amis!

رأيتُ مُلْكا كثيرًا كثيرَ مالٍ وشحنَهْ
يسوسُ ذاك وزيرٌ قليل عقلٍ وفطنَهْ
وللوزير وزيرا نِ يُرميانِ بأُبنَهْ
فلعنة الله جلّ على كليلَ ودِمنَهْ

Je sais plus d'un roi possédant des trésors et des armées, dont le gouvernement est laissé à un vézir sans esprit et sans habileté. Ce vézir, à son tour, obéit à deux autres, accusés du crime le plus honteux. Que la malédiction du Dieu tout-puissant tombe sur Kalilah et Dimnah!

ABOU ZERR, MÉDECIN DE BALKH ابو ذرّ البلخىّ الحكيم.

Il composa en l'honneur d'Abou'l-Abbas el-Mamouni, qui venait de se démettre le pied, une *qassideh*, où l'on remarque ces vers :

انّ الجبايرَ منك قد شُدّت على

قدمٍ لها فى المكرّمات تقدّمُ
ولئنْ غدت مجبورةً فلطالَ ما
جُبِر الكسيربها وريش المُعدِمُ

Des ligaments sont attachés à ce pied qui t'a toujours mené en avant dans le chemin de la bienfaisance. Ah! si bientôt il est guéri, que de blessés seront encore rétablis, que d'indigents secourus (43)!

ABOU AHMED EL-IEMAMI, DE BOSSANDJ ابو احمد اليَمامى.

Ce poëte fut la gloire de Bossandj, sa patrie. Ses vers ont été réunis en divan. On m'a dit que l'illustre Sahib admirait beaucoup sa *qassideh* de la lettre خ (خائيّة), et en récitait souvent le passage suivant :

أقولُ ونُـوّار المشيب بعارض
قد آفترّ لى عن ناب اسود سالخ
اشيبًا وحاجات الفؤاد كانّما
يجيشُ بها فى الصدر مرجل طابخ
وما كلّ حُزنى للشّباب وان هوَى
به الشيب عن طود من الأُنس شامخ
ولكنْ تقول الناس شيخٌ وليسَ لى
على نايبات الدهر صبرُ المشايخ

Je m'écrie, maintenant que la vieillesse, en pâlissant mes joues, a dénudé mes dents noires et chancelantes : Qu'il est

triste d'être vieux quand on sent encore les passions bouillir dans le cœur, comme un vase sur le feu! Tout mon regret n'est pas d'avoir vu ma jeunesse s'envoler et l'âge tomber sur moi du haut de sa triste retraite; mais c'est aussi d'entendre dire autour de moi : « C'est un vieillard! » quand je ne sens pas en moi, contre les vicissitudes de la fortune, la résignation du vieillard!

Fragment d'une autre *qassideh* :

انّ تمامَ السُّرور للمرْء أنْ
يأكل من طيّبات غَرْسِ يدِهْ
وان يغَنَّى بشعره ويلى
خدمته من يحبُّ من وَلدِهْ
وقد حوى بعضنا الثلاث وقد
بغصّها كلّها ضنى جَسَدِهْ

Le comble du bonheur pour l'homme n'est-il pas de recueillir les fruits que sa main a plantés, d'entendre redire ses vers, et d'être servi par des enfants qu'il chérit? Ces trois biens, nous les possédions, et leur perte a miné notre existence.

Autre fragment :

لقد فكّرتُ فى أمرِىَ طويلاً
فما أَدرى أ ابخلْ امْ أجودُ
اخافُ البخل من غيرِىَ ومنّى
وأعْلمُ انّه نارٌ عتيدُ

ويعجبنى السخاءُ واشتهيهِ
وذاك لانّه خُلق حميدُ
فاخشى الفقر ان طاوعتُ جودى
وعُدم المال فى الدنيا شديدُ
فافضل ما أرى خُلقٌ وسيطٌ
كذات يدىّ تنقُصُ او تزيدُ

J'ai longtemps réfléchi sans savoir si je dois être avare ou généreux : je redoute l'avarice chez les autres comme chez moi, et je sais que le feu de l'enfer en sera la récompense. J'aime, au contraire, la générosité et je la désire; car c'est une noble vertu; mais je redoute la pauvreté, si je cède à mon penchant à la libéralité; il est si triste d'être misérable dans ce monde! Le plus sage, je crois, est de prendre un moyen terme, et de proportionner mes bienfaits à mes ressources, selon qu'elles seront plus ou moins grandes.

Il écrivit à un ami le dernier jour du mois de châban :

فديتُك انّ اليومَ يومٌ وراءه
ثلثون يومًا للّذاذة تُهتَكُ
فإن شئتَ فآحضرنا وان شئتَ فآدعنا
اليك فما للهو فى اليوم مترك
وفى الغد إن لم يدفع الشكّ مَجْزعٌ
ومبكًى فدعنا اليوم نبكى ونضحَكُ

Ami pour qui je donnerais ma vie, ce jour sera suivi de

trente jours interdits aux plaisirs (44); invite-moi donc, ou viens chez moi, si tu le préfères. Crois-moi, ne dérobons pas cette journée à la joie; car demain, si je ne me trompe, commencera le temps des larmes et de la douleur. Aujourd'hui, du moins, qu'on nous laisse mêler le rire aux larmes.

ABOU ALI ES-SELAMI ابو على السّلامىّ (45).

Il était originaire du canton de Beïhaq, aux environs de Nissapour, et il suivit la fortune d'Abou Bekr ben Mouhtadj et de son fils Abou Ali. Il est auteur d'une histoire des gouverneurs du Khorassan أخبار وُلاة خراسان, d'un livre intitulé : كتاب المصباح « le Flambeau », et d'un autre نتف الطرن « l'Extraction des trésors ». Il a encore composé d'autres ouvrages. Ses poésies se trouvent parmi celles des auteurs de livres, comme celles de Souli. Je ne puis cependant m'empêcher de citer ces deux vers, que je ne lui ai pas entendu réciter à lui-même, mais que j'ai trouvés dans un de ses manuscrits :

هذّبَ ما يكتبُ مَنْ يعتقد ان جميع الناس يلقونَهْ
وهم مصيخون الى لفظه فرامَ من قول الخنا صونَهْ

L'auteur qui se sait exposé à la critique, et qui voit le public attentif à ses paroles, donne tous ses soins à son livre, et cherche à se préserver de tout blâme.

ABOU'L-QASSEM ALI BEN MOHAMMED EL-ESKAFI ابو القاسم على بن محمّد الاسكافىّ.

Un des premiers et des plus éloquents écrivains

du Khorassan, et un des hommes les plus habiles dans le maniement des affaires. Il fit ses études à Nissapour, sous la direction du savant professeur Husseïn ben el-Merdjan. Son éducation achevée, il entra immédiatement dans les bureaux, et ne tarda pas à acquérir une réputation qui le plaça au-dessus de tous ses rivaux. C'est ce qui est confirmé par le témoignage de Hozaïmi, qui a dit dans une de ses *qassideh* (46) :

سبقَ الناس بيانا فغدا　　وهْوَ بالاجماع بكر الفَلَكِ

اصبحَ المُلْك به مُتَّسقًا　　لسَليل المُلك عبد المَلِكِ

Son éloquence l'a placé au premier rang parmi les hommes, et, de l'aveu de tous, il est la merveille du siècle. C'est par son talent que le royaume est si uni sous le gouvernement de Selil el-Mulk Abd el-Mélik.

Eskafi était à la fleur de l'âge quand il fut présenté à Abou Ali es-Saghani, qui lui donna toute sa confiance et le chargea du bureau de sa correspondance ديوان رسائله. Cette place lui fournit une nouvelle occasion de déployer tous ses talents, et ses lettres attirèrent tellement l'attention de l'émir El-Hamid Nouh, que ce prince, jaloux de se l'attacher, le fit demander à Abou Ali. Eskafi chercha à gagner du temps, se cacha, et réussit enfin à ne pas se séparer de son bienfaiteur, jusqu'au jour où ce dernier leva l'étendard de la révolte. Après la défaite d'Abou Ali à Djordjail et sa fuite à Saghanian (47), Eskafi fut au nombre des prisonniers qui tombèrent entre les

mains de l'émir, et fut jeté dans la forteresse (*qohoun-douz*) (48), de Boukhara. L'émir Nouh, qui appréciait ses talents et éprouvait pour lui une affection qu'il dissimulait à peine, voulut connaître son caractère et soumettre son cœur à une épreuve. Il lui fit donc écrire par quelques scheïkhs une lettre supposée, dans laquelle on lui faisait savoir qu'Abou'l-Abbas es-Saghani voulait demander sa mise en liberté, afin de le faire venir à Schass et de le charger de sa correspondance politique, et on le priait de faire connaître sur-le-champ ses intentions. — Eskafi se borna à écrire au bas de cette même lettre : « Plutôt une prison perpétuelle que de consentir à ce qu'on me demande ! » Cette fermeté plut à l'émir ; il le fit mettre en liberté, lui donna un vêtement d'honneur, et, à force de bons traitements, parvint à le fixer à sa cour (49). Plus tard, il le nomma son secrétaire d'État, en remplacement d'Abou Abdallah Kilah, qui continua à être titulaire de ce poste, dont tout le travail lui fut retiré. Cette circonstance donna lieu à quelques plaisanteries ; on fit entre autres le quatrain suivant :

تَبْظرمَ الشيخ كلَه ولستُ ارضى ذاك لَهْ
كانّه لم يدرِ مَنْ اقعدَ عنه بَدلَهْ
والله إن دامَ على هذا الجنون والبَلَهْ
فانّبه اوّل من يُنتف منه السَّبَلَهْ

Le scheikh Kilah se pavane encore avec ses insignes de chancelier, et c'est ce que je ne puis lui pardonner. Comment

ne voit-il pas qu'un autre est assis à sa place? En vérité, s'il persiste dans cette stupide et folle vanité, il sera le premier des gens bafoués.

Notre auteur lui-même n'eut pas la générosité d'épargner son prédécesseur; il fit de lui plusieurs critiques qui ont été rapportées ailleurs, et dont voici trois vers :

هذا الّذى يدعى كلة   ما شانه الّا البله
فى راسه عمامة   مكفوفة مزمّله
كانها فى لونها   قدر على سفرجله

Cet homme, qu'on appelle *Kilah*, qu'est-ce autre chose qu'un sot. Sur sa tête est un turban, si serré et si roide, qu'on croirait voir une marmite posée sur un coing (50).

A la mort de ce personnage, Eskafi fut entièrement investi de ses fonctions; il s'en acquitta avec zèle, acquit de jour en jour plus d'expérience dans les affaires, et mit le sceau à sa réputation par la rédaction d'une correspondance qui enchante le lecteur et désespère quiconque cherche à l'imiter.

On raconte qu'un jour l'émir El-Hamid lui donna l'ordre d'écrire à l'un de ses gouverneurs de province, et partit pour la chasse. Au lieu de se mettre au travail, Eskafi réunit chez lui plusieurs de ses amis, et passa tout son temps à se divertir à table avec eux. A son retour de la chasse, le prince lui demanda la lettre, afin d'en prendre connaissance. Le secrétaire s'empressa d'obéir, et quoique sa tête

fût encore troublée par les fumées du vin, il se présenta devant l'émir un cahier de papier blanc à la main, s'assit à une distance respectueuse, et fit semblant de lire sur le papier une longue et éloquente lettre qu'il improvisa sur-le-champ avec un sang-froid et un calme merveilleux. L'émir, très-satisfait, resta persuadé qu'il lui avait lu son brouillon, et lui enjoignit de retourner chez lui pour mettre cette lettre au net et la sceller, ce qu'il s'empressa de faire.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que ce même homme, si habile à rédiger une correspondance officielle, était embarrassé et lourd dans une simple lettre d'amitié, et, semblable en cela à Djahiz (51), autant sa prose est belle et éloquente, autant ses vers sont imparfaits et médiocres. Nous nous bornerons à citer ce distique qu'il écrivit à un de ses amis, en lui envoyant une aiguière de cristal d'un beau travail :

بعثتُ للفأل حُبًّا   يسقيك صفوَ المحبّةْ

فعِشْ لزرع المعالى   ما أنبتَ الزرعَ حِبّةْ

Je t'envoie, comme un heureux présage, cette aiguière qui te versera une eau pure comme mon amitié. Vis pour semer de bonnes actions. Quelle abondante moisson peut naître d'un seul grain (52) !

Lorsque Abd el-Hamid (53) eut succédé à l'émir Hamid, Eskafi fut maintenu dans son poste de secrétaire d'État, et reçut du nouveau prince des témoignages nombreux d'estime et de considération ; mais

il ne tarda pas à ressentir les premières atteintes de la maladie qui le conduisit au tombeau.

Abou Djafar Mohammed el-Faresi m'a raconté ce qui suit : « De tous ses amis, les deux personnes qu'Eskafi affectionnait le plus, étaient Abou Djafar Mohammed ben el-Abbas le vézir, et Abou'l-Qassem el-Mouqâni. Le premier avait été surnommé طُوَيْس « le petit paon, » et le second قاشر « fâcheux, de mauvais augure ». C'est à ces deux personnages que le poëte Ladjam fait allusion dans une pièce de vers qu'il adressa à notre auteur :

طُوَيْسُ احدَى النَّواقِرِ شوما وقاشرُ قاشِرْ
ومنهما يا ابا قا سمٍ عليك أُحَاذِرْ
إِن لم يكن بك شوقٌ الى الثّرَى والمقابِرْ

Thowaïs ! cet homme odieux est à lui seul un fléau ! et Qaschir mérite bien son nom. Abou'l-Qassem, prends bien garde à eux, si tu ne désires pas encore descendre dans la tombe.

Peu de temps après, Ladjam alla rendre visite à Eskafi, et trouva au chevet de son lit les deux personnages en question, ainsi que Ibn Mathran ; il composa alors ces vers (54) :

قصدتُه يومًا بُعَيْدَ فجرِهْ
وكان قلبى مُولعًا بذكرِهْ
لفضله ونَبله ونُكرِهْ

اذا طُوَيْس جالِسٌ فى نحرِهْ
وقاشرٌ قد انترى من قشرِهْ
عن سلّة الشوم وعن قطرِهْ
فقلتُ قد اغورُ جَبْرَ كسرِهْ
مِن بعد ما كان دنا من جبرِهْ
وقد تقضّى فاطِره بغِرِّهْ
الشأن فيمن هُم على ممرِّهْ

Je suis allé un jour chez lui dès l'aube, mon cœur n'était rempli que de lui, de son mérite, de sa bienfaisance, du charme de son esprit. Mais déjà Thowaïs était assis en face de lui, et Qachir le fâcheux ne cessait de lui jeter des sorts et de le fasciner. Je dis alors : c'en est fait de sa guérison, au moment où il était si près de l'obtenir. Son Créateur a décidé sa perte. Malheur à celui qui rencontre ces hommes sur son passage!

Eskafi, en mourant à la fleur de l'âge et dans la maturité de son talent, laissa un grand vide dans les rangs de la littérature. Sa perte fut universellement sentie et donna lieu à un grand nombre d'élégies. Voici un fragment d'une *qassideh* d'Hozaïmi d'Abiwerd :

الم تَرَ ديوان الرسائل عطّلت
لِفقدانه اقلامُه ودفاترُهْ
كثغر مضى حاميه ليس يسدّهُ
سِواه وكالكَسْرِ الذى عزّ جابِرُهْ

لِيَبْكِ عليه خطّه وبيانُهُ
فذا ماتَ واشِيهِ وذا ماتَ ساحِرُهْ

Voyez comme sa mort a brisé les plumes et déchiré les registres de la chancellerie! On dirait une place qui a perdu celui qui pouvait seul la défendre, un blessé qui cherche en vain un médecin. Éloquence, belles-lettres, pleurez-le, il n'est plus celui dont le talent nous charmait!

FIN DU PREMIER CHAPITRE.

NOTES DU CHAPITRE PREMIER.

---

(1) Il est certain que Thâlebi ne se contenta pas du rôle de compilateur, et qu'il essaya lui-même de rivaliser avec ces poëtes, dont il recueillait si pieusement les productions. Outre le témoignage positif de l'auteur du *Zakhiret*, cité par Ibn Khallican, je trouve en tête du manuscrit 1406 un passage extrait du livre intitulé *Ed-Doumieh* الدّمية «la belle image», par El-Bakherzi [1]. Cet écrivain, contemporain et ami intime de Thâlebi, nous apprend qu'il trouva après sa mort un manuscrit de sa main, contenant un grand nombre de morceaux poétiques, qui font le plus grand honneur à la verve de leur auteur. Il cite, entre autres choses, le quatrain suivant, adressé à l'émir Abou'l-Fadhl el-Mikali :

يا سيّدا بالمكرمات آرتدَى
حتى علا العيوقَ والفرقدا
ما لكَ لا تجرى على مقتضَى
مودّة طال عليها المَدا

[1] Abou'l-Hassan Ali ben el-Hassan, mort en 467. (Cf. Ibn Khallic. fol. 170; Hadji Khalfa, au mot *Yétimet.*) Cet ouvrage de Bakherzi se trouve à la Bibliothèque impériale, ms. 1410, suppl. arabe.

ان غبت لم أطلب وهذا سليـ
مان بن داود نبى الهدا
تفقّد الطير على مشغلة
فقال ما لى لا أرى الهدهدا

O toi qui par tes vertus t'es élevé au-dessus de la *chèvre* et de l'*étoile polaire*, pourquoi ne pas remplir les devoirs d'une amitié qui n'a pas de bornes. Si je suis loin de toi, tu ne t'informes plus de moi, et cependant quand Salomon, fils de David, prophète de la voie véritable, passa en revue l'armée des oiseaux, il s'écria : Pourquoi ne vois-je pas la huppe!

Il y a ici une allusion à la tradition rapportée par le *Qoran* (surate XXVII, v. 20), et le poëte veut dire, sans doute, que comme la huppe, qui n'était partie que pour rapporter des nouvelles de Saba, il n'est lui-même occupé que des intérêts de son ami; mais que celui-ci, plus oublieux que Salomon, le néglige dès qu'il n'est plus auprès de lui.

J'avoue que Bakherzi n'a pas eu la main heureuse, et que ces vers ne sont pas de nature à donner une haute idée du bon goût de notre auteur. Quant au personnage auquel ils sont adressés, c'est l'émir Abou'l-Fadhl Obaïd Allah, auquel Thâlebi a consacré le huitième chapitre de sa quatrième partie. J'espère en donner plus tard la traduction; je me bornerai pour le moment à citer ici deux vers de cet Abou'l-Fadhl, adressés à Thâlebi, et vraisemblablement en réponse à son très-médiocre quatrain :

اخٌ لِيَ امّا الودُّ منه فرائدٌ
والفاظُهُ بين الحديث فرائدُ
اذا غاب يومًا لم ينُبْ عنه شاهدٌ
وان شَهِد آرتاحت اليه المشاهدُ

Il est pour moi un frère qui m'honore de son amitié, ses expressions sont autant de perles qui embellissent la conversation; s'il est absent un jour, l'amour même ne peut remplacer pour moi son amitié; s'il est présent, la joie règne de tous côtés.

(2) Manuscrit 740, suppl. arabe de M. Reinaud, t. IV.

(3) Le nom de ce vézir est Abou Abdallah Mohammed, fils d'Ahmed el-Djeïhani. Ce fut lui qui dirigea les affaires pendant les premières années du règne de Nasr ben Ahmed, surnommé *Saïd* « fortuné », et le mit en état de résister aux attaques de son oncle Ishak le Samanide et de Mansour, fils de ce dernier. (Voyez Mirkhond, *Hist. des Samanides*, édit. de M. Defrémery; Ibn Khaldoun, fol. 152 et 153; Ibn el-Athir, fol. 294 r.) Il résulte, du témoignage de ces historiens, que l'administration de Djeïhani fut pleine d'habileté, et que la jalousie de notre poëte Abou Ahmed contre ce ministre, était sans doute assez mal fondée. Aussi, malgré la manière toute partiale dont Thâlebi présente les faits dans la biographie d'Abou Ahmed, il est difficile de voir dans ce personnage autre chose qu'un écrivain brouillon et remuant qui, après s'être fait exiler pour ses menées politiques, chercha dans la débauche des consolations à ses disgrâces, et après y avoir laissé sa réputation et sa fortune, termina par un suicide cette existence désordonnée. — Ibn el-Athir nous apprend que ce même Djeïhani mourut écrasé à la suite d'un tremblement de terre en 330 (*Kiamil*, fol. 336 r.) cependant il semblerait résulter du récit de Mirkhond, qu'il ne périt qu'en 335, sacrifié par l'émir Nouh, successeur de Nasr, au ressentiment de son armée [1]. Ce point, d'ailleurs très-peu important, n'a pas été éclairci par le savant traducteur de l'Histoire des Samanides. Je serais tenté de croire que l'historien persan, toujours pressé d'abréger son récit, aura commis une erreur de nom, et qu'il faut substituer au nom du vézir Mohammed, fils d'Ahmed (p. 145, édition de M. Defrémery), celui de Abou Malek, surnommé *El-Hakimel-Djelil*, qui fut vézir pendant les premières années du règne de Nouh. Je donnerai dans ma traduction du chapitre second plusieurs vers qui viendront confirmer mon assertion.

(4) Il s'agit ici du célèbre poëte satyrique Ali ben Ahmed ben Mansour, surnommé le poëte par excellence الشاعر, qui, d'après le *Kiamil*, t. IV, fol. 295 v. mourut l'an 302, âgé de plus de soixante et dix ans. (Cf. *Ann. Moslem.* t. II, p. 327; Elmacin, *Hist. Saracen.* p. 184.) Abou'lféda (*loc. laud.*) nous apprend aussi qu'il n'épargna

[1] C'est à ce même Djeïhani que l'on attribue un curieux ouvrage de géographie qu'Édrisi a souvent mis à contribution, et sur lequel on peut consulter la savante Introduction à la Géographie d'Aboulféda, par M. Reinaud, p. 63 et 64. (Cf. aussi le Dictionnaire d'Hadji Khalfa, au mot مسالك.)

ni sa famille, ni les ministres du khalife Môtazz, et en cite comme preuve quelques vers dirigés contre Qassem ben Obaïd Allah, vézir de ce prince, et d'autres contre le khalife lui-même. Enfin, Ibn Khallican (édition de M. de Slane, p. 489) cite ces deux vers que ce poëte fit contre son père, et qui nous donnent une assez triste idée de sa moralité; je les fais connaître, parce qu'ils ont un rapport direct avec ce que dit Thâlebi qu'Abou Ahmed imita servilement Ibn Bessam jusque dans ses attaques contre son père :

هبك عُمِّرتَ عمرَ عشرين نسرا
اترى اننى اموت وتبقى
فلئن عشتُ بعد موتك يوما
لاشقّنَّ جيب مالك شقّا

Quoi! tu as vécu autant que vingt vautours, et tu espères que je mourrai et que tu me survivras! Ah! ne devrais-je vivre qu'un seul jour après toi, je jure que je ferai une large trouée au sac où tu caches ton argent!

(5) Sur cette expression, à laquelle s'attache souvent une idée de mépris, voyez ci-dessous les citations extraites de Kosrewi.

(6) Mohammed ben Obaïd el-Belâmi partagea avec Djeïhani la direction des affaires sous le règne de Nasr ben Ahmed. Il rendit à ce prince un service signalé en forçant, par ses négociations, Merdawidj à attaquer Djordjan en 321, et en concluant, sans coup férir, une paix avantageuse. (*Kiamil,* fol. 318 v.) Il se retira des affaires et mourut trois ans après, en 329. (*Ibid.* fol. 336 r.) Il ne faut pas confondre ce personnage avec le célèbre Abou Ali Mohammed ben Mohammed Belâmi, vézir de Mansour ben Nouh et traducteur présumé de la Chronique de Thabari; nous aurons occasion de parler de ce dernier dans les chapitres suivants.

(7) C'est peut-être Mohammed ben Athia el-Athawi, poëte du IIe siècle de l'hégire, cité par Ibn Khallican, p. 91.

(8) Bossandj, qui s'écrit également بوشنك et فوشنك, est située à sept parasanges de Hérat; elle tirerait son nom de Poucheng پوشنك, fils d'Afrasiab, son fondateur. Quant à Badghich, égale-

ment dans le voisinage de Hérat, elle aurait été ainsi nommée à cause des vents qui y règnent presque continuellement (باد كثير en persan), et non comme le dit d'Herbelot, à cause d'une forme particulière de soupirail en usage dans cette ville. Au surplus, on peut consulter sur ces deux villes alors florissantes et maintenant ruinées, ainsi que sur les différentes particularités merveilleuses qu'on y remarquait, le consciencieux auteur du *Djihan-numa*, édition de Constantinople, p. 312 et 313 du texte turc. (Voyez également la *Géographie d'Abou'lféda*, édit. de MM. Reinaud et de Slane, p. 404; Wilken, *Index geographicus*, p. 211.)

(9) Pour bien saisir l'à-propos de cette plaisanterie, plus obscure qu'ingénieuse pour des lecteurs européens, il faut savoir que l'espèce de jeu de mots appelée *tashif* ou تجنيس خط «jeu d'écriture», consiste à déplacer les points diacritiques d'un ou de plusieurs mots dont les lettres sont identiques, de manière à en modifier le sens. C'est ainsi que, dans le cas qui nous occupe, en modifiant les points diacritiques des trois mots: تنور هيثم حمد, on lit le nom demandé قسورة بن محمد *Qaswara ben Mohammed.* Quant au sens de ces trois mots تنور, etc. j'ignore si c'est une allusion, une expression proverbiale, ou un assemblage incohérent de lettres; je n'ai pu découvrir ce sens, et je dois même avouer, à ma honte, que je n'ai pas fait de grands efforts pour le rechercher; l'essentiel, je crois, était d'expliquer le mot de cette énigme, qui coûta un an de recherches infructueuses au malheureux Qaswara. Je suis vraiment confus d'insister sur ces *difficiles nugæ,* dont la découverte dédommage rarement des peines qu'elle demande; mais quand on veut donner un tableau tant soit peu exact du génie et de la littérature des Orientaux, on est obligé d'affronter à chaque pas de pareilles inepties. On peut consulter, sur les différentes sortes de *tashif,* le commentaire des Séances de Hariri, p. 233 34; la *Chrest. arabe,* t. III, p. 153, et la *Réthorique des nations musulmanes* de M. Garcin de Tassy. Je remarquerai même, à ce propos, que l'auteur du *Hadaïq ul-Balaghat,* traité qui a servi de base à l'excellent travail de M. Garcin de Tassy, prétend que les six lettres réunies dans les mots mnémoniques املى كلوة, ne peuvent entrer dans le *tashif.* Cependant, dans l'exemple cité par Thâlebi, trois de ces lettres proscrites sont employées, ce qui semblerait prouver que

cette règle n'est pas obligatoire, ou quelle n'est sérieusement observée que par les auteurs persans, afin d'augmenter la difficulté et, par conséquent, le mérite des rébus, c'est ce que je n'ose décider.

(10) Le texte ajoute : وتبلّد طبعه, c'est-à-dire, il resta atterré, anéanti. Ce mot, assez mal expliqué par les dictionnaires, est parfaitement éclairci par une glose de Tebrizi sur un vers d'Abou'l-Ala. (Voyez M. Rieu, *De Abul Alæ vita et carminibus*, p. 103, note.)

(11) Abou'l-Husseïn Ali el-Ladjam el-Harrany, le Juvénal de la Transoxiane, sous la dynastie des Samanides. Une longue notice lui est consacrée en tête du chapitre II, fol. 375 et suiv. ms. 1046.

(12) Je suppose que le poëte fait allusion à l'impôt proportionnel خراج مقسّمة, qui, étant perçu sur les fruits de la terre, varie en raison de l'abondance de la récolte, tandis que l'impôt fixe خراج وظيفة, établi sur le sol même, est perçu sans qu'on tienne compte de la production. (Voyez M. D'Ohsson, t. V, p. 19 et suiv.) Cette détresse, dont se plaint Abou Ahmed, pourrait avoir été occasionnée par la cruelle disette qui étendit ses ravages sur l'Iraq, le Khorassan et même le Ma-wera'n-nahr, l'an 334, sous le règne de l'émir Nouh. (Voyez *Kiamil,* fol. 349 v.) Ces calamités publiques, en excitant le ressentiment des populations déjà travaillées par toutes ces satires, facilitèrent beaucoup la révolte d'Abou Ali contre l'émir dans le Khorassan.

(13) Allusion à cette parole du Qoran : واحسِنْ كما احسنَ الله اليك « Sois bienfaisant comme Dieu l'a été envers toi. » Cette idée des piéges tendus par la fortune dans le silence des nuits est fréquente chez les Orientaux. Es-Sukari a dit dans le même sens الليلُ حبلى ليس يُدرَى ما تلِدْ « La nuit est grosse d'événements; mais on ignore ce qu'elle doit enfanter. »

(14) Célèbre professeur, établi à Boukhara, et sans doute l'auteur du livre de traditions qui porte son nom. (Voyez Hadji Khalfa, édition Fluëgel, au mot تاريخ). Il serait mort l'an 354, d'après d'Herbelot, *Bibl. orient.*

(15) Ibn el-Athir nous apprend que ce docteur mourut à Boukhara l'an 340 (fol. 354 r.) (Voyez aussi Ibn Khallican, édition de M. de Slane.)

(16) *Qoran,* surate II, vers. 286.

(17) *Qoran,* surate II, vers. 51.

(18) Je crois devoir rappeler ici ce que je disais dans mon avant-propos : Thâlebi est très-insouciant à l'égard des dates, et la plupart des personnages qu'il met en scène, ne devant qu'à lui d'avoir été tirés de leur obscurité, il serait inutile de chercher, à l'aide d'autres biographes, à compléter ces lacunes. Il faut se contenter d'un à peu près. Je me bornerai donc à avertir le lecteur que tous les écrivains dont il est question dans ce premier chapitre appartiennent à la première moitié du IVe siècle de l'hégire, depuis le règne de Nasr ben Ahmed, jusqu'à celui de l'émir Nouh, fils de Mansour, inclusivement, c'est-à-dire de 300 à 365 environ.

(19) Ce poëte était de la famille des Thaherides, qui régnèrent sur le Khorassan pendant cinquante-six ans, et furent détrônés par Yacoub ben Leïs, fondateur de la dynastie des Soffarides. Bien que les princes de Saman aient en quelque sorte vengé les descendants de Thaher, en dépossédant à leur tour les Soffarides, on comprend jusqu'à un certain point l'animosité que ressentait contre eux le poëte Abou't-Thaïeb, puisque, étant issu du fameux Thaher, légalement reconnu dans le Khorassan par le khalife Mamoun, il avait des droits légitimes sur la souveraineté de cette province.

(20) Il est probable qu'en lançant cette boutade, le prince se rappelait cette parole du prophète : أيحب احدكم ان يأكل لحم اخيه «Faut-il donc que chacun de vous dévore la chair de son frère!»

(21) Le scheïkh Thâlebi est dans le vrai, et tout porté qu'il est ordinairement à présenter ses portraits sous un jour favorable, il ne peut s'empêcher ici de blâmer Abou't-Thaïeb. Malgré ses rancunes de famille, ce poëte aurait dû respecter dans l'émir Saïd un des meilleurs princes de la famille de Saman. A côté du fait assez insignifiant que mentionne notre auteur, nous lisons dans les his-

toriens orientaux plusieurs anecdotes qui prouvent que ce prince savait concilier avec un grand courage l'oubli des offenses, vertu beaucoup plus rare chez les Orientaux. Les bornes de cette notice ne nous permettent pas de rapporter ces détails; mais on les retrouvera dans Ibn el-Athir, fol. 339 v. et 340; Ibn Khald. fol. 156, et même dans Mirkhond, qui a copié le *Kiamil* d'une manière souvent si incomplète, édition de M. Defrémery, p. 140. La fête de mihrdjan, dont il est question dans ce passage, était encore un de ces débris de l'ancienne religion nationale que la conquête arabe n'avait pu faire disparaître; elle se célébrait le 16 du mois de septembre, et était l'occasion d'une foule de poésies de circonstance, que l'on nommait *Mihrdjanieh.* On trouve des détails circonstanciés sur cette solennité dans le *Borhanî Qatî*, p. 579. (Voyez aussi *Richardson's Dictionary*, au mot ماه.)

(22) S'il était permis de prendre un langage sérieux au milieu de toutes ces bouffonneries, j'opposerais à l'étymologie burlesque et malpropre, que le poëte Es-Sadji donne à Boukhara, ce qui est dit dans le *Habib es-Sïer*, que le nom de cette ville signifiait primitivement, dans la langue des adorateurs du feu, *le centre de la science.* D'autres auteurs prétendent que le nom de cette ville était محلس *Mahlas* (voyez le *Djihan numa*, p. 251); d'autres, enfin, lui donnent le nom de *Medjkent*, et Boukhara, dans le dialecte des idolâtres du Khataï et de l'Ygour, veut dire *un temple d'idoles.* (Voyez *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. II, p. 384.) Thâlebi a fait preuve d'un goût peu délicat en entassant dans son livre ces grossières attaques contre Boukhara; je n'en ai pris que quelques vers, et je crains même d'avoir abusé de la patience du lecteur. Cependant il faut bien reconnaître à ces méchantes plaisanteries une certaine importance historique, puisqu'elles déterminèrent l'émir Nasr ben Ahmed à transférer sa résidence dans la ville de Hérat, résolution qui tomba bientôt, il est vrai, devant les beaux vers du poëte persan Rudeki. (Voyez *Tezkeret ech-Chouara*, au titre *Rudeki; Bibl. orient.* au mot *Boukhara.*) Si cette ville offrait en réalité l'aspect sale et hideux dont parlent ces poëtes, il faut probablement l'attribuer à sa trop nombreuse population, et surtout à la négligence de l'édilité boukharienne à cette époque; car voyageurs et géographes sont tous unanimes pour vanter son beau climat, son air pur et sec, et l'aspect imposant de ses monuments. On peut consulter à ce sujet l'intéressant voyage de M. Burnes, t. II, chap. x; *Bokhara*

its amir and its people, traduit du russe de Khanikoff; Londres, 1845. M. de Meyendorf, *Voyage d'Orenbourg à Boukhara;* Wolf, *Narrative of a mission to Bokhara*; London, 1845.

(23) C'est encore un blâme que le poëte veut infliger à l'émir d'une manière indirecte, parce qu'il n'a jamais eu à se louer de sa libéralité; il veut dire, si je ne me trompe, que la puissance des Samanides est à son déclin, et que bientôt leur nom ne sera plus inscrit avec des éloges en tête des livres, comme c'est la coutume des écrivains orientaux. Le Nasr, dont il est question dans le premier hémistiche du second vers, est Nasr, fils d'Ahmed, fils de Nouh, et l'un des fondateurs de la dynastie. Les vers qui suivent montreront plus clairement la haine que ressentait Abou't-Thaïeb contre ces princes.

(24) Si l'on prenait tout ceci à la lettre, il faudrait accuser Thâlebi d'un gros anachronisme, ou attribuer à Abou't-Thaïeb une longévité extraordinaire, puisqu'il aurait traversé toute la période des Samanides. C'est surtout dans des citations de ce genre qu'on est tenté d'en vouloir à l'auteur du *Yétimet*, de garder un silence obstiné, quand quelques mots d'éclaircissement seraient si nécessaires. Cependant, deux ou trois expressions de cette poétique prophétie nous permettent de fixer approximativement la date de sa composition, sans nous jeter dans des conjectures à perte de vue. Je n'hésite pas à penser que ces vers ont été écrits vers l'an 340 de l'hégire, à la fin du règne de l'émir Nouh, fils de Nasr. En célébrant comme un fait accompli la chute de cette famille, qu'il abhorrait, le poëte cédait plutôt à ce sentiment de haine héréditaire qu'à l'évidence des faits. Pendant cinquante ans encore, plusieurs princes allaient se transmettre le pouvoir, avant que la ruine définitive de la dynastie s'accomplît.

Pourtant les vicissitudes du règne de Nouh pouvaient faire croire à des contemporains malveillants comme l'était Thâberi, que cette ruine était imminente. Abou Ali ibn Mouhtadj, d'abord général de l'émir Nouh, s'était révolté deux fois, et avait forcé le prince à quitter précipitamment Boukhara pour aller chercher un refuge à Samarcande. Après une paix éphémère, ce même général, uni cette fois à Rocn ed-Daulah, le vaillant prince bouïde, venait de l'Irak et du Fars menacer jusque dans sa capitale le faible émir. Ce n'est qu'ainsi que je puis me rendre compte de cette expres-

sion : « L'aurore brille déjà à l'occident; » et plus loin : « Cette lumière aux reflets verts, qui sourit le matin (والنور يضحك فى خضر الثياب ضحى), ne présage-t-elle pas l'arrivée de la brillante armée de Rocn ed-Daulah. » On voit, en effet, d'après le témoignage d'Arrani es-Sabi, que les princes bouïdes étaient tous zélés sectateurs d'Ali, et qu'ils faisaient profession, au moins secrètement, de mépriser les orthodoxes......... والله اعلم

(25) Dans l'ancien culte des Perses, la fête de *ram* ou *aram*, était consacrée à l'ange qui présidait aux événements du vingt et unième jour de chaque mois. Le poëte joue en même temps sur le sens du mot آرام, qui signifie, en persan, « repos, loisir, » et il s'étonne qu'un jour pareil la voix importune du muezzin vienne lui rappeler les fatigantes obligations de la religion musulmane.

(26) Ce *beït* n'est que la reproduction de deux vers d'un autre poëte que Thâlebi ne nomme pas.

شيئان لو بكت الدماء عليهما
عيناى حتى يوذنا بالذهاب
لم يقضيا المعشار من حقيهما
شرخ الشباب وفرقة الاحباب

Le sens étant presque exactement le même, je me dispense de les traduire. Ce plagiat, nommé en termes de rhétorique سارقة مسخ « plagiat de transformation, » n'est toléré que dans le cas où les nouveaux vers sont préférables à ceux qui ont servi de modèle. (Voyez M. Garcin de Tassy, *Rhétorique des nations musulmanes*, cinquième extrait, p. 217.) Je laisse au lecteur le soin de décider si Thâheri s'est conformé à cette règle.

(27) Ce nom de Muradi me porte à croire que ce poëte tirait son origine d'une grande tribu de ce nom, établie dans le Yémen, et d'où sortait aussi le célèbre jurisconsulte Abou Mohammed er-Reby el-Muradi, mort en 270, selon Ibn Khallican, édit. de M. de Slane, p. 265.

(28) Le mot dont se sert l'auteur est صولجة, pluriel de صولجان, qui désigne le même divertissement que celui nommé چوگان par les Persans, et sur lequel on peut consulter Chardin, III, p. 181 et 440, et M. Quatremère, *Histoire des Mamlouks*, t. I, p. 122. Ce jeu, aussi violent et plus dangereux que le djerid moderne, coûta la vie à Abd el-Mélik le Samanide, en 350, et probablement aussi à Abou'l-Mozaffer, fils du fameux Abou Ali ben Mouhtadj, dont nous aurons à parler par la suite. (Voyez *Kiamil*, fol. 353 v.)

(29) L'expression obscène جلد عُمَيْرة est l'équivalent du mot إستمناء, usité dans tous les ouvrages de jurisprudence ; on peut en voir l'explication dans les Séances de Hariri, *Commentaire*, p. 498. Un petit livre, qui jouit encore en Orient d'une triste célébrité, le ارشاد اللبيب الى معاشرة الحبيب, attribué par Hadji Khalfa à un certain Ibn Felitah et-Temimi, renferme également (chap. VI), toutes les explications désirables sur cette étrange matière. L'auteur cite à ce propos ce *hadis* : ناكح يده يُبعث يوم القيامة واصابع له حبالى ; il nous apprend que tous les docteurs, se fondant sur cette parole du prophète, se sont montrés sévères à cet égard, à l'exception de Ibn Malek ; il entre lui-même dans les détails les plus inconvenants, cite plusieurs anecdotes indécentes, dont des moines chrétiens sont presque toujours les héros, et finit cette honteuse dissertation par une pièce de vers, dont le plus chaste est celui-ci :

وجلدِ عُمَيْرة أَوْلى و اشـهـا   وأَطْهَرْ من مليح او مليحـة

Il suffit de parcourir quelques pages de ce misérable traité, qui fait encore aujourd'hui, avec celui de Soyouthi, les délices des musulmans les plus graves, pour comprendre dans quels écarts peut tomber une imagination orientale sous l'égide même de la religion.

(30) L'expression وصل فلان حبل فلان signifie proprement « marier sa fille à quelqu'un, et, par suite, être dans la familiarité d'un autre. » (Voyez *Séances de Hariri*, p. 193, *Commentaire*.)

(31) Abou Djafar Sâlouk fut un des meilleurs généraux de l'émir Saïd, et resta toujours fidèle à sa cause, si souvent trahie par d'autres officiers de l'émir. En l'année 309, il prit part au combat de Nou-

can contre Leila, fils de Noman, un des partisans de Hassan ben Qassem le day, et uni avec Hamwiah, et Mohammed, fils du vézir Belâmi, dont nous avons parlé plus haut, il contribua, en payant de sa personne, au gain de cette bataille, qui coûta la vie à Leila. (Voyez Ibn el-Athir, fol. 299 v. Ibn Khaldoun, fol. 153; Mirkhond, édition de M. Defrémery, p. 135.)

(32) Ce général fut investi du gouvernement du Khorassan par l'émir Nouh. A la mort de ce prince, il contribua beaucoup à affermir l'autorité de son successeur Abd el-Mélik, et ce dernier, reconnaissant ces services éminents, le maintint en qualité de gouverneur du Khorassan, à la place d'Abou Ali, qui avait déjà manifesté des intentions malveillantes à l'égard du prince samanide. Malheureusement le même Bekr ben Malek trahit la cause de son bienfaiteur, et se laissa acheter par Rocn ed-Daulah en 344. (Voy. *Kiamil*, fol. 356 r. Mirkhond, p. 149 et 151.)

(33) J'adopte ici la leçon du manuscrit 1370 de préférence à celle du manuscrit 1406 qui donne: بغلة, ce qui offre un sens beaucoup moins satisfaisant. On lit également خلعة dans l'exemplaire incomplet du *Yétimet*, manuscrit 1408, supplément arabe, fol. 133 v.

(34) Asroushneh ou Osroushneh, patrie de l'innocente victime des railleries d'Abdouni, est une ville de la Transoxiane, située, d'après le *Meracid*, à vingt-six farsanges de Samarcande. D'après Ahmed el-Kiatib, elle en est à cinq jours de marche. (Voy. *Géograph. d'Abou'lféda* de M. Reinaud, p. 497.) Le pseudo Ibn Haukal nous apprend qu'on donne ce nom à toute une province, dont cette ville est le chef-lieu. (Voyez Wilken, *Index geogr.* p. 211.) Kiatib Tchelebi ajoute qu'on y trouve d'abondantes mines de cuivre, du vitriol, du sel ammoniaque, et il donne de curieux détails à ce sujet. (*Djihan Numa*, p. 355 et 356.) J'ai adouci, autant que j'ai pu, la froide plaisanterie d'Abdouni, dans ma traduction. Le ms. 1406 porte : يشكر من ناكه, et il ne faut pas être bien versé dans la connaissance des mœurs et du génie de l'Orient, pour être convaincu que c'était là la vraie leçon.

(34) L'auteur du *Yétimet*, sans doute pour exercer la sagacité de ses lecteurs, ne donne pas le mot de l'énigme; je crois cependant

qu'il s'agit de la ville de Qoum, située entre Qaswin et Ispahan, et dont le nom (قم) s'écrit comme l'impératif du verbe قام. Ibn Faredj, qui est passé maître en bons mots et facéties, a fait aussi entrer le nom de cette ville dans un de ses rébus, ainsi qu'on peut le voir dans la *Chrestomathie arabe* de M. de Sacy, t. III, p. 128. Voici une énigme sur la ville de Balkh, faite par Abou'l-Hassan el-Aghadji, poëte obscur du Khorassan, contemporain de Thâlebi; je ne la cite que parce qu'elle nous prouve avec quelle facilité les mots persans étaient alors admis dans la langue arabe :

وبلدة قد رُكِّبَ اسم لها
من احرف النخل وهى بَلْخُ
والعيش فيها كاسمها مبتدلاً
من بائها تآءٌ وذا تلخُ

Il y a une ville dont le nom est formé des mêmes lettres que le palmier, c'est *Balkh;* et la vie qu'on y mène est comme son nom, quand on a changé le *b* en *t* (c'est-à-dire تلخ «amère»).

(35) Ville du Djebal, à dix-huit farsanges d'Ispahan. (Voyez *Meracid,* fol. 26; *Géographie d'Aboulféda,* édition de M. Reinaud, p. 422; *Djihan Numa,* p. 298.) Le fameux astrologue et géomancien Mohammed el-Ardistani, auteur d'un *Meharet-nameh,* était originaire de cette ville.

(36) Cette épithète de *beïdaq* n'est pas toujours prise dans un sens injurieux; elle se donne quelquefois à un homme vif et alerte, comme on peut le voir dans un passage de la quarante-sixième Séance de Hariri, p. 540 *in fine.* L'auteur du vers cité ici est Abou Othman en-Nadjim, poëte du IIIe siècle de l'hégire, contemporain et ami du célèbre Ibn er-Roumi. (Voyez Ibn Khallican, p. 488.)

(37) Abou'l-Abbas Abdallah ben el-Môtaz. La vie de ce poëte illustre est donnée par Ibn Khallican, édit. de M. Slane, p. 363.

(38) Les extraits que donne Thâlebi se bornent à une dizaine de vers, qui ne peuvent avoir, même pour des Orientaux, qu'un seul

mérite, celui d'être obscènes. Quelque vif désir que j'aie de donner un tableau littéraire complet de cette époque, je ne me suis fait aucun scrupule de retrancher tout ce qui n'a aucun trait à l'histoire, aux mœurs ou à la littérature de cette période. Le même motif m'a empêché de citer quelques vers de Mohammed el-Haddadi de Balkh, dont il est question plus loin.

(39) Voici un personnage dont l'importance historique est incontestable, et aucun de ses faits et gestes n'a été omis par les chroniqueurs orientaux; mais sans Thâlebi nous ignorerions qu'il était aussi bon poëte que bon général, et qu'il maniait le qalem avec la même facilité que l'épée; le peu de vers composés par lui, que nous trouvons dans le *Yétimet*, cadrent parfaitement avec le récit d'Ibn al-Athir et de ses abréviateurs. Husseïn Ali avait été d'abord fidèle à la cause des Samanides; il reconquit deux fois le Seïstan pour l'émir Schahid; mais, déçu dans ses espérances, et voyant ses services méconnus, il tourna ses armes contre son ancien maître, et fut un des plus ardents promoteurs de la révolte de Mansour ben Ishac contre le gouvernement de Boukhara. Ce Mansour mourut empoisonné peu de temps après, et, n'en déplaise à Thâlebi, le même Husseïn fut accusé de ce crime. (*Kiamil*, fol. 295 r.) Dès lors Husseïn resta le seul chef de la lutte soulevée contre l'émir Saïd; pendant trois ans, il la soutint avec avantage, en se créant des intelligences parmi les premiers officiers de l'émir; mais Ahmed ben Sehl, issu d'une des plus anciennes familles de Perse, fut envoyé contre lui, le chassa de Merw et des principales villes du Khorassan, et le fit enfin prisonnier dans Nissapour. Husseïn fut enfermé dans la prison d'état de Boukhara, où il resta jusqu'au moment où le ministre Belâmi lui rendit la liberté et l'attacha au service de l'émir. Ibn el-Athir fait honneur de cette bonne action à Djeïhani, qui fut également vézir de l'émir Saïd; mais quelle que soit l'exactitude de cet historien, je crois que dans les petits détails de ce genre, on doit adopter de préférence le témoignage de Thâlebi, presque contemporain et toujours bien instruit des événements où ses poëtes jouaient un rôle. Tous les faits que nous venons de résumer sont rapportés en détail dans le *Kiamil* de l'an 298 à l'an 306. (Cf. Mirkhond, *Samanides*, édit. de M. Defrémery, p. 134.) On lit également dans le *Kiamil* (*loc. laud.*) et dans Mirkhond, p. 136, une petite anecdote où notre Husseïn joue un assez triste rôle. On voit, d'après son nom, que Husseïn Ali était originaire

de Merwaroud, ville du Khorassan, située sur un fleuve (رود), à quarante farsanges de Merw. L'adjectif patronymique, nous dit l'auteur du *Lobab* (*apud* Abou'lféda, p. 457), peut aussi se contracter en la forme مروزی *Merwazi*, ce qui nous explique le surnom donné à Abou'l-Fadhl es-Sukkari, dont il est parlé plus loin.

(40) Ces vers insignifiants quand ils sont cités isolément et sans commentaire, comme le fait Thâlebi, ont cependant une certaine importance historique, et Ibn el-Athir a cru devoir les reproduire en racontant les événements de l'an 373 (*Kiamil*, t. V, fol. 23 v°). L'émir Nouh ben Mansour, très-jeune alors, n'agissait que d'après les conseils de sa mère et de quelques courtisans ambitieux. Abou'l-Abbas Tach, surnommé *Houçam ed-Daulah*, qui avait rendu des services signalés à la maison de Saman en combattant pour elle dans le Djordjan, était gouverneur du Khorassan, quand une intrigue de palais renversa le grand vézir Abou'l-Husseïn Otbi, son protecteur, qui fut au bout de quelque temps remplacé par *Abdallah ben Ozaïr*. Le nouveau vézir, ennemi déclaré de la famille d'*Otba*, enveloppa dans sa vengeance tous les partisans de cette famille. Abou'l-Abbas Tach fut du nombre, et malgré sa bravoure et son dévouement bien connus, malgré sa réputation de loyauté et de générosité qui le rendait populaire dans le Khorassan, il fut destitué, et dut laisser le gouvernement de cette province à Abou'l-Husseïn ibn Simdjour, créature d'Abdallah ben Ozaïr. Les Khorassaniens, comme les Parisiens du temps de Mazarin, se consolèrent de cette disgrâce par des chansons, et les vers de Merwaroudi, auxquels ces événements donnaient une confirmation complète, furent répétés par tout le monde. Ibn el-Athir, qui en ignorait l'auteur, les attribua à un contemporain; mais il est certain, d'après le témoignage de Thâlebi, que Merwaroudi, dont la carrière politique finit vers l'an 313, était mort depuis longtemps. Le petit fait que je viens de rapporter, prouve combien les recueils purement littéraires sont utiles quelquefois pour contrôler les récits de l'histoire, et je ne doute pas qu'avec un plus grand nombre de documents historiques et des recherches plus heureuses que n'ont été les miennes, on ne parvînt à opérer bien plus de rapprochements que je n'ai été à même de le faire. Je crois devoir ajouter, en finissant, que le nom du vézir *Abdallah ben Ozaïr* doit être lu comme je le fais, et non pas *Ben Aziz*, comme le lit M. Defrémery (*Histoire des Samanides*, notes, p. 267). Dans le précieux exemplaire

du *Kiamil* de la Bibliothèque impériale, n° 740 (suppl. arabe), le copiste a pris le soin de marquer les voyelles de ce nom (عُزَيْر), et l'on trouvera dans la suite de ce travail plus d'un vers dirigé contre ce ministre, où la mesure et la rime exigent qu'on adopte le diminutif.

(41) C'est le chef de cette secte d'hérétiques qui prétendent qu'il n'y a pas de volonté en Dieu, et que les événements se succèdent sans qu'il y prenne aucune part; il mourut en 317, laissant plusieurs ouvrages de méthaphysique, et entre autres un Traité de théologie. (Voyez Hadji Khalfa, au mot اختيارات.)

(42) Ferid ed-Din Attar s'exprime à peu près de la même manière dans son *Pend-nameh :*

با دل فارغ چو باشی تندرست
دیگر از دنیا نباید هیچ جست

Si au calme d'une âme que rien ne trouble, tu joins la vigueur de tempérament, tu n'auras rien à désirer de tous les biens de cette vie. (*Pend-nameh*, p. 24, édition de M. S. de Sacy.)

(43) Ce Mamouni, auquel ces vers si flatteurs sont adressés, était originaire de Zewzen; il se fixa à Nissapour pour y enseigner la littérature. Il jouissait d'une réputation brillante pendant la jeunesse de Thâlebi, qui lui consacre une courte notice dans le dixième chapitre de ce livre, fol. 493 v. ms. 1406.

(44) Allusion au jeûne du mois de ramadhan.

(45) Ce surnom permet de croire que cet auteur était issu d'une famille de Bagdad (دار السلام), et peut-être parent du célèbre Mohammed es-Selami, qui vivait dans l'intimité de Sahib, et dont Thâlebi parle longuement dans son second livre (fol. 185 et suiv.). Beïhaq, lieu de naissance de Abou Ali es-Selami, est mentionné par l'auteur du *Méraçid,* comme un canton peuplé et florissant, à vingt parasanges de Nissapour (fol. 121). (Cf. Abou'lféda, p. 442.) Je n'ai trouvé nulle part l'indication des ouvrages attribués à cet auteur, et qui ont sans doute disparu depuis plusieurs siècles. On doit surtout regretter cette histoire des gouverneurs du Khorassan,

qui renfermait probablement de précieux détails sur un pays et une époque imparfaitement connus.

(46) Abou Mansour el-Hozaïmi, cité dans le chapitre suivant, est un poëte estimé et l'auteur d'un livre intitulé : كتاب محاسن الشعرا «Traité des mérites des poëtes» (fol. 374).

(47) On chercherait en vain dans Mirkhond le moindre renseignement sur cet événement, qu'il n'aurait pas dû omettre, puisque ce fut le premier échec sérieux qu'éprouva Abou Ali dans sa lutte contre l'émir Nouh. C'est encore au *Kiamil* que nous avons dû recourir pour rechercher l'explication de ces faits où Eskafi joua un rôle si actif. Ibn el-Athir nous apprend que lorsque Abou Ali se fut rendu de Boukhara à Saghanian, l'émir Nouh lui envoya des députés pour conclure la paix. On ne put s'entendre sur les conditions de cette paix, ni sur l'échange des prisonniers, et les hostilités recommencèrent. Abou Ali marcha sur Boukhara; l'émir fit aussitôt avancer contre lui une armée nombreuse, parmi laquelle se trouvait Fadhl ben Mohammed, frère du général rebelle. Après plusieurs rencontres où les deux partis triomphèrent alternativement, un combat définitif fut livré à Djordjaïl au mois de djemadi ul-ewel l'an 336. Mais Ismaïl ben el-Hassan ed-Day, allié d'Abou Ali, ayant passé tout à coup du côté de l'armée de Boukhara, une grande partie des troupes d'Abou Ali se débandèrent, et celui-ci, entouré seulement d'un petit nombre de partisans dévoués, s'enfuit jusqu'à Saghanian, sa patrie. Ibn el-Athir ajoute, il est vrai, que ces événements ont été rapportés un peu différemment par les historiens de l'Iraq; mais qu'il a préféré adopter les faits tels qu'ils sont consignés dans les chroniques du Khorassan. «Chaque peuple étant toujours le mieux renseigné sur sa propre histoire» (واهل كل بلد اعلم باحوالهم, fol. 349 r.). On voit que le texte du *Yétimet* donne une confirmation complète au récit d'Ibn el-Athir; et comme nous avons eu occasion de le dire, Thâlebi, en sa qualité de contemporain, mérite une entière confiance, lorsqu'il entre dans quelques détails historiques, ce qui est malheureusement très-rare chez lui. On me pardonnera, je l'espère, d'avoir insisté sur des faits aussi minutieux; mais ils semblent avoir été omis par tous les historiens qui ont parlé des Samanides; et le fidèle traducteur de Mirkhond, M. Defrémery, ne les a sans doute pas jugés assez importants pour

combler cette lacune de son auteur, tâche qu'il accomplit toujours avec un rare bonheur.

(48) D'après Yacouti, on appelait ainsi toute forteresse située dans le milieu d'une ville. Presque toutes les cités du Khorassan et du Ma-weran-nahr étaient pourvues de leur *qohoundouz*. (Cf. Abou'l-féda, *Géographie*, édition de M. Reinaud, p. 444.)

(49) Pour comprendre ceci, il faut savoir que Abou'l-Abbas Fadhl ben Mohammed, frère d'Abou Ali, après avoir été investi par son frère du gouvernement du Djébal, avait quitté son parti pour se vendre à l'émir Nouh (*Kiamil*, fol. 348); et, qu'en consentant à prendre du service auprès de lui, Eskafi aurait trahi la cause de son bienfaiteur. Il faut même supposer, pour l'honneur de sa mémoire, bien que Thâlebi ne le dise pas positivement, qu'il attendit, pour accepter un emploi auprès de l'émir, la mort de son ancien maître. Abou Ali mourut en effet de la peste qui éclata dans le Khorassan en 344. (*Ibid.* fol. 356 r.)

(50) Je demande la permission d'entrer ici dans quelques détails sur ce personnage, victime de tant de railleries, et qui eut pourtant la gloire d'être le père du célèbre Ibn el-Amid, le vézir de Rocn ed-Daulah, le compagnon inséparable de Sahib. « Abou Abdallah Husseïn ben Mohammed, surnommé *Kilah*, était originaire de Qoum; il suivit longtemps, en qualité de secrétaire, Makan ben Kaki [1]. Lorsque ce dernier eut été tué dans le combat que lui livra Abou Ali, fils de Mouhtadj (en 329 de l'hégire), Kilah fut fait prisonnier et conduit à Boukhara avec les autres serviteurs de Makan. L'émir Nouh ben Nasr se montra indulgent; il lui rendit la liberté, l'attacha à sa personne, et plus tard l'investit des fonctions de secrétaire d'État. Ce fut alors qu'il reçut le surnom de *Scheïkh el-Amid*, titre affecté à celui qui occupait ce poste éminent. Cette fortune rapide lui fit des ennemis, entre autres Abou Djafar Mohammed le vézir, et notre poëte Abou'l-Qassem el-Eskafi, qui travaillait alors sous ses ordres et qui convoitait sourdement sa survivance. Ce fut alors que tomba sur l'infortuné Kilah cette pluie

[1] Je n'hésite pas à lire Ben Kaki, malgré les incertitudes de M. Defrémery. Mon manuscrit, toujours irréprochable, donne cette leçon, et elle est confirmée par le *Kiamil*.

d'épigrammes dont nous avons donné quelques vers. Voici encore un beït du même Eskafi, qui prouve combien on courait à cette époque après les facéties et les bons mots :

وقائل ما ذا الذى من كلة تطلبه
قلت له اطلب ان يقلب منه لقبه

A celui qui me demande : «Que voulez-vous de Kilah?» Je réponds : «Ce que je veux, c'est le renversement de son surnom (c'est-à-dire هلك); qu'il meure.»

J'en passe et des meilleurs; mais je craindrais de donner une extension démesurée à cette notice, si je me laissais aller au plaisir de reproduire tous les vers plus ou moins spirituels que Thâlebi insère dans son recueil avec une complaisance infatigable. Qu'il nous suffise de savoir que le secrétaire d'État ne put tenir tête à tous ces sarcasmes; il eut le bon esprit de mourir fort peu de temps après, et sa mort laissa un champ libre à l'ambition d'Eskafi, qui lui succéda immédiatement, ainsi que nous l'avons dit dans le texte. Quant à Ibn el-Amid, je n'en parlerai pas. Sa haute fortune, la confiance que Rocn ed-Daulah avait en lui, son étroite liaison avec Sahib, les éloges pompeux que Moutenebbi lui adressa, ce sont là des faits trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Mais pour compléter le tableau de cette illustre famille, je dirai quelques mots du fils d'Ibn el-Amid, le non moins célèbre Dhou'l-Kefaïeteïn, et des causes qui amenèrent sa ruine, détails qui, je crois, n'ont pas été publiés jusqu'à présent. Abou'l-Fath Ali, fils d'Ibn el-Amid, avait tout ce qu'il faut pour soutenir la gloire d'un tel nom. Les heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature furent développées par la brillante éducation que lui fit donner son père; et à l'âge où les enfants pâlissent encore sur les bancs de l'école, il était déjà en état d'aider son père dans ses vastes et difficiles fonctions. Rocn ed-Daulah, si habile à distinguer le mérite, lui accorda toute sa confiance, et à la mort d'Ibn el-Amid, Abou'l-Fath se trouva seul chargé de l'administration civile et militaire du royaume, ce qui lui fit donner le surnom de *Dhou'l-Kefaïeteïn* «l'homme aux deux emplois». Tout alla bien jusqu'à l'an 366, où la mort mit fin au long et glorieux règne de Rocn ed-Daulah. Quand Moueïed ed-Daulah succéda à son père dans le gouvernement d'Ispahan, qu'il administrait au nom de son frère aîné Adhed ed-Daulah,

il fit avec Sahib un voyage à Rey, eut une entrevue avec Abou'l-Fath, et maintint entre ses mains l'administration des affaires, en donnant toutefois à Sahib la chancellerie et la correspondance politique. Ce partage de pouvoirs déplut à Abou'l-Fath. Oubliant la longue intimité qui avait régné entre son père et Sahib, il travailla à perdre ce dernier, chercha à soulever l'armée contre lui, et fit si bien par ses menées qu'il s'aliéna l'esprit des deux princes bouïdes. Adhed ed-Daulah se rappela tous les griefs qu'il avait eus contre Abou'l-Fath, du vivant et après la mort de son père. Sa liaison avec Bakhtiar, l'empire absolu qu'il avait sur les troupes, le ton d'égalité qu'il affectait de prendre dans sa correspondance avec la cour, c'étaient là des fautes qui ne pouvaient rester impunies. Les deux frères se concertèrent, et la perte d'Abou'l-Fath fut décidée. On s'empara de sa personne; il fut conduit à Ispahan et jeté en prison. Si l'on en croit même la rumeur publique, il fut mis à la torture : on lui creva un œil, on lui coupa le nez et on lui arracha la barbe. Ces affreux traitements n'ébranlèrent pas son courage; il ne cessait, dans sa prison, de proférer des malédictions contre les auteurs de ses maux, ou de réciter ces deux vers si pleins de résignation :

دخل الدنيا أُناس قبلنا   رحلوا عنها وخلّوها لنا
فنزلناها كما قد نزلوا   ونخلّيها لقوم بعدنا

D'autres hommes sont entrés dans le monde avant nous; ils sont partis et nous l'ont laissés; à notre tour, nous l'avons habité comme eux, et nous l'abandonnons à ceux qui viennent après nous.

Quelques instants avant sa mort, voyant que tout était fini pour lui, et que son immense fortune ne pourrait racheter sa vie, il tira de la poche de sa *jubbé* une liste contenant l'indication de fortes sommes déposées par son père ou par lui chez des particuliers. Il la jeta dans un brasier ardent qui se trouvait à côté de lui, et dit ensuite à l'officier chargé d'assister à ses derniers moments : « Achève ta besogne, et va dire à ton maître qu'il n'aura pas un seul dinar de ma fortune particulière! » Puis il se remit entre les mains des bourreaux, et au milieu d'horribles tortures, il ne cessa de vomir des imprécations contre ses ennemis, jusqu'à ce qu'il rendît l'âme. « Que Dieu aie pitié de lui! »

Tel est, en résumé, le dramatique récit de Thâlebi, récit d'autant plus authentique qu'il repose sur le témoignage d'Abou Mansour el-

Beridi et d'Abou Djafar, tous deux intimes amis du malheureux Abou'l-Fath. Il nous apprend, en outre, que cette mort tragique inspira plusieurs poëtes, et, entre autres, *El-Kharezmi*, qui composa une excellente élégie, dont je citerai un fragment dans la troisième partie. Nous voici bien loin de notre auteur Eskafi; mais je demande grâce pour ces détails à peu près inédits, et qui, d'ailleurs, donnent une idée assez exacte de la physionomie morale de la Perse après la conquête musulmane. L'extrait que nous venons de donner est tiré de la troisième partie du *Yétimet*, fol. 248 à fol. 259, ms. 1406.

(51) C'est le fameux docteur musulman Abou Othman Amrou, mort l'an 255 de l'hégire. (Cf. *Biblioth. orient.* p. 364; *Chrestom. arabe*, t. III, p. 195; Ibn Khallican, édit. de M. de Slane, p. 540; voyez aussi l'*Introduction à la Géographie d'Abou'lféda*, par M. Reinaud, p. 52.)

(52) Je trouve la même idée exprimée avec plus de simplicité dans un conte des Mille et une Nuits :

ازرع جميلا ولو فى غير موضعه
ما خاب قط جميل ايما زرع
ان الجميل وإن طال الزمان به
فليس يحصده الا الذى زرع

Sème les bienfaits, même sur un sol ingrat : c'est une semence qui ne trompe l'attente de personne quelque part qu'elle soit jetée; et lors même qu'elle tarde à paraître, ce n'est que celui qui l'a semée qui en recueille les fruits. (Édition de Boulaq, t. I, p, 310.)

(53) Telle est la leçon de mon manuscrit; il y a là une erreur évidente du copiste; car le fils de l'émir Nouh s'appelait Abd el-Mélik, et son surnom était Moueïed et Mouwaffaq, etc. Il succéda à son père en 343. (Cf. Mirkhond, p. 150; Ibn Khaldoun, fol. 201; *Kiamil*, fol. 355 v.)

(54) Pour ne pas anticiper sur la suite de ce travail, je ne dirai rien actuellement de ces personnages qui, du reste, appartiennent à la seconde moitié de la période des Samanides.

QUESTIONS PHILOSOPHIQUES

ADRESSÉES AUX SAVANTS MUSULMANS,

PAR L'EMPEREUR FRÉDÉRIC II.

La bibliothèque bodléienne possède un manuscrit arabe (Hunt. 534) que je crois de la plus haute importance pour l'histoire de la philosophie. Il contient les réponses du savant espagnol Ibn Sab'in à quelques questions philosophiques posées par l'empereur Frédéric II, roi de Sicile, circonstance qui explique pourquoi le traité d'Ibn Sab'in est intitulé : *Les Questions siciliennes.* Malgré l'intérêt de ce manuscrit, on n'a connu jusqu'à présent ni le véritable sujet de l'ouvrage, ni le mérite de l'auteur des réponses, non plus que le nom de l'auteur des questions. M. Uri, sous le n° ccccclxvj de son catalogue, fait supposer qu'il s'agit seulement de thèses psychologiques. Les savants continuateurs de ce catologue (t. II, p. 582), cherchant à deviner le nom du prince chrétien qui avait envoyé les questions, trouvèrent dans la préface les titres de roi des Roum, prince de la Sicile et *Émir Tour.* Au lieu de réunir ces deux mots, de supprimer un point diacritique et de lire tout simplement *imbiratour* (empereur), ils se mirent à la recherche de quelque membre de la famille Della Torre de Milan et se fourvoyèrent

complétement. Cependant, un autre passage de la préface nous apprend que le prince en question venait d'envoyer une ambassade au calife Almohade Raschid (Abou Mohammed Abd el-Wahid), qui régna, comme on sait, de 1232 à 1242. A cette époque, il n'y avait d'autre souverain en Sicile que l'empereur Frédéric II. La leçon d'*imbiratour* est donc la seule admissible.

Dans le cours de mes recherches sur l'histoire des musulmans de Sicile, j'ai deux fois examiné ce manuscrit. Je n'en lus d'abord que la préface. Convaincu qu'il s'agissait de Frédéric II, dont le règne sortait alors du cadre de mon travail, je me contentai de communiquer une version française de cette préface à mon savant ami M. de Cherrier, qui s'occupait spécialement de la maison de Souabe, et qui eut la complaisance de publier ma notice en 1847 en appendice de son Histoire de la lutte des papes et des empereurs, etc. (t. III, p. 515). Mais aujourd'hui que j'ai reconnu la nécessité de suivre les colonies musulmanes de la Sicile jusqu'à leur extinction, et de retracer l'influence exercée par elles sur la civilisation de l'Italie, j'ai voulu pousser plus loin l'examen d'un traité qui prouve aussi directement les rapports de Frédéric avec les savants musulmans. Les résultats de mon étude m'ont paru assez curieux pour les faire connaître immédiatement au public. Je vais, en conséquence, donner en entier, dans le présent article, le commencement de l'ouvrage et les questions textuelles de Frédéric,

avec quelques extraits des réponses d'Ibn Sab'in. Mais avant je dois m'occuper un peu de mes deux interlocuteurs.

Quant au premier, personne n'ignore qu'il fut un des génies les plus éminents du moyen âge, un des promoteurs de la nouvelle civilisation de l'Europe. Il suffit donc de rappeler ici quelques détails de sa biographie qui appartiennent plus spécialement à notre sujet.

Élevé dans le palais de Palerme, parmi les restes de la civilisation musulmane, qui avait jeté un si vif éclat en Sicile sous les rois de la dynastie de Hauteville, Frédéric connaissait l'arabe comme plusieurs autres langues : le grec, le latin, l'italien, l'allemand et le français. Un musulman de Sicile, que nous voyons dans sa suite à Jérusalem avec d'autres courtisans professant la même religion, lui avait enseigné la dialectique. Pendant qu'il traitait avec le sultan d'Égypte de la cession de Jérusalem, l'empereur et général en chef des croisés s'amusait à disserter sur les matières philosophiques avec l'ambassadeur du sultan. Auparavant, il avait envoyé à celui-ci des problèmes scientifiques et en avait reçu d'autres en échange[1]. Plus tard, en 1231 et 1232, quelques-uns des ouvrages d'Averroès furent traduits à Naples par ses ordres[2]. Enfin, il fit présent à l'université de Bologne des versions de plusieurs écrits

[1] Reinaud, *Extraits des historiens arabes relatifs aux croisades*, édition de 1829, pages 429, 431, 432.

[2] Voyez les citations de M. Renan, *Essai sur Averroès*, p. 148.

d'Aristote et d'autres philosophes anciens[1], versions qu'après sa mort nous voyons envoyées à l'université de Paris par Mainfroi, son fils[2]. Par ces faits, auxquels on pourrait en ajouter bien d'autres, on comprend comment Frédéric put avoir l'idée d'emprunter aux musulmans de nouvelles lumières philosophiques. La tendance sceptique que nous allons remarquer dans ses questions s'explique aussi parfaitement. On sait que Frédéric passait pour un homme fort indifférent en matière de religion. Les papes l'accusèrent ouvertement d'hérésie et de connivence avec les musulmans[3]. Un chroniqueur contemporain s'avisa de mettre sur son compte des blasphèmes prêtés par d'autres écrivains à Averroès, en lui faisant dire que l'eucharistie était une jonglerie (*truffa ista*); Moïse et Christ des imposteurs (*guillatores*) à placer au même rang que Mahomet[4]. La sévère voix du Dante prononça aussi la condamnation de ce grand prince. Quoique Gibelin, le poëte se crut, en conscience, obligé de précipiter Frédéric II dans les tombeaux rougis au feu de l'enfer, en compagnie d'Épicure et des autres « qui font mourir l'âme avec le corps[5] ».

Par une coïncidence qui n'est pas due au hasard,

[1] *Petri de Vineis Epist.* édit. 1609, l. III, ep. 67.

[2] *Mart. et Dur. Veter. script.* t. II, p. 1220. Cet écrit est presque un duplicata de l'épître de Frédéric à l'université de Bologne.

[3] Voyez les actes divers de la cour de Rome contre Frédéric II, surtout ceux de 1239 et 1245.

[4] *Alberici Trium Fontium, chron.* p. 568.

[5] *Enfer,* chant X.

Ibn Sab'in fut plongé de même dans la géhenne par les orthodoxes de son pays. On va voir comment leur rage fut allumée par le mérite de ce philosophe, qui, dans le monde musulman, fit du moins autant de bruit que les Avicenne et les Averroès, quoiqu'il n'ait pas eu le même sort en Europe. J'emprunterai sa biographie à trois auteurs arabes. Le premier, Ibn Khaldoun, avait trop réfléchi sur le développement de l'humanité pour être un musulman fanatique; aussi, nonobstant sa prudence habituelle en matière de religion, le trouvons-nous bref et impartial sur le compte d'Ibn Sab'in[1]. Le second est Makkari, compilateur diligent : il a réuni dans un long article tout ce qu'il a pu tirer de plusieurs érudits espagnols, naturellement désireux d'exalter le nom d'Ibn Sab'in et de dissimuler son hétérodoxie[2]. Vient enfin Abou'l-Mehasin, écrivain égyptien, qui s'est plu à répéter, dans son *Manhel safi*, les accusations et les invectives des fanatiques orientaux contre un impie raisonneur du Maghreb[3]. Avec ces témoignages, qui, pour venir d'autorités si diverses, se contredisent néanmoins fort peu, il nous sera facile de reconnaître la vérité.

Abou Mohammed Abd el-Hakk ibn Ibrahim ibn Mohammed ibn Nasr . . . ibn Sab'in (ابن سَبْعِين), au-

[1] *Histoire des Berbères,* texte arabe, t. I; Alger, 1847, page 416 et suiv.

[2] Ms. arabe de la Bibliothèque de Paris A. F. 704, fol. 195 r° à 197 v°.

[3] Ms. arabe de la Bibliothèque de Paris A. F. 750, fol. 33 v°, 34 r°.

quel on donna le surnom un peu étrange de *Kotb-eddin* « étoile polaire de la religion », naquit à Murcie en 614 (1217-18 de J. C.) d'une noble et influente famille arabe qui prétendait descendre de la race d'Ali. A l'âge de quinze ans, il étonna les savants de l'Espagne par un livre intitulé : *Séparation des connaissances* (بدّ العارف). Après avoir terminé ses études de jurisprudence et de philosophie, il montra pour cette science un goût décidé. Au dire d'un anonyme cité par Makkari, il y suivit la voie de son maître Abou Ishâk ibn Dihâk (ابن دهاق); mais il paraîtrait qu'elle n'était pas sans danger, et qu'Ibn Sab'in se trouva exposé de bonne heure aux attaques du fanatisme. En effet, après avoir commencé à enseigner publiquement la grammaire et les belles-lettres, il quitta l'Espagne pour aller s'établir dans les États africains des Almohades. Là, résidant à Ceuta, il jouit de quelques années de calme, qu'il employa à rédiger ses principaux ouvrages. Ce fut à Ceuta qu'il composa, à la demande du gouvernement, son traité pour Frédéric. A cette époque, il avait tout au plus vingt-cinq ans, comme nous le voyons, en rapprochant la date de sa naissance de celle de la mort du calife Raschid, et ainsi que le confirme le passage suivant de Lisan-eddin ibn Khatîb cité par Makkari :

« Lorsqu'arrivèrent à Ceuta, dit Lisan-eddin, les *Questions siciliennes*, c'est-à-dire une suite de questions philosophiques envoyées par les savants italiens (Roum) pour confondre (تبكيتاً) les musulmans,

Ibn Sab'in, nonobstant sa jeunesse, fut capable de donner une réponse complète à ces demandes par la promptitude de son esprit. »

Ce passage nous aide aussi à expliquer le jargon de bigot, l'insolence de pédant, que nous remarquons quelquefois, à notre grand étonnement, dans les réponses d'Ibn Sab'in. Le jeune philosophe, ainsi qu'il en fait presque l'aveu à Frédéric (voyez la page 266), était déjà soupçonné d'opinions trop hardies. Profitant du prétendu défi académique des chrétiens, il sonna l'alarme; il se posa en défenseur de la religion et de l'honneur national; il affecta, dans ses paroles, l'espoir de conduire l'empereur aux vérités de l'islamisme; il se donna l'air de le terrasser par ses arguments. Une telle conduite, il faut en convenir, ne manquait pas d'habileté; mais elle ne suffit pas à donner le change aux fanatiques. Nous voyons bientôt Ibn Sab'in, en butte à leur rage, passer de Ceuta à Bougie, de Bougie à Tunis, et, de là, se sauver en Orient, à l'âge de trente ans, après avoir éprouvé tous les caprices de l'opinion publique.

Ici il faut faire une halte pour grouper tous les faits principaux de la vie littéraire d'Ibn Sab'in qui n'ont pas de date précise. On peut, sans crainte d'erreur, les rattacher à l'époque de son séjour dans l'Afrique septentrionale, époque dans laquelle on peut dire qu'il arriva à son apogée. En effet, en Espagne, il n'était qu'un enfant; et, en Orient, il fit de son mieux pour s'effacer, si ce n'est dans une seule

occasion, dans laquelle il parut comme homme politique plutôt que comme philosophe.

Ibn Sab'in, qui ne paraît pas avoir été dépourvu des biens de la fortune, s'était voué entièrement à la philosophie comme les sages de l'antiquité, pour lesquels il ressentait un vif enthousiasme. Il cultiva cette science par ses écrits et par ses conversations; leçons ne serait pas le mot, car l'enseignement public de la philosophie ancienne n'était pas permis, et il fallait envelopper de mystère l'enseignement privé. De quelque manière qu'il se fît entendre, Ibn Sab'in devint, en peu de temps, le chef d'une école dont les adeptes furent nommés les Sabiniens (السبعينيّة) et remarqués jusqu'au XIVe siècle, puisque Dsehebi, cité par Abou'l-Mehasin, parle d'un de ses contemporains qui en avait connu et qui les accusait d'attacher très-peu d'importance à la prière. L'un des disciples immédiats d'Ibn Sab'in, Abou'l-Hassan Ali es-Scheschteri (الششترى), parvint à une certaine célébrité, comme nous l'apprend Makkari (ms. Par. A. F. 704, fol. 192 v° et suiv. et 197 r°). La maison d'Ibn Sab'in se remplit d'autres disciples riches et pauvres; des hommes âgés venaient écouter avec empressement et avec respect ce jeune homme de vingt-cinq à trente ans. On se passait de main en main ses écrits. Dans la rue, il était accompagné d'une suite nombreuse, une véritable foule, si l'on y comprenait les indigents qu'attirait la libéralité du philosophe ou celle de ses disciples. D'après l'un de ces derniers, que nous n'avons au-

cune raison de soupçonner de mensonge, la pratique de la vertu n'était pas la dernière partie de la science d'Ibn Sab'in; homme d'un caractère élevé, franc, indifférent aux plaisirs comme aux souffrances, méprisant le luxe et l'ambition, « pardonnant aux ennemis mêmes qui tramaient sa mort, et allant jusqu'à les aimer. » Ces ennemis nous avouent involontairement la bienfaisance d'Ibn Sab'in par un conte ridicule que nous a conservé Abou'l-Mehasin. On imputait au philosophe de lire toutes les nuits, avant de s'endormir, une trentaine de lignes dans une langue étrangère, de faire de la magie et de l'alchimie, et d'en distribuer à ses disciples les profits, qui ne s'élevaient pas à moins de quatre-vingt mille pièces d'or.

On ne se trompait pas autant sur ses opinions philosophiques. Tout le monde convient qu'il professait ouvertement le soufisme; mais qu'il cachait, sous le voile du mysticisme extravagant de cette secte, des théories d'un autre ordre. Ibn Khaldoun se contente de dire que les doctrines réelles d'Ibn Sab'in s'éloignaient beaucoup du soufisme. Abou'l-Mehasin nous apprend que c'étaient les doctrines des philosophes grecs (الفلاسفة), et il ajoute que le langage d'Ibn Sab'in était « farci » de leurs sentences et que, en somme, notre raisonneur penchait fortement vers le zindikisme, à savoir : le scepticisme, l'impiété. Nous n'avons pas les moyens de découvrir le degré de scepticisme d'Ibn Sab'in, car le seul de ses ouvrages qui nous reste, et qui est celui dont il s'agit ici,

contient plutôt l'histoire des opinions que la démonstration d'un système, et il laisse toujours la victoire aux théories qui sont d'accord avec les dogmes musulmans: la création, l'immortalité de l'âme, etc. Son dernier mot, il se réservait de le dire à l'oreille de Frédéric. A juger Ibn Sab'in d'après ses tendances, il nous paraît qu'il cherchait à se rapprocher de la pensée d'Aristote plus que ne l'avaient fait les commentateurs de ce philosophe. Mais, d'un autre côté, s'il fallait en croire les bigots de l'Orient, il aurait poussé jusqu'au panthéisme. « Généralement, dit Dsehebi, cité par Abou'l-Mehasin, on attribua à Ibn Sab'in ces paroles : « Le fils d'Amina (Mahomet) a prétendu mettre des limites au possible (تحجّر واسعا), en disant : « Il n'y aura plus de prophète « après moi. » Cette phrase, si elle fut prononcée réellement, est bien plus inconsidérée et plus blâmable que cette autre, par laquelle Ibn Sab'in définit le Seigneur des mondes comme la réalité des êtres (حقيقة الموجودات); mais Dieu est à une grande hauteur au-dessus de tels blasphèmes. » A la vérité, nous serions disposés à accepter ce témoignage des ennemis d'Ibn Sab'in. Il ne leur aurait pas été facile d'inventer une telle définition de la divinité; et, quant à Ibn Sab'in, une phrase de lui montre qu'il penchait réellement vers cette idée [1]. D'ailleurs, son autre blasphème contre Mahomet, qui aurait été bien plus dangereux pour lui, et dont par conséquent on pourrait douter à plus forte raison, se

[1] Voyez la page 263, lignes 4 et 5.

trouve parfaitement d'accord avec une opinion reçue par quelques disciples d'Ibn Sab'in. L'un d'eux, en effet, composa une dissertation dont Makkari donne des extraits, et qui a pour titre : *La succession Mohammédienne* (الوراثة المحمّديّة), opuscule dans lequel on prétend soutenir qu'Ibn Sab'in, en raison de ses qualités transcendantes, était le véritable héritier du génie de Mahomet. De là à la prophétie il n'y avait qu'un pas.

Quoi qu'il en soit des anecdotes, la hardiesse des idées de notre philosophe est prouvée aussi par les précautions dont il entourait son enseignement, comme quelques sages de l'antiquité païenne, et à l'exemple de ses prédécesseurs immédiats dans la rude tâche d'éclairer les musulmans. « Un grand nombre d'écrits attribués à Ibn Sab'in, rapporte un auteur cité par Makkari[1], circulaient entre les mains de ses adhérents. Dans ces écrits, il faisait usage de mots à sens caché et de lettres de l'aboudjed (ancien alphabet) destinées à désigner *d'autres mots*. Dans ses livres *avoués*, il employait *aussi* des dénominations particulières en guise d'énigmes; tandis que, *ailleurs* (?), il se servait de dénominations patentes,

[1] Ce passage est emprunté par Makkari à la chronique de Bougie intitulée : عنوان الدراية. En voici le texte: وله موضوعات كثيرة هى موجودة بايدى اصحابه وله فيها الغاز واشارات بحروف ابجد وله تسميات مخصوصة فى كتبه هى نوع من الرموز وله تسميات ظاهرة كالاسامى (les lettres له paraissent avoir été effacées) المعهودة. D'après le sens général de ce passage, le mot موضوعات paraît avoir la valeur d'*écrits anonymes*, plutôt que d'*écrits attribués*.

ressemblant aux mots ordinaires *de la langue.* » C'était, on le voit bien, la presse clandestine du moyen âge !

Nonobstant tout ce mystère, les opinions mal sonnantes d'Ibn Sab'in, comme il arrive toujours, se répandirent au dehors de son cercle, grâce aux indiscrets et aux faux frères. Lui-même, il ne savait pas dissimuler jusqu'au bout. Il paraît que, provoqué par les orthodoxes, il donna dans le piége et se découvrit tout à fait; car les biographes nous parlent de ses discussions avec les savants de l'Orient et de l'Occident. Aussi, les persécutions ne se firent-elles pas attendre; et l'envie les rendit plus cruelles. La renommée d'Ibn Sab'in, en effet, s'était répandue dans tous les pays musulmans. Makkari nous donne un passage d'un autre auteur, d'après lequel Ibn Sab'in aurait été connu même en Italie, à la cour papale. « L'émir Abd Allah ibn Houd, dit cet auteur, venait de faire un traité de paix avec le tyran des chrétiens. Celui-ci ayant rompu sa parole et manqué aux conditions stipulées, Abd Allah se trouva dans la nécessité d'envoyer une ambassade au grand prêtre siégeant à Rome. Il chargea d'y aller exposer ses plaintes Abou Taleb ibb Sab'in, frère d'Abou Mohammed Abd el-Hakk. Arrivé en cette ville, où ne met jamais le pied aucun musulman, Abou Taleb s'acquitta de sa mission. Ensuite on le questionna sur ses affaires personnelles; à quoi ayant répondu comme il fallait, Abou Taleb s'aperçut que le grand prêtre, s'adressant aux personnes qui étaient près de lui, leur dit en langue barbare quelques mots

dont le sens fut expliqué ainsi à l'ambassadeur musulman : « Sachez que le frère de celui-ci *est un homme si savant, qu'il* n'y a aujourd'hui, chez les musulmans, personne qui connaisse Dieu mieux que lui. »

A quel pape peut-on attribuer ces paroles? Sans doute l'émir Ibn Houd dont il s'agit appartenait à la branche de cette famille qui régna deux fois à Murcie, vers la moitié du XIIIe siècle, sous la suzeraineté des rois de Castille. L'incertitude des dates et des noms qu'on trouve jusqu'à présent dans cette partie de l'histoire d'Espagne ne nous permet pas de contrôler avec rigueur le récit que nous venons de donner. Cependant, les circonstances s'accordent assez bien avec l'occupation de Murcie, en 1243, par Alphonse, fils de Ferdinand III de Castille. On sait que Ferdinand, peu de temps avant, avait accepté comme vassal Abou Abd Allah Mohammed ibn Houd et que, sous de faibles prétextes, il le fit chasser de Murcie. Rien d'étonnant que Mohammed, ou que quelqu'un de ses fils, eût essayé, en dernière ressource, de réclamer auprès du pape contre Ferdinand, en s'appuyant sur la violation du serment. Sinibald Fieschi, qui monta en la même année au trône pontifical, sous le nom d'Innocent IV, était un homme de science, et, jusqu'à son exaltation, il avait passé pour l'ami de Frédéric. Par conséquent il n'est pas improbable qu'Innocent eût entendu parler du philosophe qui, un an ou deux auparavant, avait envoyé des réponses aussi remarquables à l'empereur[1].

[1] Voyez Gayangos, *Mohammedan dynasties in Spain*, t. II, p. 530; et append. p. lxxviij.

Outre ce traité et celui de la Séparation des connaissances, dont nous avons fait mention, Ibn Sab'in, au dire de Makkari, composa les ouvrages suivants: *Les Degrés* (كتاب الدرج), *le Livre d'Énoch*[1], *les Portes du Yémen*[2], *le Travail* (كتاب الكد), *l'Inspiration commune*[3] (الفتح المشترك), *la Circonscription de la science*[4] (الاحاطة). Ces titres sont peut-être inexacts dans le texte, et je les ai traduits au hasard. D'après Abou'l-Mehasin, il faut ajouter un *Discours sur l'intelligent* (كلام في العرفان). Ibn Sab'in laissa encore un grand nombre d'épîtres ou dissertations sur des sujets divers et quelques poésies didactiques. On admirait sa mémoire prodigieuse, l'élégance de son élocution, sa facilité d'écrire et la pénétration de son esprit. D'après Lisan-eddin, quelques-uns le croyaient arrivé à l'état de wilâïa, c'est-à-dire à l'absorption en Dieu rêvée par les soufites; «tandis que d'autres pensaient tout à fait le contraire, n'étant pas capables de suivre sa pensée, et se sentant blessés des rudes coups qu'ils avaient reçus en disputant contre lui.» Makkari, enfin, résume ainsi ces contradictions de l'opinion publique. «Il n'y eut pas de juste milieu, dit-il, dans les jugements des hommes sur le compte d'Ibn Sab'in. Les uns voulaient le

[1] Le titre entier est donné par Hadj Khalfa, édit. Fluegel, t. III, p. 599, n° 7170. D'après cet auteur, Ibn Sab'in était de Séville.

[2] Le manuscrit a كتاب الابوبة واليمنية. Je pense qu'il faut supprimer la conjonction.

[3] On pourrait tout aussi bien traduire: «La victoire partagée.»

[4] Il est possible que le manuscrit soit fautif, car l'ouvrage de Lisan-eddin, cité bien souvent par Makkari, porte le même titre.

faire passer pour un scélérat et un infidèle; les autres le couronnaient, l'exaltaient, le regardaient comme digne de la vénération de tous. Personne n'a touché plus près que lui aux deux extrémités de la renommée : d'un côté, à l'estime et à l'influence; de l'autre, à l'aversion et à la haine. »

Ce furent les motecallems, si bien définis comme les théologiens scolastiques de l'islamisme, qui se chargèrent de ruiner le philosophe. Nous apprenons d'Ibn Khaldoun qu'un ancien scheikh des motecallems de Séville, se trouvant dans le même rang à Tunis, ameuta contre Ibn Sab'in les docteurs, les mouftis et, en général, tous les orthodoxes de la ville. Celui-ci, s'attendant d'un jour à l'autre à être convaincu d'impiété et condamné, prit le parti de s'enfuir. Il alla d'abord au Caire; mais il n'y séjourna que peu de temps. Enfin il se trouva à l'abri du fanatisme en arrivant à la ville sainte, à la Mecque : fait étrange en apparence, mais qu'on s'explique facilement par l'histoire des états musulmans à cette époque. En Égypte surtout, le peuple, très-superstitieux de sa nature, avait été mis en émoi par les ennemis d'Ibn Sab'in, avant même l'arrivée de celui-ci. On peut en juger par le récit de l'aventure suivante, qui lui arriva, à ce qu'il paraît, sur les frontières occidentales de l'Égypte. « Lorsqu'il abandonna sa patrie, à l'âge de trente ans, dit Abou'l-Mehasin,[1] il fut suivi d'un certain nombre de ses disciples et de ses adhérents, parmi lesquels on remarquait des vieillards. Après dix jours de marche,

ses compagnons, ayant voulu lui faire prendre un bain pour le rétablir des fatigues du voyage, et lui ayant tenu compagnie dans la salle, appelèrent le garçon de bain pour lui frotter les pieds[1]. Cet homme, s'apercevant qu'ils étaient Maghrébins, leur demanda quelle était leur patrie. A leur réponse : « Nous « sommes de telle ville, — Ah! s'écria-t-il, c'est le « pays où a commencé ses exploits ce zindik d'Ibn « Sab'in. » Aussitôt, Ibn Sab'in fit signe à ses amis de se taire et répondit : « Mais oui » ; et le garçon de dire des horreurs contre lui et de le charger de malédictions, tandis que le philosophe lui répétait : « Finis donc de me frotter les pieds. » Il n'en continua pas moins ses injures, jusqu'à ce que quelqu'un des amis d'Ibn Sab'in le lui fît connaître. Alors seulement il se tut. » Nos biographes ajoutent que les implacables théologiens répandaient dans tous les pays leurs accusations contre Ibn Sab'in.

Cependant, une fois établi en Arabie, ayant accompli le pèlerinage, il réussit à se faire oublier par ses persécuteurs. Il est vrai qu'il ne put jamais aller à Médine, à cause de la haine que manifesta contre lui l'émir de cette ville. En revanche, le schérif de la Mecque finit par devenir son disciple et se laissa conduire par lui à une démarche politique très-sérieuse. Ce prince s'était brouillé, au dire d'Ibn Khaldoun, avec les sultans de l'Égypte, desquels il relevait; et, comme ce fait avait coïncidé avec l'occupation de Bagdad par les Mongols et la destruc-

[1] On se servait pour cela de la pierre ponce.

tion finale du califat abbasside (1259), il résolut de se mettre sous la protection de Mostanser billah, de la dynastie des Beni Hafs de Tunis. Ibn Sab'in, qui l'avait engagé à tenter cette démarche, écrivit lui-même le discours qu'on envoya à ce sujet au prince Hafsite, et qui passa pour un chef-d'œuvre. C'est pourquoi le grand historien que nous venons de nommer l'a inséré en entier dans son chapitre des Hafsites, non sans faire remarquer qu'Ibn Sab'in prodiguait ses éloges à Mostanser, dans le but de rehausser sa propre renommée en Afrique et de pouvoir rentrer dans ce pays.

Une dizaine d'années après avoir joué ce rôle politique, et pendant qu'il était fort respecté par les docteurs de la Mecque, Ibn Sab'in termina sa carrière par une catastrophe excessivement rare chez les musulmans. Il se fit ouvrir les veines, laissa couler son sang et expira à la Mecque, le 2 de schewâl 669 (19 mai 1271), à l'âge de cinquante-cinq ans. Ce suicide, dont on ignore le motif, servit d'argument péremptoire aux ennemis comme aux partisans du philosophe. « Si le fait est vrai, concluait Abou'l-Mehasin, raison de plus pour penser que cet homme est plongé dans la géhenne. » De son côté, l'auteur de la Succession Mohammédienne terminait l'énumération des rares qualités morales de son maître par ces paroles : « Ajoutez à tout cela qu'il abandonna sa famille et sa patrie et qu'il se donna la mort lui-même, séparant résolument son être pour le réunir au vrai éternel, et vous verrez s'il y a une preuve

que ce personnage sortait tout à fait de la ligne des humains (خارق للعادة). » Pour nous, nous ne ferons pas à Ibn Sab'in le tort de croire qu'il fut saisi par la frénésie des soufites au point de se tuer, pour arriver plus vite à la béatitude éternelle. Un esprit pénétré comme le sien de la philosophie et des exemples des anciens pouvait penser tout simplement à abréger les maux de la vie, s'ils lui étaient devenus intolérables.

Maintenant, pour revenir de la biographie de l'auteur à son traité des Questions siciliennes, je ferai remarquer d'abord, que la composition de cet ouvrage doit être placée entre les années 1237 et 1242. Ces limites de temps sont déterminées d'un côté par l'âge d'Ibn Sab'in, qu'on ne peut calculer à moins de vingt ans, et de l'autre par la mort du calife Raschid, dont le nom se trouve dans la préface. Hadj Khalfa ne donne aucune notice sur cet ouvrage, dont le titre véritable est celui de : المسائل الصقلية, qu'on trouve à la fin du manuscrit, ainsi que dans la notice de Lisan-eddin déjà citée. Quant au manuscrit d'Oxford, il me semble unique, du moins en Europe. Il se compose de quarante-neuf feuillets in-quarto, d'une écriture neskhi très-nette et, en général, très-correcte ; on y trouve les voyelles dans les mots qui pourraient présenter la moindre difficulté. Ce traité a été relié, il y a quelques années, avec d'autres dans un volume, sur le dos duquel on lit le nom d'un des auteurs, Ibn Sina. Le premier

feuillet de l'ouvrage d'Ibn Sab'in se trouvait collé avec deux autres et portait un titre inexact, d'une écriture moderne; mais bientôt, si elles ne le sont déjà, les anciennes pages vont être mises à découvert par les soins du savant bibliothécaire Dr Bandinel, et du professeur M. Rey, auxquels je dois mes remercîments, pour l'accueil obligeant qu'ils m'ont fait dans la bibliothèque bodléienne.

Les Questions siciliennes commencent ainsi :

Au nom de Dieu clément et miséricordieux, dont j'implore l'appui.

Le scheïkh, l'imam, la sommité, l'imam du peuple et prince (عَلَم) des imams, l'exemple des deux villes saintes, notre seigneur Kotb-eddin Abou Mohammed Abd el-Hakk ibn Sab'in (qu'il plaise à Dieu de s'en servir comme instrument de sa bonté et d'accorder souvent aux musulmans des qualités aussi excellentes que les siennes!) a répondu de la manière suivante aux questions du roi de Roum, empereur (الأُ... ميبر طور sic; lis. الامبيرطور) et prince (صاحب) de la Sicile. Un écrit contenant ces questions avait été envoyé *par l'empereur* en Orient (المشرق), à savoir : en Égypte, Syrie, Irak, Daroub et Yémen; mais les réponses des philosophes (حكماء) musulmans de ces contrées ne remplirent nullement l'attente du prince. De même, après qu'il eut fait des investigations sur l'Ifrikiia (royaume de Tunis, etc.) et sur les savants qu'on aurait pu y trouver, on lui représenta le pays comme dénué tout à fait de cette sorte d'études. Enfin, il s'enquit du Maghreb et de l'Espagne (empire des Almohades, etc.); et, comme on lui signala dans cet empire un homme du nom d'Ibn Sab'in, il écrivit, au sujet de ses questions philosophiques, au calife Raschid, de la dynastie d'Abd el-Moumin, qui ordonna aussitôt à Ibn Khelâs, son gouverneur à Ceuta, de rechercher le

personnage dont il vient d'être parlé, afin qu'il répondît aux propositions du roi des Roum. *Il faut ajouter que celui-ci* avait envoyé *sa lettre au calife par* un navire avec son ambassadeur et une somme d'argent. Comme Ibn Khelâs manda auprès de lui l'imam Kotb-eddin et lui donna lecture desdites questions et des ordres du calife, l'imam (que Dieu soit content de lui!) sourit et se chargea de la réponse. Mais, lorsque Ibn Khelâs lui remit l'argent qui avait été offert par l'ambassadeur, il le renvoya avec un refus formel, en ajoutant : « Je ne réponds à ces questions avec d'autre objet que celui d'augmenter le nombre des croyants en Dieu et de faire triompher l'islamisme. » Il termina ses paroles par ce passage du Koran : « Dis-leur : Je ne vous demande pour récompense que votre zèle à vous rapprocher de Dieu[1]. »

Ibn Sab'in écrivit donc ses réponses. Le roi, les ayant reçues, fut parfaitement satisfait de l'imam et lui envoya un présent de grande valeur. Mais ce présent fut refusé comme le premier; de manière que le chrétien eut l'humiliation d'avoir le dessous en cette occasion. Que Dieu donne toujours la victoire à l'islamisme et le fasse triompher sur la religion chrétienne par des arguments irréfragables! Louanges au Dieu seigneur des mondes!

Réponses que nous faisons auxdites questions, en remettant à Dieu d'en assurer le succès.

Ô prince digne d'être aimé, qui désires savoir et suivre la meilleure voie (que Dieu te fasse atteindre le bien et te pré-

[1] Sur. xlij. v. 22. L'interprétation le plus généralement acceptée est celle qu'a suivie M. Kazimirski dans sa version française : « Je ne vous demande, pour récompense de mes prédications, que l'amour envers mes parents. » Toutefois, quelques commentateurs, en expliquant dans ce verset le mot الْقُرْبَى, ont préféré à la signification ordinaire de « proches » celle de « effort à se rapprocher de Dieu (التقرّب), au moyen de l'obéissance et des bonnes œuvres » (Beidhawi, édit. Fleischer, p. 230). Il me paraît qu'Ibn Sab'in entendait ainsi le mot en question.

pare à l'accepter; qu'avec sa lumière il te montre le chemin de la vérité; qu'il te détourne de la doctrine des vagues raisonnements pour te conduire à la certitude de ce qui existe nécessairement; et qu'il t'accorde la faculté de distinguer le vrai du faux!), tu poses des questions sur lesquelles ont disputé les grands esprits de tous les temps et les docteurs de tous les siècles. Tous ceux qui ont traité ces questions, en exposant les idées qui se présentaient à leur intelligence et les doctrines qu'ils avaient acquises, se sont servis d'un langage absolu, général, manquant de corrélation, admettant les inductions (بكلام مطلق جملّى قليل التناسُب مُحْتَمِل الدلالة)[1]. Cependant, celui qui recherche la vérité doit bien se garder des expressions inexactes (الالفاظ الغلَطيّة) et se précautionner contre les mots équivoques ou douteux (الاسم المشترك والاسم المشكك), à moins qu'il n'en fasse usage avec les avertissements et les restrictions convenables. Il faut, en même temps, qu'il évite ces termes obscurs[2] et scolastiques[3] qui jettent la confusion dans les idées, en amenant des arguments sophistiques pendant le développement du sujet, de manière que, en définitive, la réponse se trouve sans le moindre rapport avec la question. Le langage des termes généraux *a cet autre* inconvénient, qu'on ne peut saisir la signification

[1] L'auteur se sert toujours du mot دليل plur. أدِلّة, par opposition à برهن, qu'il emploie dans le sens d'argument direct et positif. Il est donc évident qu'il entend par دليل « argument par analogie, induction, etc. ». Il fait usage aussi du mot دِلالة, pour indiquer l'action de raisonner par de tels arguments. Je pense qu'il faut ajouter ce mot aux dictionnaires et y restreindre la signification de دليل, qu'on a rendu par *argumentum, probatio* en général.

[2] Le texte a المعانى المغلطة; mais je lis المغلّظة, car il ne s'agit pas d'erreur, mais de difficulté, aspérité. Il est bon de rappeler que المعانى se dit absolument des passages difficiles du Koran et des poëtes anciens.

[3] Je pense que ce mot rend la phrase de l'auteur : التى تـقـال بالفرض.

précise des mots, sans y réfléchir beaucoup et sans provoquer, *quelquefois*, une réponse explicative. Pour en donner un exemple, si quelqu'un se présente chez un potier pour acheter une marmite (قِدْر) et qu'il lui dise absolument: « Donne-moi un vase, » le potier peut penser qu'il s'agit d'une marmite, ou ne pas le penser. Dans ce dernier cas, il demandera à l'acheteur: « Quelle sorte de vase veux-tu dire? » et il n'aura compris l'intention véritable de celui-ci, que lorsqu'il lui aura répondu: « une marmite ». La même chose arrive *dans le raisonnement*, lorsqu'une vague indication se présente isolément; car, dans ce cas, l'idée *présumée* est traduite aussitôt par le mot que l'usage lui a consacré spécialement. Par conséquent, il ne faut faire jamais de questions ni de réponses en termes absolus.

Tu as dit: « Le sage *Aristote*, dans tous ses écrits, énonce nettement l'existence du monde « ab æterno »; nul doute qu'il n'ait eu cette opinion. Cependant, s'il l'a démontrée, quels sont ses arguments? et, s'il ne l'a pas démontrée, de quel genre est son raisonnement à ce sujet? » Voilà textuellement tes paroles[1].

Après avoir soutenu que la croyance à l'éternité du monde était faussement attribuée à Aristote, et que Galien et d'autres philosophes ne s'étaient décidés ni pour ni contre elle, Ibn Sab'in rectifie les termes de la question posée par Frédéric, et entre en matière par un chapitre (فصل) que je donne comme spécimen de la précision qu'il mettait dans son langage. On y trouve aussi d'utiles éclaircissements philologiques.

[1] وانت قلتَ الحكيم يُفْصِحُ فى جميع اقاويله بقِدَم العالم ولا شكّ انه رايهُ الا انه ان كان قد برْهَنَ عليه فما برهانه وان لم يبرهن فمن اى قبيل هو كلامُه فيه هذا نصّ كلامك

Il faut que tu apprennes la signification des mots *'âlem* عالم (monde »), *kidem* قدم (existence *ab æterno* »), *khalk, ibdâ', hodouth* حدوث, ابداع, خلق (trois points de vue différents de l'idée de création), car ces explications sont nécessaires, afin que la vérité se présente distinctement à ton esprit, comme nous le montrerons dans la suite, avec la grâce de Dieu l'unique, l'absolu (qu'il soit exalté et béni!). Les mots en question ayant été confondus souvent, et ayant par là reçu des significations générales, quelques-uns, parmi les anciens comme parmi les modernes (que Dieu leur pardonne à tous!), ont rejeté *les significations nouvelles* sur le compte d'Aristote. Il en est résulté une différence entre leurs opinions sur *la portée des* raisonnements de ce philosophe et des mots qu'il avait *réellement* employés dans une signification générale (الخلاف في اعتقادهم في كلامه واطلاقاته [1]). Nous disons donc que le mot *'âlem* a servi de terme général en plusieurs significations, et qu'on en a donné des définitions très-variées. Quelquefois on l'a employé en concurrence avec d'autres termes, *pour exprimer une seule idée;* d'autres fois, au contraire, on a rendu par ce mot des idées bien distinctes (فتارة يترادف وتارة يتباين). Les motecallems, c'est-à-dire les ascharites, sans exception, se sont gardés de donner une signification générale au mot *'âlem,* par lequel ils ont désigné exclusivement les corps, leurs qualités, les substances et les accidents, sans y comprendre les substances spirituelles, ni les formes abstraites. Au mot substance, ils n'ont attribué qu'une seule signification générale. Ils l'ont défini « l'enveloppé » (المتحيّز), c'est-à-dire, tout ce qui a un volume [2], ce qui subsiste en soi-même, puisqu'il

[1] Ce mot est évidemment le pluriel de إطْلاقَة, nom d'unité tiré de la quatrième forme du verbe. Il manque dans les dictionnaires.

[2] D'après les dictionnaires, حَجْم signifie : « ce qu'on sent au toucher, enflure, etc. ». Il faut ajouter l'acception scientifique de « volume ».

est le sujet [1] des accidents corporels. (وهو الذى له جَمْر وهو قائمٌ بنفسه من حيث هو محل الاعراض الجُسْمانيّة). D'autres entendent par ce mot *'âlem* tout ce qui est en dehors de Dieu et de ses attributs sublimes. Ces philosophes s'éloignent de la théorie d'Aristote, pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer. Quant aux anciens, ils donnent au mot *'âlem* une signification générale, ayant divers points de vue dont nous ne sommes pas obligés de nous occuper pour le développement complet de notre sujet. D'autres appliquent ce mot à tout ce qui est embrassé par le ciel (الفلك). D'autres, enfin, appellent *'âlem* la substance avec ses qualités inhérentes (الجوهر ولواحقه). *Voici la classification qu'ils en donnent :* la substance est séparée *de la matière* ou non séparée. La substance séparée se subdivise en quatre *genres :* l'intellect, l'âme, la matière première et la forme abstraite. La substance non séparée est céleste (فلكىّ) ou bien physique (طبيعىّ). La *substance* céleste se subdivise en neuf *parties.* La *substance* physique est élémentaire ou composée. L'élémentaire *présente* quatre *subdivisions :* le feu, l'air, l'eau et la terre. La substance composée a trois *classes d'êtres* produits, *à savoir :* les animaux, les plantes et les minéraux. Les animaux sont distingués en trois *espèces :* ovipares, produits par génération spontanée (ما يتكوّن) et vivipares. Les plantes sont de trois *espèces aussi :* à tronc, à semence et spontanées (ما ينجم). Les minéraux en présentent quatre : 1° combustibles et infusibles; 2° fusibles et combustibles, comme le soufre; 3° fusibles et incombustibles, comme l'argent; 4° infusibles et incombustibles, comme la pierre. Suivant les divisions de la substances adoptée par ces mêmes philosophes, elle peut être distinguée, d'après l'art de l'analyse, en substance croissante et non croissante. De même, les accidents peuvent être spirituels ou corporels. Les premiers, tels que la science, la

[1] Je n'ai pas osé dire « l'endroit », ce qui, peut-être, aurait rendu plus exactement la pensée de l'auteur.

longanimité, la générosité, n'existent que dans l'âme raisonnable. Les seconds, tels que la couleur, l'odeur, le goût, etc. *n'ont pas besoin d'explication.*

Cependant quelques philosophes anciens ont repoussé *ces définitions*, en disant : Il n'y a pas moyen de classer les substances spirituelles dans le *'âlem;* car cela serait absurde lorsqu'il s'agit d'êtres simples (من اجل المفارقة التى فيهـا). A ce sujet, ils ont fait de longs raisonnements.

En somme, le mot *'âlem* signifie l'ensemble *des êtres* appartenant au même ordre (كل جملة مُتَجـانسَة). C'est ainsi qu'on dit le *'âlem* de l'intellect, le *'âlem* de l'âme et le *'âlem* physique. Les soufites (que Dieu soit content d'eux!) font usage, à peu près dans la même signification, des expressions : le *'âlem* des *choses* occultes, des *choses* apparentes, de la puissance, de la royauté. Mais *nous nous arrêterons ici* de crainte de nous éloigner du sujet que nous avons commencé à traiter. (Fol 2 v. à 3 r.)

L'auteur explique ensuite le sens du mot *kidem* (existence *ab æterno*), passe en revue les opinions différentes, et arrive à la conclusion que le monde a été créé (محدّث). Alors il commence à traiter la seconde question de la manière suivante :

Ô roi (qu'il plaise à Dieu de te conduire à sa religion véritable!), tu as demandé: quel est le but de la science théologique, et quelles sont les théories préliminaires indispensables à cette science, si toutefois elle a des théories préliminaires? Voilà textuellement tes paroles [1]. (Fol. 12 r.)

[1] سالتَ ايّة (sic) الملك هداك الله تعلى لدينه القيم عن العلم الإلاهىّ ما هو المقصود منه وما مقدّماته الضروريّـة ان كان له مقدّماتٌ هذا نصّ كلامك

Ibn Sab'in répond d'après les opinions des philosophes anciens, et, à ce propos, il fait l'énumération de douze d'entre les ouvrages d'Aristote. Laissant de côté ceux dont nous avons les textes et dont nous savons qu'on a fait des versions arabes, je prendrai note de quatre traités, probablement apocryphes, intitulés : Le Bien absolu, la Pomme, l'Unité et la Théologie وكتاب الخير المحض وكتاب التفاحة وكتاب الوَحْدَة وكتاب ثلوجيا. (Fol. 18 r.)

Le dernier de ces ouvrages se trouve à la Bibliothèque de Paris. Suppl. arabe n° 1343, mis en ordre par M. Reinaud. Le deuxième a été publié, en latin, sous le titre de : *Liber de Pomo*, et en hébreu. La version latine, exécutée sur la version hébraïque, est attribuée au roi Mainfroi, fils de Frédéric II.

Un peu plus loin, le philosophe musulman ajoute prudemment :

Tu as demandé des théories préliminaires de la science de la divinité. Si tu entends par cette dernière expression tout ce qui a été connu aux anciens, je viens de te l'apprendre et de te l'expliquer. Mais si tu parles de la science de la divinité dans sa signification légale, *sache que* ses préliminaires sont, avant tout, la doctrine et l'œuvre, et que le sujet de tels préliminaires est le livre excellent (le *Koran*) avec la sunna, etc. etc. (Fol. 18 r.)

Après une tirade ortodoxe d'une respectable longueur, vient un *post-scriptum* qui, comme d'habitude, détruit les précautions des pages précédentes.

Tu as demandé, dit Ibn Sab'in à Frédéric, le but de la

science théologique, etc. et l'on t'a dit sur ce sujet ce qu'il fallait. Cependant, la meilleure chose serait d'avoir une entrevue personnelle avec toi; car ta demande laisse bien voir que tu ne connais pas les sciences et que tu es à jeun des doctrines spéculatives, mais qu'en même temps tu désires marcher droit à la vérité. Dans le cas où il ne te serait pas facile de venir auprès de moi, tu pourrais envoyer un homme instruit dans la scolastique (من يتكلّم), ou bien une personne de ta confiance, à qui on écrira tout ce qu'il faudra pour traiter à fond le sujet. *Sache d'ailleurs que* toutes les questions que tu as posées, déjà sont connues ici par tout le monde, mieux que ne le serait un feu de signal. Or, comme dans ce pays-ci, lorsqu'il s'agit de telles affaires, les esprits sont plus tranchants que des épées ou des ciseaux, il faut qu'*une autre fois* tu poses tes questions *dans une forme* plus obscure et plus difficile à comprendre. *En même temps* sois sur tes gardes toutes les fois qu'il se trouvera à raisonner avec toi, sur ces matières, quelqu'un de ces docteurs musulmans, de ces savantasses (المتعلّمين), non pas de véritables savants. Ces gens-là, en général, ne sont pas versés dans de telles discussions; aussi elles ne leur donnent une opinion avantageuse ni de l'interrogé, ni de l'interrogateur. Dans leur pensée, le simple fait de la discussion sur ces matières suffit pour donner un certificat de démence à l'un *l'interrogé*, et pour conclure que l'autre *l'interrogateur* n'est qu'un imbécile. Si *les docteurs dont je parle* avaient la certitude que j'eusse répondu à *cette partie de* tes questions, ils me regarderaient du même œil que les questions elles-mêmes; et puis Dieu, avec sa bonté et sa puissance, *me* ferait échapper ou non. (Fol. 23 v.)

Ibn Sab'in continue et passe à la troisième question.

Ô prince désireux de marcher dans la bonne voie, tu as

demandé qu'est-ce que sont les catégories; comment elles servent de clef dans les différentes branches des sciences, jusqu'à la concurrence de leur nombre, qui est de dix; quel est *réellement* leur nombre, et si l'on peut le restreindre ou l'amplifier; quelles preuves, *enfin*, il y a pour tout cela. Voilà textuellement tes paroles[1]. (Fol. 23 v.)

Dans ce passage, la confusion du langage fait un contraste frappant avec la finesse de la pensée. Était-ce Frédéric lui-même qui avait écrit les questions, embarrassé par l'usage d'un idiome étranger? Quoi qu'il en soit, Ibn Sab'in n'épargne pas le roi philosophe. Il s'attache surtout au défaut de logique dans ses expressions.

Tu montres par cette question, lui dit-il, que tu appartiens à la foule des hommes manquant d'intelligence, ou bien au nombre des questionneurs qui ne savent pas s'expliquer......

Après d'autres compliments de ce genre, le philosophe finit par s'emporter comme un pédant.

La demande, conclut-il, que tu as faite relativement au nombre des catégories, après avoir dit qu'elles étaient dix, est la preuve la plus évidente de la faiblesse de ta capacité,

[1] سالت ايها الزعيم المسترشد عن المقولات اى شىء هى وكيف يتصرّف بها فى اجناس العلوم حتى يتمّ عددها وعددها ىـ/ (sic.) وكَمْ عددها وهل يمكن ان تكون اقلّ وهل يمكن ان تكون اكثر وما البرهان على ذلك هذا نصّ كلامك

Le chiffre /ىـ probablement représente le ي ou ىـ, signe numéral du 10, surmonté par un *medda*.

de ton peu d'exercice dans les sciences, de l'obtusité de ton esprit et de l'insuffisance de ta réflexion. En effet, tu as fait des questions sur une chose triviale et connue par tout le monde, et, de plus, tu es tombé en contradiction avec toi-même; oui, en contradiction avec ce que tu venais de reconnaître un peu avant. Tu as fait comme celui qui demandait : « Les neuf cieux, combien sont-ils ? » (Fol. 25 r.)

Ibn Sab'in termine ce chapitre en faisant remarquer que les doutes sur le nombre des catégories n'étaient guère nouveaux; qu'en particulier ils avaient été exposés par Zénon le sophiste avec d'autres de même force, par exemple s'il y a des mondes non compris dans le ciel environnant (الفلك المحيط), etc. Il passe ensuite à la question relative à l'âme. Dans celle-ci, il change son système de donner en entier les paroles de Frédéric; il coupe les parties différentes de la question, en y interpolant ses propres réflexions. Sans doute Ibn Sab'in craignait de transcrire quelques phrases malsonnantes à propos d'un passage des traditions de Mahomet, comme on va le voir.

Ô prince désireux de marcher dans la bonne voie, dit-il, tu as fait des demandes sur l'âme, sans déterminer de quelle espèce d'âme tu voulais parler. Ainsi tu as omis ce qu'il ne fallait pas laisser de côté, et tu as réuni ce qui devait rester séparé. Voilà à quoi t'a conduit ton défaut d'études en fait de sciences spéculatives et de recherches expérimentales (عَدَمُ تَحَصْيلِك فى الامور النظريّة والمباحث الصِناعِيّة); car si tu avais connu combien il y a d'espèces d'âme simple (تعرف اجناس النفوس الجُزْءِيّة كم هى), si tu avais connu ce que c'est que la propriété du langage (المخاطبة ما هى), si tu avais connu

quels sont les termes généraux ou restreints, vagues ou spécifiés, équivoques, douteux ou métaphoriques, tu n'aurais pas posé ainsi la question. En effet, tu as ajouté: «Quel est l'indice de l'immortalité de l'âme?» Mais l'âme peut être végétative, animale, raisonnable, philosophique (الحكمية) ou prophétique, et *celle-ci est la plus* élevée de toutes. A quelle, donc, d'entre ces *différentes espèces* d'âme as-tu voulu faire allusion? Après ces mots : « quel est l'indice de l'immortalité de l'âme, » tu ajoutes : « et si elle est immortelle? » Or il n'y a pas de doute qu'une fois l'indice de l'immortalité de l'âme connu, ces deux questions auraient été résolues à la fois. Par conséquent, il aurait été plus exact et plus convenable de faire précéder les mots : « si elle est immortelle. » Ensuite tu dis : « Et où le sage *Aristote* se trouve-t-il en opposition avec Alexandre d'*Aphrodisias?* » mais tu n'expliques pas en quoi, ni de quelle manière, ni à quel propos *a eu lieu cette opposition.* (Fol. 32 v. et 33 r.)

Nous donnons au bas de la page le texte seulement des paroles attribuées à Frédéric, en supprimant les réflexions de l'auteur [1]. Celui-ci, après avoir distingué les trois espèces d'âme admises par les anciens et les deux nouvelles qu'il ajoute, c'est-à-dire l'âme philosophique et l'âme prophétique, donne les détails historiques suivants sur le dogme de l'immortalité de l'âme :

Quant à l'âme raisonnable, il n'y a pas de divergence entre les savants (علماء) (que Dieu soit content d'eux!); tous admettent son immortalité. De même, les prophètes et les apôtres (que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur eux!)

[1] سالت ايها الزعيم المسترشد عن النفس......... ما دليل على بقاء النفس وهل تبقى...... واين خالف الحكيم الاسكندر

et les plus grands philosophes *anciens* (وعظماء الفلاسفة) appuient cette *théorie,* comme il est bien connu, dans les livres divins révélés, ainsi que dans les recueils philosophiques (والدواوين الحكمية الفلسفية). Le Koran, lumineux, grand et noble, en parle dans le même sens, ainsi que le Pentateuque, l'Évangile, les Psaumes et les Sohof[1]... Dans les Sohof *en particulier,* on trouve un passage dont le sens est celui-ci : « L'âme du croyant *restera* éternellement dans ma miséricorde, et celle de l'infidèle dans le supplice *préparé* par moi » (وفى الصحف ما هو هذا معناه نفس المومن فى رحمتى دايمة ونفس الكافر فى عذابى)...... Le divin Platon réunit les preuves de l'immortalité de l'âme dans un traité auquel il donna le titre de « Critias » (?) (تاليف سماه اقرنطياس); il en a parlé également dans plusieurs autres livres. Socrate, son maître, en fit le sujet de plusieurs de ses discours. En traitant de la forme spirituelle (الصورة الروحانية), il soutint l'immortalité de l'âme par des arguments sublimes. Aristote consacra au même argument son livre intitulé de l'âme, qu'il divisa en trois discours (مقالات).... Tous les sages ont fait allusion à l'immortalité de l'âme, comme à une vérité bien connue. Les grands *philosophes* anciens, qui ont prouvé par des arguments l'immortalité de l'âme, sont ceux de l'école de la Symie[2], auprès desquels *cette théorie* était fort commune. (Fol. 42 r.)

[1] صحف signifie feuillets. Le texte arabe de Hadj Khalfa, édition Fluegel, IV. 99, n° 7723, dit : « Les sohof el-anbiâ (feuillets des prophètes) sont au nombre des plus anciens dons descendus du ciel. » Il paraît évident que ce livre sacré était celui des Sabéens. On sait que les musulmans considéraient le sabéisme comme le plus ancien entre les cultes fondés sur une révélation.

[2] اهل السيميا signifie ordinairement « les adeptes de la magie naturelle. » Mais il est évident que l'auteur a voulu indiquer par cette expression une secte philosophique ancienne. Était-ce celle de Zoroastre, des Mages, comme on les appela dans la suite? Ibn

Comme corollaire à ses réponses sur la nature de l'âme, Ibn Sab'in fait un long chapitre sur la divergence entre Alexandre d'Aphrodisias et Aristote, et ainsi il satisfait à la dernière partie de la demande de Frédéric. Voici un extrait de ce chapitre :

Nous disons donc, commence-t-il, que l'âme est douée d'une puissance active, et d'une autre passive et réceptive. *Il est bien entendu que nous parlons de* celte *espèce d'*âme qu'on nomme intellect. *Tout le monde sait qu'*au nombre des catégories, il y a deux *espèces distinctes* de connaissances, dans l'une desquelles c'est l'âme qui développe les choses intelligibles [1]. Il est évident que ces deux *espèces de connaissances* tiennent aux deux puissances susdites de l'âme. Par conséquent, l'une de ces puissances est active par rapport aux choses intelligibles, tandis que l'autre est passive. Cependant il est évident que celle-ci doit être regardée, elle aussi, comme une faculté; car c'est par elle que nous acceptons les choses intelligibles de notre propre choix, ou, en d'autres termes, que nous les acceptons toutes les fois que nous voulons les séparer de la matière, et nous les représenter. Une telle opération est bien à nous. *En outre,* ce qui sert d'*instrument* pour comprendre l'être a des formes nécessaires par l'acte même qui est sa fonction spéciale. Donc, la puissance active qui réside en nous est pour nous une forme; et cette puissance, *par conséquent,* est immortelle (باقية).

Sab'in, dans ce cas, aurait distingué l'école philosophique d'avec le sacerdoce persan et les Guèbres en général, auxquels les Arabes donnaient le nom de مجوس.

[1] Après s'être servi du mot نفس, et avoir distingué les deux قوّة de l'âme, l'auteur continue : ويظهر ان لهما فى المقولات علمين اثنين احدهما تحصل فيه المعقولات, Je lis تُحَصِّلُ, en rapportant le signe de l'aoriste à نفس. Dans la version, j'ai préféré, comme moins équivoque, le verbe développer, à ceux de : « produire, faire exister, etc. »

Elle a reçu le nom d'intellect actif (العقل الفعال, je lis : الفعّال). Aristote, dans son livre de l'âme, a démontré parfaitement que cette puissance est sans commencement (ازلية); et il n'y a pas de désaccord entre les commentateurs sur son immortalité et sur le fait qu'elle nous est communiquée (مضافة الينا). C'est par elle que nous agissons avec volonté. Au contraire, la force passive a été le sujet de la division parmi les commentateurs des ouvrages d'Aristote. Les uns, comme Théophraste, Thémiste, et, en général, les péripatéticiens anciens (قدماء المشايين), soutenaient qu'elle était sans commencement, et que notre intellect se composait de ces deux intellects, je veux dire, celui *qui possède la faculté* de l'action, l'intellect actif, et le passif, *qui possède* la force. Parmi les modernes, Alexandre d'Aphrodisias, Anabotâïs el-Ankali (?) (وانبطاس sic. الانكالى) et Farabi, ont soutenu que l'action et la passivité *appartiennent de même à un principe* générateur et désorganisateur, etc. (Fol. 43 r.)

Notre auteur continue d'exposer à ce sujet les opinions d'autres philosophes plus rapprochés de son temps. Ensuite, sans faire de nouveau chapitre, il entre dans la discussion d'une dernière question de Frédéric, dont il ne donne le texte, ou pour mieux dire, une partie du texte, qu'à la fin. C'est là qu'il l'annonce dans les termes suivants :

Mais tu n'as demandé que l'explication matérielle de ces mots de Mahomet, sur lequel soit la paix ! « Le cœur du croyant est entre deux des doigts du Miséricordieux [1]. » (Fol. 48 r.)

[1] وانما سالت عن تفسير قوله عليه السلام قلب المومن بين اصبعين من اصابع الرحمن.

Comme on peut le penser, Ibn Sab'in a recours ici, pour donner l'explication de ce passage, au sens métaphorique, en alléguant pour exemples les expressions : main de Dieu, sagesse de Dieu, volonté de Dieu, etc. (fol. 45 v.). Il a soin toujours de confondre cette question avec celle de l'opposition entre Alexandre d'Aphrodisias et Aristote. Aussi, après avoir expliqué la sentence de Mahomet, il revient à l'autre question, en disant :

La vérité, en cela, est qu'Alexandre ne comprit pas bien la pensée d'Aristote au sujet de l'intellect matériel (العقل الهيولانىّ).

Après avoir passé en revue plusieurs autres endroits, dans lesquels Alexandre s'était éloigné de l'opinion d'Aristote, Ibn Sab'in termine son traité de cette manière :

Je viens de rappeler ces divergences comme une matière de fait (على الوجه الصناعىّ), et tu pourras bien les étudier dans les livres connus (كتب القوم). C'est pourquoi, dans la conviction que le sujet est évident par lui-même, je me suis dispensé d'y ajouter des remarques et de longues explications, d'autant plus que tu ne désirais connaître que l'opinion *le plus généralement* acceptée. J'ai marché côte à côte avec toi, en répondant à toutes tes demandes. Lorsque nous aurons une conférence ensemble, on parlera de bouche à bouche sur les mêmes arguments, et c'est le parti le plus sûr. En attendant, apprends tout ce que je viens de dire, et que Dieu, dans sa bénignité et sa puissance, nous conduise à bonne fin !

Ici finit le discours sur les Questions siciliennes. Louange soit à Dieu ! etc. etc. (Fol. 49 r.)

Par les extraits que je viens de donner, on a pu se faire une idée de l'ouvrage d'Ibn Sab'in. Comme on a pu s'en apercevoir, je n'ai présenté dans cet article qu'une ébauche. D'autres recherches biographiques et bibliographiques restent à faire, même pour les morceaux que j'ai choisis. Il faudrait surtout compléter la biographie d'Ibn Sab'in, dont Ibn Khaldoun dit avoir traité dans son chapitre sur le soufisme, et sur laquelle d'autres auteurs donnent sans doute des renseignements. Il faudrait, enfin, comparer les diverses théories auxquelles fait allusion notre auteur avec leurs sources grecques et arabes, étudier le système philosophique adopté par lui, traduire et publier en entier les Questions siciliennes. Mais je laisse à d'autres ce travail, qui m'éloignerait trop de mes études actuelles, et qui serait, sans doute, au-dessus de mes forces. Cette tâche, d'ailleurs, appartient naturellement au jeune et savant philologue M. Renan, dont l'essai sur Averroès et sa doctrine vient de répandre tant de lumière sur la philosophie des Arabes. Pour moi, je me contente d'avoir ajouté quelques lignes à l'histoire de Frédéric et à celle de la science en Italie.

Amari.

SUR LA LANGUE PERSE.

LETTRE A M. JULES MOHL.

N...... le 1er octobre 1852.

Monsieur,

Voici déjà plusieurs mois que le Journal asiatique a terminé l'insertion des excellents commentaires dus tant à M. de Saulcy qu'à M. Oppert sur les inscriptions monumentales des Achéménides, et l'attention publique paraît, quant à présent, un peu détournée des études perses. On serait même d'autant plus porté à l'en croire éloignée tout de bon, que la mort si regrettable d'Eugène Burnouf, vide profond, qu'il faudra des années pour combler, a enlevé aux langues ariennes leur plus spécial représentant.

Toutefois, qu'on n'aille pas s'y tromper, le travail se continue sous terre, et quelque jour on en verra les résultats reparaître à la surface. Il y a plus, l'interruption actuelle pourra bien, par le temps de réflexion qu'elle aura laissé entre deux séries de labeurs, avoir été un repos avantageux.

Pour le rendre aussi fécond que possible, il convient qu'avant l'ouverture de la seconde des deux séries dont nous parlons, chacun ait soin d'apporter aux hommes compétents le tribut des avis utiles

qui se trouvent avoir été déjà émis au sujet de la première.

Or il y a, dès maintenant, un point sur lequel s'accordent les bons critiques. Ce n'est qu'une remarque très-vulgaire, qui ne forme pas discussion: mais encore faut-il qu'on la fasse formellement, de manière à en signaler le sujet. Eh bien, à défaut d'orientalistes célèbres, qui veuillent là-dessus rompre le silence, cette tâche sera remplie par l'un des simples vétérans de la Société asiatique, lequel ne se fait, en ceci, que le porte-voix du public studieux.

L'observation roule uniquement sur une impropriété de termes; mais qui vaut cependant la peine qu'on la proscrive comme étant fâcheuse à tolérer et facile à éviter. Fâcheuse à tolérer, parce qu'elle est une source d'embarras, de longueurs et d'obscurités; facile à éviter, puisqu'il n'y a besoin, pour en sortir, de chercher aucun moyen artificiel, la langue française fournissant très-bien, sans périphrases, le mot qui nous est nécessaire.

Voici en effet, Monsieur, de quoi il s'agit :

Pour indiquer la langue dans laquelle sont conçues les inscriptions de Bisoutoun et de Persépolis, et pour la faire bien distinguer d'avec le persan, c'est-à-dire d'avec l'idiome que vous professez au Collége de France, plusieurs auteurs se sont fatigués à chercher des dénominations convenables; mais, par un singulier hasard, le terme propre leur a échappé. Il n'y avait pourtant besoin d'aucun effort de leur part, et l'expression se présentait d'elle-même. C'est

du *perse* qu'ils voulaient signaler la présence sur les monuments; ils n'avaient qu'à l'appeler tout bonnement ainsi.

Pourquoi dire l'*ancien persan*, qui est une locution équivoque? C'est comme si, pour désigner le latin, nous disions l'*ancien italien*.

Pourquoi dire l'achéménien, qui n'est que le nom d'une dynastie? C'est comme si, pour désigner le latin, nous disions (en tenant compte des diverses époques) le *tarquinien*, ou le *consulaire*, ou l'*augustal*.

Dans un même pays de l'Europe, en Italie, il y a eu successivement deux langues : le latin et l'italien. Eh bien, dans un même pays de l'Asie, en Perse, il y a eu successivement deux langues aussi : le perse et le persan. Or ni d'un côté, ni de l'autre, il n'y a aucune confusion possible entre la mère et la fille; car, pour les séparer nettement, il suffit d'articuler nettement leur vrai nom.

Par parenthèse, l'époque d'apparition, pour les deux idiomes les plus récents, c'est-à-dire le persan et l'italien, se trouve avoir à peu près coïncidé, puisqu'on les voit commencer tous deux à dessiner leur embryon vers le VIIIe et le IXe siècle. Seulement le latin, quoique très-corrompu, avait duré, tant bien que mal jusqu'alors, ou du moins n'avait produit que des jargons transitoires peu caractérisés; tandis que le perse, tombé de beaucoup meilleure heure en décadence, avait été remplacé, dans l'intervalle, par une langue tout à fait constituée, le pehlevi, dont nous n'avons point à nous occuper pour aujour-

d'hui, puisque son caractère hybride (sémitique à moitié) le met dans une classe à part.

Toujours est-il que les adjectifs ancien et nouveau n'ont rien à voir dans l'affaire, et que leur emploi ici (en français du moins) donnerait une idée fausse. L'*ancien italien*, ce n'est point le latin, c'est le dialecte du Dante ou même de Pétraque. Pareillement, l'ancien persan, si l'on voulait user avec justesse d'une telle dénomination, ne signifierait point non plus le perse, mais la forme de langage qui, par exemple, fut employée par Firdoucy.

Qu'est-ce donc, nous dira-t-on, que le perse?

Eh! mon Dieu, la chose est bien claire. Ce n'est ni le *persan*, lequel n'a pris naissance qu'après la conquête musulmane; ni le zend, venu de la Bactriane, selon toute apparence, avec les lois de Zoroastre; ni le pazend, ou aucun des dialectes secondaires de l'Iran. Le *perse* est la langue paternelle de Cambyse et d'Artaxercès, et du peuple qui fonda leur monarchie; c'est la langue que parlaient les Perses, comme le français est la langue que parlent les Français. Il n'y a pas à s'y méprendre, et ce mot *le perse*, qui est le terme propre, rend impossible toute ambiguïté, et dispense de toute épithète.

Si, par la découverte de nouveaux monuments, nous venons à être mieux initiés à l'antique langage dont il s'agit (langage qui nous touche de près, puisqu'il était plus voisin du grec et du latin que ne le furent le zend et le sanscrit même), s'il nous devient assez connu pour que possibilité arrive d'en publier

les règles grammaticales, voire de les faire suivre d'un petit lexique, eh bien, ce que l'on imprimerait ainsi, serait une grammaire *perse*, un dictionnaire *perse*.

Et plaise à Dieu, Monsieur, que soit quelque jour érigée à Paris, au Collége de France, à côté de la chaire de sanscrit, une chaire expresse pour l'enseignement réuni du zend et du perse! Au moins, alors, il y aura sur la terre un lieu où seront enseignés les deux vieux idiomes officiels de l'Iran, les deux idiomes frères, dont le réveil, après tant de siècles, semble faire revivre à nos yeux la grande civilisation spiritualiste d'Istakhar; au moins quelque part pourra-t-on se trouver reporté par la pensée aux magnificences morales et matérielles de cette superbe capitale, où, tous deux employés à la fois, le premier comme langue du culte et le second comme langue de la cour, ils étaient parlés et compris, l'un dans les temples d'Oromaze, l'autre dans les palais du roi des rois.

Agréez, etc. G. D.

P. S. Quand nous avons fait observer qu'il est aisé de désigner par un seul mot la langue natale des Achéménides, ce n'a pas été sans savoir que notre remarque, toute fondée qu'elle est, serait inapplicable chez les Anglais. Comme ils n'ont à leur disposition que l'unique adjectif *persian*, soit qu'il s'agisse de l'ancien ou du moderne, force leur est, pour mentionner le *perse*, de recourir à la périphrase

the ancient persian language, ou à quelque autre locution semblable. Mais notre langue jouit ici d'un précieux avantage, dont elle aurait d'autant plus tort de ne point user, que de telles supériorités de richesse sont pour elle une bonne fortune assez rare. Chez nous, *perse* est un adjectif qui, d'après son acception régulière (bien fixée depuis cent cinquante ans par nos bons auteurs), sert à qualifier tout ce qui, dans la sphère iranienne, est antérieur à l'époque persane, c'est-à-dire à l'état de choses qu'amena sur le sol de la Perse la domination de l'islamisme.

Quelques esprits pointilleux chercheront peut-être ici à batailler encore, pour se frayer une sorte d'échappatoire. Ils prétendront qu'à le prendre sur ce pied, et puisque la limite entre les Perses et les Persans est placée à la chute finale des Sassanides, notre épithète de *perse* n'est pas entièrement exacte pour l'idiome d'Artaxercès et du fils d'Hystaspe, car il ne se parlait plus sous les Khosroès; mais l'objection serait ridicule. Pour qu'une chose ait été perse, pas n'est besoin qu'elle ait duré les douze cents ans compris entre Cyrus et Yezdedgerde III; il suffit que d'une part elle appartienne à la souche des idées iraniennes, et que, de l'autre, elle ait eu lieu dans l'espace de temps que ces deux bornes embrassent. Or tel est éminemment le cas pour la langue des inscriptions de Bisoutoun : langue non bâtarde comme le pehlevi, mais indo-germanique pure; langue originelle pour les Achéméniens, comme pour tous les

habitants de la Perside, c'est-à-dire du Fars primitif; langue profondément patriotique dans l'Iran, et que certes les Sassanides, quand ils réveillèrent les institutions et les croyances antiques, auraient volontiers ranimée; mais qui ne put pas l'être, parce qu'elle avait déjà péri, un idiome ayant la vie moins dure qu'une religion.

Ainsi, comme nous l'avons dit et répété, le *perse* fut bien le vrai dialecte national des Perses. Seulement, il s'éteignit avant eux. Il dura moins que le peuple qui l'avait parlé.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 1853.

On donne lecture du procès-verbal, dont la rédaction est adoptée.

M. Anastase Rendu est présenté et nommé membre de la Société.

On lit une lettre de M. de Saint-Georges, directeur de l'Imprimerie impériale, qui annonce que le comité des impressions gratuites a accordé un secours de 1500 francs pour l'impression du premier volume des Voyages d'Ibn Batoutah.

M. Mohl soumet au Conseil les comptes de l'année 1852 et le budget de 1853. Envoyé à la commission des censeurs.

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SOCIÉTÉ.

Par la Société. *The Journal of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland.* Vol. XIII, part. 2. Londres, 1852, in-8°.

Par l'auteur. *Histoire des Berbers et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale,* par IBN KHALDOUN, traduit de l'arabe par le baron de SLANE. Vol. I. Alger, 1852, in-8°.

Par l'auteur. *Ibn Malik's arabische Grammatik,* übersezt von F. DIETERICI. Berlin, 1852, in-8°.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1853.

On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, dont la rédaction est adoptée.

MM. Antoine DE LEBIDART, élève de l'Académie orientale de Vienne;
H. C. LEVANDER, B. A. de l'Université d'Oxford;
J. P. A. MADDEN, agrégé de l'Université;
Gustave D'AMECOURT,
sont reçus membres de la Société.

On donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui annonce qu'il renouvelle la souscription de son département au Journal asiatique.

On lit une lettre de M. Bowring, plénipotentiaire anglais en Chine, dans laquelle il annonce l'envoi de deux mémoires de M. Medhurst, l'un sur l'expression usitée en Chine pour désigner les étrangers, l'autre sur les inscriptions qu'on rencontre sur des flacons chinois trouvés en Égypte.

On donne lecture d'une lettre de M. Gaspard Bellin, juge suppléant à Lyon, qui adresse ses ouvrages à la Société.

On lit une lettre de M. le docteur Léon Alishan, secrétaire des Mékhitaristes de Saint-Lazare, qui propose, au nom des Mékhitaristes, de faire l'échange du Journal asiatique

contre leur Journal ou d'autres de leurs ouvrages. Renvoyé à la Commission des fonds.

M. Mohl demande, au nom de la Commission des fonds, la permission d'offrir aux membres des Sociétés asiatiques étrangères, la *Collection des auteurs orientaux*, commencée par la Société, au même prix qu'aux membres de la Société asiatique de Paris, pourvu que les Sociétés étrangères consentent à réunir le prix des exemplaires demandés par leurs membres et à le faire parvenir à la Société de Paris, en même temps qu'elles feraient la demande des ouvrages. M. Mohl déclare que l'avis de la Commission des fonds est de ne demander à personne l'engagement de prendre des volumes qui n'auraient pas encore paru, mais de vendre chaque volume isolément. Il espère que la Société pourra fixer le prix des volumes pour les membres à cinq francs; l'expérience ultérieure prouvera s'il sera possible de maintenir, pour les volumes à venir, un prix aussi bas; mais il est dans l'intérêt de la science que la Société facilite, autant que possible, l'acquisition de ces ouvrages, et fasse largement cette expérience.

Le Conseil accorde à la Commission des fonds la permission demandée.

M. Reinaud rend compte des mesures qui ont été prises pour mettre en ordre la bibliothèque de la Société.

M. Sanguinetti lit la traduction d'un poëme arabe. Renvoyé à la Commission du Journal.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par la Société. *Transactions of the Bombay geographical Society*. Vol. X. Bombay, 1852, in-8°.

Par l'auteur. *Das Leben des heiligen Ephraem*, von ALSLEBEN. Berlin, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *Tableaux judiciaires et administratifs*, par Antoine-Gaspard BELLIN. Paris, 1852, in-8°. Cahiers 1-3.

Des avantages du concours appliqué au recrutement du per

sonnel administratif et judiciaire, par A. G. BELLIN. Paris, 1846, in-8°.

Exposition des idées de Platon et d'Aristote, sur la nature et l'origine du langage, par A. G. BELLIN. Strasbourg, 1842, in-8°.

Exposition critique des principes de l'École sociétaire de Fourier, par A. G. BELLIN. Lyon, 1846, in-8°.

Par M. Bowring. *Remarks on the signification of the chinese character E.* Hongkong, 1852, in-8°.

Inscriptions on porcelain bottles found in ancient egyptian tombs. Hongkong, in-8°.

اللب المعاوى من كتب الفتاوى An Analytical digest of all the reported cases decided in the supreme courts of judicature in India, etc., by William H. MORLEY. New series, vol. I, grand in-8° de xiij et 466 pages. Londres, 1852.

Dans le numéro de février-mars 1851, j'ai indiqué aux lecteurs du Journal asiatique les deux volumes qui forment la première série de ce grand et beau travail. Je dois aujourd'hui leur signaler le nouveau volume que le savant et infatigable M. Morley vient de publier.

Dans la préface, l'auteur parle des nouveaux ouvrages sur la jurisprudence musulmane et indienne qui ont paru depuis son premier travail, soit dans l'Inde, soit en Europe.

On se souvient que le premier volume se termine par un glossaire explicatif des mots indiens employés dans le texte et présentés ici sous leur véritable costume, c'est-à-dire en caractères dévanagaris ou persans, selon qu'ils sont employés par les Hindous ou par les musulmans. Ce glossaire est complété, dans le nouveau volume, par les expressions qui s'y trouvent disséminées et que M. Morley n'avait pas eu l'occasion d'expliquer dans le premier volume. C'est un utile appendice aux dictionnaires orientaux.

Quant au corps de l'ouvrage, il présente l'analyse des

nouveaux cas qui ont été l'objet d'un jugement, dans les cours suprêmes de l'Inde, jusqu'à la fin de l'année 1850. Ces cas sont classés sous les titres des matières auxquelles ils ont rapport, rangées alphabétiquement, d'après le plan du premier volume. On comptait environ quatre mille cas dans le premier volume; ici il y en a près de quatre mille trois cents. Voilà donc huit mille trois cents cas environ analysés et exposés de manière à faire ressortir l'application des divers codes de lois et des règlements qui régissent l'Inde anglaise. Il me serait facile de citer quelques-uns de ces cas les plus intéressants et les plus curieux, et de donner ainsi un spécimen de l'important travail de M. Morley; mais l'abondance des matériaux fournis au Journal asiatique me prive de le faire.

En terminant, je veux dire un mot d'une lettre que le même M. Morley vient de publier sur une inscription tumulaire musulmane qui a été trouvée à Londres, dans un jardin attenant au *Middle Temple*, qui faisait partie de l'ancienne commanderie des chevaliers du temple, dont l'ordre célèbre fut supprimé dans toute la chrétienté, en 1312, par une bulle papale. Cette inscription, tout à fait moderne, car elle est de 1794, est rédigée en turc, et on la dirait traduite du latin. On y trouve, en effet, la sentence connue, *hodie mihi, cras tibi*, بوگون بنا ایسه یارن سنا در, et l'invitation à réciter ce qu'on pourrait appeler le *de profundis* musulman, c'est-à-dire le *fâtiha* pour les morts.

G. T.

The one primeval language, traced experimentally through ancient inscriptions in alphabetic characters of lost powers from the four continents, by the Rev. Ch. Forster. London, 1852.

Part. II. The monuments of Egypt and their vestiges of patriarchal tradition. vi et 300 pages.

M. Charles Forster vient de tenir sa promesse en donnant

la seconde partie de l'ouvrage que j'ai signalé aux lecteurs du Journal asiatique dans le numéro de juillet 1851.

On se souvient que, dans la première partie de son ouvrage, M. Forster a cherché des traces d'un langage primitif dans les inscriptions des rochers de Sinaï. Ici c'est dans les inscriptions égyptiennes qu'il poursuit la même recherche. Il se sert d'abord de l'inscription de Rosette pour démontrer que les caractères enchoriaux qui y sont employés sont identiques avec ceux de Sinaï, et que les mots qui sont tracés avec ces caractères peuvent s'expliquer, comme dans le premier cas, par l'arabe, et, par conséquent, représenter aussi la langue primitive que M. Forster se flatte d'avoir découverte. Comme spécimen de son système, il donne l'explication de plusieurs des expressions dont il s'agit. Il passe ensuite aux monuments des Pharaons, et il établit que là, comme sur la pierre de Rosette et les inscriptions de Sinaï, il y a de véritables hiéroglyphes mêlés à l'écriture; les choses expliquant les mots, à peu près comme dans nos publications illustrées. Là aussi il explique les légendes au moyen de l'arabe, qui lui fournit le nom de l'objet représenté. Il passe tour à tour en revue les emblèmes du lion, du sphinx, du lièvre, de l'oie, du hibou, de la colombe, de l'autruche, du cheval, de la licorne, du chameau, du chien, du basilic, du bœuf et du taureau. Puis il en vient à d'autres figures et à des scènes compliquées, qu'il trouve aussi commentées dans les textes égyptiens, traduits par sa méthode. C'est aux savants qui s'occupent spécialement de l'Égypte à juger decette méthode et des résultats qu'elle donne, quant à moi, il ne m'est permis que d'attirer l'attention sur ce nouvel et intéressant ouvrage.

G. T.

La société littéraire de Jérusalem, qui a été fondée, dès le mois de novembre 1849 dans cette ancienne capitale de la Judée, par M. J. Finn, consul de S. M. Britannique, et par

l'évêque anglican de Jérusalem, M. Samuel Gobat, ancien élève de l'École des langues orientales de Paris, poursuit paisiblement le but de son existence, qui est surtout de faciliter les recherches des voyageurs en terre sainte. Elle possède déjà une bibliothèque et un musée qui ne sont pas à dédaigner, et elle a, en Europe, un patronage respectable, celui, entre autres, du premier ministre actuel d'Angleterre, lord Aberdeen. L'ambition de la société serait d'avoir un jardin botanique et zoologique pour servir d'illustration à la Bible; une collection complète des monnaies antiques de la Palestine et un dépôt d'instruments astronomiques et géodésiques. Malheureusement, son cercle est un peu restreint, car elle n'admet, en qualité de membres, que des *protestants* résidant en terre sainte; mais sa bibliothèque et son musée sont ouverts aux personnes de toutes les nations et de toutes les religions.

Les contributions pour la bibliothèque et le musée doivent être adressées à M. le Rév. J. B. M' Caul, S[t] Magnus-Rectory, London-Bridge.

G. T.

La quatrième et dernière livraison de la nouvelle édition des Séances de Hariri et du Commentaire de Silvestre de Sacy, par MM. Reinaud et Derenbourg, vient de paraître chez M. Hachette. Prix des deux volumes in-4° : 80 francs.

AVIS

AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

La Société asiatique fait dans ce moment terminer le Catalogue et le classement de sa bibliothèque, et le Conseil m'a chargé de porter à la connaissance de tous les membres son désir qu'ils voulussent bien rendre temporairement tous les ouvrages appartenant à la Société qu'ils auraient en main. Ces livres pourront leur être prêtés de nouveau, aussitôt qu'ils seront classés et numérotés. Le Conseil espère que tous les membres s'empresseront de seconder ses intentions, et de faciliter ainsi une opération dont le but unique est d'assurer la conservation de la bibliothèque et d'en rendre l'usage plus facile aux membres de la Société.

JULES MOHL, secrétaire.

JOURNAL ASIATIQUE.

AVRIL-MAI 1853.

ÉTUDES
SUR LE TRAITÉ DE MÉDECINE
D'ABOU DJÀFAR AH'MAD,
INTITULÉ :
زاد المسافر ZAD AL-MOÇAFIR « LA PROVISION DU VOYAGEUR, »

PAR M. GUSTAVE DUGAT.

Quel est le médecin qui ne se fasse pas un plaisir de lire les pères de la médecine dans leur langue, et qui ne regrette pas d'ignorer celle des médecins arabes, dont on n'a jusqu'à présent que de mauvaises traductions?

(A. D. Tissot. *De la santé des gens de lettres.*)

Ibn Abi Oçaïbyya, dans son Histoire des médecins, nous fait connaître le nombre immense d'ouvrages composés par les médecins arabes. En parcourant ces longues listes, on regrette que la plupart de ces ouvrages soient restés inconnus à l'Europe savante. Ces matériaux, si importants pour l'histoire de la médecine et peut-être pour la médecine elle-même, resteront-ils enfouis dans les bibliothèques? N'y aura-t-il personne pour remuer cette vieille poussière? Doit-on désespérer de voir élever à la science un monument digne d'elle, l'histoire de

la médecine arabe, complète, scientifique, puisée aux sources? On est malheureusement amené à le craindre, en voyant si peu de médecins adonnés à l'étude des langues orientales.

Ibn Abi Oçaïbyya donne la biographie de trois cent soixante-huit médecins, dont deux cent trente-neuf arabes, trois arabes du Mar'reb, quatre-vingt-sept arabes-espagnols, vingt-trois persans et seize grecs.

De tous les médecins arabes et persans, on ne connaît, et imparfaitement encore, qu'Avicenne (Ibn Sina), Averroës[1] (Ibn Rochd), Rhazès (Er-Râzi), Abou Djàfar, Ibn el-Beit'âr, Abd el-Lat'if, Aven-Pace (Ibn Bâdja), Al-Fârabyy, Al-Kendyy, Al-R'azalyy. Ces quatre derniers sont plutôt considérés comme philosophes que comme médecins.

Parmi les nombreux ouvrages de médecins arabes traduits au moyen âge, se trouve le livre objet de ces études, le *Zâd al-Moçâfir* « la provision du voyageur », traité de médecine composé par Ibn al-Djazzâr, Abou Djàfar Ah'mad, qui vivait à K'aïrawân, sous le règne du calife fathimite Moïzz lidin Allah.

Cet ouvrage a été traduit en grec, en latin et en hébreu. La traduction grecque, qui contient de nombreuses additions au texte primitif, est connue sous le nom d'*Éphodes;* la traduction latine, qui n'est

[1] Nous avons maintenant un livre précieux sur *Averroës* et l'*Averroïsme* de M. Ernest Renan. L'auteur a déployé dans cet ouvrage une grande érudition, une connaissance approfondie des questions philosophiques. Son style est animé. On voit qu'il traite un sujet de prédilection.

qu'un abrégé, porte le nom de *Viatique;* la traduction hébraïque, celui de *Tzedad derachim;* elle a été faite par Mose Tibbon.

M. le docteur Daremberg a publié, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires* (septembre 1851, p. 490), des recherches très-consciencieuses sur les manuscrits des traductions grecque, latine et hébraïque; il a dit quelques mots du manuscrit arabe. On ne connaît pas le véritable auteur de la traduction grecque, ni l'époque précise où elle a été faite; elle est sous le nom de Constantin. L'auteur de la traduction latine porte le même nom; c'est le célèbre Constantin l'Africain, et il s'est donné le mérite de la composition même de l'ouvrage. Plusieurs savants lui ont attribué les deux traductions grecque et latine. M. Daremberg a cherché à démontrer que Constantin l'Africain, auteur de la traduction latine, n'avait pas pu faire la traduction grecque.

«Il existe au Vatican, dit-il, un manuscrit de la traduction grecque qui remonte certainement au plus tard à la fin du xe siècle, ou au commencement du xie; par conséquent, il a été écrit à une époque très-voisine de celle où florissait Abou Djâfar, mort, selon M. de Slane (d'après Ad-Dahabi), l'an 350 de l'hégire (961 de J. C.); selon H'adji Khalfa, l'an 400 (1009 de J. C.)[1]; enfin, selon Wüstenfeld, l'an 365 (1004 de J. C.). Constantin, qui est mort l'an 1087,

[1] Le manuscrit de H'adji Khalfa de la Bibliothèque impériale porte l'année 473, au lieu de 400.

était à peine né au commencement du XIe siècle, et n'a probablement traduit le *Zâd al-Moçâfir* qu'au milieu de sa carrière[1]. »

Parmi les questions dont M. Daremberg s'est occupé dans son travail, il en est une qui a le plus captivé son attention et qui a été l'objet de ses soins les plus scrupuleux. C'est celle de savoir si Constantin l'Africain a traduit le *Viatique* sur le grec ou sur l'arabe. Cette question avait été tranchée généralement dans le sens de la traduction sur l'arabe; M. Daremberg est arrivé au même résultat, mais son opinion est raisonnée et accompagnée d'un cortége imposant de preuves. Après les considérations générales qu'il a fait valoir en faveur de son opinion, il a comparé avec l'arabe la transcription des noms propres et des termes techniques, et mis, en terminant, sous les yeux du lecteur quelques fragments du texte arabe, avec une traduction dans laquelle sont indiquées les ressemblances qu'il trouve avec la traduction latine.

Je n'ai à m'occuper ici que du manuscrit arabe dont le texte est tout entier inédit. Pour donner de cet ouvrage une idée à la fois générale et particulière, j'ai ainsi divisé mon travail : 1° description du manuscrit; 2° texte de la biographie d'Abou Djàfar, prise dans l'Histoire des Médecins d'Ibn Abi Oçaïbyya; 3° traduction de la biographie; 4° traduction de deux chapitres du *Zâd al-Moçâfir,* intitulés *De l'amour, De l'hydrophobie;* 5° notices sommaires sur

[1] Voyez *Archives des Missions*, p. 504. Septembre 1851.

tous les médecins et les ouvrages cités par Abou Djâfar; 6° table générale du *Zâd al-Moçâfir;* ce sera, en quelque sorte, un dictionnaire spécial des maladies.

I.

DESCRIPTION DU MANUSCRIT.

Les manuscrits arabes du *Zâd al-Moçâfir* sont rares; on n'en connaît même qu'un seul complet, celui de Dresde, sur lequel j'ai fait mon travail. Il est inscrit au catalogue de Dresde sous le n° 209[1]. Il a appartenu autrefois à la Bibliothèque impériale de Paris; le format est in-8°. Il contient 339 feuillets; mais ce traité de médecine ne va que jusqu'au feuillet 303. Le reste est consacré à un traité sur la fabrication des odeurs, des perles, des chatons de bague, du savon, de la bougie, du kohl, etc. etc. Le manuscrit est, en général, peu correct; les points diacritiques sont quelquefois omis, le plus souvent confondus. Il est écrit de quatre mains différentes: 1° du feuillet 1 à 78, écriture assez correcte; 2° de 78 à 269, autre écriture, très-négligée de 250 à 260; 3° de 270 à 289, autre écriture régulière et cor-

[1] C'est ce manuscrit que M. le docteur Daremberg a obtenu en communication sur la demande de M. le Ministre de l'instruction publique. J'ai été chargé d'en exécuter une copie, qui fait aujourd'hui partie de la Collection orientale de la Bibliothèque impériale (n° 4863). Il serait à désirer que cet établissement possédât des copies des manuscrits les plus importants de la médecine arabe qui se trouvent dans les autres bibliothèques, particulièrement à Oxford et à l'Escurial.

recte; 4° de 290 à la fin, autre écriture peu soignée. Aux feuillets 290 v° et 291 v°, on trouve en marge divers passages ou mots incohérents, tirés du K'oran, donnés comme recettes contre la gale. Je me hâte de dire que ces recettes ne font pas partie de l'ouvrage du savant Abou Djàfar; elles ont été, sans doute, écrites par quelque lecteur fanatique [1].

La copie de ce manuscrit a été achevée le 12 de radjab al-fard, en 1009 de l'hégire (de J. C. 1600). Elle fut faite par l'ordre du médecin H'oçaïn (?), que le copiste appelle l'unique de son temps. Les diverses écritures de ce manuscrit m'ont paru avoir été tracées par un Syrien. On sait que l'écriture de l'Égyptien a un type différent de celle du Syrien, et que celle du Mar'rebin a un cachet tout particulier.

Le style d'Abou Djàfar est simple, naturel, comme il convient dans ces sortes d'ouvrages, et est assez facile à comprendre lorsque le manuscrit n'est pas altéré. Cependant le chapitre sur l'*Amour* m'a donné beaucoup de peine à traduire. L'auteur avait à faire connaître une maladie difficile à décrire. Aussi la subti-

[1] Les Arabes, par l'intermédiaire desquels nous est arrivée la médecine grecque, sont de nos jours dans une ignorance grossière de cette science. En Algérie, les successeurs d'Avicenne, d'Averroës, d'Abou Djàfar, sont, ou des marabouts visionnaires et empiriques, traitant les malades par les sentences du Coran, ou des barbiers, maniant aussi mal la lancette qu'ils se servent du rasoir avec une dextérité incomparable. En Syrie, cependant, on retrouve encore quelques traditions de Galien. L'usage des simples y est fort répandu. En Égypte, l'enseignement scientifique de la médecine a été introduit, sous Méhémet Ali, par les docteurs Clot-Bey et Perron, et autres savants recommandables.

lité du sujet l'a-t-il forcé à employer des finesses d'expressions pour rendre des pensées pleines de délicatesse.

Abou Djàfar fait connaître l'origine de la maladie; il la décrit et indique le traitement à suivre. Il discute quelquefois l'opinion des médecins anciens qu'il cite à l'appui de ses observations. Le plus grand nombre des recettes contenues dans son ouvrage ont été empruntées à ces médecins, quelques-unes à son oncle, Abou Bakr, qui était aussi médecin; les autres, il les a composées lui-même. Il indique assez souvent qu'il les a expérimentées et qu'il en a reconnu l'efficacité.

L'ouvrage d'Abou Djàfar a eu une grande renommée. Les diverses traductions grecque, latine, hébraïque, qui en ont été faites, le prouvent suffisamment. C'était un des ouvrages les plus accrédités dans le Bas-Empire et en Espagne, où il fut introduit par le médecin Amrou ibn H'afç, ibn Barik, qui avait étudié auprès d'Abou Djàfar à K'aïrawân, et qui vivait sous An-nâçir[1]. Le poëte Kochâdjim a célébré cet ouvrage dans des vers insérés dans la biographie suivante d'Abou Djàfar.

II.

TEXTE DE LA BIOGRAPHIE D'ABOU DJÀFAR.

ابن الجزّار هو ابو جعفر احمد بن ابراهيم بن ابى خالد [2]

[1] Voyez l'ouvrage d'Ibn Abi Oçaïbyya, fol. 186 v°.

[2] Extrait de l'ouvrage d'Ibn Abi Oçaïbyya, fol. 182 r°.

من اهل القيروان طبيب ابن طبيب وعمه ابو بكر طبيب وكان ممن لقى اسحق بن سليمان وصحبه واخذ عنه وكان ابن الجزّار من اهل الحِفْظ والتطلّع والدِراسة للطبّ وساير العلوم حسن الفهم لها وقال سليمان بن حسان المعروف بابن جلجل ان احمد ابن ابى خالد كان قد اخذ لنفسه ماخذا عظيما فى سمته وهدبه (1) وتعدده (2) ولم يحفظ عنه بالقيروان زلة قط ولا اخلد الى لذة وكان يشهد الجنايز والعرايس ولا ياكل فيها ولا يركب قط الى احد من رجال اِفريقية ولا الى سلطانهم الا الى ابى طالب عمّ معد كان له صديقا قديما فكان يركب (3) يوم جمعة (4) لا غير وكان ينهض فى كل عامٍ الى رابطة على البحر فيكون هناك طول ايام القيظ ثم ينصرف الى اِفريقية وكان قد وضع على باب داره سقيفة اقعد فيها غلاما له يسمّى برشيق اعدّ بين يديه جميع المعجونات والاشربة والادوية فاذا راى القوارير بالغداة امر بالجواز الى الغلام واخذ الادوية منه نزاهةً بنفسه ان ياخذ من احد شيئًا قال ابن جلجل حدثنى عنه من اثق به قال كنت عنده فى دهليزه وقد

[1] Je lis : هَدْيه.

[2] Je lis : تعوّده.

[3] Il me semble nécessaire d'ajouter, après يركب, le mot اليه.

[4] Je lis : يوم الجمعة.

غصّ بالناس اذ قيل (1) ابن اخ النعمان القاضى وكان حَدَثا جليلا بافريقية ليستخلفه (2) القاضى اذا منعه مانع عن الحكم فلم يجد فى الدهليز موضعًا يجلس فيه الّا مجلس ابى جعفر فخرج ابو جعفر فقام له ابن اخ القاضى على قدم فما اقعده ولا انزله واراه قارورة مآ و كانت معه لابن عمّه ولد النعمان واستوفى جوابه عليه وهو واقف ثم نهض وركب وما كدح ذلك فى نفسه وجعل يتكرر اليه بالمآ فى كل يوم حتى برى العليل قال للذى (3) حدثنى فكنت عنده ضحوةَ نهارٍ اذ اقبل رسول النعمان القاضى بكتاب شكره فيه على ما تولّى من علاج ابنه ومعه منديل (4) بكسوة وثلثماية مثقال فقرا الكتاب وجاوبه شاكرا ولم يقبض المال ولا الكسوة فقلت له يا ابا جعفر رزق ساقه الله اليك قال لى والله لا كان لرجال معد قِبَلى نعمة وعاش احمد بن الجزّار نيفا وثمانين سنة ومات و وجد له اربعة وعشرون الف دينار وخمسة وعشرون قنطار من كتب طبية وغيرها وكان قد همّ بالرحلة الى الاندلس ولم يُنفذ ذلك وكان فى دولة معد وقال كشاجم يمدح ابا

[1] Je lis : اذ اقبل.
[2] Je lis : يستخلفه.
[3] Je lis : الذى.
[4] Il faudrait peut-être : منديل فيه كسوة وثلثماية مثقال, au lieu de بكسوة.

جعفر احمد ابن الجزّار ويصف كتابه المعروف بزاد المسافر

ابا جَعْفَرٍ أَبْقَيْتَ حَيّا وَمَيّتا ،
مَفَاخرَ فى طهر (1) الزَّمان عِظَاما
رَأَيْتُ عَلَى زادِ ٱلْمُسَافِرِ عِنْدَنا ،
مِنَ ٱلنَّاظِرِينَ ٱلْعَارِفِينَ زِحاما
فَأَيْقَنْتُ انْ لَوْ كانَ حَيًّا لِوَقْتِهِ ،
لجنا (2) لِأَسْمَآءِ ٱلتِّمَامِ تماما
سَأَحْمَدُ أَفْعَالاً لِأَحْمَدَ لَمْ تَزَلْ ،
(3) مَوَاعِدُهَا عِنْدَ ٱلْكِرَامِ كِراما

ولابن الجزّار من الكتب، كتاب فى علاج الامراض ويعرف بزاد المسافر، كتاب فى الادوية المفردة ويعرف بالاعتماد، كتاب فى الادوية المركبة ويعرف بالبغية، كتاب العُدَّة لطول المدَّة وهو اكبر كتاب له فى الطب، كتاب التعريف بصحيح التاريخ وهو تاريخ مختصر، رسالة فى النفس وفى ذكر اختلاف الاوايل فيها، كتاب فى المعدة وامراضها

[1] Le mot طُهْر «pureté» ne me paraît pas avoir ici un sens bien convenable. On pourrait lire : طور «montagne» ou ظهر «dos». Ces deux sens semblent présenter la même idée.

[2] Si l'on conserve لجنا, la mesure est rompue; je lis لجاء.

[3] Peut-être faut-il lire : فوائدها.

ومداواتها، كتاب طب الفقراء، رسالة فى ابدال الادوية، كتاب فى الفرق بين العلل التى تشتبه اسبابها وتختلف اغراضها، رسالة فى التحذر من اخراج الدم من غير حاجة دعت الى اخراجه، رسالة فى الزكام واسبابه وعلاجه، رسالة فى النوم واليقظة، مُجَرَّبات فى الطب، مقالة فى الجُذام واسبابه وعلاجه، كتاب الخَوَاصّ، كتاب نصيحة الابرار، [1] كتاب المختبرات، كتاب فى نعت الاسباب المولّدة للوبا فى مصر وطريق الحيلة فى دفع وعلاج ما يتخوّف منه، رسالة الى بعض اخوانه فى الاستهانة بالموت ،،

III.

TRADUCTION DE LA BIOGRAPHIE D'IBN EL-DJAZZÂR ABOU DJÀFAR AH'MAD, FILS D'IBRAHIM, FILS D'ABOU KHÂLID.

Médecin, fils de médecin, neveu d'Abou Bakr, qui était aussi médecin, Abou Djàfar, natif de K'aïrawân, fut un des contemporains, des compagnons[2] et des élèves d'Ishak', fils de Solaïmân[3]. Il était au nombre de ceux qui retenaient par cœur (le K'orân, les *h'a-*

[1] Je lis : نصيحة الى الابرار, ou bien ل à la place de الى.

[2] Le mot صَحِبَ «accompagner quelqu'un, être compagnon, ami,» est pris ici dans le sens de *fréquenter* dans un but d'instruction.

[3] Voyez plus loin la notice sommaire de ce médecin célèbre. Sa vie a été donnée par S. de Sacy, *Relation de l'Égypte*, p. 43.

diths, etc.); appliqué, investigateur, il étudiait la médecine et les autres sciences, et les comprenait parfaitement.

Solaïmân, fils de H'assân, connu sous le nom d'Ibn Djoldjol[1], rapporte qu'Ah'mad ibn Abi Khâlid avait adopté pour sa tenue, sa conduite et ses habitudes, une règle invariable, à laquelle on n'a pas le souvenir à K'aïrawân qu'il ait manqué une seule fois. Sans penchant pour aucun plaisir, il assistait aux convois funèbres et aux noces; mais il n'y mangeait pas. Il ne se rendait auprès d'aucune personne de l'Ifrik'ia, ni chez le sultan, excepté chez son vieil ami Abou T'âlib[2], oncle de Màd : ce n'était que le vendredi seulement qu'il y allait. Chaque année, il se transportait à un *ermitage*[3] situé sur (le bord de) la mer et y restait tout le temps des chaleurs; il revenait ensuite en Ifrik'ia.

[1] Voyez sa Biographie, traduite d'Ibn Abi Oçaïbyya par S. de Sacy, *Relation de l'Égypte* d'Abd el-Lat'if, p. 495. Ibn Djoldjol est auteur de Mémoires sur la vie de divers médecins et philosophes qui ont vécu du temps de Moayyad billah. (Hécham, II, 366, 392, de J. C. 976, 1001.)

[2] Abou T'âlib était fils de Kâym Abou'l-K'âcim, deuxième calife fatimite. (Voy. la Notice de M. Ét. Quatremère sur Moïzz lidin Allah, *Journal asiatique*, 1837, p. 89.)

[3] رابطة. Ce mot, pris dans le sens d'ermitage, manque au dictionnaire. Il est l'équivalent de منتزه «lieu de retraite». On le trouve dans Ibn Batoutah. (Voyez ses *Voyages dans l'Asie Mineure*, traduits par M. Defrémery, p. 92.) Les manuscrits dont s'est servi M. de Slane, pour faire sa note sur Abou Djàfar, portaient probablement رباط, au lieu de رابطة : «Abou Djàfar passed the days of summer, every year in one of *ribâts* or garrisons on the sea-coast.» (Voy. Ibn Khallican, t. I, p. 673, trad. de M. de Slane.)

A la porte de sa maison, il avait placé un long banc, sur lequel il faisait asseoir un serviteur nommé Rachyk'. Celui-ci préparait devant lui tous les électuaires, les boissons et les remèdes. Lorsque le matin Abou Djàfar apercevait les vases (d'urine), il invitait les gens à passer vers son serviteur, de la main duquel il recevait les remèdes, évitant (de son côté), de prendre lui-même quelque chose de quelqu'un.

Une personne en qui j'ai confiance, dit Ibn Djoldjol, me raconta le fait suivant : « J'étais chez lui, dans son vestibule, où il y avait encombrement de monde, lorsque le neveu de Nòmân le k'âd'y s'avança. C'était un jeune homme considéré dans l'Ifrik'ia; le k'âd'y en faisait son substitut lorsqu'il était empêché de juger. Le neveu de Nòmân ne trouva dans le vestibule d'autre siége que celui d'Abou Djàfar. Celui-ci sortit (de l'intérieur de la maison). Le neveu du k'âd'y s'étant levé, Abou Djàfar ne le fit pas asseoir. Ce jeune homme lui montra un vase d'urine qu'il avait apporté de chez son cousin, le fils de Nòmân (qui était malade). Il recueillit sa réponse au sujet de son cousin, tout en restant debout; puis il s'éloigna et monta à cheval sans faire attention à ce qui venait de se passer. Il revint les jours suivants avec l'urine, jusqu'à ce que le malade fût guéri [1]. »

[1] En étudiant le texte de ce récit, depuis قال ابن جلجل, j'ai eu beaucoup de soins à prendre pour ne pas confondre un personnage avec l'autre. Le style d'Ibn Abi Oçaïbyya est, en général, d'une grande concision, et par cela même assez souvent obscur. Il manque de clarté, surtout dans l'emploi des pronoms; c'est là, au reste, une des difficultés de la langue arabe. Lorsqu'il y a plusieurs per-

Celui qui me raconta ce fait ajouta : « J'étais chez Abou Djàfar au moment du *d'oh'a*[1] du jour, lorsqu'un envoyé du k'âd'y Nòmân s'avança avec une lettre dans laquelle il le remerciait de ses soins pour son fils. L'envoyé apportait un *mandil*[2] contenant un *kaçoua*[3] et trois cents *mithk'âls*. Abou Djàfar lut sa lettre, répondit au k'âd'y pour le remercier; mais il ne prit ni l'argent, ni même le *kaçoua*. « Abou Djà- « far, lui dis-je, c'est là un bien que Dieu t'envoie. » — « Par Dieu! répondit-il, je n'ai pas à recevoir de « présent des gens de Màd[4]. »

sonnes en scène, on est souvent embarrassé de savoir à quelle personne on doit attribuer tel ou tel fait. Il faut une grande attention pour ne pas se tromper. Cette ambiguïté disparaîtrait si l'auteur répétait plus souvent le nom des individus qu'il met en scène.

[1] De neuf heures du matin à midi.

[2] Voy. le *Dictionnaire des vêtements chez les Arabes* de M. R. Dozy, au mot مِنْدِيل, p. 414. Ce savant orientaliste a donné tous les sens de ce mot : *turban, ceinture, mouchoir, serviette, tablier, linge*. Ici il est probablement question d'un mouchoir. M. Lane (*The Thousand and one Nights*, t. I, p. 424, cité par M. Dozy) fait l'observation suivante : « C'est une coutume générale, parmi les Arabes, de donner un présent qui consiste en argent, noué dans le coin d'un mouchoir brodé. » Dans le passage d'Ibn Abi Oçaïbyya, le mandil sert à contenir les présents, mais n'est pas offert; ce qui le prouve, c'est la phrase : *mais il ne prit ni l'argent, ni même le kaçoua*. Ces mots confirmeraient la correction que j'ai proposée en écrivant منديل فيه كسوة, au lieu de منديل بكسوة.

[3] Voy. le *Dictionnaire des vêtements*, au mot كساء, p. 333. Le *kaçoua* doit désigner dans ce passage le *h'âyk*. Ce mot a ce sens dans le Mar'reb; mais en Syrie et en Égypte, le *kaçoua* répond au *djobba* et au *k'aftân*.

[4] Abou Tamim Màd, surnommé Moïzz lidin Allah, fils du calife Mançour, né en 317 de l'hégire (de J. C. 929), quatrième des califes fathimites d'Afrique, premier de ceux d'Égypte, régna de 341

Ah'mad ibn al-Djazzâr mourut âgé de plus de quatre-vingts ans. On trouva chez lui vingt-quatre mille dinars et vingt-cinq k'int'ârs (quintaux) de livres sur la médecine et autres sujets [1]. Il forma le projet d'un voyage en Espagne; mais il ne le mit pas à exécution. Il vivait sous le gouvernement de Mâd.

Le poëte Kochâdjim [2] fit, à la louange d'Abou Djâ-

à 365 de l'hégire (de J. C. 952-975). Il faisait de K'aïrawân sa capitale. Cette ville renfermait une foule d'hommes, même de personnages influents, qui détestaient profondément les Fathimites. On sait quelle opposition ils rencontraient au milieu même de la capitale de leurs États. (Voy. Vie du khalife fathimite Moïzz lidin Allah, par M. Quatremère, *Journal asiatique*, novembre 1836, p. 409, 411.)

[1] Singulière manière d'apprécier la bibliothèque d'un savant.

[2] Abou Mançour Abd al-Malik Etthâlabyy le mentionne dans son *Iatimat Addahr* (fol. 2 v. ms. ar. n° 1370 ancien fonds), au chapitre des poëtes de Syrie, qu'il met au-dessus de tous les poëtes arabes, y compris ceux du paganisme. D'après lui, ce poëte n'était pas originaire de la Syrie, il était *moallad*, c'est-à-dire étranger, mais *naturalisé* Syrien. (Peut-être naquit-il en Égypte ou au Mar'reb, et vintil se fixer en Syrie.) Après avoir cité les poëtes modernes المحدثون, Etthâlabyy ajoute :

ومن مولّدى اهل الشام المعوج الرقى والمريمى والعبّاسى وابو الفتح كشاجم وهولاء رياض الشعر وحدائق الطرف

« Parmi les *naturalisés* de Syrie, El-Moâwouadj Errakyy, Al-Marimyy, Al-Abbassyy et Abou'l-Fath Kochâdjim, sont les parterres de la poésie et les jardins des yeux. »

Ce nom de Kochâdjim paraît n'être qu'un surnom. Il n'y a aucune racine arabe de ce mot. Le cheïkh Fârès Ecchidiâk', que j'ai consulté sur ce poëte, n'a pu me donner que le renseignement suivant : « Les *oudaba* d'Égypte disent que le nom de كشاجم est composé de la première lettre des mots suivants : كاتب « écrivain », شاعر « poëte », اديب « littérateur », جامع « qui réunit » (la science), منجم « astronome ». Abou'l-Fath Mah'moud ibnou'l-H'oçaïn, surnommé Kochâdjim, célèbre poëte et philosophe, était contem-

far Ah'mad ibn al-Djazzâr, les vers suivants (sur le mêtre *t'awil*), dans lesquels il mentionne son livre connu sous le nom de *Zâd al-Moçâfir* :

Abou Djàfar, tu as perpétué, vivant ou mort, des qualités glorieuses, élevées sur le dos du temps[1].

J'ai vu chez nous une foule (de personnes) examinant et connaissant le *Zâd al-Moçâfir*.

Je suis certain que si Abou Djàfar eût vécu au moment (de la renommée de son livre), il serait devenu, parmi les noms les plus célèbres, une perfection.

D'Ah'mad je louerai les actions dont les promesses sont grandes aux yeux des (hommes) généreux.

Ibn al-Djazzâr est auteur des ouvrages suivants : *Livre sur le traitement des maladies*, connu sous le nom de *Zâd al-Moçâfir; Traité sur les remèdes simples*, connu sous le nom d'*Itimâd* « appui ; » *Traité sur les remèdes composés*, connu sous le nom de *Bor'ia* « chose qu'on désire ; » *Livre du préparatif pour prolonger l'existence*, le plus important qu'il ait fait sur

porain de Motenabby. Il mourut peu après l'année 350 de l'hégire de J. C. 961. Son *Diwan* est à la bibliothèque de Leyde, n° 549. Il existe un autre exemplaire de son *Diwan* au Musée asiat. de Saint-Pétersbourg. (Voy. *Catal. cod. or. Bibl. acad. Lugd. Batav.* par M. R. Dozy, vol. II, p. 52.)

Quelques vers de Kochâdjim sont cités dans le commentaire des Séances de Hariri, par Silv. de Sacy. (Voy. la nouvelle édition des *Makâmat*, par MM. Reinaud et Derenbourg, aux notes et additions, p. 85, 86. Voy. aussi Ibn Khallikan, traduction de M. de Slane, t. I, p. 301.)

[1] J'ai traduit عِظاما par « élevées », regardant ce mot comme le pluriel de عظيم « grand », et comme نعت de مفاخر. Ce mot est aussi le pluriel de عَظْم, qui signifie « os ». En conservant ce dernier sens, on aurait : des qualités glorieuses, os dans le dos du temps.

la médecine; *Livre où il fait connaître la vérité de l'histoire*, c'est une histoire abrégée[1]; *Riçâla* « opuscule » *sur l'âme et sur la divergence d'opinion des anciens sur elle; Traité sur l'estomac, ses maladies et son traitement; Traité de médecine des pauvres*[2]; *Riçâla sur les médicaments que l'on peut substituer les uns aux autres* (*succedanea*); *Traité sur la différence entre les maladies dont les causes sont semblables, mais dont les résultats diffèrent; Riçâla sur l'éloignement* (qu'on doit avoir) *de tirer du sang sans qu'il y ait un motif qui y invite; Riçâla sur le coryza, ses causes et son traitement; Riçâla sur le sommeil et le réveil; Expériences médicales; Discours* (chapitre) *sur l'éléphantiasis, ses causes et son traitement; Livre des propriétés; Livre de conseils aux honnêtes gens; Traité des expériences; Livre de la description des causes qui produisent la peste en Égypte, moyen de repousser et de traiter ce qu'on en craint; Riçâla à quelques-uns de ses frères sur le mépris de la mort.*

[1] M. de Slane, dans les notes de sa traduction d'Ibn Khallikân, en donnant une courte notice sur Abou Djàfar, mentionne un autre ouvrage historique de cet auteur, intitulé : *Akhbâr eddaula* « l'Histoire de la dynastie actuelle », contenant un récit des commencements et des progrès de l'empire fondé par Obaïd Allah el-Mahdi. (Voy. *Dict. biog.* trad. de M. de Slane, vol. I, p. 672, 673, note, Voy. aussi *Relation de l'Égypte*, trad. par S. de Sacy, p. 43.)

[2] C'est probablement par erreur que M. Wüstenfeld identifie cet ouvrage : « Livre de médecine des pauvres », au *Zâd al-Moçâfir*. (Voy. *Archives des Missions*, art. de M. Daremberg, p. 491, septembre 1851.)

IV.

TRADUCTION DU CHAPITRE XX DU LIVRE PREMIER DU *ZÂD AL-MOÇÂFIR.* [1] فى العشق « DE L'AMOUR. »

L'amour (*ìchk'*) est une des maladies qui prennent naissance dans le cerveau. C'est l'excès du désir accompagné de préoccupation et de concupiscence. Aussi cette maladie est-elle suivie des plus grandes douleurs de l'âme[2], telles qu'une forte tension de la pensée et l'insomnie. Quelques philosophes disent que l'*ìchk'* « amour, passion » est un nom (qui désigne) l'excès du مَحَبَّة *mah'abba* « affection, » comme le نُصْح *naçh'* « fidélité, sincérité » est l'excès de l'amitié مَوَدَّة *mouadda*. Souvent la maladie de l'amour est la violence du besoin naturel que l'on éprouve de l'émission de l'humeur superflue.

Rufus روفس le médecin prétend que le rapprochement sexuel est salutaire à celui dont se sont emparées la bile noire et la frénésie; cet acte rend l'esprit au malade; la violence de sa passion s'apaise, quand même il cohabite avec une femme dont il n'est pas amoureux, et la nature s'adoucit.

Quelquefois l'amour est le désir ardent de l'âme vers la jouissance (que l'on éprouve) de la vue d'une jolie chose[3] ou d'une belle figure, parce qu'il est de

[1] Voy. ms. D. fol. 28 v°, même folio recto de la copie du ms. de la Bibl. impér. n° 4863.

[2] (Lis : النفس) ولذلك صار يتبعه اعظم اوجاع النعس.

[3] ربما كان علة العشق اشتياق النفس الى الضرب (je propose de lire : الى الطرب) من نظرة موانق من نظرة مُونِق.

la nature de l'âme d'aimer avec passion et d'admirer toutes choses belles, telles que pierreries, plantes (fleurs) ou autres objets. Si une beauté de ce genre se rencontre dans quelque individu de l'espèce humaine, cette passion et cette admiration étant pour (le malade) de la nature de l'amour, sa concupiscence s'excite [1] et son âme est avide de se joindre à lui et de le posséder.

D'autres fois, l'amour est toujours suivi des accidents les plus graves de l'âme raisonnable; la pensée est fortement tendue, les yeux sont enfoncés, leur mouvement est prompt, ce qui provient de l'agitation de l'âme, causée elle-même par la préoccupation et le désir de rencontrer l'objet qui les excite. Les paupières sont lourdes et de couleur jaune, par suite du mouvement de la bile que provoque l'insomnie. Le pouls de leurs veines (artères) est fort; il n'est pas dilaté comme le pouls naturel. C'est une pulsation effrénée. Lorsque l'âme s'enfonce dans la pensée, ses actions deviennent mauvaises فسدت افعالها, ainsi que celles du corps, parce que le corps suit l'âme dans ses mouvements, comme l'âme suit le corps dans les siens.

Galien جالينوس [2] dit que les facultés de l'âme

[1] (Je lis : اهتاجت) الشهوة احتاجت.

[2] Dans le long article qu'Ibn Abi Oçaïbyya (fol. 52 v.) consacre à Galien, on trouve ce passage sur l'amour :

قال العشق استحسان ينضاف اليه طمع، وقال العشق من فعل النفس وهى كامنة فى الدماغ والقلب والكبد، وفى

suivent la complexion du corps. Si, en traitant le malade d'amour, on ne lui présente pas l'objet qui préoccupe son esprit, ce qui serait un bien pour son âme et l'empêcherait de s'enfoncer dans la pensée, il tombe dans la maladie connue (sous le nom) de ماليخوليا « mélancolie ». De même que la fatigue corporelle produit des maladies graves et dont la pire est l'impuissance (apathie des sens) ou la mélancolie, de même la fatigue de l'âme produit les plus graves maladies, dont la pire est également celle de la mélancolie.

الدماغ ثلاث قوى التخيّل وهو فى مقدم الراس والفكر وهو فى وسطه والذكر وهو فى موخره، وليس يكمل احد (lis : لاحد) اسم عاشق حتى يكون اذا فارق من يعشقه لم (lis : لا) يخل من تخيّله وفكره وذكره وقلبه وكبده فيمتنع من الطعام والشراب باستعمال (lis : باشتغال) الكبد ومن النوم باشتغال الدماغ بالتخيّل والذكر له والفكر فيه فيكون جميع مساكن النفس قد اشتغلت فيه فمتى لم يشتغل به وقت الفراق لم يكن عاشقا فاذا القيه (lis : لقيه) خلت هذه المساكن، قال حنين بن اسحق وكان منقوشا على فصّ خاتم جالينوس مَنْ كتم دآه اعياه شفاره (lis : شفاوه)

« L'amour, dit Galien, est l'action de trouver beau (un objet), jointe au désir (de le posséder). L'amour vient de l'action de l'âme; il est caché dans le cerveau, le cœur et le foie. Le cerveau a trois facultés : l'imagination, qui réside devant la tête, la pensée, au milieu, le souvenir derrière. On ne peut pas donner entièrement le nom de *aâchik'* « amoureux » à quelqu'un dont le cerveau, le cœur et le foie ne sont pas préoccupés au moment où il se sépare de l'objet aimé. Après la séparation, l'action du foie l'éloigne de

Le meilleur moyen de détourner le malade d'amour de s'enraciner dans la pensée, c'est de boire en chantant, de s'entretenir avec des amis, de s'occuper de poésie[1] et de regarder l'eau, les jardins, la verdure et les visages frais.

Rufus prétend que le vin est un remède efficace pour les gens tristes, timides et amoureux.

Galien dit que celui qui fait vieillir avec soin le premier jus du raisin, en sorte qu'il égaye et réjouisse l'âme triste, est un homme sage et supérieur[2].

manger et de boire; le cerveau, que préoccupent l'imagination, la pensée et le souvenir, l'éloigne du sommeil. Toutes les places de l'âme sont habitées (par l'objet aimé). Lorsqu'il n'en est pas préoccupé au moment de l'éloignement, il n'est pas *aâchik'* «amoureux». Lorsqu'il le rencontre, les places (de l'âme) se vident (la préoccupation cesse).»

Honaïn, fils d'Ishak*, rapporte que sur le chaton de la bague de Galien étaient tracés ces mots: «Il est impossible de guérir celui dont le mal est caché.»

[1] Plus littéralement: اصطناع انشاد الشعر «s'occuper de la récitation des vers.» L'auteur veut dire, je crois, qu'il faut s'occuper de poésie, soit en faisant des vers soi-même, soit en récitant ceux des autres. Cette prescription d'Abou Djàfar rappelle ces vers d'Hégésippe Moreau:

Lorsque les fléaux de la vie,
Sur mes pas pleuvaient tour à tour,
Dans les bras de la Poésie,
J'échappais du moins à l'Amour.
(Myosotis.)

[2] وقد قال جالينوس ان الذى تلطّف لتخمير سُلافة العنب حتى صارت تفرح النفس المحزونة وتحدث السرور ولرجل حليم مبرز (lis: لرجل حكيم مبرز et supprimez le و avant لرجل)

* Voy. aux notices ci-après.

Le *frelon* de la science a dit : « De même que le lupin amer, lorsqu'il est placé dans l'eau, devient doux, ainsi je deviens dans le vin ; le vin chasse l'amertume et la tristesse de l'âme [1]. »

Rufus dit que le vin, bu avec mesure, n'est pas seul à détendre l'âme et à chasser d'elle la tristesse ; mais d'autres remèdes produisent aussi cet effet, comme les bains d'une chaleur moyenne ; aussi quelques personnes, lorsqu'elles sont entrées dans ces bains, leur âme les pousse à chanter [2].

Des philosophes ont prétendu que la musique est comme l'âme et le vin comme le corps, et que, par leur réunion, les vertus qu'il y a en eux se confondent. Elles s'aiment l'une l'autre. Iàkoub fils d'Ishak' al-Kendyy rapporte les paroles suivantes d'*Ark'âous* [3], l'inventeur des sons : « Les rois m'affec-

[1] Diogène de Laerte (VII, 1, 22) rapporte cette sentence à Zénon. Voy. aussi l'édition de Ménage (1698, in-4°), p. 276. Galien cite ce mot de Zénon dans le traité *Que les mœurs de l'âme suivent les tempéraments du corps*, chap. III. Zénon, auquel la citation d'Abou Djàfar est rapportée, ne paraît pas avoir mérité ce surnom étrange de زنبور الحكمة « *frelon* (guêpe) » de la science (de la philosophie). On peut supposer qu'on a mal traduit en arabe le surnom grec, et qu'au lieu de frelon, on a voulu dire l'abeille de la science.

[2] تدعوه نفسه اذا دخل الحمام المعتدل الى ان يتعنا (lis : يتغنّى).

[3] وقد حكى يعقوب بن الكندى ان ارقاوس واضع اللحون قال Al-Kendyy a-t-il voulu parler du poëte grec Alcée (Ἀλκαῖος) de Mytilène, qui vivait vers 604 avant J. C. ? Les deux mots Ark'âous et Ἀλκαῖος, sont évidemment identiques ; d'autre part, Al-Kendyy

taient à leur personne pour prendre du plaisir et se divertir par ma présence. Je me plaisais aussi avec eux et me divertissais, car je pouvais changer leurs dispositions, et les faire passer de la colère au contentement, de la tristesse à la joie, de la contraction à l'expansion, du refrognement à l'épanouissement, de l'avarice à la générosité et de la lâcheté à la bravoure. » Voilà, en somme, les effets de la musique et du vin pour la guérison des accidents de l'âme et le traitement de ses maladies. Ce que nous avons mentionné achève de s'accomplir, lorsqu'en buvant (on voit) assises (autour de soi) des figures agréables dont le Créateur a perfectionné la forme, a complété les grâces, et sur lesquelles l'âme fait briller sa lumière, son éclat et sa beauté, et y ajoute des caractères agréables et des cœurs purs et sincères. C'est à cette occasion que quelqu'un a dit : « Le plaisir consiste à boire et à s'entretenir avec des possesseurs de cœur (des amis). » En s'entretenant avec ceux qu'il aime, dit Galien, l'homme arrache de ses jointures la fatigue et la maladie.

S'il est possible que ce que nous avons recom-

désigne Ark'âous comme l'inventeur des sons; on n'ignore pas qu'Alcée fut l'inventeur du vers alcaïque, et l'on se rappelle ces vers d'Horace :

Et te sonantem plenius aureo,
Alcee, plectro.
..... Et toi, Alcée, qui tires des sons si pleins de ton archet d'or....

Cependant les paroles citées par Al-Kendyy ne se trouvent pas dans les Fragments d'Alcée. Faudrait-il, au lieu de ارقاوس « Ark'âous », lire ارفاوس « Arfâous, Ὀρφεύς, Orphée? » والله اعلم.

mandé ait lieu dans des jardins frais et des parterres verdoyants, c'est encore plus parfait; sinon, dans des salles tapissées de roses, de saule, de myrte, de basilic doux connu sous le nom de باذرينويه[1], qui signifie « réjouissant le cœur du triste ». On se gardera de l'excès de l'ivresse, et on usera du sommeil dans ses moments, ensuite on reconfortera le corps en prenant un bain dans un lieu où l'eau soit douce, la température moyenne, la lumière abondante, et où ne viendra pas une personne dont l'approche serait désagréable à son âme.

Quelqu'un dit à Iakhtichou', fils de Djabraïl le médecin[2] : « Pourquoi l'homme lourd est-il plus lourd que le poids lourd? » — « Parce que, répondit-il, l'homme lourd a son poids seulement sur l'âme et à l'exclusion de tous les membres, tandis que le poids lourd pèse sur les membres, les organes et l'âme, qui s'entr'aident pour le porter. »

Voilà le moyen de traiter les malades d'amour; nous l'avons démontré. Qu'on le suive à leur égard

[1] Le manuscrit porte : الحبق الريحانى المعروف بالباذرينويه (lis : بادرنجبويه) ومعناه مُفرِح قلب المحزون. « Le basilic doux, connu sous le nom de بادرنجبويه, dont le sens est : réjouissant le cœur du triste. » Si l'on décompose ce mot persan, on trouve : بادرنك *citrium* et بوى *odor*. L'auteur a voulu dire probablement : « dont la vertu est de réjouir le cœur du triste. » En effet, cette plante est la mélisse, qui a cette propriété, comme on le voit dans le كتاب الابنية عن حقايق الادوية, publié et traduit par Romeo Seligmann, p. 40 : *Timorem cordis et anxietatem aufert, si ex melancolia veniunt.*

[2] Voy. plus loin, aux notices sommaires.

et dans tous les cas que nous avons indiqués, il fera oublier[1] la pensée pénible, et chassera la tristesse (si Dieu veut; il est très-haut!).

V.

TRADUCTION DU TREIZIÈME CHAPITRE DU SEPTIÈME LIVRE.

DE L'HYDROPHOBIE[2] فى الكَلَب.

Le chien, par sa nature (complexion), est froid, sec et soumis à l'influence de la bile noire. Ce *kimous* كيموس noir[3], à cause de son abondance et de son action chez les chiens, se gâte, et ses mauvais effets, envahissant tout leur corps, déterminent l'hydrophobie. C'est le plus souvent en automne et en été qu'ils sont atteints de cette maladie.

Les signes qui dénotent le chien enragé الكَلِب sont les suivants: il ne reconnaît pas son maître, il erre devant lui, il ne retourne pas à l'endroit où il se dirigeait, il est désorienté comme l'ivrogne, a la bouche ouverte, la langue pendante; une bave abondante coule de sa bouche, ses yeux sont hagards et rouges, ses oreilles pendent, sa queue rentre dans ses cuisses; il regarde les yeux très-ouverts, ne faisant pas de différence entre les pierres et les gens qu'il rencontre[4]; il joue avec tout ce qui est de-

[1] (lis: يُنسى) يفسى الفكر المكروه.

[2] Voy. ms. D, fol. 276 r°. Même fol. v° de la copie.

[3] Mot grec, χυμός, qui signifie *humeur*.

[4] لا يفرق بين ما محادب (sic.) من الحجارة والناس (lis: بصاحب ou بصادف ou بصادم au lieu de محادب).

vant lui, même avec son ombre, qu'il cherche à enlever des murailles; il ne rencontre pas un homme, une bête de somme ou un mur, qu'il ne les attaque. Les chiens, en le voyant, le fuient; car ils le reconnaissent et ont pour lui de la répulsion, aussi aboient-ils après lui. L'indice le plus sûr est de prendre un morceau de pain, de l'enduire avec le sang qui sort de l'endroit mordu, et de le jeter ensuite aux chiens. S'ils ne le mangent pas, la morsure est d'un chien hydrophobe[1]; s'ils le mangent, c'est la morsure d'un chien ordinaire.

Quant aux accidents qui se rencontrent chez ceux que le chien enragé a mordus, les voici : au commencement, ils font des rêves la plupart confus, souvent ils ont peur, dans le sommeil, de ce qui les a épouvantés et leur est arrivé la veille. Une inquiétude sans cause les tourmente. Ils ne peuvent pas supporter ceux qui les regardent; ils se tournent souvent vers les objets qui sont autour d'eux. S'il arrive qu'ils aient peur de l'eau, ils aboient comme les autres chiens, et leur voix devient mauvaise. Ils sont effrayés de l'eau, et toutes les fois qu'ils y portent leurs regards, le tremblement les prend et s'empare d'eux tout à fait. Ils sont atteints de contraction, tout leur corps est ébranlé, et en particulier les parties voisines de la face. Si on ne le traite pas promptement, le malade meurt.

Il faut commencer à le traiter avant que les mauvais signes apparaissent en lui, en brûlant aussitôt

[1] (Ajoutez : كَلِب) علمنا ان العضة عضة كلب.

l'endroit mordu avec la pierre infernale fortement appliquée, et qui élargit (la blessure), ou bien avec des remèdes qui la font suppurer et l'étendent. On n'emploiera pas de remèdes qui pourraient la sécher et la contracter; car le virus agirait à l'intérieur, comme on s'en apercevrait. Si la blessure est large, nous faisons une incision large, profonde, afin que le sang sorte en abondance, et que le virus sorte avec le sang. Si elle est étroite, il faut ouvrir les deux lèvres avec le scalpel, élargir le sommet, scarifier largement autour de la blessure, afin que le sang sorte en abondance, et cautériser l'endroit avec le feu, qui empêche le virus de circuler et de s'introduire dans l'intérieur du corps (avec la permission de Dieu; il est grand et illustre!). On pose sur cet endroit des sangsues pour tirer le sang, qui entraîne le virus au dehors.

Quant aux remèdes qui font suppurer la plaie l'élargissent et en soutirent le virus, ce sont les suivants : on prend un ail, on le broie et on le place sur l'endroit (mordu), ou bien un ail et du sel pilés ensemble et pétris avec du miel. On obtient le même effet avec de l'oignon, comme avec de la moutarde, et le pouliot, lorsqu'il est sec. On pile, on pétrit avec du vinaigre, et l'on applique le tout sur l'endroit de la morsure[1]. L'effet de ce remède est celui du feu; car il attire le virus et les humidités de l'intérieur du corps à l'extérieur, avec bénignité et facilité.

[1] وضمد به الموضع من العضة, plus régulièrement : موضع العضة.

Il importe de suivre ce traitement au commencement de la morsure, avant que les mauvais signes apparaissent, jusqu'à ce que trois jours se soient écoulés, et que les mauvais signes commencent à se déclarer. Alors il faut donner au malade des breuvages qui purgent de la bile noire, des mets adoucissants, et, en boisson, de la thériaque de la meilleure espèce. On fait évacuer la bile noire avec des lavements chauds....... On prescrit des bains. Le corps s'amollira par l'emploi d'huiles tièdes et dissolvantes. Il faut, avec le traitement que nous avons mentionné, donner des boissons dans lesquelles entrent des écrevisses de rivière, qui sont particulièrement utiles contre la morsure du chien enragé; elles sont moins salées que les écrevisses de mer, plus agréables au goût, plus substantielles, et font moins sécher la plaie. Par la douceur de leur salaison, elles éloignent délicatement le virus, sans dessécher en rien l'humidité essentielle du corps.

Dioscoride ديسقريدس prétend qu'en prenant de leur cendre deux mithk'âls[1], avec un mithk'âl et demi de racine de coloquinte romaine, et une boisson odoriférante, on a un remède salutaire contre la morsure du chien enragé (avec la permission de Dieu; il est grand et illustre!).

Galien[2] joint à ce remède un quart de mithk'âl et la moitié d'un dixième d'encens, ce qui revient à

[1] Une drachme et demie.

[2] Galien a fait un opuscule sur la morsure du chien enragé رسالة فى عضّة الكَلْب الكَلِب (Voy. I. A. O. fol. 60 r°.)

deux dânik' et demi; il y ajoute de sa pilule. Il a fait une autre composition, qui est également salutaire. On prend trois mithk'âls d'écrevisses de rivière brûlée, deux mithk'âls de racine de coloquinte romaine, quatre mithk'âls de bol sigillé romain; on réunit le tout que l'on concasse. On en boit deux drachmes avec l'eau dans laquelle l'écrevisse a été préparée.

Autre prescription d'un remède fait par K'rât'imous قراطيمس[1], efficace contre la morsure du chien enragé (avec la permission de Dieu; il est très-haut!). On prend dix mithk'âls d'écrevisses de rivière brûlées, deux mithk'âls de myrrhe, un mithk'âl et demi de safran, un mithk'âl de racine de coloquinte romaine, dix grains de poivre blanc, et du vin, suivant le besoin, en pétrissant le tout. Il faut en boire un mithk'âl, avec du vin mêlé d'eau.

Recette d'un remède que Galien dit être salutaire contre la morsure du chien enragé et contre la piqûre du scorpion. On prend du basilic sauvage et de l'aristoloche longue, sept drachmes de chacun; huit drachmes de racine de coloquinte romaine; du poivre et de l'opoponax, une drachme de chacun. On fait dissoudre l'opoponax dans du vinaigre, et le tout est pétri avec du miel. La boisson en sera d'un mithk'âl, avec de l'eau tiède. Lorsque le tout est cuit, on l'étend sur la plaie. On donne à manger au malade des noix pelées; ou bien, on prend les noix, on les pile avec un peu de sel, et on les pétrit avec

[1] Voy. plus loin, aux notices sommaires.

du miel; on place le tout sur l'endroit. Le blé brûlé, mêlé au miel, et l'oignon, produisent le même effet. Ou bien, on prend du lait de figue et de la farine de vesce, et on en fait un emplâtre; on fait aussi un emplâtre avec du sel, du miel, de la menthe et de la rue. Ou bien on fait cuire du lotus, qu'on place sur l'endroit de la morsure du chien enragé.

Quelques médecins prétendent que des cheveux d'homme trempés dans le vinaigre et placés sur l'endroit de la morsure, sont efficaces à l'instant. Si le mordu est atteint de la peur de l'eau, et s'il évite d'en boire, il faut trouver le moyen de lui en faire boire sans qu'il le sache, soit en mettant l'eau dans un vase, auquel on adapte un long tuyau et en introduisant le bout du tuyau jusqu'à la racine de la langue, d'où l'on verse l'eau dans le gosier; de cette manière, il ne sait pas (s'il a bu de l'eau); ou bien, on prend une canne قناة qu'on vide, dans laquelle on introduit de l'eau, et l'on tâche de la faire arriver jusqu'à l'intérieur (du corps).

D'autres médecins prétendent que le foie du chien, mangé rôti, est bon contre la frayeur de l'eau provenant de la morsure du chien enragé. Pour ceux qui craignent l'eau, il faut prendre, sans qu'ils le sachent, de l'eau dans laquelle les forgerons éteignent le fer[1], et l'on en donne à boire au malade. C'est (d'un effet) étonnant.

Quant aux remèdes qui sont salutaires contre la morsure du chien enragé et d'autres chiens qui ne

[1] (Lis : الحدّادون) الذى يطفى فيه الحدّادين.

sont pas enragés, ce sont les suivants : le suc du lycium, dont on enduit l'endroit de la morsure du malade, est salutaire, il est salutaire aussi de l'enduire avec de l'opoponax dissous dans de l'eau tiède; ou bien, on applique sur l'endroit du sel pilé et du miel, jusqu'à ce qu'ils pénètrent au fond de la morsure; on applique aussi sur l'endroit de l'oignon broyé avec du sel et du vinaigre; ou bien on mélange avec de l'oignon broyé, du miel, du sel, de la rue, et on applique le tout.

La noix, mêlée avec de l'oignon, du sel et du miel, est bonne contre la morsure du chien et celle de l'homme. Le blé mâché, appliqué sur la blessure, est bon contre la morsure du chien enragé. La feuille de figue noire broyée, appliquée sur la blessure, est salutaire. La menthe, appliquée avec le sel, est efficace contre la morsure du chien. La vesce, pétrie avec du vin, appliquée sur la blessure, guérit de la morsure du chien et de celle de l'homme. Il en est de même de la racine de fenouil, appliquée broyée, mêlée au miel. Ce qui est salutaire contre la morsure de l'homme, c'est de prendre un os d'agneau brûlé jusqu'à ce que sa cendre blanchisse, ensuite on le broie et on le pétrit avec du miel, et on l'applique sur l'endroit (mordu). Si la morsure est ouverte, on prend des lentilles cuites qu'on fait macérer, et on les applique sur l'endroit; elles guériront (si Dieu veut; il est grand, illustre et le plus savant).

VI.

NOTICES SOMMAIRES SUR LES MÉDECINS GRECS ET ARABES, ET LEURS OUVRAGES CITÉS DANS LE *ZÂD AL-MOÇÂFIR*.

Il m'a paru intéressant, pour l'histoire littéraire de la médecine, de consacrer un chapitre spécial aux médecins grecs et arabes dont il est question dans le *Zâd al-Moçâfir*. La plupart des détails biographiques et bibliographiques de ces notices sont tirés du précieux ouvrage d'Ibn Abi Oçaïbyya. Je me suis servi du ms. 673, suppl. ar. de la Bibliothèque impériale. J'indique en même temps les maladies à l'occasion desquelles Abou Djàfar a cité les médecins grecs et arabes et leurs ouvrages. Ce n'est pas la partie de ces études qui m'a donné le moins de peine. J'ai retrouvé dans Ibn Abi Oçaïbyya le titre de tous les ouvrages cités dans le *Zâd al-Moçâfir*; mais je n'y ai pas trouvé tous les médecins arabes dont parle Abou Djàfar. Quelques noms de médecins grecs se trouvent défigurés en arabe, il m'eût été difficile d'en rétablir l'orthographe, si je n'avais eu recours à l'obligeance de M. le docteur Daremberg. Ses indications m'ont aidé à reconnaître, sous la transcription arabe, le véritable nom de la plupart de ces médecins. Je dois aussi à M. Daremberg la détermination des ouvrages des médecins grecs cités par Abou Djàfar, et celle de plusieurs maladies comprises dans la table que je donne plus loin.

Je renvoie, dans ces notices, au manuscrit de Dresde, au moyen de cette abréviation : ms. D., et à l'ouvrage d'Ibn Abi Oçaïbyya, au moyen de celle-ci : I. A. O.

§ I. — MÉDECINS GRECS.

1. ابقراط HIPPOCRATE (vers 430 avant J. C.).

Parmi les ouvrages d'Hippocrate, Abou Djàfar

cite les suivants : كتاب الفصول « Livre des Aphorismes » (ms. de Dresde, fol. 37, 42) ; كتاب ابيدهيميا « Livre des épidémies (ms. D. fol. 114), commenté par Galien, en sept chapitres (voy. l'ouvrage d'Ibn Abi Oçaïbyya, fol. 58 r.) ; تقدمة المعرفة « Progrès de la connaissance » (ms. D. fol. 76 [1]), commenté par Galien, en trois chapitres. (Voy. I. A. O. fol. 58 v.) كتاب تدبير الامراض الحادّة « Livre sur le traitement des maladies aiguës » (ms. D. 104 [2]), commenté par Galien. (Voy. I. A. O. fol. 58 v.)

Hippocrate est cité à l'occasion des maladies suivantes : frénésie (fol. 25 v. du ms. D.), apoplexie (fol. 32 v.), spasme (fol. 37 v.), douleur d'yeux (fol. 42 r.), pleurésie (fol. 104 r.), appétit canin (fol. 118 v.), gale (fol. 292 r.), maladies des reins (fol. 201 r.). A propos d'un vomitif (fol. 114 r.), on trouvera d'autres citations aux folios 72, 76, 98.

2. — جالينوس GALIEN (né en 131 après J. C.).

C'est de tous les médecins celui qu'Abou Djàfar a mis le plus à contribution. Les ouvrages cités sont : كتاب المزاجات « Livre des complexions » (ms. D. f. 14), ou humeurs, tempéraments, inclinations. Le mot مزاج a tous ces sens ; littéralement il signifie « mélange ». Voici les détails que donne Ibn Abi Oçaïbyya, fol. 54 r. sur cet ouvrage : « Le livre des complexions [3] est di-

[1] *Pronostic.* (Voy. Wenrich, p. 98.)
[2] *Régime dans les maladies aiguës.* (Voy. Wenrich, p. 101.)
[3] *Traité des tempéraments*, en trois livres.

visé en trois chapitres (مقالة); dans les deux premiers, il décrit les espèces de complexions du corps des animaux. Il indique leur nombre, leur nature et les signes de chacune d'elles. Dans le troisième chapitre, il mentionne les espèces de *constitutions* des remèdes; il démontre comment il faut les expérimenter, et la possibilité de les connaître.» كتاب العشر مقالات «Livre des dix chapitres[1].» (Voy. ms. D. fol. 17, 49.) C'est une division de son grand ouvrage en dix-sept chapitres[2], intitulé : كتاب تركيب الادوية «Livre de la composition des remèdes.» Cet ouvrage a deux parties : 1° les sept premiers chapitres sont connus sous le nom de قاطا جانس (Κατὰ γενῆ[3]), ils contiennent la composition des remèdes par groupes et par espèces; 2° les dix autres chapitres renferment la composition des remèdes, suivant l'endroit du corps où l'on doit les appliquer. Cette partie est connue sous le nom de ميامر, pluriel de ميمر, c'est-à-dire *chemins*. Il semble qu'on ait ainsi appelé ce livre, parce que *le chemin* conduit à employer, d'une manière sûre, les remèdes composés. (Voy. Ibn Abi Oçaïbyya, fol. 57 v. 58 r.)

كتاب الادوية المقابلة للادواء «Livre des remèdes à opposer aux maladies (antidotes)» (ms. D. fol. 178, 236). (Voy. I. A. O. fol. 58 r.[4].)

[1] C'est le *Traité des médicaments selon les lieux où on les applique.*

[2] *Des médicaments selon les genres et selon les lieux.*

[3] *Des medicaments selon les genres,* c'est-à-dire selon les formes dans lesquelles on les administre.

[4] C'est sans doute le *Traité des Antidotes,* en deux livres. (Voy. Wenrich, p. 256.)

كتاب الصناعة «Livre de l'art (pratique)» (ms. D. fol. 208 [1]). Ibn Abi Oçaïbyya ajoute à ce titre الصغيرة «(Petit) Livre de la petite pratique.» Cet ouvrage ne forme qu'un chapitre. (Voy. ms. D. fol. 53 v.)

كتاب فصول الحميات «Livre des divisions des fièvres» (ms. D. fol. 259 [2]). Ibn Abi Oçaïbyya dit اصناف, au lieu de فصول. (Voy. fol. 55 r.)

كتاب حيلة البرء «Livre du moyen de la guérison» (ms. D. fol. 298), ouvrage divisé en quatorze chapitres. (Voy. *ibid.* fol. 55 v. [3])

كتاب منافع الاعضا «Livre des utilités des membres» (ms. D. fol. 162), divisé en dix-sept livres [4]. (Voy. *ibid.* fol. 56 v.)

كتاب التعليم «Livre de l'enseignement» (ms. D. fol. 13). Ibn Abi Oçaïbyya donne un titre plus complet : في الحثّ على تعليم الطب « Livre touchant l'excitation à enseigner la médecine. » Est-ce le même ouvrage? Ce dernier n'a qu'un chapitre. (Voy. I. A. O. fol 59 r. [5].)

كتاب نصائح الرهبان «Livre de conseils aux moines (solitaires)» (ms. D. fol. 14 [6]). Je n'ai pas trouvé cet ouvrage dans la liste d'Ibn Abi Oçaïbyya.

[1] C'est le *Petit art*, ou *Art médical*.

[2] *Traité de la différence des fièvres*, en deux livres.

[3] *Traité de la méthode thérapeutique*, en quatorze livres.

[4] *De l'utilité des parties du corps humain*, en dix-sept livres.

[5] *Exhortation à l'étude des arts.*

[6] C'est sans doute le traité *De secretis.* (Voy. la Dissertation précitée de M. Daremberg, dans les *Notices et Extraits des manuscrits d'Angleterre*, p. 90, note 1.)

كتاب اسديميا «Livre des épidémies» (ms. D. fol. 201, 225). Je lis : ابيديميا.. C'est l'ouvrage d'Hippocrate, commenté par Galien.

كتاب الى الغوقن «Livre à Aghloukan» (ms. D. fol. 170), lisez : الى اغلوقن. Il composa ce livre sur la guérison des maladies, pour Aghloukan le philosophe. (Voy. I. A. O. fol. 53 v.[1].)

Galien est cité dans les maladies suivantes : alopécie (voy. fol. 6 r. du ms. D.), migraine (fol. 12 v. 14 v. 15 r.), maladie du casque (crâne) (fol. 19 r.), léthargie (fol. 20 v.), frénésie (fol. 25), amour (fol. 28 v. 29 v.), épilepsie (fol. 30 v. 32 v.), lourdeur d'oreille (fol. 49 r.), gencives (fol. 64 v.), toux (fol. 71 v. 74 r. 83 v.), pulmonie (fol. 88 r.), respiration (fol. 98 v.), vomissement (fol. 130 v.), glissement des intestins (fol. 134 r.), mal iliaque (fol. 146 r. 148 v.), hydropisie (fol. 174 v.), maladie du foie (fol. 170 r. 171 v. 178 r.), de la rate (fol. 197 v.), pierre (f. 208 v.), rétention de menstrues (f. 225 v.), paucité de coït (fol. 214 v.), tumeurs de la matrice (fol. 231 v.), goutte sciatique (fol. 240 r.), fièvres (fol. 247 r. 253 v. 259 r.), hydrophobie (fol. 277 v.), lèpre (fol. 286 r. v. 287 r.), morsure de serpents (fol. 39 r.), de scorpions, d'araignées (fol. 274, 236 v.), de vipère (fol. 273), de chien enragé (fol. 277 v.); saignée de la basilique (fol. 104 r.), indigestion (fol. 125 v.), traitement le plus efficace (fol. 125 v.), vers (fol. 153 v.), maladie des reins (fol. 201 r.), tumeurs de la verge

[1] *Méthode thérapeutique à Glaucon*, en deux livres.

(fol. 221 r.), resserrement de la matrice (fol. 230 r.), embrion (fol. 235 r.), peur (fol. 270 v.), fatigue (fol. 281), gale (fol. 292), clous (fol. 293 r.), coupures (f. 298 r.), séparation de la jointure (f. 296 v.). On remarque d'autres citations peu importantes aux folios 13 r. sur la bile, 13 r. 17 v, 21 v. 27, 72 v. 129 v. 150 v. 158, 179 v. 206 v. 288 v. 236 v. 274 v.

3. — ديسقريدس DIOSCORIDE (vers 40 après J. C.)

Abou Djàfar ne mentionne aucun ouvrage de Dioscoride; il lui a emprunté des recettes contre la maladie des cheveux (fol. 7 r. 8, 9 v.), migraine, (fol. 14 r.), épilepsie (fol. 31 r.), obscurité de l'œil (fol. 47 v.), rousseurs de la figure (fol. 69 r.), évanouissement (fol. 112 r.), ulcère des intestins (fol. 143 v.), vers (fol. 154 v.), tumeurs de la rate (fol. 199 v.), pierre (fol. 207 v.). Il prétend qu'une drachme de la pierre qui se trouve dans l'intérieur de l'éponge fait éclater les calculs [1]. Rufus est du même avis. Coït (fol. 215 v.), vomissement (fol. 129 v.), tumeurs aux matrices (fol. 232 v. 233 v.), sciatique (fol. 246 v.), gale (fol. 292 r.), embrion (fol. 238 r.), eau (f. 270 r.), hydrophobie (f. 277 v.), tumeurs (fol. 282 r.), clous (fol. 284 v. 293 r.), scrofules (fol. 294 v.), blancheur d'ongles (fol. 299 v.).

[1] Voy. livre V, chap. CLXII, édit. de Sprengel, dans la collection de Kuehn.

4. — روفس RUFUS (vers 100 après J. C.)

Il est cité dans la maladie du casque (crâne) (fol. 19 r.), coït (fol. 28 v.), pierre (fol. 207 v.), menstrues (fol. 224 v. 225 r.).

5. — افلاطون PLATON.

Cité fol. 125 v. au fol. 205 r. Il dit qu'il faut arracher les verrues avec une baguette de myrte.

6. — ارسطوطلس ARISTOTE.

Cité au fol. 215 v. Il dit que l'abondance des poils chez l'homme, et des plumes chez les oiseaux, est un signe de faculté générative.

7. — بولس الطبيب PAUL LE MÉDECIN.

C'est Paul d'Égine (vers 680 après J. C.). Il est cité dans les cas suivants : taches de rousseur (fol. 67 v.), toux, respiration difficile (fol. 102 r.), vents d'estomac (fol. 132 v.), tumeurs de la matrice (fol. 232 v.). Autre citation au fol. 36 r.

8. — فرفوريوس FARFOURIOUS LE PHILOSOPHE [1] (278 ap. J. C.).

Cité au fol. 125 v. Nourriture. « La différence,

[1] Il ne me paraît pas douteux qu'il ne faille trouver ici le nom de Porphyre. La sentence rapportée par Abou Djâfar, est bien dans l'esprit de ce philosophe. Elle excitait, comme on sait, la haute admiration d'*Harpagon* :

VALÈRE.... : Il faut que la frugalité règne dans les repas qu'on donne, et,

dit-il, qu'il y a entre vous et moi dans la recherche de la vie, dans ce monde, c'est que je me nourris pour vivre, et que vous ne désirez la vie que pour manger. »

9. — افليمون AFLIMOUN[1].

Abou Djàfar le cite au fol. 218 r. sur le coït; il l'indique comme auteur du فراسة « Physiognomonie. »

10. — اندروماخس ANDROMÂKHOS[2].

Cité au fol. 272 v. Il dit que les anciens ont composé la thériaque pour annuler les poisons.

11. — قراطيمس K'RÂT'IMOS (?).

Cité au fol. 277 v. Hydrophobie.

12. — اقريطس AK'RIT'OS.

Cité au fol. 10 v. Recette contre les ulcères de la tête.

M. Daremberg (*Dissertation précitée*, p. 90), pense que c'est Criton le Jeune, dont Galien rapporte très-souvent des recettes.

suivant le dire d'un ancien : « Il faut manger pour vivre, et ne pas vivre pour manger. »

HARPAGON : Ah! que cela est bien dit; approche que je t'embrasse pour ce mot. C'est la plus belle sentence que j'ai entendue de ma vie.

[1] C'est sans doute Philémon. (Voy. Wenrich, p. 296.)

[2] Andromaque le Jeune, médecin de Néron, souvent cité par Galien. (Voy. pour cette citation en particulier, *Des antidotes*, édit. de Kuehn, t. XIV, p. 2.)

13. — ايلاديوس AÏLÂDIOUS.

Cité au fol. 197 v. Il dit que le rire guérit la rate. Jusqu'à présent, M. Daremberg n'a pas pu déterminer quel était l'auteur nommé par Abou Djàfar. En lisant فلاديوس, on pourrait supposer que c'est le nom du médecin *Fledius*, auquel on attribue cet adage : « que la rate est l'instrument du rêve. » Dans les textes grecs, on lit Νικόλαος. (Voy. la dissertation de M. Daremberg, *Archiv. des Missions*, p. 517.)

14. — ترياذوف TARIÂDOUF (?).

Prétend, au fol. 56 r. que le crotin d'âne, arrosé de vinaigre, lorsqu'on le respire, arrête le *roàâf* (hémorrhagie).

§ II. MÉDECINS ARABES.

Au nombre des médecins arabes que cite Abou Djàfar, on trouve tantôt Iouh'annâ ibn Mâçouia, tantôt Iah'ia ibn Mâçouia. Comme on pourrait confondre ces deux noms, qui ne s'appliquent, à ce que je crois, qu'à un seul médecin, Iouh'annâ ibn Mâçouia, je vais donner, d'après Ibn Abi Oçaïbyya, quelques détails sur les Mâçouia :

1. — ماسوية ابو حنّا MÂÇOUIA ABOU HANNA.

Kinoun l'interprète rapporte que Mâçouia Abou H'annâ était occupé à broyer les médicaments à l'hôpital de Djondaïçâbour[1]. Il ne savait pas lire une

[1] جُنْدَيْسَابور, ville du Khouzistân, à huit parasanges de Toster

lettre dans aucune langue; mais il connaissait les maladies et leur traitement, et savait distinguer les remèdes. (Le médecin) Djabraïl, fils de Iakhtîchou'[1] l'amena, un jour (chez lui), et lui fit des présents. Mâçouia s'étant épris d'une esclave de Dâoud, fils de Sarlak'ioun, Djebraïl l'acheta pour 800 dirhems et la lui donna. Mâçouia en eut deux fils, Iouh'annâ et Mikhâïl. (Voy. I. A. O. fol. 98 v.)

2. — يوحنا بن ماسوية IOUHANNÂ IBN MÂÇOUIA.

Fils du précédent, médecin célèbre, connu sous le nom de *Mesué*. C'est celui qui est souvent cité dans le *Zâd al-Moçâfir*. Il vivait sous le calife abbasside El-Wâthik'. Il mourut en 243 de l'hégire (de J. C. 857). On voit la liste de ses ouvrages dans I. A. O.

et à six de Sous, abondante en eau, palmiers et céréales, était célèbre par son Académie de médecine. On y voyait le tombeau du roi Yàk'oub Essoffâr. (V. le texte de la Géographie d'Abou'lféda, publié par MM. Reinaud et de Slane, p. 315; voir aussi le *Merâçid.*) Cette ville est maintenant en ruines.

[1] جبريل بن بختيشوع, médecin célèbre, du temps des califes Haroun Errachid et Al-Mamoun, auprès desquels il jouissait d'une grande faveur. Aucun médecin ne reçut autant que lui de bienfaits et de richesses de la part des califes. D'une grande habileté dans le traitement des maladies, il surpassait son père Iakhtîchou'. On lui attribue les paroles suivantes :

اربعة تهدم العمر ادخال الطعام على الطعام قبل الانهضام
وشرب الماء على الريق ونكاح العجوز والتمتع فى الحمام

« Quatre choses détruisent la vie : introduire des aliments sur d'autres avant la digestion, boire de l'eau sur la salive (c'est-à-dire à jeun), cohabiter avec une vieille femme, et prendre du plaisir dans le bain. » (Voy. I. A. O. fol. 73 v.)

fol. 100 v. pour la biographie, et 104 v. pour les ouvrages.

3. — ميخايل بن ماسوية MYKHÂYL IBN MÂÇOUYA.

Iouçof ibn Ibrahim raconte que ce médecin n'était pas satisfait des (remèdes) nouveaux; il ne leur empruntait aucun argument dans ses discours. Il ne s'accordait avec aucun médecin sur une chose (remède) qui n'était inventée que depuis deux siècles. Il n'employait ni l'oxymel, ni la rose, à moins qu'elle n'eût été confite dans le miel, ni le *djoulâb*, fait avec l'eau de rose; il ne s'en servait que composé de roses bouillies dans de l'eau chaude, et il n'en faisait pas usage avec du sucre. En résumé, il n'employait rien de ce que les anciens n'avaient pas expérimenté.

Je lui demandai, un jour, ce qu'il pensait de la banane. « Je ne l'ai pas vue mentionnée, répondit-il, dans les livres des anciens, et cela étant, je n'ose ni la manger, ni la faire manger aux autres. »

Al-Mamoun avait de l'admiration pour lui; il le préférait à Djabraïl ibn Iakhtîchou', au point qu'il l'appelait plus souvent par son *konya* [1] (surnom) que par son nom. Il ne buvait de remèdes que ceux dont

[1] C'est une marque de considération chez les Arabes d'appeler quelqu'un par son *konya* كنية. Al-Mamoun appelait ce médecin du nom d'Ibn Iakhtichou' (qui était son *konya*), plutôt que par celui de Djabraïl. Il est d'usage, dans les familles, si le fils aîné s'appelle, par exemple, Ah'mad, que le père et la mère ajoutent à leurs autres noms celui d'Abou Ah'mad, père d'Ah'mad, d'Omm Ah'mad, mère d'Ah'mad; le fils prend à son tour le nom de son père, et ajoute à ses autres noms celui de *fils d'un tel*. Ces surnoms sont

ce médecin avait préparé pour lui la composition et la confection.

« Je voyais à Bagdad tous les médecins lui témoigner des égards qu'ils ne manifestaient à aucun autre. » (Voy. I. A. O. fol. 105.)

Comme on le voit par ce qui précède, Ibn Abi Oçaïbyya ne parle dans son ouvrage que de Mâçouia Abou H'annâ et de ses deux fils : Iouh'annâ et Mikhâyl; il n'est pas question d'un troisième fils, appelé, suivant Abou Djàfar, Iahia, fils de Mâçouia. On est amené à conclure que le copiste aura peut-être écrit par erreur le nom يحيى *Iah'ya*, pour يوحنا *Iouh'annâ*, et qu'il faut attribuer toutes les citations qui porte les noms d'*Ibn Mâçouia*, de *Iah'ya ibn Mâçouia*, à Iouh'annâ ibn Mâçouia, le plus célèbre des trois dont parle Ibn Abi Oçaïbyya, et le seul qui ait laissé des ouvrages.

Cependant, en indiquant les citations d'Abou Djàfar, je vais séparer celles attribuées à Iouh'annâ ibn Mâçouia, de celles qui portent le nom de Iah'ia ibn Mâçouia.

IOUH'ANNÂ IBN MÂÇOUIA.

Les ouvrages de ce médecin, cités par Abou Djàfar, sont : كتاب البصيرة « Livre de la vue intérieure » (ms. D. fol. 16 v.), كتاب النجح « Livre du

des *konya*. Mais les Arabes peuvent recevoir un *konya*, par une sorte de respect ou par plaisanterie, sans pour cela avoir de fils. Ainsi Djoha, si célèbre par ses facéties, était appelé *Abou'l-R'oçn* (père de la branche).

succès» (fol. 226 r. 299 r.), كتاب الكمال «Livre de la perfection» sur les recettes et les traitements (fol. 184 r.). Ces ouvrages sont compris dans la liste qu'Ibn Abi Oçaïbyya a ajoutée à la biographie de ce médecin.

Abou Djàfar lui a emprunté des recettes contre : la migraine (fol. 16 r. du ms. D.), léthargie (fol. 21 r.), insomnie (fol. 24), apoplexie (fol. 34 r. v. 36 v.), blancheur de l'œil (fol. 44 v.), ulcères de la bouche (fol. 58 v.), fétidité de la bouche (fol. 66 r.), rhume (fol. 82 v. 83 v. 81 r.), vents de l'estomac (fol. 132 v. 178 v.), douleur d'estomac (fol. 179 r. 184 v.), jaunisse (fol. 196 r.), rate (fol. 198 r. v.), ouvertures de tumeurs locales (fol. 75 r.), coït (fol. 219 r.), rétention de menstrues (fol. 226 r.), blessures (fol. 299 r.), toux (fol. 100 v. 96 v.), soif (fol. 121 v.), pour purifier la tête (fol. 17). Autres citations aux folios 242 r. 289 v. Foie, fièvre brûlante (fol. 182 r.), tumeurs (fol. 283 v.).

IAH'IA IBN MÂÇOUIA.

Aucun ouvrage de lui n'est mentionné par Ibn Abi Oçaïbyya. Il est cité dans les cas suivants : bouche (fol. 67 v.), taches de rousseur (fol. 69 r.), palpitation de cœur (fol. 107 v.), faiblesse d'estomac (fol. 137 v.), ulcères des intestins (fol 143 v.), chute des cheveux (fol. 8 r.), apoplexie (fol. 35 r.), tintement d'oreille (fol. 50 r. 53 r.), ulcères (fol. 58 r.), gargarisme (fol. 58 r.), dents (fol. 64 v.), bouche (fol. 67).

4. — اسحاق بن عمران ISH'ÂK IBN AMRÂN.

Médecin célèbre du Mar'reb, originaire de Bar'-dad, il arriva dans l'Ifrik'ia sous le règne de Ziâdat Allah, fils d'Ar'lab (803-809 de J. C.). (Voy. I. A. O. fol. 181 v. pour sa biographie et ses ouvrages.)

Il est cité par Abou Djàfar dans les maladies suivantes : estomac (fol. 17 r.), léthargie (fol. 20 v.), insomnie (fol. 24 v.), piqûres (fol. 38 v.), blancheur dans l'œil (fol. 44 v.), dents (fol. 61 v.), taches de rousseur (fol. 71 v.), rhume (fol. 81 r.), crachement de sang (fol. 95 r.), mélancolie (fol. 108), hoquet (fol. 138 v.), dyssenterie (fol. 186 r. 152 r.), rate, foie (fol. 198 v. 181 r.), rétention de menstrues (fol. 226), douleur des genoux et des fémurs (fol. 243). Cité en outre aux folios 127 v. 142 r.

5. — اسحاق بن سليمان ISH'ÂK IBN SOLAIMÂN [1].

Médecin célèbre du Mar'reb, originaire d'Égypte, disciple d'Ish'âk' ibn Amrân. Il mourut près de l'année 320 de l'hégire (de J. C. 932), ayant vécu plus

[1] L'illustre S. de Sacy, dans la *Relation d'Égypte* d'Abd Ellat'if (p. 43), a donné la vie de ce médecin d'après Ibn Abi Oçaïbyya. Le manuscrit de Leyde (n° 832), dont il s'est servi, renferme beaucoup plus de détails que celui de Paris (n° 673). Le récit d'Ah'mad, fils d'Ibrahim Abou Khâlid, Abou Djàfar, auteur du *Zâd al-Moçâfir*, objet de ce travail, dans son livre intitulé : *Mémoire sur la dynastie actuelle*, rapporte sur Ishâk' ibn Solaïmân, deux faits qui manquent dans le manuscrit de Paris. Le manuscrit de Leyde (traduction de S. de Sacy) porte qu'Ishâk fut attaché comme médecin à l'imam Abou Mohammed *Abd Allah Mahdi*. Le manuscrit de Paris dit plus exactement *Obaïd Allah el-Mahdi*.

de cent ans. Il florissait sous Obayd Allah el-Mahdi. Il ne prit pas de femme. N'ayant pas laissé d'enfant, on lui dit : الا يسرّك ان لك ولدا «Est-ce qu'il ne te serait pas agréable d'avoir un enfant?» Il répondit : «Non, puisque j'ai fait le livre sur les fièvres كتاب الحميات,» et il voulait dire que son ouvrage perpéturait son nom plus qu'un enfant. Cette réponse rappelle celle d'Épaminondas à ses amis, qui s'écriaient en pleurant : «Ah ! faut-il que tu meures sans enfants?» — «De par Jupiter, reprit Épaminondas, cela n'est pas, car je laisse deux filles : la victoire de Leuctres et celle de Mantinée.» (Voy. I. A. O., fol. 182 r.)

Il est cité dans le *Zâd al-Moçâfir,* à l'occasion du rhume compliqué de coryza (fol. 89 r.), crachement de sang (fol. 93 v.), tumeurs aux testicules (fol. 223 r.).

6. — يختيشوع بن جبريل بن يختيشوع IAKHTÎCHOU', FILS DE DJABRAIL, FILS DE IAKHTÎCHOU'.

Syrien, d'un rang illustre; il obtint une position élevée et une fortune considérable qu'aucun médecin de son temps n'atteignit. Ses vêtements et ses meubles étaient semblables à ceux du calife Al-Motawakkil. H'onaïn, fils d'Ishâk'[1], rapporte qu'il tra-

[1] H'onaïn, fils d'Ishak' l'ibâdi, célèbre médecin arabe, au service du calife El-Motawakkil, auprès duquel il jouissait d'une faveur marquée, s'acquit une grande renommée comme traducteur de livres grecs. Il était, de tous ses contemporains, celui qui connaissait le mieux les langues grecque, syriaque et persane. Disciple de

duisit, en syriaque et en arabe, beaucoup de livres de Galien.

Ses envieux excitèrent contre lui le calife Al-Wâthik', qui l'exila à Djondaïçâbour; mais lorsque Al-Motawakkil monta sur le trône, il rappela Iakhtîchou', qui fut depuis en grande faveur à sa cour. Il mourut en 256 de l'hégire (de J. C. 869). (Voy. I. A. O. fol. 79 v. et suiv.)

Ce médecin est cité dans le *Zâd al-Moçâfir*, au chapitre sur l'Amour. (Voy. ms. D. fol. 39 v.)

Iouh'annâ, fils de Maçouiâ, il traduisit pour son maître beaucoup d'ouvrages de Galien. La correction de son style dans ses traductions prouve qu'il possédait une connaissance parfaite de la langue arabe. Ibn Abi Oçaïbyya rapporte, d'après Chehâb eddin le grammairien et Ibn Djoldjol, que H'onaïn se perfectionna dans l'arabe en suivant, avec le célèbre grammairien Sibawaih, les leçons du lexicographe Khalil ibn Ah'mad, auteur du كتاب العين, ouvrage que Honaïn introduisit à Bar'dad. (Voy. Ibn Abi Oçaïbyya, f. 108 r.) Il était né en 188 de l'hégire (de J. C. 803), d'autres disent en 194 (de J. C. 809). Il mourut, selon Ibn Khallikân et Abou'l-Faradj dans son *Fihrist*, en 260 (de J. C. 873); selon Ibn Abi Oçaïbyya, en 264 (de J. C. 877), sous El-Motamid, ou sous El-Motawakkil, selon Ibn Djoldjol. (Voyez, pour sa biographie, Ibn Abi Oçaïbyya, fol. 105 v.) Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages. (Voy. *Ibid.* fol. 113 v.)

D'après Chehâb eddin et Ibn Djoldjol, cités par Ibn Abi Oçaïbyya, H'onaïn aurait été le condisciple de Sibawaih et le disciple de Khalil. Il n'est pas facile de vérifier l'exactitude de ce fait. Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de la mort de Sibawaih, qui varie entre 161, 180, 185, 187 et 194 de l'hégire. (Voy. *Relation de l'Égypte*, S. de Sacy, p. 482, et *Anthologie arabe*, p. 40.) Il ne paraît donc pas possible que H'onaïn, né en 188 ou en 194, ait été condisciple de Sibawaih et disciple de Khalil, qui est mort, selon H'adji Khalfa, en 175 de l'hégire. Si les écrivains, cités par Ibn Abi Oçaïbyya, ont avancé un fait positif, il s'en suivrait naturellement

7. — ابو الوالد يونس ABOU'L WALID YOUNÈS.

Je ne l'ai pas trouvé dans Ibn Abi Oçaïbyya. Abou Djàfar le cite à propos du crachement de sang (fol. 94 r.).

8. — ابن احمد IBN AH'MAD.

Je ne l'ai pas trouvé dans Ibn Abi Oçaïbyya. Cité par Abou Djàfar, au fol. 127 v. Soulèvements.

9. — ابن حلفرن IBN H'ALFARN.

N'est pas dans Ibn Abi Oçaïbyya. Cité à l'occasion d'un remède prescrit à un homme qui *urinait* du sang. (Voy. fol. 206 v.)

10.—يعقوب بن اسحاق الكندى IA'K'OUB IBN ISHÂK' EL-KENDYY.

Célèbre philosophe arabe, qui était en grande faveur auprès des califes El-Mamoun et El-Mòtaçim. Il rapporte dans le chapitre sur l'Amour du *Zâd al-Moçâfir*, un trait sur l'inventeur des sons (*Ark'âous*). (Voy. I. A. O. fol. 117 r.)

11. — قسطا بن لوقا البعلبكى KOST'Â IBN LOUK'Â LE BÀLBAKITE.

Solaïmân, fils de Hassân, rapporte que Kost'â était chrétien de religion, philosophe, astronome, savant en géométrie et en arithmétique. Il vivait du temps de Mok'tadir Billah (908-932 de J. C.).

qu'il faudrait reporter au delà de l'année 194 la mort de Sibawaih, et celle de Khalil bien au delà de l'année 175.

L'écrivain Ibn Ennadim de Bar'dad[1], dit qu'il excellait dans beaucoup de sciences : médecine, philosophie, géométrie, mathématiques, musique; il n'avait pas d'endroit faible. Éloquent dans la langue grecque, il avait un style choisi en arabe. Il mourut en Arménie, auprès d'un des souverains de ce pays. Ce fut là qu'il répondit à l'opuscule d'Abou Aïssa ibn el-Monaddjim[2] sur la prophétie de Moh'ammed (que Dieu lui soit propice et le salue!). Ensuite il composa le Livre du paradis sur l'histoire. Je dis (moi, Ibn Abi Oçaïbyya) que Kost'â traduisit beaucoup de livres grecs en arabe. Il était remarquable

[1] C'est Abou'l-Faradj Moh'ammed ibn Ishak' *El-Warrâk'* (le copiste), plus connu sous le nom de Ibn Abi Yàk'oub An-nadim al-Bar'dadi, auteur du *Fihrist al-oloum* (Catalogue des sciences), qu'il composa en 377 de l'hégire de J. C. 987. (Voyez sur cet ouvrage, *Journal asiatique,* décembre 1839, p. 521, article de M. de Slane.) Ibn Abi Oçaïbyya a pris cette citation dans le *Fihrist.* (Voy. ms. n° 1405, 2 v. fol. 147 v°.) Abou'l-Faradj met Kost'a au-dessus de H'onaïn ibn Ishak', comme traducteur et comme médecin. (Voy. *Ibid.*)

[2] Etthàlabyy a consacré quelques pages aux Benou'l-Monaddjim بنو المنجم. Il ne donne aucun détail biographique sur Abou Ayça en particulier, il se contente de citer cinq de ses vers. En parlant des Benou'l-Monaddjim, en général, il dit qu'ils étaient des poëtes distingués. L'un d'eux adressa des vers à Ad'ad Eddaula. Ils vivaient dans l'intimité des rois et des grands personnages, particulièrement d'*Es-Sâhib* (le célèbre ministre Ismaïl m. en 385 de l'hégire (995), *compagnon* du prince Bouïde Moayyd Ed-daula). (Voy. *Yatimet Eddahr,* fol. 343 v°.)

Abou'l-Faradj rapporte, d'après Abou Solaïman el-Mint'ak'y, que les Benou'l-Monaddjim donnaient cinq cents dinars par mois à des traducteurs, au nombre desquels se trouvaient H'onaïn ibn Ishak', H'obaïch ibn H'açan et Thâbit ibn K'ora. (Voy. *Fihrist,* fol. 76 v°. 2 v.)

par sa traduction, éloquent en grec, en syriaque et en arabe; il corrigea beaucoup de traductions; il était d'origine grecque.

On a de lui un grand nombre d'opuscules et de livres sur la médecine et d'autres matières. Ses expressions étaient élégantes et sa verve puissante.

Obaïd Allah ibn Djabraïl[1] rapporte que Sandjârib[2] attira Kost'â en Arménie, où il se fixa. Il y

[1] عبيد الله بن جبريل, médecin, ami et contemporain d'Ibn Bothlân (médecin célèbre qui vivait en Égypte sous le calife fat'imite Mostançir billah; il mourut en 444 de l'hégire, de J. C. 1052). (Voy. I. A. O. fol. 132 v°.) Obaïd Allah composa plusieurs ouvrages sur la médecine et autres matières. On a de lui : كتاب مناقب الاطبّاء «Livre des qualités honorables des médecins», dans lequel il donne quelques détails sur leur position et leurs actions remarquables. Il résida à Mayyâfârik'în ميّافارقين (en Mésopotamie). Le manuscrit d'Ibn Abi Oçaïbyya offre une lacune dans la date de sa mort. Il est dit seulement qu'il composa son *Livre sur diverses espèces de lait*, كتاب فى اختلاف الالبان en 447 de l'hégire, 1055 de J. C. (Voy. I. A. O. fol. 85 r°.)

[2] Ibn Abi Oçaïbyya veut peut-être parler ici d'un prince chrétien, fort puissant, qui gouvernait, au x[e] siècle, le pays connu sous le nom de Dzanar ou Dzanark'h, et occupant la plus grande partie des montagnes comprises entre la porte des Alains et le Schirwan. Ce prince reconnaissait la suprématie des rois d'Arménie, et, quoique laïque, portait le titre ecclésiastique de *chorévêque.* «Ibn Haukal parle aussi des peuples du Dzanar, qu'il appelle سنارى *Sanâry,* et dit que, de son temps, ils étaient gouvernés par un prince nommé Sandjâryb, dont les revenus se montaient à 300,000 dirhems. Ce nom paraît être le même que celui de Senek'harim, nom assez commun chez les Arméniens, et qui était ordinairement altéré de cette façon par les Arabes.» Les détails qui précèdent, puisés dans les *Mémoires sur l'Arménie*, par Saint-Martin, vol. I, p. 233, 234, et dans le *Voyage d'Abou'l-K'assim*, par d'Ohsson, p. 18, me paraissent pouvoir être difficilement appliqués au Sandjârib mentionné par

avait alors dans ce pays le patrice Abou'l-At'arif[1], homme savant et supérieur, pour lequel Kost'â composa un grand nombre d'ouvrages sur diverses sciences. Ces livres étaient précieux, utiles, remarquables par les pensées et la concision du style.

Il mourut et fut enterré dans ce pays. On éleva une coupole sur son tombeau, qui fut vénéré à l'égal des tombeaux des rois et des chefs célèbres.

Ibn Abi Oçaïbyya ajoute à cette biographie le titre de ses ouvrages. Cet appendice contient une page et demie. (Voy. l'ouvrage d'Ibn Abi Oçaïbyya, fol. 134 v. et 135 r.)

Abou Djâfar cite un de ses nombreux ouvrages,

Ibn Abi Oçaïbyya, d'après le biographe Obaïd Allah; il est plus probable qu'on a voulu désigner ici le roi du Vasbouragan, Jean Senek'harim (972 de J. C.). C'est l'opinion de M. Dulaurier.

[1] Malgré toutes mes recherches, il ne m'a pas été possible de découvrir quel était ce personnage. Le manuscrit d'Ibn Abi Oçaïbyya ne donne pas son nom d'une manière uniforme; on trouve tantôt ابو العطريف, tantôt ابو الغطريف et ابو الغطريف. Ibn Abi Oçaïbyya, dans la liste des ouvrages de Kost'â, dit qu'il était affranchi de l'émir El-Moumenin (de Mök'tadir billah, peut-être). Kost'â ben Louk'â lui dédia les ouvrages suivants : كتاب فى السهر الفه لابى الغطريف البطريق مولى امير المومنين «Livre sur l'insomnie»; كتاب فى العطش «Livre sur la soif»; كتاب فى مراتب قرآة الكتاب الطبية «Livre des degrés pour la lecture des livres médicaux.» Cet affranchi d'un kalife était-il Arabe? Comment expliquer cette qualité de *patrice* donnée à un Arabe? L'aurait-il prise à l'imitation des Grecs? M. Dulaurier, à la science duquel j'ai eu recours pour avoir quelques renseignements sur ce personnage, a bien voulu faire pour moi de nombreuses recherches dans les écrivains et les historiens de l'Arménie : malheureusement elles n'ont pas eu de résultat.

intitulé كتاب فى الخدر. J'ai cherché dans la liste d'Ibn Abi Oçaïbyya, et j'ai trouvé un titre différent : كتاب فى معرفة الخدر « Livre sur la connaissance de l'engourdissement. » Peut-être que dans le premier titre le point du خ a été placé sur le ذ.

Il y a deux citations de ce médecin dans le *Zâd al-Moçâfir :* au fol. 47 v. yeux, larmes. Il a essayé d'une poudre pour fortifier l'œil et faire cesser les larmes, et s'en est bien trouvé. Au fol. 240 v. sur l'emploi de médicaments.

VII.

TABLE DES MATIÈRES DU *ZÂD AL-MOÇÂFIR.*

LIVRE 1er.

فى الادواء والعلل التى تعرض فى الراس « Des maladies qu'on rencontre dans la tête. »

F. 5[1] v. ch. 1. — فى الداء المسمّى داء الثعلب « De la maladie appelée *mal du renard* (alopécie). »

F. 7 v. ch. 2. — فى تناثر الشعر « De la chute des cheveux. »

F. 8 r. ch. 3. — فى تشقيق الشعر « De la fente des cheveux. » (*De pressura et asperitate capillorum.*)

F. 9 r. ch. 4. — فى الشيب وما يغيّره « De la canitie et de ce qui la fait changer (teintures). »

F. 9 v. ch. 5. — فى الابرية المتولدة فى جلدة الراس « Des pellicules produites dans la peau de la tête. »

[1] Les chiffres indiquent les folios du manuscrit de Dresde.

F. 10 r. ch. 6. — فى قروح جلدة الراس « Des ulcères de la peau de la tête. »

F. 11 r. ch. 7. — فى الدآ المسمّى بالشهدة [1] « Du mal appelé *chahda* « miel. » (*De favis.*)

F. 11 v. ch. 8. — فى السعفة والرية [2] « Espèces d'ulcère (*teigne*) (*teignes humides?*). »

F. 12 r. ch. 9. — فى القمل المتولد فى الراس « Des pous produits dans la tête. »

F. 12 v. ch. 10. — فى الصّداع « De la céphalalgie. »

F. 18 r. ch. 11. — فى الشقيقة « De la migraine. »

F. 18 v. ch. 12. — فى دآ البيضة « Du mal de casque (crâne). »

F. 19 v. ch. 13. — فى السَدَر والدَوَار « Du vertige et tournoiement. »

F. 20 r. ch. 14. — فى الليترغش وهو النسيان « De la léthargie. » (*Lethargus.*)

F. 21 v. ch. 15. — فى الدآ المسمّى المُنتبه « Du mal appelé *el-mountabih*, qui excite, qui tient réveillé. »

F. 22 r. ch. 16. — فى النسيان « De l'assoupissement. »

F. 23 r. ch. 17. — فى السَهَر « De l'insomnie. »

F. 24 v. ch. 18. — فى فرانيطس وهو السرسام « De la frénésie. »

F. 27 r. ch. 19. — فى علاج افراط السكر « Du traitement de l'excès de l'ivresse. »

[1] Lisez : شَهْدَة.

[2] Le manuscrit porte aussi : الربوة et الربوة.

F. 28 r. ch. 20. — فى العشق « De l'amour. »

F. 29 v. ch. 21. — فى العطاس « De l'éternuement. »

F. 30 r. ch. 22. — فى دآ الصرع « Du mal caduc. »

F. 32 r. ch. 23. — فى الفالج « De l'apoplexie (faible). »

F. 37 r. ch. 24. — فى التشنج وهو الكزاز « Du spasme (contraction). » (*De spasmo et tetano.*)

F. 38 r. ch. 25. — فى الرعشة والخدر « Du tremblement et de l'engourdissement. »

LIVRE II.

F. 40 v. — فى الادوآ التى تعرض فى الوجه « Des maladies qu'on rencontre sur la figure. »

F. 41 r. ch. 1. — فى الرمد. (*De ophthalmia.*)

F. 44 r. ch. 2. — فى البياض الحادث فى العين « Des taches blanches qui se trouvent dans l'œil. »

F. 45 r. ch. 3. — فى الطرفة « De la tache rouge (dans l'œil). »

F. 45 v. ch. 4. — فى الدمعة « Des larmes (qui coulent sans cause) »

F. 46 v. ch. 5. — فى العشا « De l'héméralopie. »

F. 46 v. ch. 6. — فى الظلمة « De l'obscurité (de la vue). »

F. 48 r. ch. 7. — فى ثقل السمع « De la dureté de l'ouïe. » (*De ablatione auditus.*)

F. 49 v. ch. 8. — فى الدوى والطنين العارض فى الاذنين « Du bourdonnement et du tintement dans les deux oreilles. »

F. 50 r. ch. 9. — فى علاج وجع الاذنين العارض من

قِبَل تغير مزاجهما « Du traitement de la douleur d'oreille provenant du changement de leur complexion. »

F. 50 v. ch. 10. — فى علاج وجع الاذنين العارض مع كون القيح فيها « Du traitement de la douleur des oreilles, produite alors qu'elles renferment du pus. »

F. 51 v. ch. 11. — فى علاج خروج الدم من الاذنين « Du traitement de la sortie du sang des oreilles. »

F. 52 r. ch. 12. — فى علاج جميع ما يدخل فى الاذن او يقع فيها « Du traitement de tout ce qui entre et tombe dans l'oreille. »

F. 53 r. ch. 13. — فى تغيير رايحة الاستنشاق « De la décomposition (changement) de l'air respiré par le nez. » (*De fetore narium, et pustulis et carne superflua.*)

F. 54 v. ch. 14. — فى الزُكام وما يعرض منه « Du coryza et de ses effets. »

F. 55 r. ch. 15. — فى الرُعَاف « Du flux de sang (des narines). »

F. 56 r. ch. 16. — فى تشقيق الشفتين « De la fente des lèvres. »

F. 56 v. ch. 17. — فى امتناع حركة اللسان « De l'empêchement du mouvement de la langue. »

F. 58 v. ch. 18. — فى وجع الاسنان « De la douleur des dents. »

F. 61 r. ch. 19. — فى تأكّل الاسنان وتغيرها « De l'usure et changement des dents. »

F. 62 v. ch. 20. — فى تحريك الاسنان «De l'ébranlement des dents.»

F. 63 r. ch. 21. — فى السنونات التى تُنقى الاسنان «Des poudres pour blanchir les dents (dentifrices.)»

F. 64 v. ch. 22. — فى اللِثَة «De la gencive.»

F. 65 r. ch. 23. — فى البَخَر «De la fétidité de la bouche.»

F. 66 v. ch. 24. — فى الادوآ العارضة فى الغم «Des maladies qui se produisent dans la bouche.»

F. 68 v. ch. 25. — فى الكَلَف فى الوجه «Des taches de rousseur sur la figure.»

LIVRE III.

F. 71 r. — فى الادوآ التى تعرض فى الات النفس[1] «Des maladies qui se produisent dans les instruments de la respiration.»

F. 71 v. ch. 1. — فى الذُبَحَة «De l'enrouement (angine).»

F. 74 v. ch. 2. — فى العلاج النافع لتنجير الاورام الحادثة فى داخل الحلق «Du traitement qui convient à l'ouverture des tumeurs qui se produisent dans l'intérieur de la gorge.»

F. 75 v. ch. 3. — فى اوجاع اللهات واللوزتين والغَلْصَمَة «Des douleurs de la luette, des amygdales et du *r'alçama* (larynx (?)).»

[1] Lisez : التنفّس.

F. 76 v. ch. 4. — فى بحوحة الصوت « De l'enrouement de la voix. »

F. 77 v. ch. 5. — فى خشونة الصوت « De la raucité de la voix. »

F. 78 v. ch. 6. — فى السعال « De la toux. »

F. 87 r. ch. 7. — فى الذبول الكاين عن تأكّل جسم الرية « De l'exténuation provenant de l'usure du corps du poumon (phthysie). »

F. 92 r. ch. 8. — فى نفث الدم « Du rejet du sang (hémophthysie). »

F. 96 r. ch. 9. — فى نفث الدم من ابتلاع عَلَقة « Du rejet de sang par suite de la déglutition d'une sangsue. »

F. 96 v. ch. 10. — فى نفث القيح « Du rejet de pus. »

F. 97 v. ch. 11. — فى سوء التنفّس « De la mauvaise haleine. »

F. 102 v. ch. 12. — فى الشَوْصَة « De la pleurésie. »

F. 106 v. ch. 13. — فى خفقان القلب « De la palpitation de cœur. »

F. 109 r. ch. 14. — فى الغَشْى « De l'évanouissement. »

F. 112 v. ch. 15. — فى الورم العارض فى الثديين « De la tumeur qui se produit dans les mamelles. »

F. 113 v. ch. 16. — فى نتن الابطين « De la fétidité des aisselles. »

LIVRE IV.

F. 114 v. — فى الادوآ التى تعرض فى المعدة والامْعاء « Des maladies qui se rencontrent dans l'estomac et les intestins. »

F. 115 v. ch. 1. — فى عسر الابتلاع « De la difficulté dans la déglutition. »

F. 116 v. ch. 2. — فى بطلان شهوة للطعام « Du manque d'appétit pour la nourriture. »

F. 118 r. ch. 3. — فى الشهوة الكلبية « De la faim canine. »

F. 119 r. ch. 4. — فى قبح الشهوة « De l'appétit déréglé. »

F. 120 r. ch. 5. — فى بطلان شهوة الشراب « Du manque d'appétit pour la boisson. »

F. 120 v. ch. 6. — فى العطش « De la soif. »

F. 122 v. ch. 7. — فى الجُشَاء « Du rot. »

F. 123 v. ch. 8. — فى الفواق « Du hoquet. »

F. 125 v. ch. 9. — فى التخمة « De l'indigestion. »

F. 126 v. ch. 10. — فى الغَثَيان « Du soulèvement (d'estomac). »

F. 128 v. ch. 11. — فى القَىْء « Du vomissement. »

F. 131 r. ch. 12. — فى النَفْخ الذى يكون فى المعدة « Des vents dans l'estomac. »

F. 133 r. ch. 13. — فى المَغْص « Des coliques. »

F. 134 r. ch. 14. — فى زلق الامعاء « Du glissement (enroulement) des intestins. »

F. 139 v. ch. 15. — فى الزَحْج والقروح الحادثة فى الامعا « De la dyssenterie et des ulcères qui se trouvent dans les intestins. »

F. 145 r. ch. 16. — فى القولنج الصعب المعروف بالمستعاذ منه ويسمّى بايلاوس « De la colique douloureuse, connue sous le nom de : *Qui fait demander le secours*. On l'appelle *ailâous*, *εἰλεός*, douleur iliaque. »

F. 146 v. ch. 17. — Κωλικός القولنج فى « De la colique. »

F. 153 v. ch. 18. — فى الدود والحيات فى الامعا « Des vers (*ascarides*) et des lombrics dans les intestins. »

F. 155 v. ch. 19. — فى البواسير والاورام والقروح المتولدة فى المقعدة « Des hémorroïdes, tumeurs et ulcères qui naissent dans le fondement. »

F. 160 r. ch. 20. — فى استرخاء المقعدة وخروجها « Du relâchement du fondement et de sa sortie. »

LIVRE V.

Fol. 161 r. — فى الادوآ التى تعرض فى الكبد والكلى « Des maladies qui se produisent dans le foie et les reins. »

F. 161 v. ch. 1. — فى سوء مزاج الكبد « Sur la mauvaise complexion du foie. »

F. 164 v. ch. 2. — فى السدد المتولدة فى الكبد « Des engorgements produits dans le foie. »

F. 167 r. ch. 3. — فى الاورام المتولدة فى الكبد « Des tumeurs qui se produisent dans le foie. »

F. 172 r. ch. 4. — فى الدم المستفرغ من الكبد « Du sang qui s'échappe du foie. »

F. 174 r. ch. 5. — فى الاستسقاء « De l'hydropisie. »

F. 176 v. ch. 6. — فى ذكر نسخ المعجونات « Prescriptions d'électuaires (pour le foie, l'estomac et les intestins). »

F. 180 v. ch. 7. — فى ذكر الاقراص المعجونة « Des pastilles pétries (préparées), *trochisques.* »

F. 184 r. ch. 8. — فى ذكر الحبوبات والسعوطات «Des pilules et des sternutatoires (médicaments pris par le nez par l'aspiration ou l'injection).»

F. 186 v. ch. 9. — فى ذكر المطبوخات «Des décoctions.»

F. 193 r. ch. 10. — فى ذكر اليرقان «De la jaunisse.»

F. 196 v. ch. 11. — فى الطحال «De la rate.»

F. 200 r. ch. 12. — فى وجع الكليتين «Douleur des reins.»

F. 201 v. ch. 13. — فى اورام الكلى «Des tumeurs des reins.»

F. 203 r. ch. 14. — فى القروح المتولدة فى الكُلى «Des ulcères qui se produisent dans les reins.»

F. 204 v. ch. 15. — فى بَوْل الدم «Du pissement de sang.»

F. 206 v. ch. 16. — فى الحصى «De la pierre.»

F. 208 v. ch. 17. — فى ضعف قوى الكُلى «Du défaut de force dans les reins.»

F. 209 v. ch. 18. — فى تقطير البول «De l'émission de l'urine goutte à goutte.»

F. 211 v. ch. 19. — فى علاج من يبول فى الفراش «Du traitement de celui qui urine dans le lit.»

F. 211 v. ch. 20. — فى احتباس البول «De la rétention d'urine.»

LIVRE VI.

F. 213 v. — فى الادوآ التى تعرض فى آلات التناسل «Des maladies qui se rencontrent dans les instruments de la génération.»

F. 214 r. ch. 1. — فى قلة الباه والضعف عنه «De la faiblesse et de l'impuissance dans le coït.»

F. 218 r. ch. 2. — فى الانعاظ الدايم «De l'érection continuelle (*priapisme*).»

F. 219 r. ch. 3. — فى سَيَلان المنى من غير ارادة «De l'écoulement involontaire du sperme.»

F. 220 r. ch. 4. — فى الاحتلام فى النوم «De la pollution dans le sommeil.»

F. 220 v. ch. 5. — فى القروح والاورام المتولدة فى القضيب «Des ulcères et des tumeurs qui se produisent dans la verge.»

F. 221 v. ch. 6. — فى الاورام المتولدة فى الخُصْيَتَين «Des tumeurs qui se produisent dans les testicules.»

F. 222 v. ch. 7. — فى القروح المتولدة فى الخُصْيَتَين «Des ulcères qui se produisent dans les testicules.»

F. 223 r. ch. 8. — فى الفتوق والأُدْرَة المتولدة فى الخُصْيَتَين «Des accidents (ruptures intestinales) et des hernies qui se produisent dans les testicules.»

F. 224 r. ch. 9. — فى احتباس الطَّمْث «De la rétention des menstrues.»

F. 228 r. ch. 10. — فى النَزّف العارض للنسا « Du flux de sang qui se produit chez les femmes. »

F. 229 v. ch. 11. — فى اختناق الرحْم « Du resserrement de la matrice (*histérie?*). »

F. 231 r. ch. 12. — فى الاورام فى الرحْم « Des tumeurs dans la matrice. »

F. 283 v. ch. 13. — فى القروح المتولدة فى الرحْم « Des ulcères qui se produisent dans la matrice. »

F. 234 v. ch. 14. — فى نُتُوّ الرحم وزواله « Du gonflement de la matrice et de sa disparition. »

F. 235 r. ch. 15. — فى التدبير النافع للامراض اللازمة للحوامل « Du traitement qui convient aux maladies particulières aux femmes enceintes. »

F. 237 r. ch. 16. — فى عسر الولادة « De la difficulté d'enfantement. »

F. 237 v. ch. 17. — فى الاشيآ التى تُخرج الجنين وتقتل التطفة [1] فى الرحْم « Des choses qui font sortir l'embrion et tuent le sperme dans la matrice. »

F. 239 r. ch. 18. — فى الاشيآ التى تخرج المَشِيمَة من الرحْم « Des choses qui font sortir le fœtus et son enveloppe de la matrice. »

F. 239 v. ch. 19. — فى عرق النسا و وجع الوركين « De la goutte sciatique et de la douleur des fémurs (hanches). »

[1] Lisez : نطفة.

F. 243 v. ch. 20[1]. — فى التغرس « Arthrite (*podagre*).

LIVRE VII.

F. 247 r. فى الادوآ التى تعرض فى داخل الجلد « Des maladies qui se rencontrent dans l'intérieur de la peau. »

F. 246 v. ch. 1. — فى حمّى يوم « De la fièvre éphémère. »

F. 251 v. ch. 2. — فى الحمّى المحرقة « De la fièvre brûlante (*causus*). »

F. 255 v. ch. 3. — فى حمّى الغِبّ « De la fièvre tierce. »

F. 258 v. ch. 4. — فى الحمّى المتولدة من الدم وتسمّى باليونانية سونوخوس « De la fièvre produite par le sang, appelée en grec *sounoukhous* (fièvre synoque), *συνοχή*. »

F. 261 v. ch. 5. — فى الحمّى الربع « De la fièvre quarte. »

F. 264 v. ch. 6. — فى الحمّى الثانية فى كل يوم « De la fièvre seconde dans chaque jour (*de febre amphimerina.*) »

F. 267 r. ch. 7. — فى العرق المفرط « De la sueur excessive. »

F. 268 v, ch. 8. — فى الحصبة والجدرى « De la rougeole et de la petite vérole. »

F. 270 r. ch. 9. — فى التحذر من الادوية القاتلة والعلاج العامّ لكلّ من شرب شيئا من انواع السموم « De la précaution à prendre contre les substances

[1] Lisez : النِقرِس .

mortelles (poisons); traitement général pour tous ceux qui ont avalé quelque chose des espèces de poison. »

F. 272 r. ch. 10. — فى علاج من لدعته افعى « Du traitement de celui qui a été piqué par une vipère. »

F. 273 v. ch. 11. — فى علاج من لدعته عقرب « Du traitement de celui que le scorpion a piqué. »

F. 275 r. ch. 12. — فى علاج لدع الزنابير والنحل « Du traitement de la piqûre des guêpes et des abeilles. »

F. 276 r. ch. 13. — فى الكَلَب « De l'hydrophobie. »

F. 279 r. ch. 14. — فى الاعيا والوجع « De la fatigue et de la douleur. »

F. 281 r. ch. 15. — فى الاورام « Des tumeurs. »

F. 284 r. ch. 16. — فى الثآليل والمسامير « Des verrues et des clous. »

F. 285 r. ch. 17. — فى الجُذام « De l'éléphantiasis. »

F. 287 v. ch. 18. — فى البَرَص والبَهَق « De la lèpre et des taches blanches semées sur la peau (*vitiligo*). »

F. 289 r. ch. 19. — فى الحزاز والقوباء « De la poussière farineuse qui tombe de la peau, et de la dartre. »

F. 291 r. ch. 20. — فى الجرب والحكة « De la gale et de la démangeaison. »

F. 293 r. ch. 21. — فى الدماميل « Des charbons. »

F. 293 v. ch. 22. — فى القروح المتولدة فى الجسد « Des ulcères produites dans le corps. »

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU *ZÂD AL-MOÇÂFIR.*

VOYAGE
DU SCHEIKH ET-TIDJANI
DANS LA RÉGENCE DE TUNIS,
PENDANT LES ANNÉES 706, 707 ET 708 DE L'HÉGIRE (1306-1309);

TRADUIT DE L'ARABE

PAR M. ALPHONSE ROUSSEAU.

DEUXIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

RETOUR.

Ce jour-là nous nous arrêtâmes au puits appelé *Bir Younout* بير يُونُوتْ, qui se trouve sur le revers d'une haute montagne et dont l'eau est très-douce. C'est à partir de là que le voyageur qui se rend en Orient commence à pénétrer dans le bois connu sous le nom de *bois de K'omatha* شعرا قماطة. Pendant le cours de cette étape, nous suivîmes une route tracée sur un terrain plus élevé, vers le sud, et différente de celle que nous avions prise précédemment.

Le samedi, nous nous remîmes en marche et nous allâmes nous reposer à la citadelle appelée *H'ocen Salma* حصن سلمة, sur le territoire de Messelata مسلاتة. Je vis là un lieu de refuge placé au haut d'une montagne et entouré de maisons. De nom-

breuses plantations d'oliviers et de vignes, ainsi que de vastes champs ensemencés, se voient dans les gorges et les vallées de cette montagne. — Dans la plaine unie qui s'étend à ses pieds se trouve une autre bourgade nommée *Tar'irimet* تاغرمت, dont les constructions, par rapport aux autres centres de population de la contrée, sont plus considérables, et dont les habitants boivent de l'eau de nombreux puits abondamment alimentés par des torrents. — Le revers sud de cette montagne prend le nom de *El-Dhaher* الظاهر, et la partie qui est du côté de la mer prend celui de *El-Bathen* الباطن.

Nous restâmes près de cette citadelle six jours, après lesquels je ressentis une légère amélioration dans ma santé.

Le vendredi, 17 du mois, nous nous remîmes en marche, faisant route vers l'ouest, en prenant à droite, du côté où la montagne a le nom de *Bathen*.

Nous traversâmes tout d'abord la plaine de Schinikes شِنِكس, où se voient dispersés quelques oliviers aujourd'hui encore productifs, et qui sont des restes d'anciennes plantations faites par les indigènes avant la première conquête des Arabes.

Nous poussâmes notre marche jusqu'à Ouadi er-Remel وادي الرمل. Nous avions quadruplé notre étape.

Le samedi 18, après avoir triplé notre étape, nous arrivâmes à Tripoli. J'y passai cinq jours; et, le jeudi 23 du mois de moh'arem, je me remis en marche pour aller m'arrêter à Zanzour زنزور, où nous cou-

châmes et où nous nous arrêtâmes pendant la journée du vendredi.

Après nous être remis en marche le samedi matin, nous arrivâmes à Cerman صرمان, bourgade dont nous avons déjà parlé et qu'entoure un bois d'oliviers considérable. On y voit un grand château entouré de larges fossés au bas desquels sont construites les maisons que la population habite en temps de sécurité, et qu'elle abandonne dès qu'un danger commun la menace, pour se réfugier dans le château fortifié.

Le dimanche, nous arrivâmes au château de Talil تليل; le lundi, à la bourgade de Ouloul ولول; et, le mardi, à Ouethen وطن. Il a été déjà fait mention de ces trois localités.

Après avoir fait la sieste et nous être approvisionnés d'eau, nous quittâmes ce dernier point et nous nous remîmes en marche. — Nous passâmes la nuit au port مرسى appelé *Ras el-Mokhebez* راس المخبز, dont nous avons déjà parlé.

Le mercredi, nous étant remis en marche, nous arrivâmes au puits nommé *Bir ez-Zekra* بير الزكرة, où nous passâmes la nuit. Nous quittâmes cette étape le jeudi matin, premier du mois de safar, et, après nous être arrêtés quelques instants sur les bords du cours d'eau appelé *El-Khanafes* الخنافس, nous allâmes camper auprès d'un autre cours d'eau appelé *Nebesch-eddib* نبش الذيب, qui, à cette époque, était entièrement à sec. Heureusement que nous avions eu le soin de nous approvisionner à El-Khanafes. Une

petite caravane, qui était arrivée là quelques jours avant nous, n'ayant point trouvé d'eau, et ayant oublié de s'en approvisionner, périt en entier.

Le lendemain, nous étant remis en marche, nous allâmes coucher à Adjas اجاس, dont il a été déjà parlé.

Le samedi, étant partis le matin, nous allâmes camper sur les bords de la rivière appelée *Ouadi ez-Zarkin* وادي الزركين. Je remarquai là d'assez jolis jardins appartenant à quelques marabouts et que l'on arrose avec l'eau des puits qui s'y trouvent.

Le dimanche, nous arrivâmes à Gabès قابس et nous restâmes campés dans les jardins appelés *Riadi el-'Aroussein* jusqu'au mercredi 7.

Le jeudi 8, je quittais Gabès, après m'être séparé de l'escorte qui m'avait accompagné jusque-là et qui devait se rendre dans le pays du Djerid. Ce jour-là, je m'arrêtais à El-Mobarka المباركة, dont j'ai déjà parlé.

Le vendredi, j'arrivais à El-Mah'eres المحرس, et, le samedi, à Sfak's صفاقس. J'ai déjà parlé de ces deux localités.

J'allai coucher le lendemain dimanche à Djeh'ay جحاي, petit village semblable à tous ceux que l'on rencontre au Sah'el.

Le lundi, 12 safar, j'arrivais à El-Mahdia المهدية.

Mahdia tient un des premiers rangs parmi les grandes et importantes capitales des pays musulmans. Elle a été fondée par 'Obeïd Allah el-Mehdi, premier khalife 'obeïdite, et qui lui imposa son nom. Les tra-

vaux de construction commencèrent le 5 de zilk'a'da 303, et ce ne fut que lorsqu'il les vit achevés que 'Obeïd-Allah put être tranquillisé sur le sort futur de sa dynastie.

L'historien Abou Ibrahim ben el-K'assem ben er-Rek'ik' dit dans son livre que 'Obeïd-Allah el-Mehdi partit de Tunis vers l'année 300, qu'il visita Carthage, plusieurs autres villes, et parcourut tout le littoral, à l'effet d'y choisir un lieu, sur le bord de la mer, propre à y fonder une ville assez forte pour le défendre contre ses ennemis, et derrière les remparts de laquelle ses descendants, après lui, pussent venir s'abriter. Après de longues hésitations, son choix s'arrêta enfin sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la ville de Mahdia, dont il jeta les fondations, et qui devint le siége de son empire. — Ebn er-Rek'ik' ajoute que les premiers travaux de construction furent ceux des remparts ouest, du côté où se trouvent les portes de la ville donnant sur la campagne.

'Obeïd Allah était présent lors de la pose de la première pierre. Suspendant un instant les travaux, il ordonna alors à un archer de bander son arc, de se placer sur cette pierre et de décocher sa flèche, qui fendit l'espace et alla se ficher en terre sur l'emplacement de la Moçala المصلى. « Voilà, s'écria alors El-Mahdi, où s'arrêtera, dans son attaque, Abou Yezid, *le Maître de l'âne*[1]. » En effet, Dieu voulut que, longtemps après, cet Abou Yezid arrivât avec

[1] Voir pages 96 et suiv. du cahier d'août-septembre 1852.

son armée jusqu'à cet endroit et ne le dépassât point.

L'historien Mo'lem ef-Fetian معلم الفتيان ajoute : El-Mahdi fit mesurer la distance parcourue par la flèche et l'on compta 233 coudées ذراع. « Ce chiffre de 233, dit alors El-Mahdi, représente le nombre d'années pendant lesquelles la ville de Mahdia restera en possession de ma dynastie. » — Lorsque les remparts furent achevés et que ses officiers vinrent l'en complimenter, il leur dit : « Toute cette formidable défense n'a été élevée qu'en vue des dangers d'une seule heure », faisant allusion au moment où Abou Yezid viendrait assiéger El-Mahdia.

Le même historien rapporte que El-Mahdi dirigeait lui-même les travaux de construction et qu'il était sans cesse à cheval, allant d'un ouvrier à l'autre et les excitant ainsi au travail.

Ayant ordonné que les battants d'une des portes de la ville fussent de fer massif, on réunit, à cet effet, d'épaisses lames de fer que l'on relia entre elles par de gros clous; mais ce travail mal fait, et qui permettait aux diverses parties reliées de jouer et de se déplacer, déplut à El-Mahdi, qui, ayant demandé aux ouvriers s'ils avaient le moyen de remédier à cette imperfection, et en ayant reçu une réponse négative, donna une nouvelle preuve de ses vastes connaissances, en ordonnant d'abord de bien battre les clous qui fixaient les diverses pièces, puis d'allumer sous chaque battant un grand feu; cette chaleur, constamment entretenue à un degré élevé, finit par rougir le fer et eut pour effet, en le

ramollissant, de ne plus former de ces lames et de ces clous qu'une seule et même pièce. — Il me semble que ce fait est difficile à admettre et qu'il n'y a que des gens de l'art, compétents en cette matière, qui puissent dire s'il est vrai ou erroné. — Les battants de cette porte terminés, El-Mahdi voulut en connaître le poids, et aucun des ouvriers auxquels il s'adressa ne put lui indiquer le moyen de peser une masse aussi lourde; ce fut lui qui, cette fois encore, leur indiqua le moyen de surmonter la difficulté, en leur ordonnant de mettre un des battants sur un petit bâtiment et en leur recommandant d'observer jusqu'où arrivait la ligne de flottaison du navire. Puis il fit remplacer le battant de fer par un lest de sable et de gravier dont on chargea le navire, jusqu'à ce qu'il calât autant que la première fois. Ce lest fut alors pesé au fur et à mesure qu'on le débarquait, et on reconnut que le poids de chaque battant était de 100 quintaux. — D'autres historiens assurent que ce poids atteignit le chiffre de 1,000 quintaux; El-Bekri le dit dans son *Massalek*[1]. — Un autre obstacle restait encore à surmonter; lorsque ces battants furent posés, on reconnut que leur poids immense rendait extrêmement pénible leur ouverture et leur fermeture, et que cent personnes suffiraient à peine à ce rude service. El-Mahdi ordonna alors que les pivots de ces battants fussent en verre, et aussitôt la difficulté s'aplanit, et le travail que cent personnes réunies faisaient avec peine put être

[1] Tome XII des *Notices*, p. 480.

fait dès lors par un seul homme. Tous ces faits tendent à prouver l'intelligence dont fut doué El-Mahdi et son esprit inventif.

Le port d'El-Mahdia, creusé dans le rocher même, assura bientôt après un sûr abri aux bâtiments de guerre. Une lourde chaîne de fer fut tendue à l'entrée de ce port; lorsqu'un bâtiment y entrait, on la lâchait d'un côté pour la retirer aussitôt après le passage effectué. Le port était ainsi parfaitement défendu contre les attaques des navires grecs. Ce fut El-Mahdi qui fit également construire l'arsenal et le chantier دار الصناعة, l'une des merveilles du monde.

Pour augmenter les moyens de défense de la ville, El-Mahdi y fit creuser des magasins souterrains et quelques puits, dans lesquels furent renfermées des provisions considérables de bouche, et de l'eau. Ce ne fut qu'au temps d'Abou Yezid que l'on eut recours à ces approvisionnements extraordinaires, sans lesquels les habitants de la ville n'auraient pu résister longtemps au siége de l'ennemi.

Au commencement de la fondation d'El-Mahdia, sa longueur, du nord au sud, était égale à l'espace parcouru par une flèche vigoureusement décochée. El-Mahdi ayant trouvé que cette étendue n'était point suffisante, fit combler de terre une partie de la mer égale à l'espace qu'occupait déjà la ville, qu'il agrandit ainsi du double. La grande mosquée actuelle et l'hôtel désigné sous le nom de *Dar el-Moh'assebat* دار المحاسبات (hôtel des comptes ou des finances), furent élevés sur ce nouveau terrain. En

outre, El-Mahdi construisit dans son enceinte plusieurs palais, entre autres celui connu de son nom et qui fut orné de fenêtres d'or; en face de ce château, Aboul-K'assem, le fils d'El-Mahdi, fit bâtir son propre palais, qui est également connu de son nom. Une grande place sépare ces deux édifices. — A l'est de l'emplacement occupé autrefois par le château d'Obeïd Allah قصر عبيد الله, se voient l'arsenal et le chantier actuels.

Lorsque les remparts et les châteaux de la ville furent construits, 'Obeïd Allah vint y établir sa résidence[1]. Cette détermination déplaisant à quelques-uns de ses lieutenants, auxquels il répugnait de changer contre d'autres lieux ceux où ils étaient fixés depuis si longtemps, El-Mahdi leur dit : « S'il vous en coûte de changer de résidence, restez où vous êtes; nous seul nous nous déplacerons; nos bienfaits et nos générosités sauront bien venir vous trouver jusqu'à vos demeures; mais, en vérité, je vous le dis, avant peu vous viendrez en toute hâte vous établir près de nous. » Les historiens ajoutent que, très-peu de temps après, des pluies torrentielles tombèrent en si grande abondance sur la ville de Rak'ada, que les maisons en furent presque toutes inondées et détruites, et qu'un grand nombre de ses habitants y perdirent la vie. Ceux qui échappèrent à ce désastre furent tellement effrayés, qu'ils allèrent camper aussitôt sous des tentes, et, sur

[1] Jusqu'alors il avait habité la ville de Rak'ada, l'ancienne résidence des princes zirites.

leurs prières instantes, El-Mahdi leur permit de venir habiter sa nouvelle ville. Dès lors, Mahdia renferma dans ses murs une population considérable.

El-Mahdi occupa avec ses troupes et les siens la ville de Mahdia proprement dite, et fit construire aussitôt, pour l'excédant de la population, une autre ville appelée *Zouila* زويلة, à une distance d'un trait de flèche de là. Il y fit bâtir des marchés et des fondouk's فنادق (sortes de caravansérails), et le tout fut entouré de larges fossés, dans lesquels se réunissaient les eaux des pluies. — Zouila devint le faubourg de Mahdia et son boulevard militaire ربض. Plus tard, lorsque l'émir El-Mo'ez ben Badis[1] vit ses états envahis par les Arabes, il fit entourer Zouila d'un rempart; ce fut en l'année 444. Aujourd'hui, cet ancien faubourg de Mahdia est ruiné et il n'en reste plus aucune trace. De beaux jardins, où se voyaient des arbres fruitiers de toute espèce, existaient autrefois en dehors de Zouila. Ils furent entièrement détruits par les Arabes envahisseurs dont nous venons de parler.

El-Mahdi résida dans Mahdia tout le temps qu'il vécut. Il y mourut en l'année 322, et eut pour successeur son fils Aboul-K'assem el-K'aïem.

Ce fut vers la fin du règne de ce dernier prince que Abou Yezid ben Mokheled ben Kidad en-Nekari ابو يزيد بن مخلد بن كيداد النكاري[2] leva l'étendard de la révolte. Nous avons déjà parlé des guerres en-

[1] Voir page 88 du cahier d'août-septembre 1852.

[2] Voir pages 96 et suiv. du cahier d'août-septembre 1852.

tretenues par ce factieux. Abou Yezid, après avoir dévasté la contrée et soumis à son autorité plusieurs villes, se rendit maître de K'aïrouan à la suite d'un combat où il défit et mit en fuite les troupes d'El-K'aïem. C'est alors, en l'année 333, qu'il se détermina à aller assiéger la ville de Mahdia même, et que, à cet effet, il demanda à toutes les populations qu'il avait vaincues un contingent de troupes. — Prévenu des dispositions d'attaque qui se préparaient contre lui, El-Kaïem fit aussitôt entourer El-Mahdia et Zouila d'un nouveau fossé, et attendit l'ennemi avec confiance. — Abou Yezid ne tarda pas à se présenter devant Mahdia, et l'investissement de la place commença aussitôt. Il plaça son quartier général à Kherbet Djemil خربة جميل, à peu de distance de la ville. Bientôt la population des faubourgs أرباضها, sans cesse inquiétée et attaquée par les cavaliers d'Abou Yezid, qui venaient hardiment massacrer et piller au milieu d'elle, dut se retirer dans la ville de Mahdia même pour se mettre à l'abri des entreprises de l'ennemi. Le siége durait déjà depuis quelque temps, lorsqu'un jour El-K'aïem, voulant profiter de la faute que venait de commettre Abou Yezid en divisant un peu ses troupes pour augmenter le maraudage et le pillage, fit sortir de la ville une petite colonne d'attaque composée des ketamas et autres, et chargea cette poignée de braves de la périlleuse mission d'aller surprendre Abou Yezid même. Celui-ci s'aperçut de ce mouvement au moment même où son fils Fadhel فاضل lui arrivait avec

un contingent considérable de dherissa ضريسة. Il se hâta de lui ordonner de se porter au-devant de la colonne ennemie, et de ne cesser de la combattre que lorsqu'elle serait dispersée, ajoutant que s'il apprenait que l'ennemi ne voulait livrer bataille qu'à lui seul, de lui dépêcher aussitôt un courrier pour lui en donner avis. Les deux partis se trouvèrent en présence au lieu dit *Souk' el-Ah'ad* سوق الاحد, entre Mahdia et le quartier général. A la nouvelle que lui donna son fils, que l'ennemi voulait le combattre personnellement, Abou Yezid, avec toutes les troupes qu'il put réunir à la hâte, accourut sur le champ de bataille, où déjà l'avantage s'était déclaré contre El-Fadhel, qui avait eu bon nombre des siens mis hors de combat. La présence d'Abou Yezid jeta l'effroi dans les rangs des ketamas, qui, loin de profiter des premiers succès qu'ils avaient remportés, s'enfuirent avec précipitation et rentrèrent dans la place, poursuivis jusqu'aux portes mêmes par Abou Yezid. Là, celui-ci voulut dresser ses tentes; mais, cédant aux conseils de ses lieutenants, il se décida à retourner sur ses pas et à aller reprendre ses premiers retranchements jusqu'à nouvel événement. Il ne demeura pas longtemps dans l'inaction. Étant revenu à l'attaque de Mahdia, il parvint jusqu'aux fossés de la ville, et, donnant le premier l'exemple à ses troupes, il franchit cet obstacle pour se rapprocher encore davantage de la place; l'eau qui remplissait les fossés arrivait jusqu'au poitrail des chevaux, et, à mesure qu'ils avançaient ainsi, l'ennemi se repliait

et reculait devant eux. Abou Yezid, gagnant toujours du terrain, avança de la sorte jusqu'à la Moçala المصلى, et ne fut plus bientôt, ainsi que l'avait prédit autrefois El-Mahdi, qu'à un trait de flèche de la ville. — Perdant alors tout espoir de résister davantage, les habitants, effrayés, accoururent auprès d'El-K'aïem, lui exposèrent la gravité du danger et lui demandèrent d'envoyer sa soumission à Abou Yezid. Mais El-K'aïem leur répondit : « Tranquillisez-vous : Abou Yezid est parvenu au point le plus rapproché qu'il lui est donné d'atteindre, et, certes, il ne le dépassera pas ; car Dieu ne saurait revenir sur la promesse qu'il a donnée », et aussitôt il ordonna à une des personnes présentes de monter sur le rempart, et, dans le cas où Abou Yezid se serait retiré de la Moçala, de le lui faire aussitôt savoir. — L'homme exécuta l'ordre qu'il venait de recevoir, et lorsqu'il lui fit le signal convenu, pour le cas où l'ennemi se serait éloigné, El-K'aïem reprit et dit à ceux qui l'entouraient : « Réjouissez-vous ; Abou Yezid ne reviendra plus au point où il était parvenu. » — Abou Yezid s'était retiré, en effet, et était allé établir son camp à cinq milles plus loin, au lieu connu sous le nom de *Ternout* ترنوط, et continua de là les opérations du siége. — Pendant tout le temps que dura l'investissement de Mahdia, des pertes considérables furent faites de part et d'autre ; El-K'aïem perdit beaucoup plus de monde que Abou Yezid.

El-Bekri rapporte qu'il est dit dans l'ouvrage *Ki-*

tab el-H'adetsan كتاب الحدثان que « si l'hérétique infidèle (*khardji*) parvient jamais à attacher ses chevaux à Ternout, il ne restera plus aucune sécurité aux gens du Souad اهل السواد », voulant désigner par là les gens du Sah'el.

Mais les fatigues et les privations d'un si long siége, jointes à la conviction de ne pouvoir réduire la place et au désir de revoir, après une si longue absence, leurs terres et leurs familles, décidèrent les troupes d'Abou Yezid à déserter sa cause. Cette défection détermina celui-ci, autour duquel il n'était plus resté que quelques fidèles troupes des Houara et des Zenata, à lever le siége d'El-Mahdia et à se retirer lui-même. — Ces derniers faits se passèrent au mois de safar 334. — El-K'aïem mourut à la fin de cette même année, pendant que Abou Yezid assiégeait, ainsi que nous l'avons déjà rapporté, la ville de Soussa.

El-K'aïem eut pour successeur son fils Isma'il, surnommé El-Mançour. Ce prince, après avoir, de l'avis de ses lieutenants, renoncé à aller attaquer de sa personne l'infatigable Abou Yezid, qui se trouvait toujours devant Soussa, expédia contre lui des troupes de terre et de mer.

Nous avons déjà dit[1] que les forces dont disposait Abou Yezid, dans son attaque de Soussa, s'élevaient à cent mille khos خص (tentes), pouvant contenir chacun trois ou quatre hommes. Les troupes de terre

[1] Page 106 du cahier d'août-septembre 1852.

d'El-K'aïem[1] ne s'élevaient pas à plus de quatre cents cavaliers.

Or, un jour que des brouillards très-épais couvraient la terre, ces quatre cents intrépides cavaliers fondirent tout à coup sur le camp d'Abou Yezid et vinrent mettre le feu à des amas de bois qui se trouvaient en avant des retranchements. Bientôt cet incendie prit des proportions effrayantes, et des étincelles ayant été portées par le vent jusqu'aux khos, le feu s'y déclara aussitôt. — L'atmosphère, alourdie déjà par les brouillards, s'obscurcit encore des noires fumées de l'incendie. L'effroi et l'alarme étaient partout dans le camp, et la défection ne tarda pas à se déclarer dans les rangs des Berbères, qui s'enfuirent de toutes parts abandonnant leur chef. — Profitant du désordre dans lequel l'ennemi se trouvait, les faibles troupes d'El-Mançour firent un grand massacre des fuyards. Quant à Abou Yezid, se voyant abandonné de tous les siens, il se sauva d'abord à Kaïrouan, dont les habitants, non-seulement refusèrent de lui ouvrir les portes, mais encore lui tuèrent bon nombre des gens de son escorte, et, obligé de fuir encore, il dut aller chercher un refuge ailleurs. — Aussitôt que El-Mançour est informé de ces événements, il quitte précipitamment Mahdia et se met avec acharnement à la poursuite d'Abou Yezid, qui, blessé, tombe enfin entre ses mains, au mois de moh'arem 336, dans la montagne

[1] Il faut lire : El-Mançour.

de Ketama [1]. — Abou Yezid fut écorché vif, et l'on fit de sa peau un mannequin effroyable, que l'on promena en trophée des montagnes de Sanhadja, dans le Mor'reb el-Aousset جبال صنهاجة بالمغرب الاوسط, jusqu'à Mahdia [2], où il fut mis en croix et resta exposé jusqu'à ce que le temps l'eût réduit en pourriture.

Abou Yezid reconnaissait, comme choses licites, l'adultère et le sang répandu des vrais croyants. Les souffrances qu'eurent à endurer de sa part les musulmans sont incalculables.

Lorsque El-Mançour eut mis fin à cette guerre civile et qu'il n'eut plus à redouter les attaques de personne, il conçut le projet de transporter le siége de son gouvernement de Mahdia à Çabra صبرة, ville attenante, ملاصقة, à Kaïrouan, et où il avait fait construire un palais. Çabra avait été entourée d'un rempart en l'année 337, et, de ce jour, elle fut appelée du nom de *Mançouria* [3]. Cette ville continua d'être le siége de l'autorité des Obeïdites jusqu'à l'époque où El-Mo'ez, fils d'El-Mançour, qui fit la conquête de l'Égypte, y transféra son gouvernement et sa dynastie, laissant à Ziri ben Menad es-Senhadji le soin d'administrer la province d'Ifrik'ia. — Ziri et ses successeurs firent de Çabra leur résidence jusqu'au temps où El-Mo'ez ben Badis secoua

[1] Le manuscrit A porte جبل كتيانة. Le manuscrit B porte جبل كتانة. Le manuscrit C porte جبل كتامة. Cette dernière leçon me semble préférable.

[2] Voir page 106 du cahier d'août-septembre 1852.

[3] Voir *ibid.*

l'autorité suzeraine des 'Obeïdites, en 444, et où, du haut des chaires des mosquées, il lança l'injure et l'anathème contre eux. — Ce fut alors que El-Yazouri, ministre des princes 'obeïdites d'Égypte, fit passer en Ifrik'ia les bandes d'Arabes qui vinrent ruiner le pouvoir d'El-Mo'ez ben Badis et se rendre maîtres de la plus grande partie de ses états. Nous avons déjà longuement parlé de ces événements [1].

En présence du danger qui le menaçait et au milieu de tout ce désordre, El-Mo'ez réfléchit que Çabra ne serait pas assez forte pour résister à l'ennemi s'il venait à y être attaqué, et, dès lors, il projeta de se retirer à El-Mahdia. A cet effet il y envoya, en qualité de gouverneur, son fils Temim, en l'année 445, et se prépara aussitôt à y faire passer sa famille et ses trésors. En prenant ce parti, El-Mo'ez avait repoussé l'avis de ses lieutenants, qui lui représentaient son fils comme un jeune homme ingrat, capable d'aspirer au pouvoir personnel et de se rendre dans Mahdia indépendant de l'autorité de son père. — A peine Temim était-il arrivé à Mahdia, où se trouvaient en garnison une forte partie des troupes nègres de son père, que des rixes et des collisions éclatèrent entre ces derniers et les soldats de Temim [2]; celui-ci, prenant fait et cause pour ses gardes, loin de chercher à calmer les esprits, ne fit que les exciter, et bientôt l'ancienne garnison fut presque

[1] Voir page 84 et suiv. du cahier d'août-septembre 1852.

[2] Suppression de quatre lignes du manuscrit A. Vers récités à cette occasion par un poëte à Temim.

entièrement massacrée. Ceux qui purent échapper en fuyant vers Çabra furent bientôt atteints par des cavaliers arabes, lancés à leur poursuite par Temim, et massacrés sur la route. — Dès que la nouvelle de ces événements parvint à El-Mo'ez, le souvenir des conseils que ses amis lui avaient donnés, relativement à la possibilité de la rébellion de Temim, revint à sa mémoire, et il redouta d'autant plus de voir se réaliser cette possibilité, que son fils avait déjà en son pouvoir les richesses accumulées dans Mahdia. Cependant, loin de blâmer Temim et de lui reprocher les actes hostiles qu'il aurait pu empêcher, le prudent El-Mo'ez dissimula son mécontentement et sa crainte, et préféra fermer les yeux sur ces faits accomplis. — Ce fut en 446 que El-Mo'ez arriva à El-Mahdia, sous la protection et la défense de deux puissants chefs arabes dont il s'était assuré le dévouement en les mariant à ses filles, El-Fadhel ben Abi 'Ali el-Merdassi et Fares ben Abi'l-R'eït. S'étant échappé en secret de Çabra avec ses deux gendres et quelques personnes de sa suite, il fut bientôt poursuivi par les habitants de la ville, qui n'avaient pas tardé à apprendre sa fuite. Fares ben Abil' Reït, à la tête d'un petit nombre d'hommes, arrêta pendant quelque temps les gens de Çabra et chercha à leur faire perdre du temps en entrant en pourparler avec eux, et leur reprochant entre autres choses de respecter si peu la sauvegarde qu'il avait accordée à El-Mo'ez. « En protégeant le prince, lui répondirent-ils, tu as augmenté le poids de nos pei-

nes, tu as aggravé le danger de notre situation; nous avons tout à gagner en le conservant au milieu de nous, tout à perdre en nous séparant de lui. Éloigne-toi donc et ne nous empêche plus de l'atteindre.» — Mais le but que Fares avait cherché était rempli; car déjà El-Mo'ez, à l'aide de son autre gendre, El-Fadhel, avait pu entrer dans Mahdia et s'y renfermer.

On assure que El-Mo'ez avait fait prendre la mer à quelques bâtiments, dans la crainte d'une attaque imprévue pendant le trajet de Çabra à Mahdia, et dans la prévision d'y trouver un refuge en cas de besoin. — Aussi, lorsqu'il fut poursuivi et presque atteint par le parti des gens de Çabra dont nous venons de parler, on lui proposa et on l'engagea même à se sauver de préférence à bord de ces navires; mais il repoussa ce conseil, et, hâtant sa marche, il entra enfin dans Mahdia, non sans avoir couru de sérieux dangers, et non sans craindre que son fils ne profitât de la situation et ne se rendît maître de sa personne. Mais ces appréhensions furent vaines; car, à l'approche d'El-Mo'ez, Temim sortit de Mahdia, se porta au-devant de son père, et, baisant devant lui la terre en signe de respect, il ouvrit la marche et le précéda dans son entrée dans la ville. Temim ne cessa pas un instant d'observer la plus respectueuse soumission à l'égard d'El-Mo'ez jusqu'au moment de la mort de celui-ci, qui arriva en l'année 454.

Succédant à son père, Temim gouverna dès lors

seul et exclusivement la faible portion de ses états que les conquêtes rapides des Arabes, ses ennemis, n'avaient point envahie. Son autorité ne s'exerçait plus, à bien dire, que dans l'enceinte de Mahdia, où il se tenait retranché; mais il avait dû se former des alliances au sein de plusieurs fractions de tribus arabes, et, à l'aide de ces auxiliaires, il avait pu remporter quelques avantages isolés sur l'ennemi, et aller même assiéger avec succès plusieurs villes révoltées de la province.

Nous avons déjà raconté que H'amou ben Melil el-Barr'ouathi حمو بن مليل البرغواطي s'était soulevé dans Sfak's, et que, de là, il avait tenté de se porter sur Mahdia afin d'y assiéger Temim. Celui-ci, apprenant les dispositions de son ennemi, s'avança au-devant de lui avec les forces dont il disposait, et la rencontre des deux corps d'armée eut lieu en vue de Mahdia. H'amou, défait par Temim, fut obligé de s'enfuir honteusement à Sfak's, poursuivi par Yeh'ia, fils de Temim, qui fit l'investissement de la place. Nous avons rapporté les détails de ces événements en parlant de Sfak's[1].

En l'année 476, Ibrahim ben Moh'amed, qui s'était révolté à Gabès, vint, avec un nombre considérable d'Arabes, sous le commandement de Malek ben 'Aloua ben es-Sekhri, attaquer Temim dans Mahdia. Temim recourut à la corruption pour détourner le danger qui le menaçait, et, ayant acheté par de fortes sommes la défection en sa faveur de

[1] Voir p. 129 et suivantes du cahier d'août-septembre 1852.

ces mêmes Arabes qui étaient venus l'attaquer avec Ibrahim, il fondit sur celui-ci avec ses nouveaux auxiliaires, et l'obligea à prendre la fuite à Gabès, en même temps qu'il forçait Ebn 'Aloua de se réfugier à K'aïrouan. Temim fit aussitôt le siége de cette place, et il ne le leva que lorsqu'il apprit que Ebn 'Aloua était parvenu à s'en échapper.

Ce fut en l'année 480 que se passèrent les événements auxquels donna lieu le débarquement qu'effectuèrent les Pisans et les Génois à Mahdia[1]. Les

[1] Le manuscrit A porte نزول اهل بيسى وجنوة, le manuscrit B نزول اهل بيسى وجنوة, le premier nom de ces deux peuples manque dans le manuscrit C, qui porte نزول اهل....... وجنوة. Nous extrayons le passage suivant des Mémoires historiques de M. Pellissier, t. VII, de l'ouvrage de la Commission scientifique de l'Algérie :

« En 1087, le pape Victor III réunit une flotte et une armée de débarquement composées de contingents de presque tous les peuples de l'Italie. Cette expédition se dirigea sur Mahdia, appelée par les Européens *Africa*. Les chrétiens s'en emparèrent après une bataille qui aurait coûté aux Arabes cent mille hommes, s'il fallait en croire Léon d'Ostie. Cet auteur, qui a écrit l'histoire du monastère du Mont-Cassin, dont Victor III avait été l'abbé, a cru, sans doute, rehausser la gloire de cette maison en exagérant les succès du pape. Il est, du reste, le seul écrivain qui attribue à Victor III le mérite d'une expédition en Afrique. Baronius, dans ses Annales, répète les paroles de Léon; mais il pense que l'expédition dont il s'agit est celle que firent les Pisans et les Génois en 1088, et il cite à ce sujet la Chronique de Berthold. — On lit, en effet, dans une chronique de Pise que, cette année-là, les Pisans et les Génois saccagèrent les villes africaines de Dalmatia et de Sibilia, où ils firent un immense butin. Cette dernière est sans doute Klibia, sur la côte de la régence de Tunis; quant à Dalmatia, je ne vois pas dans ces parages aucune localité à laquelle cette appellation puisse convenir; mais il est probable que l'auteur a voulu dire Mahdia. »

Il est évident que c'est bien de cette dernière expédition dont il

chrétiens s'emparèrent de la ville ainsi que de Zouila, firent de nombreux prisonniers, massacrèrent un grand nombre d'habitants, et en livrèrent beaucoup d'autres aux flammes. Trois cents navires avaient été affectés au transport des chrétiens, dont le nombre de combattants s'élevait à trente mille.

Aboul-Celte ابو الصلت rapporte dans son ouvrage que « Dieu, dont les décrets sont immuables, permit que, au moment de l'arrivée de l'ennemi, les troupes du sultan fussent éloignées de Mahdia, que les chrétiens vinrent fondre tout à coup sur la ville, que les habitants, ne s'attendant point à cette attaque, se trouvèrent dans ce moment-là dépourvus d'armes, et que les remparts de la ville étaient loin d'être dans un bon état de défense. — Toutes ces circonstances réunies, jointes aux fausses assurances que Temim donnait à la population, en lui disant qu'il recevait des nouvelles satisfaisantes des pays chrétiens, concoururent puissamment au succès des assaillants. — D'un autre côté, le gouverneur de la place ne sut pas prendre les dispositions nécessaires pour assurer la défense; il interdit même aux habitants, qui le lui demandaient avec instance, de se porter au-devant de l'ennemi pour le combattre en s'avançant dans la mer. Les habitants durent, dès lors, rester dans l'inaction, et ne point s'opposer au débarquement des chrétiens, qui eut lieu sans difficulté. — Les détails de la prise des deux Mahdia

est question ici, puisque l'année 480 de l'hégire correspond à l'année 1087-1088 de J. C.

(Mahdia et Zouila) par les chrétiens sont trop connus pour que nous les rapportions ici. »

Le même auteur ajoute plus loin : « Temim se retira dans le château appelé *Kassr el-Mahdi* قصر المهدي, qui était extrêmement fortifié, et dans lequel il se tint retranché jusqu'à la paix, qui fut conclue entre lui et les chrétiens moyennant une somme de cent mille dinars qu'il dut leur payer, outre la faculté qui leur fut accordée d'emporter en partant tout le butin qu'ils avaient fait et les prisonniers qui étaient tombés entre leurs mains, hommes, femmes et enfants. — Aboul-H'assan ben Moh'amed el-H'adad a cité tous ces événements dans une k'assida qu'il composa à cette occasion [1]. »

Temim continua à séjourner dans Mahdia jusqu'à sa mort, qui eut lieu dans le courant de l'année 501.

Ce fut sous le règne de son fils Yeh'ia, qui lui succéda, que prirent naissance les causes qui motivèrent de la part des chrétiens une nouvelle attaque contre Mahdia et une seconde reddition de la ville, événements graves qui hâtèrent la chute complète de la dynastie des Sanhadjas. Entre autres causes, on cite le fait suivant : un chrétien, connu sous le nom de *Georgi el-Antaki* (Georges d'Antioche جرجي الانطاكي), parti des contrées de l'Orient était venu se réfugier auprès du prince Temim. Georgi, qui connaissait parfaitement la langue arabe, qui était très-

[1] Vers et extraits de cette kassida. Suppression de dix lignes du manuscrit A.

versé dans la science des calculs et qui avait puisé une instruction solide dans de sérieuses études qu'il avait faites à Antioche et dans d'autres villes de la Syrie, parvint bientôt à se concilier si bien la bienveillance de Temim, que celui-ci lui confia une haute charge dans l'administration fiscale, et plaça sous sa surveillance et son contrôle toutes les questions financières du pays. — Dès ce moment la fortune privée des musulmans se trouva livrée à la merci de Georgi et de ses familiers. — Lorsque Temim mourut, Georgi, qui avait déjà amassé de grandes richesses et qui craignait que le nouveau prince, Yeh'ia, fils de Temim, ne sévit contre lui, se hâta de solliciter l'appui du roi Roger et un refuge dans ses états. Le roi de Sicile, accédant à sa demande, lui envoya un navire à El-Mahdia sous le prétexte apparent d'y porter une lettre, mais, en réalité, dans le but de favoriser sa fuite. En effet, profitant adroitement du moment où presque tous les musulmans étaient réunis dans les mosquées pour la prière solennelle du vendredi, il s'embarqua secrètement, sous le déguisement d'un marin, avec ses amis et son entourage, et l'on ne s'aperçut de leur disparition que lorsque déjà ils étaient à l'abri de toute poursuite à bord du navire sicilien, qui avait mis à la voile. — A l'arrivée de ces chrétiens en Sicile, 'Abd er-Rah'man en-Necerani, qui remplissait dans l'administration de l'île les fonctions de Sah'eb el-Ascher'al[1], les nomma à divers emplois

[1] Le surnom de En-Necerani, donné à 'Abd er-Rah'man par un

de perception d'impôts, et, il faut le dire, ils s'acquittèrent de ces fonctions avec capacité et intelligence. — Plus tard, le roi Roger ayant eu besoin d'envoyer auprès du prince d'Égypte un ambassadeur intelligent et capable, son choix, d'après les conseils de 'Abd er-Rah'man, tomba sur Georgi, qui s'acquitta de sa mission avec habileté et à l'entière satisfaction de son nouveau maître.

Yeh'ia, qui mourut en l'année 509, eut pour successeur son fils 'Ali.—De sérieuses mésintelligences éclatèrent bientôt, entre ce prince et Roger, au sujet du navire que Rafe' ben Meken ben Kamel avait fait construire à Gabès, et qu'il empêcha de prendre la mer. Nous avons raconté avec détails, à l'article de Gabès, comment Rafe' sollicita et obtint, dans cette circonstance, l'intervention et l'appui du roi Roger, et nous avons mentionné les divers combats qui furent livrés entre les vaisseaux de ce dernier et ceux du prince 'Ali[1].

Quelque temps après ces événements, un envoyé du roi de Sicile arriva auprès d'Ali pour réclamer, au nom de son maître, des biens qui lui appartenaient et qui avaient été, en quelque sorte, confis-

auteur musulman, doit être pris ici dans un sens injurieux et comme équivalent de renégat. Le titre de Sah'eb el-Ascher'al (maître des affaires) était donné au premier ministre sous les princes musulmans d'Afrique du VII[e] siècle de l'hégire, et paraît, d'après notre auteur, avoir été conservé lors de l'organisation administrative de l'île de Sicile par le duc Roger. (Voir sur ce titre le *Journal asiatique* du mois de juin 1844, p. 410, article sur l'Histoire des Beni Zian, par M. R. Dozy.)

[1] Voir p. 148 et suivantes du cahier d'août-septembre 1852.

qués dès le commencement des hostilités. 'Ali se hâta de lever le séquestre demandé, fit délivrer les biens réclamés et mettre en liberté les oukils ou agents de Roger, qui avaient été arrêtés en même temps que le séquestre en question avait été apposé. Mais cet empressement à céder à sa demande ne satisfit pas le roi Roger, qui, aussitôt après, fit partir pour Mahdia un nouvel envoyé chargé de remettre à 'Ali une seconde lettre, dans laquelle n'étaient épargnées ni les expressions injurieuses, ni les menaces, ni les reproches, ni les manques de forme, de bons procédés, de politesse et d'urbanité. Cette missive excita à un si haut point la colère d'Ali, qu'il renvoya le messager sans lui remettre de réponse. En même temps, sachant que le prince chrétien le menaçait d'une expédition, il ordonna que sa flotte fût mise en bon état et que de nombreux préparatifs de guerre fussent entrepris sans retard; de nouveaux et forts bâtiments furent construits, et, partout, les apprêts de cet armement excitèrent l'ardeur et le courage des sujets d'Ali [1].

La guerre éclata et les hostilités continuaient de part et d'autre, lorsque survint la mort d'Ali, auquel succéda son fils el-H'assan [2], qui se hâta d'appeler à son secours les armes de l'émir des Almoravides, 'Ali ben Youssef ben Taschefin. Or, il arriva que,

[1] Suppression de sept lignes du manuscrit A. Vers par lequel un poëte loue tous ces préparatifs de guerre.

[2] 'Ali ben Yeh'ia ben Temim mourut, selon l'historien tunisien El-Kaïrouani, en l'année 515 de l'hégire, et son fils El-H'assan n'était âgé que de douze ans lorsqu'il lui succéda.

à la même époque, une flotte de cet émir, sous le commandement d'un de ses généraux, 'Ali ben Mimoun, se présenta devant la Sicile, attaqua les états du roi Roger, s'empara de plusieurs châteaux forts et y enleva un immense butin[1]. Le prince chrétien, ne doutant pas que cette expédition n'eût été provoquée et conseillée par El-H'assan, en ressentit un désir d'autant plus vif de hâter le moment de la reprise des hostilités. — Augmentant le nombre de ses navires et de ses troupes, il voulut tenir secrets tous ses préparatifs de guerre, et, à cet effet, il interdit le départ des ports de l'île de tout bâtiment se rendant sur les côtes musulmanes. Mais, les projets de son ennemi furent connus d'El-H'assan, qui s'empressa à son tour d'ordonner que chacun s'armât, que les remparts de la ville fussent mis dans un bon état de défense, et que les tribus au sein desquelles la guerre sainte الجهاد fut publiée, envoyassent leur contingent au secours de leur prince. De toutes parts des troupes arrivèrent bientôt, en grand nombre et vinrent camper autour de Mahdia.

Le samedi, 25 djoumadi el-aoula de l'année 517, la flotte de Roger se présenta en vue de Mahdia et vint mouiller peu après non loin de l'île connue

[1] Il est sans doute question ici de l'expédition sarrasine contre la Sicile, et qui eut pour funestes résultats la prise de Syracuse et les actes d'horribles cruautés qu'ils y accomplirent.—Les auteurs chrétiens placent ces événements en l'année 1127. (Voir l'*Histoire de la Sicile*, par M. de Bazancourt, p. 165 et suivantes.)

sous le nom de *Djeziret el-Ah'assi* جزيرة الاحاسي [1], à dix milles environ de Mahdia. Les deux généraux de Roger, 'Abd er-Rah'man et Georgi, débarquèrent sur l'île, où leurs tentes furent dressées ainsi que celles des chefs francs القمامج. — Le débarquement eut lieu vers la fin de la journée; une partie des chrétiens se rendirent cette même nuit sur le continent, et, après s'y être livrés à la joie et aux plaisirs et s'être avancés de quelques milles dans l'intérieur des terres, revinrent dans l'île où, pendant leur absence, un corps de troupes d'El-H'assan avait pénétré, et s'était peu après retiré, non sans avoir tué un certain nombre de chrétiens et enlevé quelques armes.

Le troisième jour de leur arrivée, les chrétiens s'emparèrent du château de Kassr ed-Dimas قصر الدِّيماس; une petite colonne d'environ cent des leurs, concurremment avec quelques Arabes que 'Abd er-Rah'man et son collègue étaient parvenus à attirer dans leur parti, suffirent pour occuper cette position. Le roi Roger lui-même avait prescrit ces diverses opérations de l'expédition, la descente dans l'île El-Ah'assi et l'occupation de Kassr ed-Dimas, d'où il avait ordonné, dans ses instructions, que des corps d'infanterie et de cavalerie fussent dirigés contre Mahdia.

Le quatrième jour, les musulmans se massèrent et sortirent de la ville au cri répété par tous de :

[1] Deux petites îles peu distantes de la côte, se trouvant à une lieue et demie environ au nord du cap Dimas.

Allahou akebar! Ceux des chrétiens qui étaient restés dans l'île en furent tellement saisis de crainte que, croyant que l'ennemi y avait déjà pénétré, ils se sauvèrent précipitamment à bord de leurs vaisseaux, après avoir tué eux-mêmes un grand nombre de leurs chevaux. Les musulmans étant entrés dans l'île, et la voyant abandonnée, se bornèrent à y enlever des armes et instruments de guerre que les chrétiens n'avaient pas eu le temps d'emporter avec eux; puis, quittant l'île, ils débarquent à Kassr ed-Dimas et font l'investissement du château. — La flotte, réduite à l'inaction, était forcée d'être témoin de ces attaques et ne pouvait porter secours aux assiégés à cause du nombre considérable de troupes musulmanes rassemblées sur la plage, qui auraient rendu inutiles toutes tentatives de débarquement; aussi, convaincus de leur impuissance à sauver les chrétiens retranchés dans Kassr ed-Dimas, les vaisseaux appareillèrent et firent voile pour la Sicile. — Quant aux assiégés, ils résistèrent tant qu'ils eurent des vivres et de l'eau; lorsque les munitions leur manquèrent, ils tentèrent de s'enfuir en sortant courageusement du château, le mercredi, 14 djoumadi el-akhira; mais bientôt, écrasés par le nombre de leurs poursuivants, ils furent tous massacrés [1].

El-H'assan reçut, à l'occasion de ce succès remporté par ses armes, des félicitations et des com-

[1] Voir le tome VI de l'ouvrage de la Commission scientifique de l'Algérie, p. 179 et suivantes. (Mémoires historiques et géographiques de M. E. Pellissier.)

pliments de toutes parts. Mais, hélas! ces flatteurs ne se doutaient pas que cette victoire devait avoir des conséquences si fatales pour les musulmans. — Des missives furent expédiées partout pour annoncer et propager la nouvelle de cette défaite des chrétiens[1].

Le retour de la flotte sicilienne dans les ports de l'île, retour accusant une honteuse défaite, plongea Roger dans une vive et profonde affliction. — Le ressentiment et le désir de vengeance qu'il nourrissait furent excités davantage encore par de nouvelles déprédations commises par les vaisseaux de 'Ali ben Mimoun, général de l'émir ben Taschefin du Mor'reb, sur les côtes de Sicile. Ces pirates, après avoir massacré un grand nombre d'habitants, se retirèrent en emmenant leurs prisonniers dans le Mor'reb. — Roger, convaincu de plus en plus que

[1] Suppression de trois pages et quinze lignes du manuscrit A. Contenu de l'une de ces missives : les seuls nouveaux détails qui s'y trouvent consignés sont les suivants : 1° El-H'assan fut informé de l'armement préparé en secret par Roger, par la nouvelle que lui en donna l'équipage d'un navire qui était venu faire côte près de Mahdia ; 2° la flotte sicilienne se composait de trois cents navires et portait trente mille hommes et mille chevaux; 3° une forte tempête qui s'éleva faillit détruire toute la flotte chrétienne; 4° le bras de mer qui sépare l'île d'El-Ah'assi du continent était peu profond; des cavaliers et des fantassins mêmes purent le passer à gué lors de l'attaque faite par les troupes d'El-H'assan; 5° la tempête dont fut assaillie la flotte fit périr la moitié des chevaux qui étaient embarqués; les cinq cents chevaux qui restèrent furent débarqués dans l'île, et, lorsque les musulmans y pénétrèrent, une partie de ces chevaux furent tués par les Siciliens eux-mêmes avant leur embarquement, et l'autre partie tomba au pouvoir des Arabes.

ces attaques étaient dirigées contre lui à l'instigation d'El-H'assan, résolut d'en finir avec son ennemi et se détermina à exécuter une entreprise sérieuse contre Mahdia, dont il convoitait dès lors la conquête. — Pourtant il garda un rigoureux secret à l'égard de ces projets et s'attacha à montrer une exacte observation de la paix illusoire qui avait été signée entre lui et H'assan, et qu'il avait la pensée de rompre au premier moment.

Vers cette époque, une sérieuse mésintelligence s'éleva entre El-H'assan et son cousin le prince de Bougie, Yah'ia ben el-Aziz, ben Badis, ben el-Mançour, ben en-Nacer, ben 'Alnas, ben H'amad, qui se décida à envoyer des forces considérables de terre et de mer contre Mahdia, dont il voulait faire à la fois le siége et le blocus. Le corps d'armée de terre, confié au commandement de Motheref ben 'Ali ben H'amedoun, vint donc faire l'investissement de la place en établissant son camp à Zouila, en même temps que la flotte bougiote en commença le blocus. En présence du danger imminent qui le menaçait, El-H'assan n'hésita pas à recourir à Roger, qui, s'empressant d'accéder à sa prière, envoya aussitôt plusieurs de ses vaisseaux au secours de son allié. — A la nouvelle des renforts qu'allait recevoir El-H'assan, Motheref ben 'Ali leva précipitamment le siége de Mahdia et se retira[1].

Le roi de Sicile informé par les espions qu'il avait

[1] Voir l'historien El-Kaïrouani, tome VII de l'ouvrage de la Commission scientifique de l'Algérie, p. 153 et suivantes.

dans Mahdia que des navires, à la cargaison fort riche, étaient sur le point de quitter ce port, ordonna à son amiral فايم اسطول Georgi, qui se portait au secours d'El-H'assan, de courir sur ces navires et de les capturer. L'amiral chrétien exécuta cet ordre et conduisit ses prises en Sicile, ainsi qu'un bâtiment appelé du nom de *Necef ed-Denia* نصف الدنيا (la moitié du monde), dont il s'était emparé dans le port même de Mahdia, et à bord duquel El-H'assan avait fait embarquer de riches objets qu'il destinait en présents au prince 'obeïdite, souverain de l'Égypte. — Les vexations et les agressions partielles de l'amiral sicilien contre El-Mahdia, dont il connaissait parfaitement la côte, continuèrent ainsi jusqu'en l'année 543.

Le matin du lundi, 2 safar de cette même année, El-H'assan vit apparaître inopinément devant Mahdia l'amiral Georgi avec une flotte composée de trois cents vaisseaux. Les vents qui régnaient l'empêchant d'entrer dans le port, il alla mouiller assez loin de là, et, aussitôt après, il envoya un de ses officiers auprès d'El-H'assan afin de lui donner de fausses assurances sur les motifs de sa venue, lui faisant dire que la cause de cet armement était la volonté de son maître de réduire la ville de Gabès, d'en confier le gouvernement à Ebn Rosched (dont nous avons déjà parlé), et, à cet effet, qu'il était venu pour lui demander, à lui, El-H'assan, le secours de ses troupes, afin d'atteindre le but proposé. Mais El-H'assan ne tarda pas à reconnaître

que ce n'était là qu'une ruse et que Georgi ne voulait que gagner du temps pour attendre un changement de vent, afin de venir forcer l'entrée du port et tenter de s'emparer de Mahdia, qu'il savait être dans ce moment dégarnie de troupes. En effet, l'armée d'El-H'assan se trouvait alors réduite par suite de la cherté des vivres qui rendait son entretien fort onéreux; et celles de ses troupes qu'il avait conservées combattaient sous les ordres de Meh'erez ben Ziad ef-Fader'i محرز بن زياد الفادغي, maître de Ma'lk'a معلقة[1]. Ces circonstances déterminèrent El-H'assan à abandonner Mahdia aux chrétiens, et, donnant lui-même l'exemple du départ, il quitta son château, emportant avec lui tout ce qu'il put enlever à la hâte et emmenant ses enfants et ses femmes. Il fut aussitôt suivi d'un grand nombre de personnes,

[1] Le nom de Ma'lk'a est donné aujourd'hui à un misérable petit village situé au milieu des ruines de Carthage. On y voit les restes de vastes citernes qui servent encore d'étables et de magasins à paille aux Arabes, et qui, autrefois, étaient le réservoir du grand aqueduc de Carthage, à l'époque où l'empereur Adrien voulut conduire dans l'intérieur de cette ville les eaux de la source de Zunkar ou Schoukar, à douze lieues environ de là. — Il semblerait résulter de ce passage d'Et-Tidjani que, vers la fin du VIe siècle de l'hégire, un centre de population considérable s'était établi à Ma'lk'a, sur les ruines de Carthage, puisque le chef qui y commandait était assez puissant pour lutter avec celui de Tunis. Peut-être même y avait-il encore dans Carthage même une population chrétienne. Nous savons d'ailleurs que, sous le pontificat de Grégoire VII, l'église d'Afrique comptait encore des évêques et un primat nommé Cyriaque, dont le siége était à Carthage, et que le Pape échangea même avec le prince musulman d'Afrique une correspondance dans le but d'arrêter certaines dispositions relatives à la religion chrétienne. (Voir *Aperçu sur l'église d'Afrique, etc.* par Mr l'abbé Bargès. Paris, 1843.)

qui emmenèrent également leurs familles. Les fatigues et les angoisses contre lesquelles El-H'assan et les siens eurent à lutter durant cette fuite périlleuse sont immenses. — L'auteur Ebn Schedad rapporte ces paroles d'El-H'assan au moment de son départ de Mahdia : « Sauver les musulmans d'une mort presque certaine ou de l'esclavage est plus précieux pour moi que la victoire et le trône ! »

Pendant que El-H'assan quittait ainsi la ville, la flotte chrétienne, qui s'était tenue au large à cause du mauvais temps, profita de la première embellie et vint mouiller dans le port de Mahdia, et la ville presque déserte tomba sans difficulté au pouvoir de l'amiral Georgi. En pénétrant dans le château d'El-H'assan, d'où ce dernier n'avait eu le temps d'enlever que fort peu de choses, l'amiral y trouva des bijoux royaux et des richesses si considérables qu'il en fut émerveillé. Tout fut confisqué par lui, et, faisant proclamer l'aman dans les deux Mahdia (la ville de ce nom et Zouila), il défendit le pillage sous les peines les plus sévères. — Puis il prescrivit l'évacuation des deux villes par ses troupes, qui durent s'établir sous des tentes dressées en dehors des remparts, de telle sorte que les musulmans, plus à l'aise, purent jouir d'un bien-être qui certes n'était point le partage de ceux des leurs qui avaient préféré fuir avec El-H'assan. Ces derniers furent en proie à toutes sortes de souffrances, et la fatigue, jointe à la privation d'eau, en fit succomber un grand nombre. Georgi, animé de commisération

devant le tableau de toutes ces souffrances, envoya plusieurs cavaliers vers les émigrés pour leur porter des paroles de paix, et ces malheureux, confiants dans l'aman qui leur était promis, purent enfin recouvrer un peu de bien-être en rentrant dans leurs foyers, où Georgi leur fit distribuer, à titre de prêt, de l'argent et des vivres pour subvenir à leurs premiers besoins. — Les musulmans habitant Mahdia jouirent dès lors d'une certaine aisance, furent très-heureux de vivre sous la domination chrétienne; la ville se repeupla, et reprit bientôt son importance passée.

Quant à El-H'assan, il était allé rejoindre ses troupes, qui, ainsi que nous l'avons dit, se battaient en faveur de Mah'rez ben Ziad. Celui-ci accueillit El-H'assan avec distinction et générosité, et lui donna une vaste habitation pour y loger avec sa famille; mais El-H'assan, ne pouvant se dissimuler que sa présence était onéreuse pour son hôte, n'y demeura que quelques mois et se décida à aller chercher un asile en Égypte, auprès du khalife fatimide, au nom duquel, à l'époque où il régnait, il faisait dire dans toutes les mosquées de ses états la prière solennelle de la khoteba: à cet effet, il fit acheter à Tunis un navire, à bord duquel il fit faire des installations convenables pour le voyage; mais il dut renoncer à ce projet; car il apprit que Georgi, informé de ses intentions, avait donné l'ordre à vingt de ses bâtiments de se tenir prêts à partir pour se mettre à sa poursuite dès qu'il se serait embarqué

et aurait quitté le port de Tunis. Changeant alors de détermination, il résolut de se rendre dans le Mor'reb, auprès du khalife 'Abd el-Moumen ben 'Ali. C'est dans ce but qu'il dépêcha ses trois fils aînés, Yeh'ia, Temim et 'Ali, auprès de son cousin Yeh'ia ben el-'Aziz, prince de Bougie, à l'effet de lui demander l'autorisation pour leur père de traverser ses états et de lui exprimer, en son nom, le désir qu'il avait de ne se rendre auprès d'Abd el-Moumen qu'après s'être réuni avec lui. Le ministre du prince Yeh'ia, Mimoun ben H'amedoun, accueillit les messagers avec bonté et fut chargé par son maître d'écrire à El-H'assan une lettre par laquelle il lui exprimait le vif chagrin qu'avait éprouvé le prince en apprenant les détails des événements malheureux qui venaient de s'accomplir à Mahdia, et, tout en lui reprochant d'avoir pensé à chercher un refuge autre part que chez lui, il l'engageait à hâter sa venue.

El-H'assan ayant communiqué la lettre que lui écrivait son cousin à son hôte, Mah'rez ben Ziad, celui-ci lui conseilla de renoncer à son projet, d'éluder l'invitation qui lui était faite et de ne point se rendre auprès du prince de Bougie, qui ne lui inspirait pas de confiance. — Mais El-H'assan ne partagea pas cet avis et se mit bientôt en route pour Bougie. A son approche, le prince Yeh'ia, ayant engagé son ministre à se porter au-devant de lui et celui-ci s'y étant refusé, chargea de cette mission son propre frère, K'ayed ben el-'Aziz, lequel, à la

tête des scheikhs et notables de la ville, dut aller au-devant d'El-H'assan, et, conformément à l'ordre qu'il avait reçu, fit changer de route aux voyageurs et leur fit prendre celle de la ville d'Alger الجزاير, que le prince de Bougie avait désignée pour être la résidence de son cousin.

Non-seulement El-H'assan fut installé avec sa famille dans une maison d'Alger qui n'était point en rapport avec la dignité de son rang, mais encore la pension qui lui fut assignée pour subvenir à ses besoins était complétement insuffisante. En outre, le ministre El-Mimoun prescrivit une très-sévère surveillance à l'égard de la personne et des actes du prince exilé, de telle sorte qu'il ne pût se rendre auprès du khalife 'Abd el-Moumen ni lui écrire; car on redoutait qu'il ne sollicitât et n'obtînt de lui son appui et le secours de ses armes pour s'emparer de la principauté même de Bougie. — El-H'assan dut vivre dans cette dure condition jusqu'à l'époque où le khalife, après avoir conquis le Mor'reb el-Ak'ssa المغرب الاقصى (le Mor'reb le plus éloigné) et toute l'Andalousie, en l'année 547, fut arrivé dans le Mor'reb el-Aousseth المغرب الاوسط (le Mor'reb mitoyen). Dès que les villes de Meliana مليانة[1] et d'Alger furent tombées au pouvoir d'Abd el-Moumen, El-H'assan alla le trouver dans la ville de Metidja où il s'était arrêté

[1] Meliana est aujourd'hui le chef-lieu de la deuxième subdivision militaire de la province d'Alger, o° 6′ longitude occidentale, 36° 40′ latitude nord. On y voit de nombreuses ruines romaines. C'est l'ancienne *Magnana*.

متيجة مدينة وهو الى تسار[1], et y reçut de lui un accueil plein de distinction et de bonté. Dès ce moment, El-H'assan, qui gardait rancune à son cousin, qui enviait sa principauté et qui désirait tout au moins voir le prince de Bougie réduit à une situation semblable à la sienne, dès ce moment, disons-nous, El-H'assan ne cessa d'engager 'Abd el-Moumen à s'emparer de Bougie, comme il l'avait fait des autres provinces. En effet le khalife, suivi d'El-H'assan, se porta sur cette ville, s'en rendit maître, et parvint à soumettre à ses armes toute la principauté, après avoir mis en fuite les troupes sanhadjites dans les montagnes de Ziri جبل زيري.

La mauvaise administration du prince Yeh'ia, sa vie passée dans les plaisirs et la mollesse, aussi bien que le complet abandon qu'il avait fait des soins de son gouvernement entre des mains inhabiles et étrangères, hâtèrent sa chute et celle de sa principauté. Obligé de fuir devant son ennemi, Yeh'ia se sauva par mer à Bône عنابة, d'où il avait projeté de se mettre en voyage pour Bagdad, n'osant se rendre en Égypte auprès du khalife 'obeïdite, parce

[1] Ces termes formels ne laissent aucun doute sur l'existence, vers la fin du VIIe siècle de l'égire, d'une ville dans la vaste plaine de la Metidja, qui s'étend à quelques milles d'Alger sur une étendue de 7 à 8 myriamètres de long sur 3 ou 4 de large. Peut-être est-ce cette ville qui donna son nom à la plaine. Ce fut sans doute plus tard la capitale du prince arabe S'elim el-Eutemi, lequel, ne pouvant résister aux Espagnols, appela à son secours les frères Barberousse, qui le sacrifièrent ensuite à leur ambition. — Selon Marmol, il existait sur les bords de l'H'arache, à deux lieues d'Alger, et dans la plaine, les ruines d'une ville appelée *Cisi* ou *Sasa*.

qu'il craignait qu'il ne lui eût gardé rancune pour s'être révolté autrefois contre son droit de suzeraineté sur la principauté de Bougie. Mais, en arrivant à Bône, il trouva auprès du gouverneur El-H'aret الحارث un accueil des moins encourageants; car ce dernier parut en quelque sorte le tenir loin de sa personne, et lui reprocha amèrement d'avoir perdu son royaume par son incapacité. Yeh'ia le quitta aussitôt, et se rendit à Constantine, où régnait son frère El-H'assan ben el-'Aziz, qui le reçut avec une bonté si parfaite, qu'il lui céda le gouvernement de sa principauté. Yeh'ia resta à Constantine jusqu'au moment où, faisant sa soumission, il embrassa la cause des Mouah'edin, et se rendit auprès du khalife 'Abd el-Moumen, qui lui fit un accueil des plus distingués.

Vers cette époque, 'Abd el-Moumen gagna dans le Mor'reb la bataille appelée *Ouake'at sethif* واقعة سطيف, dans laquelle il mit en fuite toutes les hordes ennemies qui s'étaient réunies contre lui. C'est après cette victoire qu'Abd el-Moumen rentra dans Marak'esch (Maroc), sa capitale, suivi des princes qu'il avait vaincus. De ce nombre étaient El-H'assan et Yeh'ia, auxquels la ville de Maroc fut assignée comme résidence.

En l'année 548, le khalife se rendit à Sala سلا[1], où il conduisit Yeh'ia, qu'il établit dans un des châteaux des Beni 'Achera واسكنه بها في بعض قصور بني

[1] Petite ville du littoral marocain, bâtie, en face de Rabath, sur la rive nord de l'embouchure de la rivière Bou Regreb. Sa population peut être évaluée à douze mille âmes.

عشيرة. Yeh'ia ne quitta plus cette résidence; il mourut et fut enterré dans le cimetière de la ville situé au nord, près de la mer.

Quant à El-H'assan qui était resté à Maroc, il ne cessait d'engager 'Abd el-Moumen à se porter en Ifrik'ia, et à reprendre sur les chrétiens la ville de Mahdia, dont ils étaient les maîtres. Cédant à ses instances, le khalife pénétra enfin, en 544, dans la province d'Ifrik'ia. Tunis se soumit à ses armes, et avec elle tomba la dynastie des Beni Khorassan بني خراسان. Voici quelques détails sur cette soumission. — Lorsque, arrivé à Badja, 'Abd el-Moumen passa ses troupes en revue, sa cavalerie comptait cent mille hommes, et son infanterie était encore plus considérable. De Badja, où il s'était fixé, le khalife envoya vers les habitants de Tunis plusieurs messages pour les sommer de se rendre, leur promettant clémence et pardon; mais cette tentative manqua le but proposé, car elle ne fit qu'encourager à la résistance les Tunisiens, qui déjà avaient combattu le fils d'Ab el-Moumen, 'Abdallah, et avaient taillé en pièces son armée, lorsqu'en 552 il était venu mettre le siége devant leur ville. Irrité de cette résistance, 'Abd el-Moumen quitte Badja, se porte avec le gros de son armée sur Tunis, et, arrivé à Thobourba[1], il envoie de nouveau sommer les Tunisiens de se rendre, les faisant menacer, en cas de

[1] Assez joli petit village sur la rive gauche de la Medjerda (l'ancien *Bagradas*). C'est l'ancien *Tuburbum Minus*, à six lieues environ au nord-ouest de Tunis.

refus, de tous les effets de sa colère. Cette deuxième tentative n'ayant pas eu plus de succès que la précédente, le khalife se remet en marche et se présente devant Tunis, le samedi 10 djoumadi el-aoula de cette même année 554. — Le campement de l'armée s'étendait depuis l'aqueduc الحنايه[1] jusqu'à la Goulette حلق الوادي ; les habitants de Tunis purent ainsi voir de la ville les forces immenses dont disposait 'Abd el-Moumen, forces qui étaient prêtes à les attaquer avec vigueur, et, dès ce moment, perdant tout courage, ils désespérèrent de leur cause. Pendant trois jours, les troupes restèrent en repos, et, au moment où elles allaient se disposer au combat, les scheikhs de Tunis sortirent de la ville et vinrent au nom des habitants offrir leur soumission et implorer la clémence du khalife. Ces députés, qui étaient au nombre de douze, et parmi lesquels se trouvaient 'Amor, Mo'aouïa et 'Abd es-Sid, tous trois fils de 'Abd es-Sid, Isma'il, fils de Mançour et son cousin 'Atik', le khardji Moh'amed, Hamza ben Hamza et 'Abd el-'Aziz el-Kamoudi, obtinrent, non sans beaucoup de difficultés, l'aman qu'ils étaient venus implorer. — La paix fut accordée aux Tunisiens aux conditions suivantes : 1° la vie sauve; 2° l'obligation pour eux de livrer au vainqueur la moitié de leurs biens immeubles; 3° l'obligation

[1] Il est probablement question ici du grand aqueduc romain dont on voit non loin de là, vers le sud-sud-ouest, de nombreuses arches encore debout, et qui portait autrefois les eaux de la source de Zunkar dans les citernes de Carthage.

pour les habitants des villages et bourgades des environs de livrer la moitié de leurs biens meubles; 4° enfin, même obligation imposée à 'Ali ben Ah'med Ebn Khorassan, le gouverneur de Tunis, qui devait en outre quitter la ville et se retirer à Bougie, où il devait être interné. Ce fut sur ces bases que la paix fut arrêtée de part et d'autre, et, aussitôt après, le khalife fit occuper Tunis par ses troupes. Ebn Khorassan quitta Tunis pour se rendre dans la ville qui lui avait été assignée, mais il mourut en route.

'Abd el-Moumen ne séjourna que trois jours à Tunis, après lesquels il se mit en marche sur Mahdia, laissant pour gouverner la ville Abou Moh'amed 'Abd es-Selam el-Koumi, auquel il adjoignit plusieurs scheikhs qui devaient l'aider à opérer le prélèvement de l'impôt dont avait été frappée la fortune mobilière et immobilière des habitants. — Ces agents durent faire de nombreuses et minutieuses recherches dans les maisons pour en retirer les biens meubles, et on procéda aussitôt à la vente des immeubles qui purent être vendus. — De la ville, ces agents se rendirent dans les divers villages et bourgades des environs pour prélever la moitié de ce que possédaient les habitants. Aucune localité de la province d'Ifrik'ia ne fut exemptée de cette mesure rigoureuse.

L'historien Ebn Schedad rapporte que, « lorsque Abd el-Moumen envahit l'Ifrik'ia avec ses nombreuses troupes, il arriva parfois que cette armée

formidable dut traverser de vastes champs ensemencés, et que jamais ces soldats ne se laissèrent aller à dévaster ou détruire quoi que ce soit.

« Les nombreux bataillons de cette armée, ajoute cet historien, couvraient plusieurs milles d'étendue, et tous ces soldats priaient régulièrement par jour les cinq prières obligatoires pour les musulmans, ayant un seul imam en tête et avec une seule invocation pour tous du *Allaho akebar* (Dieu est grand). Tous se gardaient bien de se dispenser de ce devoir religieux. — L'avant-garde de cette armée était forte de douze mille hommes. Elle était spécialement chargée de creuser des puits pour fournir l'eau nécessaire à la consommation des troupes. C'est dans ce but que cette avant-garde précédait l'armée de deux journées de marche, et préparait, dans les étapes où devait passer après elle le gros des troupes, tous les aprovisionnements nécessaires. Nul doute que, sans ces sages précautions, il eût été impossible à des légions aussi nombreuses de traverser une si vaste étendue de pays. — Toutes les fois que l'armée traversait une contrée peuplée d'Arabes, ceux-ci accouraient aussitôt au-devant d'Abd el-Moumen pour lui faire leur soumission, et leurs principaux chefs se joignaient à son nombreux cortége. — La honteuse défaite de Sethif les avait rendus d'ailleurs humbles et soumis. — Les forces navales d'Abd el-Moumen se composaient de soixante et dix vaisseaux, dont le commandement était confié aux capitaines Moh'amed ben 'Abd el-'Aziz ben Mimoun, Ebn el-

Khorath Abou'l-Hassan es-Schatebi, et autres habiles officiers de marine, non moins renommés que ceux-ci. — Lorsque Tunis tomba en son pouvoir, le khalife força les chrétiens et les juifs qui y étaient établis d'embrasser la religion de l'islam. Ceux qui s'y refusèrent furent impitoyablement massacrés. »

Un autre historien rapporte qu'Abdallah, fils d'Abd el-Moumen, conservant le souvenir de la défaite que lui avaient fait essuyer les Tunisiens quelque temps auparavant, avait fait le serment de sacrifier à sa vengeance tout individu qu'il rencontrerait sur son chemin lorsqu'il rentrerait en vainqueur dans la ville. Pour concilier les effets de ce serment avec les termes de la paix conclue, 'Abd el-Moumen prescrivit aux Tunisiens de se tenir renfermés dans leurs maisons au moment où les troupes feraient leur entrée dans Tunis et de n'en sortir qu'au moment de l'appel à la prière. En effet, lorsque 'Abdallah pénétra dans la ville, le sabre à la main, les rues étaient désertes et il ne rencontra sur son chemin qu'un malheureux vieillard, qu'il tua impitoyablement sur place. Ainsi furent déliés les liens du serment qu'il avait fait.

Nous l'avons dit, 'Abd el-Moumen se porta sur Mahdia, et le 12 redjeb de cette année, à l'heure du *doh'a*, il arriva devant la ville, dans laquelle se trouvaient réunis des fils de rois francs et plusieurs de leurs célèbres guerriers. — Zouila ayant été abandonnée par les chrétiens, le khalife se hâta d'y prendre position et y plaça autant de troupes que la ville

put en contenir ; puis, ayant fait venir des marchands et des boutiquiers, auxquels il ordonna de s'y installer et d'y trafiquer, Zouila fut complétement repeuplée dans l'espace d'un seul jour.

Les troupes musulmanes, l'imam en tête, commencèrent l'attaque; mais ces premiers efforts vinrent échouer contre les ouvrages de défense de la ville, et cet échec eut également pour cause le théâtre rétréci du combat, la mer entourant la place presque entièrement. Les Francs, de leur côté, avaient fait plusieurs sorties et étaient parvenus à piller les avant-postes des assiégeants; mais pour prévenir le retour de ces escarmouches, 'Abd el-Moumen fit élever aussitôt une muraille qui sépara son camp de la ville, et ôta ainsi aux chrétiens tous moyens de renouveler leurs sorties avec succès.

Voulant se rendre compte par lui-même de la position, le khalife s'embarqua sur un de ses vaisseaux avec le prince dépossédé, el-H'assan ben 'Ali, et alla longer la partie de la ville que baignait la mer. — Les fortifications formidables de la place l'étonnèrent et il reconnut dès lors que l'assaut n'était pas possible, que Mahdia ne pouvait se rendre qu'à la suite d'un siége prolongé et avec l'indispensable assistance de Dieu.

Le siége durait depuis six mois [1], lorsqu'une flotte du roi de Sicile, forte de cent cinquante navires, non compris les bâtiments légers, arriva au

[1] Suppression de trois lignes du manuscrit A. Sujet de nul intérêt.

secours de Mahdia[1]. Aussitôt les capitaines des vaisseaux d'Abd el-Moumen se présentèrent devant lui et lui dirent : « Voici la flotte ennemie qui s'avance, et, d'après l'apparence du temps, elle n'arrivera devant Mahdia que divisée et par fractions. Voulez-vous nous autoriser à aller avec nos vaisseaux attaquer l'ennemi au large ? » Le khalife n'ayant point répondu à cette ouverture, ses capitaines prirent son silence pour un acquiescement. Ils se rendirent aussitôt à bord de leurs navires, y assurèrent l'embarquement des munitions de guerre nécessaires et se portèrent au-devant de l'ennemi pendant que les troupes musulmanes s'échelonnaient sur la plage. — Le narrateur ajoute[2] : « J'étais là présent. Des larmes abondantes coulaient des yeux d'Abd el-Moumen qui, prosterné à terre, s'écriait : « Ô Dieu, n'ébranle « pas les piliers formidables qui soutiennent l'immense « édifice de l'ilslam ! » — Lorsque la flotte s'approcha de l'arsenal دار الصناعة, un navire étant sorti du port pour aller au-devant des vaisseaux chétiens, tomba au pouvoir d'Ebn Mimoun, qui, aussitôt qu'il avait aperçu sa manœuvre, se mit à sa poursuite et le captura. Les musulmans s'emparèrent également de huit autres vaisseaux ennemis qui cherchaient à pénétrer dans le port de Mahdia. — Ce hardi coup de main décon-

[1] Ce fut sous le règne de Guillaume Ier. La flotte était commandée par Gaeto Pietro. (Voir le t. VI de l'ouvrage de la Commission scientifique de l'Algérie, p. 183-186. Mémoires historiques de M. E. Pellissier.)

[2] Ceci est toujours extrait de Ebn Schedad, auquel ce témoin oculaire paraît avoir fourni tous ces détails.

certa l'ennemi au point que la flotte vira de bord et prit honteusement le large. — Se prosternant alors de nouveau à terre, 'Abd el-Moumen adressa à Dieu des actions de grâce et fit distribuer 12,000 dinars moumenis, دينار مومنية, aux équipages de ses vaisseaux. »

Les chétiens, désespérant du succès de cette longue défense et les vivres allant leur manquer d'ailleurs, envoyèrent au camp des musulmans, vers la fin du mois de zi'lh'adja, dix cavaliers porteurs d'un message pour 'Abd el-Moumen. Conduits aussitôt devant le khalife, ils lui proposèrent de lui livrer la ville à la condition que les habitants auraient la vie sauve et la faculté de partir emportant leur fortune privée. Pour toute réponse, 'Abd el-Moumen s'étant contenté de les engager à se convertir à l'islamisme, les envoyés se retirèrent en lui disant : « Ce n'est point dans un but de conversion religieuse que nous sommes venus à toi, mais bien pour solliciter les effets de tes sentiments bienveillants. »

Quelques jours après, les envoyés revinrent encore auprès du khalife lui renouveler leur offre de capitulation. « Qu'est-ce donc que Mahdia et tous les Francs qui y sont enfermés en comparaison de ton immense empire et de ton pouvoir omnipotent? Sois généreux envers nous, ô khalife, et nous serons, dans notre pays, tes esclaves dévoués et reconnaissants. » Touché de leurs prières et de leur langage, le prince céda à leurs instances, leur accorda les conditions qu'ils avaient proposées et, en conséquence,

permit l'embarquement des chrétiens pour la Sicile. — On était alors dans la saison de l'hiver; lorsque les vaisseaux portant les chrétiens approchèrent de la Sicile, une tempête les assaillit et plusieurs de leurs bâtiments se perdirent.

Ce fut le jour de la fête de *'aschoura*, 10 moh'arem 555, qu'Abd el-Moumen occupa la ville de Mahdia, qui dès lors refleurit sous la religion de l'islam.

Le commandement de Mahdia fut confié par le khalife à un certain Abou 'Abdallah Moh'amed ben Fredj el-Koumi, et il assigna à El-H'assan la ville de Zouila pour résidence. — El-H'assan y resta dix ans; à la mort d'Abd el-Moumen et à l'avénement de son fils Abou Ya'k'oub, en l'année 566, l'ordre lui fut envoyé de se rendre dans le Mor'reb avec toute sa famille; mais arrivé à Aban Zelou ابان زلو, dans le pays de Temassena تامسنا, il y mourut, et son tombeau s'y voit encore de nos jours. — La mort d'El-H'assan eut lieu dans le courant du mois de redjeb 566.

Sous le règne d'El-Mançour Abou Youssef, fils d'Abou Ya'koub, qui succéda à son père [1], Mahdia fut le théâtre d'une révolte qui eut pour chef un certain Moh'amed ben 'Abd el-Kerim er-Redjeradji محمد بن عبد الكريم الرجراجي. Celui-ci se proclama indépendant et fit aussitôt arrêter le gouverneur de Mahdia, le scheikh Abou 'Ali Younes ben el-Scheikh abou H'afs. Ces événements se passèrent en l'année 595.

[1] Proclamé, d'après le *K'artas*, le jour de la mort de son père, le 28 rabi et-tani 580. Mort le 22 rebi' el-aloual 595.

Cet Ebn 'Abd el-Kerim, originaire de la tribu des Kouinia, était né à Mahdia où son père avait fait partie des troupes qui y étaient en garnison et y avait exercé successivement de hautes fonctions. Ebn 'Abd el-Kerim était doué d'un courage et d'une bravoure dont il avait maintes fois donné des preuves dans de nombreux combats. Il s'était formé peu à peu une petite armée, composée de cavaliers et de fantassins, avec laquelle il protégeait les Arabes, ses alliés, contre tous ceux qui venaient les attaquer. Le ouali, connaissant son courage et les moyens d'action dont il disposait, ne tarda pas à lui confirmer cette sorte d'autorité qu'il s'était arrogée, et lui donna même plus d'extension en lui confiant le soin de poursuivre et de punir sévèrement tous ceux qui seraient désobéissants ou rebelles. Bientôt cette autorité d'Ebn Abd el-Kerim devint telle qu'il faisait arrêter, mettre à mort ou jeter en prison toutes personnes qu'il voulait, et s'il les relâchait, ce n'était que moyennant de fortes rançons, outre la livraison des otages qui lui garantissaient de leur part une meilleure conduite et la renonciation aux actes d'insoumission dont ils s'étaient rendus coupables. — Les populations arabes le redoutaient par-dessus tout, et ces circonstances réunies firent que bientôt Ebn 'Abd el-Kerim jouit d'une réputation et d'une importance si considérables, que dans les mosquées on priait pour lui à la suite des prières d'usage.

Lorsque sous le règne d'El-Mançour, ce prince donna le gouvernement de la province d'Ifrik'ia au

scheikh Abou Sa'id ben es-scheikh Abou H'afs, celui-ci confia le commandement de Mahdia à son frère Abou 'Ali Youssef, qui ne tarda pas à jalouser la haute position et l'influence qu'exerçait Ebn Abd el-Kerim, et qui tout d'abord lui signifia qu'il entendait avoir une part dans tout ce qu'il prélevait à titre d'amende ou de contribution sur les Arabes insubordonnés ou qui se livraient à des actes répréhensibles. Ebn Abd el-Kerim, loin de céder à cette demande, réclama au contraire du scheikh Abou 'Ali Youssef la confirmation de l'autorité que lui avaient concédée les oualis ses prédécesseurs et la plénitude de l'exercice de cette même autorité. — Pour toute réponse, le scheikh Abou 'Ali le fit arrêter. Ce fut en vain que le prisonnier s'adressa au frère du ouali, le scheikh Abou Sa'id, pour solliciter son intervention en sa faveur : il se refusa constamment à céder à ses prières.

Mais il arriva que les déprédations et les brigandages des Arabes, qui n'étaient plus contenus, se multiplièrent bientôt dans le Sah'el, et que de toutes parts de nombreuses plaintes s'élevèrent contre cet état de choses qui compromettait la sécurité publique. La foule des plaignants s'étant portée un jour auprès du scheikh Abou 'Ali pour lui demander l'élargissement d'Ebn 'Abd el-K'erim, le menaçant d'une révolte en cas de refus, le ouali dut mettre son prisonnier en liberté et lui confier de nouveau le commandement de ses troupes; il l'invita, en outre, à se mettre à la tête de ses forces et à mar-

cher contre les révoltés et les brigands qui infestaient les routes. Ce fut là certes une grande faute. Ebn 'Abd el-K'erim s'empressa de profiter de cette bonne fortune inespérée, quitta aussitôt Mahdia, et deux jours après, ayant dressé ses tentes non loin de la ville, il exposa aux principaux de ses chefs, tous dévoués à sa cause, les griefs qu'il avait contre le scheikh Abou 'Ali, et leur demanda s'il pouvait compter sur eux pour lever l'étendard de la révolte. Tous reconnurent la légitimité de ses griefs et lui promirent leur concours. Le troisième jour, Ebn 'Abd el-K'erim, ayant pris toutes ses dispositions, marcha sur Mahdia à la tête de ses nombreux partisans. Dès que les portes de la ville furent ouvertes, il y entra avec une portion de ses troupes, ordonna que les portes fussent aussitôt fermées et se dirigea vers le château, dont le scheikh Abou 'Ali avait fait sa résidence. — Ebn 'Abd el-K'erim avait le visage voilé; lorsqu'il se présenta devant la porte du château, les gardiens, ne le reconnaissant pas, lui en refusèrent l'entrée; mais Ebn 'Abd el-K'erim s'étant dévoilé le visage, la garde cessa d'opposer toute résistance et s'enfuit épouvantée. Le chef de la révolte et ses partisans pénétrèrent dans le château, et bientôt le scheikh Abou 'Ali, qui était accouru dans la cour intérieure pour connaître les motifs du bruyant tumulte que causaient les conjurés, fut arrêté par ordre d'Ebn 'Abd el-K'erim qui voulut d'abord le faire mettre immédiatement à mort, mais qui, cédant aux instances de quelques-uns de ses compagnons, se borna à ordonner sa dé-

tention dans la prison même du château. Ces événements graves se passaient dans le mois de cha'ban 595. Le ouali demeura prisonnier jusqu'à ce que son frère, le scheikh Abou Sa'id obtînt son élargissement moyennant une rançon qui fut fixée à 500 dinars d'or. — Le ouali Abou 'Ali, ayant recouvré sa liberté, se rendit à Tunis auprès de son frère le scheikh Abou Sa'id, qui le repoussa, l'accabla de reproches, et pendant longtemps lui exprima son mécontentement et son courroux.

Dès lors Ebn 'Abd el-K'erim s'établit indépendant dans Mahdia et y prit le surnom de El-Moteouakel 'Ala Allah (celui qui met sa confiance en Dieu). Cette appellation était consignée dans tous les écrits émanant de lui.

A l'arrivée à Tunis, au mois de moh'arem 596, d'Abou Zeïd ben H'afs ben 'Abd el-Moumen en qualité de ouali, Ebn 'Abd el-K'erim se porta contre lui à la tête de toutes ses forces, dans l'intention de l'assiéger dans Tunis même. Le scheikh Abou Sa'id, quoique démis de sa charge, y était encore. —Ebn 'Abd el-K'erim tourna la ville et alla dresser les tentes de son armée à Carthage, au point où la mer communique avec le lac, point connu sous le nom de *H'alk' el-Ouadi* حلق الوادي « la Goulette. » —Abou Zeïd se prépara à l'attaque et prescrivit à ses vaisseaux de prendre la mer[1], en même temps qu'il ordonna à ses troupes de marcher sur l'ennemi. De

[1] Il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque encore l'arsenal maritime de Tunis était à Radès.

son côté, Ebn 'Abd el-K'erim avait pris ses dispositions offensives et défensives, et, entre autres mesures qu'il avait ordonnées, une colonne de ses troupes, qui devait agir à un moment donné, fut embusquée dans un endroit voisin du lieu où il présumait que le combat aurait lieu. — La bataille s'engagea, et, tout à coup, pendant le fort de l'action, la colonne embusquée accourut au secours d'Ebn'Abd el-K'erim et lui assura la victoire par son concours énergique. Les Tunisiens furent défaits et obligés de s'enfuir, non sans avoir eu un grand nombre dés leurs tués et d'autres contraints de se jeter à la mer pour essayer d'échapper au fer de l'ennemi. — Profitant de l'avantage qu'elles venaient de remporter et de la fuite de l'ennemi, les troupes d'Enb'Abd el-K'erim se répandirent dans la campagne et les environs, enlevèrent du port appelé *Marsa el-Bordj* مرسى البرج [1] un grand nombre d'objets de valeurs appartenant à divers propriétaires, et pillèrent et saccagèrent les villages avoisinants.

El-Sid Abou Zeïd dépêcha alors auprès d'Ebn 'Abd el-K'erim plusieurs des notables de la ville pour lui reprocher son injuste aggression; il l'invita à se re-

[1] Il n'existe aujourd'hui aucune localité du littoral de Tunis qui soit appelée de ce nom. Suivant le récit d'Et-Tidjani, ce port ne devait pas être éloigné de la Goulette. Est-il question de l'ancien port de Carthage, le Cothon? Est-il question d'un mouillage qui pouvait exister le long des anciens quais de Carthage, dominé et commandé par un fort existant encore aujourd'hui? Était-ce derrière le cap Carthage, le village actuel de la Marsa, dont le nom indique suffisamment l'existence autrefois d'un port?

tirer avec ses bandes et à rentrer dans l'obéissance des Mouah'edin. Ebn 'Abd el-K'erim céda à leurs instances, leva son camp et rentra peu après à Mahdia.

Il y était à peine depuis quelques mois, qu'il résolut d'aller assiéger dans Gabès Yeh'ia ben Ish'ak' el-Mayork'i, avec lequel il avait eu autrefois des démêlés sérieux. Laissant à son fils le commandement de Mahdia, il se porta sur la ville de Gabès, dont l'état de défense et les importantes fortifications l'étonnèrent. Aussi, ne tardant pas à reconnaître son impuissance pour réduire cette place, il passa outre et alla attaquer la ville de Gafsa, dont il se rendit maître. A peine y était-il entré que, apprenant qu'El-Mayork'i venait de quitter Gabès pour se mettre à sa poursuite, il sortit à son tour de Gafsa et alla prendre position avec ses troupes à Kossour Lalla قصور لالة, où il ne tarda pas à être rejoint par l'ennemi. La bataille s'engagea bientôt entre les deux armées et elle eut pour résultat la défaite d'Ebn 'Abd el-K'erim, qui s'enfuit aussitôt sans chercher à reprendre sa revanche et qui rentra dans Mahdia, où vinrent le rejoindre ceux de ses soldats qui avaient pu échapper au désastre de son armée.

Après avoir enlevé du camp ennemi tout ce qu'il y trouva, El-Mayork'i vint assiéger son ennemi dans Mahdia, où il s'était enfermé. L'investissement de la place eut lieu dans le commencement de l'année 597.

Ce ne fut pas en vain qu'El-Mayork'i demanda à Sid Abou Zeïd, ouali de Tunis, son concours pour

réduire l'ennemi; celui-ci, conservant un reste de haine et un sentiment de vengeance contre Ebn 'Abd el-K'erim, fit partir, aussitôt que cette demande lui parvint, deux de ses vaisseaux qui devaient aider El-Mayork'i au succès de son entreprise. A la nouvelle de l'envoi de ce secours aux assiégeants, Ebn 'Abd el-K'erim se sentit pris d'un profond découragement, et, n'espérant pas pouvoir opposer une plus longue résistance, il se détermina à envoyer son fils 'Abdallah auprès d'El-Mayork'i pour solliciter la paix, offrant de lui livrer Mahdia, à la condition qu'il obtiendrait la vie sauve pour lui et sa famille, et que la conservation de sa fortune lui serait garantie. — Ces propositions ayant été acceptées, Ebn 'Abd el-K'erim, sur la foi de la promesse donnée, sortit plein de confiance de Mahdia, suivi de son fils, afin d'aller saluer El-Mayork'i; mais arrivés devant lui, ils furent aussitôt arrêtés et retenus chargés de chaînes, chacun dans une tente séparée. Puis, cette violation de traité accomplie, El-Mayork'i entra dans la ville, où il s'empara de toutes les richesses que son prisonnier avait amassées dans le château. Ebn 'Abd el-K'erim fut ensuite jeté avec son fils dans une des prisons de la ville, et peu de jours après il avait cessé de vivre. On fit sortir son corps, sur lequel on ne put remarquer aucune trace de violences, et on le livra à sa famille, qui le fit enterrer dans le châteah de K'arada قصر قراطة. Quant à son fils 'Abdallah, qui s'attendait à chaque instant à marcher au supplice, on le fit embarquer sur un navire sous prétexte de le dé-

porter dans l'île de Mayorque, où il devait être placé sous la surveillance du frère du prince; mais, arrivé devant El-K'ol القُل (Collo), sur le littoral, non loin de Constantine, l'équipage du bâtiment jeta l'infortuné 'Abdallah à la mer tout chargé de chaînes. — Telle fut la fin d'Ebn 'Abd el-K'erim et celle de son fils.

En possession de Mahdia, El-Mayork'i se vit bientôt maître de presque toute l'Ifrik'ia. Tripoli, Gabès, Sfak's, le Djerid entier, Kaïrouan, Tebessa, Bône, toutes ces villes obéissaient à son autorité. Ce fut alors que, son ambition grandissant, il voulut que Tunis le reconnût aussi pour maître et qu'il vint se présenter, à la tête de son armée, devant cette place importante[1]. Après avoir d'abord dressé ses tentes au nord de la ville, sur le revers de la colline appelée *Djebel el-Ah'mar* جبل الاحمر[2], il se rapprocha davantage quelques jours après, et vint camper entre la porte dite *Bab es-Souika* باب السويقة et celle appelée *Bab Karthagena* باب قرطاجنة[3], en même temps

[1] Les trois manuscrits donnent à cet événement la date : le samedi du mois susmentionné في يوم السبت من الشهر المذكور. Il y a évidemment ici une lacune négligée par les copistes des trois exemplaires du voyage d'Et-Tidjani que j'ai sous les yeux.

[2] C'est la colline qui s'élève au nord-nord-est de Tunis, et communément désiguée par les Européens sous le nom de *Grand Belvédère*.

[3] La ville de Tunis, proprement dite a sept portes : 1° Bab el-Bah'ar, 2° Bab el-Djezira, 3° Bab el-Djedid, 4° Bab el-Menara, 5° Bab el-Benat, 6° Bab el-Souik'a, 7° et Bab Karthagena. — A l'époque où écrivait notre voyageur, c'étaient là les seules portes de Tunis. Ce n'est que sous le règne de Hamouda Bacha, qui régna de 1782

que son frère, El-R'azi ben Ish'ak', à la tête d'une division de l'armée, prenait position à la Goulette حلق الوادي, au point où la mer communique avec le lac au moyen d'un canal. El-R'azi s'empressa de faire combler ce canal afin d'interrompre l'entrée et la sortie des navires du lac; puis, après avoir laissé un corps de ses troupes pour surveiller ce point, il se porta sur Tunis, du côté du sud, et vint camper non loin de Bab el-Djezira باب الجزيرة. Là, après avoir comblé le fossé خندق qui se trouve dans cette partie de la ville, il dressa devant la porte des mangonneaux مجانيق et autres machines de guerre.

Après un siége qui dura plus de quatre mois, la ville se rendit enfin le samedi 7 rabi' el-akher de l'année 600. Le síd Abou Zeïd, ses fils et un certain nombre des Mouahédin les plus notables furent aussitôt arrêtés et retenus prisonniers dans la casbah, où ils furent gardés à vue.

El-Mayork'i fit proclamer l'aman par toute la ville, la vie sauve pour les habitants et le respect de leurs propriétés moyennant une imposition de 100,000 dinars, somme à laquelle il évalua les frais de la guerre qu'il venait de soutenir. Le prélèvement de cet impôt extraordinaire eut lieu au prorata de la fortune

à 1814, que les habitations construites *extra muros* furent entourées d'un rempart qui enceint ainsi la ville et les faubourgs. Ce rempart ou mur d'enceinte fut percé de neuf nouvelles portes, donnant sur la campagne, qui sont : 1° Bab 'Alioua, 2° Bab el-Fela, 3° Bab el-Gourjani, 4° Bab Sidi K'assem, 5° Bab Sidi 'Abdallah es-Scherif, 6° Bab er-Rah'ba es-Ser'ira, 7° Bab Bou Sa'doun, 8° Bab Sidi 'Abd es-Selam, 9° enfin Bab el-Khadra.

particulière de chaque habitant, et ce fut un des leurs, nommé Abou Bekr, ben 'Abd el-'Aziz ben es-Sekak, qui fut chargé d'en assurer la perception. Les malheureux Tunisiens furent soumis à tant de mauvais traitements de la part d'Ebn el-'Acefour, secrétoire intime d'El-Mayork'i, à l'occasion de ce prélèvement d'impôt, que plusieurs d'entre eux préférèrent se donner la mort eux-mêmes, et on cite de ce nombre 'Abd er-Rafi', qui avait autrefois rempli la charge de receveur des revenus de l'état, ainsi qu'un certain nombre de notables. Dès qu'El-Mayork'i eut connaissance de ces faits déplorables, il fit cesser les opérations du prélèvement d'impôt, fit remise aux habitants de ce qui restait dû encore, s'élevant à la somme de 15,000 dinars, et, usant dès lors de bienveillance envers la population, il fit publier partout l'aman le plus complet. — J'ai eu occasion de voir moi-même un de ses décrets relatifs à la restitution, à cette époque, de quelques propriétés appartenant à la famille d'Et-Tidjani, qui avaient été sequestrées, soit avant, soit après l'occupation de Tunis par El-Mayork'i. Ce décret portait la date du 8 zil k'a'da de l'année 600.

Sur ces entrefaites, apprenant que les populations montagnardes de Nefoussa se refusaient à payer l'impôt, El-Mayork'i marcha contre elles, emmenant à sa suite le sid Abou Zéid et ses fils, et força les révoltés à rentrer dans le devoir et à acquitter leurs impositions. — Rentré à Tunis, il fit de cette ville sa résidence et se fixa dans la casbah.

Le prince En-Nacer[1] ne tarda pas à être informé de tous les graves événements dont Ebn 'Abd el-K'erim et El-Mayork'i après lui, avaient fait de la province d'Ifrik'ia le théâtre. Vivement affligé de cette déplorable situation, il se disposa aussitôt à passer dans la province à la tête de ses troupes. — El-Mayork'i refusa d'abord d'ajouter foi aux bruits de guerre qui le menaçaient; mais lorsque ses propres agents lui annoncèrent qu'En-Nacer était déjà arrivé à Bougie, il s'alarma des suites de cette lutte qu'il jugeait inégale, et, envoyant aussitôt à El-Mahdia tous ses trésors, qu'il confia à la garde de son cousin ابن عمه 'Ali ben el-Mor'azi, il quitte Tunis pour se rendre d'abord à Kaïrouan, où il ne s'arrête que quelques jours et d'où il se dirige vers la ville de Gafsa pour y enrôler dans ses troupes des contingents d'Arabes de la contrée, dont il s'assure le fidèle concours en exigeant et obtenant des otages. — C'est pendant qu'il était à Gafsa, ainsi que nous en avons déjà parlé[2], qu'informé des événements survenus à Thora, dans le pays de Nefzaoua, il marcha contre cette ville, qui fut saccagée et livrée au pillage de ses soldats. — De Thora, El-Mayork'i se rendit à H'amma Mathematha حمة مطماطة[3], d'où, apprenant que En-Nacer, ayant laissé Tunis de côté, marchait à sa poursuite en se dirigeant sur Gafsa, il s'enfuit dans le Djebel Damer جبل دَمَّر et se tint retranché dans ce pays montagneux.

[1] Voir page 156 du cahier d'août-septembre 1852.

[2] Voir *ibid.* page 193. — [3] Voir *ibid.* page 185.

Arrivé à Gafsa, En-Nacer s'y reposa peu de jours et se porta sur Gabès, où il espérait recueillir quelques renseignements sur la marche de l'ennemi à la poursuite duquel il était. — Là, ayant su qu'El-Mayork'i s'était retiré dans la montagne de Damer, il quitte Gabès, dont il confie le commandement à un de ses lieutenants, et se rend avec toutes ses troupes devant Mahdia, dont il commence le siége, après avoir envoyé contre El-Mayork'i le scheikh Abou Moh'amed abou 'Abd el-Ouahed, ben 'Abou H'afs, à la tête d'une forte colonne. A l'approche de ce corps d'armée qui venait l'attaquer dans sa retraite, El-Mayork'i voulut s'enfuir dans le Sah'ara; mais ses lieutenants lui ayant conseillé le courage et la résistance, il renonça à son projet et attendit ses ennemis. Bientôt en présence, les deux partis engagèrent le combat, et le scheikh Abou Moh'amed remporta une victoire complète. Cette bataille est connue sous le nom de *Bataille de Tadjera* وقيعة تاجرة[1]. Nous en avons déjà parlé. Cette journée coûta la vie à un grand nombre de troupes d'El-Mayork'i, et l'on cite parmi les morts son frère Djebara جبارة, son secrétaire 'Ali ben el-Lemethi et son lieutenant El-Fateh' ebn Moh'amed. — Yeh'ia el-Mayork'i fut assez heureux pour se sauver avec un petit nombre de ses partisans, et il put emmener avec lui ses femmes et toute sa famille, qu'il avait eu soin de tenir éloignées de cinq parasanges[2] du

[1] Voir page 168 du cahier d'août-septembre 1852.

[2] Voir *ibid.* page 187.

théâtre de la guerre. — Plusieurs scheikhs des Mouah'edin, qu'El-Mayork'i tenait emprisonnés auprès de lui, recouvrèrent ainsi la liberté, et, de ce nombre, le sid Abou Zeïd, qui venait de recevoir plusieurs coups de sabre du soldat préposé à sa garde, lequel avait voulu ôter la vie à son prisonnier avant de tenter de s'enfuir.

L'étendard noir d'El-Mayork'i tomba au pouvoir des Mouah'edin, qui pillèrent le camp ennemi, où des munitions considérables se trouvaient amassées, et y enlevèrent de nombreux chameaux. — Cette victoire ayant mis fin à ses opérations, le scheikh Abou Moh'amed revint à Mahdia, qu'En-Nacer continuait d'assiéger. — Là, par ordre du prince, on fit monter sur un chameau de la plus grande taille le soldat d'El-Mayork'i qui avait été préposé par lui à la garde du Sid Abou Zeïd, et, lui ayant placé l'étendard noir de son maître dans les mains, on le promena honteusement ainsi autour des murs de Mahdia tremblante et alarmée. — La défaite de Tadjera eut lieu le 12 rabi' el-aoual de l'année 602 [1].

Bien que l'on eût exposé aux yeux des gens de Mahdia tout le butin fait sur El-Mayork'i, les assiégés doutaient encore de la vérité de cette défaite, et ne cessaient de lancer du haut de leurs remparts l'injure et le blasphème contre les assiégeants. — Cependant, En-Nacer s'appliqua à resserrer davantage le siége de la place et à en poursuivre vigoureuse-

[1] Suppression de trois lignes du manuscrit A. Distique composé, à cette occasion, par un poëte contemporain et témoin oculaire.

ment les opérations. Tous les mangonneaux مجانيق furent dressés d'un seul côté des remparts. — Enfin, le nombre des morts et des blessés augmentant sans cesse, et convaincus qu'El-Mayork'i avait été en effet complétement battu, les assiégeants, désespérant du succès de la lutte, demandèrent à capituler et sollicitèrent l'aman d'En-Nacer. Le prince céda à leurs prières, à la condition qu'Ali ben el-R'azi, qui tenait dans Mahdia pour El-Mayork'i, serait libre de se retirer avec sa suite et ses partisans; que la ville lui serait livrée et que les habitants demeureraient sous la sauvegarde des Mouah'edin, jusqu'à ce qu'ils eussent pu rejoindre El-Mayork'i. — Cette capitulation eut lieu le 27 djoumadi el-eoula 602. — Soixante et quatorze jours s'étaient écoulés entre la défaite de Tadjera et la reddition de Mahdia.

'Ali ben el-R'azi sortit donc de Mahdia avec tous ses partisans, et alla dresser ses tentes près du château de K'arada قصر قراضة. Le lendemain, ayant changé de résolution, il envoya faire des propositions de soumission complète à En-Nacer et une demande de prendre du service dans son armée : « Aujourd'hui, lui fit-il dire, que je ne suis plus responsable que de moi-même et de mes seuls actes, je t'offre de m'employer au service de la cause des Mouah'edin. » En-Nacer accueillit avec bonté la soumission de Ben el-R'azi, l'appela auprès de lui, le combla de ses bienfaits, et, ayant reçu, dans le même temps dans son camp, en présent, de superbes vêtements dont l'étoffe était enrichie de perles fines,

présent que lui apportait Naceh' ناصح, chef du gouvernement de Ceuta سبتة, il ordonna que ces magnifiques cadeaux fussent portés, en son nom, chez Ben el-R'azi[1].

'Ali ben el-R'azi resta auprès d'En-Nacer jusqu'à ce que, arrivé avec lui à Tunis, il le suivît à Maroc, lorsque le prince retourna dans l'ouest de l'Afrique. Plus tard, les Mouah'edin ayant porté la guerre dans l'Andalousie, 'Ali ben el-R'azi y passa avec eux et y mourut de la mort du martyr شهيد avec tous ceux qui, dans cette guerre, eurent le bonheur d'avoir une fin semblable.

En-Nacer fut clément envers ceux qui avaient défendu Mahdia contre lui. Il releva les remparts de la ville, et, après en avoir organisé l'administration et laissé pour y commander en son nom le scheikh Abou 'Abdallah Moh'amed ben Yar'mour el-Hentati, il quitta la place le 20 djoumadi el-akh'era 602. — Les lettres et proclamations envoyées dans le Mor'reb et en Andalousie pour y annoncer la prise de Mahdia furent datées du camp de Abou Nacer من منزل ابي نصر du 22 de ce même mois.

En-Nacer arriva à Tunis le 1er redjeb et résida dans cette ville tout le reste de cette année 602 et la plus grande partie de la suivante. — Au mois de ramadan de l'année 603, décidé de rentrer à Marok, il réunit autour de lui les principaux scheikhs et conseillers de son empire et leur demanda quelle

[1] Trois lignes supprimées du manuscrit A. Vers sur la mort de Naceh' et sur ses deux fils.

était la personne qui leur inspirait assez de confiance pour lui laisser, à son départ, le gouvernement de la province d'Ifrik'ia. Tous, d'un commun accord, lui désignèrent le scheikh Abou Moh'amed ben es-scheikh Abou H'afs, comme étant le plus digne de remplir cette haute fonction. Il est vrai de dire qu'en émettant cette opinion ils servaient leur propre cause; car ils avaient intérêt à éloigner ce personnage du siége du khalifat, afin d'être plus libres dans leurs actions et ne plus être contrôlés par lui. En-Nacer chargea quelques-uns de ses officiers de faire des ouvertures dans ce sens auprès du scheikh Abou Moh'amed, n'osant lui en parler lui-même; mais le scheikh refusa, alléguant qu'il ne pouvait se résoudre à abandonner son pays natal. Vainement En-Nacer lui en parla ensuite lui-même; il refusa encore, en disant qu'il avait laissé ses enfants et sa famille à Maroc, et que se séparer du khalife pour vivre loin de lui serait une condition trop pénible à son cœur.

Cependant, En-Nacer avait le plus grand désir de retourner dans sa capitale. Il ne trouvait personne autour de lui qui fût apte à prendre la place qu'avait refusée le scheikh Abou Moh'amed, et, d'un autre côté, il lui répugnait d'user de contrainte à l'égard de ce dernier. — Nebil, esclave du scheikh, raconte, à cette occasion, les détails suivants : « Une nuit que j'étais assis sous la tente du scheikh, je vis s'avancer vers moi une lumière et quelques personnes qui s'étaient détachées du pavillon du khalife. J'en informai aussitôt le scheikh, qui m'ordonna de laisser

entrer les visiteurs s'ils se présentaient, et, en effet, quelques instants après, ces individus étant arrivés devant la tente, je les laissai pénétrer. Je reconnus parmi eux le fils du khalife, qui était accompagné du fils du scheikh Abou Moh'amed, que celui-ci avait eu d'une fille d'El-Mançour. En-Nacer, son oncle, l'avait élevé avec son fils Youssef el-Mostancer, son héritier, et l'aimait à l'égal de son propre enfant. Ces jeunes gens étaient suivis de Salem el-Fata, pupille d'En-Nacer, et de quelques autres personnes de distinction. En voyant entrer le fils du khalife, le scheikh se leva, alla au-devant de lui et, l'ayant fait asseoir à ses côtés, il lui dit : « Ô toi, dont l'intention est de « m'adresser une demande, quel est le but de ta « venue? Dis ce que tu veux, et certes, si je devais « te donner toute autre chose que les bienfaits sans « nombre dont ta famille m'a comblé, je n'hésiterais « pas un instant à te les offrir aussitôt. — Que les « honneurs que tu rends au jeune homme se bornent « à céder à la prière qu'il va t'adresser, lui répondit « le fils du khalife. — Soit, dit le scheikh, ce qu'il « demande est accordé par moi à l'avance; parle. — Notre seigneur et maître, reprit le prince, m'a « chargé de te présenter ses salutations particulièrement affectueuses et de te dire en son nom : « La « province d'Ifrik'ia est, depuis longtemps, le théâtre « de révoltes, de troubles et de désordres. Nos seigneurs et maîtres les khalifes 'Abd el-Moumen, Abou « Ya'k'oub et El-Mançour, furent obligés de s'y transporter de leur personne, d'y dépenser des sommes

« énormes et de sacrifier un nombre considérable de « leurs meilleures troupes pour pacifier le pays; ils « y ont enduré d'immenses fatigues, à cause de l'é- « loignement de cette contrée du centre de leur em- « pire, et aucun d'eux n'est retourné dans le Mor'reb, « sans que la révolte eût aussitôt relevé la tête. Or, « aujourd'hui, nous avons demandé conseil à tes col- « lègues pour savoir quelle est, selon eux, la per- « sonne digne et capable de nous suppléer dans le « commandement de cette province, étant forcé de « rentrer dans notre capitale, et tous t'ont désigné « à l'unanimité. Il s'agit de déterminer lequel de « nous deux restera à la tête des affaires de la pro- « vince; ou tu te rendras à Maroc, pour y rester en « notre lieu et place, tandis que nous demeurerons « ici, ou bien nous retournerons dans la capitale de « notre empire, et tu prendras le gouvernement de « l'Ifrik'ia. » Telles sont les paroles du khalife. — « Voici ma réponse, ô mon fils, répondit le scheikh : « Je n'admets pas la première partie de la question « ainsi posée; elle ne saurait être accueillie par moi, « et j'accepte la deuxième partie de cette propo- « sition, sous certaines conditions que je me réserve « de faire connaître au khalife. » Cette réponse réjouit le prince, qui baisa respectueusement la main du scheikh, qui, à son tour, l'embrassa à la tête, et l'on se sépara. Ce soir-là, l'allégresse fut semblable à celle que l'on aurait éprouvée si l'on avait remporté une grande victoire, un éclatant succès. »

A la suite de cette conférence, En-Nacer eut un

entretien secret avec le scheikh, à l'effet d'arrêter les conditions dont celui-ci avait parlé. Les voici telles qu'elles furent proposées par le scheikh : 1° Il ne devait être chargé du gouvernement de la province que pendant le temps strictement nécessaire pour assurer la pacification générale, et mettre fin aux discordes civiles et à la guerre soutenue avec tant de persistance par El-Mayork'i. 2° Aussitôt ce résultat obtenu, il serait remplaçé dans son gouvernement par un des lieutenants choisi et envoyé par le khalife. 3° Un délai approximatif de trois années fut fixé à cet égard. 4° Une revue des troupes d'En-Nacer serait passée par le scheikh, qui choisirait ceux de ces soldats qu'il voudrait garder auprès de lui. 5° Quels que fussent ses actes, le prince En-Nacer s'engageait à ne lui en demander aucun compte et à ne lui adresser aucun reproche. 6° Enfin, il serait libre, après le départ d'En-Nacer, de maintenir dans l'exercice de leurs commandements les oualis des diverses localités de l'Ifrik'ia ou de les révoquer à son gré. Quelques autres conditions additionnelles ayant été ensuite posées par le scheikh, le tout fut accepté et agréé par le prince, qui, aussitôt que ces dispositions furent arrêtées, se mit en marche, retournant dans l'ouest, le 7 du mois de schoual ; le scheikh Abou Moh'amed l'accompagna jusqu'à Badja, à trois journées de Tunis.

Au départ d'En-Nacer de Tunis, toute la population était accourue au-devant de lui, faisant retentir l'air de ses cris et exprimant au khalife ses

craintes d'être de nouveau en butte aux attaques d'El-Mayork'i, dès qu'elle se verrait abandonnée et livrée à elle-même. En-Nacer fit alors venir auprès de lui ceux de la population qui étaient les plus rapprochés et leur dit : « Nous avons fait choix d'une personne digne de la haute mission que nous lui avons donnée de veiller sur vos intérêts et de bien vous administrer. Nous nous sommes imposé un sacrifice en votre faveur, en nous privant volontairement de ses services pour le laisser à votre tête, et cette personne n'est autre que le scheikh Abou Moh'amed. » Aussitôt le peuple rassuré fit entendre partout des cris de joie et d'allégresse.

Le scheikh Abou Moh'amed, surnommé le muet الصامت, parce qu'il avait pour habitude de ne jamais prononcer une parole pendant tout le temps qu'il était à cheval, revint bientôt de Badja à Tunis, et prit aussitôt possession de l'importante charge de gouverneur ou ouali de toute la province d'Ifrik'ia. La première fois qu'il siégea à la k'asba pour y administrer la justice fut un samedi 10 schaoual de cette même année 603[1].

Plus tard, au mois de redjeb 638, l'émir Abou

[1] Ce fut là, à bien dire, le premier des princes Beni Hafs' qui parvinrent plus tard à se détacher de la suzeraineté des khalifes du Mor'reb, à former une dynastie, et dont les états s'étendaient depuis Tripoli jusqu'à Bougie. On fera bien de recourir, pour les commencements de cette dynastie, à la notice que M. Reinaud a placée à la suite des chartes inédites de la Bibliothèque impériale, en dialectes catalan et arabe, publiées par M. Champollion (*Documents historiques inédits*; mélanges. Paris, 1843, t. II, p. 71 et suiv.).

Zakaria[1] nomma au commandement de la place de Mahdia son propre parent Abou 'Ali ben 'Issa ben es-scheikh Abou H'afs, qui y gouverna jusqu'au moment de sa mort, qui eut lieu le 22 safar 646. — Cet Abou 'Ali était précédemment ouali de Bessetha (en Andalousie) بسطة, à l'époque où 'Aboul'-'Eula ابو العلا[2], s'étant déclaré indépendant, écrivit à tous les gouverneurs de la contrée pour leur demander de se soumettre à son autorité; Abou 'Ali fut de ce nombre; mais il résista à cette proposition, en disant : « Je ne reconnaîtrai cette suzeraineté que lorsque je saurai quel est l'imam qui règne à Maroc »; et, en réponse à la lettre qu'il en reçut, il se borna à retracer les paroles du CIX[e] chapitre du Coran [3]. Pourtant, quand il acquit la certitude que 'Abd el-Ouah'ed *el-Makhelo'* (l'abdiqué) était mort, il se détermina à reconnaître l'autorité d'Aboul'-'Eula et se rendit auprès de lui à Séville الى شبيليه. Lorsqu'il fut admis en sa présence et à l'honneur de lui baiser la

[1] Il naquit à Maroc en 599. Il fut d'abord proclamé à Kaïrouan en 625, et plus tard, à Tunis, en 634. Mort en 647.

[2] Cet Aboul'-'Eula, surnommé depuis El-Mamoun, était frère de l'émir El-'Adel, proclamé à Murcie en safar 621. Lorsque El-'Adel quitta l'Andalousie pour se rendre dans le Maroc, il laissa le gouvernement de cette contrée à son frère, qui, après être resté dans sa dépendance jusqu'en 624, leva l'étendard de la révolte et se fit proclamer émir.

[3] Ce chapitre, intitulé : سورة الكافرين « Les Infidèles », est ainsi conçu : « Ô infidèles! — Je n'adorerai point ce que vous adorez. — Vous n'adorerez point ce que j'adore. — Je n'adore pas ce que vous adorez. — Vous n'adorez pas ce que j'adore. — Vous avez votre religion et moi j'ai la mienne. »

main, il était entouré d'un grand nombre d'assistants, parmi lesquels se faisait remarquer Abou Zeïd ben Youdjak'; entre autres éloges que celui-ci adressa à Abou 'Ali, il le félicita à haute voix, et de manière à être entendu du prince, de posséder si bien par cœur tous les chapitres du Coran. — Aboul'-'Eula comprit très-bien l'allusion mordante, et, pour prouver, en courtisan, que ce sens ne lui était pas échappé, il répondit : « Je crois qu'Abou 'Ali sait beaucoup mieux par cœur la partie des chapitres du Coran appelée *El-Mofecel*[1] que le reste du livre saint. » — Cette circonstance ne nuisit d'ailleurs en rien à la fortune d'Abou 'Ali; car le prince, loin de lui garder rancune, lui confia le gouvernement de Jaen جيان, dont Bessetha dépendait.

Lorsque plus tard Abou'l-'Eula conçut la pensée de livrer Jaen aux chrétiens et qu'il eut manifesté ses intentions à Abou 'Ali, celui-ci ne put se résoudre à concourir à l'exécution de ce projet. Réunissant les habitants de Jaen, il leur dit : « Je vous confie votre ville et le soin de veiller à vos intérêts; je me démets entre vos mains de cette double charge, car je ne saurais me décider à livrer l'une et l'autre aux ennemis de la foi islamique ! » Le peuple s'étant écrié aussitôt que sa volonté était conforme à l'opinion qui venait d'être émise, et qu'il était décidé à se

[1] La dernière partie des chapitres du Coran est appelée de ce nom de *Mofecel*. Le chapitre CIX, dont il vient d'être question, rentre dans cette division.

placer sous la suzeraineté d'Ebn Houd ابن هود[1], Abou 'Ali encouragea cette résolution et se joignit même aux habitants de Jaen pour faire leur soumission à ce dernier prince. — Abou 'Ali se rendit de sa personne auprès de lui, peu de temps après, et renouvela sa soumission entre ses mains. — Ebn Houd ne cessa de le combler de ses bienfaits, jusqu'au moment où Abou 'Ali passa la mer et vint en Ifrik'ia. Là, l'émir Abou Zakaria le nomma au commandement de Bougie, puis à celui de Bône, et, de là, ainsi que nous l'avons dit plus haut, au gouvernement de Mahdia.

Abou 'Ali était assez bon poëte, et j'ai eu occasion de voir de ses poésies[2].

Reprenant ici le récit de mon voyage, j'ajouterai que nous restâmes à Mahdia toute la journée du lundi 12 safar, qui fut celle de notre arrivée.

Le lendemain, nous nous remîmes en marche et nous arrivâmes à Soussa.

Le mercredi, nous nous arrêtâmes à El-Fellah'in الفلاحين; le jeudi, à Radès, et, le vendredi au matin, nous arrivâmes dans la banlieue وطن de Tunis.

Mon absence, depuis le moment de mon départ

[1] Devenu souverain de Murcie.

[2] Suppression de dix-huit pages et trois lignes du manuscrit B. L'auteur cite ici des vers de la composition d'Abou 'Ali et les noms des divers poëtes et littérateurs originaires de Mahdia avec des extraits de leurs poésies. — Le manuscrit A, dont je me suis servi de préférence dans le cours de cette traduction, offrant à la fin une lacune de trois ou quatre pages, j'ai suivi, pour achever mon travail, la leçon du manuscrit B.

de Tunis, jusqu'à celui de mon retour, avait duré deux années, huit mois et quelques jours, soit le nombre exact de neuf cent soixante et dix jours.

Ici finit le but que je me suis proposé d'atteindre en écrivant cet ouvrage.

Que Dieu soit donc loué au commencement et à la fin, et qu'il répande ses bénédictions sur notre seigneur Moh'amed[1] !

RECHERCHES
SUR
LE RÈGNE DU SULTAN SELDJOUKIDE BARKIAROK

(485-498 DE L'HÉGIRE = 1092-1104 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE),

PAR M. C. DEFRÉMERY.

AVERTISSEMENT.

Si peu de règnes de princes orientaux présentent un plus vif intérêt, renferment autant d'événements curieux et piquants, que celui du sultan Barkiarok, fils de Mélic chah; il est juste d'ajouter que bien peu offrent plus de difficultés à quiconque veut en retracer l'histoire avec soin. En effet, les secours que nous prêtent, sur ce sujet, les ouvrages des savants d'Europe, sont nuls ou à très-peu près. Un article assez long, mais peu exact, de la *Bibliothèque orientale,* sept

[1] L'auteur finit par une k'assida qu'il avait composée pendant son séjour à Tripoli à la louange du prophète Moh'amed. — Suppression d'une page et huit lignes du manuscrit B.

pages de Deguignes, où sont répétées une partie des erreurs de d'Herbelot, enfin, deux pages de Malcolm; voilà à quoi se réduisent les détails que l'on connaissait jusqu'ici sur une période de douze ans [1], signalée par nombre de guerres, de révolutions de palais, d'événements remarquables. D'un autre côté, les écrits des Orientaux sont loin d'être toujours satisfaisants. Les chroniques persanes de Mirkhond, de Khondémir et d'Hamd Allah Cazouïni, présentent un grand nombre d'inexactitudes et un nombre plus considérable encore d'omissions; en outre, elles se trouvent souvent dans le plus complet désaccord avec le *Mirat ezzemân* d'Ibn Djouzy et le *Camil ettévarikh* d'Ibn Alathir [2], cet ouvrage inappréciable pour la connaissance de l'histoire musulmane. Pour donner une idée de ces différences notables, il suffira de dire ici qu'un événement des plus importants, à la fois pour l'histoire des Ismaéliens ou Assassins et celle des Seldjoukides, les atrocités exercées en secret à Ispahan par les sectateurs des doctrines ismaéliennes, a été placé positivement, par Ibn Alathir et Ibn Djouzy, sous le règne de Barkiarok, tandis que Hamd Allah et Mirkhond semblent le mettre sous celui de son frère et successeur, le sultan Mohammed.

---

[1] La rédaction de ce mémoire était entièrement achevée depuis plus de six semaines, lorsque j'ai eu connaissance du troisième et dernier volume de l'ouvrage de M. Weil (*Geschichte der Chalifen*); M. Weil a donné, sur le règne de Barkiarok, plus de détails qu'on n'en trouve dans les ouvrages antérieurs au sien; mais son récit est d'une grande sécheresse et laisse à désirer, même en ce qui touche les rapports des princes seldjoukides avec les khalifes de Bagdad, objet spécial de ses travaux. Il présente, d'ailleurs, plusieurs inexactitudes, dont j'indiquerai les principales dans les notes jointes à mon mémoire.

[2] J'ai déjà eu l'occasion de signaler plusieurs erreurs des écrivains persans, dans les notes qui accompagnent ma traduction de l'*Histoire des Seldjoukides et des Ismaéliens ou Assassins de l'Iran*, par Hamd Allah Mustaufy, p. 48, note 2; 51, note 1; 52, note 1; 54, note 3.

J'ai le plus souvent préféré l'autorité des chroniqueurs arabes, plus détaillés et d'ailleurs plus rapprochés des événements qu'ils racontent, et surtout celle d'Ibn Alathir, dont, pour cette époque, le récit est de la plus grande richesse. Ibn Djouzy m'a été aussi fort utile, quoique sa critique et sa rectitude de jugement n'égale pas celle de l'auteur du *Camil*, et que sa chronologie soit souvent peu exacte. Enfin, je n'ai pas négligé de mettre à contribution Ibn Khaldoun, et non-seulement le chapitre de son vaste ouvrage, consacré spécialement aux Seldjoukides, mais encore tous les autres chapitres où je pouvais espérer de rencontrer des éclaircissements, tels que l'histoire des Ortokides, des Kharezm chah, des atabeks de Moussoul, des princes de Hilleh, et surtout celle des khalifes abbassides.

Le règne de Barkiarok est une époque importante dans l'histoire de la dynastie seldjoukide[1]. Il ouvre l'ère de la décadence pour cette famille, dont les deux premiers princes avaient été si habiles et si actifs, et dont le troisième avait vu son règne illustré par de grandes conquêtes, et plus encore par l'habile administration de Nizam elmulc, et par les établissements scientifiques dont Bagdad et Bassora lui durent la fondation. C'est sous ce prince, parvenu au trône à l'âge de treize ans, et dont le règne ne fut qu'une longue lutte contre des parents ambitieux et des sujets rebelles, que l'on put bien apprécier les inconvénients du système féodal, établi en Perse par les Seldjoukides. J'ai donc cru qu'une étude détaillée sur cette époque pouvait présenter quelque intérêt, et je n'ai épargné aucune recherche, afin de la rendre aussi exacte et aussi complète que possible. J'ai reçu de précieux secours pour l'accomplissement de ma tâche. Mon savant et excellent ami, M. le docteur Reinhart Dozy, professeur à

[1] Quoique la première croisade ait eu lieu sous le règne de Barkiarok, et qu'un de ses principaux lieutenants, le fameux Kerbogha, ait combattu les guerriers d'Occident, je n'ai pas cru devoir parler d'événements qui se passèrent si loin de la Perse, et auxquels Barkiarok ne prit d'ailleurs aucune part directe.

l'Université de Leyde, a bien voulu copier ou collationner pour moi, sur les manuscrits de la riche bibliothèque de cette ville, plusieurs passages d'Ibn Djouzy et de Noveïri. M. Éd. Dulaurier, professeur à l'école des langues orientales vivantes, et qui a consacré ses veilles à l'étude des chroniques arméniennes, a eu l'extrême obligeance de me communiquer la partie encore inédite de sa traduction de l'histoire de Matthieu d'Édesse. Ce travail m'a fourni quelques détails intéressants, dont j'ai été heureux de profiter.

La puissance des Seldjoukides avait atteint son apogée sous le règne de Mélic chah, troisième sultan de cette dynastie. Aux conquêtes de son père et de son grand-oncle, ce prince avait ajouté, soit par lui-même, soit par ses proches et ses généraux, Damas, Émèse, Amid, Edesse, Alep, Guendjeh, Moussoul, Bokhara, Samarcande et, enfin, la province d'Yémen[1]. Mais tous ces succès étaient dus plus encore à l'habileté du vizir de Mélic chah, le fameux Nizam elmulc, qu'aux talents de ce prince, qui n'était cependant dépourvu ni d'activité, ni de générosité. D'ailleurs, la mort du sultan pouvait tout remettre en question. En effet, aucun droit d'aînesse, aucune loi de succession ne garantissaient le trône à l'un des fils du souverain, plutôt qu'à tel autre. Une pareille loi eût-elle existé, il est fort douteux qu'elle eût été respectée. On avait vu Alp Ars-

[1] Ibn Alathir, ms. du suppl. arabe, n° 740 *bis*, t. V, fol. 110 r. Ibn Djouzy, ms. arabe, n° 641, fol. 204 v. Bondari, ms. arabe, n° 767 A, fol. 49 r.

lân, père de Mélic chah, foulant aux pieds la dernière volonté de son oncle Thogril beg, se substituer à son frère Soleïmân, avec l'aide de deux émirs et de son visir Nizam elmulc. L'avénement de Mélic chah, comme celui de son père, avait été le signal de troubles excités par l'ambition de leurs plus proches parents, et le sort des armes avait dû sanctionner le vœu de la nature.

L'organisation de l'empire des Seldjoukides semblait faite pour favoriser ces luttes intestines. Chaque membre de la famille régnante, chaque émir[1] recevait en fief une ville ou même une province, dans laquelle il se rendait presque indépendant, le souverain se contentant d'un tribut[2] et d'un contingent de troupes, en temps de guerre. Chacun de ces petits princes était toujours disposé ou à réclamer l'empire pour son propre compte, ou à soutenir quelque prétendant au trône. Mélic chah mort, une lutte devait inévitablement s'ouvrir entre deux de ses fils. L'aîné Barkiarok avait pour lui, outre la supériorité

[1] Lors du premier voyage que Mélic chah fit à Bagdad, dans le dernier mois de l'année 480 (mars 1088), Nizam elmulc amena successivement tous les émirs devant le khalife; il les présenta à ce prince, en désignant chacun par son nom, et en y ajoutant le chiffre de ses troupes et l'indication de son gouvernement. On compta plus de quarante émirs, parmi lesquels se trouvait l'oncle maternel du sultan. (Bondari, fol. 56 r. Ibn Djouzy, fol. 197 v.)

[2] Un certain nombre de villes ou de principautés avaient été laissées à leurs anciens possesseurs, moyennant un tribut. C'est ainsi que Béha-eddaulah Mansour, ayant succédé dans Hilleh à Dobaïs, fils d'Aly, fils de Meziad, en 474 (1081-2), fut taxé à une contribution annuelle de 40,000 dinars. (Bondari, fol. 50 r. Ibn Alathir, fol. 102 r.)

de l'âge [1], celle que lui donnait sa naissance, qui le rattachait, tant du côté paternel que du côté maternel, à la race de Seldjouk [2]. En effet, sa mère, Zobeïdeh khatoun, était cousine germaine de Mélic chah. L'autre, Mahmoud, avait pour mère une femme ambitieuse et résolue, qui avait employé toute son influence sur l'esprit de Mélic chah pour lui faire reconnaître son fils en qualité de successeur désigné ou *wéli ahd* [3], et qui, en outre, avait l'honneur d'être la belle-mère du khalife Moktadi biemrillah [4]. Turcan khatoun, surnommée la *khatoun* ou princesse djélalienne, à cause du surnom de Djelal eddaulah, que portait Mélic chah, était fille de Tafgadj ou Tamgadj khan, un des prétendus descendants d'Afraciâb. Son frère et son neveu Chems el-

[1] Barkiarok était né en 471 (1078-9). (Ibn Alathir, t. V, fol. 101.)

[2] Si l'on en croit Mirkhond (*Historia Seldschukidarum, persice*, p. 149) et Khondémir (ms. 69 persan de Gentil, t. II, fol. 253 r.), Barkiarok aurait été désigné par Mélic chah pour lui succéder, et cela grâce aux efforts de Nizam elmulc. Bondari, Ibn Alathir et Ibn Djouzy, ne parlent pas de ce fait; mais les deux derniers rapportent que, dans l'année 480 (1087-8), Mélic chah déclara pour son successeur son fils Abou Chodjâ' Ahmed, à qui il donna les surnoms de *Roi des rois*, Adhed eddaulah (bras de l'empire), Tadj Elmillet (couronne de la religion), Oddet émir almouminin (la ressource du prince des croyants). Puis il envoya demander au khalife que l'on fît la khotbah pour lui à Bagdad, en cette qualité, ce qui fut exécuté au mois de chàban (novembre 1087). (Ibn Alathir, fol. 106 r. Ibn Djouzy, fol. 198 r.) Mélic Ahmed mourut à Merve, l'année suivante, âgé de onze ans seulement. (Ibn Alathir, fol. 106 v.)

[3] D'après Elmakin (*Historia Saracenica*, p. 287), Mélic chah désigna Mahmoud pour son successeur.

[4] Bondari, fol. 50 v. Ibn Alathir, fol. 101 v. 106 r. Mirkhond, p. 111.

mulc et Ahmed khan, fils de Khidhr khan, avaient été successivement rois de Samarcande[1]. Elle jouissait du plus grand crédit sur l'esprit de Mélic chah, et s'en était servie pour faire élever plusieurs de ses créatures au rang de vizirs et d'émirs.

Tel était l'état des affaires et la situation respective des partis à la cour de Mélic chah, lorsque ce prince mourut, au milieu du mois de chevval 485 (novembre 1092), c'est-à-dire moins de quarante jours après l'assassinat de Nizam elmulc. Turcan khatoun tint cette mort secrète, résolue de profiter de l'ascendant qu'elle exerçait sur les vizirs et les émirs, qui tous étaient ses créatures, et de ce que, seul parmi les principaux des enfants du sultan, son fils Mahmoud se trouvait à Bagdad, pour le faire reconnaître en qualité de sultan[2]. Dans ce but, elle distribua de l'argent aux émirs[3], et leur fit prêter serment à Mahmoud. Ce fut Tadj elmulc qui reçut leurs serments au nom de la khatoun. Elle envoya demander au khalife Almoktadi que l'on fît la khotbah (prière publique du vendredi) au nom de Mahmoud, qui n'était âgé que de cinq ans et quelques mois[4]. A en croire Hamd Allah Mustaufy

[1] Ibn Alathir, fol. 107 r.

[2] Bondari, fol. 57 v.

[3] D'après Ibn Djouzy (ms. n° 641, fol. 213 r.), les sommes que Turcan khatoun distribua aux troupes s'élevaient à 20 millions de dinars (environ 240 millions de notre monnaie).

[4] Mahmoud était né au mois de séfer 480 (mai 1087). (Ibn Alathir fol. 106 r. Cf. ms. n° 740, suppl. arabe, t. IV, fol. 142 v. 144 r. et 741 *bis*, t. V, fol. 111 r. et v. Ibn Djouzy, fol. 198 r.) Il avait donc

et Mirkhond, le khalife repoussa d'abord cette demande. Voici le discours que le second de ces historiens place dans la bouche d'Almoktadi : « La garde des règles fondamentales de la souveraineté n'est pas le fait d'un vain enfantillage, et comment Mahmoud, dont l'âge est à peine de six ans, pourrait-il réduire les sept climats sous son autorité et sa domination[1] ? »

Turcan khatoun ne se laissa pas décourager par ce refus; elle fit au khalife des présents considérables, et lui remit un fils qu'il avait eu de la fille de Mélic chah[2], et auquel le sultan donnait le titre de prince des croyants, sans égard pour le père de cet enfant; car il avait l'intention de transférer le siége du khalifat à Ispahan, dont il avait fait sa capitale, et de placer ce jeune prince sur le trône khalifal[3].

cinq ans et huit mois à la mort de son père, et non quatre ans et quelques mois, comme le disent Ibn Alathir et Abou'lféda (t. III, p. 286). Ibn Djouzy lui donne cinq ans et dix mois, ainsi qu'Elmakin (*loc. supra laudato*).

[1] *Historia Seldschukidarum*, p. 150; cf. l'*Histoire des Seldjoukides et des Ismaéliens*, p. 46 de ma traduction.

[2] Ce jeune prince, nommé Abou'lfadhl Djafer, était né dans le mois de dzou'lcadeh 480 (février 1088). Il mourut au mois de djomada 1er 486 (juin 1093). (Ibn Alathir, ms. 740 *bis*, fol. 106 r. 112 v. Ibn Djouzy, fol. 198 v.) Sa mère était morte de la petite-vérole, au mois de dzou'lcadeh 484 (janvier 1090). (Ibn Alathir, fol. 107 v. Ibn Djouzy, fol. 201 ; Mirkhond, p. 112.)

[3] Hamd Allah Mustaufy, p. 46. Cf. Ibn Djouzy, fol. 205 v. وفى غرة رمضان توجه السلطان من اصبهان الى بغداد بنيّة غير مرضية فى حق الخليفة وعزم على تغييره. Plus loin (fol. 206 r.), il rapporte que le sultan envoya dire au khalife : « Il faut absolument

Le khalife se rendit enfin aux prières et aux prévenances de la sultane. Il stipula que le titre de sultan appartiendrait à Mahmoud, mais que l'émir Onar [1] serait chargé du commandement des troupes et de l'administration de l'empire, et qu'il agirait d'après les conseils de Tadj elmulc, à qui serait dévolue la nomination des percepteurs et la levée des impôts [2].

que tu m'abandonnes Bagdad, et que tu te transportes dans telle autre ville que tu voudras.» (Soit dans le Hidjaz ou à Damas, ajoute Bondari, fol. 49 r.) Le khalife fut troublé de ce message, et lui fit demander un délai d'un mois. Le sultan répondit : «Je ne lui accorderai pas même une heure.» Le khalife envoya dire à Tadj elmulc Abou'lghanaïm, que le sultan avait choisi pour vizir : «Demande-lui qu'il nous accorde un répit de dix jours.» Tadj elmulc alla trouver le sultan, et lui dit : «Si quelque homme du commun voulait changer d'habitation, il ne pourrait déménager en moins de dix jours. Comment pourrait-il en être autrement du khalife, de ses eunuques, de ses femmes, de ses richesses? Il est donc à propos qu'on lui accorde un délai de dix jours.» Le sultan y consentit. Il tomba malade et mourut quelques jours après, et le peuple regarda sa mort comme un miracle de la famille d'Abbas. (Cf. Elmakin, *Historia Saracenica*, p. 287.)

[1] Ce nom est écrit de plusieurs manières différentes dans les historiens orientaux; une des orthographes les plus usitées est Onar. Ce qui m'a décidé à lire Onar, c'est qu'on trouve toujours cette leçon dans le plus correct de nos manuscrits d'Ibn Alathir, non-seulement appliquée à notre personnage, mais encore à deux homonymes. (Voyez l'*Histoire des Seldjoukides,* traduite d'Hamd Allah Mustaufy, p. 46, note.) Le dernier de ces individus, qui fut ministre du prince de Damas, vers le milieu du XIIe siècle, est appelé *Ainardus* par Guillaume de Tyr. (*Hist. occid. des croisades,* t. I, p. 668 et suiv. 715 et suiv. 802.)

[2] Le sultan Mélic chah, dit Ibn Djouzy (fol. 213 r.), avait préparé pour Tadj elmulc les *khilahs,* insignes du vizirat, afin de l'élever au rang de Nizam elmulc; mais la mort l'en avait empêché. Sur la recommandation de l'émir Serhenk Sawtékin, Mélic chah l'avait

Lorsque Turcan khatoun reçut la lettre par laquelle le khalife lui dictait ces conditions, elle refusa de s'y conformer; mais le célèbre docteur Abou Hamid alghazzaly lui dit : « Ton fils est un jeune enfant et la loi n'autorise pas qu'il règne. » Turcan khatoun obtempéra à ses avis, et consentit à ce qu'on exigeait d'elle; en conséquence, le vendredi 22 de chevval (25 novembre 1092) on fit la khotbah au nom de Mahmoud, qui reçut le surnom de Nassir eddounia weddin (le défenseur du monde et de la religion)[1]. Cette cérémonie fut répétée à la Mecque et à Médine.

Aussitôt après la mort de Mélic chah, Turcan kha-

d'abord nommé vizir de ses enfants, lui avait confié son trésor et l'inspection des affaires de sa maison et de ses femmes; enfin, il lui remit la direction des bureaux du *thogra* (chiffre du sultan, tracé en tête des diplômes et des lettres) et de la correspondance. (Bondari, fol. 44 v. 45 r. Cf. Ibn Khaldoun, suppl. arabe, ms. n° 742, t. V, fol. 246 v.)

[1] Voici de quelle manière Elmakin raconte le couronnement de Mahmoud : « Abou'lmançour, fils de Djéhir (je lis Djéhir جهير, au lieu de حمير que porte l'édition d'Erpénius), vint trouver Mahmoud, avec des vêtements d'honneur. On les fit revêtir au jeune prince (je lis فاخلعوها en place de فافاضوها), on ceignit sa tête d'une couronne et on lui mit une épée au côté. Malgré son jeune âge, on n'avait vu personne plus tranquille et plus calme que lui. Il n'étendit pas les mains, ne remua pas les pieds, et ne fit aucun signe avec quelqu'un de ses membres. Le visir Abou Mansour, fils de Djéhir, lui tint ce discours : « Le prince des croyants te fait dire ceci : « Que « Dieu t'accorde, en considération des mérites de ton père, la plus « excellente récompense qu'aient obtenue les vivants et les morts ! Il « t'a été déjà propice dans ton pouvoir, dans tes conseils, et en t'ac« cordant un rang élevé; mais tu as justifié sa bonne opinion et la « confiance qu'il a mise en toi. » Le sultan Mahmoud fut joyeux (je lis فرح, au lieu de حزم) lorsqu'il entendit ces paroles, et fit des vœux pour le prince des croyants.

toun avait fait partir pour Ispahan, avec le sceau du sultan, Kawam eddaulah Kerbouka, afin qu'il se saisît de Barkiarok, car elle craignait que ce jeune prince ne disputât le trône à son fils. Kerbouka s'étant rendu à Ispahan dans l'espace de sept jours, attira hors de la citadelle le commandant de cette place, s'en mit en possession et publia que le sultan lui avait ordonné d'agir ainsi; puis il fit arrêter Barkiarok. Lorsque Zobeïdeh, mère de ce prince, vit son fils mis en prison, elle conçut des craintes pour sa vie, et envoya en secret un message aux esclaves de Nizam elmulc. Ceux-ci étaient disposés en faveur de Barkiarok, par haine contre Tadj elmulc, qui avait été l'ennemi de leur ancien maître, et qu'ils soupçonnaient même d'avoir trempé dans son assassinat. Aussi, dès que la mort de Mélic chah fut divulguée, ils fondirent sur les armes qui avaient appartenu à Nizam elmulc et s'en emparèrent; puis ils se répandirent dans la ville, tirèrent de prison Barkiarok, et firent réciter la prière en son nom[1].

Cependant Turcan khatoun était sortie de Bagdad et avait pris le chemin d'Ispahan, faisant porter à sa suite le corps du sultan, qui devait recevoir la sépulture dans cette ville. Sur la route, les troupes se soulevèrent, et demandèrent à grands cris de l'argent à Tadj elmulc; le vizir leur en promit. Lors-

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740, t. IV, fol. 144 r. et v. Ibn Khaldoun, ms. du suppl. arabe, n° 743-4, t. V, fol. 246 v. et n° 742 *ter*, t. III, fol. 533 v. 534 r. Mirkhond, p. 150; Mustaufy, p. 46; Bondari, fol. 57 v.

qu'il fut arrivé près du château de Berdjin, il y monta, sous prétexte d'en tirer les sommes qui s'y trouvaient; mais dès qu'il se vit dans la place, il n'osa plus en sortir, par crainte de l'armée, et se révolta contre la khatoun. Les soldats s'éloignèrent et voulurent se venger du vizir en pillant ses trésors; mais ils ne trouvèrent absolument rien, car, dans la prévision de ce qui adviendrait, Tadj elmulc avait eu soin de cacher son argent. Lorsque Turcan khatoun fut arrivée à Ispahan, Tadj elmulc vint la rejoindre, et s'excusa près d'elle, alléguant que le commandant de la forteresse l'avait retenu en prison et qu'il avait été obligé de s'enfuir. La khatoun accueillit sa justification.

A l'approche de Turcan khatoun et de Mahmoud, Barkiarok était sorti d'Ispahan, avec ceux des nizamiens qui avaient embrassé sa cause[1]. Arghich ennizamy se réunit à lui avec ses troupes et un certain nombre d'émirs, et ils assiégèrent le château de Tabrak[2], qu'ils prirent de vive force. Turcan kha-

[1] D'après Mirkhond (p. 150) : « Lorsque Kerbouka (que cet historien se contente de désigner par les mots : un des courtisans et des affidés de Turcan khatoun), étant arrivé à Ispahan, voulut agir conformément aux ordres qu'il avait reçus; Barkiarok s'enfuit de la ville, au milieu de la nuit, avec l'aide des serviteurs de Nizam elmulc. Il se dirigea vers Savah, et se joignit à l'émir Takach Téguin, qui était son écuyer (*djandar*) et son atabeg. Cet émir, l'ayant conduit à Reï, le fit asseoir sur le trône. » (Cf. Khondémir, *Habib essiier*, t. II.)

[2] Le mot Tabrak désignait plusieurs forteresses, situées en Perse, notamment deux, dont l'une était voisine de Reï, et l'autre d'Ispahan. C'est de la première qu'il s'agit ici.

toun fit marcher des troupes contre Barkiarok, après leur avoir distribué trois millions de dinars. Les deux armées se rencontrèrent au voisinage de Boroudjerd, dans le Louristân, à la fin du mois de dzou'lhiddjeh[1] 485 (janvier 1093). L'armée de la khatoun était commandée par Kerbouka, Onar et Komadj. Plusieurs des émirs qui se trouvaient dans cette armée passèrent à Barkiarok entre autres l'émir Yelberd et l'émir Kumuchtékin eldjandar[2]. Cette défection fortifia considérablement le parti de Barkiarok. Le combat s'engagea et fut très-vif; enfin l'armée de la khatoun, ayant été mise en déroute, retourna à Ispahan. Barkiarok marcha à sa poursuite, et mit le siége devant cette ville, à la tête de vingt mille cavaliers.

Tadj elmulc se trouvait dans l'armée de la khatoun; il assista à la bataille, et s'enfuit dans les environs de Boroudjerd; mais il fut fait prisonnier et conduit au camp de Barkiarok, pendant que celui-ci assiégeait Ispahan. Barkiarok, connaissant sa capacité, voulait le prendre pour vizir. De son côté, Tadj elmulc entreprit de se concilier les principaux nizamiens, et, dans ce but, il leur distribua deux cent mille dinars, sans compter les objets de prix. Ces dons éteignirent leur ressentiment; mais lorsque les menées de Tadj elmulc vinrent à la connaissance

[1] Le 18 de dzou'lhiddjeh, d'après Ibn Djouzy.

[2] L'émir Kumuchtékin eldjandar, d'Ibn Alathir, ne me paraît pas différer du Tacach Téguin djandar, de Mirkhond. Ce dernier historien a passé sous silence la bataille dont il est ici question, et qui est attestée par toutes les autres sources.

d'Othmân, qui avait été le substitut (*naïb*) de Nizam elmulc, il en fut mécontent, et excita de plus jeunes esclaves à demander que justice fût faite du meurtrier de leur ancien maître, et à n'accepter d'autre satisfaction que sa mort. Ils suivirent ses conseils, et rompirent ainsi les habiles mesures à l'aide desquelles Tadj elmulc s'était flatté d'échapper à ses ennemis. Les nizamiens fondirent sur lui, le tuèrent et mirent en pièces son cadavre. (Moharrem 486 = février 1093.) Un de ses doigts fut porté à Bagdad. Tadj elmulc avait vécu quarante-sept ans; c'était un homme doué de nombreuses qualités. Ce fut lui qui bâtit à Bagdad le *turbéh* ou mausolée du cheïkh Abou Ishak echchirazi, et le collége situé vis-à-vis, où il établit comme professeur le cheïkh Abou Becr echchachi[1].

Izz elmulc Abou Abd Allah Hoceïn, fils de Nizam elmulc, avait rempli à Kharezm les fonctions de gouverneur, pendant la vie de son père. Quelque temps avant la mort de celui-ci, il était venu le trouver afin de lui rendre ses devoirs et de faire sa cour au sultan; mais, sur ces entrefaites, son père fut tué et le sultan mourut. Izz elmulc continua de séjourner à Ispahan, jusqu'à ce que Barkiarok mît le siége devant cette ville. Il en sortit alors avec un de

[1] Bondari, fol. 45 v. 46 r. 57 v. Abou'lfaradj, *Historia dynastiarum*, texte arabe, p. 364; Ibn Alathir, t. V, fol. 111 v. Aboul'féda, t. III, p. 286; Ibn Khaldoun, fol. 247 r. t. III, fol. 134 r. et v. On voit que M. Weil (*Geschichte der chalifen*, t. III, p. 134, 135) s'est exprimé d'une manière peu exacte, en disant que Tadj elmulc fut tué dans la bataille.

ses frères, et alla trouver le sultan, qui le traita avec la plus grande considération et le fit son vizir.

D'après Bondari, Izz elmulc était adonné à la boisson et tout à fait incapable. Son jeune frère Abd Erréhim fut chargé de tracer le *thogra* ou chiffre du sultan. L'ostad (maître) Aly, fils d'Abou Aly elkomy, était visir de Kumuchtékin, qui avait été gouverneur et atabek de Barkiarok. Lorsque Barkiarok fut monté sur le trône, Kumuchtékin vit son autorité reconnue, et ses ordres exécutés, comme s'il était l'associé du sultan; et l'ostad Aly fut préposé au bureau de l'*istifa* (trésorerie). Des choses honteuses et des événements déshonorants eurent lieu dans l'empire, à cause du pouvoir du vizir et de Kumuchtékin. Si une affaire marchait convenablement, ce n'était que grâce à la capacité de l'ostad Aly, qui possédait un coup d'œil prompt et une prudence consommée. Les autres étaient comme des idoles qui ne nuisent ni ne servent. Quant à la mère du sultan, elle avait dépouillé toute retenue[1]; elle était d'accord avec Kumuchtékin eldjandar pour commettre des actes réprouvés par la loi et s'adonner aux liqueurs enivrantes. Le sultan n'était occupé qu'à jouer et à se divertir avec un certain nombre d'enfants[2]. Le vizir

[1] خلعت عذارها Bondari, fol. 58 r. Cf. sur cette expression métaphorique, une note de M. R. Dozy (*Commentaire historique sur le poëme d'Ibn Abdoun*, p. 98).

[2] Ce fut sans doute à cette époque que le sultan Barkiarok donna en fief la forteresse de Mardin et ses dépendances à un chanteur مغنّ, attaché à sa personne. (Abou'lféda, *Annales Moslemici*, t. III,

aussi passait son temps à boire, en compagnie de filles, de bouffons et d'hommes sans pudeur.

Pendant que Barkiarok, livré à des ministres incapables et corrompus, se montrait si peu digne d'un trône, qui lui était encore disputé par son jeune frère et par une belle-mère ambitieuse, un autre compétiteur s'élevait contre lui. Tadj eddaulah Toutouch, fils d'Alp Arslân, avait reçu en apanage, de son frère Mélic chah, toutes les conquêtes qu'il pourrait faire en Syrie. Il s'était successivement emparé, soit par la trahison, soit par la force, de Damas, d'Alep, de Baalbek, d'Émèse et de plusieurs autres villes [1]. Quelque temps avant la mort de Mélic chah, il s'était mis en marche pour l'aller trouver à Bagdad. Lorsqu'il fut arrivé à Hit, il apprit la mort de son frère. Cette nouvelle éveillant son ambition, il s'empara de Hit et retourna à Damas, dans l'intention d'équiper des troupes et de réclamer l'empire, les armes à la main. Lorsqu'il eut achevé ses préparatifs, il marcha vers Alep, qui était alors gouverné par Cacim eddaulah Aksonkor. Cet émir considérant d'une part les différends des enfants de son

p. 350; Ibn Khaldoun, ms. n° 742 *quater*, t. V, fol. 101 r. et v. 319 v. Ce fut sur ce chanteur, dont Barkiarok avait si judicieusement fait un gouverneur de province, que Yakouti, petit-fils d'Ortok, s'empara de Mardin, où il avait été retenu prisonnier, par l'ordre de Kerbouka. (Cf. Abou'lféda, p. 352; Ibn Khaldoun, fol. 319 v. 320 r.)

[1] Voyez Abou'lféda, *Annales Moslemici*, t. III, p. 246 et 280; M. Quatremère, *Mémoires sur l'Égypte*, t. II, p. 442, 445, 448, 449; Elmakin, p. 284, 286. Mélic chah reprit Alep à son frère, et en confia le gouvernement à Cacim eddaulah Aksonkor. (Voyez Elmakin, p. 289.)

maître et leur jeunesse, et reconnaissant, d'un autre côté, qu'il ne pouvait tenir tête à Toutouch, fit la paix avec ce prince et se joignit à lui; puis il envoya des messages à Baghi Siân, prince d'Antioche, et à Bouzân, prince d'Erroha (Édesse) et d'Harrân, pour leur conseiller de se soumettre à Toutouch, en attendant qu'ils vissent quelle tournure prendraient les affaires des fils de Mélic chah. Conformément à l'avis d'Aksonkor, ces deux chefs se réunirent à Toutouch, et firent réciter la prière en son nom dans leurs villes. Tous ensemble s'étant dirigés vers Rahbah, sur l'Euphrate, assiégent cette ville et la prennent par capitulation, dans le mois de moharrem 486 (février 1093). Toutouch y fait réciter la prière en son nom, en qualité de sultan, après quoi il marche vers Nisibe et l'assiége. Les habitants le chargent d'injures; mais il prend leur ville d'assaut, démolit une partie de ses murailles, la met au pillage, et y tue deux mille hommes, n'épargnant pas même ceux qui s'étaient réfugiés dans les mosquées. Les Turcs de son armée ne respectèrent pas l'honneur des filles et des femmes; ils assouvissaient sur elles leur brutalité au milieu des rues.

Après avoir ainsi traité Nisibe[1], Toutouch la re-

[1] Ibn Djouzy, fol. 213, place la prise de Nisibe, par Toutouch, en 487 (1094). D'après le même historien, fol. 214 r. Toutouch envoya prier le khalife de faire prononcer la khotbah en son nom, et il appuya sa demande par des promesses. Le khalife n'écouta pas sa requête, et lui répondit en ces termes: « Tu ne seras digne de la khotbah, que lorsque tu auras obtenu, par ton pouvoir, les richesses qui se trouvent à Ispahan, que tu seras le maître de l'Orient et du

mit à l'émir Mohammed, fils de Cherf eddaulah Moslim, l'Okaïlide, et se dirigea vers Moussoul. Alcafy, fils de Fakhr eddaulah, fils de Djéhir, qui se trouvait à Djezireh Ibn Omar, le joignit en route; Toutouch le reçut avec honneur et le prit pour vizir.

Ibrahim, fils de Koreïch, était émir des Bénou Okaïl, et régnait sur Moussoul. Il avait épousé la veuve de son frère[1], Safiyah, tante paternelle de Mélic chah, et qui avait reçu en fief, de son neveu, la ville de Béled. Mélic chah avait mandé Ibrahim, dans l'année 482 (1090), afin de lui faire rendre ses comptes; mais lorsqu'il fut arrivé à sa cour, il l'emprisonna, et chargea Fakhr eddaulah ben Djéhir d'occuper ses états. Ce général s'empara de Moussoul et de plusieurs autres villes. Cependant Ibrahim

Khoraçân, et qu'il ne restera, pour te combattre, aucun fils de ton frère; mais actuellement, il n'y a pas moyen de t'accorder ce que tu demandes. Ne dépasse pas les bornes que doivent garder les serviteurs, que ta correspondance soit humble et non exigeante, qu'elle soit d'un suppliant et non d'un rebelle. Si tu refuses *d'agir ainsi,* nous te combattrons et te repousserons, et tu seras atteint par Dieu lui-même d'un coup auquel tu ne pourras résister.» وليكن خطابك ضراعة لا تحكما وسوالًا لا تجبرًا وان ابيت قاتلناك ورددناك واتاك من الله ما لا قِبَل لك به. Dans ces trois lignes d'Ibn Djouzy, notre manuscrit ne présente pas moins de deux fautes de copiste et une omission. Je suis redevable de la collation de ce passage à M. W. Wright.

[1] Cherf eddaulah Moslim, prince de Moussoul, du Diar Rébiah et du Diar Modhar, tué en 478 (1085-6), dans une bataille contre Soleïmân, fils de Kothoulmich, fondateur de la dynastie des Seldjoukides de l'Asie Mineure ou d'Iconium. Au lieu de Safiyah صفية, on lit par erreur dans Abou'lféda, t, III, p. 288, Dhaïfah ضيفة.

était retenu près de Mélic chah; il l'avait accompagné dans son expédition contre Samarcande, et était revenu avec lui à Bagdad. Après la mort de Mélic chah, Turcan khatoun l'ayant tiré de prison, il repartit pour Moussoul. De son côté, Safiyah se dirigea vers la même ville, avec son fils Aly, qu'elle avait eu de Cherf eddaulah. Uu autre fils de Cherf eddaulah, appelé Mohammed, à qui Mélic chah avait donné en fiefs les villes de Rahbah, Harran, Saroudj, Rakkah et Khabour, avec la main de sa sœur Zouleïkha khatoun[1], marcha contre Safiyah et voulut s'emparer de Moussoul. Les Arabes se divisèrent en deux troupes, dont l'une tenait pour Mohammed, et l'autre, pour Safiyah et son fils Aly. Ils combattirent dans Moussoul même, près de la synagogue (elkénaçah). Aly fut vainqueur et resta en possession de Moussoul. Cependant Ibrahim, à son arrivée à Djoheïnah, à quatre parasanges de Moussoul, apprenait que l'émir Aly, son neveu, s'était emparé de cette ville, et qu'il avait près de lui sa mère Safiyah khatoun. Après quelques négociations, Safiyah lui livra la ville, et il y établit sa résidence[2].

Lorsque Toutouch se fut mis en possession de Nisibe, il envoya sommer Ibrahim de faire la khotbah en son nom, et de lui livrer le passage vers Bagdad, où il voulait se rendre, afin de demander au khalife le titre de sultan. Ibrahim ayant refusé de consentir à

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 105 v. Aboul'féda, t. III, p. 266.

[2] D'après Ibn Djouzy (*loc. laud.*), Ibrahim vainquit son neveu Mohammed, et le chassa du gouvernement de Moussoul.

ses exigences, Toutouch marcha contre lui. Ibrahim se porta à sa rencontre, et ils en vinrent aux mains à Modhay[1], canton dépendant de Moussoul, le 2 de rébi elevvel 486 (2 avril 1093). L'armée d'Ibrahim se composait de trente mille hommes, et celle de Toutouch, de dix mille seulement. Aksonkor était à sa droite et Bouzân à sa gauche. Les Arabes fondirent sur Bouzân, qui prit la fuite; mais Aksonkor, se précipitant sur eux, les mit en déroute. La défaite d'Ibrahim fut complète, et il fut pris avec plusieurs des émirs arabes. On les massacra tous. Les richesses des Arabes, leurs chameaux, leurs brebis et leurs chevaux, furent pillés, et un grand nombre de femmes arabes se tuèrent elles-mêmes pour échapper à la captivité et au deshonneur. Le nombre des morts dans les deux armées s'éleva à dix mille.

A la suite de cette victoire, Toutouch s'empara de Moussoul et y plaça, pour exercer l'autorité en son nom, Aly ben Cherf-eddaulah et sa mère Sa-

[1] Sur les bords du fleuve Hermas الهرماس, selon Ibn Djouzy, fol. 214 r., et plus loin, il dit que ce fut à l'orient de ce fleuve. D'après Abou Yali ibn Elkalaneci (*apud* Ibn Djouzy, fol. 214 v.), le combat fut très-vif; un grand nombre de Ghozz et de Turcs y périrent, et chaque armée retourna dans son campement. Lorsque les Arabes furent rentrés dans leur camp, l'armée de Toutouch les attaqua de nouveau à l'improviste, les mit en déroute et les passa au fil de l'épée. Ibrahim et les émirs des Bénou Okaïl furent tués. Matthieu d'Édesse (chap. CXLIII, traduction manuscrite de M. Éd. Dulaurier) porte à quarante mille hommes environ le chiffre de l'armée arabe. Il ajoute que les Arméniens, qui faisaient partie de l'armée du sultan (Tĕtousch) taillèrent en pièces dix mille Dadjigs (Arabes) environ. Cependant le gros de l'armée arabe entra sur le territoire de Medzpin (Nisibe), et stationna dans un lieu nommé *Hermes*.

fiyah; puis il envoya à Bagdad demander qu'on fît la prière en son nom. Gueuher Ayin, résident ou chargé d'affaires du sultan (*chihneh*[1]) à Bagdad, l'appuya dans cette demande; mais on répondit à son ambassadeur : « Nous attendons l'arrivée des envoyés de l'armée. » Le député alla retrouver Toutouch avec cette réponse[2].

Aly, fils de Moslim[3], se trouvait près de Barkiarok, qu'il instruisit de la défaite et de la mort de son oncle Ibrahim. Barkiarok fut affligé de ces nouvelles, et écrivit à Toutouch pour lui reprocher sa conduite. « Les Bénou Okaïl, lui disait-il, nous sont alliés par des mariages et sont nos amis. Ils n'ont commis aucun acte qui nécessite une pareille conduite. » Toutouch ne fit pas la moindre attention à la lettre de Barkiarok. Dès le mois de rébi second, il se mit en marche vers le Diarbekr et s'empara, sur Ibn Merwân, de Miiafarékin et du reste de la province, après quoi il prit la route de l'Azerbéidjân.

Barkiarok reçut la nouvelle de la marche de son oncle, au moment où il venait de s'emparer d'un grand nombre de villes, telles que Reï, Hamadân et les places situées entre les deux premières. Il se

[1] Le *chihneh*, mot par lequel on désigne le plus souvent un gouverneur de ville, était à Bagdad un officier chargé de représenter le sultan, et plus tard, le kaân ou grand khan des Mongols. (Voy. l'*Histoire des Mamlouks de l'Égypte*, trad. de Makrizi, par M. Quatremère, t. II, 1re partie, p. 195, 196, note.)

[2] Ibn Alathir, ms. n° 740, suppl. t. IV, fol. 147 r. et v. Abou'lféda, *loc. laudato;* Ibn Khaldoun, fol. 247 r. 297 r. 324 r. et t. IV, fol. 122 v. le même, manuscrit n° 742 *ter*, t. III, fol. 535 r. et v.

[3] D'après Ibn Djouzy, ms. n° 641, fol. 214 r.

dirigea avec ses troupes contre Toutouch. Lorsque les deux armées approchèrent l'une de l'autre, Cacim eddaulah Aksonkor dit à Bouzân : « Nous n'avons fait notre soumission à cet homme, qu'afin de voir ce qu'il adviendrait des enfants de notre maître ; or, maintenant que son fils s'est montré, nous voulons nous joindre à lui. » Bouzân ayant consenti à l'imiter, ils se séparèrent de Toutouch et se réunirent à Barkiarok. Lorsque Toutouch vit leur défection, il reconnut qu'il n'était pas capable de tenir tête à l'ennemi. En conséquence, il reprit la route de la Syrie, et le pays tout entier se soumit à Barkiarok. Gueuher Ayin rejoignit le camp de ce prince, pour s'excuser de l'assistance qu'il avait prêtée à Tadj eddaulah Toutouch; et Borsok l'aida dans sa justification; mais Kumuchtékin eldjandar s'étant déclaré contre lui, son fief lui fut enlevé et donné à l'émir Yelberd, sans préjudice de ceux qu'il avait déjà. Yelberd fut, en outre, investi de la charge de résident (*chihnekiieh*) à Bagdad, à la place de Gueuher Ayin, qui se vit abandonné de ses compagnons[1].

Nous avons laissé plus haut Barkiarok assiégeant Turkan khatoun dans Ispahan. Cette princesse, qui disposait des trésors amassés par Mélic chah dans sa capitale, ayant partagé des sommes considérables entre ses soldats, opposa d'abord une vive résistance aux attaques de Barkiarok; mais ensuite elle fit offrir cinq cent mille dinars (environ six millions) à

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740 *bis*, t. V, fol. 112 r. Ibn Khaldoun, fol. 247 r. 297 r. 324 r. et t. III, fol. 535 v. 536 r.

ce prince, à condition qu'il lui accorderait une trêve. Barkiarok accepta cette somme, leva le siége d'Ispahan et prit le chemin d'Hamadân[1]. Selon Ibn Djouzy[2], il fut convenu par ce traité qu'Ispahan et le Fars appartiendraient à la khatoun et à son fils Mahmoud, et les autres provinces, à Barkiarok, avec le titre de sultan.

Le récit de l'historien arabe se trouve confirmé et complété par une précieuse monnaie d'or, frappée à Ispahan dans l'année 486, et portant, au droit, le nom du khalife Elmoktadi et celui de Barkiarok, avec le titre de sultan vénéré, et, au revers, le nom de Mahmoud, accompagné du même titre et du surnom honorifique de Nassir eddounia weddin[3]. Le nom d'Ispahan, inscrit sur cette monnaie, prouve qu'elle a été émise par Mahmoud, ce qu'atteste aussi la place occupée par le nom de ce dernier au revers de la pièce. En effet, nous savons par un grand nombre d'exemples, que, dans les monnaies coufiques, le nom du personnage qui a fait frapper la monnaie se trouve ordinairement gravé sur le revers, tandis que le nom de son suzerain occupe le droit[4].

[1] Hamd Allah, p. 47; Mirkhond, p. 151.

[2] Ms. n° 641, fol. 213 r. et v.

[3] Ce dinar a été publié par M. Adrien de Longpérier dans le *Journal asiatique*, numéro de septembre-octobre 1845, p. 306, 307. Il a déjà été pour moi l'objet de quelques réflexions. (*Histoire des Seldjoukides et des Ismaéliens*, p. 50, note.)

[4] Cf. les faits que nous avons signalés à ce sujet dans la *Revue numismatique*, 1847, p. 166, 168.

Turcan khatoun avait bien pu céder aux circonstances; mais cette femme ambitieuse et vindicative n'avait pas abjuré sa haine contre Barkiarok. En effet, elle parvint bientôt à lui susciter un nouvel ennemi dans l'homme même qu'il devait regarder comme son principal soutien. L'Azerbéidjân avait alors pour émir Kotb eddin Ismaïl ben Yacouti, oncle maternel de Barkiarok. Turcan khatoun lui envoya un message, par lequel elle lui faisait espérer sa main, et l'excitait à combattre son neveu. Ismaïl, séduit par ses promesses, rassembla une armée nombreuse, principalement composée de Turcomans. Les anciens compagnons de Serheng Sawtékin[1] s'enrôlèrent dans ses troupes, et Turcan khatoun envoya à son secours Kerbouka et d'autres émirs, accompagnés d'une armée nombreuse[2]. De son côté,

[1] Cet émir, dit Bondari, était le principal émir de l'État, et y exerçait un grand pouvoir. (Fol. 44 v. cf. le même, fol. 35 v. Ibn Alathir, t. V, fol. 99 v. ligne 2.) Imad eddaulah Serheng Sawtékin mourut de phthisie pulmonaire en 477 (1084-5). Bondari, fol. 54 r.

[2] L'historien arménien, Matthieu d'Édesse (chap. CXLIV), donne les plus grands éloges à Ismaïl. D'après lui, Barkiarok l'avait établi comme généralissime de ses armées. Il avait sous sa domination toute l'Arménie. C'était «un prince plein de bienveillance, miséricordieux, bon, bienfaisant, charitable, pacifique et protecteur de l'Arménie; il embellissait les couvents, se montrait l'appui des moines et défendait les fidèles contre les vexations des Perses. Sous son administration, chacun possédait en toute sécurité son héritage paternel et vivait heureux.» Plus haut (chap. CXXXIX), Matthieu d'Édesse accorde les mêmes louanges à Ismaïl, et ajoute même qu'il fut chargé d'administrer l'empire comme régent. Il passe sous silence la rébellion d'Ismaïl, et prétend que, tandis qu'il parcourait la Perse à la tête d'une armée considérable, Bouzân et Aksonkor, qui l'accompagnaient, ourdirent un complot contre lui. «Un jour,

Barkiarok rassembla ses troupes et marcha contre Ismaïl. L'oncle et le neveu se rencontrèrent près de Caradj. L'émir Yelberd, accoutumé à changer de parti, passa de nouveau du côté de Barkiarok. Ismaïl fut mis en fuite, et se retira dans Ispahan. Turkan khatoun l'accueillit avec considération; elle fit prononcer la khotbah en son honneur, et graver son nom sur les monnaies, après celui de Mahmoud. Peu s'en fallut même qu'elle ne l'épousât; mais les émirs s'y opposèrent, et principalement l'émir Onar, qui continuait à exercer l'autorité et à commander l'armée. Ils avaient pris ombrage d'Ismaïl, et désiraient qu'il les quittât. Ismaïl ne les craignait pas moins; en conséquence, il se sépara d'eux, et envoya prier sa sœur Zobeïdeh khatoun de lui accorder une entrevue avec elle et avec le sultan son fils. Zobeïdeh ayant consenti à sa demande, il se joignit à elle et à Barkiarok, et resta auprès d'eux pendant quelques jours. Sur ces entrefaites, Kumuchtékin eldjandar, Aksonkor et Bouzân allèrent le visiter, dans un moment où il se trouvait seul, et l'excitèrent à parler[1]. Il s'ouvrit à eux et leur révéla qu'il ambitionnait le pouvoir, et était disposé, pour l'obtenir, à tuer son neveu. A ces paroles, les trois

ils l'emmenèrent hors du camp, à distance de ses troupes, sous prétexte de faire la conversation. Là, se jetant sur lui, ils le précipitèrent de cheval, et, lui ayant passé une corde au cou, l'étranglèrent, après quoi ils s'enfuirent des États du sultan Barkiarok, et regagnèrent leur pays. Le sultan, ayant appris la mort du grand émir Ismaïl, le regretta beaucoup. »

[1] بسطوه فى القول.

émirs se jetèrent sur lui et le massacrèrent. Ils apprirent ensuite à Zobeïdeh ce que méditait son frère, et cette révélation lui fit garder le silence sur sa mort. Le meurtre d'Ismaïl eut lieu dans le mois de châban (septembre 1093)[1]. Dans ce même mois, Seïf eddaulah Sadakah ben Méziad, prince de Hilleh[2] sur l'Euphrate, vint trouver Barkiarok. Le Sultan le joignit à Nisibe, et marcha avec lui vers Bagdad, par le chemin de Moussoul. Il fut accompagné jusqu'à cette dernière ville par Bouzân et Aksonkor, et rendit la dignité d'émir des Bénou Okaïl à Aly, fils de Moslim. Aksonkor ayant repris la route d'Alep, au mois de chevval (novembre 1093), avec un détachement d'Okaïlides et de soldats de Barkiarok, Toutouch n'osa pas l'attendre dans cette ville et se retira à Damas, à la fin de dzou'lhidjdjeh (milieu de janvier 1094), accompagné de Wathab, fils de Mahmoud, dont le père avait régné sur Alep, et d'une troupe de Bénou Kelab[3].

Barkiarok arriva à Bagdad, au mois de dzou'lcadeh (décembre 1093), avec son vizir Izz elmulc, fils de Nizam elmulc. Le vizir du khalife, Amid elmulc, et tous les habitants de Bagdad se portèrent

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 148 r. et v. ms. n° 740 *bis*, t. V, fol. 112 v. Ibn Khaldoun, fol. 247 r. et v. D'après Hamd Allah (p. 47), et Mirkhond (p. 152), Ismaïl fut fait prisonnier par son neveu et mis à mort, dans le mois de ramadhan 486 (octobre 1093).

[2] On peut consulter sur ce prince l'intéressante introduction de la nouvelle édition des *Séances de Hariri*, publiée par MM. Reinaud et Derenbourg, p. 9.

[3] Ibn Alathir, t. V, fol. 112 v. Ibn Djouzy, fol. 214 v.

à sa rencontre jusqu'à Akarkouf. Lorsque Barkiarok eut fait son entrée dans Bagdad, il envoya demander au khalife Moktadi que l'on récitât la prière en son nom. Sa requête lui fut accordée, et le vendredi 14 du mois de moharrem (3 février 1094) on fit la prière au nom de Barkiarok[1]. Le vizir Amid eddaulah lui porta les *khilahs* ou vêtements d'honneur, dont le khalife lui faisait cadeau, et le sultan s'en revêtit. Le lendemain on présenta au khalife le diplôme d'investiture, afin qu'il y traçât son *ilamah* (sorte de devise en forme de parafe). Moktadi lut le diplôme, l'examina avec attention et y traça son ilamah; après quoi il prit des aliments et se lava les mains. Il avait auprès de lui Chems ennihar (le soleil du jour), son intendante (*cahermanah*). Tout à coup il s'écrie : « Quelles sont ces personnes qui se sont introduites près de moi sans ma permission? » Chems ennihar se retourna, elle ne vit rien, mais elle s'aperçut que le khalife avait changé de couleur, que ses mains et ses pieds devenaient flasques, que ses forces l'avaient abandonné, et qu'il était tombé par terre. Elle pensa qu'il était évanoui et s'empressa de déboutonner son vêtement; mais il

[1] Ibn Alathir (t. V, fol. 113 r. l. 4) et Abou'lfaradj (p. 364) disent que Barkiarok reçut le surnom honorifique de Rocn eddin (le pilier de la religion). La monnaie dont il a été fait mention plus haut prouve que le sultan était déjà revêtu de ce surnom l'année précédente. Hamd Allah ajoute au surnom de Rocn eddin celui de Yémin émir Almouminin (bras droit du prince des croyants), que Barkiarok reçut, dit-il, de Bagdad. (*Histoire des Seldjoukides*, p. 51.)

présentait déjà tous les indices de la mort, et il expira sur l'heure[1]. Ainsi mourut, à l'âge de moins de trente-neuf ans, après un règne de dix-neuf ans et huit mois, Moktadi biemrillah, dont le khalifat avait été plus heureux et l'autorité plus grande, que ceux de ses prédecesseurs[2]. Sous son khalifat, Bagdad avait vu s'élever plusieurs quartiers nouveaux, dont un portait le nom d'Almahallet Almoktadiyeh ou quartier de Moktadi. Ce prince était doué d'une âme forte et de sentiments élevés. Il ordonna de chasser de Bagdad les chanteuses et les femmes de mauvaise vie, et de vendre leurs maisons. Il défendit aux hommes d'entrer dans le bain sans caleçon (*mizar*); il empêcha de faire couler l'eau des bains dans le Tigre, et obligea les propriétaires de ces établissements à creuser des puits pour la recevoir; enfin, il interdit aux bateliers de passer dans leurs barques des hommes et des femmes en même temps.

Abou'labbas Ahmed, fils de Moktadi, qui était âgé de seize ans et deux mois, fut proclamé khalife, le jour même de la mort de son père, et prit le titre d'almostadhhir billah (celui qui implore le secours de Dieu). Lorsque le vizir eut prêté serment, il alla trouver Barkiarok, l'instruisit de ce qui s'était

[1] M. Weil (*op. supra laudat.* p. 136, n. 4), dit que le khalife mourut après un repas, pendant lequel il avait examiné le *Traité conclu avec Barkiarok*, touchant la concession de la dignité de sultan. Le même savant suppose, fort gratuitement, que Moktadi fut assassiné par Barkiarok, qui ne lui pardonnait pas sa soumission envers Turcan khatoun.

[2] Ibn Alathir, t. V, fol. 113 r.

passé, et reçut son serment d'obéissance à Mostadhhir. Le surlendemain de la mort de Moktadi, on publia cet événement, qui avait été tenu caché jusque-là, et n'était connu que d'un petit nombre de personnes. Izz el-mulc, vizir de Barkiarok, son frère Béha el-mulc, les émirs du sultan, tous les fonctionnaires, les deux *nakibs* (chefs) des Abbassides et des Alides, avec leurs compagnons, Seïf eddaulah Sadakah, le kâdhi des kâdhis, Echchachi, Elghazzali et d'autres docteurs, se rendirent au palais, célébrèrent les obsèques de Moktadi, et prêtèrent serment à son fils[1].

Elmostadhhir billah envoya des khilahs et un diplôme d'investiture au sultan Barkiarok. Celui-ci séjourna à Bagdad jusqu'au mois de rébi premier (mars-avril 1094), qu'il se mit en marche vers Moussoul. Dans ce même mois, Barkiarok fit noyer son oncle paternel Tacach, ainsi que le fils de celui-ci. Mélic chah, après avoir pardonné à Tacach une première révolte, l'avait privé de la vue et emprisonné dans le château de Técrit, à la suite d'une seconde tentative aussi malheureuse que la précédente. Lorsque Barkiarok fut monté sur le trône, il fit venir Tacach auprès de lui, à Bagdad. Dans la suite, il s'empara de billets adressés à ce prince par son frère Toutouch, pour l'exciter à se joindre à lui. On dit aussi que Tacach méditait de se rendre à Balkh,

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 150 r. t. V, fol. 113 r. Ibn Djouzy, fol. 215 v. 216 r. Abou'lféda, t. III, p. 290; Ibn Khaldoun, t. V, fol. 247 v. t. III, fol. 534 v. 535 r. Elmakin, p. 288, 289, 290; Abou'lfaradj, p. 364, 365, 366.

dont les habitants désiraient sa présence. Quoi qu'il en soit, Barkiarok le fit mettre à mort, en le jetant dans le Tigre. Son corps fut entraîné par les eaux à Sormenraa; de là on le porta à Bagdad, où il fut enseveli près du tombeau d'Abou Hanifah[1].

Au mois de ramadhân de l'année précédente (octobre 1093), Barkiarok avait fait périr l'émir Yelberd, un des principaux émirs de Mélic chah, et à qui il avait donné, comme nous l'avons vu plus haut, le fief de Gueuher Ayin et le poste de résident à Bagdad. Lorsque Yelberd fut arrivé à Dakouka, Barkiarok le rappela et le fit mettre à mort, parce qu'il s'était exprimé d'une manière outrageante sur le compte de la sultane, sa mère[2].

Après être revenu en fugitif de l'Azerbéidjân, qu'il s'était flatté de conquérir, Toutouch s'appliqua sans relâche à rassembler des troupes. Lorsqu'il se vit à la tête d'une armée considérable, il quitta Damas, se dirigeant vers Alep, au mois de djomada premier 487 (mai-juin 1094), et dévasta les environs de cette ville. Cacim eddaulah Aksonkor et Bouzân se réunirent, et Barkiarok envoya à leur secours l'émir Kerbouka. Ces trois émirs marchèrent de concert à la rencontre de Toutouch, et le joignirent près de Tell Essultan (la colline du sultan), à six parasanges d'Alep. Le combat fut très-vif; mais

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 113 r. 114 r. Abou'lfaradj, p. 368.

[2] Ibn Alathir, t. IV, fol. 149 v. t. V, fol. 112 v. Ibn Khaldoun, fol. 247 r. D'après ce dernier, Barkiarok investit de la dignité de *chihneh*, à Bagdad, Aïtékin Djeb.

une partie des troupes d'Aksonkor ayant trahi cet émir et pris la fuite, il se vit abandonné du reste de son armée et sa déroute fut complète. Cependant il tint ferme, fut fait prisonnier et amené à Toutouch, qui lui dit : « Si tu m'avais vaincu, quel traitement m'aurais-tu fait subir? — Je t'aurais tué, répondit Aksonkor. — Je rends contre toi, reprit Toutouch, la même sentence que tu aurais prononcée contre moi, » et il le fit mettre à mort et attacher à une croix.

Après sa victoire, Toutouch marcha vers Alep, où Kerbouka et Bouzân s'étaient retirés. Ils défendirent cette ville contre lui; mais il en forma le siége et le poussa vigoureusement. Le commandant du château du Chérif[1] lui livra cette forteresse, et Toutouch s'introduisit par là dans la ville. Il fit prisonniers Bouzân et Kerbouka, et envoya sommer les garnisons d'Harran et d'Erroha de lui livrer ces deux places. Lorsqu'elles lui eurent été remises[2], il fit

[1] Kalat echchérif désigne encore un monticule compris dans l'intérieur d'Alep, entre les portes Bab Elmakam, ou porte de Damas, et Bab Kinnesrin. (Voyez le *Recueil de Voyages et de Mémoires*, publié par la Société de géographie, t. II, p. 226.)

[2] D'après Ibn Djouzy, les habitants d'Erroha (Édesse) ayant résisté à Toutouch, il mit à mort Bouzân et fit lancer sa tête dans leur ville. (Cf. Ibn Khaldoun, f. 247 v. 297 r. et 324 r. et t. III, f. 536 r.) D'après Matthieu d'Édesse (*apud* Dulaurier, *Récit de la première Croisade*, traduit de l'arménien. Paris, 1850, p. 81), l'Arménien Thoros ou Théodore, fils de Héthoum, décoré du titre grec de curopalate, fut investi par Toutouch du commandement de la ville d'Édesse. Mais (cf. le même historien, chap. CXLV) la citadelle resta au pouvoir de Toutouch, qui y mit une garnison turque, avec un corps d'Arméniens.

tuer Bouzân; mais il épargna Kerbouka, dans l'espoir de se concilier par là son beau-père, l'émir Onar, et parce qu'il ne possédait aucune ville dont Toutouch pût se rendre maître par sa mort. Il se contenta donc d'envoyer Kerbouka à Hems (Émèse), où il fut retenu en prison, jusqu'à ce que Mélic Ridhouân, fils de Toutouch, lui rendît la liberté, après le meurtre de son père[1].

D'après Bondari[2], Aksonkor et Bouzân avaient envoyé coup sur coup des lettres et des ambassadeurs à Barkiarok, pour l'informer de la marche de Toutouch; mais ce jeune prince ne lut leurs lettres qu'une fois ou deux et en passant.

Lorsque Toutouch eut occupé les villes d'Harrân et d'Erroha, il marcha vers le Djézireh et s'en empara, ainsi que du Diarbecr, de Khélath et de Menazkerd[3]. Il passa ensuite dans l'Azerbéidjân, dont il prit toutes les villes; de là il se rendit à Hamadân et s'en mit en possession. Pendant ce temps, tous les émirs de Barkiarok ne songeaient qu'à s'occuper de leurs plaisirs, chacun dans la ville qu'il

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 113 r. 116 r. (Dans ce dernier endroit, on lit le nom d'Alep, au lieu de celui d'Hems; mais c'est une faute de copiste, ainsi que le démontrent quatre passages d'Ibn Alathir, d'Ibn Djouzy, fol. 216 r. et d'Abou'lféda, t. III, fol. 292. Voy. aussi Elmakin, p. 290.)

[2] Fol. 58 v. 59 r.

[3] D'après Matthieu d'Édesse (chap. CXLV), le général des armées de Toutouch, qui s'appelait Aghousian (Baghisiân), vint avec un corps considérable, assiéger la célèbre citadelle de Zorinag, en Arménie. Il s'en empara, après de rudes assauts, et massacra une multitude de chrétiens.

tenait en fief. C'est à ce sujet que le poëte Abou Mansour alabi (de la ville d'Avah ou Abah) composa deux vers persans, dont Bondari donne la traduction en arabe et qui signifient :

Nous nous sommes tellement plongés dans la boisson et l'ivresse, que nous n'avons plus pensé à Sonkor et à Bouzân. Nous n'avons pas pris un seul pion au jeu d'échecs; mais nos deux *rokhs* (tours) ont été livrés.

Toutouch trouva dans Hamadân Fakhr elmulc, fils de Nizam elmulc. Ce personnage avait quitté le Khoraçan, alors en proie aux troubles, et s'était dirigé vers Barkiarok, afin de lui rendre ses hommages; mais l'émir Komadj, un des chefs de l'armée du jeune sultan Mahmoud, tomba sur lui et pilla ses bagages. Fakhr elmulc parvint à s'échapper et se réfugia dans Hamadân, où Toutouch le rencontra. Celui-ci voulait d'abord le tuer; mais Baghi Sian [1] ayant intercédé en sa faveur et conseillé au prince de le prendre pour visir, à cause du penchant qu'éprouvaient les populations pour la famille de Nizam elmulc, Toutouch suivit ce conseil. Il envoya ensuite exhorter le khalife Mostadhhir billah à faire réciter la prière en son nom. Le *chihneh* (résident) de Toutouch à Bagdad était alors Aïtékin Djib. Cet officier se montrait assidu près du *divan* (la chancellerie), et

[1] Au lieu de Baghi Sian, qui est la leçon généralement admise, et celle dont se rapproche le plus la trascription des chroniqueurs latins des croisades, *Accianus*, le ms. n° 740 *bis*, fol. 113 v. l. 3, porte Iaghi Baçan ياغي بسان.

insistait sans relâche, afin d'obtenir ce que désirait son maître. Le khalife y consentit, lorsqu'il eut appris que Barkiarok s'était enfui devant l'armée de son oncle.

(La suite à un prochain numéro.)

EXTRAIT
DU LIVRE D'IBN ELKOUTHYIA

INTITULÉ :

FOTOUH ELANDALOS LILMOSLIMIN,

CONQUÊTE DE L'ESPAGNE PAR LES MUSULMANS (MANUSCRIT 706 DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE, FOL. 18 V.),

PAR M. CHERBONNEAU.

NOTICE SUR L'AUTEUR.

Abou Becr Mohammed ben Omar ben Abd Elaziz ben Ibrahim ben Aïça ben Mozâhim, plus connu sous le nom d'Ibn Elkouthyia (le fils de la Gothe), était originaire de Séville. Il naquit à Cordoue, où demeurait sa famille. A Séville, il eut pour professeurs Mohammed ben Abd Allah ben Elqouq القوق, Haçan ben Abd Allah Ezzebaïdi et Saïd ben Djâber. A Cordoue, il suivit les leçons de Tâher ben Abd Elaziz, d'Ibn Abou'lwâlid Elâaradje et de Mohammed ben Abd Elwahhâb ben Mograïts. Profondément versé dans la connaissance de l'arabe, il s'était fait un nom parmi les savants de l'époque. A la fois théologien, poëte et jurisconsulte, il trouva le temps d'étudier l'histoire politique et littéraire de l'Espagne.

On lui doit plusieurs ouvrages remarquables sur la lexicographie. C'est le premier grammairien qui ait songé à rédiger un traité de la conjugaison arabe كتاب تصاريف الافعال[1]. Il ouvrit la carrière à Ibn Elqathâ'a, ابن القطاع, et à plusieurs autres philologues éminents.

Il mourut à Cordoue, un mardi, 23 de rebia' elouwel, l'an 367 de l'hégire (novembre 877 de J. C.), dans un âge fort avancé, et fut enterré dans la maqbara (chapelle funéraire) de Qoraïche[2].

La femme gothe dont il était issu joua un rôle important dans l'histoire. Ayant eu à se plaindre de son oncle Orthobâs (Ardebast), elle se rendit en Syrie, auprès de Hichâm ben Abd Elmelik. Ce khalife la maria avec un affranchi de la famille des Omeyya, nommé Aïça ben Mozâhim. Revenue en Espagne, elle y trouva appui et protection, et vécut jusqu'au règne d'Abderrahman ben Moawia ben Hichâm, à la cour duquel elle jouissait d'un grand crédit.

Ce fut en 1845 que M. de Slane signala à mon attention le *Fotouh elandalos,* dont il n'existe qu'un exemplaire en Europe. Je copiai l'ouvrage à la Bibliothèque impériale, et j'en fis la traduction en français, avec le dessein de la livrer à l'impression; mais mon séjour en Algérie m'a obligé à retarder l'accomplissement de mon projet.

[1] Sid Hamouda ben Elfekoun, de Constantine, possède, dans sa riche collection de manuscrits, un exemplaire très-ancien de cet ouvrage.

[2] On trouvera sur Ibn Alkouthyia des détails plus étendus, dans la belle introduction placée par M. Dozy en tête de la publication qui a pour titre: *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne,* intitulée: *Albayano'l Mogrib, etc.* t. I, p. 28-30. Ibn Khallicân a consacré à l'historien Cordouan une assez longue notice, dont M. de Slane a donné la traduction (Ibn Khallican's *Biographical dictionary,* t. III, p. 81-84). M. Reinaud a fréquemment mis à contribution le récit d'Ibn Alkouthyia, dans ses *Invasions des Sarrazins en France.* (Voyez surtout, p. 6, note, où le savant académicien a déterminé la lecture et la signification du nom d'Ibn Alkouthyia, que d'autres, avant lui, avaient lu Ibn Alkautyr.) (C. Defrémery.)

Ibn Elkouthyia est un des auteurs arabes du moyen âge qui ont le mieux compris la tâche de l'historien. Loin de se borner à raconter les événements, il les apprécie, il les juge, il les critique quelquefois. Son style, moins coloré que celui des Orientaux, a quelque chose de clair, d'expressif, de littéraire, qui fait qu'on aime à le lire. Il n'emprunte à la tradition que des détails propres à jeter de la variété dans les récits. C'est par des faits, plutôt que par des réflexions, qu'il peint le caractère de ses personnages.

HISTOIRE

DU RÈGNE D'ELHAKAM, FILS DE HICHÂM.

Elhakam[1], fils de Hichâm, gouverna ses peuples avec sagesse. Habile à choisir ses agents civils et militaires, il sut pourvoir à la sûreté des routes, et fit à plusieurs reprises la guerre aux infidèles. Au commencement de son règne, il eut pour juge suprême le plus équitable et le meilleur des kâdhis de l'Andalousie, Mohammed, fils de Béchyr. Celui-ci, dans sa jeunesse, avait été quelque temps secrétaire d'Elabbas, fils d'Abd Allah le Mérouâni, gouverneur de Béja, au nom de Hichâm. Plus tard, il avait passé en Orient, avait fait le pèlerinage de la Mecque, et suivi, pendant quelque temps, les leçons de Malik, fils d'Ans. Quand il fut de retour, Moçab, fils d'Imran le Hamdâny, se l'adjoignit à titre de secrétaire, comme nous l'avons dit plus haut. A la mort de

[1] Ce prince, qui naquit en l'année 771, succéda à son père en 796, et régna près de vingt-sept ans.

Moçab, les vizirs lui décernèrent, par un vote unanime, l'emploi de kâdhi eldjound. Il le conserva pendant presque tout le règne d'Elhakam, et eut pour successeur son propre fils, Sayd, fils de Mohammed, fils de Béchyr, que les historiens rangent au nombre des meilleurs kâdhis.

Le ministre qui tint les rênes du gouvernement pendant le règne entier d'Elhakam fut Abd Elkerym, fils de Mograyts, son hadjeb et le secrétaire de ses commandements, homme d'une grande prudence et d'une intelligence supérieure. Elhakam eut trois luttes importantes à soutenir en Andalousie. La première fut contre Tolède; en voici la cause : Animés par un esprit de mutinerie et de rébellion incessante, les habitants de cette ville avaient fait à leurs gouverneurs des insultes sans précédents. Ils avaient à leur tête un de leurs compatriotes, le poëte Charbyb, homme fécond en ressources et d'un génie astucieux, auquel ils vouaient une obéissance illimitée. Tant que Charbyb vécut, Elhakam n'osa diriger contre eux aucune entreprise; mais à sa mort, l'émir ayant appelé à sa cour Amrous, dit le mouallad de Huesca, qui fut la tige des Benoù Amrous Esseydoun, le traita avec faveur et distinction. Dans un moment d'expansion, il lui confia tout ce qu'il avait sur le cœur contre la population remuante de Tolède, et lui dit : « Ce n'est qu'avec l'aide de ton bras que j'espère la punir, puisqu'elle ne veut pas d'autre gouverneur qu'un homme de la cité. » Après l'entretien, Amrous prêta serment d'exécuter les projets du kha-

life, qui lui assigna le gouvernement de Tolède, et écrivit en même temps aux citoyens une lettre, dans laquelle il leur promettait l'oubli du passé. Il ajoutait : « Par une condescendance qui prouve notre extrême sollicitude pour vos intérêts, au lieu de vous envoyer un de nos affranchis, ou bien un waly armé de nos pleins pouvoirs, nous avons porté notre choix sur un de vos compatriotes. » De son côté, Amrous reçut des instructions propres à favoriser l'accomplissement de la vengeance royale. « Quand tu auras insinué aux habitants de Tolède, lui recommandait Elhakam, que tu préfères leurs intérêts à ceux des Omeyyades et de leurs partisans, et que tu as voué à toute la dynastie une haine implacable, quand, par ce moyen, tu auras réussi à gagner leur affection et à te faire regarder comme un des leurs, tu leur diras : « Je connais la cause des débats désastreux « qui s'élevaient sans cesse entre vous et les agents de « l'émir. Vous avez eu tort de supporter, au milieu « de vous, de vos femmes et de vos enfants, le gou- « verneur et son entourage. Il m'appartient de répa- « rer cette imprudence en faisant construire, à une « des extrémités de la ville, une casbah, destinée à « loger le gouverneur et sa garde, afin qu'ils soient « relégués dans un endroit séparé, et que vous soyez « à l'abri de leurs vexations. »

Amrous se rendit à son poste, suivit ponctuellement les conseils du khalife, et proposa aux habitants de Tolède la construction d'une casbah à l'une des extrémités de la ville.

« Nous voulons, répondirent-ils, qu'elle soit bâtie au centre, et non au bout de la ville. »

Puis ils choisirent une hauteur, connue de nos jours sous le nom de mont Amrous. Le waly y fit élever un palais, dans la cour duquel on creusa une fosse. Lorsque les constructions furent achevées, il s'y installa, et fit prévenir Elhakam, qui, sans perdre de temps, écrivit à un de ses généraux qui commandait sur la frontière, de prétexter un mouvement de l'ennemi et de lui demander des troupes de renfort. Aussitôt des levées furent faites à Cordoue et dans d'autres villes. Le khalife envoya son fils, qui n'avait guère alors que quatorze ans, en compagnie de trois de ses vizirs. Un des lieutenants généraux fut chargé d'une lettre, qu'il ne devait remettre aux vizirs qu'au moment où ils entreraient en pourparler avec Amrous. Lorsque l'armée fut arrivée devant Tolède, le camp fut dressé dans un lieu appelé *Eldjyaroun*. A cette nouvelle, Amrous dit aux habitants de la ville : « Il faut que j'aille au-devant du fils de l'émir; Dieu prolonge ses jours! » Son avis ayant été accepté, on se dirigea vers le camp. Le jeune prince invita les nouveaux venus à s'approcher de sa personne, et s'efforça de gagner leur amitié par toutes sortes de bons traitements.

Pendant ce temps, Amrous tint conseil avec les vizirs. La missive du khalife fut présentée et lue. Il y était dit qu'Amrous devait conseiller à ses administrés de faire tout leur possible pour obtenir du prince royal qu'il leur fît l'honneur d'entrer dans les murs

de Tolède, et qu'il daignât accepter une escorte, composée des leurs; que le prince devait faire des difficultés, jusqu'à ce qu'on en vînt à le supplier.

En effet, les citoyens de Tolède firent tant par leurs prières, que le prince royal se laissa conduire par eux jusque dans l'enceinte de la casbah, où, pour célébrer son entrée, il fit préparer un festin, accompagné de réjouissances, et distribuer des pelisses d'honneur aux personnages les plus importants.

Il faut savoir qu'Amrous, lorsqu'il s'occupa de la construction de la casbah, avait reçu l'ordre d'y faire pratiquer deux portes, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière de l'édifice; que les gens de la ville l'avaient pressé de questions au sujet de cette singularité, et que le waly était parvenu à satisfaire leur curiosité par une réponse évasive.

Après s'être entendu avec les vizirs, Amrous revint à Tolède et entra à la casbah. Il commanda les préparatifs d'un festin pour le lendemain. Des invitations furent envoyées aux personnes de distinction, tant de la ville que des campagnes environnantes. Les convives arrivèrent, et, pendant qu'on les introduisait par une porte, leurs montures devaient faire le tour du palais, pour aller attendre leurs maîtres à la porte de derrière. Mais des bourreaux se tenaient sur le bord de la fosse. A mesure que les invités se présentaient, le glaive s'abattait sur leur tête. Cette horrible boucherie dura jusqu'à ce que plus de cinq mille trois cents victimes eussent perdu la vie. Abderrahman, qui n'avait pas cessé de fixer

les lames sanglantes, conserva un clignement nerveux jusqu'au terme de son existence.

On dit qu'un habitant de Tolède, moins crédule que ses concitoyens, vint le soir pour entrer par la seconde porte. Comme il n'en voyait sortir personne, il dit à ceux qui se tenaient de ce côté du palais : « Amis, que sont devenus nos compagnons qui entraient ce matin ? — C'est par ici qu'ils doivent sortir, lui répondit-on. — Mais, reprit-il, je n'en vois pas un revenir. » En parlant ainsi, il leva les yeux et vit la vapeur du sang qui montait par-dessus l'édifice. « Malheureux ! s'écria-t-il, cette vapeur que vous voyez n'est point, je vous le jure, la fumée d'un festin qu'on prépare ; c'est le sang de vos frères égorgés ! » Les assistants se dispersèrent, et ne durent la vie qu'à cet avertissement salutaire. A la suite d'une si terrible exécution, Tolède se soumit à l'autorité du sultan.

Le règne d'Elhakam, ainsi que celui d'Abderrahman, ne fut troublé par aucune des séditions dont elle avait été le foyer le plus ardent. Après la mort du dernier, elle secoua le joug de l'obéissance ; mais le récit de cet événement arrivera en son lieu, s'il plaît à Dieu.

A quelque temps de là éclata, dans Algésiras, une révolte non moins sérieuse que celles qui ébranlèrent la puissance d'Aly, de Moawyah et de leurs successeurs. Dieu veuille leur accorder les faveurs de sa miséricorde ! Ce fut à ce sujet que le poëte Abbas, fils de Nasih, adressa à Elhakam un poëme destiné

à l'indisposer et à l'animer contre les factieux. On y remarquait ce vers :

Cours le premier vers ces insensés qui élèvent en maîtres l'étendard de la révolte, avant qu'ils aient eu l'audace d'arriver jusqu'à nous!

« Oui, par Dieu! nous fondrons sur eux, s'écria Elhakam. » Alors il marcha sur Algésiras, et vint camper aux portes de la ville, dont il passa presque tous les habitants au fil de l'épée.

Dans la suite, éclata à Cordoue une émeute formidable, motivée par le mécontentement qu'inspiraient, à plusieurs des personnages éminents, les actes tyranniques du sultan. Décidés à le déposer, ceux-ci vinrent trouver un de ses cousins, nommé Ibn Chemmâs, un des fils de Monzir, fils d'Abderrahman, fils de Moawyah. Ils tâchèrent de l'entraîner dans leur complot, en lui proposant de l'asseoir sur le trône d'Elhakam. Feignant d'agréer leurs offres, Ibn Chemmâs demanda qu'on lui fît connaître les conjurés. Un jour fut assigné pour le rendez-vous. En attendant, il se transporta au palais et dévoila le secret au prince, qui lui dit : « Tu veux jeter la désunion entre nous et les grands de l'État. Par Dieu! nous saurons la vérité, ou ta tête tombera sous le fer du bourreau. — Eh bien! j'y consens, dit Ibn Chemmâs; mais envoie-moi, telle nuit, un homme qui soit à ta dévotion. » Elhakam lui envoya son favori Bernet, avec son secrétaire Ibn Elkheda, duquel sont issus les Benou'lkheda.

Ibn Chemmâs étant venu le premier au rendez-vous, les posta dans un endroit d'où ils pouvaient entendre toute la conversation sans être vus. Les conjurés arrivèrent; l'entretien commença. « Quels sont, leur demanda-t-il, les hommes sur qui vous comptez? » Ils les nommèrent successivement. Pendant ce temps, le secrétaire écrivait derrière le rideau. Déjà la liste montait à un chiffre considérable et se grossissait des noms les plus illustres du royaume. Alors, craignant d'entendre aussi prononcer le sien, il fit crier son calam sur le papier. A ce bruit inattendu, l'assemblée se leva et dit à Ibn Chemmâs : « Ennemi de Dieu, tu nous a trahis ! » Ceux qui purent sortir sur le moment, furent sauvés; les autres furent arrêtés. Au nombre des premiers se trouvaient Iça, fils de Dynar, le plus fameux jurisconsulte de l'Andalousie; Yahya, fils de Yahya (le laythy), et d'autres notables. Six personnages, des plus marquants, parmi lesquels on distinguait Yahya, fils de Nasr, le yahssoby de la ville de Chokondah (*Secunda*), Mouça, fils de Sâlim, le Khaulany, ainsi que son fils, tombèrent entre les mains des gardes et expirèrent sur la croix.

Cette exécution souleva le peuple du faubourg (situé sur la rive gauche du Guadalquivir). Il prit les armes et se rua sur la troupe; mais bientôt, écrasé par le nombre, il demanda à capituler.

Les vizirs ouvrirent des avis différents : les uns voulaient qu'on acceptât, les autres qu'on rejetât la soumission des insurgés. « Tous ne sont pas coupa-

bles, dit le prince. » En conséquence, il accorda une amnistie générale, et les habitants du faubourg furent autorisés à quitter Cordoue. Ils se divisèrent en deux corps. Beaucoup d'entre eux allèrent s'établir sur le littoral du pays berbère; mais la majeure partie s'embarqua pour Alexandrie, au nombre de quinze mille, et s'en empara à main armée.

Cet événement arriva au commencement du khalifat de Haroun arraschyd[1]. Un boucher de la ville ayant jeté des tripes à la figure d'un musulman de Cordoue, les vainqueurs s'indignèrent de l'outrage fait à un de leurs compagnons, et poussèrent la vengeance jusqu'à passer au fil de l'épée la plupart des habitants.

A cette nouvelle, le khalife de Bagdad envoya son hadjeb (chambellan) Hartamah, fils de Ayan, pour arranger l'affaire. Celui-ci acheta la ville à prix d'or, et offrit aux bandes conquérantes l'alternative d'une patrie en Égypte ou dans les îles de l'archipel. Leur choix se fixa sur l'île de Crête, où ils demeurent encore de nos jours.

L'Andalousie se soumit tout entière au khalife, et il ne trouva plus d'opposition que chez les Benou Kaci, sur la frontière. Cette tribu indocile persista dans sa rébellion. C'est à ce sujet que Elhakam com-

[1] D'après Makrizy (*apud* M. Quatremère, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Égypte*, t. II, p. 197), le débarquement des Espagnols à Alexandrie eut lieu en l'année 199 de l'hégire = 814-815 de J. C. c'est-à-dire sous le règne d'Almamoûn, second successeur de Haroûn. (C. Defrémery.)

posa une pièce de vers, qu'il adressait à son fils aîné Abderrahman. Le dernier vers était celui-ci :

Prends mon épée ; je te la laisse vacillante (mal assurée). Prends garde de te la laisser arracher !

Elhakam entreprit contre la Galice des expéditions qui le couvrirent de gloire (203 et 204 de l'hégire = 818-820).

Parmi les auteurs de l'émeute du faubourg, se distinguait Thâlout, fils d'Abd Eldjebbar, le maâfery, un de ceux qui enseignaient à Cordoue la doctrine de Malek et celle des autres lecteurs. Lors de l'événement, il s'enfuit de sa maison, qui avoisinait la mosquée et le fossé, auxquels son nom est resté, et se tint caché pendant un an chez un juif. Quand le calme se fut rétabli et que le feu de la discorde fut éteint, las enfin de cette captivité volontaire, il sortit un soir pour se rendre auprès de son ami, le vizir Abou Bessam, ancêtre des Benou Bessam de Havra.

En le voyant, celui-ci lui dit : « Où étais-tu ? — Chez un juif, » répondit Thâlout. Alors, il le tranquillisa et le rassura, en protestant que le khalife se repentait de ses actes de rigueur.

Plein de confiance en celui qu'il croyait encore son ami, Thâlout passa la nuit sous son toit ; mais le lendemain matin, après avoir laissé auprès de lui quelqu'un chargé de lui tenir compagnie, Ibn Bessam courut à l'alcasar. « Que penses-tu, demanda-t-il à Elhakam, d'un bélier gras qui serait enfermé

depuis un an? — La viande gavée, répondit le khalife, est lourde; je trouve plus légère et plus succulente celle d'un animal qu'on a laissé paître en liberté. — Ce n'est pas là ce que je veux dire, continua le visir; je tiens Thâlout dans ma maison. — Comment est-il tombé en ton pouvoir? — C'est ma bonté qui l'y a attiré.» Alors Elhakam donna l'ordre qu'on amenât Thâlout. Un siége lui fut préparé dans le medjles. Le cheïkh avait l'âme troublée par la terreur. Quand il comparut en présence du souverain, celui-ci lui tint ce langage: «Sois de bonne foi, Thâlout; si ton père ou ton fils avaient été assis sur le trône que j'occupe, t'auraient-ils accordé autant d'honneurs, autant de faveurs que nous? Toutes les fois que tu as imploré notre assistance pour toi-même ou pour d'autres, n'avons-nous pas apporté tout le zèle possible à te donner satisfaction? Combien de fois, pendant ta maladie, ne t'avons-nous pas visité en personne? A la mort de ta femme, n'avons-nous pas été te prendre à la porte de ta maison? N'avons-nous pas suivi, à pied, son convoi depuis le faubourg? Après la cérémonie, ne t'avons-nous pas reconduit, à pied, jusqu'à ta demeure?.... Et voilà notre récompense!.... Tu as voulu souiller notre honneur, profaner notre majesté; tu as voulu verser notre sang!....... — Maintenant, répondit Thâlout, je ne trouve rien de mieux à dire que la vérité. Oui, j'ai appelé sur toi la colère de Dieu; oui, tant de bienfaits n'ont mérité que mon ingratitude.»

Elhakam se sentit touché par un aveu si franc, et dit : « En t'appelant ici, nous te réservions le plus cruel des supplices ; mais Dieu, que tu invoquais contre nous, nous a inspiré la clémence. Vis et sois libre, sous la garde du Tout-Puissant ! Tant que durera notre existence, tu seras, comme autrefois, entouré de faveurs et d'hommages. Plut à Dieu que ce qui s'est passé n'eût point eu lieu ! » Thâlout répondit : « Ces événements n'auraient point eu lieu, que ta gloire n'y perdrait rien. — Où donc, continua le khalife, Abou Bessam s'est-il emparé de ta personne ? — Par Dieu ! répondit le cheïkh, ce n'est pas lui qui m'a pris ; c'est moi qui me suis mis entre ses mains. J'étais venu le trouver, au nom de l'amitié qui nous avait unis. — En quel endroit as-tu vécu pendant cette année-là ? — Chez un juif de la ville. » Alors, s'adressant au vizir, Elhakam lui dit : « Tu vois, Abou Bessam, un juif a su honorer, dans un de nos ennemis, la science et la piété. Il n'a pas craint, en lui donnant asile, de compromettre sa personne, sa femme, son enfant et sa fortune. Et toi, misérable, tu as voulu me replonger dans des excès, dont j'ai demandé pardon à Dieu. Sors d'ici, et que jamais ta présence ne souille mes regards ! » Abou Bessam fut disgracié, et le khalife fit enlever son tapis de la salle du trône. Depuis cette époque, ses descendants sont restés dans l'opprobre et dans l'avilissement. Thâlout, au contraire, ne cessa, jusqu'à sa mort, de jouir de l'estime et des bonnes grâces d'Elhakam, qui daigna honorer son convoi de sa présence.

Après cet événement, le khalife fut attaqué d'une maladie qui le mina pendant sept années, et finit par l'emporter dans la tombe. On dit qu'au milieu de ses souffrances il fit un retour sur lui-même, et que le regret de ses rigueurs passées le jeta dans une dévotion telle que, jusqu'à son dernier soupir, il passa la plus grande partie des nuits à lire le Coran.

A l'époque du mouvement populaire qui troubla le faubourg de l'ouest, Hodayr, auquel les Benou Hodayr font remonter leur origine, était préposé à la garde de la porte de l'alcasar, appelée *Bab Essoudah.* C'était sur lui que reposait aussi la surveillance des citoyens honorables renfermés dans la prison de la Rotonde. Elhakam le fit venir en sa présence, et lui dit : « Cette nuit, quand l'obscurité sera profonde, tu feras sortir de leurs cachots cette bande de mauvaises gens, puis tu ordonneras qu'on leur tranche la tête, et qu'on les cloue à des poteaux. — Prince des croyants, répondit Hodayr, je ne souhaite, ni pour moi, ni pour ta majesté, et je n'y vois d'ailleurs aucune utilité, de tomber de main dans quelque coin de l'enfer, pour y être condamnés à nous maudire, l'un l'autre, pendant l'éternité. » Ce discours irrita Elhakam, qui répéta ses injonctions sur un ton plus impérieux; mais comme il n'obtenait que des refus de Hodayr, il lui commanda de sortir, et fit appeler Ibn Nâdir, son collègue pour la surveillance de la porte dite *Bab Essoudah.* Celui-ci eut la bassesse d'accepter la mission et exécuta l'ordre du khalife. Depuis lors, la famille des Hodayrites n'a cessé de jouir d'une haute considération et d'un

renom glorieux, tandis que les Benou Nâdir demeurèrent flétris jusqu'à l'extinction de leur race. Mohammed, fils de Weddah, racontait, dit-on, deux anecdotes sur Elhakam. Dieu daigne le combler de sa miséricorde! La première, au sujet de Mohammed, fils de Béchyr, et la seconde, relativement à des paroles que l'émir avait prononcées. Après ce récit, il avait dit : « N'eût-il que ces deux faits à sa louange, j'espérerais pour lui le paradis. »

Quelqu'un des familiers de la cour avait entendu citer l'aventure suivante par une des favorites d'Elhakam : « Une nuit, le roi quitta le lit où il reposait à mes côtés. Le soupçon se glisse aisément dans l'esprit des femmes, et leur imagination court au-devant de la jalousie. Je le suivis tout doucement, et je le trouvai dans une chambre, occupé à prier et à invoquer Dieu. Il vint à se tourner de mon côté. Alors je lui avouai mes soupçons, la démarche que j'avais faite pour m'assurer du fait, et ma surprise en le voyant se livrer à des actes de piété. C'est alors qu'il répondit : « J'avais constitué Mohammed, fils de « Béchyr, juge suprême des musulmans; je lui por« tais une affection sincère, je lui étais fortement « attaché. Comme son équité et ses principes m'é« taient bien connus, je croyais à la tranquillité et « au bonheur de mes sujets. Mais voilà que cette nuit « j'apprends qu'il est à l'agonie et sur le point d'ex« pirer. Mon désespoir est au comble. Il m'a fallu « quitter le lit du repos, pour venir ici invoquer « Dieu, et le supplier de fixer mon choix sur un

« homme capable de le remplacer dans ma confiance « et dans les fonctions de grand juge du royaume. » Une autre fois, Elhakam était sorti pour faire une promenade. Arrivé à un endroit, qui semblait l'inviter au repos, il s'y assit; puis laissant tomber sa tête comme un homme absorbé par la rêverie, il se prit à soupirer amèrement. Tout à coup ses yeux se portèrent sur un défilé. « C'est de là qu'il sortira des infidèles, s'écria-t-il; il me semble les voir!..... Ils viendront dans l'avenir égorger nos guerriers et emmener leurs enfants en captivité. » Plût à Dieu qu'Elhakam vécût encore à cette époque, pour signaler son dévouement à l'islamisme, et la protection que le ciel lui accorde!.....

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 1853.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

On donne lecture d'une lettre de M. Millies, à Amsterdam, qui annonce l'envoi d'un ouvrage sur les monnaies frappées par la compagnie des Indes pour l'archipel indien.

Le président rappelle que le Conseil demande à tous les membres de rapporter temporairement tous les ouvrages de

la bibliothèque de la Société qu'ils pourraient avoir entre les mains.

Un membre propose la nomination d'une commission pour faire un règlement sur le prêt des livres de la Société. Après une discussion prolongée, la commission est nommée. Le président désigne MM. Dulaurier, de Longpérier et Defrémery comme membres de cette commission.

On annonce au Conseil le fondation d'une Société asiatique à Constantinople, sous la présidence de M. Mordmann, chargé d'affaires des villes anséatiques à Constantinople.

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Ibn Jemin's Bruchstücke*, aus dem persischen von Ottokar Maria von SCHLECHTA. Vienne, 1852, in-8°.

Der Fruchtgarten von Saadi, aus dem persischen auszugsweise übertragen durch O. M. von SCHLECHTA. 1852, in-8°.

Par l'auteur. *De Munten der Engelschen voor den oost indischen Archipel*, beschreven door H. C. MILLIES. Amsterdam, 1852, in-8°.

Par le traducteur. *Si Indjil in Lennas itu*, aijeram andarem in Roma alifuru i R. T. HERRMANN. Amsterdam, 1852, in-8°. (L'Évangile de saint Mathieu en langue araforou.)

Par la Société. *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*. Vol. VII, cah. 1. Leipzig, 1853, in-8°.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 1853.

Le procès-verbal de la séance antérieure est lu; la rédaction en est adoptée.

Sont reçus membres de la Société :

MM. Le comte Camille BENZON, professeur d'hébreu et d'écriture sainte au séminaire patriarcal de Venise.

Jules GUÉRIN, employé à la Bibliothèque impériale de Paris.

M. Mohl donne lecture d'une lettre de M. Morley, à

Londres, qui exprime son approbation du plan de la *Collection d'auteurs orientaux*, et demande à être inscrit sur la liste des souscripteurs pour toute la série de la collection.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Études sur les variations du polythéisme grec*, par Th. BERNARD. Paris, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *Des travaux d'exégèse et de philologie de M. Beelen*, par T. NÈVE. Paris, 1852, in-8°.

Par l'éditeur. *Zeitschrift für die Wissenschaft der Sprache*, von A. HOEFER. Vol. IV, cah. 1. Greifswald, 1853, in-8°.

Par l'Université de Leyde. *Lexicon geographicum*, e duobus codicibus arabicis edidit JUYNBOLL. Fascic. V. Leyde, 1853, in-8°.

A Dictionary persian arabic and english by Francis Johnson, published under the patronage of the honourable East-India Company. London, W. H. Allen and c°, 7 Leadenhall street, 1852. Un vol. très-grand in-8°, iv et 1420 pag.

Quoique la langue persane ait perdu de son importance politique, depuis qu'elle a été généralement remplacée dans l'Inde, comme langue officielle, par l'hindoustani, elle conserve une valeur littéraire qu'on ne lui ravira jamais, et qui est due à sa belle littérature, formée d'une masse de compositions gracieuses et spirituelles, qui ne sont rivalisées dans aucune autre langue. Un bon dictionnaire persan est donc un ouvrage de première nécessité pour celui qui veut lire ces compositions, et il doit être reconnaissant envers les savants qui ont appliqué leurs veilles à lui fournir un travail de ce genre. Sans parler ici des lexiques originaux ni du *Gazophylacium linguæ Persarum*, il existait trois dictionnaires persans rédigés par des Européens. Celui de Castell, celui de Meninski, plus spécialement turc, et enfin celui de Richardson.

Ce dernier a trois éditions. La première, celle de 1777, in-f°, n'était guère que la reproduction de la partie persane et arabe du Dictionnaire de Meninski, avec quelques additions empruntées à Castell et au Dictionnaire arabe de Golius. Richardson publia de plus un second volume anglo-persan, d'après l'*Onomasticum* de Meninski, et ainsi trop peu développé et n'offrant pas toujours, dans la partie persane, les véritables expressions qu'il aurait fallu donner.

En 1806, l'éminent orientaliste sir Charles Wilkins donna une seconde édition du premier volume de Richardson, et en 1810 du tome deuxième. Cette édition, amplement corrigée et augmentée de plusieurs mille mots, obtint un juste succès que le volume anglo-persan, dont les améliorations ne furent pas aussi sensibles, ne partagea cependant pas. En 1829, sir Ch. Wilkins, désirant donner une troisième édition de la partie persi-anglaise, mais ne pouvant s'en occuper d'une manière active, tant à cause de son âge que de ses honorables fonctions, en chargea M. F. Johnson. C'est donc aux soins de ce savant et laborieux professeur qu'on doit cette troisième édition, qui fut encore augmentée, surtout pour la partie arabe. Quant à la partie persane, non-seulement l'auteur mit à contribution le *Burhân-i câti* et le *Haft culzûm*, mais une liste manuscrite de vingt-cinq mille mots environ, tirés des écrivains persans les plus célèbres, et dressée dans l'Inde sous la direction de feu sir Gr. C. Haughton, alors collégue de M. Johnson à Haileybury.

Aujourd'hui le même M. Johnson nous donne, non pas une quatrième édition de ce dictionnaire, mais un nouveau dictionnaire dont néanmoins celui de Richardson et de Wilkins forme la base. Pour ce nouveau travail, l'habile auteur a repassé tout le *Surâh*, dictionnaire arabe-persan en 2 vol. in-4° ; le *Muntahâ 'larab fî lugât-il-a'rab*, autre dictionnaire arabe persan, traduit du *Câmûs*, du *Sihâh*, du *Schams ul ulûm*, etc. en 4 vol. in-fol. ; enfin, plusieurs textes persans nouvellement publiés par MM. Quatremère, Falconer, etc. C'est ainsi qu'il a pu ajouter à l'ancienne collection trente mille mots nou-

veaux, parmi lesquels les orientalistes trouveront avec plaisir les mots zend et pazend. M. Johnson a donc bien été en droit, il me semble, de substituer son nom à celui des premiers auteurs du livre qui a servi de base au sien, à l'imitation du savant M. Shakespear, qui l'a fait avec non moins de raison pour son Dictionnaire hindoustani, dont les premiers matériaux ont été empruntés à celui de Taylor et Hunter. Si l'on exigeait que l'auteur d'un dictionnaire en fût réellement le créateur, il n'y aurait pour toutes les langues qu'un seul dictionnaire, c'est-à-dire le premier et le plus ancien; et les changements les plus profonds, les additions les plus étendues, n'en pourraient jamais effectuer le renouvellement. On conçoit ce que ce système aurait d'absurde; car enfin un dictionnaire n'est pas un roman, on ne peut pas l'inventer : il a toujours une base primitive; on le copie plus ou moins heureusement sur d'autres ouvrages, et on y ajoute ses propres observations. Je ne puis donc qu'approuver le parti qu'ont pris les savants orientalistes anglais dont je parle, surtout quand je vois dans leurs préfaces la franchise avec laquelle ils font connaître les sources où ils ont puisé.

On peut se faire une idée de l'immense quantité des mots arabes et persans que contient le nouveau Dictionnaire, en se souvenant qu'il se compose de 1420 pages très-grand in-4°, sur trois colonnes. Toutefois on ne peut pas assurer qu'il soit complet; car, ainsi que le dit l'habile lexicographe, il est impossible qu'un dictionnaire, quelque soigneusement et laborieusement compilé qu'il soit, puisse embrasser absolument tous les mots d'une langue aussi riche que la langue persane et dont la littérature est si abondante. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait pouvoir lire, la plume à la main, la masse énorme des compositions persanes, tant en prose qu'en vers, de tous les temps et de tous les lieux. Mais c'est une tâche bien au-dessus des forces d'un seul homme, et il serait difficile d'en charger des collaborateurs. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que je puisse citer plusieurs mots que j'ai en vain cherchés dans le nouveau Dictionnaire. Tels sont آشنا,

dans le sens de *contemplatif*, mot qu'on trouve employé dans les ouvrages mystiques comme synonyme de l'arabe عارف, qui a cette signification; غرض گو « détracteur », à la lettre, *diseur d'intention*; ابدال, nom d'une classe de sofis. Ce mot, qui se trouve entre autres dans Jâmî, paraît être une altération du mot عبدال (probablement pour عبد الله), qu'on trouve dans le nouveau Dictionnaire avec la signification de *serviteur;* آنه, synonyme du pronom آن, « celui-là » (cf. *Salâmân o Absâl*, p. 604); الجوق ou الجوغ, « tente ». Ce mot, quoique turc, est employé en persan, et il prend le pluriel rompu arabe الاجق ou الاجغ. On le rencontre, entre autres, dans un itinéraire persan, dont la traduction a paru dernièrement dans le Journal de la Société de Géographie, چار ابرو dans le sens d'*entrevue*. Cette expression, que j'ai trouvée avec cette signification, signifie proprement « quatre sourcils (réunis) »; elle explique celle de دو چار « deux (devenus) quatre, » qui signifie aussi *entrevue*. L'expression نيستى ne se trouve indiquée qu'avec la signification de *tu n'es pas;* mais on la trouve employée pour la troisième personne de l'imparfait négatif, *il n'était pas*, de même qu'on trouve استى avec la signification positive. La particule verbale به *bi*, qui, jointe au verbe, s'écrit seulement par un *b* et se prononce quelquefois *bou* par euphonie, n'est pas indiquée dans le nouveau Dictionnaire, ce qui est d'autant plus à regretter, qu'on ne doit pas la confondre avec la préposition به *ba*. چهل « quarante » n'est pas indiqué comme marquant un nombre indéfini : on le trouve néanmoins avec cette signification dans چهل منار, les ruines de Persépolis « les quarante colonnes »; چهل تن, les saints musulmans enterrés près de Schiraz « les quarante corps, » Enfin, le mot آدم n'est pas indiqué dans le sens d'*homme*, qu'il a néanmoins quelquefois.

La rédaction d'un dictionnaire persan offre une difficulté particulière : c'est celle qui concerne les mots arabes. On n'ignore pas que tous les mots arabes peuvent, à la rigueur, être employés en persan. Faut-il donc les admettre tous, ou

en partie; faut-il les rejeter entièrement, comme on l'a fait entre autres dans le *Burhân-i câti*. Ce dernier parti serait sans doute le plus sage si les mots arabes n'avaient jamais changé de signification en passant en persan; car on n'aurait qu'à recourir au Dictionnaire de Freytag, ou plutôt à celui de Golius, qui a conservé sa vieille réputation. Mais beaucoup de mots arabes ont pris une signification nouvelle en persan, et il est donc essentiel de les indiquer avec leur ancienne et leur nouvelle signification. M. Johnson a pris, plus largement encore que Meninski, le premier parti; ainsi son Dictionnaire peut servir de dictionnaire arabe, si ce n'est qu'au lieu de la racine des verbes on y trouve les noms d'action avec les participes, les substantifs, les adjectifs, les particules. Sous ce rapport même, ce dictionnaire pourra être consulté avec avantage par les arabisants, ne serait-ce qu'à cause des mots qui sont pris dans un sens particulier et qu'on peut rencontrer dans les compositions arabes elles-mêmes. Tels sont par exemple les mots جهاز « navire », خصم « mari », عورت « femme », mal à propos indiqué comme persan dans cette acception, etc. Les mots arabes sont distingués des mots persans par la lettre A; et quand ils ont été altérés, ils sont indiqués par un *A* en caractère italique. M. Johnson a toujours eu soin de mettre entre parenthèses la racine des mots arabes, et souvent, quand il l'a cru utile, il a indiqué l'origine des expressions persanes composées.

Outre les mots arabes, il y a tous les autres mots étrangers qui sont entrés dans le domaine de la langue persane : turcs, hindoustanis, grecs, etc., ou d'origine inconnue, lesquels sont marqués des lettres T, H, G, U (unknown). Parmi ces derniers, je citerai le mot قزّاك ou قزّاق *cazzâk*, qui rappelle le nom de *Cosaque* et qui signifie *voleur*.

Je ne parlerai pas du petit nombre de mots turcs qui ont passé en persan, ni des mots grecs qui y sont arrivés par l'arabe et qui sont généralement des noms de plantes. Quant aux mots hindoustanis, c'est dans le persan employé dans l'Inde qu'ils se sont introduits. En effet, la langue persane

ayant été longtemps usitée dans les cours des princes indiens, dans leurs tribunaux et leurs bureaux, on était souvent obligé d'y employer des expressions qui n'ont pas d'équivalent en persan : or ces expressions ont trouvé place dans le nouveau Dictionnaire. Telles sont, par exemple, celles de بتّه (pour بتّا) « gratification accordée aux troupes en campagne », تهانه (pour تّهانه) « lieu fortifié », كوت (pour كوت, sanscrit कोट्ट) « forteresse », چورى ou چونرى « chasse-mouche », چوك « marché », چوكى « corps de garde », چهاپ ou چهابه « sceau », قيچى « grands ciseaux », گريال pour گهڑيال « clepsydre », برشكال « la saison des pluies, » etc.

Il me paraît essentiel de faire savoir que M. Johnson a suivi, dans la transcription en caractère latins dont il a accompagné les mots de son Dictionnaire, la prononciation classique du persan, telle que la donnent Castell et les lexicographes originaux, et non la prononciation turque actuellement usitée en Perse et adoptée par Meninski. Ainsi l'on y trouve la différence des *wâws* et des *yés marûf* et *majhûl*, c'est-à-dire prononcés *ou* et *o*, et *î* et *é*, selon les cas; et le *fatha* ou *zer*, toujours prononcé *a* comme je l'ai fait dans mon édition de la Grammaire persane de Jones. De cette manière on peut distinguer de بو *bou* (abrégé de ابو) « père », بو *bo* « odeur » (d'où dérive بوستان *bostan* « parterre de fleurs », et titre d'un ouvrage célèbre de Saadî), de شير *schîr* « lait », شير *scher* « lion » ou « tigre », etc.

Parmi les additions, celles qui ont rapport à l'histoire et à la géographie doivent être particulièrement remarquées. En effet, l'habile lexicographe a donné beaucoup plus d'étendue que ne l'avaient fait ses devanciers à cette partie de son Dictionnaire. Ainsi, pour en citer quelques exemples : au nom propre كيومرث *Kayûmars*, qu'on chercherait en vain dans Meninski, on trouve, entre parenthèses, la variante كيومرت *Kayûmart*, et la petite note suivante : « nom du premier individu de la race d'Adam qui a exercé l'autorité royale. On le considère généralement comme le premier roi de la dynastie des Peschdadiens, et on le confond quelquefois avec

Adam et avec Noé. » Ce mot signifie, au surplus, « grand homme », étant composé du mot کیو, qui est dérivé, par métathèse, du sanscrit कवि « soleil », employé comme titre d'honneur, et dont on a fait, par contraction, le moderne کی, pris dans le sens adjectif de *lumineux, noble, grand,* et مرت, aujourd'hui مرد « homme » (sanscrit मर्त्य). On sait que le mot کی est particulièrement donné aux rois de Perse de la deuxième dynastie, dite, à cause de cela, des *Kayaniens,* et appelés aussi *Mèdes, Achéménides* et *Persépolitains.* Dans le nouveau Dictionnaire on trouve کی قباد « le grand Cubâd (Cyaxares) », کی کاوس « le grand Kâus (Darius le Mède) », کی خسرو « le grand Cyrus » ou « Khosroès », qui sont les trois premiers rois de cette dynastie.

Au mot یزدجرد *Yazdajird,* qui est écrit par erreur یزدچرد *Yazdecherd* dans Meninski, d'après Castell, et traduit par *nomen regis Persarum,* on trouve ici : A یزدجرد *Yazdajird,* ce qui signifie que telle est l'orthographe arabe de ce mot ; puis, entre parenthèses, P. یزدگرد *Yazdaguird,* ce qui signifie que telle est l'orthographe persane. On lit ensuite : « nom de plusieurs rois de Perse de la dynastie des Sassanides, spécialement du petit-fils de Noschirwân, qui fut le dernier des rois de Perse. »

Au mot بیدپای *Bidpay,* rendu simplement dans Meninski par *nomen proprium medici aut magi celebris indici,* on trouve : « nom d'un fameux philosophe indien, qui nous est connu sous le nom de Pilpay. Il était ministre de Dâbschalîm, ancien roi de l'Inde, et auteur du Testament de Hoschang (deuxième roi de Perse de la première dynastie), ouvrage qui a reçu différents noms, selon les traductions diverses qu'on en a faites. C'est à savoir : *Jâwidân-Khirad, Humâyûn-nâmah, Kalîla o Dimna, Anwâr-i Suhaïli* et *Fables de Pilpay.* Une portion de ce livre fut traduite en français à Paris, en 1644, par David Saïd, d'Ispahan, et c'est de là que vient notre version anglaise. Comme le nom de Bidpay est inconnu aux Hindous, on a supposé qu'il était une corruption de *Vidiā-priya* ou *Véda-priya,* mots sanscrits signifiant « cher à la science » ou « amateur des Védas ». L'original du livre dont il

s'agit est nommé *Hitopadeça* en sanscrit, et il a pour auteur Wischnu Sarmâ. Il a été traduit en anglais sous ce même titre. »

Il en est de même des noms de lieux, dont bon nombre, qui n'étaient pas même indiqués dans les dictionnaires précédents, sont ici accompagnés d'une petite notice; et de tous les mots enfin qui demandent une explication au lieu d'une traduction. Ainsi, par exemple, au mot قاموس on lit : « Le grand Océan, la partie du milieu et la plus profonde de la mer; nom d'un dictionnaire arabe compilé par Firozabâdi, qui vivait dans le XIV[e] siècle, sous Tamerlan, qui lui fit cadeau de 5,000 ducats, en considération de son talent et de sa science. Ce dictionnaire fut traduit en latin par Giggeus et publié à Milan en 1632. A. D. »

Au milieu de cet immense accroissement de mots et de renseignements, il n'est pas étonnant qu'il se soit glissé çà et là quelques inexactitudes. En voici un petit nombre dont je me suis aperçu en parcourant ce savant et beau travail. Ainsi l'expression امام بارة n'est pas persane; mais elle est arabico-indienne, étant composée du mot arabe امام et du mot indien بارا ou mieux باڑا « enclos » (et non بارة, qui signifie « douze », et qui semblerait désigner « les douze imâms »). Cette expression signifie, à la lettre « l'enclos de l'imâm », et il faut entendre par là le lieu où l'on dépose les cénotaphes et les bannières qu'on porte en procession à la fête appelée دها en persan et عشورا en arabe, laquelle à lieu dans les premiers jours de muharram en l'honneur de Huçaïn, et incidentellement de Haçan, les petits-fils de Mahomet.

Le mot براتی, indiqué comme persan, est indien dans le sens de « membre du cortége nuptial ». Les mots اوطاق « tente », چق « jalousie (*Venetian blind*) », indiqués comme persans, sont turcs. Le mot خراباتی, indiqué comme persan dans le sens de « taverne », est le même que خرابات, pl. du mot arabe خرابة « dévastation », et qui signifie « des lieux dévastés, des maisons en ruines où vont se cacher pour boire du vin les musulmans réfractaires »; c'est ainsi que ce mot est pris ensuite dans le sens de « taverne ». Dans ابو بكر, le mot بكر doit se prononcer *bikr* et non *bakr*, car ce nom, qui est celui du

beau-père de Mahomet, signifie « le père de la pucelle ». Il en est de même dans *Diyâr-bikr,* qui est le nom arabe de la Mésopotamie et de sa capitale, l'ancienne Amide. آنك, qui se trouve dans les manuscrits persans, mais qu'on chercherait en vain dans les dictionnaires, et qu'on est charmé de rencontrer dans celui-ci, y est prononcé mal à propos *ânka,* au lieu d'*ânki,* comme l'expression qu'il représente آن كه, dans laquelle le ه final de كه est seulement orthographique, étant destiné à rendre كه bilitère, attendu qu'un mot en persan ne peut se composer d'une seule lettre. Mais si l'on joint le كه à un autre mot, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'il perde son ه final. C'est ainsi que به et نه perdent leur ه lorsqu'on les joint au mot suivant.

Les expressions composées hybrides sont quelquefois classées mal à propos sous la lettre seulement de la langue dans laquelle elles sont seulement employées au lieu d'être marquées par les deux ou trois lettres qui indiquent les langues auxquelles ces mots composés sont empruntés. Ainsi le mot بحرگان « marin » est indiqué comme persan, quoiqu'il soit en réalité persi-arabe, le mot بحر « la mer » étant arabe et گان « propre à » étant persan. Il en est de même de بد رای « hérétique », qui est aussi indiqué comme persan et qui se compose néamoins du mot arabe رای « vue », c'est-à-dire « opinion », et du mot persan بد « mauvaise ». Les mots تنگحال « pauvre », تيز بصر « clairvoyant », تيز فهم « intelligent », et beaucoup d'autres indiqués comme persans sont, en réalité, formés d'un mot persan et d'un mot arabe.

Malgré les légères imperfections que je viens de signaler et celles qu'un examen plus attentif pourrait faire encore découvrir, et qui sont inséparables de toute œuvre humaine, je n'hésite pas à penser que M. Johnson peut dire avec Horace :

Exegi monumentum ære perennius.

Garcin de Tassy.

ERRATUM.

Page 249, ligne 15, au lieu de واستا, lisez واسقا.

# JOURNAL ASIATIQUE.

JUIN 1853.

LETTRE DE M. FRESNEL
A. M. MOHL[1].

Hillah, en décembre 1852.

Monsieur,

Le butin archéologique que nous avons fait à Babylone se compose d'objets très-divers, de fort inégale importance, et qu'il faut classer méthodiquement

[1] J'avais reçu de M. Fresnel, pendant le cours de sa mission, un assez grand nombre de lettres ; mais elles contenaient trop de détails personnels, d'explications sur les difficultés qu'il rencontrait et les retards qu'il subissait, pour que j'aie pu les livrer à la publicité. Je lui ai demandé un résumé des travaux et des résultats de la mission sur le terrain de Babylone, et il m'a envoyé, par morceaux successifs, la lettre que j'imprime aujourd'hui, et qui est écrite entre les mois de décembre 1852 et de février 1853. J'ai retranché le commencement de la lettre et quelques pages dans la suite, qui contenaient l'exposition des embarras dans lesquels se trouvait la mission et auxquels, relativement aux fonds et à la comptabilité, je l'espère du moins, on aura remédié depuis. On ne se rend pas toujours compte, à Paris, de la nécessité de persévérer et de donner le temps indispensable à de pareilles missions, et pourtant la France, qui a eu l'honneur de l'initiative dans les grandes découvertes qui ont été faites en Mésopotamie, doit tenir à honneur de poursuivre ce qu'elle a si glorieusement commencé.

J. Mohl.

pour ne pas tomber dans une confusion inextricable. Je mets au premier rang :

I.

Une collection de briques vernies (ou vernissées?) offrant les restes d'une immense mosaïque de figures en relief qui, selon Diodore de Sicile, ornait le mur d'enceinte intérieur, ou celui de la tour centrale du plus grand des deux palais dont il donne la description d'après Ctésias. C'est celui que nous nommons *le Kaṣr,* avec tous nos devanciers. Conformément au texte de Diodore (ou de Ctésias), ces grands tableaux de briques peintes, ou bas-reliefs céramiques coloriés, représentaient ici une espèce de galerie zoologique, là, une *chasse royale* (comme sur le mur d'un temple de Médinet Habou, à Thèbes).

Tous nos fragments concordent avec ces données d'une manière frappante : pieds de bêtes fauves, sabots de cheval, mâchoires armées de dents léonines ou félines, crinières ou pelage de lions et de panthères, queues et pattes de chiens, portions de membres humains en émail *blanc*, très-bien modelés, nombreuses mèches ou boucles de cheveux et de barbe, correctement frisées et peintes en bleu (comme sur les bas-reliefs de M. Place, à Ninive, là où la couleur est restée); deux yeux fauves, bien évidemment humains, peut-être ceux du roi qui, selon Diodore, était représenté perçant un lion de sa lance; un œil bleu, celui de la reine, qui, selon le même histo-

rien, lançait un javelot sur une panthère. Rien ne manque à la coïncidence!

N. B. Un passage de Bérose, cité par Josèphe, nous apprend que le roi dont il s'agit était Nabuchodonosor, Chaldéen, par conséquent de race chusite[1], et la reine, une princesse de Médie, qui, en sa qualité de *fille du nord*, a droit à l'œil *bleu* de notre collection, comme le roi aux yeux *fauves*, en sa qualité de *Chusite*. Je dois à M. Oppert la traduction fidèle de cet important passage de Bérose, qui rectifie celui de Diodore, en reléguant, dans l'Élysée de la fable, Sémiramis et Ninus. Vous savez, d'ailleurs, que le nom de Nabuchodonosor se lit sur toutes les briques inscrites ou timbrées (elles ne le sont pas toutes à beaucoup près) qui entrent dans la construction du Kaṣr, sous la forme *Nebokhadrêṣar* ou *Nebokadrêṣar*, avec un *R* au lieu d'un *N*. Je n'insiste point sur le *kaf* (ך), que les Hébreux transforment souvent en *kha* (خ), mais bien sur le *resch* (ר), qui, dans nos timbres cunéiformes, comme dans le texte d'Ézéchiel, tient lieu du *noun* (ן) de Daniel et de Bérose.

Mais je n'ai pas encore signalé la partie la plus

[1] Je m'aperçois en ce moment que la prémisse et la conséquence peuvent être également contestées. La race royale était *chusite*, sans aucun doute; mais il n'est pas prouvé que le descendant de Nemrod fût du même sang que les Chaldéens, ses sujets; le contraire est plus probable, puisque (les juifs étant une race blanche) *Ur Chaldæorum* devait être situé vers le haut Euphrate. C'est une question incidente que je vous demande la permission de laisser en suspens, mais sur laquelle je dois revenir.

précieuse de cette collection, je dis la plus précieuse sous le point de vue de la *critique archéologique*, parce qu'elle ne permet pas un doute sur l'authenticité de son origine chaldéenne ou babylonienne. C'est une quinzaine de fragments offrant des caractères cunéiformes en émail blanc sur fond bleu, trouvés çà et là, de loin en loin, au milieu de *disjecta membra* d'hommes et d'animaux. Ces caractères, dont les principaux éléments ont sept centimètres de longueur, font évidemment partie d'une inscription qui accompagnait le tableau en mosaïque, selon l'usage invariable des Assyriens et des Babyloniens. Et, si l'on m'objectait que l'inscription peut encore être persane, c'est-à-dire de l'ère des Achéménides, je répondrais que les briques du palais en ruines où elle a été trouvée (le Kaṣr) ne présentent aucune autre estampille que celle de Nabuchodonosor, et ont toutes *la face timbrée en dessous*, ainsi que Rich l'observa le premier, ce qui démontre clairement qu'elles furent employées par un architecte contemporain du fabricant. Quel autre peuple, étranger à la race des fabricants de ces mystérieuses briques, étranger à leur langue, et surtout à leur écriture, se serait astreint à un système de pose qui n'a rien à faire avec la solidité des massifs et n'intéresse que l'empreinte? Quel est, aujourd'hui, le maçon de Hillah qui, en posant une brique babylonienne dans le mur d'une maison nouvelle, fasse la moindre attention au timbre cunéiforme dont elle est marquée? Quelle raison aurait-il d'y faire attention et de poser sa brique dans

un sens plutôt que dans l'autre, relativement à une écriture qui, pour lui, est absolument vide de sens?

L'excellent mortier de chaux qui unit les briques du Kaṣr les a préservées (en partie, *en très-petite partie*) de la démolition et de la dispersion; on ne peut les détacher qu'en fragments [1]. Là où l'on parvient à les disjoindre, on remarque que le timbre (ou estampille) est toujours d'une conservation parfaite, et semble imprimé d'hier, ce qui ne serait point le cas si les mêmes briques eussent été successivement employées à diverses constructions, ainsi qu'on l'observe sur celles qui furent primitivement unies avec la terre, le bitume ou le plâtre, et qui, grâce à leur moindre adhérence, purent être enlevées de bonne heure aux édifices dont elles faisaient originellement partie. Celles-ci ont tellement *roulé* (passez-moi l'expression), que le timbre de la plupart d'entre elles est devenu indéchiffrable, je veux dire confus et illisible, même pour celui qui aurait une connaissance parfaite de la langue et de l'écriture cunéiforme babyloniennes.

Je vous assure que ces raisons physiques me paraissent irréfutables; et d'ailleurs la description de Ctésias ne prouve-t-elle pas que les Achéménides respectèrent, à tout le moins, les décorations extérieures du palais de Nabuchodonosor?

[1] Toutes ces observations sont applicables au superbe massif de trente ou quarante pieds de hauteur qui couronne le Birs-Nemroud, massif dont les briques sont du même genre et de la même époque que celles du Kaṣr, et dont la maçonnerie est tout ce que j'ai vu de plus parfait.

Notre collection de briques vernies, parfaitement comparables à celles des Persans modernes, à part la saillie des figures, ou le relief, qui distingue les nôtres, nous a coûté plus de trois mois de recherches, tant à la surface du sol que sous les déblais; mais vous concevez que les limites de notre crédit ne nous permettaient pas de fouiller à une grande profondeur. Quoi qu'il en soit, je crois que nous avons le droit d'appeler cette collection unique, relativement au site de Babylone. Elle provient tout entière de la partie moyenne et orientale du tumulus auquel le Kaṣr a donné son nom dans nos relations européennes, mais que les gens du pays appellent, à bon droit, *Moudjêlibèh* « la bouleversée. » Ce dernier nom de Moudjêlibèh (diminutif local et dialectique de *mak'loûbah* مَقْلُوبَة « renversée, mise sens dessus dessous », et qui s'écrirait en arabe مُقَيْلِبَة) a été fort mal à propos appliqué au tumulus septentrional de *Babel*, qui regarde le village babylonien de Barnoun, et qu'il ne faut pas confondre avec *la tour de Babel* (*Birs-Nemroûd*), située sur l'autre rive. Le Kaṣr proprement dit est ce qui reste debout et *sub dio*, ou en blocs détachés, mais cohérents du palais de Nabuchodonosor, et s'élève du côté de l'ouest, c'est-à-dire du côté du fleuve, au-dessus de la surface générale des débris. Le Kaṣr est le seul accident, le seul trait saillant qui attire l'œil dans ce chaos de décombres, si l'on en excepte l'athlèh (*tamorix orientalis*), arbre séculaire qui subsiste comme par miracle sur un des points culminants de ce groupe

nitreux, hostile à la végétation, et paraît à quelques rêveurs un dernier rejeton ou représentant des *jardins suspendus.* Je ne parle pas du fameux lion colossal que nous avons trouvé couché et que nous avons mis debout sur sa plinthe, parce qu'il n'est visible que pour le spectateur placé sur le bord immédiat de *la fosse aux lions*, c'est-à-dire, de l'enceinte que nous avons dû lui creuser au-dessous de la surface générale des débris, à l'instar de celle qui fut faite à Rome pour l'arc de Septime-Sévère, mais avec beaucoup moins de frais. J'aurai occasion de revenir sur ce monument colossal.

II.

Nous avons trouvé, dans le nord-est de ce même groupe ou tumulus du Kaṣr, en y cherchant tout autre chose (sort habituel ou assez fréquent des investigations aventureuses), une cinquantaine de fragments de poterie commune, couverts d'une écriture cursive à l'encre noire (*atramentum*), syro-babylonienne ou chaldéo-phénicienne, mais, en tout cas, évidemment sémitique. Ce genre de reliques nous fut particulièrement recommandé par M. de Longpérier au moment de notre départ. Ce ne sont que des fragments, quelques-uns même forts petits; mais, à ce propos, il est de notre devoir de prémunir les archéologues contre la supercherie des juifs de Bagdad, qui offrent en vente aux voyageurs des coupes, jattes ou cratères *entiers*, couverts de caractères cursifs d'une netteté parfaite, qu'ils donnent pour *babylo-*

niens, et que M. Oppert regarde comme *leur ouvrage.* Nous ne possédons, il est vrai, que des tessons, mais ils sont du moins parfaitement authentiques, puisqu'ils sortent de nos fouilles dans les ruines du palais de Nabuchodonosor. J'aurai occasion de revenir sur l'écriture sémitique employée à Babylone, concurremment avec l'écriture cunéiforme, sous le règne du dernier grand roi chaldéen.

III.

Dans l'ordre des dates, comme dans celui des matières, cette troisième section doit être consacrée aux statuettes en terre cuite trouvées dans le groupe de décombres qui porte le nom de 'Amrân (proprement 'Amrân ibn 'Aly). Ces statuettes, malheureusement très-fragiles, et dont un petit nombre seulement m'est parvenu en bon état ou se trouvait encore intact au moment de l'exhumation, offrent trois styles complétement différents, et peuvent, en conséquence, se partager en trois classes bien distinctes, et même disparates : 1° les unes se font remarquer par la roideur des attitudes, et la symétrie des poses et des ajustements : ce sont, bien évidemment, des inspirations du génie chaldéen ou du génie persan. Je ne citerai pour le moment, qu'un petit buste de la Vénus *Mammifera,* qui soutient symétriquement ses deux mamelles de ses deux mains, et semble les proposer au spectateur, *et dare sui copiam.* (C'est un type dont le colonel Rawlinson possède de très-belles

figurines en pied, provenant de Suse.) 2° Les autres, aussi nombreuses que les premières, peut-être même plus nombreuses, ressemblent tellement à des produits de l'art grec ou romain, que si nous ne les avions pas trouvées sur le site même et dans le sein des ruines de Babylone, je ne pourrais alléguer aucune raison valable de les rapporter à ce lieu, puisque Séleucus le déserta aussitôt après la mort d'Alexandre. Je vous donnerai la description des morceaux les plus saillants de cette classe, à l'occasion des tombeaux où ils ont été découverts. 3° Enfin, la troisième classe se compose d'ébauches grossières, parmi lesquelles domine la statuette équestre, parfaitement comparable à l'œuvre d'un enfant qui veut faire un *bonhomme* à cheval avec de la mie de pain. Est-ce le cavalier parthe ou sassanide? Assurément cette troisième classe de figurines en terre cuite ne peut se rapporter qu'à une époque excessivement barbare (les nègres font mieux que cela). . . . et pourtant, je crois vous devoir donner la description d'un groupe grotesque qui lui appartient, parce qu'il me paraît composé avec esprit.

Ce groupe, évidemment conçu dans une intention comique, se compose de trois figures à barbe de bouc et à bonnet pointu, remarquables, toutes trois, par d'énormes yeux, que l'on prendrait pour des verres de lunettes, s'il ne s'agissait pas ici d'un groupe babylonien; mais, après tout, comme le verre se rencontre à chaque pas dans nos débris, dans nos ruines, je ne vois pas pourquoi les cercles énormes,

qui recouvrent les yeux de nos personnages, ne seraient pas des disques de verre? Les trois figures sont assises sur une seule et même monture, apparamment sur un âne, et tournées toutes trois du côté droit de la bête. Celle du milieu a les bras étendus et passés derrière les deux autres, qu'elle tient en équilibre; celle de gauche (relativement au spectateur) joue de la flûte double, et celle de droite, de la musette (*ni fàllor*).

C'est encore à cette classe infime qu'il faut rapporter un gâteau de terre cuite, à trois pointes ou cornes, symbole dont j'ignore le sens, et qui se rencontre fréquemment avec le *cavalier parthe* ou *sassanide.* Ces deux types, qui me paraissent concomitants, se retrouvent dans le lit même de l'Euphrate et sur d'autres points.

Tous ces objets faisaient partie du mobilier des tombeaux, la plupart dévastés, dont les débris forment une portion considérable du tumulus, ou groupe de tumulus, appelé *'Amrân* dans nos livres, comme sur les lieux.

IV.

Heureusement tous les tombeaux n'ont pas été violés; car nos ouvriers en ont découvert trois qui contenaient des squelettes bardés de fer et couronnés d'or, sans compter ceux qui feront l'objet des articles suivants. Les squelettes étaient presque entièrement consumés; mais le fer, quoique rouillé, et l'or incorruptible des couronnes (sauf quelques rares

taches d'oxyde rouge), l'or et le fer, dis-je, y étaient visibles, tangibles et pondérables. Et, d'ailleurs, toutes les briques dont ces tombeaux furent bâtis se trouvaient à leur place au moment de la découverte. Il n'y a point d'espace, dans ce résumé, pour la description des tombeaux ou sépulcres, qui est donnée *in extenso* dans mon rapport officiel, bien que cette discription vienne à l'appui de ma thèse sur leur origine, thèse dont le lieu est ici. Tout ce que je puis et dois dire à présent, c'est qu'il n'ont rien de commun avec les sarcophages découverts ailleurs. Ils furent construits de briques et fragments de briques, de toutes les époques, pris dans les ruines babyloniennes, comme pourrait l'être de nos jours, et dans cette même localité, la dernière demeure d'un musulman de la classe moyenne. Je dois donc me borner à vous donner une description succincte du contenu de ces monuments, parce qu'il fait partie de notre inventaire, avec mon opinion sur la nation à laquelle ce contenu appartient, et les raisons principales dont je l'appuie.

Les bandeaux (pour ne pas dire les couronnes) trouvés sur le crâne des squelettes dont je viens de parler, sont faits d'un ruban d'or qui porte six feuilles, non de laurier, mais d'un peuplier qui croît sur les bords de l'Euphrate, et dont le nom local est *ghărăb* غرب. Or il se trouve que c'est précisément le nom hébreu de l'arbre dont il est question dans le psaume *Super flumina Babylonis*, arbre dont nous avons fait un *saule*, et, plus tard, un *saule pleureur*, que les bo-

tanistes ont nommé fort mal à propos *salix babylonica*, puisqu'on ne rencontre pas ce dernier sur les bords de l'Euphrate. Il y a, sans aucun doute, des saules, et même en assez grand nombre, sur les deux rives de ce fleuve, mais qui ne sont ni ceux de nos prés, ni ceux de nos jardins anglais, èt se nomment *ṣafṣâf* dans tous les pays où l'arabe est parlé. L'erreur des traducteurs chrétiens est assurément bien pardonnable; mais j'ai peine à comprendre celle des juifs, qui, tous, y compris ceux de Bagdad et de Hillah, ont accepté notre version (parce qu'elle coïncide probablement avec le grec des Septante), et emploient, jusqu'à ce jour, des branches de *saule* pour figurer des branches de *'arabîm*, dans une certaine fête, la fête des Tabernacles, où il faut que les *'arabîm* de l'Euphrate soient représentés *en nature*. Cette circonstance n'ébranle point ma conviction; et je crois très-fermement que le *ghărăb* des modernes Babyloniens est précisément l'arbre auquel les captifs hébreux suspendirent leurs harpes (dans la pensée du psalmiste), puisqu'il se nommait, en hébreu, *'arab*, et que, chez les Hébreux, comme chez les Maltais, le *ghayn* غ des Arabes est toujours remplacé par un ع *'ayn*.

J'avais reconnu la feuille du peuplier *ghărăb*, que l'on peut appeler provisoirement *populus babylonica*, dans les feuilles d'or de mes bandeaux, et je m'en étais fait apporter une branche, ainsi qu'une branche du véritable *salix babylonica*, lorsque M. Oppert m'apprit que les arbres du psaume *Super flumina* se nom-

ment, en hébreu, *'arabîm*. Un israélite converti, M. Henry Brühl, devenu missionnaire protestant, et qui travaille ici à la conversion de ses frères, m'a assuré que les juifs de ce pays-ci sont les plus ignorants de toute sa nation. C'est par lui que je sais que, dans leurs cérémonies sacrées, ces israélites, qui, d'ailleurs, connaissent parfaitement le *ghărăb* des bords de l'Euphrate, lui substituent constamment le saule (*ṣafṣâf*) à l'instar des juifs de Syrie et d'Europe; mais il paraît que cette substitution (provenue de l'erreur d'un rabbin de Jérusalem, qui ne connaissait pas la Flore de l'Euphrate, ou n'avait point trouvé de peuplier *ghărăb* sur les bords du Jourdain), est maintenant irrévocable parmi les juifs. J'aperçois d'ailleurs une raison assez plausible du rite que j'attaque en ce moment. Le genre *salix* a des représentants presque partout où il y a des eaux courantes, tandis que le *populus* ne se trouvait pas en Égypte (par exemple) avant l'introduction dans ce pays de l'horticulture européenne. Je reprends l'inventaire du mobilier de mes trois tombeaux.

Outre la couronne de feuilles de peuplier, le premier tombeau que nous découvrîmes (fin de septembre) renfermait des pendants d'oreilles, dont un seul m'est parvenu, quelques grains de verroterie, six paillettes d'or, et une assez grande quantité d'or en feuilles (feuilles d'or à l'usage des doreurs), destiné à couvrir la *facies* du cadavre. Il n'y avait qu'une petite quantité de fer près de la tête. La boucle d'oreille en or est simple, mais d'un bon travail.

Tout cela, évidemment, a dû appartenir à une femme.

Le second de mes tombeaux contenait une couronne de plus petites proportions, et une quantité notable d'or en feuilles ou or battu, du plus vif éclat; mais, en outre, une masse considérable de fragments d'une bande de fer, large comme la main, qui devait avoir environ quatre mètres et demi de longueur, et où j'ai remarqué trois coudes, c'est-à-dire trois fragments, offrant une flexion à angle obtus, presque droit. De distance en distance, cette zone de fer est percée de trous, destinés à recevoir de grands clous droits (non rivés), dont quelques-uns sont encore en place, et d'autres détachés, en tout ou en partie. Il est clair qu'une longueur de quatre mètres cinquante centimètres suffit pour faire le tour d'un corps humain, et que *trois* courbures suffisent pour que la bande, supposée d'une seule pièce, puisse l'encadrer; mais je ne puis me rendre compte de l'usage des clous qu'en supposant qu'ils devaient entrer dans un cercueil de bois, et j'ai dit ailleurs *qu'on n'en avait pas vu trace.* C'est une erreur dont je dois m'accuser, et que je dois rectifier aussitôt que je m'en aperçois. Le plus intelligent de nos domestiques arabes me rappelle, en ce moment, qu'il me remit, avec les objets dont je viens de parler, plusieurs fragments, ou mieux, détritus, évidemment ligneux, et que le plus léger contact réduisait en poussière noire; je l'avais oublié. Il est donc très-vraisemblable que la bande de fer n'avait pour objet que de cer-

cler un coffre de bois, avec ou sans couvercle; et la dernière hypothèse est d'autant plus probable, que nous avons trouvé postérieurement, dans la même localité, un cercueil ou sarcophage en terre cuite vernissée, de couleur verte, sans autre couverture que le toit ordinaire en briques babyloniennes. Nous avons gardé quelques morceaux de ce sarcophage vert, qui reposait sur un soubassement de fragments de briques, et n'était point environné de murs, comme le cercueil du tombeau qui nous occupe en ce moment. Observons, en passant, que les fragments de briques babyloniennes indiquent une construction bien postérieure à l'époque de la dernière dynastie chaldéenne, et même, comme j'espère le prouver, postérieure à la domination des Achéménides. C'est la première fois que je parle de ce sarcophage vert, et j'aurais dû le signaler plus tôt; mais, en vérité, je succombe sous le détail, et j'ai toujours lieu de craindre qu'il ne vous paraisse pas assez intéressant pour motiver tant d'écritures... Et tenez!.... je me suis rappelé cette nuit que j'ai toujours oublié de déclarer une très-jolie petite figurine en or, une *Dercéto*, qui dut autrefois être montée en broche, et dont j'ai fait l'acquisition il y a deux mois. Comme elle est d'une conservation parfaite, rien ne s'opposerait à ce qu'elle occupât aujourd'hui, dans la parure d'une dame française, la même place qu'elle occupait autrefois dans le *κόσμος* des dames de Babylonne, si cette jolie figurine, cette *Dercéto* (d'ailleurs fort petite), n'était devenue propriété nationale

par le fait de mon acquisition. C'est exactement, *in piscem mulier desinens, formosa superne.*

Mais il est temps de revenir à notre deuxième tombeau à couronne, et de conclure en disant qu'il dut recevoir un adolescent.

Enfin, le troisième ne renfermait que la couronne d'or, de mêmes proportions que celle du premier, peu ou point d'or en feuilles, mais une masse de fer égale à celle du deuxième tombeau. Il dut appartenir à un homme.

Il est donc bien naturel de supposer que nous avons trouvé, côte à côte, le père, la mère et le fils; mais comme nos couronnes d'or sont, dit-on, les premières que l'on ait encore rencontrées en Babylonie ou Chaldée, et que nos tombeaux ne contenaient d'ailleurs aucune statuette, aucune partie du mobilier ordinaire, et, pour ainsi dire, obligé, il me semble qu'on ne peut les rapporter qu'à une petite famille étrangère, sans doute macédonienne, dont le chef devait être un soldat d'Alexandre ou de son successeur immédiat, Séleucus Nicator, qui, comme vous le savez, ne resta pas longtemps à Babylone après la mort du conquérant. Pour les Grecs, transportés sur les bords de l'Euphrate, le peuplier *ghărăb* dut remplacer le *laurier d'Apollon*, qui ne pourrait pas vivre ici en été. De fait, il ne se rencontre pas en Babylonie. Les Grecs d'Alexandre durent donc s'accommoder de l'arbre babylonien qui lui ressemblait le plus.

Cela posé, les couronnes de laurier (ou de peu-

plier), d'une part; l'absence de statuettes et de vases, d'autre part; enfin, cette énorme masse de fer trouvée autour de l'homme et de l'adolescent, ne siéent-elles pas bien à des soldats grecs en campagne? Il faut remarquer cependant que l'on n'a pas ouvert, dans le groupe de 'Amrân, un seul tombeau qui ne contînt au moins une petite quantité de fer.

La disposition des six feuilles d'or est justement celle que l'on observe sur toutes les couronnes grecques ou romaines, faites de deux branches d'arbre. Il y a, en effet, trois feuilles à droite et trois feuilles à gauche, ayant leurs pointes dirigées en sens contraire et convergentes, deux à deux, vers le centre du front; mais ici les deux branches sont remplacées par un ruban unique, dont les extrémités, élargies en spirale, sont percées d'un trou, et devaient arriver un peu au delà des tempes du mort couronné. Aussi les noms de *bandeau*, *frontal* ou *diadème*, me paraissent-ils plus convenables que celui de *couronne* pour désigner ce genre d'ornement.

V.

J'ai à vous entretenir du contenu d'un autre tombeau, découvert dans ce même tumulus de 'Amrân, mais du côté de l'ouest, par un Arabe de 'Orfah, qui depuis vingt ans ne vit que du produit de ses fouilles. S'il n'a pas trouvé de couronnes (il paraît que les nôtres sont les seules que l'on ait encore vues entre le Tigre et l'Euphrate), il a été plus heureux que

moi sous un autre rapport; car il a rencontré un tombeau de jeune fille, bien fourni de bijoux, de statuettes et de vases, en marbre et en albâtre. Vous jugerez avec moi, je l'espère, que c'est encore un monument grec, mais d'une époque bien postérieure à celle d'Alexandre le Grand, en voyant que la richesse et le style du mobilier accusent un établissement déjà ancien d'une nation étrangère, amie des arts et du luxe.

Pendant que j'exploitais la lisière septentrionale du groupe de 'Amrân, l'Arabe dont je viens de vous parler, Djuma'h, exploitait avec un succès égal la lisière occidentale qui regarde les jardins du bord de l'eau, et trouvait, dans le tombeau d'une jeune fille, aussi intact que le mien, les objets dont suit l'inventaire :

1° Une statuette de Vénus, en marbre, à tête d'albâtre anciennement rapportée, statuette à laquelle il ne manque rien. Un bras plié, l'autre allongé, mais sans la moindre tension des muscles (avec arrondissement du coude), rappelle la Vénus de Médicis.

Le corps est plus droit cependant. Cette Vénus, de vingt-deux ou vingt-trois centimètres de hauteur, est d'ailleurs toute nue, n'a rien de symétrique ou de roide dans la pose, rien de commun avec la Mélytta, ou Astarté, ou Vénus *Mammifera* des Orientaux. C'est une statuette dont le cachet grec ne saurait être méconnu. On peut en dire autant :

2° D'une Junon (?) en albâtre partiellement décomposé, et dont les pieds font défaut, et enfin,

3° D'une autre figurine en albâtre, mais d'une conservation parfaite, sauf l'absence du bras gauche (qui avait été rapporté *anciennement*, et s'est détaché et perdu). Cette troisième figurine, d'une belle roche translucide, est dans l'attitude d'un Romain à table, c'est-à-dire à demi-couchée, le torse appuyé sur le côté gauche, et se redressant mollement. Elle est coiffée d'un bonnet phrygien à trois pans, dont deux tombent symétriquement sur les épaules, et le troisième sur le dos. Il m'est absolument impossible de dire si cette jolie statuette, vêtue d'une robe à longues manches et du pallium (?), avec une ceinture placée immédiatement au-dessous de deux pectoraux peu saillants, représente un jeune homme ou une femme? Mais bien certainement tout cela est grec. La grâce de l'attitude et le bon goût de l'accoutrement ne me permettent pas un doute à cet égard.

Les bijoux féminins trouvés dans le tombeau de Djuma'h, sont : 1° une opale, malheureusement décomposée (au moins superficiellement), montée en bague; 2° des pendants d'oreille d'un travail très-compliqué et très-recherché, mais un peu lourd, avec des pierres brutes (non taillées) imitant le rubis; 3° des chatons d'or, en poire, où étaient enchâssées des pierres vertes, aujourd'hui décomposées; 4° une demi-douzaine de petites boucles d'or d'un excellent travail; et 5° quelques breloques en *pietra dura*, sur lesquelles je dois revenir.

Mais, remarquez-le bien, point de couronne ou

bandeau de laurier ou de peuplier, ou de tout autre arbre. Djuma'h m'a juré sur le Koran : « que depuis vingt ans qu'il fouille et vit du commerce des antiquités, il n'a rien vu de semblable à mes demi-couronnes d'or. »..... Qu'en ferez-vous donc يَا مَوْلَانَا si vous ne les donnez pas aux soldats d'Alexandre, à l'une de ces familles macédoniennes qui entrèrent avec lui dans Babylone? Autrefois les armées se mettaient en campagne, non-seulement avec armes et bagages; mais avec femmes et enfants. C'est encore ce qui se pratique aujourd'hui dans cet Orient, où rien ne change, comme le rappelle si souvent et si à propos mon vénérable professeur d'hébreu, M. Étienne Quatremère. Lui seul, en Europe, a bien compris cette fixité inerte. Croyez donc bien qu'il n'y a pas d'hésitation possible sur la question des couronnes d'or; elles sont macédoniennes et alexandrines.

Je n'ai pas besoin de vous dire que tout ce petit trésor du tombeau grec de Djuma'h est acquis au Musée; mais je dois saisir cette occasion de consigner ici, pour mémoire, un fait négatif assez saillant, c'est que, dans toute notre joaillerie, les montures en argent font défaut; toutes les montures sont en or. Nous n'avons pas encore rencontré, dans nos fouilles de quatre mois, le plus petit bijou en argent, ou la moindre parcelle du métal *lunaire*, même sous forme de médaille!..... J'ajouterai ici que les ornements en bronze ne sont pas très-communs dans les ruines de Babylone; nous avons pourtant une tête de panthère et deux petits oiseaux de ce métal. Un

fait négatif bien avéré n'est pas toujours sans quelque valeur aux yeux du savant; mais on voit immédiatement que la série des faits négatifs est inépuisable, et qu'il faut y faire un choix pour ne répondre qu'aux doutes rationnels et scientifiques, les seuls que nous ayons mission de lever avec nos faibles lumières et les faibles moyens dont nous disposons. Je remarque, à cette occasion, et à propos des métaux, que Diodore a parlé de *toitures en plomb*, destinées à porter l'*humus* des *jardins suspendus*, et à préserver les substructions du château d'une infiltration destructive. On peut donc nous demander raisonnablement si nous n'avons point trouvé de plomb dans nos fouilles........ La réponse est encore négative. Nous n'avons point trouvé de plomb (que je sache) dans toutes nos promenades et toutes nos excavations; et pourtant nous sommes bien sûrs de l'emplacement des jardins suspendus. Je crois avoir établi cette certitude d'une manière inattaquable, tant par notre collection de briques peintes, que par le timbre des briques du Kaṣr (du moellon de Nabuchodonosor), timbre appuyé d'un passage de Bérose dont nous sommes redevable à l'historien des Juifs. Ne vous ai-je pas dit que sur ces briques du Kaṣr on lit aujourd'hui *Nebokhadrêṣar?* Le colonel Rawlinson et M. Oppert sont d'accord sur cette lecture, et, par conséquent, d'accord avec Bérose. Mais pour revenir aux faits négatifs, la mention des briques peintes vernissées (avec figures en relief) me rappelle un autre fait du même genre. Il est une chose assez sin-

gulière et bien constatée, tant par nos propres recherches que par le témoignage des *sakkârah* (extracteurs de briques) de Hillah, nommément : que le rouge fait défaut dans la série des couleurs de la céramique babylonienne. Il y a du noir, du blanc, du jaune, du vert et du bleu, et toutes les nuances possibles du vert et du bleu, mais pas de rouge; car je n'appelle pas rouge la couleur de la rouille (oxyde de fer).

Je reviens au tombeau de Djuma'h, dont le mobilier et les dimensions accusent bien évidemment une jeune fille grecque, morte à Babylonne dans une période de paix et de stabilité, c'est-à-dire dans le bon temps de l'ère des Séleucides. A l'époque de sa mort, les Grecs établis à Babylone, ou sur tout autre point du vaste empire légué par Alexandre, avaient eu le loisir de faire fabriquer des statuettes à leur usage. Il n'était plus question alors des lauriers d'Apollon, ce qui explique parfaitement l'absence des couronnes.

Parmi les bijoux en pierre dure (*pietra dura*), agate, cornaline, améthyste, etc. etc. quelques-uns sont évidemment babyloniens, mais d'un travail vulgaire et sans inscriptions. Il tombe sous le sens que des femmes étrangères, les femmes grecques comprises, une fois établies en Babylonie ou Chaldée, ne pouvaient pas repousser toutes ces jolies breloques dont notre collection abonde, et qui servaient à former des colliers chaldéens. Le joyau qui occupait le milieu du collier, celui qu'on nomme, en arabe, *el-*

farîdah (l'unique), était un cône, régulier ou irrégulier, de jade oriental, translucide, percé près de sa base perpendiculairement à son axe. Ce cône, que j'avais déjà rencontré ailleurs, avec tous les éléments d'un collier féminin, en olives, disques, ovoïdes ou sphérales, d'agate, de jaspe, cornaline, onyx, porphyre, etc. etc. ce cône central s'est retrouvé dans le tombeau de Djuma'h, et le sien offre, à sa base, une figure babylonienne. Je suppose que les dames grecques ne tenaient pas aux inscriptions cunéiformes; mais que, comme toutes les dames du monde, elles tenaient aux bijoux.

Ainsi donc, la présence de deux cylindres sans inscription et d'un cône, tous trois bien évidemment babyloniens, mais aussi évidemment vulgaires, ne prouve rien contre la nationalité grecque du tombeau auquel cet article est consacré.

Mais en voici un autre, dont l'origine est douteuse.

VI.

C'est le tombeau d'un enfant en bas âge, découvert par nos ouvriers, toujours dans ce tumulus si fécond de 'Amrân, pendant que nous explorions, M. Oppert et moi, dans le courant du mois d'octobre, le monument pyramidal d'Oḥaymir أُحَيْمِر (diminutif régulier *aḥmar* « rouge, » dont les Arabes suppriment, dans la prononciation usuelle, le *hamzah* ou *alif* initial; et de là vient la transcription anglaise

de *Heimar* ou *Hymer*), à plus de quatre lieues à l'est de Djumdjumah-sur-Euphrate.

Dans ce tombeau, outre une très-petite bague d'or, dont le chaton porte un rubis oriental, rubis *gemme*, nos gens ont trouvé deux médaillons en terre cuite, très-remarquables, dont l'un, le portrait du nouveau-né (mort en naissant, apparemment), semblerait avoir été moulé sur son visage, s'il était de proportions un peu plus fortes. Ce n'est, au reste, qu'un *masque* en terre cuite, fort mince, et malheureusement fracturé. L'autre médaillon est le buste d'une dame, évidemment la mère de cet enfant, accoutrée dans le style des dames romaines du bas empire. Mais à côté de ces deux morceaux, exécutés dans toutes les règles de l'art gréco-romain, s'est rencontrée une statuette en pied, de style parfaitement asiatique, représentant un personnage dont le corps est vertical, dont les bras sont symétriquement pliés et les mains jointes sur la poitrine, et dont la tête, légèrement inclinée en avant, est coiffée d'un capuchon pointu; on dirait un moine recevant avec humilité les ordres de son supérieur. Cette figure est nécessairement de proportions beaucoup moindres que le médaillon féminin, qui est lui-même de moindres proportions que le masque de l'enfant (véritable estampage en terre cuite). Mais il est temps d'arriver à la description des monuments écrits (ou inscrits?), quoique, assurément, je n'aie pas épuisé celle des figurines, puisque je ne vous ai rien dit des petits animaux en marbre ou *pietra dura*, dont l'un repré-

sente un singe, les autres des taureaux accroupis, en miniature, tous percés d'outre en outre, évidemment pour recevoir un cordon et servir d'amulettes, non plus que d'une colombe en terre cuite, malheureusement acéphale, et qui, ainsi que les petits oiseaux de bronze dont je vous ai parlé incidemment, se rapportait sans doute au culte de la Vénus asiatique. J'ai encore oublié de mentionner quelques instruments d'ivoire, dont un *style* bien conservé, et une multitude de fragments de toute forme et de toute matière.

VII.

En fait de monuments inscrits, je citerai : 1° un petit fragment d'un très-grand cylindre, en une pierre très-dure, spécifiquement pesante, de couleur verdâtre (on dirait du bronze). Il offre une partie de l'inscription, bien connue, que l'on peut appeler l'estampille ou le cachet du règne de Nabuchodonosor. Ce renseignement m'est fourni par le colonel Rawlinson, et a reçu l'approbation de M. Oppert. Il est digne de remarque qu'un autre fragment de ce même cylindre, ou, pour être plus précis, de ce même *individu cylindrique*, fut trouvé ici par Ker-Porter, vers 1818; il a été publié dans sa Relation (in-4°, t. II, pl. LXXVII *A*), et paraît devoir se raccorder avec le nôtre. Je dois encore ce renseignement à l'illustre représentant de la Grande-Bretagne en Babylonie, Mésopotamie et Chaldée; car nous avons bien le texte de Ker-Porter à Bagdad, au

quartier général, ou, si vous aimez mieux cette autre expression, dans *notre établissement central;* mais je ne l'ai pas sous les yeux ici, à Hillah (Babylone), qui est le point d'où je vous écris.

2° Je citerai, en second lieu, la moitié supérieure d'une tablette astrologique, en terre cuite, d'une remarquable dureté et du travail le plus fin que cette matière comporte, offrant deux figures entières et deux frustes, bien caractérisées quoique réduites à leur plus simple expression linéaire. Outre ces figures au trait, la tablette porte quatre inscriptions cunéiformes en caractères très-fins et très-serrés, dont deux complètes (chacune d'une seule ligne), et deux autres de cinq lignes, auxquelles il ne manque que très-peu de mots. Selon le colonel Rawlinson, cette tablette (d'un rose pâle) est sans date, et, jusqu'à présent, inintelligible.

Ces deux premiers articles proviennent des fouilles entreprises et dirigées par M. Oppert dans le groupe de décombres nommé *'Amrân.*

3° J'ai acheté un petit gâteau d'une terre cuite brune, presque noire, provenant d'un tombeau que Djuma'h découvrit cet été, de l'autre côté du fleuve, à Ibrahim elkhalil, au pied du Birs (Birs-Nemroûd), c'est-à-dire, au pied de la Tour de Bélus qui, dans mon humble appréciation, a dû succéder à la tour de Babel, et sur le même point. Ce gâteau, qui était placé sous la tête du mort, porte une inscription du même genre que les précédentes, c'est-à-dire de cette écriture cursive et compacte, mais toujours

cunéiforme, qui paraît avoir été affectée aux documents portatifs (d'une petite dimension), les *cylindres exceptés*, qui, petits ou grands, portent des inscriptions du style lapidaire et monumental, exactement comme les cachets des Chinois qui, eux aussi, affectent le style lapidaire antique.

Selon l'interprétation du colonel Rawlinson, le petit gâteau de terre cuite noire serait un contrat dans la forme légale ordinaire, daté de la quinzième (xve) année du règne de Nabonid (le *Labynetus* d'Hérodote). C'est, dit-il, le premier monument de ce genre découvert dans le voisinage du Birs : tous les autres gâteaux de même farine (*ejusdem farinæ*) proviennent des ruines de ces villes antérieures à Babylone, antérieures, pour le moins, à la Babylone de Nabuchodonosor, décrites par Bérose, et situées vers le bas Euphrate, telles que Warka, Niffar, Sokhayrah (Senkherah), etc. Mais pendant que je vous écris, ne voilà-t-il pas que M. Oppert *lit* sur nos briques, outre le nom de Babel, ceux de Warkâ et de Niffar, et que Nabuchodonosor se trouve roi de Babel, Warkâ et Niffar? . . . . . : c'est à s'y perdre. Pour exploiter fructueusement et déchiffrer tout cela, il faudrait plus d'argent que le gouvernement le plus somptueux ne peut en donner, par la raison toute simple qu'il ne peut arriver au résultat que nous désirons tous que par le séjour prolongé d'une commission de savants en Mésopotamie, Babylonie et Chaldée, et que ce séjour prolongé se traduirait, au ministère des finances, par des centaines

de mille francs........ Mais ce n'est pas encore là mon désespoir; on finira par comprendre que le temps est l'élément le plus indispensable de nos recherches, et peut-être alors se résignera-t-on à attendre un peu. Ce qui me désespère, c'est le prix exorbitant auquel les archéologues ou amateurs anglais ont fait monter les antiquités. Les cylindres et les médailles sont absolument inabordables, et il faut acheter la terre cuite au poids de l'or. Fouillez donc me direz-vous. Je répondrai plus loin à cette exhortation, et traiterai à fond la question des fouilles et des achats. En ce moment, il me faut reprendre la suite de l'inventaire.

4° Nous avons encore des fragments de briques, dont un, trouvé à 'Amrân ibn 'Aly, les autres enlevés à des maisons de Hillah et provenant très-probablement de la même localité babylonienne ('Amrân), fragments d'une extrême dureté, de pâte fine et de parfaite cuisson, offrant, sur une de leurs faces latérales, des lignes serrées de petits caractères cunéiformes complétement différents (quant au style) de ceux des grandes briques de construction, par exemple, des *timbres de Nabuchodonosor,* mais parfaitement comparables à ceux des deux numéros précédents, et dont, par conséquent, la place est ici. Je citerai, entre autres, un beau fragment de huit lignes, de dix centimètres de longueur (*minima*), dont je viens d'envoyer un estampage au colonel Rawlinson. Ce que je puis vous certifier dès à présent, c'est que les arêtes des clous qui composent

cette écriture, et n'ont pas plus d'un centimètre de longueur, ne sauraient être plus vives, plus pures et plus nettes, alors même que l'inscription, au lieu d'être estampillée sur une terre molle, eût été gravée au burin sur la pierre la plus dure.

5° Enfin, de notre excursion à l'Oḥaymir, dans le courant du mois d'octobre, nous avons rapporté deux fragments de pierres noires, dont une d'un poli qui dut être parfait, avec une partie d'inscription du style babylonien le plus élégant que M. Oppert ait encore rencontré, et offrant des groupes syllabiques qu'il juge absolument nouveaux. Ce ne sont malheureusement que des fragments. Ils devaient faire partie de monuments splendides mis en pièces. Nous avons fait des fouilles aux environs de leur dernier gîte. A peine quelques petits morceaux de cette roche noire, et très-dispersés! C'est désespérant! Il faudrait un demi-million de francs, selon l'oracle de Layard, pour faire ici quelque chose de notable. Et remarquez bien que ce dernier mot (*notable*), le plus humble que j'aie pu trouver dans mon dictionnaire, rend assez fidèlement ma pensée, mais n'exprime pas du tout mon vœu. Dans notre mission néfaste, le grandiose est d'obligation, et par une raison bien simple : c'est que les monuments que nous devons décrire, et dont nous devons, si cela est possible, rapporter les restes à Paris, étaient grandioses dans toute la force et toute la compréhension du terme. La tour de Bélus (ou de Babel), dont je viens de voir tout ce qui reste, avait un stade, c'est-à-dire

cinq cent soixante-neuf pieds de hauteur. Et vous savez aussi bien que moi que la plus haute des pyramides de Memphis ne dépasse pas, ou ne dépassait pas de beaucoup les quatre cents pieds. Aussi le *Pentateuque* n'a-t-il pas daigné en faire mention, quoique Moïse eût passé une grande partie de sa vie en Égypte, et que la pyramide de Chéops fût bâtie bien avant lui..... Mais Moïse a daigné parler de la tour de Babel, et, du point de vue biblique, il y avait lieu d'en parler; car cette tour est bien l'effort le plus monstrueux de l'orgueil des enfants d'Adam; c'est la réalisation du siége du ciel, selon les mythes grecs et *gallas* (Afrique centrale-orientale). Ce sont, ou plutôt c'étaient huit montagnes perchées l'une sur l'autre, comme *Ossa sur Pélion*, ou, sortons des métaphores collégiales, et parlons la langue géométrique, c'étaient huit parallélipipèdes rectangles, en retrait l'un sur l'autre de la quantité nécessaire à l'espace occupé par une rampe intérieure, escalier tournant *sub dio*, avec des reposoirs à chaque étage....

Les deux pierres noires dont je vous parlais tout à l'heure, et auxquelles il faut bien revenir, furent trouvées, en octobre, par nos gardes, à la surface du sol, dans des cours d'eaux pluviales, et à une distance considérable des tumulus (ou ruines) auxquels elles se rapportent nécessairement. La plus petite des deux pierres noires se rattache à la tour d'Oḥaymir, et la plus grande, à un groupe de tumulus situé une demi-lieue plus loin, vers le sud-est, et qui se nomme aujourd'hui *Bender*.

6° En revenant de l'Oḥaymir, je trouvai, à moitié chemin, sur un petit tumulus appelé *Soŭfăr* (avec un *sad* et deux brèves), un tesson, détaché du fond d'un vase en terre cuite commune, verni intérieurement et portant une inscription qui fut évidemment tracée au *style* avant la cuisson du vase, et de manière à former un cercle au fond du limbe. Les lettres s'y détachent naturellement en rouge-brique mat (couleur de la terre cuite), sur une *couverte* d'un blanc verdâtre. Mon tesson n'est malheureusement qu'un sixième de la circonférence totale, et ne contient que dix ou douze lettres, d'une écriture penchée, hardie, élégante, presque ornementale, et dont je ne puis dire, en mon âme et conscience, si elle est sémitique ou japhétique (arménienne.....?); j'ignore.

Il me resterait à vous donner l'inventaire et la description abrégée : 1° des grandes briques de construction, un carré de douze pouces et demi de côté, sur trois pouces d'épaisseur : c'est la mesure officielle ou légale de Nabuchodonosor. Il y a, pour les angles, des demi-briques de douze pouces et demi sur six pouces un quart et trois pouces, dont le timbre, quand elles sont timbrées, est estampillé sur une des deux faces latérales de douze pouces et demi (pouces de longueur); 2° des cylindres ou cachets babyloniens; et 3° des médailles. Mais comme ces monuments, écrits ou inscrits, sont aussi bien que les précédents, je me hâte d'en convenir, du domaine spécial de M. Oppert, qui se réserve d'en rendre compte au monde savant, et que d'ailleurs nos pro-

pres fouilles ont été à peu près improductives en fait de médailles et de cylindres, je me bornerai à vous donner l'opinion du colonel Rawlinson sur quelques-unes de nos grandes briques, dont je lui ai envoyé des estampages, ainsi que mes propres observations sur deux ou trois autres.

Bien que resserré dans les limites les plus étroites, ce que j'ai à vous dire sur ces briques timbrées me paraît assez important et assez distinct pour être classé à part, dans un huitième et dernier article.

VIII.

Or, ayant à vous entretenir de spécimens très-particuliers et assez rares, il n'est peut-être pas hors de propos de vous rappeler ici le fait général relatif aux grandes briques babyloniennes de douze pouces et demi de côté. Ce fait général est que le timbre le plus fréquent, de beaucoup, sur cette vaste plaine où nous sommes convenus de chercher Babylone, est celui de Nabuchodonosor, dont le nom propre y est toujours écrit selon l'orthographe d'Ézéchiel : *Nebokhadrêṣar* (avec un *R* au lieu du *N*).

Vous comprenez que je ne suis ici que l'interprète de M. Rawlinson et de M. Oppert; mais, indépendemment de toute intelligence de l'écriture cunéiforme, je crois qu'il est très-facile de reconnaître, sur un monument donné, le style particulier à telle ou telle époque, et, s'il plaît à Dieu, les savants auront d'autant plus de confiance dans mes aperçus, que je n'ai pas la moindre prétention à l'intelligence

du sens des inscriptions, et que je me borne humblement à la considération de la forme artistique ou calligraphique.

Pour l'époque la plus brillante du règne de Nabuchodonosor, l'estampille, c'est-à-dire le timbre ou cachet des meilleures briques, se présente sous quatre formes bien connues (néanmoins susceptibles d'un grand nombre de variantes, d'après les dernières observations de M. Oppert); ce sont, par ordre de fréquence : l'estampille de sept lignes, celle de trois, et celles de quatre et de six. Ces quatre timbres sont très-élégamment reproduits dans la dernière édition de Rich. (Voir l'édition de Londres, 1819, pl. X.) Cela posé :

Les fouilles entreprises, vers la fin du mois d'août, autour du Kaṣr proprement dit (ce qui reste debout, ou en blocs renversés, mais cohérents, et *sub dio*, du palais de Nabuchodonosor); les fouilles, dis-je, entreprises autour de ce massif, le plus intéressant de tous ceux de la rive gauche de l'Euphrate, ont eu pour résultat de nous convaincre : 1° que dans le Kaṣr il n'y a pas une seule brique (parmi les briques timbrées bien entendu; car elles ne le sont pas toutes) qui ne porte le cachet du dernier grand roi chaldéen; 2° qu'elles ont toutes la face timbrée en dessous, ainsi que Rich l'observa le premier, précaution dont nous ignorons le sens, mais qui, certes, n'eût été prise, et n'a été prise, par aucun des architectes qui ont succédé aux Chaldéens, et que, par conséquent, il est devenu impossible d'élever un doute

sur l'identité du fondateur et premier occupant du palais dont le Kasr est tout ce qui reste en évidence, au-dessus d'un chaos de débris.

Quant aux résultats matériels des fouilles dirigées autour du Kasr par MM. Oppert et Thomas, le plus saillant de tous est une brique qui, outre l'inscription cunéiforme de trois lignes imprimées sur une de ses faces latérales (sur une des quatre faces étroites) offre, au bout de cette inscription, deux lettres sémitiques parfaitement tracées, et, pour ainsi dire, calligraphiées, en relief sur creux, avec une légère couverte de vernis qui ne s'étend pas à l'inscription cunéiforme, laquelle inscription cunéiforme est estampillée en creux, selon la règle que j'appellerais invariable, si je n'avais rencontré dernièrement au Birs un fragment de brique où les caractères cunéiformes sont imprimés en relief, sur creux.

La première des deux lettres sémitiques est le *resch* ר hébreux ou chaldaïque de nos Bibles, avec deux angles bien accusés, l'un saillant, l'autre rentrant; la seconde est le *beth* ב phénicien. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que ces deux lettres forment ensemble un mot (*Rab* ou *Rabb*) qui, en toute langue sémitique, signifie « force, maîtrise, suprématie ; » mais je dois ajouter ici que, selon M. Oppert, la lecture *RAB* coïncide avec celle du premier mot de l'inscription cunéiforme juxtaposée; je vous laisse à juger si cette coïncidence est fortuite. La brique dont je viens de parler était unique, du moins pour nous, lorsque j'écrivais mon second rapport

officiel (31 octobre). Mais depuis notre installation à Hillah, on m'a remis trois ou quatre fragments qui portent toujours sur une des quatre faces latérales étroites ces deux mêmes lettres sémitiques רב, tracées, ou plutôt estampillées en creux, et précédées de quelques groupes cunéiformes qui sont évidemment les derniers mots du timbre officiel.

Ce monument bilingue, ou plutôt bigraphe, trouvé dans le château même de Nabuchodonosor, ainsi que les fragments enlevés aux maisons de Hillah, et qui, sans aucun doute, proviennent de la même localité, seraient-ils de l'époque de la captivité des Juifs, Syriens, Phéniciens, etc.? En général, quand nous parlons de la captivité de Babylone, nous ne pensons qu'aux Juifs; mais un passage de Bérose, cité par Josèphe, nous apprend que toute la Syrie, la Phénicie, la Palestine et une partie de l'Égypte, avaient été soumises au père de Nabuchodonosor, nommé Nabopolassar, et que, ces provinces s'étant révoltées vers la fin du règne de ce dernier, il avait dû envoyer son fils, à la tête d'une armée, pour les réduire à l'obéissance. A son retour en Babylonie, Nabuchodonosor y amena des captifs de toutes les contrées que je viens de nommer.

En tout cas, il ne peut plus y avoir de doute sur l'emploi simultané de deux systèmes d'écriture complétement différents, sous le règne de Nabuchodonosor et dans sa ville de prédilection, c'est-à-dire dans la Babylone que, selon Daniel et Bérose, il avait bâtie, et, pour ainsi dire, ajoutée à

l'ancienne. (Josèphe, *Ant.* X, 29, et *Contra Apion.* I, 19, 20; *Dan.* IV, 27.)

Dans le lit de l'Euphrate, qui coule aujourd'hui sur le prolongement des substructions du Kaṣr, on trouve des massifs de maçonnerie d'une prodigieuse épaisseur, d'où l'on a extrait cette année, à la faveur des basses eaux, une quantité considérable de briques pour les constructions modernes de Hillah. Presque toutes portent le timbre de Nabuchodonosor, sur trois ou sept lignes; d'autres offrent une inscription presque illisible, effacée ou confuse, qui semble se rapporter à l'une des premières années de son règne. Mais, dans le nombre, il s'en est trouvé une qui avait une inscription purement chaldéo-phénicienne. Elle n'est pas assez distincte pour que j'essaye de la figurer ici; mais je puis vous en donner une idée adéquate, ou à peu près.

Les deux premières lettres de cette inscription sont certainement רב (R B). Les quatre suivantes paraissent former le mot *melkan* ou *malkin*. Le *noun* de la fin est certain, et de la forme himyarique ou phénicienne ϟ. Le *lam* est phénicien ↃⲄ, ou à peu près; mais la pénultième lettre m'est inconnue ⅂. Est-ce une forme du *kaf*? La troisième est fruste : en raison de l'espace qu'elle occupe, je la suppose un *mim*, comme la pénultième un *kaf;* et je lis provisoirement RAB MELKAN (le maître des rois).

Je citerai encore une brique avec estampille de neuf lignes, acquise à Hillah par M. Oppert, et une autre à timbre de huit lignes, provenant de mes

lambeaux de 'Amran, offrant toutes deux cette particularité, que les lignes y sont dirigées dans le sens de la largeur du cadre qui contient l'inscription cunéiforme. Je ne connais point d'autre exemple d'une pareille disposition. Le colonel Rawlinson rapporte la brique de huit lignes à un temps antérieur au règne de Nabuchodonosor. Elle serait, dit-il, de la même classe que celles de Niffar et de Sokhayrah, et remonterait à une époque voisine de l'an 700 avant J. C. Nous venons de lui envoyer un estampage de la brique de neuf lignes.

Deux autres sont absolument semblables à celles que le savant colonel a rencontrées dans la Chaldée méridionale, et portent le timbre de *Nabonid* (le prince qui régnait à Babylone lorsque Cyrus s'en empara).

Je ne parle pas des sarcophages trouvés, le 7 septembre, par M. Thomas dans le lit de l'Euphrate, parce qu'ils ne font point partie de notre inventaire, et que le contenu de ces sarcophages se réduit à quelques vases de la poterie la plus commune, et quelques figurines amorphes du genre de celles qui composent la troisième classe de l'article III [1]. J'ai donné, d'après les mesures fournies par M. Oppert, une description de ces sarcophages dans le rapport officiel du 31 octobre; mais je dois faire remarquer ici que, dans cette même localité du lit, où

[1] Encore y a-t-il doute en ce qui touche les figurines amorphes, qui se trouvent bien dans le lit du fleuve et dans les débris de 'Amrâd, mais qui, m'assure-t-on en ce moment, ne faisaient point partie du contenu des sarcophages.

bord immédiat de l'Euphrate (hauteur ou latitude de 'Amran), dans cette même localité où M. Thomas rencontra ses coffres de terre cuite, remarquables surtout par l'exiguïté de leurs dimensions et la singularité de leurs formes, Rich assure avoir *vu* des urnes contenant des cendres et quelques fragments d'os (second mémoire, p. 163, 164); en un mot, et comme le prouve la suite du texte anglais, des *urnes cinéraires* renfermant des restes humains qu'il attribue tout naturellement aux soldats d'Alexandre, puisque ni les Babyloniens, ni les Persans n'étaient dans l'usage de brûler leurs morts. J'ai dû, en conséquence, examiner avec une attention toute particulière, et les ossements, et le contenu des vases apportés par mes collaborateurs. Il résulte de cet examen que les ossements n'offraient point trace de l'action du feu, et que les vases ou urnes ne renfermaient que de la terre, je veux dire le limon du fleuve. Formé de particules excessivement ténues et de couleur cendrée, ce limon, avec les urnes et les quelques ossements humains trouvés autour de ces urnes, mais non dans leur intérieur, remplissait toute la capacité des sarcophages, d'ailleurs dépourvus de couvercles, qui, à la faveur des basses eaux, furent découverts en un seul jour, au nombre de douze ou quinze, dans le lit même de l'Euphrate, et sur le point indiqué par Rich. Quant aux ossements, bien que devenus assez friables et presque décomposés par un long séjour dans l'eau, je puis certifier qu'ils se trouvaient précisément, ou à très-peu près,

dans le même état que ceux des tombeaux de 'Amran. J'ai donné ailleurs la mesure des sarcophages de M. Thomas, et j'ai fait voir comment un cadavre humain pourrait y être logé en entier; et, de fait, on y a trouvé des crânes, des mâchoires garnies de toutes leurs dents, des vertèbres et des os appartenant à toutes les parties du corps humain, enfin tout ce qui oblige de croire qu'ils furent destinés à recevoir, non des cendres, mais des cadavres entiers. Et cependant, Rich, dont je respecte les travaux autant que qui que ce soit, a dit expressément, dans son second mémoire, véritable modèle de dissertation académique, écrit avec un soin tout particulier, et après une longue série d'observations et un long séjour dans ce pays « qu'il avait vu des urnes de terre (cuite) remplies de cendres, avec quelques petits fragments d'os, » non-seulement sur le point dont nous nous occupons, mais « dans le cœur même du tumulus appelé le *Kaṣr*. (Second mémoire, *On the ruins of Babylon*, p. 163-4.) Il a été plus heureux que moi, s'il a bien vu : toute la question est là. J'ai vu en Italie des *columbaria* romains, des tombeaux de famille remplis d'urnes cinéraires; j'ai vu le contenu de ces urnes, cendres blanches et petits fragments d'os, et je déclare n'avoir rien rencontré, à Babylone, qui ressemblât à ces restes-là. Enfin, je conclus pour dire, avec le capitaine Jones (du steamer anglais en station à Bagdad), que les sarcophages de M. Thomas sont *parthes*[1] (c'est-à-dire qu'ils ne sont

[1] J'avoue cependant que la profondeur à laquelle ils se trouvaient

ni babyloniens, ni persans, ni macédoniens), et que s'il y a des tombeaux grecs à Babylone, des tombeaux que l'on puisse rapporter *aux soldats d'Alexandre et de ses successeurs* (Rich, second mémoire, p. 164), ce ne sont pas nos devanciers qui les ont trouvés, l'article IV en fait foi.

Dans un rapport du mois d'août, que le ministre de l'intérieur fut prié de vouloir bien communiquer à l'Académie, se trouvait encore la description du groupe colossal de granit noir qui représente, je ne dirai plus *un homme terrassé par un lion*, parce que cette définition, bien que juste dans l'acception antique, ne manquerait pas de donner une idée fausse du groupe au lecteur français, accoutumé aux violences et contorsions de nos décorations monumentales; mais je dirai : « un homme mollement étendu sur le dos, *entre* les pattes d'un lion, qui n'a pas l'air d'y songer. » De la manière dont l'homme est placé, le lion ne peut lui faire aucun mal; car il est couché *entre*, et non pas *sous* les pattes de la bête. La figure humaine est d'ailleurs pleine de vie, puisqu'elle a les deux bras levés dans l'attitude d'un homme qui bâille, une jambe pliée, l'autre étendue, et que rien, dans sa personne, n'indique la moindre lésion; mais, je le répète, le lion ne s'en occupe point. Ou il ne sait pas qu'il a entre les jambes un individu de notre espèce, ou il est si sûr de sa victoire, qu'il se croit

au-dessous du niveau de la plaine, me paraît une objection très-grave, puisqu'ils semblent avoir été assis sur le même sol antique que les substructions du palais de Nabuchodonosor.

permis de penser à toute autre chose. Telle est la situation dans toute sa vérité. N'est-ce pas ce que vous appelez : *le repos dans la force?* M. Thomas a envoyé deux dessins de ce groupe, le flanc droit et le flanc gauche.

En réalité, il n'y a de colossal que le lion dans ce groupe célèbre. L'homme est de proportions presque ordinaires, sans doute en sa qualité de *vaincu.* Vous savez que, dans les bas-reliefs égyptiens, par exemple, les vainqueurs sont toujours des géants, et les vaincus des pygmées. Le colonel Keppel, qui vit ce morceau en 1824, le traduisit : *Daniel dans la fosse aux lions.* Pour rendre l'illusion aussi complète que possible, nous avons refait la fosse autour du lion, malheureusement *unique*, après l'avoir mis sur pied, non sans peine; car il était renversé et à demi enseveli dans les décombres du Kaṣr. Il s'agit ici d'un animal de trois mètres, ou neuf pieds de longueur. Avec cette donnée et celle du corps humain étendu dessous, la tête en saillie entre les pattes de devant, sur une plinthe de neuf pouces, ou vingt-quatre centimètres d'épaisseur, il sera facile à un sculpteur de cuber le bloc entier; et quand vous lui aurez dit qu'il est de granit, il pourra vous dire ce qu'il pèse. Ce calcul devrait être établi très-approximativement (chose très-facile) dans le cas où le ministre songerait à faire transporter le monument en France; mais vaut-il bien les frais du transport? D'une part, il ne porte aucune inscription, et, d'autre part, M. Thomas, grand prix de Rome, le considère comme une œuvre inachevée, comme une belle ébauche, et rien

de plus. Toutefois le style en est assez pur pour que notre architecte dessinateur y ait cru voir une œuvre grecque de l'époque d'Alexandre; mais j'avoue que je ne partage point cette opinion, et je considère le groupe en question comme une composition persane de l'époque des Achéménides, parce que l'on retrouve le même sujet (un lion terrassant un homme) dans les ruines de l'antique Suse, mais beaucoup mieux traité qu'à Babylone, et avec un trésor d'inscriptions cunéiformes, sur marbre blanc.

Après la visite de Fraser, qui ne pouvait pas manquer de reconnaître l'animal représenté par l'artiste persan, et qui l'appelle *the lion of Babylon,* un autre voyageur anglais prit cet animal pour un éléphant. Cette erreur, qui serait jugée fort ridicule en France ou en Italie, est cependant concevable de la part d'un homme dont les yeux ne sont pas familiarisés avec ce que nous appelons *sculpture monumentale ou architectonique*, laquelle, il faut en convenir, a toujours été, quoique à bon droit et pour de bonnes raisons, un peu conventionnelle.

Mais tout cela, mon cher M. Mohl, ne fait point partie de notre inventaire, et je dois me borner à remarquer ici que j'ai oublié d'y porter une multitude de petites lampes de poterie commune, avec ou sans vernis, et un grand nombre de fragments de vases d'albâtre, d'une forme oblongue et d'une épaisseur considérable, relativement à leur capacité. Il y en a très-peu d'entiers. Ces divers objets faisaient partie du mobilier des tombeaux de 'Amran. J'ai en-

core omis une grande dalle carrée, en pierre calcaire, de cinquante-trois centimètres de côté, provenant du tumulus du Kaṣr, près de l'emplacement du lion, et qui porte, sur une de ses faces latérales, le timbre de Nabuchodonosor, gravé en creux. Quant aux *unguenta*, *pharmaca*, et autres substances problématiques trouvées dans les tombeaux, elles ne pourront être déterminées que par des analyses chimiques, ultérieurement, à Paris [1].

ÉTUDES TOPOGRAPAIQUE SUR BABYLONE.

I.

SUR LES MONUMENTS DU GENRE DE LA TOUR DE BÉLUS ET LA CERTITUDE ACQUISE RELATIVEMENT À LA SITUATION DES DEUX PRINCIPAUX POINTS DU SITE DE BABYLONE.

Je crois que l'étude que j'ai faite, en octobre dernier, du tumulus de l'Oḥaymin (le Heimar ou Hymar de Anglais), ou, pour mieux dire, de la tour ou py-

[1] Ici se termine la première partie de la lettre; elle est suivie, dans l'original, par quelques pages destinées à servir d'introduction aux mémoires qui traitent de la topographie de Babylone. J'ai été obligé de les supprimer, parce qu'elles contenaient plusieurs passages qui, évidemment, n'étaient pas destinés à la publicité. La seule partie de ce morceau de transition qui aurait pu intéresser le lecteur, est un exposé des raisons qui ont empêché la mission d'explorer les sites de Niffar, le Warka et le Senkerah sur le bas Euphrate, qui certainement donnent les plus grandes espérances de découvertes à faire. L'état de révolte dans lequel se trouve ce district et le manque de fonds n'ont pas encore permis à la mission de le visiter. J. Mohl.

ramide de l'Oḥaymir[1], m'a donné la clef du Birs-Nemroud, la vraie tour de Bélus, que je n'ai heureusement vue qu'après l'Oḥaymir, ainsi que de 'Akerkoûf, près de Bagdád, et de tous les monuments du même ordre, reconnus, dans ces derniers temps, vers le bas Euphrate, par les voyageurs anglais; mais je conçois parfaitement qu'un Européen qui n'aurait aucun renseignement sur le climat de ce pays, et y serait transporté, pour la première fois, en hiver, étant déposé au pied du Birs ou de toute autre pyramide chaldéenne, et sommé de lui assigner une raison d'être, ou d'avoir été, ne pût pas en trouver de meilleure que celle qui nous est donnée par Diodore, nommément *le besoin d'un observatoire.*

Sans aucun doute, l'architecte, ou le moteur de l'architecte, voulut un édifice qui pût servir à l'observation des astres, puisque le temple proprement dit n'était pas sur la tour, mais au pied de la tour de Bélus. Hérodote est formel à cet égard; sa description ne laisse rien à désirer et concorde de tout point avec l'aspect actuel de la ruine principale et des ruines annexes; mais je suis bien convaincu que, dans la pensée intime du théocrate qui fit élever la tour de Bélus, il y avait un but personnel parfaitement indépendant des intérêts de la religion et de la science. Et d'ailleurs n'y a-t-il pas eu toujours un rapport na-

[1] En géneral, je n'aime pas la dénomination de *tumulus* dans son application aux ruines babyloniennes, qui sont, pour la plupart, de véritables carrières, et ne ressemblent nullement aux tumulus de Ninive, à la seule exception de Babel (le *Mujelibeh* des Anglais), et encore!.....

turel et nécessaire entre les besoins matériels, résultant du climat d'une contrée quelconque, et les caractères particuliers de la religion qui y prit naissance?

Quand on a passé un été à Bagdad ou aux environs de Babylone, on sait, à n'en pas douter, que, durant cette saison dévorante, il est impossible d'obtenir le sommeil des nuits ailleurs qu'en plein air et sur les terrasses des maisons si l'on est en ville, ou plus près du sol, à la vérité, mais toujours à la belle étoile et en lieu découvert, si l'on est en campagne. Or, on conçoit qu'en fait de terrasses, les plus hautes seront toujours les plus fraîches, là surtout où les hommes, agglomérés, se disputent l'air et le ciel; en réalité, ce sont les seules où des Européens, transportés à Bagdad, puissent goûter quelque repos, et encore sous l'abri d'une moustiquaire, sans laquelle ils seraient dévorés par un moucheron microscopique, nommé ici *bakk* بق, dont la piqûre cause une cuisson insupportable, mais qui, d'ailleurs, devient d'autant plus rare qu'on s'élève à une plus haute région atmosphérique [1]. L'air étant ici d'une pureté et d'une siccité parfaites, surtout quand les canaux sont bien entretenus (ce qui toutefois est moins que jamais le

[1] D'où il résulte évidemment qu'en s'élevant assez haut, on n'aurait plus besoin de la moustiquaire, qui a l'inconvénient de supprimer l'effet de la ventilation, quelque léger qu'en soit le tissu; et il ne faut pas croire que ce meuble fût inconnu des anciens, puisque Hérodote nous dit expressément que les Égyptiens s'enveloppaient de filets pour se préserver des mouches. (Je n'ai pas le texte sous les yeux, et je cite le fait de mémoire.)

cas sous l'administration turque), il n'y a aucun péril, petit ou grand, à passer les nuits *sub dio*, durant les trois ou quatre mois d'excessive chaleur.

En Égypte, au contraire, il serait dangereux de coucher dehors, même pendant la canicule. Je dirai plus, il est de la prudence, au Caire, de tenir fermées, dans les nuits d'été, comme dans les nuits d'hiver, les fenêtres d'une chambre à coucher.

De ce point de vue, où l'on est bien forcé de se placer lorsque l'on a vécu sous l'un et l'autre climat, on comprend tout de suite que la tour de Bélus, ou, pour parler le langage de la prosaïque réalité, la tour du *grand prêtre* de Bélus, fut un édifice aussi rationnel, aussi bien entendu dans l'intérêt d'un vivant qui voulait jouir de quelque repos, que la pyramide de Chéops fut inutile et absurde, puisqu'elle n'avait d'autre objet que de loger un mort. Au reste, les pyramides d'Égypte et les tours chaldéennes ne différaient pas moins par le genre de construction, par le plan général et par les détails, que par leur destination. Elles n'avaient, en réalité, que deux points de ressemblance : l'énormité de la masse et l'excessive hauteur. Sous le premier rapport, sous le rapport du cube et du plein, je crois que rien n'a surpassé la pyramide de Chéops; sa base était plus large que celle de la tour chaldéenne; mais, en revanche, celle-ci était beaucoup plus haute, puisqu'elle avait un stade plein, ou cinq cent soixante-neuf pieds de hauteur. C'est le plus haut édifice qui ait jamais été conçu et réalisé par une volonté humaine et des bras humains.

Ce n'est pas ici le lieu de vous donner une description détaillée de ce monument gigantesque, dont il ne nous reste pas la moitié, puisque, selon les mesures anglaises, ce qui subsiste encore aujourd'hui, ne s'élève pas à plus de deux cent trente-cinq pieds (anglais) au-dessus du niveau de la plaine; la pensée que je veux mettre ici en relief est *la raison d'être*, ou mieux, *d'avoir été*.

Je me résume donc, et je dis : que quiconque a passé un été à Babylone, ou seulement à Bagdad, devrait reconnaître, ou plutôt sentir, que la tour de Bélus et les jardins suspendus furent des nécessités locales.

Il n'y avait que deux choses, dans l'antiquité, outre la plèbe; il y avait la royauté et le sacerdoce, l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle. Ces deux choses étaient même évidemment les seules qui eussent une existence propre. Cela posé, quand le grand roi et le grand prêtre n'avaient qu'un mot à dire pour mettre en mouvement des millions de bras, par quel mystère d'abnégation se seraient-ils refusé, le premier, les hautes plates-formes aux frais ombrages; le second, la chambre aux deux meubles, le lit et la table, élevée d'un stade au-dessus de la plaine torride, et où le dieu recevait tous les ans, sur sa couche d'or, la plus belle jeune fille de Babylone? Il me paraît évident que la Bible a accordé une mention honorable aux jardins suspendus dans ce passage de Daniel : « Post finem mensuum duodecim, in « aula Babylonis deambulabat (scilicet Nabuchodo-

« nosor). — Responditque rex, et aït : Nonne hæc est « Babylon magna quam ego ædificavi in domum re- « gni, etc. » (*Dan.* IV, 26, 27.)

Or, pour que le roi pût se glorifier dans la contemplation de son œuvre et la montrer du doigt, il fallait donc qu'il pût jouir, au moment même où il parlait, du panorama de Babylone ; il fallait donc qu'il fût monté sur la terrasse suprême de son palais ; et c'est ainsi qu'on doit entendre le *in aula Babylonis* de saint Jérôme.

Et puisque me voilà ramené à l'exégèse, l'étude la plus attachante que je connaisse, permettez-moi de vous faire observer que si le Birs-Nemroud est la même chose que la tour de Babel (et M. Oppert vous en donnera la preuve par les traditions talmudiques, j'en ai la confiance), il est impossible d'accepter le *bitumen* de la vulgate comme traduction du mot hébreu חֵמָר du verset 3, chap. XI de la *Genèse*, et que ce sont, par conséquent, les traducteurs de la Bible officielle anglaise qui ont raison [1] (chose singulière) contre l'opinion de Rich ! Mais je rendrai compte de l'erreur de Rich (*Memoir on the ruins of Babylon*, p. 98) ; c'est *hômer* qu'il faut lire dans le texte hébreu, et non *hémar*. Il s'agit ici de mortier de terre, d'argile rouge, très-tenace, dont nous avons ici d'assez riches *strata*. M. Oppert, M. Brühl et moi en avons acquis la conviction par l'examen de la maçonnerie du soubassement ; quant à la partie supérieure de

[1] J'avoue cependaut que les traducteurs anglais eussent bien mieux rendu le mot hébreu *ḥômer* par *red clay* qùe par *slime*.

l'édifice, elle dut être refaite par Nabuchodonosor, qui y consacra ses meilleures briques et un mortier de chaux d'une ténacité désespérante. Les briques rouges du soubassement, qui ont jusqu'à quinze centimètres d'épaisseur, ne portent aucune empreinte, non plus que celles de la tour de l'Oḥaymir, à sept ou huit lieues du Birs, vers l'est, quelques degrés nord. Il y a plus : le travail du maçon, dans la partie supérieure du Birs, où l'on n'employa que des briques de première qualité, portant le timbre du dernier grand roi chaldéen, est infiniment meilleur, incomparablement plus parfait que dans le *nouveau palais* du Kaṣr. C'est tout ce qu'il y a de plus beau en fait de maçonnerie babylonienne; et l'on voit tout de suite, en contemplant ce qui reste de la tour de Bélus, que l'inspecteur des travaux fût un prêtre.

Le Birs est la seule ruine véritablement grandiose, la seule chose imposante qui se trouve aux environs de Hillah; et nous en sommes aujourd'hui, M. Oppert et moi, à nous demander comment on a pu chercher la tour de Bélus dans ce tumulus septentrional de la rive gauche, auquel Rich a donné le nom de *Majelibeh*, à moins que ce ne soit parce que les fellahs du village voisin (Barnoûn) le nomment *Babel*. Cette méprise ne peut résulter que d'une erreur philosophique. *Babel*, en arabe, ne signifie pas *la tour de Babel*, mais bien certainement *Babylone* (tout comme en hébreu), et la seule induction que l'on puisse tirer de la persistance remarquable de ce nom antique et de son attribution moderne à une lo-

calité fort restreinte, c'est que la vieille Babylone ne disparut intégralement qu'avec l'édifice (probablement un *fortin*) dont les restes sont ensevelis sous le tumulus encore appelé aujourd'hui *Babel* par les gens du pays, par les Babyloniens modernes. On remarque sur deux de ses angles, mais plus distinctement à l'angle sud-ouest, quelque chose comme les restes d'une tourelle ou lanterne, cet appendice obligé de toutes les anciennes fortifications. Or nous savons que, lorsque Démétrius Poliorcète prit possession de Babylone, il ne restait plus que deux forts, ou forteresses, de tous les magnifiques ouvrages anciennement exécutés pour sa défense, et qui pourtant ne la sauvèrent pas!.... Et déjà, avant l'arrivée de Démétrius, Patrocle, un général de Séleucus, avait forcé les Babyloniens d'abandonner leur ville pour aller s'établir à Séleucie, et aider, de leurs deniers et de leurs personnes, à bâtir et peupler la nouvelle cité gréco-asiatique. Il est donc bien naturel d'admettre que le fort dont on voit les ruines à environ quatre lieues au nord de Hillah, fut, avec l'un des tumulus voisins (le Kaṣr, par exemple, ou plutôt 'Amrân), que je suppose restauré dans ma présente conjecture, la dernière expression de Babylone mourante, puisque, à aucune époque de leur histoire, les Arabes ne lui donnèrent d'autre nom que *Babel:* c'est son nom babylonien, chaldéen, hébreu et arabe.

Au surplus, le Birs n'est pas, à beaucoup près, le seul monument *sui generis* en Babylonie et Chaldée. L'Oḥaymir, que nous avons exploré en octobre,

et'Akerkoûf, près de Bagdad, dont les Juifs indigènes font la tour de Babel, sans réfléchir que ce dernier tumulus est construit de briques crues, et que leur Bible veut que la tour de Babel ait été bâtie avec des briques cuites, ces deux monuments, et beaucoup d'autres, vers le bas Euphrate, furent élevés sur le même plan que Birs-Nemroûd, et eurent évidemment, ou la même destination, ou une destination analogue. Ils offrent tous cette particularité, qu'ils représentent de véritables montagnes de maçonnerie, que je déclarerais absolument et rigoureusement compacte, si ces montagnes n'étaient percées d'outre en outre d'ouvertures rhomboïdales, disposées en quinconce ou à peu près, et qui se coupent à angles droits, d'où l'on peut reconnaître, avec une certitude géométrique, l'orientation de chacun de ces étranges monuments. J'ai appelé ces ouvertures *aërodacs* d'après une observation fort judicieuse de Niebuhr. Il jugea qu'elles étaient destinées à recevoir l'air dans l'intérieur des massifs, à y établir des courants, et par ce moyen, non-seulement accélérer la dessiccation d'une tour fraîchement construite, mais la préserver encore de l'infiltration capillaire de l'humidité qui vient d'en bas, pendant toute la durée de son existence.

Or, il est de toute évidence que ces tours solides, massives, au sommet desquelles on ne pouvait arriver que par une rampe extérieure, devaient avoir été bâties en vue d'une ou de plusieurs pièces (ou chambres) que l'on voulait placer aussi haut que pos-

sible. Hérodote nous parle effectivement d'une chambre haute, mais d'une seule chambre, qui ne renfermait ni autel, ni statue, ni astrolabe, mais seulement, et pour tout mobilier, un lit d'or et une table d'or. Or, je ne vois pas l'usage que l'on peut faire d'une table et d'un lit, soit pour l'observation des phénomènes célestes, soit pour le culte de la divinité, à moins que ce ne fût pour mettre un dieu à table, selon les rites romains; mais il n'est écrit nulle part que la statue de Bélus, qui se trouvait au bas et à l'entrée de la rampe extérieure, fût, à aucune époque de l'année, enlevée de son piedestal, et charriée au haut de la tour, à cinq cent soixante-neuf pieds de hauteur verticale, pour être couchée sur le lit et mise à table. Pour le surplus, permettez-moi de vous référer au chap. XIV de Daniel. Ceci est un mémoire très-sérieux, et je serais désespéré qu'on pût y trouver une chose légère.

Il est de mon devoir d'observer ici que l'illustre colonel Rawlinson croit fermement à une révolution thermométique de la région que nous habitons. Il soutient que cette contrée, véritablement torride pendant les trois quarts de l'année, offrait l'image et toutes les sensations d'un printemps perpétuel, alors qu'une canalisation intelligente entretenait partout la verdure et la fraîcheur. La raison en est facile à concevoir. Malgré l'emploi de toutes les inventions réfrigérentes de la physique moderne, il souffre impatiemment ce climat, et ne conçoit pas que des Scythes aient pu vivre à Warka, Niffar ou Baby-

lone, dans les conditions atmosphériques présentes; car il regarde aujourd'hui Nemrod et les Chaldéens comme des Scythes, et, de fait, il est probable que les Scythes n'avaient point d'appareils pour faire de la glace, et ne connaissaient pas l'usage du *tcherdâkh* (une hutte entourée de bourrées d'épines, que l'on arrose continuellement).

Je reconnais ici que le problème de l'origine des Chusites est d'une extrême difficulté. Ce passage de la Genèse : « Cumque proficiscerentur *de Oriente* inve-« nerunt campum in terra Sennaar », est tout à fait en faveur de l'hypothèse du colonel, et, par conséquent, tout à fait contraire à la mienne. Mais j'ai aussi pour moi un passage de la Genèse duquel il résulte que Nemrod était fils de Chus, et, par conséquent, frère de Saba (du Yaman) et de tous les Chusites de l'Arabie méridionale et de la côte orientale d'Afrique; et de ce point de vue, je conçois parfaitement que Nemrod et ses compagnons aient pu se trouver fort à leur aise dans les plaines de l'Irâḳ. Je considère Nemrod comme originaire du pays de Mahrah, en m'appuyant sur les généalogies bibliques; et l'invasion des Arabes au VIIe siècle, n'est pour moi, qu'une seconde édition de l'invasion de Nemrod, avec cette seule différence que la première, la plus ancienne (celle de Nemrod), partit de l'Arabie méridionale (*Chus*), et la dernière, de l'Arabie centrale (*Dedān*). Je n'aurai que trop d'occasions de revenir sur cette question.

Dans un premier rapport, j'ai nié d'une manière

trop absolue la thèse d'un changement survenu dans la température de l'Irâk arabe. On sait que, toutes choses égales d'ailleurs, une terre aride est toujours plus chaude en été, plus froide en hiver qu'une terre habillée de végétation, et il est évident que celle-ci, celle où nous sommes transplantés, pourrait être éternellement verte au moyen d'une bonne irrigation. Je conviens que nous avons traversé l'été à l'extrémité occidentale de l'une des zones les plus arides de la Babylonie; mais je ne saurais croire que l'échauffement de l'air, dans cette zone continuellement balayée par les vents de nord-ouest, ait pu influer sensiblement sur la température de notre habitation, située à Djumdjumah, au bord de l'Euphrate, et tout environnée de jardins, de hauts palmiers, qui lui servaient d'écran contre l'air chaud du désert. Dans cette situation, relativement délicieuse, mon thermomètre, exposé au nord, a toujours oscillé dans le jour entre 42 et 45° centigrades durant plus de deux mois. A Barnoûn, dans une situation absolument identique, le mercure a rempli (15 et 16 juillet) toute la capacité du tube (45°) sous une tente continuellement arrosée. C'était alors que je m'enveloppais dans des draps mouillés. Or, entre Barnoûn et Djumdjumah, situées à environ deux heures l'un de l'autre, s'élevait le palais de Nabuchodonosor. Jugez maintenant et faites-moi la grâce de me dire si vous admettez la possibilité d'un grand changement de température depuis l'époque chaldéenne, ou d'une différence notable entre le maximum de chaleur

éprouvé par les rois chaldéens, et le maximum de chaleur subi par les khalifes abbassides, qui, eux aussi, aimaient beaucoup le luxe et les douceurs de la vie. Dans ces derniers termes, je crois la question assez nettement posée pour qu'un physicien puisse la résoudre immédiatement par oui ou par non.

Non, il n'y a pas eu témérité de ma part à mettre en avant cette opinion bien arrêtée : « Que les jardins suspendus et les tours ou pyramides chaldéennes furent des *nécessités locales;* celles-ci pour le collége sacerdotal, dont les goûts sédentaires, la vie studieuse, et les jouissances occultes, exigeaient une retraite confortable et somptueuse; ceux-là pour la princesse de Médie qui, selon Bérose était devenue reine de Babylone, et regrettait à bon droit les montagnes ou les collines naturelles de sa patrie. On dit que le palais neuf, celui que Nabuchodonosor fit bâtir pour elle fut achevé en moins de temps qu'il n'en faut aujourd'hui pour la plus petite maison bourgeoise. J'ose assurer qu'il y paraît, tout en faisant, bien entendu, la part de l'exagération orientale. Quoique les matériaux de ce palais soient précisément les mêmes que ceux de la tour de Bélus, (le *Birs*), il s'en faut de beaucoup que la maçonnerie du palais vaille celle de la tour sacrée. Les prêtres savent attendre; ils dirigeaient eux-mêmes les travaux qui intéressaient leur culte et leurs aises, et ces travaux furent exécutés avec une rare perfection. Mais le roi et la reine étaient pressés de jouir, et l'on s'en aperçoit dans le peu qui reste debout de

leur palais féerique. Il y a des parties qu'on dirait ajoutées après coup pour en étayer d'autres, ou donner plus de solidité à un mur ou massif principal, ou remplir un vide devenu inutile, par suite d'une modification du plan primitif; et cependant ces parties-là sont bien de la même époque que les autres et de la même main.... Quant au travail du maçon, M. Thomas le trouve inférieur à celui du temple italien du dieu Rediculus, qui, comme vous le savez est construit en briques.»

Voilà donc les deux principaux points de Babylone bien reconnus; il faudra, par conséquent, rayonner autour de ces deux points pour reconstruire et la Babylone antique, que Nabuchodonosor restaura, et la Babylone nouvelle qu'il bâtit de fond en comble et ajouta à l'ancienne ville, selon l'expression de Bérose, conservée par Josèphe. Ces deux points si importants, nous n'avons pas la prétention de les avoir reconnus, les premiers, pour ce qu'ils sont, ou pour ce qu'ils furent. Qui ne sait que Rich et Ker Porter ont prononcé bien avant nous que le Kaṣr représente les ruines du nouveau palais, comme Birs-Nemroud, celles de la tour de Bélus? S'il nous est permis d'avoir une prétention, et je parle ici de prétention collective, c'est celle d'avoir mis ces deux identifications hors de doute et à l'abri de toute objection en ce qui touche le palais neuf, par notre collection de briques peintes dont les pareilles ne se rencontrent sur nul autre point des ruines de Babylone, et dont tous les fragments se rapportent aux grands

tableaux de chasse (bas-reliefs céramiques) décrits par Diodore d'après Ctésias. Les voyageurs qui nous ont précédés auront sans doute enlevé les plus belles parmi celles qui jonchaient les tas de décombres; nous espérons qu'elles ne sont pas perdues, et qu'on peut les voir dans les collections européennes, et nous pensons qu'on n'en rencontrera pas une qui ne concorde avec la donnée des deux historiens grecs que je viens de nommer. Quant à la tour de Bélus c'est à M. Oppert qu'il appartient de prouver que son nom moderne de *Birs* ou *Bours* n'est autre chose qu'un reste, une corruption du nom, *Borsippa*, d'une ville connue de Strabon, et aussi parfaitement connue des talmudistes, qui l'identifient avec la tour de Babel, et aussi avec Babylone, c'est tout un, et l'un justifie l'autre. C'est à mon sens, un très-beau résultat des dernières recherches de M. Oppert dans le Talmud du savant et libéral colonel Rawlinson, auquel la mission de Mésopotamie doit et devra toujours, j'ose l'espérer, de nouveaux tributs de reconnaissance. J'écris, en l'absence de M. Oppert, qui a dû se rendre à Bagdad pour la chose la plus nauséabonde qu'on puisse imaginer, le règlement de notre compte de fin d'année, et qui, tout en faisant les affaires de la mission, a trouvé le temps de consulter et les historiens d'Alexandre dans notre bibliothèque de voyage, et les talmudistes dans la magnifique bibliothèque orientale du colonel Rawlinson.

Je ne saurais quitter la tour de Bélus sans reproduire ici un passage de Rich qui ne rend qu'impar-

faitement l'impression produite sur moi par cet auguste reste de la plus haute antiquité, mais qui tend à la justifier. « Avant de visiter le Birs-Nemroud, dit Rich dans son premier mémoire sur Babylone, p. 90, je n'avais pas la moindre idée que ce pût être la tour de Bélus......; mais du moment où je l'eus examiné, je ne pus m'empêcher de m'écrier : si le Birs eût été de l'autre côté du fleuve, et plus près du grand groupe de ruines, personne n'eût douté que ce ne fussent les restes de la tour. » Pour moi, Monsieur, et je crois pouvoir dire pour nous (M. Oppert étant absent), je puis vous assurer que nous n'avons pas eu besoin d'un long examen pour nous fixer à cet égard. La première vue a été décisive. Il y a mieux, étant certain depuis longtemps de l'identité du Kaṣr avec le *palais neuf* de Diodore, qui est nécessairement le *palais unique* d'Hérodote, j'aurais été fort embarrassé d'une tour de Bélus qui se serait trouvée sur la même rive que le Kaṣr, et à moins de faire passer un ancien Euphrate, autre que celui de nos jours, entre les ruines de la rive gauche, pour avoir le palais d'un côté du fleuve et le temple de Bélus de l'autre côté, je n'aurais pu rien faire du Birs ainsi déplacé. Je le trouve très-bien où il est.

En partant des deux points fixés dont nous sommes en possession pour réédifier la vieille et la nouvelle ville, la première question qui se présente est celle de l'ancien cours de l'Euphrate; car, puisqu'il passe aujourd'hui de Barnoûn à Djumdjumah, et peut-être encore à l'aval de ce dernier point, sur d'anciens

massifs de maçonnerie cimentés avec le bitume, par conséquent sur d'anciennes substructions, il est bien clair qu'il a changé de lit depuis l'époque des rois chaldéens. Nous savons qu'il était admirablement encaissé, non-seulement dans l'enceinte de la ville, mais à l'amont et à l'aval. Où sont donc les anciens quais? Je dis qu'il ne peut pas en rester une seule brique car, en se déplaçant, le fleuve aura nécessairement, si les quais subsistaient encore à l'époque de sa première déviation), renversé un quai en abandonnant l'autre, et cet obstacle franchi, il aura passé outre, toujours en appuyant du même côté. Or, comme Babylone n'est depuis deux mille deux cents ans qu'une carrière de briques, celles des quais de l'Euphrate ont dû être enlevées jusqu'à la dernière avec la même facilité que celles qu'on retirait cette année en août, septembre et octobre, du lit même de l'Euphrate moderne à la faveur des basses eaux. Rien de si facile que l'exploitation des massifs qui ne sont cimentés qu'avec l'asphalte ou le bitume, et ce fut certainement le cas des quais dont les historiens grecs nous ont laissés la description; puisque les Chaldéens ne connaissaient pas le mortier hydraulique. Quant à l'ancien lit, il doit ressembler à tous ses successeurs, si ce n'est qu'il doit marquer par un de ses bords la limite d'un vaste stratum de limon rempli de coquilles fluviales. Maintenant vous demanderez naturellement : dans quel but l'Euphrate a-t-il dévié depuis les temps anciens? Et vous avez le droit de poser la question, puisqu'un observateur tel que

Rich ne l'a point tranchée....; mais je vous avoue que son incertitude, à cet égard, est pour moi une énigme, et je crains que le problème de l'ancien cours de l'Euphrate, ou plutôt du sens dans lequel il a dévié, n'offre bien des difficultés que je n'aperçois pas. Vous allez juger.

Notre rive gauche moderne est, sur toute la longueur nord et sud des ruines situées de son côté, et même à l'amont de ces ruines et à l'aval, jusqu'à une très-petite distance de Hillah, aussi escarpée que la rive opposée est plate, aussi haute et déchiquetée que la rive droite est basse et unie. Rich luimême donne quarante pieds anglais pour la hauteur verticale (au-dessus du niveau des basses eaux) du point de l'escarpement qui dominait celui où il crut voir *des urnes cinéraires*, et où M. Thomas vit effectivement (7 septembre 1852), non pas des urnes cinéraires, mais une douzaine de sarcophages, dans le lit même du fleuve et au moment des plus basses eaux. Cette rive gauche est, de l'aveu et au grand regret de ses riverains, continuellement rongée par le fleuve. En descendant l'Euphrate de Barnoûn, que Rich appelle *le village de Moudjélibèh*, jusqu'au point nommé *Elwerdi*, un peu à l'amont de Hillah, vous rencontrez çà et là, à demi noyés dans les eaux du fleuve, des troncs de palmiers arrachés à la rive gauche, et, sur le bord immédiat de l'escarpement de cette rive, des arbres dont les racines sont déjà en évidence, et qui auront certainement le même sort à la prochaine crue (avril ou mai 1853); il y a donc

ici empiétement sur le sol de la Mésopotamie, du territoire que les Arabes nomment *l'île* (Djézîreh) et qui est situé à l'est de l'Euphrate; il y a donc déviation constante vers l'est ou déclinaison orientale du fleuve. Au dire des habitants, de mémoire d'homme et de patriarche, elle a toujours eu lieu dans le même sens, c'est-à-dire d'occident en orient, et, en vérité, cela saute aux yeux; car la rive droite, uniformément basse, et toujours du plus beau vert, même à la fin de l'été, n'est que le bord d'une plaine d'alluvion dont on voit, au premier coup d'œil, et par comparaison avec la rive gauche, que tous les points ont dû être successivement abandonnés par le fleuve, d'où l'on peut conclure immédiatement qu'elle faisait partie, aussi bien que le lit du moderne Euphrate, de cette nouvelle Babylone que Nabuchodonosor avait ajoutée à l'ancienne. Cette partie, entièrement couverte de jardins, est à jamais perdue pour l'archéologie, et, comme il est bien évident que l'Euphrate ne s'arrêtera pas en si beau chemin, on peut dire avec assurance qu'il fera disparaître peu à peu tout ce qui reste de Babylone la neuve, c'est-à-dire la Babylone classique.

Quant à la vieille ville, il est clair que son Birs (la tour de Bélus) subsistera jusqu'à la consommation des siècles. Par sa situation dans le désert, à deux ou trois heures de Hillah, par l'impossibilité physique de lui arracher ses belles briques autrement qu'en tout petits morceaux, je le vois à l'abri de toute injure; et comme il est bien reconnu que son

cœur de briques est pareil de tout point au superbe massif qui le termine supérieurement, il n'a rien à craindre non plus de ses plus dangereux ennemis, les archéologues; tout au plus, ils pourront être tentés de percer un tunnel au-dessous du soubassement, dans l'espoir d'y trouver le tombeau de Bélus; mais ce tunnel ne compromettrait point l'existence de cette tour.

Outre le Birs proprement dit, nous avons encore à exploiter dans la vieille ville le groupe de tumulus qui s'y rattache, et que domine le petit oratoire d'Ibrahim elkhatîb. On m'en a déjà rapporté deux objets assez curieux dont il est fait mention dans l'inventaire, nommément une petite colombe de bronze montée sur une épingle de même métal, et un gâteau de terre cuite, portant la date de la quinzième année du règne de Nabonid. Ce groupe d'Ibrahim elkhatîb est très-considérable, au moins égal en hauteur à celui de 'Amrân (de l'autre côté du fleuve), et représente évidemment une petite ville annexe du temple de Bélus, située au nord-est de ce temple, en face du perron de la rampe extérieure par laquelle on montait à la tour. Il est extrêmement probable qu'il contient la nécropole des anciens desservants du temple, ainsi que des Chaldéens de l'école de Borsippa, derniers conservateurs de la science babylonienne, peut-être ausssi quelques restes de leurs habitations et de leur mobilier. Je suis donc persuadé que des fouilles entreprises sur ce point ne seraient pas improductives.

Ayant déterminé avec une certitude parfaite les deux principaux points de la vieille et de la nouvelle ville, la tour de Bélus au sud-sud-ouest (rive droite) et le palais de Nabuchodonosor au nord-nord-est (rive gauche), je m'étais cru autorisé à en conclure que la ligne droite qui unit ces deux points devait représenter la direction de la principale arête de Babylone considérée dans son ensemble de la Babylone *totale* (classique et biblique). Or, de mon point de vue sur la *déclinaison orientale* du fleuve, je ne pouvais pas chercher des traces de la portion de cette artère qui appartenait à la ville neuve, puisque je considère toute cette partie comme ensevelie et perdue à jamais sous les alluvions nivelantes de la rive droite; mais je devais rechercher tout ce qui peut subsister de la portion de cette artère qui appartenait à l'ancienne ville, et j'espérais trouver, dans la direction voulue, une série continue de tumulus depuis la lisière occidentale des dépôts d'alluvion jusqu'au pied du Birs. Il y a plus, les descriptions antiques m'autorisaient à chercher l'ancien palais et la tête du pont unique dont parle Diodore, vers les premiers tumulus à partir du Kaṣr, ou les derniers à partir du Birs. Il n'est pas dit que ces espérances seront complétement déçues, puisque Ker Porter a cru reconnaître les traces de l'ancien palais dans une région qui doit être voisine de ma ligne idéale; mais, jusqu'à ce jour, je n'ai pas pu visiter les lieux qu'il a décrits, et, en l'absence de M. Oppert, j'ai envoyé de ce côté-là un éclaireur arabe d'une rare intelli-

gence, qui m'a fort bien rendu compte de ce qu'il avait vu, nommément : une série de tumulus partant des jardins de la rive droite, vis-à-vis du Kaṣr, et se dirigeant vers le Birs, non pas en ligne droite, mais suivant une courbe dont la convexité fait face au soleil couchant, et qui, prolongée, passerait derrière le Birs, pour rejoindre un autre système de tumulus que j'ai eu occasion de reconnaître moi-même dans une excursion au tombeau d'Ézéchiel. J'entreprendrai une reconnaissance méthodique de toutes ces localités aussitôt que M. Oppert sera de retour.

(La suite dans le prochain cahier.)

SATIRE

CONTRE LES PRINCIPALES TRIBUS ARABES.

EXTRAIT DU *RAÏHÂN AL-ALBÂB*,

MANUSCRIT ARABE DE LEYDE, N° 415, FOL. 156 V°, 158 V°.

AVERTISSEMENT.

L'ouvrage dont il est ici question est enregistré dans l'ancien catalogue de la bibliothèque de Leyde sous le n° 1872 (415 Warner), et il est décrit dans celui de M. Reinhart Dozy, t. I, p. 268-9, au n° CCCCVIII (415 Warner). Cette circonstance me dispense tout à fait d'entrer dans des détails, qui seraient superflus, sur son contenu. Je dirai plutôt en peu

de mots ce qui m'a amené à publier le texte et la traduction, qui vont suivre.

Je lisais, il y a quelques mois, dans l'ouvrage allemand que publie maintenant M. de Hammer, sous le titre de : *Histoire de la littérature des Arabes*, t. I, p. 20-29, la traduction du fragment ci-dessous, d'après le manuscrit déjà cité [1]. Il m'a paru intéressant, comme renfermant une critique piquante, en vers, des principales tribus arabes, d'après différents poëtes anciens. Cela m'a inspiré le désir de lire le poëme dans l'original, et j'ai prié mon honorable ami, M. Dozy, de vouloir bien m'en envoyer le texte. Il a eu l'obligeance de le copier pour moi, et de me l'expédier. J'ai pensé que les lecteurs du Journal asiatique verraient avec plaisir ce texte, accompagné d'une traduction complète, et aussi fidèle que j'ai pu la faire. Ils trouveront qu'elle s'éloigne assez souvent de la traduction allemande.

Je regrette beaucoup que ce texte contienne quelques vers obscènes, et quelquefois même orduriers. Cela ne doit, au surplus, point étonner dans des poésies satiriques, et surtout dans des vers arabes de ce genre. Dans ma version, j'ai voilé le sens, autant que possible, sans l'altérer, toutes les fois que cela m'a paru nécessaire. Je n'ai pas cru pouvoir faire plus, sans manquer au devoir du traducteur consciencieux. Quant à supprimer, sans façon, je me suis fait une loi de ne pas avoir recours à un tel expédient. J'ai ajouté dans le texte beaucoup de voyelles, afin d'en faciliter l'intelligence; j'y ai introduit quelques changements, en les indiquant toujours avec fidélité, et j'ai enfin noté le mètre de tous les vers.

[1] M. de Hammer fait mention deux fois, dans le premier volume de son livre, de ce manuscrit, savoir : p. CCXVIII et p. 29. Le chiffre qu'il donne p. CCXVIII est le véritable.

مرقبةُ (1) المُلحِ والمُناقَلات والنوادر والمُضحِكات

وكان ابو العبّاس السفّاح تعجبه مُسامَرة الرجال ويؤثّرها على سائر الصحابّ حدّث الهيثم عن الرقّاشيّ قال سمرت عنده ذات ليلة فقال يا يزيد أخبرني عن حديث سمعته قلت يا امير المومنين وان كانَ في بني هاشم قال ذلك اعجب اليّ قلت يا امير المومنين نزل رجل من تَنوخ بحيّ من بني عامر بن صعصعة فجعل لا يحطّ شيئًا من متاعه الا تمثّل هذا البيت (طويل)

عامر

لعمرك ما تُبْلَى سرابيلُ عامر
من اللوم ما دامت عليها جلودُها

فخرجت اليه جارية من الحيّ فحادثته وآنسته وسايلته حتى آنس بها ثم قالت مَن انت مُتِّعْتُ بك فقال رجل من بني تميم قالت أتعرف الذي يقول (طويل)

تميم

تميم بطُرْق اللوم أهْدَى من القطا
ولو سلكت سُبْلَ المكارم ضلّتِ
ارى الليلَ يجلوه النهارُ ولا ارى
عظامَ المخازى عن تميم تجلّتِ
ولو انّ بُرْغوثا على ظهر قَمْلَةٍ

[1] Je crois utile de noter ici que les grandes divisions du livre s'appellent مرتبة ; mais que chaque مرتبة contient plusieurs مرقبة, des ثنيّة , etc.

تكرّ على جَمْعَىْ تميم لولّت

ذبحنا فسمّينا فتمّ ذبيحُنا

وما ذبحت يوما تميم فسمّت

قال لا والله ما انا من تميم قالت فممّن انت قال رجل من

عِجْل قالت أتعرف الذى يقول (طويل)

اری الناسَ يُعْطَون الجزيل وانّما | عجل

عطاء بنى عجل ثلاث واربعُ

اذا مات عجلىّ بارض فانّما

يُشَقّ له منها ذراع واصبعُ

قال لا والله ما انا من عجل قالت فممّن انت قال رجل من

بنى يَشْكُر قالت اتعرف الذى يقول (طويل)

اذا يشكرىّ مسّ ثوبَك ثوبُه | يشكر

فلا تذكرَنَّ اللهَ حتى تُطهّرا

قال الخ (1) (رجز)

رايتُ عبدَ القيس لاقت ذُلّا | عبد القيس

اذا اصابرا بَصَلًا وخَلّا

وسالِحًا مُعَتَّقًا قد صلّا

باتوا يسلّون الفُساء سَلّا

[1] A commencer d'ici, je crois devoir omettre le dialogue entre l'homme et la femme, afin d'éviter les répétitions. Il est presque partout absolument le même. Quand il y aura quelque différence notable, je l'indiquerai.

سلّ النبيط القصَبَ المبتلا

قال الخ (وافر)

اذا ازدحم الكرامُ على المعالى تَنحّى الباهلىّ عن الزحام باهلة
ولو كان الخليفةُ باهليّا لقصّر عن مُناواةِ الكرام
وعِرْضُ الباهلىّ ولو توقّى عليه مثل منديل الطَعام

قال الخ (بسيط)

لا تأْمَنَنَّ فزاريّا خَلَوْتَ به فزارة
على قلوصك وآكتبها بأسيار

قال الخ (وافر)

أضَلَّ الناسبون ابا ثقيف ثقيف
فما لهم ابٌ إلّا الضَلال
فإنْ نُسبت او انتسبت ثقيف
الى احد فذاك هو المحال
خنازير الحُشوش فقتّلوها
فانّ دماءها لكم حَلال

قال الخ (وافر)

اذا عبسيّة ولدت غلاما فبَشّرها بلومٍ مستفادِ عبس

قال الخ (وافر)

فثعلبةُ بن قيس شَرُّ قومٍ والأَمُهم واغدرهم بجار ثعلبة

قال الخ (وافر)

غَنِى — اذا غَنَوِيّة ولدت غلاما فبشّرها بخيّاط مجيد

قال الخ (وافر)

مُرَّة — اذا مُرّيَّة خُضبت يداها فزَوِّجْها ولا تأْمَنْ زِناها

قال الخ (طويل)

ضبّة — لقد زرقتْ عيناك يا ابن مكعبر
كذا كلّ ضَبّيّ من اللوم أزرقُ

قال الخ (وافر)

بجيلة — سألنا عن بجيلةَ حيث حلّت
لنُخْبَرَ (1) اين قرّ بها القرارُ
فما تدرى بجيلة حين تُدعى
أقحطانٌ ابوها ام نِزارُ
فقد وقعت بجيلةُ بين بينٍ
وقد خُلعت كما خُلع العِذارُ

قال الخ (وافر)

أُزْد — اذا ازديّة ولدت غلاما فبشّرها بملّاح مُجيد

قال الخ قالت فمّمن انت ويلك أما تستحى قُلْ الحقّ قال الخ (وافر)

خُزاعة — اذا افتخرت خُزاعةُ فى قديم

[1] Le ms. porte لنخبر.

وجدنا فخرها شرب الخُمورِ

وباعت كعبةَ الرحمٰن جهرا

بزِقّ بئس مفتخرُ الفُجورِ

قال الخ (طويل)

وما لسُلَيْم شَتّتِ اللهُ امرَها تنيك بايديها وتَعْيا أُيُورُها — سُليم

قال الخ (وافر)

لقيط شَرُّ مَن ركب المطايا — لقيط

وأنذل (1) من يدبّ على البسيط

ألا لعن الإله بنى لقيط

بقايا نسبة مِنْ آلِ لوط

قال الخ (هزج)

اذا ما افتخر الكِنْديّ ذو البهجة والطُرّة — كندة

فبالنَسْج وبالخُفّ وبالنَيْرَك والحُفْرة

قال الخ (وافر)

وخَثْعَم لو صفرت بها صفيرا لطارت فى البلاد مع الجَراد — خثعم

قال الخ (طويل)

وما طَيّء إلّا نبيط تجمّعت — طىء

فقالوا طيايا كِلْمَةً فاستمرّتِ

ولو انّ خُنْفوصا يمدّ جناحه

[1] Le ms. porte وانزل.

على جَبَلَىْ طَىْء إذًا لاستظلّتِ[1]

قال الخ (بسيط)

مُزينة

وهل مُزَيْنَة إلا مِن قبيلة
لا يُرْتجى كَرَمٌ منها ولا دينُ

قال الخ (وافر)

نخع

اذا النخع اللئام غدوا جميعا
تأذّى الناسُ من ذفر الزحامِ
وما نسموا الى مجد كريم
وما هم فى الصميم من الكرامِ

قال الخ (بسيط)

أوْد

اذا نزلتَ بأوّد فى ديارهم
فاعلمْ بانّك منهم لستَ بالناجِى
لا تَرْكُنَنَّ الى كَهْل ولا حَدَث
فليس فى القوم الاّ كلّ عَفّاجِ

قال الخ (طويل)

لخم

اذا ما انتمى قومٌ لفخر قديمهم
تباعد فخرُ الجود عن لَخْمَ أجمعا

قال الخ (وافر)

جذام

اذا كأسُ المُدام أُدير يوما لمكرمة تُنَحّى عن جُذام

[1] Le ms. porte حنفوصا et جبلا.

قال الخ قالت ويلك أما تستحى من الكذب الخ قال من تُنوخ
وهو الحقّ قالت الخ (سريع)

تنوخ

اذا تنوخ طلبتْ منهلا   فى طلب الغارات والثأْر
أَتَتْ (1) بخِزْىٍ من إله العُلَى   وشُهْرَةٍ فى الأَهْل والجار

قال الخ (بسيط)

حِمْيَر

تبيت حِمْيَرُ تهجونى فقلت لهم
ما كنتُ احسبهم كانوا ولا خُلقوا
لانّ حِمْيَرَ قومٌ لا نِصابَ لهم
كالعود بالقاع لا ماءٌ ولا وَرَقُ
لا يُكْثِرون وإن طالت حياتهم
ولو يبول عليهم ثعلب غَرِقوا

قال الخ (طويل)

مُحارب

ولو ضرّ ضَرّارٌ بارضِ مُحارِبِ (2)
لماتوا وأضحوا فى التراب رَميما

قال الخ (منسرح)

قُشَيْر

بنى قُشَيرٍ قتلتُ سيّدكم   فاليوم لا فِدْيَةٌ ولا قَوَدُ

قال الخ (متقارب)

بنو اميّة

وَهَى بأُمَيَّةَ بُنْيانُها   فهان على الله فُقْدانُها

[1] Le ms. donne انت.

[2] Le ms. porte محابر, ou plutôt لحابر (*sic*).

وكانت اميّة فيما مضى جَرِىّ على الله سلطانُها
فلا آلُ حَرْبٍ أطاعوا الرسول ولم يتّق اللهَ مَرْوانُها

قال الخ (طويل)

بنو هاشم

بنى (1) هاشمٍ عُودوا الى نخلاتكم
فقد صار هذا التَمّرُ صاعًا بدرهم
فان قلتم رَهْط النبىّ محمّد
فانّ النصارى رهط عيسى بن مريم

قال الخ (وافر)

هَمَدان

اذا هَمَدانُ دارتْ يوم حربٍ
رحاها فوق هامات الرجال
رايتَهُمْ يحثّون المطايا
سراعًا هاربين من القتال

قال الخ (بسيط)

قضاعة

لا يفخرنّ قُضاعيٌّ بأُسْرته
فليس من يمَنٍ مَحْضًا ولا مُضَرِ
مُذَبْذبون فلا قحطانُ والدِهم
ولا نِزار فخلّوهم الى سَقَرِ

قال الخ (بسيط)

شيبان

شَيْبانُ قوم لهم عديدُ وكلّهم مُقْرِف لئيم

[1] Le ms. porte بنو.

ما فيهم ماجد حسيب   ولا نجيب ولا كريم

قال الخ (وافر)

نُمير

فغُضّ الطَرْفَ إنّك مِنْ نُمَيْر
ولا كَعْبًا بلغتَ ولا كِلابا
فلو وُضعتْ فِقاحُ بنى نُمير
على خَبَثِ الحديد إذًا لذابا

قال الخ (كامل)

تغلب

لا تطلبنّ خُؤُولَةً فى تَغْلِب   فالزَنْج اكرم منهُم أَخْوالا
والتغلبىّ اذا تُدُوعِىَ للقِرى   حكّ آسْتَهٗ وتمثّل الأمْثالا

قال الخ (كامل)

مُجاشع

تبكى المُغيبةُ من بنات مُجاشع
ولها اذا شهقت نَهيقُ [1] حمار

قال الخ (طويل)

كلب

فلا تقربَنْ كلبًا ولا بابَ دارها
فما يطمع السارى يرى ضوءَ نارها

قال الخ (بسيط)

تيم

تَيْمِيّةٌ مثل أنْف الفيل عُنْبُلُها
تَهْدِى الرَحا ببنانٍ غير مَخْدوم

[1] Le ms. porte نفيق (*sic*).

قال الخ (وافر)

تُمَنِّينى سويقَ الكَرْمِ جَرْمٌ
وما جَرْمٌ وما ذاك السويقُ

جَرْمٌ

فما شربوه لمّا كان حِلاً
ولا غالوا به فى يومِ سوقِ (1)
فلمّا أُنْزِلَ التحريمُ فيها
إذا الجَرْمِىّ منها لا يغيقُ

قال الخ (طويل)

سُليم

اذا ما سُليم (2) جئتَها لغدآئها
رجعتَ كما قد جئتَ غَرْثانَ جائعا

قال الخ (طويل)

الفرس

فلا تقرب الفُرْسَ اللئام فانّهم
يُوارون (3) مولاها الخبيثَ قَراها (4)

قال الخ (طويل)

المَوالى

ألا مَن لراد الفُحْش واللوم والخَنا
فعند المَوالى الجيد والطرفان

[1] On voit dans cette rime la faute appelée إقْوآء.

[2] C'est pour la seconde fois qu'on nomme les Solaym; ils ont déjà été critiqués plus haut.

[3] Le ms. porte يوارون; peut-être vaudrait-il mieux يُوَازُون, ou bien يولّون.

[4] Le ms. donne قُراها.

قال أخْطأتِ نسبى ورَبِّ الكعبة انا رجل من الخُوز قالت الج
(بسيط)

الخوز

لا بارك اللهُ رَبِّى فيكمُ ابدًا يا مَعْشَرَ الخوز انَّ الخوزَ فى النار

قال الج (طويل)

اولاد حام

فلا تَنْكِحَنْ أَوْلادَ حامَ فانّهم
مَشاويهُ خلق الله حاشا آبن أَكْوَع

قال لا والله ما انا من ولد حام ولكنّى من ولد الشيطان الرجيم قالت فلعنه الله ولعن اباه الشيطانَ معه أتعرف الذى يقول (طويل)

اولاد الشيطان

أَلا يا عباد الله هذا الذى غَوَى
عَدُوُّ نبىّ الله إبْليسُ يَنهَق

قال لها هذا مقام العائذ بكِ قالت قُمْ فارحَلْ خاسِيا مَذْموما واذا نزلتَ بقوم فلا تُنْشِدْ فيهم شِعرا حتّى تدرى مَن هُمْ ولا تتعرّض للمَباحِث عن مَساوِى الناس فلكلّ قوم إساآت وإحسان إلّا رُسُل رَبّ العالَمين ومَن اختاره اللهُ من عباده وعصمه من عدوّه وانت كما قال الفرزدق (وافر)

وكنتَ اذا حللتَ بدار قوم رحلتَ بخَزْيَة وتركتَ عارا

فقال لها والله لا أنْشدتُّ شِعْرا ابدًا ۞

TRADUCTION.

OBSERVATOIRE DES RÉCITS AGRÉABLES, DES HISTOIRES QU'ON SE RACONTE MUTUELLEMENT, DES CHOSES RARES ET DES FACÉTIES.

Abou'l'abbâs assaffâh aimait beaucoup les conversations de nuit avec les hommes, et il les préférait aux autres récréations. Alhaïtham raconte, d'après Arrakkâchy, qui s'exprime en ces termes : « Je passai une certaine nuit en conversation chez le Calife, et il me dit : « Ô Yazîd, raconte-moi une des histoires « que tu as entendues. » Je répondis : « Ô prince des croyants, et si le sujet touchait *aussi* les Bénou Hâchim?..... » Il reprit : « Cela me sera d'autant plus agréable. » Je dis alors : « Ô commandant des fidèles! Un homme de la tribu des Tonoûkh s'arrêta un jour dans un campement des Bénou 'Âmir, fils de Sa'sa'ah, et, à mesure qu'il déposait ses effets, il récitait ce vers :

> Je le jure, les caleçons des 'Âmirites ne seront point purifiés de l'ignomine, tant que ceux-ci conserveront leurs peaux (tant qu'ils vivront).

Une jeune fille de la tribu sortit vers lui, et se mit à causer avec lui, à lui parler avec douceur, et à lui faire des questions, jusqu'à ce qu'il fût familier avec elle. Alors elle dit : « Qui es-tu, mon cher[1]? »

[1] Je rends par *mon cher* les mots مُتِّعْتُ بِكَ; car c'est là le sens qu'ils ont dans ces sortes de phrases. On peut aussi les traduire : *fais-moi le plaisir.* C'est ainsi que les Grecs modernes emploient une expression analogue, savoir : *νά σέ χαρῶ.*

Il répondit : « Je suis un individu des Bénou Tamîm. » Elle reprit : « Connais-tu celui qui a dit : »

Tamîm. Les Tamîmites sont meilleurs conducteurs dans les chemins de la honte, que ne sont les oiseaux appelés *katha* (vers l'eau) ; mais s'ils s'engagent dans les voies des actions généreuses, ils s'égarent.

Je vois la nuit qui est dissipée par le jour; mais je ne vois jamais les plus grandes ignominies se détourner de Tamîm.

Si une puce montée sur le dos d'un pou faisait une attaque sur les deux troupes de Tamîm (hommes et femmes), certes qu'ils reculeraient tous.

Nous avons égorgé des animaux en prononçant le nom de Dieu, et notre action en cela a été complète ; mais Tamîm n'a jamais rien égorgé en invoquant l'Éternel.

L'homme dit alors : « Non, par Dieu, je ne suis point un des Tamîm. » Elle dit : « Et de quelle tribu es-tu donc ? » Il répondit : « Je suis un des Bénou 'Idjl. » La jeune fille reprit : « Connais-tu celui qui a dit : »

'Idjl. Je vois des hommes à qui l'on donne beaucoup; mais ce que reçoivent les Bénou 'Idjl, c'est seulement trois et quatre (drachmes)[1].

Lorsque l'un d'eux vient à mourir dans une contrée, on lui creuse dans la terre l'espace d'une coudée et d'un doigt.

L'Arabe dit : « Non, par Dieu, je ne suis pas de la tribu d'Idjl. » La jeune fille ajouta : « De quelle

[1] Allusion probable aux pensions qu'on distribuait aux musulmans, depuis le calife Omar, fils de Khatthâb, en proportion du rang des différentes familles, et cela avec les trésors, fruits des conquêtes.

tribu es-tu? » Il reprit: « Je suis un des Bénou Yachcor. » Elle dit alors : « Connais-tu celui qui a dit : »

Lorsque le vêtement d'un individu des Yachcor touche tes habits, ne prononce point les louanges de Dieu, jusqu'à ce que tu te sois purifié. Yachcor.

L'homme dit [1], etc. et la jeune fille répondit, etc.

J'ai vu les 'Abd alkays tomber dans l'avilissement. 'Abd alkays.
Lorsqu'ils ont trouvé des oignons et du vinaigre;
De la salaison vieillie et putréfiée;
Ils passent la nuit à tirer leurs flatuosités,
A l'instar des Nabathéens, qui tirent leurs roseaux humides.

L'Arabe dit, etc. et la femme ajouta, etc.

Lorsque les hommes généreux s'assemblent avec empressement pour les nobles actions, le Bâhilite se détourne de la foule. Bâhilah.

Si le Calife était un Bâhilite, certes, il ne pourrait pas lutter de noblesse avec les hommes généreux.

Et l'honneur d'un Bâhilite, même quand il est gardé, est toujours de la nature du mouchoir des goujats.

L'individu dit, etc. et la femme, à son tour, etc.

Ne regarde pas ta jeune chamelle en sûreté de la part d'un Fézârite, si tu es seul avec lui, et serre bien les parties de l'animal avec des courroies [2]. Fézârah.

[1] Je supprime, depuis ici jusqu'à la fin (comme je l'ai fait dans le texte) le dialogue entre l'homme et la femme, qui se reproduit presque toujours exactement le même. Lorsqu'il y aura des différences sensibles, je les donnerai.

[2] Allusion évidente au crime de la bestialité.

L'homme dit, etc. et la femme reprit, etc.

Thakîf. Les généalogistes ont perdu la trace du père des Thakîf; et ils n'ont pas d'autre père que l'égarement.

Citer l'origine des Thakîfites, ou qu'eux-mêmes ils se rattachent à quelqu'un, c'est là, en effet, une chose impossible.

Ils sont les porcs des latrines; tuez-les donc; car leur sang est pour vous une chose permise.

L'individu s'écria, etc. et la femme dit, etc.

'Abs. Lorsqu'une femme des Bénou 'Abs met au monde un garçon, félicite-la de la honte qu'elle s'est acquise.

L'Arabe dit, etc. et la femme reprit, etc.

Tha'labah. Tha'labah, fils de Kays, est la pire des populations, la plus vile et la plus perfide envers le voisin.

L'Arabe dit, etc. et la jeune fille répéta, etc.

Ghany. Lorsqu'une femme des Bénou Ghany a enfanté un garçon, donne-lui la bonne nouvelle d'un tailleur habile.

Il dit, etc. et la femme répondit, etc.

Morrah. Quand les mains d'une jeune fille des Bénou Morrah ont été teintes (avec le henna), marie-la tout de suite, et ne sois pas sans inquiétude sur sa disposition à l'adultère.

L'homme dit, etc. et elle ajouta, etc.

Dhabbah. Tes yeux sont bleus, ô fils de Mouca'bir [1] (coupe-têtes,

[1] Voyez sur ce mot l'*Histoire des Arabes,* par M. Caussin de Perceval, t. II, p. 350 et 576. Le nom d'Ibn al-Mouca'bar, lu au passif, se trouve dans la *Hamâçah* d'Abou Tammâm, p. 284 et ailleurs, porté par un poëte des Bénou Dhabbah.

bourreau); et de même tous les Bénou Dhabbah sont livides de honte.

Il dit, etc. et la femme reprit, etc.

Nous avons interrogé, au sujet des Badjîlah, partout où ils sont descendus, afin de savoir où ils se sont définitivement fixés. Badjîlah.

Mais les Bénou Badjîlah, quand on les interpelle, ne savent pas si leur père est Kahthân ou bien Nizâr.

Ainsi les Badjîlah sont tombés entre deux (c'est-à-dire ils sont d'origine incertaine); et ils ont été rejetés, comme la pudeur l'avait déjà été par eux.

L'Arabe dit, etc. et la jeune fille, etc.

Lorsqu'une femme Azdite accouche d'un garçon, félicite-la d'un fameux matelot[1]. Azd.

L'homme dit, etc. et la femme répondit : « De quelle tribu es-tu donc, malheureux; n'as-tu pas honte (*de mentir*)? Dis enfin la vérité. » Alors il reprit, etc. et la femme, etc.

Quand Khozâ'ah s'est glorifié du passé, nous vîmes que sa vanterie était de boire du vin. Khozâ'ah.

Cette tribu a vendu ouvertement la Ca'bah du miséricordieux pour une outre de vin. Honte à qui se vante de la dépravation!

L'Arabe dit, etc. et la jeune fille répondit, etc.

Qu'ont-ils donc les Solaym? Que Dieu les punisse!... Ils font l'amour avec les doigts, et malgré cela, ils sont toujours fatigués[2]. Solaym.

[1] Il y eut beaucoup d'Azdites établis dans l'Omân.

[2] Traduire plus littéralement ce vers, ce serait par trop choquer

Il dit, etc. et la femme ajouta, etc.

Lakîth. Lakîth est le plus mauvais de tous ceux qui montent les bêtes de somme; et le plus vil de tous ceux qui marchent sur la surface de la terre.

Hé! que Dieu maudisse les Bénou Lakîth, restes d'une lignée du peuple de Loth (c'est-à-dire sodomites).

L'Arabe dit, etc. et elle répondit, etc.

Kindah. Lorsque le Kindite, possesseur de l'élégance et de la chevelure bouclée se vante,

C'est au sujet du tissu, de la bottine, du javelot et de la fosse.

L'individu dit, etc. et la jeune fille reprit, etc.

Khath'am. Si tu siffles une seule fois les Bénou Khath'am, ils volent dans la contrée, en compagnie des sauterelles.

L'Arabe répéta, etc. et la femme dit, etc.

Thay. Les Bénou Thay ne sont que des Nabathéens qui se sont assemblés. Ils ont prononcé *thayâyâ,* comme si c'était un mot signifiant quelque chose; et il a eu cours (c'est-à-dire probablement : de là leur nom).

Si un scarabée étend ses ailes sur les deux montagnes de Thay; eh bien, alors, ils se mettent à l'ombre.

Il dit, etc. et la femme s'écria, etc.

Mozaïnah. Est-ce que les Mozaïnah n'appartiennent pas à une tribu dont on n'espère ni générosité, ni foi?

notre goût et blesser les convenances. J'en ai donné le véritable sens, et cela suffit. Il y a ici une accusation transparente du vice affreux de l'onanisme.

Il dit, etc. et elle reprit, etc.

Lorsque les vils Nakha' s'assemblent au matin, les gens souffrent de la puanteur de la foule. Nakha'.

Ils n'aspirent pas à une noble illustration, et ils ne font pas partie de l'élite des hommes généreux.

L'Arabe dit, etc. et la jeune fille répondit, etc.

Quand tu descends dans les demeures d'Aoud, sache que tu ne leur échapperas pas. Aoud.

Ne te fie point ni aux vieux, ni aux jeunes; car il n'y a dans cette peuplade rien autre chose que des coquins.

L'homme dit, etc. et la jeune fille reprit, etc.

Si un peuple s'attribue la gloire de son passé, le mérite de la générosité a quitté tout à fait les Lakhmites. Lakhm.

L'Arabe dit, etc. et la jeune fille, etc.

Le jour qu'on fait circuler la coupe du vin pour une action généreuse, cette coupe n'est pas présentée à ceux de Djodhâm. Djodhâm.

Il dit, etc. et la femme répondit : « N'as-tu pas honte, malheureux, de mentir? etc. » Et l'Arabe reprit : « Je suis un des Tonoûkh, et ceci est la vérité. » Alors la jeune fille dit, etc.

Lorsque les Tonoûkhites se cherchent un abreuvoir dans la poursuite des incursions et de la vengeance, Tonoûkh.

Ils apportent l'ignominie de la part du Dieu de l'excellence, et la mauvaise renommée dans la famille et le voisin.

Il dit, etc. et la femme, etc.

Les Himyarites passent la nuit à faire des satires contre Himyar.

moi, et j'ai dit, à leur égard : « Je ne pensais pas qu'ils existassent, ni qu'ils eussent été créés ! »

Car Himyar est un peuple qui n'a point de racine, comme un morceau de bois dans la plaine, sans sève et sans feuillage.

Ce sont des gens qui ne se multiplient pas, quand même ils vivent longtemps, et si un renard pissait sur eux, ils seraient noyés.

L'individu dit, etc. et la femme, etc.

Mohârib. Si un grillon faisait entendre son cri perçant dans le pays des Mohârib, ils mourraient, et ils seraient au matin étendus sur la terre, dans l'état de corps en dissolution.

L'homme dit, etc. et la jeune fille reprit :

Kochayr. Ô Bénou Kochayr ! j'ai tué votre chef; et maintenant il n'y a lieu ni à rançon, ni à la peine du talion.

L'Arabe dit, etc. et la femme, etc.

Bénou Omayyah. Avec les Bénou Omayyah s'est écroulé leur édifice ; et leur perte n'a pas été sensible au Seigneur.

Dans les temps passés, le sultan des Omayyah a été audacieux envers Dieu.

La famille de Harb (fils d'Omayyah) n'a pas obéi au prophète; et son Merwân n'a pas craint l'Éternel.

L'Arabe dit, etc. et la jeune fille répondit, etc.

Bénou Hâchim. Ô Bénou Hâchim ! retournez à vos palmiers ; car les dattes se vendent maintenant à peine une drachme par boisseau.

Et si vous dites : « Nous sommes de la famille du prophète Mohammed, »...... et les chrétiens aussi sont de la famille de Jésus, fils de Marie.

L'Arabe dit, etc. et la jeune fille, etc.

Quand, dans le jour de la bataille, la guerre tourne sa meule sur les têtes des hommes, Hamadân.

Tu aperçois les Hamadân qui excitent vivement leurs montures en fuyant le combat.

L'Arabe dit, etc. et la jeune fille, etc.

Qu'aucun Kodhâïte ne se vante de sa parenté; car ils ne viennent pas purement du Yaman, ni de Modhar. Kodhâ'ah.

Les gens de cette race sont incertains; leur père n'est pas Kahthân, ni Nizâr non plus. Envoyez-les donc au feu de l'enfer!

L'Arabe dit, etc. et la femme, etc.

Les Chaybânites sont nombreux; mais ils sont tous de basse extraction, vils. Chaybân.

Il n'y a parmi eux ni un homme illustre, ni un personnage honoré, ni un individu noble, ni un généreux.

L'Arabe dit, etc. et la jeune fille reprit, etc.

Baisse ton œil; car tu es un des Nomayr, et tu n'approches pas même de Ca'b ni de Kilâb[1]. Nomayr.

Si l'on plaçait les fondements des Bénou Nomayr sur de la scorie de fer; eh bien, elle serait promptement liquéfiée[2].

L'Arabe dit encore, etc. et la jeune fille reprit, etc.

Ne recherche pas des oncles maternels (de parenté) parmi Taghlib.

[1] Ce vers de Djérîr est célèbre, comme renfermant la critique de trois tribus. (Voy. M. Caussin de Perceval, dans le *Nouveau Journal asiatique*, t. XIV, p. 10, 11, et 29.)

[2] Il y a ici une accusation trop claire de sodomie passive, et l'on caractérise les Nomayr par l'ignoble condition de giton.

les Taghlibites, puisque ceux des Zendj (nègres) sont plus nobles que les leurs.

Quand un individu des Taghlib est appelé à donner un repas, il se gratte le derrière et récite des proverbes (pour se dispenser de son obligation).

L'Arabe dit, etc. et la jeune fille, etc.

Modjâchi'. La femme des Modjâchi' qui a son mari absent, pleure; et lorsqu'elle sanglotte, elle fait entendre le braiment de l'âne.

L'Arabe répéta, etc. et la femme, etc.

Kelb. N'approche pas des Kelbites, ni de la porte de leur demeure; et que le voyageur de nuit ne désire pas voir l'éclat de leur feu.

L'individu dit, etc. et la jeune fille reprit, etc.

Taym. Le clitoris de la femme Taymite ressemble à la trompe de l'éléphant; et elle dirige le moulin à bras avec des doigts autres que ceux d'une femme qu'on sert.

L'Arabe dit, etc. et la jeune fille ajouta, etc.

Djerm. Ceux de Djerm me vantent le jus de la treille; et qu'est-ce que Djerm, et qu'est-ce que le vin?

Ils n'en buvaient pas lorsque c'était chose permise, et ils n'en demandaient pas un haut prix au jour du marché.

Mais quand cela leur fut défendu; eh bien, il n'y a pas un Djermite qui ne soit toujours ivre de la boisson.

L'Arabe dit, etc. et la femme, etc.

Solaym. (Voir plus haut.) Si tu visites les Solaym à l'instant de leur repas du matin, tu es sûr de t'en retourner affamé comme avant.

L'Arabe dit, etc. et la jeune fille reprit, etc.

N'approche pas des vils Persans; car ils placent leur dos en face de leur esclave infâme. (Ou bien : Ils couvrent leur dos au moyen de......[1].) Fours.

L'Arabe dit, etc. et la femme ajouta, etc.

Holà! qui veut voir la malhonnêteté, l'ignominie et l'obscénité réunies, on trouve chez les Mawâly (les affranchis) le cou et les extrémités[2]. Mawâly.

L'homme dit : « Tu t'es trompée quant à mon extraction; et, par le maître de la Ca'bah, je suis un homme du Khoûzistân! » La jeune fille dit, etc.

Que Dieu, mon seigneur, ne vous bénisse jamais, ô gens de Khoûz; car cette race est condamnée aux feux de l'enfer. Khoûz.

Il dit, etc. et la femme reprit, etc.

Ne vous mariez pas avec des enfants de Cham; car ce sont les formes hideuses parmi les créatures de Dieu, excepté pourtant Ibn Acwa' (un compagnon de Mahomet. *Kâmoûs*). Fils de Cham.

Il dit : « Non, par Dieu, je ne suis pas un des fils de Cham; mais bien un des enfants de Satan, le lapidé! » La jeune fille répondit : « Que le Seigneur te maudisse, ainsi que ton père le diable avec toi[3]. Connais-tu celui qui s'est exprimé ainsi : »

[1] Encore une accusation du crime honteux de sodomie passive.

[2] C'est-à-dire, de ces trois vices, celui qui est exprimé au milieu, ainsi que les deux autres.

[3] La jeune fille parle proprement ici à la troisième personne, par l'excès du mépris. *Que Dieu le maudisse! etc. etc.*

Fils de Satan.

Holà, ô serviteurs de Dieu! voici celui qui a induit en erreur; je veux dire l'ennemi du prophète de Dieu, Iblîs, qui brait.

L'Arabe dit alors à la jeune fille : « Voici le moment pour moi de te demander grâce. » Elle répondit : « Lève-toi et va-t-en, gredin, misérable! et lorsque tu descendras chez les gens, ne prononce pas de vers sur eux, avant de savoir chez qui tu es. Ne te mêle pas de rechercher les vices des autres; car chaque peuple a des défauts et de bonnes qualités, à l'exclusion des envoyés de Dieu et de ceux qu'il a élus parmi ses adorateurs, et qu'il a protégés contre leur ennemi. Quant à toi, on peut t'appliquer ce vers de Farazdak[1] : »

Quand tu étais descendu dans l'habitation d'une famille, tu te mettais en route avec l'infamie, et tu laissais derrière toi la honte.

L'Arabe lui répondit : « Je le jure; je ne réciterai plus jamais de poésie. »

Dr B. R. Sanguinetti.

[1] Ce distique, qu'il met dans la bouche de Farazdak, est du poëte Djérîr. (Conf. M. Caussin de Perceval, dans le *Nouv. Journ. asiat.* t. XIII, p. 541-542.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 1853.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu ; la rédaction en est adoptée.

Sont nommés membres de la Société :

MM. Léon DE ROSNY ;
Le capitaine FLETCHER HAYES, maître ès arts d'Oxford, adjoint au résident politique de Lucknow ;
ACOLLAS (Émile), avocat.

Le Président rend compte du travail du Catalogue de la bibliothèque de la Societé.

On fixe la séance générale de l'année vers le 10 du mois de juin ; les membres seront avertis par lettres du jour exact.

M. Mohl donne communication d'une lettre de M. Place, datée de Khorsabad le 25 mars 1853, dans laquelle M. Place annonce qu'il a découvert, dans les souterrains du palais de Khorsabad, des dépôts immenses d'instruments assyriens de fer et d'acier. On n'était, au départ de la lettre, pas encore arrivé à l'extrémité du dépôt.

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Historia kalifatus al Walidi et Solaimani*, edidit J. ANSPACH. Leyde, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *Questions philosophiques adressées aux savants*

musulmans par l'empereur Frédéric II, par M. Amari. (Extrait du Journal asiatique.) Paris, 1853, in-8°.

Par la Société de Calcutta. *Bibliotheca indica*, n° 36-42. Calcutta, 1852, in-8°.

Par la Société. *Bulletin de la Société de géographie*, nos 25 et 26. Paris, 1853, in-8°.

The Gulistan or Rose-Garden of shekh muslihud-dîn Sadî of Shîrâz, translated for the first time into prose and verse, with an introductory preface and a life of the author, from the Atish Kâdah, by Edward B. Eastwick, F. R. S.; M. R. A. S. etc. etc. Hertford, printed and published by Staphen Austin, bookseller to the east India college, 1852, in-8°, xxxii et 312 pp.

On se souvient sans doute que j'ai parlé, dans le numéro de mai-juin 1850, de l'édition persane du Gulistan de M. Eastwick, et que j'ai fait de cette utile publication un éloge mérité. Aujourd'hui ce savant, vraiment infatigable, qui dans l'espace de peu d'années a publié plusieurs volumes de textes orientaux et de traductions, remarquables, les premiers par leur correction, les autres par leur exactitude, vient de compléter son premier travail sur le Gulistan, en l'accompagnant d'une traduction nouvelle. Or cette traduction a, dès l'abord, sur les précédentes, un avantage extérieur, si je puis parler ainsi, avantage qu'elle doit aux soins éclairés de l'éditeur. En effet, on y a reproduit, d'après des manuscrits originaux, des dessins et des vignettes d'une admirable perfection; les pages sont encadrées avec goût, et le cartonnage lui-même est orné d'arabesques et porte le titre du livre en caractères *neskhis*. Nul ouvrage persan, à la vérité, ne méritait plus que celui-ci ce déploiement de luxe typographique; car Saadî aurait pu dire aussi de son Gulistan ce que Fîrdaucî dit de son Schâh-nâma :

بناهای آباد گردد خراب   زباران واز تابش آفتاب
پی افگندم از نظم کاخ بلند   که از باد وباران نیابد گزند

Les plus beaux édifices de maçonnerie sont détruits par la chaleur et l'humidité ; mais l'édifice littéraire que j'ai élevé défie les vents et les pluies.

M. Eastwick, dans une préface habilement écrite, parle de la réputation du Gulistan et de son auteur, dont les ouvrages se distinguent par le *curiosa verborum felicitas* d'Horace. Il rappelle en peu de mots tout ce qu'on sait de certain sur la vie de cet écrivain célèbre, dont il donne au surplus la biographie *in extenso* d'après l'*Atesch kâda,* à la suite de la préface. Puis il s'occupe des principales traductions qui ont été faites du Gulistan, depuis celle de Gentius jusqu'à celle de M. Semelet; et comme on pouvait faire mieux encore, il a eu raison d'écrire la sienne, qui obtiendra sans doute la préférence par son élégante littéralité qui conserve même les jeux de mots du texte. Cette traduction offre d'ailleurs une innovation qui n'est pas à dédaigner. La prose est traduite par de la prose et les vers par des vers, dont les mètres correspondent même, autant que le permet la différence du système métrique des deux langues, avec les mètres persans. Voici, par exemple, comment est traduit, dans la première histoire du premier chapitre, ce *masnawi* si connu des orientalistes :

جهان ای برادر نماند بکس
دل اندر جهان آفرین بند وبس
مکن تکیه بر ملك دنیا وپشت
که بسیار کس چون تو پرورد وکشت
چو آهنگ رفتن کند جان پاك
چه بر تخت مردن چه بر روی خاك

The world, my brother! will abide with none,
By the world's maker let thy heart be won.
Rely not, nor repose on this world's gain,
For many a son like thee she has reared and slain.
What matters, when the spirit seeks to fly,
If on a throne or on bare earth we die?

Je dois ajouter que la traduction de M. Eastwick est accompagnée de notes critiques qui se rapportent au texte, et qui discutent habilement le sens des passages difficiles ou susceptibles d'explications diverses. On les lira avec intérêt et avec fruit, et l'on ne manquera pas d'apprécier la valeur d'érudition qu'elles ajoutent à ce nouveau et beau travail du savant professeur d'Haileybury.

GARCIN DE TASSY.

IBN MALIK'S arabische Grammatik übersetzt von FR. DIETERICI, in-8°. Berlin, 1852.

Pour apprécier comme il le mérite le travail de M. Dieterici, il faudrait un article longuement médité, où l'on examinerait à fond la théorie de l'Alfiyya, où l'on traiterait de la différence des deux systèmes suivis par les écoles de Basra et de Coufa, où l'on s'appliquerait à faire ressortir les avantages d'Ibn Malek sur ses prédécesseurs et ses rivaux, tout en faisant voir combien la méthode grammaticale adoptée par les Orientaux pèche par sa base, dans ce sens qu'elle s'occupe beaucoup plus de la forme extérieure du mot que du rôle qu'il joue réellement dans la pensée de celui qui l'emploie; mais on sent assez qu'elles recherches exigerait un pareil travail, qui aurait d'ailleurs l'inconvénient de parler beaucoup du texte original et peut-être pas assez de son savant traducteur. Nous nous bornerons donc à signaler l'apparition du livre à tous les amateurs de la littérature arabe. On aurait tort de croire qu'au point où en est la science, et surtout après la publication de la deuxième édition de la Grammaire arabe de Silvestre de Sacy, un tel travail soit inutile. Ne fût-ce que pour la difficulté qu'il y avait à le faire, et à cause de l'érudition et de la persévérauce qu'il demandait, il mériterait d'attirer à son auteur un juste tribut d'éloges et d'estime. Mais il y a plus : il est réellement utile; il doit rendre un véritable service à tous ceux qui ne veulent

pas se contenter d'une étude superficielle de l'arabe. Accoutumés que nous sommes aux méthodes logiques, simples et lucides qui constituent chez nous le principal mérite de ces sortes d'ouvrages, nous nous habituons difficilement au système scolastique des Arabes, système compliqué, bizarre dans ses formes et dans ses mots, surchargé de mille et mille détails; mais précieux pour nous par cela même, attendu qu'il nous donne la clef des commentaires composés par les Arabes pour expliquer une multitude de poésies qu'il nous serait impossible de comprendre sans ce secours. Or quiconque a lu et médité l'Alfiyya est assurément en état de lire avec fruit les scoliastes arabes, même les plus subtils. Ceux qui voudront se livrer à ce genre de travail doivent une grande reconnaissance à M. Dieterici, qui leur en a aplani toutes les difficultés. Sa traduction est aussi littérale que possible, grâce à la souplesse de la langue allemande, qui, à l'aide de ses mots composés, peut rendre tout ce qu'elle veut et comme elle le veut. Chaque vers du texte est accompagné d'un petit commentaire destiné à suppléer à l'extrême concision de l'original. Toutes les questions qui intéressent la grammaire arabe sont traitées dans ce livre. Tout ce qui concerne les permutations de lettres, la pause (l'*imaleh*), la partie étymologique, la formation des verbes, la syntaxes, tout y est passé en revue et traité avec profondeur. Au surplus, en parcourant les ouvrages de Silvestre de Sacy, on peut se convaincre de l'estime que ce savant, si bon juge en pareille matière, faisait de l'Alfiyya. N'est-ce pas tout dire en faveur de l'habile orientaliste qui vient d'en publier la traduction?

A. Pavet de Courteille.

M. Paul Bœtticher vient de publier à Halle, avec les types de l'imprimerie impériale de Vienne, la version copte des *Actes des apôtres* et des *Épîtres*, en dialecte memphitique.

On sait que de l'ancienne version en dialecte sahidique, il ne reste que des fragments, qui ont été publiés par Woide, Ford et Zoëga. Du texte memphitique on possède l'édition de Wilkins; mais la connaissance de la langue copte n'était pas assez avancée à l'époque de Wilkins pour que le travail de ce philologue puisse suffire aujourd'hui aux besoins de la critique. M. Maurice Schwartze, enlevé trop tôt aux lettres orientales, annonça l'intention de reprendre l'œuvre du savant anglais, et publia dans cette vue les Psaumes et les Évangiles. M. Paul Bœtticher vient de compléter en partie l'œuvre interrompue par la mort de M. Schwartze. Son édition offre un texte correct, imprimé avec netteté et élégance, et donnant toutes les variantes qui ont quelque valeur critique. M. Bœtticher a écarté avec raison les variantes qui ne sont que des fautes, ou qui ne présentent que des variétés purement orthographiques. Dans la séparation des mots, M. Bœtticher a adopté pour règle de couper le plus possible, méthode qui nous semble conforme au génie primitif de la langue copte et très-propre à en faire saisir la vraie physionomie. L'importance de la version copte pour la critique et l'exégèse ne saurait être méconnue; elle nous représente un texte fort ancien de la famille alexandrine, et l'on ne peut qu'encourager M. Bœtticher à réaliser le projet qu'il annonce de reconstituer, d'après la version copte, la version peschito et les autres versions orientales, le texte grec des livres saints qui avaient cours dans les églises d'Orient au IV[e] et au V[e] siècle. L'activité de ce jeune savant et ses connaissances étendues nous assurent d'avance qu'il portera dans ce travail le soin et l'habileté qui distinguent ses autres publications.

E. R.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME I.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

JOURNAL ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME II

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BAZIN, BIANCHI, BOTTA, CAUSSIN DE PERCEVAL, CHERBONNEAU, D'ECKSTEIN
C. DEFRÉMERY, L. DUBEUX, DULAURIER, FRESNEL
GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER-PURGSTALL
STAN. JULIEN, MIRZA A. KASEM-BEG, J. MOHL, S. MUNK
REINAUD, L. AM. SÉDILLOT, DE SLANE, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME II



PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LIII

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1853.

LETTRE DE M. FRESNEL

A M. MOHL.

(FIN.)

Après la question de l'ancien cours de l'Euphrate, la première qui se présente à l'esprit, dans un essai de restauration de l'antique Babylone, est celle du fameux mur d'enceinte qui embrassait la vieille et la nouvelle ville, celle de Nabopolassar, et celle de Nabuchodonosor, son fils. Je ne vous apprendrai rien, sans doute, en vous disant qu'il n'en reste pas trace. « Mais comment se peut-il faire, » se demandait Rich, après l'avoir cherché en vain de tous côtés, « comment se peut-il faire qu'il ne reste rien d'un mur aussi prodigieux de hauteur, d'épaisseur et de périphérie? »

Il est certain qu'aujoud'hui il n'y a pas trace d'un grand mur d'enceinte, non plus que d'un fossé correspondant; soit à l'est, soit à l'ouest de l'Euphrate, soit dans une direction quelconque et à une distance quelconque des deux points irrévocablement déterminés, le nouveau palais et la tour de Bélus. Donc, et nonobstant les témoignages concordants d'Hérodote et de Diodore, ce mur, qui devait avoir au

moins vingt[1] lieues de tour, eu égard à la distance qui sépare nos deux points fixes, ce mur, qui, après tout, n'était rien comparé au mur de la Chine, n'avait pas pu être construit en briques cuites au four et cimentées avec le bitume; car, même en supposant que toutes les briques cuites, tant du mur que du revêtement du fossé dont il était sorti, eussent été enlevées jusqu'à la dernière, et sans laisser un fragment sur place (ce qui n'est pas mathématiquement impossible dans l'hypothèse d'un ciment de bitume ou asphalte, peu adhérent de sa nature), l'immense tranchée, dont toutes ces briques cubées et additionnées égalaient à peine la capacité (vu le retrait de l'argile dans la cuisson), aurait dû, de toute nécessité, laisser une dépression considérable sur toute la ligne qu'elle occupait, et nous venons de dire qu'autour de Babylone, et dans un rayon quelconque, on n'aperçoit pas plus de dépression que d'éminence continue ou quasi-continue, figurant un fossé ou un mur d'enceinte, en un mot, un retranchement quelconque; et j'ajoute ici : point de bitume ailleurs que dans les tumulus formés par l'écroulement ou la démolition d'anciens édifices.

Mais supposons que le mur de Babylone fût fait de *lébèn*, c'est-à-dire de briques crues séchées au soleil, comme la tour de 'Akerkouf, ou le perron de la rampe de la tour de Bélus, ou le perron de la rampe de la tour de l'Oḥaymir (l'un et l'autre au nord-est

[1] J'écrivais ceci avant de connaître le chiffre d'Hérodote, quatre cent quatre-vingts stades, qui équivaut précisément à vingt lieues.

ou à l'est-nord-est de leurs tours respectives), alors on concevra, non-seulement qu'il n'y ait plus trace d'enceinte, mais qu'il ne peut pas en rester; et, en effet, celui qui aura voulu que le mur fût rasé, n'aura eu qu'à le faire jeter en entier dans le fossé d'où il était sorti, pour qu'il se confondît de nouveau avec le sol environnant et rétablît le niveau général.

J'avoue qu'il est pénible de ne pouvoir expliquer le fait de l'absence des traces qu'en donnant un démenti formel au témoignage d'Hérodote, appuyé de celui des autres historiens qui ont décrit ce mur extraordinaire; mais ne pourrait-on pas tout concilier, de la manière la plus naturelle, en admettant un mur de briques crues, revêtu de briques cuites, et en bornant l'emploi du bitume aux assises inférieures du revêtement? Car nulle part je n'ai vu le bitume employé ailleurs que dans les fondations et le voisinage du sol, et, en général, dans les lieux exposés à l'humidité; et, en effet, l'usage de ce ciment, d'ailleurs peu adhérent, ne pouvait avoir d'autre objet que de présérver la maçonnerie de l'humidité qui vient d'en bas, et se propage par voie d'infiltration capillaire. Et, comme il n'est jamais appliqué qu'à des briques de première qualité ou de parfaite cuisson (les seules qui soient timbrées), il est évident que, lors de la destruction du mur, les briques de revêtement durent être enlevées jusqu'à la dernière; et, quant au corps même de la muraille, il aura servi à combler le fossé; car je le suppose toujours de briques crues, toute autre supposition étant inad-

missible (vu l'absence des traces); et, si l'on veut un exemple de construction de briques crues d'une solidité parfaite, on n'a qu'à voir la tour de 'Akerkouf, construite sur le même plan que celle de Bélus (le Birs) et celle de l'Oḥaymir, et sur laquelle tant de siècles ont passé.

Je ne reproduirai pas ici les objections très-solides de Rich contre l'emploi du bitume dans la construction d'un édifice d'une grande élévation, et en général contre l'usage de cette substance à Babylone, où il fallait la faire venir d'assez loin, de Hît, au temps d'Hérodote comme à présent, tandis qu'ici la chaux et le plâtre sont, pour ainsi dire, sous la main. L'on n'emploie pas autre chose à Hillah dans les constructions modernes, et l'usage du bitume est presque restreint à ces légères nacelles, en forme de corbeilles hémisphériques que l'on nomme *couffes* (*koufaf*, sing. *kouffah*), et dans lesquelles on se fait porter sur l'Euphrate et le Tigre, aujourd'hui comme autrefois (témoins les bas-reliefs du Koyoundjik). Il est encore appliqué à d'autres embarcations, qui vont, comme les nôtres, à la rame ou à la voile, et, en général, à tous les cas où nous appliquons le goudron. Mais, ainsi que Rich l'a fait observer le premier, l'emploi du bitume comme ciment, chez les anciens Babyloniens, n'était pas, à beaucoup près, aussi étendu qu'on se l'est figuré en Europe, sans doute sur la foi des historiens grecs, et même de la Vulgate.

Et, à cette occasion, j'avouerai que j'ai eu peine à comprendre une évidente contradiction de l'auteur

anglais, dans son premier mémoire sur les ruines de Babylone, et dans deux passages qui ne se trouvent qu'à la distance d'une page l'un de l'autre. A la page 98 (édition 1839), Rich veut qu'on lise *ḥémar* חֵמָר « bitume », au lieu de *ḥômer* חֹמֶר « limon, vase, terre délayée », dans le texte de la *Genèse* (chap. XI, v. 3), d'où il résulterait que, dans la construction de la tour de Babel, les premiers architectes, dont le plus ancien livre du monde fasse mention, n'auraient employé d'autre mortier que le bitume; et puis, à la page 100, il reconnaît qu'on s'est fort exagéré, dans l'Occident, l'extension de l'application du bitume à l'architecture babylonienne; il aurait pu ajouter : a commencer par saint Jérôme, qui a lu *ḥémar* « bitume », au lieu de *ḥômer* « terre rouge délayée », dans le texte biblique (*l. l.*). C'est qu'à la page 98, où il approuve la version de saint Jérôme, et rejette, sans la moindre hésitation, celle des traducteurs de la Bible anglicane, Rich était préoccupé de l'idée que les briques cuites ne sont jamais unies avec le simple mortier de terre délayée, et que l'usage de ce mortier est restreint aux constructions en briques crues, ou briques séchées au soleil (p. 103, l. 3 et suiv.); en d'autres termes, Rich était persuadé que, dans les anciennes constructions en briques cuites, le ciment est toujours ou de chaux, ou de plâtre, ou de bitume.

C'est une erreur qui provient, d'abord de ce qu'il n'a pas reconnu la nature *purement argileuse* du mortier rouge dont il parle à la première ligne de la page 103,

et qui unit pourtant des briques cuites, aussi bien que le mortier de chaux ou de plâtre, dans les plus anciennes constructions babyloniennes; et ensuite de ce qu'il a réuni toutes les briques cuites au four dans une seule catégorie. En fait de briques babyloniennes, il y a :

1° Les briques cuites de première qualité, avec ou sans timbre royal, avec ou sans empreinte (de quelque nature qu'elle soit), dont l'épaisseur est constante, huit centimètres et demi, ou environ trois pouces et demi, le côté des deux faces carrées étant de trente-trois à trente-quatre centimères ou douze pouces et demi, et qui offrent un grand nombre de nuances diverses, parmi lesquelles domine le jaune paille, ou pâle;

2° Les briques cuites, de seconde qualité, qui ne sont réellement qu'à demi-cuites, qui ne portent jamais d'inscription ni d'empreinte, dont l'épaisseur est quelquefois de quinze centimètres et la couleur constamment rouge : ce sont, je crois, les plus anciennes de toutes; il y en a de fort minces, qui alternent avec les autres;

3° Les énormes briques de terre crue, séchées au soleil.

Or, avec les premières, c'est-à-dire avec les briques cuites de première qualité, on employait toujours le mortier de chaux ou de plâtre dans le corps et le faîte d'un édifice, et le bitume dans les fondations, ou le pavage d'un rez-de-chaussée. Il est bon d'observer que la chaux coûte le double du plâtre.

Avec les secondes, briques cuites de seconde qualité, on se servait toujours d'une terre rouge purement argileuse, ductile et tenace, parfaitement identique avec celle qui se nomme *rougeas* dans nos villages de basse Normandie, et y est encore appliquée au même usage que le *ḥômer* חֵמָר de la Genèse, dont le nom, dérivé d'une racine qui veut dire *rouge*, signifie précisément *rougeas*.

Enfin, avec les briques crues, on n'employait que de la boue, c'est-à-dire de la terre grise délayée, de la nature de ces mêmes briques, sans ténacité à l'état pâteux ou humide, sans consistance à l'état solide ou sec.

Ainsi donc, selon le texte biblique, la tour de Babel fut construite avec des briques cuites au four, et du rougeas pour ciment; mais, selon ce même texte biblique, l'ouvrage commencé ne fut point achevé. Il fut interrompu par une cause quelconque, qu'il ne m'appartient point de rechercher.

Il faut avouer qu'ici la concordance est frappante entre le témoignage de la Genèse et celui de nos yeux; car j'ai constaté, en présence de MM. Oppert et Brühl, que tout le soubassement, ou premier étage du Birs, est une maçonnerie compacte (sauf les *aérodacs*, dont l'usage se perd dans la nuit des temps) de briques rouges communes, de quinze centimètres d'épaisseur, unies par d'épaisses couches d'une terre argileuse de la même couleur que les briques, et qui semble avoir acquis, avec le temps, une dureté égale. Au-dessus de ce soubassement, qui ne s'élève guère que jus-

qu'à la moitié ou aux trois cinquièmes du cône proprement dit, commence un travail, incomparablement plus précieux, de briques de première qualité, unies par un mortier de chaux d'une ténacité désespérante, et dont un grand nombre portent une estampille, qui est invariablement celle de Nabuchodonosor. Ainsi, non-seulement ce dernier des grands rois chaldéens *embellit* le temple de Bélus (selon l'expression de Bérose), mais il le rebâtit en entier à partir du soubassement. Il est bien entendu que je ne fais pas deux monuments de la tour de Babel et du temple de Bélus.

En contemplant ce reste gigantesque (le Birs), M. Brühl, qui n'est ni archéologue, ni enthousiaste, mais, en revanche, profondément versé dans l'étude de la Bible et du Talmud, ne peut s'empêcher de déclarer que « s'il reste quelque chose de la tour de Babel, ce doit être cela. »

La tour de l'Oḥaymir (Heimar), du même genre que celle de Bélus, et visiblement construite dans un but analogue, est, dans tout ce qui en reste, en mauvaises briques cuites et rougeas; et il est bien digne de remarque que la plus ancienne brique connue, parmi celles qui portent un timbre royal, fut trouvée dans son voisinage. Je dois ce renseignement à M. le colonel Rawlinson, de qui je tiens également que l'auteur de la découverte fut Ker-Porter.

Je reviens à l'objet particulier de cette dissertation, qui est la recherche de l'espace occupé, d'un côté, par l'ancienne Babylone, celle de la rive droite,

celle de Bélus et de l'ancien palais (le plus petit des deux), et, de l'autre, par la Babylone que Nabuchodonosor *ajouta à l'ancienne*, selon l'expression pittoresque de Bérose, c'est-à-dire par celle de la rive gauche, celle du palais neuf et des jardins suspendus. A cet effet, nous avons dû attaquer deux questions fondamentales, 1° celle de l'ancien cours de l'Euphrate, et 2° celle du grand mur, ou mieux, des deux grands murs d'enceinte, puisque Babylone était partagé en deux par l'Euphrate, et que l'ancienne ville avait son mur particulier, dont les deux extrémités aboutissaient au fleuve, avant que Nabuchodonosor fît bâtir la seconde.

La question des murs est vidée : il ne faut pas espérer d'en trouver des traces; ils ont disparu pour toujours. Quant à celle du cours de l'Euphrate, je crois avoir fait un grand pas vers la solution désirée en constatant ce fait, d'ailleurs évident, à mon sens, que, de temps immémorial, le fleuve appuie de droite à gauche, d'occident en orient, et que, par ses empiétements progressifs sur la Mésopotamie babylonienne, il ne tardera pas à faire disparaître tout ce qui reste du palais de Nabuchodonosor. Aussi n'ai-je pu me défendre d'un sentiment d'étonnement en lisant le mémoire du major Rennel, qui voulait faire passer l'antique Euphrate au milieu des tumulus de la rive gauche, c'est-à-dire au travers des bâtiments qui dépendaient de la résidence royale de Nabuchodonosor, et trouver, dans le petit espace d'une demi-lieue[1]

[1] Très-approximativement *trois quarts de lieue* du nord au

occupé par les ruines, tous les monuments babyloniens, sans exception, dont les anciens ont perpétué le souvenir. Je trouve même de la faiblesse dans la réfutation de Rich (second mémoire, *On the ruins, etc.*).

Ainsi que Rich l'a observé lui-même, le mot *ville*, appliqué à Ninive ou Babylone, ne représente pas du tout la même idée que le même mot appliqué à Rome antique ou Londres moderne. Il ne s'agit pas ici d'un assemblage de maisons antiques, mais, ainsi que nous le savons par un passage très-explicite de Quinte-Curce, il s'agit d'une campagne fortifiée, d'un district retranché, contenant, outre des jardins et des terres de labour, des temples et des habitations particulières, isolées ou groupées; et ce qui reste aujourd'hui sur la rive gauche, après tous les empiétements de l'Euphrate, bien loin de pouvoir suffire à une restauration intégrale de Babylone, ne suffirait pas même à celle de la ville neuve, de cette moitié de Babylone, où Nabuchodonosor avait fixé sa résidence. Aussi ne saurais-je concevoir comment il se fait que Rich, qui avait, dit-il, l'expérience des déviations d'un fleuve comparable à l'Euphrate sous quelques rapports, se soit borné, dans sa réfutation, d'ailleurs très-remarquable, du major Rennel, à soutenir (pages 146-148) que l'Euphrate n'a point changé de cours, d'autant que cette assertion est complétement fausse. L'Euphrate a changé et change continuellement de lit; mais dans un sens diamétralement

sud. On sait que l'enceinte extérieure des bâtiments royaux était de soixante stades ou onze kilomètres.

opposé à celui qui aurait pu donner raison au major Rennel, si sa topographie était acceptable sous tous les autres rapports. Comment se fait-il que Rich n'ait pas reconnu le fait patent d'une *déclinaison orientale* du fleuve, et ne s'en soit pas prévalu? On ne voit pas tout!......

Maintenant je sais positivement que je dois chercher le lit, autrefois encaissé, et magnifiquement encaissé, de l'ancien Euphrate, à une certaine distance de la rive droite de l'Euphrate moderne, et sous les alluvions de cette rive droite; mais à quelle distance et à quelle profondeur[1]?

Dans une excursion au nord-ouest de Hillah, sur la rive droite, j'ai rencontré, à un peu plus d'une lieue après la ville, après avoir passé le canal de Tahmasia, en deçà et tout près d'un ancien canal nommé aujourd'hui Mouḥayzim (مُحَيْزِم), des ṣakkhârah, qui exploitaient un massif fort ancien de briques rouges, non timbrées, unies avec du plâtre. Ce massif est situé sous une couche d'alluvions de deux mètres de puissance, et offre à sa base une particularité remarquable. Sur une première assise de briques couchées à plat sur le tuf, ou sol primitif des fondations, se dresse une rangée de briques po-

[1] J'ai déjà dit, je crois, que toutes les briques appliquées à la construction des quais, et, en général, à toutes les constructions hydrauliques, avaient dû être enlevées de bonne heure, parce que dans ces travaux on avait nécessairement employé le bitume comme ciment, et que le bitume, peu adhérent aux briques, ne s'oppose pas à leur séparation.

sées de champ, c'est-à-dire sur l'une de leurs quatre faces étroites, et serrées l'une contre l'autre, avec la seule interposition du plâtre. Sur ce rang de briques posées debout sont régulièrement couchées ou posées à plat, selon la règle universelle, toutes les assises supérieures du massif, jusqu'à la hauteur de deux mètres et plus. Le point dont il s'agit est nord-nord-ouest de Hillah, et à environ une demi-lieue du bord du fleuve, à peu près en face de Djumdjumah. Les six pieds de terre qui recouvrent ce massif, et qui ne contiennent que fort peu de débris, sont six pieds de bonne terre d'alluvion, laissée par le fleuve lorsqu'il passa sur ce point[1], comme sur tant d'autres,

[1] Ceci a été écrit dans l'hypothèse où Schetaytèh serait le plus oriental de tous les tumulus de la rive droite, où plutôt de la plaine occidentale; mais j'ai reconnu depuis, dans le voisinage immédiat de *'Annânèh* عَنَّانَه, petit village situé sur le bord du fleuve, en face de Djumdjumah, des monticules de terre nitreuse, évidemment antique, et qui, ce semble, auraient dû être balayés par l'Euphrate s'il fût parti d'un point aussi éloigné que Schetaytèh, situé à une demi-lieue ou trois quarts d'heure à l'ouest de ces monticules nitreux (que l'on nomme aujourd'hui *Abou Ghozeylât* أَبُو غُزَيْلَات). L'opinion reçue chez les riverains de l'Euphrate est que « la ligne tracée par le bord occidental ou intérieur de la lisière de dattiers, qui accompagne la rive droite, marque distinctement l'ancien cours du fleuve. »

Cette opinion me paraît très-rationnelle, ou au moins très-digne d'attention. La lisière de dattiers qui borde le fleuve a une profondeur variable, que nous devrons déterminer plus tard très-exactement. A mesure que l'Euphrate se porte vers l'est, les terres qu'il abandonne à l'ouest sont transformées en jardins *palmeta* (*φοίνικα*). En Orient (où rien ne change), cette opération se continue depuis des siècles. Donc, le bord occidental de cette lisière de dattiers mar-

en se portant, selon sa tendance séculaire et constante, d'occident en orient; car le sol où nos ṣakkharah ont creusé fait partie d'une plaine parfaitement unie de terre de labour. Il n'y avait pas là le moindre tumulus, seulement quelques rares et imperceptibles fragments de plâtre et de briques rouges. Il ne leur a pas fallu d'autres indices pour les engager à entreprendre une excavation sur cette jachère. Nous voici donc descendus dans la plaine, dans la plaine en culture réglée, et obligés de reconnaître que la charrue passe aujourd'hui sur des ruines. Ainsi, quoi qu'en dise Fraser, le plus judicieux des voyageurs dont j'aie consulté les relations, la culture n'est pas impossible sur l'emplacement des anciennes habitations. Sans doute une terre entièrement formée de

querait les premières plantations, et par conséquent le point de départ ou l'ancien lit du fleuve; et, alors, cet ancien lit se trouverait beaucoup plus rapproché du lit actuel que je ne le suppose en plaçant à Schetaytèh la tête (occidentale) du pont.

Cette hypothèse, ou cette notion des riverains de l'Euphrate, a un grand mérite à mes yeux; nommément, elle ne s'éloigne pas autant que l'autre de l'opinion de Rich, suivant laquelle l'Euphrate n'aurait pas sensiblement changé de lit. Je n'ai garde, toutefois, d'accepter cette opinion telle qu'il l'a émise (second mémoire, p. 146), puisque, aujourd'hui, je sais de science certaine, et pour l'avoir vu de mes yeux, que le fleuve moderne, à la hauteur du Kasr, a pour lit des substructions, des massifs de maçonnerie en briques et bitume, qui se rattachent au palais de Nabuchodonosor, c'est-à-dire au Kasr.

Ce fait est inattaquable.

Il nous faudrait un arpenteur géologue pour fixer l'ancien lit d'une manière précise sur une carte qui donnerait à la fois l'ancien et le nouvel état de choses. Malheureusement M. Thomas s'en va sans nous laisser de plan.

décombres, et nécessairement fort riche en salpêtre, ne peut convenir qu'à un très-petit nombre de plantes parfaitement connues, telles que le câprier, le tamarin, le dattier, etc.; mais là où le fleuve a passé et laissé une épaisse couche de limon, il est évident que les anciennes substructions, recouvertes par ce limon, ne peuvent affecter en rien la végétation supérieure. Il y a mieux : on peut, à force d'irrigation, fertiliser des terres nitreuses; et Ibrahim-Pacha l'a bien prouvé lorsqu'il a transformé en jardins et en *oliveta* des monceaux de décombres aux portes du Caire.

Il ne faut donc pas dire que les parties cultivées autour des principales ruines sont précisément celles que les anciens habitants avaient laissées en jardins et terres de labour; nous sommes en droit d'affirmer aujourd'hui que Babylone n'est pas seulement dans les groupes de décombres qui s'élèvent plus ou moins au-dessus de la surface du sol, mais encore, et probablement en grande partie, sous les champs et les jardins de la rive droite et de la rive gauche.

On sait, depuis l'exploration de Ker-Porter, que cette vaste plaine de la rive droite, basse et uniforme, annuellement inondée en partie par le fleuve, et d'où les voyageurs qui nous ont précédés ont cru que les carriers de Hillah ne tiraient point de briques, on sait cependant que cette plaine n'est pas entièrement dépourvue de tumulus, puisque Ker-Porter lui-même a cru y trouver l'emplacement de l'ancien palais. Il est vrai que ces tumulus sont trop loin, et de Hillah

et du fleuve, pour que l'exploitation en devienne avantageuse. De mon côté, je crois aussi avoir reconnu un reste de l'ancien palais dans le tumulus de *Schetaytèh* شُطَيْطَة, à une heure et demie, ou même plus, de Hillah, au nord-ouest, ainsi que dans le tumulus voisin, mais plus bas, de *Ghazâlèh* غَزَالَة, à une demi-heure au sud-sud-est (?) de Schetaytèh, l'un et l'autre couverts de fragments de briques rouges (sans inscription; ce sont les plus anciennes), de fragments de plâtre, de cette pierre noire qui ressemble à du mâchefer, et dont on faisait des bassins, des meules à bras, etc. de morceaux de verre blanc ou coloré, entre autres, une anse de burette, et un petit fragment du plus beau bleu. A partir de Ghazâlèh, une longue levée, qui court du nord-est au sud-ouest, semble marquer la place d'un ancien mur en briques crues.

Or il est difficile d'admettre que l'Euphrate passât autrefois à l'ouest de ces tumulus; car alors il les eût nécessairement balayés en se portant vers l'est. N'est-il pas plus naturel de considérer Schetaytèh comme la limite occidentale ou le point de départ des variations de l'Euphrate, ou sa déclinaison orientale? Diodore nous représente les deux palais comme situés, l'un d'un côté de l'Euphrate, l'autre de l'autre, aux deux extrémités d'un pont qui établissait la communication entre les deux palais et les deux cités. Je ne parlerai point du passage souterrain ou *tunnel*, dont la recherche serait oiseuse. Le tumulus occidental de Schetaytèh, situé à une lieue environ du

bord du fleuve, peut donc être considéré provisoirement comme l'extrémité occidentale du pont, d'autant mieux qu'il fait face au Kaṣr, à très-peu près, et se trouverait exactement à la même hauteur, en supposant que le fleuve courût, non pas droit au midi (selon une grossière approximation de Ctésias), mais bien du nord-est au sud-ouest, au moins pour la partie de son cours dont nous nous occupons, de manière à rejoindre le lit actuel à une heure environ de Hillah et à l'amont de cette petite ville, dont le sol est élevé, là où l'escarpement de la rive droite est égal à celui de la rive gauche.

Quant à la tour de Bélus, située à plus de deux lieues du fleuve actuel, nous savons, et par le témoignage d'Hérodote et par celui de Ctésias ou de Diodore, qu'elle s'élevait au milieu de la vieille cité ou à peu près. Rien de plus naturel. Les peuples se sont toujours groupés autour de leurs dieux nationaux, ne fût-ce que pour les défendre contre toute attaque éventuelle, de quelque point de l'horizon que l'ennemi pût venir; ils devaient mettre l'habitation des dieux au milieu d'un camp retranché, formé de toutes les habitations particulières.

Or les deux points fixes que nous avons déterminés, et auxquels nous devrons désormais tout rattacher, la tour de Bélus et le palais neuf, ne sont pas à moins de quatre heures de distance l'un de l'autre (au pas ordinaire d'un bon cheval), soit quatre lieues communes de France, de vingt-cinq au degré. De l'*ischân* (tumulus) de Schetaytèh au Birs (tour de

Bélus), il peut y avoir deux heures et demie, et du même point au Kaṣr (le palais neuf), une heure et demie; cela fait quatre heures. On sait d'ailleurs que le palais neuf, avec ses dépendances et sa triple enceinte, couvrait une surface de soixante stades ou onze kilomètres de pourtour, et touchait au quai de la rive gauche du côté de l'ouest, qui sans doute était celui des jardins suspendus, aujourd'hui remplacés par de très-humbles jardins[1]; car le groupe de débris que nous sommes convenus d'appeler Kaṣr avec nos prédécesseurs, les gens du pays le nomment, à bon droit, *Moudjélîbeh* (la bouleversée), à l'exclusion du grand tumulus septentrional, qui n'a pas ici d'autre nom que *Bâbel* (Babylone). Ce tumulus du Kaṣr ne représente pour moi que les parties centrales et orientales de la citadelle royale et des jardins suspendus, la partie occidentale ayant disparu depuis longtemps sous le fleuve et les alluvions de la moderne rive droite, dans la direction de Schetaytèh.

Abstraction faite de la largeur du fleuve et des quais, non interrompus par les bâtiments royaux, on peut donc dire que Nabuchodonosor résidait à deux lieues et demie ou trois lieues du temple de son dieu. Or cette distance est, à très-peu de chose près, en harmonie avec les mesures données par les

[1] Le texte de Diodore semble accuser une situation inverse; mais quelle valeur peut-il avoir contre le témoignage de nos yeux? Et quelle confiance pouvez-vous accorder aux renseignements géographiques ou topographiques d'un historien qui place Ninive sur l'Euphrate?.....

anciens, et particulièrement avec celles qu'Hérodote nous a transmises pour la longueur totale des murs d'enceinte de la ville. En ce qui touche cette longueur, les historiens grecs ne sont point unanimes. Je n'ai pas en ce moment leurs textes sous les yeux; mais je trouve dans le mémoire de Rich les chiffres suivants : quatre cent quatre-vingts et trois cent soixante (maximum et minimum); et, dans un extrait de Diodore, le chiffre trois cent soixante-cinq. Il s'agit ici de stades olympiques.

A priori, et indépendamment de toute vérification, de tout arpentage, les deux derniers chiffres, et singulièrement le dernier des trois, me sont suspects. Ils me sont suspects, précisément par la raison que Diodore allègue en faveur du dernier, sur la foi de Clitarque, nommément « parce qu'ils rappellent le nombre des jours de l'année. » Encore à présent, dans leurs descriptions des grandes villes du moderne Haḍramaut, les négociants de Djeddah, originaires de cette contrée mystérieuse, ne craignent pas de vous dire que l'on compte, à Schibâm ou à Térîm, jusqu'à trois cent soixante mosquées. Lorsque Mahomet abolit à la Mecque le culte des idoles, il y avait nécessairement dans la ka'bah et ses dépendances, en un mot, dans le ḥaram[1], trois cent soixante *sanam* (صنم « idole, ») ni plus, ni moins, entre autres

[1] Le mot *harem*, qui a passé du turc dans notre langue avec le sens de *gynécée musulman*, signifie en arabe « lieu sacré, lieu inviolable. » En pays arabe, ce mot s'entend toujours du territoire sacré de la Mecque et de Médine : *el-haramayn* « les deux inviolables. »

(dit l'Azraky), un groupe de la vierge Marie, avec l'enfant Jésus. L'amour de ce chiffre a gagné l'Occident. On m'a assuré, mais cela est plus croyable, qu'il y avait à Rome autant d'églises que de jours à l'an.

Donc le chiffre quatre cent quatre-vingts (qui est celui d'Hérodote), bien qu'il soit encore plus élevé que les deux autres, déjà énormes relativement à nos idées préconçues, ce chiffre doit, au premier aspect, nous inspirer plus de confiance, d'abord parce qu'il ne représente pas le nombre des jours de l'année, et ensuite parce qu'il ne représente pas un nombre rond. J'avoue cependant qu'il a un tort à mes yeux; mais ce n'est pas celui que tout le monde lui reproche: c'est précisément le tort contraire. Je le trouve un peu trop faible. Tel qu'il est, toutefois, on peut à la rigueur s'en accommoder.

Quatre cent quatre-vingts stades (480) font un peu plus de quatre-vingt-huit kilomètres, ou environ vingt lieues communes de France, à raison de quatre kilomètres quatre dixièmes par lieue, périphérie qui suppose un diamètre de plus de six lieues, ou de cinq lieues de côté, si la ville était carrée, comme Hérodote nous le donne à entendre très-distinctement; or, puisque nous avons deux lieues et demie du Birs au tumulus de Schetaytèh (supposé la tête du pont sur la rive droite de l'Euphrate), on voit qu'il nous reste encore plus d'une demi-lieue entre le temple et le mur d'enceinte occidental, dans l'hypothèse où la vieille ville n'aurait eu qu'un peu plus

de trois lieues de rayon, le milieu du quai étant pris pour centre. Mais rien ne prouve que les deux grandes divisions de Babylone fussent parfaitement égales, il y a même tout lieu de croire que la ville neuve (bâtie par le dernier grand roi des dynasties babyloniennes, c'est-à-dire, dans un seul règne), il y a tout lieu de croire, dis-je, que cette ville neuve, celle de la rive gauche, ne couvrait point un espace de terrain égal à celui qu'occupait la vieille ville, celle de la rive droite; et si cette vieille ville était plus grande que la nouvelle, le temple de Bélus pouvait se trouver au milieu, sans rien ajouter au chiffre d'Hérodote. Rien ne prouve non plus (selon une observation de Rich, page 145) que le mot *μέσος*, employé par Hérodote, signifie nécessairement le « centre mathématique » de chacune des deux divisions de Babylone, sans compter que cela serait absolument inadmissible pour la citadelle, du milieu de laquelle s'élevaient les jardins suspendus du palais neuf, attendu que ces jardins ne pouvaient point se passer du voisinage de l'Euphrate. J'emprunte ici à Rich le passage d'Hérodote relatif à la situation du temple et du seul palais dont il ait fait mention, lequel, bien évidemment, devait être le plus grand des deux, c'est-à-dire le palais neuf, si admirablement décrit par Ctésias; car ma confiance dans les descriptions de Ctésias est en raison directe de l'ignorance dont il a fait preuve en fait d'histoire et de géographie anciennes. Les ignorants ont des yeux comme les savants, et ils s'en servent beaucoup mieux : « Ἐν δὲ φάρσεϊ ἑκατέρῳ τῆς

πόλιος ἐτετείχιστο ἐν μέσῳ, ἐν τῷ ἦεν τὰ βασιλήϊα, περιβόλῳ τε μεγάλῳ τε καὶ ἰσχυρῷ· ἐν δὲ τῷ ἑτέρῳ, Διὸς Βήλου ἱρὸν χαλκόπυλον, κ. τ. λ. » Assurément le *τε μεγάλῳ τε καὶ ἰσχυρῷ* ne peut convenir qu'au plus grand des deux palais décrits par Ctésias, et d'après lui par Diodore de Sicile; mais il est bien clair qu'il ne pouvait pas se trouver au milieu géométrique de l'une des deux grandes divisions de Babylone; car alors il y aurait eu des habitations particulières entre ce palais et le fleuve, ce qui est absurde. Ainsi, pour ce qui concerne le palais neuf, le milieu d'Hérodote, ou son *μέσος*, ne peut s'entendre que du milieu du quai, et comme l'enceinte extérieure du palaïs n'avait pas plus de trois kilomètres ou trois quarts de lieue de diamètre, il est difficile de croire qu'elle atteignît le milieu de la ville neuve, puisque la ville neuve n'aurait eu dans cette hypothèse qu'une lieue et demie de diamètre, ce qui établirait une trop grande disproportion entre les deux divisions principales de Babylone.

Dans ce même passage d'Hérodote, le mot *μέσος*, appliqué au temple de Bélus, n'a pas dû signifier le milieu des quais ou d'un quai, mais le milieu de la plus ancienne moitié de Babylone, celle de la rive droite. Or, ce que je puis certifier, pour l'avoir vu de mes yeux, en décembre dernier, à mon retour d'un pèlerinage au tombeau d'Ézéchiel, c'est qu'outre les tumulus de Schetaytèh et de Ghazâlèh, à la hauteur et à une heure du Kaṣr, outre ceux qui partent d'Ibrahîm el-Khalil, et, de près ou de loin, se rat-

tachent au Birs, et qui tous ont cela de commun que, relativement au fleuve ancien comme au fleuve moderne, ils restent en deçà de la tour de Bélus, c'est qu'outre ces tumulus, reconnus avant moi par Ker-Porter, j'ai découvert, à une heure environ au sud-ouest du Birs, et par conséquent au delà du même Birs, relativement à Hillah et au fleuve, plusieurs espaces jonchés de débris antiques, au milieu d'un fourré ou taillis beaucoup plus haut qu'aucun de ceux que j'aie encore rencontrés dans mes excursions. Cette découverte, toute fortuite, est uniquement due à mon impatience d'arriver au Birs, et de voir de près cette ruine grandiose, la seule de toutes les ruines babyloniennes à laquelle il soit permis d'appliquer cette ambitieuse épithète, mais qui, certes, y a bien droit. En revenant du tombeau d'Ézéchiel (que l'on nomme ici *El-Kefil* « l'avocat, l'intercesseur) », j'avais quitté la grande route et mes compagnons, MM. Oppert et Brühl, pour marcher droit sur le Birs au travers des broussailles et des canaux d'irrigation, et, chemin faisant, je rencontrai de la manière la plus inattendue ces restes d'une haute antiquité, qui témoignent que le Birs est un centre de ruines, comme autrefois la tour de Bélus fut un centre d'habitations florissantes. Il n'est donc pas nécessaire, pour faire entrer dans l'enceinte de Babylone le premier et le plus ancien de tous les monuments chaldéens, de le reléguer dans un angle ou dans un coin de la grande cité; car si les ruines nouvellement découvertes faisaient partie de Babylone, et il n'est pas possible d'en

douter, la tour de Bélus devait se trouver à plus d'une lieue du mur d'enceinte occidental, ce qui est plus que suffisant pour justifier le *ἐν μέσῳ* d'Hérodote.

Au surplus, je profite de la saison froide pour parcourir dans tous les sens cette portion arabique de l'ancienne Babylone, qui n'a pas encore été bien étudiée. J'en relèverai soigneusement tout ce qui est *sub dio;* mais je vous prie de ne pas perdre de vue qu'au moins dans cet espace dont tous les points furent successivement occupés et abandonnés par l'Euphrate, il y eut des édifices dont les substructions sont aujourd'hui couvertes de sept pieds de terre labourable, et dont quelques débris, imperceptibles à nos yeux, peuvent à peine révéler l'existence au ṣakkhâr le plus exercé. Et d'ailleurs, puisque l'on a retiré cette année du lit même de l'Euphrate des briques frappées au coin de Nabuchodonosor, et non pas tombées ou jetées dans le fleuve, mais faisant partie de massifs énormes, construits dans toutes les règles de l'art babylonien, et si près du palais neuf (le Kaṣr), que l'on est forcé de les y rattacher; qui oserait prononcer que ces substructions s'arrêtent au lit du fleuve, et ne se continuent pas sous les alluvions et les jardins de la moderne rive droite?.....

En réfléchissant à ces massifs de maçonnerie chaldéenne, qui servent aujourd'hui de lit au fleuve paradisiaque, dont nous ignorons encore la *puissance*, et dont la surface est à soixante et quinze ou quatre-

vingts pieds au-dessous de la surface générale des décombres du tumulus voisin, M. Thomas, architecte, se demandait, avec l'accent du désespoir : « Où donc faudra-t-il aller chercher l'ancien sol dans les excavations du Kaṣr? »

Je ne donnerai à cette question d'autre réponse que celle de Rich, confirmée par l'assentiment de toute la colonie archéologique de Bagdad, et le non succès de M. Layard en 1850. A l'époque où Rich visita les ruines du Kaṣr (1811), une tranchée de cinquante pieds de profondeur au-dessous de la surface générale des débris, avait été ouverte par les ṣakkhârah dans le cœur même du tumulus, et avait conduit à un passage souterrain de sept pieds de hauteur, recouvert ou plafonné de grandes pierres calcaires d'un mètre d'épaisseur, sur plusieurs mètres de longueur. Ce fut dans les dernières profondeurs (*in the greatest depth*, pag. 163) de cette tranchée à ciel ouvert (qui existait déjà lors de la visite de Beauchamp, mais qui est aujourd'hui en partie comblée), que Rich trouva des gâteaux de terre cuite avec figures et inscriptions cunéiformes. Cette profondeur extrême peut donc, selon les données du savant anglais, être estimée à environ cinquante-cinq pieds français au-dessous de la surface générale du Kaṣr, et c'est vraisemblablement d'après ce renseignement de Rich, que la colonie anglaise (et plus ou moins archéologique) de Bagdad a rendu cet oracle vrai, en un sens, pour ce qui concerne le Kaṣr, mais heureusement démenti par les résultats obtenus sur d'au-

tres points : « Que, sur le site de l'antique Babylone, il n'y avait rien à espérer d'une excavation qui ne serait pas poussée jusqu'à soixante pieds (anglais) de profondeur. »

Si les archéologues de Bagdad avaient eu connaissance des massifs de l'Euphrate, massifs dont les fondations sont encore à déterminer, ils n'auraient pas craint d'exiger un déblaiement de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix de leurs pieds.

Vous comprenez, Monsieur, qu'il n'y a pas de galeries possibles dans un tas ou un mont de cailloux; or le tumulus, ou soi-disant tumulus du Kaṣr, n'est pas autre chose. Là il faut absolument travailler *sub dio*, à ciel ouvert, et transporter fort loin les déblais, si l'on veut échapper d'une part à l'encombrement, et d'autre part au danger de rendre inaccessibles, par la création d'une nouvelle montagne artificielle, les substructions qui peuvent se trouver cachées sous le sol de la plaine et au plus bas du vallon que l'on aura choisi pour déversoir. Les massifs du lit de l'Euphrate, et ceux de la plaine arabique, prouvent l'existence de ce danger d'une manière irréfutable; mais il en existe un autre, et encore plus grave. Si l'on essaye de mettre à nu ce qui reste au Kaṣr de maçonnerie compacte (je n'ose ajouter et *intacte!*), on reconnaîtra bientôt que des galeries furent autrefois percées dans le corps même du Kaṣr proprement dit, et aussi bas que possible, là où règne une constante humidité, défavorable à l'extraction des briques; car, dans les parties expo-

sées à l'air et au soleil, le mortier de chaux est invincible; on ne peut en détacher les briques que par fragments; et c'est uniquement à cette circonstance que nous sommes redevables de leur conservation. Ce qui reste de l'édifice antique est donc miné, perforé en tous sens. Par suite de ces dégradations, des blocs énormes s'en sont détachés, qui ne reposent aujourd'hui que sur des décombres; c'est dire que l'on ne pourra enlever les décombres sans provoquer leur chute, qui d'ailleurs n'aura aucun inconvénient si elle est ménagée avec prudence; malheureusement le danger n'est pas toujours évident; il y a telle partie de l'édifice qui semble tenir et ne tient à rien. Au commencement de ce siècle, de pauvres ouvriers furent ou écrasés ou enterrés vifs dans leurs propres galeries, et l'exploitation de ce point, jadis si tourmenté, si déchiré, semble aujourd'hui abandonnée. En résumé, l'œuvre inintelligente des anciens démolisseurs, et la témérité stupide de leurs enfants, que nous sommes bien forcés d'employer pour nos fouilles, rendront toujours extrêmement dangereuse toute tentative de déblaiement du Kaṣr. Nous l'avons reconnu, en août dernier, par notre propre expérience, alors qu'un bloc de maçonnerie de sept à huit mètres cubes se détacha subitement de la face septentrionale du Kaṣr, sur laquelle il semblait faire corps avec le reste de l'édifice [1], et faillit écraser six ou sept hommes d'un coup.

[1] Je viens d'apprendre de M. Thomas qu'il avait remarqué une

On m'a assuré que le bloc tomba à l'instant même où les ouvriers quittaient l'ouvrage, et qu'il s'en fallut de bien peu que nous n'eussions à déplorer un malheur affreux. Dans une tranchée ouverte à 'Amrân, j'ai perdu un ouvrier, dont l'épine dorsale avait été mortellement lésée par la chute d'une masse de décombres en surplomb. Avant de mourir, il a reconnu, devant moi et ses parents, qu'il avait été distinctement averti du danger, et n'avait tenu aucun compte de l'avertissement, à ce point qu'il était couché à l'ombre de la voûte suspecte, lorsque l'écroulement en eut lieu.

Des difficultés de cette nature, des dangers aussi réels, et que je me ferais conscience de dissimuler, paraîtront-ils assez graves pour faire renoncer à un déblaiement intégral ou partiel du Kaṣr? J'ose espérer que non; car il s'agit ici du palais d'un prince qui a été pour son siècle ce qu'Auguste fut pour le sien, et nous devons désirer ardemment de voir à nu tout ce qui en résulte et tout ce qui s'y rattache; mais ces difficultés, ces dangers bien évidents, nous font un devoir de solliciter l'adjonction d'un maître maçon, d'un homme pratique dans toute la force du terme. Un architecte dessinateur qui ne serait qu'artiste (ce mot étant pris dans le sens le plus relevé), ne remplirait pas les conditions d'un succès que nous devons souhaiter exempt de funérailles avec la même anxiété que nous le souhaitons éclatant et complet

lézarde et fait avertir les ouvriers, qui, selon leur usage, ne tinrent aucun compte de son avertissement.

sous le point de vue de la moisson archéologique et des résultats scientifiques. Je reviens à mon sujet, le plan topographique des principaux monuments de Babylone.

Diodore termine la description de cette vaste enceinte par un paragraphe entièrement consacré à l'obélisque, que, selon lui, ou plutôt selon Ctésias, « Sémiramis avait fait élever dans la rue la plus belle et la plus fréquentée de la ville, où il devint l'objet de l'admiration de tous les voyageurs. » Diodore range cet obélisque au nombre des sept merveilles.

Les deux principaux édifices de Babylone, le palais neuf et la tour de Bélus, étant déterminés et fixés, il serait naturel, dans la donnée des idées modernes, de considérer la ligne qui unit ces deux points, comme ayant dû coïncider avec la plus belle rue, ou l'artère majeure de la ville antique, en observant toutefois que cette rue devait appartenir en entier à la vieille cité, puisque le palais de Nabuchodonosor touchait par une extrémité à la rive gauche de l'Euphrate, tandis que la tour de Bélus était à une assez grande distance du fleuve, et de l'autre côté. Cependant, comme cette ligne, ou une ligne voisine, devait coïncider avec la route que suivait le roi quand il se rendait au temple, c'était, sans doute, sinon la rue, dans le sens moderne, du moins l'avenue la plus fréquentée de toute la ville. Ce serait donc sur un de ces points que, d'après le texte de Diodore, il faudrait chercher l'obélisque de Sémiramis. (La ligne de jonction du Kaṣr et du Birs court nord-

nord-est et sud-sud-ouest, d'où l'on peut conclure que l'Euphrate babylonien courait anciennement du nord-ouest au sud-est, approximativement). Mais l'obélisque ayant été renversé, on ne peut guère douter qu'il ne soit fracturé ; et alors on devrait rencontrer, sur la plaine de la rive droite, quelques débris d'une roche quelconque; or tous les débris de ce genre se trouvent sur l'autre rive et dans la ville de Nabuchodonosor. Cela ne doit point étonner.

Nous savons, par le témoignage de Bérose, que Nabuchodonosor, et non Sémiramis, éleva les jardins suspendus. Nous avons acquis, au Birs, par le témoignage de nos yeux, la certitude d'un fait bien autrement important, à savoir que la tour de Bélus fut reconstruite en entier par ce même roi chaldéen, à la seule exception du soubassement, ou premier étage, qui est en briques rouges communes, non timbrées. Or il n'est pas croyable que celui qui bâtit le palais neuf, c'est-à-dire l'ensemble des bâtiments royaux, dont l'enceinte extérieure avait soixante stades, ou onze kilomètres de pourtour, ainsi qu'une tour d'un stade ou cinq cent soixante-neuf pieds de hauteur; il n'est pas croyable, dis-je, que celui qui fit de si grandes choses, et qui, d'ailleurs, avait étendu fort loin ses conquêtes, eût négligé d'en éterniser la mémoire par le monument triomphal de son temps, je veux dire par l'obélisque. Nabuchodonosor ne pouvait pas ne pas avoir son obélisque, aussi bien que les autres conquérants, égyptiens ou assyriens, antérieurs à son siècle.

Grâce aux progrès des études historiques, Sémiramis, à laquelle des Grecs ignorants firent honneur de toutes les merveilles de l'Orient, n'est plus aujourd'hui qu'un personnage mythique qui, dans la nuit des temps, se confond avec la Vénus asiatique ou céleste, Vénus-Uranie, tout comme la reine de Saba, à laquelle les Arabes ont attribué les grands travaux hydrauliques de Mareb, se confond avec Diane, Isis ou la lune. Dans la Géographie de Ptolémée, *ad Dianam* est un nom d'étape ou *diversorium* que l'on retrouve partout en Arabie. Sans aucun doute, des femmes d'un grand renom régnèrent autrefois, et dans l'Arabie méridionale, et en Chaldée. Vers l'époque d'Auguste, une femme régnait à Saba, et un poëte latin (que je ne puis citer, faute de mémoire), avait fait de ce cas particulier une règle générale, une loi constitutionnelle des Sabéens, qui, selon le sens du vers qu'il nous a laissé, étaient nécessairement gouvernés par des femmes; je me rappelle le sens, mais non le vers, non plus que le nom du poëte. Je me rappelle encore très-distinctement que les Arabes de Hédjâz faisaient autrefois de cette particularité la matière d'un reproche adressé à leurs voisins du Yaman. Il y a donc eu parité, non-seulement de religion, le ṣabéime, mais encore le gouvernement accidentel (le gouvernement féminin), entre les Arabes du midi et les Chaldéens du midi, entre les Chusites de l'Arabie et les Chusites de la Chaldée. Mais il ne s'ensuit pas nécessairement que les merveilles de

Babylone fussent l'œuvre de la Sémiramis grecque, ou que la digue de Mareb fût celle de la Bilkîs arabe *maàddique.* Si donc l'obélisque unique qui ornait Babylone au temps de Ctésias fut l'œuvre de Nabuchodonosor, il est naturel de supposer qu'il en fit une des principales décorations de sa ville de prédilection, de la nouvelle Babylone de la rive gauche. Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer sur la rive gauche, à l'exclusion de la rive droite, tous ces fragments de roches monumentales, étrangères au sol de la Chaldée méridionale, et qui ont dû être apportées ici des montagnes de l'Arménie, comme le dit expressément Diodore d'après Ctésias, et comme le prouve péremptoirement le témoignage irrécusable de nos yeux. En sa qualité de médecin, Ctésias avait le droit d'ignorer l'histoire ancienne; mais il était tenu d'avoir de bons yeux, et il ne lui était pas permis d'être mauvais observateur.

Il faudrait donc chercher les fragments de l'obélisque, soit sur la rive gauche moderne et dans un rayon d'une lieue à partir du Kaṣr, soit dans le voisinage de la moderne rive droite et sous les alluvions de l'Euphrate; car, ainsi que je l'ai exposé, une grande partie de ce qui est aujourd'hui Arabie devait être Mésopotamie à l'époque de Nabuchodonosor.

Ici, comme ailleurs, comme en Égypte, par exemple, la capitale de l'empire a marché. En Égypte, Babylone (de saint Pierre) a succédé à Memphis, Fostât à Babylone de saint Pierre, et le Caire à Fos-

tât. Ici, comme en Égypte, la capitale a progressé du nord, et de l'ouest à l'est.

De toutes les villes chaldéennes, Warkâ, en basse Chaldée, dont les ruines sont indiquées sur la carte du colonel Chesney (feuille IX), avec cette étiquette : «*'Irák, 'Irkáh, or el-Asáyiah,........ supposed to be the primeval city of* ERECH,» Warkâ serait la plus ancienne, selon le colonel Rawlinson. C'est effectivement quelque part de ce côté-là qu'Arrien place les tombeaux de certains anciens rois assyriens (c'est son *gentilium*), près desquels Alexandre passa, dans sa navigation du bas Euphrate. Après Warkâ, parfaitement reproduite dans les *Orchoeni* de Pline (*Hist. nat.* VI, 30), s'éleva Niffar, beaucoup plus près d'ici, et que M. Oppert et moi retrouvons dans le même passage de Pline (dont je lui dois la connaissance), sous la forme *Hippareni*. Le même nom se rencontre, avec un Σ, *sigma* initial, au lieu de H romain, ainsi que M. Oppert me l'a encore fait observer dans un passage d'Abydenus (*ad calcem Berosi*), où il est question d'un *λάκκος Σιππαρήνων*. On ne peut pas douter que le nom grec et le nom latin ne se rapportent aux habitants d'une seule et même ville; or, nous ne voyons, en Babylonie et en Chaldée, que les ruines de Niffar auxquelles on puisse appliquer ce nom, et cela indépendamment de toute analogie lexicographique; et n'est-il pas bien remarquable que M. Oppert lise ces deux noms (de *Warkâ* et *Niffar*), outre celui de *Babel*, sur nos estampilles royales? (Au surplus, le colonel Rawlinson n'approuve pas cette lecture.)

La troisième capitale, dans l'ordre chronologique, fut Babylone. Or, à Babylone, le vieux palais du sud-ouest fut déserté après la mort de Nabopalassar. Un palais neuf et une ville nouvelle s'élevèrent sur la rive gauche du fleuve, au nord-est de la vieille ville, et Nabuchodonosor y fixa sa résidence. Ce fut dans ce palais neuf, dans ce Παράδεισος ou paradis, qu'Alexandre termina sa carrière.

La tour de Oumm-Ghayr (*Makiar tower*, Chesney, f. IX), au nord-ouest et à peu de distance de Soûk-es-Schoyoûkh, située en Arabie, aussi bien que la tour de Bélus (le Birs), est encore plus méridionale que Warkâ, et paraît, ou de la même date, ou d'une époque antérieure. Selon la loi de translation, cette tour de Oumm-Ghayr (ou *Moughayyér*[1]) devrait être la plus ancienne de toutes, et par conséquent la vraie tour de Babel. Celle du Birs n'a d'antique ou véritablement antique que le soubassement; tout le reste est marqué au coin de Nabuchodonosor, c'est-à-dire comparativement moderne. Les tours ou temples observatoires, situés en Mésopotamie, comme El-Oḥaymir et 'Akerkoûf, sont de proportions bien inférieures à celles du Birs ou de Moughayyér (Oumm-Ghayyér), qui, l'un et l'autre, doivent remonter à une très-haute antiquité. Observez que la loi de translation est double : la progression des capitales a eu constamment lieu, d'une part, du midi au nord, et, d'autre part, d'occident en orient. Ainsi, le Birs,

[1] Le véritable nom de l'endroit est *Moukayyar* مقيّر (cimenté avec le bitume).

quoique relativement septentrional, peut, comme occidental, remonter à une époque très-reculée, tandis qu'une ville telle que Niffar, par exemple, dont la situation est plus orientale que celle de Babylone, peut cependant prétendre à une plus haute antiquité, parce qu'elle est plus au sud.

Je viens de dire que le dernier grand roi des dynasties chaldéennes transféra sa résidence du vieux palais au palais neuf, c'est-à-dire du sud-ouest au nord-est.

Après la conquête persane, ce palais neuf fut, pendant une partie de l'année, la résidence des Achéménides. Ils passaient le reste de l'année en Perse, à Suse ou à Ecbatane, et ne furent jamais tentés, que je sache, d'aller s'établir en Arabie.

Après la mort d'Alexandre, Babylone, ancienne et nouvelle, fut abandonnée pour Séleucie, Séleucie pour Ctésiphon ou Madâïn, et Madâïn pour Bagdad; enfin, et toujours selon la même loi, Bagdad de la rive droite du Tigre, pour Bagdad de la rive gauche. Les califes arabes, qui s'étaient d'abord établis à Koûfah, près d'un canal occidental de l'Euphrate, ont procédé et progressé dans le même sens que Nemrod et ses Chusites l'avaient fait deux ou trois mille ans plus tôt. Ce parallélisme des deux marches ne suffirait-il pas, à défaut des textes bibliques, pour indiquer, sinon une même origine, du moins deux points de départ très-voisins l'un de l'autre? Et n'est-il pas bien naturel que l'itinéraire des Ismaëlites, qui venaient de la Mecque, reste au nord de celui des

Chusites, qui étaient venus du Hadramaut, ou du pays de Mahrah? Dans l'hypothèse des Chusites arabes, il y a une loi évidente, à laquelle les deux marches furent assujetties. Dans l'hypothèse des Chusites persans, il n'y a pas de loi saisissable; et l'on ne peut plus rendre raison de l'emplacement du temple de Bélus, ou de celui dont les ruines sont à Moughayyér. Comment concevoir, en effet, que des Cosséens, partis de la Susiane, aient voulu bâtir, au delà de l'Euphrate et en Arabie, les plus fameux temples de leur dieu national? (Je dis au delà de l'Euphrate relativement à Suse.)

Quant au passage de la *Genèse* (XI, 2) qui semble donner gain de cause à l'hypothèse des Chusites du Khouzistân, *cumque proficiscerentur de Oriente, invenerunt campum in terra Sennaar,* je ne pense pas que l'écrivain sacré ait voulu y exprimer la direction ou le sens de la marche des petits-fils de Noé; mais, autant que j'en puis juger, il a voulu dire que ces premiers voyageurs, ou ces premiers nomades, partirent d'un point situé à l'orient de celui où il écrivait, c'est-à-dire d'un point quelconque plus oriental que Jérusalem ou l'Arabie-Pétrée, par conséquent un point quelconque des deux Arabies, déserte et heureuse, en sorte que, dans ce célèbre passage, le sens le plus large serait en même temps le plus exact[1]. Très-riche de détails pour ce qui concerne les peuples et les tribus répandus autour de la Palestine, mais

[1] Il y a mieux : selon Gesenius, *mikkĕdĕm* מִקֶּדֶם ne signifierait pas *de oriente,* mais bien *versus orientem, gegen ost.*

surtout les tribus arabes, l'ethnographie biblique de la *Genèse* ne s'étend pas, du côté de l'orient, au delà de Élam, la Perse, contrée qu'elle se borne à nommer, mais sur laquelle elle ne nous donne aucun renseignement particulier. De son point de vue mythique, Élam est l'aîné des enfants de Sem; mais tandis qu'elle enregistre les noms des enfants d'Aram, son frère, et ceux de tous les descendants d'Arphakad, son autre frère, d'un côté jusqu'aux Joctanides du Yaman, et, de l'autre, jusqu'aux Abrahamides, elle ne nomme ni les fils d'Élam, ni ceux d'Assur, ce qui veut dire qu'elle n'a rien à nous apprendre sur les villes ou les provinces, ou les différentes peuplades de la Perse ou de l'Assyrie. Il n'y a donc pas lieu à chercher dans la *Genèse* les Cosséens de la Susiane.

Mais j'ai d'autres considérations à faire valoir en faveur des Chusites arabes.

Dans la langue du Mahrah, qui n'est point l'arabe, comme vous le savez, quoiqu'elle se parle en Arabie, puisque les Arabes du Hédjâz, et même ceux du Yamân et du Hadramaut, ne la comprennent pas; dans la langue du Mahrah, le *schîn* (ش) est l'affixe de la troisième personne du singulier masculin. Or il se trouve que c'est aussi le cas pour l'ancienne langue babylonienne, en tant qu'on a pu la déchiffrer jusqu'à ce jour.

Veuillez rapprocher ce fait, qui, pour un philologue, a une grande portée ethnographique, des généalogies bibliques, suivant lesquelles Nemrod était

fils de Chus, et Saba (écrit avec un *schîn*), fils de Regma, fils de Chus. Remarquez bien que je ne parle pas ici de l'aîné des fils de Chus, dont le nom s'écrit avec un *samech* (ס), et dont la résidence est controversée, celui-là peut être Africain, comme il peut être Arabe. Je parle du Saba qui est très-souvent concomitant de Dedân, dont le nom doit se prononcer (en hébreu) *Schevâ* ou *Schebâ*, et qui s'enrichit par le commerce de l'encens et de la myrrhe. L'un et l'autre figurent parmi les Chusites au verset 7 du chap. x. Il est vrai que, selon le verset 27 du même chapitre, ce même Saba (ou Schebâ) écrit avec un *schîn* est présenté, non plus comme petit-fils de Chus, mais comme fils de Joctan, et par conséquent hébreu, c'est-à-dire Sémite de la tige d'Héber, de la même tige qu'Abraham. Mais cette contradiction apparente est une précieuse donnée historique, qui se traduit de la manière la plus simple par la superposition des Joctanides sur les Chusites de l'Arabie méridionale, ou l'immigration des enfants de Joctan dans l'Yémen et le Hadramaut, à une époque bien antérieure à la migration d'Abraham. A dater de cette colonisation, Saba (ou Schebâ), qui, dans l'origine, était purement Chusite, devint moitié Chusite et moitié Sémite. Quant au verset 3 du chap. xxv, d'après lequel Saba et Dedân eussent été, l'un et l'autre, petits-fils d'Abraham par Céthura, c'est une opinion à part, que le compilateur sacré a bien voulu accueillir, soit au même titre que celle du chap. x, v. 27, et pour indiquer une colonisation postérieure

à celle des Joctanides, soit conformément à l'usage presque universel et apparemment fort ancien des écrivains orientaux, de présenter *ex æquo*, et indépendamment de toute critique, les opinions appuyées d'une autorité quelconque, au sujet de la question particulière qu'ils se trouvent dans le cas de traiter. En général, ils ne donnent point de solution nouvelle à la question proposée; mais ils vous donnent le choix entre toutes les solutions préexistantes, et quelquefois se permettent de le diriger en manifestant une préférence décidée pour l'une ou pour l'autre. En ce qui touche l'écrivain sacré, il est évident qu'il a dû se borner à l'enregistrement des opinions qui avaient cours de son temps, sans se préoccuper aucunement des contradictions apparentes ou réelles. Le génie souverainement dogmatique du livre par excellence repoussait toute discussion.

Pour nous, nous sommes appelés à faire un choix; mais, quand il s'agit de Nemrod, pouvons-nous hésiter entre le plus ancien texte et les textes postérieurs? Et n'est-il pas évident que nous devons donner la préférence au verset 7 du chap. x, suivant lequel Saba et Dedân sont neveux de Nemrod?

Outre ce personnage, qui, en sa qualité de personnage historique très-réel, a eu les honneurs d'une mention particulière au chap. x de la Genèse (*porro Chus genuit Nemrod*), outre son nom et celui des villes qu'il fonda, la Bible nous donne la liste de ses frères, au nombre de cinq, et les noms de deux de ses neveux, Saba et Dedân. Mais il ne s'agit plus ici

d'existences individuelles; car les sept derniers noms représentent autant de villes ou de tribus, appartenant, pour la plupart, à l'Arabie méridionale, et dont deux seulement peuvent être cherchés et trouvés sur la côte d'Afrique qui la regarde. Or, si toute la famille de Nemrod, tous ses frères et tous ses neveux se trouvaient en Arabie et en Afrique, comment Nemrod serait-il parti de la Perse pour venir en Babylonie?....

Il faut donc, ou rejeter entièrement le témoignage historique de la Bible, ou renoncer à chercher les Chusites dans la Susiane; et, d'ailleurs, ainsi que je l'ai observé, la Susiane était une province de la Perse, de cette contrée que la Genèse nomme *Élam*, et qu'elle déclare purement et simplement Sémite, sans autre explication. Élam est l'aîné des fils de Sem, frère aîné de Japhet, et la Bible ne nomme pas ses enfants.

Je me résume en ces termes : « S'il reste encore aujourd'hui quelque chose de la langue que parlaient les anciens Babyloniens, c'est chez leurs frères du pays de Mahrah qu'il faut aller chercher ce reste. » Je n'ai pas besoin d'ajouter que c'est aux Anglais d'Aden, ou aux missionnaires allemands, qu'il appartient de nous doter d'une grammaire et d'un dictionnaire de la langue de Mahrah. Le savant et courageux docteur Krapf a déjà eu occasion d'attaquer cette langue mystérieuse, et il est permis d'espérer qu'il achèvera ce qu'il a si bien commencé.

Les noms de Saba et Dedân se trouvant très-sou-

vent en concomitance dans la sainte Écriture, et Saba désignant une ville de Yaman, qui fut autrefois la plus riche de toute l'Arabie et la capitale de la *reine du midi*, comme l'Évangile l'appelle, il est naturel de supposer que Dedân, qui ne figure point à côté de Saba dans le dénombrement des enfants de Joctan, représente, non pas tout le nord de l'Arabie, relativement aux Joctanides (qui avaient la position la plus méridionale possible), mais une grande partie de la région située au nord du Yaman proprement dit, et qui est connue de nos jours sous le nom très-élastique de Hédjâz. Le double *daleth* de Dedân, qui est dans la Bible nom d'homme et de peuple ou peuplade, se retrouve dans *Oudd* et *Oudad*, noms de deux ancêtres de Mahomet, antérieurs à 'Adnân, son vingtième aïeul, dans lesquels le double *dâl* a pour *fulcrum* ou point d'appui un *alif*, dont l'absence est compensée en hébreu par la désinence adjective *ân* (ָן). Or le passage relatif aux enfants de Céthura est extrêmement précieux, en ce qu'il nous donne la composition ou les parties constituantes de la grande peuplade de Dedân, assez importante du moins pour se trouver en concomitance avec Saba, comme aujourd'hui le Hédjâz avec le Yaman. *Filii Dedan fuerunt Assurim, et Latusim, et Loommim.* (*Genèse*, xxv, 3.) On a remarqué depuis longtemps que les deux derniers noms représentent deux anciennes tribus, évanouies bien avant l'époque de Mahomet, mais dont les historiens arabes ont gardé le souvenir; ce sont *Tasm* طَسْم et *Oumayyém*

أُمَيّم, noms qui ne peuvent se rapporter qu'à la zone centrale de la péninsule arabique, puisque, dans la plus haute antiquité arabe, tout le midi de la péninsule était occupé par la tribu de 'Aad; ils appartiennent, d'ailleurs, bien évidemment à la langue du Hédjâz, et non au dialecte yamanique. Enfin, M. Oppert a appelé mon attention sur deux passages d'Ézéchiel (XXVII, 15 et 20), relatifs au commerce de Dedân avec Tyr. Ce commerce consistait en ébène et ivoire pour une certaine fraction de la race de Dedân, et en tapis pour une autre. Encore à présent, tous les Arabes nomades font eux-mêmes leurs tapis; c'est un des nombreux travaux dont leurs femmes sont chargées. Quant à l'ivoire et à l'ébène, les habitants de la côte occidentale d'Arabie n'avaient qu'un golfe étroit à traverser pour se transporter sur la côte d'Afrique, où ils pouvaient se procurer ces deux articles, depuis Sawâkin jusqu'au détroit, et sans sortir de la mer Rouge. On peut donc dire que Saba et Dedân représentent très-bien par leur réunion le territoire compris aujourd'hui sous les deux noms de Yaman et Hedjâz, et cela dans le sens large comme dans le sens étroit.

Je crois vous avoir dit que M. Oppert lit le nom de *Nibrod*, précédé du signe idéographique qui veut dire *fils*, sur la plupart de nos briques, et particulièrement sur celles de Nabuchodonosor. Mais il ne faudrait pas conclure de ce qui précède, que je considère les Chaldéens ou Khasdîm comme Chusites; car je les crois Sémites, soit de la tige d'Assur, soit

plutôt, comme les Hébreux, de la tige d'Arpaxad, d'après ce passage si remarquable de Judith (v, 6 et 7): *Populus iste ex progenie Chaldæorum est. Hic primum in Mesopotamia habitavit, etc.* Mais la famille régnante devait appartenir à une autre race, et avoir une langue particulière, du moins à l'époque de l'invasion.

Je m'étais demandé toute ma vie si le zodiaque était d'invention égyptienne ou chaldéenne. J'ai enfin trouvé la réponse à cette question dans le premier courant d'eau douce que je rencontrai en sortant d'Alep, et dans tous ceux que j'ai traversés depuis, y compris l'Euphrate. Le crabe ou cancre (en latin *cancer*, en arabe *saratân*, ou *abou djenayb*, « qui va de côté »), le crabe est un des signes du zodiaque, signe que nous avons très-mal à propos confondu avec l'écrevisse, ou plutôt que nous avons transformé en écrevisse. Or ce crustacé ne se rencontre point dans le Nil, et certes les prêtres égyptiens n'auraient pas été chercher un symbole dans la mer, qu'ils détestaient à l'égal du désert. Donc le zodiaque, par cela seul qu'il contient le signe du cancer (je ne parle pas du scorpion, commun à l'Égypte et à la Chaldée), est nécessairement d'origine chaldéenne. Il n'y a pas plus de crabes que de chameaux sur les bas-reliefs égyptiens, tandis que ce coquillage alterne avec les poissons dans les fleuves figurés sur les bas-reliefs de Nimroud. *Pauca intelligenti!* C'est à vous et non à moi que j'applique l'épithète.

Depuis le fatal événement du 8 septembre, mais

surtout depuis l'expédition des derniers comptes rendus, tant au ministère qu'à l'Académie, des résultats matériels et spéculatifs de notre campagne archéologique, j'ai cru devoir donner toutes mes pensées à la recherche de l'ancien site de Babylone, qui, non-seulement n'a point encore été déterminé d'une manière précise, mais ne me paraît pas même avoir été indiqué avec une approximation tant soit peu satisfaisante. L'incertitude sur ce sujet intéressant se prolonge tellement, qu'encore à présent, après les études de Rich, Ker-Porter, et B. Fraser, l'opinion de Rennel, qui voulait faire tenir Babylone dans une enceinte plus étroite que celle de Paris, trouve des partisans parmi les autorités les plus compétentes et les plus respectables. N'étant pas dessinateur, je ne puis pas remplacer M. Thomas pour l'exécution d'un plan. Mais comme nous possédons une carte à grands points du cours de l'Euphrate, celle du colonel Chesney, dressée sur une échelle d'un quart de pouce pour mille anglais, il me sera facile, en vous référant à cette carte, de déterminer, de la manière la plus précise et la plus intelligible, les points par lesquels je fais passer l'ancien mur d'enceinte, et, par cela même, toute la surface de terrain que j'assigne à l'aire de Babylone antique.

Les mesures qu'Hérodote nous a transmises, pour la périphérie du mur ou des murs d'enceinte, sont, ainsi que nous l'avons reconnu, dignes de toute notre confiance; d'autant plus que ce grave historien ne se borne pas à nous donner la longueur totale du

mur d'enceinte; il nous le détaille : « C'est, dit-il, un tétragone dont chaque côté a cent vingt stades de longueur, ce qui fait en tout quatre cent quatre-vingts stades » (olympiques). On ne peut pas être plus explicite, et, à moins de refuser toute espèce de confiance au père de l'histoire, il faut accepter cette donnée, qui se trouve d'ailleurs en parfaite harmonie avec les dimensions de Ninive, fournies par Diodore de Sicile, et reconnues exactes par M. Layard. (*Nineveh and its remains*, vol. II, p. 247.)

Or cent vingt stades font, à très-peu près, quatorze milles anglais, et très-exactement cinq lieues communes de France de vingt-cinq au degré, le stade olympique étant reconnu égal à cent quatre-vingt-quatre mètres huit décimètres. Sur la carte de Chesney, cent vingt stades (cinq lieues ou quatorze milles) sont représentés par une longueur d'environ neuf centimètres, ou un peu plus de trois pouces un quart, longueur bien suffisante pour la vision distincte des points de l'aire de Babylone, dont nous avons à étudier les positions relatives.

Pour la partie du cours de l'Euphrate qui va nous occuper, nous avons un point à peu près central (Hillah, d'où je vous écris), dont la position est fixée astronomiquement par les ingénieurs anglais, et, quoique leur nomenclature arabe des lieux fourmille d'erreurs, je ne vois aucune raison plausible de suspecter *a priori* l'exactitude de leur tracé.

Cela posé, Hérodote nous enseigne que la ville était partagée en deux par l'Euphrate, et que les prin-

cipaux édifices dont elle s'énorgueillissait à bon droit, le temple de Bélus et le palais du roi, étaient situés chacun *au milieu* d'une de ses deux divisions naturelles. Nous avons reconnu d'autre part, et fixé sur les lieux, la position du temple et celle du palais; mais la distance qui les sépare sur la carte anglaise est précisément de dix milles (dix) en ligne directe, d'où l'on peut déduire immédiatement que le *milieu* d'Hérodote n'est point un milieu géométrique, mais simplement un point dans l'intérieur de chaque division.

D'un autre côté, comme le *grand palais* ou *palais neuf* (le seul dont Hérodote ait parlé, puisqu'il ne fait mention que d'un seul palais), comme ce grand *palais neuf*, du milieu duquel s'élevaient par gradins les jardins suspendus, devait nécessairement se trouver dans le voisinage du fleuve, tant pour l'agrément du site, que pour les besoins d'un arrosement continuel, il est bien naturel de supposer que le *ἐν μέσῳ* d'Hérodote, appliqué à cet édifice, doit s'entendre d'un point voisin du milieu du quai de la rive gauche, et, par conséquent, peu éloigné du centre général de Babylone, en sorte que, du haut de son *paradis*, le roi chaldéen pût observer ce qui se passait dans les différents quartiers de sa capitale, comme le dit Ctésias de cette *Sémiramis* à laquelle les Grecs voulaient tout rapporter.

Ces données suffisent pour *construire*, sur la carte, les murs d'enceinte, ou, ce qui revient au même, l'aire de Babylone antique, telle qu'Hérodote la vit

moins de cinquante ans après les dévastations de Xerxès, et telle, à peu près, que la put voir Daniel, puisque le Παράδεισος, ou jardin aérien, subsistait encore au temps d'Alexandre, qui, comme vous le savez, y termina sa carrière. Il ne nous reste, en effet, qu'à prendre un carré de cinq lieues ou quatorze milles anglais de côté, réduit à l'échelle de notre carte, c'est-à-dire, à un peu moins de neuf centimètres, et à chercher quelle sera, de toutes les positions qu'on peut lui donner autour de nos deux points fixes (le temple et le palais), celle qui satisfait avec la plus grande approximation possible à la double donnée d'Hérodote, le *μέσος* du palais, qui ne doit pas être trop éloigné du milieu du quai, et le *μέσος* de la tour, qui ne doit pas être trop raprapproché des murs d'enceinte.

A cet effet, je me suis servi d'un carré de papier transparent d'un peu moins de neuf centimètres de côté (correspondant à quatorze milles de l'échelle de Chesney), et, en parlant de cette appréciation, hypothétique à la vérité, mais rationnelle, *ni fallor,* « que, pour justifier le *ἐν μέσῳ* d'Hérodote, appliqué à la tour de Bélus, il fallait concevoir cette tour à une distance d'au moins trois milles anglais, ou une lieue de France, du mur d'enceinte le plus rapproché, » j'ai tracé dans un des angles de mon carré transparent un petit carré de trois milles anglais de côté, et, posant le sommet de l'angle intérieur de ce petit carré sur le point culminant du Birs de la carte anglaise, j'ai fait tourner mon transparent autour de

ce point, jusqu'à ce que je rencontrasse la situation qui mettait le palais le plus près possible du centre des quais, sans établir toutefois (eu égard au cours actuel de l'Euphrate) une trop grande disproportion entre les deux divisions naturelles de Babylone, entre la ville arabique et la ville mésopotamique.

Cette position trouvée, et, par elle, satisfaites les conditions que nous impose le texte d'Hérodote, en tant que ces conditions sont compatibles entre elles (eu égard à nos deux points fixes et au cours actuel de l'Euphrate), j'ai tracé mon carré babylonien sur la carte anglaise, ... et la seule inspection de ce tracé m'a révélé un fait aussi frappant qu'il était imprévu, je l'avoue, à savoir : que les quatre angles, non pas les quatre côtés, mais les quatre angles du tétragone d'Hérodote, représenté par un carré, regardaient les quatre points cardinaux de la sphère, avec une précision rigoureusement égale à celle de l'orientation de la carte de Chesney, de telle sorte qu'en procédant humblement par la voie des tâtonnements, j'ai obtenu, sans l'avoir cherché, un résultat géométrique qui est pour moi de la plus haute importance, ainsi que vous pourrez en juger par la suite de cette lettre.

Avant toutes choses, je dois vous dire, pour fixer la position de mon carré sur la carte anglaise, que sa diagonale nord et sud part de *Moḥâwîl khân* (محاويل خان), en d'autres termes : le sommet de l'angle septentrional du grand carré babylonien coïncide avec le khân (caravansérail) de Moḥâwîl, qui est, comme

vous le savez, le point où tous les voyageurs, venant de Bagdad, s'accordent à faire commencer la série des tumulus.

Maintenant, veuillez observer que la situation, ou, pour mieux dire, l'orientation de mon carré, est inverse de celle qu'on se représente ordinairement d'après les descriptions antiques, en faisant couler le fleuve droit au sud, et en supposant, avec d'Anville, qu'il partageait la grande cité en deux parallélogrammes égaux, l'un oriental, l'autre occidental. Dans l'état actuel du cours de l'Euphrate, l'aire de Babylone se trouve divisée en deux parties, l'une au nord-est, l'autre au sud-ouest, la première à peine égale à la moitié de la seconde, l'une et l'autre terminées, d'ailleurs, par quatre lignes, dont trois droites, et la quatrième, dessinée par les sinuosités de l'Euphrate, au nombre de douze ou quinze.

Si, comme je n'en doute pas, l'Euphrate coulait autrefois plus à l'ouest, au moins dans la partie septentrionale de son cours *intra muros*, les deux divisions de l'antique Babylone étaient peut-être alors un peu moins inégales; la cité arabique n'aurait peut-être pas eu, dans cette hypothèse, une aire double de la cité mésopotamique; mais d'une part, cette hypothèse place le point où nous avons recueilli nos briques émaillées, et qui est nécessairement le point central du palais de Nabuchodonosor, le site de la citadelle et des jardins suspendus, à plus de deux milles du bord du fleuve; et, d'autre part, comme la rive droite, pour une bonne demi-heure à l'amont

de Hillah, et jusques à environ une heure et demie à l'aval de cette ville, est plus escarpée que la rive gauche, il est évident que, au moins dans ces derniers siècles, les empiétements de l'Euphrate ont eu lieu, pour toute cette longueur, en sens inverse de la déclinaison ou variation orientale, dont j'ai parlé à propos des ruines de la rive gauche, celles du Kaṣr. Il est donc impossible d'admettre que l'ancien lit de l'Euphrate fût très-éloigné du lit actuel; mais il est bien digne de remarque que l'opposition des escarpements des deux rives, considérées *intra muros* dans leurs moitiés septentrionale et méridionale, nous conduit sans effort et le plus naturellement du monde à cette conclusion historique : « que l'encaissement de l'Euphrate était rectiligne, et parallèle à deux des murs de la ville; que, par conséquent, il divisait Babylone en deux rectangles. » Et je considère encore ce résultat comme une confirmation de mon tracé de l'aire de Babylone, bien qu'assurément les deux rectangles n'aient pas pu être égaux en surface, ou, ce qui revient au même, en largeur. Les mesures d'Hérodote étant acceptées pour la périphérie totale de l'enceinte et la longueur de chaque côté de son tétragone, l'Euphrate n'aurait pu diviser la ville en deux rectangles égaux, ou presque égaux, que dans deux hypothèses également inadmissibles, soit à la condition de reléguer le temple de Bélus vers le sommet de l'angle méridional du carré babylonien, ou de l'adosser au mur d'enceinte du sud-ouest, et le ἐν μέσῳ d'Hérodote s'y oppose, quelque élasticité que

l'on accorde à ce terme, soit à la condition de faire couler le fleuve à une distance du centre du Kaṣr égale à quatre milles anglais, c'est-à-dire plus considérable que le diamètre de l'aire des bâtiments royaux, dont l'enceinte extérieure n'avait que soixante stades, ou onze kilomètres, de pourtour.

De ce dernier point de vue, qui est celui que j'avais adopté dans le principe, le lit de l'Euphrate aurait été, dans les temps anciens, beaucoup plus occidental que de nos jours, au moins pour toute la partie de son cours qui avait été encaissée et se prolongeait fort loin *extra muros*, tant à l'amont qu'à l'aval de Babylone. Alors les deux rectangles, arabique et mésopotamique, se trouvant égaux, la tour de Bélus y aurait gagné une position un peu plus centrale dans le premier, en ce sens qu'elle eût été moins éloignée du fleuve; mais, en échappant à une difficulté secondaire, nous nous créons, par cette hypothèse, une difficulté majeure, puisque, alors, le palais neuf, le grand palais, et son paradis, se seraient trouvés, comme je viens de le dire, à quatre milles du fleuve. Or cette distance est inadmissible pour le site d'un lieu de plaisance, dont les plateformes devaient en dominer toute la nappe, dont la citadelle devait en commander le cours, selon la description de Ctésias, qui place les deux palais aux deux extrémités du pont unique jeté entre les deux rives. Il ne faut point oublier que le paradis occupait le centre du palais-citadelle, ou grand palais; je ne parle pas d'un arrosement quotidien, ni de la

masse d'eau qu'il fallait faire monter journellement à plusieurs centaines de pieds de hauteur verticale, au moyen d'une machine hydraulique, parce que cette machine pouvait puiser l'eau du fleuve dans un canal souterrain, et que ce canal a dû exister de toute nécessité, attendu que la citadelle, et le paradis qui la couronnait, étaient environnés d'une triple enceinte dont la plus extérieure devait atteindre le quai vis-à-vis de la tête orientale du pont; mais on ne peut pas admettre une plus grande distance (de la prise d'eau à la base des jardins) que celle qui résulte de cette donnée. La description de Ctésias et sa localisation du grand palais sont ici d'accord avec la raison, à part la situation de ce palais relativement à l'autre, ou sa position sur la rive droite, qui n'est peut-être, après tout, qu'une erreur de Diodore, ou de ses copistes, comparable à cette autre erreur si célèbre, selon laquelle Ninive aurait été baignée par l'Euphrate.

Mais, indépendamment de ces considérations, qui, je l'avoue, me paraissent complétement suffisantes pour justifier ma circonscription de l'aire de Babylone, il en est une qui se rattache au fait inattendu de l'orientation exacte des angles du carré babylonien, et qui me paraît bien digne de fixer votre attention. Je m'explique sommairement, et par anticipation, en vous annonçant que, sans sortir des murs de Babylone, j'ai eu l'occasion de constater un fait, non encore observé, et géométriquement parallèle au premier.

Sans donner ici (ce que je devrai faire plus tard) une description complète de la tour de Bélus, et, en général, des tours de Bélus [1], je me bornerai à vous rappeler, pour le besoin de ma thèse, que ces singuliers monuments religieux sont des massifs de maçonnerie, les uns en briques cuites, les autres en briques crues, massifs que je déclarerais compactes, absolument parlant, et dans toute la force du terme, s'ils n'étaient perforés d'outre en outre dans deux directions horizontales et perpendiculaires entre elles, et percés à jour de petites ouvertures rhomboïdales d'un diamètre qui varie selon les proportions de l'édifice, mais toujours assez petit pour que la solidité de la masse n'en soit nullement compromise.

Dans le Birs, c'est-à-dire dans la tour babylonienne et métropolitaine, ces ouvertures sont de dix-sept centimètres de hauteur sur douze centimètres de largeur, disposées en quinconce ou à peu près, et à deux mètres quarante centimètres d'intervalle (horizontal et vertical). Niebuhr, qui les observa le premier, en devina la destination, avec sa

[1] Telles que le Moukayyar, situé à cent vingt-cinq milles au sud-est du Birs, comme le Birs, en Arabie, et, après le Birs, tout ce que nous avons de plus gigantesque (deux cents pieds de hauteur) en fait de ruines chaldéennes, telles que l'Oḥaymir (Heimar), à dix milles nord-est de Hillah, telles que 'Akerkoûf, près de Bagdad, telles enfin que le Mokhaṭṭaṭ, dont le nom seul était connu depuis Rich, et que je pense avoir vu le premier dans une de mes excursions à plus de quatre lieues et demie au sud-sud-est de Hillah, sans compter celles qui n'ont pas encore été reconnues, ou bien définies, entre Bagdad, Séleucie et Babylone.

sagacité ordinaire, en indiquant que ce devaient être des conduits à air, ménagés, dès l'origine, tant pour accélérer la dessiccation du massif encore frais, que pour le préserver de l'humidité à venir pendant toute la durée de son existence. S'il pouvait rester un doute à cet égard, je dirais que, dans le Mokhaṭṭaṭ, construit en briques crues, bien plus exposées que les autres aux ravages de l'humidité, ces ouvertures sont aussi beaucoup plus rapprochées que dans le Birs-Nemroûd, et que le but évident de ce rapprochement a été de multiplier les courants d'air; mais, en revanche, comme la matière des briques crues est beaucoup moins cohérente que celle des briques cuites, les aéroducs, ou ventilateurs du Mokhaṭṭaṭ, sont beaucoup plus étroits que ceux du Birs, et ne pourraient admettre que des rats ou des chauve-souris, tandis que ceux du Birs constituent un véritable colombier sauvage. Il fallait d'ailleurs que les proportions fussent observées : or le Mokhaṭṭaṭ est au Birs comme une petite église de votre banlieue est à Notre-Dame de Paris. L'Ohaymir, construit en briques rouges, de qualité inférieure, et qui tient le milieu entre le Birs et le Makhaṭṭaṭ, est, aussi bien que ce dernier, en dehors des limites du carré babylonien : c'était le temple d'une ville voisine de Babylone, dont j'ai visité les ruines, connues aujourd'hui sous le nom de *Bender*. Ce nom est inscrit sur la carte de Chesney.

Cela posé, nous savons, par les descriptions antiques les plus dignes de foi, que le plan de la base

du Birs était un carré d'un stade de côté, et que la tour ou pyramide chaldéenne, haute elle-même d'un stade, se composait de huit massifs rectangulaires, en retrait l'un sur l'autre, de la largeur voulue pour les terrasses successives et les rampes qui conduisaient d'une terrasse à la terrasse supérieure. J'exposerai tout à l'heure les raisons qui me déterminent à repousser l'idée d'une rampe continue; mais je ne me donnerai pas la peine d'écarter l'hypothèse d'une hélice conique, quoique appuyée de cette expression *ἐν κύκλῳ* du texte d'Hérodote, et d'une gravure de la Bible de Royaumont, parce que cette hypothèse est en opposition flagrante avec le génie carré des Chaldéens. Le couronnement de l'édifice était une chambre qui contenait, pour tout mobilier, un lit d'or et une table d'or.

La base de chacun des huit massifs rhomboïdaux ou parallélipipèdes rectangles qui composaient la tour de Bélus étant un carré, nos prédécesseurs auraient bien dû mettre tous leurs soins à en déterminer l'orientation. Or c'est ce qu'ils n'ont pas fait, et, pourtant, rien n'était plus facile. Comment n'ont-ils pas vu que les aéroducs, dont je parlais tout à l'heure, se divisent, pour chaque édifice, en deux séries horizontales qui règnent sur toute la hauteur des parties conservées, et qui, se coupant à angles droits, accusent évidemment, de la manière la plus exacte et la plus intelligible, l'orientation de l'édifice antique, c'est-à-dire l'orientation des huit massifs rhomboïdaux et rectangulaires dont il se composait, puisqu'il est

impossible de supposer la direction des aéroducs oblique aux façades des massifs, ou ces massifs diversement orientés?...

Faute d'avoir fait cette observation, nos devanciers paraissent avoir considéré tous ces monuments, et bien d'autres encore, comme ayant leurs quatre faces tournées vers les quatre points cardinaux; or, en ce qui concerne le Birs, c'est précisément le contraire qui est la vérité, puisque les aéroducs de ce géant des édifices humains sont dirigés, les uns au nord-est, les autres au nord-ouest. Donc, une des faces ou façades de la tour de Bélus regardait le nord-ouest, la suivante le nord-est, la troisième le sud-est, et la quatrième le sud-ouest. Je trouve effectivement, dans mes notes, pour la direction d'un aéroduc du Birs, pris au hasard : *nord-ouest cinq ou six degrés est* (de l'aiguille aimantée de ma boussole). Or la déclinaison étant ici occidentale (comme chez vous), et justement de six degrés, nous pouvons en conclure légitimement que l'orientation exacte des quatre faces de la tour de Bélus était nord-ouest et sud-est, dans un sens, et nord-est et sud-ouest dans l'autre, ou, ce qui revient au même, que ses quatre angles regardaient les quatre points cardinaux, les quatre régions de l'univers rapporté à l'axe de notre petite terre. Remarquons, à cette occasion, que, pour la pyramide de l'Oḥaymir, l'orientation était toute différente. Ainsi, *l'une des faces de l'Oḥaymir regardait l'orient d'été pour la latitude du lieu.* Cela résulte de plusieurs observations faites en octobre

(1852) par M. Oppert et par moi, et, subséquemment, du calcul astronomique qu'il a exécuté pour vérifier mon opinion. L'édifice étant carré, l'orientation d'une des faces détermine celle des autres.

Mais, pour en revenir à la tour métropolitaine de Bélus, ou Birs babylonien, pouvez-vous ne pas être frappé du parallélisme exact de son orientation avec celle des quatre murs d'enceinte de Babylone, tels que je les ai tracés d'après des considérations étrangères à toute orientation présupposée? Ce parallélisme peut-il être fortuit? N'est-il pas bien plus vraisemblable que la même intelligence sacerdotale, qui orienta le temple du dieu national, et tourna ses quatre angles vers les quatre points de notre sphère terrestre, orienta aussi les murs d'enceinte de la ville totale, et les voulut parallèles à ceux du temple? Enfin, dans ce parallélisme, dans cette coïncidence qu'assurément je n'ai point cherchée, et que je ne pouvais pas deviner *a priori*, ne voyez-vous pas, avec moi, une nouvelle confirmation de mon tracé?....

Dans l'état actuel des choses, la direction générale de cette partie de l'Euphrate, qui partage en deux mon grand carré babylonien, est nord-ouest et sud-est jusqu'au point central où l'escarpement de la rive droite devient sensiblement égal à celui de la rive gauche, et sud-sud-est pour toute la partie inférieure, à partir du point où l'escarpement change *de signe,* et accuse une déviation occidentale du fleuve, tout comme l'escarpement septentrional de la rive gauche accuse une déviation orientale. Si l'Euphrate

fut jadis encaissé selon deux droites perpendiculaires aux murs d'entrée et de sortie, il coulait, entre ces deux droites, non du nord au sud, comme on se le figure toujours d'après la description de Ctésias, mais du nord-est au sud-est.

L'immense espace arabique, compris entre le fleuve moderne et les murs sud-ouest et nord-ouest de la ville, est, ainsi que je m'en suis convaincu, parsemé de ruines, les unes apparentes, comme celles qui ont été reconnues avant moi par Ker-Porter, mais dont il a omis les noms [1], les autres cachées sous un épais dépôt d'alluvion, aujourd'hui en culture réglée. Quelques-unes de ces dernières, comme le massif du Moḥayzim (ancien canal), à une bonne heure au nord-nord-ouest de Hillah, ont été devinées sur de légers indices par les extracteurs de briques (*sakhkhârah* صخّارة); mais le plus grand nombre est encore à deviner. En sortant de Hillah par la porte du *Maschhad*

[1] En partant du village de *'Annaneh* (عنّنة), sur la rive droite, les tumulus en question se prolongent dans la direction du Birs, mais plutôt à droite de cette direction. Le premier est *Abou Ghozeylât* أبو غزيلات (le seul que Rich ait reconnu sur la rive droite, et qu'il nomme *Anana*); le deuxième, *Schetaytèh* شتيتة; le troisième, *El-Ghazâlèh* الغزالة; le quatrième, les *Masâlîb* المصاليب (lieux de crucifiement), qui n'offrent point, comme les premiers, des débris antiques de toute nature, mais seulement des efflorescences nitreuses. A une heure et demie au nord-ouest d'Abou Ghozeylât, après avoir passé un grand canal, nommé *Elkhawâṣṣ* الخوّاص, on trouve un groupe considérable de tumulus (naguère une carrière de briques), nommé *Elbéḥḥ* البحّ au singulier, ou, au pluriel, *Elbaḥoûḥ*, ou *Elabḥâḥ*, groupe ignoré jusqu'à ce jour.

(مَشْهَد, sous-entendu عَلِىّ), et, tournant aussitôt à gauche, on marche une heure dans une direction sud-sud-est, au milieu d'un *palmetum* indiqué par la carte de Chesney, après quoi l'on débouche sur un vaste espace désert et inculte, couvert de tumulus et de débris antiques, espace appelé ici *les Adwâb* (آلأدْوَاب), d'où les fellâḥs tirent encore aujourd'hui des briques rouges d'assez mauvaise qualité (ce sont les plus anciennes) pour la construction des murs de soutenement de leurs *kerds* ou *tcherds* (كَرْد, pl. *kouroûd* كُرود), appareils hydrauliques fort simples, au moyen desquels on puise l'eau de l'Euphrate pour l'irrigation des champs. Au delà du tombeau de Nabi-Ayyoûb, et toujours dans la même direction, il y a encore d'autres carrières de briques; enfin, un peu à l'amont de ce tombeau, on rencontre, sur le bord immédiat du fleuve, ou, pour mieux dire, dans le lit qu'il s'est creusé nouvellement aux dépens du sol arabique, et au pied de l'escarpement occidental qu'il va toujours dégradant (du côté du sud), on trouve, dis-je, enterrées dans la vase, de ces grandes jarres funéraires, mais non cinéraires, où, selon l'opinion de quelques savants anglais, tout ou partie d'un cadavre humain était plongé dans l'huile, conformément à un rite des anciens Chaldéens. Eu égard à la profondeur de leur gisement, il est, en effet, très-naturel de les rapporter aux plus anciens habitants du pays, et comme les sarcophages de M. Thomas se trouvaient précisément dans les mêmes circons-

tances locales que les jarres en question, il est très-possible que j'aie accepté une erreur en épousant l'opinion du capitaine Jones, qui les avait déclarés *Parthes*, sur la seule description de M. Thomas. Dans une des notes de la *Ninive* de M. Layard, je lis (vol. II, p. 220) : « Qu'au rapport d'Élien (Claudius Ælianus), lorsque Xercès, ce grand profanateur, fit ouvrir le tombeau de Bélus, il trouva le corps du roi, devenu dieu, dans un cercueil ou sarcophage, presque entièrement plein d'huile. » Le gâteau de terre cuite à trois pointes, dont j'ai parlé à propos des sarcophages de M. Thomas, était-il un symbole (à l'usage du pauvre) de cette trinité dont Diodore nomme et décrit fort au long les trois *personnes*, Jupiter, Junon et Rhéa, dans sa description du temple et de la tour de Bélus? Et d'abord, faisait-il partie (comme je l'ai cru en écrivant mon second rapport), du contenu des sarcophages? Ce que je puis affirmer, c'est que ce symbole se rencontre très-fréquemment dans les mêmes localités que les grandes jarres et les sarcophages de M. Thomas. Il se trouve, comme ces derniers, dans le lit moderne de l'Euphrate, au pied des escarpements; et attendu que les sarcophages, aussi bien que les jarres, sont toujours dépourvus de couvercles, on peut supposer qu'il en est sorti. Je puis en dire autant de la *statuette équestre*, qui paraît concomitante du *gâteau à trois pointes*, mais dont il m'est impossible de deviner le sens, et dont nos prédécesseurs n'ont pas dit un mot, sans doute par dédain de ces misérables symboles (d'un

travail extrêmement grossier), qui, aussi bien que les petites lampes, sont multipliés à l'infini, et ont dû, ce me semble, continuer une partie essentielle du mobilier des tombeaux de la classe inférieure. Le vaste groupe des monticules de 'Amrân ibn Ali est rempli de ces symboles et de ces lampes, et nous savons aujourd'hui, de science certaine, que ce groupe de 'Amrân ibn Aly (marqué B sur le plan de Rennell) n'est autre chose qu'une immense nécropole (*intra muros*) à l'usage de toutes (?) les races qui se sont succédé sur le sol babylonien, sinon de toutes, au moins du plus grand nombre.

Un groupe de la vieille ville, ou ville arabique, qui ne le cède en rien à celui de 'Amrân (عُمْران), et me paraît devoir contenir un trésor de monuments écrits, est l'ensemble des monticules ou tumulus d'Ibrahim elkhalîl, dans le voisinage immédiat du Birs; car ces ruines représentent nécessairement la ville des prêtres ou desservants de Bélus, en deux mots, *l'université chaldéenne*, et non-seulement l'ancienne université, celle de Nabuchodonosor; mais encore celle dont parle Strabon; celle de Borsippa, et des derniers Chaldéens, qui devait être, sinon au sud, du moins dans le sud de Babylone, selon toutes les données antiques; car le ΒΑΡΣΙΤΑ de Ptolémée ne peut être que le ΒΟΡΣΙΠΠΑ de Strabon et de Josèphe (puisque le *tau* et le *pi* ne diffèrent que par l'addition ou la suppression d'un seul trait vertical). Et à toutes les excellentes raisons données par M. Oppert pour identifier le Birs avec Borsippa de Strabon,

j'ajouterai que le nom moderne n'est point arabe, et ne peut pas l'être, attendu que, dans cette langue, il ne présente aucun sens convenable, ce qui n'est jamais le cas pour les dénominations imposées par des Bédouins. J'avais d'abord été séduit, comme Rich le fut avant moi, par la signification du mot Birs, écrit avec un *sâd* ص ; mais depuis que je connais la véritable et universelle prononciation du nom moderne de la tour de Bélus, je suis certain que ce nom doit s'écrire avec un *sin* س. Pour des oreilles arabes, dans un dialecte donné, il n'y a pas de confusion possible entre le ص et le س; et, comme aucun nom appellatif de la racine برس ne peut fournir un sens qui convienne au Birs, à la racine existante, on peut en conclure hardiment que son nom est d'origine chaldaïque, ou même babylonienne antique, s'il est vrai qu'on le lise sur les inscriptions babyloniennes, comme l'affirment MM. le colonel Rawlinson et Oppert, dont (pour ma part) j'accepte les lectures sans la moindre hésitation. Sur la grande inscription de la compagnie des Indes, il est écrit (selon M. Oppert) ברשף *Bôrschif* (*la tour des langues*, c'est-à-dire, *de la confusion des langues*). Le Bédouin, qui se refuse obstinément à prononcer les mots étrangers à son dictionnaire, et y fait entrer tout ce qui n'est pas arabe, en l'*arabisant* de gré ou de force, a dû tronquer le groupe Bor-schif, et le réduire à Bors ou Birs, parce que, après tout, Bours ou Birs (avec un *sin*) est un mot de la langue arabe, qui signifie *des dattes vertes*, et que le Bédouin a pu s'en accommoder, comme

d'un terme étranger qui rentrait dans son dictionnaire, quoiqu'il ne convînt pas à la localité (sous le point de vue de sa signification); il suffisait que le son ne fût pas absolument étranger à l'oreille du Bédouin.

J'ai dit ailleurs qu'en revenant du tombeau d'Ézéchiel, et me dirigeant sur le Birs, j'avais passé sur des ruines cachées dans un fourré, un lieu boisé, et jusqu'alors inaperçues des voyageurs qui nous ont précédés. Je ne peux pas dire encore si ces ruines, que je reverrai incessamment, restent en dehors ou en dedans de nos limites occidentales, ou pour mieux dire, de la limite sud-ouest de mon grand carré babylonien; mais ce qui est certain, c'est que du côté de l'ouest, et vers le désert de l'Arabie, ma reconnaissance devra être poussée jusqu'à douze milles de Hillah, dans la direction du sommet de l'angle occidental. En revanche, nous n'aurons plus à explorer, sur la rive gauche, que la moitié méridionale de l'angle oriental de notre grand carré, sur une profondeur de sept milles anglais au plus. Ce quartier n'a point encore été visité, que je sache, attendu que les voyageurs les plus accrédités, Rich, Ker-Porter et Fraser, l'ont tous considéré comme situé en dehors de la limite méridionale de Babylone, limite qui, dans leur pensée, comme l'a fort bien exprimé Ritter, serait une ligne tirée de la tour de Bélus-Birs à la tour de Bélus-Oḥaymir-Heimar.

Puisque j'ai été amené, par une nécessité de mon sujet, à vous donner de nouveaux renseignements

sur la tour de Bélus, permettez-moi de profiter de l'occasion pour ajouter quelque chose à ce que j'ai écrit dans le principe touchant la destination de cet édifice gigantesque, et de tous ceux du même ordre, édifices qui n'avaient rien de commun avec nos modernes observatoires; et, sauf la hauteur et la masse, rien de commun avec les pyramides de Memphis.

J'ai lieu de craindre que mes conclusions sur l'objet principal, mais non avoué, de ces constructions mystérieuses, n'aient paru outre-passer l'idée la plus exagérée que l'on puisse se faire de l'omnipotence d'un grand roi ou d'un grand prêtre, en rapportant d'aussi prodigieux travaux aux convenances privées d'un ou deux individus, bien qu'assurément l'histoire universelle ne manque point d'exemples d'un tel usage de l'autorité souveraine. Pour ne citer que trois faits du même ordre, il est bien certain, 1° que la pyramide insensée dite *de Chéops* fut, ainsi que sa sœur, la pyramide de Chephren, construite dans le seul but de loger un ou deux cadavres; et 2° que les jardins suspendus, qui ne furent point une folie, mais bien une merveille rationnelle en harmonie avec les besoins du climat de Babylone, n'eurent, comme chacun sait, d'autre objet, réel et avoué, que l'agrément d'un grand prince et de sa compagne...... légitime selon Bérose,....... illégitime selon Ctésias (Diod. Sic. *Bibl. hist.* lib. II, cap. x). Mais comme les monuments dont j'ai recherché la véritable destination possédaient, au plus haut degré, le caractère religieux et scientifique, c'est-à-dire le ca-

ractère le plus grave et le plus sacré que nous puissions concevoir, je me félicite d'avoir reconnu dernièrement qu'un observateur tel que Niebuhr porta, sur la destination de l'un de ces monuments, nommément sur celle de la tour de 'Akerkoûf, près de Bagdad, un jugement tout à fait analogue au mien, et d'autant plus précieux pour ma thèse, qu'il fut indépendant de toute donnée historique, puisque l'on ne sait pas encore à quelle localité antique doit se rapporter la tour de 'Akerkoûf, que les juifs ignorants de Bagdad identifient avec la tour de Babel. Niebuhr ne vit, non plus que moi, dans la tour de 'Akerkoûf, véritable tour de Bélus, dont les ruines s'élèvent encore à plus de cent vingt pieds de hauteur, qu'un moyen architectural d'échapper à l'excessive chaleur de la région la plus basse de l'atmosphère. (Voyez Ritter's, *West. As.* III, *Abtheil*, p. 848.) C'est qu'en vérité, pour quiconque a passé un été à Bagdad ou à Babylone, cette destination, assignée par Niebuhr au monument de 'Akerkoûf, est la plus rationnelle; c'est que, pour pouvoir se livrer à l'étude sous ce climat dévorant, il fallait, à tout prix, se soustraire aux chaleurs atroces de la plaine. Pour une race septentrionale (et les Chaldéens venaient du nord), c'était une impérieuse nécessité. Croyez que si la race anglo-saxonne parvient à s'établir solidement dans ce pays, elle nous donnera une seconde édition des tours de Bélus et des jardins suspendus, et cela dans un but très-peu religieux et très-peu astronomique.

En ce qui touche la tour de Bélus, je suis aujourd'hui bien éloigné de croire que le seul *pontifex maximus* fût appelé à en jouir. Il y occupait la première place entre dix mille, et voilà tout.

Selon les descriptions antiques, cette tour avait huit étages en retrait l'un sur l'autre, et, à chaque étage (que l'on peut se représenter comme une terrasse ou plate-forme régnant sur trois côtés, avec une rampe sur le quatrième), on avait établi un véritable *reposoir*, garni de fauteuils ou lits de repos, *pour la commodité de ceux qui montaient à la tour*, selon le texte de l'historien grec, auquel je demande la permission d'ajouter ce peu de mots : *et pour la commodité de ceux qui y passaient les nuits d'été*. La tour ou pyramide était haute de cent quatre-vingt-cinq mètres ou cinq cent soixante-neuf pieds. Sur le huitième étage s'élevait, non pas le temple de Bélus, mais bien la *chambre de Bélus*, et je ne sais en vérité à quoi il tient que je n'aie pas écrit : *la chambre à coucher*, puisque un lit et une table en composaient tout le mobilier. Le temple proprement dit, ou, plus exactement, le lieu des images sacrées, des offrandes, des sacrifices, en un mot du culte divin, était au bas de la rampe par laquelle on montait à la tour. Assurément, les objets précieux rassemblés sur ce point ne pouvaient pas rester *sub dio*, et il est bien clair que l'édifice destiné à les conserver, ainsi que la première rampe ou rampe inférieure, qui partait de ce temple, devait rester en dehors du premier massif ou soubassement de la tour, lequel avait un stade en long

et en large. L'on remarque, en effet, à l'est, au nord-est et au nord de ce cône gigantesque, qu'on nomme le Birs (et qui ne représente pas, dans son état actuel, la moitié de la tour de Bélus), un monticule raviné faisant corps avec la base du cône, et terminé par une plate-forme de cinquante ou soixante pieds de hauteur. Ce monticule est formé de plusieurs massifs de briques crues, entre lesquels se trouvent épars des fragments de briques cuites de première qualité, au timbre de Nabuchodonosor, avec les restes du bitume qui les reliait aux briques immédiatement supérieures, et qui n'adhère, comme vous le savez, qu'à la face non timbrée, laquelle, dans les constructions babyloniennes, était toujours en dessus. Adossé à la base du cône, le monticule dont il s'agit en altère la forme et en détruit la régularité, en prolongeant la masse totale dans la direction de l'ouest à l'est, ou, plus exactement, de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, en sorte que la projection horizontale de la totalité du Birs a été assimilée à un tétragone allongé dont la plus grande dimension serait à la plus petite dans le rapport de neuf à sept.

Or, la saillie *maxima* du tumulus de *lèbèn*, adossé au soubassement de la tour, étant tournée à l'est-nord-est, il s'ensuit évidemment que nous devons y reconnaître les ruines du temple proprement dit, que, par conséquent, ce temple était situé à l'angle oriental de la tour, et adossé à la face nord-est du soubassement, sur toute la longueur de laquelle régnait la première rampe. Et veuillez observer que

cette exposition était précisément la plus favorable de toutes, puisque le temple se trouvait garanti par une montagne artificielle de l'action immédiate des vents chauds du désert, que les statues des dieux pouvaient y faire face au soleil levant, et qu'enfin celui qui montait les degrés de la tour n'avait jamais le soleil dans les yeux, toutes les rampes étant dirigées du sud-ouest au nord-ouest dans le sens ascensionnel et accolées aux faces nord-est de leurs étages ou rhomboïdes respectifs, qui les préservaient encore d'un soleil latéral, celui de l'après-midi, plus fâcheux que celui du matin. Indépendamment des ruines de la première rampe, les débris des sept rampes supérieures ont dû prolonger considérablement la base du Birs dans le sens du nord-est, à part ce que les dix mille ouvriers d'Alexandre purent enlever de décombres dans l'espace de deux mois, décombres qui, sans doute, n'ont pas peu contribué à l'élévation du groupe voisin et annexe d'Ibrahim-el-Khalil.

J'ai dit ailleurs que, dans la construction de la tour proprement dite, dont les ruines forment un cône escarpé du côté du sud et de l'ouest, il n'entrait ni *lèbèn* (brique séchée au soleil), ni bitume. Rien ne m'oblige à modifier cette opinion, et, au contraire, toutes mes observations tendent à la confirmer. Je considère, avec Rich, les massifs de briques crues de l'est-nord-est comme les restes d'un ouvrage avancé non *postérieur*, mais extérieur à la tour proprement dite, c'est-à-dire comme les ruines du temple et de la rampe inférieure. On remarque un massif homo-

logue à l'angle nord-est de la tour de l'Oḥaymir, dont le corps est en briques rouges cuites au four, ainsi que je m'en suis assuré en y ouvrant deux tranchées, dont l'une a été poussée presque jusqu'au cœur du massif. Mais je reviens à l'objet principal de cette description, que je ne donne pas, à beaucoup près, comme complète.

Pensez-vous que les sept terrasses et les sept reposoirs par lesquels on passait pour arriver à la *chambre haute*, la chambre de Bélus, restassent inoccupés durant les nuits d'été? N'est-il pas évident que, dans ce long développement de surfaces de plus en plus élevées, de plus en plus fraîches, qui se superposaient avec un rétrécissement nécessaire et graduel autour du noyau central et vertical de la tour, il y avait place pour tout le collége sacerdotal, quelque nombreux qu'on puisse le supposer, et pour tous les serviteurs du temple et de la tour, et de la chambre haute? L'espace, resserré au sommet et proportionné au petit nombre de hauts dignitaires qu'il devait recevoir, s'élargissait à mesure que l'on descendait en grade, en raison du nombre de dormeurs qu'il devait contenir. Enfin, le terre-plein du plus bas étage, qui pouvait encore avoir soixante et onze pieds de hauteur (le huitième d'un stade), offrait aux étudiants et à la plèbe chaldéenne une terrasse en fer à cheval de cinq cent cinquante-cinq mètres de longueur sur une largeur inconnue, en supposant que l'on y montât par une rampe extérieure ou soubassement, ce qui est l'hypothèse la plus naturelle.

Se peut-il rien de mieux entendu, de plus conforme au but, que ces larges terrasses et ces rampes successives, dont l'atmosphère, d'inégale température, se rafraîchissait hiérarchiquement à mesure qu'on montait les degrés?

J'ai dit, dans les pages précédentes, que les murs d'enceinte de Babylone avaient dû être construits, non en briques cuites au four, mais en briques séchées au soleil, lesquelles, lors de la destruction des murs, furent rejetées dans le fossé d'où elles étaient sorties, et se confondirent de nouveau avec le sol ambiant; ce qui explique, de la manière la plus satisfaisante, l'absence de toute trace des murs d'enceinte décrits par Hérodote et les historiens d'une époque plus récente. Cependant, comme Hérodote et Ctésias avaient vu ces murs, et affirment qu'ils étaient construits de terre cuite, j'ai cherché à rendre compte de l'erreur (d'ailleurs évidente) dans laquelle ils sont tombés par l'hypothèse d'un simple revêtement de briques cuites au four, recouvrant un corps ou massif de briques crues, et qui, n'étant unies qu'avec l'asphalte ou le bitume dans les assises inférieures, et avec le *hômer* חֹמֶר, ou *argile rouge* pour tout le reste, auraient été enlevées par les Babyloniens eux-mêmes, avec la plus grande facilité et sans aucun déchet (eu égard au peu de ténacité de ces deux ciments), de telle sorte qu'il n'en serait pas resté le moindre fragment.

Or je dois aux recherches de M. Layard sur les antiquités ninivites la connaissance d'une autre mé-

prise antique, exactement parallèle à celle d'Hérodote et de Ctésias : et de qui cette erreur? Du plus judicieux des historiens grecs, de Xénophon.

Voici le passage de la *Nineveh and its remains*, relatif à cette méprise : « On the western face of the mound of Nimroud, at the foot, I discovered many large square stones, which probably cased the lower part of the building, or rather of the mound itself. Xenophon, describing the ruins, says that the lower part of the wall *was of stone*, to the height of twenty feet, the upper being of brick. » (*Anab.*, lib. III, c. IV, p. 7.) « The stones he saw were *merely the casing*, the interior or *body* of the walls being built of *sun-dried* bricks. » (*Nineveh, etc.* vol. II, p. 270.)

Vous voyez qu'il ne manque rien à la parité, et que l'erreur de Xénophon, bien reconnue et bien expliquée par un juge compétent, explique celle d'Hérodote et de Ctésias de la manière la plus satisfaisante.

Tout cela est assez agréable à écrire, comme vérification d'une hypothèse que j'avais émise, ou plutôt de l'exactitude d'un fait dont je ne doutais pas; car, bien certainement, s'il reste encore pour les yeux quelque chose de Babylone antique, c'est à la ténacité du mortier de plâtre que nous en sommes redevables. J'ai reconnu, en effet, que, sous ce climat, il acquiert la même solidité que le mortier de chaux des Romains, là où il est exposé à l'insolation, et il paraît que les anciens Babyloniens n'en ont point employé d'autre dans leurs constructions les plus

soignées. Aujourd'hui on se sert ici du mortier de chaux (*nourah*, نُورَة) pour tout ce qui est exposé à l'humidité, là où les anciens employaient le bitume, et du mortier de plâtre (*djeuss*, جُصّ « gypse ») pour tout le reste. (Je ne parle pas de la terre délayée, qui est le mortier du pauvre.)... L'impossibilité de disjoindre les briques unies par le mortier de plâtre dans les massifs exposés à l'air libre, comme ceux du Kaṣr et du Birs, a sauvé ce qui nous reste de ces deux monuments.

Mais voici un erratum qui n'est pas, à beaucoup près, aussi agréable à publier, et qu'il faut pourtant mettre en lumière, pour l'acquit de nos consciences.

M. Oppert et moi avions cru voir une *femme à queue de poisson*, par conséquent une *derceto*, dans une petite figure en or, faisant partie d'un pendant d'oreille, et représentant une femme nue, les poings sur les hanches, l'abdomen projeté en avant, les jambes symétriquement torses, en deux mots, dans une attitude à la fois obscène et forcée. La coiffure en cheveux est babylonienne; ce sont les jambes torses que nous avions prises pour une queue de poisson, les pieds en dehors imitant une nageoire en queue d'aronde... (*dove-tail*).

M. Thomas nous a fait apercevoir notre méprise. Je dois encore à M. Thomas de savoir que nous possédons une poupée antique. Elle est décrite dans l'inventaire comme Vénus grecque, de vingt-quatre centimètres, en marbre (ou albâtre (?), et à tête rapportée au moyen d'un tenon en fer. Tout cela est

exact; mais j'ai omis de dire que les bras sont coupés, non pas cassés, mais tronqués à dessein par l'artiste, entre les coudes et les épaules de la statuette, et percés, tant au-dessus qu'au-dessous de la surface d'amputation, de trous destinés à recevoir les cordons au moyen desquels les parties amputées pouvaient se rattacher aux tronçons des épaules. Grâce à cette double troncation, la jeune fille, dans le tombeau de laquelle les trois statuettes d'albâtre (Vénus poupée, Junon et Adonis) se sont rencontrées, pouvait habiller aisément sa Vénus manchotte, et lui rendre ses bras après la toilette finie. Elle pouvait ensuite faire mouvoir les bras à son gré, ou les fixer, avec de la cire, dans la position qui lui semblait la plus gracieuse. Je ne connais pas les autres poupées de ce genre qui se trouvent, dit-on, dans les collections italiennes, mais si elles ressemblent à la mienne, elles ne donnent pas une haute idée de l'ingéniosité de l'artiste grec ou babylonien, puisqu'elles seraient privées du jeu des articulations. De nos deux avant-bras mobiles, qui se prolongent jusqu'à la moitié des bras proprement dits, l'un est ployé au coude comme le bras droit de la Vénus de Médicis, l'autre étendu comme son bras gauche, en sorte que le mouvement peut avoir lieu, non à partir des articulations des épaules ou des coudes, mais à partir du milieu des bras, chose contraire à la nature.

Depuis que cette lettre est commencée, j'ai acheté un scarabée babylonien, une petite bouteille d'une substance que je ne connais pas, divers fragments de

poterie vernissée, avec des caractères évidemment alphabétiques, mais de systèmes ou styles tous différents les uns des autres. L'un d'eux présente de grandes lettres phéniciennes du genre de celles qui ont été trouvées en Algérie et que M. Judas a publiées. Les autres systèmes me sont parfaitement inconnus; et je vous avoue qu'à la vue de tant d'écritures différentes, se rapportant, sinon à la même époque, du moins à la même localité, j'éprouve une sorte de découragement qui balance, et au delà, le plaisir des découvertes. Que ferez-vous de ces fragments, dont les plus riches ne contiennent pas plus d'une douzaine de caractères, et qui se rapportent tous à des systèmes différents, sinon à des langues différentes?.... Je parle des lettres en émail ou vernis, des lettres cuites au four, car, ainsi que je vous l'ai dit depuis longtemps, nous possédons une cinquantaine de fragments de poterie commune, trouvés dans les ruines du Kaṣr, et couverts de caractères cursifs tracés à l'encre, de cette écriture bien connue de nos savants et que je regarde avec eux comme l'écriture usuelle des Babyloniens dès l'époque de Nabuchodonosor; du moins je ne sache pas que l'on ait encore trouvé des monuments ou documents cunéiformes tracés avec l'encre, avec l'*atramentum* des anciens. Les caractères cunéiformes sont toujours ou gravés sur la pierre ou toute autre substance dure, ou en émail blanc sur fond bleu dans les briques vernies, ou imprimés ou tracés sur la terre molle, que les Babyloniens mettaient ensuite dans la fournaise, pour en solidifier et pétrifier la substance.

Tant que l'on n'aura pas découvert des documents cunéiformes tracés à l'encre, on est en droit de considérer le système cunéiforme comme analogue au système hiéroglyphique égyptien (quant à l'emploi, non pas quant au principe), et l'écriture, chaldaïque ou phénicienne des fragments de poterie commune comme analogue à l'écriture démotique des papyrus égyptiens. Le premier système est monumental et lapidaire; le second est usuel et purement relatif aux besoins de la vie quotidienne.

Parmi les objets acquis, j'ai oublié de signaler une barque en terre cuite, qui pourrait bien être un symbole de l'arche de Noé ou Xisuthrus. On vient de m'en montrer une autre, dont il ne reste que la moitié, avec beaucoup de fragments de ces grossières figurines dont j'ai eu si souvent occasion de parler, et qui paraissent avoir été à l'usage de la plèbe chaldéenne. Je n'ai pas pu m'entendre avec le propriétaire pour le prix de ce dernier lot.

FULGENCE FRESNEL.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

LETTRE A M. GARCIN DE TASSY,

SUR

LA GRAMMAIRE PERSANE DE M. A. CHODZKO.

Saint-Pétersbourg, le 14 février 1853.

Mon cher Monsieur,

J'ai lu dernièrement l'article de M. Quatremère sur la Grammaire persane de M. Chodzko [1], et je désire vous soumettre à ce sujet quelques observations, que je vous serai obligé de publier dans le Journal asiatique. Je suivrai pas à pas M. Quatremère, en faisant connaître mon opinion lorsque l'intérêt du sujet me portera à le faire.

1° M. Quatremère remarque avec raison que la prononciation rude du *ch* allemand dans *doch*, et du *jota* espagnol dans *Badajoz*, appartient plutôt au خ *khé* qu'au ح *hé*. En effet, on s'aperçoit difficilement, en persan, d'une différence entre le son de ه et de ح, surtout dans la conversation. Toutefois quelques savants, et ceux qui veulent les imiter, tâchent de faire entendre le son guttural qui appartient, en arabe, à la lettre ح, et ils la prononcent ainsi comme deux *h;* mais sans l'aspiration rude qui appartient au خ ou au *ch* allemand.

2° M. Chodzko assure que « les Persans n'ont dans leur langue aucun son identique avec celui de notre *a* ». Cette

[1] *Journal des savants*, novembre 1852, p. 696 et suiv.

observation me paraît juste s'il ne s'agit que de l'*alif* médial ou final, et non de l'*alif* initial, qui répond tout à fait à l'*a* français, comme dans اگر *aguer* « si », از *az* « de », اسب *asb* « cheval », اندر *ander* « dedans ». Si l'auteur veut parler de l'*alif* de prolongation, il faut remarquer que cette lettre, devant un ن final, est généralement prononcée *o*, et quelquefois, surtout par les Persans du Fars et du Mazenderan, *ou*, comme قلیان *calyoune* « pipe », نان *none* ou *noune* « du pain », آن *on* ou *oun* « cela ». Mais, au milieu ou à la fin d'un mot, l'*alif* est prononcé *o* par les habitants du Fars, du Mazenderan et du Guilan, et comme l'*a* anglais dans *all* « tout », par les habitants de Téhéran, de Cazvin et de tout l'Aderbijan, qui modifient beaucoup la prononciation du Fars, même dans les mots terminés par ان. Ainsi l'on dit شما *schumâ* ou *schumo* « vous », mais jamais *schumou;* خدا *khudâ* ou *khudo* « Dieu », mais jamais *khudou;* مارا *mârâ* ou *moro* « à nous », mais jamais *mourou.* A Téhéran et à Tauriz, on ne dit jamais زندان *zindoune* (prison) ou طهران *Tihroune,* خاندان *khonédoune* (famille); mais *zindone, Tihrone, khonédone;* et à Tauriz, on modifie même cet *o,* et on le prononce comme *â.*

3° Le *waw* و est toujours prononcé comme *u* ou *ou,* par exemple dans خوردن *khurdene* « manger », خوش *khusch* « beau », خوب *khoub* « bon », چوب *tchoûb* « du bois ». Le son d'*o,* que M. Chodzko donne au *waw* dans خوش *khosch,* est particulier aux tribus turques de l'Aderbijan, qui parlent persan.

4° L'observation de M. Quatremère sur les noms verbaux terminés en ندہ est juste. افرینندہ خوانندہ کردندہ کنندہ, etc. ne sont pas des participes, mais des adjectifs fréquentatifs répondant à ceux des formes arabes فَعِيل فَعُول, ou même فَعَّال, qui expriment « celui qui fait habituellement une chose ». Dans le turc, cette forme se termine par وجی ou یجی; en anglais, par *er* « singer, writer, speaker »; en français, par *eur,* etc.

5° Les négations مر et ن peuvent être également em-

ployées à l'impératif sans distinction de nombre, mais la négation مر est préférable devant les lettres ب, ن, ك, گ, ی, ج, خ, د, ت, ط, ل.

6° Il y a, en effet, une différence entre les particules مي et همی. La première, employée dans les temps passés, indique simplement que l'action n'était pas terminée lorsqu'une autre la suivit ou continua en même temps; elle équivaut à l'imparfait français. Exemple : وقتی که شما داخل شدید من مینوشتم « J'écrivais quand vous entrâtes ». وقتی که شما مینوشتید من میخواندم « Je lisais quand vous écriviez. »

La seconde (همی) indique la continuation de l'action ou sa répétition *sans aucun rapport avec aucune autre.* Cette dernière est presque toujours employée en vers et en prose; mais je ne l'ai jamais entendue dans la conversation, si ce n'est par pédanterie. Dans le temps présent, les deux particules مي et همی sont employées, mais avec cette différence, que la seconde indique toujours la continuation ou la fréquence de l'action, et qu'elle est rarement employée dans la conversation. Nos anciens poëtes, surtout Firdaucî, emploient quelquefois همی pour مي, pour avoir la mesure; mais nous pouvons mieux apprendre, dans Saadî, la différence qui existe entre ces particules.

7° Le futur persan, formé par خواستن « vouloir », est composé en réalité, comme le remarque le savant M. Quatremère, de l'aoriste de ce verbe, non devant le prétérit, mais devant l'infinitif *contracté* du verbe qu'on veut conjuguer. Quoique cet infinitif contracté ait la même forme que la troisième personne singulière du prétérit, toutefois l'étymologie ne permet pas d'attribuer la dérivation du futur au *prétérit.* De plus, les exemples donnés par M. Quatremère prouvent évidemment la dérivation primitive.

8° L'observation de M. Quatremère concernant la différence qui existe entre خواهم خوابید « je dormirai » et میخواهم بخوابم « je veux que je dorme », est parfaitement juste; car très-certainement ces deux formes ne sont pas identiques.

La première est le *futur* « je dormirai » ; la deuxième est une phrase composée de میخواهم « je veux », et بخوابم, ou plus exactement که بخوابم « que je dorme », c'est-à-dire « je veux dormir ». De même, فردا میخواهم بروم, ou میخواهم که فردا بروم, ou encore فردا میخواهم که بروم, signifient : « je veux m'en aller demain, j'ai l'intention de m'en aller demain, c'est demain que je veux m'en aller. » Par l'analyse de ces exemples et de ceux qui ont été donnés par M. Quatremère, nous voyons clairement que le *second verbe* est un *optatif* subjonctif, qui doit *ici* avoir toujours devant lui un که « que » exprimé ou sous-entendu ; seulement dans l'exemple tiré du *Zinet uttawârikh* que donne ce savant, خواستند شهر درآیند « ils voulurent entrer dans la ville », il s'est glissé une faute, probablement d'impression ; car il faut lire : خواستند در شهر درآیند.

9° Les mots بگریخته بگذرانیده, dans les passages du *Zinet uttawârikh*, ne sont pas des participes présents ; mais des participes passés, et ils doivent se rapporter à un verbe suivant, exprimé ou sous-entendu. Ainsi cette phrase چند روزی از عمر را در آنولایت بگذرانیده (dans laquelle la désinence du cas accusatif را est tout à fait superflue) signifie : « ayant passé quelques jours de (sa) vie dans ce pays, etc. » De même, از محبس بگریخته signifie : « s'étant enfui de la prison, etc. » Le ب additionnel indique simplement l'*accomplissement* de l'action ; mais s'il n'y a pas de liaison entre ce participe et un autre verbe suivant, exprimé ou sous-entendu, cette forme indique alors le *prétérit indéfini*, qui se forme, en persan, en mettant le participe passé devant le présent indicatif de بودن « être ». Exemple : گریخته است ou بگریخته است « il a fui ». L'addition de می à cette forme indique toujours que la nature de l'action qui est faite n'a été connue qu'*après*. Ainsi, la phrase : آن بیت را میخوانده است signifie : « il lisait, ou il avait coutume de lire ce distique (à ce qu'on dit, le narrateur ne l'ayant su qu'après) ». De la même manière, میگفته

است signifie : « il avait l'habitude de dire (à ce qu'on prétend). » La différence qu'il y a entre میگفت et میگفته است (différence qui est du reste la même qu'entre les deux expressions turques دیر ایدی et دیر ایمش), consiste en ce que le premier میگفت signifie : « il avait l'habitude de dire, il disait » (le narrateur étant supposé avoir entendu ou connaître lui-même ce qui était dit, au même moment). Le second میگفته است signifie aussi : « il disait, il avait l'habitude de dire » ; mais le narrateur n'a certainement ni entendu, ni connu ce qui était dit au même moment.

Une différence analogue existe entre les deux formes گفته بود et گفته بوده است. J'ai appelé ce mode *explicatif* dans ma Grammaire turque[1].

La phrase citée p. 705[1] du *Journal des savants*, از چه میگفته, offre une forme qu'on peut appeler *suppositive*, et qui est toujours composée du participe passé et du verbe باشد, Saadî dit :

تا مرد سخن نگفته باشد عیب وهنرش نهفته باشد etc.

Or ce distique signifie *littéralement :* « Tant qu'un homme *est* n'ayant pas parlé (est silencieux), son défaut et sa vertu *est* ayant été caché (est caché). »

10° Dans le distique de Firdauci, qui est inséré, d'après M. Chodzko, quelques lignes plus bas, il manque la particule به qu'exige la mesure, laquelle se compose des pieds فعولن فعولن فعولن فعل. Il faut le lire ainsi :

شبی بر برت گر بیاسودمی سر فخر بر آسمان سودمی

La traduction que M. Quatremère donne de ce vers est, du reste, la véritable : « Si je reposais une seule nuit sur ton sein, j'en serais fier au point d'élever jusqu'au ciel ma tête[2].

[1] Voyez *Allgemeine Grammatik der türkisch-tatarischen Sprache*, herausgegeben von D[r] J. T. Zenker, p. 136.

[2] Je me suis permis de modifier un peu la traduction de M. Quatremère, sans en changer le sens, pour la rendre moins littérale.

G. T.

11° Ce que dit M. Quatremère des participes en ا, qu'il considère comme des adjectifs verbaux, ne me paraît pas certain. Il en est de même de son explication sur l'expression ناتوان « impuissant », qui est formée de la négation نا et du participe contracté توان. Nous avons de même نادان « ignorant », au lieu de نادانا. Quoique ces participes négatifs soient formés comme des mots composés, et que leur signification suggère cette idée, toutefois on découvre facilement la forme du participe contracté dans آدمرکش « tueur d'hommes », دُردکش « buveur jusqu'à la lie », خونریز « meurtrier », à la lettre : « répandant le sang », بُت پرست « idolâtre », à la lettre : « adorateur d'idole », etc. Hâfiz dit :

ترسم این قوم که بر دُرد کشان میخندند
آخر کار خرابات کنند ایمانرا

« Je soupçonne que ceux mêmes qui se moquent des buveurs qui épuisent jusqu'à la lie du vin, ne finissent par échanger leur foi contre des tavernes [1]. »

Quelques-uns de nos grammairiens considèrent cette forme comme un infinitif contracté; mais ils sont dans l'erreur.

12° Je ne connais pas le verbe سختن cité, erronément sans doute par M. Chodzko. Certainement سنج est, comme le dit M. Quatremère, l'impératif de سنجیدن « mesurer, peser »,

[1] Il est bon de faire observer, pour l'intelligence de ce vers, que les poésies de Hâfiz ont une signification *extérieure* ظاهر, qui est réprouvée par *les gens de la loi* اهل شریعة, c'est-à-dire les musulmans qui s'attachent à la lettre de la religion; et une signification mystique ou *intérieure* باطن, comprise des contemplatifs عرفا. Ainsi le vers de Hâfiz, qui est ici cité, signifie en réalité :

« Je pense que les personnes qui font consister la religion en des pratiques extérieures, mais qui en méconnaissent l'esprit et tournent ainsi en ridicule les sofis, qui voient dans le vin l'image

et de là « critiquer »; mais je ne crois pas que سنجیدن soit dérivé de سنگیدن. On lit dans Jâmî : چنین گفت آن سخن دان سخن سنج, etc. « Ainsi dit ce savant qui connaît et pèse les mots, etc. »

Agréez, etc.

MIRZA A. KASEM BEG.

De philosophia peripatetica apud Syros commentationem historicam scripsit E. RENAN. Paris, A. Durand; in-8° de 74 pages.

La philosophie arabe, M. Renan le reconnaît dans une préface substantielle et bien écrite, n'a plus rien à faire avec nous. « S'il ne fallait chercher, dit-il, dans l'histoire de la philosophie, que des résultats positifs et immédiatement applicables aux besoins de notre temps, on devrait reprocher au sujet de ces recherches d'être à peu près stérile. Bien que les problèmes qui préoccupent aujourd'hui l'esprit humain soient au fond identiques à ceux qui l'ont toujours sollicité, la forme sous laquelle ces problèmes se posent de nos jours est si particulière à notre siècle, que très-peu des anciennes solutions sont encore susceptibles d'y être appliquées. » Chez les Arabes, la philosophie n'a été d'ailleurs qu'une imitation factice de la philosophie grecque; Aristote est leur maître,

de l'amour de Dieu, finiront par connaître l'*ésotérisme* de la religion, et par fréquenter eux-mêmes les tavernes. »

Quant au mot دُرد, voici un vers où il est l'objet d'une double *allitération* تجنیس :

دَرْدا که دَرْدِ دُرْدم درمان ندارد امروز
فردا که دُرْد بردم دَردی نماند آنروز

Hélas! la maladie que la lie du vin m'a occasionnée n'a pas aujourd'hui de remède; mais demain (dans l'autre vie), alors que cette lie m'aura fait parvenir à *l'objet de mes vœux*, il n'y aura plus pour moi de maladie *à redouter*.

leur oracle; mais ils ne l'ont point choisi : ils l'ont reçu; ils ont accepté la culture grecque telle qu'elle leur a été transmise, et ils n'ont connu Aristote lui-même que par des traductions faites en général sur des traductions syriaques. Mais M. Renan pense avec raison que l'intérêt de l'histoire de la philosophie réside moins dans les enseignements positifs qu'on peut en tirer, que dans le tableau des évolutions de l'esprit humain; au lieu de demander des doctrines au passé, il lui demande des faits, et, à ce point de vue, les époques de décadence, de syncrétisme, de transmission, méritent, sans contredit, d'être étudiées.

« Il est, en un sens, plus important de savoir ce que l'esprit humain a pensé sur un problème, que d'avoir un avis sur ce problème; car, lors même que la question est insoluble, le travail de l'esprit humain, pour le résoudre, constitue un fait expérimental qui a toujours son intérêt; et en supposant que la philosophie soit condamnée à n'être jamais qu'un éternel et vain effort pour définir l'infini, on ne peut nier, au moins, qu'il n'y ait là, pour les esprits curieux, un spectacle très-digne de leur attention. »

M. Renan a donc entrepris avec courage l'étude de la philosophie des Syriens et des Arabes, et les deux livres que nous annonçons en ont été le fruit. Content d'être historien, il s'est interdit, et nous l'en félicitons, d'exprimer son sentiment sur les problèmes que le sujet l'amenait à toucher, ou, du moins, il l'a fait aussi sobrement que possible, ne cherchant qu'à représenter avec exactitude l'originalité des caractères et la physionomie des écoles.

« Les écoles, dit-il, sont en philosophie ce que les partis sont en politique; le système personnel de l'historien ne sert presque toujours qu'à fausser son jugement et à gâter l'effet de son tableau. Qui sait si la finesse d'esprit ne consiste pas à s'abstenir de conclure? Ce n'est là, remarquez-le bien, ni l'indifférence ni le scepticisme; c'est la critique : on n'est historien qu'à condition de savoir reproduire à volonté en soi-même les différents types de la vie du passé, pour en com-

prendre l'originalité, et pour les trouver tour à tour légitimes et défectueux, beaux et laids, dignes d'amour et de haine. »

C'est aux Syriens que les Arabes sont redevables de leurs connaissances philosophiques, et M. Renan a retracé l'histoire de la philosophie chez les Syriens dans une thèse latine, dont nous donnerons d'abord l'analyse.

D'un caractère doux et docile, les Syriens ont obéi facilement à des dominateurs étrangers, dont ils acceptèrent sans répugnance les mœurs et la langue. Depuis l'époque d'Alexandre le Grand, tout est grec dans la Syrie à l'ouest de l'Euphrate. A l'est de ce fleuve, la nationalité syrienne est plus marquée; le syriaque y était non-seulement la langue des classes inférieures de la société, c'était aussi la langue dont se servaient les savants dans leurs livres, conjointement avec le grec; et, à partir du IIIe siècle, il s'y développe une littérature composée d'éléments grecs et chrétiens. Lorsque, à partir du IVe siècle, les Alexandrins abandonnèrent Platon pour s'attacher exclusivement à Aristote, les nestoriens de la Syrie subirent leur ascendant, acceptèrent Aristote comme précepteur de la logique, et, vers le milieu du siècle suivant, Ibas, évêque nestorien d'Édesse, Cumas et Probus traduisirent en syriaque quelques livres d'Aristote; les travaux de Probus se sont conservés dans un manuscrit du Musée britannique que M. Renan a examiné. Chassés d'Édesse par l'empereur Zénon, dans l'année 489, les nestoriens cherchèrent un asile dans la Perse. Favorisés par les Sassanides, ils fondèrent des écoles à Nisibe et à Djondischapour; le manuscrit du Musée britannique dont nous avons parlé contient, entre autres choses, un abrégé de la logique péripatéticienne, dédié à Khosroès par le nestorien Paul le Persan. Les jacobites, autre secte syrienne, étudièrent Aristote un peu plus tard, mais avec non moins d'ardeur, et Jean de Damas leur reproche le respect qu'ils ont pour leur « saint Aristote, leur treizième apôtre, pour ce païen qu'ils préfèrent aux docteurs inspirés par le Saint-Esprit. » Sergius, qui fut médecin et en même temps évêque de Résaïn, et dont

M. Renan a trouvé plusieurs ouvrages dans le Musée britannique, traduisit des auteurs grecs et composa des livres de logique et de médecine. D'autres suivirent son exemple; mais la domination musulmane fut fatale aux écoles de Résaïn et de Kinnesrin, et, au VIIIe siècle, on trouve à peine un jacobite qui s'occupe d'Aristote. Les nestoriens, au contraire, continuèrent ces études et eurent l'honneur de faire connaître aux Arabes la philosophie péripatéticienne.

Jusqu'alors les Syriens, loin d'embrasser l'ensemble de la philosophie d'Aristote, n'avaient traité que l'Organon, et même ils ne l'avaient traité qu'en partie. Pour eux, de même que pour les scolastiques de la première époque, tels qu'Alcuin et Abélard, Aristote n'est qu'un dialecticien. Sous les califes Abbasides, qui devaient le trône aux Persans, l'élément arabe disparaît de plus en plus, pour faire place aux principes persans; poussés par un amour extraordinaire de la science, ces princes, Al-Mamoun surtout, la cherchent chez les Indiens, les mages, les Grecs, les Syriens, et ces derniers, médecins de la cour, furent chargés de traduire les auteurs grecs en arabe. D'après M. Renan, ils les traduisirent presque toujours, d'abord du grec en syriaque, puis du syriaque en arabe. Ce fut sous Al-Mamoun (813-833) qu'Aristote fut traduit en arabe. On ne se borna plus à l'Organon; la curiosité, fortement éveillée, voulait connaître Aristote dans son entier, et ce fut surtout l'école du nestorien Honaïn-ibn-Ishak qui se chargea de ce travail. Il ne nous reste aucune traduction syriaque de cette époque, et M. Renan réfute l'opinion d'Évodius Assemani, qui, dans son catalogue des manuscrits de Florence, a cru avoir eu entre les mains des traductions syriaques d'Aristote, faites par Honaïn. L'examen de ces manuscrits a montré à M. Renan qu'ils contenaient autre chose. Même les traductions arabes de cette école devinrent si rares, qu'au Xe siècle des nestoriens traduisirent de nouveau Aristote du grec en syriaque et du syriaque en arabe; c'est de ces dernières traductions que se sont servis Al-Farabi, Avicenne, Averroès et les autres philosophes

arabes, qui finirent par éclipser entièrement les Syriens, leurs maîtres en philosophie. A partir du IXe siècle, les écoles syriennes languissent; au XIIIe, Grégoire Barhebræus, primat des jacobites, se distingue encore par sa vaste érudition, qui embrassait aussi la philosophie; mais il fut le dernier qui représentât dignement les anciennes études de sa nation.

Tel est le sujet de la thèse latine de M. Renan, composée avec soin, curieuse sous beaucoup de rapports, et contenant plusieurs faits nouveaux; car l'auteur a eu le moyen de consulter, outre les manuscrits syriaques de la Bibliothèque impériale, ceux du Vatican, de Florence, et surtout ceux du Musée britannique, maintenant la collection la plus riche en ce genre. Il est curieux de voir comment les Syriens ont conservé, étudié et expliqué la philosophie péripatéticienne et l'ont transmise aux Arabes, qui, à leur tour, l'ont communiquée à l'Europe du moyen âge. Mais ces manuscrits syriaques, ces traductions d'Aristote, auxquelles la critique du texte grec n'a rien à gagner; ces traités philosophiques surannés, qui, à ce qu'il paraît, ne renferment aucune idée originale, méritent-ils une étude plus approfondie, méritent-ils d'être publiés et traduits? Nous posons cette question, parce que M. Renan annonce l'intention de retourner à Londres et de publier quelques-uns de ces manuscrits. Nous savons qu'il est de rigueur d'applaudir à des desseins de cette nature, et peut-être hésiterions-nous moins à le faire, s'il ne s'agissait pas de M. Renan. Nous nous permettrons d'être franc avec lui, et nous lui dirons que les talents peu communs qu'il a montrés dans son article sur Mahomet, inséré dans la *Revue des deux mondes,* et dans son livre sur Averroès, l'appellent à des entreprises plus importantes qu'à celle de publier des textes syriaques oubliés depuis longtemps, et qui, maintenant qu'il en a tiré les faits les plus essentiels, peuvent reposer dans le Musée britannique, sans que l'Europe savante montre une trop vive impatience de les lire. Ce que ne possèdent pas tous les philologues, le don de généraliser, la supériorité de vue et de lumières, le talent d'ap-

précier et de peindre nettement et vivement les mœurs, les idées d'un peuple, M. Renan le possède à un très-haut degré, témoin surtout son article sur Mahomet. Nous voudrions le voir donner à ses études une direction en harmonie avec sa riche nature, et nous regretterions de le voir s'ensevelir sous des textes d'un intérêt contestable, et qu'en tout cas une autre personne pourrait publier tout aussi bien.

Averroès et l'Averroïsme. Essai historique, par E. Renan. Paris, A. Durand; in-8° de XII-367 pages.

Le livre sur Averroès et l'averroïsme est, en quelque sorte, la continuation de la thèse latine de M. Renan.

L'auteur consacre d'abord six pages, un peu superficielles, à l'histoire de la philosophie dans l'Espagne arabe avant l'époque d'Ibn-Roschd (Averroès); puis il donne la biographie de ce dernier, qui a recueilli presque seul la gloire de ses devanciers, de sorte que le nom d'averroïsme est devenu, mais à tort, le synonyme de philosophie arabe. Pour composer cette biograhie, M. Renan s'est aussi servi d'un article étendu et inédit, qu'Al-Ançrâî, dans son Dictionnaire biographique, a consacré à Ibn-Roschd. Nous regrettons que M. Renan n'ait pas publié le texte de cet article dans un appendice, car ce qu'il en dit sert plutôt à exciter notre curiosité qu'à la satisfaire. Il paraît qu'on y lit, entre autre choses, qu'Ibn-Roschd était de race juive, et nous croyons que M. Renan a eu tort de rejeter cette tradition. Ce qui la rend très-vraisemblable, c'est non-seulement la circonstance qu'en Espagne presque tous les médecins et les philosophes étaient d'origine juive ou chrétienne; mais c'est surtout le fait qu'aucun des biographes arabes ne cite le nom de la tribu arabe à laquelle Ibn-Roschd aurait appartenu; renseignement qu'ils manquent rarement de donner s'il s'agit d'un Arabe pur sang.

Après avoir donné des détails intéressants sur les causes

de la disgrâce d'Ibn-Roschd (sujet qui cependant ne nous paraît pas encore suffisamment éclairci); sur ses connaissances en philosophie, sur les sources où il les avait puisées, sur ses ouvrages et sur les traductions qui en ont été faites, M. Renan passe à la partie philosophique de son travail. D'abord il fait remarquer très-justement que le véritable mouvement philosophique de l'islamisme doit se chercher dans les sectes théologiques, non dans les doctrines des philosophes. Nous ne pouvons mieux faire que de citer les judicieuses paroles qu'il dit à ce sujet, et qui nous semblent indiquer avec précision le point de vue auquel il faut se placer pour juger les travaux philosophiques des Arabes en général.

« Les musulmans n'ont jamais songé à donner à cet ordre de discussion (les discussions des sectes théologiques) le nom de *philosophie*. Ce nom ne désigne pas chez eux la recherche de la vérité en général, mais une secte, une école particulière, la *philosophie grecque* et ceux qui l'étudient. Quand on fera l'histoire de la philosophie arabe, il sera très-important de ne pas se laisser égarer par cet équivoque. Ce qu'on appelle *philosophie arabe*, n'est qu'une section très-restreinte et des moins intéressantes du mouvement philosophique dans l'islamisme, à tel point que les musulmans eux-mêmes en ignorent presque l'existence. Gazali donne comme une preuve de la curiosité de son esprit, d'avoir voulu connaître cette rareté. « Je n'ai connu, dit-il, aucun docteur qui ait donné quelque soin à cette étude. » Autant les Arabes ont imprimé leur caractère national à leurs créations religieuses, à leur poésie, à leur architecture, à leurs sectes théologiques, autant ils ont montré peu d'originalité dans leur tentative de continuer la philosophie grecque. Disons plutôt que ce n'est que par une très-décevante équivoque, que l'on applique le nom de *philosophie arabe* à un ensemble de travaux entrepris par réaction contre l'arabisme, dans les parties de l'empire musulman les plus éloignées de la péninsule, Samarkand, Bokhara, Cordoue, Maroc. Cette philosophie *est écrite en arabe,* parce que cet idiome était devenu la langue sa-

vante et sacrée de tous les pays musulmans; voilà tout. Le véritable génie arabe, caractérisé par la poésie des Moallakat et l'éloquence du Coran, était absolument antipathique à la philosophie grecque. Renfermés, comme tous les peuples sémitiques, dans le cercle étroit du lyrisme et du prophétisme, les habitants de la péninsule arabique n'ont jamais eu la moindre idée de ce qui peut s'appeler science ou rationalisme. C'est lorsque l'esprit persan, représenté par la dynastie des Abbasides, l'emporte sur l'esprit arabe, que la philosophie grecque pénètre dans l'islam. Aussi est-ce à Bagdad, la ville abbaside par excellence, qu'est le centre de ce mouvement nouveau; ce sont des Syriens chrétiens et des affiliés du magisme, qui en sont les instigateurs et les instruments. C'est un khalife, représentant éminent et passionné de la réaction persane, Al-mamoun, qui y préside. La tentative des Abbasides rappelle, à beaucoup d'égards, le mouvement qui a porté les peuples germaniques, convertis au christianisme, à chercher en Grèce leur inspiration philosophique et littéraire. Mais des causes extérieures arrêtèrent ce développement, et voilà pourquoi la philosophie est toujours restée chez les musulmans une intrusion étrangère, un essai avorté et sans conséquence pour l'éducation intellectuelle des peuples de l'Orient.

Plus loin, M. Renan parle des motecallimîn, qu'il considère comme des théologiens scolastiques, dont le rôle consistait à défendre les dogmes de l'islamisme contre les attaques des philosophes. A l'appui de cette opinion, il cite un passage du *Tarîfât;* mais nous nous permettrons de faire observer qu'à la fin du xe siècle, les écoles des motecallimîn, à Bagdad, étaient ouvertes pour chacun, quelle que fût sa religion, que les dogmes n'y étaient nullement discutés « d'après le canon de l'islamisme », comme le dit l'auteur du *Tarîfât.* Ce qui le prouve, c'est un passage du Dictionnaire biographique des Arabes espagnols, par Al-Homaidî, auteur du XIe siècle. Ce passage, resté inconnu jusqu'à présent, nous paraît mériter d'être reproduit ici, parce qu'il montre avec

quelle liberté les questions philosophiques et théologiques se traitaient à Bagdad.

Al-Homaidî raconte donc (ms. d'Oxford, fol. 47 r. et v.) qu'un pieux théologien espagnol, nommé Abou-Omar Ahmed ibn-Mohammed ibn-Sadî, visita Bagdad vers la fin du x[e] siècle, et qu'ayant rencontré plus tard le célèbre docteur malékite d'Al-Kairawân, Abou-Mohammed ibn-abî-Zaid, celui-ci lui demanda si, pendant son séjour à Bagdad, il avait assisté aux séances des motecallimîn. « J'y ai assisté deux fois, répondit l'Espagnol; mais je me suis bien gardé d'y retourner. — Et pourquoi? lui demanda Ibn-abi-Zaid. — Vous allez en juger, répliqua Abou-Omar. A la première séance à laquelle j'assistai, se trouvaient non-seulement des musulmans de toutes sectes, orthodoxes et hétérodoxes, mais aussi des mécréants, des guèbres, des matérialistes, des athées, des juifs, des chrétiens, bref, il y avait des incrédules de toute espèce. Chaque secte avait son chef, chargé de défendre les opinions qu'elle professait, et chaque fois qu'un de ces chefs entrait dans la salle, tous se levaient en signe de respect, et personne ne reprenait sa place avant que ce chef se fût assis. La salle fut bientôt comble, et lorsqu'on se vit au complet, un des incrédules prit la parole. « Nous nous sommes réunis pour raisonner, dit-il; vous connaissez tous les conditions : vous autres, musulmans, vous ne nous opposerez pas des raisons tirées de votre livre ou fondées sur l'autorité de votre prophète; car nous ne croyons ni à l'un, ni à l'autre. Chacun de nous se bornera donc à des arguments tirés de la raison humaine. » Tous applaudirent à ces paroles. Vous concevez, continua Abou-Omar, qu'ayant entendu de telles choses, je ne retournai pas dans cette assemblée. On me proposa cependant d'en visiter une autre. Je m'y rendis; mais c'était le même scandale. »

Une des parties les plus difficiles du travail entrepris par M. Renan était, sans contredit, celle où il avait à exposer dans ses détails la doctrine philosophique, si étrangère à nos

idées, que professait Ibn-Roschd. C'est un de ses plus grands mérites de l'avoir fait avec une parfaite clarté.

La deuxième partie du livre n'est pas moins intéressante que la première. Adopté par les juifs de l'Espagne, de la Provence et du Languedoc, l'Averroïsme s'introduit dans la philosophie scolastique. Michel Scot, aidé par un juif, traduisit à Tolède deux ouvrages d'Averroès, et vers le milieu du XIIIe siècle, presque toutes les œuvres importantes du grand commentateur avaient été traduites en latin. Ses doctrines comptèrent bientôt dans l'Occident de nombreux partisans. Pour eux, pour l'école franciscaine et pour l'Université de Paris, il est « le grand interprète d'Aristote, autorisé et respecté comme un maître »; pour d'autres, et surtout pour l'école dominicaine, il est « le fondateur d'une damnable doctrine, le représentant du matérialisme et de l'impiété, un hérésiarque. » C'est une page très-curieuse dans l'histoire du moyen âge que celle de ces discussions philosophiques, de ces doctrines hardies qui s'agitaient à Paris au milieu du XIIIe siècle, lorsque la foi était ouvertement traitée de fable par les averroïstes, et que pour eux la religion chrétienne était une religion comme les autres, mêlée de fables comme les autres. Aussi Averroès devient-il bientôt le représentant de l'incrédulité matérialiste, et son rôle se résume dans le blasphème des trois imposteurs. « Ce ne fut, il faut l'avouer, dit M. Renan, ni un hasard, ni un caprice de l'imagination populaire, qui établit une étroite connexité entre cette incrédulité et la philosophie musulmane. » En effet, nous ne pouvons nous défendre de soupçonner que la doctrine du parallèle des trois religions fût ouvertement professée dans les écoles des motecallimîn de Bagdad. Quand des docteurs qui appartiennent à des religions différentes mettent de côté les livres sacrés pour s'attacher uniquement à des arguments rationnels (et c'est ce que nous les voyons faire dans le passage d'Al-Homaidî que nous avons cité), ils n'ont plus qu'un pas à faire pour mettre les livres sacrés des différentes reli-

gions sur la même ligne, ce qui revient à traiter de fable toutes les révélations.

La fin du travail de M. Renan contient l'histoire de l'Averroïsme dans l'école de Padoue, où cette doctrine traîne son existence jusqu'en plein XVII[e] siècle. « Cette école n'a rien laissé qui supporte la lecture, ou puisse être de quelque valeur dans l'état actuel de l'esprit humain », dit M. Renan. Nous admettons volontiers la justice de ce jugement; mais nous oserons demander si, dans ce cas, l'auteur n'a pas été entraîné, par quelques documents inédits qu'il possédait, à consacrer plus d'espace à cette partie de son sujet qu'elle n'en mérite. C'est peut-être une impression toute personnelle; mais nous nous voyons forcé d'avouer que les cent dernières pages du livre nous ont quelquefois paru un peu trop consciencieuses. On suit avec intérêt les discussions philosophiques du XIII[e] et du XIV[e] siècle, quelque futiles qu'elles soient souvent en elles-mêmes, parce qu'à cette époque l'averroïsme représentait la liberté de penser; mais après la renaissance des lettres classiques et après la réforme, l'histoire de cette « insipide philosophie » (c'est l'expression de l'auteur lui-même, p. 255) ne nous intéresse plus. Il n'est que juste cependant d'ajouter que l'auteur a traité cette partie ingrate avec un talent très-réel, et que c'est là précisément que se trouvent quelques-uns des plus beaux passages de son livre. Nous devons signaler surtout le paragraphe sur Pétrarque, et la comparaison entre la philosophie de Venise et celle de Florence; ces morceaux, et d'autres encore, sont écrits avec une finesse et une verve très-remarquables.

Cette courte analyse suffira, nous l'espérons, pour donner quelque idée du travail de M. Renan, où l'on trouvera un grand nombre de résultats nouveaux, d'aperçus ingénieux. C'est un livre fait avec conscience, bien arrangé, bien écrit, et qui mérite d'être lu et étudié par tous ceux qui s'intéressent au mouvement de l'esprit humain pendant le moyen âge. Maniant la langue avec un rare bonheur, l'auteur a su

exposer avec clarté les questions les plus compliquées et les plus obscures de l'averroïsme, et a su rendre intéressant et plein d'attraits un sujet qui semble menacer de lourdes et pédantes dissertations. Certains détails, il est vrai, ne sont pas à l'abri de la critique. Les traductions de textes arabes sont la partie la plus faible du livre, et l'on remarque, par exemple, des erreurs assez graves dans la traduction d'un curieux passage d'Abdo-'l-Wâhid (p. 174 de mon édition). Ce sont des fautes de détail, que l'auteur évitera sans doute une autre fois.

R. Dozy.

JOURNAL ASIATIQUE.

AOUT 1853.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

TENUE LE 13 JUIN 1853.

La séance est ouverte par M. Reinaud, président.

Le procès-verbal de la séance de l'année dernière est lu, et la rédaction en est adoptée.

M. Enis Efendi, membre de l'Académie de Constantinople, est présenté et reçu membre de la Société.

On donne lecture d'une lettre de la Société orientale de Constantinople, qui désire entrer en rapports d'échange, de renseignements et de publications avec la Société de Paris.

Sont présentés les ouvrages suivants :

Les Séances de Hariri, avec un commentaire choisi, par Silvestre de Sacy. Deuxième édition, revue sur les manuscrits et augmentée d'un choix de notes historiques et explicatives en français, par MM. Reinaud et Derenbourg, in-4°.

Literaturgeschichte der Araber von Hammer-Purgstall, IVe vol. Wien, 1853, in-4°.

Zendavesta or the religious books of the Zoroastrians, edited and interpreted by N. L. Westergaard, professor of the oriental languages in the university of Copenhagen. Vol. I, the zend texts. Copenhagen, 1852, in-4°.

A century of persian ghazals; from unpublished Diwans. London, 1851, in-4°. Edited by N. Bland.

Libri arabici فاكهة الخلفاء ومفاكهة الظرفا seu fructus imperatorum et jocatio ingeniosorum, auctore Ahmede filio Mohammedis, cognominato Ebn-Arabschah a G. G. Freytag Dr. Pars posterior. Bonnæ, 1852, in-4°

Joannis Augusti Vullers *Lexicon persico-latinum etymologicum.* Fasciculus I. Bonnæ, 1853.

Notice sur Abou-Iousouf Hasdaï ibn-Schaprout, médecin juif du xe siècle, par Philoxène Luzzatto (de Trieste). Paris, 1852, in-8°.

Notice sur quelques inscriptions hébraïques du XIIIe siècle, découvertes dans les ruines d'un ancien cimetière israélite de Paris, par Philoxène Luzzatto. (Extrait du XXIIe volume des Mémoires de la Société des antiquaires de France.)

Les Tsz'po, ou deux cent quatorze clefs chinoises en quelques tableaux, etc. à l'usage des élèves de l'École spéciale des langues orientales. Paris, 1853. Benjamin Duprat, in-8°.

Du dialecte de Tahiti, de celui des îles Marquises, et en général de la langue polynésienne, par P. L. J. B. Gaussin. Paris, Firmin Didot, 1853, in-8°.

Article sur le DICTIONNAIRE PERSAN ARABE ET ANGLAIS *de M. Fr. Johnson,* par GARCIN DE TASSY.

Extrait du journal d'un voyage de Paris à Erzeroum, par M. BELIN. (Extrait du Journal asiatique.)

Fetoua relatif à la condition des zimmis et particulièrement des chrétiens, en pays musulmans, etc. par M. BELIN. (Extrait du Journal asiatique.)

Études sur le traité de médecine d'Abou Djàfar Ah'mad, intitulé : زاد المسافر, par M. G. DUGAT. (Extrait du Journal asiatique, avril-mai 1853.)

Extrait d'un ouvrage sur les Sabéens, par le docteur Joseph CHWOLSOHN, in-8°.

Grammaire polyglotte, ou Tableaux synoptiques comparés des langues française, allemande, anglaise, italienne, espagnole et hébraïque, etc. par S. JOST. 1852, in-8°.

Journal des Savants, mai et juin 1853. Paris, 1853, in-4°.

Journal of the American oriental Society. Second volume. New-York and London, 1851, in-8°.

Journal of the American oriental Society. Third volume. N° 11, in-8°.

Bulletin de la Société de Géographie, rédigé par M. CORTAMBERT, etc. 4ᵉ série, tome V. Mars et avril 1853, in-8°.

Journal of the asiatic Society of Bengal, edited by the Secretaries, n° VII. Calcutta, 1852.

Plusieurs numéros du *Mobâcher,* journal algérien.

Notice sur la médaille offerte au bailli de Suffren par

la Compagnie hollandaise des Indes-Orientales, in-8°. Amiens, 1853.

Zeitschrift der Deutschen morgenländischen Gesellschaft. Siebenter Band. Leipzig, 1853, in-8°.

Verzeichniss der im Buchhandel befindlichen Druckschriften der kais. Akademie der Wissenschaften in Wien. Wien, 1852, in-8°.

Fontes rerum Austriacarum. Œsterreichische Geschichts-Quellen, herausgegeben von der historischen Commission der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien. Zweite Abtheilung. V Band. Cod. Wangianus, in-8°.

Archiv für Kunde österreichischer Geschichts-Quellen, herausgegeben von der zur Pflege vaterländischer Geschichte aufgestellten Commission der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. 2 vol. in-8°.

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe. Band VIII et IX, in-8°.

M. Mohl donne lecture de son rapport annuel sur les travaux du Conseil.

M. Bianchi donne lecture du rapport de la Commission des censeurs sur la comptabilité de la Société pendant l'année passée. La Commission a trouvé les comptes en ordre parfait, et propose des remercîments à la Commission des fonds, et à MM. Bernard et Malo, agents de la Société.

M. Defrémery lit une partie de la préface desti-

née à l'édition des *Voyages d'Ibn Batoutah*, qu'il publie avec M. Sanguinetti.

M. Renan lit un fragment d'un ouvrage sur la *Grammaire comparée des langues sémitiques.*

On procède au dépouillement du scrutin pour le renouvellement du Conseil de la Société. Ce dépouillement donne le résultat suivant :

Président : M. Reinaud.

Vice-présidents : MM. Caussin de Perceval, le duc de Luynes.

Secrétaire : M. Mohl.

Secrétaire adjoint : M. Bazin.

Trésorier : M. Lajard.

Commission des fonds : MM. Garcin de Tassy, Mohl, Landresse.

Membres du Conseil : MM. de Longpérier, Dulaurier, Ampère, de Saulcy, Lenormant, Stanislas Julien, Sédillot, Dubeux.

Bibliothécaire : M. Kazimirski de Biberstein.

Censeurs : MM. Bianchi, Marcel.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 1853.

PRÉSIDENT.

M. Reinaud.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. Caussin de Perceval, le duc de Luynes.

SECRÉTAIRE.

M. Mohl.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

M. Bazin.

TRÉSORIER.

M. Lajard.

COMMISSION DES FONDS.

MM. Garcin de Tassy, Mohl, Landresse.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. de Longpérier.
Dulaurier.
Ampère.
de Saulcy.
Lenormant.

MM. Stanislas Julien.
Sédillot.
Dubeux.
Pavie.
Defrémery.

MM. Marcel.
L'abbé Bargès.
Noël Desvergers.
Perron.
Renan.
Derenbourg.
Foucaux.
Troyer.

MM. Bianchi.
Hase.
Langlois.
Grangeret de Lagrange.
de Slane.
Bazin.

CENSEURS.

MM. Bianchi, Marcel.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. Kazimirski de Biberstein.

AGENT DE LA SOCIÉTÉ.

M. Bernard, au local de la Société, rue Taranne, n° 12.

N. B. Les séances de la Société ont lieu le second vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, rue Taranne, n° 12.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

PENDANT L'ANNÉE 1852-1853,

FAIT À LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ,

LE 13 JUIN 1853,

PAR M. JULES MOHL.

Messieurs,

C'est aujourd'hui le trente et unième anniversaire de la fondation de la Société. L'année qui vient de s'écouler a été une de ces années de prospérité et de progrès réguliers qui donnent lieu à peu de remarques, mais qui sont les plus heureuses pour une institution comme la nôtre, parce que nous avons le droit de voir, dans ce soutien constant du monde savant, un signe d'approbation qui nous permet d'espérer que nous ne faisons pas fausse route, que nous contribuons en quelque chose à la reconstruction de l'histoire du monde oriental, qui est l'objet de toutes nos études.

La Société a terminé à la fin de l'année dernière la quatrième série de son Journal. Nous aimons à croire que le Journal est en progrès, et que cette der-

nière série contient un plus grand nombre de travaux importants qu'aucune des précédentes; mais il n'appartient pas à la Société d'énoncer une opinion sur un sujet qui la touche de si près. Il y a pourtant une observation à faire qui ne peut échapper à personne en parcourant les soixante et un volumes dont se composent les quatre séries, c'est que le caractère de votre Journal a peu à peu changé; il était au commencement plus littéraire, et il est devenu exclusivement historique. Ce changement s'est produit graduellement, sans aucune intention et par aucune influence exercée systématiquement. Nous n'avons fait que suivre la tendance générale qui domine aujourd'hui toutes les études du même genre. L'histoire même de notre Société, dans le temps relativement court qu'elle a parcouru, nous donne le moyen de juger de l'étendue de cette espèce de révolution qui s'est produite dans l'esprit de nos études. Quelques-uns de vous se souviennent sans doute d'une discussion qui s'est élevée au sein du Conseil, dans les premières années de l'existence de la Société; d'une discussion sur le mérite relatif des études historiques et des études littéraires. Nous avons aujourd'hui quelque difficulté à comprendre qu'un débat sur ce sujet ait pu être assez passionné pour ébranler un instant la Société et mettre en danger son existence même. Nous ne le comprenons plus, parce que notre point de vue a changé; nous ne poserions plus ainsi la question, parce que nous n'entendons plus mettre en opposition ces deux

choses; parce que nous ne repoussons aucun produit de l'esprit humain, quel que soit son sujet ou sa forme, et que nous croyons qu'ils doivent tous contribuer à nous faire connaître des faits qui nous aident à acquérir l'intelligence des temps reculés et des nations qu'une civilisation différente sépare de nous. L'histoire a élargi son cercle ; elle ne s'attache plus de préférence aux faits matériels, aux successions des règnes, aux conquêtes et aux faits d'armes, à l'organisation des pouvoirs publics ; elle ne se contente plus des faits politiques ; elle cherche à pénétrer plus profondément dans la vie des peuples, et à reconstituer leur état moral et social sous tous les aspects. Pour accomplir cette nouvelle et immense tâche, elle a besoin de toutes les traces que les nations ont laissées de leur existence dans leurs religions, leurs lois, leur poésie, leurs arts, et jusque dans leur grammaire ; tout est devenu pour nous document historique et souvent document d'autant plus important qu'il a été, à l'origine, moins destiné à retracer un fait.

Il y a peu de temps, un homme d'une illustration littéraire méritée et incontestée, qui venait de lire le premier volume de la traduction du Rigvêda, disait devant moi : « Mais que peut-on tirer d'un livre qui ne contient pas un seul fait? » J'ai été très-frappé de cette parole d'un homme d'esprit et de savoir, qui me faisait sentir si nettement le changement profond qui s'est produit insensiblement dans la direction des études historiques, et combien ce

qu'on appelait autrefois un fait était plus restreint que ce que nous comprenons aujourd'hui sous ce terme; car je n'ai point besoin de dire dans cette assemblée qu'il n'y a aucun de nous qui ne regarde les Védas comme un des documents historiques les plus riches et les plus importants qui existent.

Autrefois, quand on s'occupait de la comparaison des grammaires de différentes langues, c'était pour étudier les procédés philosophiques par lesquels les peuples parviennent à exprimer leurs pensées, et pour établir sous le titre de grammaire générale les règles logiques du langage français. Le dernier grand représentant de cette tendance était M. Guillaume de Humboldt[1]; il aimait à prendre une forme grammaticale comme un problème philosophique, comme une des faces de l'esprit humain, à l'analyser comme telle, à lui assigner sa valeur absolue, et à l'étudier comme un physiologiste étudie la forme et les fonctions des cellules d'une plante ou des organes d'un animal. Il a laissé en Allemagne une école qui suit cette route; mais le courant général des études d'aujourd'hui fait de la grammaire un auxiliaire de l'histoire dont on tire les faits les plus anciens, les plus certains et les plus précis sur des temps antérieurs à toute chronique et même à toute écriture; faits relatifs à l'origine et aux migrations des

[1] Je sais bien que M. de Humboldt ne se bornait point à la philosophie du langage : c'était un esprit vaste qui embrassait une quantité d'études différentes, et je ne parle ici que d'un côté de ses travaux.

peuples, à leur mélange et à leurs influences réciproques. Quand M. Hodgson[1] ou M. Stevenson[2] étudient les dialectes des tribus aborigènes de l'Inde, ce n'est pas pour découvrir quelle aptitude leurs formes grammaticales peuvent avoir pour exprimer des idées, mais pour y trouver l'identité ou la diversité des races qui ont occupé l'Inde avant l'arrivée des Brahmanes; et lorsque M. Castrén a parcouru toutes les tribus finnoises et nous a rapporté leurs grammaires, ce n'est pas la philosophie du langage qui l'a préoccupé, mais l'origine et la migration de ces tribus dispersées et les faits historiques qui ont laissé des traces dans leur langue.

Il en est de même de la poésie. Lorsque sir W. Jones et Herder écrivaient sur la poésie orientale, ils en discutaient les beautés, ils cherchaient à savoir quels genres les Orientaux avaient cultivé et quels autres ils négligeaient; ils considéraient la poésie comme une chose qui a de la valeur en elle-même, indépendemment de toute aide qu'elle peut fournir à d'autres études. Certainement quand Sacountala fut traduite pour la première fois, elle fut lue et admirée pour sa beauté poétique, pendant qu'aujourd'hui la plupart de ceux qui la lisent sont probablement plus attentifs au tableau de mœurs que la pièce nous présente et aux indices qu'elle fournit

[1] *On the Aborigines of India. Essay the first, on the Kocch, Bodo and Dhimal tribes,* by Hodgson; Calcutta, 1847, in-8° (200 p.).

[2] Voyez ses Mémoires dans le Journal de la Société asiatique de Bombay.

sur l'état de la civilisation indienne du temps de Kalidasa, que frappés de la grâce singulière de ce chef-d'œuvre.

Je pourrais parcourir toutes les branches de la littérature orientale et montrer partout la même tendance. L'histoire, en agrandissant son cadre, en élargissant son point de vue, s'est emparée de tout et fait contribuer tout à son but. Il est possible que l'orgueil d'une civilisation plus avancée nous porte à ne voir dans les produits de l'esprit oriental, que des matériaux pour réédifier l'histoire et nous rendre compte du passé de ces peuples. Il n'en sera certainement pas toujours ainsi, car ces religions, ces poésies, ces langues, ces systèmes de morale et de politique, ont leur valeur absolue, et quand on les connaîtra mieux, on voudra les juger en eux-mêmes et leur assigner leur place relative dans la série des efforts de l'esprit humain; mais dans l'état actuel de nos connaissances sur l'Orient, il est naturel que le point de vue historique prédomine dans nos études, car avant de juger il faut savoir, et nous ne sommes qu'à l'entrée de cette étude presque infinie, où tant de formes de civilisation, tant de langues, tant de religions, tant d'événements politiques, tant et de si diverses manifestations de la pensée humaine, nous sollicitent, et où un matériel déjà immense s'accroît tous les jours par la découverte de monuments, de livres et d'inscriptions. C'est un monde à débrouiller et une histoire à refaire, plus ancienne, plus grande, plus variée et infiniment plus difficile que celle de l'Occident.

Cette tâche ne peut être accomplie que par le travail de générations successives de savants et à l'aide de tous les secours que l'intelligence du public peut leur prêter et qui, jusqu'à présent, restent bien au-dessous des besoins croissants de la science. C'est le sentiment de ces besoins qui a amené la Société à entreprendre, à côté de son Journal, une nouvelle série d'ouvrages sous le titre de *Collection d'auteurs orientaux*. Vous savez que votre Conseil a décidé que la collection commencerait par les *Voyages d'Ibn Batoutah*, les *Prairiès d'or de Masoudi* et la *Biographie de Mahomet par Ibn Hischam*. Les Voyages d'Ibn Batoutah, publiés et traduits par MM. Defrémery et Sanguinetti, sont sous presse; vous en trouverez sur la table dix-huit feuilles imprimées, de sorte que le premier volume sera prochainement entre vos mains. L'ouvrage complet d'Ibn Batoutah formera quatre volumes, dont l'impression sera continuée sans interruption. Le premier volume de Masoudi pourra être mis sous presse vers la fin de l'année et le premier volume d'Ibn Hischam dans le courant de l'année prochaine. Vous savez tous que le but de la Société, en entreprenant cette collection, est de contribuer pour sa part, et autant que le permettent ses ressources, à rendre accessibles des ouvrages importants et inédits; d'en publier le texte et la traduction dans la forme la plus modeste, de façon à en faciliter l'acquisition à tous ceux qui s'intéressent aux langues, aux littératures et à l'histoire de l'Orient, à tous ceux à qui des études historiques quelconques rendent

désirable la connaissance des faits qui sont relatés dans ces auteurs, et en même temps de fournir aux populations orientales des moyens d'apprendre le français dans la traduction d'ouvrages tirés de leur propre littérature.

La Société est en mesure de continuer cette collection dans tous les cas, mais il est à désirer que les volumes se succèdent rapidement, et cela ne dépend qu'en partie de nous. Les matériaux abondent; on offre à la Société des ouvrages en grand nombre; elle emploiera toutes ses ressources disponibles à accélérer ses publications; mais le nombre des volumes qu'elle fera paraître tous les ans ne peut être qu'en proportion de l'intérêt que le public y prendra et de l'accueil qu'il fera à ces ouvrages. Nous en appelons donc à tous les savants, à toutes les bibliothèques, à toutes les sociétés orientales et à toutes les écoles, en les priant de nous aider à leur tour, comme nous voulons les aider en leur fournissant des matériaux pour leurs travaux. La plus grande récompense que la Société pourrait obtenir de la réussite de son plan, serait de voir son exemple imité, quand elle aura prouvé qu'il n'est pas nécessaire d'exiger pour des ouvrages orientaux ces prix insensés qu'on demande aujourd'hui, et qui forment un des plus grands obstacles que rencontrent nos études.

Les autres sociétés asiatiques paraissent avoir suivi, pendant les deux dernières années, le cours de leurs

travaux avec beaucoup de zèle, et la plupart d'entre elles nous ont fait parvenir des preuves de leur activité.

La Société asiatique de Calcutta continue à publier ses deux recueils, son Journal et sa *Bibliotheca indica*. Son Journal[1] est une preuve très-honorable du zèle scientifique des employés civils et militaires de la Compagnie des Indes, qui, au milieu de devoirs accablants et sans être encouragés par leur gouvernement ou par l'opinion publique en Angleterre, ne cessent de remplir cet excellent recueil de recherches sur les antiquités, la littérature, l'histoire, la géographie et l'histoire naturelle de l'Inde. La *Bibliotheca indica*[2], publiée par la Société aux frais de la Compagnie des Indes et rédigée avec beaucoup de zèle et d'habileté par M. Roer, élargit graduellement son cadre. Elle paraissait, au commencement, ne devoir contenir que des textes sanscrits, mais depuis quelque temps elle commence à nous donner aussi des ouvrages arabes et persans, et la plupart des nouveaux volumes sont accompagnés de traductions ou d'analyses détaillées, ce qui est une inno-

[1] *Journal of the asiatic Society of Bengal;* Calcutta, in-8°. Le dernier numéro qui est arrivé à Paris est le n° CCXXXIII (cahier II de 1853).

[2] *Bibliotheca indica,* a collection of oriental works, published under the patronage of the Hon. Court of Directors of the E. I. C. and the superintendance of the asiatic Society of Bengal. Edited by Dr Roer ;Calcutta, in-8°. (Le prix de chaque cahier a été réduit récemment par la Société à 1 fr. 60 c. et chaque ouvrage se vend à part.)

vation excellente. Sept volumes de cette collection sont achevés et huit autres sont commencés et publiés en partie. J'aurai plus tard à dire quelques mots sur leur contenu.

La Société asiatique de Bombay continue lentement, mais régulièrement, son Journal [1], qui s'occupe des antiquités du côté occidental de l'Inde, des langues des tribus aborigènes de ces provinces, de la géographie et de l'histoire de l'Arabie et de la Mésopotamie.

Nous avons reçu de la Société géographique de Bombay le volume X de ses Transactions [2], qui contient une description de Peschawer, un mémoire très-curieux sur le Tigre, par le commandeur Jones; un mémoire sur les volcans de l'Inde, par M. Buist; une description géologique de Bombay, et un rapport sur les pluies dans le Sindh.

Nous n'avons reçu de la Société chinoise à Hongkong que quelques fragments [3] du troisième volume de ses Transactions, qui sont relatifs à la date des flacons de porcelaine chinois, qu'on trouve quelquefois dans des tombeaux égyptiens, et qui avaient donné lieu à d'extravagantes conjectures historiques. M. Med-

[1] *The journal of the Bombay branch of the royal asiatic Society;* Bombay, in-8°. (Le dernier numéro qui est arrivé à Paris est le numéro XVI, juillet 1852.)

[2] *Transactions of the Bombay geographical Society;* Bombay, in-8°, vol. X, 1852 (CXI et 291 p.).

[3] Au moment de mettre sous presse, je suis parvenu à voir un cahier de ce journal : *Transactions of the China branch of the royal asiatic Society,* part. III, 1852-1853; Hong-kong, 1853, in-8° (116 pages).

hurst confirme entièrement et met hors de doute le résultat auquel M. Stanislas Julien était arrivé de son côté, que ces flacons sont modernes et ne prouvent absolument rien sur les anciennes communications entre la Chine et l'Égypte. On ne comprend pas qu'une Société comme celle de Hong-kong, qui pourrait nous instruire sur tant de points, et dont les travaux trouveraient tant de sympathie néglige à ce degré de se mettre en communication avec l'Europe et de rendre accessibles ses publications. Il est pourtant certain que tout travail littéraire ne peut exercer son influence réelle et recevoir sa consécration et sa récompense qu'en Europe. Autrefois on sentait cela bien plus vivement, et la Société de Bombay est allée si loin, qu'elle a fait imprimer à Londres la première série de ses Transactions. C'est plus qu'il n'en faut et qu'il ne serait aujourd'hui nécessaire ni même utile; mais est-ce trop demander que de désirer qu'une société savante en Orient ait un dépôt de ses ouvrages en Angleterre?

La Société asiatique de Londres a publié le treizième volume de son Journal[1], rempli de mémoires sur différents sujets; elle a commencé la publication du volume XIV, qui contient le texte de la partie babylonienne de l'inscription de Bisitoun et la première partie de l'interprétation par M. Rawlinson; enfin, elle a fait paraître la première partie du volume XV, qui contient le texte médique de cette inscription

[1] *The Journal of the royal asiatic Society;* Londres, in-8°, vol. XIII, part. I et II, 1853; vol. XIV, part. I, 1851; vol. XV, part. I, 1853.

avec un commentaire par M. Norris, de sorte que le monde savant possède à la fin ce magnifique monument dans toutes ses parties. J'aurai à revenir sur tous ces travaux publiés par la Société de Londres.

La Société orientale de Leipzig a fait paraître les volumes V et VI de son Journal[1], qui se distingue par la variété et l'intérêt des matières, et par la richesse de la correspondance littéraire qu'il donne. Cet organe des lettres orientales en Allemagne fournit la preuve incontestable des progrès que nos études ont faits dans ce pays, progrès plus généraux et plus rapides que nulle autre part. Le nombre et l'organisation des universités allemandes et l'éducation savante que le clergé y reçoit, parviennent à balancer les avantages que donnent à la France les ressources de Paris[2] et les encouragements du gouvernement, et à l'Angleterre ses grandes possessions en Asie. La publication d'un journal comme celui de la Société orientale de Leipzig eût été impossible en Allemagne il y a trente ans.

La Société orientale américaine a fait paraître le

[1] *Zeitschrift der Deutschen morgenlændischen Gesellschaft;* Leipzig, in-8°, vol. V, 1851; vol. VI, 1852.

[2] Une voix éloquente et savante vient de faire récemment, en France, un appel à l'opinion publique, pour demander que l'enseignement des langues et des littératures orientales soit joint, dans les facultés de province, à l'étude des lettres occidentales, et que des chaires d'arabe et de sanscrit soient créées auprès de ces facultés. (Voy. *l'Orientalisme rendu classique*, par P. G. de Dumast; Nancy, 1853, in-8°.) Je ne puis ici que signaler cette proposition importante, et en recommander l'examen aux lecteurs du Journal asiatique.

second et le troisième volume de ses Transactions[1]. La plus grande partie des mémoires dont ils se composent est due au zèle des nombreux missionnaires que l'Amérique entretient sur les côtes de l'Orient et qui, plus peut-être que ceux des autres nations, s'appliquent à l'étude des langues et des religions des peuples avec lesquels ils sont en contact; mais le goût pour les lettres asiatiques dans les États-Unis ne se borne plus aux missionnaires, et des hommes comme MM. Robinson, Salisbury, Brown, Whitney et autres promettent à la littérature orientale des promoteurs ardents en Amérique.

La dernière Société asiatique dont nous ayons reçu les publications est la Société de Syrie, qui siége à Beyrouth et qui est la seule qui fasse paraître ses actes dans une langue asiatique. Elle en a publié la première partie[2], qui contient la liste des membres, ses statuts, un discours du président, M. Eli Smith, et une série de notices sur la littérature, l'histoire et la géographie des pays arabes. Ce recueil est entièrement écrit en arabe.

Enfin, il a été fondé une nouvelle Société asiatique, celle de Constantinople. Elle s'est constituée sous la présidence de M. Mordtmann, le savant chargé d'affaires des villes anséatiques en Turquie, et il est probable qu'elle continuera le Journal asiatique que

[1] *Journal of the American oriental Society;* New-York, in-8°, vol. II, 1851, vol III, 1852.

[2] اعمال الجمعية السورية, Beyrouth, 1852, 8° (99 p.).

M. Cayol avait commencé à Constantinople, mais dont il ne paraît avoir publié qu'un premier numéro.

J'arrive à l'énumération des ouvrages orientaux qui ont paru depuis deux ans, puisque des circonstances douloureuses ne m'ont pas permis l'année dernière de remplir cette partie de mes devoirs envers la Société. Mais ce long intervalle a produit un si grand nombre d'ouvrages, que je demande d'avance votre indulgence, si vous trouviez que ma liste est encore plus incomplète qu'à l'ordinaire.

Je commence par les Arabes et par un ouvrage qui frappe le lecteur d'étonnement par la grandeur du plan et par les difficultés de l'exécution ; c'est l'*Histoire de la littérature arabe*, par M. de Hammer[1]. L'auteur s'était proposé de terminer sa longue et laborieuse carrière littéraire par où il l'avait commencée il y a cinquante ans, par une encyclopédie des sciences des Arabes. Mais, pendant qu'il se livrait à ce grand travail, il sentait de plus en plus la nécessité de le faire précéder par une histoire des lettres arabes; il ajourna donc l'achèvement de son histoire des sciences, et entreprit l'histoire littéraire des Arabes. Quand on pense à la variété et à l'étendue d'une littérature qui a régné près de mille ans sur une grande partie du monde, à la manière dont les ouvrages de ces mil-

[1] *Literaturgeschichte der Araber, von ihrem Beginne bis zu Ende des zwölften Jahrhunderts der Hidschret*, von Hammer-Purgstall ; Vienne, 4°, vol. I, 1850 (CCXXIV et 631 p.) ; vol. II, 1851 (750 p.) ; vol. III, 1852 (985 p.) ; vol IV, 1853 (914 p.).

liers d'auteurs sont dispersés dans les bibliothèques de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, à la difficulté de savoir quels manuscrits existent encore, et à l'impossibilité de lire dans une vie d'homme même ceux qui sont facilement accessibles; quand on réfléchit sur le petit nombre d'auteurs arabes dont les Européens se sont occupés jusqu'ici et sur lesquels ils ont fait des travaux critiques propres à faciliter la besogne de l'historien, on s'explique parfaitement que jusqu'ici on n'ait tenté en Europe que de faibles essais d'histoire littéraire des Arabes. M. de Hammer ne s'est pas laissé décourager; quand les ouvrages des auteurs lui font défaut, il s'adresse aux bibliographies, aux collections de biographies, aux anthologies, aux histoires des villes savantes, aux collections de pièces, enfin à cette quantité de travaux que les Arabes eux-mêmes ont faits sur l'histoire de leur littérature; et là encore la masse des matériaux devient presque un obstacle, car M. de Hammer énumère sept cent cinquante-huit ouvrages de ce genre, dont quelques-uns sont d'une étendue très-considérable; ainsi, une seule histoire littéraire de la ville de Bagdad se compose, si ma mémoire ne me trompe pas, de cent quatorze volumes.

La première section de l'ouvrage est devant vous, en quatre volumes in-quarto; elle traite des origines de la littérature arabe et de son développement jusqu'à l'an 333 de l'hégire, et contient des notices sur près de quatre mille auteurs. M. de Hammer commence par diviser toute la durée de la littérature

arabe en trois grandes époques; il subdivise celles-ci de nouveau et distribue ensuite les auteurs qui rentrent dans chacune de ces divisions chronologiques dans un assez grand nombre de chapitres, selon les matières dont ils traitent, ou selon le rang qu'ils occupaient pendant leur vie. Chacune de ces divisions et la plupart des chapitres sont précédés d'introductions plus ou moins considérables, qui donnent un aperçu des tendances littéraires d'une époque ou d'une classe d'auteurs; ensuite viennent les biographies des auteurs, qui sont toujours suivies d'un choix de traductions quand il s'agit d'un poëte, de sorte que l'ouvrage contient une histoire littéraire proprement dite, une biographie générale des auteurs et une anthologie poétique. C'est à peu près la même méthode que l'auteur avait déjà suivie dans ses histoires de la poésie persane et de la poésie turque; elle porte un peu la trace des habitudes d'esprit des Orientaux et de l'influence des matériaux qui ont servi à l'auteur; mais, dans l'état actuel des choses, il était difficile de procéder autrement. On fera probablement d'autres critiques de ce livre; car il est impossible que dans une œuvre aussi difficile et aussi étendue, il ne se soit glissé des erreurs et des omissions, et qu'il ne s'y trouve des traductions qui seront refaites un jour à l'aide d'autres manuscrits ou d'autres secours; il est certain que bien des parties de ce cadre immense seront remplies plus tard avec plus de détails, quand la critique européenne aura eu le temps de s'occuper des principaux auteurs arabes;

mais il ne peut y avoir qu'une opinion sur le mérite général d'un livre qui remplit aussi hardiment une lacune que l'on ne pouvait espérer voir comblée si tôt, qui ajoute tant à nos connaissances sur la littérature, l'histoire et les mœurs des Arabes, et qui certainement contribuera puissamment à sauver de la destruction beaucoup d'ouvrages aujourd'hui inconnus ou négligés parce qu'on ne se rendait pas compte du rang qu'ils occupent dans les lettres arabes. Puisse le temps ne pas manquer à l'auteur pour conduire à sa fin une entreprise aussi belle, commencée dans un âge si avancé et continuée si courageusement!

M. de Hammer a publié, de plus, trois mémoires sur la démonologie des Arabes, sur les noms chez les Arabes, et sur les arcs et les flèches des peuples musulmans. Le premier[1] est une mythologie musulmane, traitant de l'origine des croyances démonologiques et des noms, qualités et subdivisions des anges, des divs, des djins et des ghouls. Le second[2] traite de l'origine et de la composition des noms des personnes et des noms symboliques d'objets naturels, sujet compliqué qui fait naître des difficultés perpétuelles dans l'étude des auteurs arabes. Enfin le dernier[3] traite de la forme, de la fabrica-

[1] *Die Geisterlehre der Moslimen*, von Dr Freiherrn Hammer-Purgstall; Vienne, 1852, in-4° (42 p. et 1 pl.).

[2] *Ueber die Namen der Araber*, von Dr Freiherrn Hammer-Purgstall; Vienne, 1852, in-4° (72 p.).

[3] *Ueber Bogen und Pfeil, den Gebrauch und die Verfertigung der*

tion et des noms des arcs et des flèches, avec une nomenclature très-étendue des nombreux termes techniques qui se rattachent à ce sujet, et qui fait de ce mémoire un supplément important pour les dictionnaires arabes.

MM. Reinaud et Derenbourg ont terminé la nouvelle édition des *Séances de Hariri*[1], accompagnée du commentaire arabe de M. de Sacy. C'est la cinquième édition complète des Makamats, et elle témoigne de la faveur constante dont jouit ce livre remarquable. Hariri est le dernier poëte d'une originalité réelle que les Arabes aient produit; il a vécu dans un temps de décadence politique et littéraire, qui a donné à son style et à sa pensée cette tournure raffinée et factice qui marque toujours des époques pareilles; mais son esprit vif et charmant a su mettre de la grâce jusque dans la pédanterie grammaticale et une sorte de vigueur jusque dans les futilités que lui imposait le goût pervers de son siècle. Pour nous, ce livre est un sujet d'études morales, littéraires et grammaticales, mais, pour les Arabes, c'est une source intarissable de jouissances qui prouvent autant la vivacité naturelle de leur esprit que le vide de leur éducation actuelle. Les

selben bei den Arabern und Türken., von Dr Freiherrn Hammer-Purgstall; Vienne, 1852, in-4° (36 p. et 3 pl.).

[1] *Les Séances de Hariri*, publiées en arabe, avec un commentaire choisi par Silvestre de Sacy; deuxième édition, revue sur les manuscrits et augmentée de notes historiques et explicatives par MM. Reinaud et Derenbourg. Tome II; Paris, 1853, in-4° (780 et 216 p.).

nouveaux éditeurs ont naturellement reproduit en entier l'édition de M. de Sacy, en introduisant seulement quelques variantes dans les passages cités dans le commentaire, quand ils ont pu remonter aux sources d'où étaient tirés ces passages, généralement des vers isolés, dont tous les commentateurs arabes se servent comme de preuves de la nuance d'un mot ou de l'emploi d'une forme grammaticale. Ensuite ils ont ajouté, dans le deuxième volume, des notes concises sur les difficultés principales que le lecteur peut trouver, soit dans le texte, soit dans le commentaire arabe, et une longue et curieuse introduction sur la vie de Hariri. Les éditeurs ont découvert, à la Bibliothèque impériale, des documents nouveaux et authentiques qui leur ont permis de donner une vie détaillée de Hariri, et de constater avec beaucoup de précision les circonstances qui lui ont fourni l'idée de ses Séances et le caractère du personnage principal.

L'histoire politique des Arabes a été l'objet de travaux très-importants. M. Tornberg a fait paraître, à Upsal, un volume de la grande chronique d'Ibn al Athir [1], connue sous le titre de *Kamil al Tewarikh.* Abul Hassan Azzeddin Ibn al Athir était un homme d'État et un savant de Mossoul, dans le XIIIe siècle de notre ère. Il s'occupa jusqu'à la

[1] *Ibn al Athiri Chronicon,* quod perfectissimum inscribitur. Volumen undecimum. Annos H. 527-583 continens, ad fidem codicis Upsaliensis, collatis passim Parisinis edidit C. J. Tornberg; Upsal. 1851, in-8° (373 p.).

fin de sa vie de sa grande chronique, dont le treizième et dernier volume ne s'arrête que deux ans avant sa mort, et qui est restée, depuis ce temps, une des sources principales dans lesquelles les chroniqueurs postérieurs ont puisé leurs renseignements, et qu'ils ont pillée avec l'étrange naïveté avec laquelle les historiens musulmans ont l'habitude de se copier les uns les autres. Il est vrai qu'Ibn al Athir lui-même n'en a pas usé autrement envers ses prédécesseurs. La simplicité avec laquelle se font ces plagiats a quelque chose d'irritant et presque de ridicule; mais, après tout, cela vaut encore mieux que si l'étiquette littéraire avait obligé les auteurs à déguiser les emprunts qu'ils se faisaient, ce qui aurait conduit à la falsification graduelle des faits et aurait exigé une critique historique bien autrement laborieuse et souvent sans résultat possible. Mais je reviens à Ibn al Athir. La grande étendue de sa chronique en a rendu les manuscrits fort rares, et je ne sais s'il s'en trouve en Europe un autre exemplaire complet que celui que M. de Slane a acquis à Constantinople pour la Bibliothèque impériale. M. Tornberg a fait imprimer le onzième volume de l'ouvrage, qui comprend les années 527-583, mais sans l'accompagner d'une préface ou d'une traduction, ou d'éclaircissements d'aucun genre, si ce n'est de quelques variantes. Il est vrai que le style de l'auteur est très-simple; mais il me paraît, néanmoins, que l'édition de tout texte oriental qui n'est pas destinée exclusivement aux écoles devrait être

accompagnée d'une traduction. En agissant autrement, les éditeurs restreignent par trop le nombre des personnes qui peuvent profiter de leur travail, et contribuent à perpétuer cette espèce de mur chinois qui sépare, aux yeux du public lettré, l'Orient du reste de l'humanité. La littérature orientale n'a pas d'intérêt plus pressant que de détruire ce préjugé, de solliciter l'attention de tous ceux qui ont besoin de faits historiques de quelque nature qu'ils soient, et de les accoutumer à accorder à l'Asie la place qu'elle doit occuper dans la pensée humaine. Je suis entraîné à faire cette remarque en voyant que le nombre de textes orientaux publiés sans traductions s'accroît de plus en plus, pendant que tous nos efforts devraient tendre à en faciliter l'usage à tout le monde, d'autant plus qu'un sacrifice de temps, comparativement léger, suffit pour traduire un ouvrage dont on a assez étudié le texte pour en donner une édition.

L'attention des orientalistes se tourne, avec raison, depuis quelques années, vers les voyageurs arabes qui nous ont laissé des récits de leurs pérégrinations. Malheureusement leur nombre n'est pas aussi grand qu'on devrait le croire, quand on pense à la facilité que les savants et les marchands musulmans avaient de parcourir une grande partie du monde, facilité dont ils ont usé et abusé au dernier degré. Leurs récits nous conservent une foule de renseignements que les chroniqueurs négligent et qui sont extrêmement précieux pour nous.

M. Wright a publié, à Leyde, le texte des Voyages d'Ibn Djobeir[1], Arabe-Espagnol du XIIe siècle de notre ère, d'après le manuscrit unique de la bibliothèque de Leyde. M. Dozy est, je crois, le premier qui ait appelé l'attention sur cet auteur, qu'il avait l'intention de comprendre dans sa collection d'*Auteurs arabes*. Les circonstances l'ayant fait renoncer à ce projet, M. Wright s'est chargé de l'ouvrage et a exécuté cette tâche, qui était pleine de difficultés, d'une manière très-satisfaisante. Ibn Djobeir est un bel esprit qui aime la prose rimée, ce qui ne contribue ni à la clarté, ni à la précision de son récit; mais c'est un homme sincère, qui a fait son pèlerinage à une époque très-intéressante, et pendant que la lutte entre les croisés et les musulmans était dans sa plus grande ardeur. Les lecteurs du Journal asiatique ont pu juger de l'intérêt de l'ouvrage par le fragment que M. Amari en a publié il y a quelques années, et qui se rapporte au séjour qu'Ibn Djobeir a fait en Sicile. M. Wright nous promet la traduction de l'ouvrage.

M. Alphonse Rousseau, à Tunis, a trouvé deux manuscrits du Voyage du scheïkh al Tidjani dans la partie de l'Afrique qui forme aujourd'hui les régences de Tunis et de Tripoli, et en a publié une traduction dans votre Journal[2]. Le scheïkh al Tidjani était se-

[1] *The Travels of Ibn Djobeir*, edited by William Wright; Leyde, 1852, in-8° (38 et 360 p.).

[2] *Voyage du scheïkh et-Tidjani dans la régence de Tunis*, traduit par M. Alphonse Rousseau. (*Journal asiatique*, 1852, vol. XX, p. 57-203, et 1853, vol. I, p. 354-425.)

crétaire du prince hafside Abou'Abdallah Moh'ammed, qu'il accompagna au commencement du XIII[e] siècle de notre ère, dans un voyage qui dura deux ans et dont il nous a laissé un récit fort intéressant, grâce aux nombreux détails historiques qui s'y trouvent. Enfin, M. Cherbonneau a fait paraître la traduction de la partie des Voyages d'Ibn Batoutah qui se rapportent à l'Afrique septentrionale et à l'Égypte[1].

M. de Slane a fait paraître, à Alger, le premier volume de sa traduction de l'*Histoire des Berbers*, par Ibn Khaldoun, dont le texte avait paru il y a quel-

[1] *Voyage du scheïkh Ibn Batoutah à travers l'Afrique septentrionale et l'Égypte au commencement du XIV[e] siècle*, tiré de l'original arabe, traduit en français et accompagné de notes, par M. A. Cherbonneau; Paris, 1852 (88 pages), tiré des *Nouvelles annales des voyages*.

Je profite de cette occasion pour mentionner ici les titres de quelques ouvrages publiés récemment, par le même auteur, dans l'intention de faciliter l'enseignement du français aux Arabes et de l'arabe aux Français.

Éléments de la phraséologie française, avec une traduction en arabe vulgaire (idiome africain), à l'usage des indigènes; Constantine, 1851, in-12.

Exercices pour la lecture des manuscrits arabes, comprenant des actes, des circulaires, des lettres et des historiettes; Paris, 1851, in-8° (autographié).

Le même ouvrage, avec une traduction française, la transcription du texte en lettres françaises et l'explication de plusieurs mots usités dans le dialecte d'Algérie; Paris, 1852, in-8.

Leçons de lecture arabe, comprenant l'alphabet, la lecture courante, les noms de nombre et les chiffres arabes; Paris, 1852, in-12.

Histoire de Nour-ed-dine et Schems-ed-dine, tirée des Mille et une Nuits; le texte arabe, ponctué à la manière française, et suivi d'un appendice où l'on a expliqué les difficultés grammaticales, les arabismes et les étymologies; Paris, 1852, in-12.

[2] *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique sep-*

ques années. C'est une entreprise hérissée de difficultés, et il est heureux qu'elle ait été confiée à un homme aussi profondément versé dans la langue, et à qui sa position à Alger permît de s'éclairer dans le pays même sur tout ce que le texte, souvent obscur, de son auteur, pouvait laisser de douteux; car Ibn Khaldoun, changeant perpétuellement de place, privé quelquefois de ses livres, pressé par l'impatience du sultan Aboul-Abbas, ne paraît pas avoir eu le temps de revoir cette dernière partie de son grand ouvrage historique, et livra ainsi à ses lecteurs un écrit plein d'inégalités et d'un style tantôt très-travaillé et très-recherché, tantôt plein de négligence. Ces défauts ne pouvaient guère arrêter des lecteurs contemporains, auxquels les complications infinies de leurs tribus et de leurs dynasties étaient familières; mais un éditeur européen, et à cette distance de temps, avait à lutter contre des difficultés incessantes et que rien ne pouvait le mettre en état de vaincre que la connaissance intime du pays, et de toutes les ramifications de cette histoire confuse. M. de Slane a eu soin de fournir au lecteur les renseignements dont il a besoin, dans une introduction qui contient une analyse de l'ouvrage entier, une liste généalogique des dynasties arabes maghrébins, la vie d'Ibn Khaldoun et une table alphabétique de noms géographiques, et il se propose d'adjoindre aux volumes suivants des excursions semblables sur les

tentrionale, par Ibn Khaldoun, traduit de l'Arabe, par M. le baron de Slane. Tome I; Alger, 1852, in-8° (CXII et 480 p.).

tribus berbères et sur d'autres matières générales. Il termine le volume par un appendice contenant deux pièces relatives à la conquête de l'Afrique par les Arabes, l'une tirée de l'Histoire de l'Égypte par 'Abderrahman ibn 'Abd el-Hakim, l'autre du grand ouvrage de Noweiri.

Un travail qui se rattache par le sujet au précédent, est la traduction de l'Histoire des rois de Tlemcen, par M. l'abbé Bargès[1]. Les Beni Zeian sont une de ces nombreuses familles d'origine berbère, qui se sont élevées sur les ruines du khalifat d'Occident; ils s'emparèrent de Tlemcen et se maintinrent avec une fortune variée, du XIIIe au XVIe siècle de notre ère. L'auteur, que M. Bargès nous fait connaître, est un courtisan de la famille des Zeian, très-homme de lettres, mais très-médiocre historien. Il nous donne une idée imparfaite et incomplète, mais assez curieuse, de cette cour de princes berbères, demi-barbares et demi-lettrés qui s'entr'assassinent et puis fondent des colléges, assistent aux débats scolastiques de leurs savants, et font eux-mêmes des livres en prose et en vers. On ne saurait avoir trop de ces histoires locales, car, si médiocres qu'elles soient, elles fournissent toujours quelques traits qui aident à donner de la vie aux personnages innombrables qui remplissent ce grand drame de l'histoire

[1] *Histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen*, par l'imam Cidi Abou 'Abdallah Moh'ammed Ibn Abd el-Djelyl et-Tenessy, ouvrage traduit de l'arabe par l'abbé J. J. L. Bargès; Paris, 1852, in-12 (LXXXVI et 172 p.).

musulmane, et qui, en grande partie, sont si mal peints par les historiens, qu'ils ont l'air plutôt de figures de marionnettes que d'acteurs vivants, ayant leur caractère propre et leurs passions individuelles.

Aucune partie de l'histoire des Arabes n'a été, de notre temps, l'objet de plus de recherches que celle des origines de l'Islam, et les excellents travaux qui ont paru dans les dernières années en ont à leur tour provoqué de nouveaux dont il faut tenir compte. M. Sprenger a fait imprimer à Allahabad la première partie d'une biographie de Mahomet[1], pour laquelle il s'est servi de sources nouvelles et importantes, surtout d'un ouvrage considérable de Wakidi, auquel il attribue une haute autorité, et qu'il ne faut pas confondre avec les romans historiques qui ont cours sous ce nom. On ne peut encore bien juger de l'ouvrage de M. Sprenger; mais ce qui en a paru annonce une fort belle étude, faite avec une critique sévère et dans un véritable sentiment historique, et qui ajoute plusieurs faits nouveaux ou rectifiés à ce que nous savions de la vie du prophète arabe. M. Sprenger est l'homme qui connaît le mieux les bibliothèques musulmanes de l'Inde et la discussion des sources de l'histoire de Mahomet à laquelle il se livre, nous fait entrevoir des trésors de manuscrits arabes et persans qui se sont encore conservés dans l'Inde, et qui nous font espérer des

[1] *The life of Mohammed*, from original sources by A. Sprenger; Allahabad, 1851, in-8°, t. I (210 p.).

additions considérables à ce que nous possédons en Europe.

Il est naturel que je mentionne ici un ouvrage sur le même sujet, quoiqu'il ne soit pas tiré de sources arabes; c'est la vie et la religion de Mahomet, d'après le *Heyat al Koloub*, par le révérend James Merrick[1].

L'auteur est un de ces laborieux missionnaires qui croient que leur premier devoir est de connaître les croyances qu'ils viennent combattre, et ne craignent pas de se livrer à de longues et savantes recherches sur les langues et les religions des pays qu'ils veulent convertir. Ayant trouvé, pendant un long séjour en Perse, que la forme schiite de l'Islam n'était qu'imparfaitement connue, il entreprit d'en donner une représentation impartiale d'après le *Heyat al Koloub* de Mohammed Baker, fils de Mohammed Taky. Cet auteur est un des écrivains les plus estimés en Perse; il mourut à un âge très-avancé à Isfahan, l'an 1697 de notre ère, et son tombeau est encore respecté comme asile. Ses ouvrages sont extrêmement volumineux; ils forment à peu près une centaine de volumes, dont moitié en arabe, moitié en persan, et traitent presque sans exception de la religion et de la législation schiite. Les plus populaires de ses ouvrages sont le *Hakk al Yakin*, qui est un exposé des dogmes et de la législation des schiites

[1] *The Life and Religion of Mohammed* as contained in the Sheeah tradition of the Hyat ul Kuloob, translated from the persian by the Rev. J. L. Merrick; Boston, 1850, in-8° (IX et 483 p.).

et dont il a paru une édition imprimée à Teheran [1], et le Heyat al Koloub, qui contient, en trois volumes, l'histoire des prophètes antérieurs, celle de Mahomet et celle des imams; il en a paru une édition lithographiée à Tebriz [2]. M. Merrick nous donne une traduction abrégée du second volume, qu'il réduit à peu près de moitié, en élaguant des répétitions et des traditions trop peu importantes pour un lecteur chrétien. Il n'essaye pas de donner une histoire critique de Mahomet, comme M. Sprenger, mais un exposé fidèle de la tradition schiite, selon les *Hadits* reconnus par cette secte. C'est la première fois qu'on nous fait connaître ces *Hadits*, qui sont fort curieux, mais qui paraissent avoir besoin d'une critique au moins aussi sévère que ceux des sunnites. Ces traditions orales sur Mahomet, qui se sont transmises avec la généalogie régulière de tous ceux qui les ont successivement enseignées, et qui ont été fixées par l'écriture à des époques très-différentes, forment un fait unique dans l'histoire littéraire du monde. La grande importance qu'on a attachée à ces souvenirs dès le commencement, et l'influence considérable qu'ils ont exercée depuis le moment de la mort du prophète, sur la formation du dogme et de la législation musulmane, ont forcé les Arabes, dès les premiers temps du khalifat, à prendre des précautions pour en garantir l'exactitude. Comme il y avait

[1] حق اليقين Teheran, 1241 de l'hégire (2 et 273 feuillets).

[2] حيات القلوب Tebriz, 3 vol. in-4°.

cent vingt mille hommes qui avaient le droit de répéter ce qu'ils avaient entendu de la bouche de Mahomet, il a fallu mettre un certain ordre, et appliquer une certaine sévérité dans la classification de ces témoins trop nombreux et de valeur très-différente, pour ne pas tomber dans une confusion inextricable. Mais ces précautions ne peuvent rassurer entièrement l'historien, et le moment paraît être venu où la critique européennne aura à contrôler à son tour, et, autant que les siècles en ont laissé les moyens, à rectifier les résultats de la critique des Arabes. Jusqu'à présent la traduction du *Mischkat al Masabih,* par Matthews, était la seule collection de traditions sunnites accessible au public savant, mais je vois, par des communications de M. Sprenger, que les six principales collections de *Hadits* [1] sunnites ont été récemment lithographiées à Lucknau, Dehli et Calcutta; etM. de Chanikoff, à Tiflis, m'informe qu'il a paru à Tebriz une édition lithographiée d'une des collections de *Hadits* schiites, de sorte qu'on peut espérer que peu à peu ces importants documents seront à la disposition des savants de l'Europe.

M. Juynboll, à Leyde, a continué la publication

[1] Ce sont le *Sahih* d'Abou Abdallah Muhammed ben Ismaïl, de Bokhara; le *Sahih* d'Aboul Hoseïn Moslim, de Nischapour; les *Sunan* d'Abou Abdallah Mohammed ben Yezid ben Madjah, de Kazwin; le *Sunan* d'Abou Daoud Soleiman, du Seistan; le *Djama'* d'Abou Isa Muhammed, de Tirmid; et le *Djama'* d'Abou Abdurrahman Ahmed, de Nasa.

du Dictionnaire de géographie[1] qu'il avait commencé il y a quelques années, et a entrepris une édition des volumineuses Annales d'Égypte par Aboul Mahasen[2]. L'auteur vivait au Caire, au xve siècle de nore ère, disciple et émule de Makrisi. On sait peu de sa vie, mais on connaît un assez grand nombre d'ouvrages de lui qui traitent surtout de l'histoire politique et littéraire de l'Égypte sous les musulmans. Aboul Mahasen était évidemment un homme qui avait passé sa vie dans le mouvement savant du Caire, qui de son temps était très-considérable, et il développe la partie biographique et littéraire de son sujet avec beaucoup de prédilection. L'ouvrage complet doit former douze volumes de texte arabe, et M. Juynboll annonce qu'il s'occupe de l'accompagner d'une traduction.

M. Dozy a continué à accumuler des matériaux pour une Histoire future des Arabes d'Espagne. Il a terminé son histoire des Abbadides par un second volume[3], contenant des extraits de divers auteurs arabes qui se rapportent à l'histoire de cette dynastie. Chaque extrait est précédé d'une notice sur l'ouvrage et les manuscrits dont il est tiré et accompagné de notes historiques, critiques et philologiques.

[1] *Lexicon geographicum* cui titulus est مراصد الاطّلاع, e duobus codicibus arabice editum. Fasc. V. Edidit Juynboll; Leyde, 1853 (٨ et 224 p.), in-8°.

[2] *Abul Mahasin Ibn Tagri Bardii annales* e codicibus nunc primum arabice editi. Tom. I, partem priorem, ediderunt T. G. J. Juynboll et B. F. Matthews; Leyde, 1852, in-8° (54 et 360 p.).

[3] *Scriptorum arabum loci de Abbadidis,* nunc primum editi à R. P. A. Dozy. Vol. alterum; Leyde, 1852, in-4° (vi et 288 p.).

M. Dozy a terminé aussi les deux volumes de ses *Auteurs arabes*, qui contiennent des portions de deux chroniques relatives aux Arabes d'Espagne et d'Afrique[1]. La plus ancienne des deux se trouve dans un manuscrit de Gotha qui avait été attribué à Masoudi et qui contient l'histoire de l'Espagne, des khalifes abbasides et de l'Afrique, entre les années 290-320 de l'hégire. M. Dozy prouve qu'elle est composée par Arib ibn Sad, de Cordoue, secrétaire de Hakem II. Ce volume ne contient qu'une partie de l'ouvrage entier, dont on ne connaît pas d'exemplaire plus complet. L'autre ouvrage que M. Dozy publie est le *Bayano'l-Moghrib*, par Ibn Adhari al Marekoschi, auteur de la fin du VIIe siècle de l'hégire et compilateur laborieux. M. Dozy indique, dans l'introduction de ces deux volumes, les moyens qu'il a employés pour découvrir la date et les noms des auteurs des deux chroniques; mais cette introduction est de plus un charmant morceau d'histoire littéraire dans lequel l'auteur caractérise les historiens arabes-espagnols, expose leurs tendances et leurs défauts, et indique les ouvrages qu'il importerait de retrouver. Rien ne saurait donner d'avance une meilleure idée de l'Histoire des Arabes d'Espagne, que M. Dozy nous fait espérer, dans sa préface des Abbadides, que cet échantillon de sa critique incisive et spirituelle.

M. Kosegarten a fait paraître le troisième volume

[1] *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne*, intitulée *Al bayan ol-Moghrib*, par Ibn Adhari de Maroc, et Fragments de la Chronique

de Tabari. Vous savez que ce chroniqueur a suivi dans son ouvrage, autant qu'il a pu, le plan des collections de traditions sur Mahomet, et lui a donné la forme d'une succession d'anecdotes, dont chacune commence par la liste de ceux qui l'ont transmise et remonte jusqu'au témoin oculaire. Cette disposition rend naturellement l'ouvrage très-diffus et la conséquence a été que la traduction abrégée persane a peu à peu usurpé la place de l'original, qui a longtemps passé pour perdu, jusqu'à ce que M. Kosegarten en eût découvert des parties considérables, qu'il a entrepris de publier. Le volume qui vient d'être achevé [1] se compose entièrement d'anecdotes relatives à la bataille de Kadesia, qui a livré la Perse aux Arabes. On a trouvé, depuis la première découverte de M. Kosegarten, quelques autres parties de l'original de Tabari, mais tout ce que l'on en connaît jusqu'ici est loin de faire un ouvrage complet, et il est extrêmement désirable que de nouvelles recherches nous mettent en possession des Annales entières de Tabari.

M. Haarbrücker [2], à Halle, a achevé la traduction

d'Arib de Cordoue, par R. P. A. Dozy. 2 vol. Leyde, 1848-1851, in-8° (117, 327; 48 et 321 p.).

[1] *Taberistanensis, sive Abu Dschaferi Mohammed ben Dscherir Annales regum et legatorum Dei,* arabice edidit et in latinum transtulit J. G. L. Kosegarten. Vol III; Greifswald, 1853, in-4° (IV, 164 et 87 p.). Ce très-mince volume coûte 22 francs!

[2] *Abu-l-Fath Muhammed asch-Scharastanis Religionspartheien und Philosophenschulen* zum ersten Male vollständig aus dem Arabischen übersetzt und mit erklärenden Anmerkungen versehen, von Dr Theodor Haarbrücker; Halle, vol. II (x et 464 p.).

du livre des religions et des sectes de Scharistani. Le premier volume contenait l'exposé des doctrines des *peuples du livre*, ou des nations qui croient à une révélation; le second traite des philosophes et des idolâtres, c'est-à-dire des Sabéens, des Grecs, des philosophes arabes, des anciens Arabes et des Indiens. Les chapitres sur les Grecs et les Indiens n'ont pas une grande importance pour nous, mais les chapitres sur les Sabéens et les Arabes contiennent des renseignements d'une grande valeur pour une histoire future des religions. Le chapitre sur les philosophes arabes consiste presque uniquement dans un exposé détaillé du système d'Avicenne, qui présente de l'intérêt, parce qu'il embrasse le système complet d'un des grands scolastiques arabes. Au premier abord, il y a peu de plaisir à s'occuper de la philosophie arabe; elle est la contre-partie exacte de notre philosophie au moyen âge; on y voit l'esprit humain enchaîné par un système de formules et s'épuisant dans une lutte séculaire contre des subtilités qu'il avait créées lui-même. L'Europe est parvenue à rompre ces chaînes, le monde musulman y est resté, et c'est là ce qui a décidé la supériorité de l'un et la décadence de l'autre. La grandeur de ces conséquences donne de l'intérêt à l'étude de la scolastique arabe, et, quand on y pénètre plus profondément, on retrouve, comme dans la scolastique chrétienne, sous cette couche stérile de formules, l'individualité et la force du talent de quelques grands esprits, qui ont posé et discuté, sous la seule forme

que leur temps admettait, toutes les questions philosophiques.

On ne pouvait donner une meilleure preuve de cet intérêt que ne l'a fait M. Renan, dans le savant travail qu'il a publié sur Averroës et sa philosophie [1]. Averroës est le dernier grand scolastique arabe; il précède la décadence des études philosophiques chez les musulmans et ses ouvrages ont eu un retentissement infiniment plus grand en Occident qu'en Orient. Ses œuvres furent traduites en hébreu et en latin et ont été, jusqu'au moment de la renaissance, l'objet d'études et de discussions ardentes dans toute l'Europe, discussions qui ne furent pas facilitées par l'obscurité de ces traductions presque inintelligibles. Mais il faut suivre, dans l'ouvrage même de M. Renan, toutes les vicissitudes des doctrines d'Averroës; le rôle étrange que son nom a joué et tout ce qui s'y est rattaché, depuis que l'empereur Frédéric II l'a fait connaître aux chrétiens. C'est une belle étude, pleine d'esprit et de saine érudition, que personne ne lira sans un vif intérêt.

Il a paru encore quelques autres matériaux pour la philosophie des Arabes. M. Poper a publié deux écrits métaphysiques de Bahmanyar ben el Marzaban [2], aristotélien de l'école d'Avicenne, dans les-

[1] *Averroës et l'Averroïsme*, essai historique par E. Renan; Paris, 1852, in-8° (VII et 361 p.).

[2] *Behmenjar ben el Marzuban, der persische Aristoteliker aus Avicenna's Schule.* Zwei metaphysische Abhandlungen von ihm, arabisch und deutsch herausgegeben von Dr Salomon Poper; Leipzig, 1851, in-8°.

quels il traite de l'existence et des degrés des êtres existants. C'est un ouvrage de pure scolastique, pendant qu'un extrait du *Khaliset* de Farabi, rédigé par l'imam Ali de Badakschan, dont le texte arabe a été publié à Kazan[1], paraît être plutôt un manuel de morale et de piété. Je ne connais ces deux livres que par leurs titres.

M. Perron a terminé sa traduction du Précis de jurisprudence par Khalil ibn Ishak[2]. C'est le travail le plus étendu et le plus complet qu'on ait fait sur la législation arabe. Khalil ibn Ishak est un jurisconsulte du rite malékite et son autorité est immense dans tous les pays où ce rite prédomine. Son livre forme un système complet de jurisprudence religieuse et civile; il est écrit dans un style bref et concis, presque comme un ouvrage d'algèbre. Il est destiné à être appris par cœur pour servir de point de départ à l'enseignement et pour fournir les principes et les formules du droit aux juges. La difficulté de traduire ce livre était excessive, tant à cause de ce style d'une concision presque oraculaire, qu'à cause de la foule de termes techniques auxquels rien ne répond dans nos langues et qui n'admettent pourtant pas de traduction vague, parce qu'ils ont été définis

[1] كتاب خلاصة الخلاصة للامام العلامة على بن محمود الرائض البدخشانى. Kasan, 1851 (64 p.).

[2] *Précis de jurisprudence musulmane ou principes de législation musulmane civile et religieuse, selon le rite malékite, par Khalil ibn Ishak*, traduit de l'arabe par M. Perron. Vol. IV-VI; Paris, 1851-1852, in-4° (686, 581 et 507 p.). Cet ouvrage fait partie de l'*Exploration scientifique de l'Algérie*, dont il forme les vol. X-XV.

par les légistes arabes avec la précision la plus grande et sont employés dans le sens le plus strict. M. Perron a surmonté ces difficultés avec beaucoup de talent et de bonheur, en insérant dans des crochets, au milieu de chaque phrase, tout ce qu'il fallait pour compléter l'expression de l'auteur, et en renvoyant les définitions à une série de notes qui terminent les volumes. Ce travail est de la plus haute importance, non-seulement pour les légistes et particulièrement pour les tribunaux d'Algérie pour lesquels il a été entrepris, mais pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire et de l'état social des musulmans. Cette législation si complète et si conséquente avec elle-même, que l'effort d'une série de grands jurisconsultes a fait sortir d'un code religieux aussi informe et aussi incomplet que le Coran, est une chose belle en elle-même. Leur législation est peut-être le meilleur résultat que les Arabes aient tiré de l'étude incessante d'Aristote et de la discipline mentale, assez stérile d'ailleurs, à laquelle ils se sont soumis pendant des siècles et avec tant de patience dans leurs écoles de philosophie.

La législation musulmane selon le rite des Hanifites a été, jusqu'à présent, à peu près la seule connue en Europe. Mouradja d'Ohsson, dans son *Tableau de l'Empire Ottoman*, et Hamilton dans sa traduction de l'*Hedaya*, en ont exposé les principes et la pratique, et elle continue à être l'objet des recherches des savants. Vous avez trouvé, dans le Journal asiatique, une série d'articles intéressants sur ce sujet, par M. Ducaurroy,

et M. Baillie vient de publier deux ouvrages sur des parties importantes de la législation musulmane, dont l'un traite des lois sur les ventes[1], l'autre de l'impôt foncier, selon la loi hanifite[2]. Ce sont deux sujets de beaucoup d'importance pour l'administration anglaise dans l'Inde, où la superposition de la loi musulmane sur la loi indienne a produit la plus grande confusion dans le droit et donné lieu à une grande oppression dans la pratique. Dans les cas où la contestation ne peut, d'après la nature des choses, naître que parmi des membres de la famille ou des coreligionnaires, il y a peu de difficulté à appliquer la loi musulmane ou la loi indienne, selon la religion des parties; mais quand il s'agit de rapports qui peuvent avoir lieu entre des hommes de religion différente, comme les ventes ou l'impôt, il s'élève des obstacles presque insurmontables pour l'administration équitable de la justice. C'est surtout la loi musulmane sur les impôts, qui n'est pas le côté brillant de cette législation, qui a été funeste à l'Inde, en minant la constitution municipale indigène, qui était d'une grande perfection, et en ébranlant graduellement la propriété foncière. M. Baillie rend un véritable service par ses deux ouvrages, parce que la première condition, dans une réforme, est de connaître exactement

[1] *The Moohummudan law of sale,* according to the Huneefeea code, from the Futawa Alumgeeree, by Neil B. E. Baillie; Londres, 1850, in-8°.

[2] *The land-tax of India,* according to the Moohummudan law, translated from the Futawa Alumgeeree, by Neil Baillie; Londres, 1853, in-8°.

l'état des choses, et il est probable que l'effet de son travail sera de confirmer la tendance actuelle des Anglais dans l'Inde pour le rétablissement des institutions indiennes, partout où elles ont conservé encore quelque vitalité.

On peut voir, dans un ouvrage de M. Morley[1], combien les embarras de la justice sont grands dans l'Inde, par suite de ce mélange de races et de lois. Ce livre forme une collection de cas jugés dans les cours suprêmes dans l'Inde, ou par voie d'appel en Angleterre. Le but de l'auteur est tout pratique, mais quelques parties de son travail, surtout la bibliographie des ouvrages de loi musulmans et indiens, et les glossaires de termes techniques arabes et sanscrits, ont de l'intérêt pour la science.

M. Flügel a publié le sixième volume du Dictionaire bibliographique de Hadji Khalfa[2], qui paraît aux frais du Comité de traductions de Londres. C'est un livre si connu et si apprécié de tous ceux qui ont à faire des recherches sur la littérature arabe, qu'il est peut-être inutile de parler ici de sa grande importance. On ne peut que féliciter M. Flügel et le Comité d'avoir mené à fin avec tant de persévérance cette difficile et utile entreprise, qui n'attend

[1] *An analytical Digest of all the reported cases decided in the supreme courts of judicature in India*, etc. with illustrative and explanatory notes, by William Morley. New series, vol. I; Londres, in-8°, 1852 (XVIII et 465 p.).

[2] *Haji Khalfæ Lexicon bibliographicum et encyclopædicum*, primum a latino vertit et commentario indicibusque instruxit G. Flügel. T. VI; London, 1852, in-4° (VIII et 679 p.).

plus qu'un appendice, par lequel M. Flügel se propose de compléter Hadji Khalfa en y ajoutant des notices sur des ouvrages arabes plus modernes.

M. Freytag a terminé les éditions de deux ouvrages de littérature arabe, dont l'un appartient aux origines et l'autre à la décadence des lettres arabes. Le premier est le *Hamasa* d'Abou Temam, dont M Freytag a commencé, il y a bien des années, la publication du texte et de la traduction, et qu'il vient d'achever[1]. Abou Temam Habib ben Aous était un poëte du commencement du IIIe siècle de l'hégire. Les hommes de lettres de ce temps, qui n'étaient pas théologiens et légistes, n'avaient point de position reconnue, ni de public pour acheter leurs ouvrages, et étaient réduits à vendre leurs louanges aux grands personnages, ce qui fit naître une classe de poëtes qui flattaient leurs patrons aussi longtemps qu'ils recevaient des largesses, et leurs lançaient des satires quand ils cessaient d'en obtenir de l'argent. Abou Temam appartenait à cette classe; mais au milieu de sa vie errante, il eut le bonheur d'être arrêté par les neiges à Hamadân, où il passa l'hiver chez Aboul Wefa et occupa ses loisirs à faire, dans la bibliothèque de ce personnage, cinq collections de poésies, dont une, le *Hamasa*, a survécu et a sauvé de l'oubli le nom d'Abou Temam. C'était

[1] *Hamasæ Carmina*, cum Tebrisii scholiis integris edita, versione latina commentarioque illustravit et indicibus instruxit G. G. Freytag; Bonn, in-4°, vol. I, 1828 (932 p.); vol. II, 1847-1852 (651 et 746 p.).

l'époque la plus brillante des Arabes; la nation était jeune, prospère, pleine d'espérance et capable d'un développement mental que le fanatisme a éteint plus tard. On cultivait son esprit par l'étude des sciences grecques et indiennes, et son goût et son langage par celle des poésies anciennes du désert, dans lesquelles les sentiments nationaux étaient exprimés dans la langue la plus pure et la plus idiomatique. On recherchait pour cela avec le plus grand soin les poésies des différentes tribus, et l'on s'explique parfaitement le succès que devaient avoir des collections comme celle d'Abou Temam, qui est composée en grande partie de poëmes et de fragments de poëmes antérieurs à Mahomet ou contemporains. Ces anthologies ont eu l'inconvénient de faire tomber en oubli et disparaître la plus grande partie des collections originales auxquelles elles sont empruntées; mais elles forment pour nous les sources les plus précieuses pour l'étude de la langue et de l'état social des Arabes avant l'Islam. M. Freytag a eu soin d'accompagner le texte du commentaire entier de Tebrizi et la traduction de notes savantes, dont un livre de ce genre ne peut se passer.

Le second ouvrage de M. Freytag est une édition du *Fakihet el Kholafa* d'Ibn Arabchah, auteur du xve siècle de notre ère et très-connu par sa vie de Timour, qui a été publiée plusieurs fois. Il écrit en prose rimée, dans le goût de son temps et de façon à faire disparaître le sens sous les allusions, les allitérations, les métaphores et le bruit des phrases

brillantées. L'histoire de Timour a de l'importance historique, mais le Fakihet n'est qu'un moyen d'étude pour la langue; c'est un ouvrage de morale politique sous forme de fables d'animaux, qui sont liées entre elles par l'histoire fictive d'un prince qui désire échapper aux soupçons de son frère. M. Freytag en avait publié le texte il y a longtemps, et il termine maintenant l'ouvrage par un petit volume de notes indispensables[1].

M. Amari a publié la traduction d'un livre sur un sujet analogue, le *Solwan*[2] d'Ibn Zafer, musulman sicilien du XIIe siècle de notre ère. Ibn Zafer paraît avoir joui d'une grande considération parmi les savants et les beaux esprits de son temps, ce qui donne de l'intérêt à la biographie que M. Amari est parvenu à tirer de différentes sources. Nous trouvons en lui encore un de ces savants musulmans que les besoins de leurs études, les malheurs de leur temps, le caprice ou l'espoir de trouver un protecteur généreux poussaient à travers le monde, et que nous voyons tantôt hommes d'état, tantôt professeurs, tantôt flatteurs des princes, écrivant en vers et en prose sur toutes les sciences, et dont l'existence est un phénomène si curieux de cette époque,

[1] *Fructus imperatorum et jocatio ingeniosorum*, auctore Ahmede filio Mohammedis, cognominato Ebn-Arabschah, edidit et annotationibus instruxit G. G Freytag; Bonn, in-4°, vol. I, 1832 (XXXVIII. 69 et 252 p.); vol. II, 1852 (183 p.).

[2] *Solwan or Waters of comfort* by Ibn Zafer, a Sicilian Arab of the twelfth century, from the original manuscript, by Michel Amari; London, 1852, in-8°, 2 vol. (342 et 350 p.).

mais presque incompréhensible pour nous, accoutumés à une existence plus stable et à des études plus spéciales. Le peu qui nous reste de la vie d'Ibn-Zafer le montre presque toujours malheureux; quittant la Sicile pour fuir les maîtres chrétiens du pays, errant en Afrique et en Orient, établi tantôt à Alep, tantôt à Hamah; persécuté par le fanatisme des sectes religieuses, se réfugiant de nouveau en Sicile, quêtant des pensions par ses dédicaces, abandonné de ses patrons et terminant sa vie dans la misère et dans les plus grands malheurs domestiques. Le *Solwan* est une collection d'anecdotes plus ou moins authentiques et de fables d'animaux, dont le but est d'exhorter le lecteur à l'exercice de différentes vertus. La valeur de ces recueils, dont il existe un grand nombre, dépend pour nous avant tout de l'exactitude historique des faits cités, qui sont souvent empruntés à des ouvrages perdus. Sous ce rapport l'intérêt qu'offre le *Solwan* est peu considérable, car l'auteur ne paraît pas scrupuleux sur les sources auxquelles il puise; son but n'est en aucune façon de fournir au lecteur des matériaux historiques, mais de lui inculquer des leçons de morale sous une forme élégante et frappante. Cette classe de livres a, du reste, en Orient, une importance réelle, non-seulement comme enseignement moral, mais comme une des formes les plus faciles et les plus sûres de protestations contre les vices de ces princes absolus, auxquels on ne pourrait sans danger en adresser d'autres. On en voit un exemple frap-

pant dans un ouvrage de cette espèce que M. Brown, interprète de la légation américaine à Constantinople, a fait paraître récemment à New-York. Ce sont les *Merveilles des accidents remarquables*, par Ahmed Hamdan Soheili[1], écrivain turc du XVII[e] siècle. L'auteur distribue, selon l'habitude, les anecdotes qu'il raconte dans des chapitres destinés à mettre en lumière les différentes vertus qu'il veut recommander. Il se sert d'une de ces anecdotes pour exposer l'origine de la vente des places en Turquie et pour combattre avec beaucoup de force cet abus. Nous savons tous que cette remontrance n'a produit aucun effet; mais l'histoire moderne de la Turquie prouve combien elle était sage. Probablement bien des anecdotes qui sont insérées dans ces recueils, avec un air de parfaite innocence, sont au fond des remontrances et peut-être des satires adressées aux princes auxquels ces livres étaient dédiés ou destinés. Le travail de M. Brown a subi à New-York une révision qui ne paraît pas avoir été heureuse, et dont on trouve les traces dans de nombreuses erreurs de transcription des noms propres, erreurs que le savant auteur n'a certainement pas commises.

M. Dieterici, à Berlin, a publié une traduction allemande du commentaire d'Ibn Akil sur la gram-

[1] *Turkish evening entertainments, the wonders of remarkable incidents and the rarities of anecdotes*, by Ahmed Ibn Hemdem the Ketkhoda called Sohaylee, translated from the turkish by John P. Brown; New-York, 1850, in-8° (378 p.).

maire d'Ibn Malik[1], dont il avait fait imprimer le texte il y a quelques années. Il ne viendra, je pense, dans l'esprit de personne, de vouloir apprendre l'arabe dans la traduction d'une grammaire indigène, si grande qu'en soit l'autorité et si parfaite qu'en puisse être la méthode. Ce serait du temps et de la peine perdus; mais un ouvrage comme celui de M. Dieterici n'est pas pour cela sans une utilité fort réelle, car il sert à acquérir la langue technique des grammairiens, dont la connaissance est indispensable, non-seulement pour l'intelligence de classes entières d'ouvrages, comme les commentaires du Coran et des poëtes, les collections de proverbes, etc. mais encore pour le sens d'une foule de passages qui se trouvent, souvent quand on s'y attend le moins, au milieu d'ouvrages historiques et de tout genre. L'étude des grammairiens arabes offre même un intérêt plus général encore. Aucun peuple n'a attaché plus d'importance à l'étude de la grammaire que les Arabes, qui lui ont probablement sacrifié plus de temps qu'à aucune autre science. Le résultat de ces travaux a été une théorie grammaticale fondée sur une analyse profonde de la langue, à côté de laquelle on ne peut citer que la grammaire sanscrite, qui a été formée de la même manière, mais en partant d'un autre point de vue. Ceux qui s'occupent de la philosophie des langues ne peuvent se passer de l'étude de ces deux sys-

[1] *Ibn Akil's Commentar zur Alfijja des Ibn Malik* aus dem arabischen zum ersten Male übersetzt von F. Dieterici; Berlin, 1852, in-8° (XXVII et 408 p.).

tèmes grammaticaux, les plus beaux, les plus philosophiques et les plus précis qu'il y ait eu dans le monde. Le livre de M. Dieterici sera pour eux d'un grand secours.

C'est à la même classe d'ouvrages qu'appartient l'édition et la traduction de l'*Adjroumieh*, que M. Perowne a fait imprimer à Cambridge[1]. L'Adjroumieh est un très-court abrégé de la syntaxe, que les élèves, dans presque toutes les écoles en Orient, apprennent par cœur. M. Perowne le publie avec les voyelles et le traduit aussi intelligiblement que la matière le permet; fournissant ainsi au lecteur le moyen d'acquérir les connaissances des principaux termes techniques des grammairiens arabes.

Enfin, il me reste à annoncer la publication très-prochaine d'un nouveau travail de M. Woepcke sur les mathématiques arabes. On sait que les Arabes se sont occupés avec beaucoup d'ardeur des mathématiques; qu'ils ont adopté d'abord les sciences des Indiens, plus tard celles des Grecs; qu'ils ont fait des voyages en Grèce pour se procurer des manuscrits, et que quelques œuvres capitales des mathématiciens grecs n'ont été conservées que dans des traductions arabes; mais on n'apprend que graduellement quels ont été les progrès réels des Arabes dans ces sciences. M. Woepcke est du petit nombre d'hommes qui réunissent les connaissances nécesaires pour ces études

[1] *Al Adjrumieh*, the arabic text with the vowels and an english translation by the Rev. J. J. S. Perowne; Cambridge, 1852, in-8° (10 et 12 p.).

ardues. Il avait déjà découvert et publié dans le Journal asiatique la traduction arabe d'un traité perdu d'Euclide et fait imprimer l'algèbre d'Alkhayyami, et le Comité des traductions de Londres annonce que ce savant lui a offert la traduction arabe d'un commentaire grec sur le dixième livre d'Euclide, qu'il a découvert récemment, et dont l'original est perdu. Dans ce moment, il publie à Paris une analyse d'un traité d'Alkarkhi[1], mathématicien arabe du xie siècle de notre ère, par laquelle il se propose de prouver, que les Arabes ont connu l'algèbre indéterminée, que leurs travaux sur ce sujet sont basés sur Diophante, qu'ils ont ajouté aux travaux de Diophante de nouvelles méthodes et des problèmes plus élevés, enfin que les progrès de l'algèbre, qu'on avait attribués à Fibonacci, sont empruntés à Alkarkhi. Ce dernier point, bien établi, fera disparaître une lacune considérable dans l'histoire des mathématiques et fixera la véritable position des Arabes entre les Grecs et les Italiens de la renaissance, position qui a été longtemps incertaine et discutée.

En nous tournant vers la Mésopotamie, nous trouvons que, depuis deux ans, les découvertes en Assyrie et en Babylonie ont fait les plus grands progrès. Le gouvernement français a chargé M. Place, consul à Mossul, de la continuation des fouilles de

[1] *Extrait du Fakhri*, traité d'algèbre par Abou Bekr Mohammed ben Alhaçan Alkarkhi; précédé d'un mémoire sur l'algèbre indéterminée chez les Arabes, par M. F. Woepcke; Paris, 1853, in-8°.

Ninive, et a envoyé une expédition, composée de MM. Fresnel, Oppert et Thomas, dans la basse Mésopotamie. Malheureusement, cette expédition n'a pas pu aller faire des fouilles à Warka, Senkerah et Niffar, parce que les tribus arabes étaient en guerre avec le pacha de Bagdad. Elle a dû se contenter d'explorer les ruines de Babylone, qui ont été tant dévastées depuis deux mille ans, qu'il faudrait des excavations immenses pour atteindre les parties intactes de ces ruines, qui, sans aucun doute, recèlent encore de grandes richesses archéologiques. Au reste, je puis m'abstenir de parler en détail des recherches de M. Fresnel et de ses collaborateurs, parce que vous trouverez dans le Journal asiatique une relation détaillée de leurs travaux topographiques à Babylone. M. Place a été plus heureux à Ninive; il a trouvé que M. Botta n'avait pas épuisé les trésors de Khorsabad; il a découvert de nouvelles salles, des souterrains voûtés, des corridors en briques émaillées, des statues assyriennes, la cave du château, encore garnie de cruches, dans lesquelles le vin était desséché; des bas-reliefs, des inscriptions, des objets en ivoire et en métal, et, tout récemment, un dépôt d'instruments de fer et d'acier, et une porte de la ville ou du palais, entièrement conservée, fermée en haut par une voûte reposant sur deux taureaux, et construite en briques émaillées et figurées. Ces deux dernières découvertes sont particulièrement intéressantes; le dépôt de fer et d'acier, non-seulement parce qu'il nous fournit des instruments de

toute sorte, des socs de charrue, des pics, des chaînes, des marteaux et autres, mais parce qu'il nous montre l'emploi de l'acier dans un temps où l'on ne devait pas croire que cette matière fût connue hors de l'Inde. La découverte de la porte voûtée nous éclaire sur une partie très-curieuse de l'architecture assyrienne; car on n'avait jusqu'ici aucune idée exacte sur la manière dont ces grands et profonds portails étaient recouverts; et l'on peut voir, dans l'ouvrage récent de M. Layard, que lui-même n'a pas su deviner la vérité sur ce point[1]. Au reste, je ne puis rendre compte que très-imparfaitement des découvertes de M. Place; car ses envois d'antiquités ne sont pas encore arrivés, et je n'ai qu'une connaissance très-partielle des rapports qu'il a faits; mais ce que j'en connais suffit pour prouver qu'il a rempli sa mission avec autant de zèle que de bonheur, et que ses envois rétabliront un peu plus d'égalité entre nos collections du Louvre et celles du British Museum. On prétend que le Gouvernement a ordonné l'abandon de ces fouilles; mais je ne puis croire qu'il renonce à faire suivre jusqu'au bout la plus belle découverte archéologique de ce siècle; une découverte que la France a faite, et qui sera pour

[1] J'avoue que je suis étonné que M. Layard ait placé à la tête de ses ouvrages récents la restauration d'un palais assyrien que lui a fournie M. Ferguson, et qui me paraît incompatible avec ce qui nous reste de ces palais et avec les matériaux dont ils étaient construits. Nous ne savons pas encore comment ils étaient recouverts; mais on peut être à peu près sûr que ce n'était pas comme l'a imaginé M. Ferguson.

elle un honneur éternel. L'Angleterre n'abandonne pas si facilement ses entreprises, et il se forme en ce moment à Londres une société sous le titre de *Assyrian fund Society*, dont le but est de poursuivre la recherche des antiquités de la Mésopotamie.

M. Loftus n'a pas encore publié ses découvertes. Il a envoyé à Londres les antiquités qu'il a trouvées à Warka et qui consistent en sarcophages chaldéens en terre cuite, colorée en bleu, dont la forme est à peu près celle d'un soulier colossal dans lequel on aurait placé un corps embaumé et dont on aurait fermé l'entrée par un couvercle, aussi en terre cuite. Ces étranges sarcophages portent des ornements, mais pas d'inscriptions. Malheureusement les Arabes y trouvent quelquefois des objets d'or, de sorte que les nécropoles de Warka et de Niffar sont devenues un champ régulier d'exploitations pendant le peu de mois durant lesquels l'inondation et les fièvres ne rendent pas inabordables ces contrées marécageuses. Plus tard, M. Loftus est allé à Suse, où il a trouvé les restes d'un palais achéménide semblable à ceux de Persépolis, et des inscriptions du système persépolitain, datées d'Artaxerce. Je ne crois pas qu'on ait encore rien publié sur ces découvertes.

M. Layard, au contraire, a fait paraître les résultats de sa seconde exploration [1], qui avait pour but principal d'achever les fouilles commencées à Nim-

[1] *Discoveries in the ruins of Nineveh and Babylon*, being the result of a second expedition undertaken for the trustees of the British Mu-

roud et dans le Koyoundjik, l'un des deux grands palais de l'enceinte intérieure de Ninive. Ces fouilles ont mis au jour des monuments aussi variés que curieux; des bas-reliefs, des inscriptions; un dépôt de vases en bronze; des ustensiles en ivoire, en verre, en différents métaux, en poterie, en pierre; des armes, des cloches, des trônes, enfin une quantité infinie d'antiquités, qui toutes contribueront à compléter le tableau surprenant de l'ancienne Assyrie, que nous voyons renaître de nos jours par suite des découvertes de M. Botta et de ceux qui ont suivi son exemple. Pendant que ces fouilles s'exécutaient à Mossul, M. Layard alla explorer une grande partie de la Mésopotamie, les bords du Khabour, les ruines d'Arban, de Wan, de Babylone, de Niffar, et à son retour celles de Kala Scherghat, et recueillit partout des restes de l'antiquité. Mais s'il est impossible d'indiquer dans une page les résultats d'une pareille exploration, il est heureusement facile de consulter les ouvrages de M. Layard. Les Anglais nous ont donné à cette occasion un exemple qui doit nous faire réfléchir sur la manière dont on procède en France en pareil cas. La France et l'Angleterre ont, je crois, dépensé depuis dix ans des sommes à peu près égales pour les antiquités assyriennes. La

seum, by Austen H. Layard, with maps, plans and illustrations; Londres, 1853, in-8° (686 p.).

The palace of Sennacherib, being a second series of the monuments of Nineveh, including bas-reliefs and bronzes from the ruins of Nimroud, by Austen H. Layard: London, 1853, in-fol. (70 pl.)

France avait le grand avantage d'avoir fait la découverte; mais on a tardé; on a accordé avec parcimonie les encouragements pour les fouilles, et puis on a prodigué l'argent pour la publication des résultats dans des volumes d'un format et d'un prix également formidables, pendant que les Anglais ont fouillé hardiment et avec persévérance et ont publié dans une forme qui permettait aux libraires d'entreprendre les ouvrages et au public de les acheter. Le résultat est que leur collection d'antiquités est infiniment plus riche que la nôtre et que les ouvrages de M. Layard sont dans les mains de tout le monde, dans tous les pays, tandis que celui de M. Botta est resté une curiosité qu'on montre aux voyageurs dans les grandes bibliothèques, mais qui est à peu près inaccessible aux hommes qui en feraient usage. Permettez-moi de prouver cette assertion par un seul fait. S'il y a deux hommes qui doivent désirer d'avoir à leur disposition l'ouvrage de M. Botta, ce sont certainement M. Rawlinson et M. Layard; mais ni l'un ni l'autre ne le possèdent. En vérité, ce n'est pas là de la publicité.

Le déchiffrement des inscriptions assyriennes paraît avoir marché bien moins rapidement que la découverte des antiquités, comme on devait s'y attendre; car, non-seulement il est plus aisé de faire des fouilles que de découvrir un alphabet et une langue, mais la quantité même des monuments découverts est un obstacle, non pas à l'étude, mais à la publication des résultats. Il n'est pas facile d'in-

diquer le point exact auquel se trouve aujourd'hui cette étude. M. Rawlinson a publié le texte assyrien de la grande inscription de Bisutoun [1]; il y a joint une transcription et une traduction du monument, une liste de caractères et le commencement d'un mémoire explicatif. C'est un grand service rendu à tous ceux qui s'occupent de cette matière, car cette inscription, quoique très-fruste, est encore le monument trilingue le plus considérable que nous ayons, et donne, par le nombre de noms propres qu'il contient, plus de secours qu'aucun autre pour la fixation de l'alphabet assyrien, qui est un si grand et si difficile problème.

Personne n'a encore osé proposer un alphabet assyrien complet; mais on a fait des progrès incontestables dans la découverte de la valeur des lettres et des groupes, et un certain nombre de noms propres est à peu près hors de contestation, ce qui permet de fixer la date de bien des monuments et le nom de beaucoup de localités. M. Rawlinson a fait lui-même l'application de ces résultats dans un mémoire [2] contenant une esquisse de l'histoire assyrienne d'après les inscriptions; c'est un essai écrit à la hâte et de mémoire sous une tente, mais rempli de données neuves et curieuses, et conçu avec cette

[1] *Memoir on the babylonian and assyrian inscriptions*, by lieutenant-colonel H. C. Rawlinson. Ce mémoire formera le vol. XIV du Journal de la Société asiatique de Londres; la première moitié en a paru.

[2] Ce mémoire est imprimé dans le *Twenty ninth annual report of the royal asiatic Society*; Londres, 1852, in-8° (43 p.).

admirable faculté de combinaison qui est en même temps l'instrument et l'écueil des inventeurs, et que M. Rawlinson possède à un haut degré. Ce petit écrit n'est pas présenté comme le résultat définitif de l'auteur; c'est l'expression de son opinion d'alors et l'indication du point où il était arrivé, et qui, probablement, depuis ce temps, aura changé dans beaucoup de détails par de nouvelles découvertes et de nouvelles combinaisons; mais rien n'est plus propre que cet aperçu rapide pour faire entrevoir ce que toute l'histoire de l'Asie antique peut attendre de la lecture des inscriptions assyriennes.

M. Rawlinson a trouvé récemment un de ces grands cylindres en terre cuite qui paraissent avoir été destinés à la publication officielle des annales des rois. Ce nouveau cylindre contient huit cents lignes d'écriture et date de Tiglatpilesar, le cinquième roi de la dynastie assyrienne dont il donne la généalogie ascendante jusqu'au premier roi. M. Hinks paraît avoir publié l'interprétation d'un cylindre semblable du même roi, mais je n'ai pas réussi à voir son mémoire. M. Rawlinson annonce encore la découverte de deux nouveaux obélisques, différents de celui que M. Layard avait trouvé à Nimroud, et sur lequel M. Grotefend vient de publier deux mémoires[1],

[1] *Erläuterung der Keilinschriften babylonischer Backsteine*, von Dr G. F. Grotefend; Hannovre 1852, in-4° (31 p.).

Die Tributverzeichnisse des Obelisken aus Nimrud, nebst Vorbemerkungen über den verschiedenen Ursprung und Charakter der persischen und assyrischen Keilschrift, von G. F. Grotefend; Göttingen 1852, in-4° (106 p. et 2 pl.).

dont l'un a été lu par lui à la Société royale de Göttingen au cinquantième anniversaire de la séance où il avait lu son mémoire sur l'alphabet persépolitain, mémoire qui a été le point de départ de tous les progrès qui ont été faits depuis ce temps dans l'interprétation des inscriptions cunéiformes de toute espèce.

Il se prépare en Europe de nombreux travaux sur les inscriptions assyriennes, depuis que la publication de la grande inscription de Bisutoun a fourni aux savants de nouveaux matériaux, et les a délivrés de la crainte de cet inconnu qui pesait sur eux. Vous trouverez, dans un des prochains cahiers du Journal asiatique, une interprétation de la colonne assyrienne de cette inscription par M. de Saulcy.

La seule partie de la grande inscription de Bisutoun qui n'était pas encore publiée vient de paraître. M. Norris l'a fait lithographier avec beaucoup de soin d'après les empreintes sur papier prises par M. Rawlinson[1]. Cette partie est écrite dans le caractère qu'on était accoutumé à appeler médique, et que M. Rawlinson et après lui M. Norris appellent scythique, parce qu'ils croient qu'il représente la langue des tribus pastorales de la Perse d'alors. Cette supposition n'a pas l'air très-vraisemblable, car les tribus errantes sont en général peu lettrées, et l'on ne voit pas *a priori* pourquoi les rois de Perse, en

[1] *Memoir on the scythic version of the Behistun inscription*, by E. Norris. Ce mémoire forme la première partie du vol. XV du Journal de la Société asiatique de Londres, 1853.

voulant reproduire leurs inscriptions dans les langues principales de l'empire, auraient préféré un dialecte de tribus pastorales à la langue des Mèdes, à moins que celle-ci ne se trouve suffisamment identique avec l'assyrien ou le persan pour n'avoir pas besoin d'être représentée séparément. Mais il serait assez inutile de discuter un pareil point, puisque nous ne savons pas quelle langue parlaient les Mèdes, que nous n'avons qu'une idée vague de ce que pouvait être la langue des Scythes, et que nous ne comprenons pas la langue des inscriptions en question, malgré tous les efforts qu'on a faits jusqu'ici. La description que donne M. Norris de la famille de langues à laquelle il rattache le scythique me fait croire qu'il suppose que c'était une langue finnoise plutôt qu'une langue tartare, mais je puis être dans l'erreur là-dessus. Ce difficile problème n'acquerra une importance réelle que quand nous posséderons un certain nombre d'inscriptions dans cette écriture, qui ne se seraient pas conservées dans d'autres langues et d'autres caractères, pendant que jusqu'ici il n'y en a qu'une seule qui se trouve dans ce cas.

Les inscriptions persanes n'ont été l'objet d'aucun travail récent, et les nouveaux matériaux que les inscriptions de Suse nous promettent ne sont pas encore accessibles; mais la publication des textes zends a fait des progrès considérables. M. Westergaard, à Copenhague, et M. Spiegel, à Erlangen, ont tous les deux commencé leurs éditions de ce qui nous reste des livres de Zoroastre. Les deux parties du

premier volume du *Zend-Avesta* de M. Westergaard [1] comprennent le texte du *Yasna*, du *Vispered* et de onze *Ieschts*, accompagné des variantes de tous les manuscrits de ces textes, accessibles en Europe. La fin du premier volume doit contenir le reste des livres sacrés des Zoroastriens; le second volume, un dictionnaire et une grammaire de la langue; le troisième une traduction des livres et une histoire de la Perse jusqu'au renversement de la monarchie par les Arabes. M. Westergaard a publié une édition autographiée du *Bundehesch* [2], d'après un manuscrit de Copenhague. Il n'est entré à cette occasion dans aucun détail, ni sur ce livre curieux, ni sur le pehlewi, langue sur laquelle il se propose de revenir dans son appréciation des traductions anciennes du Zend-Avesta, en se contentant de nous donner maintenant un *fac-simile* du manuscrit, pour faciliter l'étude de ce dialecte, dans lequel jusqu'alors on n'avait publié que des fragments insuffisants.

M. Spiegel, de son côté, a commencé l'édition du Zend-Avesta par le *Vendidad*, dont le texte est suivi d'une très-abondante collection de variantes et de la traduction en pehlewi [3]. M. Spiegel a fait pa-

[1] *Zend-Avesta, or the religious books of the Zoroastrians*, edited and interpreted by N. L. Westergaard. Vol. I. The zend texts; part. 1 et 2; Copenhague, 1852, in-4° (216 p.).

[2] *Bundehesh liber pehlvicus*, e vetustissimo codice Havniensi descripsit, duas inscriptiones regis Saporis primi adjecit N. L. Westergaard; Copenhague, 1851, in-4° (84 p.).

[3] *Avesta, die heiligen Schriften der Parsen*, zum ersten Male im Grundtext sammt der Huzvaresch Uebersetzung, herausgegeben von Spiegel, vol. I der Vendidad; Vienne, 1853, in-8° (323 et 227 p.).

raître en même temps le premier volume de sa traduction[1], qui est précédée d'une introduction et suivie d'*excursus* très-curieux sur l'ensemble de l'histoire religieuse de la Perse et sur quelques points spéciaux de ce grand sujet. Le principe adopté par M. Spiegel pour son interprétation des textes, et qu'il avait déjà énoncé il y a plusieurs années, est de suivre, autant que possible, la tradition persane, telle que les traductions en pehlewi et en pazend la donnent, sauf à pénétrer plus tard davantage dans le sens antique de ces livres par les moyens que l'étude des Védas et la grammaire comparée nous fourniront. Je crois que c'est une manière sage de procédér; on a fait ainsi dans le cas analogue des Védas, et M. Burnouf, qui a rendu le premier le Zend-Avesta intelligible, n'a pas procédé autrement, car il a partout pris pour guide la traduction de Nerioseng, sans s'interdire de la soumettre à une critique sévère. M. Spiegel a acquis la conviction que la traduction de Nerioseng est basée sur la traduction pehlewie et par conséquent il s'attache de préférence à celle-ci, malgré les difficultés additionnelles que lui opposent l'obscurité de cette version et la nature du dialecte dans lequel elle est écrite, et quoiqu'il reconnaisse parfaitement que le sens antique du Zend-Avesta était déjà obscurci en maints points lorsque cette traduction fut faite. Il ne s'est écarté de la tradition

[1] *Avesta, die heiligen Schriften der Parsen,* aus dem Grundtexte übersetzt mit steter Rücksicht auf die Tradition, von Dr F. Spiegel; Leipzig, 1852, in-8° (295 p.).

guèbre que lorsqu'il ne pouvait avoir un doute sur son inexactitude, ou lorsqu'il ne parvenait pas à la comprendre. On obtient ainsi un fond homogène, qui a pour lui une certaine présomption d'exactitude, et sur lequel on pourra s'appuyer pour remonter ensuite plus haut dans l'intelligence de ces textes obscurs; car il est certain que plus l'étude des Védas avancera, plus on parviendra à préciser le point où les deux races ariennes, leurs langues et leurs croyances se sont séparées. C'est en descendant de ce point plus élevé, qu'on obtiendra le vrai sens de beaucoup de parties du Zend-Avesta, et déjà nous l'entendons sur quelques points mieux que ne pouvaient l'entendre les traducteurs du temps des Sassanides[1]. Il s'ouvre là, pour le savoir moderne, une série de travaux aussi curieux qu'attrayants, mais qu'il eût été impossible d'entreprendre il y a trente ans, car c'est depuis cette époque que la grammaire comparée a été perfectionnée au point où nous la trouvons aujourd'hui.

Ceci me rappelle que j'ai à annoncer la publication de la sixième et dernière livraison de la Grammaire comparée des langues anciennes, par M. Bopp[2],

[1] L'étude du zend a fait assez de progrès en Allemagne pour qu'il soit devenu utile de faire imprimer des textes pour servir aux cours publics dans les Universités. C'est ainsi que M. Lassen a publié: *Vendidadi capita quinque priora* emendavit Ch. Lassen; Bonn, 1852, in-8°, (VI et 62 p.).

[2] *Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Zend, Griechischen, Lateinischen, Litthauischen, Altslawischen, Gothischen und Deutschen*, von Franz Bopp; Berlin, 1852, in-4° (1511 p.).

ouvrage commencé il y a vingt ans. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de livre qui ait contribué autant à l'avancement des sciences historiques que celui-ci. M. Bopp n'est pas l'inventeur de la méthode dont il a su faire un si bel usage; il faut en laisser l'honneur à M. Grimm, qui, le premier, a fixé les lois d'après lesquelles les langues de cette famille se changent et se transforment; mais, entre les mains de M. Bopp, et par l'application ingénieuse qu'il en a faite à toutes les langues de cette race, par la délicatesse des procédés qu'il a employés, par la sagesse avec laquelle il a évité le grand écueil de son sujet, un trop grand raffinement, cette méthode est devenue un instrument d'une puissance et d'une précision incomparables. Au reste, la science a marché pendant que l'ouvrage s'achevait, sous l'impulsion même qu'il communiquait, et M. Bopp s'occupe maintenant de revoir les premières parties de sa Grammaire comparée; les lois qu'il a établies n'ont pas été ébranlées, seulement le cercle qu'elles embrassent a gagné en surface et en profondeur.

La littérature persane ne paraît pas avoir été cultivée en Europe avec beaucoup de zèle. La plus considérable, et probablement la plus utile des additions qu'elle a reçues, est la nouvelle édition du Dictionnaire qui portait autrefois le nom de Richardson[1], mais qui avait subi, sous la main de dif-

[1] *A Dictionary persian, arabic and english*, by Francis Johnson. London, 1852, in-4° (1420 p.). Il faut savoir gré à la Compa

férents éditeurs, des changements tels, qu'il était réellement devenu un autre ouvrage. M. Johnson, qui en avait déjà donné, en 1829, une troisième édition considérablement augmentée, assume aujourd'hui, avec toute raison, la responsabilité entière de l'œuvre en la republiant sous son nom seul, et se justifie, dans la préface, en annonçant que la nouvelle édition contient trente mille mots de plus que la précédente, qui elle-même était déjà beaucoup plus complète que les éditions antérieures. Il faut pourtant dire, à l'honneur de M. Johnson lui-même que son édition précédente n'était pas assez mauvaise pour qu'on eût trouvé trente mille mots persans à y ajouter. La plus grande partie de ces mots nouveaux consiste en mots arabes qui, disposés alphabétiquement selon leurs nombreuses formes grammaticales, permettent d'ajouter à un dictionnaire, même raisonnablement ample, un nombre presque illimité de mots. Je suis loin de blâmer ces additions; mais le véritable mérite du livre consiste dans le soin plus grand avec lequel M. Johnson s'est servi des dictionnaires persans originaux, qui forment la véritable base de son ouvrage. On commence l'étude de toutes les littératures par la traduction des dictionnaires que les nationaux ont composés pour eux-mêmes; ils renferment les matériaux les plus exacts, et l'on n'est jamais en danger de se tromper de plus d'une nuance en fai-

gnie des Indes, aux frais de laquelle ce Dictionnaire a paru, d'avoir réduit le prix du livre, de 260 francs, prix de la troisième édition, à 100 francs, prix de la nouvelle.

sant passer la signification d'un mot d'une langue dans une autre. D'un autre côté, ces erreurs, en apparence minimes, sont presque inévitables, parce que l'auteur du dictionnaire original, est obligé de se servir de synonymes qui ne peuvent pas rendre l'emploi précis du mot qu'ils sont destinés à expliquer. Ce n'est donc que dans un *thesaurus*, où le mot se trouve cité avec des passages qui en indiquent les différentes significations, qu'on peut le suivre avec exactitude dans toutes ses nuances, en définir toute l'étendue et l'usage précis, et se rendre compte des changements qu'il peut avoir éprouvés dans le cours des temps. Je ne crois donc pas que le Dictionnaire de M. Johnson, si utile et si bien fait qu'il soit réellement, suffise dans l'état actuel de la science, et je fais des vœux pour que le *Thesaurus* de M. Quatremère, cette œuvre de quarante ans de travail, puisse à la fin voir le jour.

M. Chodzko, que son long séjour en Perse a parfaitement familiarisé avec la langue parlée, nous a donné une Grammaire persane [1], dans laquelle il tire un grand parti de sa connaissance de la langue moderne, et c'est là ce qui distingue cette nouvelle Grammaire. Elle rendra service, non-seulement aux personnes qui ont besoin de savoir la langue actuelle de la Perse, mais encore aux savants qui désirent suivre les procédés de la décomposition grammati-

[1] *Grammaire persane*, ou Principes de l'iranien moderne, accompagnés de *fac-simile* pour servir de modèles d'écritures et de style; par Alex. Chodzko; Paris, 1852, in-8° (VI, 212 et 5 planches).

cale des langues; ils y trouveront des formes de langage très-curieuses et ample matière à observations sur les changements délicats et en partie presque insensibles, mais continuels et caractéristiques, que le persan a subis depuis quelques siècles.

M. Chodzko a encore publié la première livraison d'un ouvrage qu'il intitule *Répertoire du théâtre persan*[1]. C'est le commencement d'une collection de *tazіehs*, ou représentations dramatiques de la mort d'Ali, qui se jouent pendant le mois de moharrem dans tous les pays où la secte des schiites est au pouvoir. Tout le monde connaît les descriptions que les voyageurs donnent de ces fêtes, des émotions frénétiques dans lesquelles elles jettent la population, et des désordres sanglants qu'elles occasionnent dans les villes où la population est mêlée de schiites et de sunnites. M. Chodzko nous apprend que le manuscrit qu'il possède vient de la bibliothèque de Feth Ali-Schah et contient trente-deux drames; lui-même a publié autrefois un mémoire sur les *taziehs* et la traduction de quelques-unes de ces pièces, mais je crois que jamais le texte d'aucune d'elles n'avait été publié. C'est peut-être la meilleure chrestomathie que M. Chodzko puisse ajouter à sa Grammaire, car le style de ces pièces est naturellement tenu dans un ton assez populaire pour que la multitude ras-

[1] *Djungui Chehadet, le Cantique des martyrs*, ou Recueil des drames religieux que les Persans du rite *cheia* font annuellement représenter dans le mois de moharrem, publié pour la première fois par A. Chodzko; Paris, 1852, in-8° (VIII et 30 p.).

semblée puisse comprendre, ou à peu près, ce qui se dit, quoiqu'il soit un peu plus littéraire et plus pur que quelques-unes des formes citées dans la grammaire. On comprend que le tragique du sujet et la solennité de la représentation détournent les auteurs de l'emploi d'expressions entièrement vulgaires. L'ouvrage est publié par voie d'autographie; la première livraison contient deux drames dans une écriture peu élégante, mais parfaitement lisible. M. Chodzko annonce une traduction de la collection entière.

M. de Schlechta, à Constantinople, a fait paraître la traduction, en vers allemands, de deux ouvrages de poésie persane, dont l'un est le *Bostan* de Sadi, l'autre les *Makathaat*, ou fragments, d'Ibn Iemin. La traduction du Bostan[1] n'est pas complète; c'est un abrégé un peu librement, mais fort élégamment rendu. M. de Schlechta a un talent de style très-remarquable et paraît chercher à rendre populaire la poésie persane, en choisissant ce qu'il trouve de plus gracieux et en lui donnant une forme très-agréable. Les *Fragments* d'Ibn Iemin[2] sont l'œuvre d'un poëte persan du XIVe siècle à peu près inconnu jusqu'ici, l'émir Mahmoud, fils d'un premier ministre du sultan Khodabendeh. Son frère Alaeddin

[1] *Der Fruchtgarten von Saadi*, aus dem persischen auszugsweise übertragen durch Ottokar Maria Freiherrn von Schlechta Wssehrd; Vienne, 1852 (234 p.).

[2] *Ibn Jemin's Bruchstücke*, aus dem persischen von Ottokar Maria Freiherrn von Schlechta; Vienne, 1852, in-8e (191 p.).

périt en voulant fonder une souveraineté pour lui-même; mais l'Émir Mahmoud paraît s'être contenté de vivre sur ses terres, de jouir de la vie et de rire de l'ambition des autres. M. de Schlechta a traduit à peu près la moitié de ses Fragments en éliminant les panégyriques. Ce qui reste sont les poésies agréables d'un homme insouciant, dont la gaieté naturelle est tempérée par ce sentiment de la brièveté de la vie, qui ne paraît jamais quitter un Persan.

M. de Schack a publié à Berlin trois volumes d'épisodes tirés de Firdousi et traduits en vers allemands[1]. Il fait précéder ses traductions d'une longue introduction sur l'épopée persane, dans laquelle il adopte l'opinion que Firdousi a puisé les matériaux de son poëme dans la tradition populaire, telle qu'elle a été fixée par l'écriture sous les Sassanides, avec quelques additions tirées des traditions encore vivantes de son temps, opinion qui, je crois, n'est plus contestée. Il a essayé d'éclaircir la partie la plus ancienne de cette tradition par les résultats des recherches modernes sur le Zend-Avesta, et il n'y a aucun doute que l'étude plus approfondie des livres de Zoroastre ne mette de plus en plus en évidence le véritable caractère de ces souvenirs antiques, qui ont pris en Perse, d'une façon si curieuse, la place de l'histoire. Ce sujet est entouré d'obscurités, comme

[1] *Heldensagen von Firdusi,* zum erstenmale metrisch aus dem persischen übersezt, von A. F. von Schack. Berlin, 1851, in-8° (537 p.).

Epische Dichtungen aus dem persischen des Firdusi, von A. F. von Schack. Berlin, 1853, in-12, 2 vol. (xxv, 563, et 448 p.).

l'est nécessairement l'origine de toute poésie épique réellement nationale; mais la plus grande partie de ces difficultés cédera devant les efforts de la critique européenne, aidée d'un côté par l'étude des antiquités persanes, de l'autre par la comparaison des épopées des autres nations. M. de Schack a choisi pour ses traductions les épisodes les plus poétiques du Livre des Rois, jusqu'à la mort d'Isfendiar, avec laquelle se termine, selon lui, la partie vraiment épique du poëme. Il s'adresse moins aux savants qu'au grand public; sa versification est facile, sa traduction presque aussi littérale que le comporte une version en vers, et le succès de son livre montre qu'il y a, dans le public allemand, un intérêt pour la littérature orientale qui manque en France et en Angleterre.

M. Nathanaël Bland a eu la modestie de faire imprimer anonymement un petit volume destiné à nous faire connaître quelques autres poëtes persans, dont jusqu'à présent rien n'avait été publié en Europe. Il a choisi, dans les diwans de dix poëtes, dix ghazels dans chacun, et il fait précéder ces pièces de courtes biographies de leurs auteurs [1]. On sait que M. Bland s'est voué, depuis nombre d'années, à la composition d'une histoire de la poésie persane, la plus complète possible; il s'est entouré, dans ce but, d'une magnifique bibliothèque de manuscrits, dont il nous donne ici un échantillon très-bien choisi.

[1] *A century of persian Ghazals*, from unpublished diwans; Londres, 1851, in-4° (XVI et 41 p.).

Le Gulistan de Saadi a reçu son complément ordinaire de traductions et d'éditions. M. Eastwick, qui avait publié, il y a deux ans, une édition de ce livre pour l'usage du collége de Haileybury, nous en donne maintenant une traduction nouvelle [1], faite avec beaucoup de soin et d'exactitude. Il a traduit en vers les morceaux de poésie dont l'ouvrage est parsemé, ajouté les notes nécessaires à l'intelligence des allusions, et donné dans sa préface une vie de Saadi, qui, au reste, ne contient rien de nouveau.

M. Sprenger, à Calcutta, a fait imprimer, pour les cours du collége de Fort-William, une nouvelle édition du Gulistan [2] qui se distingue en deux points des nombreuses impressions précédentes de ce livre. D'abord, l'éditeur s'est servi, pour base de son édition, d'un manuscrit copié sur l'autographe de Saadi pour l'empereur de Dehli, Alemguir, et le résultat de son travail a été un texte meilleur que tous ceux que nous possédons; ensuite, il a introduit la ponctuation européenne dans l'impression de son ouvrage. Il est incontestable que l'absence de ponctuation est une source perpétuelle de difficultés dans la lecture des ouvrages orientaux, et l'on a plusieurs fois essayé d'y remédier. On a imprimé à Paris des livres arabes ponctués comme les nôtres, et M. Sprenger se sert

[1] *The Gulistan or Rose-garden of shekh Muslihuddin Sadi of Shiraz*, translated for the first time into prose and verses by E. Eastwick; Hertford, 1852, in-8° (XXXII et 312 p.).

[2] *The Gulistan of Sady*, edited in persian vith punctuation and the accessory vowel marks, by A. Sprenger; Calcutta, 1851, in-8° (IX et 241 p.).

de signes encore plus nombreux pour marquer et distinguer les phrases et leurs différentes parties. Je ne pense pas qu'il faille rejeter en entier cette idée, parce que toute aide mécanique par laquelle on épargne au lecteur du temps et de la peine, ou des chances d'erreur, est évidemment chose bonne en soi, et on s'en est servi pour les langues classiques, au grand avantage de la science; mais je crois que, pour introduire la ponctuation dans des littératures de peuples vivants qui ne s'en servent pas, il faut en user avec beaucoup de sobriété et se contenter de ce qui est indispensable; il faut choisir des formes qui s'allient facilement avec l'écriture, et, autant qu'on peut, employer les moyens auxquels les nationaux eux-mêmes sont accoutumés. Ainsi, en persan, je suis convaincu que la marque de l'*izafet* et l'emploi du point à la fin des phrases suffiraient dans la plupart des cas, pendant que la ponctuation surabondante de M. Sprenger blesse l'œil du lecteur et le gêne plutôt qu'elle ne l'aide. Au reste, c'est une question qui sera probablement encore souvent discutée, avant qu'elle ait trouvé une solution qui satisfasse le besoin et ne contrarie pas trop les habitudes.

Il ne me reste plus à mentionner, en fait d'ouvrages persans publiés par des Européens, que la nouvelle édition de l'*Anwari Soheili*, publiée par le colonel Ouseley, pour l'usage des classes à Haileybury [1]. L'ouvrage lui-même est si bien connu, qu'il

[1] *Anvari Suheili, or Lights of the Canopus,* being the persian

est inutile de s'y arrêter; c'est un excellent livre pour l'enseignement de la langue, et M. Ouseley a rendu un véritable service en publiant un bon texte d'un ouvrage pour lequel on en était réduit à des éditions imprimées ou lithographiées dans l'Inde, dont une partie est à peine lisible, et qui toutes étaient rares et difficiles à obtenir.

Si l'Europe n'a pas produit un grand nombre d'ouvrages sur la littérature persane, il en a paru d'autant plus en Perse et dans l'Inde. Depuis que les Orientaux ont appris à connaître la lithographie, ils ont presque entièrement abandonné l'imprimerie, qui ne leur a été jamais agréable, parce qu'elle n'admet pas la liberté dans la liaison et la combinaison des lettres, à laquelle leur calligraphie les a accoutumés. C'est un véritable malheur pour la littérature; car la lithographie tend à perpétuer les défauts des manuscrits et à les exagérer encore. La nécessité de préparer la copie pour le compositeur et de corriger les épreuves, est un obstacle à ce qu'on emploie pour éditeurs des hommes peu lettrés, pendant que rien n'est plus simple et n'exige moins de connaissances que de remettre un manuscrit à un lithographe et de le faire reproduire. Aussi voyons-nous que les livres lithographiés, qui nous viennent aujourd'hui de l'Orient, sont en général moins corrects que les anciennes éditions imprimées dans l'Inde et en Perse, ou les ouvrages lithographiés au-

of the Fables of Bidpai by Husain Vaiz Kashifi, edited by Lieutenant-colonel J. W. D. Ouseley; Hertford, 1851, in-4° (545 p.).

trefois à Bombai, sous la direction d'éditeurs européens. La lithographie paraît être devenue dans l'Inde, et même en Perse, un métier très-lucratif, ce qui, dans tous les cas, a le bon côté de faire produire un nombre très-considérable d'ouvrages, et souvent des ouvrages d'une grande étendue; il est vrai que nous en profitons encore peu en Europe; car rien n'est plus difficile que de se procurer ces éditions indigènes.

Je dois à M. de Khanikof, à Tiflis, une série complète des annonces de librairie de Tebriz et de Teheran; mais je me contenterai d'indiquer le petit nombre de livres récemment publiés en Perse, que j'ai pu voir et examiner. Il a paru à Teheran une édition de Firdousi [1], qui est la reproduction exacte de l'édition de Macan, et même de l'appendice, qui ne fait pas partie du *Livre des Rois*. Il est vrai que l'éditeur dit, dans sa préface, qu'il a collationné d'anciens manuscrits pour améliorer le texte; mais c'est apparemment un mythe, et il n'a réellement ajouté à l'édition de Calcutta que des dessins fort mal faits. L'exécution lithographique est bonne et généralement correcte. On a publié aussi à Teheran une traduction persane des merveilles de la création, par Kazwini [2]. Le texte est accompagné de nombreuses

[1] شاهنامهٔ حکیم ابو القاسم فردوسی طوسی; Teheran, in-folio, 1267 de l'hégire.

[2] L'ouvrage ne porte pas de titre; il a paru en 1264 de l'hégire, à Teheran, in-fol.

figures, comme dans les manuscrits, et l'impression est inégale, mais lisible.

J'ai devant moi trois différentes éditions du *Mesnewi* de Djelaleddin Roumi, toutes lithographiées à Tebriz dans la même année et dans le même établissement[1], ce qui indique une grande imperfection dans les procédés. L'écriture en est médiocre et le tirage inégal et généralement mauvais. La grande sécheresse du climat, la médiocrité de l'outillage et la nature des pierres dont on se sert, et qui viennent, si je suis bien informé, des environs de Maragha, forment de grands obstacles au perfectionnement de la lithographie en Perse. Néanmoins elle a fait des progrès assez rapides. Un Manuel de généalogie et de chronologie, lithographié à Tebriz en 1846[2], est presque illisible; une édition des œuvres de Saadi, de la même ville, publiée en 1848[3], est déjà beaucoup meilleure, de même qu'une édition des œuvres d'Anweri, de 1849[4]. Enfin, une petite édition de Hafiz, de 1850[5], laisse, sous le rapport du tirage, peu à désirer; elle est écrite d'une main très-élégante, mais presque cursive, et est ornée de dessins qui passent pour des chefs-d'œuvre en Perse. Je ne saurais rien dire en leur faveur, si ce n'est qu'ils sont

[1] Ces trois éditions sont grand in-4°, mais de dimensions un peu différentes. Elles n'ont ni titre, ni préface, et ont paru l'an 1264 de l'hégire. Quelques-unes des pierres ont servi à deux de ces éditions.

[2] Tebriz, 1262, in-4°. خلاصة التواريخ.

[3] Sans titre, petit in-folio; Tebriz, 1264 (643 p.).

[4] Sans titre, petit in-folio; Tebriz, 1266 (381 p.).

[5] Sans titre, in-12; Tebriz, 1267.

meilleurs que ceux qui défigurent le *Livre des Rois* de Teheran. Dans ces éditions récentes, on ne trouve plus les irrégularités et les négligences qui déparaient les premières, où l'on remarque quelquefois des pages entièrement blanches, ou des feuilles dont le *verso* est imposé à rebours du *recto*. La lithographie s'est aussi introduite depuis quelques années en Turquie, et paraît y prospérer, malgré la longue habitude que les Turcs ont acquise de se servir des ouvrages imprimés à l'Imprimerie impériale de Constantinople. Je possède une édition du Mesnewi de Djelaleddin Roumi [1], lithographiée l'année dernière à Constantinople, et assez bien exécutée. Enfin, j'ai a mentionner une édition lithographiée du *Dabistan*, qui a paru à Bombai [2]. On n'en possédait auparavant qu'une édition de Calcutta, 1809, fort mal imprimée. La nouvelle édition est exécutée avec beaucoup de soin, et porte sur les marges quelques gloses marginales, qui ne sont pas d'une grande importance, mais qui prouvent néanmoins un certain savoir de la part de l'éditeur.

Vous trouverez peut-être que j'ai tort de ne parler que de l'exécution matérielle de tant de nouvelles éditions; mais on n'aperçoit dans presque aucune d'elles des traces d'un travail critique quelconque; ce n'est évidemment qu'une multiplication de manuscrits par un moyen mécanique, où le mérite de

[1] Sans titre, petit in-8°; Constantinople, 1268 de l'hégire, 2 vol. (119 et 602 p.).

[2] كتاب دبستان المذاهب; Bombai, 1264, in-fol. (334 p.).

l'édition dépend du choix accidentel du manuscrit qu'on a suivi et de l'exactitude du copiste. Au reste, si l'on ne nous donne pas un travail savant, on nous fournit au moins des moyens d'étude, ce qui sera un grand avantage quand il se trouvera un libraire européen assez intelligent et assez actif pour nous servir d'intermédiaire.

Les études sur l'Inde sont dirigées de plus en plus vers l'exploration de la littérature védique, et ce n'est ni sans raison ni sans nécessité. Au commencement de l'étude du sanscrit, on s'est adressé aux fleurs et aux fruits de l'arbre, à la poésie et à la législation, mais peu à peu on a vu que toute cette civilisation n'était intelligible qu'en remontant jusqu'à ses origines. Heureusement c'est une chose possible dans l'Inde, parce que, non-seulement les plus anciens hymnes, les produits les plus primitifs de l'esprit indien sont parvenus jusqu'à nous, mais encore tous les degrés que la nation avait à parcourir pour arriver au développement des idées philosophiques et législatives qui ont donné une forme définitive à la civilisation indienne, tous ces degrés sont marqués par des ouvrages, heureusement conservés, relatifs au culte, aux premiers essais de raisonnement théologique et philosophique, et aux premiers travaux sur la langue.

L'histoire de ce développement de l'esprit indien, qui remplit ce qu'on appelle l'époque védique, est encore très-obscure; on entrevoit à peine comment, en partant des hymnes si simples des *Védas*, on a abouti

à des systèmes philosophiques comme ceux que nous voyons formulés dans l'époque suivante. C'est en analysant les parties plus récentes des Védas, et les ouvrages qui s'y rattachent, les Brahmanas, les Sutras, les Upanischads, et en recueillant tous les indices que les premiers travaux des grammairiens nous transmettent, que l'on se rendra compte comment le culte multiple des phénomènes naturels a fini par être absorbé dans le panthéisme des Upanischads, et comment celui-ci a donné naissance aux systèmes philosophiques, qui, à leur tour, ont exercé une si grande influence directe et indirecte sur l'esprit de tous les peuples de cette famille. La littérature indienne est la seule qui nous permette de remonter jusque dans l'enfance de la pensée humaine, et d'en suivre la croissance jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à sa maturité, et c'est là ce qui lui donne une valeur si haute dans l'histoire de l'humanité.

Toute la série des ouvrages védiques trouve aujourd'hui des éditeurs et des traducteurs. M. Langlois a terminé sa traduction du *Rigvéda*[1], la première complète qui ait été faite du premier et du plus considérable des Védas. Il y a suivi la tradition indienne, telle que les meilleurs commentateurs, surtout Sayana, la donnent. C'était la marche naturelle; il faut d'abord savoir comment les Indiens eux-mêmes entendent ces hymnes, et puis la critique européenne examinera si cette tradition a substitué

[1] *Le Rigvéda*, ou le livre des hymnes, traduit du sanscrit, par M. Langlois; vol. IV; Paris 1851, in-8° (544 p.).

des idées et des tendances modernes au sens antique.

Le quatrième Véda, l'*Atharva*, le seul dont on ne se fût pas encore occupé, a trouvé des éditeurs excellents en MM. Roth et Whitney. Ce Véda, le plus moderne de tous, n'a jamais été mis parmi les Brahmanes sur la même ligne que les trois premiers, et n'a même jamais été commenté. Il diffère des autres sensiblement par sa composition, qui, outre des hymnes empruntés aux autres Védas, comprend, d'un côté, une quantité de formules de magie, de l'autre des hymnes qui trahissent déjà une pensée philosophique. Il appartient évidemment à une époque de transition où le sentiment religieux se décomposait, allant d'un côté vers les superstitions du vulgaire, de l'autre vers les spéculations philosophiques des penseurs. Ce caractère intermédiaire rend l'Atharva Véda infiniment curieux. Les éditeurs se proposent de l'accompagner d'un commentaire.

M. Weber, à Berlin, continue sa publication du Yadjur Véda blanc[1], et M. Roer, à Calcutta, s'est chargé de faire imprimer le Yadjur noir, aussitôt qu'il aura réuni des manuscrits suffisants, ce qui complétera entièrement la série des Védas proprement dits, c'est-à-dire des hymnes. Mais il se rattache à ce noyau un nombre considérable de traités de diverses espèces, dont une des principales consiste

[1] *The white Yajurveda*, edited by A. Weber. Vol. II, cah. 2, 3; Berlin 1853, in-4° (p. 135-433).

en Upanischads, qui sont le résultat et l'expression du travail théologique que les Brahmanes ont fait sur les hymnes pendant toute la durée de l'époque védique, et peut-être encore plus tard. Ils traitent en partie du culte et des devoirs des Brahmanes, mais surtout de la nature de Dieu et de ses rapports avec le monde. Ils forment le passage des hymnes aux systèmes philosophiques, et sont peut-être en partie déjà l'effet d'une réaction philosophique contre les croyances primitives. Il s'est conservé à peu près cent de ces traités, qui forment pour les Brahmanes la règle de leur foi, et pour la critique européenne le moyen principal d'analyser et de suivre la formation graduelle des idées indiennes. Pour les Européens dans l'Inde, la connaissance des Upanischads a une importance toute particulière, parce qu'elle leur permet de pénétrer jusqu'au fond et à la véritable source de la manière de penser et de sentir de ceux qui ont une éducation savante, et elle est devenue une véritable nécessité dans le contact plus intime de ces deux races. Le premier qui ait fait connaître les Upanischads est Anquetil du Perron, dont l'*Oupnekhat* est tiré d'une traduction persane de cinquante-deux de ces traités. L'obscurité presque impénétrable de cet ouvrage n'était pas faite pour attirer l'attention sur un sujet qui d'ailleurs ne se rattachait à presque rien de ce qu'on savait alors de l'Inde. Plus tard on a publié plusieurs fois dans l'Inde et en Europe cinq de ces traités, les plus courts et les plus populaires. Main-

tenant M. Roer a entrepris d'insérer dans la *Bibliotheca indica* la série complète des Upanischads, accompagnés de commentaires indiens et suivis d'une traduction anglaise. Jusqu'à présent il en a fait paraître onze, dont sept avec une traduction [1].

Il serait impossible de donner en peu de mots une idée nette de l'ardeur avec laquelle les savants remuent aujourd'hui toutes les questions qui s'attachent aux Védas; mais le journal que M. Weber publie, et qui est entièrement consacré à l'Inde [2], et surtout un volume qu'il vient de faire paraître sur l'histoire de la littérature indienne [3], et dont la plus grande partie est consacrée à l'époque védique, sont des ouvrages qui contiennent un tableau très-intéressant de l'importance, de la méthode et de l'état actuel de ces études. L'Essai sur la littérature indienne est écrit avec l'entraînante vivacité d'un homme qui se voit à l'entrée d'une nouvelle science et tâche d'en mesurer les profondeurs. Il expose les résultats obtenus, discute les points douteux, indique les lacunes à remplir, les secours qui manquent encore, et cherche à s'orienter dans une époque littéraire à laquelle l'absence de toute date historique donne au premier abord l'apparence d'un chaos. Probablement bien des points qui paraissent

[1] *Bibliotheca indica:* Calcutta, in-8°. Les volumes II, III, VII, VIII et XV de la collection contiennent des Upanischads.

[2] *Indische Studien.* Beitræge für die Kunde des indischen Alterthums, von Dr A. Weber, vol. II; Berlin, 1852, in-8° (484 p.).

[3] *Akademische Vorlesungen über indische Literaturgeschichte,* von Dr A. Weber; Berlin, 1852, in-8° (VI et 284 p.).

aujourd'hui décidés seront modifiés plus tard; mais quand on se rappelle l'état de la science il y a trente ans, où le spécimen de la traduction du *Rigvéda* de Rosen était un véritable événement littéraire, on ne peut qu'admirer les progrès qui ont été faits et rester convaincu que les grands problèmes historiques dont il s'agit seront résolus.

De toutes les parties de la littérature sanscrite postérieure à l'époque védique, c'est la partie philosophique qui a attiré récemment le plus d'attention. Les Mémoires de Colebrooke, qui donnent un résumé très-exact, quoiqu'un peu sec, des doctrines des grandes écoles, avaient longtemps suffi à la curiosité de l'Europe; mais, dans ces dernières années, il s'est élevé, de la façon la plus inattendue, un conflit très-vif entre ces vieilles philosophies et les doctrines européennes, et aujourd'hui Aristote et Bacon sont l'objet de discussions presque passionnées dans la sainte ville de Bénarès, d'où était sorti autrefois le germe de toutes ces spéculations, qui y reviennent aujourd'hui développées, dépouillées de leur vieille écorce indienne, qu'il est si difficile de percer, et rendues plus claires par le génie européen. La Compagnie des Indes avait fondé en 1791, à Bénarès, un collége de hautes études indiennes, où toutes les sciences furent enseignées par des Brahmanes, d'après leurs propres méthodes et entièrement à leur ancienne manière; on alla si loin que l'astrologie y a été enseignée officiellement presque jusqu'à notre temps. Plus tard, on établit

des classes anglaises à côté des classes brahmaniques, et récemment le savant directeur de l'école, M. Ballantyne résolut de faire l'essai de greffer sur le fonds brahmanique les progrès que les sciences avaient faits en Europe. Il prit pour base le système du Nyaya, qui offre le plus de terrain commun aux deux partis, parce qu'il consiste essentiellement dans la logique et ne traite que subsidiairement des matières métaphysiques. Il publia[1] les Aphorismes du Nyaya avec une traduction anglaise et en fit le thème

[1] Voici la liste des publications de M. Ballantyne qui se rapportent à ce sujet, autant que j'ai pu me les procurer :

Lectures on the Nyaya philosophy, embracing the text of the Tarka Sangraha; Allahabad, 1849, in-8° (63 p.).

The Aphorisms of the Nyaya philosophy by Gautama, with illustrative extracts from the commentary of Wiswanatha. In sanscrit and english. Allahabad, 1850, in-8° (56 p.).

A lecture on the Sankhya philosophy, embracing the text of the Tattwa Samasa; Mirzapore, 1850, in-8° (65 p.).

The Aphorisms of the Mimansa philosophy by Jaimini, with extracts from the commentaries in sanskrit and english; Allahabad, 1851, in-8° (36 p.).

The Aphorisms of the Vedanta philosophy by Badarayana, with illustrative extracts from the commentary. In sanskrit and english. Mirzapore, 1851, in-8° (51 p.).

A lecture on the Vedanta, embracing the text of the Vedanta Sara; Allahabad, 1851, in-8° (84 p.).

The Aphorisms of the Vaiseshika philosophy of Kanda, with illustrative extracts from the commentary by Sankara Misra; Mirzapore, 1851, in-8° (34 p.).

The Tarka Sangraha or Annam Bhatta, with a hindi paraphrase and english version; Allahabad, 1851, in-8° (24 et 48 p.).

A Dialogue in sanskrit, with an english version on the new Nyaya of the sage Pratnavidyalayiya, published for the edification of the Benares pandits; Benares, 1849, in-8° (5 et 8 p.).

Concerning criticism on oriental matters in general and the Nyaya

de sa discussion. Bientôt il se vit entraîné à étendre sa controverse au cercle entier de la philosophie indienne, et j'ai devant moi les Aphorismes des cinq écoles principales, du Sankhya, du Nyaya, du Mimansa, du Védanta et du Vaiseschika, publiés par lui avec une traduction anglaise et accompagnés de leçons sur quelques-uns de ces systèmes. M. Ballantyne dit qu'il ne les a fait imprimer que pour les soumettre à ses antagonistes brahmanes et faire critiquer par eux sa manière de les interpréter; plus tard, et quand la discussion ardente que soulève le conflit aura bien fixé le sens des termes, il se propose de publier un ouvrage complet sur tous les systèmes de la philosophie indienne, et je vois, par une annonce, qu'il est sur le point de faire paraître la traduction d'un exposé du Sankhya.

Ce même système du Sankhya a été, à Paris, l'objet d'un mémoire étendu de M. Barthélemy Saint-Hilaire [1], qui avait déjà publié, il y a quelques années, une étude semblable sur le Nyaya. Il s'est servi des vers mnémoniques du fondateur de l'école, Kapila, dont il donne une nouvelle traduction, et

in particular; Mirzapore, in-8°, 1849 (15 p.), tiré du *Benares Magazine.*

On the argumentative portion of the Nyaya philosophy (9 p.), sans date ni lieu d'impression.

On the Nyaya system of philosophy, and the correspondance of its divisions with those of modern science (18 p.), sans lieu d'impression ni date.

[1] *Premier Mémoire sur le Sankhya,* par M. Barthélemy Saint-Hilaire; Paris, 1852, in-4° (456 p.), tiré des *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques.*

se livre à l'examen le plus détaillé du système. Ensuite il discute l'époque de Kapila et les conséquences historiques de son enseignement; il croit que Bouddha Sakiamouni lui a emprunté la base philosophique de son enseignement religieux; s'il en était ainsi, Kapila serait de tous les philosophes certainement celui qui aurait exercé la plus grande influence sur le monde.

Notre connaissance de la poésie épique des Hindous a gagné par le progrès qu'ont fait les traductions du *Ramayana.* M. Gorresio a publié le second volume de sa belle traduction italienne de ce poëme[1], et M. Parisot a fait paraître le premier volume de sa traduction française, contenant le premier livre du Ramayana[2]. M. Parisot a adopté le texte de M. Gorresio, qui, comme vous savez, représente la rédaction bengali du poëme. M. Parisot accompagne son travail de notes courtes, mais nombreuses, dans lesquelles il indique ses raisons quand il s'écarte de la traduction de M. Gorresio, et donne d'autres éclaircissements quand ils peuvent se résumer en peu de mots; il renvoie l'examen des grandes questions qui se rattachent à ce poëme à des dissertations qui doivent précéder chaque volume. Cette

[1] *Ramayana,* poema sanscrito di Valmici, traduzione italiana con note dal testo della scuola Gaudana, per Gaspare Gorresio, vol. II; Paris, 1851, in-8° (LXXV et 364 p.).

[2] *Le Ramayana de Valmiki,* traduit pour la première fois du sanscrit en français, avec des études sur les questions les plus graves relatives à ce poëme, par Val. Parisot, t. I; Paris, 1853, in-8° (XLIII et 332 p.).

traduction commence d'une façon assez bizarre par un poëme sanscrit du traducteur à la mémoire de M. Burnouf.

J'arrive aux travaux sur les *Pouranas*, ces derniers monuments de la littérature sanscrite, pour me servir d'une expression empruntée à une brochure récente de M. Nève [1], expression qu'il ne faut au reste accepter qu'avec certaines restrictions. Ce sont dix-huit recueils immenses dont l'objet principal est la mythologie, surtout la vie de Krischna, mais dans lesquels on a trouvé moyen d'encadrer des traditions de tout genre; de l'histoire, des généalogies, des dogmes, de la métaphysique, des descriptions poétiques de toute espèce; ce sont des livres qui n'ont d'analogie avec aucun autre dans aucune littérature, et où tout se tient, parce que tout est sorti du mouvement unique d'une civilisation qui n'avait jamais subi d'influence étrangère. Une grande partie des matériaux des Pouranas est ancienne, mais la forme dans laquelle nous les avons paraît être l'expression du Brahmanisme après sa lutte avec le Bouddhisme, de sorte qu'on y trouve des débris de toutes les époques de la civilisation indienne et des réminiscences de tous les temps. Ces livres n'ont pas l'autorité sacrée des Védas et des Upanischads; mais la religion du peuple est entièrement basée sur eux, et leur influence sur les croyances, les sentiments et la morale des Hindous est immense. M. Wilson a pu-

[1] *Les Pouranas,* étude sur les derniers monuments de la littérature sanscrite, par M. Nève; Paris, 1852, in-8° (55 p.).

blié la traduction du *Vischnou Pourana;* M. Burnouf a fait paraître une grande partie du texte et de la traduction du *Bhagavata Pourana,* et, en attendant qu'on se décide à faire achever cette grande entreprise, M. Pavie a donné la traduction du dixième livre de ce Pourana, d'après la rédaction populaire faite en hindi par Lalatch Kab[1]. Il a voulu offrir aux lecteurs européens l'histoire mythologique de Krischna, dans une forme plus concise que ne le sont les récits des Pouranas. La grande étendue de ces poëmes est le véritable obstacle qui s'est opposé jusqu'ici à leur publication; M. Wilson avait entrepris le travail énorme d'en faire une traduction, partiellement abrégée, qui est restée en manuscrit, le traducteur ayant reculé devant l'impression d'un ouvrage aussi considérable; mais aujourd'hui l'avidité de la science européenne de tout connaître et le besoin des Anglais dans l'Inde d'approfondir les croyances de leurs sujets, vont triompher de cette difficulté. La Société asiatique de Calcutta a décidé qu'elle publierait la collection entière des Pouranas, texte et traduction, dans sa *Bibliotheca indica.* Elle en a chargé un brahmane converti, le révérend K. M. Banerjea, qui a commencé par le Markandeya [2], le plus ancien des Pouranas. Il n'est arrivé en Europe,

[1] *Krichna et sa doctrine,* Bhagavat dasam askand, dixième livre du Bhagavat Pourana, traduit sur le manuscrit hindoui de Lalatch Kab, par Th. Pavie; Paris, 1852, in-8° (LX et 420 p.).

[2] *Purana Sangraha,* or a collection of the Puranas, in the original sanscrit, with an english translation, edited by rev. K. M. Banerjea. N° 1, Markandeya Purana. Calcutta, 1851, in-8° (XII et 88 p.).

jusqu'à présent, que le premier cahier de cette immense publication. Le texte et la traduction se trouvent sur la même page et entre les deux sont placées un petit nombre de variantes.

Les moyens d'études se multiplient, pour le sanscrit, en proportion de l'activité des indianistes, et il est rare qu'une année se passe sans produire de nouvelles grammaires. M. Ballantyne a fait paraître une édition et une traduction du *Laghou Kamoudi*, de Vahadaradja[1], grammaire indigène très en usage dans les écoles brahmaniques, et qui a été composée dans le but de rendre plus systématique l'arrangement de Panini, afin de soulager ainsi la mémoire de l'élève, que la complication des règles et des exceptions chez Panini surcharge. M. Ballantyne, pour donner de nouvelles facilités aux étudiants, a ajouté à chaque règle des exemples, un commentaire concis et des renvois aux règles précédentes. Son intention a probablement été bien plus d'abréger, pour les élèves indiens qui sauraient l'anglais, le temps très-considérable qu'ils étaient obligés de dévouer à la grammaire sanscrite, que d'inviter les Européens à se servir du Laghou Kamoudi. M. Benfey, à Gœttingue, a publié une nouvelle Grammaire sanscrite en allemand[2], où il s'efforce de réunir, dans un

[1] *The Laghu Kaumudi*, a sanscrit grammar by Varadaraja, with an english version, commentary and references; Mirzapore, 1849, in-8° (480 p.).

[2] *Vollstaendige Grammatik der Sanskritsprache*, zum Gebrauch bey Vorlesungen und zum Selbststudium, von Th. Benfey; Leipzig, 1852, in-8° (XII et 449 p.).

ordre et sous une forme qui ne répugnent pas aux habitudes du lecteur européen, toutes les règles indiquées par les grammairiens indiens (à l'exception de celles qu'il croit inventées pour des cas imaginaires), et celles que la lecture des Védas et des poëmes épiques lui a suggérées.

La difficulté de se procurer des dictionnaires sanscrits qui, depuis quelques années, est devenue un véritable obstacle pour l'étude de cette langue, va disparaître; non-seulement M. Wilson prépare la troisième édition de son dictionnaire, mais MM. Bœthlingk et Roth vont commencer la publication d'un *Thesaurus* sanscrit, dans lequel chaque signification sera accompagnée de phrases et de preuves empruntées aux Védas et à la littérature classique des Hindous. Cet ouvrage paraîtra aux frais de l'Académie de Saint-Pétersbourg. M. Monier Williams a publié à Londres un Dictionnaire anglais sanscrit[1], ouvrage auquel certainement bien peu de personnes se seront attendues. Le but immédiat de l'auteur est de fournir aux élèves de Haileybury un aide pour leurs thèmes sanscrits, mais ce livre sera en outre utile à beaucoup de personnes dans l'Inde, surtout aux missionnaires pour leurs discussions avec les brahmanes, et il servira en Europe aux savants qui s'occupent de grammaire comparée et d'étymologie; car aujourd'hui que la connaissance du sanscrit a donné une base scientifique aux étymologies, on remplace partout

[1] *A Dictionary english and sanskrit*, by Monier Williams; Londres, 1851, in-4° (XII et 859 p.).

les fantaisies qui avaient fait le bonheur des anciens étymologistes, en établissant les véritables rapports des langues européennes avec le sanscrit. C'est dans cette intention que M. Holmboë a publié une excellente comparaison grammaticale et lexicographique des dialectes scandinaves avec le sanscrit [1], travail qui s'étend aux étymologies des autres langues de la même souche, et M. Delâtre a commencé à rendre le même service à la langue française [2].

Le résultat le plus frappant de ces études si variées et si profondes de la littérature sanscrite est le rétablissement graduel de l'histoire de l'Inde ancienne, ou plutôt la création de cette histoire, car les Indiens eux-mêmes n'ont jamais eu l'idée de l'écrire ni d'aider en rien à ce qu'elle se conserve. Autant ils ont tenu à préserver de l'oubli ce que leurs ancêtres avaient pensé, autant ils ont traité avec une sorte de mépris ce qu'ils avaient fait. Il a donc fallu essayer de reconstruire leur passé avec les traces que chaque siècle laisse nécessairement sur les œuvres de tout genre qu'il produit; il a fallu refaire une histoire approximative et souvent par époques plutôt que par règnes et par années, avec les indications que l'on peut tirer de la langue et des formes gram-

[1] *Det norske Sprogs væsentligste Ordforraad*, sammenlignet med Sanskrit og andre Sprog af samme Æt, af Chr. And. Holmboe; Vienne, 1852, in-4° (xx et 496 p.). Cet ouvrage sort des presses de l'Imprimerie impériale de Vienne.

[2] *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et les autres langues européennes*, par M. Louis Delâtre; Paris, 1853, in-8° (livraisons 1 et 2).

maticales, avec l'histoire des idées, avec les données que contiennent les ouvrages de législation, avec des généalogies vagues et confuses, avec les faibles échos que les événements ont laissés dans la mythologie et dans les poëmes épiques des temps postérieurs, avec des inscriptions, avec des allusions dramatiques, avec des actes de ventes ou de donations qu'on a trouvés sous terre, avec les indices que fournissent des médailles, avec les récits que nous ont laissés des conquérants ou des voyageurs étrangers, avec les dates que nous fournissent les Bouddhistes qui, heureusement, ont toujours été moins insouciants de chronologie que les Brahmanes. Il faut lire les Antiquités de l'Inde[1] par M. Lassen, pour se convaincre de ce que le savoir et la critique européenne ont jusqu'ici pu tirer de ces éléments; on y voit avec étonnement une histoire de l'Inde sortir de tous ces matériaux hétérogènes; on voit renaître un tableau intelligible de ces temps anciens; comme une sorte de mosaïque où les circonstances les plus minimes en apparence, les indications les plus isolées trouvent leur place et se groupent autour d'un petit nombre de points de repère. Le sujet n'est pas épuisé; chaque année apporte un nouveau tribut de faits pour remplir les lacunes de cette histoire, mais il est surprenant qu'on ait pu créer ce cadre, réunir tout ce qui est déjà réuni et circonscrire l'inconnu comme on l'a circonscrit. Certainement l'histoire

[1] *Indische Alterthumskunde,* von Christian Lassen, vol. II; Bonn, 1852, in-8° (1182 et LII p.).

politique de l'Inde restera toujours fort incomplète et pleine de lacunes; mais il est probable que son histoire morale et sociale sera un jour mieux connue que celle d'aucun peuple de la haute antiquité, et l'on ne peut trop savoir gré à M. Lassen de n'avoir pas désespéré d'un pareil sujet et d'avoir, le premier, osé refaire l'histoire de l'Inde.

Je n'ai parlé jusqu'ici que d'ouvrages appartenant à la littérature brahmanique; il me reste à dire quelques mots sur ceux qui traitent du Bouddhisme. Le seul parmi eux qui soit tiré du sanscrit est l'ouvrage posthume du grand savant que nous avons perdu si prématurément et qui a laissé un si grand vide parmi nous; c'est le *Lotus de la bonne loi*, par M. Burnouf[1]. L'auteur s'était proposé de publier une traduction complète d'un des ouvrages népalais que la Société doit à M. Hodgson; il devait la faire précéder d'un essai sur l'histoire du Bouddhisme et traiter dans les notes des questions de détail. Mais l'introduction dépassa bientôt les proportions que l'auteur lui avait assignées, et il se détermina à la publier à part en deux volumes, qui devaient contenir l'histoire du Bouddhisme du nord et du midi. C'est ainsi que parut le premier volume de l'*Introduction à l'Histoire du Buddhisme indien*, qui fut accueilli avec tant de joie par tout ce qu'il y a de savants en Europe et dans l'Inde. Avant de publier le second volume, qui

[1] *Le Lotus de la bonne loi*, traduit du sanscrit, accompagné d'un commentaire et de vingt et un mémoires relatifs au Buddhisme, par M. E. Burnouf; Paris, 1852, in-4° (897 p.).

devait traiter de l'histoire du Bouddhisme du midi, M. Burnouf reprit le Lotus, qui était imprimé depuis longtemps, et qu'il voulut accompagner de quelques mémoires sur des sujets qui exigeaient trop de développement pour qu'ils eussent pu entrer dans l'Introduction, mais auxquels il avait besoin de renvoyer dans le second volume. Cet ouvrage s'accrut sous ses mains comme la première fois, et l'auteur n'eut pas le temps de le terminer entièrement. La fatigue de ce travail, dont il poussait l'achèvement avec une ardeur fiévreuse, fut trop pour lui, et il mourut de l'épuisement produit par une application trop continue. Il faudrait avoir bien plus d'espace que je n'en ai ici pour donner une idée exacte de ce volume, qui contient, outre la traduction et le commentaire du Lotus, vingt et un mémoires sur des sujets très-variés et, en partie, d'une étendue très-considérable. C'est une mine de renseignements historiques et philologiques sur le Bouddhisme indien, dans laquelle on trouvera l'explication d'un grand nombre de points obscurs, éclaircis avec cette netteté qui était un des premiers besoins de l'esprit de M. Burnouf et la véritable source des grandes découvertes qui l'ont illustré. Quand il était arrêté par une difficulté, si petit que fût en apparence le point dont il s'agissait, il n'avait de repos qu'il ne s'en fût rendu compte, ne se contentant jamais d'un à peu près, mais creusant la question jusqu'à ce que le sujet fût épuisé. Aussi ne doit-on pas s'étonner de trouver dans ce volume les dissertations les plus importantes pour

l'histoire ou l'intelligence du Bouddhisme, amenées par la nécessité d'expliquer un mot, comme, par exemple, cette grande et belle discussion sur les édits d'Asoka. L'auteur a laissé des matériaux immenses préparés pour le second volume de l'Introduction, et consistant principalement dans des traductions d'ouvrages en pali, en singalais et en birman. Il est probable qu'on en publiera une partie; mais ils ne pourront jamais tenir lieu de l'histoire du Bouddhisme du midi, à laquelle ils étaient destinés.

Il a paru récemment un travail sur le Bouddhisme de l'Inde méridionale, qui ne remplit pas non plus cette lacune, parce qu'il est pris d'un tout autre point de vue, mais qui n'en est pas moins un ouvrage fort remarquable. Ce sont les deux volumes que M. Spence Hardy a publiés, et dont l'un porte le titre de *Monachisme oriental*[1] et l'autre de *Manuel du Bouddhisme*. M. Spence Hardy a été vingt ans missionnaire à Ceylan, où il apprit le singalais et réunit une bibliothèque très-nombreuse de manuscrits relatifs au Bouddhisme. Il étudia les doctrines bouddhistes à l'aide des prêtres singalais, et prépara ainsi des matériaux nombreux dont il a tiré ces deux volumes à son retour en Angleterre Le volume qu'il intitule

[1] *Eastern Monachism,* an account of the origin, laws, discipline, sacred writings, mysterious rites, religious ceremonies and present circumstances of the order of mendicants founded by Gotama Budha, by R. Spence Hardy; London, 1850, in-8° (443 p.).

A Manual of Budhism in its modern development, translated from singhalese mss., by R. Spence Hardy; London, 1853, in-8° (xvi et 533 p.).

Monachisme traite de l'organisation extérieure du Bouddhisme, des prêtres, de leur ordination, de leurs vœux, de leur manière de vivre, des livres sacrés et du culte, pendant que le Manuel du Bouddhisme est consacré exclusivement à la doctrine, telle qu'elle est aujourd'hui acceptée et enseignée à Ceylan. M. Hardy se sert des traductions singalaises des livres écrits en pali; mais comme elles sont toujours très-littérales et généralement accompagnées de commentaires, il n'y a là que peu de danger d'erreurs, d'autant plus que des recherches historiques ou philosophiques, qui pourraient exiger la connaissance de la langue des livres originaux, n'entrent pas dans le plan de M. Hardy. Son exposition des doctrines bouddhistes consiste presque entièrement dans des traductions, dont il indique chaque fois la source, de sorte que son Manuel représente à peu près une chrestomathie méthodique du Bouddhisme singalais, et forme l'ouvrage le plus complet et le plus instructif que nous ayons sur ce sujet.

M. Latter, l'auteur de la meilleure grammaire birmane qui existe, a fait imprimer à Maulmein trois ouvrages bouddhistes en birman[1], dont le premier contient une collection d'anecdotes pieuses, le second, la vie et les discours de Sakiamouni, et le troisième l'explication des termes techniques de la théologie. Cet ouvrage est destiné aux écoles birmanes du gouvernement anglais, et ne peut, dans

[1] *Selections from the vernacular boodhist literature of Burmah*, by T. Latter; Maulmein, 1850, in-4° (VIII et 199 p.).

son état actuel, servir guère au delà de leurs murs, car les textes qu'il donne ne sont pas accompagnés de traduction.

M. Chester Bennet, missionnaire américain, a traduit du birman une vie de Bouddha [1]. Cette biographie est, comme toutes celles que nous connaissons jusqu'à présent, noyée dans des flots de légendes et de mythologie, dans lesquels le personnage naturel de Bouddha disparaît en grande partie. On y trouve de temps en temps des traits et des discours évidemment vrais, tels qu'on en attend de la part d'un grand homme qui a su se mettre au-dessus des habitudes d'esprit de son temps et de sa race, et qui a exercé une influence si humaine, si durable, et je crois en somme si favorable sur une partie considérable du genre humain. Il faut espérer qu'on recomposera un jour sa vie véritable à l'aide des récits que contiennent les ouvrages de ses premiers disciples, car plus on s'éloigne de son époque, plus on trouve les souvenirs de l'homme défigurés par l'amour du merveilleux et les progrès d'une mythologie monstrueuse.

Enfin nous arrivons à la littérature chinoise, où nous retrouvons le Bouddhisme dans un travail très-remarquable, publié par M. Stanislas Julien, sous

[1] *Life of Gaudama*, a translation from the burmese book entitled *Ma-la-len-ga-ra Wottoo*, by the rev. Chester Bennet (dans le *Journal of the American oriental Society*, vol. III, p. 1-164).

le titre d'*Histoire de la vie de Hiouen-thsang*[1]. On sait combien M. Rémusat attachait de prix aux relations écrites par les pèlerins bouddhistes chinois de leurs voyages dans l'Inde. Il annonça, quelques mois avant sa mort, qu'il mettrait prochainement sous presse un ouvrage sur les *voyages des Samanéens dans l'Inde.* Malheureusement il mourut avant d'avoir achevé la traduction et le commentaire du Foë kouei ki, qui devait former le premier volume de cette publication. Le dévouement de ses amis pourvut à l'achèvement et à l'impression du Foë kouei ki, que les indianistes reçurent comme une véritable conquête pour l'histoire de l'Inde, malgré des défauts inévitables dans tout ouvrage posthume. Le second volume devait contenir la discussion de la partie géographique du voyage de Hiouen-thsang, dont M. Rémusat ne paraît pas avoir possédé la relation entière. C'est dans cet état que ces études passèrent entre les mains de M. Julien, qui ne tarda pas à se procurer, non-seulement la relation complète de Hiouen-thsang lui-même, mais encore sa biographie, écrite après sa mort par deux de ses disciples. Mais il trouva de grandes difficultés dans ces ouvrages, difficultés qui venaient avant tout de la transcription chinoise des noms propres, des noms de lieux

[1] *Histoire de la vie de Hiouen-thsang* et de ses voyages dans l'Inde, depuis l'an 620 jusqu'en 645, par Hoeï-li et Yen-thsong, suivie de documents et d'éclaircissements géographiques tirés de la relation originale de Hiouen-thsang, traduite du chinois, par Stanislas Julien; Paris, 1853, in-8° (LXXXIV et 472 p.).

et des titres de livres sanscrits. Le son des mots chinois était un indice incertain et souvent trompeur; le système de transcription avait été changé plusieurs fois, de sorte qu'un résultat obtenu pour un livre récent ne servait à rien pour un plus ancien, et pour ajouter à la confusion, très-souvent des mots chinois, qui paraissaient une transcription du son, étaient, au contraire, la traduction d'un nom indien significatif. M. Rémusat n'avait réussi qu'imparfaitement à vaincre cette difficulté, et M. Julien se livra avec une ardeur et une constance admirables à des travaux longs et ardus pour découvrir une règle sûre qui put le guider à travers ce dédale. Je ne puis le suivre dans l'exposé de tous les efforts qu'il fit pour surmonter ce formidable obstacle; qu'il me suffise de dire qu'il pût, en 1849, imprimer dans le Journal asiatique, la transcription de neuf cents titres de livres bouddhistes sanscrits, qu'il avait tirés du chinois. Il reprit alors la publication du voyage de Hiouen-thsang; mais il le possédait sous deux formes: dans la rédaction du voyageur même, et dans celle de ses biographes. On se serait attendu à ce qu'il eût choisi la première, et se fût servi de la seconde comme supplément et pour en tirer des éclaircissements, car il s'agissait d'un document historique de la plus grande importance, qu'on devait désirer posséder dans sa forme la plus ancienne et la plus authentique. M. Julien choisit comme texte à traduire la biographie, en réservant la relation du voyageur même pour les éclaircissements et les sup-

pléments. Les raisons qui l'auront déterminé à cette déviation de la marche que la nature des choses paraissait prescrire, doivent être très-fortes; mais je regrette qu'il n'ait pas cru devoir les indiquer. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage que publie M. Julien est du plus haut intérêt. Hiouen-thsang quitta la Chine l'an 629, et y revint, après dix-sept ans de voyages en Tartarie, dans la Bactriane et dans la plus grande partie de l'Inde. Une grande réputation de savoir et de sainteté l'avait précédé; il fut reçu par l'empereur comme un père spirituel, comblé de plus d'honneurs qu'il n'en voulait accepter, et employé à traduire et à faire traduire les ouvrages bouddhistes sanscrits. Ces rapports entre l'empereur et le vénérable pèlerin sont un épisode très-curieux et très-caractéristique des mœurs de ce temps; mais le grand intérêt du livre consiste dans ce qu'il nous apprend sur l'Inde. Il y a, il est vrai, un inconvénient dans tous ces voyageurs bouddhistes; ils ne s'occupent que de leurs coreligionnaires, et l'on croirait, en lisant Hiouen-thsang, qu'au VII[e] siècle l'Inde était entièrement bouddhiste, ce qui est loin d'être la vérité. Il en est d'eux comme des voyageurs juifs du moyen âge, qui font tellement abstraction des chrétiens, qu'on dirait, d'après leurs livres, que l'Europe n'était alors peuplée que par des Israélites. Cette tendance d'esprit nous a privés sans doute de beaucoup de renseignements que Hiouen-thsang aurait pu nous donner sur l'Inde brahmanique; mais elle ne nuit en rien à l'exactitude de ce qu'il dit sur l'Inde boud-

dhique, et à l'importance des faits et des dates qu'il nous fournit pour l'histoire d'un pays qui nous en donne si peu lui-même. Chaque nom d'homme ou de livre dans l'Inde, qui acquiert une date fixe, est un jalon de plus pour l'histoire de ce pays, et l'on comprend aisément de quelle importance est le travail ingénieux de M. Julien, qui nous permet de les retrouver. Dans tous les cas où l'auteur chinois indique le son et le sens d'un mot sanscrit, on peut être à peu près sûr de la restitution de M. Julien; quand l'auteur n'indique que le son, les règles de transcription que M. Julien a trouvées déterminent encore presque avec certitude le mot sanscrit; mais quand il n'indique que le sens, il peut rester des doutes sur les noms formés par le traducteur d'après cette donnée nécessairement un peu vague. Mais ce qui est positivement acquis à l'histoire est un gain énorme, et des renseignements venus d'autres côtés contribueront probablement à mettre hors de contestation les points qui aujourd'hui ne peuvent pas encore être fixés avec certitude, et que M. Julien a eu soin de marquer lui-même. Il termine son volume par un appendice géographique arrangé alphabétiquement et tiré du grand ouvrage de Hiouen-thsang lui-même. Il nous fait espérer un second volume, qui contiendra une analyse détaillée de l'ouvrage original, une traduction complète de la description du Maghada, les voyages et les vies des autres pèlerins chinois dans l'Inde, des renseignements bibliographiques sur les ouvrages sanscrits qu'ils citent, une chronologie

bouddhiste, la vie des patriarches et deux cartes chinoises de l'Inde, de sorte que le lecteur aura sous les yeux tous les renseignements sur l'Inde que peuvent fournir les bouddhistes chinois. Je ne puis terminer mes remarques sur ce livre sans un mot de regret sur la manière dont l'auteur parle de M. Rémusat. Je crois que beaucoup de lecteurs de l'ouvrage auront trouvé, comme moi, que le nom du restaurateur des lettres chinoises en Europe a droit à être prononcé avec plus de respect.

Sur la littérature chinoise proprement dite, il n'a paru, à ma connaissance, que le *Siècle des Youên* de M. Bazin [1]. C'est la réunion d'une série d'articles que vous aurez remarqués dans le Journal asiatique, et dans lesquels M. Bazin nous a retracé le tableau de la littérature savante et populaire des Chinois sous la dynastie mongole. Les notices sur les ouvrages savants sont pour la plupart empruntées au catalogue raisonné de la bibliothèque impériale de Pékin, et elles réunissent naturellement un degré d'exactitude et de connaissance de la bibliographie chinoise qu'il eût été impossible d'acquérir dans une bibliothèque en Europe; elles nous donnent en même temps un spécimen favorable de la critique littéraire de ce peuple lettré; les notices sur les ouvrages populaires sont le résultat des lectures personnelles

[1] *Le Siècle des Youên*, ou tableau historique de la littérature chinoise depuis l'avénement des empereurs mogols jusqu'à la restauration des Ming, par M. Bazin; Paris, 1852, in-8° (514 p.). Extrait du Journal asiatique. Le titre porte par erreur la date de 1850.

de M. Bazin, car la bibliothèque impériale de Pékin dédaigne, à ce qu'il paraît, les romans et les pièces de théâtre, et cela nous a valu des extraits et des notices faites dans le sens européen, et infiniment plus curieuses pour nous que si elles avaient été empruntées aux meilleurs critiques chinois. C'est la première fois qu'on met devant les yeux de l'Europe le tableau complet d'une époque littéraire de la Chine.

J'ignore quels travaux les Européens en Chine ont pu faire paraître récemment; nos communications sont si imparfaites et si lentes que je ne puis annoncer qu'un ouvrage qui a été imprimé il y a déjà six ans, c'est le Dictionnaire anglais-chinois de M. Medhurst[1], qui forme la contre-partie du Dictionnaire chinois-anglais que le même auteur avait publié quelque temps auparavant. Ce livre est tiré en grande partie du Dictionnaire de Kang-hi, mais non pas exclusivement; il est très-riche en phrases, et sera sans doute d'un grand secours aux Européens en Chine.

Je dois m'arrêter ici, quoique je sache que cette énumération est encore plus incomplète que dans les années passées, car, non-seulement la connaissance de beaucoup d'ouvrages m'aura manqué, mais j'ai été obligé de passer sous silence des parties entières de la littérature orientale pour ne pas augmenter encore l'étendue de ce Rapport, déjà trop long. J'espère que vous me permettrez de réparer l'année prochaine ces omissions involontaires.

[1] *English and chinese dictionary*, by W. H. Medhurst, deux vol. in-8°; Shanghaï, 1847 (v et 1436 p.).

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

MM. Abbadie (Antoine d'), correspondant de l'Institut.

Acollas (Émile), avocat.

Alcober (Vincent), employé au Ministère de l'intérieur, à Madrid.

Amécourt (Gustave d').

Ampère, membre de l'Institut, professeur de littérature française au Collége de France.

Auer, directeur de l'Imprimerie impériale, à Vienne.

Ayrton, secrétaire du Divan au Caire.

Badiche (L'abbé), trésorier de la métropole.

Badjer, chapelain de la Compagnie des Indes, à Aden.

Bailleul fils.

MM. Barbier de Mesnard, employé au Ministère des affaires étrangères.

Barchou de Penhoën, membre de l'Institut.

Bardelli, professeur, à Pise.

Bargès (L'abbé), professeur à la faculté de théologie de Paris.

Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut.

Barucchi, directeur du musée, à Turin.

Bazin, professeur de chinois à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Beaufort (Henri de).

Beauté fils, à Alexandrie.

Belin, drogman, chancelier du consulat du Caire.

Benary (Le docteur Ferdinand), à Berlin.

Benzon (L'abbé comte), à Nice.

Berezine, professeur, à Casan.

Bergstedt, agrégé, à Upsal.

Bertrand (L'abbé), curé à Herblay (S.-et-Oise).

Bianchi, ancien secrétaire interprète pour les langues orientales.

Bland, membre de la Société royale asiatique de Londres.

Boilly (Jules).

Boissonnet de la Touche (Estève), chef d'escadron d'artillerie.

Bonnetty, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

Botta (Paul), consul de France à Jérusalem, correspondant de l'Institut.

MM. Bourgade (L'abbé), à Tunis.

Bresnier, professeur d'arabe, à Alger.

Breulier (Adolphe), avocat à la cour impériale de Paris.

Brockhaus (Le docteur Herman).

Brown (John), interprète des États-Unis, à Constantinople.

Brugsch (Ph. D.), à Berlin.

Burgraff, à Liége.

Caldwell, prof. de mathém. à Colombo.

Caspari, professeur, à Leipzig.

Cassel, docteur en philosophie, à Paderborn.

Catafago, chancelier du consulat général de Prusse, à Beyrout.

Caussin de Perceval, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École des langues orientales vivantes et au Collége de France.

Charmoy, ancien professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.

Chastenay (Mme Victorine de).

Cherbonneau, professeur d'arabe à la chaire de Constantine.

Chinaci Effendi, employé supérieur du Gouvernement ottoman.

Clément-Mullet (Jean-Jacques).

Clermont-Tonnerre (Le marquis de), colonel d'état-major.

Cohn (Albert), docteur en philosophie, à Presbourg.

MM. Combarel, professeur d'arabe à Oran.
Conon de Gabelentz, conseiller d'État, à Altenbourg.
Cor, chargé de la sous-direction du Levant au département des affaires étrangères.

Daninos, interprète au tribunal civil d'Alger.
Defrémery (Charles), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Delessert (Édouard), à Passy.
Delessert (François).
Delitzsch, professeur, à Leipzig.
Denjoy, conseiller d'État.
Derenbourg (Joseph).
Desgranges (Le comte Alix), premier secrétaire interprète aux affaires étrangères, professeur de turc au Collége de France.
Desmaisons, conseiller d'État à St-Pétersbourg.
Desvergers (Adolphe-Noël).
Dieterici (Ant.), à Berlin.
Dittel, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Mlle Djialynska (La comtesse Edwig), à Posen.
Dozon (Auguste).
Drach (P. L. B.), ancien bibliothécaire de la Propagande.
Dubeux (J. L.), professeur de turc à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Du Caurroy, ancien secrétaire interprète au Ministère des affaires étrangères.

MM. Duchatellier, à Versailles.
Dugat (Gustave).
Dulaurier (Édouard), professeur de malai à l'École des langues orientales vivantes.
Dumoret (J.), à Bagnères (Hautes-Pyrénées).

Eastwick, prof. au Collége de Haileybury.
Eckstein (Le baron d').
Eichthal (Gustave d'),
Émin (Jean-Baptiste), professeur à l'Institut Lazareff, à Moscou.
Enis Effendi, à Constantinople.
Escayrac de Lauture (Le comte d').
Espina, agent consulaire à Sfax.

Falconer (Forbes), à Londres.
Fallet, docteur en théologie, à Courtelary.
Finlay (Édouard), à la Havane.
Finn, consul d'Angleterre à Jérusalem.
Fleischer, professeur, à Leipzig.
Florent, examinateur dramatique au Ministère de l'intérieur.
Flottes, professeur de philosophie, à Montpellier.
Flügel, professeur, à Meissen (Saxe).
Forbes (Duncan), professeur de LL. OO. au King's-College, à Londres.
Foucaux (Ph. Édouard).
Frankel (Le docteur), grand rabbin, à Dresde.

MM. Fresnel, correspondant de l'Institut.

Fürst (Le docteur Jules), à Leipzig.

Garcin de Tassy, membre de l'Institut, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Gayangos, professeur d'arabe à Madrid.

Gervy (L'abbé), à Saulcet.

Gildemeister, docteur en philosophie à Leipzig.

Gobineau (Arthur de).

Goldenthal, docteur en philosophie, à Vienne.

Goldstücker, docteur en philosophie, à Königsberg.

Gorguos, professeur d'arabe au lycée d'Alger.

Gorresio (Gaspare), membre de l'Académie de Turin.

Graf, professeur, à Meissen.

Grangeret de Lagrange, l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal, correcteur pour les langues orientales à l'Imprimerie impériale, rédacteur du Journal asiatique.

Guerrier de Dumast (Auguste-François-Prosper), membre de l'Académie de Nancy.

Guigniaut, membre de l'Institut.

Haight, à New-York.

Hase, membre de l'Institut, professeur de grec moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Hassler (Conrad-Thierry), professeur à Ulm.

MM. Hayes (Fletcher), maître ès-arts d'Oxford.
Hedde, délégué du commerce en Chine.
Hervey-Saint-Denys (Le baron d').
Hoffmann (J.), interprète pour le japonais au Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, à Leyde.
Hoffmann, conseiller ecclésiastique à Jéna.
Holmboë, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

Joly, ancien employé au Ministère de l'intérieur.
Jomard, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la Bibliothèque impériale.
Jost (Simon), docteur en philosophie.
Judas, secrétaire du conseil de santé des armées, au Ministère de la guerre.
Julien (Stan.), membre de l'Institut, professeur de chinois au Collége de France, l'un des conservateurs adjoints de la Bibliothèque impériale.

Kasem-Beg (Mirza A.), professeur de langues orientales à l'Université de Saint-Pétersbourg, conseiller d'État actuel.
Kazimirski de Biberstein, bibliothécaire de la Société asiatique.
Kellgren (Herman), docteur en philosophie.
Kemal Effendi (Son Exc.), inspecteur général des écoles ottomanes, à Constantinople.

MM. Kerr (Mme Alexandre).
Krehl, docteur en philosophie, à Leipzig.
Kuch (Auguste), Dr en philosophie, à Zurich.

La Barthe, avocat.
La Ferté de Senectère (Le marquis de), à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).
Lajard (F.), membre de l'Institut.
Lancereau, maître de conférences au collége Saint-Louis.
Landresse, bibliothécaire de l'Institut.
Langlois, membre de l'Institut, ancien inspecteur de l'Université.
Langlois (Victor), élève de l'École des langues orientales vivantes.
Laroche (Le marquis de), à Saint-Amand-Montrond.
Latouche (Emmanuel), secrétaire adjoint de l'École spéciale des LL. OO. vivantes.
Lazareff (Christophe de), conseiller d'État actuel, chambellan de S. M. l'empereur de Russie.
Lebidart (Antoine de), à l'Académie orientale de Vienne.
Lecomte (L'abbé), à Vitteaux.
Lenormant (Charles), de l'Institut, l'un des administrateurs de la Bibliothèque impériale.
Lequeux, chancelier drogman, à Jérusalem.
Letteris, directeur de l'Imprimerie impériale orientale, à Prague.

MM. Levander (H. C.), à Versailles.

Loewe (Louis), docteur en philosophie, à Londres.

Longpérier (Adrien de), conservateur des antiquités au Musée du Louvre.

Luynes (Le duc de), membre de l'Institut.

Lynch (Blosse), capitaine de vaisseau au service de la compagnie des Indes, à Bombay.

Mac Guckin de Slane, premier interprète de la province d'Alger.

Madden (J. P. A.), à Versailles.

Manakji Cursetji, à Bombay.

Marcel (J. J.), ancien directeur de l'Imprimerie impériale.

Marre, inspecteur primaire à Saint-Brieuc.

Martigny (de), ancien chargé d'affaires de France.

Martin, interprète de 1[re] classe, à Constantine.

Maury (A.), sous-bibliothécaire de l'Institut.

Meckel, docteur en théologie, à Cologne.

Medawar (Michel), secrétaire interprète du consulat général de France à Beyrout.

Merlin, sous-bibliothécaire au Ministère de l'intérieur.

Méthivier (Joseph), chanoine d'Orléans, doyen de Bellegarde.

Millies, docteur et professeur de théologie, à Amsterdam.

MM. Milon, sénateur à Nice.

Miniscalchi-Erizzo, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, à Vérone.

Mohl (Jules), membre de l'Institut, professeur de persan au Collége de France.

Mohn (Christian).

Mondain, capitaine du génie.

Monrad (D. G.), à Copenhague.

Mooyer, bibliothécaire à Minden.

Morley, trésorier du Comité pour la publication des textes orientaux, à Londres.

Mourier, attaché au cabinet du Ministre de l'instruction publique.

Muller (Maximilien), docteur en philosophie.

Munk (S.), employé aux manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Munzinger, de Soleure.

Nève, professeur à l'Université de Louvain.

Obeilly (d'), professeur à Castres.

Ocampo (Melchior).

Oppert, professeur.

Orianne, conseiller à la cour d'appel de Pondichéry.

Overbeck (Le docteur).

Parthey, docteur en philosophie, à Berlin.

Pasquier (Le duc), membre de l'Académie française.

Pastoret (Amédée de), membre de l'Institut.

MM. Pavet de Courteille (Abel), répétiteur à l'École des jeunes de langues.

Pavie (Théodore), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales.

Perron, ancien directeur de l'École de médecine du Kaire.

Pertazzi, élève de l'Académie des langues orientales, à Vienne.

Picqueré, prof. à l'Académie orientale, à Vienne.

Pictet (Adolphe), à Genève.

Pijnappel, docteur et lecteur à l'Académie de Delft.

Place, consul de France à Mossoul.

Platt (William), à Londres.

Poissonnier.

Popovitz (Dimitri), à Jassy, en Moldavie.

Portal, maître des requêtes.

Portalis, membre de l'Institut.

Poujade, consul de France à Tarsous.

Pratt (G. W.), à New-York.

Preston (Théodore), Trinity-College, à Cambridge.

Rauzan (Le duc de).

Regnault, capitaine d'état-major, à Constantine.

Reinaud, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École spéciale des LL. OO.

Renan (Ernest), attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Rendu (Anastase).

MM. Renouard (Le rév. Cecil), à Swanscombe.

Reuss, docteur en théologie, à Strasbourg.

Ricardo (Frédéric).

Ricketts (Mordaunt).

Rieu (Charles), employé au British-Museum, à Londres.

Ritter (Charles), professeur à Berlin.

Rivelli (Platon-Léonidas), de Corcyre.

Rohrbacher (L'abbé), supérieur du séminaire de Nancy.

Rondot, délégué du commerce en Chine.

Rosetti (Charles de), à Bucharest.

Rosin (De), chef d'institution à Nyon, canton de Vaud.

Rosny (Léon de).

Rothschild (Le baron Gustave de), à Paris.

Rougé (Le vicomte Emmanuel de), membre de l'Institut, conservateur honoraire des monuments égyptiens du Louvre.

Rousseau (Alph.), premier interprète, à Tunis.

Rousseau (Antoine), interprète principal de l'armée d'Afrique.

Rouzé (Édouard de), capitaine, attaché à la direction des affaires arabes à Alger.

Royer, à Versailles.

Salles (Le commandeur Eusèbe de), professeur d'arabe à l'École des LL. OO. succursale de Marseille.

Saltzbacher (Joseph de), chapelain de S. M. l'empereur d'Autriche.

MM. Sanguinetti (Le docteur).

Santarem (Le vicomte de), membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, correspondant de l'Institut de France.

Saulcy (De), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'artillerie.

Sawelieff (Paul), membre de l'Académie impériale des sciences, à Saint-Pétersbourg.

Schack (Le baron de).

Schefer (Charles), premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople.

Sclhechta Wssehrd (Ottocar-Maria de), drogman de l'ambassade d'Autriche à Constantinople.

Sédillot (L. Am.), professeur d'histoire au collége Saint-Louis, secrétaire de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Seroka, capitaine, à Biskara.

Sotomayor (Bermudez de), à Madrid.

Stæhelin (J. J.), docteur et professeur en théologie, à Bâle.

Stecher (Jean), prof. à l'Université de Gand.

Steiner (Louis), à Genève.

Sumner (Georges), de Boston.

Taillefer, docteur en droit, ancien élève de l'École spéciale des langues orientales.

Tchihatcheff (De).

Theroulde.

Thomas (Edward), du service civil de la Compagnie des Indes.

MM. Tolstoï (Le colonel Jacques).
Torrecilla (L'abbé de).
Troyer (Le major).
Tullberg, docteur en philosophie à l'Université d'Upsal.

Umbreit, docteur et conseiller ecclésiastique, à Heidelberg.
Van der Maelen, directeur de l'établissement géographique, à Bruxelles.
Vandrival (L'abbé), à Boulogne.
Vaux (William), employé au Musée britannique de Londres.
Veth, professeur de langues orientales, à Amsterdam.
Vignard, interprète principal de l'armée, à Constantine.
Vigoureux, professeur à Brest.
Villemain, membre de l'Institut.
Vincent, orientaliste.

Weil, bibliothécaire de l'Université, à Heidelberg.
Wessely, docteur en philosophie, à Prague.
Wetzstein, docteur en philosophie, à Leipzig.
Wilhelm de Würtemberg (Le comte).
Woepcke, docteur en philosophie.
Worms, docteur en médecine, à l'École de Saint-Cyr.
Worms de Romilly.
Wustenfeld, professeur à Göttingen.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. Le baron DE HAMMER-PURGSTALL (Joseph), à Vienne.

Le docteur MACBRIDE, professeur, à Oxford.

WILSON (H. H.), professeur de langue sanscrite, à Oxford.

OUWAROFF, ministre de l'instruction publique de Russie, président de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

RICKETS, à Londres.

PEYRON (Amédée), professeur de langues orientales à Turin, correspondant de l'Institut.

FREYTAG, professeur de langues orientales à l'Université de Bonn.

KOSEGARTEN (Jean-Godefroi-Louis), professeur à l'Université de Greifswalde.

BOPP (F.), membre de l'Académie de Berlin.

WYNDHAM KNATCHBULL, à Oxford.

HAUGHTON (R.), ancien professeur d'hindoustani au séminaire militaire d'Addiscombe, à Croydon.

SHAKESPEAR, à Londres.

LIPOVZOFF, interprète pour les langues tartares, à Saint-Pétersbourg.

Le général BRIGGS.

MM. GRANT-DUFF, ancien résident à la cour de Satara.

HOGDSON (H. B.), ancien résident à la cour de Népal.

Radja RADHACANT DEB, à Calcutta.

Radja KALI-KRICHNA BAHADOUR, à Calcutta.

MANAKJI-CURSETJI, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombay.

Le général COURT, à Lahore.

Le général VENTURA, à Lahore.

LASSEN (Chr.), professeur à Bonn.

RAWLINSON, consul général d'Angleterre à Bagdhad.

VULLERS, professeur de langues orientales, à Giessen.

KOWALEWSKI (Joseph-Étienne), professeur, à Kasan.

FLÜGEL, professeur à Meissen.

DOZY (Reinhart), bibliothécaire, à Leyde.

BROSSET, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

JOURNAL ASIATIQUE.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1853.

RECHERCHES
SUR
LE RÈGNE DU SULTAN SELDJOUKIDE BARKIAROK

(485-498 DE L'HÉGIRE = 1092-1104 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE),

PAR M. C. DEFRÉMERY.

(Suite et fin. Voyez le numéro d'avril-mai.)

A la nouvelle des succès de Toutouch, Turcan khatoun sortit d'Ispahan, où elle continuait à résider près de son fils. Elle voulait se joindre à son beau-frère; mais elle tomba malade à Djerbadékân, revint sur ses pas, et mourut à Ispahan, dans le mois de ramadhân 487 (septembre-octobre 1094), après avoir recommandé à l'émir Onar et à l'émir Sermez, gouverneur d'Ispahan, de conserver le royaume à son fils Mahmoud. Il ne restait plus entre ses mains que la forteresse d'Ispahan; mais elle commandait encore à dix mille cavaliers turcs. D'après Ibn Djouzy, Turcan khatoun écrivit d'Hamadân (lisez d'Ispahan), où elle séjournait, à Toutouch, et inspira à ce prince le désir de l'épouser [1]. Il marcha vers Ha-

[1] « Sur ces entrefaites, Tĕtousch reçut une lettre de la femme de son frère, dans laquelle elle l'invitait à venir promptement, lui promettant de le prendre pour mari. La lecture de cette lettre détermina aussitôt le départ du sultan pour la Perse. » (Matthieu d'Édesse, traduction manuscrite de M. Éd. Dulaurier, chap. CXLV.)

madân, et la khatoun sortit à sa rencontre; mais elle mourut entre Hamadân et Ispahan; et d'après un récit mentionné par le même auteur, elle périt empoisonnée. Turcan khatoun était une femme prudente et courageuse; elle commandait elle-même ses troupes, et protégeait les marchands et leurs biens [1]. Quelques mois avant sa mort, Turcan khatoun avait fait partir avec une armée l'émir Onar, afin qu'il reprît sur Tourân chah, fils de Kawert-beg, prince du Kermân, la province de Fars, dont la possession avait été abandonnée à Mahmoud par Barkiarok. Une bataille s'engagea entre les deux généraux, dans le mois de djomada second (juin-juillet 1094), et Tourân chah fut mis en déroute. L'émir Onar, énorgueilli de sa victoire, ayant traité fort mal les villes du Fars, les troupes furent mécontentes de sa conduite, se réunirent contre lui à Tourân chah et le vainquirent; mais Tourân chah mourut des suites d'un coup de flèche, un mois après la première action [2].

Barkiarok se trouvait à Nisibe lorsqu'il reçut l'avis de la marche de Toutouch vers l'Azerbéidjân. Il partit aussitôt de Nisibe, passa le Tigre à Béled,

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 114 r. Abou'lféda, p. 296; Hamd Allah, p. 49; Elmakin, *Hist. Saracenica*, p. 288; Ibn Djouzy, fol. 217 r. et v.

[2] Ibn Alathir, fol. 114 r. Ibn Khaldoun, fol. 247 v. La date attribuée par le premier de ces historiens à la mort de Tourân chah est antérieure de deux ans à celle que d'Herbelot et Deguignes ont adoptée, sur la foi du *Tarikhi Guzideh* (voy. le ms. persan, n° 15, Gentil, fol. 212 v.), et que l'on peut déduire également de la durée assignée par Mirkhond au règne de ce prince. (*Historia Seldschukid.* p. 264.)

au-dessous de Moussoul, et prit la route d'Arbil. Il traversa ensuite le pays de l'émir curde Sorkhab, fils de Bedr, jusqu'à ce qu'il ne restât plus entre lui et son oncle qu'une distance de neuf parasanges (onze à douze lieues). Il n'avait pas près de lui plus de mille hommes, tandis que son oncle en avait cinquante mille. L'émir Yakoub, fils d'Ortok, s'étant détaché de l'armée de Toutouch, fondit sur Barkiarok, le mit en déroute, et pilla ses bagages. Il ne resta avec le sultan que Borsok, Kumuchtékin eldjandar et Alyarok, trois des principaux émirs; et il marcha vers Ispahan. La mort de sa marâtre, arrivée le mois précédent, pouvait lui faire espérer de trouver dans cette ville un asile sûr; mais les conseillers de son frère refusèrent de l'y recevoir, et il demeura campé pendant plusieurs jours aux portes d'Ispahan. S'il avait été poursuivi par l'ennemi, vingt cavaliers auraient suffi pour s'emparer de lui. Les émirs de Mahmoud lui permirent enfin d'entrer dans Ispahan; mais dans le but de le trahir et de se rendre maîtres de sa personne. Lorsqu'il fut sur le point de faire son entrée dans la ville, son frère Mélic Mahmoud en sortit et alla à sa rencontre. Ils s'embrassèrent, sans toutefois descendre de cheval[1]; mais à peine Barkiarok avait-il pénétré dans Ispahan, que les émirs Onar et Bolca Bek Sermez le resserrèrent étroitement, et conçurent le dessein de le priver de la vue, afin de le rendre incapable de régner. Heu-

[1] D'après Ibn Djouzy, Mahmoud descendit du trône et y fit asseoir son frère aîné.

reusement pour lui, son frère fut atteint, dès le lendemain, de la fièvre et de la petite vérole. Émin eddaulah ibn Ettelmiz, le médecin, dit aux émirs : « Le roi Mahmoud a été atteint de la petite vérole, à un degré qui laisse peu d'espoir de guérison. Je vois que vous avez de la répugnance à reconnaître pour souverain Tadj eddaulah Toutouch; ne vous pressez donc point de priver de la vue Barkiarok. Si Mahmoud meurt, reconaissez-le pour roi; si, au contraire, Mahmoud guérit, vous serez les maîtres de rendre aveugle Barkiarok. » Mahmoud mourut à la fin de chevval (commencement de novembre 1094), et Barkiarok présida à ses obsèques.

Sur ces entrefaites, Moueiyd elmulc, fils de Nizam elmulc, vint trouver Barkiarok, qui le prit pour vizir, dans le dernier mois de l'année 487 (décembre 1094, janvier 1095). Son frère et son prédécesseur dans le vizirat, Izz elmulc, était mort à Moussoul, où il avait suivi le sultan. Son corps fut transporté à Bagdad et enseveli dans la nizamieh (collége de Nizam elmulc).

Barkiarok fut atteint à son tour de la petite vérole, accompagnée de délire; mais il en guérit. Après sa guérison, le vizir Moueiyd elmulc écrivit aux émirs de l'Irâk et du Khoraçân, pour chercher à les gagner à la cause de son maître. Tous se rallièrent au parti de Barkiarok, et le pouvoir de ce prince devint considérable[1].

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 113 v. 114 v. Abou'lféda, t. III, p. 292, 294, 296; Noveïri, ms. de la bibliothèque de l'Université de Leyde,

Après sa victoire sur Barkiarok, Toutouch, au lieu de poursuivre ce prince, avait repris la route d'Hamadân. L'émir akhor (chef de l'écurie ou grand écuyer) s'étant fortifié dans cette ville, Toutouch s'en éloigna. Cet officier se mit à sa poursuite, dans l'espoir de s'emparer de ses bagages; mais Toutouch se retourna contre lui et le défit. L'émir akhor se retira dans Hamadân, d'où il envoya demander l'aman à Toutouch, après quoi, il se joignit à lui. Sur ces entrefaites, Toutouch, ayant appris la maladie de son neveu, se mit en marche vers Ispahan. L'émir akhor lui demanda la permission de se rendre à Djerbadékân, afin d'y faire les préparatifs nécessaires à sa réception; mais dès qu'il eut obtenu cette permission, il se rendit de Djerbadékân à Ispahan, et informa Barkiarok de l'approche de son oncle. Lorsque celui-ci connut la défection de l'émir akhor, il mit Djerbadékân au pillage, et prit le chemin de Reï, après avoir écrit aux émirs qui se trouvaient à Ispahan, pour les inviter à se soumettre à lui, en leur promettant des sommes considérables. Comme Barkiarok était encore malade de la petite vérole, les émirs, dans leur réponse, promirent à Toutouch de se joindre à lui; mais leur dessein était d'attendre l'issue de la maladie de Barkiarok. Lorsque

n° 2 *i*, fol 86 r. Ibn Khaldoun, fol. 247 v. et 297 r. et v. le même, t. III, fol. 536 r. Ibn Djouzy, (fol. 213 v.) mentionne, sans s'y arrêter, un récit, d'après lequel Mahmoud aurait été privé de la vue par Barkiarok. (Voy. encore Hamd Allah Mustaufy, p. 49-51; Mirkhond, p. 152, 153.

ce prince fut guéri, ils envoyèrent dire à son oncle : « L'épée seule décidera entre nous; » et ils partirent d'Ispahan avec le sultan, quatre mois après la défaite de celui-ci.

Ils n'étaient d'abord suivis que d'un petit nombre de soldats; mais lorsqu'ils eurent atteint Djerbadékân, des troupes vinrent de toutes parts se joindre à eux, si bien qu'il se virent à la tête de trente mille hommes. D'après Ibn Djouzy, Toutouch n'en avait que la moitié. Les deux armées en vinrent aux mains, le 17 du mois de séfer 488 (26 février 1095), près d'une bourgade appelée Dachilou, à douze parasanges de Reï[1]. Toutouch se tenait au centre de son armée, vis-à-vis de son neveu. Ce prince, après avoir mis à mort Aksonkor et Bouzân, ayant fait prison-

[1] D'après Matthieu d'Édesse (traduction manuscrite de M. Éd. Dulaurier, chap. CXLV) : « Tĕtousch parvint dans la plaine d'Asbahan (Ispahan). Bargiaroukh envoya implorer Tĕtousch en ces termes : « Accorde-moi la ville d'Asbahan seulement, et que tous « mes peuples soient à toi. » Mais le sultan repoussa cette proposition, et tous les deux en vinrent aux mains, chacun ayant sous ses ordres des troupes innombrables. Mais lorsque l'étendard de Mélic chah fut déployé et que les Perses l'aperçurent, ils se tournèrent en majeure partie du côté de Bargiaroukh, et il s'ensuivit un grand carnage. Le scélérat Aghousian, qui se tenait au guet, avec un fort détachement, tourna le dos sans combattre, et toute l'armée de Tĕtousch, témoin de cette défection, prit la fuite.... Cependant Tĕtousch, ayant été cerné, eut son cheval criblé de coups, et fut précipité à terre. Il était là, assis au milieu des soldats, sans qu'aucun osât l'approcher, par respect pour son rang de souverain, et parce qu'il était le frère de Mélic chah. En ce moment, un amir des troupes de Bargiaroukh, se faisant jour vers lui, lui trancha la tête avec son épée. Son corps fut emporté et enseveli dans le tombeau de son père. »

niers plusieurs émirs, avait ordonné de les massacrer en sa présence. Parmi les victimes de sa cruauté, se trouvaient les fils de Becdjour, un des principaux émirs; Becdjour s'enfuit près de Barkiarok. Un jour avant la bataille, Toutouch avait fait proclamer dans son camp: « Tuez ceux des soldats de Barkiarok dont vous vous emparerez; après le combat, je massacrerai ceux qui survivront. » L'armée de Toutouch redouta la férocité de ce prince; aussi, dès que la bataille fut engagée, la majeure partie demanda l'aman à Barkiarok. Becdjour vint trouver le sultan et lui dit en pleurant : « Ton oncle a tué de sang-froid mes fils en ma présence, je le tuerai pour les venger. » — « Fais-le, » répondit Barkiarok. Becdjour se dirige aussitôt vers Toutouch, qui tenait ferme, malgré la défection de ses troupes, le perce de sa lance et le renverse de cheval. Un autre individu, nommé Sonkordjeh, qui avait aussi une vengeance à exercer sur Toutouch, mit pied à terre et lui coupa la tête. On dit aussi que ce prince périt de la main d'un ancien officier d'Aksonkor, qui voulut par là venger le meurtre de son maître. Enfin, on raconte qu'un esclave de Bouzân lui ayant lancé une flèche dans le dos, Toutouch tomba de cheval et fut tué, et sa tête apportée à Barkiarok. Elle fut promenée dans le camp et ensuite envoyée à Bagdad. Après le meurtre de leur chef, les soldats de Toutouch prirent la fuite; Barkiarok défendit de les poursuivre, et fit proclamer qu'il leur accordait l'aman (la vie sauve).

Peu de temps avant sa mort, Toutouch avait fait arrêter son vizir Fakhr elmulc. Ce ministre fut pris dans la déroute; mais Barkiarok lui pardonna et le remit en liberté, à la considération de son vizir Moueiyd elmulc, frère du prisonnier[1].

Dans le mois même où il fut tué, Toutouch avait envoyé à Bagdad Youçouf, fils d'Abik[2], le Turcoman, accompagné d'une troupe de Turcomans. Le khalife n'eut aucun égard pour Youçouf. On dit aussi que le divan lui envoya un *hadjib* ou chambellan; mais lorsque cet officier se présenta devant Youçouf, celui-ci le frappa; puis il descendit dans le palais des sultans. Son intention était de mettre Bagdad au pillage; mais le vizir fit des préparatifs contre lui et manda Sadakah, fils de Mansour, qui redoutait Toutouch. Tandis que Youçouf méditait de funestes projets, son frère vint le trouver et l'instruisit du meurtre de Toutouch. Youçouf s'enfuit alors à Alep. Tel est le récit d'Ibn Djouzy, avec lequel concorde assez bien Ibn Khaldoun; celui d'Ibn Alathir en diffère sur plusieurs points et offre plus de détails. D'après ce dernier historien, Youçouf ne fut pas admis dans Bagdad; mais Sadakah, prince de Hilleh, qui reconnaissait la souveraineté de Tou-

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 114 v. Abou'lféda, t. III, p. 296; Ibn Khallikan's *Biographical dictionary*, t. I, p. 274; Ibn Djouzy, fol. 221 r. Bondari, fol. 59 v. 60 r. Ibn Khaldoun, fol. 247 v. 297 v. Mirkhond, p. 153; Hamd Allah, p. 52; Elmakin, p. 290.

[2] Au lieu d'Abik, leçon qu'offrent Ibn Alathir et Ibn Khaldoun, Ibn Djouzy donne Ortok, et Elmakin, Arfak ارفق, ce qui est évidemment une corruption du même mot.

touch, se mit en marche pour rejoindre son lieutenant. Lorsque celui-ci apprit sa prochaine arrivée, il revint dans le district appelé Tharik Khoraçân[1] et mit au pillage Badjesra. L'armée de Bagdad lui livra bataille à Bakouba[2]; mais il la défit et pilla complétement ses bagages; puis ayant augmenté le nombre de ses Turcomans, il reprit le chemin de Bagdad. Quant à Sadakah, il était déjà retourné à Hilleh. Youçouf entra dans Bagdad et voulut la livrer au pillage et en exterminer les habitants; mais il en fut empêché par un émir qui l'accompagnait. La consternation régnait dans la ville; le khalife, ayant fait préparer des barques et des vaisseaux, y avait fait transporter ses richesses et sa famille, afin de descendre le Tigre et de se retirer à Ahwaz, dans le Khouzistân. Le vizir Amid eddaulah ibn Djehir, qui redoutait extrêmement l'arrivée de Toutouch, s'était enfui à Hilleh. Sur ces entrefaites, Youçouf apprit le meurtre de Toutouch. Cette nouvelle le détermina à quitter Bagdad; il se rendit à Moussoul, puis à Alep, où il périt misérablement au commencement de l'année suivante. La tête de Toutouch étant arrivée à Bagdad, elle fut promenée dans les divers quartiers de cette ville, et placée après dans le magasin des têtes (*khizanat arrooûs*). Ibn Djéhir

[1] On peut voir, touchant ce district, situé au nord-est de Bagdad, les détails que j'ai donnés ailleurs. (*Mémoire sur la famille des Sadjides*, p. 7 et 8, note.)

[2] D'après Ibn Khaldoun (fol. 247 v.), Sadakah marcha contre Youçouf, le combattit à Bakouba, et s'en retourna à Hilleh, après avoir essuyé une défaite.

revint ensuite de Hilleh, et ce hideux trophée fut exposé devant lui[1].

L'autorité de Barkiarok fut affermie par la défaite et la mort de son oncle. Ce prince laissa quatre fils, dont les deux aînés, Ridhouân et Dékak, furent reconnus rois à Alep et à Damas. Le dernier[2] ayant député un ambassadeur à Barkiarok, pour lui notifier son avénement, le sultan lui renvoya son ancien gouverneur Togtékin, qui avait été fait prisonnier dans la bataille où périt Toutouch. Togtékin épousa la mère de Dékak, et devint tout-puissant à Damas, sous le nom de ce prince[3].

Dans le mois de ramadhân 488 (septembre 1095), Barkiarok fut blessé au bras par un de ses porte-parasols, originaire du Sédjistân. Deux autres individus, natifs de la même province, avaient assisté le meurtrier. Celui-ci ayant été frappé à coups de fouet, confessa que ces deux hommes l'avaient aposté, et ils reconnurent la vérité de cet aveu. On les frappa violemment, pour qu'ils confessassent qui leur avait ordonné d'agir ainsi; mais ils n'avouèrent rien. On

[1] Ibn Djouzy, fol. 220 r. 221 r. et v. Ibn Alathir, fol. 114 v. 115 v. Ibn Khaldoun, fol. 247 v. 248 r. Elmakin, p. 291.

[2] On lit dans Ibn Alathir (fol. 115 r.) que Toutouch avait envoyé son fils Dékak à Bagdad, près de son frère le sultan Mélic chah, en demandant pour lui la main d'une fille du sultan. Après la mort de celui-ci, Dékak se rendit à Ispahan, avec Turcan khatoun et Mahmoud; il sortit ensuite de cette ville et alla trouver secrètement le sultan Barkiarok; mais il le quitta bientôt pour retourner auprès de son père, et assista à la bataille dans laquelle Toutouch perdit la vie.

[3] Ibn Djouzy, fol. 221 v. 222 r. Ibn Alathir, fol. 115 r.

les amena auprès d'un éléphant, afin de les jeter sous les pieds de cet animal, et l'on fit avancer d'abord l'un d'eux. Il dit : « Laissez-moi et je vous ferai des aveux. » Quand on l'eut lâché, il dit à son compagnon : « O mon frère, il n'y a pas moyen d'éviter cette mort; ne couvre donc pas de honte les habitants du Sédjistân, en révélant leurs secrets. » Ils furent tous deux mis à mort. D'après Ibn Djouzy, l'assassin dénonça deux Sédjistaniens, qui lui avaient donné cent dinars. Hamd Allah Mustaufi et Mirkhond ont aussi fait mention de cet attentat, mais en l'attribuant positivement aux Ismaéliens[1].

Vers le même temps, Barkiarok destitua son vizir Moueiyd elmulc, et le remplaça par un autre fils de Nizam elmulc, Fakhr elmulc, qui avait déjà rempli les fonctions de vizir auprès de Toutouch. Moueiyd elmulc, par son esprit intrigant, fut cause de sa propre disgrâce. Barkiarok, après sa victoire sur Toutouch, avait envoyé un eunuque à Ispahan, afin d'en ramener sa mère, Zobeïdeh khatoun, à laquelle il était fort attaché. Moueiyd elmulc s'entendit avec plusieurs émirs, qui conseillèrent à Barkiarok de ne point rappeler sa mère près de lui; mais le sultan leur répondit : « Je ne désire le pouvoir, qu'afin de le lui faire partager. » Lorsque la princesse arriva près de son fils et qu'elle apprit ce qui s'était passé, elle fut mécontente de Moueiyd elmulc. Le mustaufi (maître des comptes) Medjd elmulc

[1] Ibn Alathir, fol. 115 v. Ibn Djouzy, fol. 220 v. *Histoire des Seldjoukides*, p. 51; *Historia Seldschuk.* p. 153, 154.

Abou'lfadhl albélaçâni avait accompagné Zobeïdeh khatoun dans son voyage. D'après Bondari, lorsque Moueiyd elmulc partit avec le sultan, pour combattre Toutouch, il dit à Medjd elmulc Abou'lfadhl, qui se tenait caché à Ispahan : « Lève-toi et accompagne-moi. » Medjd elmulc lui répondit : « Allez-vous-en, toi et ton maître, et combattez ; nous restons tranquillement ici. » Dès que le succès fut décidé, Moueiyd elmulc s'approcha de Barkiarok sur le champ de bataille, et le complimenta de sa victoire. Le sultan lui répondit : « C'est à toi que tout cela est dû. » Lorsqu'ils parvinrent à Reï, après la victoire, Medjd elmulc Abou'lfadhl, étant arrivé d'Ispahan en toute hâte, commença par se concilier le cœur de la mère du sultan, s'empara du pouvoir, et fit arrêter l'ostad Aly elmustaufi, qui fut aveuglé et tué.

Medjd elmulc vit bien qu'il ne jouirait pas d'une autorité complète, tant que Moueiyd elmulc resterait au ministère; en conséquence, il favorisa les prétentions de Fakhr elmulc. Ce dernier était en mauvaise intelligence avec son frère, au sujet de certaines pierreries qu'avait laissées leur père. Lorsqu'il apprit le mécontentement de la mère du sultan contre Moueiyd elmulc, il résolut d'en profiter, et envoya offrir au sultan des sommes considérables, à condition qu'il serait investi du vizirat. Barkiarok, ayant consenti à ce honteux marché, destitua Moueiyd elmulc, qui, d'après Bondari, fut même emprisonné durant quelque temps; puis il resta pendant longtemps sous la protection d'un certain émir,

tantôt à Néhawend et tantôt à Machkân, feignant d'être uniquement adonné à la dévotion. Cependant Medjd elmulc s'empara de toute l'autorité vizirielle, et n'en laissa que le titre à Fakhr elmulc, qui était tout à fait dépourvu de capacité, de mérite et de savoir[1].

Lorsque Mélic Ridhouân, fils aîné de Toutouch, se fut mis en possession d'Alep, Barkiarok lui envoya un ambassadeur, pour lui ordonner de relâcher Kerbouka et son frère Altountach. Ridhouân ayant obéi, ces deux généraux se mirent en route, et beaucoup de soldats licenciés se joignirent à eux. Ils se rendirent à leur tête à Harrân, et occupèrent cette ville. Mohammed, fils de Cherf eddaulah Moslim, qui se trouvait à Nisibe, leur écrivit, ainsi que Therwan, fils de Wéhib, et Abou'lhidja, le Curde, prince d'Arbil, pour implorer leur assistance contre l'émir Aly, autre fils de Cherf eddaulah, qui exerçait l'autorité à Moussoul, où Toutouch l'avait placé, après la bataille de Modhaiy. Kerbouka s'étant mis en route pour le joindre, Mohammed alla à sa rencontre jusqu'à deux journées de marche de Nisibe, et lui fit jurer, ainsi qu'à Altountach, qu'ils ne le trahiraient pas. Malgré ce serment, Kerbouka le fit arrêter, l'emmena prisonnier et se rendit à Nisibe. Cette ville ayant refusé de lui ouvrir ses portes, il l'assiégea pendant quarante jours, la prit par capitulation, et marcha ensuite vers Moussoul. Il mit le

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 115 v. Bondari, fol. 59 v. 60 r. Ibn Djouzy, fol. 232 v. (ce dernier retarde la destitution de Moueiyd elmulc jusqu'à l'année 491); Mirkhond, p. 153; Hamd Allah, p. 51; Elmakin, p. 290, 291.

siége devant cette place; mais il ne put la prendre, et se rendit à Béled, où il fit tuer Mohammed et jeter son corps dans le Tigre; après quoi, il reprit le siége de Moussoul. Aly demanda du secours à l'émir Djékermich, prince de Djézireh Ibn Omar, et cet émir se mit en route pour le dégager; mais Altountach marcha à sa rencontre et le battit. Alors Djékermich, étant retourné à Djézireh, se soumit à Kerbouka, et l'aida même à presser le siége de Moussoul. Les vivres et toutes les denrées, jusqu'au combustible, manquèrent aux assiégés, au point qu'ils furent obligés de brûler de la poix et des graines de coton. Aly se voyant réduit à une telle extrémité, abandonna la ville et se retira près de l'émir Sadakah, à Hilleh. Kerbouka entra dans Moussoul par capitulation, dans le mois de dzou'lkadeh 489 (octobre-novembre 1096), après un siége de neuf mois. Les habitants furent remplis de crainte, parce qu'ils avaient appris qu'Altountach voulait mettre la ville au pillage, et que Kerbouka seul l'en empêchait. Altountach s'occupa de faire arrêter les principaux de la ville, et leur extorqua des sommes dont ils étaient dépositaires; mais ayant osé manquer de respect à Kerbouka, celui-ci le fit tuer dès le surlendemain. Les habitants furent rassurés par sa mort, et Kerbouka se conduisit envers eux avec bonté. Il marcha ensuite vers Rahbah, dont les habitants voulurent lui résister; mais il la prit de vive force, la pilla et y plaça un gouverneur[1].

[1] Ibn Alathir, fol. 116 r. Abou'lféda, t. III, p. 308; Ibn Khaldoun, fol. 248 r. et t. IV, fol. 122 v. 123 r.

Depuis plusieurs années le Khoraçân, éloigné du centre de l'empire et placé hors de l'action directe des divers compétiteurs que nous avons vus se disputer le trône, était agité par l'ambition d'un troisième frère de Mélic chah, nommé Arslân Arghoun. Ce prince possédait, du vivant de son frère, un fief dont le produit s'élevait à sept mille dinars (environ quatre-vingt-quatre mille francs). Il se trouvait près du sultan, à Bagdad, au moment de sa mort, et partit aussitôt pour Hamadân, avec sept esclaves. Un grand nombre de soldats se joignirent à lui, et il se dirigea vers Niçabour; mais n'ayant pu s'en rendre maître, il poursuivit sa marche jusqu'à Merve. Cette ville avait pour gouverneur un ancien esclave de Mélic chah, nommé Koudân. C'était lui qui avait été la cause du mécontentement du sultan contre Nizam elmulc. Comme Koudân ressentait de l'inclination pour Arslân Arghoun, il lui livra la ville, et entraîna par son exemple les troupes de cette province; elles vinrent joindre le prince, qui se dirigea vers Balkh, où résidait Fakhr elmulc, fils de Nizam elmulc. Fakhr elmulc abandonna la ville et se rendit dans l'Irâk, où il devint le vizir de Toutouch et ensuite de Barkiarok. Arslân Arghoun s'empara de Balkh, de Termedh, de Niçabour et de tout le Khoraçân; puis il envoya demander à Barkiarok et à son vizir Moueiyd elmulc[1] d'être confirmé dans la possession de cette province, telle que son aïeul Daoud l'avait

[1] D'après Bondari (f. 59 r.), il y eut entre les deux fils d'Alp Arslân, Boury Bors et Arghou (*sic*) des collisions مقارعات, à cause

jadis possédée, à l'exception de Niçabour, moyennant quoi, il s'engageait à payer un tribut et à ne pas disputer l'empire à Barkiarok. Le sultan ferma les yeux sur sa conduite, à cause de l'occupation que lui donnaient en ce moment son frère Mahmoud et son oncle Toutouch.

Lorsque Barkiarok eut destitué Moueiyd elmulc et que Medjd elmulc elbélaçani fut devenu maître du pouvoir, Arslân Arghoun cessa de correspondre avec Barkiarok. « Je ne consentirai jamais, dit-il, à m'adresser à Bélaçani. » Barkiarok manda son autre oncle, Boury Bers, fils d'Alp Arslân, et le fit partir avec une armée pour combattre Arslân Arghoun. Celui-ci avait été joint précédemment par Imad elmulc Abou'lcacem, fils de Nizam elmulc, qui était devenu son vizir. Lorsque l'armée de Boury Bers fut entrée dans le Khoraçân, Arslân Arghoun alla à sa rencontre, et lui livra bataille; mais il fut mis en déroute, et s'enfuit à Balkh. Boury Bers s'arrêta à Hérat. Arslân Arghoun, ayant de nouveau réuni une nombreuse armée, marcha vers Merve, l'assiégea pendant plusieurs jours et la prit d'assaut. Il y fit un grand carnage, enleva les portes de la ville et renversa ses murailles. Boury Bers partit enfin de Hérat pour le combattre. Les deux armées se rencontrèrent et se rangèrent en ordre de bataille, dans l'année 488 (1095). Dans l'armée que Barkiarok avait confiée à Boury Bers, se trouvait l'émir

desquelles Moueiyd elmulc Abou becr Obaïd Allah s'enfuit à Ispahan, où on le jugea digne du vizirat.

akhor (grand écuyer) de Mélic chah, qui était un des principaux émirs, et l'émir Maçoud, fils de Tadjir, dont le père avait été général de l'armée de Daoud, aïeul de Mélic chah. Ce Maçoud jouissait d'un rang élevé, et il était fort consideré de tous les habitants du Khoraçân. Comme il existait entre l'émir akhor et Arslân une vieille amitié, le prince seldjoukide envoya un message à l'émir akhor, pour le gagner à sa cause, et l'inviter à se soumettre. Sur ces entrefaites, Maçoud ibn Tadjir et son fils ayant rendu visite à l'émir akhor, celui-ci les fit arrêter et mettre à mort. Boury Bers, se trouvant affaibli par ce double meurtre, prit la fuite devant son frère, et son armée se dispersa; lui-même fut fait captif et mené à Arslân. Celui-ci l'emprisonna dans Termedh, et le fit ensuite étrangler, après une année de captivité. Non content de ce crime, Arslân tua ceux des chefs de l'armée du Khoraçân dont il redoutait le pouvoir, et imposa une amende de trois cent mille dinars à son visir Imad elmulc, après quoi il le fit périr. Il renversa les murs des villes du Khoraçân, telles que Sebzéwar, Merw Echchahidjân, la citadelle de Sarakhs, le *cuhundiz* (la forteresse) de Niçabour et la muraille de Chehristân. Ce fut dans le courant de l'année 489 (1096) qu'il accomplit la démolition de tous ces travaux de défense.

A la nouvelle des succès d'Arslân Arghoun, Barkiarok fit partir une armée pour le Khoraçan, sous le commandement de son frère Mélic Sindjar. Comme ce prince n'avait pas encore accompli sa

quatorzième année, Barkiarok lui donna pour *atabek* (tuteur) l'émir Komadj et pour vizir Abou'lfeth Aly, fils d'Hoceïn etthograyi. Lorsque Sindjar fut arrivé à Daméghân, il apprit la mort d'Arslân Arghoun. Ce prince avait été assassiné à Merve, au mois de moharrem 490 (décembre 1096-janvier 1097). C'était un maître sévère pour ses esclaves, qu'il traitait avec le dernier mépris, et auxquels il infligeait les plus rudes châtiments; aussi le craignaient-ils beaucoup. Or il arriva qu'un jour il manda un jeune esclave; celui-ci vint le trouver dans un moment où il n'avait personne près de lui, et Arslân lui reprocha le retard qu'il avait mis à le servir. L'esclave s'étant excusé, il n'agréa point sa justification et le frappa; alors le jeune homme tira un couteau qu'il avait sur lui, et tua Arghoun. Le meurtrier ayant été pris, on lui dit : « Pourquoi as-tu commis un pareil acte? » — « C'est afin, répondit-il, de délivrer les hommes de sa tyrannie[1]. »

Sindjar, son atabek et son vizir s'arrêtèrent à Daméghân, jusqu'à ce que Barkiarok les eût rejoints; tous ensemble partirent alors pour Niçabour, où ils arrivèrent le 5 de djomada premier 490 (20 avril 1097). Depuis près de deux ans cette ville était en proie aux dissensions intestines. Au mois de dzou'lhid-

[1] Ibn Alathir, fol. 116 r. et v. Abou'lfaradj, p. 367; Abou'lféda, t. III, p. 310, et Ibn Khaldoun fol. 248 r. Hamd Allah Mustaufy, p. 53; Mirkhond, p. 154, et Khondémir, fol. 256 r. attribuent un motif plus honteux à l'assassinat d'Arslân Arghoun. D'après ces deux historiens, il voulut abuser du jeune esclave, qui le tua.

djeh 488 (décembre 1095), un des plus puissants émirs du Khoraçân, ayant rassemblé une nombreuse armée, avait mis le siége devant Niçabour. Les habitants s'étaient réunis, et l'avaient combattu avec vigueur. Cet émir continua de les assiéger pendant environ quarante jours; mais désespérant enfin de les réduire, il s'éloigna dans le mois de moharrem 489 (janvier 1096). A peine avait-il levé le siége, que la discorde éclatait dans la ville, et qu'une dispute s'engageait entre la secte des kerramiens[1] ou anthropomorphistes, et les autres sectes composant la population de Niçabour. Il périt beaucoup de monde de chaque côté. Le chef des chafeïtes était Abou'lcacem, fils de l'iman elharemèin (ou des deux villes saintes, la Mekke et Médine), Abou'lméali eldjoueïni, et le chef des hanéfites, le kâdhi Mohammed, fils d'Ahmed, fils de Saïd. Tous deux s'étant ligués contre les kerramiens, qui avaient pour chef Mamchad, les vainquirent et ruinèrent leurs colléges[2].

Barkiarok s'empara de Niçabour sans coup férir,

[1] On appelait ainsi les disciples d'Abou Abd Allah Mohammed, fils de Kerram, qui mourut en l'année 256 (870 de J. C.). Ce personnage fonda la secte qui porte son nom, et dont le principal dogme consistait à attribuer à Dieu un corps et une figure semblables à ceux des créatures. Il existait en Syrie vingt mille et plus de ses sectateurs, sans compter ceux qu'il y avait dans les régions plus orientales, et dont le nombre était incalculable. (Voy. Makrizi, *apud* S. de Sacy, *Exposé de la religion des Druzes*, t. I, p. XIX, XX.)

[2] Ibn Alathir, fol. 115 r. et v. (Au lieu de Mamchad ممشاد, on y lit Mohamchad محمشاد.)

et après avoir conquis de même les autres villes du Khoraçân, il marcha vers Balkh. L'armée d'Arslân Arghoun avait reconnu pour roi, après le meurtre de son chef, un fils qu'il avait laissé, et qui n'était âgé que de sept ans. Lorsqu'elle apprit l'arrivée du sultan, elle se retira dans les montagnes du Tokharestân et demanda à capituler. Barkiarok ayant consenti à sa demande, elle vint le trouver, amenant avec elle le fils d'Arslân.

Le sultan reçut bien ce jeune prince, et lui donna le fief que son père avait possédé du vivant de Mélic chah. Lorsque le fils d'Arghoun arriva près de Barkiarok, il était accompagné de quinze mille cavaliers; mais la journée n'était pas encore écoulée, que tous l'avaient abandonné: chaque détachement s'engagea au service de quelque émir, et il resta seul avec un eunuque de son père. La mère du sultan prit cet enfant près d'elle, et chargea quelqu'un de le servir et de veiller à son éducation.

Après avoir reçu la soumission de l'armée d'Arghoun, Barkiarok se mit en marche vers Termedh, qui lui fut livrée. Il passa sept mois dans les environs de Balkh, et envoya de là des députés dans le Mavérannahr (Transoxiane). La prière fut faite en son nom à Samarcande et dans d'autres villes, et tout le pays se soumit à lui. Ce fut ce moment même qu'un émir, nommé Mohammed ben Soleïman, choisit pour se révolter contre Barkiarok. Ce personnage, connu sous le titre persan d'émir émirân (émir des émirs), était cousin germain de Mélic chah par son

père[1]; il demanda du secours au roi de Gaznah[2]. Celui-ci lui envoya une armée considérable et des éléphants, à la condition qu'il ferait la prière en son nom dans tous les cantons du Khoraçân dont il s'emparerait. Grâce à ce renfort, Mohammed ben Soleïman conquit un vaste territoire; mais Sindjar marcha contre lui en toute hâte et l'attaqua à l'improviste. Après une heure de combat, Mohammed fut fait prisonnier et conduit devant Sindjar, qui le priva de la vue.

A cette rébellion en succéda une autre, beaucoup plus dangereuse. L'émir Koudân, dont il a été question plus haut, s'était enrôlé dans le corps de troupes

[1] Voy. sur ce Soleïman ben Daoud, à qui son oncle Thogril beg avait légué l'empire, et qui en fut dépouillé par son frère Alp Arslân, les passages d'Ibn Alathir et d'Hamd Allah Mustaufy, que j'ai traduits ailleurs. (*Histoire des Seldjoukides et des Ismaéliens*, p. 14 note 2.)

[2] On lit plus loin, dans Ibn Alathir (fol. 117 r.) : «Dans la même année (490 = 1097) fut mis à mort Othmân, fondé de pouvoirs (*wekil*) de la famille de Nizam elmulc. Ce personnage avait correspondu avec le prince de Ghaznah, et lui avait annoncé ce qui se passait à la cour du sultan. Il fut arrêté et emprisonné pendant quelque temps à Termed. On découvrit ensuite qu'il continuait de correspondre de sa prison avec le prince de Ghaznah, et on le fit périr.» Le roi de Ghaznah, dont il est question dans cette note et dans le texte, était Ibrahim, fils de Maçoud, qui mourut au mois de redjeb 492 (juin 1099), à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans. (Cf. mon compte rendu de l'ouvrage de M. Éd. Thomas, sur les monnaies des rois de Ghazni, dans la *Revue numismatique*, année 1849, p. 241.) Ibn Djouzy, après avoir mentionné la mort de ce prince, sous l'année 492, ajoute ce qui suit (fol. 236 r. et v.) : «Le fakih Abou'lhaçan Ettabari fait le récit suivant : Barkiarok m'envoya près de lui en ambassade. Je vis dans son royaume des choses qu'il

de l'émir Komadj. Celui-ci étant venu à mourir, pendant le séjour du sultan à Merve, Koudân conçut des craintes pour sa sûreté. Il feignit une maladie, et sous ce prétexte, il resta à Merve, après que le sultan en fût reparti pour l'Irâk. Parmi ses émirs, le sultan en avait un nommé Akindji, qu'il avait investi du gouvernement du Khârezm, en lui donnant le titre de Khârezm-chah[1]. Cet émir réunit ses troupes, et se mit en marche, à la tête de dix mille cavaliers, afin de rejoindre Barkiarok; mais ayant devancé le gros de son armée, il se rendit à Merve, avec trois cents cavaliers seulement, et s'y livra sans défiance aux plaisirs de la boisson. Koudân conspira sa perte avec un autre émir nommé Yaroktach. Ils rassem-

n'est pas possible de dépeindre. Quand je le visitai, il était dans un bateau (?) aussi grand que le vestibule du collége de Nizam elmulc طيارة عظيمة بمقدار رواق مدرسة النظامية, et dont le plafond et les portes étaient recouverts d'or et d'argent. Les dernières étaient tendues de portières de la fabrique de Tennis. Ibrahim se tenait sur un trône d'or, incrusté de pierreries, et avait autour de lui des statues تماثيل incrustées de rubis. Je le saluai et m'assis devant lui. Lorsque je me fus acquitté du message dont j'étais chargé, il dit à un eunuque : « Promène-toi avec lui dans le palais. » Cet homme le parcourut avec moi, et j'y vis des objets qui me frappèrent d'étonnement. Il y avait, entre autres choses, une grande tente recouverte de feuilles d'or, et où se trouvaient des statues de rubis et de perles, que je ne puis décrire. Au milieu s'élevait un trône d'aloès *komari* (cf. *Journal asiatique*, numéro d'avril 1846, p. 369, 370, note), entouré de figures d'oiseaux en or. Lorsque le roi s'assied sur son trône dans cette tente, les oiseaux secouent leurs ailes..... Ibrahim ne construisait pas d'habitation pour son usage, sans bâtir en même temps pour Dieu une mosquée ou une médréceh (collége). »

[1] Ibn Khaldoun fait observer que l'on donnait ce surnom à tous les personnages qui exerçaient l'autorité à Khârezm.

blèrent cinq cents cavaliers, fondirent sur Akindji et le tuèrent; après quoi ils partirent pour Khârezm, publièrent que le sultan les avait nommés gouverneurs de cette ville, et s'en mirent en possession. Barkiarok, ayant appris cette nouvelle en chemin, n'en poursuivit pas moins sa route vers l'Irâk, parce qu'il avait reçu l'avis de la révolte de l'émir Onar et de Moueiyd elmulc. Il se contenta de renvoyer dans le Khoraçân l'émir Dadz, l'Abyssin, fils d'Altountak, avec une armée, pour combattre Koudân et Yaroktach. Cet émir se rendit à Hérat et y séjourna, afin de laisser aux troupes de la province le temps de le joindre; mais les deux émirs rebelles s'avancèrent contre lui, à la tête de quinze mille hommes. L'émir Dadz, reconnaissant qu'il n'était pas en état de leur résister, se retira au delà du Djeïhoun. Ils se mirent à sa poursuite, mais Yaroktach ayant pris les devants et attaqué l'ennemi, sans attendre que Koudân l'eût rejoint, fut mis en déroute et fait prisonnier. Lorsque cette nouvelle parvint au camp de Koudân, ses soldats se révoltèrent contre lui, et pillèrent ses trésors et ses bagages. Il se vit abandonné de tout le monde et s'enfuit à Bokhara, accompagné de sept personnes seulement. Le prince de cette ville le fit arrêter, mais dans la suite il le traita bien; et Koudân, ayant passé quelque temps près de lui, alla trouver Mélic Sindjar à Balkh. Il en fut très-bien accueilli, et prit envers lui l'engagement d'administrer les affaires de sa principauté, et de rallier toutes les troupes

sous son autorité; mais il mourut peu de temps après. Quant à Yaroktach, il resta en prison jusqu'au meurtre de l'émir Dadz.

Lorsque le Khoraçân tout entier fut soumis à l'émir Dadz, ce général donna le gouvernement de Khârezm, avec le titre de Khârezm chah, à l'émir Mohammed, fils d'Anouchtéguin. Le père de cet émir avait été esclave d'un émir seldjoukide nommé Bolcabek, qui l'avait acheté d'un habitant du Garchistân. Ce fut pour ce motif qu'on l'appela Anouchtéguin Garchah. Comme c'était un homme d'une bonne conduite et doué d'excellentes qualités, il fit une grande fortune et devint un général influent. Lorsque Sindjar fut devenu maître du Khoraçân, il confirma Mohammed dans le gouvernement de Khârezm et de ses dépendances. Ce Mohammed fut la souche d'une puissante dynastie de sultans, et son arrière-petit-fils mit fin au pouvoir des Seldjoukides dans l'Irâk[1].

La même année 490 (1097), qui avait vu s'accomplir dans le Khoraçân ces événements importants, fut aussi témoin, dans l'Irak, de plusieurs meurtres, commis, par les Ismaéliens ou Bathiniens, sur des personnages considérables de la cour de Barkiarok. Dans le mois de séfer (janvier-février) Abderrahmân essémiremi, vizir de la mère du sultan, périt de la main d'un Ismaélien, qui fut aussi-

[1] Ibn Alathir, fol. 116 v. 117 r. Abou'lféda, t. III, p. 310, 312; Ibn Khaldoun, fol. 248 r. et v. 275 v.

tôt massacré[1] Un autre Bathinien tua à Reï Arghich ennizami, ancien esclave de Nizam elmulc. Ce personnage s'était élevé à un tel degré de pouvoir, qu'il avait épousé la fille de Yacouti, oncle du sultan Barkiarok. Son meurtrier fut massacré[2]. Dans le mois de ramadhan (août 1097), un Bathinien assassina Borsok, un des principaux émirs. Ce Borsok avait été le compagnon de Thogril beg, et ce fut lui qui exerça le premier les fonctions de *chihneh* (préposé, représentant du sultan) à Bagdad.

Avant de partir pour le Khoraçân, Barkiarok avait nommé l'émir Onar gouverneur de tout le Fars. Les Chébancareh[3] s'étaient emparés de cette contrée, malgré la discorde qui régnait entre leurs différentes tribus. Ils demandèrent du secours contre Onar au

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740 *bis*, t. V, fol. 117 v. ou ms. de la bibliothèque de l'Institut, p. 16.

[2] Ibn Alathir, fol. 117 v. ms. de la biblioth. de l'Institut, p. 16; Abou'lféda, p. 314.

[3] On peut consulter sur ce peuple d'origine curde, qui occupait la partie orientale du Fars, à l'ouest du Kermân, une note étendue de M. Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, p. 440 et suiv. (Cf. l'*Histoire des Seldjoukides et des Ismaéliens*, p. 22 à 25, note, et sir William Ouseley, *Travels in various countries of the East*, t. II, p. 84, 471-473.) Les principales villes des Chébancareh étaient Ig ou Idj, Zergân, Isthahbanat ou Isbahanat, Berg ou Forg, Tarem, Khireh (Kheïr ou Khiil, selon la prononciation vulgaire; Ouseley, *ibid* p. 173 et 472), Niriz (et non Tébriz et Tiriz, comme a lu M. Quatremère) et Darabguerd. Au lieu de Tiriz, il faut aussi lire Niriz, dans le tome XIV des *Notices et Extraits*, 1re part., p. 48. C'est également Niriz نيريز qu'on doit lire, en place de Berid بريد ou تيرز, dans la *Géographie* d'Édrici, trad. par M. Am. Jaubert, t. I, p. 392. Dans le même endroit, il faut substituer Madévan à Marévan (voy. Ouseley, t. II, p. 156, 157), et Tarem à Barem.

prince de Kermân, Iran chah, dont le père, Tourân chah, avait été en guerre, quelques années auparavant, avec l'émir seldjoukide. Ce prince se réunit à eux, combattit Onar et le défit. L'émir retourna à Ispahan et envoya demander au sultan la permission d'aller le rejoindre dans le Khoraçân. Barkiarok lui ordonna de rester dans le Djébal, l'investit du gouvernement de l'Irâk, et écrivit aux troupes campées dans son voisinage d'obéir aux ordres qu'il leur donnerait. Onar séjourna quelque temps à Ispahan, et se rendit ensuite dans son fief, qui était situé dans l'Azerbéidjân. A son retour, il trouva que le pouvoir des Bathiniens avait pris de l'extension à Ispahan. En conséquence, il s'occupa de les combattre, et assiégea un château fort que Mélic chah avait fait construire sur une montagne voisine de cette ville, et dont ils s'étaient emparés. Sur ces entrefaites, il fut rejoint par Moueiyd elmulc. Après sa disgrâce, ce ministre s'était retiré à Bagdad, d'où il se rendit à Hilleh. Quoique Sadakah l'y eût reçu avec considération, Moueiyd elmulc le quitta pour aller trouver l'émir Onar. Il se réunit à d'autres personnes, pour détourner cet émir d'aller rejoindre Barkiarok, lui conseiller de rester éloigné de ce prince et d'écrire à Ghiïats eddin Mohammed, fils de Mélic chah, qui résidait alors à Guendjeh. Onar, cédant à ces perfides suggestions, résolut de se révolter contre le sultan, qui, non content de lui pardonner sa conduite criminelle avant la mort de Mahmoud, lui avait confié successivement l'administration de deux

provinces importantes. Il rassembla environ dix mille cavaliers d'excellentes troupes, marcha d'Ispahan vers Reï, et envoya dire au sultan qu'il lui obéirait comme un esclave soumis, si l'on remettait entre ses mains Medjd elmulc elbélaçani, ou que sinon, il se révolterait. Mais un jour qu'il finissait, à Sawah, de rompre le jeûne; car il avait la coutume de jeûner chaque semaine durant plusieurs jours, trois Turcs, nés à Khârezm et qui faisaient partie de sa cavalerie, fondirent sur lui. Un d'eux heurta le *mach'âl* (réchaud) et le renversa; le second poussa la bougie et l'éteignit; le troisième frappa Onar d'un coup de couteau et le tua. Le *djandâr* (écuyer) de l'émir fut tué avec son maître. Les soldats excitèrent du tumulte, à la faveur de l'obscurité, et pillèrent les trésors d'Onar; ensuite l'armée se dispersa, et le corps du malheureux émir resta étendu par terre. On ne trouva rien sur quoi on pût le transporter; enfin, il fut porté dans sa maison à Ispahan et y fut enseveli. La mort d'Onar eut lieu dans les premiers jours de l'année 492 (décembre 1098). Il n'était âgé que de trente-sept ans; c'était un homme pieux, bienfaisant et fort ami des gens de bien. Barkiarok reçut la nouvelle de sa mort à Khâr, dans le voisinage de Reï. Il était sorti du Khoraçân, dans le dessein de combattre l'émir rebelle, quoiqu'il le craignît extrêmement et redoutât l'issue de la guerre. Medjd elmulc elbélaçani, qu'Onar avait voulu sacrifier à sa haine, fut très-joyeux de sa mort. Il était loin de prévoir que le sort lui réservait une fin tout aussi tragique[1].

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 118 r. et v. ms. de l'Institut, p. 24, 25;

Outre Mahmoud et Sindjar, Barkiarok avait un autre frère, nommé Mohammed, qui était né de la même mère que Sindjar, mais trois ans avant celui-ci[1]. Mohammed se trouvait à Bagdad, près de son père, au moment de sa mort, et il s'était rendu à Ispahan, avec Turcan khatoun et Mahmoud. Mais lorsque Barkiarok eut mis le siége devant Ispahan, Mohammed en sortit secrètement et alla rejoindre sa mère, qui se trouvait dans le camp des assiégeants. Il accompagna Barkiarok à Bagdad, dans l'année 486 (1093). Le sultan lui donna en fief Guendjeh et ses dépendances, et plaça près de lui, en qualité d'atabek, l'émir Kotloghtéguin. Lorsque Mohammed vit son pouvoir bien affermi, il tua son atabek, et s'empara de tous les autres cantons de l'Arrân. Son père Mélic chah avait conquis ce pays sur Fadhloun, fils d'Abou'laswar, de la tribu curde des Revvadites, et l'avait remis à l'eunuque Serheng Sawtéguin, après avoir donné en fief à Fadhloun la ville d'Asterabad. Fadhloun, étant revenu de cet endroit, prit à ferme le pays qu'il avait jadis possédé en toute souveraineté, puis il y leva l'étendard de la révolte. Le sultan fit marcher contre lui l'émir Bouzân, qui le combattit et s'empara de sa personne. Ses états furent partagés, à titre de fiefs, entre plusieurs émirs, parmi lesquels se trouvait Baghi Sian, prince d'Antioche. Fadhloun mourut, en 484 (1091-1092), à

Ibn Khaldoun, fol. 249 r. Hamd Allah Mustaufy, p. 53; Mirkhond, p. 155; Khondémir, fol. 256 r.

[1] Sa naissance avait eu lieu le 18 châban 474 (21 janvier 1082), Ibn Alathir, t. V, fol. 144 v.

Bagdad, dans une mosquée située sur le Tigre; il était alors réduit à la dernière détresse.

La conquête de l'Arrân ayant fait connaître le courage et l'ambition de Mohammed, Moueiyd elmulc, que la mort d'Onar et la dispersion de son armée venaient de laisser sans appui, se retira près de ce prince, et lui conseilla de se révolter contre son frère. Mohammed suivit ses conseils et le prit pour vizir; il cessa de faire la prière au nom de Barkiarok et la fit célébrer en son nom; puis il marcha vers Ispahan, et s'en empara sans coup férir[1].

Au moment même où Barkiarok allait avoir besoin de toutes ses forces pour résister à ce nouveau compétiteur, il voyait son autorité méconnue et foulée aux pieds par ses émirs, et il était abandonné de ses troupes. Cette révolution eut pour cause le grand pouvoir exercé par Medjd elmulc Abou'lfadhl Açad. Ce ministre traitait fort mal les troupes et avait diminué leur solde; il ne respectait même pas les émoluments des émirs. D'un autre côté, lorsque les Bathiniens eurent assassiné successivement les principaux émirs de Barkiarok, ils imputèrent ces crimes à Medjd elmulc, prétendant avoir été apostés par lui. L'intérêt qu'Elbélaçani avait à la mort d'Onar et la joie qu'il en témoigna donnèrent quelque con-

[1] Ibn Alathir, fol. 119 r. Ibn Djouzy, fol. 232 v. 233 r. Bondari, fol. 60 v. 61 r. Elmakin, p. 293; Hamd Allah, p. 53; Mirkhond, p. 155, 156; Ibn Khaldoun, fol. 249 v. et t. III, fol. 537 r. Khondémir, fol. 256 r. D'après ce dernier, ce fut au mois de chevval 492 que Mohammed partit de Guendjeh, dans l'intention de combattre son frère.

sistance à cette accusation. D'autre part, les enfants de l'émir Borsok, Zengui, Akbouri et leurs frères, soupçonnèrent Medjd elmulc de l'avoir fait assassiner, et abandonnèrent le sultan. Celui-ci s'étant rendu à Zendjân, parce qu'il avait appris la révolte de son frère, les émirs crurent le moment favorable pour satisfaire leurs haines contre Medjd elmulc. L'émir akhor, Bolca bek et Thogaïrek, fils d'Alyezen, mandèrent les émirs fils de Borsok, afin qu'ils se joignissent à eux pour sommer le sultan de leur livrer Medjd elmulc. Lorsqu'ils se virent tous réunis à Sédjas, ville située entre Abher et Hamadân[1], ils envoyèrent demander à Barkiarok qu'Albélaçani leur fût remis. Toute l'armée fut d'accord avec eux sur ce point. « S'il nous est livré, disaient les soldats, nous serons des esclaves tout dévoués au service du prince; mais si l'on nous le refuse, nous abandonnerons le sultan et nous prendrons Medjd elmulc de vive force. » Le sultan ayant refusé de livrer son ministre, celui-ci lui envoya dire : « Il convient que tu gardes les émirs de ton empire, et que tu me fasses périr toi-même, de peur que l'armée ne me tue, et que ce soit là pour ta puissance une cause d'affaiblissement. » Le sultan ne put se résoudre à

[1] On peut voir sur cette localité un passage du *Nozhet Elkoloub*, ou Géographie persane, d'Hamd Allah Mustaufy, traduit par M. Quatremère (*Notices des Manuscrits*, t. XIV, 1[re] partie, p. 58, note). Je dois faire observer toutefois que, dans ce passage, il faut lire Sohrawerd سهرورد, au lieu de Sehroud سهرود. (Voy. encore Rawlinson, dans le *Journal of the royal geographical Society*, t. X, p, 66, note.)

la mort de Medjd elmulc, et envoya demander aux rebelles de jurer qu'ils respecteraient ses jours, et se contenteraient de l'emprisonner dans une forteresse. Lorsqu'ils eurent prêté ce serment, il livra Medjd elmulc; mais les esclaves le tuèrent avant qu'il fût arrivé près des émirs, et son corps fut coupé en morceaux et partagé entre les meurtriers. Le tumulte s'apaisa aussitôt.

Ibn Djouzy raconte ce tragique événement, d'une manière un peu différente. D'après lui, Medjd elmulc, qu'il appelle Elkomi[1] elmustaufi, dit à Barkiarok : « Puisse ma vie racheter la tienne! permets qu'ils me tuent, et la royauté te sera conservée. » — « Non, par Dieu! répondit le sultan, jamais je ne les rendrai maîtres de ta personne, » et il résolut de le dérober à leurs recherches; mais on lui dit : « Dès qu'il aura été emmené hors de ta présence, les soldats le tueront; mais fais-le sortir, accompagné de leurs chefs, et ils le respecteront. » Barkiarok le fit escorter de ses deux fils et des grands de l'empire, dans la pensée que les soldats le traiteraient avec respect. Les émirs ayant amené le mus-

[1] Komi est aussi le surnom donné à Medjd elmulc par Hamd Allah et Mirkhond. Il est facile de rendre compte de cette divergence, en supposant que la localité de Bélaçan, d'où Medjd elmulc tirait le surnom que lui attribue Ibn Alathir, était quelque bourgade du territoire de Kom. Ibn Djouzy place l'assassinat d'Elkomi, ainsi que la mort de Zobeïdeh khatoun, en 491, contrairement à l'autorité d'Ibn Alathir et d'Hamd Allah. Ce dernier précise la date de l'événement, en indiquant le mois de chevval 492 (août-septembre 1099).

taufi devant les troupes, leur dirent : « Le sultan s'en remet à vous du sort d'Elkomi; il intercède en sa faveur auprès de vous, et a envoyé avec lui ses deux fils. » Mais les soldats fondirent aussitôt sur lui et le tuèrent. Le lendemain ils se présentèrent au sultan et, après avoir baisé la terre devant lui, en signe de respect, ils lui dirent : « Nous sommes tes esclaves. » Barkiarok garda le silence.

Enfin, une troisième version du meurtre de Medjd elmulc nous est fournie par deux historiens persans du XIV[e] et du XV[e] siècle, Hamd Allah Mustaufi et Mirkhond. D'après eux, lorsque le sultan eut refusé aux émirs de leur livrer son ministre, ils se dirigèrent comme des furieux vers la tente de celui-ci. Medjd elmulc ayant été informé de leurs desseins, s'enfuit dans la tente du sultan. Les émirs le poursuivirent, se rangèrent autour du pavillon royal, et envoyèrent à Barkiarok un député chargé de demander l'extradition de Medjd elmulc. Celui-ci, jugeant toute résistance inutile, dit au sultan : « Livrez-moi à eux, afin que le trouble n'augmente pas; » mais Barkiarok n'y voulut point consentir. Alors les émirs, foulant aux pieds tout respect pour leur souverain, pénétrèrent dans le harem, en arrachèrent Medjd elmulc, sous les yeux mêmes du prince, en le traînant par la barbe, et le mirent en pièces.

Une circonstance extraordinaire, dit Ibn Alathir, c'est que le linceul de Medjd elmulc ne le quittait jamais, même en voyage; et qu'un jour son trésorier ayant ouvert un coffre en sa présence, il y vit

le linceul et dit : « Je ne me servirai pas de cela; mon affaire n'aboutira pas même à un linceul; mais, par Dieu ! je demeurerai étendu sur la terre, après ma mort. » Cela arriva ainsi qu'il l'avait prédit. La tête de Medjd elmulc fut portée à Moueiyd elmulc, qui s'était déjà emparé de sa maison et de ses richesses, à Ispahan. Medjd elmulc était un homme d'un bon caractère; il priait beaucoup pendant la nuit, jeûnait assidûment et répandait de nombreuses aumônes, principalement sur les Alides et sur les anachorètes[1]; enfin, il éprouvait de la répugnance à verser le sang. Medjd elmulc était chiite, ce qui avait pu contribuer à le faire passer pour un complice des Bathiniens; mais il ne parlait qu'avec respect des compagnons de Mahomet, et maudissait ceux qui les injuriaient[2].

Lorsque Medjd elmulc eut été tué, les émirs envoyèrent dire au sultan : « Il convient que tu retournes à Reï, pendant que nous marcherons contre ton frère et que nous mettrons fin à la guerre[3]. »

[1] Les mots ارباب البيوتات signifient des « hermites, des anachorètes, des reclus, » ainsi que l'a fait observer mon savant ami M. Reinhart Dozy, *The history of the Almohades*, p. XX et XXI.

[2] Ibn Alathir, t. V, fol. 119 r. et v. ou ms. de l'Institut, p. 31 et 32; Bondari, fol. 61 r. Ibn Djouzy, fol. 232 v. Ibn Khaldoun, fol. 250 r. Hamd Allah Mustaufy, p. 53, 54; Mirkhond, p. 156, 157; Khondémir, fol. 250. Voy. encore Ibn Alathir, t. V, fol. 126 r. lignes 19 et 20.

[3] Mirkhond donne ici quelques détails qu'il nous paraît utile de reproduire, comme pouvant seuls expliquer la détermination que prit Barkiarok, dans une circonstance aussi critique. Comment comprendre, en effet, à moins de raisons autres que celle qu'indique

Après avoir fait quelque résistance, Barkiarok partit pour Reï, accompagné de deux cents cavaliers seulement. L'armée pilla les tentes du sultan, celles de sa mère et de ses officiers; après quoi elle se mit en marche pour rejoindre le sultan Mohammed, et, l'ayant rencontré à Khorrakân, elle se dirigea avec lui vers Reï. Barkiarok avait été joint dans cette ville par l'émir Inal, fils d'Anouchtéguin alhoçami, un des principaux émirs, et par Izz elmulc Mansour, fils de Nizam elmulc et de la fille du roi des Abkhaz[1]. Ce dernier était accompagné d'un nombreux corps de troupes.

Lorsque Barkiarok apprit la marche de son frère, il quitta Reï et se rendit à Ispahan; mais les habitants de cette ville ayant refusé de lui en ouvrir les portes, il prit le chemin du Khouzistân. Mohammed arriva à Reï le 2 de dzou'lkadeh (20 septembre 1099) et y trouva Zobeïdeh khatoun, mère de Barkiarok, qui s'était séparée de son fils. Moueiyd elmulc fit

Ibn Alathir, l'abandon où le sultan laissa son armée, dans un moment où il était vraisemblable que son départ seul serait le signal d'une défection générale? « Le sultan, effrayé de ce meurtre (celui de Medjd elmulc), souleva les pans de sa tente, en sortit, et se réfugia dans la demeure d'Akhor-beg, qui était un des grands du royaume. Il le pria d'aller trouver les émirs rebelles et d'apaiser ce tumulte comme il l'entendrait. Akhor-beg le lui promit et partit, en apparence dans ce dessein; mais comme, au fond du cœur, il était d'accord avec les rebelles, il revint aussitôt, et dit au sultan : « Quoique j'aie adressé des conseils aux révoltés, ils n'ont pas voulu « les accueillir. Maintenant, ce qu'il convient de faire, c'est que le « sultan s'éloigne promptement de ces pervers, avec quelques es- « claves, afin de sauver sa vie. » (*Hist. Seldschuk.* p. 157.)

[1] Cf. *Histoire des Seldjoukides et des Ismaéliens*, p. 19, note 6.

arrêter cette princesse, l'emprisonna dans la citadelle, et la contraignit à signer un engagement de payer cinq mille dinars; puis il voulut la tuer, pour se venger de ce qu'elle lui avait fait ôter le vizirat par Barkiarok. Ses affidés lui conseillèrent de renoncer à son dessein; « car, disaient-ils, l'armée est au fond attachée à son fils, et elle n'a craint ce prince, qu'à cause de sa mère. Lorsque tu auras fait périr celle-ci, l'armée reviendra à Barkiarok. » Moueiyd elmulc n'écouta pas leurs conseils, et fit étrangler Zobeïdeh avec une corde d'arc. Cette princesse était âgée de quarante-deux ans. Quand le sultan Barkiarok eut fait prisonnier Moueiyd elmulc, il reconnut son écriture dans le billet de cinq mille dinars qu'il avait fait signer par Zobeïdeh; et ce fut là surtout le motif qui l'engagea à tuer ce vizir[1].

Le pouvoir de Mohammed se trouvant affermi par la fuite de Barkiarok, Saad eddaulah Gueuher Ayin quitta Bagdad, pour aller trouver le premier de ces princes, car il craignait depuis longtemps Barkiarok. Il se réunit à Kerbouka, Djékermich, Sourkhab, fils de Bedr, prince de Kengaver, et tous ces chefs rencontrèrent Mohammed dans la ville de Kom. Saad eddaulah retourna à Bagdad, après avoir reçu des

[1] Ibn Alathir, fol. 119 r. Abou'lféda, t. III, p. 322; Ibn Khaldoun, fol. 249 v. et t. III, fol. 537 r. Ibn Djouzy, fol. 232 v. D'après une version rapportée par cet auteur, ce fut Mohammed lui-même qui fit étrangler sa belle-mère, après quoi il prétendit qu'elle était morte naturellement; mais Bondari (fol. 61 r.) accuse positivement Moueiyd elmulc d'avoir été l'auteur de la mort de Zobeïdeh khatoun.

habits d'honneur. Kerbouka et Djékermich accompagnèrent le sultan à Ispahan. Gueuher Ayin étant arrivé à Bagdad, demanda au khalife qu'on fît la prière pour le sultan Mohammed; Mostadhhir y consentit. La khotbah fut faite au nom de Mohammed, le vendredi 17 de dzou'lhiddjeh (4 novembre 1099), et ce prince y reçut les titres de *ghïiats eddounia weddin* «le renfort du monde et de la religion[1].»

Cependant Barkiarok et ses compagnons étaient entrés dans le Khouzistân, dans le plus triste état. Le chef de l'armée était alors Inal. Barkiarok, ayant été joint par d'autres émirs, prit le chemin de Vacith. Les notables de cette ville s'enfuirent; l'armée y entra et en traita les habitants sans le moindre ménagement, leur imposant des amendes, démolissant les toits des maisons, pour en brûler les poutres, et réduisant les femmes en captivité; puis elle se dirigea vers les états de Sadakah, prince de Hilleh, et ne s'y conduisit pas mieux qu'elle n'avait fait à Vacith. Néanmoins l'émir Sadakah se réunit à Barkiarok. Sur ces entrefaites, plusieurs individus fondirent sur le sultan, dans l'intention de le tuer; mais ils furent

[1] Ibn Alathir, fol. 119 r. Ibn Khaldoun, t. III, fol. 537 r. et v. Elmakin, p. 293. Abou'lféda, *loc. laud.* (Il existe en cet endroit une lacune qu'il est facile de suppléer, à l'aide d'Ibn Alathir.) On lit ce qui suit dans ce dernier auteur (fol. 119 v.) : «Au mois de châban 492 (juin-juillet 1099), le jurisconsulte chafeïte Alkia Abou'lhaçan Ali, fils de Mohammed Ettabari, plus connu sous le nom d'Elharras, et surnommé Imâd eddîn Chems elislâm, arriva (à Bagdad), chargé d'un message du sultan Barkiarok pour le khalife..... Le vizir Amîd eddaulah se leva devant lui lorsqu'il vint le visiter.»

arrêtés et amenés devant lui, et confessèrent que l'émir Sermez, gouverneur d'Ispahan, les avait apostés pour commettre ce meurtre. Un d'eux fut exécuté, et les autres furent mis en prison.

Barkiarok poursuivit sa route vers Bagdad. Saad eddaulah Gueuher Ayin était campé dans la portion de cette ville que l'on appelait Ennedjmi. Comme il était hostile au sultan et avait de l'amitié pour Mohammed chah, il quitta Bagdad dans le mois de séfer 493 (décembre 1099-janvier 1100), emmenant avec lui la femme de Moueiyd elmulc, qui était fille d'Abou'lcacim, fils de Ridhouan. Le samedi 16 de séfer, le vizir Amid eddaulah sortit à la rencontre de Barkiarok jusqu'à Sarsar[1], avec le cortége accoutumé pour les grandes cérémonies. Il revint le même jour, et Barkiarok fit son entrée le lendemain. Deux jours avant son arrivée, on avait recommencé à célébrer la prière en son nom. Gueuher Ayin se trouvait à Aschefiy; il se retira à Merdj, accompagné d'Ilghazi, fils d'Ortok, et de plusieurs autres émirs; et de là il expédia un message à Moueiyd elmulc et à Mohammed, pour les presser de venir le joindre; mais ils se contentèrent de lui envoyer Kerbouka et Djekermich. Encore ce dernier demanda-t-il à Gueuher Ayin la permission de retourner dans sa ville de Djezireh ibn Omar, sous prétexte que sa présence y était nécessaire; et Gueuher Ayin le lui permit. Les émirs qui étaient restés près de lui convinrent d'agir d'un com-

[1] Voy. Silvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, seconde édition, t. I, p. 77, note 21.

mun accord ; puis ils résolurent tous d'écrire à Barkiarok. « Viens nous trouver, lui dirent-ils, aucun de nous ne te combattra. » C'était Kerbouka qui leur avait donné ce conseil. « Nous n'obtiendrons, dit-il à Gueuher Ayin, de Mohammed et de Moueiyd elmulc aucun avantage; » car il était hostile à Moueiyd elmulc. Barkiarok se rendit à l'invitation des émirs. A son approche, ils descendirent de cheval et baisèrent la terre devant lui; après quoi ils retournèrent avec lui à Bagdad [1].

Barkiarok rendit à Gueuher Ayin tout ce qu'il lui avait pris, tant armes que bêtes de somme et autres objets. Dans le mois de rébi premier (janvier-février 1100), il choisit pour vizir Elaazz Abou'lméhacin Abd eldjélil eddéhistani, et ayant fait arrêter le vizir du khalife, Amid eddaulah ibn Djéhir, il manda le kâdhi Abou'lhaçan eddaméghani ezzeïnébi et Abou Mansour, le hadjib de la porte. Quand ces personnages furent arrivés, Abou'lméhacin leur dit de la part du sultan : « Vous savez dans quelle position nous nous trouvons, par suite de notre gêne et des sommes que l'armée réclame de nous. Sous le règne de Mélic chah, ce vizir Ibn Djéhir et son père ont exercé l'autorité dans le Diarbecr, à Khélath, dans le Djezireh et à Moussoul, et en ont recueilli les tributs. Il convient qu'on rende à chacun ce qui lui est dû. » Ces trois personnages allèrent trouver le vizir, et l'informèrent des volontés de Barkiarok. Il répondit : « Je

[1] Ibn Alathir, fol. 119 v. Ibn Djouzy, fol. 236 v. 237 r. Ibn Khaldoun, fol. 250 r. et t. III, fol. 537 v.

suis un esclave, et je ne peux parler qu'avec la permission de mon maître (le khalife). » Les trois officiers s'en retournèrent et le vizir resta en prison ; mais le khalife écrivit au sultan une lettre par laquelle il le menaçait de sa colère, s'il ne renvoyait pas le vizir satisfait. Lorsque la lettre eut été lue au sultan, il fit venir Amid eddaulah ; le vizir Abou'lméhacin lui fit des excuses et transigea avec lui, moyennant cent soixante mille dinars (cent cinquante mille, d'après Ibn Djouzy), qu'Amid eddaulah paya à Barkiarok. Le khalife, pour témoigner à celui-ci sa satisfaction, le gratifia d'un habit d'honneur[1].

Le 4 de djomada second (16 avril 1100), Barkiarok partit de Bagdad, se dirigeant vers Chehrizour, dans le Kurdistân, où il passa trois jours. Beaucoup de Turcomans et d'autres troupes s'étant joints à lui, il marcha contre son frère. Le *reïs* (chef de la municipalité) d'Hamadân lui écrivit pour l'inviter à se rendre dans cette ville et à s'emparer des fiefs des émirs qui tenaient le parti de Mohammed ; mais Barkiarok n'en voulut rien faire, et poursuivit sa marche. Le combat s'engagea entre les deux frères, le 4 de rédjeb, sur les bords de l'Ispid Roud ou rivière blanche, à quelques parasanges d'Hamadân. Mohammed avait environ vingt mille hommes. Il se tenait au centre avec l'émir Sermez ; sa droite était commandée par l'émir akhor et par son fils adoptif Ayaz ; enfin, Moueiyd elmulc et les Niza-

[1] Ibn Alathir, *loco laudato* ; Ibn Djouzy, fol. 237 r. Ibn Khaldoun, *locis laudatis*.

miens étaient à l'aile gauche. Barkiarok commandait en personne le centre de son armée, avec le vizir Elaazz; la droite avait pour chefs Gueuher Ayin, Izz eddaulah, fils de Sadakah, et Sorkhab, fils de Bedr, et la gauche était conduite par Kerbouka et par d'autres émirs. Gueuher Ayin fondit sur l'aile gauche de Mohammed et la mit en fuite. Ses soldats pénétrèrent dans les tentes des fuyards et les pillèrent. De l'autre côté, la droite de Mohammed chargea la gauche de Barkiarok, qui se débanda. La droite de Mohammed s'étant alors jointe au centre, pour attaquer Barkiarok, ce sultan fut mis en déroute et Mohammed occupa ses positions. Au même moment, Gueuher Ayin revenait de la poursuite des fuyards; son cheval s'abattit et le renversa. Un soldat du Khoraçân, qui survint en cet instant, le tua sans le connaître et lui coupa la tête.

Gueuher Ayin, disent Ibn Alathir et Ibn Djouzy, avait débuté par être un eunuque au service de Mélic Abou Calendjar, fils de Sultan Eddaulah le Bouveïhide. Sa première maîtresse était une femme de Korkoub, dans le Khouzistân. Toutes les fois que, par la suite, il se rendait à Ahwaz, il visitait cette femme et s'informait de ses besoins. La famille de son ancienne maîtresse reçut de lui de nombreux bienfaits. Abou Calendjar envoya Gueuher Ayin à Bagdad, avec son fils Mélic Rahîm. Lorsque ce prince fut fait prisonnier par le sultan Thogril beg, Gueuher Ayin l'accompagna au château de Tabrek et partagea sa captivité. Après la mort de Mélic Rahîm, il

passa au service du sultan Alp Arslân, et le défendit au péril de sa vie, lorsque Youçouf elkhârezmi le blessa. Alp Arslân lui avait donné en fief la ville de Vacith, et l'avait nommé *chihneh* (chargé d'affaires) à Bagdad. Après le meurtre de ce sultan, Mélic chah l'ayant envoyé à Bagdad, Gueuher Ayin obtint du khalife, en faveur du nouveau souverain, les khilats et le diplôme d'investiture. Il atteignit un degré de pouvoir qu'aucun eunuque n'avait obtenu avant lui; et les principaux émirs obéissaient à ses ordres. Il était doux, généreux et bon, et respectait les richesses des habitants de son gouvernement; mais il mettait à mort les voleurs ou les mutilait[1].

Toute l'armée de Barkiarok se dispersa, et ce prince resta avec cinquante cavaliers seulement. Son vizir Elaazz fut fait prisonnier; Moueiyd elmulc le traita avec considération, lui fit dresser une tente, et lui envoya des tapis et des vêtements; puis il lui afferma la dignité d'*amid* (chef, gouverneur) de Bagdad[2], et le renvoya dans cette ville, en lui ordonnant de demander au khalife de faire rétablir le nom du sultan Mohammed dans la khotbah. Elaazz ayant rempli sa mission près du khalife, celui-ci consentit à sa demande, et l'on fit la prière au nom de Mohammed, le vendredi 14 redjeb (25 mai 1100).

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 120 r. Ibn Djouzy, fol. 238 r. Abou'lféda, t. III, p. 322; Ibn Khaldoun, *loco laudato*, et t. III, fol. 538 r. et v. Hamd Allah, p. 55; Mirkhond, p. 158; Elmakin, p. 294.

[2] ضمّنه عمادة بغداد Ibn Alathir, fol. 120 r. Ibn Khaldoun, t. III, fol. 539. r.

Après avoir quitté le champ de bataille, Barkiarok s'arrêta, vers le milieu de la nuit, et prit quelque repos; puis il se dirigea vers Reï, et envoya des messages à ceux qu'il connaissait pour ses partisans, afin de les mander auprès de lui. Une troupe respectable s'étant réunie à lui, il marcha vers Isféraïn et écrivit à l'émir Dadz Habéchi, qui se trouvait à Daméghan, pour l'inviter à venir le trouver. L'émir, dans sa réponse, lui conseilla de séjourner à Niçabour jusqu'à ce qu'il pût le rejoindre. Il possédait alors la majeure partie du Khoraçân, le Thabéristân et le Djordjân. Lorsque Barkiarok fut arrivé à Niçabour, il se saisit de ses magistrats municipaux (*roouça*) et les emmena; mais il les relâcha bientôt, et ne retint en son pouvoir que l'amid du Khoraçân, Abou Mohammed et Abou'lkacim, fils d'Abou'lméali eldjoueïni[1]. Ce dernier mourut empoisonné, pendant qu'il était au pouvoir de Barkiarok. Le sultan ayant mandé derechef l'émir Dadz, celui-ci s'excusa, sous prétexte que Sindjar marchait contre lui, avec les troupes de Balkh; et pria Barkiarok de venir le trouver, afin de le secourir contre son frère. En conséquence, le sultan se dirigea vers lui, à la tête de mille cavaliers. Les principaux émirs de l'armée de Sindjar eurent connaissance de son approche; mais ils ne la firent pas

[1] Cette assertion d'Ibn Alathir (fol. 120 r.) est contredite par une autre, qu'on lit plus haut dans le même auteur (*sub anno* 492, fol. 119 v.): « Abou'lcacim, fils de l'imâm des deux villes saintes (Abou'lméali Eldjouéini), fut tué à Niçabour, dont il était le khatib. La populace ayant soupçonné Abou'lbérécat Ettaalébi d'être l'instigateur de sa mort, fondit sur lui, le tua et dévora son cadavre. »

connaître aux émirs inférieurs, de peur qu'ils ne prissent la fuite. L'émir Dadz avait quinze mille cavaliers, sans compter cinq mille fantassins bathiniens[1]. Le combat s'engagea entre Barkiarok et son jeune frère, près d'Ennouchdjân[2]. L'émir Bazgouch se trouvait à l'aile droite de Sindjar, l'émir Kendékiz, à sa gauche, et l'émir Roustem, au centre. Barkiarok fondit sur Roustem et le perça de sa lance. A ce spectacle, les soldats de Roustem et de Sindjar prirent la fuite, et l'armée de Barkiarok se mit à piller. Bazgouch et Kendékiz choisirent ce moment pour fondre sur elle et pour tuer les pillards. Les fantassins s'enfuirent dans un défilé; mais on lâcha sur eux l'eau des montagnes voisines et on les noya. La déroute des compagnons de Barkiarok fut complète. Ce prince avait fait prisonnière, au commencement de l'action, la mère de Sindjar[3] et de Mohammed. Cette princesse craignait qu'il ne la fît périr en représailles du meurtre de sa mère; mais il la rassura et lui dit : « Je t'ai prise seulement afin

[1] وكان مع الامير داذ عشرون الف فارس فيهم من رجالة الباطنية خمسة الف Ibn Alathir, fol. 120 r. ou ms. de la bibliothèque de l'Institut, p. 37. (Cf. Bondari, fol. 177 v. 178 r.)

[2] Telle est la leçon que donne Ibn Alathir; mais ce nom n'étant porté par aucune localité située entre Niçabour et Daméghân, il doit être fautif. Peut-être faut-il lire Mourdjân, comme dans Édrici (trad. de M. Amédée Jaubert, t. II, p. 176, 177); mais je ne pense pas qu'il puisse être question de Bouchendj, comme le dit M. Weil (t. III, p. 145), Bouchendj, étant situé dans le voisinage d'Hérat, ne saurait convenir ici.

[3] Ibn Djouzy (fol. 237 v.) prétend qu'il fit aussi prisonnier Sindjar, et qu'il le renvoya, ainsi que sa mère, à Mohammed.

que mon frère Sindjar relâche les prisonniers qu'il a faits sur moi; tu n'es pas l'égale de ma mère, pour que je te tue. » Lorsque Sindjar eut remis en liberté ses captifs, Barkiarok lui renvoya sa mère.

L'émir Dadz, s'étant réfugié dans un village, y fut fait prisonnier par un Turcoman, auquel il donna cent mille dinars pour se racheter. Mais cet homme, au lieu de le relâcher, le conduisit à Bazgouch, qui le fit périr. Barkiarok prit dans sa fuite le chemin de Djordjân, puis celui de Daméghân. Il n'était accompagné que de dix-sept cavaliers et d'un dromadaire (*djemmazeh*), mais bientôt sa troupe augmenta ; il se vit à la tête de trois mille cavaliers, parmi lesquels l'émir Djawéli Sékaweh, et il marcha, par le chemin du désert, vers Ispahan, dont les habitants lui avaient envoyé un message. Mohammed, ayant eu avis de son approche, le devança à Ispahan, et Barkiarok se retira à Semaïrem, entre cette ville et Chiraz[1].

Lorsque Moueiyd elmulc avait envoyé Elaazz à Bagdad, il lui avait ordonné de demander au khalife la destitution de son vizir, Amid eddaulah ebn Djehir. Amid eddaulah, ayant eu avis de cela, ordonna à l'*ispehbed* (général) Sébaweh, fils de Khomartéguin, d'aller au-devant d'Elaazz et de le tuer. L'ispehbed avait assisté avec Barkiarok au combat de l'Ispid Roud, et, après la déroute du sultan, il s'était retiré à Bagdad. Il sortit de cette ville, par ordre d'Amid

[1] Ibn Alathir, *loco laudato;* Abou'lféda, t. III, p. 324 ; Ibn Khaldoun, fol. 250 v. et t. III, fol. 538 v. 539 r. Elmakin, p. 294.

eddaulah, pour aller à la rencontre d'Elaazz, le joignit près de Bakouba et attaqua son escorte. Elaazz se réfugia dans la bourgade et s'y mit en sûreté; alors l'ispehbed lui envoya dire: « Tu es vizir du sultan Barkiarok et je suis son esclave. Si tu es vraiment disposé à le servir, viens me trouver, afin que nous marchions vers Bagdad, et que nous fassions réciter la khotbah au nom du sultan. Tu seras pour nous un maître que l'on ne contredit pas; mais, si tu repousses ma proposition, l'épée seule décidera entre nous. » Elaazz ayant consenti à sa demande et s'étant réuni à lui, Sébaweh lui révéla les ordres qu'il avait reçus d'Amid eddaulah, et ils passèrent ensemble la nuit suivante. Cependant Elaazz envoya un message à l'émir Ilghazi, fils d'Ortok, qui avait fait route avec lui, et l'avait quitté pour se rendre à Erradzân[1]. Ibn Ortok étant arrivé pendant la nuit, Sébaweh perdit tout espoir de s'emparer de la personne d'Elaazz et se sépara de lui. Elaazz se rendit à Bagdad, et demanda au khalife de destituer Amid eddaulah. Celui-ci fut destitué dans le mois de ramadan (juillet 1100), et on lui prit vingt-cinq mille dinars; puis il fut arrêté, ainsi que ses

[1] On lit dans le *Méracid al Ittila'* (édition de M. Juynbold, Leyde, 1852, t. I, p. 452): « Radzano'la'la et Radzano'lasfal (c'est-à-dire R. supérieur et R. inférieur) désignent deux districts du territoire de Bagdad, lesquels renferment un grand nombre de villages. » Dans un passage d'un auteur arabe cité par M. Dozy (*Journal asiatique*, 1848, t. II, p. 518, note), on trouve mentionnée une localité du nom d'Erradaîn الرادابين. Au lieu de ce mot, je n'hésite pas à lire Erradzaneïn.

deux frères, et emprisonné dans le palais du khalife, où il mourut le 16 de chevval (24 août 1100)[1].

A la fin du mois de ramadan 493 (premiers jours d'août), l'émir Bolca bek Sermez fut tué à Ispahan, dans le palais même du sultan Mohammed. Il se tenait sur ses gardes contre les Ismaéliens, ne quittait pas sa cotte de mailles, et était toujours accompagné d'une garde nombreuse; mais, le jour de sa mort, il ne revêtit pas sa cotte de mailles, et entra dans le palais du sultan, avec un petit nombre de personnes. Deux Bathiniens le tuèrent; un d'entre eux fut massacré sur la place, l'autre parvint à s'échapper[2].

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 120 r. et v. ou t. IV, fol. 173 r. et v. Ibn Khaldoun, t. III, fol. 539 r. et v. D'après Ibn Djouzy (fol. 237 v.), dans le mois de chevval, le khalife nomma vizir Abou'lméhacin Eddéhistani, vizir de Barkiarok, et lui donna le surnom de Djelal eddaulah; mais sur ces entrefaites Abou'lméhacin reçut une lettre de Barkiarok, qui le pressait de se joindre à lui, et il se mit en route pour aller le trouver.

[2] Ibn Alathir, ms. n° 740 *bis*, t. V, fol. 120 v. ms. n° 740, t. IV, fol. 175 v. ms. de l'Institut. p. 41. — On lit ce qui suit dans Ibn Djouzy (fol. 237 v.) : « Dans le mois de dzou'lhidjdjeh 493 (octobre 1100), un émir fut tué à Reï, dans la maison de Fakhr elmulc. On dit que le meurtrier était un Bathinien; il fut amené devant Fakhr elmulc, qui lui dit : « Malheur à toi! tu as tué cet émir dans ma « maison, tu as souillé ma considération et anéanti le respect qui « m'est dû. » Le Bathinien lui répondit : « Est-ce que tu as une con- « sidération que l'on puisse souiller? Possèdes-tu bien une maison, « ou jouis-tu d'un tel respect que tu puisses empêcher de répandre le « sang? Ou bien, ne sais-tu pas que nous sommes six individus qui « avons été envoyés auprès de six autres, dont l'un est ton frère, afin « de les tuer? — Est-ce que je fais partie de ce nombre, demanda « Fakhr elmulc? — Tu es trop peu de chose, reprit le Bathinien, pour

De Somaïrem, Barkiarok avait pris la route du Khouzistân et s'était rendu à Asker Mokrem. Les deux émirs Zengui et Albegui, fils de Borsok, s'y joignirent à lui. Après un séjour de deux mois dans cette localité, il marcha vers Hamadân, où l'émir Ayaz, qui avait été page de Mélic chah, se réunit à lui. Voici quelle fut la cause de la jonction de cet émir avec Barkiarok : l'émir akhor (grand maître de l'écurie) étant venu à mourir quelque temps auparavant, Ayaz soupçonna Moueiyd elmulc de l'avoir fait empoisonner. Ce soupçon se fortifia dans son esprit, parce que le vizir de l'émir akhor prit la fuite après la mort de son maître. Ayaz s'empara de cet officier et le fit périr. L'émir akhor avait adopté Ayaz pour fils, et lui avait légué la totalité de ses richesses. La mort de son bienfaiteur ayant inspiré à Ayaz des craintes pour sa propre sûreté, celui-ci écrivit à Barkiarok, et se joignit à lui avec cinq mille cavaliers. Mohammed ne fut pas découragé par cette défection, et marcha à la rencontre de son frère. Lorsque les deux armées furent en présence, l'émir Sorkhab, fils de Keïkhosrew, prince d'Avah, de-

« qu'on fasse mention de toi, ou que tu souilles de ton sang nos poi- « gnards. » On le mit à la torture afin de lui faire confesser les noms de ceux qu'il avait reçu l'ordre de tuer; mais il n'avoua rien et fut exécuté. Après avoir quitté le service de Barkiarok, Fakhr elmulc se rendit à Niçabour, devint le vizir de Mélic Sindjar, et fut assassiné, le 10 de moharrem 500 (11 septembre 1106), par un Bathinien. (Voy. Ibn Alathir, ms. de l'Institut, p. 152, ou ms. n° 740 *bis*, t. V, fol. 133 r. Bondari, fol. 181 v. 182 r. Abou'lméhacin, *Nodjoum ez-zahiret*, ms. arabe, n° 669, fol. 183 r. et v. Abou'lféda, t. III, p. 358.)

manda l'aman au sultan Barkiarok, qui le traita avec honneur. La bataille s'engagea sur le territoire d'Hamadân, le 3 de djomada second 494 (5 avril 1101). Barkiarok avait cinquante mille hommes, ou, selon un autre récit, vingt-cinq mille seulement. Quant à son frère, il n'en avait que quinze mille. Le combat dura tout le jour; les soldats de l'armée de Mohammed passaient l'un après l'autre à Barkiarok, qui les accueillait avec bonté. Ibn Alathir raconte le fait suivant, comme un événement extraordinaire et qui présagea la victoire de Barkiarok. Les fantassins de l'armée de ce prince manquaient de boucliers. Le matin même du jour du combat, le sultan reçut d'Hamadân douze charges d'armes, parmi lesquelles se trouvaient huit charges de boucliers. Lorsqu'elles furent arrivées, Barkiarok descendit de cheval et fit une prière de deux *réc'ah* (génuflexions), en manière d'actions de grâces. Enfin, le sultan Mohammed fut mis en déroute, et Moueiyd elmulc fut fait prisonnier par un esclave de Medjd elmulc elbélaçani, et amené devant le sultan. Celui-ci l'invectiva, lui rappela en détail les injures qu'il avait prodiguées à sa mère, et l'accusation qu'il avait osé porter contre lui-même, de partager la doctrine des Ismaéliens; enfin, il lui reprocha d'avoir poussé son frère Mohammed à la révolte. Moueiyd elmulc restait muet et ne répondait point un seul mot[1].

[1] Bondari dit, au contraire: « Il avait élevé la voix pour prononcer la *chéhadeh* (profession de foi musulmane), et il ne montra aucune crainte, ni aucune faiblesse. » Hamd Allah Mustaufy (p. 55, 56) et,

Barkiarok le tua de sa propre main, en disant : « Celui-ci est pour ma mère. » Moueiyd elmulc était d'un naturel avare et se conduisait mal envers les émirs; mais il était très-rusé, et plein de ressources dans les circonstances critiques. C'était le plus capable des fils de Nizam elmulc. Il s'exprimait avec éloquence en vers et en prose; il avait vécu environ cinquante ans. Son cadavre resta étendu sur la terre pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que l'émir Ayaz obtînt la permission de lui donner la sépulture. Il fut alors transporté dans le mausolée de son père, à Ispahan, et enseveli près de lui[1].

Au mois de séfer de cette année (décembre 1100), Barkiarok avait repris pour vizir Elaazz Abou'lméhacin. Lorsque Moueiyd elmulc eut été tué, Elaazz envoya à Bagdad Abou Ibrahim elaçad-abadi, afin qu'il s'emparât des richesses de Moueiyd elmulc. On lui livra Mohammed echchérabi, fils de la tante maternelle du vizir. Après lui avoir fait subir d'odieux traitements, il lui enleva des sommes considérables et des pierres précieuses. On lui prit aussi des trésors dans d'autres lieux situés en Perse, et, entre

d'après lui, Mirkhond (p. 158, 159) et Khondémir, ont raconté le meurtre de Moueiyd elmulc par Barkiarok, avec des circonstances romanesques, lesquelles me paraissent, en partie, empruntées à l'histoire de Tadj elmulc Abou'lghanaîm. (Voy. le numéro d'avril-mai, p. 437.) Hamd Allah retarde même la mort de Moueiyd elmulc jusqu'au 20 de châban (20 juin 1101), c'est-à-dire deux mois et demi après la bataille.

[1] Ibn Alathir, fol. 120 v. 121 r. Bondari, fol. 59 v. 61 v. Ibn Djouzy, fol. 242 r. et v. Abou'lféda, t. III, p. 326, 328; Ibn Khaldoun, fol. 250 v. et t. III, fol. 539 v. Abou'lfaradj, p. 369.

autres objets de prix, un morceau de rubis balais (*balakhch*) du poids de quarante et un miscals (ou vingt drachmes et demie)[1].

Après sa victoire, Barkiarok marcha vers Reï, où il fut rejoint par Kerbouka et Nour-eddaulah Dobaïs ben Sadakah. Quant à Mohammed, il avait pris dans sa fuite le chemin du Khoraçân. Il s'arrêta à Djordjân, et envoya demander à son frère Sindjar de l'argent, des vêtements et d'autres objets. Sindjar lui fit porter tout ce qu'il désirait[2]. Après bien des pourparlers, ils conclurent ensemble un traité d'alliance. Il n'était resté à Mohammed que deux émirs et environ trois cents cavaliers; mais Sindjar alla le trouver, à la tête de son armée, et ils partirent de Djordjân pour Daméghân. L'armée du Khoraçân dévasta cette place, dont les habitants s'enfuirent dans le château de Kerdkouh; elle ruina également toutes les villes dont elle put s'emparer. Par suite de ces dévastations, une disette générale sévit dans cette contrée, au point que les habitants mangèrent

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740 *bis*, fol. 121 r. ms. n° 740, fol. 175 r. et v. Ibn Khaldoun, t. III, fol. 540 r.

[2] Selon Ibn Djouzy (fol. 242 v.), Sindjar envoya un ambassadeur à Barkiarok, pour intercéder près de lui en faveur de Mohammed. Barkiarok répondit : « Il faut absolument qu'il me fasse sa soumission. » Mais Mohammed refusa d'y consentir, et rassembla contre Barkiarok des troupes de Turcs. Lorsqu'il eut écrit à Sindjar pour lui demander de l'argent, ce prince leva une taxe sur les habitants de Niçabour, et n'en dispensa ni les bains, ni les khans, ni grands, ni petits, ni puissants, ni faibles. قسّط على اهل نيسابور حتى اخذ من الحمامات والخانات والكبير والصغير والقوى والضعيف

des charognes et des chiens, et que quelques-uns s'entre-dévorèrent. Les deux frères n'en poursuivirent pas moins leur marche vers Reï. Lorsqu'ils furent arrivés près de cette ville, les Nizamiens se joignirent à eux, et leur armée devint très-nombreuse.

De son côté, Barkiarok avait été joint à Reï par des troupes considérables, et le chiffre de son armée s'était élevé à près de cent mille cavaliers. Une telle agglomération d'hommes ayant amené une disette, les soldats se dispersèrent. Dobaïs, fils de Sadakah, retourna près de son père. Sur ces entrefaites, Mélic Maudoud ben Ismaïl ben Yakouti s'étant révolté dans l'Azerbéidjân, Barkiarok fit marcher contre lui Kerbouka, avec dix mille cavaliers. L'émir Ayaz demanda et obtint la permission de se rendre dans sa demeure, à Hamadân, pour y jeûner durant le mois de ramadhan, et revenir aussitôt après. Le reste des troupes se dispersa pour le même motif, et le sultan demeura avec une poignée de soldats. Lorsque ses deux frères connurent le petit nombre de ceux qui étaient restés près de lui, ils firent une marche forcée, afin de le surprendre avant qu'il eût rassemblé ses troupes. A leur approche, il abandonna Reï, et se dirigea vers Hamadân, afin de se réunir à l'émir Ayaz; mais il apprit que celui-ci, craignant pour son gouvernement, qui se composait d'Hamadân et de quelques autres villes, avait écrit à Mohammed, pour lui faire sa soumission. A cette nouvelle, Barkiarok quitta le chemin d'Hamadân, et se dirigea vers le Khouzistân, où il avait déjà trouvé un asile

après sa première défaite. Lorsqu'il fut arrivé près de Touster, il écrivit aux émirs, fils de Borsok, pour les inviter à venir le trouver; mais ils n'en firent rien, parce qu'ils savaient qu'Ayaz n'était pas avec Barkiarok et qu'ils redoutaient Mohammed. Barkiarok reprit alors la route de l'Irak; il reçut à Holwân un député de l'émir Ayaz, qui le pria, de la part de son maître, de s'arrêter, afin que celui-ci pût le joindre. En effet, Mohammed avait repoussé l'offre qu'Ayaz lui avait faite de se réunir à lui, et avait acheminé son armée vers Hamadân. L'émir abandonna cette ville, et s'étant joint à Barkiarok, qui l'attendait à Holwân, tous deux marchèrent vers Bagdad. L'armée de Mohammed s'empara de tout ce qu'Ayaz avait laissé à Hamadân, argent, bêtes de somme, bagages, etc. On n'y comptait pas moins de cinq cents étalons arabes, valant chacun depuis trois cents jusqu'à cinq cents dinars (trois mille six cents à six mille francs). La maison d'Ayaz fut pillée et ses officiers se virent frappés d'une amende. Le reïs d'Hamadân, pour sa part, fut taxé à cent mille dinars [1].

Au mois de châban de cette année (juin 1101), Barkiarok avait ordonné de massacrer les Bathiniens ou Ismaéliens. Ces sectaires avaient été connus, deux siècles auparavant, sous le nom de Karmathes, qu'ils avaient rendu célèbre par leurs succès sur les khalifes de Bagdad et par le pillage de la Mekke; mais

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740 *bis*, fol. 121 r. Ibn Khaldoun, fol. 250 v. 251 r. le même t. III, fol. 540 r. et v. Abou'lféda, p. 369, 370.

ils n'avaient commencé à signaler de nouveau leur existence, sous les noms de Bathiniens, ou partisans de la doctrine secrète ou allégorique, et d'Ismaéliens ou partisans d'Ismaïl, que pendant les dernières années du règne de Mélic chah. Dix-huit d'entre eux s'étaient réunis à Sawah, dans l'Irâk persique, et y avaient célébré la prière de la fête du *fitr* (la rupture du jeûne). Le gouverneur de cette ville, ayant eu connaissance de leur doctrine, les fit arrêter et les emprisonna; mais on intercéda près de lui en leur faveur, et il les relâcha. D'après Ibn Alathir, ce fut la première circonstance dans laquelle ils se réunirent. Par la suite, ils essayèrent de gagner un mouezzin, originaire de Sawah, qui résidait à Ispahan. Cet homme rejeta leur doctrine; et, de peur qu'il ne les dénonçât, ils l'assassinèrent. Nizam elmulc, ayant appris ce meurtre, ordonna d'arrêter celui qui en serait soupçonné. Les soupçons tombèrent sur un charpentier nommé Thahir; on le mit à mort, et son cadavre fut traîné par les pieds dans les places publiques. Cet homme avait pour père un prédicateur qui se rendit à Bagdad, avec le sultan Barkiarok, dans l'année 486 (1093), et qui obtint près de ce prince une grande considération. Dans la suite, il se transporta à Basrah et y fut investi de la dignité de kâdhi; enfin, il alla dans le Kermân, en qualité d'ambassadeur, et y fut tué par la populace pendant une sédition, sous prétexte qu'il était Bathinien[1].

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 121 v. 122 r. Ibn Djouzy, ms. de l'Uni-

Cependant les Bathiniens avaient assassiné Nizam elmulc, comme ils s'en vantèrent, afin de venger la mort de leur coreligionnaire, le charpentier. Le premier endroit dont ils se rendirent maîtres, et dans lequel ils se fortifièrent, était une ville voisine de Kaïn, dans le Kouhistân, dont le chef professait leur doctrine. Une nombreuse caravane, qui se transportait de Kermân à Kaïn, étant venue à passer dans leur voisinage, ils sortirent à sa rencontre et la massacrèrent entièrement, à l'exception d'un Turcoman, qui se réfugia à Kaïn et y fit connaître ce triste événement. Les habitants de Kaïn, avec leur kâdhi El-kermani, s'empressèrent de combattre les Bathiniens, mais sans pouvoir les vaincre. Le meurtre de Nizam elmulc, suivi de si près de la mort de Mélic chah, fortifia la puissance des sectaires et accrut leur ambition. Aussitôt que Barkiarok eut levé le siége d'Ispahan, en 486 (1093), leur doctrine se manifesta dans cette ville et s'y répandit. Ils étaient dispersés dans les divers quartiers; mais ils se réunissaient, enlevaient ceux de leurs adversaires dont ils pouvaient s'emparer et les faisaient périr. Ce fut ainsi qu'ils traitèrent un grand nombre de personnes; aussi lorsqu'un individu restait absent de sa maison au delà de l'heure accoutumée, on regardait sa mort comme certaine et l'on s'occupait de célébrer ses funérailles. Chacun se tenait sur ses gardes et personne n'osait rester seul. Un jour, à Ispahan, un Bathinien se saisit

versité de Leyde, n° 88, fol. 65 r. ms. n° 641, fol. 241 r. Noveïri, ms. de Leyde, n° 2 i, fol. 90 v.

d'un mouezzin de son voisinage, et la famille de cet homme se mit aussitôt à pleurer sa mort. Cependant, les Bathiniens le firent monter sur le toit de sa maison, et lui montrèrent sa famille occupée à se lamenter et à se frapper le visage. Il n'osait proférer une seule parole, tant il craignait les Bathiniens [1].

Il arriva un jour qu'un individu d'Ispahan, entrant dans la maison d'un de ses amis, y aperçut des étoffes, des vêtements et des sandales qu'il ne connaissait pas; il sortit aussitôt et raconta ce qu'il avait vu. Les habitants de la ville firent une enquête à ce sujet, et découvrirent que cela provenait de personnes assassinées. Ils coururent tous pour s'informer de ceux d'entre eux qui avaient été tués, et s'emparèrent des rues qu'habitaient les Ismaéliens. Lorsqu'un homme passait auprès de ces misérables, ils l'entraînaient vers une maison de ce quartier, le tuaient et le jetaient dans un puits qui s'y trouvait, et qui avait été creusé pour cet usage [2]. Un aveugle,

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 122 r. Noveïri, ms. de Leyde, *loc. laud.*

[2] On lit dans Ibn Djouzy : « Ils firent asseoir la femme [les deux manuscrits de Paris et de Leyde présentant ici une lacune, il nous est impossible de dire de quelle femme il s'agit; c'était sans doute la maîtresse de la maison, ou peut-être la femme de l'aveugle dont il va être question immédiatement; cette dernière conjecture est d'accord avec le récit d'Hamd Allah Mustaufy (p. 62), et de Mirkhond (p. 166)] sur une natte, dont elle ne bougea pas *un seul instant; mais les autres* entrèrent dans la maison, firent éloigner cette femme, et trouvèrent en dessous de la natte un puits dans lequel gisaient quarante cadavres. Ils tuèrent la femme et ruinèrent sa maison, ainsi que le quartier *où elle était située.* » (Ms. de Leyde, fol. 65 r. et v. ms. n° 641, fol. 241 r.) Hamd Allah Mustaufy (p. 61, 62 de ma traduction), et Mirkhond (p. 164-166), ont raconté avec

aposté par eux, se tenait à la porte de la ruelle dans laquelle était située cette maison, et lorsqu'un individu passait près de là, il lui demandait de le guider pendant quelques pas, jusqu'à la porte du logis. Le passant y consentait, croyant faire ainsi un acte charitable; mais, dès qu'il entrait dans la rue, il était saisi, entraîné dans la maison et mis à mort.

Abou'lkacim Maç'oud ben Mohammed alkhodjendi, jurisconsulte de la secte chafeïte, s'appliqua à tirer vengeance des Bathiniens, et rassembla dans ce but une troupe nombreuse et bien armée; puis il ordonna de creuser des fosses et y fit allumer du feu. La populace amenait les Bathiniens, soit par couple, soit isolément, et les jetait dans le brasier. On plaça un homme auprès des fosses remplies de feu, et on l'appela Malic, du nom de l'ange de la mort; enfin, on fit périr un grand nombre de sectaires.

A la faveur des troubles qui suivirent la mort de Mélic chah, les Ismaéliens s'étaient emparés de beaucoup de forteresses, parmi lesquelles il faut distinguer celle qui était située sur une montagne voisine d'Ispahan, et dont l'émir Onar avait entrepris le siége. Un homme originaire du Khouzistân, qui avait obtenu le gouvernement de ce château fort, y reçut Ahmed ben Attach, chef des Ismaéliens, lui donna sa confiance et lui remit l'exercice de son au-

beaucoup plus de détails l'histoire de l'aveugle; mais ils rapportent ce fait sous le règne du sultan Mohammed, sans toutefois affirmer qu'il n'ait pas eu lieu plus tôt.

torité. Le commandant de la forteresse étant venu à mourir, Ahmed s'en rendit maître. A partir de ce moment, il causa de grands dommages aux musulmans, leur enleva leurs biens, les fit périr, et leur intercepta toutes les communications; enfin, il les tenait dans une frayeur perpétuelle.

D'après Ibn Djouzy[1], la première forteresse dont les Bathiniens s'emparèrent était une forteresse du canton d'Ispahan, que l'on appelait Errounadz[2], et qui dépendait du Deïlem. Elle appartenait à un officier de Mélic chah nommé Komadj, qui était soupçonné de partager leur doctrine. Lorsque le sultan fut mort, il leur livra la place[3], moyennant une somme de douze cents dinars. On dit aussi qu'à l'époque de ce marché, Mélic chah n'était pas encore mort. Dans l'année qui précéda le trépas de ce sultan, les Ismaéliens se rendirent maîtres du château de Wasnamcouh, aux environs d'Abher. Les habitants du voisinage, et notamment ceux d'Abher, se virent dès lors exposés aux plus grands

[1] Ms. nº 641, fol. 241 r. ou ms. de Leyde, fol. 65 v.

[2] Roudnadz, d'après le manuscrit de Paris, fol. 241 r. On voit, par la suite du récit, qu'il ne peut être question ici que d'Alamout. Il est donc probable qu'Ibn Djouzy avait écrit Roudbar; et au lieu d'Ispahan, il faut lire Cazouîn. Elmakin, qui paraît avoir copié Ibn Djouzy, écrit Arroudbar; car c'est ainsi qu'il faut lire, au lieu de Roudiar que porte l'édition d'Erpenius (p. 286).

[3] Les deux manuscrits et Elmakin placent cet événement dans l'année 483, ce qui implique contradiction, Mélic chah n'étant mort que deux ans après. Selon Elmakin, c'était le lieutenant de Komadj à Roudbar, et non Komadj lui-même, qui partageait la manière de voir des Bathiniens.

dommages. Ils implorèrent le secours du sultan Barkiarok, qui fit marcher contre le château un corps de troupes, avec ordre de l'assiéger. Après un siége de huit mois; la forteresse fut prise dans l'année 489 (1096), et tous ceux qui s'y trouvaient périrent jusqu'au dernier[1].

On comptait encore, parmi les forteresses des Ismaéliens, le château de Khalendjân, à cinq parasanges d'Ispahan. Il appartenait à Moueiyd elmulc et passa, après sa mort, à Djawéli Sékaoua, qui y mit, en qualité de gouverneur, un homme de race turque. Un charpentier bathinien gagna l'amitié de cet individu, au moyen d'un présent considérable[2]. Quand le commandant eut pris confiance en lui, au point de lui remettre les clefs du château, le charpentier l'invita, ainsi que ses compagnons, à un festin et les enivra. Alors il appela Ibn Attach; et celui-ci, étant accouru pendant la nuit, avec un détachement d'Ismaéliens, fut hissé dans la forte-

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740, t. IV, fol. 182 r. ms. de l'Institut, p. 56; ms. n° 740 *bis*, t. V, fol. 122 v. Abou'lféda, t. III, p. 330, 332.

[2] D'après Ibn Djouzy, ce présent se composait d'une jeune esclave, d'un cheval et d'un étrier مركب. Cette signification du mot *merkeb* manque dans nos dictionnaires; mais elle se trouve dans ce passage d'Ibn Djouzy : وبين يديها الجنائب بمراكب الذهب ومعهاماية وصيفة بمراكب الذهب مرصعة بالجواهر. Ms. de Leyde, fol. 143 r. et dans cet autre de Noveïri : أعطى فرسا بمركب ذهب, ms. de Leyde, n° 2 *m*, fol. 49 v. Je dois la communication de ces deux passages à mon excellent ami R. Dozy. (Cf. Ibn Djouzy, ms. n° 641, fol. 173 r. ligne antépénultième; fol. 175 v. ligne dernière; Ibn'Alathir, ms. n° 740 *bis*, t. V, fol. 106 r. l. 4 et l. 10.)

resse avec des cordes, et tua ceux qui s'y trouvaient, à l'exception du Turc, lequel parvint à s'enfuir. Ibn Attach fut fortifié par cette conquête, et leva des tributs considérables sur les habitants d'Ispahan[1].

L'émir Djaouéli Sékaoua, dont il vient d'être question, avait le gouvernement de tout le pays compris entre Ram Hormouz et Ardjân. Les Ismaéliens s'étant emparés du château d'Annadhir (château de l'inspecteur) et de celui de Thonbour, situés tous deux dans ses possessions, il résolut de leur faire la guerre. Dans ce but, il ordonna à plusieurs de ses soldats de simuler une révolte contre lui, de l'abandonner et d'aller trouver les Bathiniens, sous prétexte qu'ils partageaient leurs opinions. Quand les prétendus transfuges eurent gagné la confiance des sectaires, Djaouéli répandit le bruit que les émirs fils de Borsok voulaient marcher contre lui et lui enlever ses possessions; mais qu'il s'était résolu à les abandonner et à se retirer à Hamadân, vu l'impuissance où il se trouvait de résister à une pareille attaque. Lorsqu'il eut manifesté ce dessein et se fut mis en route, ceux de ses soldats qui se trouvaient parmi les Bathiniens leur dirent : « Nous sommes d'avis qu'il faut nous poster sur le chemin que doit suivre Djaouéli, et nous emparer des richesses qu'il emporte avec lui. » Les Bathiniens leur donnèrent, pour les accompagner, trois cents de leurs plus braves guerriers; mais, quand les deux partis furent en pré-

[1] Ibn Alathir, *dicto loco;* Ibn Khaldoun, t. IV, fol. 40 v. Ibn Djouzy, ms. de Leyde, fol. 69 r. ms. n° 641, fol. 241 v.

sence, les prétendus auxiliaires des Bathiniens se tournèrent contre eux et les passèrent au fil de l'épée; il n'en échappa que trois, qui montèrent sur une hauteur et s'enfuirent. Djaouéli mit au pillage les bêtes de somme et les armes des vaincus[1].

On peut juger, par ce stratagème, de la haine qu'inspiraient les Ismaéliens aux musulmans orthodoxes. Une partie de cette haine rejaillissait sur Barkiarok. Comme la plupart des émirs qu'ils avaient assassinés étaient des partisans de Mohammed, tels que le gouverneur d'Ispahan, Sermez, Arghich, Kumuch, tous deux anciens esclaves de Nizam elmulc, etc., les ennemis de Barkiarok lui imputèrent ces meurtres, et le soupçonnèrent d'avoir du penchant pour les Ismaéliens. Lorsque le sultan eut vaincu son frère et fait périr Moueiyd elmulc, une troupe de sectaires se mêla parmi ses soldats et en séduisit un grand nombre. Peu s'en fallut qu'ils ne manifestassent ouvertement leur multitude et leur force; leur puissance s'accrut, et ils menacèrent de la mort quiconque ne serait pas d'accord avec eux. Les émirs ou les généraux avec qui ils étaient en hostilité les craignaient tellement, que personne d'entre eux n'osait sortir de sa demeure, sans porter sous ses habits une cuirasse. Le vizir Elaazz lui-même revêtait une cotte de mailles, et les courtisans de Barkiarok lui demandèrent la permission d'entrer

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 183 r. t. V, fol. 122 v. Ibn Khaldoun, t. IV, fol. 40 v. Noveïri, ms. de l'université de Leyde, n° 2 *i*; Ibn Djouzy, ms. de Leyde, fol. 66 r. ms. n° 641, fol. 241 v. 242 r.

chez lui avec leurs armes, lui faisant connaître combien ils redoutaient d'être attaqués à l'improviste. Ils lui conseillèrent d'écraser les Bathiniens, tandis qu'il pouvait encore le faire, et lui apprirent qu'il était soupçonné d'avoir du penchant pour leur doctrine, de sorte que l'armée de son frère lui en faisait un sujet de reproche. Enfin, on lui mit devant les yeux le sort funeste qui venait d'atteindre son parent Iran chah, fils de Touran chah, roi du Kermân, auquel ses liaisons avec les Bathiniens et ses cruautés avaient coûté le trône et la vie[1].

Toutes ces considérations déterminèrent le sultan à permettre qu'on fondît sur les Bathiniens et qu'on les massacrât. Il se mit lui-même à la recherche de ces sectaires; on prit un certain nombre de leurs tentes, et il n'en échappa aucun, à l'exception de quelques individus obscurs. Parmi ceux que l'on soupçonnait d'être leurs chefs, se trouvait l'émir Mohammed ben Duchmenziar ben Ala eddaulah, prince de la famille de Bouveïh et souverain de la ville d'Yezd. Il prit la fuite et marcha, sans s'arrêter, l'espace de vingt-quatre heures; mais il s'égara et fut tout étonné de se retrouver, le lendemain, dans le camp de Barkiarok. On le mit à mort et on pilla ses

[1] Voy. Ibn Alathir, t. V, fol. 122 v. Ibn Khaldoun, t. V, fol. 251 r. Bondari, fol. 47 v. Hamd Allah Mustaufy, ms. persan, n° 15 Gentil, fol. 212 v. Mirchondi *Historia Seldschukidarum*, p. 264. Feu M. le baron C. d'Ohsson a avancé de près de dix ans cet événement, en le plaçant sous le règne de Mélic chah. (*Histoire des Mongols*, t. III, p. 160.)

tentes, où l'on trouva des armes toutes préparées[1]. Les personnes suspectes d'hérésie furent conduites dans l'hippodrome et tuées, et plusieurs innocents partagèrent leur sort. En effet, lorsque les gens malintentionnés virent quelle ardeur Barkiarok mettait à exterminer les sectaires, ils dénoncèrent comme tels leurs ennemis particuliers. Parmi ceux qui furent tués, on comptait le fils de Keï Kobad, gouverneur de Técrit. Le père de cet infortuné ne cessa pas de faire réciter la khotbah au nom de Barkiarok; mais il s'occupa de fortifier et de réparer le château de Técrit, place extrêmement forte par son assiette. Il détruisit la principale mosquée djami de la ville, laquelle avoisinait le château, afin qu'il ne fût pas attaqué de ce côté-là, et convertit en mosquée une église (*biah*), située dans la ville.

Barkiarok écrivit à Bagdad, pour ordonner d'arrêter Abou Ibrahim elaçad-abadi, qu'il y avait envoyé avec la mission de se saisir des richesses de Moueiyd elmulc, et qui était un des chefs des Bathiniens. Cet homme fut arrêté et jeté en prison. Lorsqu'on fut sur le point de le mettre à mort, il dit aux exécuteurs: « Supposez que vous me tuiez, est-ce que vous pourrez tuer ceux qui sont renfermés dans des châteaux et des villes? » Personne ne pria

[1] L'accusation d'hérésie (*ilhad*) n'avait guère été moins funeste, quatre ans auparavant, à un autre prince, issu de la famille de Bouveïh, Abou Nasr, fils de Djélal eddaulah Abou Thahir, à qui Mélic chah avait donné en fief Médaïn et Deïr Elaakoul. (Voy. Ibn Djouzy, *sub anno* 490, fol. 230 v.)

sur son corps; et il fut jeté en dehors des murs. Il avait un fils déjà avancé en âge, et qui fut tué dans le camp de Barkiarok. Elkia elharras, professeur du collége de Nizam elmulc, fut soupçonné d'être un Bathinien et dénoncé comme tel au sultan Barkiarok[1]. Celui-ci ordonna de l'arrêter et voulut le faire périr; mais le khalife lui ayant envoyé des députés chargés de demander son élargissement, de rendre témoignage à la pureté de sa foi et à l'éminence de son savoir, le sultan le relâcha[2].

Mais il est temps de reprendre le récit de la guerre de Barkiarok contre ses deux frères, Mohammed et Sindjar. Par sa jonction avec Ayaz, le sultan avait vu son armée portée au chiffre de cinq mille cavaliers; mais il était totalement dépourvu de tentes et de bagages. Il arriva à Bagdad le 17 de dzou'lkadeh (13 septembre 1101). Le khalife envoya à la rencontre du sultan son cortége habituel, sous la conduite d'Emin eddaulah, fils de Mousselaïa. Lorsque arriva le jour de la fête des victimes (10 de dzou'l-hiddjeh = 6 octobre), le khalife fit porter un *minber*

[1] Au lieu de Barkiarok, que donnent Ibn Djouzy et Abou'lméhacin, les deux manuscrits d'Ibn Alathir portent le nom de son frère Mohammed. Ibn Djouzy raconte cet événement sous la date de l'année 495.

[2] Ibn Alathir, ms. n° 740, t. IV, fol. 184 r. et v, 185 r. ms. n° 740 *bis*, t. V, fol. 123 r. Ibn Djouzy, ms. de Leyde, fol. 65 r. 66 v. 71 v. ms. n° 641, fol. 245 v. Abou'lméhacin, ms. n° 660, fol. 175 r. et v. 185 r. Bondari, fol. 47 v. Ibn Khaldoun, fol. 40 v. et fol. 251 v. Noveïri, ms, de Leyde, n° 2 *i*. Ibn Djouzy et son copiste Abou'lméhacin portent à plus de trois cents le nombre des Bathiniens mis à mort par Barkiarok.

(une chaire) au palais du sultan. Le chérif Abou'l-kérim fit la khotbah sur cette chaire, et prononça la prière de la fête. Barkiarok n'assistait pas à cette cérémonie, car il était alors malade. L'argent lui manquait, et il se voyait dans l'impossibilité de fournir à son entretien et à celui de ses troupes. Il envoya vers le khalife, pour se plaindre à lui de l'état de gêne auquel il était réduit, et le pria de venir à son aide. Après bien des pourparlers, le khalife consentit à lui payer cinquante mille dinars. Malgré ce sacrifice d'Almostadhhir, Barkiarok et ses officiers s'emparèrent des richesses des habitants de Bagdad, et le dommage qu'ils causèrent fut général. Aussi, les gens de la contrée soupiraient-ils après leur départ. Sur ces entrefaites, Abou Mohammed Obeïd Allah ibn Mansour, connu sous le nom d'Ibn Essalihah, kâdhi et prince de Djabalah, en Syrie, arriva à Bagdad avec des richesses considérables. Ce prince avait abandonné Djabalah, qu'il désespérait de défendre plus longtemps contre les croisés, et l'avait livré à l'atabek Thogtékin. Dès qu'il fut entré à Bagdad, le vizir Elaazz le fit venir et lui dit : « Le sultan est dans le besoin, et ses troupes lui demandent ce qu'il ne possède pas. Nous voulons que tu nous donnes trente mille dinars ; tu nous rendras par là un grand service, et tu mériteras nos récompenses et nos actions de grâces. » Obeïd Allah répondit : « Entendre, c'est obéir ; mes richesses et mes bagages sont à Anbar, dans la maison où je suis descendu. » Il ne demanda même pas qu'on lui laissât quelque

chose. Le vizir fit partir pour Anbar une troupe d'affidés, qui y trouvèrent une somme considérable et des objets d'un grand prix. Dans le nombre, il y avait onze cents pièces d'orfévrerie d'un merveilleux travail, et une grande quantité de vêtements et de turbans, tels qu'on n'en pouvait trouver de pareils[1].

A peu près dans le même temps que le vizir Elaazz déshonorait son maître par cette odieuse spoliation, il lui aliénait l'affection de l'émir Sadakah, prince de Hillah[2]. Il envoya dire à ce chef arabe : « Tu es redevable envers le trésor du sultan d'un million et tant de dinars, composant le tribut de plusieurs années. Si tu n'envoies pas cette somme, nous ferons marcher des troupes vers ton pays et nous te l'enlèverons. » Dès que Sadakah eut reçu cet imprudent message, il cessa de faire réciter la prière au nom de Barkiarok, auquel il substitua celui de Mohammed. Sur ces entrefaites, Barkiarok, étant arrivé à Bagdad, envoya, à plusieurs reprises, inviter Sadakah à venir le trouver; mais l'émir arabe refusa. Ayaz lui fit conseiller de se rendre à Bagdad, s'engageant à lui faire obtenir tout ce qu'il désirerait. Sadakah ré-

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 121 r. et v. t. IV, fol. 177 r. 179 v. Abou'lféda, t. III, p. 328, 330; Ibn Khaldoun, fol. 251 r. et t. III, fol. 540 v. 541 r. Ibn Djouzy, fol. 243 r.

[2] Si dans ce passage, ainsi que dans plusieurs des précédents, j'ai donné à Sadakah le titre de prince de Hilleh, c'est uniquement pour me conformer à l'exemple des écrivains arabes. En effet, ce fut seulement dans l'année suivante que Seïf eddaulah Sadakah bâtit la ville de Hilleh « et y fixa sa résidence. Jusque-là, lui et ses ancêtres avaient habité des tentes arabes. » (Ibn Alathir, t. V, fol. 126 r. Cf. Ibn Djouzy, fol. 245 v. et le *Méracid*, éd. Juynboll, t. I, p. 315.)

pondit : « Je n'irai trouver le sultan et ne me soumettrai à lui qu'après qu'il m'aura livré son vizir Abou'lméhacin. S'il ne le fait pas, qu'il ne s'imagine pas me voir jamais paraître devant lui ; mais, s'il me le livre, je serai un serviteur sincère et vraiment obéissant. » Barkiarok ayant rejeté sa demande, il envoya des troupes à Coufa, en chassa le lieutenant du sultan, et la réunit à ses possessions[1].

Après s'être emparés d'Hamadân, Mohammed et Sindjar avaient pris le chemin de Bagdad. Lorsqu'ils arrivèrent à Holwân, Ilghazi, fils d'Ortok, vint trouver Mohammed, avec ses troupes, et lui rendit hommage. L'armée de Mohammed dépassait dix mille cavaliers, sans compter les goujats. Lorsque l'on reçut ces nouvelles à Bagdad, Barkiarok était dangereusement malade, et ses courtisans répandaient, matin et soir, de fausses nouvelles sur son état. Ses officiers s'agitaient, tremblaient et étaient hors d'eux-mêmes; enfin, ils se décidèrent à transporter le sultan, dans une litière, sur la rive occidentale du Tigre, et campèrent dans l'endroit appelé Erramlah. Barkiarok n'ayant plus qu'un souffle de vie, ses officiers le crurent mort, et tinrent conseil entre eux sur ses funérailles et le lieu de sa sépulture. Tandis qu'ils délibéraient ainsi, le sultan leur dit : « Je sens que mon âme s'est fortifiée et que mes forces augmentent. » Ils furent enchantés de cette

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 121 r. et v. Ibn Khaldoun, fol. 251 r. t. IV, fol. 127 v. le même, t. III, fol. 541 r. et v. Ibn Djouzy, fol. 242 v.

parole, et se remirent en marche. L'autre armée, dont les chefs étaient entrés à Bagdad, le 27 de dzou'lhiddjeh (23 octobre 1101), occupait déjà la rive opposée. Toutes deux n'étant plus séparées que par le Tigre, elles commencèrent à se lancer des flèches et à s'accabler d'invectives. L'injure que l'armée de Mohammed prodiguait le plus aux soldats de Barkiarok consistait dans ces mots : « Ô Bathiniens ! » L'armée de Barkiarok pilla le pays situé sur son chemin, jusqu'à Vacith. Lorsque les soldats en garnison dans cette ville reçurent la nouvelle de son approche, ils furent saisis de frayeur, et ayant rassemblé tous les bateaux qu'ils purent trouver, ils y chargèrent leurs femmes, leurs enfants et leurs richesses, et descendirent à Zobeïdieh, où ils s'établirent [1].

A son entrée dans Bagdad, Mohammed se logea dans le palais des sultans. Quant à Mélic Sindjar, il s'établit dans la maison de Gueuher Ayin. Mohammed reçut un billet autographe (*tewki'*) du khalife Almostadhhir, contenant des plaintes sur la mauvaise conduite de Barkiarok et de ses soldats, et des félicitations touchant l'arrivée de Mohammed. Ce prince avait choisi pour vizir, après le meurtre de Moueïyd elmulc, Khathir elmulc Abou Mansour Mohammed. Au mois de moharrem 495 (novembre 1101), Seïf

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 121 v. Ibn Khaldoun, fol. 251 r. et v. et t. III, fol. 541 v. Ibn Djouzy, fol. 242 v. Ce dernier, dont la chronologie est souvent fautive, met l'entrée de Mohammed et de Sindjar dans Bagdad au 25 de djomada second.

eddaulah Sadakah vint trouver Mohammed à Bagdad, et toute la population de cette ville sortit au-devant de lui[1].

Mohammed demeura à Bagdad jusqu'au 17 de moharrem 495 (11 novembre 1101). Alors il quitta cette ville, ainsi que son frère Sindjar, et chacun d'eux reprit la route de ses états. Lorsque Mohammed fut sorti de Bagdad, on y apprit que Barkiarok avait envahi les domaines particuliers du khalife, à Vacith, et avait tenu, sur le compte de ce prince, les propos les plus outrageants. A cette nouvelle, Mostadhhir, ayant envoyé un message à Mohammed, le rappela à Bagdad et lui raconta ce qu'il venait d'apprendre. Il résolut même de se joindre en personne à Mohammed, afin de combattre Barkiarok; mais son allié lui dit : « Il n'est pas nécessaire que le prince des croyants se mette en mouvement; je me comporterai dans tout ceci de manière à obtenir son approbation[2]. » Puis il se remit en route, après avoir établi à Bagdad, pour recueillir les contributions, Abou'lméali Mofaddhal ibn Abd errezzak, et avoir nommé, comme son chargé d'affaires (*chihneh*), Ilghazi. Avant d'entrer à Bagdad, Mohammed avait laissé son armée dans le district appelé Tharik Khoraçân, qu'elle dévasta et mit au pillage. Mohammed, ayant repris le commandement

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 121 v. Ibn Khaldoun, fol. 251 r. et t. III, fol. 541 v.

[2] On voit que M. Weil a commis une inexactitude, en disant que Mohammed renvoya le khalife à Bagdad. (T. III, p. 146.)

de ses troupes, marcha en toute hâte vers la ville de Roudraver[1].

Cependant, Barkiarok était arrivé tellement malade à Vacith, qu'on le portait dans une litière. Il avait perdu une grande partie des bêtes de somme et des bagages de ses soldats; car ces derniers accéléraient leur marche, de crainte que le sultan Mohammed ou l'émir Sadakah ne les poursuivît. Dès qu'ils avaient traversé un pont, ils avaient soin de le rompre, afin d'arrêter ceux qui voudraient les poursuivre. Aussitôt après son arrivée à Vacith, Barkiarok recouvra la santé, et il ne lui resta plus, ainsi qu'à ses soldats, d'autre préoccupation que celle de passer de la rive occidentale sur la rive orientale du fleuve; mais ils ne trouvèrent point une seule barque en cet endroit, vu que la garnison de Vacith les avait toutes emmenées dans sa retraite. On était alors en hiver; le froid était violent, et le fleuve, considérablement accru. Les soldats s'établirent dans la mosquée principale et dans les maisons des habitants, ainsi que ceux-ci l'avaient craint; les chemins et les marchés restèrent déserts. Le kâdhi Abou Aly alfariki alla trouver l'armée, eut une entrevue avec l'émir Ayaz et le vizir, et chercha à les disposer favorablement pour la population de Vacith. Il demandait la nomination d'un gouverneur, comme moyen de tranquilliser les habitants. Après lui avoir accordé sa demande, ils lui dirent : «Nous voulons

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 123 v. Ibn Khaldoun, fol. 251 v. et t. III, p. 541 v.

que tu rassembles des gens qui fassent traverser l'eau à nos bêtes de somme, pendant que nous nagerons avec elles. » Le kâdhi ayant rassemblé un certain nombre de jeunes gens, à qui il donna un salaire considérable, ils firent traverser le fleuve aux chevaux, aux mulets et aux chameaux. L'émir Ayaz en personne poussait devant lui ces animaux, faisant ainsi ce que font d'ordinaire les esclaves. L'armée n'avait qu'un seul bateau, qui avait descendu le Tigre depuis Bagdad, et dans lequel on avait transporté le sultan. On s'en servit pour passer l'argent et les bagages[1].

Dès qu'ils se virent sur la rive orientale, ils chassèrent leurs inquiétudes, et recommencèrent à piller le pays. Le kâdhi revint aussitôt et les invita derechef à s'abstenir du pillage. Le sultan consentit à sa prière, et fit partir avec lui des gens chargés d'empêcher le dégât. Bientôt après, l'ancienne garnison de Vacith envoya demander un sauf-conduit, afin qu'elle pût venir rendre ses hommages au sultan. Barkiarok lui ayant accordé ce gage de sûreté, la majeure partie vint le trouver, et marcha avec lui vers Ahvaz, où les fils de Borsok exerçaient le pouvoir. Ceux-ci vinrent également le joindre, et des troupes considérables se rassemblèrent auprès de lui. Sur ces entrefaites, la nouvelle du départ de Mohammed de Bagdad lui étant parvenue, il se mit à sa poursuite, dans la direction de Néhavend, et

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740, t. IV, fol. 187 v. 740 *bis*, t. IV, fol. 123 v. Ibn Khaldoun, fol. 251 v.

l'atteignit à Roudraver[1]. Les deux armées étaient à peu près égales en nombre, chacune d'elles comptant quatre mille cavaliers turcs. Elles restèrent toute la journée en ordre de bataille, sans en venir aux mains, à cause de la violence du froid. Le lendemain, elles reprirent leurs positions et attendirent de même. De temps en temps, un homme sortait des rangs de l'une des deux armées, et un autre s'avançait contre lui, pour le combattre. Lorsqu'ils s'étaient approchés l'un de l'autre, chacun prenait au collet son adversaire et luttait avec lui, après quoi ils se saluaient et se séparaient. Enfin, l'émir Beldadji et un autre émir de l'armée de Mohammed, appelé Aï Tékin, s'avancèrent vers l'émir Ayaz et le vizir Elaazz. Tous quatre eurent une entrevue, et convinrent de conclure la paix sur les bases suivantes : Barkiarok restera seul en possession du titre de sultan, et Mohammed se contentera de celui de roi. Trois *noubah* (concert de musique militaire, qui forme en Orient un des attributs de la souveraineté[2])

[1] Au lieu de Roudraver ou Roudzraver, M. Weil (p. 156) écrit Roudsroui, en citant, comme son garant, la Géographie d'Abou'lféda, p. 410 ; mais dans cet endroit, ligne 6, de même que dans sa chronique, Abou'lféda écrit Roudzraver روذراور, et telle est, en effet, la vraie leçon. (Voyez, entre autres écrivains, Ibn Haukal et le *Méracid elittila'*, apud Uylenbroëk, *Iracæ Persicæ Descriptio*, p. 6, l. 9 et suiv. et p. 68, l. 1 du texte arabe. La comparaison de ces deux passages prouve qu'il faut lire Roudraver, au lieu de Roudhan, dans la Géographie d'Édrici, traduction de M. A. Jaubert, t. II, p. 106 et p. 162, 165.)

[2] Cf. l'*Histoire des Mongols de la Perse*, trad. de M. Quatremère, t. I, p. 418 et suiv. note.

auront lieu chaque jour à la porte de son palais; Guendjeh et ses dépendances (c'est-à-dire l'Arrân); l'Azerbéidjân, Hamadân, Cazouïn, le Diarbecr, le Djezireh et Mossoul lui appartiendront, et le sultan l'aidera à se mettre en possession de celles de ces provinces qui lui résisteraient. Chacun des médiateurs jura la paix au nom de son maître, et les deux armées évacuèrent le champ de bataille, le 4 de rébi premier (27 décembre 1101). Barkiarok marcha vers la prairie de Karatékin, pour se rendre ensuite à Savah, et Mohammed se dirigea vers Açad Abad. Les deux armées se dispersèrent, et chaque émir prit la route de son fief[1].

D'Açad Abad, Mohammed se rendit à Cazouïn. Lorsqu'il fut arrivé dans cette ville, il accusa de tiédeur pour ses intérêts et de trahison les émirs qui avaient négocié la paix entre lui et son frère. Il excita secrètement le reïs de Cazouïn à lui offrir un repas et à intercéder près de lui en faveur de ces émirs, afin qu'il pût les y inviter en même temps que le prince[2]. Le reïs ayant joué son rôle, Mohammed

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740, f. 188 r. et v. ms. n° 740 *bis*, f. 123 v. 124 r. Abou'lféda, t. III, p. 334; Ibn Khaldoun, fol. 252 v. Ibn Djouzy, fol. 245 v. On voit donc que Deguignes a eu tort d'avancer que « les propositions de paix ne furent point acceptées. » (*Histoire des Huns, etc.* t. II, p. 229.)

[2] فوضع رئيس قزوين ان يتوسل اليه باوليك الامرآء ليحضر دعوته فاستشفع الرئيس بهم الى السلطان فحضر دعوته بعد ان امتنع Ibn Alathir, ms. n° 740, t. V, fol. 124 v. ودسّ الى رئيسها ان يصنع صنيعا ويدعوه اليه مع الامرا Ibn Khaldoun, t. IV, cf. t. III, fol. 542 r. (Voy. aussi Hamd Allah, p. 56; Mirkhond, p. 160.)

accepta son invitation, après l'avoir d'abord refusée. Il avait prescrit à ses courtisans de cacher des armes sous leurs tuniques; puis, s'étant rendu au festin, avec l'émir Basmal, qui était un des principaux émirs, et l'émir Aï Tékin, il fit mettre à mort Basmal et aveugler Aï Tékin. L'émir Inal ben Anouchtékin, qui avait précédemment commandé l'armée de Barkiarok, venait de se séparer du sultan, et avait entrepris d'attaquer les Bathiniens dans leurs châteaux et leurs montagnes. Lorsqu'il apprit que Mohammed rompait le traité conclu avec son frère, il vint le trouver et marcha avec lui vers Reï, où ce prince voulait faire acte de souveraineté, en faisant frapper cinq fois par jour devant sa porte les instruments de musique militaire (*ennoueb elkhams*). Des troupes se rassemblèrent auprès de lui, pendant les huit jours qu'il passa à Reï. Le neuvième jour, Barkiarok étant arrivé près de cette ville, un combat s'engagea entre son frère et lui. Le nombre des deux armées était à peu près égal, chacune se composant de dix mille cavaliers. Lorsqu'elles furent rangées en bataille, l'émir Sorkhab ben Keï Khosrew eddeïlémi, prince d'Avah, fondit sur l'émir Inal et le mit en déroute. La totalité de l'armée de Mohammed suivit Inal dans sa fuite, et se dispersa; le reste se retira à Cazouïn. Il ne périt dans cette bataille qu'un seul homme, lequel même fut massacré de sang froid. Les trésors de Mohammed furent pillés, et lui-même ne se retira du champ de bataille qu'avec soixante et dix cavaliers seulement.

Il portait son étendard de ses propres mains, afin que ses compagnons ne l'abandonnassent pas. L'émir Albéki, fils de Borsok, et l'émir Ayaz marchèrent à sa poursuite jusqu'à Kom, pendant que Barkiarok poursuivait le gros des fuyards et leur enlevait leurs richesses[1].

Après sa défaite, Mohammed prit le chemin d'Ispahan, ville qui lui était soumise et où il avait placé un lieutenant. Il avait été rejoint par l'émir Inal. Il entra dans la ville au mois de rébi premier 496 (janvier 1102), et ordonna de reconstruire la partie du mur qui était détruite. Ce mur était le même qu'Ala eddaulah ben Cakweïh avait fait construire, soixante-six ans auparavant, à cause des craintes que lui inspirait Thogril beg. Mohammed commanda de creuser plus profondément et de remplir d'eau les fossés, et confia la garde de chaque porte à un émir; enfin, il dressa sur les murailles des machines à lancer des projectiles. Il y avait dans la ville onze cents cavaliers et cinq cents fantassins. Lorsque le sultan Barkiarok apprit la retraite de son frère à Ispahan, il marcha à sa poursuite, dans le mois de

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 188 v. 189 r. t. V, fol. 124 r. Abou'l-féda. t. III, p. 334; Ibn Khaldoun, fol. 251 v. Celui-ci place cette action dans le mois de djomada premier; mais il ajoute qu'elle fut postérieure de quatre mois à la précédente, ce qui est une erreur palpable, puisque, d'après la leçon d'Ibn Alathir, il n'a pas dû s'écouler un mois entre chacune. Hamd Allah Mustaufy prétend que le combat eut lieu près de Sawah, dans le mois de rebi second 495 (*Histoire des Seldjoukides*, p. 56), et Mirkhond a reproduit la première de ces assertions (*Hist. Seldsch.* p. 160).

djomada premier (février-mars 1102). Ses troupes dépassaient quinze mille cavaliers, sans compter cent mille valets à la suite de l'armée. Barkiarok mit le siége devant la ville et la serra de près. Mohammed faisait trois fois, chaque nuit, le tour des murailles de la place. Le blocus étant devenu plus pénible, il fit sortir d'Ispahan les infirmes et les pauvres, si bien que les quartiers restèrent déserts. Malgré cette précaution, les vivres manquèrent, et l'on en fut réduit à dévorer les chevaux et les chameaux. L'argent n'était pas moins rare que les provisions, et Mohammed dut en emprunter une forte somme à des notables de la ville. Les troupes ayant renouvelé leurs demandes, il fixa une autre somme, que les habitants auraient à payer, et qu'il perçut en employant la force et la violence[1]. Le prix des denrées ne cessa d'augmenter d'une manière excessive, au point que dix menns (cinquante-huit livres et douze onces) de froment parvinrent à un dinar (environ

[1] فقسّط على اهل البلد شيأً اخر واخذه منهم بالشدة والعنف Ibn Alathir. Ce sens du verbe قسّط, à la 2e forme, manque dans le dictionnaire; mais il a été indiqué par M. R. Dozy, *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne*, intitulée : *Albayano'l Mogrib*, t. II, p. 39. Cf. cet autre passage d'Ibn Djouzy : وكانت خاتون الجلالية قد قسّطت على اهل اصفهان مالا على قدر احوالهم فقسطت عليه جملة وافرة (fol. 245 r.). «La khatoun djélalienne (Turcan khatoun) avait fixé un tribut qui devait être levé sur les habitants d'Ispahan, d'après leur condition. Elle taxa Mohammed, fils de Mansour, à une somme considérable». (Voyez encore un autre passage d'Ibn Djouzy, ci-dessus, p. 166, note 2.) Le nom d'action تقسيط est employé par Ibn Alathir, ms n° 740 *bis*, t. V, fol. 126 r.

douze francs), et quatre rothls (livres) de viande montèrent au même prix; enfin, cinq rothls de paille valaient quatre dinars; mais les marchandises étaient à vil prix, faute d'acheteurs. Les vivres étaient, au contraire, à bon marché dans le camp de Barkiarok. Le siége de la ville continua jusqu'au 10 de dzou'l-hiddjeh (25 septembre 1102); et rien ne peut mieux donner une idée de l'état d'affaiblissement auquel était déjà arrivée la puissance seldjoukide, que la résistance opposée pendant si longtemps à une armée de quinze mille hommes, par une ville dont la garnison ne s'élevait guère qu'au dixième de ce chiffre et qui, de plus, était réduite à la famine. Mohammed, désespérant enfin de repousser l'ennemi, et fatigué de se voir bloqué depuis près de huit mois dans Ispahan, résolut d'en sortir, afin de rassembler des troupes, à la tête desquelles il reviendrait dégager cette ville. Il quitta Ispahan, à la faveur de la nuit, accompagné de l'émir Inal et de cent cinquante cavaliers seulement, ayant soin de laisser dans la place plusieurs de ses principaux émirs, avec le reste de la garnison; mais, comme les montures de son escorte ne pouvaient marcher longtemps, à cause de la disette de fourrage qu'elles avaient eu à souffrir pendant le siége, il s'arrêta à six parasanges (sept lieues et demie) d'Ispahan. Aussitôt que Barkiarok eut appris sa fuite, il fit partir l'émir Ayaz avec un nombreux détachement, et lui ordonna de hâter sa marche. On dit que Mohammed échappa à la poursuite d'Ayaz et que celui-ci ne put l'atteindre. D'a-

près une autre version, l'émir l'ayant atteint, il lui envoya dire : « Tu sais que j'ai sur toi les droits que me donnent des pactes et des serments qui n'ont pas été rompus, et je n'ai commis envers toi rien qui puisse t'autoriser à t'efforcer de me faire du tort[1]. » Ayaz lui répondit : « Va-t-en à la garde de Dieu. » — « Mon cheval est épuisé, » répliqua Mohammed. Ayaz lui envoya un cheval ; mais il lui prit son étendard, son parasol (*tchitr*) et trois charges d'or monnayé ; puis il vint trouver Barkiarok, faisant porter devant lui les étendards de Mohammed renversés. Barkiarok désapprouva sa conduite et lui dit : « Quoiqu'il eût fait le mal, il ne convenait pas que nous lui souhaitassions cela. » Ayaz lui apprit alors la vérité, et Barkiarok donna son approbation à la conduite qu'il avait tenue[2].

Lorsque Mohammed eut abandonné Ispahan, des malfaiteurs, des villageois et des gens avides de pillage se réunirent, au nombre de plus de cent mille, et, s'avançant vers cette ville avec des échelles et des tours roulantes[3], comblèrent le fossé avec de

[1] انت تعلم انّنى لى فى رقبتك عهود وايمان ما نُقِضَت ولم يكن منّى اليك ما تبالغ فى اذاءى

[2] Ibn Alathir, ms. n° 740, fol. 189 r. et v. n° 740 *bis*, fol. 124 r. Ibn Khaldoun, fol. 252 r. et t. III, fol. 542 r. Abou'lféda, t. III, p. 334, 336 ; Ibn Djouzy, fol. 245 v. (d'après celui-ci, Barkiarok ne fut pas satisfait de l'évasion de son frère) ; Elmakin, p. 295.

[3] دبّابات. On peut consulter, sur ce mot, l'*Histoire des Mongols de la Perse*, p. 274, note, B ; M. Reinaud, dans le *Journal asiatique*, septembre 1848, p. 224 ; M. Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes*, t. III, p. 257.

la paille et escaladèrent les murailles. Les habitants d'Ispahan résistèrent en hommes qui avaient à défendre leurs femmes et leurs biens, et les assaillants furent repoussés. Les émirs conseillèrent alors à Barkiarok de décamper; il suivit ce conseil (18 de dzou'l-hiddjeh 495 = 3 octobre 1102) et prit la route d'Hamadân, après avoir laissé toutefois auprès de la vieille ville, que l'on appelait Chehristân, Terchek assawabi, auquel il confia un corps de mille cavaliers et son fils Mélic chah[1].

Pendant le siége de cette ville[2], Barkiarok s'était vu enlever, par un assassinat, son vizir Elaazz. Ce ministre, qui se trouvait dans le camp, sortit de sa tente à cheval, pour aller rendre ses devoirs au sultan. Un jeune homme roux, qui, dit-on, avait été au nombre des esclaves d'Abou Saïd[3] alhaddad, que le vizir avait fait périr l'année précédente, épiait depuis lors l'occasion de venger son maître. Il la saisit avec d'autant plus d'empressement, qu'à ce que l'on prétend, il était Ismaélien. Il perça Elaazz de plusieurs coups de poignard. Le cortége du vizir l'abandonna dans le premier moment d'effroi; mais il revint

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740, fol. 189 v. 190 r. ms. n° 740 *bis*, fol. 124 r. Ibn Khaldoun, fol. 252 r. et t. III, fol. 542 v.

[2] Ibn Alathir et Ibn Khaldoun disent positivement que le meurtre d'Elaazz eut lieu pendant le siége d'Ispahan; mais la date du 12 séfer (6 décembre 1101), que le premier de ces chroniqueurs assigne à cet événement, contredit son assertion, puisque le siége d'Ispahan ne commença qu'au mois de djomada premier (février-mars 1102). Ibn Djouzy met l'assassinat d'Elaazz dans l'année 494 (1100-1101).

[3] Abou Saad, selon Ibn Djouzy.

bientôt, afin de lui porter secours. L'assassin fit plusieurs blessures à celui qui se trouvait le plus près; puis, il s'acharna sur sa victime, et ne la quitta que lorsqu'elle n'eut plus qu'un souffle de vie. Barkiarok ordonna que le meurtrier fût écorché vif.

Elaazz était d'un caractère libéral et d'un bon naturel. Il aimait beaucoup à bâtir; mais comme il entra au ministère dans un temps où les règles constitutives du vizirat avaient subi une altération, et où la source des revenus était tarie, il fut obligé de se faire craindre des populations, pour percevoir leurs tributs. Toutefois, il agissait d'une manière convenable dans ses relations avec les marchands, et, grâce à lui, un grand nombre d'hommes vivaient dans l'abondance et le priaient de commercer avec eux. Aussi, lorsqu'il eut été tué, perdirent-ils une somme condérable. On raconte qu'un trafiquant lui avait vendu des marchandises pour mille dinars, et que le vizir ayant dit à cet homme : « Prends, en retour, cinquante corr de froment d'Erradzân, à vingt dinars chacun, » le marchand refusa d'y consentir. « Je ne veux, dit-il, rien autre chose que de l'or. » Le lendemain, le marchand étant venu trouver le vizir, celui-ci lui dit : « Reçois mes compliments, ô un tel. » — « Qu'y a-t-il donc, répliqua le marchand? » — « La nouvelle de ton froment. » — « Je n'ai point de froment et n'en veux point. » — « Très-bien : chaque corr a été vendu cinquante dinars. » — « Mais je n'ai pas accepté le froment. » — « Je ne suis pas homme à rompre un engagement que j'ai contracté. » Le marchand sortit

et reçut le prix du froment, c'est-à-dire deux mille cinq cents dinars. Il y ajouta pareille somme et s'associa avec le vizir pour la faire valoir; mais celui-ci ayant été tué, il perdit le tout. Elaazz était infatué de l'alchimie. Il était dupe d'un alchimiste, qui lui promettait, de mois en mois et d'année en année, d'opérer la transmutation des métaux. Après sa mort, Barkiarok choisit pour vizir Khathir elmulc Abou Mansour elmeïboudi. Cet individu avait été vizir de Mohammed, qui, pendant le siége d'Ispahan, lui confia la garde d'une des portes de la ville. L'émir Inal lui dit un jour : « Tu nous importunais, tandis que nous étions à Reï, afin que nous marchassions vers Hamadân, et tu nous disais : « J'entretiendrai l'armée « de mes propres deniers, et je lui procurerai ce qui « lui sera nécessaire; maintenant, tu ne peux te dis- « penser d'agir ainsi. » — « C'est ce que je ferai, » répondit Khathir; mais dès que la nuit fut arrivée, il abandonna la ville, sortit par la porte qui lui avait été confiée et se dirigea vers Meïboud, sa ville natale, dans la citadelle de laquelle il se fortifia. Barkiarok ayant envoyé un détachement pour l'y assiéger, il capitula, à condition qu'on lui garantirait la vie. On l'emmena dans un bât, sur un mulet. Il reçut en route la nouvelle du meurtre du vizir Elaazz, ainsi que le sauf-conduit que lui envoyait le sultan. Aussitôt qu'il fut arrivé au camp, Barkiarok le revêtit d'une khilah et le nomma vizir.

Voilà, remarque Ibn Alathir, des événements bien propres à faire réfléchir. Dans l'année 493 (1099-

1100), on vendit les meubles des enfants de Djéhir et leurs maisons de la porte du Peuple, à Bagdad. Le produit de cette vente fut perçu par Moueiyd elmulc. Celui-ci ayant été tué l'année suivante, ses richesses et ses bagages furent vendus, et leur prix fut porté au vizir Elaazz. Enfin, le vizir Elaazz fut assassiné cette année-ci (495 = 1101-1102); ses bagages furent vendus et ses richesses partagées. Le sultan et son successeur dans le vizirat en prirent la majeure partie, et elles furent dispersées. Telle est la fin ordinaire de ceux qui servent les rois [1].

Nous avons vu que Mohammed, en quittant Bagdad, y avait laissé comme *chihneh* (résident), l'émir Ilghazi, fils d'Ortok. Au mois de redjeb 495 (avril-mai 1102), cet émir, après avoir passé quelque temps dans le district de Tharik Khoraçân, rentrait à Bagdad. Plusieurs de ses compagnons s'étant approchés du Tigre, crièrent à un patron de barque de venir les prendre, pour les transporter sur l'autre rive. Comme il tardait à obéir à leur appel, un d'eux lui lança une flèche et le tua. La populace se saisit du meurtrier et l'emmène; mais le fils d'Ighazi, accompagné d'une escorte, ayant rencontré ce rassemblement, lui enlève le prisonnier. Aussitôt la populace l'attaque à coups de pierres, dans le marché du mardi. Il va trouver son père et lui demande assistance. Le chambellan de la porte a beau faire ar-

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 124 r. et v. t. IV, fol. 190 r. et v. 191 r. Ibn Khaldoun, fol. 252 r. et t. III, fol. 142 v. Ibn Djouzy, fol. 245 v. Bondari, fol. 62 r.

rêter ceux qui avaient pris quelque part au tumulte, Ilghazi ne se contente pas de cette satisfaction. Il passe le Tigre avec ses soldats, entre dans le quartier des mariniers, suivi par une troupe nombreuse, et pille tout ce qu'il trouve; mais les vagabonds (*aïiar*) se jettent sur lui et tuent un grand nombre de ses compagnons. Ceux qui parviennent à s'échapper se précipitent dans des bateaux, afin de repasser le Tigre; dès qu'ils sont arrivés au milieu du fleuve, les mariniers se jettent à l'eau et les abandonnent. Ils furent submergés, et le nombre des noyés dépassa celui des morts. Ilghazi ayant rassemblé des Turcomans, voulut mettre au pillage le quartier occidental de Bagdad; mais le khalife lui députa le kâdhi des kâdhis et Elkia elherras, qui le firent renoncer à son dessein [1].

La ville de Vâcith avait à peine eu le temps de se remettre des dégâts qu'y avait causés l'armée de Barkiarok, que déjà elle se voyait menacée par un nouvel ennemi. Basrah avait pour gouverneur, depuis quelques années, un émir nommé Ismaïl, fils de Sélandjouk ou Aslandjouk (en turc, le petit Arslan). Cet individu avait été chargé, durant la vie de Mélic chah, du gouvernement de Reï. A l'époque de sa nomination à ce poste, les habitants de Reï et des villages voisins avaient fatigué, par leur turbulence, leurs précédents gouverneurs, qui s'étaient vus impuissants à les réduire. Ismaïl suivit avec eux une règle de conduite, au moyen de laquelle il les pa-

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740 *bis*, fol. 124 v. ms. n° 740, fol. 191 r. et v. Ibn Khaldoun, t. III, fol. 542 v. 543 r.

cifia. Il en tua un grand nombre, et envoya au sultan leurs cheveux, avec lesquels on fit des brides et des entraves pour des bêtes de somme. Ismaïl fut ensuite destitué du gouvernement de Reï. Barkiarok ayant donné en fief la ville de Basrah à l'émir Komadj, celui-ci y envoya Ismaïl en qualité de son lieutenant. Lorsque Komadj eut quitté Barkiarok, pour passer dans le Khoraçân [1] avec Sindjar, Ismaïl conçut le projet de s'emparer de Basrah et de se rendre indépendant. Mohaddzib eddaulah Ahmed, fils d'Abou'l-djebr [2], prince du Bathiha, sortit de ses marais pour le combattre, avec Ma'kil ben Sadakah ben Mansour, prince de l'île de Dobaïs. Tous deux s'avancèrent, accompagnés d'un grand nombre de bateaux et de chevaux, et arrivèrent à Mathara. Tandis que Ma'kil combattait auprès du château qu'Inal avait construit en cet endroit, et qui avait été réparé et fortifié par Ismaïl, une flèche lancée par une main inconnue l'atteignit et le tua. Ibn Abou'ldjebr retourna dans le Bathiha, et Ismaïl s'empara de ses vaisseaux (491 = 1098). Le prince du Bathiha ayant demandé du secours à Gueuher Ayin, celui-ci fit partir Abou'lhaçan Hérawi et Abbas ben Abou'ldjebr. Ils en vinrent aux

[1] Voyez ci-dessus, p. 234. — [2] Au lieu d'Abou'ldjebr, qui est la leçon de notre meilleur manuscrit d'Ibn Alathir, l'autre manuscrit, Aboulféda, p. 344, et Ibn Khaldoun donnent Abou'lkhaïr. — Sur ce prince, qui régnait dans la contrée marécageuse, ou Bathiha, située entre Bagdad et Bassora, dans le voisinage de Vacith, on peut consulter MM. Reinaud et Derenbourg, *op. sup. laud.*, p. 9. — L'île de Dobaïs ou des Bénou Dobaïs est citée ailleurs par Ibn Alathir (t. V, fol. 47 v. 57 v. 60 v.); elle comprenait les villes de Thib et de Korkoûb.

mains avec Ismaïl, qui les vainquit et les fit prisonniers. Il relâcha Abbas, moyennant une rançon que lui paya son père, et il fit la paix avec lui. Quant à Hérawi, il resta en prison pendant quelque temps; après quoi, Ismaïl le renvoya libre, moyennant cinq mille dinars, dont toutefois il n'en toucha pas un seul.

Ces divers succès ayant fortifié la puissance d'Ismaïl, il construisit une forteresse à Obollah et une autre vis-à-vis de Mathara. Son pouvoir fut redouté; grâce à lui, les habitants de Basrah vécurent en repos, et il abolit une partie des taxes qui pesaient sur eux. Son autorité s'étendit, à la faveur de la guerre que se faisaient les deux sultans rivaux, et il s'empara de la ville de Méchân ou Mochân[1], située au nord de Basrah. Enfin, dans la seconde moitié de l'année 495 (1102), quelques soldats de la garnison de Vâcith lui ayant écrit une lettre, offrirent de lui livrer la ville. Ismaïl n'eut garde de négliger ces ouvertures; il partit de Basrah le 20 de chevval (7 août 1102), remonta le Tigre, avec une flotte, jusqu'à Néhrabân, situé à une demi-journée de Vâcith, et envoya sommer les soldats de tenir leurs promesses. Ils répondirent : « Nous t'avons, il est vrai, envoyé un message; mais, depuis, nous avons changé d'avis. » Ismaïl descendit alors sur la rive orientale, et campa sous des palmiers, ayant ses vais-

[1] Sur cette ville, où le célèbre Hariri, contemporain des événements que nous racontons, avait des propriétés considérables, on peut consulter un passage du *Méracid Alittila'*, ou *Lexique géographique arabe*, publié par S. de Sacy, *Chrest. ar.*, t. III, p. 180.

seaux rangés devant lui. Les troupes de Vâcith campèrent en face de lui. Il leur députa de nouveau des ambassadeurs, mais sans plus de succès que la première fois. La populace de Vâcith se joignit même à la garnison, pour injurier Ismaïl de la manière la plus outrageante. Lorsqu'il eut perdu tout espoir d'obtenir leur soumission, il reprit le chemin de Basrah, pendant que les ennemis marchaient vis-à-vis de lui, sur la rive opposée. Il parvint ainsi à Amara et fit traverser le fleuve, au-dessus de la ville, par un détachement de son armée; car il supposait que Vâcith avait été abandonnée de ses habitants, qu'il pourrait y mettre le feu, et que, quand les Turcs retourneraient sur leurs pas, pour éteindre l'incendie, il les suivrait et tomberait sur eux. Son espoir fut trompé, parce que la population de Vacith se trouvait sur le Tigre, partie dans la ville elle-même, partie avec les Turcs, en face de lui. Lorsque ses compagnons eurent passé le fleuve, les Turcs se retournèrent contre eux, accompagnés de la populace, en tuèrent trente et en firent prisonniers un grand nombre; le reste se jeta dans le fleuve.

Après cet échec, Ismaïl revint à Basrah, où son retour était en ce moment bien nécessaire. En effet, pendant son absence, l'émir Abou Saad Mohammed ben Modhar ben Mahmoud avait marché sur cette ville. Cet émir possédait de vastes provinces, telles que la moitié de l'Omân, Djennabah[1] et Sirâf sur la côte du

[1] C'est la ville à présent appelée *Ghénaoué* (Gunow de la carte de Macdonald Kinneir). Voyez ma traduction des *Voyages d'Ibn Ba-*

Fars, et l'île des Bénou Nèfis; il s'y était rendu indépendant depuis plusieurs années. Quelque temps avant l'expédition d'Ismaïl contre Vâcith, trois individus, nommés Djaférek, Zendjweih et Abou'lfadhl Obolli, étant venus le trouver, lui avaient suggéré de construire des vaisseaux et de les faire monter par des guerriers, qu'il enverrait contre Abou Saad et d'autres chefs du voisinage. En conséquence, Ismaïl avait équipé plus de vingt vaisseaux. Dès qu'Abou Saad avait eu connaissance de ces préparatifs, il avait fait partir un nombreux corps de troupes, avec environ cinquante navires. Cette armée navale, étant arrivée dans le Tigre de Basrah (Didjlet Elbasrah, sans doute le canal sur lequel est située Basrah ou Nahr Ma'kil) en 494 (1101), y séjourna et s'occupa de combattre Ismaïl. Elle vainquit un détachement de ses troupes, et tua le gouverneur du château d'Obollah; puis elle fit demander aux fils de Borsok, émirs du Khouzistân, d'envoyer à son secours une armée qui l'aidât à s'emparer de Basrah. Avant que leur réponse fût arrivée, les deux partis avaient conclu la paix, à condition qu'Ismaïl livrerait à ses adversaires Djaférek et ses deux compagnons, et qu'il leur accorderait, à titre de fiefs, des lieux de leur choix, parmi les dépendances de Basrah; mais dès qu'ils se furent éloignés, Ismaïl ne tint aucun de ses engagements, et s'empara même de deux vaisseaux appartenant à

toutah en Perse et dans l'Asie centrale, p. 80, note. Au lieu de *Hanana* حنانا, on doit lire *Djenaba* جنابا, dans la Géographie d'Édrici, traduction de M. Am. Jaubert, t. I, p. 363.

des compagnons d'Abou Saad. Cette agression porta ce dernier à se mettre lui-même à la tête de sa flotte, composée de plus de cent navires, tant grands que petits. Lorsqu'il fut arrivé à l'embouchure du canal d'Obolleh (*Nahr Elobolleh*), la flotte d'Ismaïl sortit à sa rencontre et le combat s'engagea. Les ennemis étaient au nombre d'environ dix mille hommes, et les soldats d'Ismaïl, au nombre de sept cents seulement. Abou Saad ayant remonté le Tigre et incendié plusieurs localités, les troupes d'Ismaïl se retirèrent, partie à Obolleh, partie à Nehr eddéir, le reste, enfin, dans d'autres endroits. Ismaïl, se voyant dans l'impossibilité de résister à Abou Saad, pria le fondé de pouvoirs (*wékil*) du khalife, dans le pays qu'il tenait à titre de tributaire de la chancellerie de Bagdad, de s'efforcer de lui obtenir la paix. Ce fonctionnaire ayant envoyé à cet effet un message à Abou Saad, le prince de l'Omân y répondit en rappelant la mauvaise conduite qu'Ismaïl avait tenue envers lui, à deux reprises différentes; mais enfin, après bien des pourparlers, il consentit à la paix, eut une entrevue avec Ismaïl, et s'en retourna dans ses états. Chacun des deux princes envoya à son nouvel allié un présent magnifique. Ismaïl continua d'exercer à Basrah une autorité absolue, jusqu'à ce que Sadakah lui enlevât cette ville, dans l'année 499 de l'hégire (1105-1106). Ismaïl mourut de maladie à Ram Hormouz[1], au moment où il était en route pour se rendre dans le Fars.

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 191 v. 192 r. et v. 193 r. t. V, fol. 124 v. 125 r. Ibn Khaldoun, fol. 252 r. et v. t. IV, fol. 128 r.

Nous avons vu plus haut que Barkiarok avait envoyé l'année précédente l'émir Kerbouka dans l'Azerbéidjân, où son cousin Mélic Maudoud ben Yakouti avait levé l'étendard de la révolte. Après s'être emparé sur le rebelle de la plus grande partie de cette province, Kerbouka arriva à Khoï, où il tomba malade. Il avait près de lui l'ispehbed (général) Sabaweh, fils de Khamartékin, et Sonkordjeh. Au bout de treize jours de maladie, se voyant sur le point de mourir, il légua son autorité à ce dernier, ordonna à ses Turcs de lui obéir, et lui fit prêter par ses troupes le serment de fidélité; puis il rendit le dernier soupir, à quatre parasanges (cinq lieues) de Khoï, au milieu du mois de dzou'lcadeh 495 (le 1er septembre 1102). Il fut enveloppé dans un tapis de laine[1], à défaut de linceul, et enseveli à Khoï. Son-

[1] Les deux manuscrits d'Ibn Alathir portent زلى *zily*, mot qui manque dans le dictionnaire, où l'on trouve seulement زليه *zillieh*, pluriel زلالى *zelaly* « espèce de couverture ou de tapis de laine, dépourvu de duvet. » Le dictionnaire de Freytag indique comme la racine de ce mot le persan زيلو *zîlou*, que Richardson traduit seulement par les mots : « espèce de laine portée par les pauvres. » Mais le terme زيلو et son diminutif زيلوچه désignent aussi un tapis. En effet, on trouve le dernier dans le *Matla' assa'deïn*, accolé aux mots بستر « oreiller », بالش « coussin » et حصير « natte. » (*Notices des manuscrits*, t. XIV, 1re partie, p. 325, ligne 2.) On lit dans le *Zafer nameh :* نمدها و زيلوها وخيمها بر روى لاى انداختند وراه ساخته بتمامى بيرون رفتند « On jeta sur le bourbier des pièces de feutre, des tapis et des tentes, et grâce à ce chemin improvisé, tout le monde s'en tira. » Ms. persan, n° 54 Gentil, fol. 258 v. et dans le *Habib assiier* de Khondémir : بريك زيلوچه نشسته « s'étant assis sur un petit tapis » (ms. n° 69 Gentil, t. III, p. 324 r.), et enfin, وكليمها و زيلوچهاى ابريشمين « des tapis de soie. » (*Ibid.* fol. 264 r.)

kordjeh se dirigea vers Moussoul, avec la plus grande partie de l'armée et s'en empara.

Aussitôt que les notables de Moussoul avaient eu appris la mort de leur prince, ils avaient écrit au Turcoman Mouça, qui se trouvait à Hisn Keïfa, où il remplissait les fonctions de lieutenant de Kerbouka. Ils l'invitaient à se rendre auprès d'eux en toute hâte, afin qu'ils lui livrassent la ville. Quoiqu'il eût employé la plus grande diligence, il n'arriva que trois jours après Sonkordjeh. Celui-ci, ayant eu avis de son approche, pensa qu'il venait pour lui rendre hommage, et sortit à sa rencontre, avec les habitants de la ville. Chacun d'eux ayant mis pied à terre, ils s'embrassèrent et pleurèrent ensemble la mort de leur maître; puis ils marchèrent l'un à côté de l'autre, et Sonkordjeh dit à Mouça, dans le cours de la conversation : « De tout ce qui appartenait à notre défunt maître, je ne désire que le trône. Les richesses et les gouvernements seront pour vous. » — « Que sommes-nous donc, répondit Mouça, pour que les trônes nous appartiennent? C'est au sultan à en ordonner; il y établira qui il voudra. » La discussion ayant continué, Sonkordjeh tira son épée, donna un coup du plat sur la tête de Mouça et lui fit une blessure. Mouça se jeta par terre, entraînant après lui Sonkordjeh. Le fils de Mansour ben Mervân, dont le père avait été prince du Diarbecr, accompagnait Mouça. Il tire son poignard, en frappe la tête de Sonkordjeh et la sépare du tronc. Après ce meurtre, Mouça, étant entré dans la ville, distribue

des habits d'honneur aux officiers de Sonkordjeh, se concilie par là leur affection et s'empare de l'autorité.

Lorsque Chems eddaulah Djékermich, prince de Djezireh Ibn Omar, eut appris cette nouvelle, il se dirigea vers Nisibe et s'en rendit maître. Mouça marcha aussitôt contre Djezireh; mais dès qu'il fut arrivé près de l'ennemi, son armée le trahit et passa du côté de Djékermich. Mouça s'étant retiré dans Moussoul, Djékermich l'y suivit et l'y tint assiégé pendant longtemps. Mouça demanda du secours à l'émir Sokmân, fils d'Ortok, qui se trouvait alors dans le Diarbecr, où il avait soutenu contre Kerbouka plusieurs combats, dans l'un desquels son neveu Yakouti avait été fait prisonnier[1]. Pour obtenir son assistance, Mouça lui donna Hisn Keïfa et dix mille dinars. Sokmân s'étant mis en marche vers Moussoul, Djékermich leva le siége de cette ville, et Mouça en sortit pour aller au-devant de son nouvel allié. Lorsqu'il fut arrivé près d'une bourgade appelée Kératha, plusieurs anciens esclaves de Kerbouka fondirent sur lui, probablement dans le dessein de venger leur camarade Sonkordjeh, et l'un d'eux le tua d'un coup de flèche. Il fut enseveli sur une colline qui se trouve en cet endroit, et qui prit depuis lors le nom de colline de Mouça (*Tell Mouça*),

[1] Voy. Ibn Khaldoun, fol. 254 v. 319 v. 324 r. et v. Abou'lféda, p. 350, 352. Ce fut à cette circonstance que les Ortokides furent bientôt après redevables de la conquête de Mardin. (Voy. Ibn Khaldoun et Abou'lféda, *dict. loc.* et cf. ci-dessus, la note 2 de la p. 439.)

et son armée retourna en désordre à Moussoul. L'émir Sokmân se rendit à Hisn Keïfa, et se mit en possession de cette ville, laquelle resta pendant cent trente-quatre années entre les mains de ses descendants. Quant à Djékermich, il revint assiéger Moussoul, et y entra par capitulation, au bout de quelques jours. Il traita cette ville avec bonté; mais il se saisit des meurtriers de Mouça, et les fit mettre à mort. Il s'empara ensuite de Khabour, et força les Arabes et les Curdes à reconnaître son autorité[1].

Nous avons laissé Mohammed au moment où il venait de sortir d'Ispahan. Ce prince était accompagné d'Inal, fils d'Anouchtékin, qui lui demanda le permission de se rendre à Reï, où l'on faisait la prière au nom du sultan Barkiarok, afin d'y substituer celui de Mohammed. Cette autorisation lui ayant été accordée, il partit avec son frère Aly et arriva à Reï, dans le second mois de l'année 496 (novembre-décembre 1102). Les lieutenants de Barkiarok en cette ville se soumirent à Inal, et l'on y fit la prière au nom de Mohammed. Inal s'étant mis en possession de Reï, en traita injustement la population, et lui imposa un tribut de deux cent mille dinars; mais au milieu du mois de rébi premier (fin de décembre), l'émir Borsok, fils de Borsok, envoyé contre lui par le sultan, arriva aux portes de Reï et le mit en fuite, ainsi que son frère Aly. Le dernier retourna dans

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 193 r. et v. 194 r. t. V, fol. 125 r. et v. Ibn Khaldoun, fol. 252 v. et 319 v. (*Histoire des Ortokides*); Abou'lféda, t. III, p. 336.

son gouvernement de Cazouïn. Inal ayant suivi le chemin des montagnes, un grand nombre de ses compagnons périrent, et les autres se dispersèrent. Enfin, il arriva à Bagdad, accompagné de sept cents hommes, et le khalife le traita avec honneur. Il eut une entrevue avec les fils d'Ortok, Ilghazi et Sokmân, dans le mausolée d'Abou Hanifah, et tous trois jurèrent de rester fidèles au sultan Mohammed; puis ils allèrent à Hilleh trouver Sadakah, qui leur prêta le même serment.

Lorsque Inal se vit fermement établi à Bagdad, il commença à traiter injustement tous les habitants et à leur extorquer des sommes d'argent. De leur côté, ses soldats n'observèrent aucune mesure envers le peuple; ils frappaient, tuaient, levaient des taxes, et rançonnaient les receveurs des contributions. Le khalife envoya près d'Inal le kâdhi des kâdhis, Abou'lhaçan Daméghani, pour lui défendre de se comporter ainsi, et le faire rougir des actes d'injustice et d'oppression qu'il avait commis. Ce député alla aussi trouver, à plusieurs reprises, Ilghazi, dont Inal venait d'épouser la sœur, laquelle avait été auparavant mariée à Tadj eddaulah Toutouch. Ilghazi, ayant consenti à jouer près de son beau-frère le rôle de médiateur, se joignit au kâdhi, pour faire jurer à Inal qu'il obéirait aux ordres de khalife, renoncerait à traiter injustement les habitants de Bagdad et retiendrait ses soldats; mais il ne tint pas son serment et persévéra dans sa coupable conduite. Le khalife, ayant alors envoyé un message à Seïf eddaulah Sa-

dakah, lui apprit les excès que commettait Inal, et le pria de venir les réprimer. Sadakah quitta Hilleh, dans le mois de ramadhân (juin 1103), arriva à Bagdad le 4 de chevval (11 juillet 1103), et dressa ses tentes à Nedjmi. Sadakah, Inal, Ilghazi et les *naïbs* (substituts, lieutenants) du divan se réunirent; il fut convenu qu'Inal toucherait une somme d'argent, et qu'il abandonnerait l'Irâk. Inal ayant demandé un délai, Sadakah retourna dans sa ville d'Hilleh, le 10 de chevval (17 juillet), laissant à Bagdad son fils Dobaïs, afin qu'il empêchât l'émir de se livrer à l'injustice et de transgresser leurs stipulations. Celui-ci resta encore près d'un mois à Bagdad, après quoi il se rendit à Awana, dans le Dodjeïl, non sans piller, sans intercepter les chemins et traiter injustement les habitants de la contrée. Il distribua même les bourgs, à titre de fiefs, à ses compagnons. Le khalife ayant envoyé prévenir Sadakah, celui-ci fit partir mille cavaliers, qui marchèrent contre Inal, avec un détachement de l'armée khalifale et avec Ilghazi. Lorsque l'émir eut reçu la nouvelle de leur approche, il traversa le Tigre, se rendit à Badjisra, et après l'avoir dévastée, il s'approcha de Chehrabân; mais il en fut repoussé par les habitants, après un combat dans lequel périrent, de chaque côté, plusieurs personnes; et il se dirigea vers l'Azerbéidjân, pour se joindre au sultan Mohammed. Après son départ, Ilghazi et Dobaïs se séparèrent[1].

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 198 v. 199 r. t. V, fol. 126 r. et v. Ibn Khaldoun, fol. 252 v. 253 r. le même, t. III, fol. 544 r. et v.

Lorsque Barkiarok fut arrivé à Hamadân, après la levée du siége d'Ispahan, il fit partir pour Bagdad, afin d'y remplacer Ilghazi, en qualité de chihneh, Kumuchtékin elkaïçari. Quand Ilghazi apprit cette nouvelle, il envoya prier son frère Sokmân, prince d'Hisn Keïfa, de venir l'aider à repousser Kumuchtékin. De son côté, il se rendit à Hilleh, près de Sadakah, et l'invita à renouveler le pacte par lequel il s'était engagé à combattre quiconque marcherait contre Ilghazi au nom de Barkiarok. Sadakah ayant consenti à prêter de nouveau ce serment, Ilghazi retourna à Bagdad. Cependant Sokmân, étant arrivé près de Técrit, résolut de s'emparer de cette ville. Dans ce dessein, il expédia une troupe de Turcomans, conduisant plusieurs charges de fromage, de beurre et de miel. Ces individus, tout en vendant leurs marchandises, semèrent le bruit que Sokmân avait renoncé à se rendre à Bagdad. Les habitants de Técrit, tranquillisés par cette nouvelle, ayant négligé de faire bonne garde, la nuit suivante, les Turcomans se jetèrent sur les sentinelles, les tuèrent et ouvrirent les portes à Sokmân, qui mit la ville au pillage; puis il continua sa route jusqu'à Bagdad, et vint camper à Erramleh. De son côté, Kumuchtékin étant arrivé, le 1er de rébi elevvel 496 (13 décembre 1102), à Kermisin (Kermanchah), envoya des messages aux partisans de Barkiarok, et leur fit connaître son approche. Plusieurs d'entre eux vinrent le joindre à Bendenidjeïn, lui apprirent ce qui s'était passé et lui conseillèrent de se hâter. En conséquence, il pressa

sa marche, et arriva à Bagdad au milieu de rébi premier (fin de décembre 1102). Ilghazi abandonna sa maison et se réunit à son frère Sokmân. Ils remontèrent le Tigre, et mirent à sac plusieurs des villages du Dodjeïl. Un détachement de l'armée de Kumuchtékin partit à leur poursuite; mais il revint bientôt sur ses pas. On recommença dans Bagdad à réciter la prière au nom de Barkiarok. Kumuchtékin envoya un député, accompagné d'un chambellan du divan, à Seïf eddaulah Sadakah, pour l'inviter à faire sa soumission. Sadakah répondit par un refus, se déclara rebelle[1], et marcha de Hilleh vers le pont du Sarsar. On cessa de nouveau de faire la prière à Bagdad pour Barkiarok; et aucun des deux compétiteurs au titre de sultan ne fut nommé dans les mosquées de cette ville, les prédicateurs se bornant à prier pour le khalife.

Sadakah étant arrivé sur le Sarsar, envoya dire à Ilghazi et à Sokmân qu'il venait à leur secours. Ces deux chefs se trouvaient alors à Harby, petite ville située entre Bagdad et Técrit. Ils se hâtèrent de retourner dans le Dodjeïl et pillèrent ce canton, sans épargner aucun village, grand ou petit; les richesses furent enlevées et les vierges violées. Les Arabes et les Kurdes, qui se trouvaient avec Sadakah sur le Nahr Mélic, se mirent aussi à piller, employant pour cela le feu et les mauvais traitements; mais on ne leur attribue pas envers les femmes des excès semblables à ceux des Turcomans. Les provisions furent anéan-

[1] كشف القناع في مخالفته

ties et le prix des subsistances monta tellement, que le pain, qui valait auparavant un kirath les dix livres, se vendit un kirath les trois livres. Le khalife envoya un député à Sadakah, afin de négocier la paix; mais on ne put tomber d'accord sur les conditions. Ilghazi, Sokmân et Dobaïs, fils de Sadakah, vinrent camper à Erramleh. Un nombreux rassemblement d'hommes du peuple marcha contre eux et les attaqua. Quatre de ces soldats improvisés furent tués et un plus grand nombre faits prisonniers; mais on les relâcha après leur avoir enlevé leurs armes. Le khalife envoya le kâdhi des kâdhis, Abou'lhaçan eddaméghâni et Tadj errooouça ben Elmousselaïa auprès de Sadakah, pour lui ordonner de renoncer à la conduite qu'il tenait, et lui faire connaître la triste situation à laquelle étaient réduits les habitants de Bagdad. Sadakah promit d'obéir au khalife, pourvu qu'il fît sortir de Bagdad Kumuchtékin; mais, dans le cas contraire, il menaçait de se porter aux dernières extrémités. Le khalife consentit à chasser Kumuchtékin, qui abandonna Bagdad le 12 de rébi second (23 janvier 1103), et se rendit à Nehréwân. Seïf eddaulah retourna à Hilleh, et l'on fit de nouveau la prière à Bagdad pour le sultan Mohammed.

Kumuchtékin alla de Nehréwân à Vacith, dont les habitants voulurent abandonner la ville, pour se mettre en sûreté. Il les en empêcha et fit à Vacith la prière pour Barkiarok. Ses soldats pillèrent une grande partie de la banlieue. Lorsque Sadakah eut appris cette nouvelle, il marcha vers Vacith et entra dans cette

ville. Il se conduisit avec équité envers les habitants, et empêcha son armée de les maltraiter. Ilghazi étant venu le rejoindre à Vacith, Kumuchtékin abandonna cette ville, et se retrancha sur les bords du Tigre; mais on dit à Seïf eddaulah : « Il y a là un gué, » et il y marcha avec son armée. A cette vue, les troupes de Kumuchtékin abandonnèrent leur chef; il resta seul avec ses officiers les plus intimes, et demanda la vie à Sadakah. Celui-ci lui ayant accordé l'aman, il vint le trouver et en fut traité avec considération. Sadakah donna l'aman à toute la garnison de Vacith et à l'armée de Kumuchtékin, excepté deux individus seulement. Encore ceux-ci étant venus se remettre entre ses mains, il leur accorda la vie. Kumuchtékin alla retrouver Barkiarok, et l'on fit de nouveau la khotbah pour le sultan Mohammed, à Vacith, et après lui pour Sadakah et Ilghazi. Chacun d'eux plaça son fils dans cette ville, en qualité de lieutenant, après quoi Ilghazi retourna à Bagdad et Sadakah à Hilleh, le 20 de djomada premier (1er mars 1103). Sadakah envoya son fils cadet Mansour avec Ilghazi, près du khalife Mostadhhir, pour en obtenir son pardon[1].

Mais il est temps de revenir à la lutte de Barkiarok et de son frère. Celui-ci possédait toujours Guendjeh et toute la province d'Arrân, et y avait laissé une armée commandée par l'émir Gozogli. Le dernier endroit du côté de l'Azerbéidjân, où l'on fît la prière pour Mohammed, était Zendjân, dans le

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 199 r. et v. t. V, fol. 126 v. Ibn Khaldoun, fol. 253 r. 319 v. t. III, fol. 543 r. et v. et t. IV, fol. 127 v.

Djébal. Lorsque ce prince fut assiégé dans Ispahan, Gozogli, l'émir Mansour, fils de Nizam elmulc, et son neveu Mohammed, fils de Moueiyd elmulc, marchèrent à son secours, et arrivèrent près de Reï le 20 de dzou'lhiddjeh 495 (5 octobre 1102). La garnison que Barkiarok avait laissée dans cette ville l'ayant évacuée, ils y entrèrent et y passèrent trois jours. Sur ces entrefaites, ils apprirent que Mohammed était sorti d'Ispahan et arrivé à Savah. Ils se remirent aussitôt en route et le joignirent à Hamadân. Par cette jonction, il vit le chiffre de son armée porté à six mille cavaliers, et il séjourna dans Hamadân jusqu'à la fin du mois de moharrem 496 (13 novembre 1102), époque où il reçut l'avis de l'approche de Barkiarok. Cette nouvelle répandit le trouble et l'irrésolution parmi les officiers de Mohammed; Inal et son frère Aly partirent pour Reï, ainsi qu'on l'a vu plus haut, et Mohammed lui-même prit la détermination de se retirer dans le Chirvân. Lorsqu'il fut arrivé à Ardébil, il reçut un message de la part de Mélic Maudoud, qui avait hérité de son père, Ismaïl ben Mohammed Yakouti, d'une portion de l'Azerbéidjân, et dont il avait épousé la sœur. Ce prince brûlait de venger sur Barkiarok le meurtre de son père. Il fit dire à Mohammed : « Il convient que tu viennes nous trouver, afin que nous te reconnaissions pour notre souverain, et que nous t'aidions à combattre notre ennemi commun. » Mohammed marcha vers lui en toute hâte. Pendant la route, il se mit à chasser entre Ardébil et Beïlekân, et s'éloi-

gna de son armée. Tout à coup une panthère se jette sur lui à l'improviste et le blesse au bras; mais Mohammed tire son poignard et fend le ventre à la bête féroce. Sur ces entrefaites, Maudoud vint à mourir, au milieu du mois de rébi premier (fin de décembre 1102), âgé de vingt-deux ans seulement.

Dès que Barkiarok eut reçu l'avis de la réunion de Mohammed et de Maudoud, il se mit en marche pour les combattre; mais il n'arriva qu'après la mort de Maudoud. L'armée de celui-ci avait été unanime à se soumettre à Mohammed, et lui avait prêté serment. On y remarquait Sokmân Elkothbi, prince d'Akhlath ou Khélath, en Arménie, et ancien esclave d'Ismaïl ben Yakouti; Mohammed, fils de Baghi Siân, et Kizil Arslân, fils du Lion Rouge (Essiba'l ahmar[1]). Le combat s'engagea entre les deux partis, aux portes de Khoï, vers le coucher du soleil, le 8 de djomada second (19 mars 1103), et dura jusqu'à l'heure de la dernière prière du soir. Au moment où les deux armées étaient épuisées de fatigue, l'émir Ayaz prit cinq cents cavaliers tout frais, avec lesquels il tomba par derrière sur l'armée de Mohammed et la mit en fuite: la déroute fut complète. Barkiarok se transporta sur une montagne située entre Méragha et Tébriz, et abondante en gazon et en eau, et il y passa quelques jours, après quoi il marcha vers Zendjân. Quant à Mohammed, il se dirigea, avec un détachement de son armée, vers Ardjich, en Arménie, à

[1] On voit, par un passage d'Ibn Djouzy (fol. 252 r., *sub anno* 498), que ce personnage était prince d'As'ird, dans le Diarbecr.

cinquante lieues du champ de bataille. Cette ville dépendait de Khélath et faisait partie du fief de l'émir Sokmân. D'Ardjich, Mohammed se rendit à Khélath, où l'émir Aly, prince d'Arzen Erroum vint le trouver. Il se dirigea ensuite vers Ani, dont le prince était Manoudjehr, frère de Fadhloun errevvadi, et de là vers Tébriz [1]. L'émir Mohammed, fils de Moueiyd elmulc, avait assisté avec le sultan Mohammed à la bataille de Khoï. Après la défaite, il entra dans le Diarbecr et se rendit à Djezireh Ibn Omar, puis à Bagdad [2].

Le reste de l'année n'offrit aucun événement de quelque importance, si l'on excepte ce qui se passa dans Bagdad et dans l'Irak et que nous avons raconté ci-dessus; mais au mois de rébi second de l'année suivante (janvier 1104), une nouvelle paix fut conclue entre Barkiarok et son frère [3]. Le premier de ces princes se trouvait alors à Reï, où l'on faisait la khotbah en son nom, ainsi que dans le Djébal, le Thabaristân, le Khouzistân, le Fars, le Diarbecr, le Djezireh, la Mecque et Médine. Mohammed était dans l'Azerbéidjân, au voisinage de

[1] D'après Hamd Allah Mustaufy (p. 56), copié par Mirkhond (p. 160), Mohammed s'enfuit à Guendjeh.

[2] Ibn Alathir, t. IV, f. 201 r. et v. 202 r. t. V, f. 127 r. Abou'lféda, t. III, p. 338; Ibn Djouzy, fol. 247 r. Ibn Khaldoun, fol. 253 r. et t. III, fol. 544 v. 545 r. et v. Elmakin, p. 295.

[3] Hamd Allah (p. 56, 57), et d'après lui Mirkhond (p. 160), prétendent que cette paix eut lieu au mois de djomada second 496 (mars-avril 1103), dans lequel, comme nous l'avons dit plus haut, fut livrée la cinquième bataille entre les deux frères.

Méragha, et l'on récitait la prière en son nom dans cette province, dans l'Arrân, l'Arménie, à Ispahan et dans tout l'Irâk, excepté Técrit. Pour les cantons du Bathiha, quelques-uns faisaient la khotbah pour Barkiarok, et quelques autres, pour Mohammed. A Basrah, l'on célébrait la prière pour tous deux à la fois. Quant au Khoraçân, depuis les confins du Djordjân jusqu'au Mavérannahr, Sindjar y faisait réciter la prière en son nom et en celui de Mohammed, qu'il reconnaissait pour son suzerain. Lorsque Barkiarok vit qu'il se trouvait sans argent, et que l'avidité de ses troupes ne faisait qu'augmenter, il envoya près de son frère le kâdhi Abou'lmodhaffer Djordjani et Abou'lfaradj Ahmed ben Abd elghaffar Hamadâni, pour arrêter les conditions d'un traité. Les deux ambassadeurs exposèrent à Mohammed l'objet de leur mission, et lui inspirèrent le désir de conclure la paix. En conséquence, le prince fit partir avec eux des députés, chargés d'y travailler en son nom. Il fut stipulé que le sultan Barkiarok n'empêcherait pas son frère de faire battre des timbales à la porte de sa résidence[1]; que Mohammed posséderait tout le pays compris depuis le fleuve Ispid Roud (la rivière blanche) jusqu'à Derbend, et, en outre, le Diarbecr, le Djézireh, Moussoul, la Syrie; et dans l'Irâk, le pays de Seïf eddaulah Sadakah; que son

[1] On a vu plus haut que c'était là un des attributs de la souveraineté. En effet, Ibn Khaldoun dit positivement que Mohammed devait être reconnu comme sultan dans les pays qui se trouvaient en son pouvoir.

nom seul serait mentionné dans la prière sur toute l'étendue de ses états; qu'aucun des deux frères n'écrirait à l'autre, mais que la correspondance aurait lieu par l'intermédiaire de leurs vizirs; enfin qu'aucun soldat des deux armées ne serait empêché de se joindre à celui des deux princes qu'il préférerait pour maître. Aussitôt que le traîté fut conclu, Mohammed envoya l'ordre à la garnison d'Ispahan d'évacuer cette ville, après l'avoir livrée aux officiers de son frère. Barkiarok se rendit en personne à Ispahan. Lorsque les soldats de son frère lui eurent remis cette place, il les invita à embrasser son service; mais ils refusèrent, préférant rester fidèles à leur ancien maître, ce qui leur valut, de la part des deux armées, le surnom d'hommes fidèles. Ils partirent d'Ispahan avec les femmes de Mohammed. Barkiarok les traita honorablement, offrit aux femmes de son frère une somme considérable, ainsi que trois cents chameaux et cent vingt mulets pour porter leurs bagages, et les fit escorter par un détachement de son armée[1].

Lorsque les envoyés de Barkiarok furent arrivés à Bagdad, avec le traité qui venait d'être conclu, l'émir Ilghazi se présenta au divan et demanda la permission de faire réciter la khotbah au nom de Barkiarok. On y consentit et l'on fit la prière pour ce prince, dans le divan même, le jeudi 19 de djomada

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 205 r. et v. 206 r. t. V, fol. 128 r. Abou'lféda, t. III, p. 340; Ibn Djouzy, fol. 249 r. Ibn Khaldoun, fol. 253 v. et t. III, fol. 546 r. 547 r. Abou'lfaradj, p. 370.

premier (18 février 1104), et le lendemain dans les mosquées, ainsi qu'à Vacith. La conduite d'Ilghazi, en cette circonstance, déplut à l'émir Sadakah, qui fit dire au khalife : « Le prince des croyants m'attribuait tous les torts d'Ilghazi; à présent il vient de lever le masque à l'égard de mon sultan (c'est-à dire Mohammed), qui l'avait choisi pour son lieutenant. Je ne souffrirai pas qu'il en soit ainsi; mais je marcherai contre lui et le chasserai de Bagdad. » Ilghazi ayant eu connaissance des dispositions de Sadakah, commença de rassembler des Turcomans. De son côté, Sadakah arriva à Bagdad, descendit de cheval en face du *Tadj* (salle d'audience du palais du khalife[1]) et baisa la terre, en signe d'obéissance; puis il campa sur la rive occidentale du Tigre. Ilghazi abandonna Bagdad, pour se retirer à Bakouba, et envoya des députés à Sadakah, afin de s'excuser de sa soumission à Barkiarok, alléguant la paix qui avait été conclue, que son fief d'Holwân et d'autres encore faisaient partie des états de ce prince, et enfin que Bagdad, où il exerçait l'emploi de chihneh, lui était soumise. Sadakah agréa ses excuses et retourna à Hilleh. Dans le mois de dzou'lkadeh (août 1104), des habits d'honneur furent envoyés par le khalife au sultan Barkiarok, à l'émir Ayaz et au vizir Khathir elmulc. Un diplôme, par lequel Barkiarok était de nouveau reconnu en qualité de sultan, ac-

[1] Voyez le passage du *Méracid Alittila'*, ou *Dictionnaire géographique arabe*, traduit par S. de Sacy, dans sa *Chrestomathie arabe*, seconde édition, t. I, p. 74, 75.

compagnait cet envoi. Les députés du khalife lui firent prêter serment d'obéissance à leur maître, et reçurent le même serment d'Ayaz et du vizir[1].

Quoique Sadakah eût paru approuver la conduite d'Ilghazi, il ne l'imita pas dans sa soumission à Barkiarok. Et dans le mois de chevval de l'année 497 (juillet 1104), il descendit de Hilleh à Vacith, avec une armée nombreuse, et ordonna de proclamer que tous les Turcs qui resteraient dans cette ville, ne devraient s'attendre à jouir d'aucune sûreté. Une partie des Turcs alla retrouver Barkiarok, une autre se retira à Bagdad, enfin, le reste se joignit à Sadakah. Celui-ci fit venir du Bathiha Mohaddzib eddaulah et lui afferma Vacith, jusqu'à la fin de l'année, moyennant cinquante mille dinars, après quoi il retourna vers Hilleh. Mohaddzib eddaulah ne séjourna dans Vacith que jusqu'au 6 de dzou'lcadeh (31 juillet), et il rentra ensuite dans sa principauté[2].

Barkiarok ne devait pas jouir longtemps du repos que lui promettait sa nouvelle paix avec son frère. Pendant son séjour à Ispahan, que le traité venait de lui rendre, il se vit attaqué d'une phthisie pulmonaire et d'hémorroïdes; mais il n'en quitta pas moins cette ville, porté dans une litière, et se dirigea vers Bagdad, car Ilghazi était venu le trouver au mois de moharrem 498 (23 septembre-22 oc-

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 206 r. et v. t. V, fol. 128 r. et v. Ibn Khaldoun, fol. 253 v. et t. III, fol. 547 v.

[2] Ibn Alathir, t. IV, fol. 208 v. t. V, fol. 129 r. Abou'lféda, t. III, p. 344; Ibn Khaldoun, t. IV, fol. 128 r. et 229 v.

tobre 1104), pour l'engager à s'y rendre. Lorsqu'il fut arrivé à Boroudjerd, il ne put supporter plus longtemps la marche, et s'arrêta durant quarante jours. La maladie ayant fait des progrès, il désespéra d'en réchapper. En conséquence, il fit revêtir un habit d'honneur à son fils Mélic chah, alors âgé de quatre ans et huit mois, ainsi qu'à l'émir Ayaz; puis, mandant tous ses émirs, il les informa qu'il instituait son fils pour son successeur, et lui donnait pour atabek (régent) l'émir Ayaz, aux ordres duquel il leur recommanda d'obéir. Tous répondirent par des protestations d'obéissance et de dévouement. « Nous sacrifierons, dirent-ils, notre vie et nos richesses pour défendre votre fils et lui conserver la souveraineté. » Il leur demanda de garantir par un serment l'exécution de leurs promesses, ce qu'ils firent aussitôt; puis il leur prescrivit de marcher vers Bagdad. Ils n'étaient encore qu'à quinze lieues de Boroudjerd, lorsqu'ils reçurent l'avis de son trépas. L'intention de Barkiarok avait été de regagner Ispahan; mais la mort le prévint. (2 de rébi second 498 = 22 décembre 1104.) Aussitôt que l'émir Ayaz apprit cette nouvelle, il ordonna au vizir Elkhathir et à d'autres officiers de transporter la bière du sultan à Ispahan, où on l'ensevelit dans le mausolée que sa concubine favorite lui avait fait construire. Cette femme ne lui survécut que quelques jours, et son corps fut enseveli vis-à-vis de celui de Barkiarok.

Ce prince n'était âgé que de vingt-cinq ans, sur lesquels il avait régné douze ans et quatre mois.

D'après Ibn Alathir, il était doux, patient, libéral, sage, habile à dissimuler. Il ne montrait pas une sévérité excessive, et pardonnait plus souvent qu'il ne punissait. La mort l'atteignit au moment même où son pouvoir venait de se fortifier, et où ses adversaires lui avaient fait leur soumission. Ses émirs avaient convoité de s'emparer de son pouvoir, à la faveur des dissensions qui signalèrent son règne, de sorte qu'ils osaient lui demander de leur livrer ses lieutenants pour les tuer, et qu'il ne lui était pas possible de s'y refuser. Comme le fait observer Ibn Djouzy, Barkiarok vint trois fois dans l'Irâk arabe, et l'on fit la khotbah pour lui à Bagdad jusqu'à six reprises différentes. Toutes les fois que l'on récita la prière en son nom à Bagdad, la disette se déclara, et les moyens d'existence et les profits des habitants furent taris. Malgré cela, la population de cette ville l'aimait et préférait sa domination à toute autre[1].

[1] Ibn Alathir, t. IV, f. 209 v. 210 r. et v. t. V, f. 129 r. Abou'lféda, t. III, p. 346; Ibn Khaldoun, fol. 254 r. et t. III, fol. 548 r. Ibn Djouzy, fol. 252 r. et v. 253 r. Elmakin, p. 220; Abou'lfaradj, p. 370. D'après Ibn Djouzy, Barkiarok mourut au mois de rébi premier (21 novembre 20-décembre 1104). Enfin, d'après deux manuscrits de Hamd Allah Mustaufy (p. 17), Mirkhond (p. 161), et Khondémir, fol. 213 v. sa mort eut lieu dans le mois de djomada second (18 février-17 mars 1105).

DE L'ALGÈBRE CHEZ LES ARABES.

L'algèbre nous est venue des Arabes, voilà un fait qui n'est point contesté; mais jusqu'à quel point l'école de Bagdad avait-elle porté ses connaissances dans cette branche si importante des mathématiques, c'est une question dont la solution intéresse à un haut degré les amis de la science.

Gérard Meerman, en 1742; Montucla, en 1798; M. Gartz, en 1823, avaient conjecturé, d'après le titre d'un manuscrit de Leyde, que les Arabes avaient traité des équations cubiques; toutefois ce n'était qu'une simple hypothèse; le premier, nous avons démontré qu'à cet égard le doute n'était plus permis, en donnant, il y a déjà plusieurs années, l'analyse d'un opuscule découvert dans le riche dépôt des manuscrits de la Bibliothèque impériale[1].

Cet opuscule était un fragment du traité conservé à Leyde, traité qui se compose de cinquante pages environ, et que M. Wœpcke a publié en 1851[2]. L'auteur, Omar-Kheiam (Ghaiat-eddin-Aboul-fetah-Omar-ben-Ibrahim), était un mathématicien et un astronome du plus grand mérite; c'est lui qui avait

[1] *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XIII, p. 130 et suiv.

[2] *L'algèbre d'Omar Alkhayyâmi*, publiée, traduite et accompagnée d'extraits inédits, par F. Wœpcke. Paris, 1851, in-8°.

été chargé, en 1076, de la réforme du calendrier persan, ordonnée par le sultan seldjoukide Mélik-schah, et nous avons fait voir qu'il avait déterminé avec une précision remarquable la durée de l'année tropique, évitant même l'erreur de trois jours en dix mille ans, dans laquelle devait tomber Aloyse Lilio, en 1582[1]. Il avait connu dans les écoles Hassan-ben-Sabbah, fondateur de l'ordre des Ismaéliens ou Assassins, et Nedham-el-Mulk, premier ministre de Mélik-schah, qui n'oublia pas ses condisciples dans sa haute fortune. Hassan, nommé hadjeb ou chambellan, trahit son bienfaiteur, fut éloigné de la cour, et se vengea plus tard en faisant poignarder Nedham-el-Mulk par un de ses sectaires. Pour Omar-Kheiam, il préféra une vie retirée, et cultiva les sciences avec succès. M. Wœpcke regrette qu'on n'ait point la date de sa mort; il ne s'était pas aperçu que Hyde l'avait indiquée dans son livre, si justement estimé, sur *La religion des anciens Perses;* Omar-Kheiam rendait le dernier soupir à Nischabour l'an 517 de l'hégire (1123 de J. C.[2]).

Avant de parler de l'ouvrage de ce mathématicien, il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots de l'origine de l'algèbre, question dont M. Wœpcke ne s'est point préoccupé et que nous avons déjà examinée dans nos *Matériaux pour servir à l'histoire compa-*

[1] Voyez notre *Manuel de Chronologie universelle*, t. I, p. 14; le *Bulletin de la Société de géographie*, 4e série, 1851, t. I, p. 165, et notre *Lettre à M. de Humboldt sur les travaux des Arabes*, p. 28.

[2] Cf. Hyde, *De religione veterum Persarum*, etc. p. 529.

rée des sciences mathématiques chez les Grecs et les Orientaux [1].

Lorsque le khalife Almamoun chargea, en 830, Mohammed-ben-Musa de rédiger des éléments d'algèbre, il paraîtrait qu'on possédait à Bagdad quelques livres indiens sur les mathématiques et l'astronomie, et que Mohammed-ben-Musa y puisa une partie de son travail. Le traité qu'il composa a été connu de bonne heure en Occident; il a fourni aux Européens leurs premières connaissances algébriques [2]. Fibonacci et Cardan en ont fait usage; ils mettaient l'auteur au nombre des douze plus grands génies de la terre. Aujourd'hui on est disposé à croire qu'il avait emprunté ses inspirations aux Indiens plutôt qu'aux Grecs, et c'est entre ces deux peuples que le débat se trouve engagé. Ceux qui cherchent à établir l'origine indienne de l'algèbre s'appuient sur cette considération, que la méthode de Mohammed-ben-Musa diffère de celle de Diophante. Il faut dire cependant que les Arabes n'attribuent nulle part aux Indiens la découverte de l'algèbre; comme ils n'en revendiquent pas non plus l'honneur pour eux-mêmes, il est très-présumable que les mots *algebr we mocabalat*, réduction et opposition, servaient à désigner l'ouvrage de Diophante, qui a toujours passé

[1] Teme II, p. 446 et suiv.

[2] Voy. Chasles, *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*, p. 511 et 535, et le *Traité d'Algèbre*, traduit de l'arabe, par Gerard Crémone, et publié par M. B. Boncompagni dans un opuscule intitulé : *Della vita et delle opere di Gerardo Cremonense, etc.* Roma, 1851, in-fol. p. 27-56.

pour le véritable inventeur de cette science. Rien n'empêche d'ailleurs que les Indiens n'aient reçu des Grecs des notions d'algèbre; nous ne connaissons pas les travaux de l'école d'Alexandrie d'une manière assez complète, pour pouvoir affirmer que les doctrines contenues dans les six premiers livres de Diophante, les seuls qui nous soient parvenus, aient régné sans partage. Déjà, comme nous avons eu occasion de le faire observer [1], bien des inventions attribuées aux Indiens ont été reconnues d'origine grecque. Nous pouvons citer, par exemple, le système de la trépidation des fixes, le cercle indien, la numération décimale, etc. [2]. La formule de l'aire du triangle, disait-on, appartient à Brahma-Gupta, et M. Chasles affirme que ce théorème avait été démontré par Héron l'Ancien, deux cents ans avant l'ère chrétienne; les nombres 13, 14 et 15, que les Indiens ont pris dans l'application numérique de cette formule, sont aussi ceux d'Héron. Rosen, le traducteur de Mohammed-ben-Musa, dit lui-même que l'auteur arabe résout la plupart de ses problèmes par les règles que suit Diophante, et qui sont présentées d'une manière *moins intelligente* par les hindous; et si certaines méthodes indiquées dans les écrits astronomiques ou mathématiques de l'Inde s'éloignent

[1] *Matériaux* déjà cités, t. II, p, 456, et *Bulletin de la Société de géographie*, décembre 1851, t. II de la IV[e] série, p. 429; cf. *Ueber die Algebra des Bhaskara* von H. Brockhaus, Leipsig, 1852, p. 586 de *Zeitschrift der deutschen morgenländischen gesellschaft*.

[2] Voy. le *Bulletin de la Société de géographie*, ut supra.

de celles de Ptolémée et de Diophante, ne peuvent-elles pas avoir été communiquées aux Hindous, à des époques diverses, par des savants de l'Occident, qui auraient été eux-mêmes inventeurs, mais dont les noms et les ouvrages nous seraient restés inconnus? Ce qui est certain, c'est que les Arabes, dès qu'ils sont en possession des livres grecs, rejettent bien loin les traités indiens. Le *Sind-hind* (Siddhanta), traduit sous le règne du khalife Almanzor, est déjà abandonné au milieu du IXe siècle, et cent ans plus tard, l'algèbre des Grecs domine dans les écoles.

Mohammed-ben-Musa, Brahma-Gupta, etc. ne vont pas au delà des équations du second degré, et jusqu'à présent, Omar-Kheiam est le premier que nous sachions s'être occupé des équations cubiques. M. Wœpcke nous montre les Arabes fidèles aux traditions qu'ils ont reçues des Grecs, désignant par nombre, عدد, ou nombre absolu, عدد مطلق, le nombre entier, ou nombre d'unités, et employant même ce terme comme un équivalent de l'unité. Dans les conditions qu'énonce Omar-Kheiam pour la solution arithmétique des équations du second degré, il lui est impossible de méconnaître l'influence de Diophante.

La résolution numérique de l'algébriste arabe comprend, ajoute M. Wœpcke, 1° ce qu'on entend aujourd'hui par résolution algébrique d'une équation; 2° la détermination des conditions nécessaires pour que la fonction des coefficients qui est égale à l'inconnue devienne un nombre entier. Si les coefficients

de l'équation proposée ne satisfont pas à ces conditions, la résolution numérique ne peut se faire sans la construction géométrique qui lui sert de complément.

On infère de là que l'objet de l'algèbre est formé autant par les nombres absolus que par les quantités géométriques, et cette séparation de la quantité continue d'avec la quantité discontinue, ou, si l'on veut, de la quantité rationnelle d'avec la quantité irrationnelle, semblerait une conséquence de la distinction fondamentale établie entre le *ποσὸν διωρισμένον* et le *ποσὸν συνεχές* par Aristote, dont le système a si puissamment influé sur le développement et sur le génie de la science arabe.

Les démonstrations d'Omar-Kheiam, pour la résolution des équations du second degré, sont plus élégantes et plus scientifiques que celles de Mohammed-ben-Musa ; toute la discussion est prise de plus haut et maniée avec supériorité. La manière dont ce mathématicien construit ses équations, au moyen des propositions connues *des données et du deuxième et du sixième livre des Éléments*, justifie en quelque sorte l'hypothèse de Cossali, qui pensait que la transformation de ces propositions de géométrie en théorèmes algébriques pouvait avoir eu lieu à une époque déjà éloignée; seulement il n'attribuait pas cette transformation aux Arabes, il la faisait remonter à l'intervalle de temps qui sépare Euclide de Diophante. M. Wœpcke [1] ne serait pas éloigné de croire que le

[1] Page XI.

célèbre Hipparque s'est occupé de cette question, puisqu'on lit dans le *Kitab-al-Fihrist*, qu'on a de lui un traité d'algèbre, traduit et revu par Aboulwéfa, qui est aussi auteur d'un commentaire sur le même ouvrage, accompagné de démonstrations fondées sur des raisonnements géométriques; il cite de plus ces mots de Plutarque : Χρύσιππον δὲ πάντες ἐλέγχουσιν οἱ ἀριθμητικοί, ὧν καὶ Ἵππαρχός ἐστιν; mais nous devons dire que, dans le Dictionnaire de Zouzeni, il ne s'agit point d'Hipparque, mais de Diophante. Voici les propres expressions de ce biographe, rapportées par Casiri[1] : « E multis quæ scripsit (Aboulwefa) « circumferuntur hæc : commentarius in librum Al-« khuarezmitæ de algebra, commentarius in librum « Diophantis de algebra, commentarius in librum Abi-« Iahia de algebra, etc. »; et plus loin : « Aboulwéfa « Diophantem illustravit[2]. »

M. Wœpcke passe ensuite[3] aux équations du troisième degré d'Omar-Kheiam. Nous ne le suivrons pas dans ses explications; toutefois nous croyons devoir reproduire le passage suivant, qui nous paraît irréfutable. « On dit quelquefois, et on pense assez généralement que les Grecs ont construit des équations du troisième degré; cependant on conviendra qu'il est très-différent de résoudre géométriquement un semblable problème, ou de reconnaître que ce

[1] *Bibl. hisp. arab. Escur.* t. I, p. 430 et 433.

[2] Voy. nos *Matériaux, etc.* t. II, p. 450, et sur Aboulwéfa, t. I, *passim.*

[3] Wœpcke, *Omar Alkhayyâmi*, p. XII.

problème dépend d'une équation cubique; de traiter, entre autres problèmes de géométrie, quelques-uns du troisième degré, ou d'énumérer systématiquement les cas particuliers que présentent ces solutions; tout cela avec le but clairement prononcé de donner implicitement, au moyen de ces théorèmes généraux, la résolution de tel problème spécial qu'on voudra se proposer. C'est ce qui n'a été fait nulle part par les géomètres grecs, et c'est ce qu'on trouve chez les Arabes, et notamment dans l'algèbre d'Omar-Kheiam.

« En effet, pour construire les équations cubiques, les géographes grecs auraient avant tout dû les connaître. Or, comme on ne trouve dans les ouvrages géométriques des Grecs nulle trace d'algèbre, il est impossible de dire que les Grecs aient construit des équations du troisième degré. Ce sont les Arabes qui ont le mérite d'avoir les premiers essayé d'appliquer l'algèbre à la géométrie, et *vice versa*, d'avoir jeté les fondements de cette liaison du calcul avec la géométrie, qui, dans la suite, a éminemment contribué au progrès des mathématiques. »

Notre auteur prend même à tâche de montrer comment ce progrès se fit chez les Arabes. Ce fut d'abord le Mahani[1] qui, en parlant d'un problème posé par les anciens, essaya de le résoudre en le ramenant à son expression algébrique. Ce premier essai ne fut pas couronné de succès; mais bientôt d'autres géomètres furent plus heureux, et les cons-

[1] Voy. notre *Introduction aux prolégomènes d'Oloug-Beg*, p. XXVIII.

tructions qu'ils donnèrent de plusieurs équations cubiques, auxquelles ils furent conduits par des problèmes qui n'étaient encore que particuliers, firent naître chez Omar-Kheiam la conception d'une théorie systématique des équations du troisième degré.

Les additions dont M. Wœpcke a fait suivre son travail[1] prouvent que les Arabes se sont élevés jusqu'aux problèmes du quatrième degré, qu'ils ont ramenés à leur expression algébrique. On voit qu'ils ont même construit l'équation binôme du cinquième et du sixième degré. M. Wœpcke y a joint l'extrait d'un traité arabe de la trisection de l'angle, où nous retrouvons les noms si connus d'Alkuhi, d'Albirouni, d'Alsagani et de Thébit-ben-Corrah. On sait que les deux problèmes de la duplication du cube et de la trisection de l'angle sont étroitement liés l'un à l'autre, et que, depuis Platon jusqu'à Viete, ils n'ont pas cessé d'exercer le génie des géomètres; il n'est donc pas sans intérêt de constater les développements qu'ils ont reçus de l'école de Bagdad. M. Wœpcke montre en dernier lieu que les Arabes ont ramené la construction de l'ennéagone inscrit au cercle à une équation cubique; qu'ils ont construit le côté de l'heptagone inscrit au cercle au moyen de l'intersection de deux coniques, et il conclut en disant[2] que, non-seulement les mathématiques ne sont pas restées stationnaires en Orient depuis Mohammed-ben-Musa, comme l'avait conjecturé Cole-

[1] Wœpcke, *Omar Alkhayyâmi*, p. 88 et suiv.
[2] *Id. ibid.* p. XIX.

brooke et comme nous l'avons si souvent proclamé, mais qu'elles n'ont pas cessé de prendre, à une époque intermédiaire, un essor et un accroissement dignes d'une véritable admiration.

Le passage de Mériem-al-Tchélébi que nous extrayons du manuscrit persan n° 163, ancien fonds, confirmera l'opinion favorable que nous avons exprimée sur les travaux des Arabes; nous pouvons dire aussi que nous nous estimerons heureux, si nous pouvons fournir au savant professeur, M. Chasles, le sujet d'une nouvelle page pour son histoire de la géométrie, et si nous contribuons une fois de plus à restituer à l'école de Bagdad et aux écoles du Caire ou de Samarcande, une part de la gloire qu'elles ont si justement conquise et qui leur est encore aujourd'hui contestée [1].

Parmi les commentateurs d'Oloug-Beg, nous devous placer au premier rang Mériem-al-Tchélébi, fils de Cadhi-Zadeh, que nous avons mis fréquemment à contribution. Oloug-Beg, dans le second chapitre de sa deuxième partie, traite des sinus et des sinus verses. Il dit qu'il a déterminé le sinus d'un degré par la voix démonstrative; Mériem, après avoir rapporté les propres expressions du sultan martyr

[1] Les traités d'algèbre que nous tenons des Arabes sont en très-petit nombre; parmi les manuscrits de la Bibliothèque bodleyenne nous n'avons à mentionner que les n°s 918 (algèbre de Mohammed-ben-Musa et autres), 902, 980; à Leyde, le n° 1076 (algèbre d'Omar-Kheiam) et le n° 168 du legs Warnérien; à l'Escurial, les n°s 930 et 931; à Paris, enfin, les n°s 1104, 1106, 1132, 1136 et 915, 2 du supplément.

(titre donné à Oloug-Beg, parce qu'il mourut assassiné), s'exprime ainsi, p. 123 :

Nous exposerons d'abord l'artifice dont les savants se sont servis pour obtenir la valeur approchée de sinus 1°, et nous rapporterons ensuite les calculs faits par l'illustre auteur (que sa tombe royale soit sanctifiée!), en nous conformant à l'ordre qui convient *à la méthode d'exposition et d'élucidation*. Nous mettrons à découvert le sens de la question dont le principe est enveloppé dans les replis de l'obscurité; nous la discuterons ensuite, et nous en donnerons les démonstrations d'après le commentaire des tables d'Oloug-Beg par Ala-Eddin-Ali-Koschdji, et l'opuscule qui a été composé sur le même objet par le savant Cadhi Zadeh-el-Roumi, le collaborateur d'Oloug-Beg. Et comme la claire exposition de ces questions dépend de la connaissance de plusieurs règles fondamentales, nous allons nous occuper du développement de ces règles :

PREMIÈRE RÈGLE FONDAMENTALE, قاعدة اوّل.

Détermination des cordes capitales. — Les cordes, dont la grandeur se mesure exactement en parties du diamètre, telles que les cordes de la moitié, de $\frac{1}{3}$, de $\frac{1}{4}$, de $\frac{1}{5}$, de $\frac{1}{6}$, de $\frac{1}{8}$ et de $\frac{1}{10}$ de la circonférence, sont dites *cordes capitales* ou *mères cordes*. Et jusqu'à présent on n'a pas eu de méthode exacte pour déterminer la grandeur relative de la corde de $\frac{1}{7}$ et de $\frac{1}{9}$ de la circonférence.

Selon les géomètres, c'est d'après les cordes que l'on détermine les sinus (جيب pli) des arcs; car le sinus d'un arc est la moitié de la corde de l'arc double.

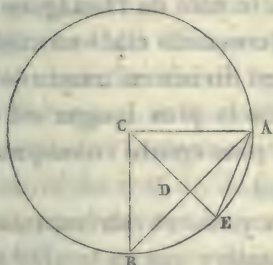
La corde de $\frac{1}{2}$ circonférence, c'est-à-dire la corde de 180°, est le diamètre même du cercle, que l'on fait de 120 parties; mais ce n'est pas cette corde qu'il s'agit de faire connaître; ce sont les autres cordes que l'on doit évaluer en parties du diamètre. Le demi-diamètre, qui est de 60 parties, est le sinus du quart de cercle (ou de 90°).

La corde de $\frac{1}{3}$ circonférence est celle de 120°. Il est démontré, dans la quinzième proposition du XIII[e] livre des *Éléments* d'Euclide, que le carré de la corde du tiers est égal à 3 fois le carré du demi-diamètre du cercle. En voici la détermination : Le demi-diamètre est de 60 parties; son carré est 60 haussé ($= 60 \times 60$), c'est-à-dire 1 haussé 2 fois ($= 1 \times 60 \times 60$). Ainsi le triple est 3 haussé 2 fois ($= 3 . 60 . 60$). La racine (du triple), c'est-à-dire la corde de 120° $= (\sqrt{10{,}800^{p}})$, est de $103^{p}.55'.22''.58'''$. La moïtié (de la corde), qui est le sinus de 60°, est de $51^{p}.57'.41''.29'''$.

La corde de $\frac{1}{4}$ circonférence est celle de 90°. Par la démonstration de la proposition de *l'épousée* (du carré de l'hypoténuse), son carré est égal à deux fois le carré du demi-diamètre. Je double donc le carré du demi-diamètre; j'ai 2 haussé 2 fois ($= 2 . 60 . 60$), et la racine ou la corde du quadrant est $84^{p}.51.10.8$. La moitié, ou le sinus 45°, est donc de $42^{p}.25.35.4$.

La corde de $\frac{1}{6}$ circonférence, ou de 60°, est égale au rayon, c'est-à-dire à 60ᵖ, ainsi qu'il résulte de la quinzième proposition du IVᵉ livre des *Éléments;* et la moitié de 30ᵖ est le sinus de 30°.

La corde de $\frac{1}{8}$ circonférence est celle de 45° : pour la déterminer, je décris le cercle AEB du centre C, et je mène les deux rayons AC, BC perpendiculaires l'un à l'autre. Je joins AB corde du quadrant, et je la divise en deux parties égales au point D. Puis, je mène CD prolongée en E, et je mène AE, qui est la corde de $\frac{1}{8}$ circonférence ou de l'arc AE.



Comme l'angle EDA est droit, par la troisième proposition du IIIᵉ livre des *Éléments*, qu'il en est de même de l'angle CDA, et que l'angle DCA est égal à la moitié de l'angle droit par la construction كل, l'angle restant DAC est aussi la moitié de l'angle droit par les troisième et deuxième propositions du Iᵉʳ livre, et les deux lignes CD, DA sont égales entre elles par la sixième proposition du même livre. Et comme DA, ainsi que DC, sont de 42ᵖ.25.35.4, l'excès de EC, qui est le demi-diamètre de 60ᵖ sur DC, savoir : ED (=EC — DC), est de 17ᵖ.34.24.56; j'ajoute son carré 5.8.49.52.10 avec le carré de AD 30.0.0.0.10; et, par la proposition de *l'épousée*, la somme est égale au carré de AE (35.8ᵖ.49.52.20), et la racine à la

ligne AE (= $45^p.55.19.15$), qui est la corde de $45°$, et dont la moitié, 22.57.39.37, est le sinus de $22°30'$.

La corde de $\frac{1}{10}$ circonférence est la corde de 36° par la douzième proposition du XIII[e] livre des *Éléments;* il est démontré que le côté de l'hexagone et du décagone inscrits au même cercle étant en même ligne droite, leur somme est divisée en moyenne et extrême raison, et la partie la plus longue est le côté de l'hexagone. (Et la plus courte conséquemment, le côté du décagone.)

Or une ligne divisée en moyenne et extrême raison est une ligne divisée de manière que sa totalité est à sa plus grande partie, comme cette plus grande partie est à la plus petite. Et, dans la proposition quinze du livre XIII des *Éléments*, il est démontré que, pour toute ligne divisée en moyenne et extrême raison, lorsque l'on joint la moitié de la plus grande partie à la plus petite, le carré de cette somme est égal à 5 fois le carré de la moitié de la plus longue partie; c'est-à-dire que si la moitié de la plus longue, qui est le côté de l'hexagone ($=60^p$), est de 30^p, son carré 15 haussé ($=15.60=30.30$) étant pris 5 fois, ce qui donne 75 haussé ($=75.60$), cela est égal au carré de la somme de $\frac{\text{la plus grande partie}}{2}$ + la plus petite. Tirant donc la racine, nous avons $67^p.4.55.20$, somme de la moitié de la plus grande partie et de la plus petite entière, qui est le côté du décagone. Nous retranchons de la somme la moitié

de la plus grande partie, ou 30^{p}; et le reste est le côté du décagone ou la corde de 36°=37^{p}.4.55.20, dont la moitié, qui est le sinus de 18°, est 18^{p}.32.27.40.

La corde de $\frac{1}{5}$ circonférence est celle de 72°, et il est démontré, dans la treizième proposition du XIIIe livre des *Éléments*, que le carré de la corde de $\frac{1}{5}$ circonférence est égal aux deux carrés du côté de l'hexagone et du côté du décagone. Or le carré du côté de l'hexagone est 60 haussé (= 60.60), et le carré du côté du décagone est 22.55^{p}.4.39.30; la somme de ces deux carrés, qui est le carré du côté du pentagone, comprend donc 1 haussé deux fois; elle est $1^{2}.22^{1}.55^{p}4'39''30'''$, dont la racine est le côté du pentagone, savoir : 70^{p}.32.3.14; et la moitié 35^{p}.16.1.37, est le sinus de 36°.

Telles sont les cordes dont on peut avoir la valeur exacte par une méthode certaine. On trouve ensuite, par la méthode que l'auteur a exposée, le cosinus des arcs dont le sinus a été déterminé, et de même leur sinus verse.

SECONDE RÈGLE FONDAMENTALE.

Détermination réciproque des sinus les uns par les autres. — Toutes les fois que le sinus d'un arc est connu, on peut en déduire le sinus de la moitié de cet arc; et si le sinus de la moitié est connu, on peut en déduire le sinus du double (de cette moitié).

1° On multiplie la moitié du sinus verse de l'arc

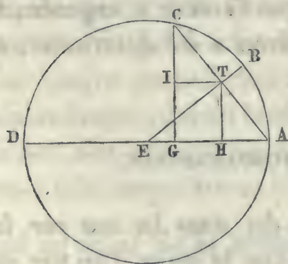
par le demi-diamètre; et, prenant la racine du produit, on a le sinus de $\frac{1}{2}$ arc

$$\left(\sin^2 \frac{1}{2}\,\text{arc} = \frac{\text{cord}^2}{4} = \frac{\text{sin verse}}{2} \times \frac{\text{diamètre}}{2}\right).$$

2° On multiplie sinus arc donné par son cosinus, et on double le produit : c'est le sinus de l'arc double demandé (divisez par R).

Exemple du premier cas : Nous supposons de 18° l'arc dont le sinus est donné; son sinus verse est 2^p.56.12. La moitié est 1^p.28.6. Je multiplie par 60, c'est-à-dire 1 haussé une fois, j'extrais la racine; il vient $9^p.33'.9''$; c'est le sinus de 9°.

Exemple du deuxième cas : Nous supposons encore de 18° l'arc dont le sinus est donné. Ce sinus est $18^p.32'.28''$. Le sinus du complément est de 57.3.48; le produit de ces 2 sinus est 17.38.1.3, dont le double, 35.16.2.6, est le sinus de 36°.



Pour éclairer ces deux propositions, soit le cercle ABCD sur le centre E, je mène le diamètre AED, et je suppose que l'arc AC est donné, et en même temps la corde AC et son sinus droit CG; j'abaisse sur la corde le rayon perpendiculaire ETB, qui coupe la corde en deux parties égales au point T et l'arc au point B.

La demande est que, si la ligne CG, qui est le

sinus droit de l'arc AC, est donnée, la ligne CT, qui est le sinus de CB, sera connue; et que si la ligne CT est donnée, la ligne CG, qui est le sinus de l'arc double, sera connue. Pour cela, si j'abaisse les perpendiculaires TH, TI, sur AE et CG, la ligne AG sera coupée en deux parties égales au point H, et la ligne CG au point I, selon la deuxième proposition du VI[e] livre des *Éléments;* et puisque CG (=sin AC) est donnée, on connaît GE, qui est cosinus AC, et AG, qui est le complément de GE au demi-diamètre, et en même temps HA, qui est $\frac{1}{2}$ AG; comme ATE est un triangle rectangle, et TH perpendiculaire sur AE, on a, par la septième proposition du VI[e] livre, EA : AT : : AT : AH. et par la dix-septième proposition du même livre, surface $AE \times AH = AT^2$; mais la surface AE par AH, ou du demi-diamètre par le demi-sinus verse est connue, ainsi le carré AT^2, et conséquemment la racine AT, qui est le sinus de $\frac{AC}{2}$. Et si c'est sinus $\frac{1}{2}$ AC qui est donné, savoir AT, on connaît son sinus verse BT, comme nous l'avons dit, et aussi TE cosinus, et l'on a AT : TH : : AE : ET par la septième proposition du VI[e] livre; ensuite la surface connue $AT \times ET$ est comme $TH \times AE$ par la dix-septième proposition du même livre; divisant $AT \times ET$ par AC = demi-diamètre, on a TH, dont le double CG est le sinus de AC double de AB; C. Q. F. D.

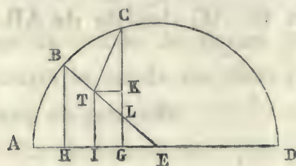
TROISIÈME RÈGLE FONDAMENTALE.

Déterminer le sinus de la somme et le sinus de la différence de deux arcs dont le sinus est donné. — Nous multiplions le sinus de chacun de ces deux arcs par le cosinus de l'autre abaissé (c'est-à-dire divisé par le rayon = 60); la somme des deux produits donne le sinus de la somme des deux arcs, et la différence de ces deux produits donne le sinus de la différence des deux arcs.

Exemple : Nous voulons avoir, par les sinus de 18° et de 15°, le sinus de 33°, somme des deux arcs, et le sinus de 3°, différence de ces deux arcs.

Nous multiplions sin 15°, qui est 15ᵖ 33′ 44″ 55‴, par cosinus 18° = sin 72° abaissé, qui est 57.3.18.2. J'ai au produit 14.46.8.14. Je le mets de côté. Nous multiplions de même sinus 18°, qui est 18ᵖ. 32.27.40, par cosinus 15° = sin 75° abaissé, qui est 57.57.19.59. J'ai au produit 17.54.33.48. Je l'ajoute à ce que j'ai mis de côté : j'ai 32.40.42.2 = sin 33°. La différence des deux produits est 3ᵖ. 8.24.34 = sin 3°.

Mais pour établir et démontrer la première proposition, مدعاى, c'est-à-dire la détermination du sinus de la somme de deux arcs :



Soit le cercle ABCD décrit sur le centre E, et le diamètre AED, nous supposons que AB, BC, sont les deux arcs dont le

sinus est donné; nous menons EB, et nous abaissons les deux perpendiculaires BH, CT sur AE et BE, et la perpendicula re CG sur AE; ensuite, comme BH et CT, qui sont les sinus des arcs AB et BC, sont connues, elles servent à déterminer CG, qui est le sinus de la somme de ces deux arcs.

En voici la démonstration :

Du point T j'abaisse les perpendiculaires TI, TK sur AE, CG; les deux triangles BHE, TIE sont semblables par la quatrième proposition du VIe livre des *Éléments*.

Il y a ici un passage où Mériem paraît faire l'énumération des différents cas où AB et AC seraient <ou> ou $=90^{\circ}$, et ce qui en résulterait pour la valeur de sin $AB \pm BC$; mais cette partie du manuscrit est altérée.

Les deux triangles CTK, TLK, sont semblables par la septième proposition du VIe livre des *Éléments;* TLK est aussi semblable à EGL par la quatrième, et EGL à BEH et à TIE, ainsi que CTK (c'est-à-dire que les 5 triangles BHE, TIE, EGL, CTK TLK, sont semblables entre eux); on a BE : TE :: BH : TI $\left(=\frac{BH \times TE}{BE = R = 60^{p}}\right)$; ces quatre nombres sont proportionnels, le quatrième inconnu; ainsi, je multiplie $BH = \sin AB$ par $TE = \cos BC$ abaissé (d'un ordre, c'est-à-dire divisé par $R = 60$), et j'ai TI, qui est égal à KG à cause des côtés parallèles TK et GI.

De même BE : EH :: CT : CK $\left(=\frac{CT \times EH}{BE = R}\right)$. Je

multiplie CT = sin BC par EH = cos AB abaissé, et j'ai CK. Ainsi, CG, somme de TI + CK = sin AB + BC, est déterminée, ce qui est l'objet de la première question.

Celui de la seconde est de déterminer le sinus de la différence des deux arcs :

Soit le cercle ABCD sur le centre E et le diamètre AED; j'abaisse les deux perpendiculaires BH, CG; je joins CE, et du point B j'abaisse sur CE la perpendiculaire BT; comme on connaît BH = sin AB et CG = sin AC, on connaîtra BT = sin CB = différence des deux arcs.

Démonstration : Du point H, j'abaisse sur CE la perpendiculaire HI, qui coupe CG au point L, et du point B sur HI la perpendiculaire BK. Les deux triangles EHI, ECG, ont un angle commun et un angle droit G et I; ainsi l'angle H est égal à l'angle C, et les deux triangles sont semblables par la quatrième proposition du VI[e] livre.

On a donc EC : CG :: EH : HI = $\left(\frac{CG.EH}{EC=R}\right)$. Ainsi je multiplie CG = sin AC par EH = cos AB abaissé (d'un ordre), et j'ai au produit HI. Quant aux deux triangles BKH et CIL, ils ont chacun un angle droit K et I, et les deux angles BHK, CLI, égaux; ainsi ils sont semblables. Les deux triangles CLI et CEG, à cause de l'angle commun C et des angles droits I et G, sont aussi semblables; ainsi BHK est semblable

à CEG par la vingt et unième proposition du VI[e] livre des *Éléments*.

$$\text{On a EC:EG :: BH:HK} \left(=\frac{\text{EG.BH}}{\text{EC}=\text{R}}\right).$$

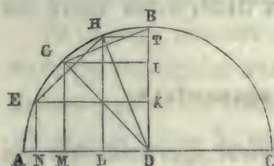
Ainsi je multiplie BH = sin AB par EG = cos AC abaissé d'un ordre, et j'ai HK.

HI a été déterminé; ainsi on a IK = HI — HK = BT = sin BC = sin AC — AB, qui est la chose demandée.

QUATRIÈME RÈGLE FONDAMENTALE.

Établissement des préliminaires au moyen desquels on peut déterminer du sinus d'un degré une valeur approximative qui ne s'éloigne pas sensiblement de la vérité. — Ces préliminaires sont que les arcs, dont les différences sont égales entre elles, ont des sinus dont les différences sont inégales entre elles, et que les différences des sinus qui sont plus rapprochés du centre sont plus petites que celles des sinus qui en sont plus éloignés.

Pour en donner la démonstration :



Soit le demi-cercle ABC sur le centre D, j'abaisse le demi-diamètre BD perpendiculaire sur ADC. Je suppose le quadrant AB divisé en 4 arcs égaux AE, EG, GH, HB. J'abaisse de E, G, H sur AD les perpendiculaires EN, GM, HL, et sur BD les perpendiculaires EK, GI, HT; et je dis que les arcs AE, AG, AH, AB, dont les

différences sont égales entre elles, ont pour sinus les perpendiculaires inégales EN, GM, HL, BD, et que la différence des sinus des plus grands arcs est plus petite que la différence des sinus des plus petits arcs.

Démonstration : Je mène la corde BG, qui coupe HT au point S, puis DH, qui coupe la corde BG en deux parties égales au point O, suivant la troisième proposition du III[e] livre des *Éléments*. BS est plus petit que GS; l'on a BS : GS :: BT : TI, selon la deuxième proposition du VI[e] livre. Donc BT est plus petit que TI.

Je mène la corde EH, qui coupe la perpendiculaire GI au point F. Je mène le rayon DG, qui coupe en deux parties égales la corde EH au point Z. Il est évident que HF est plus petit que FE, c'est-à-dire que TI est plus petit que IK. On verrait de même évidemment que IK est plus petit que KD.

Ainsi, BT, TI, IK, KD, différences des sinus des arcs AB, AH, AG, AE, sont successivement plus petites les unes que les autres, la plus petite de toutes étant BT, malgré l'égalité des différences entre les arcs.

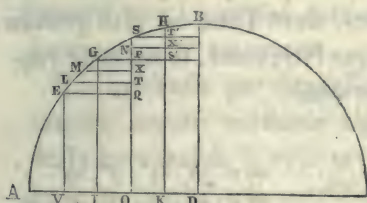
CINQUIÈME RÈGLE FONDAMENTALE.

Déterminer de sinus 1° une valeur approximative qui ne s'éloigne pas sensiblement de la vérité au moyen des règles précédentes. — Il faut prendre les sinus des trois arcs les plus rapprochés d'un degré pour déterminer le sinus d'un degré.

Ainsi, par la deuxième règle (qui a donné le sinus de 3°), je déduis de sinus 3° le sinus d'un degré et demi ; et de sinus 1° 30', sin 45', qui est $0^p 47' 7'' 21''' 9^{iv} 30^v$. De sinus 9°, je déduis sin. 4° 30', puis sin 2° 15' et sin 1° 7' 30'', qui est $(= \sin 1° + \frac{1}{8})$ $1^p 10' 40'' 52''' 24^{iv} 00^v$.

Et de sin 15°, par la même suite d'opérations, $\sin 1° - \frac{1}{16} = \sin 56' 15'' = 0^p 58' 54'' 7''' 59^{iv} 1^v$.

Ce sont les sinus des trois arcs les plus près de 1° (trigonométriquement déterminés).



Je décris ensuite, de la manière indiquée précédemment, le cercle ABC sur le centre D et le demi-diamètre AD, et je suppose l'arc AE de 45', l'arc AG de $1° - \frac{1}{16}$ $(= 56' 15'')$, l'arc AH de $1° + \frac{1}{8}$. $AE = \frac{12}{16} = 1° - \frac{2}{8}$; $AG = \frac{15}{16} = 1° - \frac{1}{16}$; $AH = \frac{18}{16} = 1° + \frac{1}{8}$; je fais $GH = GE$ $(= \frac{1}{8} + \frac{1}{16} = \frac{3}{16})$, de manière qu'ils sont chacun d'un huitième et un demi-huitième.

Je partage chacun de ces deux arcs EG et GH en trois parties égales aux points L, M, N, S; chacune de ces parties est nécessairement de $\frac{1}{16}$; l'arc AN de 1°, et son sinus la ligne NO, qui est la chose demandée.

Pour en avoir une valeur approchée qui ne diffère pas sensiblement de la vérité, j'abaisse (sur NO et HK) les perpendiculaires EQ, LT, MX, GS', NX', ST'. L'excès de GI sur EV, qui a pour mesure FQ,

est divisé en trois parties inégales (sur NO), dont la plus petite est FX, selon la quatrième règle. Ainsi, le $\frac{1}{3}$ de FQ est plus grand que FX, et FX est plus grand que FN. Ainsi, le $\frac{1}{3}$ de FQ est plus grand que FN. Donc, FO, c'est-à-dire GI ou $\sin AG + \frac{1}{3}FQ$, est plus grand que $NO = \sin 1°$. De même, l'excès de HK sur GI, qui a pour mesure HS′, est divisé en trois parties inégales, dont la plus grande est $S'X' = FN$; ainsi, le tiers de HS′ est plus petit que FN; de là, $FO + \frac{1}{3}HS'$ est plus petit que NO. Voilà deux quantités connues, dont l'une est plus grande et l'autre plus petite que NO; ainsi, le sinus de l'approximation sera déterminé.

En voici le calcul :

La ligne $GI = FO = \sin 1° - \frac{1}{16}$.... $= 0^p.58'.54''.\ 7'''.59^{iv}.\ 1^v$
$EV = QO = \sin 45'$ $= 0.47.\ 7.21.\ 9.30$

La différence du premier au second est de 0 . 11 . 46 . 46 . 49 . 31
C'est la valeur de FQ, dont $\frac{1}{3}$ est....... 0 . 3 . 55 . 35 . 36 . 30
J'ajoute cette quantité à FO, il vient.... 1 . 2 . 49 . 43 . 35 . 31
Et NO est plus petite que cette quantité.
Pour $HK = \sin. 1° + \frac{1}{8}$.......... $=$ 1 . 10 . 40 . 52 . 34 . 0
Je prends son excès sur GI, j'ai....... 0 . 11 . 46 . 44 . 34 . 59
C'est la valeur de HS′, dont le $\frac{1}{3}$ est de.. 0 . 3 . 55 . 34 . 51 . 39
Je l'ajoute à FO = GI, j'ai........... 1 . 2 . 49 . 42 . 50 . 40
Et NO est plus grande que cette deuxième quantité.
On voit donc que sin 1° est...... $<$ 1 . 2 . 49 . 43 . 35 . 31
Et............................. $>$ 1 . 2 . 49 . 42 . 50 . 40
La différence de ces deux quantités est de.......................... 0 . 0 . 0 . 0 . 44 . 51
La demi-différence est de......... 0 . 0 . 0 . 0 . 22 . 25 . 30

Et le calcul exige que nous ajoutions la moitié de la différence à la plus petite somme, ou que nous

retranchions cette demi-différence de la plus grande; ce qui donne, pour la somme ou pour le reste, $\sin 1^\circ = 1^p\, 2'\, 49''\, 43'''\, 13^{iv}\, 5^{v}\, 30^{vi}$. C'est la valeur approchée du sinus de 1°, que nous nous proposions de déterminer.

Quoiqu'on connaisse encore d'autres méthodes pour déterminer sin 1°, nous nous bornons à celle-ci pour abréger, et pour ne pas trop nous étendre sur cet objet. Quant aux multiples et aux sous-multiples, ou fractions d'un degré, on les obtient facilement par les règles que nous venons d'exposer, lorsque sin 1° est connu.

La méthode par laquelle l'illustre auteur a été inspiré, est une méthode algébrique (de l'algèbre et de la mocabalah[1]); et le savant Cadhi-Zadeh Roumi (que sa tombe soit sanctifiée!) rapporte, dans l'opuscule indiqué ci-dessus, que la perle glorieuse et l'honneur de son temps, Atab-Eddin-Djemschid, qui, employant la méthode algébrique, après avoir supposé que sinus 1° est la *chose* (inconnue), a réduit finalement ce problème à ceci, que 45 élevé une fois (c'est-à-dire 45.60), multipliant les *choses* اشيا (le texte porte مه مرفوع مره ايست), sont l'équivalent du cube (de la *chose*), et du nombre ($45.60x = 45^h x = x^3 + N$).

D'où il suit qu'en divisant le nombre et le cube par 45^h (le texte porte بر شى), le quotient de la di-

[1] Voyez la notice que nous avons publiée sur le *Traité des connues géométriques* de Hassan-ben-Haithem, 1834, p. 3 et 4, et le t. XIII des *Notices et extraits des manuscrits*, déjà cité, p. 130 et suiv.

vision donnera la valeur de la *chose*, qui est la quantité cherchée,

$$\left(\text{savoir } x = \frac{x^3 + N}{45^h} = \frac{x^3 + \frac{1}{4}\sin 3^\circ}{45.60}\right).$$

Et afin d'obtenir cette racine, l'auteur se sert d'un artifice ingénieux pour introduire le cube de la *chose* (le texte porte ض ما اورا) dans la division.

Nous allons exposer d'abord la méthode du calcul, après quoi nous en rapporterons les preuves برهان, selon la manière dont elles doivent être disposées, d'après le commentaire de la table et l'opuscule ci-dessus mentionnés.

La méthode du calcul (طريق عمل) consiste à prendre pour dividende $(N = \frac{1}{4}\sin 3^\circ)$ $47^h 6^\circ 8' 29'' 51''' 53^{iv} 37^v 3^{vi} 45^{vii}$ (il y a des erreurs de chiffres dans le manuscrit), et pour diviseur 45^h. (haussé une fois).

On trace ensuite les lignes (du réticule شبكة) de même longueur, et l'on place le dividende et le diviseur [1] comme cela est expliqué dans les traités d'arithmétique.

1 2 49 43

47^h	6°	$8'$	$29''$	$51'''$	53^{iv}	37^v	3^{vi}	45^{vii}				
2	1											

[1] Nous donnons cette figure telle qu'elle est dans le manuscrit.

Cela posé, on divise d'abord 47^h par 45^h. Le quotient est 1°; on le pose en son lieu, et l'on place le reste de la division, 2, au-dessous de la ligne transversale de séparation. Ensuite on prend le cube de 1° (première partie du quotient), qui est de même 1°, on le pose au-dessous des 6° du dividende, on les ajoute ensemble, et on pose la somme, qui est 7, au-dessous de la ligne de séparation. Après cela, on tire le second quotient partiel, qui est 2′ $\left(\frac{2^h 7^\circ}{45^h} = 2 + R = 37\right)$, et l'on fait pour lui le calcul de la division partielle.

Ensuite on prend le cube des deux quotients, c'est-à-dire de 1° 2′, par le moyen du réticule; puis on retranche de ce cube celui du premier quotient, qui est 1°, et l'on ajoute la différence au reste (37) de la deuxième (le manuscrit porte اوّل) division partielle;

Puis on tire le troisième quotient, qui est 49, et l'on fait à son égard le calcul de la division partielle.

On prend ensuite le cube des trois quotients, on en retranche le cube des deux quotients, et l'on ajoute la différence au reste de la troisième division partielle (que le commentateur nomme deuxième division, n'y comprenant pas la première $\frac{47}{45}$).

c'est-à-dire très-incomplète; les chiffres mêmes ne sont pas exacts. On voit, par ce qui suit, qu'il faut mettre en première ligne le diviseur 45, puis le quotient 1° 2′ 47″, le dividende 47^h 6°, etc. et séparer ces diverses quantités par des barres transversales; on place au-dessous le 1er reste, 2e div., 2e reste, différ. cub., 3e div. etc.

On a un (quatrième dividende, dont on tire le) 4e quotient, qui est 43, et l'on termine le calcul de la division qui le concerne.

Après cela, on prend le cube des 4 quotients ($1^\circ 2' 49'' 43'''$), puis la différence de ce cube à celui des trois premiers quotients. On ajoute cette différence au reste de la 4e (man. 3e) division.

On a un cinquième (dividende, dont on prend le) quotient, et l'on continue de la même manière le calcul jusqu'où l'on veut.

1° On voit comment l'auteur introduit successivement le cube de la *chose* dans le dividende, dont l'unité principale est d'un degré plus élevé que l'unité principale de la *chose;* il résout donc par une simple division l'équation cubique $x^3 - px + q = 0$ dans le cas particulier dont il s'agit, et il obtient une des racines de cette équation.

2° Après avoir donné l'exemple de ce calcul en nombre, il fera voir dans la démonstration comment il a obtenu l'équation $x^3 - 45^b x + N = 0$.

Exemple : Le premier quotient est 1°, son cube est 1°; je le pose en sa place, qui est au-dessous (lisez تحت) de 6°.

Le second quotient est 2′. Le cube des deux quotients est $1^\circ 6' 12'' 8'''$; son excès sur le cube du premier quotient (1°) est : $0^\circ 6' 12'' 8'''$. Je le pose de même en sa place, qui est au-dessous de 37, et j'ajoute $37 . 6 . 12 . 8'''$ au reste de la division, les mêmes espèces aux mêmes espèces.

Le troisième quotient est 49″. Le cube des trois

quotients est $1^{\circ}8'51''10'''23^{\text{iv}}46^{\text{v}}49^{\text{vi}}$; son excès sur le cube des deux premiers quotients est $0^{\circ}2.39.2.23.46.49$. Je le pose en son lieu, et je fais pour lui comme pour le précédent.

Le quatrième quotient est $43'''$. Le cube des quatre quotients est $1^{\circ}8'53''31'''49^{\text{iv}}9^{\text{v}}2^{\text{vi}}55^{\text{vii}}8^{\text{viii}}7^{\text{ix}}$; son excès sur le cube des trois quotients est $0.0.2.21.25.22.13.55.8.7$. Je fais pour lui comme pour le précédent.

Le cinquième quotient est 51? (نا). Le cube des cinq quotients est $1^{\circ}8'53''32'''25^{\text{iv}}20^{\text{v}}8^{\text{vi}}21^{\text{vii}}31^{\text{viii}}52^{\text{ix}}44^{\text{x}}31^{\text{xi}}\ldots\ldots$; son excès sur le cube des quatre premiers quotients est $0\,0\,0\,0'''36^{\text{iv}}11^{\text{v}}5^{\text{vi}}26^{\text{vii}}23^{\text{viii}}45^{\text{ix}}44^{\text{x}}31^{\text{xi}}11^{\text{xii}}$. Je le pose en son lieu.

L'opération étant arrivée jusqu'ici, j'en supprime le reste, attendu que si l'on veut la terminer, on voit clairement comment il faut procéder, d'après la forme du calcul.

Enfin, je fais le produit du quotient par le diviseur, et je le place sous le dividende, en mettant les unités de même espèce les unes au-dessous des autres, pour qu'on n'ait pas besoin d'une attention trop grande; ensuite j'écris le premier cube, et de même les différences des autres cubes, en encre rouge, pour les distinguer et éviter les fautes de chiffres (nombres) qui ne correspondent pas l'un à l'autre; (j'en prend la somme, que je retranche du produit que je viens d'obtenir, pour retrouver le dividende primitif N, dans lequel n'est pas compris le cube x^3).

Démonstration de la question et exposition de deux

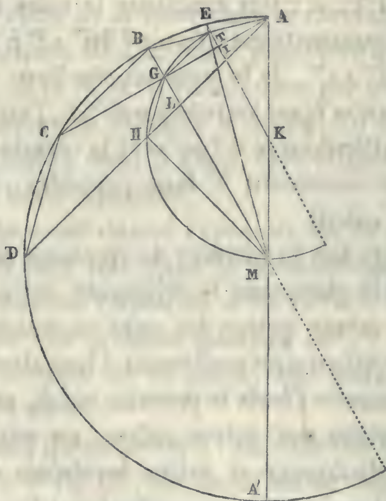
questions préliminaires, dont la première est tirée de l'Almageste (livre I), et *la seconde*, des *Éléments d'Euclide*.

La proposition de l'*Almageste* est exprimée ainsi :

« Dans tout quadrilatère inscrit au cercle, la somme des deux rectangles (produits) des côtés opposés est égale au rectangle (produit) des deux diagonales. »

Et celle d'Euclide :

« Lorsque deux cordes se coupent dans le cercle, le rectangle des deux parties de la première est égal au rectangle des deux parties de la seconde. »



Cela étant : soit le cercle ABCD, dont le centre est en M; je prends chacun des arcs AB, BC, CD, chacun de deux degrés, et je mène les cordes AB, BC, CD, AC, AD, et le diamètre AMA'.

Du point K, milieu de AM, je décris le demi-cercle AM, qui coupe les cordes AB, AC, AD aux points EGH, de telle manière que les demi-diamètres (du grand cercle), menés du point M aux trois points d'intersection, sont respectivement perpendiculaires aux trois cordes (AB, AC, AD), selon la troisième proposition du III[e] livre des *Éléments*, et que chacun des trois arcs du petit cercle AE, EG, GH, est de deux degrés de ce petit cercle, parce que le rapport des arcs du petit cercle aux arcs du grand cercle est égal au rapport des deux diamètres.

Le demi-diamètre BGM coupe la corde AD au point L, et le demi-diamètre KE (du petit cercle), qui va du centre K au point de partage de l'arc AB, coupe la corde AG du petit cercle en deux parties égales au point T. Le même demi-diamètre KE coupe au point I la corde AD, et l'on a $ET = TI$ et $BG = GL$, parce que les deux angles BAC, CAD, sont égaux par la vingt-sixième proposition du III[e] livre, et que AG est perpendiculaire aux deux (parallèles) EK, BM, par la troisième proposition du III[e] livre. Je mène ensuite dans le petit cercle $EG = GH = AE$ et $AG = EH$. J'ai le quadrilatère AEGH, dont le côté AE ($= \frac{1}{2} AB = \frac{1}{2}$ corde 2°) est le sinus d'un degré, et le côté AH ($= \frac{1}{2} AD = \frac{1}{2}$ corde 6°) est le sinus de trois degrés.

D'après la proposition de l'*Almageste* :
la somme $AE \times GH + EG \times AH = AG \times EH$;
(ou en transformant) $AE^2 + AE . AH = AG^2$.

Et comme nous avons supposé que sinus 1° est la *hose* (inconnue x), le quadrilatère AEGH donne :

$$x^2 + x . \sin 3^\circ = AG^2 = N$$

x^2 est la puissance, *il censo, mâl;* $x . \sin 3^\circ$ est la chose, *la cosa,* multipliée par un coefficient égal à sin 3°, savoir : $3^p 8' 24'' 33''' 59^{iv} 32^{v} 28^{vi} 15^{vii}$; et la somme de ces deux surfaces est égale au carré de la diagonale AG (= le nombre, *il numero*).

Par la même proposition de l'*Almageste*, si l'on suppose que corde 2° est la *chose*, le quadrilatère ABCD donne pour la puissance $AB \times CD = AB^2 = x^2$; pour la chose avec coefficient, $BC \times AD$ ou $AB \times AD$, $x . \text{cord.} 6^\circ$, c'est-à-dire le produit de la *chose* par $6^p 16' 49'' 7''' 59^{iv} 4^{v} 58^{vi} 30^{vii}$; et la somme de ces deux surfaces est égale au carré de la diagonale AG.

Par la proposition d'Euclide, le carré de AT (qui est égal au produit de AT par TG) est égal au rectangle ET par le surplus du diamètre du petit cercle; et le carré de AE ou de sinus 1°, dont nous avons fait la puissance, est égal au rectangle ET par le diamètre entier du petit cercle.

D'autre part, on a, par la proposition de l'*épousée* ou du carré de l'hypothénuse, le carré de AE égal à la somme des carrés de AT et de ET. [$AT^2 = ET(2R - ET)$ $AE^2 = ET . 2R$] et $AE^2 = AT^2 + ET^2$.

De même, on a, par la proposition d'Euclide, le carré de AB, que nous avons aussi supposé être puissance, = le rectangle BG par le diamètre du grand cercle. [Ce qui donne :

$AB^2 = BG . 2R$ et $BG = \frac{AB^2}{2R}$; mais on a aussi $AB^2 = AC^2 + BG^2$, transposant et substituant :

$AG^2 = AB^2 - \left(\frac{AB^2}{2R}\right)^2$; $AB = 2\,AE = 2x \times R^2 = 60^h$;

$AG^2 = 4x^2 - \frac{4x^4}{R^2} = 4x^2 - \frac{x^4}{15^h}$.

De là $x^2 \times x \sin 3^\circ = AG^2 = 4x^2 - \frac{x^4}{15^h}$, ou $15.^h\, x \sin 3^\circ = 3 \,.\, 15^h x^2 - x^4$.

Changeant les signes, $45^h x^2 - 15^h \sin 3^\circ x = x^4$. Divisant par $x \,.\, 45^h$, et transposant,

$$x = \frac{x^3 + 15.^h \sin 3^\circ}{45^h}.$$

Ce que je viens d'ajouter depuis le crochet supplée à ce qui manque nécessairement dans le manuscrit, et facilitera l'intelligence de ce qui va suivre.] Comme tous ces préliminaires sont démontrés, et que nous supposons que sinus 1° est la chose inconnue (et $\sin^2 1^\circ = x^2 =$ puissance, *al mâl, il censo*), nous retranchons de la puissance ou carré (x^2) le quart de ce carré et la quantité des choses que voici :

$$(= \tfrac{1}{4} \sin. 3^\circ)\, 0^p 47' 6'' 8''' 29^{iv} 53^{v} 37^{vi} 3^{vii} 45^{viii}.$$

Le reste donne les $\frac{3}{4}$ de la puissance moins les *choses* susdites (savoir, $\frac{3}{4} x^2 - \frac{1}{4} \sin 3^\circ . x$). Je multiplie ce reste par 4, il vient ($3x^2 - x . \sin 3^\circ$) trois fois la puissance, moins les *choses* (savoir x multiplié par) $3^p 8^\circ 24' 33'' 59''' 34^{iv} 28^{v} 15^{vi}$. Je multiplie 15 haussé ($= 15 . 60 = \frac{1}{4} 60^h$), j'ai $45^h . x^2 - x(47^h 6^\circ 8' 29'' \ldots)$, ce qui est l'équivalent du carré *mâl mâl* $= x^4$. Ensuite $45^h . x^2 = x^4 + x . M$ ou $47^h 6^\circ$, etc.

Abaissant d'un degré (en divisant par x) chacun des deux équivalents ou membres de l'équation, il vient : ($45^h . x = x^3 + M$).

45^h ou 60×45 fois les *choses*, égalent le cube et le nombre, qui est ici de $M = (47^h 6^\circ 8' 29'' 53''' 37^{iv} 3^v 45^{vi})$.

Ensuite on revient à l'artifice ingénieux par lequel on développe le cube, et on le joint au nombre (M), qu'on divise par 45^h jusqu'à ce qu'on ait la valeur de la *chose* (x), l'objet de la question, par les divers calculs dont nous avons exposé les détails.

Quoiqu'on ait encore imaginé d'autres méthodes, nous ne donnerons que celle-ci, pour éviter les longueurs; mais ceux qui voudraient examiner ces méthodes, les trouveront dans le commentaire cité, avec un exposé clair de leurs démonstrations.

SÉDILLOT.

LETTRE A M. GARCIN DE TASSY,

SUR MAS'OUD,

POËTE PERSAN ET HINDOUÏ.

Randalls Park, 28 octobre 1852.

Mon cher Monsieur,

Vous nous avez appris par l'intéressante découverte à laquelle vous ont conduit vos recherches sur la littérature de l'Inde, que le poëte qui a écrit les plus anciens vers *rekhtas* est précisément Muslih ud-

dîn Saadî, le plus connu en Europe des auteurs persans. Vous nous avez montré, le premier, le célèbre poëte moraliste de Schiraz, comme le coryphée, si ce n'est l'inventeur de ce genre de compositions, et vous avez pu ainsi relever, en quelque sorte, la valeur de l'hindoustani, en y associant un des plus grands noms de la Perse. J'ose penser que vous ne vous intéresserez pas moins à un fait semblable qui se rapporte à un dialecte plus ancien que celui employé par Saadî, et que l'essai que je vais tracer sur Mas'oud, poëte persan et hindouï, fera le pendant de la notice que vous avez donnée en 1843 dans le Journal asiatique, sous le titre de : *Saadî, auteur des premières poésies hindoustanies.*

Mas'oud, appelé Mas'oud-i Saad-i Selmân, c'est-à-dire Mas'oud, fils de Saad, et petit-fils de Selmân[1], est déjà connu des orientalistes par la courte notice de sa vie qu'on trouve dans le *Tazkira* de Daulet schâh[2], qui nous apprend qu'il a joui, dans son propre pays, d'une réputation beaucoup plus grande que celle que la rareté des manuscrits de ses ouvrages lui permet d'avoir actuellement. Ce n'est cependant qu'en li-

[1] On le nomme aussi plus simplement Mas'oud-i Selmân, et quelquefois ce poëte se sert à la fois comme takhallus de ses trois noms dans ses poésies. Nous devons ajouter que son *kounyat,* ou « sobriquet, » était Aboul Fazl, et que Aufî lui donne le titre honorifique de Saad uddaula wa uddîn.

[2] M. de Hammer donne la vie de Mas'oud dans son *Schöne Redekünste Persiens,* n° V, surtout d'après Daulet schâh. Il en est aussi question dans la *Rhétorique des nations musulmanes,* p. 61 du tirage à part.

sant les ouvrages biographiques moins connus, que nous apprenons que Mas'oud a écrit aussi des vers hindouïs, et même en si grand nombre, qu'il a pu compléter un diwân de gazals en cet idiome. A la vérité, les auteurs de ces biographies ne mentionnent pas tous le diwân hindouï de Mas'oud, et ceux mêmes qui en parlent[1] considèrent une telle composition comme si extraordinaire, qu'ils affectent de la décréditer, ou qu'ils tâchent de l'expliquer en affirmant que Mas'oud était né dans l'Inde. Les opinions varient, en effet, tant sur le lieu de la naissance de ce poëte, que sur d'autres points de l'histoire de sa vie. Pour éviter de reproduire les récits contradictoires de tant d'auteurs, il me paraît plus convenable de donner, d'une manière abrégée, le résultat de tous ces récits, en réservant, pour le discuter à part, le sujet qui a motivé cette notice.

La famille de Mas'oud habitait Hamadân, en Perse; mais son père, Khâja Saad ben Selmân, alla résider, selon les uns, à Lahore, selon d'autres, à Gazna, et y entra au service des princes Naçîrides. Ce fut à Lahore que naquit Mas'oud, d'après les autorités les

[1] Ceux qui le mentionnent sont : Muhammed Aufî عوفی, dans le *Lubâb ul Albâb;* Auhadî, dans le *Caaba-i Irfân* (la section de la lettre *m* manque dans la seule copie que je connaisse de son grand ouvrage, intitulé *Ourfât* عرفات); Alî Culî khân Daghistânî dans le *Riâz usschuarâ;* Gulâm-i Alî Husaïn, dans le *Khazâna-i Amira,* et Mirzâ Abou Tâlib khân, dans le *Khulâsat al Afkâr.* Les biographes qui n'en parlent pas sont Daulet schâh et Taquî Kâschî (*Khulâsat ul Aschaâr*), les auteurs de l'*Atesch keda* et du *Suhuf-i Ibrâhîm.*

plus respectables, vers la fin du règne du sultan Mas'oud ben Mahmoud. Daulet schâh, qui donne ce poëte comme natif de Djordjân, fixe le départ de son père au règne de Cabous dans ce pays. Saad jouit longtemps de la faveur des sultans gaznawis, et remplit quelques postes élevés sous leur gouvernement. Son fils hérita de ses honneurs, et devint ensuite juge dans les provinces du Seistan et du Zabulistan, où il déploya beaucoup d'habileté, et se distingua par d'importants services. Par suite d'intrigues de cour, et à cause, dit-on, de son attachement au prince Saïf uddaula Mahmoud, fils du sultan Ibrahîm, qui fut accusé de trahison, le sultan le fit mettre en prison, en 472 de l'hégire (1079-80 de J. C.[1]). Ce fut pendant son incarcération qu'il composa quelques-unes de ses plus belles élégies, qui furent dédiées à son patron offensé; mais qui ne lui valurent cependant pas son pardon. Le poëte resta enfermé jusqu'à la mort d'Ibrahîm, et il fut délivré à cette époque. Toutefois, il fut jeté de nouveau en prison sous le règne de Mas'oud, fils et successeur d'Ibrahîm, à cause de sa liaison avec Abou Nasr Parsâ, ou, selon quelques biographes, par suite des calomnies d'Abou Faradj Rounî, poëte du temps, qui avait accès à la cour. Cette fois, il demeura en prison vingt ou vingt-deux

[1] D'après Nizâmî 'Arûzî (dans le *Châr Macâla*), on informa Ibrâhîm du dessein qu'avait son fils de passer en Irac et de s'associer avec le sultan Melek schâh. Ibrâhîm envoya aussitôt saisir le jeune prince par un certain émir, nommé Camâdj قماج, et il le fit mettre en prison, ainsi que ses partisans, dans différentes forteresses du Khorasan. Mas'oud fut du nombre de ces derniers.

ans ; mais ce qui paraît certain, c'est qu'il y resta en tout trente-deux ans. Enfin, il fut relâché à la sollicitation d'un personnage éminent, nommé Thicat oul Moulk Tâhir Mischkâtî [1]. Quelques-uns disent que ce fut son premier emprisonnement qu'Abou Faradj occasionna; et il y a aussi une différence d'opinion sur la durée des deux emprisonnements. Comme l'historien Firischta ne décide pas si Ibrâhîm régna trente et un ou quarante et un ans, il n'est pas facile de déterminer, d'une manière précise, la durée de ces deux emprisonnements. Mas'oud paraît avoir été détenu, la première fois, dans le fort de Nâï [2], et ce nom donne naissance à des jeux de mots dans les vers que Mas'oud, comme beaucoup d'autres *rossignols en cage* de l'Orient, écrivit pendant sa captivité [3].

[1] ثقة الملك طاهر مشكاتی.

[2] On peut supposer que la forteresse ou le château de Nâï est celui de Nischapour, en Khorasan.

[3] نای «flûte, chalumeau». Voici, entre autres, un rubâî où se trouve cette allusion :

ای نای ندیده ام دل شاد از تو
نایِ تو ولیکن نرمن باد از تو
جز ناله مرا چو نای نکشاد از تو
ای نای مرا چو نای فریاد از تو

Les élégies que Mas'oud écrivit en prison sont nommées *habsiyah* حبسیّه «élégies de prison»; et ses *casidas* à la louange du sultan Amir Thicat, sont nommées *madhiyah* مدحیه «pièces d'éloge».

Aufî, dont l'ouvrage est écrit d'un style très-élevé, joue aussi sur le

Il charma aussi ses ennuis par l'amusement plus orthodoxe d'apprendre par cœur le Coran.

Dégoûté d'un monde qu'il n'avait guère connu qu'en prison, et des princes dont il n'avait éprouvé qu'injustice, Mas'oud passa le reste de ses jours dans la tranquillité de la vie privée, et il n'employa plus son talent poétique qu'à célébrer l'unité des êtres en Dieu et les choses spirituelles, et à jouir de la société des savants et saints hommes qui le fréquentaient, ou comme élèves, ou comme amis. Sa mort eut lieu à Gazna, en 515 (1121-22 de J. C.), ou selon Taquî Kâschî, le plus exact de tous les biographes, en 525 (1130-31).

La première mention du diwân hindî de Mas'oud se trouve dans le *Lubâb ul albâb* de Aufì, qui est la plus ancienne biographie des poëtes persans, et qui, par conséquent, doit naturellement avoir une grande autorité. Cette mention est faite succinctement; mais comme un fait incontestable. On y lit : « Il (Mas'oud)

mot نای (et نی, qui a le même sens), et il fait cette seule allusion à l'emprisonnement de notre poëte. Voici ses expressions :

گاه چون نی بشکر فضل وافضال کام جان جهان را شیرین کردی وگاه در قلعهٔ نای تلخیٔ زهر حادثه تجرّع نمودی

Ceci rappelle l'admirable commencement du *mesnawi* de Djelâl-uddîn Roumî :

بشنو از نی چون حکایت میکند

et cet hémistiche de Hâtif Isfahânî :

چونی نالدم استخوان از جدائ

Mes os gémissent comme la flûte, à cause de ma séparation de toi.

est auteur de trois diwâns, un en arabe, un en persan et un en hindouï [1]. » Auhadi copie purement et simplement cette assertion; mais le *Riyâz usschuarâ*[2] et le *Khazâna-i a'mira* paraissent mettre en doute le fait, ou penser du moins que, dans ce cas, Mas'oud doit avoir été natif du pays où l'on parle l'hindouï, langue qui, selon le *Riyâz*, « est comme un océan sans limite, et que personne ne peut apprendre, si ce n'est dans sa plus tendre enfance, surtout pour l'écrire; car la simple connaissance d'une langue et l'habileté nécessaire pour l'écrire sont deux choses fort différentes. On doit donc présumer que Mas'oud était né dans l'Inde. »

L'auteur du *Khazâna*, qui donne une longue notice sur Mas'oud dans celle de son fils Abou Saad ben Mas'oud, cite le *Riyâz*, et déclare adopter la même opinion en l'appuyant de quelques vers adressés par Mas'oud à un des monarques gaznévides. Il dit que Saad, père de Mas'oud, avait été, pendant soixante ans, au service de ces princes; il parle d'un fils et d'une fille de Mas'oud, nés sur leur territoire, et il mentionne aussi deux de ses sœurs et d'autres parents qui y ont vécu longtemps. D'après ces circonstances, il conclut, contre l'autorité de Aufî, que Mas'oud doit être né à Gazna et non à Hamadân.

Dans tous les cas, que la ville natale de Ma-

[1] اورا سه دیوانست یکی بتازی ویکی بفارسی ویکی بهندوی

[2] Et non *Riâzat*, comme il a été mis par erreur d'après un manuscrit incorrect, dans la notice qui a paru dans le *Journal of the royal asiatic Society*.

s'oud soit Gazna ou Hamadân; qu'il soit né dans le pays du Hindî, ou qu'il soit allé s'y fixer dans sa première jeunesse, il est toujours hors de doute qu'il a écrit des compositions poétiques en hindî. Ainsi nous avons à enregistrer le fait aussi curieux qu'intéressant, qu'un poëte persan célèbre est auteur d'un diwân hindî, ou bien, ce qui est presque aussi remarquable, qu'un poëte *indien* a écrit des poésies persanes dans un style qui a été jugé digne d'être imité par Khacânî et Félékî, et qui a mérité d'être loué par les plus grands poëtes, tant d'entre ses contemporains, que de ceux qui sont venus après lui: Sanâî, Moukhtarî, Abd oul Razzâc, Mouïzaï, Adîb Sâbir, et même par son rival en poésie, Abou'l Faradj [1], et par le fameux critique persan Raschîd uddîn Watwat.

Mas'oud n'est pas, à la vérité, le seul poëte oriental qui se soit distingué par la flexibilité de son talent poétique, particulièrement dans des contrées comme l'Inde musulmane et la Turquie, où il y a un langage pour la religion et la loi, c'est-à-dire l'arabe, une langue littéraire, c'est-à-dire le persan, et enfin une langue usuelle, c'est-à-dire ici le turc, soit osmanlî, soit oriental, et là l'hindoustani. Gulâm-i Alî Azâd se vante, dans son *Khazâna,* déjà cité, d'avoir écrit un diwân arabe et un persan, outre ses compositions en hindî et en urdû. L'*Histoire de la littérature hindoustanie* offre plusieurs exemples pour l'arabe, le persan et le rekhta, comme le *Geschichte des Osma-*

[1] On trouve des notices sur tous ces poëtes dans l'ouvrage de M. de Hammer, XL, XXXIX, XXIX, XXX, L, XVIII, XXXIV, X.

nischen Dictkunst pour l'arabe, le persan et le turc. *Danâ-ï seh lisân* et *Sâhibu alsinâti salasat*[1] sont parmi les savants musulmans des titres littéraires aussi connus et appréciés que l'était à Rome celui de *utriusque linguæ doctus* dans le siècle d'Auguste. Ces poëtes bilingues et trilingues ont même adopté d'autres noms, comme *takhallus*, selon les différentes langues dans lesquelles ils ont écrit. Ainsi, nous avons, dans la littérature hindoustanie, Nizâm ou Asaf; et Mîr Alî Schîr, qui offre un remarquable exemple de facilité et de fécondité, s'est appelé *Fénâï* ou *Fânî* dans ses gazals persans, et *Néwâï* dans ceux qu'il a écrits en turc djagataï. Ce qui est le plus remarquable dans les compositions de Mas'oud en hindî, c'est peut-être, d'abord, la difficulté de l'idiome qu'il a employé, et qui est reconnue par ceux mêmes à qui il était familier; puis l'ancienneté de la date de ces poésies. En effet, les monuments les plus anciens du dialecte indien mis en œuvre par Mas'oud ne datent que du VIe siècle de l'hégire[2]. Ainsi notre poëte, qui mourut le plus tard en 525, doit compter parmi les plus anciens auteurs hindîs, s'il n'est pas même le plus ancien de ceux que nous connaissons.

Malheureusement on n'a donné, dans les tazkiras qui font mention de Mas'oud, aucun extrait de ses

[1] دانای سه لسان = صاحب السنة ثلثة

[2] Chand, qui vivait à la fin du XIIe siècle, est auteur d'une des plus anciennes productions hindîes. (Voyez l'*Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie*; et la préface des *Rudiments de la langue hindouie*.)

poésies hindîes, probablement parce qu'il aurait été déplacé dans une anthologie persane, quoiqu'on trouve néanmoins quelquefois dans ces biographies anthologiques de courts spécimens en arabe. Peut-être aussi, l'âge reculé dans lequel ces poésies ont été écrites peut faire supposer que l'auteur s'est servi du caractère dévanagari, qu'il aurait été choquant d'introduire dans un manuscrit persan, quand même l'écrivain eût été capable de s'en servir. Au surplus, aucun des biographes dont nous parlons n'a pris la peine de dire si le diwân hindî de Mas'oud se trouvait encore de son temps, ou s'il en restait des fragments.

Quant au diwân arabe, le *Khazâna* le place dans la même catégorie que le *anca*, et que la pierre philosophale. Il en donne cependant une très-courte citation d'après des extraits conservés dans le *Hadâïc ulsihr*. Le diwân que Mas'oud écrivit en persan paraît également peu connu, et s'il n'est pas tout à fait comme le *anca*, il est au moins comme un *anca* écourté et sans ailes. Il contenait, selon quelques auteurs, quinze mille, et selon d'autres, dix, six ou cinq mille *baïts* de toutes les variétés des mètres. L'auteur du *Khazâna* en avait vu un exemplaire complet de quinze mille *baïts*, et Taquî Kâschî, un exemplaire de six mille seulement. Ce dernier écrivain avait trouvé ces vers si admirables, qu'il en avait copié quatre mille six cent cinquante dans son Anthologie. Je ne connais que trois manuscrits de ce dernier diwân en Europe : le premier, qui est en ma possession

et qui est plutôt un recueil de *mucattaât* ou de fragments qu'un diwân et deux manuscrits du même genre, mais plus amples, qui se trouvent au British Museum. Au surplus, de nombreux extraits de ce diwân se lisent dans les tazkiras persans; il y en a, par exemple, cinq cents *baïts* dans le *Atesch Kédah.* On admire surtout un quatrain (*rubâï*) qui a une triple rime, et qu'Arzû considère comme n'ayant été égalé par aucun poëte, dans le monde. L'auteur du *Khazâna* nous apprend aussi que Mas'oud a composé un *mesnawî* digne de grands éloges, et dont il cite les premiers vers. C'est une description du *Barschakâl*[1], ou de la saison des pluies dans l'Inde, et elle est évidemment dictée par la vue du tableau que le poëte présente, soit qu'il soit né dans ce pays, soit qu'il y ait habité[2].

[1] برشكال. Cette expression, qui est indienne, dérive des mots sanscrits वर्ष «pluie,» et काल «saison.»

[2] Voici deux vers des dix-huit qui sont cités dans le *Khazâna* :

برشكال اى بهار هندوستان
اى نجات از بلاى تابستان
دارى از تير مه بشارتها
باز رستم از ان حرارتها

[2] Le contentement que le poëte éprouve à l'arrivée de la saison des pluies, qui rafraîchit l'air et calme ainsi la chaleur brûlante, rappelle ce passage du poëme des saisons :

«Bear me Pomona to thy citron groves, etc.»

Voici le rubâï à triple rime dont il a été parlé :

لرزان زبلا چو ترك دانه يارم
وآنگاه همى ببرك خوانه كارم

Il y a aussi, dans différentes biographies, des notices sur Saad, père de Mas'oud, et sur Abou Saad, fils de Mas'oud. Khâja Saad, fils de Salmân, était, comme nous l'avons déjà dit, natif de Hamadân, d'où il alla se fixer à Lahore. Il est auteur de différentes pièces de vers, mais qui étaient déjà perdues dès le temps de Auhadî, qui vivait sous Schâh Abbâs et et Jahânguîr.

Selmân, père de Saad, paraît avoir aussi été poëte; et ainsi Mas'oud hérita du talent de deux générations, et le légua encore à son propre fils. Je manque, du reste jusqu'ici, de renseignements sur l'aïeul de notre poëte.

Quant à Abou Saad, le *Khazâna*, d'après le *Heft Iclîm*, rapporte qu'un jour, pour mettre son talent à l'épreuve, on lui proposa, dans une assemblée (*madjlis*) que tenait le sultan Behramschâh de Gazna, de composer un *rubâï* de l'espèce dite *lâzim*, en y introduisant les mots *gul* et *rukh*. Il réussit à merveille, et le sultan, pour le récompenser, donna ordre de lui remplir la bouche de pièces d'or. La même anecdote est rapportée dans le *Suhuf* du poëte Saîd Saad, qu'on y distingue de Mas'oud; mais sans dire que c'était son fils. Il est de fait que les noms patro-

اشکی که همی تنگرگ رانـد بـارم
عمری که همی بمرگ مـانـد دارم

L'abondance des extraits que nous avons indiqués comme étant accessibles au lecteur, nous dispense de citer d'autres spécimens des poésies persanes de Mas'oud. M. de Hammer donne aussi la traduction d'un fragment cité par Daulet schâh.

nymiques de Saad et de Selmân jettent de la confusion parmi les différents membres de la famille de notre poëte. Dans quelques manuscrits, et spécialement dans ceux du tazkira de Daulet schâh, le mot Selmân est écrit Suleimân, ce qui est une erreur.

Telles sont, mon cher Monsieur, les particularités qu'il m'a été permis de réunir relativement à Mas'oud, l'auteur d'un diwân hindî, et sur lesquelles j'ai voulu appeler votre attention.

Actuellement, à propos du parallèle que j'ai établi dans cette lettre entre Saadî et Mas'oud, permettez-moi d'ajouter un mot sur le tazkira de Câïm, ou plutôt de Quiyâm uddîn, dont Câïm est le surnom poétique, tazkira dans lequel l'auteur du *Majma' ulintikhâb* a pris ce qu'il dit sur les poésies hindîes de Saadî, et qui était inconnu en Europe à l'époque où vous avez fait connaître le fait que je rappelle. Je possède actuellement une copie de ce diwân, dans un volume qui m'a été dernièrement prêté par mon honorable et savant ami le docteur Sprenger, de Calcutta, volume qui contient aussi, sous la même couverture, le tazkira persan intitulé *Hémîscha Bêhâr*, qui est également rare. L'ouvrage de Quiyâm uddîn, qui n'est pas très-étendu, se divise en trois *tabacah* ou « classes, » dans lesquelles sont placés les poëtes les plus anciens, ceux d'une antiquité moyenne, et enfin les poëtes modernes. Il y a en tout environ cent dix poëtes. Saadî, comme le plus ancien, occupe la première place du premier tabacah. La collation du passage cité dans le *Majma'* n'offre pas

d'importantes variantes, et elle confirme les leçons que vous avez adoptées. Je regrette de ne pouvoir rien ajouter sur ce qui concerne les vers rekhtas de Saadî, d'après sa biographie qui se trouve dans près de vingt tazkiras que je puis actuellement consulter. Ces notices n'offrent partout que les faits connus et les mêmes anecdotes. Probablement les tazkiras dont il s'agit, n'envisageant Saadî que comme poëte persan, n'ont pas attaché d'importance aux vers qu'il a écrits dans un langage étranger, quoique ce fait paraisse, au surplus, constant.

Je suis, etc.

N. Bland.

OBSERVATION.

Depuis la rédaction de cet intéressant morceau de biographie indo-persane, le Dr Sprenger a publié, dans le Journal asiatique de Calcutta (n° VI de 1852, p. 513 et suivantes), un article dans lequel il met en doute le fait dont il s'agit ici, et il revient à l'opinion que j'avais exprimée dans le premier volume de mon Histoire de la littérature indienne, p. 434, avant de connaître la biographie de Kamâl, qui m'a fait changer d'idée et a donné naissance à la notice spéciale que j'ai publiée en 1843 dans le Journal asiatique. J'avais suivi, dans mon histoire, Fath Ali Huçaïnî Gurdézî, qui attribue à un autre Saadî les vers hindoustanis qu'une tradition conservée dans l'Inde met sous le nom du célèbre poëte de Schiraz.

Le raisonnement du savant secrétaire de la Société asiatique de Calcutta est celui-ci : Câïm, qui rédigea son tazkira en 1754, est le premier des biographes indiens qui ait affirmé, d'après une tradition populaire reçue de son temps, que Saadî a écrit des vers hindoustanis; mais Gurdézî, qui avait écrit sa

biographie trois ans auparavant, contredit positivement cette assertion, et fait connaître le véritable auteur des vers attribués à Saadî. Il est donc probable que Câïm, dont on invoque le témoignage, n'aurait pas énoncé son assertion, s'il eût connu la dénégation de Gurdézî, dont l'ouvrage n'était pas parvenu jusqu'à lui.

Je n'ai pas de peine à admettre que l'assertion de Câïm repose sur une tradition reçue dans l'Inde, et, en effet, Gurdézî a combattu, non pas l'assertion de Câïm, qu'il ignorait, puisqu'il a rédigé sa biographie avant celle de Câïm, mais l'opinion générale de ses compatriotes. Câïm eut peut-être modifié son opinion s'il eût connu la dénégation de Gurdézî. C'est encore admissible; mais, dans tous les cas, Kamâl, qui a connu toutes les biographies antérieures à la sienne, tant du nord que du midi, et par conséquent celle de Gurdézî, Kamâl, dis-je, a été instruit des objections opposées à la tradition populaire, et cependant il n'en a tenu aucun compte, et il a reproduit, en la confirmant, l'assertion de Câïm. Il y a plus, il a persisté dans ce sentiment jusqu'en 1843, ainsi qu'on doit le conclure de la lettre que le regrettable M. Newbold m'écrivit cette année-là de Karuaûl, dans la présidence de Madras, et qui fut publiée, à la même époque, dans le Journal asiatique. Cependant Kamâl avait alors résidé plus de quarante ans dans le Décan, et il eût pu entendre parler de ce Saadî du Décan, avec lequel, selon Gurdézî, on a confondu le célèbre poëte de Schiraz.

Voilà donc deux assertions très-positives, soutenues l'une et l'autre par des biographes distingués, qui ont écrit sur les poëtes hindoustanis. Câïm et Kamâl admettent Saadî de Schiraz parmi les poëtes indiens, et assurent qu'il a écrit des vers rekhtas pendant son séjour dans l'Inde. Gurdézî, Mîr Taquî et Schorisch pensent, au contraire, que le Saadî qui a écrit en hindoustani est différent du premier. Je ne parle pas des autres biographes qui se taisent sur ce point. Or c'est Gurdézî qui, le premier, a signalé ce Saadî du Décan, dont on ne donne ni le *alam* « prénom, » ni les surnoms honorifiques;

car Saadî n'est qu'un nom de relation, dérivé de *saad* « bonheur. » Mais ce Saadî, qu'on ne désigne sous aucun autre nom, et sur lequel on ne donne aucune espèce de renseignement, ne serait-il pas Saadî de Schiraz lui-même, appelé du Décan ou *Dakhnî,* parce qu'il écrivit les vers dont il s'agit dans la partie de l'Inde ainsi nommée, et dans le dialecte hindoustani propre à cette contrée, c'est-à-dire en dakhnî ? Tant qu'on ne dira pas au juste ce qu'est ce Saadî du Décan, on est en droit de mettre en doute son existence ; et quand même elle serait réelle, il ne s'ensuivrait pas que Saadî de Schiraz n'eût pas écrit en hindoustani. Le fait resterait toujours très-probable, si l'on ne veut pas en admettre la certitude que semble y donner la tradition. Pourquoi, en effet, Saadî, qui voyagea dans l'Inde à plusieurs reprises, et qui dut nécessairement en parler la langue usuelle, n'aurait-il pas écrit des vers dans cette même langue, comme il en a écrit en arabe ? Mais la tradition ne dit pas seulement que Saadî écrivit des vers hindoustanis, elle ajoute qu'à son voyage à Dehli, Saadî vit l'amir Khurrau, et que ce poëte, qui a incontestablement écrit un assez grand nombre de vers hindoustanis, ne les fit qu'à l'imitation de l'écrivain célèbre dont il admirait le talent.

GARCIN DE TASSY.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 1853.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu ; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Vullers, qui envoie

à la Société le premier cahier de son Dictionnaire persan-latin. Il prie le Conseil de le recommander aux membres de la Société. Il demande que la Société souscrive à son ouvrage. Il sera répondu à M. Vullers que, par décision adoptée par la Société, elle ne prend plus de souscriptions.

On procède, par voie de scrutin, au renouvellement de la commission du Journal. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

MM. Grangeret de Lagrange, Mohl, Garcin de Tassy, Dulaurier, Bazin.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AOUT 1853.

Le procès-verbal de la séance dernière est lu; la rédaction en est adoptée.

Sont proposés et reçus membres de la Société :

MM. Lequeux, chancelier drogman du consulat de Jérusalem;
Le Dr Jules Fürst, professeur à Leipzig;
D'Obeilly, professeur de littérature ancienne et des sciences naturelles, à Castres.

M. Breulier lit un rapport sur un ouvrage de M. Delâtre, intitulé : *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit.*

On donne lecture d'une lettre de M. Guerrier Dumast, à Nancy, qui accompagne sa brochure, intitulée : *L'Orientalisme rendu classique,* et dans laquelle il appelle l'attention de la Société sur la question de l'élargissement de l'enseignement des langues orientales qu'il propose.

M. Mohl annonce la prochaine publication du commencement de la *Collection des auteurs orientaux,* publiée par la Société asiatique, par le premier volume des *Voyages d'Ibn Batoutah,* dont l'impression est presque terminée. Le Conseil fixe le prix du volume à 7 francs 50 centimes, avec une diminution d'un tiers pour les membres de la Société.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Annuaire des établissements français de l'Inde, pour l'année 1853,* par M. Sicé. Pondichéry, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *Chrestomathie aus sanskrit Werken,* von Theodor Benfey. Vol. I. Leipzig, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *L'Orientalisme rendu classique,* avec une lettre adressée à M. Mohl sur la langue perse, par M. Guerrier Dumast. Nancy, 1853, in-8°.

Par la Société, *Journal of the asiatic Society of Bengal,* n[os] LVII et LVIII.

Par la Société. *Journal of the archæological Society of Delhi.* Janvier 1853. Delhi, in-8°.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 1853.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, et la rédaction en est adoptée.

Est proposé et admis comme membre de la Société :

M. le docteur W. H. Scott, d'Édimbourg.

On donne lecture d'une lettre par laquelle le directeur de l'Imprimerie impériale informe la Société que S. M. l'Empereur lui accorde un nouveau crédit de 1,500 francs, pour l'impression du 2[e] volume des *Voyages d'Ibn Batoutah.*

M. Defrémery lit un mémoire intitulé : *Nouvelles recherches sur les Ismaéliens ou Bathyniens de Syrie, plus connus sous le nom d'Assassins.*

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Ibn-el-Athiri chronicon quod perfectissimum inscribitur, volumen duodecimum idemque ultimum, annos h. 584-628 continens, ad finem codicis Upsaliensis collatis passim Parisinis, edidit Car. Joh. Tornberg. Upsaliæ, 1853, in 8°.

Symbolæ ad rem numariam Muhammedanorum, ex museo

regio Holmiensi; edidit Car. Joh. Tornberg. Upsaliæ, 1853, in-4°.

The original sources for the biography of Mahomet. Calcutta, 1853, in-8°.

Journal of the Bombay branch of the royal asiatic Society. January, 1853, in-8°.

Bulletin de la Société de géographie. Juin, 1853, in-8°.

Journal des Savants. Août 1853, in-4°.

Le Mobacher, journal algérien. Juillet, août, in-fol.

Grammatica linguæ thaï, auctore D. J. Bapt. Pallegoix, episcopo Mallensi, vicario apostolico Siamensi. Ex typographia collegii Assumptionis B. M. V. in civitate regia Krŭng Thèph măhá năkhon sí Ajŭthăja, vulgo Bangkok. Anno Domini 1850. In-4°.

Mgr J. B. Pallegoix vient de publier sous ce titre une grammaire de l'une des langues les plus importantes de la presqu'île au delà du Gange : la langue thaï ou siamoise. Après avoir habité près de vingt ans le royaume de Siam, et avoir eu des rapports journaliers avec les différentes classes de la société, il a été à même d'apprendre parfaitement cette langue, tant parlée qu'écrite.

Constatons d'abord que cet ouvrage a été imprimé avec des types gravés par des chrétiens de Malakka et fondus par les soins de J. H. Chandler, fondeur de la mission des Baptistes de Bangkok.

Dans un premier chapitre, l'auteur traite de l'origine, du nom, et de la nature de la langue thaï; il lui paraît certain, qu'ainsi que celle de Lao, elle a tiré son origine des Brahmanes de l'Inde. Quant au nom de *thaï,* il remarque qu'autrefois les Siamois appelaient leur langue *săjámă phasá,* langue săjám (siam, siamoise); mais que par la suite, et probablement sous le règne de P'hraă Ruáng, qui secoua le joug de Camboje, les Siamois adoptèrent le mot de *thaï,* ou *libres,*

et par cela même ils appellent leur langue *phasá thaï* « langue des hommes libres ».

Ainsi donc avec Mgr Pallegoix, et malgré l'usage souverain, laissons au peuple qui s'en honore, et que nous devons honorer, le nom de Thaï, et repoussons avec lui celui de Siamois, comme glorieux souvenir d'affranchissement de son antique esclavage.

La langue thaï vulgaire, ajoute le prélat, contient peu de mots étrangers, c'est-à-dire lao, cambojiens, chinois, malays; mais la langue sacrée, au contraire, n'est presque entièrement formée que de sanscrit et de pali, appropriés toutefois au génie de la langue thaï.

Mgr Pallegoix donne l'alphabet, avec d'amples et d'utiles détails sur les sons et la prononciation.

Suit un tableau des tons figurés le plus exactement possible par les notes musicales; puis viennent toutes les parties de la grammaire, d'après l'ordre admis dans les grammaires latines, avec une liste des principales numérales thaï, c'est-à-dire des syllabes indiquant l'espèce des mots qu'ils accompagnent, remarquable singularité usitée chez les Chinois, chez les Malays et chez la plupart des autres peuples de l'extrême Orient. C'est ainsi qu'ils diront : *tharak song khon* « enfants deux individus », pour deux enfants : comme l'on dirait en malay انق دوا اورڠ, *anaq doua orang*, pour l'équivalent.

Enfin, une syntaxe et un chapitre concernant les idiotismes, dont un certain nombre sont communs à tout l'extrême Orient.

Différents textes sont donnés à titre d'exercices avec une traduction latine en regard; mais ils seraient de peu d'utilité pour celui qui n'aurait d'autre guide que cette grammaire dans l'étude de la langue thaï. Un vocabulaire des mots contenus dans l'ouvrage eût été indispensable, et sans son secours il est à peu près impossible de comprendre le mot à mot des textes dont une traduction plus ou moins libre est le seul aide offert à l'étudiant; mais le savant et persévérant évêque de Mallos va bientôt remédier à cette omis-

sion, en publiant un dictionnaire étendu de la langue thaï, fruit de longues années de travail.

Des spécimens de vers thaï, une chronologie du royaume de Siam, extraite de ses Annales de Siam, intitulées *Phŏngsá vădan,* et allant jusqu'à l'année 1196 de la petite ère de Siam, ou 1834 de l'ère chrétienne; une table géographique des principales villes de Siam; un catalogue des principaux livres thaï, celui des livres sacrés des Bouddhistes, et un aperçu du système bouddhique selon les Siamois, complètent l'ouvrage.

Nous avons à regretter que l'auteur ait préféré la langue latine à sa langue maternelle, bien que prêtant à son œuvre un caractère plus savant. Selon nous, la langue française eût imprimé, à son œuvre, un cachet plus en harmonie avec le but qu'il voulait atteindre, et certainement le français ou l'anglais sont aussi généralement compris que le latin.

Nous ne terminerons point cette courte notice sans exprimer à Mgr Pallegoix notre reconnaissance pour son précieux travail, évidemment supérieur à tout ce qui a déjà paru sur cette matière, tant par le nombre des faits qu'il renferme, que par la justesse de ses définitions. Nous savons qu'aujourd'hui le savant prélat, à qui nous devons tout récemment la formation du catalogue des manuscrits siamois de la Bibliothèque impériale, a fait graver sous sa direction, à l'Imprimerie impériale, de nouveaux caractères thaï infiniment supérieurs à ceux qui existent, et a livré aux presses de cette imprimerie un dictionnaire complet de la langue thaï, et le monde savant devra à la persévérance de Mgr Pallegoix l'étude, désormais facile, de cette langue de l'extrême Asie.

L. Léon de Rosny.

JOURNAL ASIATIQUE.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1853.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE

SUR L'ORIGINE ET LA CONSTITUTION DES BIENS DE MAIN-MORTE, EN PAYS MUSULMAN,

PAR M. BELIN.

Les *ouaqfs*, ou biens de main-morte, occupent une grande place dans la constitution territoriale des pays musulmans; et, à ce titre, cette institution a, depuis longtemps, attiré mon attention, et m'a fourni un sujet d'études intéressantes. En effet, l'origine de ces dotations qu'on pourrait, en quelque sorte, désigner sous le nom de *majorats religieux*, remonte à l'établissement de l'islamisme et à Mahomet lui-même; car, dans un grand nombre de versets de son livre, le prophète musulman exhorte les vrais croyants à faire, en vue de Dieu et de son amour (*fi-sébîlillâhi*), l'offrande et l'abandon de tout ou partie de leur fortune, voire même le sacrifice de leur personne. Il m'a donc paru intéressant d'étudier avec soin, et sous ses divers aspects, l'histoire de ces sortes de dotations, et de suivre le développement, les modifications et le caractère de permanence que la piété des princes et des peuples leur a donnés ultérieurement.

Un voyage en France m'a contraint d'interrompre momentanément ce travail, dont je ne puis offrir aujourd'hui qu'un extrait aux lecteurs du Journal asiatique; cet extrait se compose de deux documents juridiques, émanés, le premier, du tribunal du qâdi de Constantinople, et le second,

du *mehkèmè* de Galata, l'un des faubourgs de la capitale; ces documents font partie de la collection de mes manuscrits turcs; ils sont l'œuvre d'une main turque à la fois élégante et exercée; et les caractères d'authenticité dont ils sont tous deux revêtus leur donnent, à mon avis, un certain intérêt, au point de vue pratique.

Des savants judicieux et profonds se sont déjà amplement occupés de la question des *ouaqfs*, et l'ont traitée avec une supériorité incontestable; j'espère, toutefois, qu'ils me permettront de glaner dans le champ qu'ils ont délaissé, et qu'ils voudront bien accueillir cet essai avec quelque indulgence.

Paris, septembre 1853.

PIÈCE N° 1.

ENREGISTRÉ AU PETIT REGISTRE DES *OUAQFS* (FONDATIONS PIEUSES), FOLIO....

Charte (titre légal) du *ouaqf* de la noble mosquée construite en Roumélie[1] par l'illustre *vézîr*[2], ancien *Bostândji-bâchi*[3], Othmân-Pâchâ.

[1] L'empire Ottoman se divise en deux sections, parfaitement indiquées dans l'ordre judiciaire: la Roumélie et l'Anatolie; elles sont placées chacune sous la haute juridiction de deux grands juges (*sadreïn*) qui prennent le titre de grand-juge de Roumélie (*sadri-roum*) et grand juge d'Anatolie (*sadri-anadolou*). (Cf. d'Ohsson, *Tableau de l'Empire Ottoman*. Paris, 1788, t. IV, 2e part. p. 531 et suiv. Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman*, trad. de Hellert, Paris, 1835, t. XVII, p. 3 et suiv. Bianchi, *Notice sur le premier Annuaire de l'Empire Ottoman*, Journal asiatique, janvier 1848, p. 1 et 2; Ubicini, *Lettres sur la Turquie*, Paris, 1851, p. 33 et suiv.)

[2] La dignité de *vézîr* se donne, en Turquie, en dehors de l'échelle hiérarchique; le grade de *mouchîr*, dont il sera parlé plus bas, emporte avec lui cette qualité. Soïouti (*Kitâb el-Aouâîl*, chap. des noms et surnoms, de mon ms.) dit que le premier personnage qui porta ce titre, dans l'islâm, fut Abou-Selma Hafs ibn-Suleïmân el-Khilâl, vézîr d'Aboul-Abbas es-Saffâh, chef de la dynastie abbasside.

[3] Le *Bostândji-bâchi* était l'un des premiers officiers de la cour

Vers. — Dans ce livre, la lumière des bonnes œuvres est éclatante, et tout ce qu'il contient est d'une légalité incontestable.

Ce *ouaqf* est devenu obligatoire, en vertu d'une sentence juridique; les stipulations bienfaisantes qui y sont attachées ont été faites d'après les principes légaux *reconnus par toutes les sectes musulmanes comme n'étant sujets à aucun doute*[1].

Agrée, ô Seigneur! le but que le fondateur s'est proposé; et pardonne-lui, dans l'immensité de ta miséricorde!

Telle est l'opinion du soussigné Ahmed[2], qui se consacre aux fonctions judiciaires dans la ville d'Istambol[3], le centre des bonnes œuvres[4]. L. S[5].

Louanges à l'élu de Dieu, bénédictions à son prophète Mahomet, à sa famille, et à ses compagnons imbus de ses principes!

ottomane, et, en même temps, le grand maître des forêts. (Cf. d'Ohsson, *Tableau de l'Empire Ottoman*, Paris, 1788, t. IV, p. 27; Hammer, *loc. laud.* t. XVII, p. 62.)

[1] نصّ *nass*. Consultez, sur la signification technique de ce mot, Mirza Kazem-Beg, *Journal asiatique*, février 1850, p. 185.

[2] Nom du qâdi qui a reçu l'acte.

[3] On écrit aussi quelquefois *Islâmboul;* c'est ainsi qu'on lit sur le cachet officiel du chargé d'affaires actuel de Perse en Turquie: حاجی میرزا احمد خان مصلحت‌گذار دولت علیهٔ ایران مقیم اسلامبول «Hâdji Mirza Ahmed Khân, chargé d'affaires de la Sublime cour d'Irân, à Constantinople.» Le qâdi de Constantinople, *Istâmbol qâzîci* ou *efendîci,* occupe la troisième place de la magistrature; il prend rang après les *qâzi-'asker* (d'Ohsson, t. IV, 2e part. p. 541).

[4] Ces vers sont du mètre *hadjaz.*

[5] Le cachet du qâdi porte l'inscription suivante : احمد كل حال الله المتعال «Je loue en toute circonstance le Dieu très-haut, qu'il soit exalté!» Le mot *ahmedou,* qui fait ici fonction de verbe, représente le nom du qâdi; on le retrouve également, comme suit, dans le cachet particulier du chargé d'affaires de Perse cité plus haut:

Les gens éclairés et les hommes perspicaces n'ignorent pas que, dans ce monde trompeur et dans ce siècle perfide, le bonheur n'est qu'une ombre fugitive, la vie une courte station[1], et que la santé est toujours accompagnée d'infirmités, et la gloire mêlée d'opprobre. Aussi, l'homme vertueux, clairvoyant et sage est celui qui, pénétré du sens de ce verset[2]: « Je n'ai créé les hommes et les génies que pour m'adorer et me servir, » prépare avec une conduite saine et droite, pendant cette vie, le viatique de la vie future; et qui, se plongeant dans de sages méditations sur le sens de cette parole : « La vie présente est le champ de culture de l'autre vie[3], » sème en ce monde la graine des bonnes œuvres, cultive la semence de la vertu, et consacre enfin la plénitude de ses moyens à l'accomplissement d'œuvres pies et méritoires. — La pensée de l'autre vie doit être, en ce monde, le devoir de tout esprit net et sain; c'est le but que toute nature droite doit se proposer.

من ياتى بعدى اسمه احمد « Celui qui viendra après moi se nomme Ahmed. » (Voyez sur ce cachet et le *paraclet* auquel il fait allusion, les *Monuments musulmans du Cabinet de M. le duc de Blacas*, par M. Reinaud, Paris, 1828, t. II, p. 71.)

[1] On lit dans le *Sahîh* de Boukhâri (titre *Kitâb edda'ouât*), de mon ms., le *hadîs* suivant: كن فى الدّنيا كانك غريب او عابر سبيل « Considère-toi, dans ce monde, comme un étranger ou comme un simple voyageur. »

[2] *Coran*, chap. LI, vers. 56.

[3] Les Arabes disent aussi : يحصدون الناس ما هم يزرعون « Les hommes recueilleront ce qu'ils auront semé. » (M. Reinaud, *Mon. ar.* t. II, p. 266.)

D'après cela, le noble ministre, le sage *mouchîr*[1], le *vézîr* éclairé, le droit conseiller, l'homme aux œuvres pies et bienfaisantes, et qui recherche sans cesse l'occasion de faire le bien, S. Exc. Othmân-Pâchâ (que Dieu lui accorde l'objet de ses vœux et de ses désirs!), présentement lieutenant (*alter ego*) du grand vézirat et de la délégation suprême[2] à Constantinople, siége du gouvernement de la Sublime-Porte (que le Très-Haut la préserve de tout malheur!), voulant cheminer aussi dans la voie des hommes généreux dont la charité se manifeste chaque jour et dont les actes de bienfaisance ont un caractère durable, a désiré se conformer au texte de cette parole véridique : « Tout ce que l'homme a fait pendant sa vie disparaît avec lui au moment de la mort, à l'exception de trois choses seulement : le fils vertueux qui prie pour lui; la science qu'il a acquise, et dont on tire profit, et enfin l'aumône[3], qui se reproduit constamment. »

[1] مشير مشترى تدبير litt. le *mouchîr,* dont l'opinion, les sentiments sont placés sous l'influence de la planète de Jupiter. Le grade de *mouchîr* est supérieur à celui de lieutenant général. (Voyez sur ce mot, M. Bianchi, *Journal asiatique,* septembre 1847, p. 183. Cf. aussi sur l'influence des planètes présidant aux différentes situations de la vie sociale, M. Reinaud, *loc. laud.* t. II, p. 378.)

[2] Le lieutenant du grand vézîr était le *kiahia-beï* ou *qâïmmaqâm* (ministre de l'intérieur). (Voy. M. de Hammer, *ut supra,* t. XI, p. 334; XVII, p. 43.)

[3] On lit dans le *Kitâb medjma' elèhâdis-elqoudciïè,* de mon ms., par le cheikh el-Menâoui, le *hadîs* suivant : محبتى للذين يتصادقون من اجلى وحقت محبتى للذين يتناصرون من اجلى الخ « Mon affection est acquise à ceux qui feront l'aumône à leur prochain par

Dans ce but, et voulant valider et revêtir d'un caractère légal et authentique les revenus et les bénéfices gratuits *qu'elle va constituer*, Son Exc. a fait, de son plein gré, dans les termes suivants, la déclaration valide et la protestation formelle et valable ci-après; elle l'a formulée par-devant l'auguste tribunal du Prophète [1], dans l'assemblée suprême de l'élu divin (le *mehkèmè*), et en présence d'Eumer-Efendi ibn-Mohammed, la colonne des fonctionnaires de la rédaction et du *qalem* (de la plume [2]), la quintessence des employés de la composition écrite et du roseau, présentement *kiâtib* (écrivain)

amour pour moi; en vérité, elle est acquise à ceux qui secourront leurs frères en vue de moi; ..... rapporté par Taberâni, dans son *El-aouçat.* »

Les *hadîs* sont de deux sortes: 1° حديث نبوى, qui émanent du Prophète, et pour le sens مآلاً, et pour l'élocution لفظاً; 2° حديث قدسى qui émanent de Dieu, quant au sens مآلاً, et qui ont été prononcés par Mahomet, lequel, en cette circonstance, n'a été, pour ainsi dire, que l'instrument قالب dont Dieu s'est servi pour prononcer ces paroles.

[1] مجلس شريف نبوى Dans le *Recueil des lettres* du qâdi Abou-Ali Abdurrahîm ibn-Ali elbeïçâni (de mon ms.) on retrouve souvent l'expression الديوان العزيز النبوى en tête des *Bulletins de la grande armée* d'alors, quand Saladin annonçait au divan du Caire ses succès et ses victoires de Diarbekir, Haleb, Sindjar, etc., pendant les années 575 et suivantes (1179 de J. C). (Cf. sur cette partie intéressante de l'histoire musulmane, M. Marcel, *Histoire de l'Égypte*, Paris, 1834, p. 311, et M. Reinaud, *Extraits des auteurs arabes relatifs aux croisades.*)

[2] Les emplois se divisent, dans l'empire Ottoman, en trois classes: *ménâcibi-qalèmiïè* (emplois de la plume, bureaucratie), *ménâcibi-sèïfiïè* (emplois du sabre, armée), *ménâcibi-ylmiïè* (emplois de la science, magistrature-clergé).

du *Mîri-Sebzè-khânè* (entrepôt d'approvisionnement des légumes du gouvernement), qui a été désigné par Son Excellence comme *mutévelli*[1] du *ouaqf* qu'elle va constituer; et ce, aux fins de faire enregistrer le présent acte, et d'en assurer la pleine exécution.

«Je prélève, par entier privilége, sur mes biens les plus nets et les plus liquides, une somme de mille cinq cents piastres *ècèdi*[2]; et, animé de l'intention la meilleure et la plus pure, j'en fais et constitue un *ouaqf* valide (*sahîh*) et perpétuel, et un *habs*[3] formel et inaltérable, pour l'amour[4] du Dieu très-haut et très-grand, et à titre d'œuvre pie en l'honneur de l'âme[5] de son saint et généreux prophète.

[1] Administrateur, régisseur d'un *ouaqf*. (Cf. d'Ohsson, *loc. cit.* t. IV, 2e partie, p. 593; Ubicini, *ut supra*, p. 190.) — Les *ouaqfs* légaux consacrés aux mosquées ou au soulagement des pauvres فقراى مسلمين, sont administrés par un *mutévelli* et par un *nâzir* (inspecteur) désignés tous deux par le fondateur de la dotation, dans l'acte constitutif du *ouaqf*.

[2] غروش اسدى La «piastre au lion» est encore citée, de nos jours, en Égypte, dans les enchères publiques, sous le nom de *ghourouch aslâni;* mais le mot *aslâni* (*arslâni*) est, aujourd'hui, tout à fait explétif; il désignait autrefois une pièce de Hollande qui avait la valeur d'une piastre, et qui, selon Savary (*Lettres sur l'Égypte*, t. II, p. 199), équivalait à trois livres tournois.

[3] On se sert plus généralement, en Turquie, du mot *ouaqf;* et en Barbarie, du mot *habs*, au pluriel, *ahbâs*, pour désigner les fondations pieuses.

[4] حسبةً لله Fait pour l'amour de Dieu, pour être porté en compte auprès de Dieu, يومَ يقوم الحساب au jour du règlement général des comptes, au jugement dernier.

[5] حسبةً لروح رسوله Les inscriptions funéraires, à Constanti-

« Je mets audit *ouaqf* les conditions suivantes :

« Sur la somme précitée, mille piastres seront remises au *mutévelli* de Constantinople[1], et cinq cents à celui du village (*qariïè*) de Qazânitcha, lieu de ma naissance, situé dans la commune (*qazâ*) de Tchernitchè, sous-préfecture (*sandjaq*) d'Hersek (Herzégovine), pays (*vilâïet*) de Roumélie.

« Par l'entremise desdits administrateurs, ces deux sommes seront mises en rapport et prêtées à l'intérêt, dans la forme autorisée par la loi, et au taux annuel de onze piastres et demie pour dix (15 p. o/o)[2], soit en prenant des gages solides et un garant solvable, soit même en se contentant de l'une de ces deux conditions.

nople, se terminent par les mots : روحیچون فاتحة « Lisez un *fâtihah* (1[er] chapitre du Coran) pour son âme. » C'est le *De profundis* des cimetières d'Occident.

Voici l'une de ces inscriptions; elle a été relevée dans le cimetière musulman de Galata : هو الباقی، فنادن بقایه ایلدی رحلت، ایده قبرینی حق روحنه جنّت، غلطه‌ده اوتوراقچی مرحوم مغفور قبه صقال الحاج مصطفی افندینك روحنه فاتحة فی ١٥ س ١٢١١

« Allah seul est permanent!

VERS. Il est passé de cette demeure périssable dans celle de l'éternité ; que Dieu accorde à son âme le repos du paradis!

Lisez un *fâtihah* pour l'âme de El-hâdj Moustafa-efendi, à la grosse barbe, invalide, demeurant à Galata; que Dieu le couvre de sa clémence et de sa miséricorde! décédé le 15 chabân 1211 (1797 de J. C.).

[1] Il sera question, plus bas, de l'organisation du *ouaqf* de Constantinople.

[2] C'est l'intérêt indiqué également pour cet objet par d'Ohsson, *loc. laud.* t. II, p. 551.

« La rente qui proviendra, avec la grâce de Dieu, du placement de ladite somme, sera employée par le *mutévelli* résidant à Qazânitcha à l'entretien de la noble mosquée, de l'école et de l'*imâm-khânè* (presbytère) que j'ai bâtis récemment audit Qazânitcha, de mes propres deniers et que j'ai faits *ouaqfs*, desquels immeubles les limites et la circonscription sont parfaitement connues des voisins et de tous les habitants dudit village.

« Un homme vertueux et d'une piété reconnue, attaché à l'orthodoxie, qui saura le Coran par cœur, et qui, en outre, sera apte à faire l'*iqâmè*[1] des cinq prières[2] et celles du vendredi et des deux fêtes[3],

[1] L'*iqâmè* est la répétition, dans la mosquée, par l'imâm, de l'*èzân* prononcé sur le minaret par le muezzin. (D'Ohsson, *loc. laud.* t. II, p. 110, 116.)

[2] Voyez le même ouvrage sur les prières canoniques, t. II, p. 99 et suiv. — Ces prières sont désignées, en Turquie, par les noms suivants : صباح نمازى، اويله نمازى، ايكندى نمازى، اخشام نمازى، ياتسى نمازى *sabâh namâzi, euïlè namâzi, ikindi namâzi, akhchâm namâzi, ïatci namâzi*; et en Égypte, par ceux-ci : *salât el-fegr, salât ed-douhour, salât el-'asr, salât el-maghreb, salât el-'èchè*; « la prière de l'aurore, de midi, de trois heures, du coucher du soleil, de la nuit (deux heures après). » On lit dans le *Medjma elèhâdis elqoudciïè*, le *hadîs* suivant : افترضت على امّتك خمس صلوات وعهدت عندى عهدًا اذ من حافظ عليهن لوقتهن ادخلته الجنة ومن لم يحفظ عليهن فلا عهد له عندى « J'ai ordonné de précepte à ton peuple la pratique des cinq prières, et j'ai contracté avec moi-même cet engagement, que tous ceux qui les accompliront scrupuleusement et en leur temps, entreront dans le paradis; mais je n'ai pris aucun engagement envers moi pour ceux qui ne rempliraient pas ce devoir. Rapporté par Ibn-Madjaz, d'après Ibn-Qotâda. »

[3] Le Baïrâm et le Qourbân-Baïrâm (la Pâque des Musulmans : *el-'yd el-kébîr*). Voyez d'Ohsson, *loc. laud.* p. 222.

sera nommé *imâm*[1] de cette sainte mosquée et de ce noble sanctuaire. Il recevra, à ce titre, un salaire quotidien de dix aspres[2].

«Il remplira également les fonctions de *khatîb*[3], et recevra, pour cela, une solde de quatre aspres par jour.

«Il tiendra aussi l'école[4], et recevra, à cet effet, huit aspres par jour.

[1] Curé de la mosquée. (Voy. d'Ohsson, *loc. laud.* p. 591; Ubicini, p. 61.)

[2] L'aspre vaut trois paras; quarante paras font une piastre, ou environ un quart de franc. (Cf. sur sa valeur à différentes époques, Hammer, *loc. laud.* t. II, p. 474 et suiv. t. V, p. 443, 470.)

[3] Le khatîb récite, le vendredi à la mosquée, la *khoutbè*, ou profession de foi publique sur l'unité et les attributs de l'Être suprême; elle est suivie de la prière récitée pour le prince (l'*Exaudiat* ou le *Domine salvum*, en France). Le pontife-roi de l'islamisme faisait autrefois la *khoutbè* lui-même; et, dans les premiers temps, il était dans l'usage de la faire suivre d'une sorte de sermon, où il discourait sur les affaires publiques et sur les divers règlements civils ou politiques qu'il se proposait d'adopter. Depuis l'an 324 (936 de J. C.), les princes se sont dispensés de monter en chaire (*member*) pour faire la *khoutbè*; ils en ont laissé le soin aux ministres du culte. (Voy. dans d'Ohsson, t. II, p. 214, la formule de la *khoutbè*.)

[4] Les écoles, en Égypte, sont nommées *medrècè* ou *mekteb*, selon l'importance de l'établissement. Il était d'usage à peu près absolu, que chaque sultan qui élevait une mosquée fît construire en même temps, attenant à la mosquée, une école ou un collége, et un *turbè* ou *maqâm*, qui devait recevoir sa dépouille mortelle. On y joignait quelquefois aussi, mais plus rarement, un *maristân* (hôpital) et un *imârè* (cuisine pour les pauvres et les étudiants nécessiteux). (Voyez la description du fameux *maristân* du Caire, dans la *Description de l'Égypte*, éd. Panckoucke, t. XVIII, p. 321; Marcel, *Contes arabes du cheikh El-Mohdi*, t. II, p. 129.)

Plusieurs princes d'Égypte ont consacré des sommes considérables à la fondation des colléges, et Soïouti (*Kitâb husn el-mouhâderah fi*

« Il fera encore le service de *kiâtib* (écrivain[1]), pour lequel il recevra deux aspres par jour.

« En somme, les ministres revêtus de la charge d'*imâm* de cette noble mosquée jouiront en totalité d'une paye journalière de vingt-quatre aspres; et, tant qu'ils ne manqueront à aucun de leurs devoirs, on ne se permettra envers eux aucune infraction aux présentes dispositions.

« Un *muezzin* (crieur qui annonce, du haut du minaret, l'heure de la prière) sera également attaché à ce saint temple; il lira[2] l'*èzân* (appel à la prière) sur le minaret pour proclamer et faire con-

akhbâri-masr ouel-qâhirah, titre des *medrécè,* de mon manuscrit) rapporte, d'après Makrizy, que Sultân-Haçan-ibn-Nâcer-Mohammed-ibn-Qalâoun commença la construction du magnifique collége existant encore aujourd'hui sur la place de Roumeïlè, au Caire, l'an 758 de l'hégire; on ne connaît pas, dit-il, dans tout l'islâm, de temple pour l'édification duquel on ait dépensé des sommes aussi considérables; en effet, on mit trois années entières à l'élever, sans perdre un seul jour; la dépense quotidienne était de vingt mille *dirhem,* soit environ mille *mithqâl* d'or, tellement que si le sultan n'eût craint qu'on ne supposât qu'il n'était pas assez riche pour continuer ce travail, il l'aurait abandonné. Ce collége en renfermait quatre autres affectés à chacun des quatre rites orthodoxes. Sultân-Haçan avait eu le projet de faire placer quatre minarets à ce *medrècè;* il y en avait déjà trois de terminés, lorsque celui qui se trouvait au-dessus de la porte vint à s'écrouler, le samedi 6 rebi ul-akher 762 (1361 de J. C.), et causa, dans sa chute, la mort de trois cents orphelins entretenus dans l'école et d'autres personnes encore. On regarda cet événement comme d'un mauvais présage pour le prince; et, en effet, trente-trois jours après la chute du minaret, il périt assassiné.

[1] L'intention du fondateur était sans doute que l'imâm remplît ces fonctions pour les pauvres gens du village seulement.

[2] Le verbe *lire,* tant en arabe qu'en turc, est employé pour désigner la récitation des prières religieuses.

naître les heures canoniques de la prière [1]; tous les vendredis et toutes fêtes, il fera l'*èzân* dans la forme accoutumée; il devra, en outre, remplir exactement les devoirs de sa charge, et il lui sera payé, pour cela, huit aspres par jour.

« Un *qâïm* (sacristain chargé du service de propreté et de décoration du temple) devra ouvrir et fermer les portes du sanctuaire aux temps et heures voulus; il nettoiera l'intérieur et l'extérieur du temple; il allumera les bougies, et ne se permettra aucune négligence dans son service. Il jouira d'une paye de cinq aspres par jour [2].

« On brûlera journellement, dans la mosquée, pour deux aspres de bougies, et jamais moins.

« L'administrateur du *ouaqf*, à Qazânitcha, jouira d'une paye quotidienne de trois aspres [3].

« Sur la rente du capital ci-dessus mentionné, ledit administrateur, à la fin de chaque Ramazan (au Baïrâm), donnera à tout enfant qui sera venu à l'é-

[1] Voyez l'institution de l'*èzân* par Mahomet, dans l'*Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, par M. Caussin de Perceval, t. III, p. 33. Belâl le mulâtre, affranchi d'Abou-Bekr, et dont la voix était forte et sonore, fut le premier musulman investi des fonctions de *muezzin*. (Cf. M. Reinaud, *loc. laud.* II, 133.)

[2] Cf. sur la composition et la hiérarchie du clergé d'une mosquée; Ubicini, p. 61; d'Ohson, 2e partie, t. IV, p. 589 et suiv.

[3] L'administrateur et l'inspecteur d'un *ouaqf* ne peuvent rien s'approprier sur les biens dont le maniement leur est confié; leurs fonctions sont réputées gratuites, afin de répondre à l'esprit du fondateur, qui sacrifie une partie de sa fortune par un sentiment de piété, ou par humanité pour le prochain; aussi, le seul droit légitime qui leur est acquis est un mince émolument, fixé par le fondateur, à titre d'*épingles*. (Cf. d'Ohsson, t. II, p. 537.)

cole pendant une année entière, et qui aura étudié le saint livre du Coran, un habillement complet [1] du costume usité dans le pays [2].

« On pourvoira également, sur le fonds de ladite rente, et selon l'urgence, aux travaux de réparation et de restauration de la mosquée, de l'école et du presbytère.

« L'imâm de la mosquée et les habitants de Qazânitcha seront, de droit (حسبى), *nâzir* (inspecteurs) du présent *ouaqf*. — Le payement des honoraires des employés et les frais de réparations seront inspectés, contrôlés et écrits, chaque année, par leur entremise; ils surveilleront tous les actes de l'administrateur; enfin l'état des recettes et des dépenses opérées sur les cinq cents piastres ci-dessus mentionnées

[1] *Thôb;* voyez, sur la signification de ce mot, l'article ثوب du *Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes*, par M. Dozy, p. 105. Un habillement complet se dit aujourd'hui, en Égypte, *boghtcha*, le contenu étant pris pour le contenant. (Cf. *Histoire des sultans mamlouks* de Makrizy, par M. Quatremère, *passim;* d'Ohsson, t. IV, 2ᵉ partie, p. 610.) Avant l'introduction en Égypte, d'une manière générale et absolue, du costume européo-constantinopolitain, ce qui ne remonte pas à plus de cinq ans, le *boghtcha* se composait des pièces suivantes : 1° *charouâl* (pantalon); 2° *suderi* (gilet); 3° *antari* (veste); 4° *tozlouk* (sortes de guêtres); 5° *roubât* (jarretières); 6° *hizâm* (large ceinture); 7° *tarbouch* (bonnet); le tout enveloppé dans une *foutah* (serviette de soie). A l'occasion du baïrâm, les grands envoyaient quelquefois un *boghtcha* à ceux de leurs amis, ou plutôt de leurs subordonnés, qu'ils affectionnaient le plus.

[2] En Égypte, les musulmans sont dans l'usage de s'habiller entièrement de neuf à l'époque du Baïram, et ceux de la classe pauvre se priveraient même des choses de première nécessité pour pouvoir se procurer une robe bleue et une paire de babouches jaunes pour le jour de la fête (*'ali-chân el-'yd*).

sera dressé en leur présence; cet état sera ensuite envoyé à Constantinople; et la personne qui sera chargée de l'y porter, pour qu'il y soit soumis à vérification, recevra mille cinq cents aspres, à titre de frais de route.

« La personne qui occupera dans la capitale la place de chef des *Bostândjis* particuliers (*khâssè*) de S. M. sera *nâzir* de mondit *ouaqf*, avec un salaire d'une aspre par jour.

« Le *mufettich-efendi* (inspecteur suprême[1]) chargé d'inspecter l'administration du *Bostândji-bâchi* sera aussi l'inspecteur de mondit *ouaqf;* il touchera, à ce titre, une solde d'une aspre par jour; il devra chaque année réviser les affaires du *ouaqf.*

« L'administration (*tevlïiet*) de mondit *ouaqf*, à Qazânitcha, sera donnée à mon cousin Moustafa-Beï; et, après lui, au plus intègre de mes parents.

« L'administration de mondit *ouaqf*, à Constantinople, sera donnée aux écrivains du *Mîri-Sebzè-Khânè*, qui recevront, en compensation de leurs fatigues, un salaire quotidien de trois aspres.

« L'écrivain comptable employé au bureau du *mufettich-efendi* remplira les fonctions d'écrivain de mondit *ouaqf;* il fera l'encaissement et l'emploi des mille piastres (*que j'attribue à Constantinople*), et

[1] Conf. sur cette classe de magistrats, d'Ohsson, t. IV, 2e partie, p. 567 et suiv. — Les *mufettich* ne sont au nombre que de cinq; trois d'entre eux résident à Constantinople, et les deux autres à Brousse et à Andrinople. Ils ne jugent que les affaires relatives aux *ouaqfs;* partout ailleurs, ce sont les *mollahs*, *qâdis* et *nâïbs* qui prononcent sur ces sortes de contestations.

il en dressera l'état de comptabilité; il recevra pour cela une rétribution quotidienne d'une aspre.

« Les honoraires et les frais de réparations payés, on prélèvera, sur l'excédant de recette, une haute paye quotidienne de quatre aspres pour le suppléant du professeur de l'école; s'il reste encore de l'excédant, il sera ajouté au capital primitif, et sera mis en rapport comme il est dit ci-dessus par l'administrateur de Roumélie.

« L'état des recettes et des dépenses des cinq cents piastres de Qazânitcha, qui sera envoyé à Constantinople, sera examiné par le *nâzir* et le *mufettich-efendi* de mondit *ouaqf*, dans cette capitale, en même temps que le compte des mille piastres affectées à ce dernier *ouaqf*.

« Si, par la suite, on se trouvait dans l'impossibilité de remplir les conditions et stipulations ci-dessus fixées, la rente du *ouaqf* serait alors employée, en totalité, au soulagement des pauvres musulmans.

« Enfin, je me réserve entièrement la faculté de faire des substitutions ou des changements dans mondit *ouaqf*, de le diminuer ou de l'augmenter, comme aussi de nommer et de révoquer, selon mon gré, les employés salariés qui y sont attachés[1]. »

Après avoir déterminé et stipulé de la sorte les conditions et les obligations du *ouaqf*, S. E. le do-

[1] Ceci revient à dire que le donateur se réserve, sa vie durant, le droit d'apporter à ce *ouaqf* toutes les modifications qu'il jugera convenables; mais qu'après sa mort on ne pourra plus y faire aucun changement.

nateur a déclaré qu'il faisait consignation des mille cinq cents piastres au *mutévelli* Eumer-Efendi; et, celui-ci les ayant reçues, il ajouta qu'il le mettait en possession de la même manière et de la même façon que tous les *mutévellis* entraient en possession de leurs *ouaqfs*.

Les parties ayant réciproquement confirmé et accepté[1], dans les formes légales, tout ce qui précède, S. E. le donateur (qu'il conserve à jamais le rang qu'il occupe![2]) a insinué une demande en révocation de *ouaqf;* et il a dit que les *ouaqfs* d'argent comptant, avec toutes les conditions et stipulations qui en dérivent, n'étant pas regardés comme licites et légaux, dans l'opinion des trois Imâms[3], il révoquait dès lors la donation qu'il venait de faire, et demandait que l'administrateur fût contraint à lui restituer les sommes qu'il venait de lui remettre.

[1] عقب التصديق الشرعي *Tasdyq* signifie, au Caire, l'approbation que l'on donne à un avis, à une opinion émise. Ce mot se dit aussi de l'*homologation* donnée par l'autorité supérieure aux jugements rendus par le tribunal de commerce, afin de leur donner la force exécutoire.

[2] Littéralement : « qu'il ne cesse jamais d'être celui que chacun indique avec le doigt, comme le personnage à qui on doit s'adresser. »

[3] Dans une note de son excellent mémoire sur la législation musulmane sunnite, rite hanéfi (*Journal asiatique,* mars 1851, p. 220), feu M. Ducaurroy nous apprend que les imâms Mâlik, Châféï et Hanbel, qui, avec Abou-Hanîfa, sont les quatre fondateurs des quatre rites orthodoxes reconnus par l'*Idjmâ'* (recueil des Pères de l'église musulmane), sont désignés dans le *Multéqa* et ses commentaires sous la dénomination des *trois imâms.* Ce seraient donc ces docteurs qui seraient cités ici, et sur l'opinion desquels le donateur s'appuierait pour annuler sa donation.

Le *mutévelli*, en homme habile, lui opposa cette réponse pleine de sens et de raison, que bien que la question touchant les *ouaqfs* d'argent comptant fût telle que le donateur le disait, cette sorte de *ouaqf* était cependant valide, d'après le dire de l'imâm Zoufer[1] *ansâri;* que dès lors, et conséquemment à ce dire, il demandait, de son côté, qu'une sentence intervînt sur la validité du présent *ouaqf*, et se refusait à rendre et à restituer les sommes qu'il avait reçues.

En conséquence, les parties soutinrent contradictoirement leur cause devant le juge[2], dont le saint et noble sceau est apposé en tête du présent acte (puisse-t-il avoir part à la félicité éternelle!); et elles demandèrent qu'il statuât sur leurs dires réciproques.

Et comme celui-ci penchait à trouver le *ouaqf* bon; et que le *moufti*[3] se prononçait pour l'opinion de l'imâm Zoufer, il rendit une sentence qui déclara le *ouaqf* bon et valide.

[1] L'imâm Zoufer-ibn-elhezil, qui est rangé dans la classe des *eïmmèï mudjtehidîns,* était disciple d'Abou-Hanîfa; il naquit à Koufa, l'an 110 (728 de J. C.), et mourut à Basra, en chabân 158. Il était le *qyâs* (le parangon) de son temps. (Voy. sur cette expression de jurisprudence, *Journal asiatique,* mars 1850, p. 195, et conf. sur ce personnage, d'Herbelot, *Bibl. or.* au mot *Zefer;* M. de Slane, *Kitâb vefaïât ul'aïân* d'Ibn Khallicân, texte arabe, p. 272; *Tezkèrèt elhikem fi tabaqât eloumem,* éd. de Boulaq, p. 269; Mirza Kazem-Beg, *Journ. asiat.* mars 1850, p. 201; voyez aussi la définition de l'*idjtihâd,* Mirza Kazem-Beg, p. 181.)

[2] Le *hâkim,* opposé au *zâbit,* représentant des pouvoirs civil et administratif, est le dépositaire de l'autorité religieuse et judiciaire.

[3] Interprète de la loi. (Voy. d'Ohsson, I, introd. p. 52.)

Mais le donateur, tournant alors son action sur un autre point, s'exprima en ces termes : « Une sentence vient, il est vrai, de valider le *ouaqf;* mais, comme selon l'opinion du grand et profond imâm Abou-Hanîfa[1] el-Koufi (puisse-t-il être rétribué par la meilleure des récompenses, et rémunéré[2] *selon son mérite!*), la validité de ce *ouaqf* n'emporte pas avec elle l'obligation d'exécution; et que, dès lors, j'ai la faculté de revenir sur ce que j'ai fait, et d'annuler cette donation, je la révoque donc, et je demande que l'administrateur soit contraint à me rendre et à me restituer la somme que je lui ai consignée. »

L'administrateur répliqua, à son tour, que, bien que la validité du *ouaqf* eût été prononcée sur l'opinion d'imâm Zoufer seulement, ce *ouaqf* était encore valide selon les augustes paroles des autres imâms; que la validité, surtout quand la consignation a déjà été faite au *mutévelli,* étant d'ailleurs inséparable de l'obligation d'exécution, d'après l'opinion des deux profonds imâms [3] (que Dieu les couvre de sa misé-

[1] *Imâmi 'Aâzem* Abou-Hanîfâ No'mân ibn-Thâbit el-Koufi, naquit à Koufa, l'an 80 (699) de l'hégire, et il mourut dans les prisons de Bagdâd, en redjeb 150 (767 de J. C.), à l'âge de soixante et dix ans. (Conf. Mirza Kazem-Beg, *loc. laud.* p. 170; *Tezkèrèt elhikem,* p. 226 et suiv.; d'Herbelot, au mot Abou-Hanifah, et d'Ohsson, I, Introd. p. 11 et suiv.)

[2] Il y a ici jeu de mots entre *el-Koufi* « natif de Koufah », et *koufiïa,* verbe, « puisse-t-il être rémunéré ! »

[3] D'après Ibn-Kemâl-Pâchâ, auteur d'un passage rapporté à la page 203 de l'intéressant mémoire de Mirza-Kazem-Beg, déjà cité, je suis porté à croire que les deux imâms mentionnés ici sont : imâm Abou-Iouçouf-Iacoub-ibn-Ibrahim, et imâm Mohammed-ibn-el-Ha-

ricorde!), il se refuse, en conséquence, à la restitution réclamée, et demande qu'une sentence statue sur la qualité obligatoire du *ouaqf*.

Le juge ayant entendu de nouveau les parties contradictoirement, prononça sa sentence; et, s'appuyant sur le dire des deux profonds et savants imâms, il déclara que l'exécution du présent *ouaqf* était obligatoire.

Or donc ce *ouaqf* étant, à l'avenir, valide et obligatoire, il ne peut être ni diminué, ni annulé; « quiconque l'altérerait, après ce qu'il a entendu!.. que le crime en retombe sur sa tête! — Dieu voit tout et entend tout[1]. »

C'est au Dieu vivant et souverainement généreux à récompenser le donateur.

De tout quoi il a été passé et dressé le présent acte, le 22 du noble mois de zil-qydè 1086 (janvier 1676 de J. C.).

Témoins de ce que dessus :

Ahmed-Agha, *kiahia* de S. E. le Qaïmmaqâm-Pâchâ.

Mourâd-Agha-ibn-Huceïn, chef des *tchâouchs* de la Sublime Porte[2].

Qâcim-Agha, Agha des huissiers des janissaires de la Sublime Porte.

çan-el-Cheïbâni; en effet, Kemâl-Pâchâ dit que si les deux imâms sont d'une opinion, et Abou-Hanîfa d'une autre, le moufti peut adopter la première. (Voyez aussi M. Ducaurroy, ouvrage cité, *ibid.*)

[1] *Coran*, chap. II, v. 177.

[2] Le *Tchâouch-bâchi* de la Porte a, sous ses ordres, trois cent soixante messagers d'état, divisés en quinze compagnies. (Hammer, *loc. laud.* t. XVII, p. 46.)

El-Hâdj-Moutafa-Agha, ancien premier écuyer de S. M.[1].

Haçan-Efendi-ibn-Mohammed, *imâm* (chapelain) de S. E. le Pâchâ.

Haçan-Efendi, premier maître des requêtes de S. E. le Pâchâ[2].

Mourâd-Efendi, *mektoubdji* (secrétaire) du cabinet de S. E. le Pâchâ.

Suleïmân-Agha-ibn-Moustafa, ancien garde du *sofa* de S. E. le Pâchâ.

Hâdji-Ahmed-Agha, *selâm-tchâouch*[3] de S. E. le Pâchâ.

Abbâs-Beï, *muhurdar* (garde des sceaux) de S. E. le Pâchâ.

Mahmoud-ibn-Arslân, parent de S. E. le Pâchâ.

Eumer, *tchoqadâr* (premier valet de chambre) de S. E. le Pâchâ.

Halîl-Beï, *itch-mehtar-bâchi* (chef de la musique intérieure) de S. E. le Pâchâ.

Khalîl-Beï-ibn-Abou-Bekr, grand maître d'hôtel de S. E. le Pâchâ.

Ibrâhîm-ibn-Abdallah, deuxième maître d'hôtel de S. E. le Pâchâ.

[1] C'est l'officier qui tient l'étrier au sultan quand il monte à cheval. (Hammer, *loc. laud.*, t. XVII, p. 64; voy. sur le mot *chehriâr*, M. Garcin de Tassy, *Journ. asiat.* décembre 1850, p. 528.)

[2] Dans le service public, le *buïuk tezkèrèdji* est un sous-secrétaire d'état, chargé de dresser les ordres expédiés par le grand vézîr aux divers départements ministériels de la capitale. (Hammer, *loc. laud.* t. XVII, p. 45.)

[3] Huissier féliciteur. Cet officier est aussi désigné sous le nom de *douâdji tchâouch*. Il est chargé de prononcer la formule : *Sélâm 'aleïkoum ou rahmèt oullâh* « que la paix et la miséricorde de Dieu soient sur vous ! », devant le grand vézîr, quand il entre dans le palais. (Cf. Hammer, *loc. laud.* t. XVII, p. 46.)

PIECE N° 2.

J'ai lu ce glorieux document (*eldjélîl*) dont les arguments sont dignes de foi et de créance; j'en ai pesé attentivement et minutieusement le contenu; j'ai trouvé qu'il avait été dressé de la manière la plus remarquable, et je n'y ai pas rencontré le moindre défaut qui pût l'entacher de blâme.

En foi de ce, je donne ici mon approbation, et j'appose ci-dessous mon vu et ma signature.

Écrit par le pauvre devant l'Être éternellement riche, Véli-eddîn[1] Ibn-elmollâ cheikh Mohammed,

[1] *L'ami, le protecteur de la religion.* Ces sortes de surnoms n'ont pas toujours été employées dans l'islamisme; Soïouti (*Kitâb-el-aouâïl,* de mon ms., chap. des *Noms et surnoms*) s'exprime comme suit à ce sujet : « Le premier exemple du mot *eddîn* « de la religion » avec une épithète, employé comme nom d'homme, a eu lieu au IVe siècle de l'hégire, à l'époque où les Turcs, ayant subjugué le khalifat, donnèrent à tel et tel les surnoms de *Chems-eddôlè* « le soleil de la dynas-« tie », *Nâcir-eddôlè* « l'auxiliaire de la dynastie », *Nedjm-eddôlè* « l'étoile « de la dynastie », etc. Quelques personnes du vulgaire, qui n'avaient pas reçu de semblables titres, désirèrent les obtenir, par suite de la considération et des honneurs qu'ils entraînaient avec eux; mais, n'ayant pu y parvenir, parce qu'elles ne faisaient pas partie du gouvernement, elles prirent alors des surnoms dans lesquels elles substituèrent le mot *eddîn* à celui de *eddôlè;* l'usage de ces surnoms se répandit, et il devint tellement général, qu'il fut adopté par les ulémas, chez lesquels il se conserva. C'est du moins ce qu'attestent Ibn-el-Hâdj, dans son *Medkhel,* et Hélâl-ibn-el-Haçan-es-Sâbi, dans son livre intitulé *Ruçoum-el-Khilâfè.* » (Cf. sur ces sortes de surnoms, M. Reinaud, *Extraits des historiens arabes,* intr. p. xl; *Mon. ar.* t. II, p. 362.)

Qâzi-'asker du florissant pays de Roumélie. Que Dieu nous couvre, mon père et moi, de sa miséricorde!

L. S. [1].

Ce titre de *ouaqf* légal, établi et prouvé, a déjà reçu l'approbation du chef des savants et profonds ulémas ; je lui donne également ma sanction et mon assentiment.

Écrit par le pauvre Esseïd-Mohammed-Zéïn-el-'Abidîn [2] el-Huceïni, *Naqyb ul-echrâf* [3], *Qâzi-'asker*

[1] L'empreinte de ce cachet est peu lisible ; je crois cependant qu'il contient la légende suivante : الله حسبى وبه التّوفيق « Dieu me suffit ; c'est en lui que je mets ma confiance. »

[2] Zéïn-el-'Abidîn est le surnom donné au quatrième khalife, Ali, en raison de sa piété. (Cf. M. Reinaud, *Mon. ar.* t. II, p. 203.)

[3] Le *Naqyb-ul-echrâf* était autrefois, comme il est encore aujourd'hui, dans l'empire Ottoman, le chef des chérifs, ou descendants de Mahomet, par Fatmah sa fille, épouse d'Ali. — Cette dignité, abolie par Sultân-Mehemmed II, et rétablie par Sultân-Bâïézîd II, était donnée assez arbitrairement ; mais, depuis le dernier siècle, les sultans se sont fait une loi de ne la conférer qu'à ceux des chérifs qui sont parvenus à la magistrature de premier ordre, et leur choix ne s'étend jamais au delà des *soudours* (*qâzi-'asker*), de l'*Istambol-Qâzici*, et des ex-mollâhs, leurs anciens. Cette dignité est à vie, et celui qui en est revêtu ne pourrait la perdre que dans le cas où il serait nommé *Cheikh-ulislâm.* (Cf. d'Ohsson, t. IV, 2e part. p. 553 et suiv.)

Cette dignité s'est conservée en Égypte, malgré la chute du siége khalifal dans ce pays, à la conquête ottomane : d'après des renseignements que j'ai recueillis au Caire, en 1850, le *naqyb-ul-echrâf*, de même que le *vâli* (gouverneur général), était envoyé autrefois de Constantinople ; mais l'un des derniers *naqybs* ayant été assassiné, à son arrivée à Boulaq, les grands du pays résolurent de nommer entre eux un *naqyb-ul-echrâf*, dont l'élection serait ensuite validée à Constantinople ; l'unanimité des suffrages se porta sur le *cheikh El-Bakri* (représentant de la lignée d'Abou-Bekr), et cette dignité se perpétua dans cette famille jusqu'à l'expédition française. — Plus tard, le cheikh El-Bakri, par suite des relations qu'il avait entretenues avec

d'Anatolie; que Dieu lui soit propice et lui accorde le pardon[1]! L. S.[2].

les étrangers, et aussi, dit-on, en raison de la conduite trop légère de sa fille avec les infidèles, fut dépossédé de ses charges, et remplacé par le neveu de son prédécesseur, qui était encore en bas âge. Un certain Seïd-Omar-Maqram, homme capable et influent, dont le frère, Seïd-Abdullatif, jouissait, pour son savoir, d'une grande faveur auprès de Sultân-Abdulhamîd, fut nommé par ce prince *naqyb-ul-echrâf*, et, en même temps, tuteur du jeune *cheikh el-Bakri*. N'ayant d'autre but que de dépouiller son jeune pupille, il chercha par ses intrigues, à gagner à ses intérêts Mehemmed-Khosrev-Pâchâ, qui était alors gouverneur général de l'Égypte; et il était sur le point d'arriver à ses fins, et de convaincre le pacha qu'il ne restait plus d'autre descendant d'Abou-Bekr que cet enfant inepte, lorsque le cheikh Sâdât, dans l'assemblée des cheikhs réunis auprès du pacha, fit connaître à celui-ci l'existence d'un certain Seïd-Mohammed-Saad, descendant du premier khalife, et qui se trouvait dans la plus profonde misère. Le pacha ordonna de faire comparaître cet homme devant lui; sa généalogie fut vérifiée et constatée, et il fut aussitôt revêtu de la dignité de *Cheikh El-Bakri;* son fils et son successeur est encore aujourd'hui en possession de cette même dignité. Quant à celle de *naqyb-ul-echrâf,* Seïd-Omar-Maqram, la conserva quelque temps encore; puis il fut exilé par Mehemmed-Ali-Pâchâ et cette dignité fut ensuite rendue au *Cheikh el-Bakri* (*sâhib-sedjâdet-el-Bakriïè*). Les lignées d'Abou-Bekr, Omar et Ali sont représentées, en Égypte, par trois cheikhs (*âshâb-es-sedjâdè*) : le cheikh El-Bakri, le cheikh El-'Anâniïè et le cheikh Es-Sâdât. (Cf. J.J. Marcel, *Contes ar.* t. III, p. 423; Lanes' *Modern Egyptians,* t. I, p. 161, 330.)

[1] Sous le règne des deux premiers sultans, il n'y avait qu'un qâdi dans la capitale, et ce juge n'avait qu'une simple prééminence sur ceux des provinces. En 763 (1362), Sultân-Mourâd Ier décora le qâdi de sa cour du titre de *qâzi-'asker,* et lui donna juridiction sur tous les ulémas de l'empire; il suivait le prince dans ses expéditions militaires. En 1480, d'après Saad-Eddîn, Sultân-Mehemmed II créa deux *qâzi-'asker,* qui portèrent le nom collectif de *Sadréïn.*

[2] Ces déclarations des *qâzi-'asker* sont, pour ainsi dire, le visa, *l'approbation des supérieurs,* ou simplement la légalisation du sceau du qâdi qui a reçu l'acte. (Cf. d'Ohsson, t. IV, 2e partie, p. 532.)

Les perles précieuses de la législation des *ouaqfs*, et la parure du visage de ses stipulations et de ses clauses, ont brillé à mes yeux dans cet acte judiciaire et légal; elles m'y sont apparues dans tout leur éclat. Aussi, est-ce en toute connaissance des divergences d'opinion existantes entre les ulémas, nos prédécesseurs, que j'ai prononcé la validité et l'obligation d'observance du présent *ouaqf*, tant en ce qui touche ses prescriptions générales que ses conditions particulières, afin qu'aucune interruption ne vienne y porter atteinte, et qu'il ne soit jamais menacé de violation ou d'altération.

Moi, le pauvre devant Celui dont la gloire sera à jamais exaltée! Mohammed-Sélîm, *qâdi* de Galata[1], la bien gardée.

L. S.[2].

Que le concert d'innombrables louanges qui s'épa-

[1] Galata fait partie des trois faubourgs de Constantinople, désignés sous le nom de *Bilâdi-Cèlècè* بلاد ثلاثه, et qui sont Galata, Scutari et Eïoub. Les mollahs de ces siéges judiciaires portent le titre de *makhredji;* c'est le premier grade qui permette aux magistrats d'espérer, quand ils l'ont obtenu, de parvenir aux plus hautes charges de la magistrature. (Cf. d'Ohsson, *loc. laud.* t. IV, 2ᵉ partie, p. 643, Ubicini, *loc. cit.* p 63.)

[2] Ce cachet porte l'inscription suivante : اتق الله حيث كنت محمد سليم « Crains Dieu, quelque part que tu sois; Mohammed-Sélîm ». — Ce cachet est apposé, en outre, à la marge intérieure de chaque feuillet, et porte en même temps par moitié sur l'autre page, afin de constater, d'une manière authentique, comme cela se pratique d'ailleurs dans les chancelleries consulaires, que les divers feuillets de l'acte, quoique n'étant pas attachés les uns aux autres, se suivent sans interruption et qu'il n'y a ni déchirure, ni interpolation.

nouissent comme autant de boutons de roses sur le rosier de la bouche des glorificateurs d'Allâh[1] soit offert matin et soir et à jamais à Celui qui veille constamment (*ouâqyf*) sur les actions des hommes et des *djinns* (génies, êtres intermédiaires entre l'ange et l'homme), au souverain maître de l'empire des deux mondes[2], édificateur du monument de la générosité et de la libéralité, dispensateur des biens de la nature; que sa grandeur soit exaltée, sa sagesse glorifiée, son nom sanctifié à jamais! Il n'y a pas d'autre dieu que Lui!

Que des bénédictions infinies et des salutations (*salve*) sans nombre soient également récitées sur le tombeau lumineux du cavalier magnifique de l'hippodrome de la libéralité, sur le sépulcre embaumé de celui qui est le fil du collier de la vie, le chef de la caravane des prophètes, le confident divin à qui ce verset fait allusion[3] : « Louanges à celui qui a transporté pendant la nuit (*son serviteur, de la Mecque à Jérusalem*), etc. », l'astre de la constellation glorieuse des choses existantes, la perle des choses possibles, le *fâtiha* (l'*alpha*) du rosaire des saints, le *khâtimè* (l'*oméga*) de la chaîne des prophètes, le pôle des envoyés célestes, la gloire des élus, l'ami de Dieu, l'appui des saints : Mohammed-el-Moustafa;

[1] Voy. le chap. XXIV du *Coran*, v. 41.

[2] Le monde actuel et celui qui a précédé, à l'époque où la terre était au pouvoir des génies. (Cf. sur cette expression, M. Reinaud, *Mon. ar.* t. II, p. 197.)

[3] Commencement du chap. XVII du *Coran*, v. 1; allusion au voyage nocturne de Mahomet.

qu'il soit couvert des plus saintes bénédictions et des invocations les plus parfaites!

Paix et félicité à ses nobles enfants, à sa famille, à ses vénérables compagnons, et, surtout, à ses quatre amis de prédilection[1], les quatre colonnes[2] du belvédère[3] de la Loi inébranlable, qui, chacun en particulier, sont le guide sûr de la vérité, le héraut des voies du Seigneur; que les grâces divines leur soient accordées à tous!

La fortune et les grandeurs de ce monde périssable et trompeur n'ont aucune durée; les trônes et les couronnes, dans ce siècle inconstant, ne sont que des objets d'emprunt et de nulle fixité; aussi, le sage ne doit-il jamais oublier cette divine parole : « Tout passera; la face de Dieu seul ne passera point[4] »; et cette autre : « Si le monde eût dû être éternel, l'apôtre de Dieu y fût resté à jamais[5] ». Pendant cette

[1] Les quatre premiers khalifes : Abou-Bekr, Omar, Othmân et Ali. Les Sunnis placent ces personnages à la tête des autres compagnons de Mahomet, et ils leur donnent le titre de چهار یار « les quatre amis par excellence », ou اصحاب کزین « les compagnons élus. (M. Reinaud, *Monum. ar.* t. I, p. 349; t. II, p. 135 et 142.)

[2] On lit dans une pièce turque émanée de la chancellerie ottomane : دولتك ارکان اربعه‌سی اولان وزرا وعلما ورجال واوجاقلر « Les vézirs, les ulémas, les hauts fonctionnaires et les odjaqs de janissaires, qui sont les quatre colonnes de l'empire ».

[3] چارطاق, petite chambre carrée, soutenue par quatre colonnes, et qui est ouverte de tous côtés; elle est placée sur la terrasse de la maison, et l'on s'y tient pour prendre le frais. (Bianchi, *Dict. turc-français*, 2e édit.)

[4] *Coran*, chap. XXVIII, v. 88.

[5] Ces paroles me paraissent, par leur forme, faire partie des *Èhâ-*

vie, le sage doit toujours penser à la vie future, et s'appliquer sans cesse à faire provision d'œuvres pies et méritoires[1]; car, après l'anéantissement du corps et après la mort de la matière, la renommée seule des bonnes œuvres peut assurer à l'homme la perpétuité et l'immortalité de son nom.

Or donc, puisque ce monde périssable offre si peu d'intérêt, l'homme sage doit, dès lors, se conformer à ce verset : « Ceux qui feront l'aumône le jour et la nuit, en secret et en public, seront récompensés par Dieu; ils n'ont aucune crainte à concevoir, et ils ne seront point affligés[2] »; il doit donc consacrer tous ses efforts à amasser une grande richesse en œuvres pies, et s'appliquer constamment à ce que ses actes lui fournissent le moyen d'obte-

dici qoudciïè; je ne les ai pourtant point trouvées dans le manuscrit que je possède de ce recueil.

[1] Un *hadîci-qoudci* est ainsi conçu : من عمل حسنة فله عشرة امثالها وازيد الخ «Quiconque aura fait une bonne œuvre, sera récompensé au décuple et au delà même».

[2] *Coran,* chap. II, v. 275. — Un *hadîci-qoudci* est ainsi conçu : ثلاث من كنوز البر اخفاء الصدقة وكتمان المصيبة وكتمان الشكوا «Trois choses font partie des trésors de la sainteté : faire l'aumône en secret, supporter l'adversité, et taire ses plaintes (ce qu'on dirait, dans le langage catholique, garder le silence dans les croix, les porter avec résignation; *Journée du chrétien*).» — Boukhâri, dans son *Sahîh* (titre *Zekât,* de mon manuscrit), dit, d'après Abou-Horeïra : «Il y aura sept classes de mortels que Dieu couvrira au jour du jugement; ورجل ...... تصدق بصدقة فاخفاها حتى لا تعلم شماله ما تنفق يمينه «et l'homme....... qui fait l'aumône tellement en secret, que sa main gauche ignore l'œuvre que sa droite a faite.»

nir les grâces du seigneur souverainement miséricordieux.

En conséquence, et afin de marcher dans cette voie d'élection, Othmân-Agha-ibn-Moustafa, ici présent, le modèle de ses pairs, directeur du jardin impérial, dit *Iskender-pâchâ-bâghtchèci*, situé auprès du village de Khâs-Keuï[1], commune de Khâslar, a comparu à la barre du tribunal (*medjlis*) de la noble loi d'Ahmed[2]; et, par-devant le siége judiciaire de l'auguste foi de Mohammed, il a fait la déclaration suivante valide et légale, et la protestation ci-après formelle et authentique, en présence d'Ibrahim-Agha-ibn-Ali, qu'il a nommé et constitué *mutévelli*, à l'effet de faire enregistrer et exécuter l'acte de *ouaqf* dont la désignation suit :

« Le terrain (*arcè*) situé au quartier de Sefriqoz, village de Qâcim-Pâchâ, dépendance de Galata, et qui est borné, d'un côté, par la maison de Qâzi-Zâdè-Mohammed-Efendi; de l'autre, par le *mulk* (propriété, bien libre) de Haçan-Qapoudân; d'une part, par les chambres affectées par stipulation de *ouaqf* (*mechrouta*) à la demeure de l'imâm du quartier; et, d'autre part enfin, par la voie publique, était un *mouqâte'a*[3] annuel, attribué, d'ancienne date, au *ouaqf*

[1] Faubourg de Constantinople. (Voy. Hammer, *loc. laud.* t. XVII, p. 217.)

[2] Ahmed est, aussi bien que Mohammed, le nom du prophète musulman; il a été employé ici, dans la forme adjective, pour rimer avec le mot *mohammedi*, qui vient ensuite.

[3] Cf. sur ce mot, l'*Histoire des Sultans mamlouks* de Makrizi, traduite par M. Quatremère, t. I, 1re part. p. 42. Le *mouqâte'a* est la

de Sultân-Bâïézîd-Khân (que sa tombe répande un parfum agréable, que Dieu le couvre de sa miséricorde[1]!).

« Feu *Bâlyqtchi* El-Hâdj-Ramazân avait fait construire une école sur ce terrain, et l'avait affectée à une autre destination pieuse; mais, par la suite, cette école tomba complétement en ruines, et, comme il ne restait plus sur ce terrain aucune trace de l'œuvre de *Bâlyqtchi* El-Hâdj-Ramazân, l'administration du *ouaqf* de Sultân-Bâïézîd-Khân avait fait dresser précédemment un état des lieux[2], et avait fait mesurer ce terrain par le ministère du *mehkèmè* et du *mi'mâr-âghâ*; elle en fit constater la contenance, qui était, en longueur, de quatorze coudées, et en largeur, de onze coudées et demie; soit, en multipliant les nombres l'un par l'autre, cent cinquante-quatre coudées; puis, elle prit possession de ce terrain, et me le donna en location, moyennant une redevance

concession faite à une mosquée, du revenu de la terre; c'est-à-dire partie ou totalité de l'impôt dû par elle, le sol lui-même restant propriété de l'État. (Voy. d'Ohsson, *loc. laud.* t. II, p. 562 et suiv.) Ce mot s'employait aussi pour désigner des affermages annuels. (Ubicini, *ut supra*, p. 199.)

[1] On lit dans d'Ohsson, *ibid.* t. II, p. 566, que le terrain du faubourg de Péra, qui présentait un vaste vignoble à l'époque de la conquête ottomane, fut cédé, à titre d'*arceï mouqâte'a* (terrain affermé), par Sultân-Bâïezîd II, à la mosquée que ce prince fonda dans la capitale.

[2] *Kechf* se dit, en Égypte, de tout procès-verbal dressé par l'autorité judiciaire ou par l'édilité pour constater l'état de lieux d'un immeuble; il se dit aussi de l'établissement d'un compte, pour en faire résulter le *doit* et l'*avoir*. — Le *mi'mâr-bâchi*, ou *mi'mâr-âghâ*, est le fonctionnaire chargé de la direction des travaux publics.

annuelle (*mouqâte'a*) de quatre aspres; et comme cette administration avait consenti, en outre, à ce que les constructions que j'élèverais, de mes deniers, sur ce terrain, fussent ma propriété (*mulk*), j'y avais dès lors bâti, de mes propres deniers, et pour être mon bien (*mulk*), une nouvelle maison qui se compose, à l'étage supérieur, d'une école et d'un *sofa*[1]; et, à l'étage inférieur, d'une boutique de barbier, d'une boutique de cuisinier et de lieux communs.

« Présentement, je fais et constitue en *ouaqf* valide et perpétuel, et je donne par cette donation formelle et à titre perpétuel, pour l'amour du Très-Haut (que son nom soit glorifié!), ladite maison, ma propriété, existant aujourd'hui sur le terrain susdésigné, et se composant, à l'étage supérieur, d'une école et d'un *sofa*, et, à l'étage inférieur, de boutiques et de lieux communs.

« A cette donation, je mets les conditions suivantes :

« Lesdites deux boutiques seront données à loyer par l'administrateur du *ouaqf*, qui payera, sur le pro-

[1] *Sofa* désigne, à Constantinople, une antichambre placée entre d'autres pièces, éclairée par une croisée sur la rue, et devant laquelle se trouve un banc de pierre où l'on peut s'asseoir pour regarder au dehors. — Le *soffé*, en Égypte, désigne une petite construction, placée dans un coin de l'appartement, et sous laquelle on place les aiguières (*hanéfiiè*) et les vases nécessaires pour les ablutions légales. (Voy. Lane's *Manners and customs of the modern Egyptians*, London, 1849; I, p. 18.) Bien que le texte ne porte pas de *techdîd* sur le *fé*, je suis porté à croire que cette seconde version est préférable à la première, car elle me paraît rentrer plutôt dans les idées du fondateur.

duit du loyer, une solde quotidienne de dix aspres au *khodja* de l'école que j'ai construite, en vue de Dieu, au-dessus desdites boutiques.

« Il sera également prélevé, sur le loyer, un salaire d'une aspre par jour pour l'administrateur du *ouaqf*.

« S'il reste un excédant en caisse, après le payement de ces honoraires (*vazâïf*), on achètera annuellement, avec ce solde créditeur, quatre cents oques de charbon, qui seront consacrées au chauffage de l'école, pendant l'hiver.

« Toutes les réparations, de quelque importance qu'elles soient, qui pourront devenir nécessaires dans ledit *ouaqf*, seront faites sur ce fond d'excédant.

« Quand l'un des emplois ci-dessus indiqués deviendra vacant (*mahloul*), l'administrateur présentera requête et procès-verbal à la Sublime-Porte, pour demander qu'elle y nomme telle personne qu'il proposera parmi les plus dignes.

« Je me réserve, ma vie durant[1], l'administration et l'inspection de mondit *ouaqf*; je me réserve aussi, ma vie durant, la faculté de changer, modifier, diminuer, augmenter mondit *ouaqf*; d'y ajouter des attenants et des dépendances, comme aussi de nommer et révoquer les gens salariés qui y seront employés.

« Après ma mort, le plus intègre et le plus digne de mes enfants, petits-enfants et arrières-petits-enfants, en ligne directe, la branche cadette après

[1] Cf. d'Ohsson, *loc. laud.* t. II, p. 543 et suiv.

l'aînée, sera investi de la charge d'administrateur de mondit *ouaqf*.

« A l'extinction totale de ma descendance, ces fonctions seront confiées au directeur du jardin impérial ci-dessus nommé[1].

« Si, par la suite des temps, on se trouvait dans l'impossibilité de remplir les conditions ci-dessus établies pour pourvoir à la charge d'administrateur de mondit *ouaqf*, elle sera donnée, sur la présentation de l'éfendi qui, à cette époque, sera qâdi de Galata, à une personne pieuse, d'un caractère droit et probe, et qui méritera la confiance générale.

« Les qâdis de Galata seront, de droit, *nâzirs* (inspecteurs) de mondit *ouaqf*; ils vérifieront annuellement la comptabilité de l'administrateur.

« Si, ultérieurement, on était dans l'impossibilité absolue d'observer toutes les conditions ci-dessus stipulées, la rente du présent *ouaqf* sera, dès lors, employée, en totalité, au soulagement des musulmans pauvres (*fouqarâï muslémîn*). »

Après avoir établi et fixé de la sorte les conditions et les charges de cette donation, le donateur a fait consignation de l'immeuble entre les mains de l'administrateur, qui, d'ailleurs, ne l'était que pour la forme ; celui-ci le reçut et en prit possession aux titres et de la façon dont les administrateurs entrent en jouissance des *ouaqfs* placés sous leur direction.

Ensuite de quoi, persistant dans ses dires, le do-

[1] On a vu, plus haut, que le fondateur occupait lui-même cette place.

nateur déclara qu'il mettait ledit administrateur en jouissance et en possession dudit *ouaqf;* et l'administrateur, de son côté, ratifia le tout par son acceptation. — Mais le donateur, Othmân-Agha, passant alors du chemin de l'accord dans le sentier du dissentiment, dit que, lors même que ce *ouaqf* serait considéré comme valide par certains légistes, il n'était pas cependant d'une validité obligatoire, attendu qu'il se trouvait sur un terrain déjà *ouaqf* lui-même; que, dès lors, les dispositions des deux œuvres ne sont pas identiques; et qu'enfin, le donateur s'étant réservé et attribué tous les avantages de sa donation, cela ne constitue pas un *ouaqf* valide selon l'opinion de la plupart des nobles imâms (que le Dieu souverainement savant les comble de ses grâces!). « En conséquence, dit-il, je reviens sur la donation que j'ai faite; je demande que l'immeuble susindiqué me soit restitué en *mulk;* et je requiers qu'après avoir interrogé l'administrateur, on lui ordonne de me rendre et de me restituer ledit immeuble ».

Sur ce interpellé, ledit administrateur, Ibrâhim-Agha a opposé une réplique pleine de sens, en disant que, bien que l'état de la question fût tel que le donateur venait de l'exposer, cependant l'opinion des deux savants et profonds imâms (que le Dieu souverainement généreux leur accorde ses grâces!) est que la validité est inséparable de l'obligation d'observance; que le *ouaqf* est valide dans l'opinion de plusieurs glorieux imâms, lors même que l'œuvre ne serait pas unique dans le *ouaqf*, et lors même que

le donateur aurait déterminé et stipulé en sa faveur tous les avantages de son *ouaqf*. « Je demande donc, dit-il, une sentence qui statue sur la validité du *ouaqf* selon l'opinion de certains juristes, et qui, en outre, prononce à la fois sur la validité du *ouaqf* et sur sa qualité obligatoire, conformément à l'opinion des deux imâms. »

Les parties ayant plaidé contradictoirement en présence du juge dont le sceau est apposé en tête du présent acte (que le maître souverainement généreux élève sa dignité !), et chacune d'elles ayant demandé qu'il prononçât dans le sens des conclusions qu'elle présentait, le *hâkim* (que Dieu le comble de ses grâces !) entendit les dires des parties, en se gardant de faire obstacle à la manifestation de la vérité ; et, en toute connaissance des divergences existantes entre les anciens imâms, sur l'enregistrement des *ouaqfs*, il rendit un arrêt exécutoire, qui prononça la validité dudit *ouaqf* selon l'opinion de certains juristes ; et il déclara, en outre, cette donation valide et obligatoire, conformément à l'opinion des deux profonds imâms.

En conséquence, ce *ouaqf* étant dès lors valide et obligatoire, il est impossible de pouvoir l'abroger ou le violer, et on ne peut nullement songer à le modifier ou à l'annuler.

« Quiconque l'altérerait, après ce qu'il vient d'entendre !..... que le crime en retombe sur sa tête ! Dieu sait tout et entend tout[1]. »

[1] *Coran*, chap. II, v. 177.

C'est au Dieu souverainement grand et généreux à récompenser le donateur.

De tout quoi il a été passé et dressé le présent acte, le 1er mouharrem *el-harâm*[1] de l'an 1135 (1er octobre 1722 de J. C.).

Témoins de ce que dessus :

Mohammed-ibn-Qapoudân et dix autres noms, sans aucune désignation particulière.

TEXTE TURC DE LA PIÈCE N° 1.

كوچك اوقاف دفترينه قيد اولندى

سابقا بوستانجى باشى وزير مكرم عثمان پاشا حضرتلرينك

روم ايلنده بنا ايلدوكى جامع شريف وقفيه سيدر

كتاب منه نور الخير لامع   صحيح كل ما يحويه واقع
بحكم صار وقفًا ذا لزوم   بتنصيص لشرط ذا المنافع
تقبّل منه ربى ما نواه   واغفر له بفضل منك واسع
لدى احمد مجدًّا فى قضاء   باستانبول للخيرات جامع

L. S.

الحمد لوليه والصّلوة على نبيه محمّد وعلى آله واصحابه المتأدّبين بآدابه ، امّا بعد ارباب البابه خفى واصحاب ارايه خبى دكلدركه اشبو دهر غدّار وروزكار زوركارك نعيمى

[1] Mois sacré, pendant lequel la guerre était suspendue chez les Arabes. (Cf. *Essai sur l'hist. des Arabes*, par M. Caussin de Perceval, t. I, p. 241 et suiv.)

ظلّ زائل ومقیمی ضیف راحل محتی سقامه مقرون
وعزّتی ذلّتله مشحوندر، پس رجل کامل وعارف عاقل
اولدرکه وما خلقت الجن والانس الّا لیعبدون آیت
کریمه‌سی مقتضاسنجه حال عاقبتنده مآل عاقبتنی رأی
رشید ایله تدبّر وفکر سدید ایله تفکر قیلوب الدنیا
مزرعة الاخرة محواسی اوزره تخم خیراتی دنیاده زراعت
وبزر حسناتی حراست ایدوب مقدور ومیسورنی خیرات
عظیمه ومبرات جسیمه‌یه صرف ایلیه زیرا دنیاده فکر
اخرت مقتضای عقل سلیم ومستدعای طبع مستقیمدر،
بناءً علی ذلك دار السّلطنة السّنية قسطنطينية حميت
عن الافات والبليه‌ده حالا صدارت عظمی ووکالت کبری
قائم مقامی اولان دستور اکرم مشیر افخم وزیر روشن
ضمیر مشیر مشتری تدبیر صاحب الخیرات والحسنات
وراغب الصّدقات والمبرّات سعادتلو عثمان پاشا یسّر الله
ما یرید وما یشاء حضرتلری اذا مات ابن ادم انقطع
عمله الّا عن ثلث ولد صالح یدعو له وعلم ینتفع به
وصدقة جاریة فحوای صداقت انتماسی اوزره ارباب
حسنات جاریة واصحاب صدقات باقیة سلکنه منسلك
اولمغه راغب اولوب تصرّفات شرعیه‌سی وتبرّعات مرعیّه‌سی
نافذه اولدیغی حالده مجلس شریف نبوی ومحفل منیف

مصطفویده وقف آتی الذکره لاجل التّسجیل ولامر
الاتمام والتسبیل متولّی نصب وتعیین ایلدوکی بالفعل
میری سبزه خانه کاتبی اولان عمدة ارباب التحریر والقلم
زبدة اصحاب التقریر والرقم عمر افندی ابن محمد
محضرنده بالطوع الصّافی اقرار صحیح شرعی واعتراف صریح
مرعی ایدوب اطیب مال وانفس منالمدن بیك بشیوز
غروش اسدی افراز وامتیاز تام ایله ممتاز قلوب نیت
خالصه وطویت صافیه ایله حسبةً لله العلی العظیم
وحسنة لروح رسوله الکریم وقف صحیح مؤبّد وحبس
صریح مخلّد ایله وقف وحبس ایدوب شویله شرط
ایلدم که مبلغ مزبورك بیك غروشی محیهٔ مزبورهده
وبشیوز غروشی ولایت روم ایلنده هرسك سنجاغنده
چرنیچه قضاسنده مسقط راسم اولان قزانیچه نام
قریهده ید متولیلر ایله رهن قوی وکفیل ملی ویا
ایکیسندن بری ایله سنهده اونی بر بچق حسابی اوزره
علی الوجه الحلال استرباح واستغلال اولنوب بفضل الله
تعالی حاصل اولان غلّه ونماسندن قریهٔ مزبورهده واقع
لدی الاهالی والجیران معلوم الحدود والحیطان اولوب
کندو مالم واخصّ منالم ایله مجدّداً بنا ووقف ایلدیکم
جامع شریف ومعلّم خانه وامام خانهسنك امورلرینی

اقامته قريهٔ مزبورهده اولان متولّى يديله وبرلمك اوزره
جامع شريف ومعبد لطيف اچنده اقامت صلوات خمس
وجمعه وعيدين ادايه قادر بر صالح وورع حال ايله موصوف
ومتدين اهل قرأن كمسنه يومى اون اقچه وظيفه ايله
امام اولوب وخطابت دخى يومى دورت اقچه وظيفه ايله
امامه مشروطه ومعلملك خدمتى دخى يومى سكز اقچه
وظيفه ايله امامه مشروطه وكتابت خدمتى دخى يومى
ايكى اقچه وظيفه ايله امامه مشروطه اولوب جمعًا يومى
يكرمى دورت اقچه وظيفه‌يه جامع شريفده امام اولنلر
متصرّف اولوب ذكر اولنان خدمتلرى اداده قصورى
اولمدقچه خلافيله عمل اولنميه ، وجامع لطيفده بر كمسنه
موذّن اولوب اوقات صلاتى اعلام وايذان اچون منارهده
اذان اوقيوب وايام جمعه واعياددده على وجه المعروف بين
الانام صلا ويروب وسائر خدمات معتادهسنى كما ينبغى
ادادن صكره يومى سكز اقچه وظيفه‌يه متصرّف اوله ،
وجامع شريفك وقت وزمانيله قپوسين اچوب وقپايوب
وايچروسين وطشرهسين تطهير وموملرين ياقوب تعصيرات
اتميوب بر كمسنه قائملق خدمتيله قائم اوله خدمتى
مقابلهسنده يومى بش اقچه وظيفه‌يه متصرّف اوله ،
وجامع شريفده بهر يوم ايكشر اقچه‌لق موم ايقاد اولنه

نقصان اولنمیه ، وقریهٔ مزبورهده اولان متولّی یومی اوچ اقچه
وظیفهیه متصرّف اوله ، وغلّهٔ مذکورهدن ذکر اولنان
معلّم خانهده کاملاً بر سنه کلوب تعلّم حضرت قرآن عظیم
الشّان ایدن صبیاندن هر برینه اول دیارده معتاد اولان
لباسدن برر ثوب آلنوب ید متولّی ایله هر رمضان شریف
اواخرنده الباس اولنه ، وذکر اولنان جامع شریف
ومعلّم خانه وامام خانهسی لدی الاقتضا فضلهٔ
مرقومهدن عمارت ومرمّت اولنه ، جامع مذکورک امامی
واهالی قریهٔ مزبوره حسبی ناظر اولوب کرک وظیفه
اداسی وکرک ذکر اولنان عمارت ومرمّتلر بهر سنه
معرفتلریله تفتیش وتفحص وتحریر اولنوب متولینک هر
امورینه واقف حال اولوب بشیوز غروشک ایراد ومصرف
دفتری مواجههلرنده تحریر بعده محیهٔ مزبورهیه ارسال
اولنوب محاسبه ایچون استانبوله کلان مکسنهیه خرج راه
بیك بشیوز اقچه ویریله ، وهر کیم محیهٔ مزبورهده خاصّه
بوستانجی باشی اولورسه یومی بر اقچه وظیفه ایله وقف
مزبوریمه ناظر اوله ، وبوستانجی باشی نظارتنده اولان
مفتّش افندی یومی بر اقچه وظیفه ایله مفتّش اولوب
امور وقفی بهر سنه تفتیش ایلیه ، وقریهٔ مزبورهده اولان
تولیت عمّی زادهم مصطفی بکه حیوتنده اولدقجه

مشروطه اوله بعده تولیت مذکوره اقربامدن اصلح اولنه
مشروطه اوله ، ومحیهٔ مزبورهده اولان تولیت محیهٔ
مزبورهده میری سبزه خانه کاتبی اولنلره مشروطه اولوب
خدمت تولیت مقابلهسنده یومی اوچ اقچه وظیفهیه
متصرّف اوله ، ومفتش محاسبهسی خدمتنده اولان محاسبه
کاتبی دخی کاتب اولوب بیك غروشك ایراد ومصرفی ومحاسبه
تحریری خدمتی اادن صکره یومی بر اقچه وظیفهیه
متصرّف اوله ، ذکر اولنان وظایف ومصارف مرمّاتدن
صکره فضله قلان غلّهدن مکتب خلیفهسی اولان مکسنهیه
یومی درت اقچه وظیفه اوله ، وفضلهسی اصل مالمه
ضمّ والحاق اولنوب وجه مشروح اوزره روم ایلنده اولان
متولّی یدیله استرباح اولنه ، وناظر مشار الیه ومفتش
افندی معرفتلریله قریهٔ مزبورهده اولان بشیوز غروشك
ایراد ومصرف دفتری کلوب محیهٔ مزبورهده اولان بیك
غروشك محاسبهسی ایله معًا کوریله ، وشروط مذکوره
وقیود مرقومهیه رعایت متعذر اولورسه غلّهٔ وقف مزبور
مطلقًا فقراء مسلمینه صرف اولنه ، ووقف مزبورمك تبدیل
وتغییری وتقلیل وتقصیری وعزل ونصب ارباب جهاتی
مرةً بعد اخری یدمده اوله دیو تعیین قیود وتبیین
شروط ایتدوکمدن صکره مبلغ مزبوری متولّی مرقوم محر

افندی‌یه تسلیم اولندیغی بعد التسلّم سائر متولّیلر اوقافده
تصرّف اتدکلری کبی تصرّف ایلدی دیدکده غب التصدیق
الشرعی والتحقیق المرعی واقف مشار الیه لا زال بین الانام
مشار الیه حضرتلری دعوای رجوعه شروع ایدوب وقف
نقود واکا متفرّع اولان شروط وقیود عند الائمّة ثلثه
ناجائز ونامشروع اولماغله وقف مزبورمدن رجوع ایلدم
متولّی مرقوم مبلغ مزبوری باکا ردّ وتسلیم ایلسون
دیدکده متولّی رشید جواب سدیده متصدّی اولوب
اکرچه وقف نقودده حال بسط اولنان منوال اوزره‌در
لکن وقف نقود حضرت امام زفردن انصاری روایتی اوزره
صحیحدر روایت مذکوره اوزره وقف مزبورک صحتنه حکم
طلب ایدرم دیو ردّ وتسلیمدن امتناع ایدوب حاکم
موقّع اعلای کتاب بتوقیعه الشریف المستطاب طوبی له
وحسن مآب حضرتلری حضورنده مترافعان وهر بری
مبتغاسنجه فصل وحسمه طالبان اولدقلرنده حاکم
مومی الیه حضرتلری دخی طرف وقفی اولی کوروب بو بابده
قول مفتی‌یه روایت مزبوره اوزره اولدیغنه بناءً [1] وقف

[1] Le texte de ce passage ne me paraît pas correct, je suppose qu'il doit être modifié comme suit : وبو بابده قول مفتی روایت مزبوره اوزره شرفصدور اولدیغنه بناءً

مزبورك صحتنه حكم ايتديكندن صكره واقف مشار اليه
حضرتلرى عنان كلامنى سمت اخره صادن اولوب اكر
چه وقف مزبور حكم مرقوم ايله صحت بولدى لكن امام
اعظم همام الفخم ابو حنيفه الكوفى جوزى خير الجزاء وكوفى
حضرتلرى قتنده صحت مستلزم لزوم اولمامغله بنم ايچون
تكرار رجوعه مكنت و ابطال وقف مزبوره قدرت اولمغين
وقف مزبورمدن رجوع ايلدم متولّى مرقوم مبلغ مزبورى
باكه ردّ وتسليم ايلسون ديدكده متولّى مرقوم دخى
تكرار جواب ويروب روايت مذكوره اوزره وقف مزبورك
صحتنه حكم اولنماغله سائر ائمّه قول شريفلرى اوزره دخى
صحيح اولوب صحت ايسه لا سيّما بعد التسليم الى المتولى
امامين همامين رحمة الله تعالى عليهما حضرتلرى قتلرنده
مفارق عن اللزوم دكلدر ديو ردّ وتسليمدن ابا ولزوم
وقف مزبوره قضا التماسيله تكرار مرافعه اولدقلرنده
حاكم موى اليه حضرتلرى دخى امامين همامين موى
اليهما قول شريفلرى اوزره وقف مزبورك لزومنه دخى حكم
اتمكين من بعد وقف مزبور صحيح ولازم اولوب نقض
ونقضنه مجال محال اولدى، فمن بدّله بعد ما سمعه فانّما
اثمه على الّذين يبدّلونه انّ الله سميع عليم، واجر الواقف

على الحى الكريم ، جرى ذلك وحرّر فى اليوم الثانى والعشرين من ذى القعدة الشريف سنة ست وثمانين والف

شهود الحال

احمد اغا كتخداء حضرت قائم مقام پاشا	مراد اغا ابن حسين سر چاوشان درگاه عالی	قاسم اغا اغاء محضران يكيچريان درگاه عالی
الحاج مصطفى اغا ركابدار سابق شهرياری	حسن افندی ابن محمد امام حضرت پاشا	حسن افندی تذكرهء اوّل حضرت پاشا
مراد افندی مكتوبی حضرت پاشا	سليمان اغا ابن مصطفى سابق صفه بكچيسی	حاجی احمد اغا سلام چاوش حضرت پاشا
عباس بيك مهردار حضرت پاشا	محمود بن ارسلان اقرباء حضرت پاشا	عمر چوقه دار حضرت پاشا
خليل بيك اچ مهترباشی حضرت پاشا	خليل بيك ابن ابو بكر اشجی باشی حضرت پاشا	ابرهيم بن عبد الله اشجيلر خليفه‌سی حضرت پاشا

TEXTE TURC DE LA PIÈCE N° 2.

عرض على هذا السفر الجليل الصالح للاحتجاج والتعويل ووقفت على ما تضمنه من كل دقيق وجليل فوجدته

منسوجا على احسن منوال خاليا عن سوائب معائب الاختلال وتلقيته بالارتضا والتنفيذ والامضا وانا الفقير الى الغنى الصمد ولى الدين بن المولى شيخ محمد القاضى بالعساكر المنصورة فى ولاية روم ايلى المعمورة عفى عنهما

L. S.

كتاب وقف شرعى النحوى والمدلول قد نفذه معظم العلماء الفحول فاقتضيته بالارتضا والقبول حرره الفقير السيد محمد زين العابدين النقيب على الاشراف القاضى بعساكر اناطولى غفر له

L. S.

ما حوته هذه الوثيقة الشرعية، والقبالة الانيقة المرعية من درر اصل الوقف وشطوطه، من غرر وجه قيوده وشروطه، برقت بشارته لدى، وتجلت فى نضارته بين يدى، فحكمت بصحته ولزومه فى خصوصه وعمومه حتى لا يؤوب الانفصام حراها، ولا يطور الانتقاض بعراها، عالمًا بالخلاف بين الائمة الاسلاف، وانا الفقير اليه عز شانه محمد سليم القاضى بمدينة غلطة المحروسة،

L. S.

صد هزارغنچهٔ زيباى حمد كه شاخسار السنهٔ حامديندە ظاهر وعياندر اول واقف احوال انس وجان مالك ملك

هر دو جهان بانیٔ مبانیٔ خیرات وجود واهب امانیٔ ما فی الوجود جلّت عظمته وعلت حکمته وعظم شانه ولا اله غیره حضرتلرینه هر صبح وشام بلکه علی الدّوام اهدا اولنه، وصلوات بی پایان وتسلیمات بی کران اول شهسوار مضمار جود و واسطهٔ قلادهٔ وجود سَردار قافلهٔ انبیا سردار سبحان الّذی اسری اختر برج شرف کائنات کوهر صدف ممکنات فاتحهٔ سبحهٔ افضلین خاتمهٔ سلسلهٔ مرسلین قطب انبیای کرام فخر اصفیای عظام حبیب خدا سند اصفیا اعنی حضرت محمّد المصطفی علیه افضل الصّلوات واکمل التحیّات حضرتلرینک مرقد منوّر ومشهد معطّرلرینه اهدا اولنه وبقیّهٔ سلام وپیام اولاد کرام وآل واصحاب ذوی الاحترام با خصوص چهار یار کزین چارطاق سرای شرع متین اوزرلرینه اولسون که هر بری طریق حقه هادی وسبیل توفیقه منادی اولمشلردر رضوان الله تعالی علیهم اجمعین، وقتاکم بو جهان غدّارك مال وجاهی بی قرار وبو دنیای ناپایدارك تخت وتاج مستعاری بی استقرار در کُلُّ شَیْءٍ هَالِكٌ إِلَّا وَجْهَهُ قول شریفی ولو کانت الدنیا تدوم لواحد لکان رسول الله فیها مخلّدا کلام لطیفی مصداقنجه هر عاقل غافل اولمیوب زمان عافیتنده عاقبت ملاحظه اتمکله خیرات وحسنات

تدارکنه مداومت ایلیه که بعد فناء الجسم سبب بقاء
اسم وبعد هلاك البدن موجب ثبات ذکر حسن دره
امدی عاقله لازمدرکه بوجهان فانی قلیل الاعتنا اولوب
الّذین ینفقون اموالهم باللّیل والنّهار سرًّا وعلانیةً فلهم
اجرهم عند ربّهم ولا خوف علیهم ولاهم یحزنون موجبنجه
تحصیل امور موفورهٔیه بذل مقدور ووسائل مرضات ربّ
غفور اولان امور اکتسابنه سعی موفور ایلیه ، بناءً علی ذلك
بو مسلك پر صوابه شارع وسالك اولمغیچون حدائق
خاصّهدن خاصّلر قضاسنه تابع قصبهٔ خاصکوی قربنده
واقع اسکندر پاشا باغچهسی دیمکله معروفه حدیقهٔ
خاصهنك اوستهسی اولان عمدة الاشباه عثمان اغا ابن
مصطفی مجلس شرع شریف احمدی ومحفل دین منیف
محمّدیده وقف آتی البیانه لاجل التّسجیل ولامر التّکمیل
متولّی نصب وتعیین ایلدوکی ابرهیم اغا ابن علی محضرنده
اقرار صحیح شرعی واعتراف صریح مرعی قیلوب محروسهٔ
غلطه مضافاتندن قصبهٔ قاسم پاشاده سفریقوز محله سنده
واقع بر طرفی قاضی زاده محمّد افندی خانهسی وبر طرفی
حسن قپودان ملکی وبر طرفی محلهٔ مزبوره امامنه مشروطه
اولان اوطهلر وبر طرفی طریق عام ایله محدود وممتاز
عرصهسی مرحوم ومغفور له سلطان بایزید خان طاب

ثراه وقفنه سنوی مقاطعهٔ قدیمه‌لی واوزرنده اولان معلّم
خانه‌نك ابنیه‌سی مرحوم بالتجی الحاج رمضان نام مکسه‌نك
جهت اخرایه مشروطه وقفی اولوب لکن ذکر اولنان
معلّم خانه مرور ازمان ایله خراب وویران اولدوغندن
ناشی مرحوم مزبور بالتجی الحاج رمضان وقفندن عرصهٔ
مرقومه اوزرنده اثر بنادن بر نسنه قالمامغله عرصهٔ
مرقومه بوندن اقدم مرحوم مشار الیه سلطان بایزید
خان وقفی طرفندن معرفت شرع ومعمار اغا ایله کشف
ومساحه اولنوب وعرصهٔ مرقومه طولاً اون درت وعرضاً
اون بر بچق بحساب تربیعی یوز اللّی درت ذراع اولدیغی
حالده وقف ایچون ضبط وسنوی دورت اقچه مقاطعه
ایله طرف وقفدن باکه ایجار ومالم ایله عرصهٔ مرقومه
اوزرینه هر نه بنا واحداث ایدرسم ملکم اولمق اوزره
باکه اذن ویرلمکین بنداخی عرصهٔ محدودهٔ مرقومه
اوزرینه مالم ایله ملکم اولمق اوزره فوقانی بر معلّم خانه
وبر صفه وتحتانی بر باب بربر دکّانی وبر اشجی دکّانی وبر
کنیف بنا واحداث ایلمشیدم ، بناءً علیه حالاً عرصهٔ
محدودهٔ مرقومه اوزرینه ابنیه‌سی ملکم اولان سالف
الذکر فوقانی بر معلّم خانه وصفه وتحتنده ذکر اولنان
کنیف ودکّانلری حسبةً لله تعالی وقف صحیح مؤبّد ایله

وقف وحبس صریح مخلّد ایله حبس ایلدم وشویله
شرط ایلدم که ذکر اولنان ایکی عدد دکاکین ید متولّی
ایله اخره ایجار اولنوب حاصل اولان اجاره‌سندن یومی
آلتی اقچه‌سی دکاکین مرقومه‌نک فوقانیسنده لوجه الله
بنا ایلدیکم مار الذکر معلّم خانه‌ده خواجه اولنلره
ووقف مزبوره متولّی اولنلره یومی بر اقچه ویریله ووظایف
مزبوره‌دن هر نمقدار فضله قالورسه باقی قلان فضله‌دن
بهر سنه دردر یوز وقیه کومر اشترا اولنوب وقت شتا
وزمان سرماده ذکر اولنان معلّم خانه‌ده ایقاد اولنه
ووقف مزبورك اقتضا ایدن کلّی وجزئی تعمیر وترمیمی
فضلهٔ مرقومه‌دن اولنه وجهات مرسومه‌دن محلول واقع
اولدقده متولّئ وقف مستحقیندن بر کمسنه‌یه توجیه
رجاسیله در دولت علیّه‌یه عرض واعلام ایلیه ووقف
مزبورك تولیت ونظارتی حیاتده اولدقجه باکه مشروطه
اوله ووقف مزبورك تبدیل وتغییر وتقلیل وتکثیری وضم
والحاق واهل وظایفك عزل ونصبی کذلك حیاتده
اولدقجه یدمده اوله وفاتمدن صکره اولاد واولاد اولاد
واولاد اولاد اولادیمك بطنًا بعد بطنٍ وفرعًا غب اصلٍ
اصلح وارشدی وقف مزبوره متولّی اوله وبعد انقراض
الاولاد ذکر اولنان حدیقهٔ خاصهٔ مرقومه‌ده هرکم

اوسته اولورسه وقف مزبورة متولّی اوله ومرور ایام ایله
تولیت خصوصنده ذکر اولنان شروطه مراعات متعذّر
اولورسه معتمد ومستقیم ودیندار برکمسنه اول تاریخده
غلطه قاضیسی بولنان افندینك عرضیله وقف مزبوره
متولّی نصب وتعیین اولنه وغلطه قاضیلری وقف مزبوره
حسبی ناظر اولوب بهر سنه متولّی وقفك محاسبه‌سن
کوره واکر مرور وکرور اعوام وازمان ایله بالکلّیة شرائط
مذکوره‌یه رعایت متعذّر اولورسه غلّهٔ وقف مطلقا فقراء
مسلمینه صرف اولنه دیو تعیین شروط وتبیین قیود
ایدوب املاك مزبوره‌یی فارغًا عن الشّواغل متولّیٔ مزبوره
تسلیم اولدخی اخذ وتسلم وسائر اوقاف متولّیلری تصرّف
ایلدیکی کبی ضبط وتصرّف ایلدی دیو تحقیق ومتولّیٔ
مزبور دخی واقف مزبوری اقوال مشروحه‌سنده بعد
التّصدیق واقف مزبور عثمان اغا سمت وفاقدن جانب
شقاقه عازم اولوب وقف مزبور علی قول من یراه صحیح
اولورسه دخی صحّت لزومی مستلزم اولمیوب وباخصوص
وقف مزبور ارض وقف اوزرینه اولمغله جهت قربت
متّحده اولمایوب و واقف منافع وقفی نفسنه شرط وتعیین
اتمکله اکثر أئمّهٔ کرام اکرمهم الملك العلام قتلرنده وقف
صحیح اولمامغین حالا وقف مزبوردن رجوع ایدوب املاك

مرقومه‌یی ملکه رد مراد ایده‌رم متولّیء مزبوردن سؤال
اولنوب املاك مرقومه‌یی باکه رد وتسلیمه تنبیه اولنسون
دیدکده غبّ السؤال متولّیٔ مزبور ابرهیم اغا جواب
باصوابه تصدّی ایدوب اکرچه حال بسط اولنان منوال
اوزره‌درلکن امامان هٔمامان اکرمهما الله الملك المنّان حضراتی
قتلرنده صحت لزومدن مغارقت اولمایوب وبعض ائمّهٔ
فخام قتلرنده دخی وقف مزبورده جهت قربت غیر متّحده
اولدیغی وواقف منافع وقفی نفسنه شرط وتعیین ایلدیکی
صورتلرده دخی وقف صحیح اولمغین وقف مزبورك علی قول
من یراه صحتنه وامامین هٔمامین حضراتی مذهب شریفلری
اوزره هم صحّت وهم لزومنه حکم طلب ایدرم دیو حاکم
موقّع اعلی الکتاب رفع قدره مولاه الوهّاب حضرتلری
حضورنده مترافعان وهر بری مبتغاسنجه فصل وحکمه
طالبان اولدقلرنده حاکم مومی الیه اسبغ اللّه نعمه
علیه حضرتلری دخی طرفینك کلاملرینه نظر ومناع للخیر
اولمقدن حذر ایلیوب عالمًا بالخلاف بین الائمّة الاسلاف
فی تسجیل الاوقاف علی قول من یراه وقف مزبورك صحتنه
وامامین مکرّمین مذهب خطیرلری اوزره هم صحت وهم
لزومنه حکم صحیح مرعی ایله حکم اتمکین بعد الیوم
وقف مزبور صحیح ولازم اولوب من بعد نقض ونقصینه

مجال محال وابطال واخلالى ممتنع الاحتمال اولدى فمن
بدّله بعد ما سمعه فانّما اثمه على الّذين يبدّلونه إنّ اللّه
سميع عليم واجر الواقف على الحىّ الجواد الكريم جرى
ذلك وحرّره فى غرّهء محرّم الحرام سنه ١١٣٥

شـــــهود الحال

محمد بن قپودان احمد محمد بن چاوش محمد بن على
محمد بن احمد محمد بن اسماعيل مصطفى بن محمد عثمان
حسن نصوح بن مصطفى قا مصطفى ۞

FRAGMENTS DU LIVRE GNOSTIQUE

INTITULÉ

APOCALYPSE D'ADAM*, OU *PÉNITENCE D'ADAM
OU *TESTAMENT D'ADAM*,

PUBLIÉS D'APRÈS DEUX VERSIONS SYRIAQUES,

PAR M. ERNEST RENAN.

Les manuscrits syriaques 58 et 164 du Vatican renferment divers fragments d'un ouvrage apocryphe intitulé *Testament d'Adam*. L'absurdité de ce titre et le peu d'intérêt que ces fragments semblent offrir, au premier coup d'œil, les avaient fait négliger jusqu'ici; Assemani les appelle : *Otiosi cujusdam Syri putidum opus*[1]. Sans en faire pour le fond beaucoup

[1] *Bibl. Orient.* t. III, part. 1, p. 282.

plus de cas que le savant Maronite, j'ose croire pourtant que ces fragments ne paraîtront pas entièrement dénués d'importance, quand on saura qu'ils appartiennent à un livre d'origine gnostique, qui jouit d'une certaine vogue dans quelques familles chrétiennes des premiers siècles. Il est bon d'observer à ce propos que plusieurs écrits syriaques et arabes, que l'on regarde comme des produits assez modernes de l'imagination des chrétiens orientaux, plusieurs *Apocalypses*, par exemple, portant le nom d'apôtres, ne sont que des traductions d'apocryphes grecs, dont les textes ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Le titre de *Testament d'Adam* semble tout d'abord rattacher les fragments qui nous occupent à cette classe si nombreuse d'apocryphes qui affectaient la forme de *testaments* de personnages illustres des temps anciens; tels que les *Testaments des douze patriarches*, le *Testament de Job*, le *Testament de Salomon*, etc. Mais ce titre ne paraît pas avoir été le seul qu'ait porté l'ouvrage original dont ces fragments sont tirés. Le pape Gélase, en effet, dans son décret de l'an 494 sur les livres apocryphes, en mentionne un sous ce titre : *Liber qui appellatur Pœnitentia Adæ, apocryphus*[1]. Saint Épiphane, d'un autre côté, dans son Traité des Hérésies[2], compte parmi les livres des gnostiques des *Apocalypses d'Adam*. Les *Constitutions apostoliques*[3], qui sont du IVe siècle, mentionnent également un

[1] Apud Labbe, *Conc.* V, 389.

[2] *Adv. hæreses*, l. I, part. II, *hær.* XXVI, 8.

[3] Liv. VI, ch. XVI.

livre attribué à Adam comme damnable et empreint de gnosticisme. Enfin le Syncelle [1] et Cédrénus [2], en parlant, dans leurs chronographies, de la *pénitence* d'Adam et des *révélations* qui lui furent faites à la fin de sa vie, donnent sur ce sujet des détails que nous retrouverons trait pour trait dans nos fragments syriaques. Afin que l'on puisse mieux juger de cette identité, je vais transcrire ici le passage entier de Cédrénus.

Ἀδὰμ τῷ ἑξακοσιοστῷ ἔτει μετανοήσας ἔγνω δι' ἀποκαλύψεως τὰ περὶ τῶν Ἐγρηγόρων καὶ τοῦ κατακλυσμοῦ, καὶ τὰ περὶ μετανοίας καὶ τῆς θείας σαρκώσεως, καὶ περὶ τῶν καθ' ἑκάστην ὥραν ἡμερινὴν καὶ νυκτερινὴν ἀναπεμπομένων εὐχῶν τῷ θεῷ ἀπὸ πάντων τῶν κτισμάτων δι' Οὐριὴλ τοῦ ἐπὶ τῆς μετανοίας ἀρχαγγέλου. Ὥρα πρώτη ἡμερινῇ, πρώτη εὐχὴ ἐπιτελεῖται ἐν τῷ οὐρανῷ· δευτέρᾳ εὐχὴ ἀγγέλων· τρίτῃ εὐχὴ πτηνῶν· τετάρτῃ εὐχὴ κτηνῶν· πεμπτῇ εὐχὴ θηρίων· ἕκτῃ ἀγγέλων παράστασις, καὶ διάκρισις πάσης κτίσεως· ἑβδόμῃ ἀγγέλων εἴσοδος πρὸς θεόν, καὶ ἔξοδος ἀγγέλων· ὀγδόῃ αἴνεσις καὶ θυσίαι ἀγγέλων· ἐννάτῃ δέησις καὶ λατρεία ἀνθρώπου· δεκάτῃ ἐπισκοπαὶ ὑδάτων, καὶ δεήσεις οὐρανίων καὶ ἐπιγείων· ἑνδεκάτῃ ἀνθομολόγησις καὶ ἀγαλλίασις πάντων· δωδεκάτῃ ἔντευξις ἀνθρώπων εἰς εὐδοκίας.

Le Syncelle et Cédrénus disent avoir tiré ces détails de deux ouvrages fort répandus de leur temps, la *Vie d'Adam* et la *Petite Genèse*; mais ces deux ou-

[1] P. 10 (Paris 1652).
[2] P. 9 (Paris 1647).

vrages n'étaient eux-mêmes que des remaniements de seconde main. Les mots *μετανοήσας ἔγνω δι' ἀποκαλύψεως* indiquent clairement que la source première de ces fables était le livre mentionné par Épiphane et Gélase sous les titres d'*Apocalypse* et de *Pénitence d'Adam.* Aussi Labbe et Hardouin n'ont-ils vu sous ces deux titres qu'un même ouvrage[1], et Fabricius paraît se rapprocher du même sentiment[2]. Il semble, du reste, que le mot *Pénitence* (*μετάνοια*) désignait dans la littérature apocryphe des *révélations* d'une certaine espèce, et était à peu près synonyme d'*ἀποκάλυψις*. C'est ainsi qu'on trouve des *Pénitences* d'Origène, de saint Cyprien, de Jamnès et Mambré [3]. Le mot *μετάνοια* est employé avec le même sens dans le *Testament des douze patriarches* [4], et dans *La fidèle Sagesse*, récemment publiée d'après les papiers de M. Schwartze, ce mot sert à désigner les hymnes apocalyptiques, que l'auteur de cet ouvrage gnostique met dans la bouche de *Pistis Sophia.*

Un important passage de l'historien arménien Samuel d'Ani, dont je dois la communication à notre savant confrère, M. Dulaurier, confirme ces inductions et montre le rôle important que notre livre a joué en Syrie et chez les fractions les moins épurées du christianisme oriental. « A cette époque (l'an 590 de notre ère), dit Samuel[5], vinrent en Arménie des

[1] *Conc.* l. c.

[2] *Codex pseud. Vet Test.* t. I, p. 35, sqq.

[3] *Decret. Gelasii*, apud Labbe, *Conc.* V, 389-390.

[4] *Ruben*, ch. II.

[5] Mss. armen. de la Bibliothèque impériale, n° 96, fol. 24 v.

Syriens, hommes à la parole de miel, lesquels voulaient y semer les doctrines de Nestorius. Ils furent anathématisés et chassés; mais quelques-uns les accueillirent, et les Syriens traduisirent pour ceux-ci leurs faux livres : 1° le *Kaurdosag*, 2° le *Guiragosag* (*τὰ κυριακά?*), 3° la *Vision* (c'est-à-dire l'Apocalypse) *de saint Paul*, 4° la *Pénitence d'Adam*, 5° la *Diathéké*, 6° l'*Enfance du Seigneur* (l'Évangile de l'enfance), 7° le *Sebios*, 8° la *Grappe de bénédiction*, 9° *le livre qui ne doit pas être caché*, 10° *l'Explication de l'Évangile de Mani* (Manès). » Il appartient aux arménistes de déterminer exactement les livres contenus dans cette curieuse énumération. Il nous suffit d'y voir la *Pénitence d'Adam* et la *Diathéké* ou *Testament d'Adam* énumérés dans une série d'ouvrages plus ou moins gnostiques, portés en Arménie par des Syriens.

La *Pénitence* et la *Diathéké* sont, il est vrai, présentés par Samuel d'Ani comme deux ouvrages distincts. Mais, d'une part, nous avons établi que la *Pénitence* et l'*Apocalypse d'Adam* n'étaient qu'un même livre. De l'autre, les fragments donnés par Cédrénus comme extraits de l'*Apocalypse*, se retrouvent presque mot pour mot dans les manuscrits syriaques et arabes, sous le titre de *Testament d'Adam*. Il faut donc admettre une certaine indétermination dans le titre et les parties de l'ouvrage, indétermination qui se retrouve du reste dans les manuscrits syriaques : en effet, dans le n° 164 du Vatican, le titre de *Testament d'Adam* ne s'applique qu'aux deux derniers fragments que nous publions, et qui sont d'une phy-

sionomie moins ancienne que les deux premiers relatifs aux heures du jour et de la nuit. Peut-être les deux fragments sur les heures du jour et de la nuit appartiennent-ils seuls à l'*Apocalypse* ou *Pénitence* d'Adam, et les deux autres au *Testament*, qui serait ainsi une composition plus récente et sans caractère gnostique bien prononcé. En effet, le nom de *Testament* ne se trouve pas chez les Pères du IV[e] et du V[e] siècle, qui nous parlent de la *Pénitence* et de l'*Apocalypse* d'Adam.

Nous avons, du reste, un témoignage éclatant de la vogue qu'obtinrent ces compositions apocryphes parmi les Syriens, dans la première partie de la chronique de Denys de Telmahar (VIII[e] siècle), dont M. Tullberg, récemment enlevé aux études syriaques, a publié le texte. Dans une foule de passages[1], Denys s'en réfère à des traditions analogues à celles qui sont contenues dans nos fragments. Il est probable que, comme Cédrénus, il s'est contenté en plusieurs endroits de transcrire le texte même du livre apocryphe qu'il avait sous les yeux. Cela est certain, du moins pour un passage qui s'étend de la page 79, ligne 11, à la page 83, ligne 19, et en tête duquel on lit :

ܬܘܒ ܡܢ ܟܬ̈ܒܐ ܕܐܬܐ ܗܘܘ ܒܡܫܡܫܢܘܬܐ ܕܐܪ̈ܙܐ ܕܪ̈ܐܙܐ
ܡܫ̈ܝܚܐ. ܥܠ ܦܘܩܕܢܐ ܕܡܠܠ ܐܕܡ ܐܒܘܢ ܩܕܡ
ܠܫܝܬ ܒܪܗ ܒܪ ܫܢܝ ܒܢܘ.

[1] *Dionysii Telmaharensis Chronici liber primus*, p. 5-10, 74-76, 84. Upsal, 1850.

Extrait des livres qui se trouvaient dans la Caverne des Trésors des mystères cachés, ou entretien d'Adam, le père de notre race, avec son fils Seth.

Denys ne donne pas le titre exact du livre qu'il cite, il le qualifie seulement de premier livre qui fut écrit sous l'invocation du Dieu très-haut : ܘܟܬܒܘ ܡܢ] ܫܝܬ] ܡܫܡܠܝܬ ܐܠܗܐ ܡܠܐ ܒܒܟܬܒܐ ܕܪܫܡ ܒܫܡܗ ܕܒܒܝܐ. ܘܐܬܟܬܒܘ ܫܝܬ ܒܟܬܒܐ ܕܪܫܡ ܒܐܘ̈ܪܗܝ. On ne rencontre parmi les passages qu'il cite aucun des fragments qui se trouvent textuellement dans nos manuscrits syriaques; mais la manière dont il désigne le contenu du livre, ܐܪ̈ܐܙܐ ܟܣ̈ܝܐ ܕܟܬ̈ܒܐ ܕܫܝܬ *Mystères cachés des livres de Seth*, et plusieurs rapprochements de détails prouvent que l'ouvrage d'où il a tiré ces fables faisait corps avec celui dont nous allons essayer de reproduire quelques parties.

Eutychius[1], Elmacin, El-Kesaï[2] et d'autres historiens arabes, chrétiens et musulmans[3], ont connu l'ouvrage apocryphe que nous publions, ou du moins des compositions analogues. Les récits sur la *Caverne des trésors* étaient devenus une partie obligée de toutes les chronographies, qui préten-

[1] *Annales*, t. I, p. 18, 33, 37, edit. Pococke.

[2] *Kasas el-anbia*, manuscr. arabe de la Bibliothèque impériale, supplément mis en ordre par M. Reinaud, n° 631, fol. 41, sqq.

[3] Voy. Fabricius, op. cit. p. 35.

daient remonter jusqu'à l'origine des choses. Les mêmes fables se retrouvent dans une chronique syriaque du Vatican, intitulée ܡܥܪܬ ܓܙܐ, la *Caverne des trésors*, dont Assemani a donné l'analyse[1]. On pourrait croire qu'au même cycle de traditions se rattachent les récits qui avaient cours au moyen âge sur la pénitence et la mort d'Adam, récits que l'on peut lire dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale 3768 (anc. fonds latin), 6769, 7330 et 7864 (ancien fonds français), et de l'Arsenal, théologie, 14[2]. Ces récits n'ont cependant aucun rapport avec les fragments qui nous occupent. Ils se rattachent au cycle du saint Graal, et ultérieurement à des traditions apocryphes extraites en partie de l'*Évangile d'Ève*, mentionné par saint Épiphane.

De tous les fragments que nous allons essayer de reproduire, les plus intéressants sont de beaucoup les deux premiers, relatifs à la division des heures du jour et de la nuit, et aux liturgies mystiques qui y étaient attachées dans la vie paradisiaque. Ces fragments, dis-je, me semblent curieux parce qu'ils prouvent combien d'emprunts le gnosticisme fit aux idées de la Perse, et quelle communication d'idées

[1] *Bibl. Orient.* t. II, p. 498; t. III, 1re part. p. 281. — *Bibl. Apost. Vatic. Catal.* t. III, p. 329-331.

[2] M. Van Praet a donné une analyse étendue de la traduction française de cet ouvrage exécutée par Colard Mansion, sur l'ordre du seigneur de la Gruthuyse. *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse*, p. 94. — *Notice sur Colard Mansion*, p. 96, 99. Cf. P. Paris, *Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, t. I, p. 124.

eut lieu dans les premiers siècles de notre ère entre les branches les plus orientales du christianisme et la religion avestéenne. Il est bien probable que les deux fragments susdits nous présentent un fond d'idées empruntées à l'Avesta; la division mystique du temps qu'on y rencontre offre des rapports frappants avec celle qui sert de base aux *Ieschts Sadés* et au *Sirouzé*. J'ajouterai que rien ne ressemble plus aux *Vadjs* et aux *Tavids*, qu'on trouve à la suite des *Ieschts Sadés*, que certains recueils de prières syriaques, tels que le ms. 217 du Vatican, par exemple[1]. Aucun texte chrétien n'a conservé avec autant de précision que le nôtre les imaginations des gnostiques sur ces liturgies du jour et de la nuit. Cependant on trouve un curieux vestige des mêmes croyances dans les canons apostoliques des Coptes, publiés par M. Tattam. Les étoiles, les arbres, les eaux y ont, comme dans notre livre, leurs heures d'adoration[2]. Les mêmes idées se retrouvent, mais dépouillées de leur teinte naturaliste et gnostique, dans les *Constitutions apostoliques* grecques (liv. VIII, chap. XXXIV)[3], et ont servi de base à la division des heures canoniques.

On pourrait croire, d'après le rôle que joue Seth dans nos fragments, que le livre dont ils faisaient

[1] Fol. 99, 212, etc. Ce manuscrit est décrit d'une manière fort incomplète dans le Catalogue d'Assemani.

[2] *The apostolical Constitutions in coptic*, p. 80-88. London, 1848.

[3] *SS. Patrum qui temporibus apostolorum floruerunt Opera* (edit. Cotelier et J. Leclerc, Amsterdam, 1724) t. I, p. 420.—Cf. S. Hippolyti *Opera* (edit. Fabricius, Hambourg, 1716) t. I, p. 255.

partie n'était pas étranger à la secte gnostique des Séthiens, pour lesquels Seth paraît avoir joué le rôle de révélateur [1]. Toutefois la comparaison de nos fragments avec ce que nous trouvons sur la doctrine des Séthiens dans le livre des *Philosophumena*, récemment publié par M. Miller et dans les autres traités des Pères contre les hérésies, ne révèle aucune analogie décisive. Il paraît, du reste, que les révélations d'Adam et de Seth étaient souvent confondues; nous en avons la preuve dans le Syncelle (p. 10) et Cédrénus (p. 8-9), qui, à quelques lignes de distance, leur attribuent des visions toutes semblables.

Au contraire, des ressemblances incontestables se remarquent entre la doctrine de nos fragments et celle des Sabiens, nommés aussi Mendaïtes, Nazoréens, ou chrétiens de saint Jean, et dont la religion n'est qu'un mélange d'idées persanes et chaldéennes, comme l'a démontré M. Chwolsohn dans un savant travail encore inédit, mais dont nous devons une intéressante analyse à M. Kunik, membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg. On ne peut douter que cette religion n'ait eu une grande influence sur le gnosticisme, et n'ait compté elle-même comme une secte gnostique. Je suis persuadé que les *Elchasaïtes*, secte qui fut apportée à Rome par un Syrien d'Apamée, n'étaient autres que des Sabiens. Saint Épiphane nous apprend que ces Elchasaïtes avaient

[1] Fabricius, *Cod. pseud. Vet. Test.* t. I, p. 140, 143 et suiv.; t. II, p. 47 et suiv. — *Origenis Philosophumena*, edit. Miller, p. 147-148. — S. Epiph. l. I, part. II, *hæres.* XXVI, c. VIII. *hær.* XXXIX, c. V.

leur siége dans le pays des Nabatéens, l'Iturée et la Moabitide [1]. Ils tenaient, disait-on, leur livre d'un certain Ἠλχασαΐ, qui l'avait reçu lui-même ἀπὸ Σηρῶν (Συρῶν?) τῆς Παρθίας, et le transmit à un certain Σοβιαΐ [2]. Ces noms, évidemment sémitiques, sont déjà significatifs; mais la doctrine attribuée à ces sectaires l'est encore bien davantage. L'usage fréquent des ablutions (d'où le nom de Sabiens, de ܨܒܥ, en dialecte sabien צבא, en arabe المغتسلة), la préocupation des phénomènes astrolologiques (d'où l'opinion répandue que le *sabéisme* était le culte des astres), le rôle des anges figurant sans cesse comme révélateurs, l'habitude d'attribuer des livres à Adam et aux patriarches antédiluviens, les vertus magiques attribuées aux éléments, et une foule d'autres particularités ne permettront guère à ceux qui voudront comparer nos fragments, d'un côté, aux livres des Sabiens qui ont déjà été publiés, de l'autre, aux passages qui concernent les Elchasaïtes dans les ouvrages des Pères, de douter de l'identité de ces derniers sectaires avec les Sabiens, et des relations qui durent exister entre le sabisme et la secte gnostique à laquelle appartient notre *Apocalypse d'Adam*.

J'ai eu pour constituer le texte de ce livre, outre les deux manuscrits syriaques du Vatican mentionnés ci-dessus, quatre manuscrits arabes, l'un du Vatican (mss. arabes, n° 32), les trois autres de la Bibliothèque impériale (ancien fonds arabe, n°s 52, 54, 158).

[1] *Adv. hæreses*, lib. I, *hær.* XIX, n°s 1 et 2.

[2] *Origenis Philosophumena*, ed. Miller, p. 292, sqq.

Parmi ces manuscrits arabes, le n° 52 s'éloigne de tous les autres, à tel point qu'il faut l'envisager comme une rédaction tout à fait à part. Dans le n° 54, notre texte fait partie d'un ouvrage apocryphe attribué à saint Clément, et intitulé كتب الصفاء المكتومة, *Les livres secrets de la pureté*. Le texte du n° 158 doit être envisagé comme un extrait de cet ouvrage : quant au manuscrit du Vatican, il appartient à la même famille que les deux précédents, mais avec des variantes importantes. — Les deux textes syriaques, de leur côté, diffèrent considérablement l'un de l'autre. Aucun de ces textes n'ayant le droit d'être préféré d'une manière absolue, j'ai suivi, en général, le plus développé, en mentionnant au bas des pages les variantes qui offraient quelque intérêt, et dans des notes les différences plus considérables. Je ne donnerai le texte arabe qu'autant qu'il ajoute au texte syriaque, ou qu'il sert à le corriger.

J'avais à peu près terminé mon travail, lorsque j'ai appris de mon excellent ami, M. Paul Bœtticher, que le Musée britannique (n° 14624 Codd. Addend.) possédait aussi un exemplaire du *Testament d'Adam*. M. Bœtticher a eu la bonté d'en faire pour moi une copie, d'après laquelle j'ai reconnu que le texte du Musée britannique est identique au n° 58 du Vatican, mais plus correct. Bien que ce manuscrit soit de beaucoup le plus ancien de tous ceux qui renferment nos fragments (on le rapporte au IXe siècle), je n'ai pas cru devoir négliger le manuscrit 164 du Vatican, qui renferme des morceaux

qu'on ne trouve pas ailleurs, et qui nous a transmis une version que rien n'oblige à regarder pour le fond comme plus moderne que l'autre.

TEXTE SYRIAQUE.

ܠܘܚ ܕܫܥܝܐ ܕܐܒܘܢ ܐܕܡ ܩܕܡܝܐ

ܫܥ̈ܬܐ ܕܠܠܝܐ.

ܫܥܬܐ ܩܕܡܝܬܐ ܕܠܠܝܐ. ܬܫܒܘܚܬܐ ܗ̇ܝ ܕܫܐ̈ܕܐ[1].
ܘܒܗ̇ ܫܥܬܐ ܕܠܘܬܗܘܢ ܠܐ ܡܙܝܩܝܢ ܘܠܐ ܡܚܒܠܝܢ
ܘܠܐ ܡܫܟܚܝܢ ܥܒܕܝܢ ܠܐܢܫ[2]. ܥܕܡܐ ܕܡܫܡܠܝܢ
ܡܢ ܬܫܒܘܚܬܗܘܢ. ܡܛܠ ܕܐܡܪ ܐܝܟ ܫܒܚܘܗܝ ܟܘܟܒܐ
ܕܢܘܗܪܐ ܕܟܠܗ[3] ❖ ܫܥܬܐ ܕܬܪܬܝܢ. ܬܫܒܘܚܬܐ ܗ̇ܝ
ܕܢܘ̈ܢܐ[4] ܘܒܬܪܗܘܢ ܢ̈ܘܪܐ ܕܬܗܘܡܐ ❖ ܫܥܬܐ ܕܬܠܬܐ.
ܬܫܒܘܚܬܐ[5] ܕܬܚܘܬܗܘܢ ܠܬܗ̈ܘܡܐ ܐܬ̈ܢܝܢܐ ܘܕܢܘܪܐ

[1] Syr. 164 : ܕܝ̈ܘܐ ܘܕܫܐ̈ܕܐ.

[2] Le reste de la phrase manque en Syr. 58 et dans le ms. du Musée britannique.

[3] Syr. 164 ajoute, à la fin de la phrase, cette formule, qui paraît provenir du copiste : ܙܟܘ ܟܠ ܟܠ ܢܝܚܐ ܡܫܡܫܢܐ ܕܫܘܪܝ.

[4] Syr. 58 et Musée britannique : ܢܘ̈ܢܐ

[5] Syr. 58 et M. br. ܕܢܘ̈ܢܐ ܘܕܢܘܪܐ.

ܡܢ ܠܗܘ̈ܢܐ ܘܕܝܘܪܐ ܕܠܬܚܬ [1] ܠܐ ܡܬܚܙܝܢ ܠܐܢܫ
ܒܡܫܡܫܗ ܗܘ܀ ܥܠܬܐ ܕܐܪܥܐ. ܡܘܕܥܐ
ܕܡܫܦܐ. ܗܘܝܐ ܕܝܢ ܡܫܟܚ ܗܘܬ ܡܢ ܩܕܡ
ܕܐܣܝܐ [2] ܠܐ ܬܩܘ̈ܦܘܗܝ ܒܡܕܝܢܬܐ. ܟܕ ܢܩܫܝܢ
ܕܝܢ ܡܫܦܐ ܒܢܩܫܗܘܢ ܒܟܠ ܦܐܬܐ ܒܗܘܠܟܐ
ܕܡܬܚܫܒܢ. ܡܢ ܕܝܢ ܟܕ ܢܚܬܬ [3] ܘܡܬܒܪܝܐ ܠܟܠ
ܦܘܡܒܝܐ [4] ܠܐܘ ܠܐ ܡܬܚܙܝܐ ܠܗ ܘܠܐ ܡܬܚܫܚ ܐܝܟ ܗܘ
ܘܠܐ܀ ܥܠܬܐ ܕܡܬܚܫܚ. ܠܘܕܝܬܐ ܗܢ ܕܡܬܝܐ ܕܠܟܠ
ܡܢ ܡܫܟܐ. ܗܘܝܐ ܕܝܢ ܡܬܚ ܡܫܚܬ ܗܘܬ ܐܝܟ
ܘܡܠܐܟܐ ܠܐ ܕܟܠ ܐܡܩܐ ܕܬܚܘܬ ܠܡܬܚܙܝܘ
ܠܐܬܪܐ ܡܠܟܝܐ ܕܩܪܝܒ ܒܫܡܐ ܕܐܬܪܐ [5] ܡܕܢܚ
ܗܘܐ ܒܗܘܢ܀ ܥܠܬܐ ܕܥܠܬ. ܢܘܗܪܐ ܕܒܢܝܢܐ
ܘܚܫܘܟܐ ܪܟܝܢܐ ܕܗܘܝܐ ܒܟܘܪܗ ܕܟܠܗ܀
ܥܠܬܐ ܕܡܛܠ. ܚܝܠܐ [6] ܕܚܫܘ̈ܟܐ ܘܕܟܘܪܗܘܢ

[1] Ar. Vatican : التى سفل النجوم; Ar. Paris : التى اسفل من النجوم,

[2] Syr. 58 et M. br. ܒܠܐ ܐܣܝܐ.

[3] Syr. 58 et M. br. ܘܡܢ ܕܒܪܝܐ.

[4] Syr. 58 et M. br. ܦܘܩܕܢܐ.

[5] Syr. 58 et M. br. ܒܪܘܚܐ.

[6] M. br. ܚܝܠܐ.

ܫܡܝ̈ܐ ܗܠܐ ܕܙܡܪܝܢ ܡܝ̈ܐ . ܘܒܗ̇ ܫܥܬܐ
ܡܬܦܪܫܝܢ ܡܝ̈ܐ . ܘܪܚܦ ܒܗܘܢ ܪܘܚܐ
ܕܐܠܗܐ ܩܕܝܫܐ ܕܡܩܕܫܐ . ܘܡܦܨܝܢ ܠܐܢܫܝܢ
ܕܐܚܝܕܝܢ ܘܠܐ ܕܡܢܟܝܢ ܡܥܡܠܝܬܐ . ܘܢܚܝܢ ܀
ܫܥܬܐ ܕܚܕܥܣܪܐ . ܬܘܕܝܬܐ ܗܝ ܒܦܪܨܘܦܐ ܠܩܕ̈ܝܫܐ
ܘܚܕ̈ܘܬܐ ܕܐܪܥܐ . ܘܗܕܐ ܕܢܚܬ ܒܒܢܝܢܫܐ ܛܠܐ ܡܢ
ܫܡܝܐ ܀ ܫܥܬܐ ܕܬܪܬܥܣܪ . ܐܣܟܡܐ ܕܡ̈ܠܐܟܐ[1]
ܘܟܠܢ ܕܡܣܟܝܢ ܥܕܡܐ ܠܦܘܪܫܢܐ ܕܗܘ ܦܪܩܐ ܀
ܫܥܬܐ ܕܒܨܦܪ . ܬܘܕܝܬܐ ܕܫ̈ܡܝܢܝܐ . ܘܦܬܚ
ܬܪܥܐ ܕܫܡܝܐ ܕܥܐܠܢ[2] ܨܠܘ̈ܬܐ ܕܟܠ ܕܚܝ ܘܩܝ̈ܡܝܢ
ܘܢܦܩܝܢ . ܘܒܗ̇ ܫܥܬܐ ܟܠ ܡܕܡ ܕܫܐܠ ܐܢܫ[3]
ܡܢ ܐܠܗܐ[4] ܡܬܝܗܒ ܠܗ ܒܡܘܗܒܬܗ . ܗܕܐ
ܕܢܗܪܝܢ ܒܗ̇ ܕܫܡ̈ܝܐ ܘܢܦܩ[5] ܠܐܘܪܚܐ ܀
ܫܥܬܐ ܕܬܪܬܝܢ . ܨܠܘܬܐ ܕܥܝܪ̈ܐ ܗܢܐ

[1] Syr. 58 et M. br. ܬܘܕܝܬܐ ܕܡܪ̈ܘܡܐ . Le reste de la phrase manque.

[2] Syr. 58 : ܕܥܠܝܢ.

[3] Syr. 164 : ܫܐܠܝܢ.

[4] Syr. 164 : ܒܚܘܒܗ.

[5] M. br. ܢܦܩ manque.

ܕܦܠܚ ܡܫܡܫܐ ܡܢ ܦܪܨܘܦܗ ܕܐܠܗܐ ܚܝܠܐ ܟܠܗ
ܒܬܫܥܐ ܘܕܝܢ ܟܠܗ ܒܢܘܗܪܐ ܀ ܡܛܠ ܕܐܬܒܪܝ.
ܫܘܒܚܐ [1] ܘܬܫܒܘܚܬܐ ܪܒܐ ܟܠܗ ܒܟܠܗܘܢ
ܫܒܝܐ [2] ܕܢܘܗܪܐ ܘܙܘܗܝܐ. ܒܕܡܘܬܐ ܕܫܡܫܐ ܒܟܠܗܘܢ
ܡܘܬܒܐ ܒܡܫܡܫܐ ܠܐܠܗܐ [3]. ܘܗܘܝܢ ܡܫܡܫܝܢ
ܒܟܠܗܘܢ ܠܥܠܡܐ ܘܫܒܚܘܬܐ ܩܕܝܫܐ ܀ ܡܢ ܩܕܡ ܟܠ
ܕܟܠܐ ܀

܀

ܝܘܡ ܬܪܝܢ ܕܐܡܫܬܐ.
ܒܗ ܐܬܒܪܝ ܕܐܡܫܬܐ. ܒܗܘܢ ܕܩܕܝܫܐ [4] ܀
ܒܗ ܐܬܒܪܝ. ܒܗܘܢ ܕܥܠܝܐ ܀ ܒܗ ܐܬܒܪܝ.
ܠܘܬܗ ܕܩܕܝܫܐ ܀ ܒܗ ܐܬܒܪܝ. ܠܘܬܗ
ܕܢܘܪܐ [5] ܀ ܒܗ ܕܚܝܠ. ܠܘܬܗ ܕܟܠܗ ܡܢ

[1] Syr. 58 : ܫܘܒܚܐ ܕܒܫܡܝܐ. M. br. lacéré en cet endroit.

[2] Syr. 164 : ܠܥܩܐ.

[3] Syr. 58 et M. br. ܠܐܠܗܘܬܗ.

[4] Cédrénus : ἐν τῷ οὐρανῷ; Ar. اولادى.

[5] Arab. الروحانيين; Cédr. κτηνῶν.

ܬܫܡܫܬܐ [1] ❖ ܫܥܬܐ ܕܫܬ. ܬܘܕܝܬܐ ܕܟܪ̈ܘܒܐ
ܕܡܦܝܣܝܢ ܥܠ ܥܘ̈ܠܐ ܕܐܢܫܘܬܐ ❖ ܫܥܬܐ
ܕܫܒܥ. ܡܥܠܢܐ ܘܡܦܩܢܐ ܕܥܘܠܐ ܐܒܘܐ. ܕܥ̈ܐܠܢ
ܨ̈ܠܘܬܐ ܕܟܠ ܕܚܝ ܘܣܓܕܝܢ ܘܢܦܩܝܢ ❖ ܫܥܬܐ
ܕܬܡܢܐ. ܬܘܕܝܬܐ ܕܢܘܪܐ ܘܕܡ̈ܝܐ [2] ❖ ܫܥܬܐ ܕܬܫܥ.
ܬܟܫܦܬܐ ܕܡܠܐ̈ܟܐ ܗܢܘܢ ܕܩܝܡܝܢ ܩܕܡ
ܟܘܪܣܝܐ ܕܪܒܘܬܐ ❖ ܫܥܬܐ ܕܥܣܪ. ܣܥܘܪܘܬܐ
ܕܡ̈ܝܐ. ܕܢܚܬܐ ܪܘܚܐ ܘܡܪܚܦܐ ܥܠ ܡ̈ܝܐ ܘܥܠ
ܡܒ̈ܘܥܐ. ܘܐܠܘ ܪܘܚܗ ܕܡܪܝܐ ܕܢܚܬܐ ܗܘܬ
ܘܡܪܚܦܐ ܥܠ ܡ̈ܝܐ ܘܥܠ ܡܒ̈ܘܥܐ. ܡܬܢܟܝܢ
ܗܘܘ ܒܢܝ̈ܢܫܐ. ܘܟܠ ܕܫܬܐ ܗܘܐ ܡܢܗܘܢ ܡܚܒܠܝܢ
ܗܘܘ ܠܗܘܢ. ܘܒܗ ܫܥܬܐ ܡܣܒܝܢ ܡ̈ܝܐ.
ܘܡܙܓܝܢ ܒܗܘܢ ܒܡܘܫܚܐ ܕܟܗ̈ܢܐ ܡܫܚܐ ܕܩܘܕܫܐ.
ܘܡܫܚܝܢ ܠܟܪ̈ܝܗܐ ܕܐܟܪܝܗܝܢ. ܘܡܬܐܣܝܢ
ܘܡܬܚܠܡܝܢ ❖ ܫܥܬܐ ܕܚܕܥܣܪ. ܕܝܨܐ ܘܚܕܘܬܐ
ܕܙܕܝ̈ܩܐ ❖ ܫܥܬܐ ܕܬܪܬܥܣܪ ܗܝ ܕܪܡܫܐ.

[1] Arab. عبادة سائر الحيوانات ; Cédr. θηρίων.

[2] Arab. عبادة السماويين النورانيين.

ܐܝܟܢܐ ܕܩܕ̈ܝܫܐ ܟܢܝܫܐ ܡܫܒܚܐ ܕܟܘܠ
ܐܠܗܐ ܡܪܐ ܟܠ ❖

❖

ܕܫܒܚܘ ܗܝ ܕܫܒܚܘ ܕܐܒܐ ܕܡܢ ܩܕܝܫܐ ܕܐܒܘܗܝ
ܐܕܡ.

ܐܡܪ ܐܕܡ ܠܫܝܬ ܒܪܗ. ܫܡܥܬ ܒܪܝ ܫܝܬ ܕܐܬܐ ܐܠܗܐ [1] ܡܢ ܫܡܝܐ ܠܥܠܡܐ ܡܢ ܒܬܪ ܐܒ̈ܬܐ. ܘܡܢ ܒܬܘܠܬܐ ܡܬܒܛܢ [2]. ܘܠܒܫ ܦܓܪܐ. ܘܡܬܝܠܕ ܐܝܟ ܒܪܢܫܐ. ܘܪܒܐ ܐܝܟ ܛܠܝܐ. ܘܥܒܕ ܚܝ̈ܠܐ. ܘܥܒܕ ܐܬ̈ܘܬܐ ܘܬܕܡܪ̈ܬܐ ܦܘ̈ܪܫܢܐ ܥܠ ܐܪܥܐ. ܡܗܠܟ ܥܠ ܓܠ̈ܠܐ ܕܝܡܐ ܐܝܟ ܕܥܠ ܕܦ̈ܐ ܕܝܒܝܫܐ [3]. ܟܐܐ ܒܪ̈ܘܚܐ ܘܫܬܩܝܢ. ܪܡܙ ܠܓܠ̈ܠܐ ܘܩܝܡܝܢ [4]. ܡܦܬܚ ܣܡ̈ܝܐ. ܡܕܟܐ ܓܪ̈ܒܐ. ܡܫܡܥ ܚܪ̈ܫܐ. ܦܐܩ̈ܐ ܡܡܠܠܝܢ. ܟܦ̈ܝܦܐ ܡܦܫܛ [5]. ܡܫܪ̈ܝܐ

[1] Syr. 164 : ܡܫܝܚܐ.
[2] Syr. 164 : ܡܬܝܠܕ.
[3] Arab. كمشيه على الارض اليابسة.
[4] Syr. 164 : ܫܠܝܢ.
[5] L'arabe ajoute : وينهض المقعدين

ܡܫܝܓ. ܠܐܦ̈ܝܐ ܡܚܣܝܢ[1]. ܠܗ̇ ܕܒܪܝܬܐ. ܡܢܗܘܢ
ܒܥܠܪ̈ܐ. ܘܒܥܒܪܬܐ ܡܝܐ. ܘܒܥܒܕ̈ܐ ܡܫܡܫ
ܡܢ ܓܘ ܡܥܝ̈ܢܝܗܘܢ. ܡܛܠ ܕܗܘ ܡܫܝܚܐ ܐܡܪ:
ܗ̱ܘܐ ܠܝ ܒܢܝ̈ܢܫܐ. ܟܕ ܡܬܢܟܦ ܡܢ ܫܐܕܐ
ܕܒܥܐ ܗ̱ܘܐ ܠܗ ܡܘܬܐ. ܘܐܡܪ ܠܝ. ܐܕܡ ܐܕܡ
ܠܐ ܬܕܚܠ. ܨܒܝܬ ܕܬܗܘܐ ܐܠܗܐ. ܐܠܗܐ ܥܒܕ
ܐܢܐ ܠܟ[2]. ܠܘ ܒܙܒܢ ܗܫܐ ܐܠܐ ܒܬܪ ܐܠܦܝܢ ܘܚܡܫܐ
ܕܫܢ̈ܝܐ. ܠܡܘܬܐ ܡܫܠܡ ܐܢܐ ܠܟ[3]. ܘܐܟܠܐ
ܠܗ ܥܘܫܐ ܘܪܡܬܐ ܠܦܓܪܟ. ܘܥܢܝܬ ܘܐܡܪܬ
ܠܗ. ܠܡܢܐ ܡܪܝ. ܘܐܡܪ ܠܝ. ܡܛܠ ܕܫܡܥܬ
ܡܠܟܗ[4] ܚܘܝܐ[5]. ܘܐܬܚܫܒܬ[6] ܚܘܫܒܐ ܠܡܗܘܐ ܐܠܗ
ܘܥܒܪܬ[7] ܡܢ ܦܘܩܕܢܝ. ܘܡܢ ܦܐܪܐ ܐܟܠܬ ܡܢܗ

[1] L'arabe ajoute : ويهدى كثير من الخطاة الى الله.

[2] Syr. 164 : ܐܠܗܐ ܪܓܬ ܕܥܒܕ ܗܘܐ ܨܒܝܬ ܕܬܗܘܐ
ܥܒܕ ܐܢܐ ܠܟ

[3] Syr. 58 et M. br. ܠܟ.

[4] Syr. 164 : ܡܘܠܟܢܐ.

[5] *Ibid.* ܕܚܘܝܐ.

[6] M. br. ܘܐܬܚܫܒܬ.

[7] Syr. 58 et M. br. ܥܒܪܬ.

ܒܟܢܫ ¹ܩ̈ܘܫܝܢ ܒܟܬܝ. ܡܛܠ ܕܒܪܓܫܝܢ
ܒܪܢܫܐ². ܘܠܐ ܥܒܕ ܐܢܐ ܠܟ ܕܐܬܐܠ ܒܥܘܠܐ.
ܡܫܬܒܗܪ ܡܢ ܡܕܡ ܒܛܘܒܬܐ ܡܬܡܟ ܐܢܐ.
ܡܫܬܒܗܪ ܗܘܐ ܐܢܐ ܘܒܛܝܒܘܬܐ ܡܫ̈ܒܚܬܐ
ܒܠܐ ܐܢܐ³. ܡܫܬܒܗܪ ܐܦܠܐ ܚܝܠܐ ܘܥܡ̈ܠܐ
ܣ̈ܓܝܐܐ ܥܒܕ ܐܢܐ. ܘܡܥ̈ܒܪܢ⁴ ܡܬܥܩܒ ܐܢܐ ܒܗܘܢ.
ܘܒܬܪ ܐܠܗܐ ܡܘܕܐ ܕܗܘܐ ܐܢܐ ܒܗ ܡܟܪܐ.
ܡܣܒܪ ܐܢܐ ܒܥܘܕܪܢܐ ܕܒܥܒܕ ܡܢܝ. ܘܥܒܕ
ܐܢܐ⁵. ܘܡܩܪܒ ܐܢܐ ܠܗ⁶ ܡܢ ܡܥܡܠܐ ܕܟܘܠܗ.
ܘܥܒܕ ܐܢܐ ܠܗ ܟܠܗ ܐܝܟ ܕܒܥܐ⁷. ܘܢܦܩ
ܐܢܐ ܡܢ ܡܘܬܒܐ. ܘܡܥܒܪ⁸ ܐܢܐ ܠܗ ܘܡܟܒܪ

¹ Syr. 58 et M. br. ܗ̈ܘܢ.

² *Ibid.* ܐܬܪܥܝ.

³ Cette phrase manque dans les deux manuscrits du Vatican.

⁴ Syr. 164 : ܡܥ̈ܒܪܢ.

⁵ Manque en 58 et M. br.

⁶ Syr. 164 : ܘܡܣܩ ܥܡ. Arab. واصعده معى.....واجلسه, meilleure leçon.

⁷ Ce qui suit manque en Syr. 164.

⁸ Je suppose qu'il faut lire : ܡܥܒܪ.

ܕܐܬܗܘܝ ܒܐܝܕܘܬܐ ܕܡܫܝ̈ܚܐ[1]. ܘܐܡܪܬ ܒܗ ܠܐܒܘܗ

ܐܝܟ ܐܢܐ ܫܡܥܬ. ܕܡܢܗ ܡܥܕܢܗ ܕܦܪܙܐ ܕܐܕܡ ܡܢܗ.

ܐܡܪ ܠܝ. ܕܐܢܐ ܐܬܗܘܝ ܗܘܐ ܒܪܝ. ܒܬܪ ܦܘܪܫܐ

ܕܟܠ ܒܗ ܡܘܬܐ ܥܒܕ ܘܟܠ ܥܠܘܗܝ ܡܢ̈ܝ ܒܗ

ܠܒܪ ܒܬܘܠܬܐ ܕܢܚܬ ܟܕ ܚܝ̈ܐ ܘܒܓܒܝܗ.

ܐܬܒܪܝܐ [ܒܐܝܕܝ] ܡܢܝ ܘܒܚܒܝܒ ܦܓܪܐ ܐܝܟ

ܒܬܘܠܬܐ ܩܕܝܫܬܐ ܒܣܪܐ ܕܐܢ̈ܫܐ. ܡܬܝܠܕ

ܒܪܝ. ܡܫܝܚܐ ܕܝܠܗ ܛܘܒܢܐ ܘܢܥܡܝ[2] ܟܟܠܘܗ ܐܦܪܐ[3]

ܡܫܝܚܐ ܒܢ̈ܝ ܥܠܡܐ ܐܢܫܝ. ܕܡܫܝܚܐ ܛܘܒܐ ܕܟܠܗܘܢ

ܢܗܘܐ ܡܫܝܚܐ ܒܗܘ ܒܗܕܐ ܐܢܫܝ: ܒܗܘܢ ܕܡܢ

ܐܟܘ ܗܘܐ ܐܠܗܐ ܢܗܘܐ[4]. ܘܒܬܪ ܛܘܒܢܐ

ܢܩܘܡ ܥܡ̈ܡܐ ܒܢܐܘܗ ܕܒܥܠܡܐ ܗܘܐ ܢܒܘܡ ܥܠܐ

ܠܥܠܡ ܕܥܡ̈ܡܐ. ܘܗܘܝܢ ܐܠܐ ܗܘܦܟܐ ܕܒܥܠܡܐ

ܗܘܐ. ܘܐܢܐ ܫܝܬ ܒܬܪ ܕܐܬܢܝܚ ܐܒܝ. ܘܡܢ

ܒܬܪ ܕܫܒܩ ܠܗ ܐܒܝ ܐܕܡ. ܘܩܒܪܢܝܗܝ ܐܢܐ

[1] Ce qui suit manque en Syr. 58.

[2] Syr. 164 : ܘܢܥܡܝܢ.

[3] Ce qui suit, sauf quelques phrases, manque en Syr. 164.

[4] Il faut lire, je pense, ܢܗܘ̈ܘܢ.

ܘܐܢܫ ܡܢ ܡܕܝ̈ܢܬܐ ܦܪܝܫܬܐ. ܠܘܩܒܠ ܡܕܢܚܐ
ܦܪܝܡܬܐ ܕܐܬܟܢܫܬ ܟܠ ܐܪܥܐ ܕܡܦܩܢ ܣܠܩܢ.
ܘܐܬܟܢܫ ܐܝܟ ܡܢ ܡܠܐܟ̈ܐ ܘܫܒ̈ܚܬܐ ܕܫܡܝܐ.
ܡܛܠ ܕܒܬ ܟܢܘܫܗ ܕܐܠܗܐ ܐܬܒܪܝ. ܘܫܦܝܪ
ܫܡܝܐ ܘܥܡܘܪܐ. ܘܗܘܐ ܠܟܢܫܐ ܫܡܝܐ ܘܢܘ̈ܗܪܐ.
ܘܢܬܟܢܫܘܢ ܒܟܢܫܐ ܗܢܐ ܘܢܫܒܚܘܢ ܠܡܪܝܐ
ܟܠ̈ܐ. ܒܢܝܐ ܠܡܫܝܚܐ. ܟܕ ܦܘܪ̈ܩܢܐ ܕܐܦ
ܐܝܟ ܡܢ ܦܪܕܝܣܐ. ܕܗܘܐ ܘܡܘܪܐ ܘܟܢܘܫܬܐ.
ܘܐ̄ܠܦ ܒܢ̈ܝ ܥܡ̈ܡܐ ܡܫܝܚ̈ܐ ܘܡܫܡܫܝܢ ܠܗܘܢ.
ܘܡܫܬܡܫܝܢ ܠܗܘܢ ܒܗ ܠܐܠܗܐ ܒܟܢܫܬ ܚܝ̈ܐ
ܕܢܘܗܪܐ ܒܟܢܫܬܐ. ܦܪܝܫܬ ܕܢܫܐ ܕܐܟܘܬ
ܐܝܟ ܀

܀

ܠܗܘܢ ܕܢܫܐ ܕܐܟܘܬ ܐܝܟ :
ܫܒ̈ܚܬܐ ܡܠܝܢ ܕܐܢܫܐ ܐܬܟܢܫܘ ܘܡܢܐ ܓܪ
ܐܝܟ ܟܠ ܠܓܘܢ ܕܢܝܘܗܝ ܡܢ ܠܥܠܡܐ ܘܡܢ
ܡܒܪ̈ܝܬܐ ܕܚܘܒܐ ܟܠܗܝܢ ܡܦܩܘ ܫܒ̈ܚܘܗܝ.
ܟܕ ܦܢܝܢ ܠܘܬܗ ܠܓܘ̈ܢܐ ܚܕ ܟܕ ܚܕ ܢܘܪܐ ܡܢ

ܬܫܝܬܐ. ܟܕ ܡܛܠ ܕܡܬܚܫܒܝܢ ܒܥܒܕܝܗܘܢ ܕܒܢܝ
ܢܫܐ ܡܢܫܝܐ ܠܚܫܒܢ ܘܡܬܐܡܢܝܢ ܒܗܘ ✤ ܫܥܬܐ
ܥܣܝܪܝܬܐ ܕܡܠܐܟ̈ܐ. ܗܕܐ ܗܝ ܕܐܝܟ ܡܟܪܙܢܘܬܐ
ܐܠܗܝܬܐ ܒܗܘ ܡܢ ܫܡܝܐ. ܕܟܠ ܚܕ ܚܕ ܡܢ
ܪ̈ܘܚܢܐ ܕܡܬܚܙܝܢ ܒܗܘܢ. ܕܟܠ ܚܕ ܡܢ ܪ̈ܘܚܢܐ
ܐܢܫܐ ܕܐܝܬ ܒܥܠܡܐ ܡܢ ܡܠܐܟ̈ܐ ܢܛܪܐ ܒܗܘ
ܒܡܬܚܙܢܘܬܗ ܡܢ ܗܠ ܫܥܬܐ ܠܚܕܥܣܪܐ. ܗܘܐ
ܕܝܢ ܠܬܫܡܫܬܗ ✤ ܫܥܬܐ ܕܝܢ ܕܐܬܪܝܢ ܘܐܬܬܗܘܢ
ܩ̈ܕܝܫ ܡܠܐܟ̈ܐ. ܗܕܐ ܗܝ ܠܫܡܫܬܗ. ܕܒܥܒܕܝܢ
ܟܠ ܡܢ ܡܟܪܙܢܘܬܐ ܕܐܠܗܘܬܐ. ܟܠ ܡܕܡ ܕܐܝܬ
ܒܒܪܝܬܐ ܗܘܐ. ܐܢ ܚܝܘܬܐ. ܘܐܢ ܒܥܝܪܐ ܦܪܚܬܐ.
ܘܐܢ ܩ̈ܢܝܢܐ. ܘܐܢ ܢ̈ܘܢܐ. ܘܐܦ ܕܒܫܡ̈ܫܬܐ ܘܫܡܝ
ܒܥܠܡܐ: ܟܠ ܡܠ ܕܐܝܬ ܒܒܪܝܬܐ ܗܘܐ ܫܡܥܝܢ ܡܢ
ܩ̈ܢܝܢܐ. ܕܡܫܒܚܝܢ ܒܟܠܗܘܢ ܒܬܫܒܘܚܬܐ ܘܡܟܪܙܝܢ
ܒܗܘ ✤ ܫܥܬܐ ܕܝܢ ܕܬܠܬܐ ܕܐܬܗܘܢ ܐܪ̈ܟܘܣ.
ܗܕܐ ܗܝ ܠܫܡܫܬܗ. ܕܡܬܐܡܢܝܢ ܠܬܪ ܕܡܚܒܠܐ
ܚܝܠܐ ܡܢ ܣܘܦܗ ܕܐܪܥܐ. ܐܝܟ ܡܕܡ ܢܚܬܐ ܕܣܟ.
ܘܢܚܬ ܡܫܬܪܐ ܥܠ ܐܪܥܐ. ܘܡܟܠܗܘܢ ܫܡܝܢ

ܡܫܬܟܚܝܢ ܕܓܕܐ ܗܘ ܫܠܝܛ ܒܗܘܢ. ܟܕ
ܒܟܠܗ ܒܣܘܪܝܐ. ܘܒܟܠܗ ܒܓܠܝܐ. ܘܒܟܠܗ
ܒܒܕܪܐ. ܘܒܟܠܗ ܒܦܪܣ. ܘܒܟܠܗ ܒܚܛܪܐ. ܘܗܘ
ܚܝܢ ܡܫܬܠܛܝܢ ܒܗܘܢ. ܘܕܡܫܬܥܒܕܝܢ ܚܝܢ
ܩ̈ܕܡܝܐ ܘܗܘܦܐ ܕܒܪܢܫܐ ܀ ܠܓܕܐ ܓܝܪ ܕܐܦܟܠ
ܕܐܬܝܗܘܢ ܩ̈ܘܦܠܐ. ܗܕܐ ܗܝ ܠܡܫܡܫܘ.
ܡܕܒܪܢܘܬܐ ܕܢܘܟܪ̈ܝܐ ܒܡܫܡܫܐ ܘܫܘܦܪܐ ܘܒܘܟܪ̈ܐ ܀
ܠܓܕܐ ܕܝܢ ܕܢܣܒܠ ܕܐܬܝܗܘܢ ܥ̈ܡܡܐ. ܗܕܐ ܗܝ
ܠܡܫܡܫܘ. ܕܢܬܟܢܘܢ ܒܚ̈ܠܦܐ ܕܠܐ ܢܗܘܘܢ
ܒܒܪܬܗ ܕܟܠܗܘܢ ܐܦܠܐ ܢܫܡܫܘܢ ܕܚܝܐ
ܩ̈ܢܝܢܐ. ܒܗܝ ܕܟܠܗ ܓܝܪ ܡܫܡܫܢ ܗܘܘ ܢܦܫܐ
ܒܓܕܐ ܕܩ̈ܠܝܐ ܕܢܫܡܫܘܢ ܦܓܪܐ ܕܒܢܝܢܫܐ ܒܚܝܐ
ܡܟܝܠ. ܘܐܝܟ ܡܢܦܩܝܢ ܗܘܘ ܒܗ ܒܒܪܬܐ
ܦܪܣ. ܐܢ ܠܐ ܦܠܚ ܒܗܘܢ ܚܝܠܐ ܕܟܠܗܘܢ. ܒܗܝ
ܕܗܘܐ ܟܠܗܘܢ ܓܝܪ ܢܗܘܘܢ ܕܠܐ ܢܦܠܚܘܢ ܦܓܪܐ
ܕܒܢܝܢܫܐ ܒܚܝܘܬܐ ܀ ܠܓܕܐ ܕܝܢ ܕܢܦܠܐ ܕܐܬܝܗܘܢ
ܡܘܬ̈ܢܐ. ܗܕܐ ܗܝ ܠܡܫܡܫܘ. ܗܢܘܢ ܕܡܬܚܫܒܝܢ
ܥܠ ܡܟܬ̈ܒܢܐ. ܘܒܠܒ̈ܝܗܘܢ ܗܘܝܐ ܐܝܟܢܐ

ܘܡܣܟܢܘܬܐ ܒܥ̈ܒܕܐ. ܘܡܫܡܫܝܢ ܕܝܢ ܗܘܕܐ
ܕܗܘܒܠܝܢ ܐܬܡܗܘ ܒܗܠ ܡܠܟܐ ܕܐܬܦܪܫܬ. ܒܝ
ܕܝܢ ܡܢܗܘܢ ܠܗ ܐܬܦܢܝܘ. ܢܗܪ ܡܠܐܟܐ. ܘܒܗ
ܒܡܢܝܢܗܘܢ ܕܒܠܐ. ܘܡܢܗ ܒܗܘܢ ܒܢܝ ܒܝܬܐ
ܡܠܐ ܘܐܬܡܢܝܢ ܘܡܢܝܢܐ ܠܟ̈ܠܗܘܢ. ܘܐܬܐ ܕܝܢ ܐܦ
ܠܗܘܦܠܐ ܐܒܪܫܐ [ܣܐ] ܚܕ ܡܠܐܟܐ ܒܟܠ ܒܪܢܫܐ
ܒܒܪܐ ܕܢܦܫܗ ܠܗ ܫܘܫܠܐ ܫܘܫܠܐ. ܕܦܩܪ
ܒܢܝܗ ܐܢܫ̈ܐ ܕܡܫܠܐ. ܘܒܗܢܘ ܬ̈ܒܐ ܚܘ̈ܙܐ
ܘܫܘܫܠ̈ܐ. ܘܡ̈ܢܝܐ ܒܐܬ̈ܪܘܬܗܘܢ. ܘܐܦ ܚܝܘ̈ܕܐ
ܡܢܗܘܢ [ܣܐ] ܚܕ ܡܠܐܟܐ ܒܝ ܦܢܝܢ ܠܗܘܢ
ܫܘܫܠܐ ܫܘܫܠܐ ܕܐܬܦܢܝ ܒܚܕܐ ܡܠܬܐ ܕܕܗܘܒܠܐ.
ܡܠܬܐ ܡܢܝܢܗܘܢ ܕܐܬܓܫܡܘܢ ܒܟܠܐ. ܘܒܢܝܢܘ
ܒܗ ܡܢ ܦܘܡܗܘܢ. ܘܠܗ ܐܝܟܐ ܕܗܘܝܐ ܐܒܘܬܐ
ܘܡܫܒܚܬܐ ܗܘܝ ܒܒܝܢ ܒܗ ܒܢܝܢܗ ܕܠܗܘܬܐ
ܡܢܐ ܕܩܢܝ ܒܗܘܢ ܒܡܫܟܢܬܐ ܕܦܢܝܐ ❖ ܘܒܟܝܢ
ܠܒ̈ܢܝܐ ܐܢ̈ܫܐ ܕܡܘܬ̈ܒܐ ܘܕܫ̈ܒܐ ܘܕ̈ܒܪܘܟܐ.
ܘܒܟܝܢ ܕܝܢܝܢ ܦܪܘܬܐ ܕܡܢܝܢ ܡܫܘܘ ܡܫܒܚܝܢܐ
ܦܫܡܝܢ. ܘܡܫܡܫܝܢ ܒܒܘܦܫܐ. ܘܐܬܝܫܢܗ

ܡܬܢܝܚܝܢ ܟܠܗܘܢ ܒܬܘܫܒܚܬܗܘܢ. ܟܪ̈ܘܒܐ ܕܝܢ
ܠܟܘܪܣܝܗ ܓܝܪ ܣܓܕܝܢ ܘܡܫܡܫܝܢ ܘܣܪ̈ܦܐ
ܐܡܝܢ. ܫܥ̈ܝܐ ܕܝܢ ܒܥܢܢܘܗܝ ܕܒܪܝܐ
ܡܫܡܫܝܢ. ܡܠܐܟ̈ܐ ܕܝܢ ܠܐܪܥܐ ܕܝܘܡܐ ܡܩܪ̈ܒܐ
ܐܡܝܢ ܀ ܘܗܕܐ ܗܝ ܒܫܪܪܐ ܣܘܦܐ ܠܫܥ̈ܝܐ
ܕܡܢ ܒܪܝܬܐ ܕܡܠܐܟ̈ܐ ܕܒܢܝ ܫܡܝܐ ܀ ܫܠܡ
ܒܫܠܡܐ ܒܘܪܟܗ ܕܡܪܢ ܡܟܬܒܢܘܬ ܕܟܬܒܐ ܕܐܒܘܢ
ܐܕܡ ܀

TRADUCTION.

I.

TESTAMENT DE NOTRE PÈRE ADAM PREMIER (1).

HEURES DE LA NUIT (2).

Première heure de la nuit. C'est l'heure de l'adoration des démons; durant tout le temps que durent leurs adorations, ils cessent de faire le mal et de nuire à l'homme, parce que la force cachée du Créateur de l'univers les retient.

Deuxième heure. C'est l'heure de l'adoration des poissons et de tous les reptiles qui sont dans la mer.

Troisième heure. Adoration des abîmes inférieurs et de la lumière qui est dans les abîmes, et de la lumière inférieure, que l'homme ne saurait sonder (3).

Quatrième heure. Trisagion des Séraphins. Avant mon péché, j'entendais à cette heure, ô mon fils, le bruit de leurs ailes dans le paradis; car les séraphins avaient coutume de battre des ailes en rendant un son harmonieux dans le temple consacré à leur culte. Mais depuis que j'eus péché et transgressé l'ordre de Dieu, je cessai de les voir et d'entendre leur bruit, ainsi qu'il était juste (4).

Cinquième heure. Adoration des eaux qui sont au-dessus des cieux. A cette heure, ô mon fils Seth, nous entendions, moi et les anges, le bruit des grandes vagues, élevant leur voix pour rendre gloire à Dieu, à cause du signe caché (5) de Dieu qui les agite (6).

Sixième heure. Assemblage de nuées (7) et grande terreur religieuse, qui marque le milieu de la nuit.

Septième heure. Repos des puissances et de toutes les natures, pendant que les eaux dorment; et à cette heure, si l'on prend de l'eau, que le prêtre de Dieu y mêle de l'huile sainte, et oigne de cette huile ceux qui souffrent et ne dorment pas, ceux-ci sont guéris (8).

Huitième heure. Actions de grâces rendues à Dieu pour la production des herbes et des graines, au moment où la rosée du ciel descend sur elles.

Neuvième heure. Service des anges qui se tiennent devant le trône de la Grandeur.

Dixième heure. Adoration des hommes; la porte du ciel s'ouvre, afin d'y laisser entrer les Prières de tout ce qui vit: elles se prosternent, puis elles sortent. A cette heure, tout ce que l'homme demande

à Dieu lui est accordé, au moment où les séraphins battent des ailes et où le coq chante (9).

Onzième heure. Grande joie dans toute la terre, au moment où le soleil monte du paradis du Dieu vivant sur la création, et se lève sur l'univers.

Douzième heure. Attente et profond silence parmi tous les ordres de lumières et d'esprits, jusqu'à ce que les prêtres aient placé des parfums devant Dieu : puis tous les ordres et toutes les puissances du ciel se séparent.

Voilà pour les heures de la nuit.

II.

MAINTENANT LES HEURES DU JOUR (10).

Première heure du jour. Prière des êtres célestes.

Deuxième heure. Prière des anges.

Troisième heure. Adoration des oiseaux.

Quatrième heure. Adoration des animaux terrestres.

Cinquième heure. Adoration des êtres qui sont au-dessus des cieux.

Sixième heure. Adoration des chérubins, qui prient pour les péchés des hommes.

Septième heure. Entrée et sortie devant Dieu. Les Prières de tous les êtres vivants entrent, se prosternent et sortent.

Huitième heure. Adoration de la lumière et des eaux.

Neuvième heure. Prière des anges qui se tiennent devant le trône de la Grandeur.

Dixième heure. Inspection des eaux : le Saint-Esprit descend et plane sur les eaux et les sources. Et si l'Esprit du Seigneur ne descendait pas et ne planait pas ainsi sur les eaux et les sources, le genre humain serait perdu, et les démons feraient périr d'un regard tous ceux qu'ils voudraient. Et si à cette heure, on prend de l'eau, et que le prêtre de Dieu y mêle de l'huile sainte, et en oigne les malades, ceux-ci recouvrent immédiatement la santé (11).

Onzième heure. Joie et transports des justes.

Douzième heure, qui est celle du soir. Prière des hommes à la Volonté bienveillante, qui réside devant Dieu, seigneur de toutes choses (12).

III.

ENCORE D'ADAM, NOTRE PREMIER PÈRE (13).

Adam dit à son fils Seth : « Tu sais, mon fils Seth, que Dieu descendra du ciel en terre à la fin des temps, qu'il naîtra d'une vierge, revêtira un corps, naîtra comme un homme, grandira comme un enfant ordinaire, fera des signes et de grands miracles, marchant sur les flots de la mer comme sur un plancher, commandant aux vents et les apaisant, faisant taire les flots par un signe, ouvrant les yeux aux aveugles, purifiant les lépreux, rendant l'ouïe aux sourds, la parole aux muets (14), redressant les bossus, resserrant les membres des paralytiques, retrouvant ce qui était perdu, chassant les démons, délivrant les possédés, ressuscitant les morts, arra-

chant au tombeau ceux qui y étaient enfermés. C'était lui, le Christ, qui me dit dans le paradis : Tu as cueilli du fruit qui recelait la mort. Et il ajouta : Adam, Adam! ne crains rien ; tu as voulu être Dieu, je te ferai Dieu (15), non pas maintenant, il est vrai, mais au bout d'un grand nombre d'années. Je livrerai ton corps à la mort ; les vers et la pourriture dévoreront tes os. — Je lui répondis : Pourquoi, Seigneur? — Et il me dit : Parce que tu as prêté l'oreille à la parole du serpent, toi, et tes enfants après toi, vous serez la pâture du serpent. Mais bientôt après, ma miséricorde se révélera sur toi, parce que je t'ai créé à mon image, et je ne permettrai pas que tu restes dans le *scheol* (le tombeau, les enfers). A cause de toi, je naîtrai de la vierge Marie ; à cause de toi, je goûterai la mort, j'entrerai dans la maison des morts ; pour toi je créerai une terre nouvelle et des cieux nouveaux, et j'en donnerai le domaine à tes enfants. Et après trois jours passés dans le tombeau, je reprendrai le corps que j'ai revêtu de toi ; puis montant au ciel, je l'y ferai asseoir à la droite de ma divinité, et je te ferai Dieu, comme tu l'as voulu (16). Et je te ferai part de mes dons, et je t'apprendrai, à toi et à tes enfants, qu'il y a une justice dans le ciel. »

. . . .

Et moi Seth, je dis à mon père Adam : « Quel est le nom du fruit dont tu as mangé? » — Et il me dit : « C'était un figuier, mon fils. La porte par laquelle la mort entra sur moi et sur mes enfants est

aussi celle par laquelle la vie entrera pour moi et pour mes enfants; car Notre-Seigneur s'incarnera et revêtira un corps d'une Vierge sainte à la fin des temps. »

. . . .

« Tu as entendu, mon fils Seth, qu'il viendra un déluge qui lavera toute la terre, à cause du crime des filles de Caïn, qui, par jalousie contre Lébora ta sœur, a tué Abel ton frère (17); car, par suite du péché de ta mère Ève, ils ont été créés pécheurs. Et après le déluge, ce monde durera encore deux mille ans, et puis viendra la fin de ce monde. »

. . . .

Et moi Seth, j'ai écrit ce testament; et après la mort de mon père Adam, nous l'ensevelîmes, moi et mon frère, à l'orient du paradis, en face de la ville d'Hénoch, la première qui fut bâtie sur la terre. Et les anges et les vertus des cieux firent eux-mêmes ses funérailles, parce qu'il avait été créé à l'image de Dieu. Et le soleil et la lune s'obscurcirent, et il y eut des ténèbres durant sept jours. Et nous scellâmes ce testament, et nous le plaçâmes dans la *Caverne des Trésors*, où il est resté jusqu'à ce jour, avec les trésors qu'Adam avait tirés du paradis, l'or, la myrrhe et l'encens. Et les fils des rois Mages viendront, les prendront et les apporteront au fils de Dieu, dans la grotte de Bethléem de Juda (18).

Fin du testament de notre père Adam.

IV.

ENCORE DU TESTAMENT DE NOTRE PÈRE ADAM (19).

Quelle est la nature des puissances célestes, quels sont les offices et les attributions que le Tout-Puissant leur a conférés pour le gouvernement de ce monde; écoutez-le, mes amis! Ces êtres forment différents ordres placés les uns au-dessous des autres, jusqu'à celui qui est immédiatement porté et mû par Jésus-Christ (20).

L'ordre inférieur est celui des *Anges*. L'attribution qui leur a été confiée par Dieu est de veiller sur chacun des hommes. A chaque homme vivant en ce monde est adjoint pour sa garde un ange de cet ordre inférieur : tel est leur office.

Le second ordre est celui des *Archanges*. Leur fonction est de faire vivre tous les êtres par l'ordre de Dieu. Tout ce qui existe dans la création, soit animaux terrestres, soit animaux ailés, soit reptiles, soit poissons; en un mot, tout ce qui est dans ce monde, à l'exclusion des hommes, est confié à leurs soins et à leur gouvernement.

Le troisième ordre est celui des *Principautés*. Leur fonction est de se porter aux lieux où les nuages montent des extrémités de la terre (21), selon la parole du prophète David, et de faire descendre la pluie sur la terre. Tous les changements de l'atmosphère, la pluie, la neige, la grêle, les pluies de poussière, les pluies de sang, sont produits par eux. A eux appartiennent aussi les tonnerres et les éclairs.

Le quatrième ordre est celui des *Puissances*. Leur fonction est le gouvernement des corps lumineux, comme le soleil, la lune et les étoiles.

Le cinquième ordre est celui des *Vertus*. Leur fonction est d'empêcher les démons de détruire la création de Dieu par envie pour les hommes. Car s'il était permis à la race maudite des démons de faire sa volonté durant une heure, à l'instant ils bouleverseraient toute la création (22); si, dis-je, la puissance de Dieu ne veillait sur eux, et ne leur avait imposé des gardiens qui les empêchent de faire le mal qu'ils désirent.

Le sixième ordre est celui des *Dominations*. Leur attribution est d'avoir l'intendance sur les royaumes. Entre leurs mains sont les victoires ou les défaites, comme l'éprouva le roi d'Assyrie : en effet, lorsqu'il marcha sur Jérusalem, l'ange descendit, dispersa son armée impie, et en un instant il perdit cent quatre-vingt-cinq mille hommes. Saint-Zacharie (le prophète) (23) vit aussi un ange semblable à un homme monté sur une jument rousse, se tenant à l'ombre au milieu d'un bouquet d'arbres, et derrière lui des chevaux blancs et roux (montés par des anges) qui tenaient des épées dans leurs mains. Judas Macchabée aussi vit un ange monté sur un cheval roux, tenant dans sa main une coupe d'or ; et quand l'armée d'Antiochus l'impie aperçut cet ange, elle prit la fuite devant lui. Toutes les victoires et toutes les défaites, ce sont eux qui en décident, sur le signe du Dieu vivant, qui leur a confié le soin de la guerre.

Les autres ordres sont ceux des *Trônes*, des *Séraphins* et des *Chérubins*. Ce sont eux qui se tiennent devant la grandeur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, font le service du trône, et lui adressent à toute heure leurs hommages et leurs offrandes. Les Chérubins portent le trône avec respect, et tiennent le sceau. Les Séraphins font le service de la chambre de Notre-Seigneur. Les Trônes sont placés à la porte du Saint des Saints.

Telle est en vérité la division des fonctions confiées aux anges qui ont le gouvernement de ce monde.

Nous avons fini, avec l'aide de Notre-Seigneur, d'écrire le Testament de notre père Adam.

NOTES.

(1) La distinction du premier et du second Adam est fondée sur saint Paul (1 Cor. 15, 45, sqq.). On sait quel rôle Adam premier, אדם קדמון (l'Ἀδάμας des Naasséniens) joue dans la théologie juive et chrétienne des premiers siècles. — Dans le ms. syr. Vat. 164, le premier titre est ainsi conçu :

ܒܚܝܠܗ ܕܡܪܢ ܡܫܪܝܢܢ ܠܡܟܬܒ ܟܬܒܐ

ܗܢܐ ܕܡܬܩܪܐ ܡܟܬܒܢܘܬ

ܙܒ̈ܢܐ . ܐܡܝܢ . « Avec l'aide de Dieu, nous commençons à écrire cet ouvrage, qui s'appelle *Description des temps.* Amen. » Ce titre semble indiquer que le copiste tirait ces fragments d'une *Chronographie,* ou peut-être de quelque roman historique sur les temps patriarcaux, analogue à celui qui a pour titre la *Caverne des Trésors,* ou à l'ouvrage pseudo-clémentin, dont il a été parlé ci-dessus (p. 438). Jacques d'Édesse composa un livre sous ce même titre : ܡܟܬܒ ܙܒ̈ܢܐ (Assem. *Biblioth. Orient.* I, 476). Mais comme l'expression

ܡܟܬܒܢܘܬ ܙܒܢܐ est le nom générique de toutes les chroniques, on ne saurait affirmer qu'il s'agisse en cet endroit de l'ouvrage de Jacques d'Édesse.

(2) Le ms. arabe 52, outre le détail des fonctions attachées à chaque heure du jour et de la nuit, donne les noms mystiques de ces heures. Ce sont, pour les heures du jour : نعمة ، فرح ، زين ، بركة
سلامة ، بهجة ، نور ، حيا ، عون ، كلام ، امانة ، حق.
Pour les heures de la nuit : حيا ، تعزية ، بجة ، اينفاط ، قوام ، حب
امانة ، رجا ، رحمة ، قيامة لان الناس كلهم يقومون ويسرق
الصبح ، طبيعة ، ذبح لكل الخليقة.

On peut rapprocher de ces noms arabes les noms grecs des heures données par Hygin (*Fabulæ*, n° 183), dont plusieurs sont relatifs aux actes religieux ou profanes qui s'accomplissent à chaque heure du jour et de la nuit.

(3) La traduction arabe ajoute : وفى هذه الساعة لا يتهيأ لاحد ان ينطق « et à cette heure, il n'est possible à personne de parler. »

(4) Allusion au chap. VI d'Isaïe.

(5) ܪܡܙܐ signifie proprement *nutus* (ܪܡܙ, *annuit, innuit*). (Cf. Wiseman, *Horæ syriacæ*, p. 45.)

(6) La traduction arabe diffère ici beaucoup du syriaque : وفى الساعة الخامسة عبادة الماء الذى فوق السماء ولقد كنت اسمع ذلك والملايكة يسبحون فى هذه الساعة من الماء الذى فى العلو اصواتا وضجيجا كضجيج المراكب والعجل العظام وتصرخ الامواج بالامواج وتهيجها للصوت بالتسبحة للرب

(7) Peut-être y a-t-il ici une allusion à Isaïe, chap. XIX, 1 : הנה יהוה רכב על עב קל, et faudrait-il traduire : « Ascension (de Dieu) sur les nuées. »

(8) Le sens de ce passage serait fort obscur sans la traduction arabe : وفى الساعة السابعة تهدأُ قوات الارض وتسبح وتنام المياه وتهدأُ ولو خطف انسان شيا من الماء فى هذه الساعة وخلط معه الكاهن زيتا مقدسا ودهن به المرضى والذين لا ينامون الليل ولا النهار فانه يشفيهم Les *Constitutions apostoliques* des Coptes parlent d'une cérémonie analogue, qui doit se faire à l'heure du chant du coq. (Cf. Tattam, *The apost. Constit. in Coptic*, p. 53-55.)

(9) Le ms. arabe 32 (fol. 7) ajoute ici quelques circonstances intéressantes : وفى تلك الساعة تقبل الصلوات وما دعا الانسان يستجاب منه، وفى الساعه الثامنة من اقصاء الارض الى اقصاءها تصعد صلوات الناس قدام الرب يسوع المسيح ابن الله الوحيد وتنفتح ابواب السماوات وتدخل صلوات الفوقانيين والسفلانيين قدام المسيح ويبطل الغضب من العالم وينزلون الملايكة الى الفردوس ليطرحوا البخور الطيب فى الفردوس من لجل ان ابن الله المسيح ينزل يمشى فيه ۞

(10) Cette partie manque dans le manuscrit syriaque 164 ; en revanche, elle se trouve en grec dans le fragment de Cédrénus, que nous avons cité. Dans les mss. arabes, ce morceau est placé avant celui qui est relatif aux heures de la nuit, et il est précédé d'un préambule, beaucoup plus long dans les mss. de Paris que dans celui du Vatican.

ذلك وصية آدم ابى البشر لابنه شيث وقت كان فى فردوس كان يبصر ذلك فقال

اسمع ما اوصيك به يا ابنى شيث فاوعه فى قلبك وافهمه واخبر به عند وفاتك لابنك انوش وليوص انوش بذلك قينان وليوص قينان مهلاليل وليعمل بهذه الوصية ويعلمها ساير اجيالكم

جيلا بعد جيل، واول ما اوصيك به ابنى اذا مت ان تحنط جسمى بالمر والسليخة وان تجعله فى مغارة الكنوز فى الجبل المقدس وليعمل من يعيش من عقبك الى الزمان الذى يكون به خروجكم من هذا البلد المقدس المحيط بالفردوس على ان يحمل جسدى معه ويصيره فى التابوت ويسير به الى وسط الدنيا والارض ويضعه هناك، فان فى ذلك الموضع يكون لى الخلاص ولجميع اولادى، وتكون انت يا ابنى شيث بعد موتى تدبر لشعبك بمخافة الله وابتعد انت واولادك جميعكم من اولاد قايين القتول، وافهم يا ابنى حال ساعات الليل والنهار واسماءها وما يسبح الله فيها وكيف يجب ان يدعوا الله به عند حلولها وفى اى ساعة يجب الطلبة والتضرع فيهما فان ربى اعلمنى ذلك وافهمنى اسماء جميع الحيوانات التى فى الارض وطيور السماء واوقفنى على عدد ساعات الليل والنهار وعلى امور الملايكة وقواتهم وكيف هم، واعلم يا ابنى شيث ان فى الساعة الاولى من النهار.....

Ceci est le testament d'Adam, le père du genre humain, adressé à son fils Seth. Cette révélation lui fut faite, au temps où il était encore dans le paradis, et il dit :

«Écoute et renferme dans ton cœur, ô mon fils Seth, les instructions que je te donne par ce testament, et transmets-les, à ta mort, à ton fils Énos; que celui-ci les transmette à Caïnan, et Caïnan à Malaléel. Que tous vos descendants se conforment à ces prescriptions, et en soient instruits, de génération en génération. La première chose que je te recommande, mon fils, est que, lorsque je serai mort, tu embaumes mon corps avec de la myrrhe et de la cannelle, et que tu le places dans la *Caverne des trésors*, au pied de la montagne sainte; et que ceux de tes descendants qui vivront à l'époque où vous quitterez la région sacrée qui entoure le paradis, emportent mon corps avec eux, l'enferment dans une arche, le transportent jusqu'au point central du monde et l'y déposent. C'est en ce lieu que s'opérera

le salut pour moi et pour toute ma postérité. Et après ma mort, ô mon fils Seth, tu gouverneras ta tribu avec la crainte de Dieu, et tu éviteras tout commerce, toi et ta famille, avec les enfants de Caïn le meurtrier. Et apprends, mon fils, le détail des heures du jour et de la nuit, les noms de ces heures, quels sont les êtres qui, à chacune de ces heures, adressent à Dieu leurs louanges, comment ils doivent prier Dieu, et à quelle heure doivent avoir lieu les prières et les prostrations. Mon Créateur m'apprit toutes ces choses, ainsi que le nom de tous les animaux qui sont sur la terre, et des oiseaux des cieux. Et il m'instruisit du nombre des heures de la nuit et du jour, de ce qui concerne les anges, leurs facultés et leur manière d'être. Et sache, mon fils Seth, qu'en la première heure de la nuit...... »

Une partie de ce début se retrouve presque textuellement dans les Annales d'Eutychius (t. I, fol. 18, 33, edit. Pococke).

(11) Ce passage est fort différent dans l'arabe, et présente en cette langue un sens beaucoup plus clair : وفى الساعة العاشرة صلاة الماء وفى تلك الساعة ترفرف الروح القدس وتطلع على ساير المياه وتقدسها وتذهب الشياطين عنها، ولولا رفرفة الروح القدس وحلولها فى هذه الساعة العاشرة فى كل يوم على المياه لولا ذلك كان كل من يشرب منها يهلك من الشياطين المفسدين، ومن خطف فى تلك الساعة ماء وخلط معه احد كهنة الله زيتا مقدسا ودهن به المرضى والذين بهم الارواح النجسة فانهم يشفون، « A la dixième heure, prière des eaux; et à cette heure, le Saint-Esprit agite ses ailes et plane sur les eaux, les sanctifie, et en chasse les démons; et si, tous les jours, à cette heure, le Saint-Esprit ne planait pas sur les eaux, tous ceux qui en boiraient périraient, par suite de l'action malfaisante des démons. Et si, à cette heure, on prend de l'eau, et que l'un des prêtres de Dieu y mêle de l'huile sainte, et en oigne les malades et ceux qui sont possédés d'esprits impurs, ils sont guéris immédiatement. »

L'expression رفرف, employée pour correspondre à ܡܪܚܦܐ, est digne de remarque. On sait que le sens de l'expression מרחפת, au verset 2 du premier chapitre de la Genèse, a été tiré par les plus

anciens interprètes du syriaque. Saint Basile atteste en avoir reçu l'interprétation de saint Éphrem lui-même (*In Hexaem.* Homil. 2), et cette particularité est devenue pour les Syriens un motif de fierté nationale. (Voy. la Vie anonyme de saint Éphrem, dans Assem. *Bibl. Or.* t. I, p. 45.) Le mot رفرف vient, du reste, par réduplication et disparition de l'aspirée, de la même racine que רחף ou ܪܚܦ. La version arabe du Pentateuque emploie l'expression تَهُبّ.

C'est ici qu'il faut rapprocher ce passage d'une formule déprécatoire des Elchasaïtes : Ἰδοὺ *μαρτύρομαι τὸν οὐρανὸν καὶ τὸ ὕδωρ καὶ τὰ πνεύματα τὰ ἅγια καὶ τοὺς ἀγγέλους τῆς προσευχῆς καὶ τὸ ἔλαιον καὶ τὸ ἅλας καὶ τὴν γῆν.....* (*Philosophumena*, p. 294 et 295; cf. saint Épiph. *Adv. hæreses*, l. I, *hær.* XIX, n° 1.)

(12) Le syriaque est ici conforme au texte de Cédrénus : *ἔντευξις ἀνθρώπων εἰς εὐδοκίας.* L'Εὐ*δοκία*, désignant la bonne volonté de Dieu envers les créatures (*τὸ ἀγαθὸν θέλημα, εὐδοκία τοῦ θελήματος*), est quelquefois personnifiée et censée résider *devant Dieu*, comme la Σο*φία*. Cet attribut a donné pareillement origine à un nom propre, *Eudocie*. L'arabe est ici un peu différent : تضرع البشر ودعاء مقبول بين يدى الله.

(13) Cette partie manque dans le manuscrit arabe du Vatican; elle a été connue du Syncelle et de Cédrénus. Elle ne se trouve, dans les deux manuscrits syriaques, que par fragments et avec de nombreuses omissions : le texte, tel que nous le donnons ici, est formé par la réunion des deux manuscrits, complétés l'un par l'autre. La version arabe, contenue dans les manuscrits de Paris, diffère parfois des deux textes syriaques. En voici le commencement (fol. 104 v.) : واعلم يا ابنى شيث وانصت الى كلامى وتيقن ان الله سينزل الى الارض كما قال لى وفهمنى وعرفنى فى وقت تعزينه اياى بخروجى من الفردوس ، فانه قال جلت اسماوُه كلمتى فى اخر الزمان يتجسد من جارية بكر تسمى مريم واحتجبت بى ، ويلبس جسدا ويولد كولادة انسان قوةً وتدبيرا لا يفهمه غيره ، ومن احبّ يطلعه على ذلك ، ويسعى مع الاولاد والبنين والبنات والذين يكونون فى ذلك الزمان ،

(14) Le mot ܦܩܡܐ signifie proprement *bègue.* Michaelis a pourtant cité un exemple, où il correspond à l'arabe اخرس. (Ad Castelli *Lexicon syr.* p. 686 *). La traduction arabe porte en effet : وتتكلم الخرس.

(15) La version arabe diffère ici notablement des deux textes syriaques :

فانك ان اردت ان تكون الاهـا لما تجاوزت وصيتى، وايضا
ساخرجك من الفردوس الى الارض المنبتة الشوك حتى تسكنها،
واحنى ظهرك وارعد ركبتيك من الكبر والشيخوخة حتى للموت
اسلمك، ويكون جسمك طعامًا للدود، وبعد خمسة ايام ونصف (يوم)
من ايامى انزا آف (sic) برحمتى عليك واليك انزل وفى بيتك اسكن
وجسمك البس، ومن اجلك يا ادم اكون طفلا، ومنجلك فى
الاسواق امشى، منجلك يا ادم اربعين يوما اصوم، منجلك يا ادم
اقبل المعمودية، منجلك يا ادم على الصليب ارفع، من اجلك
يا ادم الغربة اقبل، من اجلك يا ادم بصوط اضـرب، من
اجلك يا ادم الخل اذوق، من اجلك يا ادم تسمر يداى، من
اجلك يا ادم بالحربة اطعن، من اجلك يا ادم للعلى ارعد، من
اجلك يا ادم للشمس اظلم، من اجلك يا ادم للصخور اشقق، من
اجلك يا ادم للقوات السمايية ارعد وارعب، من اجلك يا ادم
للسماء ارهج، من اجلك يا ادم للقبور افتح، من اجلك يا ادم
للبرية افرع، من اجلك يا ادم ارضًا جديدةً اصنع،

J'ai cru devoir conserver les incorrections et les tours plus syriaques qu'arabes qu'on trouve dans ce morceau.

* Il y a en cet endroit une faute d'impression assez grave dans Michaelis. Il faut lire ܦܩܡܐ, et non ܦܩܦܐ.

(16) Ici la version arabe donne un autre morceau, qui n'est pas dans le syriaque, mais qui n'est en partie que la répétition de ce qui précède : فاحفظ يا ابنى شيث وصايا الله، ولا تنس عندك كلامى، واعلم انه لا بدّ للرب من المجى الى الارض، فياخذونه قوم منافقون، ويمدونه على عود الصليب، ويعرونه من لباسه، ويرفعونه بين لصين رديين، ويصعد ناسوته على الصليب، ويقتل ويدفن الجسم الذى ياخذه منا، ثم يقيمه ويطلعه معه الى السماء، ويجلسه عن يمين لاهوته، الذى له التسبحة والمجد والوقار والعظمة والسجود والتهليل والترتيل ولابيه ولروحه المقدس، من الان والى كل اوان والى دهر الدهرين، والسبح لله دايما سرمدا،

(17) Il est fait allusion ici à une fable adoptée par les Grecs et les Orientaux, d'après laquelle Ève aurait mis au monde, avec Caïn et Abel, deux filles, *Calmana* et *Lebora*, la première, sœur jumelle de Caïn, la seconde, d'Abel. Adam ayant voulu que chacun de ses deux fils épousât la jumelle de son frère, Caïn fut mécontent de cet arrangement, qui lui donnait la moins belle des deux sœurs : telle aurait été la cause de la haine des deux frères. Méthodius, Eutychius, Barhebræus ou Abulfaradj, Vincent de Beauvais, et d'autres chroniqueurs, ont adopté cette fable. (Voir Fabricius, *Codex pseudep. Vet. Test.* t. I, p. 109, sqq. t. II, p. 44.) Les Grecs nomment la jumelle d'Abel *Λεϐόρα* ou *Δεϐόρα*. Nos deux manuscrits syriaques portent ܠܒܘܪܐ, leçon qui a été suivie par Aboulfaradj (*Hist. Dyn.* p. 4). Eutychius (*Annal.* t. I, p. 14) donne *Laphura*, par la confusion du ܦ et du ܒ. Saint Irénée et saint Épiphane mentionnent ces rêveries et les attribuent aux gnostiques et aux Séthiens. (Fabricius, *op. cit.* t. I, p. 125, 128.)

(18) Cette fable de la *Caverne des trésors* (ܡܥܪܬ ܓܙܐ) est fort répandue parmi les chrétiens d'Orient et même les musulmans. (Cf. Eutychius, p. 18, 33, 37; El-Kesaï, suppl. arabe 634, fol. 41 et suiv.) La chronique de Denys de Telmahar me paraît le texte le plus ancien où on la trouve complétement développée (p. 5, 6, 7,

9, 10, 74 et suiv. de la partie publiée par M. Tullberg). Adam et tous les patriarches antédiluviens furent enterrés dans cette caverne. Là aussi Adam et Seth cachèrent l'or, l'encens et la myrrhe que les Mages devaient offrir au Christ à Bethléem. La connaissance de ces mystères se conserva de père en fils dans la race de Seth. Noé et ses enfants, à l'approche du déluge, retirèrent de la caverne les corps de leurs ancêtres et les trésors qui y étaient renfermés. Au-dessus, apparaîtra l'étoile qui annoncera la naissance du Christ. La tradition du voyage des Mages à la caverne a pris dans la chronique de Denys de Telmahar de singuliers développements, et occupe plus de quarante pages dans l'édition de M. Tullberg. Denys diffère de notre texte pour la position assignée à cette grotte mystérieuse. Il la place dans la montagne de Schir, située aux extrémités de l'Orient, en face du grand Océan qui entoure le monde, et à l'orient du pays de Nud, où habita Adam, au sortir du paradis. ܒܛܘܪܐ ܗܘ ܕܣܥܝܪ܃ ܗܿܢ ܕܐܝܬܘܗܝ ܒܚܪܬܐ ܕܡܕܢܚܐ ܕܠܩܘܒܠ ܠܐܘܩܝܢܘܣ ܗܘ ܝܡܐ ܪܒܐ ܕܚܕܪ ܡܢ ܥܠܡܐ ܡܢ ܡܕܢܚܗ ܕܐܪܥܐ ܕܢܘܕ ܗܿܝ ܕܝܬܒ ܗܘܐ ܒܗ ܐܕܡ. Il l'appelle aussi ܛܘܪܐ ܩܕܝܫܐ «Montagne sainte», ou ܛܘܪ ܢܨܝ̈ܚܐ «Montagne des Illustres[1],» ou ܡܥܪܬ ܓܙ̈ܐ ܕܐܪ̈ܙܐ ܟܣ̈ܝܐ «Caverne des trésors des mystères cachés.» (Cf. G. Syncelli, *Chron.* p. 15. — S. Ephrem, *De paradiso*, Hymni XV. — Fabricius, *Cod. pseud. Vet. Test.* t. I, p. 153.)

(19) Ce fragment ne se trouve que dans le manuscrit syriaque 164. On pourrait être tenté de douter qu'il ait fait partie du texte primitif du *Testament d'Adam;* car, malgré la permission dont usent largement les fabricateurs de livres apocryphes de tenir peu de compte du bon sens, il est difficile d'admettre qu'ils aient poussé l'absur-

[1] Je lis ܢܨܝ̈ܚܐ, au lieu de ܢܨ̈ܚܐ, que porte l'édition de M. Tullberg. Ces deux leçons se confondent presque dans les manuscrits.

dité jusqu'à attribuer à Adam un morceau où sont nommés David, Sennacherib, le prophète Zacharie et Judas Macchabée. Cependant il semble que Cédrénus et le Syncelle avaient en vue ce fragment, quand ils attribuent à Adam des révélations *περὶ τῶν Ἐγρηγόρων*. (V. *supra*, p. 429.) La doctrine qu'on y trouve n'est qu'un abrégé de celle de la *Hiérarchie céleste* de Denys l'Aréopagite.

(20) Pour comprendre ce passage, il faut se représenter le système cosmographique généralement admis par les Pères de l'Église, et d'après lequel, au-dessus du ciel des étoiles fixes, s'étendaient les neuf orbes des esprits célestes, embrassés et soutenus extérieurement par Jésus-Christ. (Voir à ce sujet le mémoire de M. Letronne, sur les *Opinions cosmographiques des Pères de l'Église*, dans la *Revue des deux mondes*, mars 1834.) L'ordre inférieur, c'est-à-dire le plus rapproché de la terre, est celui auquel est confié le soin des choses humaines. Les philosophes arabes, Ibn-Roschd en particulier, professent une doctrine toute semblable : selon eux, l'intellect actif, qui donne le mouvement à l'esprit humain, est la *dernière* intelligence, c'est-à-dire l'intelligence de la sphère planétaire la plus rapprochée de nous, qui est l'orbe de la lune. Ces étranges théories provenaient de débris de la cosmographie antique, assemblés au hasard, mal interprétés et combinés avec un système d'anges qui paraît d'origine persane.

(21) Allusion au psaume 135, v. 7. L'auteur a suivi la version Peschito.

(22) Ce tour, que nous avons déjà rencontré (dixième heure du jour), est très-fréquent dans le livre des Sabiens ou Nasoréens, et en particulier dans leur *Divan*, dont la bibliothèque de la Propagande, à Rome, possède un précieux manuscrit. Décrivant, par exemple, la croix, qui s'élève comme un mât sur la barque du soleil, l'auteur du *Divan* ajoute aussitôt : « Si cette croix n'y était, le soleil et la lune feraient naufrage, faute de lumière. » De même, dans les Ieschts Sadés : « Si le soleil ne se levait pas, les dews détruiraient tout ce qui est sur la terre, etc.... » (Anquetil du Perron, *Zend-Avesta*, t. II, p. 14.)

(23) Zacharie, I, 8. L'hébreu porte, comme notre texte : במצלה. La version Peschito, au contraire, ܡܛܠܠܐ, conformément au grec : *τῶν κατασκίων*.

APPENDICE.

Pendant que je corrigeais les épreuves de ce travail, j'ai eu connaissance d'un curieux opuscule, traduit de l'éthiopien, et récemment publié en Allemagne par M. Dillmann, professeur à l'Université de Tubingue, sous ce titre : *Das christliche Adambuch des Morgenlandes* (Gœttingen, 1853). Ce titre pourrait faire croire à l'identité du livre traduit par M. Dillmann avec celui dont je viens de donner quelques fragments. Il n'en est rien : le vrai titre de l'ouvrage éthiopien est : *Combat d'Adam et d'Ève.* C'est une sorte de chronique, s'étendant depuis Adam jusqu'à J. C., et où l'on a cherché à grouper toutes les fables répandues en Orient sur Adam, le paradis terrestre et la vie des premiers patriarches. D'après l'analyse que donne Assemani de l'ouvrage syriaque intitulé ܡܥܪܬ ܓܙ̈ܐ, *la Caverne des Trésors*, M. Dillmann pense que cet ouvrage doit avoir la plus grande analogie avec le livre éthiopien qu'il vient de traduire. M. Dillmann aurait trouvé non moins de ressemblance entre son texte et la première partie de la chronique de Denys de Telmahar, si ce dernier ouvrage, dont le texte a été récemment publié, lui avait été connu. Il faut supposer évidemment que ces traditions apocryphes formaient une sorte de fonds légendaire, commun à toutes les chrétientés de l'Orient, sans rédaction bien arrêtée. M. Dillmann établit avec certitude que l'ouvrage éthiopien qu'il vient de donner au public a été traduit de l'arabe; les nombreuses allusions qui y sont faites à des usages ecclésiastiques assez modernes, empêcheraient d'ailleurs de le rapporter à une bien haute antiquité. Le savant éditeur avoue que la source primitive de ces traditions lui est inconnue, et fait quelques efforts pour les rattacher à saint Éphrem; mais il faut reconnaître que dans les écrits de ce Père, les mythes sur Adam se bornent à des métaphores et à des effets oratoires qui ne doivent pas être pris à la lettre.

M. Dillmann donne incidemment dans sa préface quelques renseignements sur un autre livre éthiopien que possède la bibliothèque de l'Université de Tubingue, et qui a sans doute avec le nôtre bien plus d'analogie que le *Combat d'Adam et d'Ève*. Il s'agit d'un recueil de traditions apocryphes attribué à saint Clément, et où, au milieu des récits relatifs à Adam et à la Caverne des Trésors, se trouve le détail des heures du jour et de la nuit. Il est bien probable que ce livre éthiopien n'est qu'une traduction de l'ouvrage contenu dans notre manuscrit arabe 54 (ancien fonds). M. Dillmann prouve, en effet, que les chroniqueurs arabes, en racontant les fables relatives à Adam, s'en sont parfois référés à l'autorité de saint Clément.

LÉGISLATION MUSULMANE SUNNITE,

RITE HANÈFI.

CODE CIVIL (SUITE).

§ 4. *Rôles d'inscription des* MUDJAHID.

PREMIÈRE CATÉGORIE.

489. Pour séparer, même avant de franchir la frontière, les *mudjahid* dont les armées ou corps d'armée seront composés d'avec la foule que divers intérêts, services ou autres motifs étrangers à l'intention de combattre les habitants du pays que l'on doit envahir, pourraient attirer daus le *daru-l-harb*,

Devront être inscrits sur les rôles de l'armée, les noms de tous ceux qui se présenteront comme *mudjahid*

490. Cette inscription, en constatant pour chaque inscrit sa qualité de *mudjahid*, constate à la fois celle de cavalier ou de fantassin, qui détermine l'étendue de ses droits.

491. Elle fixe en principe, pour toute la campagne, sa position dans le corps auquel il appartient. = T. *f y*.

T. *f y*. 1° « L'unique règle de la mesure des droits acquis au butin, est la qualité sous laquelle chaque membre « de l'armée a été inscrit sur les rôles en passant la frontière; s'il l'a passée en qualité de fantassin, il est difficile « d'apporter aucun changement à sa position.

« S'il fallait, en effet, que l'*imam* dût s'occuper de vérifier à chaque instant la qualité de chaque *mudjahid*, « quel travail et quelles peines n'exigeraient pas de pareilles vérifications! Pour les faciliter, on a cru qu'il suffirait de s'arrêter à leur qualité lors de l'entrée dans le « *daru-l-harb*, instant où l'armée est passée en revue comme « elle l'est à sa sortie.

« A l'entrée, les rôles constatent la qualité de chaque « combattant, soit comme cavalier, soit comme fantassin, « sans qu'ensuite il convienne de la changer sans motif « légitime. » = *Sièri qèbir*, p. 284.

2° « Le moyen de vérifier si le *mudjahid* a droit à la « part de fantassin ou à celle de cavalier, est de profiter de « l'instant où il passe, dans l'intention de combattre, la « frontière qui sépare le *daru-l-islam* du *daru-l-harb*. L'*imam* « ou son délégué doit, à ce moment, faire une revue des « troupes, en faire l'inspection, constater leur nombre et « inscrire leurs noms. » = *Sunbuli-Zadè*, *mode de partage*.

3° « Pour les hanèfites, le moyen de vérifier quels sont « les fantassins et quels sont les cavaliers, est de profiter « de l'instant où l'armée franchit la frontière, et non,

« comme l'enseignent les trois *imam*, de vérifier la pré- « sence des uns et des autres au combat. » = *Mèdjmœ'*, p. 311.

492. L'armée principale, celle à qui sont généralement envoyés les corps auxiliaires, comme point central de réunion, formera la première catégorie.

DEUXIÈME CATÉGORIE.

493. La deuxième catégorie, dite des *auxiliaires*, *mèdèd*, comprend trois classes de *mudjahid* :

1° Les corps, véritablement auxiliaires, envoyés en cette qualité à l'armée. = C'est d'eux que cette catégorie emprunte son nom;

2° Les corps indépendants de l'armée que l'*imam* aurait envoyés dans le même pays contre le même peuple, avant ou après l'entrée de l'armée, pour des expéditions spéciales et sur un autre point que l'armée. = T. *f z.*

T. *f z.* 1° « Si l'*imam* a envoyé un premier corps de « troupes pour combattre les Grecs, et un deuxième pour « combattre un autre peuple chez qui on ne pût arriver « qu'en passant par le pays grec, et que, dans son chemin, « ce dernier corps eût rencontré le premier;

« Ces deux corps n'auraient aucun droit sur le butin « l'un de l'autre, parce que le deuxième corps, n'ayant « pas pour but de combattre les Grecs, ne serait pas un « corps auxiliaire envoyé au premier. = Considérés sous « le rapport du butin, ils ne seraient l'un à l'autre que des « *marchands* (voir la note 52 et la troisième catégorie, dite

« des *marchands*), des étrangers qui se seraient rencontrés « dans le *daru-l-harb;* ils ne pourraient prétendre à la com« munauté du *g'animèt* l'un de l'autre, même après s'être « rencontrés (à moins que chacun d'eux n'eût combattu « pour défendre le butin de l'autre, voir 3°).

2° « Si, au contraire, tous deux avaient été envoyés « pour combattre le même peuple, ils seraient regardés « comme *auxiliaires* l'un de l'autre après qu'ils se seraient « rencontrés.

« La raison de la différence qui existe entre la solution « de ces deux questions, est que le bruit de la défaite de « ce peuple par un des deux corps influe sur la défaite de « ce même peuple dans toute autre partie du pays, tandis « que le même effet n'est pas produit sur deux peuples dif« férents; quelquefois même l'impression peut être con« traire, vu qu'en apprenant la défaite de son voisin, celui « à qui en arrive la nouvelle est averti qu'il doit réunir « toutes ses forces pour ne pas éprouver le même sort.

3° « S'il arrivait que les deux corps envoyés dans des « pays différents (voir 1°), voulant, après s'être joints, faire « chacun *ihraz* leur butin, eussent été, à l'improviste, at« taqués dans le *daru-l-harb* par une armée ennemie, et « qu'ils eussent tous deux combattu pour la défense des « deux butins; qu'enfin, après la défaite des infidèles, ils « eussent fait un nouveau *g'animèt* et fussent rentrés dans « le *daru-l-islam :*

« Ils partageraient en commun la totalité du *g'animèt,* « parce que, tous ayant contribué à l'*ihraz* et même à la « prise du dernier butin, ils sont l'un pour l'autre dans la « position de *marchands* qui ont combattu l'ennemi en se « réunissant à l'armée. » = *Sièri qèbir,* p. 2, 2e partie.

4° « Si l'*imam,* après avoir envoyé dans le pays grec un « corps de troupes qui y aurait fait du butin, en envoie « un autre contre un pays situé au delà du premier; que le « deuxième corps de troupes rencontre, sur son chemin, « le premier, et que, l'hiver étant survenu, il n'ait pu se

« rendre à sa destination; qu'ensuite, sur les ordres de « l'*imam,* il ait dû retourner avec le premier corps pour « lui prêter secours au besoin, et que tous deux soient « rentrés ensemble avec le butin de celui-ci,

« Le deuxième corps n'aurait acquis aucun droit au *g'a-* « *nimèt* du premier, parce que ce deuxième, n'étant pas « entré dans le *daru-l-harb* pour aider celui qu'il a ren- « contré dans le pays grec, ne peut être pour lui que dans « la catégorie des *marchands,* qui n'auraient droit au par- « tage que dans le cas où, pendant leur retour, et avant « d'arriver dans le *daru-l-islam,* ils auraient eu à soutenir « un nouveau combat.

3° « Il en serait autrement si le deuxième corps avait « été envoyé aussi dans une province du pays grec; comme « ils y seraient tous deux venus pour en combattre les « habitants, ils seraient l'un pour l'autre des auxiliaires, « qu'ils connussent ou non le lieu précis où ils se trouvent, « l'un par rapport à l'autre; s'ils finissent par faire leur « jonction dans le *daru-l-harb,* ils participent au butin l'un « de l'autre. » = *Sièri qèbir,* p. 3, 2e partie.

494. 3° Les particuliers individuellement autorisés à aller combattre les habitants du même pays. = T. *g a.*

T. *g a.* « Un musulman, autorisé par l'*imam,* est entré « après l'armée, dans le *daru-l-harb,* en qualité de cava- « lier; mais, son cheval étant mort après son entrée, il a « rejoint l'armée à pied :

« Il a droit à la part de cavalier, parce que son entrée « dans le *daru-l-harb,* avec l'autorisation du prince et dans « l'intention de combattre, équivaut, pour le principe du « droit à la communauté du butin, à la jonction avec l'ar- « mée, et le range parmi les *auxiliaires.* Or, les *auxiliaires* « sont, ainsi que nous l'avons dit, assimilés, sous ce rap-

« port, à ceux qui ont été présents au combat; ils ont la « part de cavalier ou de fantassin, suivant la qualité qu'ils « avaient en franchissant la frontière. » = *Sièri qèbir*, « p. 285.

495. Les auxiliaires formant ces trois classes sont auxiliaires les uns des autres, comme les première et deuxième catégories sont aussi réciproquement auxiliaires l'une de l'autre. = Voir T. *g a*, n°s 2 et 5.

496. Tous ceux qui font partie de l'une de ces deux catégories ont droit à la communauté du *g'animèt* fait dans un combat dont ils auront été ou seront censés avoir été les témoins.

Seraient censés avoir été témoins du combat ceux qui, se trouvant dans les conditions exigées dans les articles 480 et 481, auraient été assez rapprochés pour que leur présence pût être connue des combattants, ou qu'ils pussent venir au secours de l'armée musulmane si elle en avait besoin.

Mais leur jonction partielle ou totale opère la fusion de tous les *g'animèt* faits antérieurement par chacune des parties réunies. Elle donne à tous un même droit imprescriptible à la communauté de tous ces butins, sans qu'il soit nécessaire qu'il y ait eu, de la part des nouveaux ayants droit, même simple présence ou coopération morale quelconque dans les combats qui ont procuré ces *g'animèt*. = T. *g b*.

T. *g b*. « Dans le *daru-l-harb*, les auxiliaires sont asso-

« ciés au *g'animèt,* quand même ils n'auraient pas été pré-
« sents au combat (pourvu qu'ensuite ils opèrent leur jonc-
« tion avec l'armée), parce que leur seule entrée sur le
« territoire *harbi,* avec l'intention d'en combattre les habi-
« tants, les constitue *mudjahid.* » (Voir, art. 478 : « *La par-
« ticipation au butin est le droit exclusif des* MUDJAHID. »)

« Le *daru-l-harb* est, d'ailleurs, le *pays des combats,* et qui-
« conque s'y trouve dans le dessein de combattre est censé
« présent aux combats qui s'y livrent. = Il en est tout au-
« trement du *daru-l-islam;* comme il n'est pas le pays des
« combats, celui seul qui combat, ou qui est prêt à com-
« battre, est censé y être présent. » = Voir T. *f y* et T. *f w*
(où se trouve le véritable motif de la communauté du
butin accordée aux *mudjahid.* Ce motif est leur participation
à l'*ihraz* par leur jonction à l'armée avant la rentrée dans
le *daru-l-islam,* ainsi qu'on va le voir).

497. Mais, pour obtenir ces effets, la jonction aura dû être faite *en temps utile,* c'est-à-dire avant que la propriété du butin fait sans la participation des nouveaux admis à la communauté ait été, soit par l'*ihraz,* dans le *daru-l-islam,* soit par le partage ou la vente, dans le *daru-l-harb,* définitivement acquise à ceux qui, par la prise, en étaient jusque-là les seuls en possession. = Voir T. *f w.* = T. *g c.*

498. T. *g c.* 1° « Les *auxiliaires* qui n'ont fait leur jonction
« qu'après le prélèvement du cinquième dans le *daru-l-harb,*
« doivent avoir leur part du *g'animèt, pourvu qu'il n'en ait
« encore été rien distribué.*

499. « Au contraire, ils n'ont droit à rien, s'ils ne font leur
« jonction qu'après la distribution du cinquième, quoique
« nulle partie des quatre cinquièmes restants n'ait encore
« été distribuée.

500. « Pareillement les auxiliaires n'ont aucun droit, s'ils « arrivent après que l'*èmir* a partagé, non le cinquième, « mais tout ou partie des quatre cinquièmes. = *Sièri qèbir,* « pages 336 et 337.

2° « Les auxiliaires ont les mêmes droits que les com- « battants, soit avant, soit après la fin du combat, dans le « *daru-l-harb;* leur droit à la communauté du *g'animèt* ne « cesse que, soit par l'*ihraz* dans le *daru-l-islam* (s'ils n'ont « pas fait leur jonction à cet instant), soit par le partage ou « la vente du butin dans le *daru-l-harb.* Dans chacun de « ces trois cas, les auxiliaires n'ont aucun droit, parce que « déjà la propriété est acquise aux *g'animin,* circonstance « qui met fin à l'acquisition du droit de communauté.

3° « Lorsque le partage ou la vente du butin a eu lieu « dans le *daru-l-harb,* les auxiliaires n'ont droit à rien, s'ils « ne se présentent qu'après, parce que leur droit à la com- « munauté ne peut avoir lieu qu'autant que les *g'animin* « n'ont pas encore de droit acquis (à la propriété); et, « après le partage ou la vente, ce droit se trouve acquis, « comme après l'*ihraz* dans le *daru-l-islam.* » = *Sièri qèbir,* page 289.

501. Les *mudjahid* qui, appartenant à l'une des deux catégories, n'auraient pu se trouver présents au combat qu'aurait eu à soutenir le corps de troupes dont ils faisaient partie, auraient également droit au butin résultat de ce combat, si leur absence était due à un empêchement légitime.

502. Ainsi, les malades qui n'ont pu prendre part au combat; les soldats qui, entrés avec l'armée dans le *daru-l-harb,* ont été faits prisonniers, n'en ont pas moins droit aux butins faits en leur absence,

pourvu qu'ils puissent rejoindre l'armée avant soit l'accomplissement de l'*ihraz*, soit le partage, ou la vente du butin dans le *daru-l-harb*.

TROISIÈME CATÉGORIE.

503. La troisième catégorie est dite *des marchands*. Voir 52.

Elle se forme de ceux qui, quel qu'ait été l'instant de leur entrée dans le *daru-l-harb* et de leur réunion à l'armée, s'y trouvent dans d'autres conditions que les deux premières catégories; étrangers à l'armée, parce qu'ils n'en font partie, comme *auxiliaires*, ni directement, ni indirectement, aucun d'eux n'est pour elle *mudjahid;* mais une partie, du moins, peut le devenir et acquérir, à ce titre, des droits au butin. = T. *g d.*

T. *g d.* 1° « Les *marchands* qui ne combattent pas n'ont « pas droit au butin; car, ce qui y donne droit, c'est l'in- « tention de combattre, à l'instant où l'on franchit la fron- « tière. Or, cette intention ne se trouve pas dans les *mar-* « *chands;* s'ils se trouvent présents au combat, c'est pour « le commerce, et non pour la gloire de l'islamisme; mais, « s'ils ont combattu, ils ont droit à une part. Leur parti- « cipation au combat prouve en effet leur intention; le « commerce ne vient qu'après, et ne peut nuire à l'in- « tention.

2° « De ce qui précède on peut tirer cette induction, « que la femme et l'esclave, qui sont dans le *daru-l-harb* « pour servir, l'une son mari, l'autre son maître, et qui « ne combattent pas, n'ont droit à rien, ni l'une, ni l'autre.

3° « Le principe est que celui qui est entré avec l'in-

« tention de combattre a droit à une part, qu'il ait com-« battu ou non (pourvu qu'il ait manifesté cette intention « et qu'il ait eu des excuses légitimes pour ne pas com-« battre); et que celui qui est entré dans une autre inten-« tion n'a droit à rien, à moins que déjà il n'ait combattu; « il est alors compté parmi les *mudjahid.*

4° « Celui qui est entré pour combattre, et qui ne l'a « pas fait, par suite de maladie, ou de tout autre empê-« chement, a droit à une part de cavalier, s'il est cavalier, « de fantassin, s'il est fantassin.

« Il en est de même de celui qui, entré comme combat-« tant, a été fait prisonnier, pourvu qu'il ait été délivré « avant l'*ihraz* (et se soit réuni à l'armée).

5° « Il n'y a aucun droit pour celui qui serait mort « avant l'*ihraz*, parce que le droit d'hérédité ne peut s'exercer « que sur un bien propriété du défunt, propriété qui ne « lui est pas acquise sur le *g'animèt* (avant l'*ihraz*). » = *Sunbuli-zadè, partage du butin.*

On peut distribuer la catégorie des *marchands* en plusieurs classes :

504. *1re classe.* Les corps de troupes envoyés vers un pays et contre un peuple autre que celui que l'armée combat, mais qui, s'étant rencontrés passagèrement avec elle et se rendant à leur destination, ou par toute autre circonstance, ne pourront lui être qu'étrangers.

Ne faisant point partie des *mudjahid de cette armée*, leur seule présence ne peut leur donner droit au butin qui sera fait; il faudra, de leur part, pour l'acquérir, une participation active au combat. = Voir T. *f s*, 2°, parties 2 et 3; en outre, T. *f z*, 1°, 3°, et 4°.

505. 2ᵉ *classe*. Ceux qui sont attirés à l'armée :

1° Dans des vues de commerce, tels que les marchands musulmans ou *raïa*, ou même *harbi* (c'est de ces marchands que la troisième catégorie a reçu son nom). = T. *g e*, 1°;

2° Par l'espoir d'un salaire, tels que les ouvriers, domestiques, et, en général, toutes personnes salariées. = T. *g e*.

T. *g e*. « L'homme qui s'est loué pour un salaire à un « combattant n'a droit à aucune part du butin, parce qu'il « a reçu le prix de son entrée dans le *daru-l-harb*. Le prin- « cipe fondamental de cette exclusion est la réponse que « fit le Prophète à un homme qui s'était voué pour trois « *dinar* à *Abdu-r-rahman-bèn-'Arif* : « Ces *dinar sont ta part* « *dans ce monde et dans l'autre*. » = *Aqèrmè* raconte que le « Prophète prit avec lui, dans une expédition, un merce- « naire et ne lui donna aucune part du butin.

« *Ibnu-'Abbas* accorde, a-t-on dit, une part à l'homme « salarié; mais l'explication de cette tradition est que, si « l'homme qui s'est loué pour un salaire, quitte son travail « pour combattre, il perd tout droit au salaire et a droit à « une part du *g'animèt;* sinon, il a droit à son salaire et « pas à une part; sa position dans l'armée est celle du « *marchand,* qui a droit à une part, s'il combat, et n'a « droit à rien, s'il ne combat pas. » = *Sièri qèbir*, p. 283.

3° Par des devoirs étrangers au *djihad*, tel que le service des femmes et des esclaves, les unes auprès de leurs maris, les autres auprès de leurs maîtres;

Ces marchands, ouvriers, femmes, esclaves et autres semblables, sont assimilés à la première classe, pour l'acquisition du droit au butin, qu'ils n'ob-

tiennent qu'après avoir combattu. = T. *g f;* voir en outre T. *g e,* 2e partie.

T. *g f.* « Si les *marchands* musulmans, ou *raïa,* qui se « trouvent dans le camp s'empressent de combattre avec « les *mudjahid,* ce n'est que de cet instant que leur position « dans l'armée est fixée, parce que, avant le combat, ils « n'étaient que *marchands,* et non *mudjahid.* C'est à leur « participation au combat qu'ils doivent cette nouvelle po- « sition ; ils ont droit, s'ils sont musulmans, à la part en- « tière du cavalier ou du fantassin; et, s'ils sont *raïa,* il « leur est accordé une rétribution proportionnée à leur « qualité de cavaliers ou de fantassins. » = *Sièri qèbir,* page 285.

506. Équivaut, pour cette classe de *marchands,* à la participation au combat, le butin qu'ils feraient et apporteraient au camp musulman, parce que le *g'animèt,* supposé acquis par la force, suppose à la fois un combat. = Voir *f s,* 1°.

507. Les gens loués pour un salaire journalier ne peuvent guère faire partie des *mudjahid,* à moins qu'ils ne soient libres de renoncer aux engagements qu'ils auraient pris.

Dans tous ces cas, ils ne peuvent acquérir de droit au *g'animèt,* même après avoir combattu, qu'en renonçant à la journée à laquelle ils auraient eu droit. = Voir T. *g e.*

508. Les femmes seront peu souvent dans le cas de combattre, et par conséquent d'avoir acquis, par ce genre de service, un droit quelconque au butin.

Encore moins pourront-elles compter dans l'armée comme *mudjahidat.* = T. *g g.*

T. *g g.* 1° « Selon nous (hanèfites), il n'y a pas (dans « le *g'animèt*) de part pour les femmes, les enfants, les « esclaves ou les *raïa;* il n'y en a que pour les *mudjahid* « musulmans, libres, qu'ils aient combattu ou non.

2° « Après les *mudjahid,* parmi ceux que nous venons « de citer, les femmes qui seront venues pour panser les « blessés et pourvoir à leurs besoins en préparant leurs « aliments, ont droit (non à une part, mais) à une récom- « pense, ainsi que tous autres qui auront combattu.

V. 3° « Mais, les jurisconsultes de la Syrie accordent « une part aux femmes, aux enfants et aux esclaves.

« D'après cette dissidence, *Muhammèd* (auteur du *Sièri* « *qèbir*) a dit : « Si le chef de l'armée leur donne (aux « femmes, enfants et esclaves ayant combattu) la part ac- « cordée aux autres musulmans, cette décision doit rece- « voir son exécution, tellement que, s'il en était appelé à « un autre chef pensant autrement, cet autre doit y sous- « crire, et que la décision contraire qu'il rendrait serait « nulle, parce que celle du premier portait sur une ques- « tion controversée, et, par conséquence, soumise à l'*idj-* « *tihad;* et, dans pareil cas, l'*idjma'* exige l'exécution de la « décision rendue et en interdit l'annulation. » = *Sièri qèbir,* p. 283.

509. Seront dans la même position, les esclaves *kinn*, voir art. 26, parce qu'ils ne peuvent combattre sans la permission de leur maître; l'armée ne pourrait donc compter sur eux comme *mudjahid.*

Dans tous les cas, la faible rétribution qui leur serait attribuée ne leur appartiendrait pas, elle reviendrait à leur maître. = T. *g h.*

T. *g h.* « Si un esclave est entré dans le *daru-l-harb* avec « son maître, et avec son autorisation, dans l'intention de « combattre en qualité de cavalier, et que les musulmans « aient fait quelque butin, qu'ensuite son maître l'ait af- « franchi et lui ait donné le cheval sur lequel il a combattu, « qu'enfin un nouveau butin ait été fait;

« Dans cet état de choses, la rétribution due à l'esclave « sur le butin fait avant son affranchissement, est remise « à son maître, rétribution qui, quoiqu'elle puisse être, en « sa qualité de cavalier, supérieure à la part du fantassin, « ne peut cependant égaler la part du cavalier; car la ré- « tribution de l'esclave (musulman) est égale à celle du « *raïa,* et celle du *raïa* doit être inférieure à la part du ca- « valier. » = *Sièri qèbir,* p. 286.

V. 510. Suivant *Èbou-Hanifè*, l'esclave a droit à une part entière, s'il a combattu avec l'autorisation de son maître. = Voir T. *g*, 2e partie.

511. Il en serait de même des *harbi* prisonniers de l'armée et faisant partie du *g'animèt;* le butin qu'ils feraient appartiendrait à la communauté musulmane, parce qu'ils ne sont, en effet, que des esclaves *kinn*, qui n'ont encore d'autre maître que la communauté musulmane, puisque le butin est encore indivis.

V. 512. Dans la doctrine de l'auteur du *Sièri qèbir,* au contraire, comme le *muq'àtèb* n'est pas esclave *kinn*, et qu'il est, à ce titre, autorisé par son maître à s'amasser un pécule devant servir à sa rançon, il ne peut être empêché par ce maître de combattre, et la rétribution levée sur le *g'animèt* pour récompense de sa participation au combat, est la propriété de ce *muq'àtèb*, et non celle du maître.

V. 513. S'il est entré avec l'armée et a été inscrit sur les rôles, il est *mudjahid*, à partir de son entrée dans le *daru-l-harb*, comme le sont les autres membres de l'armée, voir art. 489, 490, 491.

V. 514. Si, entré après elle, il ne s'y est réuni que dans le *daru-l-harb*, et sans avoir annoncé son intention de combattre, il est assimilé aux personnes de la deuxième classe, troisième catégorie; il devient *mudjahid*, comme elles, c'est-à-dire à la suite du combat auquel il aura pris part, parce que le fait de sa participation est la preuve de son intention.

V. 515. Si, au contraire, il a manifesté son intention dès son arrivée, il est *mudjahid*, à partir de sa réunion à l'armée, comme le sont les personnes de la troisième classe, même catégorie, ainsi qu'on va le voir. = *Sièri qèbir*, p. 286 et suivantes.

516. Dans la doctrine d'*Èbou-Hanifè*, le *muq'atèb* est, au contraire, traité comme l'esclave *kinn*. = *Mèdjmœ'a*, p. 212.

517. *3e classe.* Ceux qui, en se réunissant à l'armée par une cause quelconque, auront manifesté, à leur arrivée, leur intention de combattre, seront *mudjahid* à partir de cet instant.

Tels seront généralement :

1° Les *harbi* transfuges convertis à l'islamisme. = Voir T. *f d*, 2°.

2° Les musulmans apostats transfuges chez les *harbi*, et, depuis, rentrés dans le sein de l'islamisme. = T. *g i*.

T. *g i.* 1° « L'apostat qui, après avoir passé à l'ennemi, « retournerait à l'islamisme, et rejoindrait, dans le *daru-l-* « *harb,* l'armée musulmane, serait en tout assimilé, soit « au musulman prisonnier des *harbi,* soit surtout au *harbi* « converti à l'islamisme. » = *Sièri qèbir,* p. 285.

2° « Si cet apostat (faisant partie de l'armée) est passé « chez les infidèles après la prise du butin, et qu'ensuite, « retourné à l'islamisme, il soit rentré dans l'armée avant « ou après l'*ihraz,* il est mis au rang des *harbi* de naissance : « or un *harbi* de naissance qui, devenu musulman, se join- « drait à l'armée avant ou après l'*ihraz,* ne pourrait avoir « aucun droit de communauté aux divers butins, à moins « qu'après sa réunion à l'armée, les musulmans n'eussent « eu un combat à soutenir. De même cet apostat n'aurait « droit à aucun des butins (antérieurs à sa rentrée dans « l'armée musulmane, quoiqu'il eût été présent à la prise « de ces butins). = Comment en serait-il autrement, quand « ses biens deviendraient le *fèï* des musulmans, s'ils tom- « baient en leur pouvoir (pendant son état d'apostasie, « dans le *daru-l-harb*) ?

3° « Si cet apostat s'emparait d'une partie du butin de « l'armée (musulmane), et qu'il le fît *ihraz* dans le *daru-* « *l-harb ;* qu'ensuite il retournât à l'islamisme, il en aurait « la propriété ; on voit par ces exemples qu'il est assimilé « aux *harbi* de naissance. (Voy. art. 537.)

4° « S'il passait à l'ennemi après que le butin (fait par « les musulmans) aurait été fait *ihraz* dans le *daru-l-islam,* « ou qu'il aurait été partagé ou vendu dans le *daru-l-harb,* « la part à laquelle il aurait eu droit fait partie de sa suc- « cession, et passe à ses héritiers, parce qu'ayant un droit « acquis à cette part, elle est jointe à ses autres biens ; par « son apostasie et sa désertion, il est mort civilement. » = *Sièri qèbir,* p. 288.

3° Les musulmans ou *raïa,* prisonniers échappés à la captivité, militaires ou non, mais, dans tous

les cas, étrangers à l'armée actuelle [52]. = Voir T. *f s*, 2°.

[52] Les musulmans ou raïa qui, faisant partie de l'armée, auraient été faits prisonniers, et ensuite délivrés, peuvent se trouver dans trois positions différentes.

Ils retrouvent ou ne retrouvent pas dans le *daru-l-harb* leur armée :

1° S'ils la retrouvent et qu'ils s'y réunissent, ils rentrent nécessairement dans la catégorie à laquelle ils appartenaient et dans les mêmes droits que possèdent leurs compagnons d'armes; leur captivité est censée n'avoir pas existé.

Ils ont donc droit aux butins faits avant, pendant et après leur captivité.

Avant : par droit de coopération à la prise, droit qu'ils ne peuvent perdre que par leur mort arrivée pendant le séjour de l'armée dans le *daru-l-harb*, et avant le partage ou la vente de ces butins, perte qui leur serait commune avec tout *mudjahid* dont la mort arriverait dans les mêmes circonstances. =Voir T. *g d*, 5°.

Pendant : par droit de coopération à l'*ihraz* après leur jonction, droit dû à leur seule présence dans l'armée, à la suite de leur captivité, et avant que ces butins ne fussent devenus la propriété de l'armée.

Après : par droit de coopération à la fois, soit à la prise, soit à l'*ihraz*, soit à l'une et l'autre.

Comme ils appartiennent, dans tous ces cas, à l'une des deux premières catégories à titre de *mudjahid*, nous n'avons pas à les faire figurer dans la troisième, à laquelle ils n'appartenaient pas.

2° Si, après leur captivité, ils ne retrouvent plus leur armée, et qu'elle soit rentrée dans le *daru-l-islam*, ou que, la retrouvant, ils ne se réunissent pas à elle, ils n'ont aucun droit sur le butin fait postérieurement à leur prise par l'ennemi; mais alors ils peuvent se joindre à un autre corps de troupes; et, comme ils lui sont étrangers, ils ne sont auprès de lui que des *marchands*, qui deviendront des *mudjahid* par leur seule jonction à ce corps, s'ils se sont présentés à lui comme ayant l'intention de combattre, mais qui ne deviendront *mudjahid* qu'après avoir prouvé cette intention par une participation active au combat, si jusque-là ils se sont tus sur leur intention.

4° A cette liste, on pourrait ajouter les *raïa* transfuges chez les *harbi*, morts civilement ou non, mais

Dans cette position, ils appartiennent à la troisième catégorie, parce qu'ils sont étrangers à l'armée actuelle.

3° Enfin, ils ont pu, en se voyant désormais libres, vouloir rentrer dans le *daru-l-islam;* et, s'ils ont, avant leur rentrée, fait quelque butin, sans aucune espèce de coopération quelconque, soit à sa prise, soit à son *ihraz,* ils en ont la propriété exclusive.

L'armée, dont ils faisaient partie, ne peut rien en réclamer.

Comme eux-mêmes ne peuvent rien réclamer des butins faits par l'armée, hors leur part de communauté aux butins faits avant leur captivité, parce que, d'aucune part, il n'y a eu coopération réciproque, ni à la prise, ni à l'*ihraz* de leurs autres butins respectifs.

Ici, ils n'appartiennent à aucune catégorie; nous avons donc dû les excepter des militaires faisant partie de l'armée actuelle.

Ces principes se trouvent confirmés par les textes T. *g d,* 4°; T. *g e,* 2° partie; T. *f s,* 4° et 5°; et par le texte suivant :

T. *g j.* «Un cavalier, dont le cheval a été tué après son entrée avec «l'armée dans le pays ennemi, a lui-même été fait prisonnier *avant la «prise d'aucun butin;* il parvient à s'échapper des mains des *harbi,* et à «rejoindre l'armée avant sa rentrée dans le *daru-l-islam;*

«Il a droit à la part des cavaliers, parce qu'en passant la frontière «avec les autres musulmans, il a acquis les mêmes droits qu'eux au «butin qui se ferait; = et que, par sa participation à l'*ihraz* du butin «(fait par l'armée en son absence), sa séparation de l'armée, qui n'a été «qu'un accident passager, est réputée n'avoir pas eu lieu.

2° «Mais, si, son armée étant déjà sortie du *daru-l-harb,* il s'est réuni à «une autre armée qui aurait remplacé la première, il sera, il est vrai, «compris dans la communauté du butin fait depuis sa réunion à cette «nouvelle armée, mais non à la communauté de celui qui aurait été fait «auparavant, parce qu'il ne s'est pas trouvé avec les soldats de cette «deuxième armée, lorsque, par leur entrée dans le *daru-l-harb,* ils se «sont assuré des droits au butin qui serait fait; le départ de la première «armée ayant, d'autre part, anéanti les droits qu'il aurait eus avec elle, «il ne lui reste que les droits nouvellement acquis au butin fait depuis «sa jonction avec la deuxième armée, et c'est l'époque de cette jonction «qui doit déterminer si ces droits sont ceux du cavalier ou du fantassin : «pour se présenter comme cavalier, il faudra que le cheval qu'il montera «ait été acheté par lui aux *harbi,* ou qu'il lui ait été donné par eux, «parce que ce cheval est alors son bien véritable; mais, s'il le leur a pris

réunis au camp musulman pour rentrer dans leur première condition de *raïa* soumis au *q'aradj* [53].

«de force et malgré eux, il ne peut être que fantassin, et son cheval est «le *fèï* des musulmans (formant l'armée), parce qu'il l'a fait *ihraz* sous «le *ménè'a* de l'armée, qui a, sur ce cheval, un droit de communauté «avec lui.

«Cet homme est dans la position du *harbi* nouveau converti, ou du «*marchand mustè'mèn* dans le *daru-l-harb*, qui se réunit à l'armée; il ne «peut avoir de droit au butin fait avant sa réunion à l'armée, qu'à la «suite d'un combat où il aurait combattu pour sauver ce butin.» = *Sièri qèbir*, p. 285.

[53] On sera peut-être surpris de voir des *raïa* ou des apostats, transfuges, condamnés à la mort civile, et dont les biens sont passés à leurs héritiers, venir, avec toute sécurité et sûreté, dans le camp musulman, sans autre formalité préalable que l'aveu de leur faute et le retour, des uns à leur religion, et des autres à leur ancienne condition de *raïa*, et être admis, comme tout autre, dans le partage du butin, à la prise duquel il suffit qu'ils aient coopéré activement.

Un court exposé de la législation qui les concerne, sous ce rapport, en donnera l'explication.

Les successions s'ouvrent par la mort naturelle ou par la mort civile.

La mort civile est spécialement encourue par l'apostasie des musulmans et par la désertion des *raïa* en pays *harbi*, etc.

Le délit qui la fait encourir ne suffit toutefois pas pour que les effets en aient lieu, et par conséquent pour que l'ouverture de la succession coure de l'instant même où le crime a été commis : il faut que les tribunaux aient prononcé la mort civile.

C'est de cet instant seul que la succession est ouverte.

L'intervention du *bèïtu-l-mal* dans les biens du mort civilement, à la suite de la sentence, ne peut être, de sa part, une prise de possession, parce que les confiscations n'existent pas dans la loi musulmane.

Cette intervention est donc essentiellement conservatrice, et dans l'intérêt, tant des ayants droit, tels que créanciers, légataires, héritiers naturels, etc., que du mort civilement lui-même.

En effet, l'apostat, s'il retourne à sa religion;

518. Ceux des deuxième et troisième classes qui ont mérité, les uns par la manifestation de leur intention de combattre, et les autres par le fait de leur participation active et réelle au combat, d'être inscrits au nombre des *mudjahid*, ont, à compter du moment de leur inscription, sauf l'exception objet de l'article 520 ci-après, la même position que l'inscription des membres de l'armée leur a assurée dès l'instant de leur entrée dans le *daru-l-harb*, art. 490, 491. = Voir T. *gf*.

519. Il paraît devoir s'ensuivre que leur seule présence au combat devrait suffire pour leur donner droit au butin acquis dans le combat où ils auraient assisté, ainsi qu'à tous les butins qui seraient faits, art. 231, 232, 233, 234.

Mais aucuns de ceux qui appartiennent à la troi-

Le *raïa* déserteur, s'il revient en pays musulman, et qu'il reprenne sa condition première de sujet de la puissance musulmane,

Rentrent, l'un et l'autre, dans tous leurs biens et droits.

Le *bèïtu-l-mal*, s'il en est encore détenteur, doit les leur remettre intégralement, quand, après leur réhabilitation, ils se présentent devant lui pour les réclamer.

Mais, si le *bèïtu-l-mal* s'en est dessaisi, et qu'ils aient été distribués entre les légataires et héritiers naturels, chacun d'eux est devenu, il est vrai, propriétaire réel de la part qui leur est échue; il en dispose à son gré, la vend, la donne, la dissipe même, sans en être responsable; mais la propriété, quoique réellement acquise, ne l'est pas définitivement.

Il en est de même du *bèïtu-l-mal*, si, à défaut d'ayant droit, la succession lui a été acquise en partie ou en totalité.

A l'instant où le réhabilité se présente devant les détenteurs de ses biens, ils doivent lui remettre tous ceux qui se trouvent encore exister; — mais ils ne sont tenus à aucune indemnité pour ceux qui ne se trouveraient plus entre leurs mains.

sième catégorie n'ont encore acquis, comme les auxiliaires, 496, 497 et 498, le droit de communauté aux butins faits antérieurement au combat auquel ils auraient pris part. = Voir T. *f z*, 1°.

520. Pour acquérir ce droit, il faudra que l'attaque de l'ennemi leur ait fourni l'occasion, dont ils auront profité, de défendre ces butins et de contribuer à leur conservation. = Voir T. *f s*, 3°.

521. Les *raïa*, considérés comme individus, peuvent, ainsi qu'on l'a vu, faire partie de l'armée des *auxiliaires* et de chacune des classes de la troisième catégorie; mais jusque-là leur position est toujours inférieure à celle des musulmans, telle est la règle générale. = Voir T. *g i* ci-après.

§ 5. *Droits divers des combattants autres que les musulmans.*

522. Formant, au contraire, un corps de troupes *èhli-mènè'a*, les *raïa* sont, en tout point, assimilés aux musulmans, pour le droit à la communauté du butin :

Leur butin est *G'ANIMÈT;* il est, à ce titre, sujet au prélèvement du cinquième;

Leur part, soit comme cavaliers, soit comme fantassins, est égale à celle des cavaliers et fantassins musulmans, et est prise sur l'ensemble des deux *g'animèt* réunis. = T. *g k*, 4°.

T. *g k*. 1° « S'il se trouve, dans l'armée musulmane, une « troupe de *harbi-mustè'mèn* (sans *mènè'a*), quelle doit être « la règle?

= « Il faut distinguer :

1° « S'ils y sont venus avec l'autorisation de l'*imam*, ils « sont assimilés aux *raïa;* et, s'ils ont combattu avec l'armée « musulmane, ils peuvent être admis, comme les *raïa*, au « *nèfl* et à une légère récompense.

« S'ils y sont sans permission, il ne leur est rien donné; « la dépouille du vaincu et autre *nèfl* qu'ils auront pris, « tout est exclusivement donné aux musulmans, parce que « pareil droit faisant partie des avantages réservés par la « loi aux habitants du *daru-l-islam*, ne peut être accordé à « ceux qui y sont étrangers,

« A moins que l'*imam* n'ait réclamé leur concours; car « alors ils seraient censés appartenir au *daru-l-islam.* — Il « en est de ce cas, comme de celui où un *harbi-mustè'-* « *mèn* aurait trouvé dans le *daru-l-islam* une mine de mé- « taux ou autres minéraux; s'il l'exploite sans permission, « tout lui est enlevé; s'il y est autorisé, il est assimilé au « *raïa :* le cinquième est prélevé sur le métal qu'il en ex- « trait, et les quatre cinquièmes lui sont abandonnés.

« La totalité de tout autre minéral lui appartient sans « prélèvement, comme il appartiendrait aux *raïa.* — Voir « la subdivision des mines et trésors.

2° « Si, après l'entrée des musulmans dans le *daru-l-* « *harb*, une troupe de *harbi-mustè'mèn* étrangers au peuple « ennemi est entrée à la suite de l'armée; que, étant *èhli-* « *mènè'a*, elle ait fait dans ce pays du butin, ainsi qu'en « auraient fait, de leur côté, les musulmans; et que les uns « et les autres l'aient rapporté dans le *daru-l-islam*, le cin- « quième en est prélevé sur le *g'animèt* des musulmans, et « les quatre cinquièmes restants sont partagés entre eux, « d'après les lois du partage;

« Quant au butin fait par les *mustè'mèn*, la totalité leur « en est remise sans prélèvement, parce que la loi qui or- « donne le prélèvement, le borne au butin fait pour la « plus belle des causes, la propagation de l'islamisme; et « le butin fait par les *mustè'mèn* est loin d'avoir été fait dans « cette intention. — Le *g'animèt* fait par les musulmans est

« seul fait dans ce but; = le butin est le seul but des « *harbi.*

3° « La question du 1° est tout autre: les *mustè'mèn* « combattaient sous le drapeau musulman; leur *mènè'a* « était ce drapeau; leur butin a été fait sous ce *mènè'a;* « Quant au concours qu'ils ont prêté, il est comme celui « des animaux dressés à la chasse. Le cinquième doit donc « être prélevé sur tout ce butin, et le reste livré aux mu- « sulmans, si les *harbi* ont combattu sans autorisation; « s'ils étaient autorisés, il ne leur en est donné qu'une « faible partie.

« 4° Dans la question n° 2, au contraire, supposons, « au lieu de *harbi mustè'mèn*, des *raïa* formant une troupe « *èhli-mènè'a :* le butin fait par les musulmans et par les « *raïa* est tout réuni dans une seule masse; et, après *pré-* « *lèvement,* les quatre cinquièmes restants sont partagés « entre les deux troupes.

« On procède, dans cette question, autrement pour les « *raïa* que l'on n'a fait pour les *mustè'mèn*, parce que, si les « *raïa* ont combattu ici, c'était pour éloigner l'ennemi du « *daru-l-islam* qu'ils habitent. = Si les *raïa* étaient battus « dans le *daru-l-harb,* ne serait-il pas de notre devoir de « venir à leur secours, si nous le pouvions; ce à quoi nous « ne sommes pas obligés envers les *harbi mustè'mèn* qui en- « vahiraient le pays d'un autre peuple *harbi.* » = *Sièri qèbir,* p. 231.

523. Si les *harbi-mustè'mèn*, étrangers au peuple que combattent les musulmans, forment un corps de troupes, *èhli-mènè'a*, et combattent sous leur propre drapeau, ils ne peuvent être rangés dans aucune catégorie, parce que leur butin n'étant pas fait dans la vue de la propagation de l'islamisme, ne peut être *G'ANIMÈT*, ni par conséquent soumis au prélèvement du cinquième. = T. *g j*, 3°.

524. Rentrés avec les *mustè'mèn* dans le *daru-l-islam*, les musulmans leur remettent la totalité du butin qu'ils ont fait et se partagent entre eux séparément leur propre G'ANIMÈT. = T. *g j*, 3°.

525. Les *mustè'mèn*, sans *mènè'a*, mais autorisés à combattre, sont assimilés aux *raïa* sans *mènè'a*. = T. *g j*, 2°, 3° et T. *g k*, 6°.

526. Les *mustè'mèn*, sans *mènè'a* ni autorisation, n'ont droit à rien, lors même qu'ils ont combattu. = T. *g j*, 1°, 3°, part. 2, et T *g k*, 5°.

Ils n'appartiennent donc à aucune catégorie.

L'*imam* lui-même ne pourrait, après le combat, rien changer à cette loi, parce que les vainqueurs ont alors acquis au butin des droits de possession qu'ils n'avaient pas auparavant. = T. *g k*, 5°.

527. Les femmes venues au camp pour donner leurs soins aux malades et aux blessés, ont droit au *g'animèt*, quoiqu'elles n'aient pris aucune part aux combats. = Voir T. *g h*, 2°. = T. *g l*, 1°.

T. *g l*. 1°. « On n'accorde pas de part entière à l'esclave, « à l'impubère, à la femme ou au *raïa;* mais, pour en- « courager l'esclave qui a combattu, la femme qui a pansé « les blessés, le *raïa* qui a servi de guide ou qui a procuré « des informations sur les *harbi*, l'*imam* donne, à titre « d'encouragement à chacun d'eux, une petite gratifica- « tion prise sur les quatre cinquièmes et proportionnée à « leur condition.

2° « Si l'esclave avait combattu avec l'autorisation de « son maître, il aurait une part entière.

3° « Il en est de même pour l'impubère qui aurait com- « battu, étant assez fort pour le faire, sans être cependant

« encore rangé au nombre des *mukatil;* c'est même alors « une obligation pour lui.

4° « Le *raïa* qui n'a pas une part entière pour avoir « combattu, peut l'obtenir à raison des services qu'il au- « rait rendus en procurant des renseignements.

« Il y a ici une observation à faire : l'auteur n'aurait pas « dû restreindre aux *raïa* la récompense accordée pour « renseignements fournis ; cette récompense est également « due à l'esclave et à toute autre personne qui rendrait les « mêmes services ; et même le salaire n'a, dans ce cas, « d'autre borne que celle qui résulte de l'importance des « renseignements. = *Medjmæ'*, p. 212.

5° « L'*imam* ne peut rien accorder au *harbi mustè'mèn* « qui, sans sa permission, aurait marché avec les musul- « mans contre les infidèles ; ce *harbi* n'aurait aucun droit « sur le butin qu'il aurait contribué à faire.

6° « Au contraire, si le *harbi mustè'mèn* avait obtenu la « permission de combattre avec les musulmans, il aurait, « comme les *raïa,* droit à une légère partie du *g'animèt,* « après le prélèvement du cinquième. » = *Sièri qèbir,* p. 329.

528. Ont également un droit indéterminé au *g'animèt*, les personnes ayant rendu à l'armée des services soit comme guides, soit par renseignements fournis au chef de l'armée. = T. *g k*, 4°.

529. Le musulman qui, faisant partie de l'armée, mais retenu dans le *daru-l-harb* pour affaires publiques, serait resté après elle et aurait ensuite été fait prisonnier, ne perdrait aucun de ses droits à la communauté du *g'animèt.* = T. *g m.*

T. *g m.* « Si un musulman, à l'instant, soit du partage « ou de la vente du butin (dans le *daru-l-harb*), soit de

« l'*ihraz* (dans le *daru-l-islam*), se trouvait avoir été retenu « dans le *daru-l-harb* pour les affaires des musulmans, et « avait été fait prisonnier, sa part serait mise de côté et « gardée pour être livrée à ses héritiers, s'il était connu « qu'il fût mort, ou lui être remise à lui-même, s'il reve- « nait vivant, parce que, l'*ihraz* et la vente du butin ayant « assuré les droits qu'il y a, son droit à une part est le « même que celui des absents sur leurs anciens biens. » = *Sièri qèbir*, p. 289.

§ 6. *Nature du droit acquis par la prise.*

530. Nous avons exposé quels sont ceux qui acquièrent un droit au *g'animèt* par la prise, par la coopération, ou même par leur seule présence à la prise; nous avons fait connaître les conditions auxquelles est acquis ce droit, mais nous n'avons rien dit sur sa nature.

En principe, il devrait être un droit de propriété acquis par le seul fait de l'occupation, art. 43 et 44.

531. *V.* Aussi *Chafi'i* veut-il que le *g'animèt* soit la propriété du vainqueur, aussitôt après la défaite de l'ennemi, que ce *g'animèt* ait été fait dans le *daru-l-islam* ou dans le *daru-l-harb*. = T. *g n*, 3e partie.

T. *g n*. 1° « Le *g'animèt* n'est point partagé dans le *daru-* « *l-harb*, à moins que ce ne soit à titre de dépôt entre les « mains des *g'animin*.

« Par ces mots *n'est point partagé*, on doit entendre (sui- « vant *Èbou-Hanifè*) que la loi en défend expressément « le partage; c'est donc une chose dont il est bon de s'abs- « tenir.

« *V*. *Zèïlè'i* le regarde comme particulièrement défendu.

2° « *Chafi'i* le permet dans le *daru-l-harb,* pourvu que « ce soit après la défaite de l'ennemi.

3° « Le motif de cette différence est que, chez nous « (Hanèfites), la propriété n'est acquise qu'après l'*ihraz* « dans le *daru-l-islam;* et, selon *Chafi'i,* qu'elle est acquise « auparavant.

4° « De cette différence de doctrine résultent des con- « séquences différentes :

V. « Ainsi, selon *Chafi'i,* les corps auxiliaires qui font « leur jonction avant l'*ihraz* (mais après la défaite) n'ont « aucun droit au butin.

« Dans notre doctrine, au contraire, ils y ont droit (parce « que la propriété n'en est pas encore acquise aux *g'ani-* « *min*).

V. « Une autre question est décidée différemment par « ces deux *imam : Chafi'i* permet la vente du butin dans le « *daru-l-harb;* Èbou-Hanifè ne la permet pas (sans néces- « sité).

V. « Suivant les chafi'ites, les héritiers du soldat mort « après la victoire, mais avant l'*ihraz,* héritent de sa part « au butin ; selon nous, ils n'en héritent pas (parce qu'il « n'y avait pas encore de propriété acquise).

« Celui qui prive l'armée d'une partie du butin en est « responsable dans la doctrine de *Chafi'i;* il ne l'est pas « dans la nôtre (parce que, avant l'*ihraz,* personne n'en est « encore le propriétaire). » = Voyez *Zèïlè'i* pour les autres questions. = *Sunbulizadè* [54].

[54] Le texte renvoyant à *Zèïlè'i* pour la suite des conséquences résultant de la différence de doctrine entre les deux *imam* Èbou-Hanifè et Chafi'i, nous croyons devoir en donner ici la traduction :

Extrait de *Zèïlè'i :* « *V.* Une autre conséquence de la doctrine de Chafi'i « est que l'enfant qui proviendrait de l'union d'un des *g'animin* avec l'une « des prisonnières serait légitime, si le père le reconnaissait ; cette femme « serait son *oummou-l-wèlèd,* mère *légitime de l'enfant,* voir 17. = Selon « Èbou-Hanifè, l'enfant ne serait pas légitime, parce que le père n'avait « pas la propriété de cette femme ; ce père devrait payer l'*okr* (l'indem-

532. *Èbou-Hanifè* reconnaît, avec les autres *imam*, ce droit de propriété immédiat, mais uniquement

« nité due à la mère), et la mère, l'enfant, ainsi que l'*okr* (réunis à la « masse générale du butin), devraient être compris dans le partage entre « les *g'animin.*

« *Question : Serait-il permis de vendre l'enfant ?* = Réponse : *V. Oui*, sui- « vant Chafi'i. = *Non*, selon nous *.

« Si l'*imam* partage le butin, sans le faire en vertu de la faculté ac- « cordée par la loi de l'*idjtihad*, ou sans être déterminé par les besoins « de l'armée, ce partage est nul, selon nous.

« *V.* Il est valide, suivant Chafi'i, parce que, dit cet *imam* : le Prophète « a partagé le butin du combat de *q'aïbèr*, et celui des *Bèni Mustalik*, sur « les lieux mêmes ; et qu'en outre, comme il y a accomplissement de la « condition mise à l'acquisition de la propriété, c'est-à-dire, occupation « de la chose *mubah* par les premiers occupants, art. 43 et 44, la propriété, « qui en est la conséquence, est acquise, comme elle l'est pour le gibier « que l'on a pris, et pour le bois (*mubah*) que l'on a fait. »

« = Nous répondons : Le Prophète a défendu la vente du butin dans « le *daru-l-harb ;* or, le partage équivaut à la vente, en ce que l'un et « l'autre renferment l'idée d'échange **.

« Il y a décision positive contre la vente, et induction à tirer contre « le partage.

« D'ailleurs, la *vente* (ou *le partage*) annule le droit des troupes auxi- « liaires, ce qui est contraire à la loi. » (En se voyant privées de tout droit au butin, ces troupes pourraient s'abstenir de prêter à l'armée le secours dont l'envoi des *auxiliaires* doit faire présumer qu'elle avait besoin).

* La réponse négative des Hanèfites à cette question est simple et facile à comprendre. — L'enfant n'est encore la propriété de personne. Or la vente suppose un propriétaire qui vend ; et les Hanèfites n'en reconnaissent un qu'après l'*ihraz.*

La réponse affirmative des Chafi'ites repose sur le principe opposé à celui que l'enfant soit la propriété du *g'anim ;* mais la difficulté repose sur ce que cet enfant qui, en sa qualité d'esclave, serait sa propriété, ne peut l'être en sa qualité d'enfant dont le *g'anim* est le père.

** Le mot *bèï'* est défini, chez les musulmans, *échange* d'un bien contre un autre, et spécialement, parmi ces échanges, celui de la chose échangée contre l'argent monnayé ; l'échange est donc *positivement défendu.*

Quant au partage, il se fait de deux manières dans une société :

1° Ou l'on donne en nature, sur le bien social, la part due à chacun des sociétaires ;

2° Ou, quand il n'est pas possible de le diviser, au moins sans préjudice pour une partie des copartageants, en autant de parts qu'il y a d'ayants droit, on procède par échanges ; et cette marche doit nécessairement être suivie, surtout pour le partage du butin, qui se compose toujours de choses différentes de nature, telles que esclaves, chevaux, armes, marchandises, etc. Aussi, au lieu de s'arrêter au principe rationnel qui reconnaîtrait à tout *mudjahid*, suivant sa qualité de cavalier ou de fantassin, un droit

pour le *g'animèt* fait dans le *daru-l-islam*. Voir 473 et 474.

533. Il suspend, au contraire, l'acquisition du droit de propriété au *g'animèt* fait dans le *daru-l-harb*, et il n'accorde d'abord qu'un droit de possession. = Voir T. *g n*.

534. L'eau et le fourrage font seuls exception à cette règle.

La propriété incomplète de ces deux choses, qui, dans la loi musulmane, sont nécessairement communes à tous les hommes, dans toutes les terres et dans tous les pays (voyez art. 453), est obtenue par la simple occupation, sans que leur mise en sûreté dans le pays de celui qui en a été le premier occupant soit indispensable, comme elle l'est pour les autres choses, ainsi que nous allons le dire. = T. *g o*.

T. *g o*. « Le bois suit, comme les autres biens, les lois « de l'*ihraz;* le fourrage, *qèlâ*, et l'eau ne sont pas dans le « même cas; pour eux, il suffit de l'*isbat bi-l-ïèd*, « l'occu- « pation *par la main* » (ou possession); l'*ihraz bi-l-mèq'an* « n'est pas indispensable.

« Le trèfle, l'orge, la paille, et autres substances pa- « reilles, qui font partie des *'alef* (substances servant à la « nourriture des bestiaux), deviennent *g'animèt;* et chaque « *g'anim* a droit de les employer à son profit; elles ne « sont pas comprises dans les *hachich;* aussi celui qui s'en « emparerait sur le terrain d'autrui serait-il exposé à ce que « le maître de ce terrain les revendiquât. . . *Hachich* est le

à une ou plusieurs parties tout à fait minimes de chacune des choses dont se compose la masse du butin, n'y voit-on qu'un droit individuel à une part de la valeur totale du G'ANIMÈT, part proportionnée au nombre et à la qualité des ayants droit.

« nom donné aux plantes qui naissent à la surface de la « terre, sans être portées par une tige. » = *Sièri qèbir*, p. 7 [55].

[55] Nous avons exposé sur quelle base les musulmans fondent le privilége qu'ils s'attribuent de remplacer, au besoin, l'*ihraz bid-dar* par le partage ou par la vente et échange dans le pays ennemi, privilége dont ils excluent les infidèles qui ne combattent pas, comme eux, pour la vraie foi.

On a vu, dans une première note sur l'*ihraz*, que le principe général établi par *Zèilè'i*, est qu'il ne suffit pas de s'emparer, *istila*, d'une chose, pour s'en assurer la propriété, ou même la simple possession; que l'*istila* suppose deux actes : la prise et le transport (l'*istila* et le *nakl*) de la chose dans un endroit quelconque, où elle soit présumée être en sûreté; pour l'armée musulmane, cet endroit ne peut être que le *daru-l-islam*.

Ici nous entrerons dans quelques développements sur la distinction à faire entre les différents *ihraz :*

Ihraz est un des dérivés de *harz*[1], « garder, » et il en a à peu près la signification. Le *Kamous* définit *IHRAZ, employer à la garde d'une chose les moyens de sûreté dont on peut disposer.*

Or on peut veiller à la sûreté d'une chose, soit par soi-même ou par un gardien, soit en la déposant dans un endroit que l'on puisse croire sûr, *hirz*, tel qu'une maison, un magasin, un coffre, etc. = Le premier mode d'*ihraz* s'appelle *ihraz* BI-L-ÏÉD, littéralement, *la garde par la main*, parce qu'elle ne suppose pas de lieu où la chose soit déposée; c'est le cas où le possesseur lui-même, ou son mandataire, veille à la sûreté de la chose qu'il a sous la main.

Le deuxième moyen de sûreté consiste à déposer l'objet dans un lieu, *ihraz* BI-L-MÈQ'AN, *mise en sûreté par le lieu.*

Ces distinctions trouvent leur application spéciale, par exemple, dans le code pénal musulman, section du vol; elles forment ce que nous appelons les *circonstances aggravantes* ou *atténuantes*, et, par elles, le plus ou le moins de gravité de la peine.

Pour l'*ihraz* complet du *g'animèt*, Èbou-Hanifè exige, outre l'*ihraz* BI-L-ÏÈD dont nous venons de parler, le *transport*, non plus dans un lieu quelconque du pays envahi, ni même dans un autre pays indéterminé, l'*ihraz* BI-L-MÈQ'AN, transport dans un lieu en général, mais uniquement dans le propre pays du vainqueur, c'est-à-dire,

DEUXIÈME SUBDIVISION.

DE *L'IHRAZ*.

SOMMAIRE.

§ 1er. *Conséquences qui en dérivent.*
§ 2. *Droits acquis par l'*IHRAZ*; étendue de ces droits.*
§ 3. *Transport du* G'ANIMÈT *dans le* DARU-L-ISLAM.
§ 4. *Vente ou partage du* G'ANIMÈT *dans le* daru-l-harb, *s'il n'a pas dû être transporté dans le* daru-l-islam.

§ 1er. *Conséquences de l'*IHRAZ.

535. Dans la doctrine *hanèfite*, la propriété du butin n'est acquise, pour les musulmans, que par sa mise en sûreté dans le *daru-l-islam*, l'*ihraz*.

536. Ou, exceptionnellement, soit par le partage, soit par la vente ou échange dans le *daru-l-harb*, quand l'*imam* a jugé nécessaire de les substituer à l'*ihraz*. = Voir T. *g n*.

537. Cet *ihraz* doit avoir lieu dans le pays même du peuple, quel qu'il soit, qui a fait le butin. = T. *g p*.

T. *g p*. « Il ne suffit pas qu'une armée musulmane fasse « IHRAZ son *g'animèt*, d'un pays *harbi* dans un autre, parce « qu'aucun pays du *daru-l-harb* ne lui offre de sûreté; la « propriété ne lui en est acquise que dans le *daru-l-islam*; « la distinction entre les diverses parties du *daru-l-harb* « n'existe que pour les peuples *harbi* entre eux; pour les « musulmans, il n'y a (particulièrement en ce qui con-

l'*ihraz* BI-D-DAR, et, pour les musulmans, c'est indispensablement l'*ihraz* BI-DAR-IL-ISLAM.

Enfin, nous remarquerons que les auteurs musulmans, au lieu de dire toujours l'*ihraz bi-dar-*IL-ISLAM, se servent indifféremment des seuls mots *ihraz* BI-D-DAR, *ihraz* BI-L-MÈQ'AN, ou même simplement du mot *ihraz*.

« cerne le *g'animèt*) qu'un pays des infidèles (c'est le *daru-*
« *l-harb*); le droit de propriété ne peut être acquis que par
« l'accomplissement entier des conditions requises. Ces con-
« ditions sont que : après l'*ihraz bi-l-ïed*, le butin soit, pour
« les musulmans, introduit dans un pays sûr, par l'*ihraz*
« *BI-DAR-IL-ISLAM*. »

538. Les *harbi* sont soumis à cette même loi pour leur butin : il n'est pas regardé par *Èbou-Hanifè* comme leur propriété, tant qu'il n'a pas été fait *ihraz* dans *leur propre pays*. = T. *g q*.

T. *g q*. 1° « Lorsque les *harbi*, étant entrés dans le *daru-*
« *l-islam* pour le piller, se font musulmans sans avoir mis
« leur butin en sûreté dans leur pays, l'*imam* le leur prend
« et le rend aux propriétaires, parce qu'ils n'ont pas la
« propriété du butin qu'ils n'ont pas fait *ihraz* dans leur
« propre pays ; l'acquisition de la propriété exige l'impuis-
« sance complète et entière des vaincus (et c'est l'*ihraz* qui
« en offre la preuve, parce qu'ils n'ont pu l'empêcher). »
= *Sièri qèbir*, p. 24, II[e] partie.

2° « Si des infidèles *turcs* (voir la note 14), *èhli-mènè'a*,
« envahissent le territoire des infidèles grecs, et font pri-
« sonniers parmi eux des hommes libres ; qu'avant de les
« avoir emmenés dans *leur propre pays*, ces prisonniers se
« soient faits musulmans, tous sont libres, parce que les
« Turcs étant infidèles, leur religion n'a pu suppléer à leur
« *ihraz* ; et la supériorité qu'ils ont acquise sur leurs en-
« nemis par la prise de prisonniers ne peut être complète
« qu'après qu'ils les auront fait *ihraz* dans le pays *turc*. »
= *Sièri qèbir*, p. 25, II[e] partie.

539. Les musulmans font intervenir en leur faveur les considérations religieuses, dont ne peuvent s'autoriser les infidèles ;

Et, d'autre part, ils s'autorisent de la loi de l'*idjtihad* qui leur est particulière, et leur donne l'option entre deux doctrines, dans les questions controversées [56].

[56] Nous avons déjà vu plusieurs fois les vrais principes et l'emploi de l'*idjtihad;* nous nous bornerons donc ici à peu près à la définition de ce mot.

Idjtihad vient de *djèhd:* mais, en conservant sa signification radicale, ce dérivé reçoit, conformément à une règle assez générale dans la langue arabe, une acception dont l'étendue est proportionnée au nombre de lettres dont il dépasse la racine; il signifie donc : *employer à atteindre un but tous les moyens dont on dispose;* on a pu faire, note 25, la même remarque pour *djihad,* qui vient également de *djèhd.*

L'un et l'autre ont, en outre, reçu chacun une application particulière, religieuse pour ce dernier, juridique pour le premier. Ainsi *idjtihad* signifie ici *employer,* pour arriver à la solution d'une question juridique *controversée,* tous les moyens que peut fournir une connaissance parfaite de l'état des choses, ajoutée à une mûre réflexion et à un examen approfondi : moyens appliqués à l'espèce sur laquelle la personne appelée à prononcer doit donner sa décision.

Du reste, quelle que soit cette décision, elle est définitive et hors de tout contrôle, même de la part de l'*imamu-l-muslimin,* quoiqu'elle ne puisse faire loi pour les autres cas, parce que la différence des positions peut obliger à la modifier dans une autre espèce, par un autre *idjtihad;* elle doit nécessairement être exécutée, quand même une autorité supérieure, à qui elle aurait été déférée, aurait rendu une décision contraire; elle a force de chose jugée, et ne peut être sujette à aucun appel. = Les *fetva* ne sont que des décisions sur telles espèces exposées au mufti; elles deviennent des *idjtihad,* quand la question est controversée. C'est ainsi que l'on trouve souvent deux questions qui peuvent paraître identiques, décidées différemment par le même mufti; et que le juge à qui est soumise l'espèce pour laquelle a été rendu le *fetva,* ne se conformera peut-être pas au *fetva,* parce que l'espèce soumise au juge diffère réellement de celle exposée à la décision du mufti.

540. Puisque, avant l'*ihraz bi-d-dar*, le *g'animèt* n'est encore que la possession de l'armée, et que nul musulman ne peut dépouiller son coreligionnaire de la possession qu'il a acquise et à laquelle il n'a pas renoncé, personne ne peut s'en approprier aucune partie, en rien donner, vendre, échanger, en un mot, faire acte de propriétaire de ce dont il n'a encore que la communauté de possession. = T. *gr.*

T. *gr.* 1° « Il n'est permis à personne de rien vendre du « *g'animèt* commun avant qu'il n'ait été partagé. *Il n'est,* « a dit le Prophète, *permis à personne qui croie à Dieu et au* « *jugement dernier, de rien vendre du* G'ANIMÈT *avant qu'il* « *n'ait été partagé;* parce que, avant l'*ihraz*, il n'est encore « la propriété de personne; et que, après l'*ihraz* (quoique « devenu la propriété commune de l'armée), rien n'en est « encore la propriété déterminée de personne. » = *Sunbuli-zadè.*

2° « On ne peut, dans aucun cas, tirer profit de cette « partie du *g'animèt* (les comestibles [57]), soit en la vendant « pour de l'or ou de l'argent, que l'on en ait besoin ou « non; soit en l'employant à se procurer par échange un « autre bien; soit en se l'appropriant. » = *Mèdjmœ'*, p. 301.

3° « Il ne suffit pas d'obtenir la permission de les con« sommer (*les comestibles*), pour en avoir la propriété. Ce « qui est permis, c'est uniquement de prendre les objets « de consommation pour les consommer dans le besoin;

[57] Il est essentiel d'observer qu'il ne s'agit ici que du *g'animèt* dont toute l'armée a la communauté, et de distinguer les *comestibles, etc.*, qui en feraient partie, des *comestibles* objet de l'art. 453, qui ne sont pas même *g'animèt*, mais la propriété individuelle et exclusive du *mudjahid* qui en a été le premier occupant, alors que personne n'en avait encore la propriété. (Voir *Subdivision du nèfl.*)

« et cette permission ne confère pas la propriété, qui seule « donnerait le droit de les vendre. » = *Sunbuli-zadè.*

4° « Le droit de vendre ou de s'approprier les objets de « consommation ou de simple usage n'existe pas davantage « quand on a quitté le *daru-l-harb*, parce que ce qui en « autorisait l'emploi, c'était le besoin, qui n'existe plus « dans le *daru-l-islam*.

5° « Celui qui les vendrait, en devrait le prix à la masse « du butin, ainsi que le dit *Zèïlè'i*.

« On devrait également restituer ce qui reste des choses « mentionnées ci-dessus, et qui en auraient été distraites « dans le *daru-l-harb* pour en tirer une utilité, parce qu'il « n'en est besoin que dans le *daru-l-harb*, considération qui « seule en avait autorisé la distraction.

6° « Si, après la rentrée dans le *daru-l-islam*, il en a été « employé quelque chose, on en doit verser la valeur à la « masse, si le partage n'a pas encore eu lieu. » = *Mèdjmæ'*, p. 310.

541. Nul non plus n'est responsable, dans le *daru-l-harb*, du dommage résultant par son fait, de la perte, détérioration, usage, consommation, etc., d'une partie quelconque du *g'animèt*, parce que la responsabilité suppose un propriétaire à qui l'indemnité soit due; or, par l'occupation de la chose *mubah*, le propriétaire premier n'existe plus; et, avant l'*ihraz bid-dar*, le propriétaire par occupation n'existe pas encore. = T. *g s.*

542. Mais, quand, par l'*ihraz*, l'armée a acquis la propriété du *g'animèt*, l'auteur du dommage doit restituer au *g'animèt* ce qui existe encore, entre ses mains, de l'objet qu'il a distrait dans le *daru-l-harb*. = *Ibidem.*

543. Si, ayant modifié la nature de cet objet, il lui a donné une valeur plus grande que celle qu'il avait, si, par exemple, un ouvrier, un artiste *mudjahid* a distrait, avant l'*ihraz*, une partie de bois, toile, métal, etc., qui, par son travail ou son industrie, aurait acquis une valeur qu'elle n'avait pas, il doit, après l'*ihraz*, une indemnité égale à la valeur du bois, etc., distrait et introduit dans le *daru-l-islam;* la plus-value lui appartient. = *Ibidem.*

544. Si, à la suite de l'*ihraz*, avant le partage, un objet a été distrait, il doit être rendu à la masse, s'il existe encore; sinon, l'indemnité est due à l'armée entière, parce qu'elle en a la propriété commune et indivise. = *Ibidem.*

T. *g s.* « Si un menuisier faisant partie de l'armée s'est « emparé, dans le *daru-l-harb,* d'une pièce de bois équar-« rie et prête à être travaillée; qu'il en ait fait, dans le « même pays, des écuelles et des tables, et les ait intro-« duites dans le *daru-l-islam,* l'*èmir* doit les lui prendre et « les faire vendre (parce que le bois dont elles sont faites « appartenait au *g'animèt,* art. 461 et 462); il fait ensuite « deux parties de la totalité du prix obtenu; la valeur du bois, « avant qu'il n'ait été travaillé, est déduite du prix obtenu « de la vente, et versée au *g'animèt;* le surplus est donné « à l'ouvrier pour prix de son travail. Le motif de cette « mesure est que ce bois, avant d'être travaillé, ayant une « valeur, faisait partie du *g'animèt* (art. 455), et que ce-« pendant sa mise en œuvre l'a, sous un rapport, dénaturé.

« Si un *g'acib,* un homme qui s'en serait emparé sans « droit, lui avait fait subir la même modification, il de-« vrait une indemnité pour en acquérir la propriété; mais « d'une part, *la perte d'objets faisant partie du butin ne peut,*

« *dans le daru-l-harb, donner lieu à une indemnité;* et, d'autre « part, cependant, il est évident que l'ouvrier ne peut ac- « quérir la propriété du bois même, sans en payer l'in- « demnité (à l'armée); dans l'impossibilité où l'on se trouve « de séparer le bois premier, qui faisait partie du *g'animèt,* « du travail identifié en quelque sorte, avec ce bois, tra- « vail étranger au *g'animet,* le moyen de rendre à chacun « ce qui lui appartient est de vendre les objets travaillés, « et de partager le prix de la vente entre les parties, dans « la proportion de leurs droits respectifs.

« La même solution doit être donnée à toute autre ques- « tion semblable, telle qu'habits que l'on aurait fait teindre, « peaux que l'on aurait fait corroyer, poisson que l'on « aurait salé, etc.

« Quant au menuisier, il peut aussi, en payant la valeur « du bois non travaillé, s'assurer la propriété des objets « travaillés avec ce bois. » = *Sièri qèbir,* p. 7, II[e] partie.

545. Celui qui, avant comme après l'*ihraz*, mais avant le partage, aurait vendu une partie du butin, en devrait restituer *le prix,* qui devra être versé à la masse du butin.

546. L'indemnité due pour donation, perte, consommation, anéantissement, etc., d'un objet appartenant au *g'animèt* et distrait après l'*ihraz*, est *la valeur* de cet objet. = Voir T. *g q;* T. *g r.*

547. Le *mudjahid* qui mourrait après la prise, mais avant l'*ihraz* du *g'animèt*, n'étant pas encore copropriétaire de la part à laquelle il aurait eu droit par suite, ses héritiers n'auraient aucun droit à succéder à cette part. = Voir T. *g e*, 5°.

548. Ils y auraient des droits, au contraire, s'il n'était mort qu'après l'*ihraz*, parce que, dès lors, ce

combattant était devenu copropriétaire du butin avec l'armée entière, et sa copropriété devra cesser avec le partage. = *Ibidem.*

§ 2. *Droits acquis par l'IHRAZ, et étendue de ces droits.*

549. La différence de doctrines entre Èbou-Hanifè et Chafi'i a donné lieu à quantité de conséquences aussi différentes entre elles que le sont les principes dont elles découlent; nous venons d'en faire connaître, dans les articles précédents, une très-petite partie.

Mais la plus remarquable est que, dans le système *hanèfi*, la propriété du *g'animèt* n'étant encore dévolue définitivement à personne, il n'y a pas de droit acquis qui doive en interdire, jusqu'à présent, la copossession à de nouveaux venus, étrangers, il est vrai, à la prise, mais dont la coopération aura contribué à sa conservation.

550. La doctrine de Chafi'i exclut évidemment cette copossession, puisque, suivant elle, il n'y a pas simple possession, mais propriété acquise, d'abord pour l'armée, en général, avant le partage, et ensuite pour les *g'animin* individuellement, à la suite du partage. = Voir art. 533 et T. *g n.*

551. Et, comme il n'est pas de position où les premiers occupants se trouvent, plus que dans le *daru-l-harb*, exposés à se voir enlever le butin qu'ils ont fait; que souvent il sera plus difficile de le conserver, qu'il n'aura été de le prendre; que c'est même l'instant où l'armée a le plus besoin du secours des auxi-

liaires (voir, à la suite de T. *g n*, la fin de la note *Extrait de* ZÈÏLÈ'I).

Il est incontestable que ceux dont l'adjonction aux ayants droit par la prise aura coopéré à mettre le *g'animèt* en sûreté dans le *daru-l-islam*, n'auront pas acquis moins de titres que les premiers à sa copossession, et ensuite à sa propriété.

Il a donc été établi que les auxiliaires dont se forme la deuxième catégorie seront toujours censés avoir coopéré à l'*ihraz* du butin, pourvu que leur jonction à l'armée ait eu lieu dans le *daru-l-harb*, et avant le partage ou la vente du butin dans le même pays, s'il a eu lieu. = Voir art. 496, 497 et textes correspondants.

552. Ce droit commence à l'instant où, postérieurement à la prise à laquelle on suppose qu'ils n'ont pas coopéré, la jonction, soit réelle, soit regardée comme telle, *haq'mi*, aura été opéré, n'eût-elle duré qu'un instant, comme cela a lieu pour la prise, et quand même ils n'auraient pas eu à défendre, de fait, le butin contre l'ennemi.

553. Si une circonstance quelconque, mettant fin à cette jonction, amenait une séparation entre les deux troupes mutuellement auxiliaires les unes des autres, les ayants droit par l'*ihraz* resteraient nécessairement d'abord copossesseurs avec les ayants droit par la prise, tant que le *g'animèt* continuerait d'être dans le *daru-l-harb*.

Et, dans le *daru-l-islam*, la propriété en serait acquise aux uns et aux autres également, parce que

les deux parties seraient légalement censées avoir contribué de toutes leurs forces réunies à sa conservation et à son introduction dans le pays où il devait trouver toute sûreté.

554. Aucunes personnes, aucuns corps d'armée autres que les *auxiliaires*, 493 et 494, ne peuvent, même présents au combat, obtenir aucun droit de communauté à la masse du *g'animèt*, à titre de coopérants à l'*ihraz bi-d-dar*, à moins que, pendant l'*ihraz*, ils n'aient pris une part active au combat, 520.

555. Enfin, nul n'a droit à la communauté du *g'animèt*, à la prise ou à l'*ihraz* duquel il serait resté entièrement étranger.

556. D'où il suit que,

Lorsqu'un corps d'armée s'étant séparé en deux détachements, l'un deux aura fait seul du butin, mais se sera ensuite rencontré, même un instant, avec l'autre, qui n'en aura pas encore fait, il n'aura pas seul droit à son butin, mais il devra le partager avec ce dernier, qui sera censé avoir coopéré à l'*ihraz*.

557. Que, au contraire, celui qui, ayant fait ensuite, de son côté, du butin, sera rentré dans le *daru-l-islam*, sans avoir, depuis la prise de ce butin, communiqué avec le premier, y aura un droit exclusif, parce que seul il l'aura pris et fait *ihraz*, opérations auxquelles le premier sera resté tout à fait étranger. = T. *g t.*

T. *g t.* 1° « Supposons qu'un corps d'armée, *éloigné* du « quartier général, se soit divisé en deux détachements, « de manière à n'avoir pu s'entr'aider, et que chacun d'eux,

« ou un seul, ayant fait du butin, ils se soient rejoints avant « d'être arrivés au quartier général, ils seront censés avoir « été réunis pour faire le butin et tous deux auront un « droit égal à la totalité du *nèfl*[58].

2° « S'ils y sont arrivés chacun séparément, chacun « n'aura droit qu'à son propre *nèfl*.

3° « Si même, arrivés séparément, ils ne se trouvent « réunis qu'à proximité et en vue du camp, en sorte que « l'armée eût pu les secourir, s'ils avaient eu un combat à « soutenir, cette proximité se confondant avec le camp lui- « même, ils seraient censés avoir fait et leur jonction, et « l'*ihraz* de leur butin, au sein même du camp; et ils n'au- « raient aucun droit au *nèfl* l'un de l'autre (parce que, « pour eux, le camp est censé *daru-l-islam*).

4° « Si ce corps de troupes (*munèffel* et éloigné de l'ar- « mée, sans s'être partagé en deux détachements), après « avoir fait du butin loin de l'armée et n'ayant pu faire sa « jonction avec elle (ni arriver à sa proximité), était rentré « dans le *daru-l-islam* par un point de la frontière éloigné « de l'armée, tout son butin serait, après prélèvement du « cinquième, partagé conformément aux lois du partage « du *g'animèt* (le *nèfl* serait nul et l'armée n'aurait aucun « droit à être associée au *g'animèt*).

« Car, ce qui donne droit au *g'animèt* (dont on n'a pas « fait la prise), c'est la coopération à l'*ihraz*. Or ce corps « d'armée l'a fait seul (et sans aucune coopération, même « celle qui résulte de la proximité). » = *Sièri-qèbir*, p. 213 et 214.

558. Par le même principe, si des troupes détachées d'une armée établie sur la frontière, et envoyées dans le *daru-l-harb*, rentrent dans le *daru-l-islam* avec le butin qu'elles auront fait dans le pays

[58] Tout ce texte suppose que ce corps d'armée était *munèffèlun le hou*, « attributaire. » Voir les définitions de la subdivision du NÈFL.

ennemi, elles seules auront droit au *g'animèt*, quand même elles se seraient ralliées à l'armée dont elles ont été détachées; cette armée n'aurait aucune prétention à élever à ce sujet, puisque, n'étant pas dans le *daru-l-harb*, elle n'aurait pu avoir aucune participation quelconque ni à la prise, ni à l'*ihraz*, et que, rentrées dans le *daru-l-islam*, ces troupes seraient devenues définitivement propriétaires de leur butin. = T. *g u.*

T. *g u.* « Si le gouverneur de *Mèciça,* ville du *daru-l-* « *islam,* envoie dans le *daru-l-harb* un détachement, il ne « peut lui faire *tènfil* le *g'animèt* qu'il prendra.

« Si, au contraire, l'*imam,* ou tout autre chef entré dans « le *daru-l-harb* avec une armée, en détache un corps de « troupes pour une expédition, le *tènfil* qu'il leur accordera « sera conforme à la loi.

« La différence entre ces deux dispositions est que les « troupes envoyées de *Mèciça* seraient seules à se partager « le butin, comme elles auraient été seules à le prendre « et à le faire *ihraz,* parce que le reste de l'armée, n'ayant « pas quitté *Mèciça,* n'aurait aucun droit au partage du « butin fait par le détachement. Or le *tènfil* accordé à un « détachement ne peut, en principe, s'étendre à la totalité « du butin qu'il fera; une partie plus ou moins grande en « doit être réversible à la masse générale du butin de l'ar- « mée; sinon, il n'y a que *g'animèt* ordinaire, et pas de *nèfl.* » = *Sièri qèbir,* p. 212.

559. Le *g'animèt* peut être fait *ihraz* par des gens salariés à cet effet; et, dans ce cas, il reste la propriété exclusive de ceux qui l'auront pris, qu'ils soient ou non rentrés dans le *daru-l-islam,* sans que les gens

salariés qui l'y auront introduit aient à réclamer autre chose que le salaire convenu. = T. *g v.*

T. *g v.* 1° « Si un détachement, envoyé du *daru-l-islam,* « avait fait du butin dans le *daru-l-harb,* et que, après l'avoir « laissé entre les mains de gens salariés par lui, il fût rentré « dans le *daru-l-islam;* qu'ensuite, un autre détachement, « après avoir lui-même fait du butin, eût rencontré ces « mercenaires et fût rentré avec eux et avec les deux bu- « tins;

« Les deux détachements auraient un droit commun au « premier butin, parce que l'un d'eux l'aurait pris, et l'autre « l'aurait fait *ihraz* (par coopération); mais, comme le pre- « mier n'aurait en rien contribué ni à la prise, ni à l'*ihraz* « du butin du second, puisqu'il aurait été alors rentré dans « le *daru-l-islam,* il ne pourrait y avoir acquis aucun droit « de participation.

2° « Ce serait l'opposé, si le premier détachement, après « avoir envoyé son butin dans le *daru-l-islam* par des gens « salariés, avait rencontré dans le pays ennemi un second « détachement avec le butin que celui-ci aurait aussi fait, « et était rentré dans le *daru-l-islam;*

« Le deuxième détachement n'aurait aucun droit sur le « *g'animèt* du premier, qu'il n'aurait contribué ni à prendre, « ni à faire *ihraz.* = Le premier, au contraire, aurait un « droit de communauté au butin du second, à l'*ihraz* du- « quel il aurait coopéré.

3° « Si le premier détachement, après avoir laissé son « butin dans le *daru-l-harb,* à la garde de quelques per- « sonnes, était passé outre, et s'était réuni au second déta- « chement; et que tous deux, après avoir fait ensemble « de nouveau butin, fussent rentrés dans le *daru-l-islam,* « sans avoir rencontré les personnes commises à la garde « du premier butin,

« Ce butin continuerait nécessairement d'appartenir ex- « clusivement au premier détachement, parce que le second

« n'aurait eu aucune participation ni à sa prise, ni à son « *ihraz;*

« Mais le second *g'animèt,* fait *ihraz* par les deux détachements, serait commun à ces deux troupes, qui auraient coopéré à son *ihraz;* et ce butin serait partagé entre « eux.

4° « Dans cette question, si le point de réunion des deux « troupes s'était trouvé à proximité des gardiens du premier butin, toutes deux y auraient une part égale, parce « que les deux corps, étant assez rapprochés pour se prêter « secours, au besoin, sont censés ne faire qu'une armée, « dont les divers corps se servent mutuellement d'appui et « de refuge.

« Si, au contraire, le point de réunion était éloigné, ils « seraient assimilés à deux armées séparées, qui seraient « entrées dans le pays grec de deux côtés différents. » = *Sièri qèbir,* p. 5, 2e partie.

560. Il peut également être confié, dans le *daru-l-harb,* à la garde de gens salariés, sans que le droit acquis par sa prise soit perdu pour ceux qui en ont été les premiers occupants, que ceux-ci soient rentrés dans le *daru-l-islam* sans leur butin, ou restés dans le *daru-l-harb.* = *V.* T. *g v,* 3°.

561. Les détachements qui trouveraient ce butin dans le *daru-l-harb* sous la garde de gens salariés acquerraient sur lui, par cette seule circonstance (voir 549 et 550), un droit de communauté, parce qu'ils l'auraient fait, ou seraient censés l'avoir fait *ihraz* dans le *daru-l-islam.* = Voir T. *g v,* 4°.

562. Le butin que les premiers occupants auront renfermé dans un endroit du *daru-l-harb,* et laissé pour se porter sur un autre point du même pays,

n'est pas censé abandonné par eux, tant qu'ils sont dans le *daru-l-harb;* il est, au contraire, censé abandonné par eux, si, étant rentré dans le *daru-l-islam*, une autre troupe l'avait pris dans cet endroit. = T. *g w.*

T. *g w.* 1° « Si un détachement, envoyé du *daru-l-islam,* « après avoir fait quelque butin, et l'avoir renfermé dans « une église, dont il aurait fermé les portes, s'était enfoncé « dans le *daru-l-harb,* et qu'ensuite un autre détachement « étant survenu eût ouvert les portes de cette église, en eût « retiré le butin et l'eût emmené dans le *daru-l-islam,* qu'en-« fin le premier corps y fût lui-même retourné,

« Les deux détachements auraient un droit commun à « ce *g'animèt,* parce que l'un l'a pris, et que l'autre l'a fait « *ihraz.*

2° Mais, si l'arrivée du deuxième détachement à l'église « avait été postérieure à la rentrée du premier dans le *daru-* « *l-islam,* la totalité de ce butin appartiendrait au deuxième, « parce que le premier, en l'abandonnant dans le *daru-l-* « *harb,* dont il serait sorti, en aurait perdu entièrement la « possession; et ces biens seraient regardés comme biens « perdus par un *harbi,* et n'ayant encore passé entre les « mains de personne; le deuxième *surïè* y aurait acquis un « droit exclusif, parce que seul il l'aurait (pris et) fait « *ihraz.*

3° « Il en serait de même si, lors même que le premier « détachement ne serait pas encore rentré dans le pays « musulman, les habitants, informés que ces biens sont « dans l'église, et s'en étant emparés, le deuxième *surïè,* « arrivé sur les lieux, leur avait repris ce butin, et était « rentré avec lui dans le *daru-l-islam,* sans s'être rencontré « avec le premier détachement,

« Ce butin qu'ils auraient sauvé des mains des *harbi,* « leur appartiendrait exclusivement, parce que les *harbi*

« qui l'auraient pris dans leur pays, en ayant fait l'*ihraz* « par ce seul fait, en seraient devenus les propriétaires, « comme ils le sont des autres biens qui, jusqu'alors, ne « leur ont pas été enlevés, et que ce deuxième détache- « ment, ayant été seul à le prendre et à le faire *ihraz*, y au- « rait seul droit.

4° « Si des hommes du premier *surïè* avaient joint au « butin renfermé dans l'église quelques effets qui leur ap- « partinssent, ils ont le droit de les reprendre gratuite- « ment, soit avant, soit après le partage, des mains du « deuxième détachement qui les aurait pris avant que les « *harbi* ne s'en fussent emparés.

« Ils devraient, au contraire, en payer la valeur, si le « deuxième détachement les ayant repris des mains des « *harbi*, les propriétaires ne les avaient réclamés qu'après « le partage; ils les reprendraient gratuitement s'ils les « avaient réclamés auparavant (parce que, en effet, ces objets « étaient la propriété et non simplement la possession de « ceux qui les avaient laissés; et que, au contraire, le bu- « tin laissé par le premier détachement n'était que sa pos- « session et non sa propriété, puisqu'il ne l'avait pas fait « *ihraz*). » = *Sièri qèbir,* p. 6, 2e partie.

563. Si, au lieu de rester dans le *daru-l-harb*, ces premiers occupants étaient déjà rentrés dans le *daru-l-islam* lorsqu'un détachement, trouvant ce butin dans l'endroit où il était renfermé, l'en aurait retiré et l'aurait fait *ihraz*, ce dernier en aurait seul la propriété, parce que la rentrée des premiers dans le pays musulman équivaut à un abandon de possession. = *Ibidem*, 2°.

564. Si, lors même que les premiers occupants ne seraient pas rentrés dans le *daru-l-islam*, les *harbi*, découvrant le lieu où le butin serait renfermé, s'en

étaient emparés, et que, ensuite, un détachement musulman le leur eût repris, ce détachement en aurait seul, après l'*ihraz*, la propriété au préjudice des premiers, parce que ceux-ci auraient perdu, par le fait des *harbi*, le droit de possession qu'ils avaient conservé jusqu'alors. = *Ibidem*, 3°.

565. Mais le jet que ces premiers occupants feraient de leur butin serait une véritable renonciation à sa possession, et ceux qui s'en empareraient, même devant eux, y acquerraient tous les droits appartenant à tout premier occupant. = T. *g x*, 1°.

T. *g x*. 1° « Lorsque, avant le partage ou la vente, le « butin étant encore dans le *daru-l-harb*, le corps d'armée « qui l'a fait, l'a jeté; et qu'un autre corps survenant s'en « est emparé avant les *harbi* ou même après eux et l'a fait « *ihraz*, le premier corps n'y a plus aucun droit, parce que « ce butin (ainsi jeté par ceux qui n'en avaient encore que « la possession), se trouve assimilé à ceux des biens des « *harbi* qui ne leur auraient pas encore été pris.

2° « Si, au contraire, ce n'est qu'après la vente ou le « partage des biens dans le *daru-l-harb* qu'il a été jeté (par « les *g'animin* devenus propriétaires) dans le dessein de le « soustraire par le feu aux *harbi*; mais que, la crainte des « *harbi* les ayant empêchés d'accomplir ce dessein, il ait « été abandonné par eux; qu'enfin, un deuxième corps, « survenu avant les *harbi*, l'ait pris et fait *ihraz*; ce der- « nier détachement est tenu de le remettre aux *g'animin* « nouveaux propriétaires, parce que cet abandon forcé « n'a pu anéantir le droit de propriété.

3° « Mais, si, dans les mêmes circonstances d'abandon, « les *harbi* s'en étaient emparés et que (ce butin fait *ihraz*, « au profit des *harbi*, par le fait de cette prise) le deuxième « détachement l'eût repris aux *harbi*, les *g'animin* du pre-

« mier détachement, que le premier partage en avait ren- « dus propriétaires, et qui se présenteraient (pour récla- « mer leurs droits sur ces biens abandonnés par eux, ainsi « qu'il est dit au n° 2 ci-dessus), avant qu'un nouveau « partage ne fût fait au profit du deuxième corps, auraient « le droit de reprendre leur bien sans rien payer; si, au « contraire, ils ne se présentaient qu'après le partage (pour « le reprendre), ils devraient en payer la valeur, parce « que ce *g'animèt* est rentré dans la catégorie des biens « que les *harbi* auraient pris (aux musulmans dans le *daru- « l-islam*) et faits *ihraz* dans leur pays. » = *Sièri qèbir*, p. 260.

566. Mais le jet de la chose qui serait propriété ne suffirait pas pour être regardé comme une renonciation. = T. *g w*, 2°.

§ 3. *Du transport du butin.*

567. La loi, qui attache l'acquisition de la propriété du butin à la condition de l'*ihraz bi-d-dar*, a pourvu aux difficultés qu'elle fait naître;

Ainsi, quand les animaux de transport que possède l'armée manquent ou sont insuffisants, l'*èmir* les fait charger sur les bêtes de somme faisant partie du *g'animèt*. = T. *g x*, 3°.

568. Si, ni le *g'animèt*, ni le *bèïtu-l-mal*, ne peuvent les fournir, il les fait charger sur les animaux de l'armée qui restent sans emploi. = *Ibidem*, 4°.

§ 4. Vente ou partage du *g'animèt* dans le *daru-l-harb.*

569. S'il ne reste d'autre moyen que d'y employer l'armée, le chef répartit le *g'animèt* entre

tous les soldats, mais seulement à titre de dépôt, qu'ils devront restituer à la masse après l'*ihraz*. = *Ibidem*, 8°.

570. S'ils s'y refusent, on les y force, mais en leur accordant un salaire convenable. = *Ibidem*, 9°.

571. Enfin, à défaut de tout moyen de transport, si, définitivement, les circonstances font une nécessité de renoncer au transport; = *Ibidem*, 1° et T. *g y*, 1°.

572. Ou si, se fondant sur la faculté que lui donne la loi d'opter, dans les questions controversées, entre deux doctrines, dont l'une permet et l'autre défend le partage ou la vente du butin dans le *daru-l-harb*, le chef de l'armée croit prudent de se décider pour l'un de ces deux derniers moyens;

Reste, comme dernier parti à prendre, l'emploi, soit de la vente, soit du partage du *g'animèt* dans le *daru-l-harb*. = *Ibidem*, 1° et 7°, et T. *g h*, 3°, 2ᵉ partie.

573. Mais on ne doit pas faire, avant l'*ihraz bi-d-dar*, le partage des prisonniers, parce que, jusqu'à cet instant, l'*imam* conserve encore sur eux son droit de vie et de mort. = *Ibidem*, 2°.

574. Après la vente du butin, on ne doit pas différer d'en partager le prix entre les *g'animin*, parce qu'étant désormais leur propriété, tout délai mis à le leur remettre serait sans but, et ne serait même pas sans inconvénient. = T. *g y*, 2°.

´ T. *g y*. 1° « Si des marchands, présents sur les lieux,

« demandaient à acheter le *g'animèt*, il serait permis de le « leur vendre; car si, dans cette position (de nécessité), « le partage en est permis, la vente doit l'être, puisque le « partage et la vente sont deux transactions reposant l'une « et l'autre sur le même principe, celui d'assurer les droits « des *g'animin* à la propriété du butin (et qu'en outre leur « droit sur le butin indivis porte, non sur chacune des « parties qui composent le *g'animèt*, mais sur l'ensemble « de sa valeur).

2° « Après la vente, on doit se hâter d'en partager le « prix entre les *g'animin*; sans en remettre l'exécution jus-« qu'à la rentrée dans le *daru-l-islam*; la différer serait en « effet sans but utile, puisque, d'une part, la consomma-« tion de la vente équivalant à l'*ihraz bi-d-dar*, par elle, « la propriété du *g'animèt* est acquise aux *g'animin*; et que, « de l'autre, après elle, tout droit de copropriété est perdu « pour les auxiliaires. » Voir art. 496 et 497.

§ 5. *Étendue des droits acquits aux* g'animin.

575. Aucun des *g'animin* ne peut avoir droit, pour sa personne, à plus d'une part de fantassin (ce que reçoit de plus le cavalier est la part simple ou double du cheval).

Mahomet lui-même n'en avait pas davantage comme combattant; et, s'il avait, comme prophète, des droits spéciaux, soit sur le cinquième, soit sur l'ensemble du butin, il n'en avait pas sur les quatre cinquièmes consacrés aux *g'animin*; nul autre que lui n'ayant et ne pouvant avoir, après lui, le même titre, ne peut avoir les mêmes priviléges, spécialement sur le cinquième du cinquième. = T. *g z.*

T. *g z.* = 1° « Sur le butin, le Prophète avait droit à « trois parties :

« Le *safiè;*

« Le cinquième du cinquième;

« Une part de combattant.

A. « Le *safiè* était un objet précieux que le Prophète « avait le droit de choisir pour lui-même sur le butin, et « avant le partage; par exemple, une épée, une cuirasse, « une esclave, etc.

« Avant l'islamisme, les chefs d'armée prenaient et s'ap- « propriaient, entre autres choses, le *safiè.* C'étaient ces « divers priviléges qui les distinguaient des autres officiers « de l'armée; c'est même à ce sujet que, s'adressant à l'un « d'eux, un poëte a dit :

« *A toi appartient la part du butin,* le droit de *huqm* « comman- « dement, » celui de *nèchita,* enfin celui de *fud'oul.* »

« On appelle *nèchita,* le butin que l'armée fait dans la « route avant d'arriver au but de son voyage.

« Le *fud'oul* est la partie du butin qui reste indivise, « parce qu'elle n'est pas susceptible d'être partagée.

« Dans ces temps anciens, l'avidité des chefs d'armée « saisissait et engloutissait ces casuels, qui, depuis l'isla- « misme, ont été abolis.

« Le *safiè seul* avait encore subsisté, mais *restreint à la « personne du Prophète.* Après sa mort, l'abolition en a été « unanimement décidée.

B. « Il ne restait donc plus que : 1° *la part sur le cin- « quième,* c'est-à-dire *le cinquième du cinquième,* au lieu du « *quart* auquel les chefs d'armée antérieurs avaient droit; « et 2° la part de combattant;

« Mais, depuis sa mort, il y a eu dissidence sur l'*emploi* « du cinquième. = *Sièri qèbir,* p. 208.

« La part du Prophète (sur le cinquième) n'a plus d'em- « ploi depuis sa mort; car ce qui lui donnait droit à cette « distinction, c'était sa mission. Or il n'y a plus de Pro- « phète après lui. = *Mèdjmæ',* p. 212.

« *Èbou-Hanifè* veut que, par la mort du Prophète, sa

« part dans le cinquième et celle de ses parents retournent « au profit des trois dernières classes. = *Bèïd'awi.*

V. « *Chafi'i* a dit : « Elle est employée au profit du kha« life; mais les décisions juridiques sont en faveur de la « doctrine hanèfite. » =

V. « Suivant *Maliq'*, c'est à l'*imam* à disposer, dans sa « sagesse, de la part du Prophète, et à l'employer comme « il le jugera convenable aux intérêts de l'islamisme. » = *Bèïd'awi.*

576. Il est, au contraire, des personnes qui ne peuvent avoir droit à une part entière :

Ce sont les *raïa*, les esclaves, les femmes qui auront pris part au combat; les musulmans impubères, encore trop faibles pour avoir droit à une part entière, quoiqu'ils aient combattu dans les rangs des *mudjahid.*

V. Il est, au reste, des *imam* qui accordent à ces personnes une part entière. = Voir T. *g f*, *g h*, *g i* et *g l.*

577. Les femmes qui ont consacré leurs soins au soulagement des malades et au pansement des blessés ont droit à une récompense de leurs services. = Voir T. *g l.*

578. La même mesure doit être adoptée en faveur des personnes employées comme guides, et à celles qui auront fourni, sur l'état de l'ennemi, des renseignements plus ou moins circonstanciés et souvent précieux. = Voir *ibidem.*

579. Toutes ces récompenses seront prises sur les quatre cinquièmes du *g'animèt*, et soumises, pour

la quantité, par voie d'*idjtihad*, à la décision de l'*imam* ou de son délégué.

580. Ont droit à des parts entières ceux qui, après avoir contribué, comme *raïa*, de leur personne à la prise du *g'animèt*, s'étant ensuite convertis à l'islamisme, auront contribué à son *ihraz*, comme musulmans. = Voir le *Sièri qèbir*, p. 285 et suiv.

581. Outre la part que le cavalier reçoit à titre de *mudjahid*, une ou deux autres parts (suivant les doctrines) lui sont dues pour le dédommager des frais d'achat et d'entretien de son cheval. = T. *h a.*

582. *V. Èbou-Hanifè* n'accorde qu'une part; d'autres deux parts pour un seul cheval; d'autres, enfin, attribuent deux parts pour deux chevaux. = T. *h a.*

T. *h a.* « Le fantassin a droit à une part; le cavalier à « deux.

V. « Suivant les deux disciples d'*Èbou-Hanifè*, les trois « *imam* et la plupart des jurisconsultes, le cavalier a trois « parts.

« On donne, pour le cheval, dans le premier cas, une « part; et, dans le second, deux.

« *Èbou-Hanifè*, en n'accordant que deux parts au cava- « lier, se fonde sur la tradition qui admet que le Prophète « donnait au cavalier deux parts; une pour lui, l'autre « pour le cheval.

V. « Les autres *imam*, de leur côté, se fondent sur une « autre tradition, qui prétend que le Prophète accordait « au cavalier trois parts; une pour lui, deux pour son che- « val.

« Après bien des discussions, la première tradition a été « adoptée par les *hanèfites*. = *Mèdjmæ'*, p. 311.

583. Pour être admis comme cavalier, il ne suffit pas au *mudjahid* de se présenter avec un cheval; Il faut que ce cheval soit reçu, car tous ne le sont pas et ne méritent pas au cavalier la double ou triple part.

Quatre espèces de chevaux au plus lui offrent cet avantage, ce sont :

1° Le cheval arabe, *fèrès* ou *'atik;* il est unanimement reçu;

2° Le cheval turcoman, *birzèwn;* il est reçu à peu près unanimement;

3° Le cheval provenant d'un père arabe et d'une mère turcomane, *bèdjin;*

4° Le cheval provenant d'un père turcoman et d'une mère arabe, *moukrif.*

Beaucoup d'*imam* rejettent ces deux dernières espèces. = *Sièri qèbir,* p. 281. = T. *h b.*

584. T. *h b.* 1° « On n'accorde de parts que pour un che-« val;

585. *V.* « Et, suivant Èbou-Youçouf, on en accorde pour « deux chevaux; car le Prophète a donné cinq parts (quatre) « pour deux chevaux, et une part de combattant pour la « personne du cavalier.

« Les deux *imam* (*Èbou-Hanifè* et *Mèhmèd*) répondent à « *Èbou-Youçouf :* « Le Prophète n'a donné, dans la journée « de *q'aïbèr,* de parts que pour un seul cheval à celui qui « en avait plusieurs; et quant à ce que l'on rapporte ici du « Prophète, le surplus des parts accordées l'a été par voie « de *tènfil,* comme ont été données deux parts à *Silmèt ben* « *Eqwa',* qui n'était cependant qu'un fantassin.

2° « Les *bèrazin* (pluriel de *birzèwn*) sont des chevaux « *'adjèm* « persans, » comme les *'itak* (pluriel de *'atik*) sont

« des chevaux arabes de races *djè'wad* « pures ; » ces deux « races sont mises sur le même rang, parce que toutes deux « jettent la terreur chez l'ennemi, et qu'elles font (par ce « motif) partie des chevaux dont se compose la cavalerie. « Le cheval *birzèwn* possède la force et la patience, et l'*atik* « la force nécessaire pour la poursuite de l'ennemi et pour « les longues courses, qualités qui, toutes, sont d'une « grande utilité.

586. « Il n'est pas accordé de part pour le cheval de charge, « ni pour le mulet, parce qu'ils ne servent ni dans le com- « bat, ni pour chercher ou poursuivre l'ennemi. » = *Mèdjmæ'*, p. 317.

587. Ont droit aux parts de cavalier :

1° Celui qui, avant l'entrée de l'armée dans le *daru-l-harb*, s'est fait inscrire sur les rôles, et a été reçu comme cavalier, voir T. *f z*.

2° Celui qui est entré après l'armée, comme cavalier, mais avec l'autorisation de l'*imam*, voir T. *g b*.

3° Celui qui, appartenant à la troisième catégorie, s'est réuni à l'armée avec l'intention manifestée de combattre comme cavalier, voir T. *g e*.

4° Celui qui, entré d'abord sans l'intention manifestée de combattre, a, de fait, ensuite combattu comme cavalier. = Voir T. *g d*, 3°.

588. Par faveur et exception aux règles générales, est admis au nombre des cavaliers :

Celui dont le cheval, jugé d'abord trop faible pour combattre, a, depuis, acquis les qualités qui lui manquaient. = T. *h c*, 5°.

589. N'a aucun droit de cavalier, celui dont le

cheval serait, par l'âge ou par tout autre motif, hors d'état de jamais servir. = T. *h c*, 4°.

T. *h c*. 1° « Nous avons dit que le cavalier dont le cheval « serait mort après avoir passé la frontière aurait droit à « une part de cavalier; il est dans la position de celui dont « le cheval aurait eu les jarrets coupés ou aurait été tué « par l'ennemi; quoiqu'il soit constant que le butin fait « ensuite, l'a été pendant qu'il n'a pu combattre qu'à pied, « il a droit à une part de cavalier, comme il l'a si l'ennemi « a pris son cheval et l'a fait *ihraz;* si, en effet, on privait « ainsi le cavalier de sa part, personne ne voudrait com« battre à cheval, tandis qu'il est, au contraire, com« mandé à l'*imam* de s'occuper uniquement des moyens « d'exciter l'ardeur des combattants. » Voir *Coran*, ch. VIII, verset 66.

« Si le cavalier a droit à plusieurs parts, ce n'est point « parce que, de fait, il a combattu à cheval, mais unique« ment parce que, pour être classé parmi les cavaliers, il « doit supporter la charge des frais d'un cheval. Si les ca« valiers ont à enfoncer les portes d'une forteresse, à com« battre dans des défilés, sur un vaisseau, ils ont les parts « attribuées au cavalier, quoiqu'ils aient dû renoncer à « combattre à cheval. On en doit conclure que ce qui est « ici pris en considération, ce sont les frais d'entretien du « cheval, et non que le cavalier ait combattu à cheval.

590. 2° « Celui qui combat à pied, et laisse son cheval « dans le camp, pour le ménager ou le mettre au vert, « n'en reçoit pas moins les parts du cavalier; il doit donc, « à plus juste titre, avoir le même droit, quand il a perdu « son cheval.

591. 3° « Celui qui, étant entré à pied dans le *daru-l-harb,* « achèterait un cheval, n'a droit qu'à une part de fantassin;

« *V.* Mais, suivant *Ibni-Mubarèq,* il a droit aux parts « du cavalier, parce que, pour combattre l'ennemi, il n'a « pas reculé devant les frais d'achat et d'entretien d'un

« cheval dans le *daru-l-harb;* quand la simple entrée dans « le même pays est regardée comme équivalant au combat, « et donne droit aux parts du cavalier, peut-on les refuser « à celui qui a réellement combattu à cheval?

4° « Celui qui est entré avec un cheval trop âgé ou trop « jeune pour être monté n'a pu entrer qu'en qualité de « fantassin; il n'a donc pu être traité comme cavalier.

« Si, à son entrée, la maladie seule avait mis son cheval « hors d'état de servir, et qu'après le rétablissement de ce « cheval, du butin eût été fait par l'armée, la règle vou- « drait que le maître du cheval n'obtînt qu'une part de « fantassin, parce que, entré d'abord avec un cheval hors « de service, qui n'a recouvré ses forces que plus tard, il « est dans la position de celui qui n'a acheté de cheval « bon à monter qu'après l'entrée sur le territoire ennemi, « ou qui n'est entré qu'avec un jeune poulain, qu'il n'a « été possible de monter qu'après un séjour plus ou moins « long chez l'ennemi. Or, dans tous ces cas, cet homme a « dû être classé parmi les fantassins.

« Cependant l'auteur du *Sièri qèbir,* l'*imam Muhammèd,* « se relâchant de la rigueur de la règle, lui accorde un « droit de cavalier sur tout le butin fait dans le *daru-l-harb* « depuis son entrée, parce que, s'il a supporté les frais de « maladie et d'entretien de son cheval, il ne l'a fait que « dans l'intention de l'employer à combattre les infidèles. « La faiblesse de son cheval n'était qu'un mal accidentel, « qui, passé bientôt après, doit être considéré comme non « avenu, et qui diffère essentiellement de l'impuissance « provenant de la vieillesse. »

592. Il est, en outre, exigé du cavalier que, à l'instant du combat, il soit à cheval, ou, tout au moins qu'il ait son cheval à sa disposition, et soit prêt à y monter, hors le cas où il serait forcé de combattre à pied. = Voir art. 482, et T. *fv*, 2°.

593. S'il combattait à pied, parce qu'il aurait disposé de son cheval en faveur d'un autre, ou qu'un autre s'en serait emparé, ou par tout autre motif, les circonstances détermineraient si les parts de cavalier lui seraient dues, ou si elles seraient reversibles à celui qui aurait combattu sur son cheval.

594. Mais, dans aucun cas, les parts de cavalier ne peuvent être accordées à deux personnes à la fois pour le même cheval.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1853.

Le procès-verbal de la séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Guerrier de Dumast, qui annonce que l'Académie de Nancy a formulé le vœu que, dans chaque faculté des lettres, en France, soient créées des chaires d'arabe et de sanscrit; il exprime l'espoir que les savants de Paris aideront ce mouvement sorti de la province, pour répandre l'enseignement des langues orientales.

On lit une lettre de M. Dobelly, à Castres, qui offre au Conseil des travaux sur l'Ancien Testament, dont il désire l'insertion dans le *Journal asiatique*. Ces manuscrits seront renvoyés à la Commission du Journal.

On donne lecture d'une lettre de M. Clément Mullet, qui

annonce qu'il a achevé le Catalogue de la bibliothèque de la Société, et demande à le remettre au bureau. Le bureau est chargé d'examiner ce Catalogue.

Sont présentés et reçus membres de la Société :

MM. Guillemin, recteur de l'Académie de Rennes;
Alexandre de Metz-Noblet, membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy;
John B. Green;
Philippe Delaporte, drogman chancelier du consulat de France à Mossoul.

M. Mohl annonce au Conseil l'achèvement du premier volume de la *Collection d'ouvrages orientaux*, entreprise par la Société asiatique, et contenant le commencement des *Voyages d'Ibn Batoutah*, publiés et traduits par MM. Defrémery et Sanguinetti. Il annonce que le volume est en vente, et que chaque membre peut en retirer un exemplaire, à l'agence, au prix de 5 francs. Le prix, pour le public, est fixé à 7 francs 50 centimes. Il soumet en même temps au Conseil une convention qu'il a faite avec MM. Norgate et Williams, pour la vente de la Collection à Londres, et d'après laquelle ces libraires s'engagent à la tenir en vente à un prix qui n'excéderait pas 6 sh. 6 p. Cette convention a reçu l'approbation de la Commission des fonds, et est approuvée par le Conseil.

M. L. Léon de Rosny donne lecture d'un mémoire sur *la littérature japonaise*.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *La croix de Chine instructive et historique*, par M. C. Marchal, de Lunéville. Paris, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *Démonstration du postulatum d'Euclide*, par Victor Dobelly. Castres, 1853, in-8°.

Par l'éditeur. *Lexicon geographicum cui titulus est Merasid*, edidit Juynboll. Leyde, 1853, in-8° (le sixième cahier).

Par l'éditeur. *Indische Studien,* von ALBRECHT WEBER. Vol. II, cah. 3. Berlin, 1853, in-8°.

Par M. Guerrier de Dumast. *Académie de Stanislas de Nancy.* Extrait de la séance du 19 août 1853, in-8°.

Par la Société. *Address of the anniversary meeting of the royal geographical Society,* by MURCHISON. Londres, 1853, in-8°.

Par l'Académie. *Denkschriften der K. Academie der Wissenschaften, philosophisch-historische Classe.* Vol. IV, in-fol. Vienne, 1853.

Par l'Académie. *Denkschriften, etc., mathematisch-naturwissenschaftliche Classe.* Vol. V, n° 1. Vienne, 1853, in-4°.

Par l'Académie. *Fontes rerum austriacarum.* Vol. VI. Vienne, 1853, in-8°.

Par la Société. *Zeitschrift der Morgenlændischen Gesellschaft.* Vol. VII, n° 3. Leipzig, 1853, in-8°.

Par la Société. *Transactions of the philosophical Society of Philadelphia.* Vol. X, p. 2. Philadelphie, 1852, in-4°.

Par la Société. *Journal of the American oriental Society.* Vol. III, n° 2. New-York, 1853, in-8°.

Par l'Institution. *Smithsonian contributions to knowledge.* Vol. V. Washington, 1853, in-4°.

Par l'Institution. *Sixth annual report of the board of regents of the Smithsonian institution.* Washington, 1852, in-8°.

Par l'Institution. *Portraits of north american Indians* printed by STANLEY. Washington, 1852, in-8°.

Par l'auteur. *Official report of the United States expedition to explore the dead Sea and the river Jordan,* by Lieutenant LYNCH. Baltimore, 1852, in-4°.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1853.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu; la rédaction en est adoptée.

Sont présentés et reçus membres de la Société :

MM. J. Cockburn Thomson;
De Delsoll (Lafargue Guillaume-Jacques), à Verteillac (Dordogne);
De Meritens (Eugène);
Mazollier (Joseph), consul de France à Tarsous.

M. le Président annonce que M. Clément Mullet a terminé le Catalogue de la bibliothèque de la Société; que le bureau a examiné le travail et l'a trouvé satisfaisant; il propose, par conséquent, que le Conseil en prenne livraison. Le bureau propose d'allouer à M. Clément Mullet la somme de 530 francs pour son travail.

Ces propositions sont adoptées. Le Conseil vote des remercîments à M. Clément Mullet.

Le Conseil charge le bureau de présenter un projet de règlement pour l'administration de la Bibliothèque.

M. Victor Langlois lit un mémoire sur le tombeau de Sardanapale, à Tarsous.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Voyage au Sénégal*, par C. Marchal, de Lunéville. Paris, 1853, in-4°, liv. I.

Par l'Académie de Vienne. *Archiv für Kunde östreichischer Geschichtsquellen.* Vol. IX, cah. 1-2. Vienne, 1853.

Par l'Académie de Vienne. *Sitzungs-Berichte der philosophisch-historischen Classe.* 1852, cahiers 1-5; 1853, Vienne, in-8°.

Par la Société. *Zeitschrift der deutschen Morgenlændischen Gesellschaft.* Vol. VII, cah. 4. Leipzig, 1853, in-8°.

Par la Revue. *The aborigines and early commerce of Arabia.* (Extrait de la revue de Calcutta.) Calcutta, 1853, in-8°.

Rapport fait par M. Adolphe **Breulier**, à la Société asiatique, sur l'ouvrage de M. Louis **Delâtre** (1re et 2e livraisons), intitulé : *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit, et avec les autres langues indo-européennes.*

Les langues sont-elles le produit du hasard ou procèdent-elles logiquement et régulièrement dans leur transformation? Il n'y a point à hésiter dans la réponse à cette question. L'homme étant un être logique et harmonique, tout ce qu'il produit est nécessairement logique et harmonique, et de toutes ses créations celle qui doit le plus revêtir ce double caractère doit être le langage, qui est la pensée elle-même traduite par la parole, et frappant l'air et l'oreille avec l'aile des sons. On a reconnu des lois constitutives et organiques dans la langue grecque et dans la langue latine, langues qui sont écloses dans un milieu tranquille, et qui n'ont été troublées dans leur développement par aucune secousse violente, par aucune invasion de langues étrangères; mais on s'accorde à regarder le français comme une langue à part, dont la formation est un mystère et dont les mots sont des énigmes insolubles. Ceci est vrai jusqu'à un certain point, car notre langue attend encore son Champollion, et peu de personnes en France connaissent ses origines et ses rapports avec les autres idiomes. Les mots qui la composent se sont tellement altérés dans leur forme, qu'il est devenu très-difficile de retrouver leurs prototypes latins, grecs ou germains; ils se sont tellement éloignés de leur acception primitive, qu'il paraît souvent impossible d'en préciser la véritable signification.

Un travail où toutes ces difficultés seraient éclaircies, où tous ces problèmes seraient résolus, ne pourrait donc manquer d'être bien accueilli parmi nous, et c'est avec le plus vif intérêt que nous avons lu la première livraison de l'ouvrage que publie M. Louis Delâtre sous ce titre : *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit, et avec les autres langues indo-européennes.*

Cet ouvrage doit comprendre tous les mots de la langue sans exception; il doit les analyser tous dans leur forme et dans leur signification, et rendre compte exact de l'une et de l'autre. Tous les mots sont rangés sous les mots latins ou grecs dont ils sont dérivés, et ceux-ci sont distribués sous les racines sanscrites qui les ont produits. La racine sanscrite donne naissance à un verbe; de ce verbe sortent des participes qui deviennent des adjectifs et, par conséquent, des substantifs; car, étymologiquement parlant, il n'y a point, suivant M. Delâtre, de substantifs proprement dits, et il le prouve. Tous les mots que nous considérons ainsi sont des qualificatifs, adjectifs ou participes, qui ont perdu, avec le temps, leur signification vague et commune, pour en prendre une plus déterminée et plus fixe. Cette vérité ressort à chaque page du livre de M. Delâtre avec une évidence saisissante. Qu'est-ce que *père?* C'est celui qui nourrit, le nourrissant. Qu'est-ce que *mère?* C'est celle qui allaite, *l'allaitante,* si j'ose m'exprimer ainsi. Qu'est-ce que *la fille?* En sanscrit c'est la trayeuse de vaches; sanscrit, *duhitri;* grec, *θυγάτηρ*; allemand, *tochter;* persan, *dokhter,* etc. — En latin c'est *la plus chérie,* la *plus attachée;* on trouve *fidius* pour *filius* dans les inscriptions: *fidius* vient de *fides.*

Les substantifs abstraits eux-mêmes sont des adjectifs, les uns au comparatif comme: *option, onction* et tous les mots terminés en *ion,* terminaison identique au comparatif grec en *ιων*, comme: *βελτίων*, « meilleur, » ou *καλλίων* comparatif de *καλὸς*, les autres au superlatif, comme: *veritas, —tatis, charitas, —tatis,* et tous les mots en *tas, tatis,* terminaison identique au suffixe superlatif grec *τατος.*

Mais, pour rendre la démonstration plus claire, nous tirerons nos exemples d'une seule racine. — Nous choisirons la racine PA, ou PI, « boire. » Le verbe sanscrit PI-*ba-mi,* forme redoublée de PA, troisième conjugaison, fait en latin BI-*bo,* dont l'infinitif, *bi-be-re,* fit le vieux français BOI-*vre,* aujourd'hui BOI-*re;* voilà le verbe. Voici quelques-uns des dérivés: PA-*ta,* sanscrit, devient, en latin, PO-*tus,* d'où PO-*tio, —onis,*

po-tion, ce qu'on boit, ce qui est buvable; c'est la racine *pa* prise dans le sens passif. —*Pi-ppala*, sanscrit, a fait en persan *pil-pil*, en arabe, *fil-fil*, et en latin *pi-per*, d'où *poi-vre*. *Pi-ppala* signifie ce qui fait boire: c'est la racine *pa*, *pi*, prise dans le sens passif. — *Pi-scis*, d'où le vieux français *poisse*, français moderne *poi-sson* (*on* est ici terminaison diminutive) signifie l'animal qui boit sans cesse, l'animal buveur; c'est la racine prise dans le sens actif. — *a-pi-s* exprime la même idée que *piscis*, c'est pareillement un animal buveur, l'abeille; mais le préfixe *a*, pour *ad*, ajoute à l'idée de boire celle de la fixité; *Apis* est l'insecte qui suce le miel en se collant à la corolle des fleurs. L'exactitude de ces observations est confirmée par le témoignage des autres langues et même des langues des autres familles, des langues sémitiques, par exemple; la racine arabe *baraqa* (برق) signifie « briller » ou « brûler; » la qualité d'être brillant ou brûlant convient à une infinité d'objets; on a tiré de la racine *baraqa* des dérivés qui, à première vue, paraissent n'avoir rien de commun entre eux; ainsi, *baraqoun* est le bélier, *barqoun* est la foudre, *barqouq* est l'abricot. Évidemment, aux yeux de bien des gens, il ne saurait y avoir rien de commun entre ces trois mots; mais, aux yeux du linguiste profond ces mots renferment la même idée primitive de brûler et de briller; *baraqoun* est l'animal chaud, le mâle; *barqoun* est le fluide qui brûle et qui éclaire, *barqous* est le fruit brillant, au teint jaune et vermeil.—Un mot, un substantif, un nom ne peut exprimer qu'une idée; il ne peut indiquer qu'un seul des mille attributs des objets; chaque langue choisit l'attribut qui la frappe le plus et qu'elle croit être le plus essentiel, de là la différence des idées par lesquelles les différents idiomes expriment les mêmes objets. Nous venons de voir que le bélier est considéré en arabe comme l'animal *chaud* par excellence; en grec, c'est l'animal reproducteur de l'espèce, l'étalon du troupeau (*κριός*); en latin, c'est celui qui marche en tête du troupeau, le chef (*ari-es*); en allemand, c'est le lutteur, l'animal qui frappe avec ses cornes (*widder*); en français, c'est l'animal qui, par son

bêlement, appelle et rassemble les brebis autour de lui (*bélier* de *bêler*).

Cette grande variété de points de vue explique le nombre considérable de noms différents qui servent à désigner le même objet. Un autre fait encore rend compte de la multitude extraordinaire de mots dont la parenté est méconnaissable au premier coup d'œil, tandis qu'un examen attentif leur découvre une origine primitive commune. La génération incessante des idées de l'homme par dérivation se traduit, dans les langues, par la foule infinie de ces dérivés dont le rapprochement est parfois si difficile pour le linguiste.

On serait certainement tenté de nier tout d'abord un rapport possible entre le terme d'architecture *frise* et le verbe *griller*, et cependant le passage suivant du livre de M. Delâtre rend ce rapport indubitable :

« Racine sanscrite *BHRIJ*. — Dans le sens de *rôtir, griller*, *BHRIJ* devient *FRIJ* en latin et *φρύγ-* en grec.

« *Φρύγ-ω*, « torréfier, griller ; » *Φρυγ-ία* (le pays grillé par le soleil) : *PHRYG-ie, —ien. Φρύγ-ιος*; latin, *PHRYG-ius*, « Phrygien, » travaillé à la manière phrygienne ; « brodé » (dans Virgile). *PHRYG-io*, « brodeur » (dans Plaute); *PHRYG-ium opus*, « broderie ; » italien, *FREG-io —FRISE*, partie de l'entablement qui est entre l'architrave et la corniche; on trouve dans Pline le participe *PHRYG-iatus*, « brodé, » qui fait supposer l'existence d'un verbe *PHRYG-iare* dans la haute latinité. De là, dans l'italien, *FREG-iare*, « orner ; » *FRIS-er*, 1° crêper, anneler, boucler ; « *friser* ses cheveux ; *friser* du drap ; » 2° raser, effleurer, « Il a *frisé* la corde, » il a été bien près d'être pendu ; « il *frise* l'impertinence, » il fait des actions qui sentent l'impertinence. *FRIS-e* (pour *FRIS-é*, comme *borgne* pour *borgné; aveugle* pour *aveuglé; bécarre* pour *bécarré, etc.*), sorte d'étoffe de laine à poil frisé. —*EUR*, —*URE*, —*OTTER*, friser par menues boucles; *dé-FRIS-er*, défaire la frisure. »

Une autre forme de cette racine va amener, pour un autre pays, un rapprochement anologue à celui qui vient d'ère signalé pour la Phrygie :

« *Braj,* « rôtir, brûler, » suédois, *bras-a,* tisons allumés; le feu d'une cheminée; italien, *brace, bragia;* français, *brais-e;* — *er,* faire cuire de la viande sur la braise; —*ier,* huche où l'on met la braise; —*ière,* vaisseau dans lequel on fait cuire à la braise différents mets; italien, *brac-ier-o;* français, *bras-ier,* feu de charbons ardents; bassin de métal; *em-bras-er, —ement.*

« *Bras-ill-er,* faire griller, reluire; « la mer *brasille;* » — *ement,* effet de la mer qui réfléchit les rayons du soleil ou de la lune; anglais, *brass,* « airain, cuivre jaune, laiton; » *bras-er,* joindre ensemble deux morceaux de métal au moyen d'une soudure; *bras-ure,* endroit ou deux pièces de métal sont soudées; lucarne. *Em-bras-ure,* ouverture, jour qu'on pratique dans les batteries pour tirer le canon, ouverture pratiquée dans l'épaisseur des murs d'une maison; *bras-qu-e,* mélange d'argile et de charbon pilé; —*er,* enduire de brasque; portugais, *bras-a,* « braise, » *Bras-il,* « le Brésil; » ce nom vient de la racine *braj,* comme *Phryg-ie* vient de la racine *bhrîj.* On appelle *brés-il,* par métonymie, une sorte de bois rouge qui est propre à la teinture. *Brés-iller,* couper par petits morceaux comme on coupe le bois appelé *brésil;* suédois, *brus-a* « bouillir, bouillonner; » allemand, *bruns-t* (*n* euphonique), « incendie; » provençal, *brus-ar;* italien, *bruci-are, brus-t-ol-are;* vieux français, *brus-ler;* français, *brû-l-er,—ure, —ot.* » A ces causes puissantes de multiplication des vocables et de leurs nuances diverses, on en peut joindre une autre naissant de l'effort incessant de la raison humaine pour passer de l'idée concrète à l'idée abstraite. C'est en effet le lieu de signaler un fait nouveau dans la philologie, et dont la constatation est due à M. Delâtre; c'est qu'il n'y a pas, dans le langage, de mots abstraits proprement dits. « Tous les mots auxquels on donne le nom d'abstraits, dit l'auteur, ont commencé par désigner un acte matériel, un objet tangible, une qualité physique, et ce n'est que par métonymie ou par métaphore qu'ils ont fini par prendre une signification toujours de plus en plus immatérielle, métaphysique, abstraite. Ainsi, *pax,* « paix, » *pactum,* « pacte, » *jus,* « droit, » *lex,* « loi, »

religio, « religion, » *fœdus*, « contrat, » *fides*, « foi ; » viennent des racines sanscrites PAC, YU, LIG, BADH, qui toutes signifient *lier, attacher;* tous ces mots indiquent un lien qui attache les hommes entre eux, une *alliance*, une *obligation*. Remarquez qu'alliance et obligation expriment la même idée et contiennent, comme *lex* et *religio*, la racine *lig*, « lier. » — Quoi de plus vague que le verbe *placeo?* M. Delâtre le rapporte à *placo*, « apaiser, » rendre uni, *plat;* en effet *placere* c'est caresser avec la main, chatouiller, *flatter;* et *flatter* lui-même ne signifie pas autre chose que lisser, aplanir avec la main (*flat*—*plat*, mots germaniques). Les Latins tirent le verbe *juger* (*judico*) de la racine YU, *joindre, unir;* les Grecs expriment cette idée par le verbe *κρίνω*, qui veut dire passer au tamis, cribler ; c'est le corrélatif du latin *cerno*, d'où *discernere*, « discerner, » c'est-à-dire *tamiser, cribler* les objets à l'aide du regard ou de l'intellect. — *Putare*, que l'on emploie dans le sens de *juger*, signifie proprement *émonder* ou écarter tout ce qui est accessoire et superflu, pour arriver à la tige ou à la racine des choses. — *Réfléchir* veut dire *réverbérer, refléter*. Quand je réfléchis, mon esprit est une surface plane et polie où les objets se reflètent comme dans un miroir, et l'image qu'ils y laissent je l'appelle réflexion. Quand je pense, mon esprit n'est plus un miroir, mais une balance où le poids et la valeur des objets sont scrupuleusement pesés et examinés. — *Penser* c'est *peser; méditer* c'est *mesurer*. Quand je *médite*, mon esprit tient un mètre avec lequel il détermine l'espace ou la quantité de la matière ; *cogito* est une contraction de *cum agito*, « j'agite avec moi-même ; » *decido* signifie « couper, trancher » (un nœud une question) ; *sincerus* signifie *sans cire*, « non fardé ; » *iniquus* signifie « raboteux ; » *sceleratus*, « boiteux ; » *candor*, « blancheur ; » *honor*, « ornement ; » *malum*, « tache, souillure, » etc.

Cette observation profonde de M. Delâtre se trouve être, d'ailleurs, parfaitement d'accord avec les données les plus avancées de la philosophie moderne. Dans son livre *Du vrai, du beau et du bien*, résumé des doctrines établies dans ses

précédents ouvrages, M. Cousin, en effet, après avoir proclamé l'existence de principes universels et nécessaires, se propose d'en découvrir l'origine et les développements successifs dans la raison humaine, et il s'exprime en ces termes (p. 41 et suiv.) :

« . . . . . Je puis apercevoir la vérité de deux manières différentes ; quelquefois je l'aperçois dans telle ou telle circonstance particulière, dans telle ou telle application ; par exemple, en présence de deux pommes ou de deux pierres, et de deux autres objets semblables placés à côté des deux premiers, j'aperçois cette vérité de la plus absolue certitude que ces deux pierres et ces deux autres pierres font quatre pierres ; c'est là l'aperception en quelque sorte concrète de la vérité, parce que la vérité nous est donnée sur une quantité concrète, sur des objets déterminés ; quelquefois aussi j'affirme d'une manière générale que deux et deux valent quatre, en faisant abstraction de tout objet déterminé ; c'est la conception abstraite de la vérité.

« Or, de ces deux manières de connaître la vérité, quelle est celle qui précède l'autre dans l'ordre chronologique de la connaissance humaine ? N'est-il pas certain et peut-il ne pas être avoué par tout le monde que le particulier précède le général, que le concret précède l'abstrait, que nous commençons par apercevoir telle ou telle vérité déterminée, dans tel ou tel cas, dans tel ou tel moment, dans tel ou tel lieu, avant de concevoir une vérité générale, indépendamment de toute application et des différentes circonstances de lieu et de temps. . . . L'expérience répond que l'intelligence ne débute pas par l'abstraction, ... et nous pouvons considérer comme établi que les principes universels et nécessaires se manifestent à nous sous une forme concrète avant de recevoir une forme abstraite. »

Ainsi l'humanité marche progressivement du concret à l'abstrait pour arriver enfin à l'absolu ; cette tendance ascensionnelle de l'esprit de l'homme du fini à l'infini est encore constatée par les plus récentes découvertes de l'archéologie ;

et, des travaux philologiques de M. Delâtre, on pourrait très-naturellement rapprocher ceux de M. Oftried Müller, de M. Th. Bernard, etc., sur les religions antiques. Tant il est vrai que toutes les sciences se touchent et se donnent la main dans un concours et un contrôle mutuels et féconds.

De tout ce que nous venons de dire il résulte qu'au fond des mots il y a toujours une idée. Le livre de M. Delâtre est avant tout l'histoire des idées. C'est aussi, en même temps, l'histoire des mots dans leurs innombrables transformations. Dans les langues primitives, dont aucun mélange funeste n'a altéré la pureté, la forme des mots demeure intacte; dans les langues secondaires, l'idée originelle s'étant effacée à la longue, la forme s'en est ressentie et s'est altérée à son tour; car le mot et l'idée, l'âme et le corps s'affaissent de concert; quand le sens s'oblitère, la forme se corrompt. C'est à cette haute raison psychologique qu'il faut rapporter la décomposition des langues et leurs métamorphoses. Tant qu'un peuple comprend la langue qu'il parle il en respecte religieusement les racines; il les entoure de soins pieux comme une plante délicate dont le parfum lui est cher. Quand des siècles de barbarie et de misère l'ont privé de la vue intérieure, l'ont rendu insensible aux arts, lui ont fait de la réflexion un tourment, et de la pensée un supplice, il ne parle plus que des lèvres; il laisse échapper machinalement les mots de sa bouche dédaigneuse; il confond les vocables, il permute les lettres, il change les sons[1]. Il emprunte indifféremment des mots à tous ses tyrans;

[1] Le livre de M. Delâtre offre une multitude d'exemples, et des plus curieux, de ces altérations, pour quelques-unes desquelles il propose des rectifications très-rationnelles, encore possibles, tandis que d'autres erreurs, qu'il faut déplorer, sont désormais irréparables. Nous citerons seulement à ce propos, les observations de l'auteur au sujet 1° du mot *poulain*, «jeune cheval,» qu'on devrait écrire avec un *i* comme l'exige l'analogie, puisqu'on écrit une jument *poulinière* et *pouliner*; — 2° de l'expression *être en nage*: — «La quatrième forme de *aqua*, dit M. Delâtre, est *age*, que nous avons encore dans la locution *être en* AGE;» ce mot a été confondu avec *nage*, qui vient

de deux ou trois dialectes il fait un dialecte nouveau qui forme un véritable chaos de matières incohérentes, incompatibles, qu'une longue et laborieuse culture pourra seule débrouiller et assimiler. C'est ce qui est arrivé chez nous; la langue que nous parlons présente le plus bizarre amalgame qui se soit jamais vu; tous les idiomes de l'Europe y ont déversé quelques parcelles de leur limon, et il a fallu des siècles pour clarifier ce bourbier, pour en faire la langue de Corneille, de Racine et de Pascal. Notre grammaire est à peu près fixée depuis une soixantaine d'années; on est d'accord sur les principales règles syntaxiques; on a étudié à fond son mécanisme; il s'agit maintenant d'étudier ses origines, d'élucider la valeur et l'organisme de ses mots. C'est ce que M. Delâtre a entrepris dans l'ouvrage dont vous avez bien voulu nous charger de vous

de *nager* et qui a une tout autre signification; « être en *aye* » signifie être en eau. — Enfin, 3° ce passage relatif au double emploi de l'article devant certains mots : « Le *l* initial (dans *L-ambris*) est l'article *le* indissolublement uni au nom, comme dans *L-ierre* (vieux français, *ierre*, du latin *hedera*); *L-uette* (vieux français, *uvette*, diminutif du latin, *uva*); *L-en-demain* (le jour d'en demain). »

« L'emploi de deux articles pour un devant des mots d'origine latine est une monstruosité grammaticale dont on ne trouve d'exemple que dans la langue française. Pour qu'une langue commette un pareil barbarisme, il faut qu'elle ait entièrement perdu la conscience de sa force et de son génie. Aussi, les formes que nous venons de signaler datent-elles des temps les plus obscurs du moyen âge, lorsque régnait partout la plus profonde ignorance. Un fait analogue s'est produit, il est vrai, dans la langue espagnole; mais il n'a lieu que devant des mots d'origine arabe, et l'on conçoit aisément que le peuple, qui adoptait ces mots sans les comprendre, leur ait laissé l'article arabe dont il ne connaissait pas la valeur. Nous avons procédé de même à l'égard de plusieurs mots arabes qui ont passé dans notre langue vers le XVIe siècle. Ainsi nous employons deux articles, l'un français l'autre arabe, quand nous disons l'*al*-cohol, l'*al*-manach, l'*al*-batros, l'*al*-coran, l'*al*-ambic, l'*al*-fane, l'*al*-fange, l'*al*-cade, l'*al*-garade, l'*al*-cali, l'*él*-ixir. » On pourrait ajouter l'*ar*-senal, l'*a*-bricot, l'*al*-guasil, l'*al*-berge, etc.

rendre compte. Les mots y sont classés sous les racines de la langue sanscrite, d'où descendent la langue grecque, la langue latine et les langues germaniques. L'auteur explique la formation des mots latins, grecs, allemands, etc., après quoi il passe aux mots français qui en sont dérivés ; il nous introduit, comme on l'a dit quelque part, dans le laboratoire mystérieux de la parole ; il nous fait assister à la fusion et à la transfusion des vocables. Il n'est presque aucun secret de leur procréation et de leur structure qu'il ne mette au grand jour. On a longtemps accusé la philologie de n'être qu'une science de mots; celle inaugurée chez nous par M. Delâtre ne saurait, sous aucun prétexte, encourir le même reproche, car son travail n'est pas seulement l'ouvrage d'un savant, c'est aussi le livre d'un penseur. S'il est bien compris, s'il rencontre l'appui nécessaire, il peut, nous le croyons, faire faire un grand pas à la science, si jeune encore en France, de la philologie comparée, et il nous a paru, sous ce rapport, mériter tout l'intérêt de votre savante Société.

A. Breulier.

Grammar of the bornu or Kanuri language; with dialogues, translations and vocabulary, in-8°, de 102 p. Londres, 1853.

Dialogues and a small portion of the New Testament, in the english, arabic, haussa and bornu languages, in-4° oblong de 116 p. Londres, 1853.

Outre la langue arabe, qui s'est propagée avec la religion musulmane dans une grande partie du continent africain, il y a nombre de langues originales intéressantes à connaître : chaque jour les recherches de la science en dévoilent de nouvelles et fournissent ainsi un nouvel aliment à la philologie comparée, indépendamment de l'utilité pratique qui peut en résulter.

J'ai eu antérieurement l'occasion de parler des travaux de Tutschek sur le Galla et de ceux de M. Norris sur la langue veï qui a même une écriture particulière : or, voici aujour-

d'hui le même érudit qui, en même temps qu'il publiait dans le journal de la Société royale asiatique de Londres son savant Mémoire sur les inscriptions scythiques de Béhistun mettait au jour sa Grammaire de la langue bornu ou kanuri, qu'il composait d'après une collection de dialogues et d'une portion du Nouveau Testament en arabe, en bornu et en haussa (langue du soudan), rapportée par feu James Richardson, et publié par M. Norris lui-même.

Le bornu, nommé aussi kanuri, est la langue de l'empire de Bornu, en Nigritie, dont Balbi évalue la population à deux cents mille habitants. Ce qu'offre entre autres de curieux la grammaire de la langue bornu, c'est qu'elle ne ressemble en rien à celle des langues nègres déjà connues, et qu'elle diffère pareillement des grammaires du galla et des idiomes cafres. Sa structure ressemble plutôt à celle des langues tartares et spécialement du turc. En effet, les noms y sont déclinés au moyen de postpositions sans y être sujets à aucune modification; le pluriel se forme par l'addition d'une syllabe; il y a des pronoms possessifs affixes, un verbe négatif, etc. On trouve naturellement quelques mots arabes, mais en petit nombre.

Le bornu appartient donc à une classe de langues différentes des langues africaines qui nous sont connues. Des recherches ultérieures détermineront si les Begharmis, les Mandaras et autres tribus adjacentes parlent des langues analogues au bornu, et si des caractères physiologiques séparent ethnologiquement les Bornous des autres nègres, de même que décidément ceux-ci diffèrent des Gallas et des Cafres.

Les dialogues et les autres pièces qui servent de base au travail de M. Norris sont écris en caractères mogrébins fort cursifs et difficiles à déchiffrer. Heureusement M. Norris a eu soin d'en donner la transcription en caractères latins en tête de la grammaire, et il en a classé les mots dans un vocabulaire. Je n'entrerai pas dans d'autres détails; mais je ne veux pas terminer cette courte note sans donner au secrétaire adjoint de la Société asiatique de Londres les éloges

qu'il mérite pour ce nouveau service qu'il vient de rendre à l'érudition, et qui doit lui assurer la reconnaissance du monde savant.

G. T.

NÉCROLOGIE.

C'est avec un bien vif regret que nous annonçons aux lecteurs du Journal asiatique que la publication de la série d'articles sur la législation musulmane par M. Du Caurroy sera interrompue à cause de la mort de l'auteur, arrivée le o5 nvembre dernier.

M. Antoine-Joseph Du Caurroy, que nous avons tous connu pour un savant aussi profond que consciencieux et modeste, naquit à Eu, dans le département de la Seine-Inférieure, vers 1775, et fut tour à tour instituteur, sous-directeur de l'École des jeunes de langues au collége de Louis-le-Grand, puis directeur de l'École pratique des élèves interprètes que la France entretint à Constantinople de 1802 à 1814. Plus tard, et conjointement à ses fonctions de directeur de l'École, il fut nommé d'abord deuxième, puis premier drogman, et enfin secrétaire interprète du roi à l'ambassade de France à Constantinople.

Mis à la retraite vers 1831, il s'était, peu après cette époque, retiré à Eu, où il partageait son temps entre les affections de famille, un goût très-prononcé pour l'horticulture, et des travaux de littérature, et particulièrement de législation musulmane, qu'il a continués avec zèle, talent et persévérance, jusqu'à sa mort.

Bien que M. Du Caurroy n'ait publié que le travail qui a pour titre : *Législation musulmane sunnite, rite hanèfi*, inséré dans le *Journal asiatique*, il a, en outre, fourni à la commission algérienne de législation un mémoire d'une grande utilité pour le service de la colonie. Le ministère des affaires étrangères lui doit également un travail aussi considérable que

précieux sur les capitulations de la Porte Ottomane avec la France et les autres puissances européennes.

On trouvera aussi dans les papiers de M. Du Caurroy un écrit fort remarquable sur les mœurs, croyances et usages des derviches mevlevites.

Jusqu'à ce qu'une notice plus étendue sur la vie et les travaux de cet estimable savant ait eu le temps de se produire, terminons ce peu de mots en rappelant que la Bibliothèque impériale a pu, par suite du zèle scientifique et des recherches savantes de M. Du Caurroy, acquérir l'un des fonds les plus importants de son riche dépôt des manuscrits arabes, turcs et persans.

Bianchi.

ERRATA

Pour la notice sur la *Grammatica linguæ thăi.*

Page 374, *ligne avant-dernière, au lieu de* P'hraă Ruáng, *lisez* phra: Ruàng.

Page 375, *lig.* 22, *au lieu de* tharak song khon, *lisez* tharŏk sóng khŏn (ทารก สอง คล).

Page 375, *lig.* 24, *au lieu de* anaq doua orang, *lisez* ānaq dōua 'ōrang.

Page 376, *lig.* 4, *au lieu de* de ses annales de Siam, *lisez* de ses annales.

RÈGLEMENT

CONCERNANT

LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

Adopté par le conseil de la Société, dans sa séance du 9 décembre 1853.

ARTICLE PREMIER.

Les livres faisant partie de la bibliothèque de la Société asiatique sont à la disposition des membres de la Société, tous les jours non fériés, depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

ART. 2.

Le prêt des livres au dehors est autorisé; mais le prêt n'aura lieu que pour l'enceinte de Paris, et il ne sera pas prêté plus de six volumes ou articles à la même personne.

ART. 3.

Ne sont pas prêtés au dehors les dictionnaires et les grammaires qui servent à l'enseignement; on ne laissera pas non plus sortir les journaux et les recueils périodiques de l'année courante, ni les ouvrages imprimés et manuscrits qui, au jugement du bureau, ne pourraient sortir sans inconvénient.

ART. 4.

Aucun livre ne sera prêté avant d'avoir été estampillé.

ART. 5.

Il sera tenu un registre de prêt contenant la mention de tous les livres communiqués au dehors, et où les mentions seront inscrites par ordre de date avec la signature des emprunteurs.

ART. 6.

A mesure qu'un livre prêté rentrera, l'inscription de prêt sera rayée, et l'on marquera à côté le jour de la rentrée.

ART. 7.

Chaque année, au 1er mars, une circulaire sera adressée à toutes les personnes qui auront entre les mains quelque livre appartenant à la Société; elles seront invitées à le rendre, ou, du moins, si ce livre leur est encore nécessaire, à le faire inscrire de nouveau.

ART. 8.

Tous les ans, au mois de novembre, le bureau de la Société se fera rendre compte de l'état du prêt, et, dans le cas où quelque personne montrerait de la négligence à se conformer au règlement, le bureau avisera.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME II.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

